National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

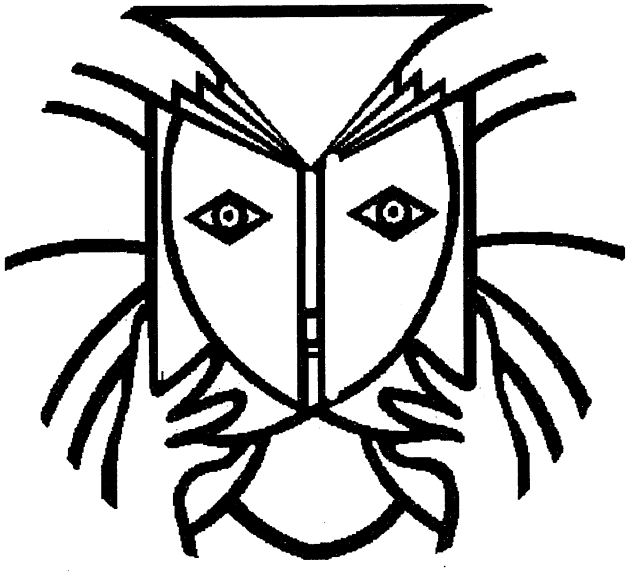

Microfilmed 2004

for the

OFFICIAL PUBLICATIONS COLLECTION

of the

NATIONAL LIBRARY OF CANADA

OTTAWA

Microfilmed by the NATIONAL ARCHIVES OF CANADA

Microfilmé 2004

pour la

COLLECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES

de la

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

OTTAWA

Microfilmé par les ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 7.

CINQUIÈME SESSION DU PREMIER PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

SESSION DE 1872.

VOLUME V.

Imprimée par I. B. Taylor, 29, 30 & 31, Rue Rideau, Ottawa.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

VOL. V., SESSION 1872.

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	NO.
Agriculture	2A
Actes des Ecoles, N.-B.	36
Arbitres	72
Arsenal, Halifax	73
Assurances	9
Baie Verte, Canal de la	62
Banque du Haut-Canada	21
Banques, Actionnaires des	13
Battures d'Oromocto	32
Baptêmes, mariages et sépultures	12
Bibliothèque du Parlement	11
Billets de la Puissance	20
Bossé, Hon. M. le juge	39
Budget	1
Bureau de poste, Québec	10
Canal de Grenville	51
Canal de la Baie Verte	62
Canal de la batture Ste. Claire	44
Canal Welland	52
Causes en appel	45
Charrues	66
Chemin de fer du Pacifique du Canada	33
Chemin de fer Intercolonial	25
Chemin de fer de Windsor et Halifax.	30
Chemin de fer de Windsor et Annapolis	34
Colombie Britannique, Rapport sur la.	10
" " Elections	59
Commerce et navigation	3
Commerce des Antilles	61
Comptes publics	1
Cooke, W.	5
Dépenses imprévues	16
Dette de la Province du Canada	35
Droits d'auteur	54
Droits de douanes de la Baie d'Hudson	41
Edifices provinciaux, Halifax	29
Embauchage des matelots	68
Emigrants, Fort Garry	64
Employés, gouvernement de la Puissance	38
Exploration géologique	31
Fonds de retraite	17
Guelph, Port de	66
Halifax, Bureau de poste	40
Halifax, Edifices provinciaux	29
Hamel, A.	37
Horton, C. H., Goëlette	5
Honoraires des inspecteurs de bois	69
Impression des départements	50
Impressions confidentielles	50
Invasion fénienne	26
Inspecteurs de bois, Honoraires des	69
Johnson, F. G., juge	19
Joliette, Service de la malle de	46
Lac Mud	67
Liqueurs enivrantes, T. N.-O.	57
Maître-Général des Postes, Rapport du	2
Manitoba (Expédition militaire)	15
" Recorder de	19
" Emigrants de	64
" Invasion fénienne de	26
" Lois de	58
" Elections de	59
Marine et pêcheries	5
Milice	8
Miramichi, Pont de la rivière	25
Nord-Ouest, Frontière du	48
Nord-Ouest, Liqueurs enivrantes	57

	NO.
Observations météorologiques	53
Officiers des départements	47
Paspébiac, Havre de	43
Pêcheries	5
Pénitenciers	27
Phares	56
Pilotes	5
Postes, Rapport du Maître-Général	2
Port Colborne, Havre de	71
Punition corporelle	55
Produits en entrepôt, E.-U	65
Recensement	14
Recettes et dépenses	24
Revenus de l'Intérieur	6
Rivière-Rouge	19
Rivières Thames et Sydenham	42
Sauvages, Northumberland	28
Sauvages, Iroquois de Caughnawaga	49
Sauvages de Sarnia, Réserve des	60
Schultz, John	19
Secrétaire d'Etat, Rapport du	22
Shippegan, Ravin de	63
Statistiques diverses	7
Statistiques municipales	7
Statuts	23
Traité de Washington	18
Travaux publics	4
Trider, Albert	30
Washington, Traité de	18

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET PAR VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME NO. 1.

No. 1 .. COMPTES PUBLICS DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1871.

BUDGET :—Sommes requises pour le service de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1873.
Supplémentaire ;—pour l'année expirant le 30 juin 1872.
Supplémentaire ;—pour l'année expirant le 30 juin 1873.

MATIÈRES DU VOLUME No 2.

No. 2 .. MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport pour l'année expirée le 30 juin 1871.

No. 2A.. AGRICULTURE :—Rapport du ministre pour 1871.

MATIÈRES DU VOLUME No 3.

No. 3 .. COMMERCE ET NAVIGATION DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Tableaux du, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

No. 4 .. TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

No. 5 .. MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport annuel du département, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

——————Rapports du ministre de la marine et des pêcheries ; et mémoires et documents préparés par l'honorable M. *Campbell* en rapport avec sa mission en Angleterre ; et dépêches de Son Excellence le Gouverneur-Général au secrétaire des colonies, au sujet des pêcheries, etc., etc. (*Pas imprimé.*)

——————Correspondance, etc., relative à la conduite, suspension et démission de M. *W. Cooke,* garde-pêche, dans le comté de Bonaventure. (*Pas imprimée.*)

——————Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial, ayant trait à l'enlèvement illégal, par des citoyens américains, dans le port de Guysboro', dans la Nouvelle-Ecosse, de la goëlette américaine "*C. H. Horton,*" alors qu'elle était sous la garde de la Cour d'Amirauté en Canada en attendant sa décision.

——————Correspondance entre le ministre de la marine et des pêcheries et la chambre impériale de commerce, à l'effet d'accorder des certificats de capacité de capitaines à des pilotes.

MATIÈRES DU VOL. NO. 5.

No. 6 .. REVENU DE L'INTÉRIEUR DE LA PUISSANCE DU CANADA :—Rapport, états et statistiques du, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

No. 7 .. STATISTIQUES DIVERSES DU CANADA pour l'année 1869–70. Partie I. Rapports municipaux, Ontario.

No. 8 .. MILICE :—Rapport sur l'état de la milice de la Puissance du Canada, pour l'année 1871.

MATIÈRES DU VOL. NO. 6.

No. 9 .. ASSURANCES :—Etats fournis par les compagnies d'assurance conformément à l'acte 31 Vict., chap. 48, sect. 14.

No. 10 .. COLOMBIE BRITANNIQUE :—Rapport de l'honorable H. L. Langevin, C. B., Ministre des Travaux Publics.

No. 11 .. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur son état.

No. 12 .. BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :— Etat général y relatif pour certains districts de la province de Québec. (*Pas imprimé.*)

No. 13 .. BANQUES :—Listes des actionnaires des diverses banques de la Puissance du Canada, conformément à l'acte 34 Vict., chap. 5, sect. 12.

No. 14 .. RECENSEMENT :—Rapports pour l'année 1871, en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 21. (*Pas imprimé.*)

——————Rapport de ce qui a été fait, en vertu de "l'Acte du Recensement," conformément à la 27ème clause du dit acte. (*Pas imprimé.*)

No. 15 .. EXPÉDITION DE MANITOBA :—Etat de la dépense sous l'autorité d'un mandat spécial émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément aux dispositions de l'acte 31 Vic., ch. 5, sec. 35, paragraphe 2, et à un ordre en conseil du 17 octobre 1871.

——————— Ordre en conseil, en date du 17 octobre 1871, relatif à l'appropriation de $100,000 pour faire face à la dépense de l'expédition alors sur le point de se rendre à Manitoba.

No. 16 .. DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des mandats émis sous l'autorité d'ordres en conseil, depuis le 1er juillet 1871 jusqu'au 31 mars 1872, et portés au compte du crédit ouvert pour dépenses imprévues autorisées par l'acte 34 Vic., ch. 1, cédule B.

No. 17 .. FONDS DE RETRAITE :—Etat de toutes les allocations et gratifications faites en vertu de l'acte 33 Vic., ch. 4, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada en accordant une pension dans certains cas aux personnes qui y sont employées."

——————— Etat des cas où des additions ont été faites au nombre réel d'années de service des personnes employées dans le service civil et qui ont été mises à la retraite, en vertu des dispositions de l'acte 33 Vic., ch. 4.

No. 18 .. TRAITÉ DE WASHINGTON :—Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant, pour l'information de la Chambre des Communes, certaines dépêches et minutes du Conseil Privé, ayant trait au traité de Washington.

——————— Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant, pour l'information de la Chambre des Communes, certaines dépêches et correspondances entre les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, de Terreneuve et l'Ile du Prince-Edouard et le gouvernement impérial, au sujet des clauses du traité de Washington relatives aux pêcheries.

No. 19 .. RIVIÈRE ROUGE :—Cédule des réclamations résultant de l'insurrection récente à Manitoba, par l'honorable Recorder de Manitoba.

——————— Réponse à une adresse. Etat détaillé de toutes les réclamations des différentes personnes mentionnées dans le rapport de F. G. Johnson, le commissaire auquel ont été renvoyées, pour investigation, les réclamations des personnes qui ont souffert de l'insurrection dans la Terre de Rupert, en 1869–70, indiquant item par item la nature de ces réclamations, etc. ; aussi, copie des instructions qui ont été données au dit commissaire Johnson. (*Pas imprimée.*)

——————— Réponse à une adresse. Etat détaillé de toutes les réclamations de John Schultz, écr., déposées, soit entre les mains du gouvernement, soit entre celles du Recorder Johnson, indiquant item par item la nature de ces réclamations, la preuve qui en a été faite, etc. ; aussi, copie des instructions qui ont pu être données au dit Recorder Johnson, touchant ces réclamations, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 20 .. BILLETS PROVINCIAUX ET DE LA PUISSANCE :—Etat de la circulation des billets provinciaux et de la Puissance le 31 mars 1872. (*Pas imprimé.*)

No. 21 .. BANQUE DU HAUT-CANADA :—Etat des affaires de la Banque du Haut-Canada, le 31 mars 1872, comparé avec celui du 30 juin 1871, transmis au Parle-

ment, en conformité des actes 33 Vic., ch. 40, sec. 9, et 34 Vic., ch. 8, sec. 9.

MATIÈRES DU VOL. NO. 7.

No. 22 .. SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LE CANADA :—Rapport pour l'année expirant le 30 juin 1871.

——————————Rapport de la Division des Sauvages du département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

No. 23 .. STATUTS DU CANADA :—Etat officiel de la distribution des statuts du Canada de la 34 Victoria, 4e session du premier parlement, 1871, en conformité des dispositions de l'acte 31 Vic., ch. 1, sec. 14. (*Pas imprimé.*)

No. 24 .. RECETTES ET DÉPENSES DU CANADA :—Etat des recettes et dépenses du Canada, depuis le 1er juillet 1861 jusqu'au 31 mars 1872.

No. 25 .. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Rapport annuel des Commissaires.

——————————Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes autres parties, tel qu'ingénieurs et entrepreneurs, touchant le pont du chemin de fer Intercolonial, qui doit être construit sur la rivière Miramichi.

——————————Réponse à une adresse. Etat indiquant tous les frais et charges se rattachant à l'exploration et à l'administration des affaires du chemin de fer Intercolonial, depuis la date du dernier état soumis à cette Chambre sur le sujet jusqu'à ce jour ; le montant en sommes séparées des frais de voyage et les autres dépenses des Commissaires, y comprises celles du commissariat depuis la date ci-dessus.

——————————Réponse à une adresse. Lettres et documents échangés entre le gouvernement de la Puissance, les Commissaires du chemin de fer Intercolonial et autres personnes intéressées dans les affaires en question, savoir :—Au sujet du loyer payé par les dits Commissaires pour l'usage de la maison maintenant occupée à Newcastle, par A. Light, Ecr., et le bureau Intercolonial, indiquant quel était le propriétaire

1o.—De la dite maison à l'époque où elle fut ainsi louée.

2o.—Des terrains obtenus pour la station du chemin de fer.

3o.—De l'ancien chantier de construction qui devait servir de terminus maritime.

4o.—Des vieilles maisons commerciales maintenant occupées comme maison de douane à Newcastle, indiquant séparément le montant payé annuellement pour le loyer, les dommages causés aux terrains, et le prix payé ou à être payé pour chacune des dites maisons, et à qui, quand et comment ?

No. 26 .. INVASION FÉNIENNE, CANADA :—Réponse à une adresse. Copie de toute dépêche et de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial au sujet des réclamations résultant de l'invasion du Canada par les féniens, etc. ; aussi copie du rapport sur l'association fénienne préparé par Lord Tenterden.

——————————MANITOBA :—Réponse à une adresse. Copie de toute correspondance avec le lieutenant-gouverneur A. G. Archibald et M. McMicken, commissaire des terres, concernant l'invasion fénienne de Manitoba, et les rapports du dit lieutenant-gouverneur avec Louis Riel, etc.

No. 27... PÉNITENCIERS :—Rapport des directeurs des pénitenciers de la Puissance du Canada, pour l'année 1871.

No. 28.. SAUVAGES :—Réponse à une adresse. Copie de toute correspondance au sujet de la nomination d'un commissaire ou de commissaires des affaires des Sauvages dans Northumberland, N.-B. (*Pas imprimée.*)

No. 29.. EDIFICES PROVINCIAUX, HALIFAX :—Message du Gouverneur-Général transmettant une certaine correspondance avec la sentence arbitrale, au sujet des réclamations de la Nouvelle-Ecosse, à propos des édifices provinciaux à Halifax.

No. 30.. TRIDER, ALBERT :—Réponse à une adresse. Rapports officiels relatifs à la mort par suite d'un accident sur le chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, d'Albert Trider, employé sur le dit chemin, et sur toutes les procédures à l'enquête du coroner ; aussi, un état de tous les accidents survenus sur le dit chemin. (*Pas imprimée.*)

No. 31.. EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Compte des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 31 Vic., ch. 67, pour l'exploration géologique du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1871.

——————————Rapport sommaire des explorations géologiques, en date du 20 mai 1872.

No. 32.. PERLEY, M. (I. C.) :—Réponse à une adresse. Copie de tous rapports faits par M. Perley, I. C., sur les moyens les plus pratiques et les plus sûrs d'assurer et maintenir libre la navigation sur la rivière St. Jean, N.-B., à l'endroit ou près de l'endroit appelé Battures d'Oromocto. (*Pas imprimée.*)

No. 33.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Premier rapport de progrès sur le chemin de fer canadien du Pacifique, par S. Fleming, écr., ingénieur-en-chef.

——————————Réponse à une adresse. Copie de toutes instructions et correspondance avec les ingénieurs chargés des divisions B, C, D et E, de l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique, et de tout rapport d'investigation sur la cause de la suspension de l'exploration de la division C, de la dite exploration, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 34.. CHEMIN DE FER WINDSOR ET ANNAPOLIS :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, y compris tous mémoires ou protestations adressés au gouvernement par la compagnie, et tous arrangements conclus entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, relativement au privilége de se servir du dit chemin. (*Pas imprimée.*)

No. 35.. PROVINCE DU CANADA, DETTE DE LA :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement de la Puissance avec les gouvernements des provinces de Québec et d'Ontario au sujet du partage du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada, etc. ; et correspondance avec les gouvernements des différentes provinces de la Puissance relativement à toutes demandes faites pour accorder des subsides additionels ou des conditions financières plus favorables que celles qui leur sont faites par l'acte de confédération. (*Pas imprimée.*)

No. 36.. ACTE DES ECOLES, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à une adresse. Corres-

pondance ou autres documents relatifs à l'acte des écoles, passé par la législature locale du Nouveau-Brunswick, qui ont eu lieu entre le gouvernement de la Puissance et celui du Nouveau Brunswick.

No. 37... HAMEL, A., JR. :—Réponse à une adresse. Correspondance échangée entre le gouvernement et des officiers de douane de la Puissance ou des Etats-Unis, au sujet de la saisie faite entre les mains de M. A. Hamel, fils, d'une certaine quantité de marchandises appartenant à la maison "Jos. Hamel et Frères," de Québec. *(Pas imprimée).*

——————RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE :—Do, do. *(Pas imprimée.)*

No. 38... OFFICIERS DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE :—Réponse à une adresse. Etat indiquant les noms, l'origine, la croyance, la position et le salaire de tous les employés du gouvernement de la Puissance, avec les états de tous les départements publics, du Sénat, de la Chambre des Communes, et de la commission du chemin de fer Intercolonial.

No. 39... BOSSÉ, HON. M. LE JUGE :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec et l'honorable juge Bossé, au sujet du refus de cet honorable juge de se conformer à l'ordre du gouvernement de Québec, lui enjoignant de résider à Montmagny, dans le district de Montmagny. *(Pas imprimée.)*

No. 40... BUREAU DE POSTE D'HALIFAX :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le maître de poste d'Halifax, N.-E., et l'honorable maître-général des postes, au sujet de la soustraction de lettres d'argent du bureau de poste. *(Pas imprimée.)*

No. 41... DROITS DE DOUANES, BAIE D'HUDSON :—Droits de douanes prélevés aux ports de la Baie d'Hudson, 1868-69, 1869-70 et 1870-71. *(Pas imprimé.)*

No. 42... RIVIÈRES THAMES ET SYDENHAM :—Réponse à une adresse, plans, rapports, spécifications et contrats ayant trait à l'amélioration de la navigation des rivières Thames et Sydenham, depuis 1867.

No. 43... HAVRE DE PASPÉBIAC :—Réponse à une adresse. Correspondance, rapports et plans relatifs à la rade de Paspébiac : 1o. comme havre de refuge, 2o. comme havre d'hiver en communication avec le chemin de fer Intercolonial.

No. 44... CANAL DE LA BATTURE STE. CLAIRE :—Réponse à une adresse. Rapport des ingénieurs ou autres nommés pour s'enquérir de la localisation du canal sur la batture Ste. Claire, du côté canadien, par le gouvernement des Etats-Unis.

No. 45... CAUSES EN APPEL :—Réponse à une adresse. Etat du nombre de causes qui, pendant les trois dernières années, du 1er janvier 1869 au 1er janvier 1872, ont été portées devant Sa Majesté en son Conseil Privé, sur appel de jugements rendus dans chacune des provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse. *(Pas imprimé.)*

No. 46... SERVICE DE LA MALLE, JOLIETTE :—Réponse à une adresse, etc., ayant rapport à l'établissement d'une malle quotidienne entre Joliette, St. Ambroise de Kildare, et Ste. Mélanie d'Aillebout, dans le comté de Joliette. *(Pas imprimée.)*

No. 47... EMPLOYÉS PUBLICS DES DÉPARTEMENTS :—Réponse à une adresse. Etat indiquant toutes les sommes d'argent payées à tout officier ou commis de département, sous forme de salaire extra pour service extra ou autrement, en aucun temps, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1871. *(Pas imprimée.)*

——————————Réponse à une adresse. Etat indiquant toutes sommes d'argent exigées ou reçues pour salaires, services extra et frais de voyage, ou pour tout autre objet, par les divers députés chefs et officiers de département à Ottawa, etc. *(Pas imprimée.)*

No. 48... FRONTIÈRE DU NORD-OUEST :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario au sujet de la frontière nord-ouest d'Ontario.

No. 49... SAUVAGES, IROQUOIS :—Réponse à une adresse. Correspondance échangée depuis le premier novembre dernier, entre le gouvernement, l'agent à Caughnawaga, et les Sauvages Iroquois, au sujet de la conduite des chefs de ces Sauvages. *(Pas imprimée.)*

No. 50.. IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES :—Réponse à une adresse. Comptes payés ou reçus pour impressions départementales et confidentielles depuis la date des derniers états soumis, avec copie des ordres en conseil y relatifs, et de tous comptes payés ou reçus pour reliure depuis que l'ouvrage a été donné sans soumissions au présent entrepreneur.

No. 51... CANAL DE GRENVILLE :—Réponse à une adresse demandant copie de toute soumissions transmises pour la réparation et l'agrandissement du canal de Grenville, et aussi copie de tous contrats conclus, ordres en conseil et tous autres documents y relatifs. *(Pas imprimée.)*

No. 52... CANAL WELLAND :—Réponse à une adresse. Rapports faits par l'ingénieur en charge du canal Welland en l'année 1871, indiquant la quantité d'excavation dans le sol et dans le roc requise pour mettre le canal de niveau avec le lac Erié, par voie du Port Colborne et du Port Maitland respectivement ; aussi, copie de tous rapports sur le même sujet par l'ingénieur en chef du dit département. *(Pas imprimée.)*

No. 53... OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :—Réponse à une adresse. Correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis et toute personne de la Puissance, au sujet d'observations météorologiques et de rapports sur la température.

No. 54... DROITS D'AUTEURS :—Réponse à une adresse ayant trait à la question des droits d'auteur. *(Pas imprimée.)*

No. 55... PUNITIONS CORPORELLES :—Réponse à une adresse. Cas dans lesquels la sentence de punitions corporelles a été mise à effet en Canada. *(Pas imprimée.)*

No. 56... PHARES :—Réponse à une adresse. Soumissions pour la fourniture d'huile de charbon pour les phares, pour les années 1870, 1871 et 1872, avec les rapports des inspecteurs sur les échantillons. *(Pas imprimée.)*

No. 57... TERRITOIRES DU NORD-OUEST, LIQUEURS ENIVRANTES :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur de

Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, au sujet de l'introduction de liqueurs enivrantes, d'armes, munitions et autres choses pour être vendues aux natifs du dit Territoire et autres personnes y résidant. *(Pas imprimée.)*

No. 58 .. LOIS DE MANITOBA :—Réponse à une adresse. Lois de Manitoba, décrétées durant la dernière session de la législature locale, au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs, et de la constitution d'une cour suprême. *(Pas imprimée.)*

No. 59 .. ELECTIONS, COLOMBIE-BRITANNIQUE ET MANITOBA :—Rapport d'après les archives des élections des membres de la présente Chambre des Communes pour la Colombie Anglaise et Manitoba, indiquant le nombre total de votes enregistrés dans chaque division électorale où il y a eu constestation, avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombre de votes inscrits sur les listes électorales de ces divisions respectivement, et la population de chaque collége électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement, préparé par le greffier de la couronne en chancellerie.

No. 60 .. RÉSERVE DES SAUVAGES, SARNIA :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le secrétaire d'Etat pour les provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers du département, touchant le lot de front No. 51 de la réserve des Sauvages, à Sarnia. *(Pas imprimée.)*

No. 61 .. COMMERCE DES INDES OCCIDENTALES :—Réponse à une adresse. Correspondance, etc, depuis le 1er juillet 1867 ayant trait aux relations entre le Canada et les Antilles.

——————RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE :—Do, do. *(Pas imprimé.)*

No. 62 .. CANAL DE LA BAIE VERTE :—Réponse à une adresse. Rapport et estimés ayant trait au canal de la Baie Verte.

No. 63 .. RAVIN DE SHIPPEGAN :—Réponse à une adresse. Correspondance, Ordres en conseil, Rapports, Estimations, relatifs au creusement du ravin de Shippegan. *(Pas imprimée.)*

No. 64 .. EMIGRANTS, FORT GARRY :—Etat indiquant la dépense encourue pour procurer des voitures et des hommes à l'endroit appelé "Prince Arthur's Landing" pour le transport des émigrants à Fort Garry; ainsi que pour le même service depuis le terminus ouest du lac Supérieur et le chemin de Shebandowan jusqu'au côté nord du Lac des Bois; et depuis le Lac des Bois jusqu'au Fort Garry; aussi, le nombre d'émigrants transportés sur la dite route.

No. 65 .. PRODUITS EN ENTREPÔT :—Réponse à une adresse. Correspondance relative à des honoraires exigés par des officiers américains sur des denrées et produits passant par les Etats-Unis en entrepôt.

No. 66 .. CHARRUES :—Réponse à une adresse. Nombre de charrues à double soc entrées au port de Guelph, la valeur de ces charrues, le nombre de celles qui ont payé un droit, le nombre (s'il en est) qui n'ont point payé de droit. *(Pas imprimée.)*

No. 67 .. LAC MUD :—Réponse à une adresse. Correspondance concernant la construction d'une digue à la décharge du lac dit "Mud Lake," dans le township de Bedford, dans le comté d'Addington, Ontario, en l'année 1871. *(Pas imprimée.)*

No. 68 .. EMBAUCHAGE DES MATELOTS :—Réponse à une adresse. Correspondance depuis le 1er juillet 1869, au sujet de l'engagement ou de la désertion des matelots, ou de ce qui est connu sous le nom d'embauchage. *(Pas imprimée.)*

No. 69 .. HONORAIRES DES INSPECTEURS DE BOIS :—Réponse à une adresse. Tarif des honoraires, en vertu du chap. 46 des Statuts Refondus du Canada, qui sont maintenant exigés des fabricants de bois pour la confection des spécifications, et payés aux inspecteurs de bois pour mesurage, etc. *(Pas imprimée.)*

No. 70 ... BUREAU DE POSTE, QUÉBEC :—Réponse à une adresse. Soumissions reçues pour l'appareil de chauffage du bureau de poste de Québec, avec le rapport de l'architecte en chef du département des travaux publics y relatif. *(Pas imprimée.)*

No. 71 ... HAVRE DE PORT COLBORNE :—Réponse à une adresse. Soumissions reçues par le département des travaux publics pour l'excavation dans le sol et dans le roc à l'effet de creuser et améliorer le havre de Port Colborne sur le lac Erié, l'année dernière. *(Pas imprimée.)*

No. 72 ... ARBITRES :—Adresse indiquant toutes les causes qui ont été décidées par le bureau des arbitres de la Puissance, depuis la confédération, les sentences rendues, et tous les montants payés aux dits arbitres comme salaires et frais de voyage, ou pour tout autre objet. *(Pas imprimée.)*

No. 73 ... ARSENAL D'HALIFAX :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance au sujet de l'arrangement proposé pour obtenir une partie de l'arsenal du port de Sa Majesté à Halifax, pour en faire un terminus du chemin de fer intercolonial. *(Pas imprimée.)*

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA,

POUR L'ANNEE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1871

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.
1872.

RAPPORT

DU

SECRETAIRE D'ETAT DU CANADA,

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1871.

A Son Excellence le Très-Honorable LORD LISGAR, *Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:—

J'ai l'honneur de mettre devant Votre Excellence le Rapport Annuel de mon Département pour l'année expirée le 30 juin 1871.

Le nombre de lettres reçues et répondues par les différentes divisions du département pendant l'année 1870–71, a été de 9,444, sans compter les simples accusés de réception, et se répartit comme suit:—Divisions de la correspondance et des terres de l'Artillerie, 7,515; division de l'imprimeur de la Reine, 1,825; division des terres de la Puissance, 104, cette dernière division ne comprenant que la correspondance de quatre mois, de mars (époque de son établissement) à juillet 1871.

Ce n'est que dans le cours du mois d'octobre 1870, qu'il a été pris des dispositions pour la régie des terres dépendant des biens de la banque du Haut-Canada, régie attribuée à ce département.

On n'a pas perdu de vue les objets que le gouvernement s'est proposés en se chargeant de ces biens, c'est-à-dire l'économie dans la gestion et le prompt règlement des affaires. Pour atteindre le premier de ces objets, l'ancien personnel de cette malheureuse institution avait été remercié. C. Gamble, écuyer, de Toronto, depuis longtemps en relations avec la banque

et au fait de toutes ses transactions, et un évaluateur payé au moyen d'un percentage sur les ventes, sont les deux seules personnes employées hors du département. Le Col. Coffin, chef de la division des terres de l'Artillerie à Ottawa, outre ses occupations spéciales, a été chargé du soin de ces intérêts, sans aide ni compensation additionnelle; il s'en est acquitté avec son exactitude et sa diligence ordinaires. La plus grande et la meilleure partie des biens-fonds avait été vendue avant le transfert à ce département; cependant le produit des ventes opérées jusqu'à aujourd'hui montre l'activité déployée. Le total est de $66,678.12.

On a eu recours aux ventes par encan lorsque ce mode a paru avantageux, et les résultats ont été satisfaisants.

Le Département espère disposer du reste des terres dans le cours de cette année.

Le rapport de la division des terres de l'Artillerie marqué A, et ci-annexé, indique un rendement considérable par les ventes et les loyers pendant la présente année. Le total se monte à $93,783. L'explication qui fait connaître qu'une partie de cette somme est afférente à l'année précédente constate une progression graduelle satisfaisante sous tous les rapports.

L'expérience d'une autre année de fonctionnement du bureau de l'imprimeur de la Reine a fait ressortir la sagesse de l'organisation de ce bureau sur sa base actuelle. La surveillance constante exercée sur les impressions et la reliure pour les divers départements, et l'audition uniforme des comptes de ces services exécutés par contrats à des prix stipulés tendent également à assurer l'économie et l'uniformité dans le travail et le prix—deux résultats satisfaisants. On a perfectionné le système établi au point que l'on peut constater en un instant le coût de chaque détail de ce qui a été donné à l'entreprise, et clore promptement les comptes. Il sera donc toujours facile à l'avenir, pour la confection des contrats ou autres arrangements, de se procurer au besoin des bases d'évaluation, en conférant les régistres statistiques du bureau. L'examen du rapport de l'imprimeur de la Reine (appendice B), fera voir que les dépenses d'impression et de reliure pour les différents départements ont augmenté considérablement, mais cet officier justifie cette augmentation par la quantité de travaux exécutés; cette augmentation de travail et de dépense est due au recensement et à d'autres causes, signalées par lui dans son rapport de cette année et dans celui de l'année dernière. Pour les mêmes raisons, la publication de la *Gazette du Canada* a nécessairement occasionné un surcroît de dépense.

Dans la division de l'enregistrement, le service s'est fait avec l'exactitude et la diligence accoutumées.

Un grand nombre de patentes pour des terres des Sauvages et de l'Artillerie, ont été grossoyées et enregistrées, pendant l'année dernière, et des états ont été régulièrement transmis aux régistrateurs des comtés où ces terres sont situées.

J'ai aussi fait transmettre au gouvernement d'Ontario, après leur achèvement, copie des patentes des terres de la Couronne qui, avant le 1er juillet 1867, étaient enregistrées dans des livres qu'on a dû garder, parce qu'ils contenaient aussi les patentes pour les terres des Sauvages et de l'Artillerie et ne pouvaient conséquemment être transférés à cette Province. Ces documents couvraient au-de-là de 1,700 pages de papier grand format.

Il a été enregistré à cette division, pendant l'année, 250 cautionnements d'officiers publics.

Depuis mon dernier rapport, les Territoires du Nord-Ouest ont été transférés au Canada.

et en forment partie intégrante. Ils sont placés par la section 34, chap. 42, de la 31e Victoria, sous l'administration de ce département.

Ce vaste Territoire renferme une grande étendue de terre propre à la culture du blé et autres céréales, des racines et des légumes, et qui ne le cède à nulle autre sur ce continent.

Les rapports qui ont été faits sur la puissante fertilité et les productions du sol, se trouvent pleinement confirmés par les personnes qui, depuis quelques années, ont visité le pays ou s'y sont établies.

On sait qu'entre autres minéraux précieux, il s'y trouve de l'or, de l'argent, et du charbon. Si on considère l'étendue des prairies de ces Territoires, il est difficile d'estimer trop haut l'importance des gisements houillers ; aussi se propose-t-on de prendre des mesures, à la saison prochaine, pour obtenir des renseignements sur le caractère et l'étendue de ces gisements.

La partie nord de ce Territoire, où le sol cesse d'être utilisable pour l'agriculture, est néanmoins précieuse, parce qu'elle est la région de ce continent la plus riche en animaux à fourrure.

La Province de Manitoba, qui a attiré plus particulièrement l'attention du département, a été détachée de la partie sud-est des Territoires, et embrasse la contrée située entre le 96e et le 99e degrés du méridien Ouest de Greenwich, et entre la frontière internationale ou le 49e parralèle de latitude, et la latitude 50°30' ; elle contient environ 13,908 milles carrés, presque 9,000,000 d'acres.

La politique libérale adoptée relativement aux terres, qui donne au colon de bonne foi un établissement de cent soixantes acres, moyennant la condition d'une occupation de trois ans tendra, à ce que l'on croit, à attirer dans cette région, qui sera plus tard le grenier du Canada, une partie de l'émigration qui s'écoule aujourd'hui du nord et du centre de l'Europe.

Ceux de nos nationaux qui désirent changer de lieu, ou ceux qui veulent se livrer à l'agriculture, peuvent obtenir là une terre dans la prairie, sans avoir à faire le sacrifice de leur allégeance, ou à renoncer à leur attachement au drapeau anglais.

Pour que le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest se colonisent rapidement, il ne faut qu'un moyen de communication par chemin de fer qui les relie aux anciennes Provinces. Le chemin de fer canadien du Pacifique, lorsqu'il sera construit, fournira ce moyen.

En attendant la " Route Dawson," qui traverse notre propre territoire, offrira une bonne voie pour la circulation pendant l'été. La rivière Rouge à laquelle viennent aboutir les lignes des chemins de fer américains, pourra être aussi utilisée pendant la saison navigable.

Pour répondre aux besoins de la colonisation, un grand nombre d'arpenteurs ont été mis à l'œuvre l'année dernière. Il a fallu expédier pour eux et pour les brigades de travailleurs sous leurs ordres, des provisions dans la Province ; ces provisions leur ont été fournies au prix coûtant avec le fret et les autres dépenses en plus.

On a déjà donné les ordres nécessaires pour fournir de la même manière aux besoins du personnel d'arpentage considérablement augmenté, qui sera employé à la saison prochaine.

On a ajouté une division à ce département, sous le nom de division des terres de la Puissance, pour la direction des arpentages et l'administration de ces terres. John Stoughton Dennis, Ecr., a été nommé chef de cette branche, avec le titre d'arpenteur-général.

Connaissant le grand intérêt que l'on porte à tout ce qui se rattache aux terres dans le Manitoba, j'annexe le rapport de l'arpenteur-général, (Appendice C,) qui fait voir les travaux accomplis par les arpenteurs jusqu'à la fin de l'année ; il montre que malgré les délais occasionnés par la fumée et les incendies, le résultat des opérations a été tout-à-fait satisfaisant.

Il peut être à propos d'ajouter que M. McMicken, agent des terres à Winnipeg, a été pourvu de cartes des townships arpentés, et qu'il est prêt à répondre aux demandes de tous ceux qui désireront se faire inscrire pour obtenir des terres soit par vente, par droit de préemption ou d'établissement.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. AIKINS.

APPENDICE A.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,
OTTAWA, 27 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu des opérations de cette division de votre département, à venir jusqu'à la fin de l'année fiscale expirée le 30 juin 1871.

On a vendu à l'encan des emplacements à bâtir dans les endroits et aux prix ci-dessous :—

Chambly	$9,119 18
Côteau du Lac	1,501 00
Cornwall	352 00
Prescott	2,333 00
Ottawa	9,980 00
Toronto	24,571 88
	$47,857 06

Ces ventes ont été effectuées à terme, le premier paiement se faisant le jour de la vente.

Grâce à l'activité déployée par cette division et à la condition généralement prospère du pays, un montant considérable d'arrérages a pu être recouvré. La conduite généreuse tenue envers les acheteurs et les locataires, qu'on pressait de s'acquitter sans jamais les opprimer, a produit ses fruits naturels. Il n'y en a eu qu'un très-petit nombre qui aient absolument manqué, et les lots de ces personnes, après annulation de la vente en vertu de la loi, se vendront aujourd'hui avec plus d'avantage qu'auparavant. Les perceptions pendant l'année expirée le 30 juin 1871, provenant en partie de loyers et en partie de versements sur les prix d'achat, ont été de $93,733,88. Il faut remarquer que sur ce montant la somme de $24,228.88 devait être portée au crédit de l'année dernière, mais a été reçue peu de jours après la clôture fiscale, de sorte que le rapport en 1870 aurait du être de $73,845.40, au lieu de $49,616.52, et celui de la présente année 1871, de $69,505. Par là, le produit mentionné en premier lieu se trouve réparti dans une proportion plus égale, et indique un accroissement annuel plus régulier et plus normal. Voici les rapports depuis l'avènement de la Confédération :

1867	$45,981 85
1868	44,645 48
1869	48,219 22
1870	73,845 40
1871	69,505 00

Pour ce qui est du travail à exécuter à ce bureau, je ne puis que répéter ce que je disais l'année dernière, qu'il est difficile d'en donner une appréciation précise et tangible. Cependant on peut jusqu'à un certain point juger du travail manuel par le nombre de folios d'écritures—856, qui représentent environ 1,100 lettres expédiées en réponse à 700 lettres reçues,—par 87 projets de lettres patentes, et 151 transports enregistrés et exécutés après un soigneux examen de testaments et de titres. Quant au "travail intellectuel" nécessaire pour dépouiller et préparer les matériaux de cette correspondance, il n'y a que ceux qui ont fait un travail analogue qui puissent s'en former une juste idée. Les heures de bureau sont de 9 à 4 heures, et le travail est rarement interrompu.

La comptabilité exige beaucoup de labeur et se tient avec un soin et une netteté dignes de tout éloge.

Le travail divers et de toutes les heures, qui consiste à répondre aux questions, à donner

des explications, exigeant des recherches et des consultations, est une routine qui ne cesse pas.

Les rapports journaliers que vous avez eus avec cette division vous permettent, monsieur, d'être le meilleur juge de l'exactitude de ce que je viens de dire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

WILLIAM COFFIN,
Agent des Terres de l'Artillerie.

APPENDICE B.

A l'Honorable James Cox Aikins,
Secrétaire d'État du Canada,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le service des impressions exécutées sous la surveillance de ce bureau, s'est fait l'année dernière, d'une manière généralement satisfaisante. Le mode suivi pour ordonner les ouvrages et effectuer la tenue et l'audition des comptes d'impression a été plus complètement systématisé. Cela a toutefois occasionné un surcroît notable de travail dans le bureau, et, le 28 juin dernier, j'ai dû demander l'aide d'un autre commis en tenue de livres et en écritures, afin de pouvoir tenir convenablement et ponctuellement les livres et les régistres du bureau. Il a plu à Son Excellence en conseil, sur votre recommandation, d'accorder cette demande le 31 juillet dernier. Pour l'appuyer, je mentionnais l'augmentation considérable des affaires. Le nombre de réquisitions pour impressions départementales pendant les six mois d'exercice expiré le 1er novembre 1870, avait été d'environ 750, soit 125 par mois; pendant les six mois suivants il s'était élevé à 1,119, soit 186 par mois, et pendant les deux mois alors derniers à 432, soit 216 par mois; ce qui faisait une moyenne de près de 194 par mois pour les huit mois, contre 125 par mois pour le semestre précédent, accusant une augmentation de plus de 55 pour cent depuis que l'organisation théorique du bureau a été arrêtée.

J'ai aussi indiqué à cette occasion ce qu'entraînaient ces ordres ou réquisitions :—

1o. Réception des réquisitions;
2o. Surveillance nécessaire pour faire exécuter l'ouvrage à temps;
3o. Réception, comptage et examen de l'ouvrage;
4o. Livraison aux départements, sur récépissés;
5o. Transcription en registres des réquisitions, récépissés et livraisons.
6o. Vérification des comptes reçus.
7o. Inscription des comptes sur les livres;
8o. Transmission des comptes aux départements, et d'états de ces comptes au commis des dépenses casuelles; et délivrance de certificats à l'entrepreneur.

A cela il faut ajouter la préparation des comptes, la perception des abonnements et du prix des insertions d'annonces à la *Gazette du Canada*, avec la comptabilité qui en résulte, la vérification des comptes et l'approvisionnement du papier convenable pour la Gazette, les Statuts et les autres impressions. Si en outre on prend en considération la surveillance de l'impression, de la reliure, et de la distribution de 15,000 à 25,000 volumes de Statuts, l'inscription de ces distributions sur les livres, et le compte des livraisons et des ventes casuelles, on verra que ma demande était nécessaire pour l'efficacité du service.

Cette addition au personnel du bureau s'est justifiée elle-même par le résultat, en facilitant les réponses aux demandes des autres départements, la surveillance du progrès des travaux et le contrôle des comptes. Je donne ci-après des tableaux qui indiquent la somme des travaux d'impression exécutés dans l'année, etc. On y verra que le nombre des livres et brochures imprimés et reliés, de livres blancs réglés et de cartes montées, s'est élevé à près de 70,000, et que celui des formules imprimées et reglées, a atteint presque le chiffre de cinq millions et demi.

Gazette du Canada.

Ce que je prévoyais l'année dernière dans mon rapport s'est entièrement réalisé, au sujet de la diminution du nombre des souscripteurs de la *Gazette du Canada*, la liste des abonnés payants est réduite à 49. De 978 à 1,069 exemplaires ont été imprimés chaque semaine pour la distribution aux officiers publics, aux abonnés et aux annonceurs, et pour les demandes casuelles.

Recettes de l'année fiscale dernière,—	
Annonces	$605 98
Abonnements	300 07
Ventes	4 69
	$910 74
Dépenses pendant la même période—	
Papier	$916 03
Impression et expédition	1,983 86
Total	$2,899 89

Ce qui accuse un déficit de $1,989 15.

Ce déficit dépasse de beaucoup ma prévision; mais il a été grossi par le coût de l'impression des suppléments considérables nécessités par le recensement, et pour lesquels je n'avais pas fait une part suffisante.

Statuts.

Je donne ci-dessous l'état des frais de publication et de distribution des statuts passés à la dernière session du Parlement. L'entrée de Manitoba et de la Colombie Britannique dans la Confédération devant nécessairement faire augmenter les demandes, on a ordonné un tirage plus considérable qu'en 1870; la dépense a accru en proportion, par suite aussi de ce qu'un nombre additionnel de volumes ont reçu une reliure pleine ou une demi-reliure en veau, et à cause du prix de l'express sur les exemplaires transmis aux provinces Maritimes et à Manitoba. Le coût par volume et par feuille a été cependant le même que l'année dernière, comme on le verra au tableau suivant:—

Coût des Statuts.

	Anglais, 17,500 exemplaires.		Français, 5,000 exemplaires.		Total, 22,500 exempl.
Papier.					
Payé à James Cotton	528 rames, 8 mains, 8 feuilles à $2.99	$ cts.	166 rames, 11 mains, 19 feuilles, à $2.99	$ cts.	$ cts.
Impression.		1,580 00		488 14	2,068 14
" " I. B. Taylor:—					
Composition		64 80		78 90	143 70
Tirage		294 00		96 00	390 00
Epreuves, corrections, etc.		15 60		7 90	23 50
Reliure.					557 20
" " A. Mortimer:—	Exemplaires.		Exemplaires.		
Demi-reliure en mouton	17,263	1,985 24	4,918	565 57	2,550 81
" " veau	64	33 28	26	13 52	46 80
Reliure pleine en veau	171	136 80	55	44 00	180 80
Extra	2	3 10	1	1 55	4 65
					2,783 06
Expédition.					
" " A. Mortimer		236 24		63 12	299 36
" " la comp. d'express canad					392 16
					$691 52

RÉCAPITULATION.

Papier	$2,068 14
Impression	557 20
Reliure	2,783 06
Distribution	691 52
	$6,099 92

C'est une moyenne d'environ 27 cents par volume, ou de deux cents la feuille pour les 13½ feuilles qui forment le volume. La moyenne des années 1868 et 1869 a été de 3⅕ cents la feuille, ce qui porterait le prix du présent volume a plus de 43 cents, ou de l'édition entière à $9,675. Ainsi le volume de 1871 a coûté environ 16 cents de moins, soit $3,375 de moins pour l'édition entière.

Impressions, Reliure, etc., des Départements.

Comme je le prévoyais dans mon dernier rapport, les ouvrages, et par conséquent les dépenses, ont été beaucoup plus considérables l'année fiscale dernière que l'année précédente, et autant que j'ai pu le constater, par suite des causes que j'indiquais, savoir : l'épuisement graduel de l'approvisionnement de formules, etc., qu'on avait en main lors de l'inauguration du nouveau système, le fait que les agents du service extérieur se sont plus soigneusement conformés à la règle qui veut que tous les ouvrages soient exécutés ici par l'entrepreneur, l'annexion de Manitoba et de la Colombie Britannique, enfin le recensement.

Le tableau suivant fait voir la somme de travail exécutée dans les douze mois expirés le 31 juin dernier :

No. de Réquisitions reçues.	No. de pièces d'ouvrages.	No. de volumes, imprimés, reliés, réglés.	No. de formules imprimées et réglées.
2,066	3,282	69,848	5,485,984

Les tableaux qui suivent montrent que les services faits par l'entrepreneur pendant l'année expirée le 30 juin dernier, ont coûté $37,888.06 ; si on y joint la dépense du papier fourni par ce bureau, soit $3,558.91, les frais s'élèvent au chiffre total de $41,446.97.

La dépense totale de ces services pendant les douze mois expirés le 12 octobre 1871 (sans le papier) a été de $39,345.83 pour l'ouvrage ordinaire, et de $1,065.78 pour les impressions confidentielles, ce qui fait en tout $40,411.61, contre $27,678.66 pendant l'année précédente—augmentation d'environ 50 pour cent.

J'ai été informé par le bureau de la papeterie que le prix du papier et des autres fournitures, distribuées par lui pendant l'année dernière s'est élevé à la somme de $41,197.95. Cette somme ajoutée au total précédent porte la dépense entière à $81,609.56, contre $47,582.62, chiffre auquel elle s'était élevée en 1869–70; ce qui accuse une augmentation de $34,026.94. Là-dessus il faut mettre au compte du recensement :

Compte d'impressions faites par ce bureau	$5,657 04
" de papier fourni par ce bureau	3,529 95
" " par le bureau de la papeterie	9,927 86
Total	$19,114 85

Ainsi, plus de la moitié du surcroît de la dépense de ces services a été causée par le recensement et devrait se répartir sur dix années plutôt que sur une ou deux.

Je joins ici des tableaux semblables à ceux que jai annexés à mon rapport de l'année dernière. J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine.

Ottawa, 30 Novembre 1871.

COUT des Impressions départementales, etc., pendant les années expirées le 30 juin 1871, et le 12 octobre 1871.

Mois.	Année.	Année expirée le 30 juin 1871.	Année expirée le 12 oct., 1871.	Année expirée le 15 oct., 1870.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Juillet	1870	2,696 32		
Août	,,	1,859 56		
Septembre	,,	2,347 03		
Octobre	,,	5,448 04	2,079 67	2,773 99
Novembre	,,	1,554 97	1,552 67	
Décembre	,,	2,329 08	2,328 08	1,240 54
Janvier	1871	2,608 89	2,608 89	913 38
Février	,,	3,777 79	3,777 79	943 15
Mars	,,	4,382 65	4,382 65	2,865 71
Avril	,,	3,198 29	3,198 29	2,391 75
Mai	,,	2,698 75	2,698 75	3,198 18
Juin	,,	3,901 92	3,901 92	2,252 70
Juillet	,,	.....	3,537 23	2,667 40
Août	,,	.....	2,996 71	1,907 75
Septembre	,,	.....	5,044 11	2,938 24
Octobre	,,	.....	1,239 07	3,585 87
		36,803 29	39,345 83	27,678 66
Impressions confidentielles, (voir ci-dessous)		1,084 77	1,065 78	
		37,888 06	40,411 61	

IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES.

Septembre	1870	13 89	.....	
Octobre	,,	5 10	.....	
Novembre	,,	10 03	10 03	
Décembre	,,	657 60	657 60	
Janvier	1871	72 72	72 72	
Mars	,,	325 43	325 43	
		1,084 77	1,065 78	

COUT des Impressions départementales, etc., par départements, pendant les années expirées le 30 juin 1871, et le 12 octobre 1871.

Département.	—	Pour 1 année expirée le 30 juin 1871.	—	Pour 1 année expirée le 12 oct. 1871.	Pour 1 année expirée le 15 oct. 1870.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agriculture	676 93	.....	656 02	.....	425 73
Recensement	5,657 04	6,333 97	5,687 23	6,343 25	
Bureau du service civil	.....	4 01	.....	2 38	48 40
Greffier de la Couronne en Chancellerie.	.....	353 04	.....	330 78	
Douanes	.....	3,677 09	.....	3,743 30	3,472 72
Finances	1,034 74	.....	975 82	.....	
" Audition	490 68	.....	566 48	.....	1,093 18
" Trésorerie	99 79	.....	28 38	.....	
" Fonds des licences de mariage.	23 43	1,648 64	38 74	1,609 42	
" Bureau de la papeterie	.....	345 46	.....	321 50	290 90
Secrétaire du gouverneur-général	.....	86 74	.....	84 84	10 92
Revenu de l'Intérieur	.....	5,137 35	.....	5,254 18	3,131 84
Chemin de fer intercolonial	.....	392 08	.....	448 80	5 02
Justice	.....	240 43	.....	430 35	183 42
Marine et pêcheries	.....	1,054 58	.....	1,107 21	1,679 34
Milice	.....	1,221 05	.....	1,309 02	2,319 52
Chemin de fer du Pacifique	.....	7 19	.....	7 92	
Bureau de Poste	12,862 43	.....	14,225 42	.....	11,954 90
" Branche des caisses d'épargne.	980 84	13,843 27	1,257 86	15,483 28	980 33
Conseil Privé	.....	189 47	.....	209 59	420 36
Travaux Publics	.....	720 92	.....	771 80	673 74
Receveur général	.....	595 38	.....	620 47	195 41
Secrétaire d'Etat du Canada	172 57	.....	242 52	.....	
" Terres de la Puissance	477 92	.....	609 90	.....	318 83
" Enregistrement	40 35	.....	31 68	.....	
" Terres de l'Artillerie	21 61	712 45	14 31	898 41	
" Imprimeur de la Reine	.....	117 52	.....	114 92	200 80
Secrétaire d'Etat pour les Provinces	59 35	.....	124 94	.....	273 30
" Terres des Sauvages	60 00	119 35	75 57	200 51	
Banque du Haut-Canada	.....	3 30	.....	3 90	
Impressions confidentielles (Voir tableau ci-dessous)	.....	36,803 29	.....	39,345 83	27,678 66
		1,084 77		1,065 78	
		37,888 06		40,411 61	

IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES.

Département.	Année expirée le 30 juin 1871.	Année expirée le 12 oct. 1871.
	$ cts.	$ cts.
Finances	417 23	417 23
Marine et Pêcheries	550 60	550 60
Conseil Privé	116 94	97 95
	1,084 77	1,065 78

APPENDICE C.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,
BUREAU DES TERRES DE LA PUISSANCE
OTTAWA, 1er Mars 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les opérations de cette division depuis son établissement le 7 mars dernier.

Quelques remarques préliminaires sur l'étendue et le caractère général du Territoire devenu dernièrement la propriété du Canada, et qui, sous le nom de " Terres de la Puissance," a été confié à l'administration de cette division de votre département, ne seront pas en ce moment sans intérêt.

L'étendue de ce Territoire est immense, ainsi qu'on peut le voir par l'estimation suivante de sa superficie d'après les meilleures données.

La superficie totale est mesurée en dedans des côtes telles que tracées sur les cartes de l'Amirauté, et ne comprend point le Labrador et les îles de la mer Arctique.

La classification des étendues fertiles est basée sur les preuves pratiques les plus sûres qu'on a pu obtenir jusqu'ici, savoir : les comptes-rendus des explorations officielles et les renseignements reçus des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson, des missions et d'autres bonnes sources.

SUPERFICIES DES TERRES DU CANADA.

1.	2.	3.	4.	5.
Impropre à la culture, étant la partie du grand Désert Américain qui s'étend sur le territoire britannique.	Pays de prairie. La plus grande partie ne saurait être surpassée pour l'agriculture; et offre par endroits des bouquets de bois et des zones boisées.	Terre boisée, entrecoupée çà et là de grandes prairies (comme dans le District de la Rivière de la Paix) propre à la culture du blé et des autres céréales. Bois en abondance.	Zone située au-delà des régions 2 et 3 (ou zone agricole proprement dite) où la culture des patates, de l'orge, des plantes fourragères peut se faire avec succès. Suffisamment boisée.	Terres rocheuses, marécageuses et stériles. Le bois à mesure qu'il s'éloigne du sud disparaît graduellement Cette région est riche en animaux à fourrures.
Milles carrés 50,000 Acres, 32,000,000	Milles carrés 120,000 Acres, 76,800,000	Milles carrés 466,225 Acres, 298,384,000	Milles carrés 928,200 Acres, 594,048,000	Milles carrés 642,300 Acres, 411,072,000

La superficie totale de ces terres est donc de 2,206,725 milles carrés, ou de 1,412,304,000 acres. Dans cette immense étendue, sans parler des zônes 1 et 4 décrites ci-dessus, (qui ont cependant plus ou moins de valeur comme terres à pâturages, etc.), nous avons les zônes 2 et 3, qui contiennent 375,184,000 acres de terres arables dont la plus grande partie est incontestablement propre à la culture du blé.

Le climat pendant la saison d'hiver y est un peu rigoureux, pas plus cependant que dans certaines parties d'Ontario et de Québec; d'un autre côté, le pays est assurément l'un des plus salubres du monde, et les zônes fertiles dont je viens de parler, un jour à venir, fourniront à la subsistance d'une population agricole de plusieurs millions d'âmes.

ARPENTAGES.

Le système d'arpentage que l'on suit a été déterminé par un ordre en conseil du 25 avril dernier. On a pris aussitôt des mesures pour organiser et poursuivre énergiquement l'arpentage sur les lieux.

On a compilé et publié un manuel qui explique tous les détails du système et contient

des instructions pour la conduite des arpenteurs des terres de la Puissance. Ce manuel a 32 pages et est accompagné de cartes servant à expliquer les instructions et de formules de contrats pour les députés-arpenteurs.

Vu l'impossibilité de se procurer ici des théodolites du genre de ceux dont les arpenteurs auront besoin pour l'arpentage des blocs, on a fait une commande de ces instruments à la maison Troughton et Sims, de Londres, Angleterre.

On a passé sept contrats qui comprendront l'arpentage par blocs de quatre townships chacun, de toute la Province de Manitoba, et aussi d'une lisière de pays sur les frontières est et ouest de la Province.

La division de cette Province en blocs de douze milles carrés, comprenant quatre townships chacun, dont les angles seront indiqués par des poteaux en fer portant le numéro et le rang du township, et dont les sections et quarts de sections seront marqués aux angles sur toutes les lignes extérieures, est l'un des traits du système d'arpentage adopté, et doit s'effectuer, dans tous les cas, préalablement à la subdivision des townships en sections et en quarts de sections.

Ces contrats sont ceux numérotés de un à sept, dans le tableau B ci-annexé, qui donne les noms des arpenteurs employés à Manitoba pendant la saison dernière et le nombre de milles arpentés par eux. On trouvera dans le tableau C les prix payés pour les opérations exécutées en vertu de ces contrats.

L'arpentage exact des portions colonisées de la Province était devenu nécessaire pour connaître les terres occupées, et pour en préparer les patentes, suivant la section 32 de l'acte de Manitoba. La bande de terrain de quatre milles de largeur sur les rivières Rouge et Assiniboine, cédée par les Sauvages à feu le comte de Selkirk, et qui renferme ces terres occupées, a donc été divisée en entreprises d'arpentage, comme le fait voir le tableau D, lequel indique aussi les prix accordés aux arpenteurs et la quantité de travail accomplie par eux.

Le nombre des arpenteurs et le vaste champ de leurs opérations ayant rendu nécessaire la nomination d'un inspecteur, vous avez eu la bonne fortune de vous assurer les services de M. Lindsay Russell.

Sa tâche a été difficile, car elle embrasse non seulement l'inspection des arpentages donnés à l'entreprise, afin de constater si les travaux s'exécutent sous tous les rapports conformément aux instructions du manuel, mais encore la surveillance des opérations, les instructions à donner aux chefs des brigades d'arpentage, et les conférences qu'il faut avoir avec eux.

Je joins à ce rapport des extraits marqués E, et un tableau marqué A, que j'emprunte au rapport de M. Russell sur les opérations de la saison.

Les entrepreneurs auxquels a été confié l'arpentage des blocs, n'ont pu accomplir tous les travaux qui leur étaient assignés, pour des causes expliquées au long par M. Russell ; et le délai pour leur achèvement a dû être prolongé jusqu'à la saison prochaine.

Nous avons toute assurance que la partie qui reste à arpenter sera entreprise avec énergie et terminée sans retard.

L'arpentage préliminaire de la partie habitée de la Province est fini, et les arpenteurs en dressent actuellement les cartes.

Ces cartes achevées, il restera encore à déterminer quelles sont les bornes exactes des établissements particuliers, et à marquer finalement ces bornes sur le terrain. C'est ce qui sera fait pendant la saison prochaine.

Les arpenteurs avec qui on a passé des contrats de subdivision ont été envoyés immédiatement à la suite des arpenteurs des blocs, et ont exécuté la subdivision de seize townships dans le voisinage du Fort Garry ; il leur a été réparti quatorze autres townships, situés au nord et au nord-ouest du Portage Laprairie, qui semble jusqu'à présent le lieu vers lequel les colons se dirigent de préférence.

Neuf de ces derniers townships sont terminés. On a commencé aussi les opérations dans les townships restants, mais le mauvais temps les a fait suspendre et remettre.

Quant à l'étendue de terre actuellement disponible pour la colonisation, on doit s'en rapporter aux chiffres donnés par M. Russell dans le tableau A, savoir :—

En townships subdivisés	439,214 acres.
En sections et quarts de section marqués sur les lignes extérieures des blocs	717,440 acres.
Total	1,156,654 acres.

Ces chiffres ne comprennent nullement les arpentages dans les établissements.

Les dispositions que vous avez ordonnées pour les arpentages à exécuter pendant la saison prochaine auront pour résultat la subdivision de presque tous, sinon de tous les townships qui restent à arpenter.

Je regrette qu'il m'ait été impossible de me procurer des renseignements exacts sur le nombre des colons qui se sont établis dans la Province l'année dernière. Les notes et les rapports des différents arpenteurs font voir néamoins que beaucoup de personnes ont profité des dispositions de l'ordre en Conseil du 25 mai dernier, permettant l'établissement sur les terres préalablement aux arpentages, à certaines conditions, et il est certain que plusieurs familles se sont en outre fixées dans les établissements.

Je n'ai plus que quelques observations à faire sur la nature du pays arpenté. J'attire l'attention sur les remarques de M. Russell à ce sujet, et je puis dire, d'après la connaissance personnelle que j'ai du pays, que la plus grande partie de Manitoba possède un sol arable excellent. Je n'ai jamais rencontré un sol aussi merveilleusement riche que celui des grandes vallées des rivières Rouge et Assiniboine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. STOUGHTON DENNIS,
Arpenteur-Général.

A l'Honorable J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat du Canada.

[E.]

Extraits du Rapport de M. Lindsay Russell.

" Je puis indiquer une cause de retard, qui au début est commune à presque tous les " partis: ils ne trouvent point les facilités auxquelles ils s'attendaient pour se pourvoir de " chevaux et d'objets de campement. La cherté de toutes choses est si excessive que les nou- " veaux arrivés ne peuvent s'équiper qu'en employant beaucoup de temps, quelquefois " même inutilement, à chercher et à se procurer ce dont ils ont besoin à des prix appro- " chant un peu de ceux qu'ils avaient coutume de payer.

" Les incendies extraordinaires qui, l'année dernière, ont promené leurs ravages sur nos " prairies du Nord-Ouest et sur celles des Etats-Unis, dans cette région, ont sérieusement " retardé les arpentages.

" Avant que le feu atteignît un endroit, une épaisse fumée obscurcissait tout le pays, et " les arpenteurs ne pouvaient prendre leurs points de mire que de très-près et avec peu " d'utilité; quelquefois même il était impossible de distinguer les piquets, et il leur fallait " abandonner les travaux jusqu'à ce qu'un vent favorable vînt dissiper ces épais nuages " de cendre et de fumée. Les mêmes causes ont aussi fréquemment interrompu leurs obser- " vations astronomiques.

" Mais c'est là le moindre des embarras causés par ces incendies, car lorsqu'ils ont " balayé les localités qu'on arpentait, tous les arpenteurs ont éprouvé des dommages; quelques " uns ont été exposés à un extrême danger et d'autres ont essuyé de vrais désastres. Deux " partis, ceux de M. Wagner et de M. F. H. Lynch Staunton, furent chassés par l'incendie " et perdirent toutes leurs provisions, leurs tentes, leurs équipements, leurs hardes, quelques- " uns de leurs instruments, et faillirent devenir eux-mêmes la proie des flammes. M. Milner " Hart, bien qu'il ait réussi à sauver ses effets dans une circonstance semblable, n'a échappé " avec son parti qu'avec encore plus de peine à la suffocation et au feu.

" Outre la suspension des travaux ainsi occasionnée, il y a eu aussi nécessairement perte " de temps pour gagner le Fort Garry et s'y équiper de nouveau afin de reprendre les " travaux.

" Après le passage de l'incendie, toutes les brigades se virent aux prises avec les mêmes " difficultés pour nourrir les chevaux employés par elles aux transports. A peine restait-il " quelques parcelles de terre où les herbes avaient été épargnées, et on fut souvent obligé " d'emporter du fourrage à de longues distances.

" On avait à peine échappé aux effets désastreux du feu, lorsqu'il se fit une nouvelle in- " terruption dans l'opération régulière et suivie des travaux: je fais allusion à l'incursion " fénienne.

" Je n'aurais pas parlé aussi au long des difficultés et des retards éprouvés par les " arpenteurs, si la justice ne m'y avait obligé, en présence des travaux qu'ils ont néanmoins " réussi à exécuter.

" Voici approximativement la somme totale des opérations de la saison en milles:—

" Arpentages de blocs	1,207 milles.
" " de subdivisions	1,406 "
" " d'établissements, équivalant à environ 1200 milles	
" " de subdivisions	1,200 "
" Total	3,813 milles.

" En lots de fermes, la ligne arpentée représenterait une superficie de 1,535,530 acres ou, en chiffres ronds, un million et demi d'acres.

" L'annexe ci-jointe marquée A donne le détail des townships subdivisés en entier ou en " partie, ainsi que les lignes de bâse et de rectification avec leurs lignes méridiennes extérieures " d'intersection arpentées jusqu'à ce jour.

" On voit par les rapports des arpenteurs qu'il n'y a qu'une partie bien minime de la " superficie arpentée dont le sol ne soit pas de première qualité.

" Les terres marécageuses, que l'on a rencontrées quelque fois, sont presque aussi avanta- " geuses, si elles ne le sont autant, que les terres arables sèches; car elles donnent sans aucun " travail de culture des prairies à foin très-plantureuses.

" Quant au bois pour le chauffage, les clôtures, les ouvrages de charpente, etc., les arpen- " teurs, dans leurs rapports, mentionnent peu de terres boisées; mais il faut se rappeler que les " arpentages de sub-divisions, ont été jusqu'ici presque entièrement limités à la région des " prairies. Les arpentages de blocs—bien qu'ils aient atteint des sections boisées— " n'y ont pas suffisamment pénétré pour permettre de constater les essences et l'étendue des " bois qu'elles renferment.

" La région suivante est généralement bien connue pour être celle qui offrira les principales " ressources en bois dans la Province. Commençant à l'est, la région densément boisée s'étend " du nord au sud sur toute la partie de la Province qui serait comprise entre sa frontière est " et une ligne irrégulière courant à une distance de 10 à 20 milles à l'est de la Rivière- " Rouge. Ces forêts se composent pour la plupart de peupliers, de pruches et d'épinettes. " Quant à la grosseur du bois, il est probable que les billots qu'on en tirerait n'auraient pas en " moyenne plus de quatorze pouces de diamètre, et encore une bonne partie des arbres ne fourni- " raient même pas du bois de cette grosseur. Quoique petit, le bois est remarquablement " exempt de nœuds et assez gros pour les constructions, les clôtures, etc.

" La contrée boisée la plus considérable après celle-là est située au-delà de la rive sud de " la rivière Assiniboine. A vingt milles environ de son confluent avec la rivière Rouge, " l'étroite lisière ordinaire de petits bois s'élargit en gagnant l'ouest et finit par atteindre une " largeur de plusieurs milles. Dans le voisinage de la rivière, elle produit des bois compara- " tivement de haute croissance, d'excellent chêne et du peuplier propres à la construction, de " plus grandes dimensions que ceux de la région précédente.

" Des prairies et des bois couvrent la plus grande partie de ce qu'on appelle la Montagne " de Pembina, à l'ouest de la Province, ainsi que la contrée au nord de l'Assiniboine, des lacs " de la Batture et Manitoba.

" On rencontre généralement des lisières de bois le long de tous les cours d'eau un peu " considérables et sur les bords des lacs."

(A.)—ARPENTAGES DES TERRES DE MANITOBA.

Opérations de l'année 1871.

No.	Townships.	Ligne arpentée.		Lignes des blocs.	Ligne arpentée.	
		milles	chai.		milles	chai.
	Dans le 1er rang est—					
4	Townships Nos. 9, 10, 11 et 12	206	25	Sur la 1ère ligne de rectification	110	02
	Dans le 2e rang est—			,, 2e ,, de base.....	124	43
4	Townships Nos. 9, 10, 11 et 12	200	06	,, 2e ,, de rectification	82	41
	Dans le 3e rang est—			,, 3e ,, de base.....	86	47
4	Townships Nos. 9, 10, 11 et 12	62	43	,, 3e ,, de rectification	57	03
	Dans le 4e rang est—			,, 4e ,, de base.....	97	64
4	Townships Nos. 9, 10, 11 et 12	168	16	,, 4e ,, de rectification	64	32
	Dans le 4e rang ouest—			,, 5e ,, de base.....	21	31
Partie 1	Township No. 6	22	33	,, Perpendiculaires, lac Manitoba.....	9	13
	Dans le 5e rang ouest—			,, Méridienne principale.....	97	64
Parties 2	Townships Nos. 12 et 13.....	40	11	,, 1ère méridienne est.....	63	13
	Dans le 6e rang ouest—			,, 2e ,, ...	67	75
2	Townships Nos. 12 et 13	114	12	,, 3e ,, ...	38	57
	Dans le 7e rang ouest—			,, 4e ,, ...	18	27
3	Townships Nos. 12, 13 et 14.	138	41	,, 1ère méridienne ouest.....	83	40
	Dans le 8e rang ouest—			,, 2e ,, ...	56	09
3	Townships Nos. 12, 13 et 14.	159	72	,, 3e ,, ...	35	52
	Dans le 9e rang ouest—			,, 4e ,, ...	33	68
2	Township No. 13 et partie 14	57	75	,, 5e ,, ...	28	00
	Dans le 10e rang ouest—			,, 6e ,, ...	12	18
Partie 1	Township, partie, 14	25	37	,, 7e ,, ...	18	27
30	Total, milles.....	1,195	51	Total, milles.....	1,207	06
	Lignes de quarts de ces trente townships et parties de townships	210	25	Ligne en mil. des towns. comme ci-contre.	1,405	76
				Six arpentages d'établissements de 200 milles en moyenne chacun.....	1,200	00
	Milles arpentés et jalonnés sur les lignes de townships	1,405	76	Total de milles d'arpentages.....	3,813	02

Superficie ..... 439,214 acres.

Superficie des arpent. de subdivis.	439,214 acres.
,, marquée au moyen de poteaux sur les lignes des blocs.....	717,440 ,,
,, des arpentages d'établissements	378,880 ,,
Superficie totale arpentée...	1,535,534 ,,

(B.)—ETAT DES ARPENTAGES EXÉCUTÉS PAR CONTRAT.

No.	Nom.	Résidence.	Nature de l'arpentage.	Son étendue.	Milles arpentés.		Remarques.
				milles.	miles	chaî.	
1	Milner Hart	St. Marie, O.....	Arp. de blocs ...	315	151	44	A terminer dans la saison de 1872.
2	A. C. Webb	Brighton, O.....	do do ...	340	187	16	do do
3	Jos. Doupe	Angus, O.	do do ...	340	98	64	do do
4	W. Beatty.....	Delta, O.	do do ...	425	345	10	do do
5	B. Magrath.....	Aylmer, Q.	do do ...	334	74	17	do do
6	John Johnston	Hull, Q.....	do do ...	303	190	39	do do
7	Lachlan Kennedy ..	Toronto, O.....	do do ...	303	159	57	do do
8	John McLatchie ...	Templeton, Q.	do sub-division.	233	187	43	do do
9	David Sadler.....	Dalhousie, N.B. ..	do do ...	183	183	68	Reçu comme étant complété.
10	F. H. L. Staunton .	Dundas, O.	do do ...	192	152	12	A compléter en 1872.
11	Donald Sinclair	Ottawa, O.	do do ...	232	222	00	Reçu comme étant complété.
12	R. W. Hermon	Listowell, O.	do do ...	288	256	18	A compléter en 1872.
13	W. Wagner.....	Toronto, O.	do do ...	252	241	76	Reçu comme étant complété.
14	S.L. Brabazon	Portage du Fort, Q.	do do ...	133	115	30	do do
15	Walter Beatty	Delta, O.....	do do ...	85	46	69	A compléter en 1872.

(C.)—TABLEAU DES PRIX.

Nature de l'arpentage.	1re Classe. Prairie.	2e Classe. Bois de peuplier.	3e Classe. Autres bois—gros bois, bois chablis, broussailles fournies du pied et entremêlées de vignes, saules ou noisetiers épais.
	Par mille.	Par mille.	Par mille.
Arpentage de blocs.....	$9 00	$15 00	$25 00
Arp. de blocs, subdivision.....	7 00	11 00	18 00

Pour mesurer et marquer les angles de section et de quarts de section sur l'une des limites de la réserve de chemin dans une ligne de rectification, l'autre limite ayant été antérieurement tracée et marquée, les arpenteurs recevront le prix uniforme de 8 piastres par mille.

Il est en outre entendu que les lignes stationnaires traversant le bord des lacs ou des rivières navigables tel qu'indiqué au livret d'opérations, seront payées suivant les prix du tableau ci-dessus.

(D.)—ARPENTAGES D'ÉTABLISSEMENTS, ETC.

Numéro.	Nom.	Résidence.	Paroisses ou parties de paroisses arpentées, avec leur étendue.		Allocation quotidienne aux arpenteurs pendant leurs opérations sur les lieux, pour salaire et dépenses pour hommes et transp. de provisions.	Allocation quotidienne aux arpenteurs pour leur subsistance et celle de leurs hommes.	Remarques.
			Localité.	milles carrés.			
					$ cts.	$ cts.	
1	Duncan Sinclair.	Winnipeg, M..	St. Jean, Kildonan, et St. Paul.....	44	10 00	3 60	Arpentage préliminaire complété.
2	G. McPhillips ..	Seaforth, O. ..	St. Jacques, St. Charles, Headingly, et St. François-Xavier	100	do	do	do
3	Moses McFadden	Newry, O.....	St. Paul de la Baie, Pop Point, High Bluff, et P. Portage	152	do	do	do
4	G. A. Doucet...	Ile Verte, Q..	St. André, Mapleton, et St. Pierre.	48	do	do	do
5	J. A. U. Baudry	Montréal, Q. .	St. Boniface, St. Vital, et St. Norbert	76	do	do	do
6	L. J. D'Auteuil.	Rimouski, Q. .	Ste. Agathe	188	do	do	do

RAPPORT

DE LA

DIVISION DES SAUVAGES

DU

DÉPARTEMENT

DU

SECRETAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1872.

RAPPORT

DE LA

DIVISION DES SAUVAGES

DU

DÉPARTEMENT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

A Son Excellence le Très-Honorable Lord LISGAR, *G.C.B., G.C.M.G., Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTER EXCELLENCE :

L'acquisition des territoires du Nord-Ouest, l'organisation de la province de Manitoba et l'incorporation de la Colombie Britannique dans la Confédération canadienne, ont beaucoup agrandi la sphère des opérations de la division des sauvages de ce département, et il en doit nécessairement résulter pour elle un accroissement de labeur et de responsabilité. Avant longtemps, le système général d'administration qui a subi l'expérience des deux Canadas, sera en tout ou en partie appliqué à ces deux provinces, mais jusqu'ici mon attention a été dirigée sur les mesures qui paraissaient d'une nécessité immédiate.

En prévision du mouvement des troupes à travers le pays situé entre la baie du Tonnerre et Manitoba, en 1870, des agents furent chargés de visiter les tribus sauvages le long de la route, afin de les concilier au moyen de présents et pour les assurer que tout en demandant le droit de circuler paisiblement, le gouvernement serait prêt, en temps opportun, à les indemniser pour leur co-opération amicale et à leur garantir par un traité la cession de toutes terres dont elle voudraient se départir et dont le gouvernement jugerait à propos de faire l'acquisition.

Ces mesures conciliatrices furent couronnées d'un plein succès, et les troupes et employés du gouvernement purent aller et venir sans rencontrer d'obstacles.

Au printemps de 1871, Wemyss M. Simpson, Ecr., fut choisi comme agent général chargé de passer des traités avec les tribus sauvages, et de représenter le gouvernement et ce département au Nord-Ouest. Les rapports, arrêtés du conseil et instructions envoyés à M. Simpson, ci-annexés dans leur ordre respectif, feront connaître la politique du gouvernement et les mesures prises par ce département pour la mettre à exécution. Les rapports de M.

Simpson, du 30 juillet et du 3 novembre 1871, se trouvent plus loin, avec les comptes et bordereaux à l'aide desquels Votre Excellence pourra constater quels furent les premiers frais de ces arrangements diplomatiques et l'étendue des déboursés annuels qu'ils ont nécessités.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 25 *avril* 1871.

Le comité du conseil a pris en considération le mémoire ci-joint, (daté le 17 avril 1871) de l'honorable Secrétaire d'Etat pour les provinces, recommandant la nomination de Wemyss McKenzie Simpson, Ecr., comme commissaire des sauvages, et soumettant certains avis au sujet de son traitement, de ses devoirs, etc., et il adhère à la recommandation de nommer M. Simpson, et aux avis que renferme le dit mémoire.

Pour copie conforme.

WM. H. LEE,
G. C. P.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces,
etc., etc., etc.

Le Secrétaire d'Etat pour les provinces appelle l'attention du Conseil Privé sur les dépêches du Lieutenant-Gouverneur de Manitoba qui lui ont été soumises de temps à autre et ayant rapport aux traités et arrangements faits avec les sauvages du Nord-Ouest et sur sa recommadation à l'effet de nommer un commissaire pour diriger, au printemps, les négociations voulues.

Il suggère respectueusement que cette branche du service public soit confiée à M. Wemyss McKenzie Simpson, en lui donnant le titre de commissaire des sauvages, et comme tel devant recevoir ses instructions de ce département, auquel il devra faire rapport.

Que le traitement de cet officier soit porté à $2,000, plus les frais de route raisonnables qui pourront par la suite lui être accordés par arrêté du conseil.

Que ce commissaire ait instruction de conférer de temps à autre avec le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, pour se consulter et agir avec lui. Sur les questions où ils seront d'accord, leur rapport devra être collectif; mais lorsqu'ils différeront, les motifs devront être ditinctement mentionnés.

Que l'attention de ce commissaire soit dirigée sur l'importance de s'entendre avec les bandes qui habitent l'étendue du pays située entre la Baie du Tonnerre et le Fort de Pierre pour la cession (sujette aux réserves qu'elles voudraient garder) des terres qu'elles occupent.

Les bandes habitant le long de cette route s'étant conduites paisiblement lors du passage, l'été dernier, du corps expéditionnaire, le secrétaire d'Etat recommande que les provisions qui leur ont été promises l'été dernier soient expédiées au Fort Francis et au lac des Bois de bonne heure au printemps, comme témoignage de la disposition bienveillante du gouvernement.

Il soumet en outre que le service du commissaire au milieu des tribus indiennes serait beaucoup facilité, s'il lui était permis de porter un uniforme, attendu qu'elles sont lentes à croire que sans lui l'on puisse être revêtu de l'autorité de la Reine.

JOSEPH HOWE.

17 avril 1871.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 28 avril 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de votre gouvernement, copie d'un arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, autorisant la nomination de M. Wemyss McKenzie Simpson, comme commissaire des Sauvages pour faire des traités avec les tribus de sauvages entre la Baie du Tonnerre et le Fort de Pierre.

La commission de M. Simpson est en voie d'exécution et elle lui sera envoyée sous peu.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

A l'Honorable
A. G. Archibald,
Lieutenant-Gouverneur,
Fort Garry.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,

Ottawa, 5 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une commission sous le grand sceau qui vous nomme commissaire des Sauvages pour diriger les négociations et faire des traités avec les tribus indiennes du Nord-Ouest, tout en vous revêtant des pouvoirs et de l'autorité mentionnés dans ce document.

Vos instructions comme commissaire vous seront envoyées de temps à autre par ce département, auquel vous adresserez vos rapports officiels.

Votre traitement comme tel est porté à $2,000 par année, à compter de la date de votre commission, avec telle allocation raisonnable qui sera plus tard fixée par Son Excellence en conseil pour vos frais de route.

Vous conférerez de temps en temps avec le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba sur toutes les affaires ayant rapport à votre charge de Commissaire, et vous vous efforcerez, autant que possible, de coopérer avec lui.

Quand, de concert avec MM. Dawson et Pether, vous aurez terminé vos travaux à Fort Francis—car c'est avec les indiens de cette partie du pays qu'il faudra d'abord traiter—vous vous rendrez sans retard au Fort Garry, pour vous entendre avec le lieutenant-gouverneur de Manitoba, et commencer, mais seul, les négociations avec les tribus indiennes jusqu'à l'ouest de cette province.

Son Excellence vous ayant nommé lieutenant-colonel de la division régimentaire d'Algoma, il serait bon que, dans vos entrevues officielles avec les sauvages, vous portiez l'uniforme de l'officier de milice de ce grade.

Je joins ici un exemplaire du rapport du lieutenant Butler sur son voyage de Fort Garry à l'Hôtel des Montagnes Rocheuses, vu que les renseignements qu'il donne sur les sauvages du Nord-Ouest pourraient vous être utiles dans vos négociations avec eux.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

W. M. Simpson, Ecr., M. P.,
Sault Ste. Marie.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,

Ottawa, 6 mai 1871.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous transmettre une commission sous le grand sceau qui vous autorise à traiter collectivement avec les sauvages Saulteux et du lac Seul de la nation des Ojibbeways, pour la cession de leurs terres.

Ces terres sont supposées s'étendre depuis la décharge du lac Supérieur jusqu'à l'angle Nord-Ouest du lac des Bois, et de la frontière américaine à la hauteur des terres d'où les cours d'eau se dirigent vers la baie d'Hudson.

L'un des buts du gouvernement, en cherchant à obtenir la cession de cette étendue de pays, est de faire que la route maintenant en voie d'exécution depuis la baie du Tonnerre jusqu'à Manitoba soit sûre pour le passage des immigrants et des voyageurs du Canada. Il veut aussi ouvrir à la colonisation toute partie de cette étendue propre à la culture et à toute autre exploitation profitable.

Comme les versions sont très différentes quant à l'étendue des terres arables dont il pourrait retirer un revenu, le gouvernement devra s'en rapporter à votre jugement en fixant le prix de la cession. De grands pouvoirs vous sont confiés, et en les exerçant vous ne devez pas perdre de vue que le gouvernement est responsable envers le parlement et le pays de l'emploi à la fois judicieux et économique des fonds et approvisionnements laissés à votre disposition. Vous ferez tous vos efforts pour obtenir la cession de ces terres à des conditions aussi avantageuses que possible au gouvernement, et cela tout en vous gardant même d'employer à cet objet toute la somme plus bas mentionnée, à moins qu'il soit impossible de faire autrement.

Le nombre des sauvages que l'on dit habiter cette contrée est porté à environ 2,500, et le chiffre maximum que vous êtes autorisé à donner est de douze piastres par année par famille de cinq, avec le pouvoir discrétionnaire d'ajouter de petites sommes quand les familles excèderont ce nombre. En fixant cette indemnité, il ne faut pas perdre de vue qu'elle ne saurait manquer d'influer beaucoup sur les arrangements que vous aurez à faire ensuite avec les tribus plus à l'ouest.

Le ministre des finances se mettra en rapport avec la compagnie de la Baie d'Hudson pour vous fournir les fonds jusqu'à concurrence de $6,000, dont vous pourrez avoir besoin pendant le cours de vos négociations.

Il serait à propos que vous fussiez à Fort Francis pas plus tard que le milieu de juin, car c'est ordinairement vers ce temps que les sauvages se réunissent; mais afin d'être sûr qu'ils soient réunis en grand nombre le mois prochain, M. le commissaire Pether, après réception de cette lettre, enverra des messagers pour leur donner avis de la réunion proposée. Toutes les provisions ou présents expédiés l'année dernière pour les sauvages, mais dont il n'aura pas encore été disposé, seront au service de vos négociations, et M. le commissaire Dawson est par la présente autorisé, avec la sanction du ministre des travaux publics, à acheter et à expédier au Fort Francis, d'aussi bonne heure que possible en juin, les provisions, vêtements, etc., que les commissaires voudront avoir pour faciliter leurs négociations.

Les vêtements de chefs et les pavillons fournis l'année dernière seront aussi à votre disposition, ainsi que quatre autres de ces vêtements que M. Dawson apportera avec lui.

Je transmets pour votre information copie de l'acte de cession négociée en 1850 par M. Robinson. Les terres ainsi cédées sont situées autour du lac Supérieur. On les dit riches en minéraux, et elles s'étendent jusqu'à la hauteur qui sépare l'étendue concédée du territoire de la compagnie de la Baie d'Hudson.

J'ajouterai que je tiens de bonne source que dans les anciennes provinces de Québec et d'Ontario, le plus haut prix payé pour les plus belles terres a rarement excédé quatre piastres par tête et par année pour la bande avec laquelle le traité a été fait.

Un autre point sur lequel je désire appeler votre attention, c'est qu'il faudra restreindre autant que possible le chiffre à payer en argent. On a représenté au gouvernement que de l'argent serait de peu d'utilité à la bande avec laquelle vous aurez à négocier, et que des pro-

visions et vêtements seraient beaucoup plus prisés. Il y a aussi ce danger que s'ils voient les Sauvages avec de l'argent, les traitants ne manqueront pas de leur apporter des spiritueux qui nuisent à leur constitution tout en les démoralisant.

Un de vos devoirs, et ce n'est pas le moins important, sera de faire des réserves pour les Sauvages eux-mêmes, afin de pouvoir employer plus tard et graduellement les moyens qui, en Canada, ont si bien réussi à favoriser la colonisation et la civilisation chez les Sauvages.

Conformément aux recommandations de M. le commissaire Simpson, le ministre des travaux publics a été autorisé à faire construire une maison et un magasin à Fort Francis, sur tel emplacement et de telles dimensions que vous jugerez nécessaires à la protection et au remisage des provisions envoyées là, et aux autres fins se rattachant à votre mission.

Il est très à propos que vous teniez le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba au courant de ce que vous ferez, vu qu'il pourrait juger nécessaire de vous rencontrer au Fort Francis et de vous aider de ses conseils et de sa coopération.

Vous voudrez bien faire rapport à ce département au moins une fois le mois, et me dire chaque fois où les lettres en réponse devront vous parvenir.

A chacun des commissaires une lettre identique à la présente est envoyée, pour que tous soient informés à temps de leur nomination et afin qu'ils puissent faire leurs préparatifs avant de se réunir.

La commission et le projet de traité mentionnés dans la lettre sont envoyés sous couvert à M. Simpson, qui est le premier nommé dans la commission.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces.

W. M. Simpson, Ecr.,
S. J. Dawson, Ecr.,
Robert Pether, Ecr.

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

Ottawa, 6 mai 1871.

MONSIEUR,—Relativement à l'arrêté du conseil du 26 du mois dernier (dont copie, à ce que je crois, vous a été transmise) concernant la nomination de commissaires devant passer traité le mois prochain avec les Sauvages du lac la Pluie, je vous prie de vouloir bien autoriser M. S. J. Dawson, de votre département et qui est un de ces commissaires, à prendre des mesures pour l'achat des provisions, vêtements, etc., tel que prescrit par le dit arrêté, et dont les commissaires pourront avoir besoin pendant leurs négociations avec les Sauvages. Je vous prie de l'autoriser également à faire construire promptement au Fort Francis la petite maison ou magasin mentionné dans l'arrêté du conseil.

Comme de juste, ce département ordonnera le paiement de la dépense que fera M. Dawson pour l'achat des provisions, etc., et la construction du magasin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces.

L'Honorable
H. L. Langevin, C.B.,
Ministre des Travaux Publics.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

Ottawa, 9 mai 1871.

MONSIEUR,—Pour votre information, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre que j'ai envoyée à M. W. M. Simpson, M.P., avec copie d'une autre lettre à l'adresse collective de MM. Simpson, S. J. Dawson et Pether. La première renferme les instructions données à M. Simpson en sa qualité de commissaire des Sauvages, et l'autre les instructions données au même et aux deux autres ci-dessus nommés comme co-commissaires des Sauvages pour certaines fins. Je vous envoie aussi copie d'un rapport de M. S. J. Dawson, l'un des commissaires ci-dessus désignés, sur les Sauvages Saulteux et du lac Seul. Ce rapport est intéressant par les renseignements qu'il donne sur la bande des sauvages avec laquelle les co-commissaires vont avoir à traiter.

Les lettres ci-jointes vont suffisamment faire connaître le but des commissions et les pouvoirs et devoirs des commissaires. Elles indiquent aussi ce que les commissaires auront à faire avec vous comme Lieutenant-Gouverneur de Manitoba. Son Excellence est convaincue que vous favoriserez les commissaires de vos conseils et de votre appui dans les importantes et difficiles négociations que le gouvernement leur a confiées.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
JOSEPH HOWE,
Secrétaire d Etat
pour les Provinces.

L'Honorable
A. G. Archibald,
Lieutenant-Gouverneur, Fort Garry.

SAULT STE. MARIE,
6 Juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 mai, et de 4 pavillons à distribuer parmi les Sauvages du territoire de la Rivière Rouge.

M. S. J. Dawson est passé ici aujourd'hui en route pour le Fort William, et m'a remis ma commission. Je partirai vendredi sur le *Chicora*, et j'espère trouver M. Dawson prêt à m'accompagner au Fort Francis. J'envoie un mot à M. Pether, pour qu'il assemble les Sauvages vers le 25.

Voulez-vous avoir la complaisance d'envoyer à ma femme mon salaire de l'an dernier, et d'en faire changer le chèque en petits billets de banque que vous ferez remettre à la poste dans une lettre inscrite comme chargée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
WEMYSS M. SIMPSON.

L'Hon. Joseph Howe,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
Division des Sauvages,
Ottawa.

HOTEL DU GOUVERNEMENT
Monts d'Argent, 28 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 262, du 9 de ce mois, renfermant copie d'une lettre adressée à Wemyss M. Simpson, M. P., et d'une autre

à l'adresse de W. M. Simpson, S. J. Dawson et Pether, le tout accompagné d'un rapport de M. S. J. Dawson sur les Sauvages Saulteux et du lac Seul.

Son Excellence le gouverneur-général peut être assuré que je ferai tout en mon pouvoir pour aider les commissaires dans les négociations difficiles et importantes dont ils sont chargés.

J'avais précédemment reçu de M. Meredith une lettre pour M. Pether, que je lui ai fait parvenir par un sauvage des environs de Fort Francis, qui s'en retournait dans sa localité.

Le messager que j'avais envoyé hier avec des lettres aux Sauvages du lac des Bois, les informant de l'intention du gouvernement de passer traité avec eux et de ne pas venir ici, est revenu me dire que les Sauvages avaient été contents de recevoir ces lettres et qu'ils attendraient patiemment l'arrivée des commissaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ADAMS G. ARCHIBALD.

A l'Honorable

Secrétaire d'Etat

pour les Provinces,

Ottawa.

FORT FRANCIS,

11 Juillet 1871.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons eu différentes entrevues avec la tribu des Saulteux des Sauvages Ojibbeways, au lac Shebandowan et ici.

En prévision des négociations qui allaient s'entamer avec eux, les sauvages s'étaient rassemblés en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, et nous avons eu ainsi une bonne occasion de leur expliquer l'intention du Gouvernement d'obtenir la cession de leurs droits territoriaux. Ils rappellèrent des promesses qui leur auraient été faites autrefois pour obtenir de passer sur leur territoire, promesses que nous avons consenti de remplir jusqu'à un certain point en leur donnant en présents des provisions et vêtements. Nous avons aussi à leur payer une petite somme en argent, et il est expressément entendu avec eux qu'ils acceptent ces présents et paiements comme équivalent de toutes leurs anciennes réclamations.

De cette manière, le Gouvernement n'a plus à s'occuper du passé pour cette section du pays située entre les hautes terres et le lac des Bois.

Une députation de sauvages du lac Seul nous a aussi rencontrés ici, et par elle nous avons appris aux sauvages de cette section qu'ils seraient parties aux traités qui allaient être passés et profiteraient des avantages devant en résulter.

Jusqu'à présent diverses causes nous ont empêché d'entrer en arrangement formel et définitif avec les sauvages.

Il nous a d'abord fallu prendre le temps de délibérer avec calme sur différents points du traité, afin qu'ils sussent bien ce que l'on attendait d'eux. Nous leur avons fait complètement connaître les vues du Gouvernement, qui étaient d'obtenir la cession de leurs droits territoriaux, moyennant des réserves de terre et paiements annuels qui leur seraient faits.

D'un autre côté, une maladie ressemblant beaucoup à la scarlatine s'était déclarée parmi ceux réunis ici, ce qui exigea leur séparation immédiate, qui est maintenant presque complète, pour empêcher que cette maladie ne fit de plus grands ravages. Trois en sont morts

aujourd'hui, onze en tout, principalement des enfants, depuis notre arrivée, mais beaucoup d'autres sont dans un état précaire.

Cependant nous avons la satisfaction de pouvoir dire que sous plusieurs rapports nos entrevues ont produit de bons résultats.

Les sauvages comprennent très-bien la position qui leur est faite par l'ouverture de la voie de communication et se montrent sincèrement disposés à satisfaire au désir du Gouvernement. Nous nous sommes séparés d'eux avec l'entente que nous les rencontrions de bonne heure l'été prochain, que nous serions alors munis de présents pour eux et prêts à leur payer les sommes arrêtées à leur égard.

D'ici là, ils auront le temps de peser les propositions à eux faites et de se préparer à nous désigner alors quelles terres ils désirent se réserver et à faire connaître ce qu'ils demandent; de notre côté, nous nous sommes engagés à faire connaître leurs besoins au Gouvernement.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que les sauvages se sont montrés on ne peut mieux disposés à notre égard, et qu'ils voient maintenant d'un bon œil les émigrants traverser leur pays. Nous n'avons aucun doute qu'avec de la prudence et de bons soins ces relations amicales pourront s'établir sur un pied durable.

Le temps nous manque pour entrer aujourd'hui dans les détails, mais un rapport vous sera bientôt soumis avec un état des dépenses faites jusqu'à présent, suivi de recommandations touchant les futures négociations avec les sauvages.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très-obéissants serviteurs,

WEMYSS M. SIMPSON,
S. J. DAWSON,
ROBERT PETHER,
Commissaires.

L'Honorable
JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
Ottawa.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

MONTS D'ARGENT, 19 Juillet 1871.

MONSIEUR,—C'est avec un bien grand plaisir que je vous annonce, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, que M. Simpson, le commissaire des sauvages, est arrivé ici dimanche au soir, le 16 de ce mois.

Vous vous rappelez que dans mes dépêches numéros 4 et 5, datées respectivement les 17 et 21 septembre derniers, je parlais de certaines entrevues avec les sauvages à la mission en bas du Fort de Pierre.

Dans ces entrevues, j'informai les sauvages que je n'étais pas prêt à négocier un traité avec eux; que je désirais les voir retourner à leurs différents lieux de chasse et qu'au printemps je fixerais une date et leur ferais dire de me rencontrer au Fort de Pierre, et qu'alors je serais en mesure, soit en personne, ou par quelque représentant de la Reine venu directement du Canada, de négocier avec eux, et que je n'avais aucun doute qu'il en résulterait un arrangement avantageux.

Cela les fit se disperser, mais dès le printemps ils se montrèrent empressés à l'égard du traité, car ils envoyèrent de fréquents messages pour savoir quand ce traité pourrait se conclure et parurent très-contrariés des retards apportés. Ils ont apostrophé des émigrants pour leur défendre de passer sur leurs terres en dehors des limites de la compagnie de la Baie d'Hudson, et tout dernièrement, ils ont fait afficher un avis à la porte de l'église du Portage de la Prairie, défendant à qui que ce soit de passer sur leurs terres tant que le traité ne serait pas conclu.

Cette inquiétude et ce malaise chez les sauvages, joints à la crainte du danger qu'éprouvaient les émigrants cherchant des terres et prêts à se mettre à l'œuvre, mais forcés à l'inactivité par suite de cette crainte, vous feront comprendre facilement que j'attendais avec hâte et que j'appris avec infiniment de plaisir l'arrivée de M. Simpson.

M. Dawson, associé à MM. Simpson et Pether dans la commission concernant les Sauvages des lacs de l'intérieur, arriva avec M. Simpson.

Lundi, j'ai demandé à ces deux messieurs, ainsi qu'à M. James McKay, de venir causer avec moi de toute l'affaire, en profitant de l'expérience acquise à la rivière la Pluie, et de ce que l'on avait appris à l'égard des prétentions des Sauvages d'ici.

Nous fûmes tous d'opinion qu'il serait nécessaire d'obtenir que le titre Sauvage disparût, non seulement pour les terres situées dans la province, mais aussi pour une partie des coupes de bois à l'est et au nord de la province, qui pourrait être d'une utilité immédiate, ainsi que pour une grande étendue de terre arable située à l'ouest du Portage, laquelle ne compte que peu de Sauvages au nombre de ses habitants, et qui pourrait être cédée à très peu de frais additionnels.

Toute cette étendue est principalement occupée par une nation, les Chippaouais, dont les Saulteux des lacs sont une branche, et sous quelques rapports, il eût été avantageux de négocier pour tout au même lieu et du même coup, mais plusieurs difficultés pratiques font obstacle.

Il se fût écoulé beaucoup de temps avant que rien de définitif eût pu être conclu. Les émigrés auraient été obligés d'attendre trop longtemps avant de pouvoir se rendre sur les terres qu'ils auraient pu choisir à temps pour s'y abriter pendant l'hiver et faire les préparatifs voulus pour les travaux de culture le printemps suivant.

De ce temps à la fin des négociations, nous aurions aussi été obligés de nourrir tous les Sauvages des environs qui se seraient réunis avant les autres et on eût trouvé plus difficile de les disperser lorsque l'arrangement eût été conclu.

D'un autre côté, on avait fait croire aux Sauvages que l'on traiterait avec eux dans leurs localités respectives, c'est-à-dire dans celles où l'on avait besoin de leurs terres, et avec ces gens-là, il importe de tenir sa promesse, même en affaires où une déviation des conditions ne pourrait être considéré comme manque de foi.

En conséquence, l'on proposa d'ouvrir les négociations au Fort Inférieur avec les Sauvages de la province et de certains districts voisins, mardi, le 25 de ce mois, et avec les Sauvages des autres districts au poste de Manitoba, un des forts de la baie d'Hudson, à l'extrémité nord du lac Manitoba, jeudi, le 17 août.

Je vous envoie copie de l'avis expédié aux Sauvages de ces différents districts.

M. Simpson m'a montré votre dépêche à S. J. Dawson, Ecr., (No. 298), du 22 mai dernier, dans laquelle vous dites que ce jour-là le ministre des finances avait été prié d'autoriser les commissaires à tirer sur le trésorier de Manitoba, jusqu'à concurrence de $6,000, la somme nécessaire aux négociations à Fort Francis.

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD.

L'Hon. Secrétaire d'Etat
pour les provinces,
Ottawa.

Terres devant être comprises dans le traité avec les Sauvages.

A partir de la ligne frontière des Etats-Unis à un point au sud du centre du lac de l'embouchure Blanche ; de là jusqu'au nord de ce centre ; de là par le milieu du lac de l'embouchure Blanche jusqu'au centre de la rivière Winnipeg ; de là par le centre de la rivière jusqu'à son embouchure ; de là par le côté est du lac Winnipeg aussi loin au nord que la rivière Behring ; de là à travers le lac jusqu'à l'embouchure de la petite Saskatcheouane et

le côté nord du lac St. Martin, et de là jusqu'au lac Manitoba. De là par le côté nord-est du lac Manitoba et de la rivière à la Poule-d'Eau jusqu'au lac Winnepegosis ; de là par le côté est du Winnepegosis jusqu'à la partie située vis-à-vis le village du Laurie. De là jusqu'aux sources de la rivière aux Ecailles, pour embrasser la contrée de Duck Mountain. De là par la rivière aux Ecailles jusqu'à sa jonction avec l'Assiniboine ; de là par une ligne sud jusqu'à la frontière américaine ; de là en gagnant l'est par la ligne frontière jusqu'au point de départ.

PROCLAMATION.

Les Sauvages de Pembina, du lac du Roseau, du lac de l'embouchure Blanche, de la rivière de ce nom, de la rive sud du lac Winnipeg, des Portages de la Prairie et de la rivière Blanche, de la Pointe-aux-Chênes, Manitoba, et tous les autres Sauvages des limites de la province de Manitoba, sont par la présente invités à rencontrer le commissaires de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, au Fort de Pierre, sur la Rivière-Rouge, mardi, le 25 juillet courant, à 11 heures du matin, pour entamer des négociations au sujet du traité avec les Sauvages.

Dieu sauve la Reine.

WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire des Sauvages.

Winnipeg, 18 juillet 1871.

PROCLAMATION.

Les Sauvages du lac Winnipeg, entre l'extrémité sud du lac et de la rivière Behring ; de la Petite Saskatchewanne et Partridge Cross of Fairford ; du lac Manitoba, plus au nord et à l'ouest que la Pointe-aux-Chênes, y compris ceux de la crique aux Cygnes ; les Sauvages habitant la contrée entre le lac Manitoba et l'Assiniboine, y compris ceux de Riding Mountain et de Duck Mountain, de la rivière aux Ecailles, et de la crique aux Castors et de l'Assiniboine ; et tous les Chippeways sujets anglais habitant la contrée entre l'Assiniboine et la frontière des Etats-Unis et s'étendant depuis la ligne ouest de la province, y compris ceux de la montagne du Pigeon Sauvage, sont invités à rencontrer le commissaire de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, au Fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sur le lac Manitoba, et connu sous le nom de poste de Manitoba, mardi, le 17 août prochain, à 10 heures du matin, pour négocier le traité avec les Sauvages.

Dieu sauve la Reine.

WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire.

Fort Garry,
18 juillet 1871.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

MONTS D'ARGENT, 12 juillet 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une proclamation que j'ai fait publier dans le but d'empêcher que l'on vendît des boissons enivrantes aux Sauvages pendant les négociations du traité.

Je considère que les démarches que nous faisons actuellement influeront beaucoup sur nos relations avec les Sauvages de tout le continent. De fait, ce dont nous allons maintenant convenir servira probablement de base pour les arrangements que nous aurons à arrêter avec

tous les Sauvages entre la Rivière-Rouge et les Montagnes Rocheuses. Il importe donc de ne rien négliger pour bien commencer ces négociations.

Dans ce but, et entre autres choses, j'ai demandé au major Irvine de faire assister un détachement de ses troupes à l'ouverture des négociations. L'étalage militaire produit toujours un grand effet sur les Sauvages, et la présence de quelques soldats ne saurait manquer d'avoir un bon résultat.

Je crains que nous ayions à faire une grande dépense pour les présents en nourriture, etc., pendant les négociations; mais pour une affaire de ce genre, cette considération n'est que secondaire. Ce qu'il faut considérer comme véritable fardeau, c'est ce qu'il y aura à payer annuellement.

Je doute qu'il soit passible, dans le cas du traité avec les Sauvages du lac, d'arriver à un arrangement avec la dépense maximum prescrite par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Si nous examinons ce que nous recevrons en échange, il ne serait pas juste de mesurer les bénéfices que nous retirerons du beau territoire que nous allons acquérir ici par ce qu'il serait équitable de donner pour la contrée rocheuse et marécageuse à l'est de cette province.

Il est probable que sur ce point je me permettrai d'attirer sous peu votre attention.

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD.

L'Honorable Secrétaire d'Etat
pour les Provinces, Ottawa.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

ADAMS G. ARCHIBALD,

A tous ceux que les présentes peuvent concerner,

Salut:

Considérant que Wemyss M. Simpson, Ecr., commissaire dûment accrédité par Nous pour négocier un traité entre Nous et nos loyaux sujets les Chippeways, les Saulteux et autres tribus indiennes de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, a invité certains de nos sujets sauvages à le rencontrer dans ce but au Fort de Pierre, mardi, le 25 de ce mois, et considérant que c'est notre intention que cette réunion se continue de jour en jour jusqu'à ce que les négociations soient terminées; et considérant que notre désir est de protéger, non seulement nos sujets sauvages, mais aussi la population de la province contre les maux terribles qui pourraient en résulter si l'usage des boissons enivrantes était permis aux sauvages dans les occasions susdites, nous défendons strictement à toute personne ou personnes, pendant la durée des négociations susdites, de vendre ou donner à aucun sauvage, ou à aucune personne pour aucun sauvage, dans le voisinage du Fort de Pierre et pendant la durée des dites négociations, aucune liqueur enivrante que ce soit. Nous faisons aussi savoir que tout contrevenant sera puni avec toute la rigueur de la loi, et nous enjoignons à nos magistrats, officiers de paix et agents de police de veiller attentivement et d'amener immédiatement à justice toute personne qui sera trouvée violant la loi ou dédaignant d'obéir à l'ordre de cette proclamation.

En foi de quoi nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes sous le grand sceau de Manitoba.

Témoin, Notre fidèle et bien-aimé, l'Honorable Adams George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de notre province de Manitoba, membre de Notre Conseil Privé du Canada, etc., etc., etc., à notre hôtel du gouvernement, aux Monts d'Argent, ce 21me jour de juillet mil huit cent soixante-et-onze, en la 35me année de Notre Règne.

Par ordre,

THOMAS HOWARD,
Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 23 juillet 1871.

FORT GARRY INFÉRIEUR,

29 Juillet 1871.

MONSIEUR,— J'ai l'honneur de vous apprendre que lundi dernier je suis venu à ce Fort avec le commissaire pour rencontrer les sauvages appelés ici dans but de négocier un traité, et avec l'intention de commencer l'affaire le lendemain; mais comme quelques bandes n'étaient pas encore arrivées ce jour-là, nous dûmes remettre la réunion au jeudi. Ce jour-là, les sauvages de toutes les sections du pays qui avaient été invités étaient présents au nombre de mille environ. Un corps considérable de métis et d'autres habitants du pays s'y trouvèrent aussi, et paraissaient quelque peu désireux de connaître la politique du gouvernement sur cette question du traité.

Je transmets un mémoire des remarques par lesquelles j'ai ouvert la réunion, et en le lisant, vous y remarquerez un ou deux points qui demandent à être expliqués.

Lors du traité avec le comte de Selkirk, certains sauvages signèrent comme chefs et représentants de leur population. Aujourd'hui, quelques uns des sauvages nient que ces hommes fûssent chefs ou qu'ils fûssent autorisés à signer le traité.

Or, dans le but d'éviter le retour d'aucun fait de ce genre, nous avons d'abord demandé aux sauvages de choisir leurs chefs et de nous les présenter ensuite afin d'inscrire leurs noms et autorité.

D'un autre côté, les sauvages paraissaient avoir une fausse idée du mot *réserve*. On leur avait fait croire que de grandes étendues leur seraient réservées comme lieu de chasse, y compris des terres forestières dont ils pourraient vendre le bois tout comme s'ils étaient les propriétaires du sol; mais je m'empressai de rectifier cette erreur dès le début.

M. Simpson fit après moi quelques remarques du même genre, et les sauvages se retirèrent ensuite pour choisir leurs chefs et orateurs.

Vendredi matin, les chefs et orateurs furent dûment présentés, et après l'inscription de leurs noms, les sauvages furent invités à faire savoir ce qu'ils demandaient.

Après quelque temps, ils dirent qu'il y avait devant eux un nuage qui obscurcissait les chasses, et qu'ils ne désiraient procéder qu'après qu'il serait disparu.

Ayant demandé ce qu'ils voulaient dire par ces paroles, j'ai su qu'ils faisaient allusion à quatre des leurs qui étaient détenus dans la prison. Quelques sauvages des savanes s'étaient, parait-il, engagés à la compagnie de la baie d'Hudson, comme bateliers et avaient déserté.

Pour ce, ils avaient été amenés devant les magistrats en vertu d'une loi locale de la dernière session, condamnés à l'amende, et à défaut de paiement, mis en prison pour quarante jours.

De ce terme de 40 jours une grande partie était expirée. Quelques-uns des délinquants avaient payé l'amende, mais quatre sauvages restaient encore en prison.

En apprenant ces faits, je dis aux sauvages que je ne pouvais les écouter s'ils demandaient comme un droit la libération de leurs frères prisonniers; que tout sujet de la Reine, qu'il fût sauvage, métis ou blanc, était égal aux yeux de la loi; que tout contrevenant à la

loi devait être puni, à quelle que race qu'il appartînt; mais j'ajoutai que pour entamer des négociations avec eux, la Reine serait aise que tous ses sauvages y prîssent part, et que vu les circonstances, si tous les sauvages présents demandaient comme grâce et faveur la libération de leurs frères, Sa Majesté l'accorderait volontiers, mais qu'elle la refuserait si elle était demandée autrement. Ils répondirent qu'ils la demandaient seulement comme faveur. Ce à quoi j'accédai en donnant l'ordre d'élargir les quatre sauvages, ce qui fut très-bien vu par eux. Afin qu'il n'y eût pas de malentendu, je leur expliquai encore que tout contrevenant à la loi devait être puni, et tous donnèrent leur adhésion à ce que je venais de dire. L'élargissement des prisonniers produisit un excellent effet.

Le lendemain, par la voie d'un de leurs orateurs et en présence de toute la réunion, les sauvages déclarèrent qu'à dater de ce moment ils ne s'opposeraient plus à la mise à exécution de la loi. Après que l'ordre d'élargissement fût donné, les chefs et orateurs nous adressèrent la parole. Ils nous firent des questions auxquelles nous répondîmes et les négociations firent quelques progrès. La séance fut ensuite ajournée à ce matin, à 10 heures.

On acquiesça généralement aux vues exprimées par M. Simpson et moi, mais par ce qui s'est passé aujourd'hui, il était évident qu'elles n'étaient qu'imparfaitement comprises. A la réunion de ce matin les sauvages furent invités à faire connaître ce qu'ils désiraient, à dire de quelle étendue ils pensaient que les réserves pourraient leur suffire, et s'ils les voulaient en une seule locolalité ou dans plusieurs.

Autant que nous avons pu le voir par la définition qu'ils firent de leurs réserves, ils voulaient environ les deux tiers de la province. Après les avoir écoutés, nous leur avons dit que nous voyions bien qu'ils s'étaient tout à fait mépris sur le sens du mot *réserves*. Nous leur expliquâmes le but de ces réserves dans un langage analogue à celui du mémoire ci-annexé, tout en leur disant qu'il était inutile d'entretenir de telles idées, qui étaient tout à fait en dehors de la question. Nous leur avons dit que les émigrants viendraient habiter le pays, qu'ils le voulûssent ou non; que tous les ans, une population deux fois nombreuse comme celle qui se trouvait réunie immigrerait dans la province, et qu'avant peu elle se répandrait sur toute son étendue; que le temps était venu pour eux d'entrer dans un arrangement qui leur assurât un asile et des annuités pour eux et leurs enfants.

Nous leur avons dit que ce qu'on proposait de leur allouer était une étendue de 160 acres par famille de cinq, ou dans cette proportion; qu'ils pouvaient choisir la localité de leurs terres, mais sans préjudice pour les occupants actuels; que nous leur donnerions une annuité de 12 piastres par famille de cinq, ou dans cette proportion par tête, et nous leur avons donné jusqu'à lundi matin pour réfléchir sur ces propositions.

Que s'ils croyaient mieux de ne pas avoir de traité, ils étaient libres de n'en passer, mais qu'ils ne devaient pas oublier que s'il devait y avoir un traité il serait basé sur les offres qui venaient de leur être faites.

Que sous des arrangements analogues, les Indiens de l'Est vivaient heurex et contents, s'amusaient, retiraient leurs annuités et paraissaient satisfaits de leur position.

Ces observations parurent être approuvées par la majorité, et nous espérons que lundi matin ils se montreront plus en mesure de discuter et de conclure le traité.

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD.

L'Honorable
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces.

Mémoire d'une Adresse aux Sauvages par le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba.

Le 13 septembre dernier, à mon arrivée dans le pays, j'ai rencontré un nombre d'entre vous à la mission. Je vous dis alors que je ne pouvais négocier un traité avec les sauvages, mais que votre grand'mère la Reine m'avait chargé de vous dire qu'Elle avait été bien contente de voir que pendant les troubles vous aviez agi comme de bons et fidèles enfants de votre Grand'Mère. Je vous ai dit également que le plus tôt possible vous seriez appelés à examiner les conditions d'un traité entre vous et votre grand'mère.

Je vous ai ensuite conseillé de retourner dans vos demeures après vous avoir donné des munitions pour vous aider à gagner votre vie en faisant la chasse pendant l'hiver.

Je vous ai promis qu'au printemps vous seriez appelés, et que moi, ou quelque autre personne directement chargée de représenter votre grand'mère serait ici pour vous rencontrer, et qu'avis vous serait donné de vous réunir en ce lieu pour parler de ce qu'il serait à propos de faire.

De bonne heure au printemps, M. Simpson, qui siége à côté de moi, a été fait commissaire. Il est parti sur le champ pour cette province, où il est venu par les lacs la Pluie et des Bois.

Comme vous le savez, les sauvages des districts du Lac se réunissent, vers le 20 juin, sur la rivière la Pluie, pour y faire la pêche à l'éturgeon, et ils ne purent être appelés plus tôt.

M. Simpson les a rencontrés là à cette époque ; il leur a parlé de leurs affaires et il a fait certains arrangements avec eux. Il s'est ensuite hâté de venir vous voir, et il est arrivé en cette province il y a une semaine, dimanche dernier. Il a envoyé de suite des messagers à tous les sauvages habitants de certaines limites, leur demandant de le rencontrer ici le 25 de juillet. Quelques-uns d'entre vous ne purent venir à cette date, et à la demande de ceux qui étaient ici il a attendu jusqu'à ce jour pour entrer en pourparlers. Il croit que maintenant vous êtes tous arrivés et prêts à procéder aux affaires.

Il sera du devoir du commissaire de vous parler des détails particuliers du traité, et je vais lui donner place bientôt, mais il est une ou deux choses d'une nature générale qu'avant de terminer je voudrais vous soumettre pour que vous en parliez entre vous.

Premièrement, c'est que votre grand'mère désire rendre également justice à tous ses enfants. Elle agira aussi équitablement avec ceux du soleil couchant qu'avec ceux du soleil levant. Elle désire que l'ordre et la paix règnent par tout le pays, et bien que son bras soit fait pour punir l'homme malin, sa main est aussi ouverte pour récompenser les bons dans toutes les parties de ses possessions.

Votre grand'mère veut le bien de toutes les races qui vivent sous son égide. Elle désire que ses enfants les peaux-rouges soient heureux et contents, qu'ils vivent dans l'aisance. Elle voudrait les voir adopter les habitudes des blancs, cultiver la terre, récolter et amasser pour les temps de besoin. Elle croit que ce serait la meilleure chose que devraient apprendre à faire ses enfants les peaux-rouges, car elle les garantirait de la famine tout en leur donnant plus de confort.

Mais bien que la Reine croie qu'il serait bon que vous vous fassiez aux habitudes de la vie civilisée, elle n'a nulle idée de vous y contraindre. Elle laisse cela à votre choix, et vous ne vivrez comme l'homme blanc que si vous pouvez être persuadés de ce faire et d'après votre propres et libre volonté. Cependant, beaucoup d'entre vous ont déjà adopté cette vie.

Hier, je me suis fait conduire à travers le village en bas de ce fort, et là j'ai vu beaucoup de maisons bien bâties et beaucoup de champs bien cultivés de blé, d'orge et de pommes de terre qui promettent abondance pour l'hiver prochain. Ceux qui cultivent ces champs et habitent ces maisons sont des hommes de votre race, ce qui prouve que vous pouvez vivre, prospérer et travailler comme l'homme blanc.

Ce que j'ai vu dans cette promenade suffit à prouver que s'il n'y avait pas de buffles ou de bêtes à fourure dans le pays, vous pourriez vivre et vous procurer l'aisance par la culture du sol.

C'est pourquoi votre grand'mère va mettre pour vous de côté des lots de terre que vous et vos enfants possèderont à perpétuité. Elle ne permettra pas à l'homme blanc d'empiéter sur ces lots. Elle fera des règlements pour vous en assurer la possession de manière à ce que

tant que le soleil brillera aucun sauvage ne soit sans un lieu qu'il puisse appeler son chez soi, où il pourra aller établir son camp, ou, s'il l'aime mieux, s'y construire une habitation et cultiver le sol.

Ces réserves seront assez grandes, mais vous ne devez pas vous attendre que leur étendue excèdera la quantité nécessaire à une ferme pour chaque famille là où des fermes seront nécessaires. Elles vous permettront de gagner votre vie quand la chasse manquera ou de la gagner toujours par culture si vous le préférez. Vous ne pouvez pas non plus vous attendre à ce que ces réserves renferment plus de terre à foin qu'il n'en faudrait dans le cas où vous vous feriez cultivateurs. Les anciens colons et les nouveaux qui arrivent doivent être traités d'après les principes de justice et d'équité, tout comme vous-mêmes. Votre grand'mère ne fait aucune différence entre ses sujets. Une autre chose à laquelle je veux que vous réfléchissiez, c'est qu'en faisant ces réserves, et en toute autre chose que la Reine fera pour vous, il faut que vous compreniez qu'elle ne peut faire plus pour vous qu'elle n'a fait pour ses enfants les peaux-rouges de l'est. Si elle faisait plus pour vous, elle serait injuste envers eux. Elle ne fera pas moins pour vous, car vous êtes tous également ses enfants, et il faut qu'elle vous traite tous également.

Quand vous aurez fait votre traité, vous serez encore libres de faire la chasse sur une grande partie des terres comprises dans ce traité, car beaucoup sont rocheuses et impropres à la culture ; et de celles qui sont boisées, beaucoup sont situées plus loin que là où l'homme blanc voudra aller, au moins d'ici à longtemps. D'ici à ce que l'on veuille utiliser ces terres, vous serez libres d'y chasser et de vous en servir comme par le passé ; mais lorsqu'elles seront utilisées par la culture ou habitées, il vous faudra cesser d'y aller. Il y a encore beaucoup de terres qui ne sont ni cultivées ni habitées sur lesquelles vous pourrez errer et chasser comme vous l'aurez toujours fait, et si vous désirez vous livrer à la culture, vous irez sur vos réserves où vous trouverez une place qui vous attend et où vous pourrez vivre de cette occupation.

Encore une chose que j'ai à vous dire. Votre grand'mère ne peut venir elle-même ici pour s'entendre avec vous, mais elle a envoyé un messager qui possède sa confiance.

M. Simpson vous fera connaître franchement tous ses désirs. Comme la reine a fait choix d'un chef pour la représenter, vous devez aussi nous désigner les chefs par lesquels vous désirez être représentés comme les personnes en qui vous avez foi.

Vous veillerez à ce que le commissaire exécute tout ce qu'il aura convenu de faire, et la Reine veillera ser les chefs que vous nommerez près de nous pour s'assurez si vous tenez votre part des conditions de l'arrangement.

Notre désir est de traiter avec vous franchement.

Si vous avez quelques questions à faire, faites-les ; si vous avez quelque chose que vous désirez faire connaître à la Reine, parlez clairement.

Maintenant, chefs, braves et peuple, je vous présente M. Simpson, qui va vous dire tout ce qu'il jugera à propos en sus de ce que je vous ai dit.

Quand vous l'écouterez, ce sera la voix de votre grand'mère la Reine que vous entendrez, de la Reine que nous demandons à Dieu de bénir et faire longtemps règner sur nous.

FORT GARRY INFÉRIEUR,

Manitoba, 30 juillet 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous apprendre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, que je suis arrivé en cette province le 16 de ce mois, et que dans une consultation avec le lieutenant-gouverneur de Manitoba, nous avons décidé d'appeler les sauvages de cette partie du pays à une conférence à l'effet de négocier un traité au Fort Garry

inférieur le 25 de ce mois, remettant à une date future la négociation avec les sauvages de l'ouest et de l'extérieur de la province de Manitoba.

Des proclamations ont été lancées et tous les moyens ont été pris pour s'assurer de la présence des sauvages, et lundi, le 24, je suis parti pour le Fort Garry inférieur, où j'ai rencontré Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

Mardi, voyant qu'un petit nombre seulement de Sauvages étaient arrivés, il y eut une conférence préliminaire avec Henry Prince—le chef des Sauvages des Savanes et Chippeways habitant la réserve des sauvages entre Fort Garry et le lac Winnipeg—dans laquelle on convint d'une réunion, pour le lendemain à midi, à l'effet de s'assurer des noms des chefs des différentes tribus. A cette conférence, Prince déclara qu'il ne pouvait alors entamer aucune négociation, vu qu'il n'était pas autorisé à parler ou à agir pour les bandes qui n'étaiet pas encore arrivées.

Pendant ce temps, l'on jugea à propos de nourir les sauvages assemblés ici, et des provisions furent achetées en conséquence et distribuées par rations.

Mercredi, le 26, Son Excellence le lieutenant-gouverneur et moi nous avons tenu conseil avec les sauvages arrivés, et nous leur avons expliqué le but de ma commission et ce qui devait faire le sujet du traité.

Ayant appris que les sauvages attendus étaient en route. nous convînmes qu'une autre réunion aurait lieu le lendemain, à laquelle les chefs nous seraient présentés.

Jeudi, selon qu'il était convenu, nous avons encore rencontré les sauvages et alors on nous a donné les noms des chefs qui nous ont été présentés. Je leur ai expliqué ensuite la nature des réserves des sauvages, et les ai invités à décider entre eux dans quelle localité ils voudraient qu'elles fussent faites.

Vendredi, le 28, nous avons encore conféré avec eux, mais ils n'étaient pas prêts à faire l'exposé de leurs demandes, et une autre fut arrêtée pour le lendemain.

Samedi, le 29, tous les Sauvages étant alors arrivés, nous avons eu une autre réunion. Lorsqu'il fut question des réserves, l'on vit qu'ils s'étaient mépris à cet égard, car leurs réclamations étaient tout-à-fait en dehors de la question. Après avoir longuement discuté avec eux, je me consultai avec le lieutenant-gouverneur et décidai de leur faire comprendre de suite les conditions que j'étais prêt à leur offrir et qui recevraient l'assentiment de Sa Majesté. Après d'autres explications, lès Sauvages parurent satisfaits et disposés à acquiescer aux arrangements ci-après mentionnés, et leur ayant montré le diagramme de la grandeur des lots dont chacun deviendrait possesseur, et fait connaître la somme de leur annuité, il fut définitivement décidé qu'ils tiendraient conseil lundi, le 21, et qu'ils m'informeraient de leur décision.

Les réserves seront d'une assez grande étendue pour donner à chaque famille de cinq personnes—160 acres de terre, ou dans une égale proportion, et il y sera ajouté une annuité perpétuelle de 12 piastres par famille de cinq, ou dans cette proportion.

D'après ce que j'ai pu voir, les Sauvages accepteront ces conditions.

Je suis heureux de pouvoir dire que les précautions prises pour empêcher l'introduction de spiritueux parmi les Sauvages ont complètement réussi et que le bon ordre et le contentement ont prévalu jusqu'ici.

J'ai, etc.,

WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire des Sauvages.

L'honorable
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces,
Ottawa.

(COPIE.)

TRAITÉ fait et conclu ce troisième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, entre SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE, *par son commissaire* WEMYSS M. SIMPSON, *Ecr., d'une part, et les tribus Sauvages* CHIPPAOUAISE *et* CRISE, *habitant le pays situé dans les limites ci-après définies et décrites par leurs chefs choisis et nommés tel que ci-dessous mentionné, de l'autre part :*

CONSIDÉRANT que tous les Sauvages habitant la dite contrée ont été invités par le dit commissaire à se réunir au Fort de Pierre, autrement appelé Fort Garry inférieur, pour y délibérer sur certaines matières d'intérêt pour Sa Très-Gracieuse Majesté, d'une part, et pour les dits Sauvages, de l'autre part; et considérant que les dits Sauvages ont été notifiés et informés par le dit commissaire de Sa Majesté, que c'était le désir de Notre Souveraine d'ouvrir à la colonisation et à l'immigration l'étendue de pays bornée et décrite tel que ci-après, et d'obtenir à cela le consentement de ses sujets Sauvages habitant la dite étendue, et de faire un traité et des arrangements avec eux, afin que la paix et la bonne volonté règnent entre eux et Sa Majesté, et pour qu'ils connaissent et soient assurés de ce qu'ils recevront annuellement en retour de la générosité et bienveillance de Sa Majesté ;

Et considérant que les Sauvages de la dite étendue convoqués en conseil comme susdit et requis par le dit commissaire de Sa Majesté de nommer certains chefs autorisés à conduire en leur nom les négociations et signer tout traité pouvant en résulter, et qui seraient responsables auprès de Sa Majesté du fidèle accomplissement, par leurs bandes respectives, des obligations que par eux les dits Sauvages pourraient contracter, et que pour cette fin ils ont nommé les personnes suivantes, savoir : Mis-koo-kenew ou Aigle-Rouge (Henry Prince); Ka-ke-ka-penais, ou Toujours Oiseau : Na-sha-ke-penais, ou Oiseau-Plongeant ; Na-na-wa-nanan ou centre de queue d'Oiseau ; Ke-we-tayash, ou Oiseau-Tournant; Wa-ko-wush, ou Whip-poor-will ; Oo-za-we-kwun, ou Plume-Jaune ; et qu'après ce choix, les différentes bandes en conseil ont présenté leurs chefs respectifs à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba et du territoire du Nord-Ouest, présent à ce conseil, et au dit commissaire comme les chefs et représentants, pour les fins susdites, des bandes de Sauvages habitant le district ci-après décrit; et considérant que les dits lieutenant-gouverneur et commissaire ont là et alors reçu et reconnu les personnes ainsi présentées comme chefs et représentants pour les fins susdites ; et considérant que le dit commissaire a procédé à la négociation d'un traité avec les Sauvages, et que ce traité a été fait et conclu, savoir :

Les tribus Chippaouaise et Crise et tous les autres Sauvages habitant le district ci-après décrit et défini, cèdent par le présent à Sa Majesté la Reine et à ses successeurs à toujours, toutes les terres comprises dans les limites suivantes, savoir: A partir de la ligne frontière internationale près de sa jonction avec le lac des Bois, sur un point au nord du milieu du lac du Roseau; de là dans une direction nord jusqu'au centre du lac du Roseau; de là au nord jusqu'au milieu du lac à l'embouchure Blanche, autrement appelé le lac de vase Blanche ; de là par le milieu du lac et le milieu de la rivière qu'il forme jusqu'à sa décharge dans la rivière Winnipeg ; de là par la rivière Winnipeg jusqu'à son embouchure ; de là dans

une direction ouest, y comprises toutes les îles près de l'extrémité sud du lac, à travers le lac jusqu'à la rivière de l'Ivrogne; de là dans une direction ouest, jusqu'à un point sur le lac Manitoba, à mi-chemin entre la Pointe-aux-Chênes et l'embouchure de la crique aux Cignes; de là en traversant le lac Manitoba, sur une ligne ouest jusqu'à sa rive ouest; de là en ligne droite jusqu'à la traverse des rapides de l'Assiniboine; de là dans une direction sud jusqu'à la ligne frontière, et de là à l'ouest de la dite ligne jusqu'au point de départ, pour que Sa Majesté la Reine et ses successeurs à toujours en aient la possession;

Et Sa Majesté la Reine convient et s'engage par le présent de mettre de côté et de réserver pour le seul et exclusif usage des Sauvages les étendues de terres suivantes, savoir: pour les sauvages appartenant à la bande dont Henry Prince, autrement appelé Mis-koo-kenew est le chef, autant de terre située sur les deux côtés de la Rivière-Rouge et commençant à la ligne sud de la paroisse St. Pierre, qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses; et pour l'usage des sauvages dont Na-sha-ke-penais, Na-na-wa-nanan, Ke-we-tay ash et Wa-ko-wush sont les chefs, autant de terre sur la rivière Roseau qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses à partir de l'embouchure de cette rivière; et pour l'usage des sauvages dont Ka-ke-ka-penais est le chef, autant de terre sur la rivière Winnipeg, en amont du Fort Alexandre, qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses, à un mille de distance, ou environ, au-dessus de ce fort; et pour l'usage des sauvages dont Oo-za-we-kwun est le chef autant de terre sur les côtés sud et est de l'Assiniboine, à environ 20 milles au-dessus du Portage, qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses, avec aussi une autre réserve équivalant à 25 milles carrés autour de la première réserve, avec l'entente, cependant, que si à la date de l'exécution de ce traité il se trouve des colons dans les limites d'aucune des terres réservées par une bande, Sa Majesté se réserve le droit de traiter avec ces colons de la manière qu'elle croira juste, afin de ne pas diminuer l'étendue accordée aux sauvages.

Dans le but de manifester la satisfaction de Sa Majesté pour la bonne conduite de ses sauvages, elle leur fait, par l'intermédiaire de son commissaire, un présent de trois piastres pour chaque homme, femme et enfant appartenant aux bandes ici représentées.

Et de plus, Sa Majesté convient de maintenir une école dans chaque réserve par le présent établie, dès que les sauvages de telle réserve en manifesteront le désir.

Dans les limites des réserves, et jusqu'à ce que l'autorité législative compétente y ait pourvu, aucune boisson enivrante ne pourra être introduite ou vendue, et toutes les lois maintenant en vigueur ou qui seront à l'avenir édictées pour la protection des sujets sauvages de Sa Majesté habitant les réserves ou ailleurs contre les maux résultant de l'usage des liqueurs enivrantes seront rigoureusement mises à exécution.

Aussitôt que possible après l'exécution de ce traité, le commissaire de *Sa Majesté* fera faire le dénombrement exact de tous les sauvages habitant le district ci-dessus décrit, en les répartissant par familles, et chaque année après la date de ce recensement, dans le courant du mois de juillet, et après en avoir dûment notifié les sauvages, il paiera à chaque famille sauvage de cinq personnes la somme de 15 piastres, cours du Canada, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses, ce paiement devant se faire en effets de l'espèce que les sauvages choisiront, tels que couvertures de laine, étoffes, indiennes (de couleurs assorties), fil et pièges, au prix courant de Montréal, ou en argent, si Sa Majesté le juge à propos et dans l'intérêt des sauvages.

Et les chefs soussignés s'engagent et s'obligent par le présent, pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils représentent, d'observer rigoureusement ce traité et de toujours maintenir la paix entre eux et les sujets blancs de Sa Majesté, et de ne pas empiéter sur la propriété des sujets blancs ou autres de Sa Majesté ni aucunement les molester.

PROVINCE OF MANITOBA & PORTIONS OF NORTH WEST TERRITORIES.

Copy of Map accompanying Treaty No. 2 executed August 1871.

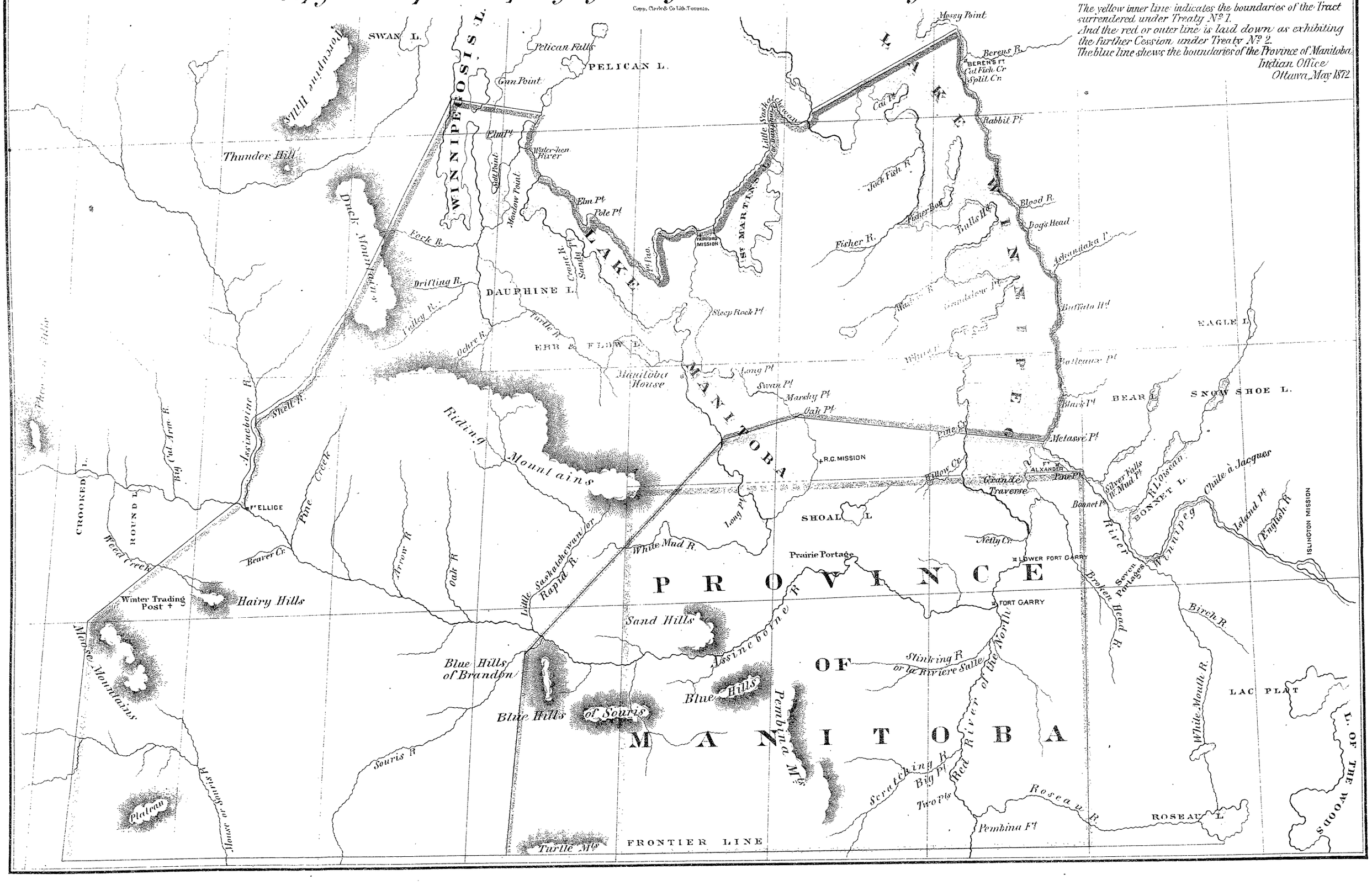

En foi de quoi le dit commissaire de Sa Majesté et les dits chefs sauvages ont apposé leur seing et sceau, à Fort Garry inférieur, le jour et an en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et livré en présence de (après lecture faite et explications données:)

(Signé,)
ADAMS G. ARCHIBALD,
Lt. Gouverneur de Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest.

JAMES McKAY, P.C.L.

A. G. IRVINE, Major,

ABRAHAM COOLEY,

DONALD GUNN, M.C.L.

THOMAS HOWARD,

HENRY COCHANE,

JAMES McARRISTER,

HUGH McARRISTER,

E. ALICE ARCHIBALD,

HENRY BOUTHILLIER,

Signé,

WEMYSS M. SIMPSON, [*Sceau.*]
Commissaire des Sauvages.

MIS-KOO-KE-NEW, ou Aigle Rouge (Henry Prince) sa × marque.

KA-KE-KA-PENAIS, ou Toujours Oiseau (William Penefather), sa × marque.

NA-SHA-KE-PENAIS, ou Oiseau-Plongeant sa + marque.

NA-NA-WA-NANAN, ou Centre de queue d'Oiseau sa × marque.

KE-WE-TAY-ASH, ou Oiseau Tournant sa × marque.

WA-KO-WUSH, ou Whippoorwill, sa × marque.

OI-ZA-WE-KWUN, ou Plume Jaune, sa × marque.

WINNIPEG, MANITOBA, 27 août 1871.

MONSIEUR,—Pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, j'ai l'honneur de vous apprendre que j'ai conclu un traité avec les indiens Chippaouais en dehors et sur les confins de la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles le traité a été signé sont identiques à celles du précédent traité négocié au Fort-de-Pierre avec les sauvages de la province de Manitoba.

Le territoire cédé par les sauvages est situé au nord et à l'ouest de la province de Manitoba, et s'étend au nord du lac Winnepegosis et de la rivière aux Ecailles, et à l'ouest jusqu'au Fort Ellice.

C'est un territoire plus grand que la province de Manitoba, et il renferme beaucoup de terre fertile et d'une grande valeur.

J'arrive à l'instant du lac Manitoba et la malle part ce soir; mais je serai bientôt en mesure de vous donner tous les détails de cette affaire.

J'ai, etc.,

WEMYSS M. SIMPSON,
Com. des Sauvages.

L'Honorable Secrétaire d'Etat
pour les Provinces,
etc., etc., etc.

(COPIE.)

TRAITE fait et conclu ce vingt-et-unième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, entre Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, par son commissaire Wemyss M. Simpson, Ecr., d'une part, et les tribus Chippaouaises habitant la contrée située dans les limites ci-après définies et décrites par leurs chefs choisis et nommés tel que ci-dessous mentionné, de l'autre part :

CONSIDÉRANT que tous les sauvages habitant la dite contrée ont été invités par le dit commissaire à se réunir au poste de Manitoba, pour y délibérer sur certaines matières d'intérêt pour Sa Très-Gracieuse Majesté, d'une part, et pour les dits sauvages de l'autre part ; et considérant que les dits Sauvages ont été notifiés et informés par le dit commissaire de Sa Majesté, que c'était le désir de notre souveraine d'ouvrir à la colonisation et à l'immigration l'étendue de pays bornée et décrite tel que ci-après, et d'obtenir à cela le consentement de ses sujets sauvages habitant la dite étendue, et de faire un traité et des arrangements avec eux, afin que la paix et la bonne volonté règnent entre eux et Sa Majesté, et pour qu'ils connaissent et soient assurés de ce qu'ils recevront annuellement en retour de la générosité et bienveillance de Sa Majesté.

Et considérant que les sauvages de la dite étendue convoqués en conseil comme susdit et requis par le dit commissaire de Sa Majesté de nommer certains chefs autorisés à conduire en leur nom les négociations et signer tout traité pouvant en résulter, et qui seraient responsables auprès de Sa Majesté du fidèle accomplissement des obligations que par eux les dits sauvages pourraient contracter, et que pour cette fin, ils ont nommé les personnes suivantes, savoir :—

Pour les sauvages de la crique aux Cignes et du lac Manitoba, Son-sonse, ou le petit aux longues oreilles ; pour les sauvages de Fairford et des localités voisines, Ma-sah-kee-yash, ou celui qui vole jusqu'au fond, et Richard Woodhouse, dont le nom indien est Ke-wee-tah-quunna-yash, ou celui qui vole autour des plumes ; pour les sauvages des rivières de la Poule-d'eau et aux Grues et des localités voisines, François ou doigts cassés ; et pour les sauvages de Riding-Mountains, du lac du Dauphin et du reste du territoire ci-après cédé, Mekis (l'aigle) ou Giroux ; et qu'après ce choix, les différentes bandes en conseil ont présenté leurs chefs respectifs à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba et du territoire du nord-ouest, présent à ce conseil, et au dit commissaire, comme les chefs et représentants, pour les fins susdites, des bandes de sauvages habitant le district ci-après décrit ; et considérant que les dits lieutenant-gouverneur et commissaire ont là et alors reçu et reconnu les personnes ainsi présentées comme chefs et représentants pour les fins susdites ; et considérant que le dit commissaire a procédé à la négociation d'un traité avec les dits sauvages, et que ce traité a été fait et conclu somme suit, savoir :

La tribu de sauvages Chippaouais et tous les autres sauvages habitant le district ci-après décrit et défini, cèdent par le présent à Sa Majesté la Reine et à ses successeurs à toujours, toutes les terres comprises dans les limites suivantes, savoir :—Toute cette étendue de pays située partie au nord et partie à l'ouest du territoire cédé à Sa Majesté la Reine par les sauvages habitant la province de Manitoba et certaines localités voisines, en vertu d'un traité fait à Fort Garry inférieur le troisième jour d'août dernier, et qui est particulièrement décrite comme suit, savoir :—à partir de l'embouchure de la rivière Winnipeg, sur la ligne nord des terres cédées par le dit traité ; de là en suivant la rive est du lac Winnipeg, dans une direction nord jusqu'à l'embouchure de la rivière Beren ; de là à travers le dit lac jusqu'à sa rive ouest, au côté nord de l'embouchure de la Petite Saskatcheouane ou rivière du Dauphin ; de là en remontant le dit cours d'eau et le long de ses rives nord et ouest, et du lac St. Martin et le long de la rive nord du cours d'eau se jetant dans le lac St. Martin ; depuis le lac Manitoba,

en suivant la direction générale de ce cours d'eau jusqu'au lac en dernier lieu mentionné; de là, par les rives est et nord du lac Manitoba jusqu'à l'embouchure de la rivière à la Poule-d'eau, de là, par les rives est et nord de la dite rivière et en remontant son cours jusqu'à l'extrémité nord d'un petit lac connu sous le nom de lac de la Poule-d'eau; de là en suivant une ligne ouest jusque de l'autre côté du lac Winnepegosis; de là en suivant une ligne droite jusqu'aux eaux formant la source de la rivière aux Ecailles; de là jusqu'à un point à l'ouest et à deux milles de cette rivière mesurés à angles droits; de là, en suivant une ligne parallèle à la rivière aux Ecailles jusqu'à son embouchure, traversant ensuite l'Assiniboine, la suivant parallèlement, et s'en éloignant de deux milles dans une direction ouest jusqu'à un point vis-à-vis le fort Ellice; de là, dans une direction sud-ouest jusqu'au point nord-ouest des montagnes aux Orignaux; de là, par une ligne sud jusqu'à la frontière des Etats-Unis; de là, par la frontière, dans une direction est, jusqu'à la ligne ouest de la dite étendue cédée par le traité comme susdit; de là, bornée par les lignes ouest, nord-ouest et nord de la dite étendue jusqu'au point de départ à l'embouchure de la rivière Winnipeg; pour que Sa Majesté la Reine et ses successeurs à toujours en aient la possession, et Sa Majesté la Reine convient et s'engage par le présent de mettre de côté et de réserver, pour le seul et exclusif usage des sauvages habitant la dite étendue, les lots de terre suivants, savoir:

Pour l'usage des Sauvages appartenant à la bande dont Mékis est le chef, autant de terre, entre les rivières du Pigeon-Sauvage et de la Vallée, sur le côté sud du lac du Dauphin, qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq personnes, ou dans la même proportion pour les familles plus ou moins nombreuses.

Pour l'usage des Sauvages appartenant à la bande dont François ou Doigts-Cassés est le chef, autant de terre sur la rivière aux Grues tombant dans le lac Manitoba, qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq personnes, ou dans la même proportion pour les familles plus ou moins nombreuses.

Pour l'usage de la bande de Sauvages faisant partie des bandes dont Ma-sah-kee-yash et Richard Woodhouse sont les chefs, autant de terre sur la rivière entre les lacs Manitoba, et St. Martin, connue sous le nom de rivière Fairford, et y compris les terrains de la mission actuelle des Sauvages, qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq personnes, ou dans la même proportion pour les familles plus ou moins nombreuses.

Et pour l'usage des Sauvages dont Son-sonse est le chef, autant de terre—sur le côté est du lac Manitoba, à démarquer au nord de la crique près de laquelle se trouve un orme tombé, et à environ mi-chemin entre la Pointe-aux-Chênes et le poste de Manitoba—qu'il en faudra pour donner 160 acres à chaque famille de cinq personnes, ou dans la même proportion pour les familles plus ou moins nombreuses; sauf, cependant, les droits de tout colon blanc ou autre occupant actuellement des terres dans les limites de toute réserve.

Dans le but de manifester la satisfaction de Sa Majesté pour la bonne conduite de ses Sauvages, elle leur fait, par l'intermédiaire de son commissaire, un présent de trois piastres pour chaque homme, femme et enfant appartenant aux bandes ici représentées.

En outre, Sa Majesté convient avec ses dits Sauvages, que dans les limites des réserves, et jusqu'à ce que l'autorité législative compétente y ait pourvu, aucune boisson enivrante ne pourra être introduite ou vendue, et toutes les lois maintenant en vigueur ou qui seront à l'avenir édictées pour la protection des sujets Sauvages de Sa Majesté habitant les réserves ou ailleurs contre les maux résultant de l'usage des liqueurs enivrantes, seront rigoureusement mises à exécution.

Aussitôt que possible après l'exécution de ce traité, le commissaire de Sa Majesté fera faire le dénombrement exact de tous les Sauvages habitant le district ci-dessus décrit, en les répartissant par familles, et chaque année après la date de ce recensement, dans le courant du mois de juillet, et après en avoir dûment notifié les Sauvages, il paiera à chaque famille sauvage de cinq personnes la somme de 15 piastres, cours du Canada, ou dans cette proportion pour les familles plus ou moins nombreuses, ce paiement devant se faire en effets de l'espèce

que les Sauvages choisiront, tels que couvertures de laine, étoffes, indiennes (de couleurs assorties), fil et piéges, aux prix courants de Montréal, ou en argent, si Sa Majesté le juge à propos et dans l'intérêt des Sauvages.

Et les chefs soussignés, pour eux et tous les autres Sauvages habitant le territoire ainsi cédé, promettent et s'engagent solennellement par le présent d'observer fidèlement ce traité, et aussi de se conduire en bons et loyaux sujets de Sa Majesté la Reine. Ils font la promesse et l'engagement que sous tous rapports ils obéiront à la loi ; de maintenir la paix et le bon ordre entre eux, ainsi qu'entre eux et les autres tribus de Sauvages et autres sujets de Sa Majesté, Sauvages ou Blancs, habitant actuellement ou qui habiteront par la suite aucune partie de la dite étendue cédée, et de ne molester aucune personne et de ne faire aucun tort à la propriété des habitants de cette étendue cédée, ni aux propriétés de Sa Majesté la Reine ; et de ne nuire ou déranger aucun passant ou voyageant sur la dite étendue ou sur aucune partie d'icelle ; et d'aider aux officiers de Sa Majesté à amener à justice et punition tout Sauvage contrevenant aux stipulations de ce traité ou aux lois en vigueur dans le territoire ainsi cédé.

En foi de quoi, le dit commissaire de Sa Majesté et les dits chefs sauvages ont apposé leurs seings au présent, au poste de Manitoba, le jour et an en premier lieu mentionnés.

Signé par les chefs y nommés en présence des témoins suivants (après lecture et explications données).

(Signé,)
Adams G. Archibald,
Lieut. Gouv. de Manitoba et des Territoires du N. O.

James McKay, P.C.L.
Molyneux St. John.
E. A. Archibald.
Lilly Archibald.
Henri Bouthillier.
Paul de Laronde.
Donald McDonald.
Eliza McDonald.
Alexander Muir, Sr.

Signé,

Wemyss M. Simpson,
Commissaire des Sauvages.

Mekis sa × marque.
Son-sonse sa + marque.
Ma-sah-kee-yash sa + marque.
François sa + marque.
Richard Woodhouse.

Ottawa, 3 novembre 1871.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints mon rapport et les comptes et bordereaux se rattachant aux traités faits avec les Sauvages de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest. Avec l'espérance qu'ils seront trouvés exacts et satisfaisants,

J'ai, etc.,

Wemyss M. Simpson,
Commissaire des Sauvages.

L'Hon. Joseph Howe,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
etc., etc., etc., Ottawa.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES, PUISSANCE DU CANADA.

W. M. SIMPSON, Commissaire des Sauvages, en compte avec le gouvernement de Manitoba.

1871		Dr.	Av.
		$ cts.	$ cts.
Juil. 20..	Payé à W. M. Simpson, Commissaire des Sauvages	3,500.00	
	" S. J. Dawson, pour les Sauvages du lac la Pluie (voir reçu ci-joint)	.....	3,500.00
Août 5..	" W. M. Simpson	3,000.00	
	" "	3,000.00	
7..	" "	1,073.25	
	" Capt. Villiers, dépenses pour connétables (compte A)	.....	1,073.25
12..	" W. M. Simpson	4,000.00	
30..	" "	2,000.00	
	" "	778.67	
	" J. J. Hargrave, par R. Tait (compte B)	.....	778.67
Sept. 1..	" W. M. Simpson	550.77	
	" A. Boyd, pour tabac (compte C)	.....	550.77
	" W. M. Simpson	660.63	
	" John Schultz, pour du thé (compte D)	.....	660.63
	" W. M. Simpson	28.00	
	" W. Harvey, pour louage d'un cheval (compte E)	.....	28.00
	" W. M. Simpson	316.05	
	" J. Romans, pour voitures (comptes F G)	.....	316.05
	" W. M. Simpson	87.96	
	" Bannatyne & Begg (comptes H I)	.....	87.96
	" W. M. Simpson	17.40	
	" J. Brennan, pour bière (compte K)	.....	17.40
Août 4..	" W. M. Simpson	35.00	
	" J. Nesbit, pour travail (compte L)	.....	35.00
5..	" W. M. Simpson	109.00	
	" A. M. Brown et Cie., pour divers (compte M)	.....	109.00
6..	" W. M. Simpson	68.13	
	" A. McDermott, pour voitures (compte N)	.....	68.13
	" W. M. Simpson	7.28	
	" W. H. Lyon (compte O)	.....	7.28
9..	" W. M. Simpson	669.50	
	" J. McKay, pour divers (compte P)	.....	669.50
12..	" W. M. Simpson	25.00	
	" G. Murdoch, pour voiture (compte Q)	.....	25.00
Sept. 12..	" W. M. Simpson	3.75	
	" Bannatyne & Begg (compte R)	.....	3.75
	" W. M. Simpson	5,000.00	
15..	" "	894.00	
	" "	3,324.44	
	" Compagnie de la Baie d'Hudson (compte S.)	.....	3,324.44
	" W. M. Simpson	3,150.00	
	" Major Peebles, département du contrôle, lard (compte O)	.....	3,150.00
	" W. M. Simpson	100.00	
	" M. St. John (compte T)	.....	100.00
	" W. M. Simpson	40.10	
	" Geo. Archibald (compte U)	.....	40.00
	Voir compte produit par le Secrét. Provincial, Manitoba O	$32,438.93	
	" Chef Plume Jaune $50, et son brave Exetapetung $40, sur recommandation du gouverneur Archibald et l'honorable McKay. (Voir lettre du 9 août, marquée V)	.....	90.00
	" Pour louage d'un cheval, 20 juillet (compte W)	.....	5.00
	" Interprêtes, 5 août (compte X)	.....	68.00
	" " 5 septembre (compte Y)	.....	26.00
	" Compte de W. Harvey, 4 septembre (compte Z)	.....	35.00
	" " la Cie. de la B. d'H., P. de Chêne (compte No. 1)	.....	20.60
	" " " Maison de Manitoba (comp. No. 2)	.....	66.13
	" " du boucher (compte No. 3)	.....	8.80
	" Dépenses à la P. de Chêne et la M. de Manitoba (cpte. No. 4)	.....	22.62
	A reporter	$32,438 93	$14,887.68

W. M. SIMPSON, Commissaire des Sauvages, en compte avec le Gouvernement de Manitoba.

1871			Dr.	Av.
			$ cts.	$ cts.
	Report		32,438.93	14,887.07
	Payé à Richard Woodhouse, $40; et son orateur, John Anderdon, $20 (compte No. 5)		.....	60.00
	" Masahkeeyash, $40; et son orateur, David Marsden, $20 (compte No. 6)		.....	60.00
	" Sonsonse, $40; et son orateur, Naycanwaywaywetung, $20 (compte No. 7)		.....	60.00
	" Mekis, $40; 2 conseillers et 2 braves, à $20 chacun, $80 (compte No. 8)		.....	120.00
	" Sonsonse, 3 braves, chacun $20 (compte No. 9)		.....	60.00
	" François ou Doigts Cassés, $40; et son orateur $20 (compte No. 10)		.....	60.00
	" 3 braves de François, chacun $20 (compte No. 11)		.....	60.00
	" Compte de John Nesbit (compte No. 12)		.....	10.00
	" Compte de Wm. Drever (compte No. 13)		.....	15.00
	" diverses dépenses (compte No. 14)		.....	12.25
	" Compte de A. M. Brown et Cie. (compte No. 15)		.....	8.75
	" Cie. de la B. d'H., pour les Sauvages de Pembina (cpte. No. 16)		.....	648.00
	" do do Fort Alexandre (cpte. No. 17)		.....	150.00
	" Compte de N. McEachran (compte No. 18)		.....	98.50
	Août 22, 1871.			
	Payé aux Sauvages de Riding Mountain, Traité No. 2, à la Maison de Manitoba	$444.00		
	" Sauvages de Fairford	486.00		
	" do	552.00		
	" Rivières à la Poule d'Eau et aux Grues	696.00		
	" Lac Manitoba	924.00		
	$6 par tête, 1er et 2nd paiements, Traité No. 2		.....	3,102.00
	Payé au Fort de Pierre, 4 *et* 5 *Août* 1871.			
	Payé à la Bande de Henry Prince, Traité No. 1	$2,910.00		
	" Bande du Fort Alexandre	150.00		
	" Bande de la Rivière Tête-Cassée	129.00		
	" Bande de Pembina	1,092.00		
	" Bande du Portage la Prairie	963.00		
	" Bande du Fort Garry	426.00		
	$3 par tête, total 1er paiement, et $3 par tête aux Sauvages Américains qui étaient au Traité	$5,670.00	.....	5,670.00
	Payé à la Bande de Henry Prince, Traité No. 1	$4,221.00		
	" Bande du Fort Alexandre, Cie. de la B. H., No. 1 ($150 compte No. 17)			
	" Bande de la Rivière Tête-Cassée	447.00		
	" Bande de Pembina, $648, Cie. B. d'H. (comp. 16)	300.00		
	" Bande du Portage la Prairie	1,749.00		
	" Bande du Fort Garry	645.00		
	$3 par tête, total 2nd paiement	$7,362.00	.....	7,362.00
	Payé à Wasusququn pour avis de réunion donné aux Sauvages		.....	3.00
	" John Lovell, pour impressions et frais de port (com. No. 19)		.....	5.53
	Balance due au Commissaire		13.18	
			$32,452.11	$32,452.11

	$ 13.18	
Omis, frais de voyage dus à W. M. Simpson	208.90	
		$222.08

WEMYSS M. SIMPSON

Commissaire des Sauvages.

Ottawa, 3 novembre 1871.

MONSIEUR,—Pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, j'ai l'honneur de soumettre le rapport de mes négociations avec les Sauvages de la province de Manitoba, et avec certains sauvages du territoire du Nord-Ouest, négociations opérées conformément à vos instructions du 3 mai 1871.

Après avoir, de concert avec S. J. Dawson et Robert Pether, écuyers, effectué un arrangement préliminaire avec les Sauvages du lac la Pluie, des détails duquel je vous ai fait rapport le 11 juillet 1871, je me suis rendu, par le lac des Bois et la route Dawson, au Fort-Garry, où j'arrivai le 16 juillet.

Me rappelant que vous désiriez que j'eusse une conférence avec le lieutenant-gouverneur de Manitoba, j'allai trouver M. Archibald, qui m'apprit que les Sauvages attendaient mon arrivée avec hâte et qu'ils étaient très inquiets de ce que leurs terres fussent occupées sans que l'on eût préalablement songé à leur accorder une compensation.

Parmi les colons également il existait un malaise résultant des demandes réitérées des Sauvages pour que l'on fît un traité avec eux, et de ce que certains colons du voisinage du Portage de la Prairie et d'autres parties de la province avaient reçu avis des Sauvages de ne point couper de bois ni de prendre possession des terres dont ils étaient *squatters*.

Les sauvages, cependant, consentirent à les laisser en possession jusqu'à mon arrivée ou jusqu'à la conclusion d'un traité, mais ils leur refusèrent le libre usage du sol, soit pour eux mêmes, soit pour leurs bestiaux.

M. Archibald et les habitants de Manitoba avec qui je conversai à ce sujet, parurent croire qu'il fallait rassembler les Sauvages au plus vite, vu qu'ils avaient déjà reçu l'assurance qu'un traité serait fait avec eux dans l'été de 1871, et j'envoyai en conséquence immédiatement des avis à certains des Sauvages de se réunir, leur indiquant deux places où je les rencontrerais.

La première assemblée à laquelle furent appelés les sauvages de la province et certains autres du côté est devait avoir lieu le 25 juillet, au Fort de Pierre, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson situé sur la rivière Rouge, environ vingt milles au nord de Fort Garry, localité choisie comme la plus centrale pour ceux invités.

La deuxième fut fixée pour le 17 août, au poste de Manitoba, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé à l'extrémité nord-ouest du lac Manitoba, car il avait été reconnu que des bandes de Sauvages habitant en dehors des limites de la province, et avec lesquelles je me proposais de traiter dans le moment, se réuniraient là plus volontiers qu'ailleurs.

Lundi, le 24 juillet, je rencontrai le Lieutenant Gouverneur de Manitoba au Fort de Pierre, mais les négociations furent inévitablement retardées par le fait qu'une seule bande était arrrivée, et qu'elle refusa de discuter le sujet du traité d'une manière formelle tant que tous ne se trouveraient pas au rendez-vous.

Parmi ces Sauvages, de même que parmi les autres avec lesquels il me faut venir en contact, il existe une grande jalousie pour toutes les affaires où il leur faut se mettre en communication avec les officiers de Sa Majesté, et afin de faciliter le résultat en vue, il était on ne peut plus nécessaire que tout soupçon et toute jalousie fussent apaisés. L'effet de l'arrivée du Commissaire témoignait suffisamment des bonnes intentions du Gouvernement de Sa Majesté, et il parut préférable d'attendre l'arrivée de tous ceux que j'avais appelés plutôt que de hâter la conclusion des affaires malgré l'absence d'un certain nombre; mais cette décision fut suivie de la nécessité de nourrir ceux déjà arrivés et d'autres à mesure qu'ils arrivaient.

C'est la coutume quand on a à traiter avec les Sauvages, et dans le cas présent, cela était d'absolue nécessité, car il eût été visiblement injuste de faire venir ces gens de loin et de les laisser ensuite mourir de faim à nos portes, ou chercher à se procurer leur nourriture ou piller les environs du lieu où on les avait appelés. A cette saison de l'année, les Sauvages n'étaient occupés ni de pêche ni de chasse, et il s'ensuivit qu'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, se trouvèrent au lieu de la réunion et que pour tous il fallut trouver des vivres. Les provisions étaient très coûteuses, le lard étant coté $50 le baril, la farine 20 chelins sterling, et les bestiaux que je pus acheter à 16 louis par tête, de sorte que la

dépense pour la nourriture des Sauvages pendant la négociation du traité (y compris le payement de la gratification) qui dura onze jours ne forme pas la moindre partie de la totalité des frais.

En sus de cette dépense, le Lieutenant-Gouverneur jugea nécessaire que le Major Irvine, commandant les troupes à Fort Garry, fut requis d'envoyer une garde au Fort de Pierre pendant les négociations, et qu'un corps constabulaire fut aussi établi à proximité pour empêcher l'introduction des boissons enivrantes dans les camps Sauvages. D'autres dépenses à peu près semblables furent aussi encourues, mais qu'il ne sera pas besoin de répéter pour les prochains paiements à faire aux Sauvages.

Par rapport à la longue durée de la première négociation, je crois devoir faire connaître ici quelques-unes des causes qui ont produit des retards et nécessairement un surcroît de dépense.

Pendant quelque temps on a douté si le chef nominalement placé à la tête d'un établissement de Sauvages possédait la confiance de cette bande, et dans ce cas, j'ai cru nécessaire d'exiger que les différentes bandes de Sauvages choisissent des chefs à leur convenance et qu'elles présentassent ces hommes comme autorisés par elles avant qu'aucune ouverture ne fût faite quant aux conditions d'un traité. Ayant acquiescé à cette proposition, elles procédèrent de suite à ce choix, qui, paraît-il, donna lieu à beaucoup de discussion, car il s'écoula deux jours avant que les chefs élus fussent présentés et les négociations commencées.

Après que le Lieutenant-Gouverneur et moi nous eûmes fait connaître aux Sauvages leur position dans la province, quelle serait la condition future du pays, et les vues du Gouvernement, ils demandèrent à réfléchir sur ce qui avait été dit avant de répondre, et lorsqu'ils firent cette réponse, elle renfermait des exigences tellement exorbitantes qu'il fallut consacrer un temps considérable à la réduction de leurs conditions à une base qui pût permettre un arrangement.

A part ses chefs, chaque bande avait son orateur, et chacun d'eux semblait lutter à qui apporterait les conditions les plus exigeantes. Je citerai comme exemple que, dans le cas des réserves, la quantité de terre demandée pour chaque bande s'élevait à trois townships pour chaque Sauvage et renfermait la plus grande partie colonisée de la province, et ce ne fut que le 3 août, ou neuf jours après la première réunion, que l'on put arrêter la base d'après laquelle est fondé le traité portant cette date. Alors, et par le moyen de concessions mutuelles, les conditions suivantes furent adoptées :—

Pour la cession du pays décrit par le traité en question et embrassant la province de Manitoba et certaine étendue au nord-est d'icelle, chaque Sauvage doit recevoir à perpétuité une somme annuelle de trois piastres, et pour chaque bande il doit être fait une réserve suffisante pour donner 160 acres à chaque famille de cinq personnes, ou dans une même proportion, selon que la famille excédera ou sera au-dessous de ce chiffre. A mesure qu'un Sauvage s'établira sur sa part de réserve et qu'il en commencera la culture, il recevra une charrue et une herse. Chaque chef doit recevoir une vache et le mâle et la femelle de la plus petite espèce d'animaux élevés sur une ferme. Un taureau devra être donné pour l'usage général de chaque réserve.

En sus de ce qui précède, chaque chef doit recevoir un habillement, un pavillon et une médaille comme marques de distinction, et à l'exception de Bozawequare, le chef de la bande du Portage, chaque chef doit recevoir un *buggy* ou wagon léger à ressorts. Deux conseillers et deux braves de chaque bande devaient recevoir un habillement, mais inférieur à celui des chefs, et les braves et conseillers, ceux de la bande du Portage exceptés, devaient recevoir un buggy. Tout Sauvage devait recevoir une gratification de trois piastres, laquelle, bien que donnée pour bonne conduite, devait être acceptée comme quittance de toutes réclamations pour le passé.

Sur cette base, le traité a été signé par moi et les différents chefs, pour eux-mêmes et au nom de leurs bandes respectives, le 3 août 1871, et le lendemain, les paiements commencèrent.

La gratification de trois piastres ne se répétera pas dans les prochains paiements annuels à faire aux Sauvages de Manitoba, et bien qu'elle double la somme à payer cette année, elle devrait être considérée comme appartenant à l'année précédente et liquidée seulement cette année.

Un grand nombre de Sauvages ayant droit d'être parties au traité étaient absents, le 3 août, et dans l'espérance que je pourrais presque immédiatement obtenir une connaissance plus exacte que celle que j'avais du nombre des différentes bandes, je n'ai donné à chaque personne présente que trois piastres, montant de la gratification, remettant à sous peu le premier paiement annuel.

Après avoir fait les déboursés de la gratification, je me préparai à partir pour le poste de Manitoba, pour y ouvrir les négociations avec les Sauvages habitant sur les limites nord et nord-ouest de la province de Manitoba, mais je promis aux différentes bandes du premier traité que je les visiterais et payerais dans leurs propres districts. En agissant ainsi, ils furent contraints de retourner dans leurs localités et le gouvernement économisa les frais de les nourrir pendant le temps qu'on aurait mis à les payer.

Une fois le traité du poste de Manitoba conclu, traité dont il est question plus loin, je visitai le Portage la Prairie, l'établissement Sauvage à St. Pierre, à la rivière du Marais et à la ville de Winnipeg selon ma promesse, et à chaque endroit, sauf à la rivière du Marais, je trouvai les Sauvages satisfaits du traité et attendant leur paiement.

A la rivière du Marais, qui était le rendez-vous fixé par les bandes habitant les environs de Pembina, j'ai vu que les Sauvages ou avaient mal compris l'avis que leur avait donné des personnes de l'établissement bien disposées en faveur du traité, ou, comme j'ai quelque raison de le croire, étaient devenus indécis à la suite de représentations à eux faites par des individus des environs de Pembina, et dont les intérêts sont en dehors de la province de Manitoba, car, en leur annonçant que j'étais prêt à les payer, ils déclinèrent de toucher leur argent tant que je ne leur aurais pas fait quelques autres concessions.

Dans le but d'induire les Sauvages à adopter les habitudes et travaux de la vie civilisée, il avait été convenu, lors de la signature du traité, tel que ci-dessus mentionné, de donner certains animaux comme commencement de troupeaux pour les différentes réserves, et certains instruments aratoires, et il me fut alors représenté par les orateurs des différentes bandes, que puisque la Reine, avec cette tendresse de cœur qui la distinguait dans ses relations avec ses enfants les peaux-rouges, avait exprimé le désir de voir les Indiens abandonner leur genre précaire de vie et exercer l'industrie agricole comme l'homme blanc, ils étaient désireux d'accéder à ce désir de leur grand'mère et prêts à accepter les cadeaux qu'elle avait eu la bonté de leur promettre par la bouche de son commissaire ; mais comme il devait être tout à fait indifférent à leur grand'mère que ces choses leur fussent données en nature ou en valeur monétaire, ses enfants les peaux-rouges des bandes de Pembina, décidés à les recevoir sous cette dernière forme, avaient évalué tous les articles mentionnés dans le supplément du traité, et ne pouvaient procéder plus loin avec l'arrangement si je ne consentais pas à leur payer tous ces articles aux taux qu'ils allaient m'indiquer.

Je refusai d'accéder à leur demande et eux refusèrent de toucher leur premier paiement annuel. Après cela, je fis lever le camp et je retournai à Winnipeg. Ainsi que je m'y attendais, ils ne furent pas longs à se repentir de la détermination qu'ils avaient ainsi prise, et un nombre des premiers d'entre eux fut subséquemment payé à Winnipeg, tandis qu'à leur requête l'argent des autres, avec le bordereau, fut envoyé à l'officier chargé du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, avec instruction de payer les sauvages à mesure que chacun d'eux pourrait se présenter. Au Portage de la Prairie, bien que le nombre payé au Fort de Pierre fût grandement augmenté, il en restait encore beaucoup qui, pour cause d'absence ou autre, n'étaient pas encore payés, et à la demande du chef, l'argent fut laissé pour eux entre les mains de l'officier du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, ainsi qu'il avait été fait pour les bandes de Pembina.

Ne pouvant me rendre au Fort Alexandre, l'argent des sauvages ou de ceux d'entre eux qui assistèrent à la signature du traité fut envoyé de la même manière à ce poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, mais je crois devoir dire que le nombre ainsi payé sera beaucoup au-dessous du nombre total appartenant à cette localité. On peut en dire autant des bandes de Pembina, car elles ont été payées d'après la liste de la gratification et il doit s'en trouver qui n'ont pas touché leur argent, mais ils le recevront dans le cours de l'année prochaine.

Pendant qu'on payait les différentes bandes, on découvrit que dans quelques-unes, surtout dans l'établissement de sauvages et dans la bande de la rivière de la Tête-Cassée, des

individus vivaient parmi les sauvages, se disaient sauvages, mais étaient Métis en réalité, et avaient droit au partage de l'octroi de terre en vertu de l'Acte de Manitoba. Il devint donc nécessaire de faire expliquer généralement et particulièrement que je pensais que toute personne qui voulait maintenant se faire classer avec les sauvages et recevoir leur annuité et gratification s'exposait à perdre son droit à un autre octroi comme Métis, et dans tous les cas où il a été connu qu'un homme était Métis, l'affaire lui a été expliquée en lui laissant le choix, afin qu'il fût inscrit en conséquence, mais un très petit nombre seulement se décida à prendre part à l'octroi comme Métis. L'explication de ce sacrifice apparent se trouve dans le fait que la grande masse de ces personnes a toujours vécu sur les soi-disant réserves des sauvages, et elles préféraient profiter des avantages qui pouvaient leur venir du traité avec les Sauvages plutôt que d'attendre ce que pouvait être leur part de l'octroi aux Métis.

Le lieutenant-gouverneur ayant exprimé le désir d'assister aux négociations du traité au poste de Manitoba, Son Honneur, accompagné de l'Hon. James McKay, y vint avec moi et M. Molyneux St. John, le greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba, qui m'avait aidé pour le précédent traité. Je partis de Winnipeg le 13 août, mais sur le lac Manitoba des vents contraires furent cause que nous n'arrivâmes que deux jours après le temps fixé. Pendant ce temps, l'officier du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson avait été obligé de fournir des provisions aux Sauvages en attendant mon arrivée, mais après m'être adressé aux principaux des bandes réunies, je pus voir que les Sauvages de cette partie du pays n'avaient aucune demande spéciale à faire. Connaissant seulement le précédent traité, ils voulaient que l'on agît de la même manière et aux mêmes conditions que celles acceptées par les Sauvages de la province de Manitoba.

Les négociations avec ces bandes ne prirent donc que peu de temps, et le 21 août 1871, un traité fut conclu par lequel un territoire trois fois grand comme la province de Manitoba fut cédé à la couronne. La première annuité et la gratification furent payées immédiatement, et, depuis, j'ai écrit aux officiers des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson situés dans les limites du territoire ci-dessus mentionné, pour qu'ils fissent le dénombrement fidèle des Sauvages parties à ce traité.

J'ai parlé des dépenses qu'avaient coûté ces traités, tout en faisant remarquer qu'elles étaient exceptionnelles. Elles peuvent être considérées ainsi en ce qui concerne les Sauvages avec lesquels nous avons eu jusqu'ici à traiter. A l'avenir, le paiement annuel à faire à chaque Sauvage ne sera que de moitié de ce qu'il a été cette année, car la gratification égalait l'annuité, et les fortes dépenses pour la nourriture des Sauvages pendant qu'ils étaient au lieu de réunion et pendant le voyage ne seront plus à faire, car l'annuité leur sera payée dans leurs propres réserves ou tout auprès.

De même que tous les faux-frais de cette année, pour vêtements, médailles, présents, etc., donnés aux Sauvages, ne figureront pas dans les dépenses à faire pour payer les prochaines annuités ; mais il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de Sauvages dont les terres ont été cédées par le deuxième traité n'étaient pas présents. Pour quelques-uns, la distance de leurs lieux de chasse au poste de Manitoba, est très-grande, mais tout en regrettant leur absence sous un rapport, elle n'en a pas moins diminué l'item de dépense pour provisions.

L'année prochaine, ces personnes se trouveront probablement aux lieux où se paiera l'annuité, et elles demanderont alors à recevoir le tout comme si elles avaient assisté à la signature du traité.

Des terres cédées dans la province de Manitoba, il est à peine nécessaire d'en parler, vu que Son Excellence possède déjà des renseignements précis sur leur fertilité et leurs ressources ; mais je ferai remarquer que, quelle que soit la valeur de ces terres, elle est au moins égalée sinon surpassée par celle de la contrée dont le gouvernement entre en possession par le traité conclu au poste de Manitoba. Déjà des colons des provinces du Canada et d'ailleurs se sont établis au-delà des limites de Manitoba, et il n'y a que les limites de cette province, et certains avantages, sous le rapport de cours d'eau et de forêt, qui peuvent distinguer une partie du pays de l'autre. La fertilité de Manitoba se retrouve dans le pays jusque sur ses confins. Ses cours d'eau surpassent ceux de la province, et le manque de bois qui menace de devenir une difficulté sérieuse pour la dernière n'est nullement visible dans l'autre.

Les sauvages des deux sections ont pleine confiance dans l'honneur et l'intégrité des re-

présentants de Sa Majesté, et ils sont tout à fait imbus de l'idée que l'amélioration de leur condition actuelle est un des objets de Sa Majesté en faisant ces traités. Bien qu'il devra s'écouler bien des années avant qu'ils puissent être considérés comme population établie, c'est-à-dire établis comme cultivateurs, les sauvages ont déjà montré une disposition à se prémunir contre les vicissitudes de la chasse en cultivant de petites étendues de blé-d'inde et de pommes de terre. De plus, dans la province de Manitoba, où la main-d'œuvre est rare, les sauvages aident beaucoup aux moissons. Au Portage de la Prairie les Chippaouais et les Sioux sont employés en grand nombre aux travaux des champs, et dans d'autres paroisses j'ai vu que les travailleurs de beaucoup de cultivateurs étaient presque tous des sauvages.

Bien que de sérieux troubles aient eu lieu de temps en temps entre les sauvages des mêmes tribus de l'autre côté de la frontière, et aussi entre les mêmes bandes que celles de Manitoba, il n'y a rien à appréhendrer de ceux qui se considèrent comme sujets de Sa Majesté. Leur désir est de vivre en paix avec l'homme blanc, de traiter avec lui, de travailler pour lui parfois, et je crois que l'injustice ou une oppressson seule leur ferait oublier l'allégeance dont ils se font maintenant gloire, ou molester les sujets blancs de la Souveraine qu'ils regardent comme leur chef suprême.

Je considère comme bon le système de payer l'annuité en argent, parce que celui qui la reçoit peut acheter ce dont il a de besoin quand il peut l'avoir à bon marché ; cela lui permet aussi d'acheter, des colons et autres, des articles de seconde main qui lui sont aussi utiles que s'ils étaient neufs. Trois piastres ne semblent pas assez pour que le sauvage puisse se procurer ce qu'il lui faut pour l'hiver, mais comme il reçoit la même somme pour sa femme ou ses femmes et pour chacun de ses enfants, le total suffit ordinairement à donner une aisance à sa famille qu'il serait autrement contraint de se refuser à lui-même.

Je désire appeler l'attention de Son Excellence sur le fait qu'il y a actuellement dans la province de Manitoba une bande de Sioux. A proprement parler, ce sont des sauvages américains, et beaucoup d'entre eux sont des réfugiés des Etats-Unis, c'est-à dire qu'ils ont été chassés à cause de la part qu'ils ont prise au massacre du Minnesota. Depuis qu'ils habitent le territoire britannique, ils se sont toujours bien conduits ; et bien qu'ils avouent n'avoir aucun droit de demander quoi que ce soit à Sa Majesté, ils espèrent en sa bienveillance et que par les efforts qu'ils font pour vivre en paix il leur sera permis d'habiter ses possessions. Il est vrai qu'en justice on ne peut les traiter sur le même pied que les Chippaouais, les Cris, et les autres tribus du Nord-Ouest, mais on ne devrait pas non plus les délaisser tout à fait, ou si le gibier, les céréales, etc., deviennent rares, la faim pourrait les désespérer. Je ne veux pas, quant à présent, rien suggérer à l'égard de ces sauvages, sur lesquels je n'ai voulu qu'attirer l'attention de Son Excellence.

Je crois devoir attirer également l'attention de Son Excellence sur l'état des affaires du pays sauvage sur la Saskatcheouane. La nouvelle que Sa Majesté a fait un traité avec les Chippaouais est déjà parvenue aux tribus crise et des pieds-noirs. Dans le voisinage de Fort Edmonton, sur la Saskatcheouane, il y a une papulation de mineurs et de blancs qui augmente avec rapidité, et c'est l'opinion de M. W. L. Christie, l'officier du district de la Saskatcheouane, qu'un traité avec les sauvages de cette contrée, ou au moins l'assurance que dans le cours de l'année prochaine il en sera passé un, est nécessaire au maintien de la paix, sinon à l'acquisition réelle de ce territoire.

Sur ce point, je me permets de renvoyer Son Excellence au rapport du lieutenant Butler et au mémoire ci-inclus de M. W. J. Christie, l'officier plus haut mentionné.

Parmi les papiers qui accompagnent ce rapport se trouve une réquisition de vêtements, voitures, médailles, etc., qu'on leur a promis, et j'espère qu'elle sera l'objet d'une prompte attention, afin que les contrats puissent être donnés à temps pour que les articles désignés soient distribués de bonne heure l'année prochaine.

Je saisis cette occasion de reconnaître toute l'aide que j'ai eue, dans la négociation de ces deux traités, de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Manitoba, de l'honorable James McKay et des officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson. Dans un pays où les moyens

de transport et toutes les autres facilités de commerce sont nécessairement rares, les officiers des différents postes de cette compagnie ont rendu au gouvernement de grands et importants services.

J'ai, etc.,
WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire des Sauvages.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces,
Ottawa.

EDMONTON HOUSE,
13 avril 1871.

Extrait d'une dépêche de W. J. Christie, Ecr., principal facteur, au Lieutenant Gouverneur Archibald, datée: Edmonton House, 13 *avril* 1871.

Le 13 de ce mois (avril), j'ai reçu la visite de chefs Cris, représentant les Cris de la Plaine depuis ce lieu jusqu'à Carlton, accompagnés de quelques Sauvages.

Le but de leur visite était de s'assurer si leurs terres avaient été vendues ou non et quelle était l'intention du gouvernement canadien à leur égard. Ils parlèrent de l'épidémie qui avait sévi parmi eux l'été dernier, de la disette qui avait suivi, de la pauvreté de leur pays, de la visible diminution du buffle, leur seul moyen de subsistance, et finirent par demander qu'on leur fit *de suite* certains présents, et que je devrais faire connaître les circonstances où ils se trouvaient au représentant de Sa Majesté à Fort Garry. Bien des histoires ont été faites à ces Sauvages depuis la cession des territoires du Nord-Ouest au Canada, et ils étaient anxieux d'apprendre de moi ce qui s'était réellement passé.

Je leur ai dit que jusqu'à présent le gouvernement canadien ne s'était pas occupé de l'acquisition de leurs terres ou lieux de chasse, et que lorsqu'il voudrait obtenir quelque chose d'eux, il enverrait sans doute des commissaires pour traiter à cet effet, et que d'ici là ils devaient vivre en paix avec tous. Je leur ai dit aussi que dans ses traités avec les Sauvages, le Canada s'était montré on ne peut plus libéral, et que ces Sauveges habitaient aujourd'hui des maisons, vivaient à l'aise, et qu'il n'y avait aucun doute qu'en traitant avec eux il montrerait la même libéralité.

Comme je savais qu'ils avaient entendu bien des contes au sujet des troupes de la Rivière Rouge, je profitai de l'occasion pour leur dire pourquoi elles avaient été envoyées, et que si Sa Majesté en envoyait à la Saskatcheouane, ce serait autant pour la protection des Peaux-rouges que des blancs, et pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre.

Ils se montrèrent très-satisfaits des explications que je leur donnai, et dirent que la cilisation serait bienvenue parmi eux. Comme il avait été satisfait à leurs demandes et que des présents leur avaient été faits, ainsi qu'à ceux de leur suite et pour les jeunes gens laissés au camp, ils partirent contents avec des espérances pour l'avenir.

Dans une autre entrevue avec les chefs seuls, ils me demandèrent de prendre note de leurs paroles ou messages à leur "grand maître" de la Rivière-Rouge. Ce que j'ai fait et j'ai transmis ensuite leurs messages tels que donnés. Des copies des proclamations prohibant la vente des spiritueux aux Sauvages ou autres et l'usage de strychnine pour la destruction des animaux, ont été répandues ; mais sans moyen de mettre ces lois à exécution, il est presque inutile de les publier ici, et je prends cette occasion de demander, au nom des serviteurs de la compagnie et des colons de ce district, que la vie et la propriété des personnes soient protégées ici le plus tôt possible, et que le gouvernement canadien envoie des commissaires pour s'entendre avec les Sauvages.

MÉMOIRE :

Si je n'avais pas accédé aux demandes des Sauvages en leur faisant de petits présents, je

n'ai aucun doute qu'ils eussent accompli quelques actes de violence, et une fois lancés dans cette direction, c'eût été le commencement d'une guerre Sauvage qui se serait terminée on ne sait quand.

Le buffle aura bientôt disparu, et quand la faim les y poussera, ces tribus de la Plaine s'abattront sur les forts de la Baie d'Hudson et les établissements pour y trouver de l'assistance, et s'il n'est pas satisfait à leur demande ou si l'on ne prend pas quelque mesure à leur égard, il est sûr qu'ils se pourvoieront de leurs propres mains. Or, comme il n'y a là ni loi ni troupes pour protéger les colons, force sera à ceux-ci de se soumettre tranquillement au pillage ou de risquer leur vie en se défendant contre ces hordes qui ne font pas de quartier aux vaincus.

On trouve de l'or tous les jours en quantité rémunérative sur le versant est des Montagnes Rocheuses. Dans Montana et dans les établissements miniers près de notre ligne frontière, il y a une forte population mixte qui n'attend que la nouvelle de la découverte de gisements d'or pour se ruer sur la Saskatcheouane, et comme il n'y a là ni lois, ni gouvernement, ni troupes pour protéger les blancs ou les sauvages, ou peut se faire facilement une idée de ce qui pourrait arriver.

Je pense donc que l'établissement immédiat de la loi et de l'ordre dans le district de la Saskatcheouane serait de la plus vitale importance pour l'avenir de cette contrée et les intérêts du Canada, et qu'il faudrait aussi faire un traité ou quelque arrangement avec les sauvages qui habitent le district de la Saskatcheouane.

W. J. Christie, Principal facteur,
chargé du district de la Saskatcheouane
et de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Messages des Chefs Cris des Plaines, Saskatcheouane, à Son Excellence le Gouverneur Archibald, représentant de Notre Grand'mère à Fort Garry, établissement de la Rivière-Rouge.

1. Le chef Herbe Tendre, le chef du pays.

Grand Père,

Je te serre les mains et te souhaite la bienvenue. Nous avions entendu dire que nos terres avaient été vendues et cela ne nous plaisait pas. Nous ne voulions pas vendre nos terres. C'est notre propriété et personne n'a le droit d'en disposer.

Notre pays n'a maintenant presque plus de ces bêtes à fourrure qui, seules, fournissaient jusqu'ici à notre subsistance. Nous sommes pauvres, nous avons besoin de secours, et nous te demandons de nous prendre en pitié. Nous manquons de bestiaux, d'outils, d'instruments aratoires et de tout ce qui sera nécessaire lorsqu'il faudra que nous cultivions le sol. Notre pays ne peut plus pourvoir à notre subsistance.

Fais quelque chose pour nous pour les temps de disette. L'hiver dernier, nous avons beaucoup souffert de la faim, et la petite vérole a emporté un grand nombre d'entre nous, des vieux, des femmes et des enfants.

Nous voulons que tu empêches les Américains de venir faire la traite sur nos terres et de donner à nos ennemis les Pieds-Noirs de l'eau de feu, des armes et des munitions.

Cet hiver, nous avons fait la paix avec les Pieds-Noirs; nos jeunes gens ont la folie d'espérer qu'elle ne durera pas longtemps.

Nous t'invitons à venir nous voir et à nous parler. Si tu ne peux venir toi-même, envoie quelqu'un à ta place.

Nous t'envoyons ces mots par notre maître, M. Christie, en qui nous ayons toute confiance. C'est tout.

2. "Ki-he-win," L'Aigle.

Grand Père,

Soyons amis. Nous n'avons jamais répandu le sang de l'homme blanc, et toujours nous

avons été les amis des blancs. Nous voulons des ouvriers et cultivateurs pour nous aider quand nous nous établirons. Je demande tout ce que mon frère "Herbe Tendre" te demande. C'est tout.

3. "Le Petit Chasseur,"

Toi, mon frère le grand chef de la Rivière-Rouge, traite-moi comme un frère, c'est-à-dire comme un grand chef.

4. "Kis-ki-on," ou "Courte-Queue,"

Mon frère, je te regarde comme si je t'avais déjà vu. Je veux que tu prenne pitié de moi, car j'ai besoin d'aide pour cultiver le sol pour moi et mes descendants. Viens nous voir.

NOUVELLE-ECOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le fait de l'augmentation de l'octroi pour les sauvages de ces deux provinces m'a permis d'introduire partiellement dans les deux le système d'administration qui fonctionne si bien dans les plus grandes provinces de Québec et d'Ontario. A la Nouvelle-Ecosse, et depuis bien des années, les sauvages et leurs terres étaient sous le contrôle du commissaire des terres de la couronne, officier surchargé de besogne qui ne pouvait que rarement quitter Halifax ni exercer de surveillance sur les Micmacs épars dans dix-huit comtés, et avec aucun desquels il venait rarement en contact.

Par des personnes bien disposées, qui prêtaient leurs services gratuitement, des habits et couvertures de laine, et quelquefois du grain de semence et des instruments aratoires, étaient distribués chaque année, mais dans les environs de leurs établissements les Sauvages n'avaient personne dont le devoir était de les conseiller et protéger, ou de les encourager, par une aide spéciale judicieusement appliquée, à abandonner la chasse qui, depuis longtemps, a cessé de leur être profitable, attendu que le gibier se retire devant la colonisation. Parfaitement convaincu des défectuosités de l'ancien système, M. Fairbanks se retira avec joie du service, et je regrette que le peu de fonds mis à ma disposition ne m'ait pas permis, de le remunérér équitablement des trois années de service qu'il a données au Canada.

L'ancien système est maintenant remplacé. La province a été divisée en sept districts, pour chacun desquels un agent actif et domicilié a été nommé. Les réserves, trop prodiguement données par le Gouvernement Provincial, vont être efficacement protégées, et les annuités, au lieu d'être seulement données pour la forme, vont être appliquées à l'encouragement de l'éducation et de l'industrie. On ne donnera plus de secours aux oisifs et aux débauchés, mais seulement à ceux qui se montreront disposés à s'aider eux-mêmes.

Le salutaire contrôle établi à l'égard des comptes de médecin pour soins donnés aux Sauvages malades, et que le Gouvernement et la législature de la Nouvelle-Ecosse exerçaient depuis bien des années, s'est imposé de lui-même à ce département par la masse exagérée de ces comptes envoyés à Ottawa dès que l'on a su que les fonds destinés aux Sauvages d'ici étaient illimités, croyant que les anciennes restrictions auraient disparu avec l'ancienne forme de Gouvernement. La profession a été notifiée que l'ancien contrôle restait en vigueur; qu'il ne serait tenu compte d'aucun mémoire pour soins médicaux s'il n'était d'abord assuré et ordonnancé par la Cour des Sessions, et qu'alors la moitié de la somme serait remise aux autorités de comté à même les fonds des Sauvages, les services spécialement autorisés par le département ou les agents locaux seront seuls payés intégralement.

Le Nouveau-Brunswick a été divisé en deux districts. Celui du sud, qui est habité par les Milicites, comprend les comtés de Victoria, Carleton, York, Sunbury, Queen's, Charlotte, King's et St. Jean; et celui du nord, où se tiennent principalement les Micmacs, comprend les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Westmoreland, Kent et Albert.

Dans le Nouveau-Brunswick, les réserves sont plus grandes et de plus de valeur que dans la Nouvelle-Ecosse, et paraissent avoir été mieux protégées. Cependant, une grande quantité de bois de construction en a été enlevée sous un système de coupes qui n'a que peu ou point produit de revenu pour un placement permanent. Une plus grande vigilance fera que ces bois seront d'un meilleur rapport, et il est à espérer que par l'encouragement de l'instruction et une direction plus directe et plus virile que celle exercée jusqu'ici, les Sauvages du Nouveau-Brunswick pourront encore se rapprocher de ce degré d'intelligence et d'esprit d'initiative auquel a atteint un grand nombre de Peaux-Rouges du Canada.

Ci-annexé se trouve le rapport du sous-surintendant, lequel donne les détails du fonctionnement ordinaire du département et les résultats des opérations annuelles.

Le tout respectueusement soumis,

JOSEPH HOWE.

APPENDICE.

BUREAU DES SAUVAGES, OTTAWA.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,

25 Avril 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport ci-joint sur les affaires des sauvages pour l'année expirée le 30 juin 1871, suivi des détails ordinaires, sous forme de tableaux, relatifs aux recettes et dépenses, à l'état du fonds des Sauvages, aux terres disponibles pour la vente, à la population, aux écoles sauvages, aux travaux de bureau et autres de cette branche du service public.

Les sommes provenant de ces sources s'élèvent à $95,765$\frac{65}{100}$ contre $61,445$\frac{9}{100}$ pour l'année précédente, ce qui donne une augmentation de $34,320$\frac{56}{100}$. Ces chiffres, toutefois, n'expliquent qu'imparfaitement la judicieuse politique d'ouvrir des chemins de colonisation, lesquels, à part des grands avantages qu'ils ont offerts aux nouveaux colons, ont aussi facilité l'accès aux terres boisées, et attiré l'attention d'un grand nombre sur la valeur des terres des Sauvages, et engagé à s'y établir une classe de personnes supérieures à celles qui, dans d'autres circonstances, en seraient devenues les occupants.

Ils ont de même hâté la vente des terres et leur mise en culture.

PROVINCE D'ONTARIO.

Les frais de confection de chemins de cette espèce sur la péninsule de Saugeen et l'île Manitouline se sont élevés à $6,240.11, et les travaux exécutés étaient supplémentaires et la continuation de ceux d'années précédentes.

La ligne de chemin traversant la péninsule de Saugeen a ouvert une distance d'environ dix milles de l'extrémité nord de cette péninsule, au havre de Bury, et elle sera terminée jusqu'à ce point dans le cours de cette saison, ce qui donnera une route par terre de la Grande Manitouline.

Commencé en 1866, le chemin de l'île Manitouline est terminé sur une distance d'environ 50 milles, s'étendant depuis le Petit-Courant jusqu'à Shaguiandah, Manitowaning et Baie Michael, laquelle est en voie d'être prolongée jusqu'à la Baie Providence.

Cela change beaucoup la condition de l'île, car en octobre 1862, année où les sauvages en firent la cession, il n'y avait pas un seul mille d'ouvert. Durant l'été et l'automne derniers, beaucoup d'autres colons s'y sont établis, et les nouvelles reçues promettent une émigration encore plus considérable pour la saison prochaine. Un excellent moulin à farine a été construit à Shaguiandah, et un autre le sera ce printemps à la Baie Providence, sur un emplacement concédé à cette expresse condition. Un moulin à scies additionel à celui de la Baie Michael, appartenant à Lyon et Cie., est aussi en voie de construction sur la rivière Mindemoga, qui se jette dans la Baie Providence.

Les colons parlent avantageusement du climat et du sol de ces parties de l'île.

D'après les rôles de cotisation, la colonisation progresse assez bien sur la péninsule de Saugeen, et beaucoup de nouveaux colons viennent de s'y établir.

La ligne de chemin projetée par le Goulais et la réserve de la baie Batchewana, en arrière du Sault Ste. Marie, a été soigneusement examinée dans le but d'en confectionner quelques sections cette année. Le long de son cours, une partie considérable a été trouvée bien boisée et propre à la culture. Dès que le chemin sera ouvert (sur les bords duquel des lots ont été marqués pour la colonisation) les terres seront prises et occupées par les acquéreurs.

Sur cette étendue, le moulin à scies de MM. Harris et Jones, près de la rivière à la Carpe, fonctionne depuis quelque temps.

L'état relatif à l'éducation, dans l'appendice, renferme d'utiles renseignements. Les écoles sont soutenues par les fonds des sauvages et différentes sociétés.

Par les rapports scolaires, on verra que l'agriculture est enseignée à l'institution de Mount Elgin, ainsi que d'autres industries.

Dans l'institution près de Brantford, soutenue par la compagnie de la Nouvelle-Angleterre, des branches analogues d'industrie sont aussi enseignées.

Sous le rapport de leurs revenus, la condition des bandes de la province d'Ontario continue à s'améliorer, et leurs dépenses sont surveillées avec soin. Par le fait de la perception des rentes de terres appartenant aux Mohawks de Tyendenaga par l'agent local, et de ce que le contrôle de ces terres est laissé à ce bureau au lieu d'être entre les mains des chefs et de leur conseil, le revenu de ces sauvages est aujourd'hui beaucoup augmenté. Ayant fait, il y a quelques années, adopter un plan semblable pour le cas des Iroquois de St. Régis, j'étais sûr de ce qui résulterait du changement apporté à l'égard des Mohawks.

PROVINCE DE QUBEC.

L'établissement sur le haut de la Gatineau, dans le township de Maniwaki, connu sous le nom d'établissement de la Rivière du Désert, et où sont allés se réfugier beaucoup de sauvages du lac des Deux-Montagnes, a toujours été en augmentant et l'agent de ce township a fait rapport que beaucoup de familles, aux chefs desquels des lots de ferme ont été concédés, ont fait assez de progrès en abattis et en culture, et que de temps en temps d'autres familles viennent les rejoindre.

Une quantité limitée de grains de semence et des instruments aratoires leur sont encore fournis, ainsi qu'à d'autres bandes de cette province qui cultivent le sol et qui sont ainsi mises en mesure de mieux pourvoir à leur existence.

Les sauvages du bas du fleuve St. Laurent, et d'autres bandes auxquelles des secours en provisions, etc., ont été ordinairement envoyés, ont reçu ces provisions le printemps et l'automne derniers. Des secours ont aussi été envoyés aux plus nécessiteux parmi les vieillards et les malades. Quand le département en est informé, il fait également donner des soins médicaux à ceux qui en ont besoin.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans cette province, les secours à diverses bandes ont été continués et ils ont augmenté dans une certaine mesure. Mais la surveillance locale étant autrefois entre les mains d'au moins quatorze commissaires et agents, quand la population indienne n'était que de 12 ou 13 cents, et comme il ne résultait de ce système rien de bon pour les Sauvages, car il était impossible d'obtenir de chacun de ces officiers cette responsabilité sur laquelle il était nécessaire d'insister, la province a été partagée en deux districts sauvages avec un surintendant salarié, qui a fourni caution de l'accomplissement de ses devoirs, chargé des affaires des Sauvages pour chaque district. Quant au Nouveau-Brunswick, on espérait que les sauvages feraient plus de progrès que par le passé et qu'un plus grand désir de s'instruire se manifesterait, mais la correspondance avec les anciens commissaires et agents indique presque un état de stagnation. Pour remédier à cet état de choses, une surveillance constante, active et rigoureuse est nécessaire.

NOUVELLE-ECOSSE.

Les mesures adoptées en vertu d'un arrêté du conseil pour introduire en cette province un système perfectionné correspondant en quelque sorte à celui qui existe depuis longtemps dans Ontario, promettent d'être d'un avantage matériel pour les Sauvages. Les rapports reçus des agents locaux démontrent déjà qu'ils travaillent à leur bien-être et qu'ils comptent moins qu'auparavant sur les secours qu'ils devaient à la commisération. Les agents ont reçu instruction que des secours substantiels seraient accordés à ceux qui voudraient faire de la culture leurs moyens d'existence, industrie que le manque d'encouragement suffisant les a jusqu'ici empêchés d'essayer, si ce n'est sur la plus petite échelle possible.

Un obstacle à leur progrès que les Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, en commun avec ceux du Nouveau-Brunswick, ont éprouvé, et qui a été pour eux désastreux, c'est que, presque sans contrôle aucun, tout blanc qui le voulait, pouvait s'arroger la possession de parties de leurs réserves, et ensuite, en exerçant une petite influence, finir par être dans la position d'un acquéreur.

L'attention des officiers des affaires des Sauvages a été dirigée sur la nécessité de mettre fin à ce mal. Nul homme blanc ne pouvait rien faire sur sa propriété tant que cette incertitude existait et le menaçait à toute heure de dépossession, et il est par conséquent d'urgence de protéger le pauvre Sauvage trop souvent exposé à se voir dépouillé des quelques petites réserves qu'on lui permet d'appeler siennes. Une proclamation a été lancée rendant applicables aux réserves sauvages de la Nouvelle-Ecosse les dispositions législatives défendant l'occupation de ces terres sans autorisation, et il est à espérer que cette mesure protégera à l'avenir les Sauvages contre ces empiétements. Déjà leur confiance a augmenté relativement à l'administration de leurs affaires.

COLOMBIE BRITANNIQUE.

La très nombreuse population sauvage de cette province,—son chiffre est d'au moins 45,000—dont une partie est à l'état de demi civilisation, et l'autre que peu avancée, si toutefois elle n'est pas restée tout-à-fait à l'état sauvage, ce qui arrive lorsque les relations avec le blanc ne sont pas de nature à élever le caractère de la race ou qu'elles n'ont pas pour but un ordre de choses plus élevé que celui qui la guidait dans sa condition première, cette population, dis-je, offre un vaste champ à l'énergie et au zèle, si, à la longue, l'on veut en faire de bons sujets de la Couronne.

En cherchant à connaître ce qui avait été fait pour l'avantage des Sauvages de cette nouvelle province de la confédération, j'ai cru voir que les pionniers de l'instruction devant les retirer de l'athéisme étaient la société des missions religieuses et l'œuvre de la propagation de la foi dans les pays étrangers.

Ces sociétés, reconnues par l'église d'Angleterre, ont quatre missions principales d'où sont dirigées toutes les opérations pour l'instruction et la conversion des Sauvages. L'église catholique romaine aussi a des missionnaires travaillant activement au même but. Entre autres institutions fondés pour leur avantage se trouve une école industrielle et agricole, qui a réussi à encourager avec succès la culture dans quelques établissements, mais il va sans dire que c'est dans un degré inférieur. Il peut y avoir d'autres dénominations religieuses qui travaillent dans le même but louable, mais nul rapport faisant connaître leurs travaux n'a été reçu à ce département. D'après un rapport officiel, les Sauvages de la Colombie Britannique ont reçu au-delà de 40 réserves, dont l'étendue moyenne est de 100 à 200 acres.

L'organisation et l'introduction d'un système sont à commencer, mais le projet de loi à la veille d'être soumis au parlement, en appliquant à cette nouvelle province les lois relatives aux affaires des Sauvages des autres provinces, offrira un excellent moyen de diriger celles des Sauvages de la Colombie Britannique d'une manière plus compatible avec leurs bien-être et intérêts que par les renseignements qui sont parvenus au département au sujet du genre d'administration suivi jusqu'ici. De plus d'un lieu la plainte est venue qu'ils avaient été dépouillés de parties de leurs réserves, et l'on infère que pour eux il a été difficile d'obtenir justice. Le retour de pareils faits ne sera plus possible lorsque l'Acte qui a été préparé sera devenu loi et que les limites de leurs réserves seront bien définies.

Il ne faut pas, cependant, fermer les yeux sur bien des difficultés pour le moment inaperçues, mais qu'il faudra plus tard surmonter.

Le grand point est de bien commencer, et bien que pour une région aussi vaste, le personnel local et disponible ne soit peut-être pas proportionné à la tâche, et que le fonctionnement des lois et règlements inconnus jusqu'ici pourrait rencontrer des obstacles, les Sauvages ne seront pas sans bientôt comprendre que leurs affaires doivent être administrées de manière à ce que les droits et priviléges dont jouit la population d'une autre origine leur soient assurés, et qu'en se conformant aux lois édictées à leur avantage, ils mettront le gouvernement en mesure de mieux protéger leurs intérêts.

POPULATIONS.

En comparant les états de la population avec ceux de l'an dernier pour les provinces d'Ontario et de Québec, on remarquera que quelques bandes plus ou moins nombreuses figurent pour la première fois dans l'appendice du rapport annuel. Cela est dû à ce que des employés du recensement décennal ont découvert l'existence de différents partis de Sauvages inconnus au surintendant visiteur ou autres agents du département. Ces partis de Sauvages, ne recevant pas d'annuités, n'avaient aucun intérêt à se rapporter eux-mêmes aux officiers ou autres personnes liées aux affaires des Sauvages. Quant à la plupart des bandes, les états de la population indiquent une augmentation et non une diminution dans leur nombre; ce résultat est sans doute dû à une meilleure manière de vivre, à des soins judicieux en temps de maladie, à de meilleures habitations, à de bons et suffisants vêtements et à une nourriture à la fois meilleure et plus abondante. Il se commet bien moins de crimes maintenant, et si l'on en entend parler, ils sont ordinairement dus à des habitudes et à l'intempérance. A ces causes on peut ajouter le frein que leur imposent les directeurs religieux et une intelligence plus dégagée qui se remarque chez un grand nombre. Il ne saurait y avoir de doute que les bons enseignements font des Sauvages de meilleurs membres de la société.

Pour ce qui est des états de la population pour Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, leurs chiffres sont nécessairement incertains.

Mais l'on espère qu'avant la publication d'un autre rapport annuel, il aura été recueilli assez de renseignements pour donner d'amples détails sur toutes les bandes importantes.

Il me reste à dire, pour conclure, que les diverses administrations et agences du département ont été en somme bien conduites, et que le personnel de la division s'est toujours ponctuellement et dignement acquitté de ses devoirs qui, ainsi que l'on pourra s'en convaincre en consultant le tableau de ce service, deviennent de plus en plus onéreux et d'une grande responsabilité, vu la nature variée et spéciale de beaucoup des travaux à exécuter et peu compris de ceux qui n'y sont intimement au fait et qui demandent beaucoup plus de temps et d'attention que les années précédentes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. SPRAGGE,
S. S. A. G.

TABLEAU A.

Officiers et Employés de la division des Sauvages, Département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces, pour l'année expirée le 30 juin 1871.

Désignation.	Nom.	Traitement annuel.	Quand nommé.	Par qui nommé.	Date de la première nomination sous le régime provincial.	OBSERVATIONS.
		$ cts.				
Surintendant-général.....	L'hon. Joseph Howe.	Nil.	Nil.	Nil.	Nil.	Remplit cette charge avec celle de Secrétaire d'Etat pour les Provinces.....
Sous-surintendant.....	William Spragge....	2,100 00	17 mars 1862...	Gouv. en conseil..	1er janv. 1829.	Dans le dép. général de l'arpenteur.
Comptable	Chas. T. Walcot....	1,400 00	1er déc. 1859.	Gouv.-général .... et O. C., 17 mars 1862.....	— oct. 1854..	Dans le dép. des Terres de la Couronne.
Secrétaire correspondant....	Lawr. Vankoughnet.	1,100 00	13 fév. 1861..	do do	13 fév. 1861..	
Commis et dessinateur.....	J. P. M. Lecourt...	900 00	10 avril 1862..	L'hon. A. Campbell		
Commis.....	S. G. Murray.....	800 00	1er juin 1866.	do	.....	Nommé par Sir John Colborne garde-forestier, township de Tyendinaga, retiré avec pension, payée jusqu'au 18 février 1871.
Commis et traducteur.....	J. V. DeBoucherville	850 00	1er janv. 1869.	Sir E. P. Taché...	.....	Dans la division d'enregistrement du dép. du Secrét. d'Etat pour le Canada.
Aspirant	Frederick Smith....	300 00	— oct., 1870..	Hon. Jos. Howe..	1er mai 1865..	Nommé commis de 3e classe à $400 par année, 1er octobre 1871. O.C., 13 octobre 1871.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
Division des Sauvages, Ottawa 25 avril, 1872.

C. T. WALCOT,
Comptable, affaires des Sauvages.

TABLEAU B.

CÉDULE des salaires payés et des allocations et paiements faits au personnel de la division des Sauvages, département du secrétaire d'Etat pour les provinces, durant l'année expirée le 30 juin 1871, pour services extérieurs.

Surintendance locale ou division.	Noms.	Nature de l'emploi ou service.	Montant payé. $ cts.	Pour quelle période.	Sur quel fonds.	Par quelle autorité nommé.	Date de la nomination.	Observations.
Surintendance de l'Est Ontario.	W. R. Bartlett	S. V. et comm..	1372 00	Du 1er avril '70 au 31 mars '71.	Adm. des terres des Sau.	Gouverneur Général.	1er juil. '58	Stationné à Toronto.
	A. Deacon.....	Commis	592 00	Du 1er avril '70 au 31 déc. '70.	do do	Surintendant Général	1er juil. '64.	do
	Charles Irvine	Instituteur	150 00	Du 1er juillet '70 au 31 mars '71.	Mohawks de la Baie Q.	Désigné par sa bande et no'mé par le dépt.	1er juil. '70 .	
	Rév. G. A. Anderson	Missionnaire ...	75 00	Du 1er avril '70 au 16 mai '70..	do do	Gouverneur Général.		
	Rév. T. Stanton	"	350 00	Du 16 mai 1370 au 31 mars '71.	do do	Surintend. Général..	16 mai '70..	
	Mlle Lydia Hill	Institutrice.....	100 00	Du 1er avril '70 au 31 mars '71.	do do	Désigné par sa bande et no'mé par le dépt	1er avril '70.	
	do	do Riv. Mohawk	15 00	Du 1er avril '70 au 30 juin '70..				
	Geo. Charles.....	Chef	50 00	Du 1er avril '70 au 31 mars '71.	Chipp. de l'île aux Serp.	do do		
	William Law.....	Instituteur	50 00	do do	do do	do do	do	
	Mlle Eliz. Tilley....	Institutrice.....	100 00	do do	Chipp. de Beausolve ..	do do	do	
	John Assance.....	Chef.	50 00	do do	do do	do do	do	
	David Assance	Interprête	25 00	do do	do do	do do	do	
	Thos. Naningishkung	Chef	25 00	do do	Chippaouais de Rama.	do do	do	
	J. B. Naningishkung	Chef et int'rprête	50 00	do do	do do	do do	do	
	Rév. J. L. Saunders.	Pour l'instituteur	50 00	do do	do do	do do	do	
	Dr. H. Corbett	Médecin.....	100 00	do do	do	do do	do	

TABLEAU B.—*Suite.*

Surintendance locale ou division.	Noms.	Nature de l'emploi ou service.	Montant payé. $ cts.	Pour quelle période.	Sur quel fonds.	Par quelle autorité nommé.	Date de la nomination.	Observations.
Surintendance de l'Est, Ontario.	John Kadahgegwon	Chef	100 00	Du 1er avril '70 au 31 mars '71.	Chippaouais de Saugeen	Désigné par sa bande et no'mé par le dépt	1er avril '70.	
	Henry H. Madwaosh	"	100 00	do do	do do	do do	do	
	Jos. K. James	Conseiller	10 00	do do	do do	do do	do	
	John George	Sacristain	40 00	do do	do do	do do	do	
	Cephas Kahbege	Interprête	12 50	Du 1er avril '70 au 30 juin '70.	do do	do do	do	
	Geo. Hall	Instituteur	200 00	Du 1er avril '70 au 31 mai '71.	do do	do do	do	
	Dr. Frickleton	Chirurgien	152 05	Du 27 juin au 31 mars 1871	do do	do do	do	
	Henry S. Jones	Interprête	150 00	Du 1er juillet '70 au 31 mars '71.	do do	do do	do	
	Geo. A. Tabigwon	Chef	50 00	Du 1er avril '70 au 31 mai '71.	do de Nawash.	do do	do	
	Wm. McGregor	"	100 00	do do	do do	do do	do	
	F. Lamorandière	Interprête	100 00	do do	do do	do do	do	
	David Craddock	Instituteur	200 00	do do	do do	do do	do	
	John Rice	Secrétaire	20 00	do do	Miss., lacs Rice et Mud	do do	do	
	Jos. Whetung.	Chef	25 00	do do	do do	do do	do	
	R. Pandaush	Messager	5 00	do do	do do	do do	do	
	Jacob Jacobs	"	5 00	Du 1er avril '70 au 30 sept. '70.	do do	do do	do	
	Alfred McCue	"	5 00	Du 1er oct. '70 au 31 mai '71.	do do	do do	do	
	John Johnson	Chef	50 00	Du 1er avril '71 au 31 mars '71	Miss. de Skugog	do do	do	
	Dr. W. Noden	Médecin	150 00	do do	Miss. d'Alnwick	do do	do	
	John Sunday, Senr.	Chef	112 00	do do	do do	do do	do	

	Geo. Blaker	Conseiller	12 00	do do	do do	do do	do	
	Peter Crow	"	12 00	do do	do do	do do	do	
	Thos. Marsden	"	12 00	do do	do do	do do	do	
	William Crow	"	12 00	do do	do do	do do	do	
	John Sunday, jr.	Secrétaire	48 00	do do	do do	do do	do	
	Rév. J. A. Iveson	Pour le sacristain, etc	30 00	do do	do do	do do	do	
Surintendance Ouest.	Robert McKenzie	S. V. et Comr.	980 00	Du 1er avril '70 au 31 mars 71.	Administ. des Terres des Sauvages	Surintendant général	10 fév. '65	Stat. à Sarnia.
	Rév. A. Jamieson	Missionnaire	400 00	do do	do do	Gouv. en conseil	5 juin '45	do Walpole I.
	Rév. H. P. Chase	"	400 00	do do	do do	do do	1er janv. '65	do Carradoc.
	Jos. Wancaush	Instituteur	200 00	do do	Chippaouais de Thames	Désigné par la bande	et nommé par	le département.
	Jos. Fisher	"	200 00	do do	do do	do do	do	do do
	John Henry	Interprête	100 00	do do	do do	do do	do	do do
	Peter Brigham	Messager	30 00	Du 1er oct. '69, au 30 sept. '70.	do do	do do	do	do do
	S. Maskinonge	"	30 00	do do	do do	do do	do	do do
	John Week	Messager, Bear Creek	7 00	Du 1er avril, '70 au 30 sept. '70.	do do	do do	do	do do
	John Henry	Conseiller	12 00	Du 1er oct. '69 au 30 sept. '70.	do do	do do	do	do do
	Joseph Wancash	"	12 00	do do	Chippaouais de Thames	do do	do	do do
	Joseph Fisher	"	12 00	do do	do do	do do	do	do do
	Joshua Wawanosh	Chef	250 00	Du 1er avril '70 au 31 mai '71.	do de Sarnia	do do	do	do do
	Wm. Wawanosh	Instituteur et Interprête	225 00	do do	do do	do do	do	do do
	James Cameron	Instituteur	100 00	do do	Chippa'ais de Walpole	do do	do	do do
	W. N. Fisher	Conseiller et Interprête	70 00	do do	do do	do do	do	do do
	Jno. Natahwosh	Conseiller	10 00	do au 30 sept. '70	do do	do do	do	do do
	Thos. Buckwheat	"	10 00	do do	do do	do do	do	do do
	Joshua Greenbird	"	20 00	do au 31 mars '71	do do	do do	do	do do

TABLEAU B.—*Suite.*

Surintendance locale ou division.	Noms.	Nature de l'emploi ou service.	Montant payé. $ cts.	Pour quelle période.	Sur quel fonds.	Par quelle autorité nommé.	Date de la nomination.	Observations.
Surintendance ouest.	Chas. Kujoshk.....	Conseiller	10 00	Du 1er oct. '70 au 31 mai '71.	Chippa'ais de Walpole	Désigné par la bande	etnommé par	le département.
	John C. Bryson.....	Instituteur	300 00	Du 1er avril '70 au 31 mars '71.	Moraves de Thames..	do do	do	do do
	Représentants de feu Philip Jacob.....	Chef	50 00	Du 1er avril '70 au 30 sept. '70.	do do	do do	do	do do
	Frederick Jacob.....	"	50 00	Du 1er oct. '70 au 31 mars '71	do do	do do	do	do do
	Joshua Jacob.....	Conseiller	6 00	do do	do do	do do	do	do do
	C. M. Stonefish.....	"	6 00	do do	do do	do do	do	do do
	Josh. Pheasant.....	"	6 00	do do	do do	do do	do	do do
	Jos. H. Crowley	Instituteur	250 00	Du 1er avril '70 au 31 mars '71.	Wyandotts d'Anderdon	do do	do	do do
	Dr. W. Lambert....	Médecin.....	80 00	do do	do do	do do	do	do do
Surintend. de la Grande Rivière	J. T. Gilkison	V. S. et Comr..	1372 00	do do	Six Nations de G. R. et fonds d'ad. des T. des S	Surint. Général.....	1er mai '62.	
	Henry Andrews.....	Commis	784 00	do do	do do	Gouv. Général.....	1er jan. '55.	
	R. H. Dee, M.D....	Médecin.....	1500 00	do do	Six Nations G. R	Désigné par la bande	etnommé par	le département.
	W. McCargo, M.D..	"	280 00	do do	do do	do do	do	do do
	G. H. Johnson.....	Interprête	400 00	do do	do do	do do	do	do do
	Jas. McLean.....	Préfet	200 00	do do	do do	do do	do	do do
	David Hill.....	Gardien	20 00	do do	do do	do do	do	do do
	Geo. King	Chef.....	100 00	do do	Mississaguas de Credit	do do	do	do do
	Jas. Chechock	Messager	50 00	do do	do do	do do	do	do do
	Thos. Pyne, M.D...	Médecin.....	200 00	do do	do do	do do	do	do do
	James McLean	Préfet.....	100 00	do do	do do	do do	do	do do

	James A. Wood	Instituteur.....	250 00	do do	do do	do do	do	do do
	Alfred A. Jones.....	" ..	229 17	Du 1er mai '70 au 31 mai 1871.	do do	do do	do	do do
	Fred: Takwah	Sacristain.....	25 00	Du 1er avril do	do do	do do	do	do do
Surintendance Nord,	W. Plummer.....	S. V. et Comr...	1176 60	do do	Ad. des ter. des Sauv..	Surintend. Général..	18 mai '68.	
	McGregor Ironside..	Commis.....	715 44	do do	do do	do do	5 août '63.	
	Thos. Simpson, M.D.	Médecin.....	1000 00	do do	do do	do do	1er avril '67.	
	Rév. Jos. Jennesseaux et assistant..	Instituteurs	300 00	do do	do do	Gouverneur Général.	22 oct. '59.	
	Rév. J. Sims et M. Birkett.....	Instituteurs.....	200 00	do do	do do	do do		
	John Davidson.....	Agent pour les terres des Sauv. Sault Ste. Marie	500 00	do do	do do	Surintend. Général..	1er avril '70.	
Bas-Canada.....	Rév. F. Boucher....	Mission. C. R...	225 96	do au 30 juin '70.....	Fonds des S. du B.-C..	Gouverneur Général.		
	Rév. F. Marcoux....	"	50 83	do au 31 mars '71....	do do	do do		
	Rév. Jos. Maurault..	"	225 96	do au 30 juin '70	do do	do do	.....	Décédé.
	Thos. White	Instituteur.....	37 50	Du 1er juillet au 30 sept. '70..	do do	Surintend. Général..	1er avril '67.	Sauv. de la Rivière Désert. M. White ayant quitté l'école, son trimestre de salaire a été payé à ces Dames, qui ont fait l'école à sa place.
	Sœurs Gertrude et Margaret Mary....	" ..	37 50	Du 1er avril '70 au 31 mai '71.	do do	do do		
	Mme. M. J. Powell..	" ...	200 00	do do	do do	do do	8 mai '65.	
	Simon Assance.....	" ..	100 00	do do	do do	do do		
	E. R. A. Fletcher...	" ..	200 00	do do	do do	do do	10 janv. '70.	
	Mme. E. R. A. Fletcher....	" ..	100 00	do do	do do	do do	do	
	H. J. Martin, M.D..	Médecin.....	100 00	Du 1er mai '70 au 3 mai '71..	do do	do do	O. C., déc. '69.	
	Dr. Wm. Wakeham,	" ..	73 33	Du 1er avril '71 au 31 mai '71..	do do	do do	O.C. 22 av 70	
	Mlle. Connelly.....	Institutrice.....	150 00	do do	do do	do do	O. C., do	Sauvages du lac Doré.
	Rév. Jos. H. Leonard	Pour ,, ...	150 00	do do	do do	do do	.....	Sauv. de la Pointe de la Mission.
	Rév. A. Audet	" ..	150 00	do do	do do	do do	.....	Sauv. de Maria.

Département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
Division des Sauvages, Ottawa, 25 avril 1872.

TABLEAU C.

ETAT des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes faits par la Division des Sauvages, département du Secrétaire d'Etat pour les provinces, pendant l'année expirée le 30 juin 1871, sur les fonds du Haut-Canada.

Station ou Division.	Nature des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds.
		$ cts.	
Quartiers-Généraux	F. Talfourd, allocation de retraite	400 00	Ad. des terres des Sauv.
	H. Bernard, salaire comme solliciteur	400 00	" "
	Frais de route	1,060 29	" "
	Percentage sur recettes	101 06	" "
	Achat de bœufs	270 00	" "
	Grand Chef Oshaweeno	25 00	" "
	Médecines	333 33	" "
	Annonces	144 39	" "
	Papeterie, impressions, etc	61 93	" "
	Quai, Manitowaning	473 36	" "
	Divers, loyer, télégrammes, frais de port, etc., etc	1,529 37	" "
	Voies de chemins	7,019 90	" "
	Transférés à d'autres comptes	151 00	" "
	Gratifications	90 00	" "
	Salaires, services extra	402 08	" "
	Améliorat. sur un lot dans Anderdon	216 00	" "
	Couvertes de laine	1,300 00	" "
Surintend. Occidentale	Médecines, soins, inhumations, cercueils, etc., selon le registre de la tribu	556 60	Chippaouais de Sarnia.
	Livres d'école	7 09	" "
	Allocation pour le sacristain et messager	70 00	" "
	Pensions	200 00	" "
	Cession payée aux deux Wawanoshes	525 00	" "
	Amélioration payée à Abram Oamahsono	500 00	" "
	Distribution	5,787 09	" "
	Percent. sur recet. de vent. de terres	719 88	" "
	Travaux de chemin et pont	713 27	" "
	Frais de perception sur vente de bois	40 00	Chippaouais de Walpole.
	Percent. sur recet. de vente de terres	227 00	" "
	Distribution	2,611 30	" "
	Pensions	40 00	Chippaouais de Thames.
	Cercueils	71 00	" "
	Percent. sur recet. de vente de terres	46 58	" "
	Distribution	2,669 88	" "
	Distribution	136 54	Munsees de Thames.
	Remises	66 68	Moraves "
	Percent. sur recet. de vente de terres	1,049 31	" "
	Distribution	5,721 29	" "
	Percent. sur recet. de vente de terres	143 67	Wyandots de Anderdon.
	Distribution	2,576 30	" "
	Intérêt sur placement	101 91	Wm. Wabbuck.
	" "	76 43	James Menace.
	" "	127 38	Nancy Maiville.
	Percent. sur recet. de vente de terres	4 89	Pottawattamies de l'Ile de Walpole.
	Distribution	100 95	
Surintendance Orientale et Centrale	Vaccination	31 00	Chippaouais de Beausoleil.
	Transfert	62 82	" "
	Percent. sur recet. de vente de terres	144 65	" "
	Distribution	1,949 72	" "
	Pensions	40 00	Chippaouais de Saugeen.
	Inspection de chemins	2,498 65	" "

TABLEAU C.—Etat des paiements spéciaux, dépenses contingentes, etc.—*Suite.*

Station ou Division.	Nature des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds.
		$ cts.	
Division Centrale et Est.	Améliorations	12 50	Chippaouais de Saugeen.
	Remises	25 00	"
	Transfer	682 58	"
	Licence de pêche	10 00	"
	Percent. sur recettes de vente de terres	705 77	"
	Distribution	8,559 05	"
	Pensions	102 00	Chippaouais de Nawash.
	Chemins, inspection de	2,498 66	"
	Améliorations	12 50	"
	Remises	25 00	"
	Transfert	777 94	"
	Percent. sur recettes de vente de terres	1,177 47	"
	Distribution	10,273 30	"
	Charrues	80 00	Chippaouais de Rama.
	Transfert	64 75	"
	Percent. sur recettes de vente de terres	109 03	"
	Distribution	2,042 83	"
	Transfert	30 57	Chipps. de l'Ile au Serpent.
	Percent. sur recettes de vente de terres	28 18	"
	Distribution	923 38	"
	Rentes payées à des Sauvages	2,488 50	Mohawks de la Baie de Quinté.
	Frais de location de terres	101 50	
	do garde-forestier	40 00	"
	do synode	60 00	"
	Transfert	54 85	"
	Services de sacristain	26 00	"
	Frais de route, S. Green et autres	52 50	
	Assurance	39 40	
	Gratification, C. Smart	10 00	"
	Percentage payé à F. McAnnany et W. Frizzell	341 08	"
	Percent. sur recettes de vente de terres	311 36	"
	Distribution	6,935 16	"
	Réparations à l'école	45 60	Mississaguas d'Alnwick..
	W. H. Eyre, pour recherches	18 45	"
	Remise	5 00	"
	Percent. sur recettes de vente de terres	83 95	"
	Distribution	3,800 31	"
	Percent. sur recettes de vente de terres	1 65	Mississaguas de Scugog.
	Distribution	451 96	"
	En remboursement d'un emprunt pour bâtir l'église	62 00	Mississaguas des lacs Rice et Mud.
	Distribution	2,640 48	
Surintendance de la Grande Rivière	Frais de route, Simcoe Kerr		
	Loyer de maison	36 25	Six Nations de la Grande Rivière.
	Pensions	125 00	
	Frais pour chômer le jour de la naissance de la Reine	350 00	"
	Réparations aux ponts	66 49	"
	Pertes par le feu	332 35	"
	Réparations à l'église Mohawk	185 00	"
		100 00	"

TABLEAU C.—Etat des paiements spéciaux, dépenses contingentes, etc.—*Suite.*

Station ou Division.	Nature des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds.
		$ cts.	
Surintendance de la Grande Rivière	Dépenses contingentes	249 80	Six Nations de la Grande Rivière
	Boy Peters	99 72	" "
	Transferts	1,017 81	" "
	Présentat. des portraits de la famille roy.	154 39	" "
	Papeterie	41 00	" "
	Frais de loi, Fagan *vs.* McLean et *re* procès de Stewart	350 80	" "
	Dépenses *re* bois de construction	725 02	" "
	Améliorations, Winterbottam et Anthony	350 00	" "
	Assurance	12 50	" "
	Argent pour la pension des chefs	800 00	" "
	Frais d'enterrement	20 00	" "
	Dépenses des délégués	494 57	" "
	Percent. sur recettes de vente de terres	1,698 05	" "
	Distribution	40,628 63	" "
	Pensions	225 00	Mississaguas de Credit.
	Divers pour tribu	280 27	" "
	Peinture et peinturage d'un presbytère	87 30	" "
	Dépenses contingentes	33 76	" "
	Gratifications	50 00	" "
	A compte d'un emprunt, Jas. McLean	100 00	" "
	Percent. sur recettes de vente de terres	64 47	" "
	Distribution	4,537 67	" "
Surintendance du nord	Distribution	203 20	Ojibewas du lac Huron. Bande Shawanega.
	"	42 20	" chef Dokis et sa bande
	"	2,259 87	" du lac Huron.
	"	2,086 51	" du lac Supérieur.
Surintendance de Cornwall	Allocation annuelle des chefs	50 00	Iroquois de St. Régis.
	Combustible pour l'école	24 00	" "
	Distribution	2,728 65	" "
Surintendance du nord	Percent. sur recettes de vente de terres	271 42	Sauvages Batchewana.
	Transfert	101 50	" "
	Remise	19 00	" "
	Distribution	202 47	" "
Surintendance du lac des Deux-Montagnes	Percent. sur recettes de vente de terres	6 00	Sauvages du lac des Deux-Montagnes.
	Transferts	330 00	" "
	Distribution	117 63	" "
Albert Anthony	Balance de compte	654 87	Albert Anthony.
St. François	Percentage de T. Plamondon	27 52	Abénakis de St. François.
"	Distribution	264 83	" "
Ile Verte et Vigio	"	453 50	Amalacites de l'Ile Verte et Vigio.
	Transfert	450 02	
Ile aux Pêches	Remise	300 00	Compte prov., fonds gén'al.
Ile Manitouline	"	130 00	Compte prov., fonds gén'al.
	Transfert	7 00	" "
Rivière Jardin	Percent. sur recettes de vente de terres	127 91	Sauvages de la riv. Jardin
	Distribution	131 86	" "
Division est de Caughnawaga	Services du missionnaire	217 35	Iroquois de Caughnawaga.
	Distribution	1,787 15	" "
	Transferts	38 00	" "
	Réparations aux chemins, etc	200 00	" "
Surintendance ouest	Bureau d'éducation	2,346 25	Ecoles sauvages.
	Ateliers	250 00	"

TABLEAU C.—Etat des paiements spéciaux, dépenses contingentes, etc.—*Suite.*

Station ou division.	Nature des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds.
		$ cts.	
Surintendence de l'ouest	Salaires (en partie)	82 50	Ecoles des Sauvages.
	Assurance	92 60	"
Sauvages du lac Huron sur la rivière Mississagua	Percent. sur recettes de vente de terres.	24 75	Sauv. du lac Huron et de la rivière Mississagua.
Lac Nipissing	Percent. sur recettes de vente de terres.	22 90	Sauvages du lac Nipissing.
	Distribution	287 50	"
Ile Manitouline	Améliorations	20 00	Ojibewas et Ottawas de l'île Manitouline.
	Remboursements	77 50	"
	Transfert	151 59	"
	Percent. sur recettes de vente de terres.	305 43	"
	Distribution	628 50	"
Rivière Désert	Percent. sur recettes de vente de terres.	305 43	Sauvages de la riv. Désert.
"	Distribution	824 83	"
Rivière Thessalon	Percent. sur recettes de vente de terres.	5 61	Riv. Réserve de Thessalon.
Rivière au poisson blanc	Percent. sur recettes de vente de terres.	5 62	Poisson bl. de la riv Réserve.
Lac Supérieur, Fort William	Percent. sur recettes de vente de terres.	7 80	Fort William et le lac Supérieur.
Haut de l'Ottawa	Percent. sur recettes de vente de terres.	30 40	Nipissingues, Algonquins, et Ouataouais, du Haut Ottawa.

TABLEAU D.

ETAT des sommes payées sur le fonds des Sauvages du Bas-Canada durant l'année expirée le 30 juin 1871.

Station ou division.	Nature des déboursés.	Montant.
		$ cts.
Bas-Canada	Divers missionnaires catholiques romains	485 77
do	Octroi pour le chemin de Maniwaki	1,000 00
do	do pour les écoles et les instituteurs	1,512 50
do	Salaires et services de médecins	148 33
do	Achat de terres dans Algoma sud	156 10
do	Annonces	23 56
do	Gratifications, Karoniahasi et Veuve, Nipissing	25 00
do	Octrois pour secours	1,990 00
do	Missions catholiques romaines	500 00
do	Vaccination	565 00
do	J. B. A. Chamberland, services professionnels	5 00
do	Services pour les terres de Durham et les carrières des Sauvages	272 89
do	Réparations de l'église, Caughnawaga	500 00
do	Percentage	104 85
do	Frais de route	415 95
do	Dépenses de la tribu des Abenakis de St. François	55 00
do	Grains de semence	2,175 00
do	Peter Basket, dépenses *re* Sauvages de Restigouche	25 00
		$9,959 95

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 Avril 1872.

E.—ETAT des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes par la division des Sauvages, Département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces, pendant l'année expirée le 30 juin 1871, sur le fonds de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Station, surintendance ou division.	Nature des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds.
		$ cts.	
Nouv.-Brunswick .	Salaire, du Rév. J. J. O'Leary	100 00	Sauv. du N.-Brunswick
,, ...	,, Rév. J. C. McDevitt	250 00	,, ,,
,, ...	,, Chas. Meahan	112 50	,, ,,
,, ...	Comptes divers, provisions, grains de semence et médecines, G. Thompson	252 88	,, ,,
,, ...	Comptes de médecins	40 00	,, ,,
,, ...	Plans etc., sous-arpenteur-général	40 00	,, ,,
,, ...	Frais de route	20 00	,, ,,
,, ...	Statistiques, compagnie des Sauvages, Victoria	25 00	,, ,,
,, ...	Sec., etc., p. la cie. des Sauvages, Victoria	255 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Carlton	100 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Kent	190 00	,, ,,
,, ...	,, ,, York	160 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Westmoreland	230 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Northumberland	230 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Restigouche	100 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Gloucester	80 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Charlotte	30 00	,, ,,
,, ...	,, ,, Cité de St. Jean	110 70	,, ,,
Nouvelle-Ecosse...	Grains de semence	600 00	Sauv. de la N.-Ecosse
,, ...	Secours aux Sauvages malades	76 90	,, ,,
,, ...	Couvertes de laine	700 00	,, ,,
,, ...	Malades et indigents	450 00	,, ,,
,, ...	Services de médecin	167 00	,, ,,
,, ...	Vaccination	19 50	,, ,,
,, ...	Salaires	100 00	,, ,,
,, ...	Frais de route	128 50	,, ,,
,, ...	Octroi; Sauvages Merigomishe	80 00	,, ,,
,, ...	Secours, etc., aux Sauvages, District No. 1	196 80	,, ,,
,, ...	,, ,, 2	213 20	,, ,,
,, ...	,, ,, 3	274 70	,, ,,
.....	,, ,, 4	159 90	,, ,,
,, ...	,, ,, 5	229 60	,, ,,
,, ...	,, ,, 6	278 80	,, ,,
,, ...	,, ,, 7	151 70	,, ,,
		$6,151 98	

$2,325.38

$3,826.60

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

F.—ETAT du fonds des Sauvages, indiquant la balance à son crédit le 1er juillet 1870, les recettes et paiements faits pendant l'année expirée le 30 juin 1871, et la balance à son crédit à la dernière date mentionnée.

Tribu ou fonds.	Balances à l'avoir, 1er juillet 1870.	Recettes. Terres, bois de construction, etc.	Recettes. Intérêt sur placements de fonds : commutation d'annuités, octrois, etc.	Recettes. Transferts.	Recettes. Total.	Dépense. Par mandats.	Dépense. Par Transfert.	Dépense. Total.	Balances à l'avoir, constituant les fonds de placement et les annuités commuées, etc., etc.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Albert Anthony	7 54	.....	.....	647 33	647 33	654 87	.....	654 87	.....
Abenakis de St. Francis	303 01	520 17	10 30	.....	530 47	292 35	.....	292 35	541 13
Amalacites de l'Ile Verte et Viger	59 35	726 15	30 59	.....	756 74	.....	.....	.....	816 09
Sauvages Batchewana	3,041 62	2,714 27	253 62	2,106 11	5,074 00	221 47	372 92	594 39	7,521 23
Sauvages Beausoliel	43,891 92	1,446 52	2,761 02	.....	4,207 54	2,155 72	144 65	2,300 37	45,799 09
Chippaouais de la Thames	68,048 27	480 85	4,183 20	.....	4,664 05	3,384 38	46 58	3,430 96	69,281 36
Chippaouais de Saugeen	181,962 10	6,791 13	10,441 93	.....	17,233 06	11,909 75	705 77	12,615 52	186,519 64
Chippaouais de Sarnia	132,114 87	7,484 49	7,780 15	.....	15,264 64	8,938 05	719 88	9,657 93	137,721 58
Chippaouais de Nawash	214,235 70	11,408 14	12,248 50	.....	23,656 64	13,361 94	1,177 47	14,539 41	223,352 93
Chippaouais de Walpole	52,605 53	2,270 60	3,190 85	.....	5,460 85	2,881 30	227 00	3,108 30	54,958 08
Chippaouais de Rama	46,792 46	1,090 49	2,913 22	.....	4,003 71	2,347 83	109 03	2,456 86	48,339 31
Chippaouais de l'Ile aux Serpents	21,445 06	281 77	1,334 19	.....	1,615 96	1,083 38	28 18	1,111 56	21,949 46
Chef Dookis et sa bande	541 82	.....	27 62	.....	27 62	.....	.....	.....	569 44
Sauvages Durham	641 97	.....	35 64	.....	35 64	.....	.....	.....	677 61
Fonds général, compte provisoire	1,902 96	2,070 00	109 16	.....	2,179 16	430 00	17 00	447 00	3,635 12
Sauvages de la rivière des Jardins	2,390 44	1,279 16	123 08	.....	1,402 24	131 86	127 91	259 77	3,532 91
Iroquois de St. Régis	30,790 89	2,947 71	1,822 52	.....	4,770 23	4,551 59	.....	4,551 59	31,009 53
Iroquois de Caughnawaga	1,420 01	1,833 54	104 43	330 00	2,267 97	2,204 50	38 00	2,242 50	1,445 48
Ecoles des Sauvages	41,992 24	33 50	2,307 97	.....	2,341 47	2,804 85	.....	2,804 85	41,528 86
Fonds de l'admin. des terres des S.	195,225 82	241 44	12,215 31	7,752 88	20,209 63	22,518 27	151 00	22,669 27	192,766 18
Sauvages du Bas-Canada	120,841 93	326 00	6,478 26	.....	6,804 26	9,959 95	.....	9,959 95	117,686 24
Sauv. du lac des Deux Montagnes	843 17	60 00	38 09	33 00	131 09	117 63	336 00	453 63	520 63
Sauvages du lac Huron sur la rivière Mississagua	477 23	247 53	29 94	.....	277 52	.....	24 75	24 75	730 05
Sauvages du lac St. Jean	846 50	.....	43 12	.....	43 12	.....	.....	.....	889 62
Sauvages du lac Nipissing	1,810 42	229 00	91 00	.....	320 00	237 50	22 90	310 20	1,820 02
Moravians de la Thames	122,644 65	10,346 85	6,660 26	.....	17,007 11	6,205,97	1,049 31	7,255 28	132,396 48
Mississaguas du Crédit	115,163 03	812 57	6,933 40	.....	7,795 97	6,263 17	77 29	6,345 46	116,613 59
Mohawks de la Baie de Quinté	94,670 38	7,643 53	5,693 70	.....	13,337 23	10,834 14	311 36	11,145 50	96,202 11
Mississaguas de Alnwick	75,783 70	999 50	4,596 15	.....	5,595 65	4,257 36	83 95	4,341 31	75,038 04
Mississaguas de Skugog	9,895 01	16 50	599 61	.....	616 12	501 96	1 65	503 61	10,007 51
Mississaguas des Lacs Rice et Mud	53,510 58	.....	3,358 66	.....	3,358 66	2,762 48	.....	2,762 48	54,106 54
Munsees de la Thames	2,695 50	.....	135 58	.....	135 58	136 54	.....	136 54	2,694 76
Manace, James	1,519 22	.....	76 44	.....	76 44	76 43	.....	76 43	1,519 23
Maiville Nancy, *alias* Recollet	2,532 04	.....	127 38	.....	127 38	127 38	.....	127 38	2,532 04
Ile Manitouline (non concédée)	35 56	.....	1 82	.....	1 82	.....	.....	.....	37 38
Réserves des Sauvages Megannattewan et Naiscoutyong	170 67	62 00	9 46	151 59	223 05	.....	.....	.....	393 72
Sauvages du Nouveau-Brunswick	305 29	33 90	2,231 57	.....	2,265 47	2,325 38	.....	2,325 38	245 38
Sauvages de la Nouvelle-Ecosse	2,600 30	100 00	2,524 82	.....	2,624 82	3,826 60	.....	3,826 60	1,398 52
Nishiguanga et sa bande	138 25	.....	7 03	.....	7 03	.....	.....	.....	145 28
Ojibewas du Lac Huron	48,094 94	.....	3,041 64	.....	3,041 64	2,505 27	.....	2,505 27	48,631 31
Ojibewas du Lac Supérieur	40,076 41	.....	2,485 42	101 50	2,586 92	2,086 51	2,106 11	4,192 62	38,470 71
Ojibewas et Ottawas de l'Ile Manitouline	6,190 10	4,037 48	349 36	17 00	4,403 84	726 00	557 02	1,283 02	9,310 92
Paiements en liquidation des déficits de J. B. Clench	847 05	.....	43 17	.....	43 17	.....	.....	.....	890 22
Pottawattamies de l'Ile de Walpole	2,660 93	.....	133 87	.....	133 87	100 95	4 39	105 34	2,689 01
Sauvages de la Rivière Désert	16,796 17	3,692 97	954 51	.....	4,647 48	1,429 06	303 90	1,737 96	19,705 69
Six Nations de la Grande Rivière	818,215 79	17,029 43	47,530 14	150 00	64,759 57	43,396 52	2,345 33	50,541 90	832,033 46
Réserve de la Rivière Serpent	152 21	.....	7 76	.....	7 76	.....	.....	.....	159 97
Sauvages de la Rivière Spanish	1 35	.....	0 06	.....	0 06	.....	1 41	1 41	.....
Tetomonais (Chef) et sa bande	959 11	.....	59 56	.....	59 56	.....	.....	.....	1,018 67
Réserve de la Rivière Thessalon	503 76	56 13	26 29	.....	82 42	.....	5 61	5 61	585 57
Wyendotts de Anderdon	49,834 22	1,931 50	2,685 53	.....	4,617 03	2,906 30	143 67	3,049 97	51,401 28
Wabbuck, William	2,025 63	.....	101 92	.....	101 92	101 91	.....	101 91	2,025 64
Réserve de la Riv. au Pois. Blanc	158 60	56 20	9 04	.....	65 24	.....	5 62	5 62	218 22
Bande du Fort William	170 82	77 99	11 09	.....	89 03	.....	7 80	7 80	252 10
Nipissingues, Algonguins, et Opatouais du Haut d'Ottawa	.....	304 00	10 38	.....	314 38	.....	30 40	30 40	283 93
Hurons de Lorette	.....	324 71	6 67	.....	331 38	.....	.....	.....	331 38
Total	$2,629,899 25	92,007 17	159,036 00	11,239 41	262,382 58	186,012 12	11,289 41	197,301 53	2,694,980 30

C. T. WALCOT,
Comptable, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

35 Victoria. Documents de la Session (No. 22.) A. 1872

Dt. G.—LE GOUVERNEMENT en compte avec le département des Sauvages. *Av.*

		$ cts.			$ cts.
1870. 1er Juillet..	Balance	2,629,899 25	1871. 30 Juin	Paiements faits entre le 1er juillet 1870 et le 30 juin 1871	197,901 53
1871. 30 Juin	Montant des recettes du 1er juillet 1870, au 30 juin 1871.....	262,382 58	30 Juin.....	Balance	2,694,380 30
		$2,892,281 83			$2,892,281 83

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

C. T. WALCOT,
Comptable, affaires des Sauvages.

H.—ETAT indiquant le nombre d'acres de terre des Sauvages vendus pendant l'année expirée le 30 juin 1871.

No. d'acres.	A quelle tribu appartenant.	Montant du principal.	Prix moyen par acre.
		$ cts.	$ cts.
7,072	Chippaouais de Saugeen	10,195 15	1 44
86	do Nawash	1,478 12	17 19
230	Baie de la Réserve Batchewana	115 00	50
11,816	Sauvages de Manitouline	6,171 89	52
50	Wyendotts d'Anderdon	250 00	5 00
Lots de ville.	Chippaouais des lacs Huron et Simcoe, Orillia	430 00	.....
200	do Medonte	600 00	3 00
39	Ile Thorah	156 00	4 00
24 et lots de ville.	Sarnia	7,955 00	.....
291	Sauvages des Six Nations	9,471 67	35 64
19,808		$36,822 83	

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

C. T. WALCOT,
Comptable, affaires des Sauvages.

I.—ETAT indiquant la quantité arpentée des terres cédées par les Sauvages et restant à vendre, ainsi que leur valeur le 30 juin 1871.

Cantons.	Où situés.	Estimation du nombre d'acres.	Valeur moyenne par acre.
			$ cts.
Albemarle	Péninsule de Saugeen et Owen Sound	17,756 acres.	2 50
Amabel	,, ,,	6,724½ ,,	2 50
Keppel	,, ,,	267 ,,	2 50
,,	,, ,,	406 ,,	2 50
Half-Mile strip	,, ,,	85 ,,	2 50
Sarawak	,, ,,	48,260 ,,	1 00
Eastnor	,, ,,	67,310 ,,	1 00
Lindsay	,, ,,	65,872 ,,	1 00
St. Edmond	,, ,,	24,616 ,,	Terres arables 50 cents par acre. Terrains miniers $1,00 par acre.
Lidwell	Ile Manitouline (Lac Huron)	17,570½ ,,	
Howland	,, ,,	25,612 ,,	
Sheguiandah	,, ,,	24,099 ,,	
Billings	,, ,,	23,167 ,,	
Assiginack	,, ,,	38,959 ,,	
Campbell	,, ,,	36,172 ,,	
Carnarvon	,, ,,	22,075 ,,	
Allan	,, ,,	17,838 ,,	
Tehkummah	,, ,,	24,067 ,,	
Sandfield	,, ,,	18,401 ,,	
Macdonald	Rivière des Jardins (rive nord du Lac Huron)	21,544 ,,	
Aweres	Baie Batchewaning	17,168 ,,	
Fenwick	,,	10,328½ ,,	
Kars	,,	17,894 ,,	
Pennefather	,,	3,518 ,,	
Dennis	,,	7,205 ,,	
Herrick	,,	12,241 ,,	
Fisher	,,	13,[illegible]61 ,,	
Tilley	,,	3,821 ,,	
Haviland	,,	[illegible]800 ,,	
Vankoughnet	,,	2,800 ,,	
Tupper	,,	2,980 ,,	
Archibald	,,	20,660 ,,	
Neebing	Fort William (Lac Supérieur)	6,929 ,,	2 50
Tyendinaga	Baie de Quinté	215 ,,	4 68
Orford	Comté de Kent	705 ,,	4 00
Ile Thorah	Lac Simcoe		
	Total	623,371½ acres.	

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

J.—COMPTE DES PROVISIONS pour l'année expirée le 30 juin 1871, pour les Sauvages du Bas-Canada, en place desquelles le Gouvernement Impérial donne de l'argent par l'intermédiaire du Département du Commissariat du Canada.

Tribu.	Dénomination.	Nombre de personnes.	Montant payé sterling.	Observations.
			£ s. d.	
Abenakis de St. François.	Demi rations pour les femmes.....	2	2 12 3	Pour l'année jusqu'au 30 sep., '70.
		2	5 3 3	,, six mois jusqu'au 31 mars '71.
		2	2 12 3	,, l'année jusqu'au 30 juin 1871.
	Total.....	.....	10 7 9	

C. T. WALCOT,
Comptable, affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
BRANCHE DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

K.—ETAT COMPARATIF de la population des tribus et bandes Sauvages du Canada, entre les années 1870 et 1871.

Nom de la tribu ou bande.	Population en 1870.	Population en 1871.	Augmentation.	Diminution.	Observations.
Province d'Ontario.					
Oneidas de la Thames	628	633	5	.....	
Chippewas et Munsees de la Thames	612	611	.....	1	
Moraves de la Thames	273	275	2	.....	
Wyandotts d'Anderdon	73	73	.....	.....	
Chippewas, Pottawatanies et Outaouais, de l'île Walpole	798	804	6	.....	
Chippewas de Sarnia	552	547	.....	5	
Do Ile au Serpent	128	130	2	.....	
Do Rama	270	264	.....	6	Décès.
Do Ile au Chrétien	191	185	.....	6	Emigration.
Odahwahs et Pottawataines, de l'île au Chrétien	39	39	.....	.....	
Mississaguas des lacs Mud, Rice, et Scugog	310	311	1	.....	
Mohawks de la Baie de Quinté	725	735	10	.....	
Mississaguas d'Alnwick	203	205	2	.....	
Ojibeways de l'île de Sable	195	198	3	.....	
Chippewas de Saugeen	296	306	10	.....	
Do Cap Croker	342	364	22	.....	12 naissances; 10i mmigr.
Bande de l'île au Chrétien, sur l'île Manitouline	76	84	8	.....	
Six Nations de la Grande Rivière	2,869	2,916	47	.....	
Mississaguas de Crédit	192	210	18	.....	
Chippewas du Lac Supérieur	1,502	1,453	.....	49	
Do Lac Huron	P. de rap	1,072	.....	.....	
Sauvages de l'île Manitouline	do	1,566	.....	.....	
Sauvages du comté de Carleton	.....	21	.....	.....	
Sauvages de Lanark sud	.....	17	.....	.....	
Do do nord	.....	13	.....	.....	
Do Renfrew sud	.....	79	.....	.....	
Do do nord	.....	94	.....	.....	
Do Nipissing sud	.....	75	.....	.....	
Do do nord	.....	312	.....	.....	
Province de Québec.					
Iroquois du Sault St. Louis	1,650	P. de rap	.....	.....	
Do St. Régis	843	896	53	.....	
Nipissings, Algonquins et Iroquois du lac des Deux Montagnes	395	416	11	.....	
Sauvages de la rivière au Désert	109	113	4	.....	
Do de Temiscaming	.....	198	.....	.....	
Do de Pontiac	.....	68	.....	.....	
Do do nord	.....	520	.....	.....	
Do Township de Hull	.....	66	.....	.....	
Do Picanok	.....	21	.....	.....	
Do Hincks	.....	15	.....	.....	
Do Eagle River	.....	22	.....	.....	
Do Kensington	.....	1	.....	.....	
Do Bouchette	.....	9	.....	.....	
Do Tomasine	.....	196	.....	.....	
Do Kakebouga	.....	92	.....	.....	
Do Bowman	.....	8	.....	.....	
Do Lièvres, Ouest	.....	54	.....	.....	
Do Mulgrave	.....	20	.....	.....	
Do Ste. Angélique	.....	3	.....	.....	
Do Petite Nation	.....	1	.....	.....	
Do Ripon	.....	4	.....	.....	
Do Nation, nord	.....	44	.....	.....	
Do Rouge, nord	.....	75	.....	.....	
Do Argenteuil	.....	6	.....	.....	

TABLEAU K.—*Suite.*

Nom de la tribu ou bande.	Populat'n en 1870.	Populat'n en 1871.	Augmentation.	Diminution.	Observations.
Province de Québec.					
Sauvages de Doncaster		8			
Do Montcalm		12			
Do Joliette		5			
Do Berthier		6			
Do Richelieu		3			
Do Iberville		7			
Do Missisquoi		8			
Do Shefford		1			
Do Maskinongé		20			
Do St. Maurice Sud		9			
Do do Nord		175			
Abenakis de St. Francis	264	273	9		
Do Bécancour	72	68		4	
Sauvages de Stanstead		2			
Do Compton		5			
Do Portneuf		3			
Hurons de Lorette	329	235			
Montagnais de la Pointe Blew, Chicoutimi, Roberval, etc		423			
Montagnais de la rivière Moisie, Sept Iles, Betsiamis et Mingan		1,309			
Amalecites du Viger	91	79		12	
Micmacs de Maria et Restigouche	1,000	P. de rap			
Sauvages du Bassin de Gaspé		84			
Province de la Nouvelle-Ecosse.					
Sauvages d'Annapolis		63			
Do Colchester		31			
Do Cumberland		44			
Do Digby		224			
Do Guysborough		48			
Do Halifax		115			
Do Hants		168			
Do Kings		61			
Do Lunenburg		50			
Do Pictou		125			
Do Queens		83			
Do Shelburne		28			
Do Antigonish		93			
Do Yarmouth		20			
Do Cap Breton		188			
Do Inverness		138			
Do Richmond		78			
Do Victoria		69			
Province du Nouveau-Brunswick.					
Sauvages de Restigouche		74			
Do Queens		37			
Do Sunbury		26			
Do Northumberland		436			
Do Westmoreland		93			
Do Gloucester		54			
Do Charlotte		49			
Do Kent		248			
Do Victoria		112			
Do St. Jean		23			
Do Kings		76			
Do Gloucester		54			
Do Carleton		21			
Do York		159			
Province de Manitoba.					
Sauvages du Lac la Pluie		386			
Do Lac des Bois		346			
Do do		115			

TABLEAU K.—*Suite.*

Nom de la tribu ou bande.	Populat'n en 1870.	Populat'n en 1871.	Augmentation.	Diminution.	Observations.
Province de Manitoba.					
Sauvages du Lac Shoal	.....	111	.....	.....	
Do Fort Francis	.....	49	.....	.....	
Sauvages Sauteux	.....	non don.	.....	.....	
Sauvages Cris estimés à	.....	7,000	.....	.....	
do Pieds-noirs do	.....	4,000	.....	.....	
do Sang do	.....	2,000	.....	.....	
do Peagin do	.....	3,000	.....	.....	
do Lurcees do	.....	200	.....	.....	
do Assiniboine do	.....	500	.....	.....	
do Cris des Bois do	.....	425	.....	.....	
Sauvages Assiniboine M. R. estimés à	.....	225	.....	.....	
Province de la Colombie Britannique.					
Sauvages Flathead estimés à	.....	7,300	.....	.....	
do Thompson do	.....	2,050	.....	.....	
do Sinilkameen do	.....	500	.....	.....	
do Shushwap do	.....	1,250	.....	.....	
do Lillset do	.....	1,300	.....	.....	
Sauvages du Lac Fraser do	.....	non don.	.....	.....	
do Lac William, Carriboo	.....	,,	.....	.....	
do Rivière Peace estimés à	.....	,,	.....	.....	
do Kootemay do	.....	,,	.....	.....	
do Comux do	.....	100	.....	.....	
do Yuklatan do	.....	1,500	.....	.....	
do Quackwell do	.....	2,000	.....	.....	
Sauvages Chimseau et Nap estimés à	.....	4,000	.....	.....	
do Sougas et Sticksen do	.....	400	.....	.....	
do Hydah do	.....	3,000	.....	.....	
do Nootka Sound do	.....	2,000	.....	.....	
Sauvages Clayequot et Barclay Sound	.....	2,000	.....	.....	
Sauvages Nitinal estimés à	.....	1,500	.....	.....	
Terre de Rupert					
Rivière Albany: Sauvages d'Osnabugh	.....	350	.....	.....	
Rivière Albany: Do Chute Martin	.....	300	.....	.....	
Rivière Albany: Do Long Lake	.....	250	.....	.....	
Rivière Albany: Do Albany	.....	700	.....	.....	
Riv. à l'Orignal: Do Nouveau-Brunswick	.....	150	.....	.....	
Riv. à l'Orignal: Do Mattamagamingue	.....	120	.....	.....	
Riv. à l'Orignal: Do Flying Post	.....	100	.....	.....	
Riv. à l'Orignal: Do Mettachewan	.....	50	.....	.....	
Riv. de Rupert: Do Abittibi	.....	450	.....	.....	
Riv. de Rupert: Do Long Portage Post	.....	50	.....	.....	
Riv. de Rupert: Do Moose Factory	.....	420	.....	.....	
Riv. de Rupert: Do Waswanapee	.....	200	.....	.....	
Riv. de Rupert: Do Mistasine	.....	150	.....	.....	
Riv. de Rupert: Do Maison de Rupert	.....	400	.....	.....	
Eastmain: Do Fort George, Rivière à la Grande Baleine	.....	450	.....	.....	
Eastmain: Sauvages de la Riv. à la Pet. Baleine	.....	50	.....	.....	
Eastmain: Do Nitchequon	.....	180	.....	.....	

DIVISION DES SAUVAGES,
DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 25 avril 1872.

L.—ETAT de la condition des différentes écoles Sauvages du Canada.

Réserve des Sauvages ou Bandes.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	Sur quel fonds.	No. de garçons.	No. de filles.	No. Total.	Observations.
PROVINCE D'ONTARIO.		$ cts.					
Ecole industrielle de Mount Elgin.....	Révd. James Gray	Pas connu.	Société des missions wesléyennes, etc,....	27	13	40	Trente enfants Sauvages reçoivent chacun $60 par année. On enseigne aux garçons des métiers et la culture, et aux filles, le ménage, la couture, etc.
Moraves de la Thames	J. G. Bryson	300 00	Sauvages amis	31	17	48	
Wyandotts d'Anderdon.....	James Crowley	250 00	" "	6	7	13	
Chippaouais de Sarnia.....	Wm. Marsden	300 00	$250 fonds des Sauvages, et $50 fonds des missions wesléyennes...	23	20	43	
" Ile Walpole.....	James Cameron.....	300 00	$200 église d'Angleterre, $100 fonds des Sauvages	35	11	46	
" Kettle Point.....	J. Greenbird.....	300 00	$150 fonds des Sauvages, $150 église d'Angleterre.....	6	7	13	
" et Munsees de la Thames.	Joseph Fisher	200 00	Fonds des Sauvages ...	24	26	50	
" "	Joseph Wancansh	200 00	" "	22	18	40	
Oneidas "	Mlle Delong.....	200 00	Société des missions wesléyennes.....	10	6	16	
Chippewas de Saugeen	Mlle M. A. Jones	200 00	Fonds des Sauvages ...	18	15	33	
" "	Mlle S. J. Dowling	200 00	Société des missions wesléyennes	26	25	51	
Mississaguas de Scugog.....	Mlle Cathy...	160 00	Société des missions wesléyennes	8	6	14	
" Lac Mud.....	George Crook.....	400 00	Cie. de la Nouv. Anglet.	26	20	46	
" Alnwick	Mlle Barry.....	200 00	Société des missions wesléyennes	26	20	46	
" Lac Rice.....	L. Sanderson	200 00	Société des missions wesléyennes	17	14	31	
Chippewas de Cap Croker	David Craddock	250 00	$200 fonds des Sauv., $50 église d'Angleterre..	33	30	63	
" Rama	Mlle E. A. Barrett	200 00	$100 fds. des Sauv. $100 Société des missions wesléyennes	29	18	47	
" Ile au Serpent.....	Wm. Law	250 00	$200 fds. des Sauv., $50				

L.—ETAT de la condition des différentes écoles Sauvages du Canada.—*Suite.*

Réserve des Sauvages ou bandes.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	Sur quel fonds.	No. de garçons.	No. de filles.	No. total.	Observations.
PROVINCE D'ONTARIO.—*Suite.*		$ cts.					
			société des missions wesléyennes.....	15	10	25	
Chippewas de l'île Georgina	Chas, Grylls.....	200 00	Société des missions wesléyennes.	15	11	26	
,, l'île au Chrétien.....	Mlle A, McLean.	200 00	$100 fds. des Sauv., $100 société des missions wesléyennes	22	26	48	
Mohawks de la Baie de Quinté.....	Alexr. Hewitt	185 00	Fonds des Sauvages...	17	14	31	
,, ,, ...	Chas, Irvine.....	200 00	Cie. de la Nouv. Angl.	3	4	7	
,, ,, ...	Mlle L. Hill.....	166 00	$100 fds. des Sauv., $66 compagnie de la Nouvelle Angleterre... .	13	17	30	
Mississaguas de Credit sur la Grande Rivière.....	Alfred A. Jones	250 00	Fonds des Sauvages...	19	13	32	
Mississaguas de Credit sur la Grande Rivière.....	James A. Wood	250 00	,, ...	20	5	25	
Sauv. des Six Nations, No. 1.....	Thomas Griffith	320 00	Cie. de la Nouv. Angl.	50	45	95	Pensionat, éducation, vêtements et nouriture aux frais de la compagnie.
	Isaac Barefoot.....	300 00	,,				
,, ,, 2.....	George Martin.....	200 00	,,	25	27	52	
,, ,, 3.....	Moses Martin	200 00	,,	15	19	34	
,, ,, 4	George Powles.....	200 00	,,	31	14	45	
,, ,, 5.....	Charles Jackson	200 00	,,	14	19	33	
,, ,, 6.....	John Cusick.....	200 00	,,	29	24	53	
,, ,, 7	Mlle Diamond.....	200 00	,,	14	11	25	
,, ,, 8.....	Mlle Crombie.....	200 00	,,	49	45	94	
,, ,, 9.....	Mme Beaver	200 00	,,	13	12	25	
,, ,, 10.....	Susan Hill...	200 00	,,	15	24	39	
,, ,, 11.....	Mlle M. Diamond	200 00	Société des missions W.	11	9	20	
Wikwemikong, île Manitouline	Rév. Jos. Jennesseaux	300 00	Fonds des Sauvages...	85	....	140	
	Mlle Andreont	.....	.....	.....	55	.....	
Shesheguaning ,, ...	Wm. Barril	300 00	Société congrégatio'elle.	14	16	30	
Sheguiendah ,, ...	William Stinson	300 00	$50 fds. des Sauv., $250 soc. de la N. Angleter.	32	25	57	
Sauvages de la Rivière au Jardin	Mme Chance	200 00	Société de l'église coloniale et continentale.	Not	stated	20	
Sauv. de Fort William du lac Supérieur.	Mlle J. Martin	150 00	Fonds des Sauvages...	20	25	45	

Lac Doré, Sauvages du comté de Renfrew.....	Dlle. Anne Connelly	170 00	$150 fonds des Sauvages $20 par les Sauvages.	17	13	30	
PROVINCE DE QUÉBEC.							
Micmacs de Restigouche.....	Dlle. Victoria Lepage.....	160 00	$150 fonds des Sauvages $10 du Bureau de l'Instruct. publique.	24	20	44	
,, Marie	Helène Pritchard	150 00	Fonds des Sauvages...	20	11	31	
Sauvages du Lac des Deux Montagnes..	Frère Philippe.....	189 80	Eglise catholique	42	....	96	
,, ,, ...	Sœurs Stes. Mathilde et Elzéar.....	341 24	,, ,,	.....	54		
Iroquois de Caughnawaga.....	M. et Mad. Fletcher	300 00	Fonds des Sauvages...	107	75	182	
Abenakis de St. François	Jos. Laurent	276 00	$120 fonds des Sauvages $156 du Bureau de l'Instruct. publique.	16	23	39	
Sauvages de la Rivière Désert.....	Soeurs Gertrude et Marguerite Marie	150 00	Fonds des Sauvages...	49	60	109	
Sauvages Betsiamits	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Iroquois de St. Régis.....	Mad. M. J. Powell	200 00	Fonds des Sauvages...	21	25	46	
Hurons de Lorette	Dlle. L. Dubuc et	170 00	Bureau de l'Instruction publique.....	27	23	50	
Sauvages de Moisie et Sept Iles.....	J. G. Vincent	124 00					
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.							
Lac du Bras d'Or, Cap Breton.							
Ecole No. 1.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Pas de rapport.
,, 2.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	,,
,, 3.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	,,
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.							
Sauvages de Tobique.....	Charles Meahan	150 00	Fonds des Sauvages....	.....	.....	...	,,
,, Shédiac	Frank Bernard	.....	.....	.....	.....	.....	,,

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 AVRIL 1872.

TABLEAU M.

Nombre de lettres reçues en 1870-71	2,114
" " 1869-70	2,023
Augmentation en 1870-71	91
Nombre de lettres auxquelles il a été répondu en 1870-71	1,182
" " " 1869-70	1,155
Augmentation en 1870-71	27
Inscriptions extra pour lettres en 1870-71	1,274
" " " 1869-70	1,172
Augmentation en 1870-71	102
Nombre total d'inscriptions dans le registre aux lettres de 1870-71	4,570
" " " 1869-70	4,350
Augmentation en 1870-71	220
Nombre de lettres écrites et inscrites en 1869-70	1,731
" " " 1870-71	1,577
Diminution en 1870-71	154
Nombre de rapports inscrits comme faits en 1869-70	130
" " " 1870-71	69
Diminution en 1870-71	61
Nombre de cessions inscrites en vertu de l'Acte 23 Vict. Chap. 2, pendant l'année 1870-71	84
" " " " " " 1869-70	75
Diminution en 1870-71	9

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 25 avril 1872.

RAPPORT OFFICIEL

De la Distribution des STATUTS DU CANADA, 34 Victoria, transmis pour l'information de la Chambre des Communes.

Par Ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, le 24 avril 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.*]

Etat des Recettes et Dépenses du Canada, du 1*er juillet* 1871 *au* 31 *mars* 1872.

ÉTAT des Recettes et de la Dépense du Canada, du 1er juillet 1871 an 31 mars l'année courante, et

RECETTES.

SERVICE.	Recettes jusqu'au 31 mars 1872.	Estimation du revenu.	Balance.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Douanes	8,987,787 45	10,000,000 00	1,012,212 55
Accise	3,419,592 99	3,300,000 00	880,407 01
Postes	459,461 02	500,000 00	40,538 98
Travaux Publics	859,946 50	1,000,000 00	140,053 50
Timbres d'effets de commerce	141,506 44	160,000 00	18,493 56
Casuel	9,034 82		
Terrains de l'artillerie	30,962 82		
Intérêt sur placements	221,898 82		
Impôt sur les banques	5,384 67		
Amendes et confiscations, saisies comprises	11,610 17		
Primes, escompte et change	29,963 77		
Fonds des marins	22,326 94		
Police du havre	16,886 73		
Emigration	18,569 50		
Inspection des bateaux à vapeur	5,590 36	850,000 00	265,417 14
Pêcheries	2,868 68		
Inspecteurs-mesureurs de bois	71,455 41		
Milice et défense	36,664 84		
Pénitenciers	63,876 01		
Diverses recettes spéciales	1,269 77		
Hôpitaux de la marine	254 50		
Amélioration des havres	1,446 10		
Gazette du Canada	792 07		
Fonds de retraite	30,828 54		
Phares et service côtier	2,898 28		
Total, fonds consolidé	14,452,877 26	16,810,000 00	2,357,122 74

1871, ensemble avec une estimation du revenu et de la dépense autorisée pour les balances d'icelles.

DÉPENSE.

SERVICE.	Dépense jusqu'au 31 mars 1872.	Dépenses totales autorisées	Balance.	Excédant de la dépense sur l'estimation.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Intérêt sur la dette publique	2,804,724 61	5,138,494 17	2,333,769 56	
Frais d'administration	219,121 58	89,059 10	.....	130,062 48
Fonds d'amortissement	401,500 61	376,180 89	.....	25,319 21
Primes, escompte et change	28,755 36	20,000 00	.....	8,755 36
Gouvernement civil	459,884 53	678,974 99	219,090 46	
Administration de la justice	163,596 55	335,466 66	171,870 11	
Police	29,550 70	45,348 00	15,797 30	
Pénitenciers	144,150 57	294,631 52	150,480 95	
Législation	128,846 30	407,198 75	278,352 45	
Explorations géologiques et observ.	34,830 90	50,100 00	15,269 10	
Arts, agriculture et statistiques	2,871 81	6,470 00	3,598 19	
Recensement	201,148 98	400,493 63	199,344 65	
Emigration et quarantaine	65,468 35	107,672 00	42,203 65	
Hôpitaux de la marine	29,293 62	39,000 00	9,706 38	
Pensions	45,725 44	53,733 87	8,008 43	
Fonds de retraite	23,231 56	.....	.....	23,231 56
Milice 1,108,197 19	.....	1,726,870 79	616,921 15	
Protect. de la frontière. 1,752 45	.....			
Expédit. de Manitoba. 62,150 72	.....	.....	.....	62,150 72
	1,172,100 36			
Travaux publics et édifices	280,999 86	2,024,601 68	1,743,601 82	
Service par steamers sur mer	270,903 69	375,941 00	105,037 31	
Phares et service côtier	239,697 21	348,516 00	108,818 79	
Pêcheries	57,212 95	113,657 14	56,444 19	
Mesurage de bois de construction	56,643 80	73,400 00	16,756 20	
Inspection de bateaux à vapeur	6,683 06	8,500 00	1,816 94	
Subvention aux provinces	2,941,830 38	2,552,130 10	.....	389,700 28
Divers	29,167 55	244,900 00	215,732 45	
Colombie Britannique (excédant sur le revenu	43,465 36	125,000 00	81,534 64	
Territoire du Nord-Ouest	59,874 02	118,074 15	41,228 28	
Terres de la couronne, Manitoba	16,971 85			
Déductions sur le revenu.				
Douanes	352,382 19	525,336 25	172,954 06	
Accise	108,964 40	150,100 00	41,135 60	
" poids et mesures	.....	50,000 00	50,000 00	
Bureau de poste	639,776 91	858,000 00	218,223 09	
Travaux publics	554,137 32	904,042 00	349,904 68	
Petits revenus	7,183 56	10,000 00	2,816 54	
Total, fonds consolidés	11,620,695 24	18,251,892 60	7,270,416 97	639,219 61

RECETTES.

SERVICE.	Recettes jusqu'au 31 mars 1872.
	$ cts.
Bons portant 6%	40,780 00
do 5%	262,610 00
Banques d'épargne	1,157,971 74
Total des emprunts	1,461,361 74
Fonds consolidé, compte de placement	1,071,979 99
Banque de Montréal, compte de ses avances	25,159 09
do compte des dépôts spéciaux	200,000 00
do compte de la construction du chemin de fer Intercolonial	644,691 00
Province du Canada, compte de sa dette	200 00
Ontario et Québec, compte spécial	14,000 00
do compte de leurs subventions	1,726,330 34
Province d'Ontario, compte de sa dette	89,258 00
do de Québec, do	30,282 82
do du Nouveau-Brunswick, compte de sa subvention	4,301 20
do de la Colombie Britannique, compte des agents de la couronne	41,548 96
Fonds des sauvages	176,223 28
Pensions des veuves et subventions non commuées, Haut et Bas-Canada	976 19
Droits d'auteur	355 54
Agents de la couronne aux colonies	59,989 36
Propriétés militaires	1,046 92
Fortifications impériales, compte spécial	5,100 00
Compagnie d'assurance de Londres et Lancashire	25,061 14
Compte de liquidation de la banque du Haut-Canada	50,264 29
Total, comptes ouverts	4,166,768 12

DÉPENSE.

SERVICE.	Dépense jusqu'au 31 mars 1872.	Estimation de la dépense.	Balance.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Rachat de la dette	687,290 10	1,040,664 15	353,374 05
do bons de la Puissance	197,191 92		
do dette flottante, Colombie Britannique	218,632 34		
Banques d'épargne	278,277 38		
Total, rachat	1,381,391 74		
Banque de Montréal, compte d'avances	52,967 82		
do compte spécial de dépôt	800,000 00		
do cpte. de construt. du ch. de fer Interc.	89,198 29		
Banque Royale Canadienne, compte spécial	150,000 00		
Chemin de fer Intercolonial	3,718,709 21	6,000,000 00	2,281,290 79
Ouverture du territoire du Nord-Ouest	207,764 38	400,000 00	192,235 62
Corps expéditionnaire du territoire du N.-O. 45,166 52			
Moins, recettes 1,366 94	43,799 58		
Chemin de fer du Pacifique	280,757 64	1,785,800 00	1,635,397 40
Travaux publics, imputables au capital	469,744 96		
Compte de la dette de la province du Canada	822 68		
Compte spécial d'Ontario et Québec	10,258 20		
Compte de la dette de la province d'Ontario	1,098,004 09		
do do de Québec	800,000 00		
do do du Nouveau-Brunswick	5,500 00		
Comptes des agents de la couronne, Colombie Britannique	15,898 91		
Sauvages	102,192 40		
Pensions de veuves et subventions non commuées	2,351 76		
Droits d'auteur	526 73		
Agents de la couronne pour les colonies	62,770 07		
Banque du Haut-Canada, compte d'avances	16,383 44		
Dividendes non-payés	15,296 00		
Total, comptes ouverts	7,942,946 16	.....	.....

RÉCAPITULATION.

RECETTES.

Description.	Recettes jusqu'au 31 mars 1872.	Estimation des recettes.	Balance.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Fonds consolidés	14,452,877 26	16,810,000 00	2,357,122 74
Emprunts	1,461,361 74		
Comptes ouverts	4,166,768 12		
	20,081,007 12	.....	.....

DÉPENSE.

Description.	Dépense jusqu'au 31 mars 1872.	Dépense autorisée.	Balance.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Fonds consolidés	11,620,695 24	18,251,892 60	6,631,197 36
Rachats	1,381,391 74		
Comptes ouverts	7,942,946 16		
	20,945,033 14	.....	.....

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

—	Recettes.	Dépense.	Excédant des recettes.	Excédant de la dépense.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Fonds consolidés	14,452,877 26	11,620,695 24	2,832,182 02	
Emprunts et rachats	1,461,361 74	1,381,391 74	79,970 00	
Comptes ouverts	4,166,768 12	7,942,946 16	.....	3,776,178 04
	20,081,007 12	20,945,033 14	2,912,152 02	3,776,178 04

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

RAPPORT ANNUEL DES COMMISSAIRES,

AVEC ÉTAT DES

FRAIS D'EXPLORATION ET D'ADMINISTRATION

ET CORRESPONDANCE, ETC., RELATIFS AU

PONT SUR LA RIVIERE MIRAMICHI.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU

1872.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

DU

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la commission du chemin de fer intercolonial.

J'ai, etc.,
A. WALSH, *Président.*

A l'honorable Ministre des Travaux Publics.

Les commissaires chargés de la construction du chemin de fer intercolonial prennent la liberté de soumettre leur rapport sur les travaux exécutés depuis leur précédent rapport, en date du 9 mars 1871.

Ci-joint se trouve le bilan (appendice A) de la dépense faite pour la ligne jusqu'au 30 mars 1872 et le bilan supplémentaire (B) indiquant la dépense pour chaque principal item jusqu'au 31 décembre 1870 et 30 mars 1872, respectivement.

En consultant les deux colonnes du bilan supplémentaire B, on verra quelle somme a été dépensée pour chaque item dans les 15 mois écoulés entre le 31 décembre 1870 et 30 mars 1872, que la dépense totale s'est élevée à..... $8,641,103 81

Et celle jusqu'au 31 décembre 1870, à..... 3,565,692 63

De sorte que la dépense des 15 mois embrassés par ce rapport a atteint le chiffre de..... $5,075,411 18

Cette dernière somme est formée par la dépense sous les chefs suivants : Travaux et voie permanente :

Construction.....		$3,441,590 22	
Rails.....	$521,783 68		
Ponts de fer.....	169,344 96		
Traverses.....	92,634 57		
Pose des rails et balastage..	49,111 18	832,874 39	
			$4,274,464 61
Edifices.....			90,203 96
Travaux de génie et tracé.....		243,499 10	
Moins—différence entre les balances du payeur.		7,157 74	
			236,341 36
Frais judiciaires, arpentage et évaluation de terrain.....			15,438 14
Administration.....			25,558 87
Impressions, annonces et papeterie.....			3,791 89
Expropriation.....			56,300 54
Matériel roulant.....			372,711 81
Bois de corde.....			600 00
			$5,075,411 18

Ces chiffres démontrent qu'une grande somme de travaux a été exécutée pendant ces quinze mois. L'état (appendice C) donnant le chiffre approximatif du personnel employé par les entrepreneurs pendant le mois de juillet 1871 fait assez bien présumer quel pourrait être celui employé pendant la saison des travaux ; mais pendant l'hiver il a été beaucoup moins considérable sur plusieurs parties de la ligne. En réalité, la saison des travaux est courte et exige que l'on en exécute une grande quantité dans l'espace de quelques mois. On a aussi annexé un état (appendice D) des entrepreneurs des 23 sections qui se partagent les travaux, de la date de l'exécution de leurs contrats, du prix de chaque contrat, de la somme payée à compte jusqu'au 30 mars 1872, et de la balance restant à payer dans chaque cas.

Tous les contrats de ces 23 sections furent adjugés à la date du dernier rapport, le 9 mars 1871, et les travaux ont depuis été poursuivis jusqu'à présent par les mêmes entrepreneurs.

Ces renseignements donnés, les commissaires feront un exposé succinct de la condition des travaux de chacun de ces contrats.

No. 1.

Cette section est presque entièrement terminée, et les lisses sont posées sur environ les trois quarts de son étendue. Il ne reste plus rien à faire, si ce n'est le nivellement et la réparation de quelques parties des travaux que les froids de l'hiver dernier ont pu déranger ; dès que le temps le permettra, elle sera terminée et ballastée jusqu'au chemin traversant la section 2 aux Trois-Pistoles.

No. 2.

Les travaux de cette section sont terminés, à l'exception de la grande coupe dans l'argile faite aux Trois-Pistoles, l'un des plus longs et difficiles travaux de toute la ligne. On a travaillé à cette tranchée pendant l'hiver, et rien n'annonce qu'elle ne sera pas terminée de bonne heure dans la saison prochaine. La maçonnerie de cette section est toute terminée, et les pièces de fer pour le pont de la rivière des Trois-Pistoles (5 arches de 100 pieds) est maintenant à Québec. On en commencera l'érection dès que la navigation sera ouverte et que les crues du printemps seront passées.

No. 5.

Les travaux de cette section ont été poussés avec vigueur jusqu'à présent, et les commissaires ont tout espoir que les entrepreneurs l'auront terminée de manière à ce que les lisses puissent être posées pendant la saison prochaine.

No. 8.

Les travaux de cette section sont terminés et retirés des mains de l'entrepreneur. Ses lisses seront posées dès que le No. 5 sera achevé, et l'on espère pouvoir terminer facilement toute la ligne de la Rivière-du-Loup au chemin Métapédia avant la fin de cette année,

No. 13.

C'est la section dont les travaux sont les plus considérables et son accès est très difficile. L'organisation du personnel et l'outillage nécessaires à des travaux comme ceux-là ont dû prendre beaucoup de temps. Cependant, les travaux ont progressé d'une manière satisfaisante pendant la dernière saison, et les entrepreneurs ont promis de les pousser avec vigueur dans la prochaine ; mais il faudra probablement recourir à quelques arrangements spéciaux par rapport aux deux grandes tranchées à faire dans le roc sur cette section, afin d'assurer son achèvement pour pouvoir y poser les lisses avant la fin de l'année prochaine.

No. 14.

La plus grande partie des travaux de cette section est terminée, et il n'y a aucun doute qu'ils seront tous finis avant la fin de cette année. Cependant, ses lisses ne pourront être posées qu'après l'achèvement de l'une ou l'autre des sections voisines.

Nos. 17 et 18.

Ces sections sont au cœur de la vallée de Métapédiac, où il n'y a que peu d'habitants, et il s'ensuit qu'il a été très difficile d'obtenir la main-d'œuvre, pour ainsi dire toute accaparée sur les autres sections, sans compter qu'il faut faire venir de loin les provisions. Heureusement que les travaux de ces sections ne sont pas d'une exécution bien difficile, et si l'on considère la longueur de la section 13 d'un côté et de l'autre l'immense pont à jeter sur la Restigouche, il n'y a réellement pas urgence de faire hâter l'achèvement de ces deux sections.

No. 19.

Sur cette section se trouve le grand pont à jeter sur la Restigouche, pont de 5 arches de 200 pieds. La pierre pour cet important ouvrage a été très difficile à obtenir, celle se trouvant dans le voisinage ayant été jugée impropre à une construction aussi lourde. L'on dût se décider à faire venir cette pierre des carrières de granit de Bathurst, mais après de grandes recherches l'on a fini par en trouver d'assez bonne à peu de distance de l'emplacement du pont, ce qui va beaucoup en faciliter l'achèvement. Les autres travaux de cette section ont progressé d'une manière satisfaisante et seront terminés avant le pont.

Nos. 3 et 6.

Ces sections sont entre les mains des mêmes entrepreneurs et il s'y est fait beaucoup d'ouvrage pendant la dernière saison. La pierre pour leurs constructions étant rare, il a fallu faire de grandes dépenses pour trouver de bonne carrières, et bien qu'un bon nombre de ces carrières aient été ouvertes, quelques unes seulement ont donné la pierre dont on a besoin. Cependant, le printemps dernier, de très-bonnes carrières ont été ouvertes sur divers points de la ligne, et desquelles l'on a tiré la quantité nécessaire, que l'on a placée en tas sur la ligne. Une grande partie a été transformée en pièces de maçonnerie, et tout porte à croire qu'avec la pierre que l'on a maintenant, le reste de la maçonnerie sera terminé cette année. Il y a de forts travaux à exécuter dans le roc sur le No. 3, surtout à l'endroit appelé "Rocher Morrissey." Une partie de cette tranchée sera en tunnel et il n'y a aucun doute que ces travaux seront terminés au plus tard dans deux ou trois mois. Le nivellement de ces deux sections est avancé, et il est à peu près certain qu'il pourra être terminé pendant cette saison.

Nos. 9 et 15.

Ces deux sections sont entre les mains des mêmes entrepreneurs, et de même que pour les sections 3 et 6, la pierre se trouve difficilement. Beaucoup de travaux ont, cependant, été faits sur les deux, et tout porte à croire qu'elles seront finies vers la fin de cette année. Ces quatre sections se trouvent dans des parties du pays où il n'a jamais été exécutés de grands travaux; la population n'y est pas nombreuse, et il a par conséquent été difficile de se procurer la main-d'œuvre habituée à des travaux de ce genre.

No. 16.

Cette section passe presque entièrement dans les forêts et dans un pays non habité sur le parcours de la ligne. Elle est, par conséquent, d'un bien difficile accès, et l'on a eu beaucoup de peine à y amener des travailleurs, vu qu'ils pouvaient trouver de l'emploi plus facile en d'autres endroits plus accessibles. L'hiver dernier, cependant, on a beaucoup fait pour rendre son accès plus facile, pour y porter des provisions et tirer la pierre pour les canaux et ponts. Avec ces préparatifs et la somme de travaux déjà exécutés, cette section pourra facilement être terminée vers la fin de l'année.

No. 10.

C'est l'entrepreneur qui a terminé la section 8, qui a celle-ci. Beaucoup de travaux ont été exécutés, et avec les préparatifs faits et les provisions en main, il est possible de la terminer avant la fin de l'année.

No. 20.

Les travaux à faire sur cette section sont considérables, y compris les ponts à jeter sur les deux bras de la rivière Miramichi. Ces ponts doivent être de 11 arches de 200 pieds chacune.

Après l'adjudication du contrat, de graves difficultés se sont présentées par rapport aux fondations, vu que ce que l'on supposait être du roc n'était qu'une couche de gravier et de terre compacte avec une quantité intermédiaire de sable et d'argile entre elle et le roc. Cette question a été soigneusement examinée et l'on a fini par adopter un plan que l'ingénieur en chef croit être de nature à surmonter les difficultés.

Le nombre des arches a été augmenté d'une de 200 pieds, ce qui porte la longueur totale des deux ponts de fer de la rivière à 2,400 pieds. Le retardement occasionné par cette question des fondations a nécessité la prolongation de la durée du contrat.

La construction de ces deux ponts ne sera pas terminée avant la fin de l'année prochaine. L'augmentation de dépense que causera l'arche et les piliers additionnels s'élèvera à environ $45,000.

Nos. 21, 22 et 23.

Ces sections furent adjugées dans le même temps et leurs travaux ont été poussés avec vigueur jusqu'à cette date. Vu la difficulté de l'accès du pays, la plus difficile est sans contredit celle du centre, No. 22.

De grandes quantités de matériaux et de provisions ont été placés sur ces trois sections, où un grand nombre de travailleurs ont été occupés tout l'hiver dernier, de sorte que la grande somme de travaux à faire sera terminée cette année. La pose des lisses pourra être commencée cette année depuis Moncton et la rivière Miramichi et terminée avant la saison de 1873.

Cela porte la ligne jusqu'à Moncton, où il y a jonction avec le chemin de fer Européen Nord Américain. Pendant huit milles, la ligne suit ce chemin de fer jusqu'à la jonction de Painsec. Depuis cet endroit jusqu'à Amherst, distance de 42 milles, la voie est déjà terminée et exploitée par le gouvernement avec le chemin de fer Européen Nord Américain.

No. 4.

Cette section commence à Amherst. Elle est terminée et n'attend plus que la pose des lisses sur toute son étendue. L'automne dernier, environ 12 milles de lisses ont été posés.

No. 7.

Cette section est aussi très-avancée, et quand les poseurs de lisses y arriveront, rien ne s'opposera à ce qu'ils continuent leurs travaux. Tout ce qui reste encore à faire sera terminé dans deux ou trois mois.

No 12.

Sur cette section ne se trouvent que des travaux difficiles à exécuter, mais qui ont été poussés avec vigueur jusqu'à présent. A l'exception de trois piliers du pont de la rivière Folly, qui ne sont pas encore finis, la grande partie de la maçonnerie est terminée. Les travaux d'excavation à faire dans le roc et la terre ne sont pas considérables et seront finis à temps pour la pose des lisses. Cela conduira la ligne jusqu'à Truro, où il y a jonction avec le

chemin de fer actuel de Pictou à Halifax. Près de quatre mille tonnes de lisses pour la ligne entre Amherst et Truro ont été débarquées à St. Jean et Halifax.

Les travaux de la pose des rails seront repris dans quelques jours, et le reste de rails qu'il faut pour terminer la ligne entre Amherst et Truro ont été expédiés d'Angleterre et sont à la veille d'arriver.

La pose des lisses et le ballastage ont été adjugés à des entrepreneurs compétents et responsables, qui ont déjà deux engins (*Steam shovels*) dans des sablières situées sur la ligne, et les commissaires croient qu'entre St. Jean et Halifax la voie sera terminée et que les trains y circuleront en septembre cette année.

Les commissaires ont aussi confiance que vers la fin de l'année les distances suivantes de l'Intercolonial seront terminées et ouvertes à la circulation :

De la Rivière-du-Loup au chemin de Métapédiac.....	86⅓ milles.
De la jonction de Painsec à Amherst.....	42 "
D'Amherst à Truro.....	75½ "
Donnant un total de.....	204 milles.

Ponts.

Dans le dernier rapport, il était dit que des soumissions avaient été demandées pour tous les ponts en fer à arches de 60 pieds et plus. Quand les soumissions furent reçues, on trouva que des entrepreneurs responsables offraient de construire tous les ponts de la ligne à des conditions excessivement modérées, et il fut en conséquence décidé de tous les faire faire en fer. Les soumissions furent reçues avant la grande augmentation dans le prix du fer, et il est certain que si les calculs devaient être maintenant adjugés, ils ne seraient pas acceptés à des conditions aussi avantageuses.

La même chose peut se dire des rails, qui ont tous été achetés à des prix très-modérés, comparativement à ceux d'aujourd'hui.

Matériel roulant.

Les contrats suivants sont ceux passés jusqu'ici pour ce matériel, y compris deux locomotives et 25 wagons-plateformes achetés du chemin de fer de prolongement Est :

Locomotives	42
Chars de 1ère classe.....	6
" 2ème "	2
Wagons des bagages et de la poste.....	3
Wagons à fret.....	250
Wagons-plateformes.....	325

Ces voitures sont soigneusement examinées pendant leur construction, et celles livrées jusqu'ici sont solides et bien faites.

Administration.

Jusqu'au 30 mars 1872, ces frais se sont élevés à.....	$70,645 22
Jusqu'au 31 décembre 1870 ils étaient de.....	45,086 35
Ce qui, pour les 15 mois embrassés par ce rapport, porte ces frais à.....	$25,558 87

Dans ces chiffres sont compris le traitement des commissaires et de leurs secrétaire, comptable et commis, les frais de port, de route, faux frais et mobilier de bureau.

Personnel d'Ingénieurs.

Le total payé pour frais de génie jusqu'au 30 mars 1872 a été de.....	$857,203 16
Dont $150,711 80 avaient été dépensés avant la nomination des commissaires.	
Jusqu'au 31 décembre 1870, le total des frais de génie s'est élevé à.....	$613,704 06
Ce qui indique pour les derniers 15 mois une dépense de....	$243,499 10

Depuis la date du dernier rapport, le personnel des ingénieurs a été diminué considérablement, vu la quantité de travaux par lui exécutés. Tous les travaux de la ligne sont maintenant localisés et jalonnés et les plans des différentes constructions ont été arrêtés et fournis aux entrepreneurs, ce qui diminue d'autant les travaux du personnel des ingénieurs. L'appendice E renferme un état comparatif du personnel et de la dépense.

Le but des commissaires a été et sera encore de ne garder que le personnel nécessaire à à la bonne exécution de l'entreprise.

Droit d'expropriation

Jusqu'au 30 mars 1872, ce droit a coûté.....	$157,155 75
Auxquels il faut ajouter les frais d'arpentage, d'évaluation et de justice au sujet des titres de propriété.....	54,822 70
ce qui porte le total à.....	$211,979 45

Ce qui reste encore à payer pour droit d'expropriation se monte à peu et n'ajoutera pas beaucoup au total ci-dessus.

Ateliers de Moncton.

Ces ateliers ont progressé d'une manière très satisfaisante pendant l'année dernière.

Ils seront terminés à temps l'été prochain, et formeront alors les établissements de ce genre les plus commodes qu'il y ait sur le continent. Jusqu'au 30 mars 1872, la somme dépensée pour eux a été de..... $57,315 67

Stations.

Les édifices de station sur la ligne entre Amherst et Truro, et entre la Rivière-du-Loup et le chemin de Métapédiac ont été donnés à l'entreprise, ainsi que ceux de Campbellton et Newcastle. Ils comprennent les remises des engins à la Rivière-du-Loup, au chemin Métapédiac, à Campbellton, Newcastle et Truro.

Observations générales.

Tous les travaux ont été exécutés d'une manière tout-à-fait solide, et l'on prétend que sur aucun chemin de fer du continent d'Amérique la maçonnerie n'est supérieure, si toutefois elle égale celle de l'Intercolonial.

Les ponts de fer sont du genre de construction le plus récent et le plus approuvé ; ils sont fournis par deux compagnies de renom d'Angleterre et des Etats-Unis, savoir :—

La compagnie de génie de Fairbairn, Angleterre, et la compagnie pour la construction de ponts, de Phœnixville, Pennsylvanie,

Les rails seront tous d'acier et ils sont fournis par les meilleurs fabricants d'Angleterre, savoir :—

La compagnie de fonderie d'acier hématite, et la compagnie Ebbeo Vale.

A venir jusqu'au nivellement, les contrats des travaux des ponts et des rails ont tous été donnés à des prix excessivement modérés, et il n'est pas douteux que lorsqu'il sera terminé, l'Intercolonial sera non-seulement un des chemins de fer les mieux construits, mais un de ceux de ce continent qui aura le moins coûté.

Le matériel roulant qu'on est en voie de lui donner est de la meilleur espèce. Il a été donné à l'entreprise à des conditions modérées et satisfaisantes, et bien qu'il ne soit pas considérable, il pourra suffire à un service très-étendu.

Les retards à l'achèvement de toute la ligne sont les travaux considérables de la section 13, et les ponts de grandes dimensions à jeter sur les deux bras de la rivière Miramichi.

Les commissaires ne négligeront rien pour pousser à l'achèvement le plus tôt possible, et ils ont l'espérance que la ligne sera ouverte à la circulation vers la fin de 1873.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. MCLELAN,
} *Commissaires.*

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
BUREAU DE LA COMMISSION,
OTTAWA, 2 avril 1872.

APPENDICE A.

BILAN du grand livre général du chemin de fer intercolonial, le 30 mars 1872.

DT.

	$ cts.	$ cts.	$ cts.
EDIFICES :—			
Station d'Amherst		10,549 15	
Maison des engins		29,438 23	
Station de Moncton		57,315 67	
Station de la Jonction de Painsec		2,049 30	
			99,352 35
TRAVAUX DE GÉNIE ET EXPLORATION :—			
Dépensé avant la nomination des commissaires		150,711 80	
Dépensé depuis		706,491 36	
			857,203 16
Frais judiciaires, arpentage et évaluation			54,823 70
Administration			70,645 22
Impressions, annonces et papeterie			19,214 48
DROIT D'EXPROPRIATION :—			
Province de Québec		72,061 77	
do du Nouveau-Brunswick		39,365 98	
do de la Nouvelle-Ecosse		45,728 00	
			157,155 75
MATÉRIEL ROULANT :—			
Locomotives		146,091 86	
Chars de voyageurs, 1re classe		6,400 00	
do do 2e ,,		3,550 00	
do de la poste		2,750 00	
Wagons-plateformes		125,850 00	
do du fret		115,680 00	
Herses à neige		1,147 62	
Dépense pour le matériel		1,839 73	
			403,309 21
TRAVAUX ET VOIE PERMANENTE :—			
Construction	5,106,626 00		
Niveilement et clôture	9,449 21		
Chemin de diversion de Métapédiac	17,126 00		
Brown, Brooks et Ryan, avance garantie par hypothèque sur outillage, $30,000 00; Smith et Pitblado, compte spécial, $70 00	30,070 00		
Ponts de fer	169,344 96		
Rails, coussinets-manchons, boulons et noix	537,477 14		
Traverses	95,150 02		
Pose des lisses et ballastage	51,937 10		
		6,017,180 43	
Chemin de fer de prolongement Est		926,810 01	
			6,943,990 44
Elliot, Grant et Whitehead, balance de l'avance sur l'outillage			3,972 00
Receveur-général, dépôts speciaux			21,684 00
BALANCES DES PAYEURS :			
W. H. Stevenson		1,563 79	
H. W. McCann		7,589 71	
			9,153 50
Bois de corde			600 00
			$8,641,103 81

AV.

Le gouvernement du Canada		8,620,803 81	
E. Clark, Punchard et Cie., balance de l'achat du chemin de fer de prolongement Est	300 00		
Geo. et J. Worthington, dépôt spécial	20,000 00		
		20,300 00	
			$8,641,103 81

APPENDICE B.

BILAN SUPPLÉMENTAIRE, indiquant la dépense des commissaires depuis leur dernier rapport, daté le 9 mars 1871, jusqu'au 30 mars 1872.

Service.	Montant selon bilan, 31 décembre 1870.	Montant du 31 déc. 1870 au 30 mars 1872.	Total, selon bilan, le 30 mars 1872.
TRAVAUX ET VOIE PERMANENTE :—	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Construction (y compris " le prolongement du chemin de fer Est ")	2,648,491 00	3,441,590 22	6,090,081 22
Rails	15,693 46	521,783 68	537,477 14
Ponts de fer	.....	169,344 96	169,344 96
Traverses	2,515 45	92,634 57	95,150 02
Posage des lisses et ballastage	2,825 92	49,111 18	51,937 10
	2,669,525 83	4,274,464 61	6,943,990 44
Edifices	9,148 39	90,203 96	99,352 35
Travaux de génie et explorations	613,704 06	243,499 10	857,203 16
Frais judiciaires, arpentage et évaluation	39,385 56	15,438 14	54,823 70
Administration	45,086 35	25,558 87	70,645 22
Impressions, annonces et papeterie	15,422 59	3,791 89	19,214 48
Droit d'expropriation	100,855 21	56,300 54	157,155 75
Matériel roulant	30,597 40	372,711 81	403,309 21
Bois de corde	.....	600 00	600 00
Elliott, Grant et Whitehead (balance de l'avance sur l'outillage)	3,972 00	.....	3,972 00
Receveur-général (dépôts spéciaux)	21,684 00	.....	21,684 00
	3,549,381 39	5,082,568 92	8,631,950 31
Balances des payeurs	16,311 24	7,157 74	9,153 50
	$3,565,692 63	$5,075,411 18	$8,641,103 81

APPENDICE C.

Chemin de fer Intercolonial.

Etat du nombre approximatif de jours de travail et d'hommes employés sur les sections dans le mois de juillet 1871.

No. du contrat.	Division de la ligne.	No. de jours de travail.	Nombre approximatif employé en juillet.					
			Contre-maître et ouvriers.	Journaliers.	Garçons.	Chevaux.	Bœufs.	Carriers.
1	A.	26	30	75	14	16	Nil.	Nil.
2	B.	25	761	7,521	Nil.	2,665	,,	,,
5	C.	25	2,447	16,979	1,106	3,155	,,	,,
8	D.	26	900	2,520	Nil.	360	,,	,,
13	E.	26	2,821	20,332	605	5,682	,,	,,
14	F.	24	1,521	11,349	Nil.	2,906	,,	,,
17	G.	23	969	7,216	1,408	1,934	,,	156
18	H.	26	675	3,884	140	701	,,	Nil.
19	I.	26	1,036	3,227	269	926	,,	,,
3	K.	26	2,336	9,231	1,101	2,140	,,	761
6	L	26	2,699	15,778	203	Nil.	,,	977
9	M.	25	2,437	9,449	1,033	1,926	,,	639
15	N.	26	3,620	4,944	98	1,119	,,	1,978
16	O.	25	414	1,098	43	194	,,	Nil.
10	P.	25	763	3,607	240	1,023	,,	,,
20	Q.	26	1,331	2,346	141	168	,,	,,
21	R.	26	1,381	5,617	678	1,394	,,	114
22	S.	26	638	4,600	241	501	,,	Nil.
23	T.	24	1,910	11,416	953	2,441	,,	,,
11	W.	Nil.	Nil.	Nil.	Nil.	Nil.	,,	,,
4	X.	26	2,172	11,266	1,054	2,691	245	,,
7	Y.	25	3,307	18,387	2,837	7,219	30	500
12	Z.	26	2,491	14,097	2,062	5,692	Nil.	2,540

ETAT de la valeur totale des travaux exécutés dans chaque section jusqu'au 31 mars 1872.

Section.	Entrepreneur actuel.	Date du contrat.	Prix du contrat.	Montant payé aux entrepreneurs précédents.	Montant payé aux entrepreneurs actuels.	Balance due sur le contrat.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
No. 1	G. et J. Worthington	4 mars 1869..	189,700 00	.....	184,000 00	5,700 00
,, 2	do	,, ,, ..	299,000 00	.....	236,000 00	63,000 00
,, 3	F. X. Berlinguet et Cie...	25 mai 1870..	462,444 00	28,575 00	262,000 00	200,444 00
,, 4	Smith et Pitblado	,, ,, ..	438,318 00	46,200 00	423,000 00	15,318 00
,, 5	Alex. McDonell et Cie....	,, ,, ..	533,000 00	48,762 00	374,000 00	159,000 00
,, 6	F. X. Berlinguet et Cie...	,, ,, ..	456,946 00	26,325 00	226,000 00	230,946 00
,, 7	J. Simpson et Cie.....	,, ,, ..	557,750 00	53,731 00	532,000 00	25,750 00
,, 8	Duncan Macdonald.....	1er nov. 1869..	100,000 00	.....	100,000 00	.....
,, 9	J. B. Bertrand et Cie.....	26 octobre 1869..	354,897 00	.....	220,000 00	134,897 00
,, 10	Duncan Macdonald.....	1er déc. 1870..	365,920 00	30,850 00	138,000 00	227,920 00
,, 11	Davis, Grant et Sutherland	1er nov. 1869..	61,713 00	.....	61,713 00	.....
,, 12	Sumner et Somers.....	,, ,, ..	597,600 00	.....	551,000 00	46,600 00
,, 13	W. E. Macdonald et Cie..	25 mai 1870 .	934,933 00	.....	384,000 00	550,933 00
,, 14	Nielson et McGaw	,, ,, ..	245,475 00	....	146,000 00	99,475 00
,, 15	J. B. Bertrand et Cie.....	15 juin 1870..	363,250 00	.....	218,000 00	145,250 00
,, 16	King et Gough..... ...	25 mai 1870..	206,000 00	.....	54,000 00	152,000 00
,, 17	S. Parker Tuck.....	15 juin 1870..	440,000 00	.....	95,000 00	345,000 00
,, 18	Robt. H. McGreevy.....	8 juillet 1870..	648,600 00	.....	131,000 00	517,600 00
,, 19	Thomas Boggs et Cie.....	15 juin 1870..	395,733 00	.....	131,000 00	264,733 00
,, 20	Brown, Brooks et Ryan...	24 sept. 1870..	642,854 00	.....	98,000 00	544,854 00
,, 21	Patrick Purcell.....	1er déc. 1870..	483,195 00	.....	113,000 00	370,195 00
,, 22	C. Cummings et Cie.....	,, ,, ..	331,000 00	.....	71,000 00	260,000 00
,, 23	Sutherland, Grant et Cie..	,, ,, ..	276,750 00	.....	126,000 00	150,750 00
			9,385,078 00	.....	4,874,713 00	4,510,365 00
	AJOUTEZ :—Valeur des travaux exécutés par les entrepreneurs précédents.....		234,443 00	234,443 00	234,443 00	
			9,619,521 00	.....	5,109,156 00	4,510,365 00
	A DÉDUIRE :—Remis pour matériaux délivrés sur la section No. 5 par E. Haycock, et Alex. McDonell et Cie.....		.....	.....	2,530 00	
					5,106,626 00	

APPEN

LISTE des ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, selon les bordereaux pour janvier 1871.

No. de section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
		District du St. Laurent.			
Bur. de Rimouski	Saml. Hazlewood	Ingénieur de district		3,600 00	
	A. W. Edmonds	Dessinateur		720 00	
	W. McCarthy	Porte-mètre		600 00	
Section No. 1	L. G. Bell	Ingénieur de division		2,000 00	
	C. McNab	Porte-mètre		600 00	
Section No. 2	J. R. Macdonell	Ingénieur de division		2,000 00	
	E. G. Powell	Porte-mètre		600 00	
	A. R. Pinsonneault	,,		600 00	
	Wm. Patterson	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 5	R. McLennan	Ingénieur de division		2,000 00	
	L. Chandler	Assistant-ingénieur		1,100 00	
	W. McPhilips	Porte-mètre		600 00	
	Wm. Dickinson	,,		600 00	
	Y. M. Quigley	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 8	John Lindsay	Ingénieur de division		1,800 00	
	W. Ireland	Porte-mètre		600 00	
Section No. 13	H. J. Cambie	Ingénieur de division		2,000 00	
	W. Murdock	Assistant-ingénieur		1,100 00	
	J. J. McGee	,,		900 00	
	A. Wilson	Porte-mètre		600 00	
	S. Y. Kent	,,		480 00	
	J. W. Scott	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 14	Henry Carre	Ingénieur de division		1,700 00	
	J. W. Taylor	Assistant ,,		900 00	
	H. F. Forrest	Agissant ,,		600 00	
	L. N. Rhéaume	Porte-mètre		480 00	
					26,480 00
		District de Restigouche.			
Bur. de Dalhousie	Marcus Smith	Ingénieur de district		3,600 00	
	Chas. Blackwell	Assistant ,,		1,800 00	
	R. C. Harris	,, ,,		1,100 00	
	H. Matthews	Dessinateur		720 00	
	G. P. Brophy	,,		720 00	
Section No. 17	W. G. Bellairs	Ingénieur de division		1,700 00	
	J. F. Darwall	Assistant ,,		900 00	
	W. E. Tisdale	Porte-mètre		480 00	
	C. Nicholle	"		480 00	
Section No. 18	W. G. Thompson	Ingénieur de division		1,700 00	
	L. B. Hamlin	Assistant ,,		900 00	
	C. H. Morse	Porte-mètre		480 00	
	D. McMillan	,,		480 00	
		A reporter		$15,060 00	$26,480 00

DICE E.

LISTE des ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, le 1er avril 1872.

No. de section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
		District du St. Laurent.			
Bureau de Rimouski	Saml. Hazlewood	Ingénieur du district		3,600 00	
	Geo. P. Bliss	Dessinateur		900 00	
	W. B. Hazlewood	Commis		600 00	
Sections Nos. 1 et 2	H. S. Langton	Assistant ingénieur		1,200 00	
Section No. 5	J. R. Macdonell	Ingénieur de division		2,000 00	
	J. B. Brophy	Assistant ,,		1,200 00	
	Wm. Dickinson	Porte-mètre		600 00	
	J. Hunter	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
	Y. M. Quigley	,, ,,	,,		
Section No. 13	H. J. Cambie	Ingénieur de division		2,000 00	
	J. J. McGee	Assistant ,,		1,200 00	
	Wm. McCarthy	,, ,,		1,200 00	
	Aug. Wilson	Porte-mètre		600 00	
	S. Y. Kent	,,		600 00	
	J. H. Scott	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
	Wm. Burt	,, ,,	,,		
Section No. 14	John Lindsay	Ingénieur de division		2,000 00	
	T. D. Taylor	Assistant ,,		1,200 00	
	J. E. Papillon	Porte-mètre		600 00	
	W. Patterson	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
	G. Cunningham	,, ,,	,,		
					19,500
		District de Restigouche.			
Bureau de Dalhousie	L. G. Bell	Ingénieur du district		3,600 00	
	R. C. Harris	Assistant ,,		1,200 00	
Section No. 17	W. G. Bellairs	Ingénieur de division		2,000 00	
	W. E. Tisdale	2nd assistant ingénieur		900 00	
	W. F. Gouin	Porte-mètre		600 00	
	J. W. Imley	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 18	Peter Grant	Ingénieur de division		1,500 00	
	L. B. Hamlin	Assistant ,,		1,200 00	
	G. R. L. Fellowes	,, ,,		1,200 00	
	C. H. Morse	Porte-mètre		600 00	
Sections Nos. 17 18 et 19	E. C. Ennis	Inspecteur de quai	$80 par mois		
		A reporter		$12,800 00	$19,500 00

LISTE des ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, selon les bordereaux pour janvier 1871.—*Suite.*

No. de section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
		Report.		15,060 00	26,480 00
		District de Restigouche.—Suite.			
Section No. 19	Peter Grant	Ingénieur de division		1,950 00	
	John Jellett	Porte-mètre		600 00	
Section No. 3	H. A. F. McLeod	Ingénieur de division		2,000 00	
	H. F. Donkin	Assistant ,,		1,100 00	
	G. R. L. Fellowes	Porte-mètre		600 00	
	E. J. Hutchinson	,,		600 00	
	Jas. Holmes	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 6	Ed. Lawson	Ingénieur de division		2,000 00	
	J. B. Hegan	Assistant ,,		1,100 00	
	H. N. Ruttan	Porte-mètre		600 00	
	D. Sadler, jun	,,		600 00	
Section No. 9	Chas. Odell	Ingénieur de division		2,000 00	
	F. Bolger	Assistant ,,		1,100 00	
	W. E. Fish	Porte-mètre		600 00	
	J. F. McMillan	,,		600 00	
	J. Fotheringham	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 15	P. A. Peterson	Ingénieur de division		2,000 00	
	G. E. McLaughlin	Assistant ,,		1,100 00	
	Wm. Mann	Porte-mètre		600 00	
	M. McL. Maingy	,,		600 00	
					34,810 00
		District de Miramichi.			
Bureau du Newcastle	A. L. Light	Ingénieur de district		3,600 00	
	R. Stephens	Dessinateur		720 00	
	J. Murphy	Commis		720 00	
Section No. 10	W. M. Buck	Ingénieur de division		2,000 00	
	J. C. Brown	Assistant ,,		900 00	
	J. F. Wilson	Porte-mètre		480 00	
	Z. J. Fowler	,,		480 00	
	Jos. Williams	Inspecteur de maçonnerie			
Section No. 16	J. W. Fitzgerald	Ingénieur de division		1,500 00	
	G. A. Garden	Assistant ,,		900 00	
	V. Nicholson	Porte-mètre		480 00	
	V. H. Steele	,,		480 00	
Section No. 20	W. R. Smellie	Ingénieur de division		2,000 00	
	Edwin Forse	Porte-mètre		600 00	
Section No. 21	F. J. Lynch	Ingénieur de division		1,500 00	
	E. W. Jarvis	Assistant ,,		900 00	
	P. W. St. George	Porte-mètre		480 00	
	H. S. Langton	,,		480 00	
		A reporter		$18,220 00	$61,290

LISTE des Ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, le 1er avril 1872.—*Suite.*

No. de Section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
	Report			12,800 00	19,500 00
	District de Restigouche.—Suite.				
Section No. 19..	Peter Grant	Ingénieur de division....	.....	1,000 00	
	J. Jellett.....	2e Assistant Ingénieur...	.....	900 00	
	J. Holmes.....	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
Section No. 3...	H. A. F. McLeod.	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	H. F. Donkin	Assistant ,, ...	.....	1,200 00	
	E. J. Hutchinson .	Porte-mètre	.....	600 00	
	W. R. Falls	,, ...	.....	600 00	
Section No. 6...	Ed. Lawson	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	J. B. Hegan	Assistant ,, ...	.....	1,200 00	
	H. N. Ruttan.....	,, ,, ...	.....	1,200 00	
	James Sutherland.	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
Section No. 9...	Chas. Odell.....	Inspecteur de division...	.....	2,000 00	
	J. T. McMillan...	Porte-mètre	.....	600 00	
Section No. 15..	P. A. Peterson ...	Inspecteur de division...	.....	2,000 00	
	Wm. Mann	Porte-mètre	.....	600 00	
	J. Fotheringham..	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
					28,700 00
	District de Miramichi.				
B. de Newcastle.	A. L. Light	Ingénieur de district	.....	3,600 00	
	S. G. Nixon	Dessinateur.....	.....	900 00	
	L. K. Jones	Commis	.....	600 00	
	Jos. Williams	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
Section No. 10..	W. M. Buck.....	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	J. C. Brown.....	Assistant ,, ...	.....	1,200 00	
	J. F. Wilson	Porte-mètre	.....	600 00	
	Z. J. Fowler.....	,, ...	.....	600 00	
Section No. 16..	J. W. Fitzgerald..	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	G. H. Garden	Assistant ,, ...	.....	1,200 00	
	V. Nicholson	Porte-mètre	.....	600 00	
	V. H. Steele.....	,, ...	.....	600 00	
Section No. 20..	W. R. Smellie	Ingénieur de division.. .	.....	2,000 00	
	Edwin Forse.....	Porte-mètre	.....	600 00	
	Hugh Holt	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
	J. D. Macdonald..	Inspecteur de bois.....	,, ..		
Section No. 21..	F. J. Lynch	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	J. Cadman	Assistant ,, ...	....	1,200 00	
	J. W. Scott	Porte-mètre	.....	600 00	
	W. Mattheson	,, ...	.....	600 00	
	Wm. Stultz.....	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
	A reporter			$20,900 00	$48,200 00

LISTE des Ingénieurs et autres employés sur les Sections du Chemin de Fer Intercolonial, selon les bordereaux pour janvier 1871.—*Suite.*

No. de Section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
	Report			18,220 00	61,290 00
	District de Miramichi.—Suite.				
Section No. 22..	W. J. Croasdale ..	Ingénieur de division....	.....	1,500 00	
	W. Gossip, jun. ..	Assistant ,, ...	.....	900 00	
	J. A. Dickey	Porte-mètre.....	.....	480 00	
	M. W. Maynard..	,, ...	.....	480 00	
Section No. 23..	C. Schreiber.....	Ingénieur.....	.....	3,000 00	
	E. A. Wilmot	Assistant Ingénieur.....	.....	900 00	
	J. M. Kinnear....	Porte-mètre.....	.....	480 00	
	A. C. Schurman ..	,, ...	.....	480 00	
					26,440 00
	District de la Nouvelle-Ecosse.				
Bureau de Truro	W. H. Tremaine..	Ingénieur de district	.....	3,600 00	
	H. P. Bell.....	Assistant ,, ...	.....	1,100 00	
	H. A. Gray	Dessinateur	.....	720 00	
	C. E. erry	,, ...	.....	720 00	
Section No. 11..	J. D. Macdonald..	Commis des ouvrages....	$60 par mois....		
Section No. 4...	Geo. H. Henshaw.	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	J. R. Smith	Assistant ,, ...	.....	1,100 00	
	J. A. Creighton ..	Porte-mètre	.....	600 00	
	J. S. Delaney.....	,, ...	.....	600 00	
	R. Sutherland	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
Section No. 7...	T. S. Rubidge	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	A. J. Hill	Assistant ,, ...	.....	1,100 00	
	P. S. Archibald...	Porte-mètre.....	.....	600 00	
	G. A. Bayne.....	,, ...	.....	600 00	
	R. Scott.....	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois....		
Section No. 12..	Wm. Hagen	Ingénieur de division....	.....	2,000 00	
	E. H. Keating....	Assistant ,, ...	.....	1,100 00	
	D. S. Doggett	Porte-métre	.....	600 00	
	J. N. Archibald ..	,, ...	.....	600 00	
	A. McKay	Inspecteur de maçonnerie			
					19,040 00
					106,770 00
Payeur.....	W. H. Stevenson .	Payeur	.....	1,200 00	
	J. A. Hays.....	Assistant payeur.....	.....	600 00	
	A. McDougall	Payeur	.....	1,200 00	
	H. W. McCann...	,, ...	.....	1,200 00	
	R. B. Cutler.....	Assistant payeur.....	.....	600 00	
					4,800 00
	A reporter				$111,570 00

LISTE des ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, le 1er avril 1872.—*Suite.*

No. de Section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
		Report		20,900 00	48 200 00
		District de Miramichi.—Suite.			
Section No. 22..	W. J. Croasdale ..	Ingénieur de division		2,000 00	
	Wm. Gossip, jun..	Assistant "		1,200 00	
	M. W. Maynard..	Porte-mètre		600 00	
	A. Sinclair	"		600 00	
Section No. 23..	C. Blackwell	Ingénieur de division		2,000 00	
	E. A. Wilmot	Assistant "		1,200 00	
	J. M. Kinnear	Porte-mètre		600 00	
	A. F. Johnston	"		600 00	
	Thos. O. Regan	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Edifice de Moncton	J. Murphy	Inspecteur	$80 par mois		29,700
		District de la Nouvelle-Ecosse.			
Bureau Amherst	C. Schreiber	Ingénieur de district		3,600 00	
	E. H. Solomon	Commis		600 00	
Section No. 4...	J. R. Smith	Assistant ingénieur		1,200 00	
Section No. 7...	T. S. Archibald	Assistant ingénieur		1,200 00	
	R. Sutherland	Inspecteur de maçonnerie	$80 par mois		
Section No. 12..	W. Archibald			1,200 00	
	H. A. Gray			1,200 00	
	R. Scott				
	J. McRae				
	J. McPherson				
	Alex. McKay				
	E. J. Purdy	Inspec. de liens et clôtures.	$50 par mois		9,000 00
					$86,900 00
Payeur	W. H. Stevenson	Payeur		1,500 00	
	J. A. Hays	Assistant payeur		600 00	
	H. W. McCann	Payeur		1,500 00	
	R. B. Cutler	Assistant payeur		600 00	4,200 00
		A reporter			$91,100 00

LISTE des ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, selon les bordereaux pour janvier 1871.—*Suite.*

No. de Section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
		Report.....	.....	.....	111,570 00
	District de la Nouvelle-Ecosse.—Suite.				
Bureau de l'ingénieur en chef..	S. Fleming	Ingénieur en chef	.....	4,800 00	
	W. J. Forrest	Sous ingénieur.	.....	1,800 00	
	D. Simms	,, ,, ...	.....	1,100 00	
	T. R. Burpé	Secrétaire.....	.....	800 00	
					8,500 00
					$120,070 00
Ajoutez—Montant des provisions au personnel sur neuf sections de la ligne, jusqu'au 31 mai 1871				.....	6,370 00
" Montant collectif des salaires des ingénieurs remerciés le 31 décembre 1870.....				.....	38,000 00
					$164,440 00

NOTE.—Les états comparatifs ci-dessus, basés sur la dépense annuelle pour le personnel et les provisions pour l'année expirée le 30 déc. 1870, et pour le personnel de l'année commençant le 1er avril 1872, indiquent une diminution annuelle de $63,740. L'état avancé des travaux va permettre aux commissaires de faire d'autres réductions avant le 1er avril 1873, et l'estimation de la dépense annuelle de $100,700 sera considérablement diminuée.

LISTE des ingénieurs et autres employés sur les sections du chemin de fer Intercolonial, le 1er avril 1872.—*Suite.*

No. de section.	Noms.	Qualité.	Salaires.	Salaires.	Total.
				$ cts.	$ cts.
	Report.....		.....	.....	91,100 00
	District de la Nouvelle-Ecosse.—Suite.				
Bureau de l'ingénieur en chef..	S. Fleming	Ingénieur en chef.....	.....	4,800 00	
	W. J. Forrest.....	Assistant-ingénieur	.....	1,800 00	
	D. Simms.....	,, ,, ...	.....	1,100 00	
	T. R. Burpé	Secrétaire	.....	1,000 00	
	A. M. Edmonds ..	Dessinateur	.....	900 00	9,600 00
					$100,700 00

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 courant, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et toutes autres parties, comme ingénieurs et entrepreneurs, touchant le pont du chemin de fer Intercolonial qui doit être construit sur la rivière Miramichi.

Respectueusement soumis,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
OTTAWA, le 30 avril, 1872.

PONT DE MIRAMICHI.

Les commissaires nommés pour consttuire le chemin de fer intercolonial ont l'honneur de faire rapport au gouverneur en conseil au sujet du pont sur la rivière Miramichi, à Newcastle.

Ci-joint un rapport de l'ingénieur-en-chef expliquant que les premiers sondages étaient erronés et qu'on ne peut établir une fondation solide à la profondeur originairement calculée.

L'ingénieur-en-chef propose pour les caissons une modification qui augmentera le prix de construction mentionné au contrat et nécessitera un arche extrà en fer, longue de 200 pieds et qui coûtera environ $19,000.

Ci-jointe aussi une lettre des entrepreneurs par laquelle ils offrent de faire les travaux extrà indiqués sur les plans pour la somme de $81,322, mais ne s'engagent pas à compléter le pont pour cette somme.

Dans un travail si gigantesque et si difficile, au sujet duquel des erreurs graves ont déjà été faites par les ingénieurs, les commissaires ne peuvent prendre sur eux de recommander l'adoption du plan actuellement proposé par l'ingénieur.

Considérant l'épaisseur variable de la couche dure sur laquelle devront être établies les fondations des piliers, la grande profondeur et la nature des matières qui se trouvent entre la couche dure et le roc, les commissaires sont d'avis qu'avant de commencer les travaux il est désirable d'avoir l'opinion d'ingénieurs habiles dont l'opinion puisse faire autorité dans une question d'une aussi grande importance.

Il recommande donc qu'au moins deux ingénieurs habiles soient consultés sur toute la question des fondations et qu'on adopte le meilleur plan possible.

A. WALSH,
C. J. BRYDGES.

Ottawa, le 13 janvier 1872.

LETTRE DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF.

OTTAWA, le 13 janvier 1872.

MONSIEUR,—En vous remettant les plans des ponts de Miramichi, pour l'information des soumissionnaires, j'avais fait imprimer et distribuer un rapport de tous les renseignements en ma possession sur la nature des travaux et la configuration des rivières, renseignements que je croyais indispensables pour mettre les soumissionnaires à même de se faire une juste idée de l'étendue et du coût des travaux qu'on allait entreprendre.

Tels qu'ils étaient, je croyais les renseignements fournis alors parfaitement exacts.

D'après ces renseignements, des soumissions furent reçues et contrat fut passé avec MM. Brown, Brooks et Ryan pour l'achèvement de la section 20 du chemin de fer sur laquelle les principales constructions sont les piliers, culées et abords des deux ponts qui devront traverser les bras Sud-Ouest et Nord-Ouest de la rivière Miramichi.

Le montant du contrat est de $642,854, et il fut signé au mois de septembre, 1870.

Bien qu'on ait constaté ensuite que les lits des deux rivières sont différents, le lit du bras Sud-Ouest n'exigeait,—d'après l'opinion du soussigné,—aucun changement dans le plan primitif du pont, non plus que dans les fondations des piliers et culées ; en conséquence, les entrepreneurs furent invités à commmencer immédiatement les travaux de ce pont, et ils ont travaillé durant toute la saison dernière.

Quant on eut constaté que le fond de la rivière Nord-Ouest présentait des dangers, les entrepreneurs furent invités à suspendre les travaux jusqu'à ce qu'on eût fait une étude complète de ce passage.

Depuis lors on a fait une série complète de sondages dans la rivière, et l'on a ainsi constaté que la couche sur laquelle on se proposait d'établir les piliers et culées n'était pas de roc, comme on l'avait d'abord supposé, mais une couche de gravier d'épaisseur variable sous laquelle on a rencontré une couche épaisse de vase avant d'atteindre le roc.

Dans des circonstances aussi essentiellement différentes de celles qu'on avait supposées de prime-abord, il devenait indispensabble d'examiner de nouveau toute la question des ponts sur la rivière, et, après un sérieux examen, le soussigné en est arrivé à conclure qu'on devrait faire les changements suivants :—

1o. Donner au pont six arches, au lieu de cinq, afin de pouvoir établir les fondations des deux culées sur le roc solide qui soutient les rives.

2o. Agrandir la base des cinq piliers afin de distribuer le poids sur une plus grande superficie du gravier mentionné plus haut. (Ce travail ne serait pas nécessaire si cette couche était de roc comme on l'avait d'abord supposé.)

J'ai soumis les plans revisés aux entrepreneurs, qui sont actuellement à Ottawa, et je les ai priés de m'informer à quelles conditions ils proposent de les exécuter.

Ci-incluse la réponse des entrepreneurs ; ils exécuteront le plan revisé pour la somme de $81,322 ajoutée au montant primitif du contrat.

J'ai déjà informé verbalement les commissaires qu'à mon avis les travaux pourraient être exécutés, d'après le plan revisé, pour une somme moindre que celle-là.

J'ai, etc., etc.,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur-en-Chef.

A M. Ralph Jones,
Secrétaire.

LETTRE DES ENTREPRENEURS, (SECTION 20).

OTTAWA, le 13 janvier, 1872.

MONSIEUR,—Voici notre réponse à votre lettre d'hier relative aux changements et aux travaux extrà requis pour les ponts sur la rivière Miramichi Nord-Ouest, et par laquelle vous nous informez que les commissaires désirent en venir à une entente formelle, et qu'ils espèrent que nous spécifierons une somme en bloc pour ces travaux extrà, ainsi que les changements nécessités dans les fondations qui viennent à manquer aux profondeurs indiquées sur le plan qui a servi de base au contrat.

Nous avons examiné les nouveaux plans dressés par vous et où sont indiqués les changements requis ; nous trouvons qu'ils impliquent des dépenses et des risques très-considérables, et nous hésitons à accepter les risques résultant des nouveaux plans et des circonstances nouvelles qui ont nécessité des modifications; nous préférerions de beaucoup qu'on s'en tienne aux termes de notre contrat, à condition que le gouvernement nous paie tous les ouvrages qu'il nous demande de faire, sur votre recommandation.

Lorsque nous avons signé le contrat, c'était, vous le savez, en nous basant sur l'exactitude des forages et sondages faits par vos employés, et sur les plans dressés par vous. Nous avons toujours été prêts à exécuter les travaux dans ces conditions, mais comme il est devenu nécessaire de s'écarter du premier plan, nous croyons qu'il serait éminemment juste, autant pour le gouvernement que pour nous-mêmes, de nous laisser achever les travaux et de nous payer les extràs que nous pourrons avoir à exécuter; de cette manière, nous éviterions les risques, et le gouvernement n'aurait à payer que l'ouvrage fait ; toutefois, les commissaires ayant vivement exprimé le désir que nous formulions une offre précise, et désirant nous-mêmes leur donner, autant que possible, satisfaction, nous nous engagerons à construire le pont Nord-Ouest d'après le nouveau plan soumis par la somme additionnelle de $81,322, en outre du montant de notre premier contrat, aux conditions suivantes :—

1o. Un travail aussi considérable laissant toujours place à de l'incertitude jusqu'à son achèvement, nous espérons être indemnisés dans le cas où les plans et devis actuellement proposés auraient à subir des modifications.

2o. Nous désirons avoir la faculté d'élever le niveau, à travers la pointe, et la maçonnerie du pont de quatre pieds au plus, à nos propres frais, si nous jugeons cet exhaussement nécessaire.

Nous sommes, etc.,

BROWN, BROOKS ET RYAN.

A. M. Sandford Fleming,
Ingénieur-en-chef, Chemin de Fer Intercolonial.

ORDRE EN CONSEIL.

Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 10 *janvier*, 1872.

Le comité du conseil a examiné un mémoire des commissaires du chemin de fer intercolonial, en date du 13 janvier 1872, au sujet du pont sur la rivière Miramichi, à Newcastle, N.-B., et sur la recommandation de l'honorable ministre des travaux publics, il suggère que la conclusion du dit mémoire, "qu'au moins deux ingénieurs habiles soient consultés sur toute

" la question des fondations et qu'on adopte le meilleur plan possible," soit approuvé et qu'on agisse en conséquence.

Certifié, WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

Aux Honorables Commissaires
du chemin de fer Intercolonial, etc.

NOMINATIONS DES INGÉNIEURS-CONSULTANTS.

Réunion des Commissaires, 29 janvier 1872.

Résolu,—Que MM. J. Page et C. S. Gzowski soient nommés pour faire rapport sur les plans des fondations du pont de Miramichi.

La lettre suivante fut adressée à MM. Page et Gzowski respectivement :—

OTTAWA, le 31 janvier 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été nommé par les Commissaires du chemin de fer Intercolonial, et avec l'approbation du gouvernement, ingénieur-consultant pour donner votre avis sur les plans des fondations des ponts qui doivent être établis sur les deux bras de la rivière Miramichi ; M. Gzowski, I. C., vous a été adjoint.

On a rencontré des difficultés dans les fondations et avant d'adopter les plans proposés en dernier lieu on désire que M. Gzowski et vous-même les examiniez et fassiez rapport.

Vous êtes prié d'examiner le contrat passé pour les piliers de ce pont d'après les premiers plans, et de constater quel effet ont eu, sur le montant du contrat, les modifications depuis adoptées.

M. S. Fleming vous fournira des renseignements complets sur le résultat de l'examen du lit de la rivière et vous montrera les plans des fondations, piliers et de la superstructure.

On recommande que vous conférez avec les entrepreneurs pour recueillir tous les renseignements qu'ils pourront vous donner.

Vous aurez la bonté de faire rapport sur le plan que vous considérerez le plus propre à surmonter les difficultés qu'on a rencontrées, en ce qui concerne la solidité du pont ainsi que les frais et la durée de sa construction.

S'il vous est possible de vous aboucher avec MM. Gzowski et Fleming, la semaine prochaine, en cette ville (Ottawa,) quelques jours vous suffiront pour dresser votre rapport. On vous donnera tous les renseignements dont vous aurez besoin.

J'ai l'honneur, etc.,

RALPH JONES,
Secrétaire.

Lettre adressée à M. S. Fleming, Ingénieur-en-Chef.

OTTAWA, le 1er février 1872.

CHER MONSIEUR,—Je suis chargé de vous transmettre copie d'une lettre qui a été adressée à MM. Page et Gzowski, et par laquelle ces messieurs sont priés de conférer avec vous et de faire rapport sur les plans du pont de Miramichi.

J'ai l'honneur, etc.,

RALPH JONES,
Secrétaire.

Par la lettre suivante, M. Page refuse d'agir :—

OTTAWA, le 2 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre, du 31 janvier, m'invitant à conférer avec M. Gzowski, I. C., au sujet des difficultés qu'on a rencontrées dans la construction de certains ponts sur la rivière Miramichi, ligne du chemin de fer Intercolonial.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que tout mon temps est occupé à la préparation de plusieurs rapports importants qui doivent être prêts avant la réunion des Chambres ; mes occupations se trouvent encore multipliées par suite de l'absence d'un de mes premiers employés qui, dernièrement, a été atteint d'une maladie grave.

Je regrette donc d'être obligé de refuser l'offre de MM. les commissaires de l'Intercolonial, persuadé que, dans les circonstances, je ne pourrais donner à la question tout le soin que son importance demande.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN PAGE,
I. C., Travaux Publics.

A M. Ralph Jones, Secrétaire,
Commission du chemin de fer Intercolonial,
Ottawa.

Réunion des Commissaires.

Ordonné,—Que M. Samuel Keefer, I. C., soit nommé à la place de M. Page et qu'on lui adresse copie de la lettre écrite à MM. Page et Gzowski.

Les lettres suivantes ont été reçues de MM. Keefer et Gzowski :—

BROCKVILLE, le 5 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 courant me donnant avis de ma nomination, conjointement avec M. Gzowski, pour faire rapport sur les plans des fondations des ponts que l'on doit établir sur les deux bras de la rivière Miramichi.

Je serai prêt à remplir ces fonctions du moment où j'aurai pu m'entendre avec M. Gzowski pour nous aboucher avec M. Fleming, à Ottawa ; aujourd'hui même, j'écris à M. Gzowski à ce sujet.

M. Brooks, l'entrepreneur, qui réside ici, est attendu chez lui dans un jour ou deux, et alors on pourra lui demander les renseignements nécessaires.

J'ai l'honneur, etc.,
SAMUEL KEEFER.

A M. Ralph Jones, Secrétaire,
Commission du cheminde fer Intercolonial,
Ottawa.

TORONTO, le 6 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 ultimo, et de vous informer que je me suis mis en correspondance avec M. Samuel Keefer et que nous sommes convenus de nous trouver tous les deux à Ottawa, jeudi prochain.

Comme il est très-important que je revienne ici le plus tôt possible, je vous serai très-obligé si vous voulez bien tenir prêts les renseignements et papiers que vous avez l'intention de nous soumettre.

J'ai l'honneur, etc.,

G. S. GZOWSKI.

A M. Ralph Jones, Secrétaire,
Commission du chemin de fer Intercolonial,
Ottawa.

RAPPORT ET PLAN DE MM. KEEFER ET GZOWSKI.

OTTAWA, 15 février 1872.

MONSIEUR,—Conformément au désir des commissaires chargés de construire le chemin de fer Intercolonial, désir exprimé dans vos lettres, du 31 janvier et du 3 février, nous avons soigneusement examiné les plans sur lesquels est basé le contrat pour les ponts qui devront être érigés sur les deux bras de la rivière Miramichi, et les modifications récemment proposées par l'ingénieur-en-chef.

Nous avons aussi examiné les sections des forages récemment faits dans le lit de la rivière, et nous avons eu des explications de l'ingénieur et des entrepreneurs sur l'exécution des plans primitifs et des plans modifiés, et nous avons l'honneur de faire rapport à ce sujet pour l'information des commissaires.

1. *Plans sur lesquels est basé le contrat.*

Ces plans représentent une forme particulière de caisson renversé fait en coffrage et que l'on se propose de couler à travers dix-neuf (19) pieds environ de vase et de sable qui forment le lit de la rivière, jusqu'au roc solide que l'on représente comme se trouvant à un niveau variant de quarante à cinquante pieds au-dessus de la surface de l'eau.

Ce caisson est divisé en chambres séparées dont quelques unes seront ramplies de béton pendant le coulage, et d'autres après que le caisson aura été coulé; dans ce dernier cas, le caisson servira de communication avec le fond de la rivière pendant le coulage, et c'est par là qu'on enlèvera les matériaux à extraire qui se trouveront dans le cadre du caisson.

En arrivant au fond, le caisson se trouvera complétement rempli de béton et formera une masse de poutres et de béton sur laquelle on commencera la maçonne des piliers à un niveau de quatre pieds au-dessous de l'eau basse.

Toutefois, depuis que ces plans ont été adoptés, un nouvel examen du lit de la rivière, au moyen de forages et du coulage de piliers, a révélé le fait que ce qu'on supposait être le roc n'était qu'une couche de gravier et de sable, variant de cinq pieds et demi ($5\frac{1}{2}$) à douze (12) pieds en épaisseur, et reposant sur une couche profonde d'argile fine sablonneuse bleue, comme le font voir les sections qui nous ont été soumises. Enfin, sur le bras nord-ouest, le roc se trouve à une profondeur de quatre-vingt-douze (92) à cent vingt-sept (127) pieds au-dessous du niveau des hautes eaux.

Les modifications sus-mentionnées à ce plan consistent à déplacer la culée S. E. du bras N. O. de deux cents pieds du côté de la terre ferme, afin de la placer sur la levée solide, où la fondation sera le roc, et à construire un quai additonnel à l'endroit où devait être la culée, ce qui ajoutera une arche de deux cents (200) pieds au pont et lui donnera plus de pente jusqu'aux parois du caisson, afin de répartir la poussée sur une plus grande surface.

Sur le bras S. O., deux caissons ont été partiellement coulés, bien qu'avec tant de difficultés que les entrepreneurs ont été obligés de se procurer de nouveaux appareils avant de continuer l'opération du coulage.

Le coulage d'un caisson renversé, même à l'aide du procédé pneumatique, est une opération qui demande le plus grand soin et la plus grande attention si l'on veut maintenir unifor-

mément libre le cadre du caisson en sorte que le coulage n'ait pas lieu par soubresauts. Au caisson Brooklyn du pont suspendu que l'on construit actuellement sur la rivière de l'est, et où l'on a employé ce procédé dans tous ses détails, sans s'inquiéter des frais, l'expérience a démontré que par suite de la difficulté de maintenir le cadre dans une direction uniforme, et par suite aussi de l'inégalité de pression sur les parois, le caisson avait des soubresauts violents et qu'on ne pouvait contrôler, entièrement du moins, en sorte que, le coulage terminé, il se trouvait à deux pieds de la position qu'il aurait dû avoir.

Dans les plans que nous avons examinés, le coulage présentera encore plus de difficutés et d'incertitudes. Le dragueur, ou machine élévatoire, fonctionnant perpendiculairement dans des puits de dimensions limitées, ne pourra agir que suivant l'axe de la chambre et non sur les parois où son action est essentielle pour régler la descente du caisson. Cette descente ne pourra être réglée que par des plongeurs travaillant dans l'ombre et tâtonnant le long des parois pour en écarter les matières provenant de l'excavation et les amener vers le milieu de la chambre.

Nous sommes donc d'opinion qu'il sera extrêmement difficile, si non tout-à-fait impossible, de couler ces caissons à la profondeur requise, sans avoir recours au procédé pneumatique,—procédé qui entraîne beaucoup de frais et de retards et dont nous ne pouvons recommander l'adoption.

Nous croyons, en outre, qu'il est important de se mettre en garde contre le taret que l'on trouve ordinairement dans les ras de marée, et de n'exposer à ses ravages aucune partie des fondations en bois.

L'ingénieur-en-chef nous a communiqué les détails d'une expérience très-satisfaisante qu'il a appliquée à la couche de gravier sur laquelle repose le lit de la rivière, afin de constater sa force de résistance pour soutenir le poids du pilier, de la superstructure et des charges qui passeront sur le pont. Voici les détails de l'expérience :—une baguette de fer, de trois pouces de diamètre, est introduite dans un cylindre creux jusqu'à la surface du gravier et chargée d'un poids de quatorze cents-livres (1,400 lbs.) représentant une pression de deux-cents livres (200 lbs.) par pouce carré. Cette expérience fut directement appliquée, et avec succès, sur la partie la plus mince et, par conséquent, la plus faible de la couche de gravier, et il faut observer que la poussée d'un poids aussi considérable sur toute la superficie de la base du pilier égalerait plusieurs fois le poids total des constructions et des charges qui passeront sur le pont. Ce fait nous rassure entièrement et démontre la possibilité d'obtenir une fondation solide même ailleurs que sur le roc.

Prenant en considération tous les faits qui nous ont été communiqués et les renseignements que nous avons pu obtenir, et basant nos recommandations sur ces faits et renseignements, nous n'avons pas eu de peine à nous entendre sur le meilleur moyen de surmonter les difficultés. Ce moyen consiste simplement à préparer des piliers de fondation sur lequel on construira, dans un caisson droit, la maçonnerie des piliers du pont, à partir du lit de la rivière, en protégeant ces piliers par une maçonnerie à pierres perdues.

Voici le *modus operandi* que nous recommandons :—

Deux rangées de pieux, celle de l'intérieur, en madriers équarris de 12 × 12 pouces, et celles de l'extérieur en madriers ronds représentant, s'ils étaient équarris, les mêmes dimensions que les précédentes, seront enfoncées côte à côte de manière à enclore complètement l'espace occupé par la base du pilier qu'on calcule devoir couvrir une superficie de quatorze-cent-quarante-trois (1,443) pieds. La rangée extérieure sera enfoncée la première, et alors deux rangées de poutres, de 6 × 12 pouces, seront boulonnées sur la face intérieure des pieux ronds, l'une au fond de la rivière et l'autre près de la surface de l'eau ; ces poutres serviront de guides pour enfoncer les pieux équarris.

Les pieux traverseront la vase noire et le sable, et deux à trois pieds de la couche de gravier qui existent à une profondeur moyenne de dix-neuf pieds (19) au-dessous du fond de la rivière, comme l'indiquent les forages exécutés sous la direction de votre ingénieur.

En dedans de l'espace enclos par cette double rangée de pieux, on enfoncera jusqu'à la même profondeur (autant que possible), d'autres pieux, sur rangées transversales et longitudinales, et distants l'un de l'autre de trois pieds de centre à centre.

Ces pieux, ainsi que les pieux équarris formant le revêtement intérieur de l'enclos, seront

coupés à fleur de terre au fond de l'eau. Entre les têtes des pieux, on enlèvera la terre pour la remplacer par du béton jusqu'au niveau exact de leurs sommets.

Sur la fondation ainsi préparée sera posé un caisson à double fond (formé d'une double rangée de madriers équarris reliés ensemble à angle droit,)—dont le cadre aura la forme et les dimensions requises, le tout bien boulonné, calfaté et goudronné. Sur ce double fond sera posée d'abord, en dedans du caisson et couvrant toute sa surface, une assise de deux pieds de béton comme fondation pour la maçonnnerie, laquelle aura deux empattements, chacun de deux pieds d'épaisseur. Le premier empattement sera de même largeur que le caisson, et le second présentera un recoupement d'un pied de tous côtés; enfin, partant de ce point, avec un nouveau recoupement d'un pied, s'élèvera la maçonnerie du pilier à laquelle on donnera un talus convenable.

Jusqu'à ce que le pilier soit construit ou jusqu'à ce que le caisson soit solidement assujetti sur la fondation de pieux, on devra maintenir en place les pieux ronds qui serviront d'arrêts pour empêcher les mouvements du caisson tant qu'il sera à flot et recevra la maçonnerie. Quant le pilier sera construit, on coupera les pieux ronds et l'on pourra défaire le caisson jusqu'à la profondeur que l'ingénieur pourra juger convenable au-dessous du niveau des eaux basses.

Autour de la base des piliers on construira un mur de protection, à pierres perdues, suffisant pour les préserver de l'action de la marée et du courant.

Cette recommandation pour les fondations s'applique à tous les piliers du pont qui devra être construit sur le bras nord-ouest et aux trois piliers qui ne sont pas encore commencés sur le bras sud-ouest.

Quant aux piliers E et F, sur le bras sud-ouest, nous recommandons que, les travaux étant suffisamment avancés, on les achève d'après le plan primitif, mais qu'on ait bien soin, en draguant les caissons renversés, d'enlever toutes les matières qui se trouvent en dedans des cadres, afin que les caissons puissent atteindre d'aplomb la position qui leur est destinée, et qu'arrivés à cette position ils soient surchargés d'une quantité aussi grande que possible de pierre, et soient laissés aussi longtemps que possible sous cette pression, enfin que l'achèvement de la maçonnerie de ces deux piliers soit le travail fait en dernier lieu.

Nous croyons que ce plan peut être exécuté en toute certitude de bons résultats, dans le moins de temps possible, et qu'il fournira une solide fondation au minimum de frais, qu'en deux mots on économisera, par leur adoption, du temps et de l'argent.

On peut travailler à tous les piliers en même temps, vu que le mécanisme requis est très-simple et qu'on peut facilement en multiplier les pièces suivant les besoins.

La quantité des matériaux et la nature des travaux à faire pour les employer sont telles, suivant nous, que l'exécution du contrat coûtera moins au lieu d'être plus dispendieuse. Nous croyons donc que les entrepreneurs pourraient parfaitement achever les travaux aux prix convenus, sans exiger rien pour les modifications apportées au plan.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAMUEL KEEFER,
C. S. GZOWSKI.

LETTRE DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF.

OTTAWA, le 22 février 1872.

CHER MONSIEUR.—Lorsque je vous ai écrit, le 13 du mois dernier, au sujet des ponts de Miramichi, on avait des doutes sur la solidité de la couche qui devra soutenir les fondations des piliers et culées des ponts que l'on doit construire sur le bras N. O. de la rivière. On n'avait pas de doutes semblables au sujet du lit de la rivière, bras S. O.

Les entrepreneurs avaient reçu instructions de suivre le contrat primitif sur ce bras de la rivière et ils avaient travaillé tout l'été, en sorte que les travaux étaient bien avancés.

Je dus alors indiquer la meilleure marche à suivre, selon moi, pour le pont sur le bras N. O. Or, d'après les renseignements en ma possession, je considérais qu'il ne pourrait plus y avoir de doutes sur la solidité de la couche de fondation, et que le pont entièrement construit, serait aussi d'une solidité à toute épreuve, si l'on adoptait deux changements dans le plan qui accompagne le contrat. Un de ces changements consistait à établir une arche additionnelle à l'extrémité S. du pont, au lieu d'une levée solide ; l'autre consistait à donner une plus large base aux piliers, afin de répartir le poids de la maçonnerie sur une superficie plus grande.

En vue de l'importance de la question, et désireux de mettre fin à tous les doutes qui existaient, surtout au sujet de la solidité des fondations du pont le gouvernement et les commissaires crurent devoir consulter les ingénieurs. MM. Gzowski et Keefer furent choisis.

Dans le même but, je fis faire une série d'expériences pour constater, par pression directe, le poids que les couches de fondation pouvait supporter.

La première série d'expériences eut lieu à l'emplacement proposé pour le pilier B, et en voici les détails :

Des tubes de fer furent enfoncés à travers la glace, l'eau et la vase, jusqu'à la couche de gravier à la profondeur à laquelle on se propose d'établir les fondations des piliers, savoir, environ 52 pieds au-dessous de ce que j'appellerai *le datum* (niveau extrême des hautes eaux) ; dans ces tubes on fit passer des tiges de fer ; l'emploi des tubes avait pour objet d'éviter la friction des tiges de fer contre les matières des couches à traverser. Les tiges de fer furent ensuite chargées de différents poids au-dessus de la surface de l'eau, et restèrent ainsi chargées pendant des intervalles variables. De cette manière une pression directe était appliquée à la couche de fondation, dans la rivière, et l'on constatait sa force de résistance. Les matières molles qui se trouvent sous la couche de gravier, subirent une épreuve analogue et voici les résultats de ces expériences, d'après les rapports qui m'ont été faits.

Expériences à l'emplacement du pilier B, station 174 + 65.

L'extrémité de la tige qui a trois pouces de diamètre représente une surface de 7.06 pouces carrés.

Expérience No. 1. Samedi, 20 janvier.

Sur le gravier ; extrémité inférieure du tube, 52 pieds au-dessous du *datum* ; point où se manifestait la pression, 52.3 pieds au-dessous du *datum* ; charge y compris les tiges, 1,000 livres ; l'expérience dura jusqu'à lundi, 22 janvier, soit 42 heures ; pas de tassement.

Cette pression égale 142 lbs. par pouce carré, sans tassement.

Expérience No. 2. Lundi, 22 janvier.

Sur le même gravier ; point de pression abaissé à dessein d'un pouce ; tube 52 pieds ; point où se manifestait la pression, 52.4 ; charge, y comprises les tiges, 1,400 livres ; l'expérience dura jusqu'à mardi, 23 janvier, soit 24 heures ; pas de tassement.

Cette pression égale 200 lbs. par pouce carré, sans tassement.

Mardi 23. Foré à travers le gravier, qui est graduellement remplacé par le sable ; les deux couches représentant 4 pieds d'épaisseur en tout, et suivies d'argile bleue sablonneuse où l'on a foré à une profondeur de 2 pieds 6 pouces.

Expérience No. 3. Mardi, 23 janvier.

Dans l'argile bleue sablonneuse, extrémité inférieure du tube à 58 pieds ; point où se manifeste la pression 58 pieds 6 pouces ; charge 900 lbs., y comprises les tiges ; l'expérience dura jusqu'à mercredi, 24 janvier, soit 17 heures, pas de tassement.

Cette pression égale 127 lbs. par pouce carré, sans tassement.

Expérience No. 4. Mercredi, 24 janvier.

Sur le même point ; porté la charge à 1,000 lbs. ; continué l'expérience jusqu'à jeudi 25 ; durée 24 heures ; pas de tassement.

Cette pression égale 142 lbs. par pouce carré, sans tassement.

Expérience No, 5. Jeudi, 25 janvier.

Augmenté la charge jusqu'à 1,400 lbs. ; ce poids a fait descendre la tige de $\frac{1}{10}$ de pied en une heure ; l'expérience dura jusqu'à samedi 27, 48 heures, sans changement.

Dans ce cas un tassement eut lieu sous une pression de 200 lbs. par pouce carré, comme on l'a vu plus haut.

Si l'on considère que la pression maximum sur la base du pilier, d'après le plan du contrat, *n'excède pas 24 livres par pouce carré*, et que cela comprend le poids des caissons, la maçonnerie, le pont de fer et les trains les plus lourds, il semble évident qu'il n'y aurait pas grand risque à construire les fondations de ce pilier d'après les dessins originaux, sans agrandir la base et sans faire aucune modification.

Des expériences analogues ont été faites aux emplacements de tous les autres piliers, mais je n'ai pas encore les résultats exacts en ma possession. J'ai néamoins appris par le télégraphe que jusqu'à présent toutes ces expériences ont été satisfaisantes.

Je ne partage pas du tout l'opinion de MM. Gzowski et Keefer relativement à la difficulté de mettre à exécution les plans primitifs qui accompagnaient le contrat,—avec l'outillage que j'indiquais dans les renseignements que j'ai fait publier pour l'information des soumissionnaires, avant la date à laquelle les soumissions ont été reçues. Or les difficultés ne sont pas plus considérables maintenant qu'à l'époque où le contrat a été passé.

Quand au plan modifié que MM. Gzowski et Keefer recommandent, bien que j'y reconnaisse certains mérites, je dois dire que j'y trouve aussi de graves objections et que je ne voudrais pas me hasarder à en recommander l'adoption au gouvernement dans les circonstances qui existent à l'endroit indiqué. Je crois qu'on obtiendrait bien plus sûrement la solidité du pont en s'en tenant au plan primitif sans aucune modification.

J'ai l'honneur, etc., etc., etc.,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

A. M. Ralph Jones,
Secrétaire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES—L'HON. ED. B. CHANDLER ET M. C. J. BRYDGES.

OTTAWA, le 23 février 1872.

Les commissaires chargés de construire le chemin de fer intercolonial ont l'honneur de faire rapport au gouverneur en conseil au sujet des deux ponts qui doivent être établis sur les deux bras de la rivière Miramichi.

Le 13 janvier 1872, les commissaires firent rapport à ce sujet ; ils se basaient sur un rapport de l'ingénieur-en-chef qui recommandait que toute la question de ces fondations fût soumise à deux ingénieurs habiles.

Le conseil approuva le choix de MM. Samuel Keefer et C. S. Gzowski pour cet examen.

Les commissaires ont maintenant l'honneur de soumettre copie d'un rapport qu'ils ont reçu de ces ingénieurs et dont copie a été communiquée à M. Fleming lequel a adressé aux commissaires la lettre ci-incluse.

Les soussignés recommandent l'adoption du plan proposé par MM. Keefer et Gzowski, persuadés qu'il offre un moyen de faire ces travaux à moins de frais et plus promptement qu'en suivant le plan primitif.

ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,

RAPPORT DE M. A. WALSH, PRÉSIDENT.

OTTAWA, le 23 février 1872.

Les plans, devis et renseignements détaillés fournis par les Commissaires lorsqu'on demanda des soumissions pour les ponts de Miramichi, indiquant la profondeur à laquelle on trouverait le roc pour échouer les caissons.

Les soumissions reçues et une fois contrat passé avec MM. Brown, Brooks et Ryan, on constata que ce qu'on croyait être le roc n'était qu'une couche de sable et de gravier variant, en épaisseur, de cinq à douze pieds.

La découverte de pareille erreur sur la nature de cette couche suscita naturellement des inquiétudes sur la solidité des fondations et pour faire disparaître tous les doutes à ce sujet, les commissaires, autorisés par un ordre en conseil, passé le 16 janvier dernier, nommèrent M. M. C. S. Gzowski, I. C., et M. Samuel Keefer, I. C., pour se consulter avec l'ingénieur-en-chef et les entrepreneurs des ponts, et après cette consultation, faire rapport.

MM. Gzowski et Keefer acceptèrent cette mission et le résultat de leur enquête est contenu dans leur rapport du 15 février courant, dont copie ci-incluse ; le soussigné a l'honneur de soumettre ses vues au gouverneur en conseil sur les faits et recommandations contenus dans ce rapport.

Dans le rapport de MM. Gzowski et Keefer il est dit, "l'Ingénieur-en-chef nous a com-" muniqué les détails d'une expérience très-satisfaisante qu'il a appliqué à la couche de gravier " sur laquelle repose le lit de la rivière, afin de constater sa force de résistance pour soutenir " le poids du pilier, de la superstructure et des charges qui passeront sur le pont. Voici les " détails de l'expérience : une baguette de fer, de trois pouces de diamètre, est introduite dans " un cylindre creux jusqu'à la surface du gravier et chargé d'un poids de quatorze-cents livres " (1,400 lbs.,) représentant une pression de deux cents livres (200 lbs.,) par pouce carré. Cette " expérience fut directement appliquée, et avec succès, sur la partie la plus mince et, par " conséquent, la plus faible de la couche de gravier, et il faut observer que la poussée d'un " poids aussi considérable sur toute la superficie de la base du pilier égalerait plusieurs fois le " poids total des constructions et des charges qui passeront sur le pont."

Ce fait nous rassure entièrement et démontre la possibilité d'obtenir une fondation solide même ailleurs que sur le roc.

L'ingénieur-en-chef, dans une lettre, en date du 22 février courant, donne les résultats de plusieurs expériences faites sur la couche de gravier ; il affirme positivement que les fondations sont solides et recommande que les ponts soient construits d'après les plans primitifs.

L'ingénieur-en-chef et les ingénieurs-consultants étant tous d'avis que les fondations sont solides, ce point est décidé et les travaux peuvent être continués en toute sécurité.

Mais MM. Gzowski et Keefer entrent dans une nouvelle discussion et recommandent, pour les fondations de la maçonnerie, un plan tout-à-fait différent qui est spécifié dans le contrat passé avec MM. Brown, Brooks et Ryan.

Tous les documents ayant été soumis au gouverneur en conseil, le soussigné croit qu'il est inutile d'entrer ici dans les détails soit du plan qui accompagne le contrat, soit de celui que MM. Gzowski et Keefer proposent de lui substituer, comme on l'a vu, et qui est tout différent.

MM. Gzowski et Keefer expliquent assez longuement les difficultés que présente et les frais qu'entraînera l'échouage des caissons d'après le mode indiqué par les plans qui accompagnent le contrat, puis sans aucunement exprimer une opinion défavorable sur la suffisance de ces plans,—fidèlement exécutés,—ils semblent baser leur recommandation de changement sur les questions de difficultés et de frais ; en consultant les documents qui furent soumis lorsque l'on demanda des soumissions, on verra que ces difficultés et ces frais ont été complétement signalés aux soumissionnaires, et en examinant la lettre de l'ingénieur qui accompagne cette évaluation du coût des travaux, on verra que les prix recommandés, pour couvrir les dépenses

extraordinaires que devait entraîner l'exécution de ce contrat,—étaient amplement suffisants et l'on sait que cette recommandation a été adoptée.

Le soussigné est donc d'opinion que non-seulement les entrepreneurs n'ont pas eu à faire face à de nouvelles difficultés et à de nouvelles dépenses, mais qu'au contraire, si l'on modifiait entièrement (comme on le propose,) les plans de ces importantes constructions, tous et chacun des soumissionnaires pourraient fort bien prétendre que si on leur avait demandé des soumissions d'après le plan aujourd'hui proposé, le pays y aurait fait une grande économie.

Le soussigné recommande que les entrepreneurs reçoivent instruction de faire les travaux aussi activement que possible conformément aux termes de leur contrat.

A. WALSH,
Commissaire.

ORDRE EN CONSEIL.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général, en conseil, le 26 février 1872.

Dans un rapport en date du 24 février 1872, l'honorable Ministre des Travaux Publics informe le conseil, que les Commissaires du chemin de fer Intercolonial, agissant aux termes d'un ordre en conseil daté du 16 janvier dernier, ont soumis à MM. Keefer et Gzowski, ingénieurs civils, les questions relatives aux ponts qui doivent être jetés sur la rivière Miramichi, et que ces Messieurs ont donné leur opinion, laquelle est soumise avec celle de M. Fleming à qui l'opinion de MM. Keefer et Gzowski avait été communiquée.

Que MM. Fleming, Keefer et Gzowski s'accordant pour reconnaître que l'assise sur laquelle devront être établies les fondations offre une résistance suffisante pour soutenir le pont, il,—le Ministre,—est d'avis que l'on s'en tienne au plan primitif d'après lequel le contrat a été accordé à MM. Brown, Brooks et Ryan.

Le Comité approuve le rapport ci-dessus et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,
G.-A., C. P.

LETTRE DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF.

OTTAWA, le 5 mars 1872.

CHER MONSIEUR,—Je reviens à la lettre que je vous adressais, le 13 janvier, au sujet des ponts de Miramichi et les changements que je proposais alors au contrat.

Je vous rappellerai encore, avant d'aller plus loin, ma lettre, du 22 février, sur le même sujet, l'ordre en conseil passé le 26 février, et enfin les explications et les observations que j'ai eu l'honneur d'exposer à une récente assemblée du Conseil Privé.

Malgré la nature satisfaisante des renseignements obtenus par les expériences de pressions mentionnées dans ma lettre du 22 février, je suis d'avis que pour assurer la solidité et la durée d'une construction aussi importante, il serait sage et prudent de construire le pont sur le bras N. O. de la rivière Miramichi, de lui donner six arches au lieu de cinq, d'augmenter la base des piliers de 24 à 30 pieds, de prolonger les deux culées jusqu'au roc, et d'établir la fondation de la maçonnerie des piliers sur la couche de gravier telle qu'elle existe naturellement.

La lettre que je vous adressais, le 13 janvier, était accompagnée d'une communication des entrepreneurs par laquelle ils demandaient $81,322, en outre du prix du contrat, pour les modifications proposées. Je vous disais alors que cette somme me semblait trop considérable.

Les entrepreneurs sont maintenant en ville, et ils m'ont expliqué les difficultés qu'ils appréhendaient dans l'exécution des changements projetés, surtout dans l'échouage des caissons avec une inclinaison beaucoup plus grande que celle qu'on voulait leur donner en premier lieu, cela en vue de donner de plus grandes dimensions à la base des piliers.

En vue de faire face à ces difficultés et à d'autres, et après avoir sérieusement étudié la question, j'ai soumis aux entrepreneurs une modification dans la manière de construire les caissons requis pour les travaux de fondation des piliers. Cette modification assurera plus de solidité au pont et diminuera, je crois, les difficultés de la construction, en sorte que les entrepreneurs pourront faire les travaux additionnels à des prix beaucoup moindres que ceux qui ont été proposés d'abord.

Ci-incluse ma lettre, du 1er mars dernier, aux entrepreneurs, avec leur réponse ; par ces lettres on verra que les entrepreneurs sont prêts à faire les travaux additionnels d'après le plan modifié pour la somme de $25,000 ajoutée au montant du contrat.

Ci-jointe aussi une esquisse du plan modifié des fondations. Du reste, tous les changements proposés se réduisent aux suivants :—

Construction d'un pilier additionnel, de manière à donner au pont six arches au lieu de cinq ; augmenter les fondations des cinq piliers de 24 à 30 pieds en largeur, la longueur de chacun restant la même, savoir, 56 pieds ; employer, pour construire les piliers, des caissons ouverts au lieu de caissons fermés ; transférer dans chaque caisson, au moyen du dragueur, toute la vase et la boue qui se trouve sur la couche de gravier ; remplir l'espace ainsi creusé de béton et de pierres brutes (de carrière) en proportions égales, les pierres se trouvant complètement empâtées dans le béton, de manière à former une masse monolithe solide sur toute la longueur et la largeur de la base de chaque pilier, avec une épaisseur égale à la moyenne de l'épaisseur de la vase et de la boue qui auront été draguées ; sur cette masse, poser six pieds de béton, puis commencer la maçonnerie des piliers sur fondations en saillie, comme l'indique le plan ci-joint.

Sur ce plan la ligne A B indique le dessous de la maçonnerie sur les plans primitifs ; tous es travaux au-dessus de cette ligne seront faits exactement d'après les devis primitifs.

Lorsque la partie des piliers au-dessous de l'eau sera achevée, toute la charpente des caissons, etc., sera coupée aussi près que possible du sommet de la couche de béton. Après avoir fait disparaître toutes les charpentes et constructions temporaires, on établira autour des piliers et conformément aux plans et devis primitifs une maçonnerie à pierres perdues représentant 600 verges cubes pour chaque pilier.

Le couronnement de la maçonnerie, dans les piliers et les culées, sera faite, conformément aux instructions, et dans un style correspondant à celui de la superstructure en fer que MM. Clarke, Reeves et Cie. construisent en ce moment ; on pourra exhausser les piliers et culées, de quatre pieds au plus, si la chose est ultérieurement jugée nécessaire pour égaliser les constructions en réduisant la longue tranchée qui se trouve entre ce pont et celui du S. O.

Dans le cas où la maçonnerie serait exhaussée comme on vient de le dire, ce travail ne sera fait qu'avec l'approbation des commissaires et de l'ingénieur-en-chef et sans que les entrepreneurs puissent réclamer aucune somme additionnelle.

Pour exécuter d'une manière satisfaisante le plan modifié, les entrepreneurs demandent une somme additonnelle si faible comparativement à l'étendue des travaux et si l'on tient compte de l'importance d'avoir le moindre délai possible, des constructions solides et durables, que je n'hésite pas à appuyer leur proposition.

J'ai étudié sérieurement toute la question, et d'après les derniers et les plus sûrs renseignements que j'ai pu obtenir, je suis persuadé que le projet, tel qu'il est maintenant, offre toutes les conditions désirables d'économie, de sûreté et de durée.

Jai l'honneur, etc., etc., etc ,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en Chef.

Ralph Jones, Ecr.,
Secrétaire.

LETTRE DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF AUX ENTREPRENEURS.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF,

OTTAWA, le 1er mars 1872.

MONSIEUR,—Dans la lettre que vous m'écriviez, à la date du 13 janvier dernier, relativement à certaines altérations que je proposais alors dans le pont de Miramichi, N. O., vous offriez de faire les travaux tels que projetés, en augmentant la largeur des piliers et donnant au pont six arches au lieu de cinq, pour la somme de $81,322. Vous me dîtes alors verbalement et vous m'avez répété depuis que vous craigniez de rencontrer beaucoup de difficultés dans l'échouage des caissons avec l'inclinaison augmentée, et c'est ainsi que vous motiviez votre demande d'un prix additionnel considérable pour entreprendre les travaux d'après le plan ainsi modifié; vous disiez aussi qu'il vous faudrait plus de temps pour terminer les travaux.

Je vous soumets aujourd'hui les modifications suivantes:

Construction d'un pilier additionnel, de manière à donner au pont six arches au lieu de cinq; augmenter les fondations des cinq piliers de 24 à 30 pieds en largeur, la longueur de chacun restant la même, savoir, 56 pieds; employer, pour construire les piliers, des caissons ouverts au lieu de caissons fermés; transférer dans chaque caisson, au moyen du dragueur, toute la vase et la boue qui se trouve sur la couche de gravier; remplir l'espace ainsi creusé de béton et de pierres brutes (de carrière) en proportions égales, les pierres se trouvant complètement empâtées dans le béton, de manière à former une masse monolithe solide sur toute la longueur et la largeur de la base de chaque pilier, avec une épaisseur égale à la moyenne de l'épaisseur de la vase et de la boue qui auront été draguées; sur cette masse, poser six pieds de béton puis commencer la maçonnerie des piliers sur fondations en saillie comme l'indique le plan ci-joint.

Veuillez me faire savoir à quelles conditions vous entreprendrez d'exécuter le plan ainsi modifié en assumant les mêmes responsabilités que dans le contrat primitif. Veuillez me dire aussi combien de temps additionnel il vous faudra, au minimum, pour avoir la maçonnerie prête en sorte qu'on puisse poser la superstructure de fer.

J'ai l'honneur, etc.,

SANFORD FLEMING,

Ingénieur-en-Chef.

MM. Brown, Brooks et Ryan,
Entrepreneurs.

LETTRE DES ENTREPRENEURS À L'INGÉNIEUR-EN-CHEF.

OTTAWA, le 4 mars, 1872.

MONSIEUR,—Nous avons examiné la question de construire le pont sur le bras N. O. de la rivière Miramichi d'après les modifications au plan original proposées par vous pour faire face aux difficultés que présentent ces constructions.

Ces modifications comprennent un pilier additionnel de manière à donner au pont six arches au lieu de cinq, elles indiquent aussi deux culée sur le roc.

Elles comprennent encore des altérations dans la structure et la composition des caissons, enfin l'élargissement, de 24 à 30 pieds, de tous les piliers à l'endroit où ils reposent sur la couche de gravier.

Sous d'autres rapports les points essentiels des dessins originaux sont maintenus.

Nous entreprendrons de faire les travaux tels qu'indiqués dans ce plan modifié, à votre satisfaction et à celle des commissaires, c'est-à-dire jusqu'au point où l'on devra poser la superstructure, pour la somme de $25,000 en outre du montant pour lequel a été passé le contrat.

Il nous faudra une saison de plus pour exécuter le contrat.

Nous avons l'honneur, etc.,

BROWN, BROOKS ET RYAN.

Sanford Fleming, Ecr.,
Ingénieur en chef, chemin de fer intercolonial,
Otsawa.

RAPPORT DE M. A. WALSH, PRÉSIDENT.

OTTAWA, le 7 mars, 1872.

Le soussigné a l'honneur de soumettre au gouverneur en conseil copie de la correspondance relative aux ponts de chemin de fer qu'on doit construire sur le bras N.-O. de la rivière Miramichi :—

" 1o. Lettre de M. Sandford Fleming, ingénieur en chef, à MM. Brown, Brooks et " Ryan, entrepreneurs, en date du 1er mars courant."

" 2o. Réponse des entrepreneurs, en date du 4 mars courant."

" 3o. Lettre de l'ingénieur-en-chef à M. Ralph Jones, secrétaire, en date du 6 mars " courant, accompagnée d'un plan."

A la réception de ces documents, je me suis mis, le 6 courant, en communication avec mes collègues et la correspondance suivante a été échangée ;—

" Fleming recommande les modifications suivantes au pont de Miramichi N. O.—" Six " arches au lieu de cinq ; fondations des piliers larges de trente pieds au lieu de vingt-quatre ; " caissons ouverts au lieu de caissons fermés ; boue et vase transportées sur la couche de " gravier ; —espace vide rempli de béton et de pierre brute (de carrière) en proportions " égales et formant une masse solide ;—par-dessus, six pieds de béton puis la maçonnerie ;— " en résumé, une arche de plus et élargissement des fondations ; masse solide de béton et de " pierre brute, même profondeur que sur le plan primitif."

" Les entrepreneurs consentent aux changements proposés moyennant vingt-cinq mille " piastres et un an de plus.

" A la demande du conseil, je vous transmets ces renseignements ainsi qu'aux autres " commissaires, en vous priant de me donner votre opinion le plus tôt possible."

Je reçus les réponses suivantes :—

De l'honorable M. CHANDLER :—

" J'approuve l'arrangement proposé pour le pont de Miramichi,—tel que formulé dans " votre télégramme de ce jour."

De M. C. J. BRYDGES :—

" Reçu votre télégramme ; j'ai déjà exprimé mon opinion favorablement en ce qui con- " cerne cinq arches au lieu de six sur le bras N. O. Je ne puis prendre aucune responsabilité " en ce qui concerne les modifications proposées aux fondations par Fleming ; son plan actuel " diffère totalement du plan primitif ; si celui-ci est bon, l'autre était donc ostensiblement " mauvais ; je demeure d'avis qu'il faut faire les fondations d'après le plan recommandé par " les ingénieurs-consultants ; je crois qu'on peut exécuter ce plan au prix actuel du contrat " et d'ici à deux ans. Je ne crois pas que le plan proposé puisse être exécuté dans la même " période et ne vois point la nécessité de payer $25,000 en plus. Je crains qu'en draguant " la rivière jusqu'au sommet de la couche de gravier et y mettant des masses de béton et de " pierre brute, on ne fasse céder le gravier ; il y aurait moins de danger avec des piliers qui " consolideraient le fond actuel de la rivière et fourniraient une fondation plus sûre. Tel est " mon opinion."

De l'honorable M. MCLELAN :—

" Reçu votre message,—je m'en tiens à six arches ;—agrandir les fondations à la base " mais les contracter autant que possible à la base de la maçonnerie afin de ne pas augmenter " la poussée et perdre ainsi l'avantage des fondations élargies ;—inviter l'ingénieur-en-chef " ou l'ingénieur de section à évaluer la différence du coût entre les caissons ouverts et les cais- " sons fermés, aussi le surcroît de dépenses pour les fondations ;—exiger que les travaux " soient poussés activement à la satisfaction du gouvernement, sans fixer une année de plus."

Le soussigné, dans un rapport du gouverneur en conseil, en date du 23 février dernier, recommandait que les entrepreneurs de ce pont reçoivent ordre de faire les travaux conformément aux plans primitifs ; ce rapport était fait dans la conviction que les expériences faites sur la couche de gravier et l'unanimité des témoignages de MM. Fleming, Gzowski et Keefer faisaient disparaître tous les doutes sur la force de résistance de cette couche qui devait servir de base aux caissons et que rien n'exigeait qu'on modifiie le plan primitif.

L'ingénieur-en-chef s'exprime ainsi dans une lettre adressée, le 5 courant, au secrétaire :

" Malgré la nature satisfaisante des renseignements obtenus par les expériences de pres-
" sion mentionnées dans ma lettre de 22 février, je suis d'avis que pour assurer la solidité et la
" durée d'une construction aussi importante, il serait sage et prudent de construire le pont sur
" le bras N. O. de la rivière Miramichi,—de lui donner six arches au lieu de cinq,—d'aug-
" menter la base des piliers de 24 à 30 pieds,—de prolonger les deux culées jusqu'au roc,—
" et d'établir la fondation de la maçonnerie des piliers sur la couche de gravier telle qu'elle
" existe naturellement.

" Pour exécuter d'une manière satisfaisante le plan modifié, les entrepreneurs deman-
" dent une somme additionnelle si faible comparativement à l'étendue des travaux et si l'on
" tient compte de l'importance d'avoir le moindre délai possible des constructions solides et
" durables, que je n'hésite pas à appuyer leur proposition.

" J'ai étudié sérieusement toute la question, et d'après les derniers et les plus sûrs ren-
" seignements que j'ai pu obtenir, je suis persuadé que le projet, tel qu'il est maintenant,
" offre toutes les conditions désirables d'économie, de sûreté et de durée."

Le soussigné n'est pas prêt à maintenir la recommandation qu'il faisait, d'après son opinion personnelle, dans son rapport du 23 février dernier, et il croit que dans une question toute de génie civil, toute la responsabilité du plan adopté doit être laissée à l'ingénieur-en-chef ; d'autre part, la somme additionnelle demandée est si minime en comparaison de l'étendue des travaux où les fondations seront tellement différentes de celles qu'on se proposait de construire lors de la passation du contrat, qu'il recommande qu'on approuve et adopte, aux termes et conditions mentionnées, les altérations et modifications indiquées dans la lettre de l'ingénieur-en-chef (et le plan qui l'accompagne).

A. WALSH,
Commissaire.

ORDRE EN CONSEIL.

Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 9 mars 1872.

Le comité du conseil a examiné un mémoire du président de la commission du chemin de fer intercolonial, en date du 7 mars 1872, et soumettant copie de la correspondance échangée entre lui, les autres commissaires et l'ingénieur-en-chef relativement au pont de chemin de fer projeté sur le bras N. O. de la rivière Miramichi, et sur la recommandation de l'hon. ministre des travaux publics, le comité recommande que le plan modifié, tel que soumis avec le rapport de l'ingénieur-en-chef, soit approuvé et adopté.

Certifié, WM. H. LEE,
Greffier, C. P.

RÉPONSE

A une adressse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 29 avril 1872, demandant un état indiquant tous les frais se rattachant à l'exploration et à l'administration des affaires du chemin de fer intercolonial depuis la date du dernier état soumis à cette Chambre, sur le sujet jusqu'à ce jour, le montant en sommes séparées des frais de voyage et les autres dépenses des commissaires, y comprises celles du commissariat depuis la date ci-dessus.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,

OTTAWA, le 1er mai 1872.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DES COMMISSAIRES,

OTTAWA, le 1er mai, 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, en date du 29 avril 1872, demandant un état des dépenses faites jusqu'à ce jour pour le tracé et l'administration du chemin de fer intercolonirl.

J'ai l'honneur, etc.,

RALPH JONES,

Secrétaire.

A l'Honorable J. C. Aikins,
Secrétaire d'Etat,
Etc., etc., etc.

RÉPONSE

A une adresse de la Chambre des Communes, en date du 29 avril 1872, demandant un "état indiquant tous les frais se rattachant à l'exploi- "rati on et à l'administration des affaires du chemin de fer Inter- "colonial depuis la date du dernier état soumis à cette Chambre, sur "le sujet jusqu'à ce jour, le montant en sommes séparées des frais de "voyage et les autres dépenses des commissaires, y comprises celles "du commissariat depuis la date ci-dessus."

	$ cts.	$ cts.
Travaux de génie civil et études– du 31 décembre 1870 au 30 mars 1872 :—		
Bûcherons et journaliers, gages	34,063 68	
Approvisionnements sur neuf sections de la ligne, du mois de janvier au 31 mai 1871, et dépenses diverses, du 31 décembre 1870, au 30 mars 1872	34,440 43	
Salaires du personnel, do do	174,994 98	
		243,499 10
Administration,—du 31 décembre 1870 au 30 mars 1872 :—		
Salaires	22,780 16	
Inspection de la ligne, frais de voyages des commissaires et ingénieurs, en juillet, août et décembre 1871, et février 1872	1,752 20	
Télégrammes	675 10	
Timbres-poste	279 35	
Mobilier de bureau	44 80	
Dépenses incidentes	27 26	
		25,558 87
		$269,057 97

BUREAU DES COMMISSAIRES,
OTTAWA, le 1er mai, 1872.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DU SÉNAT du 7 mai 1872; demandant copie de tous les papiers lettres et documents échangés entre le gouvernement, les commissaires du chemin de fer intercolonial et autres personnes intéressées, sur les faits suivants, savoir: Quel loyer paient les dits commissaires pour l'usage de la maison maintenant occupée à Newcastle par A. L. Light, écuier, et le bureau de l'intercolonial, et quels étaient les propriétaires: 1. De la dite maison au temps du bail; 2. Des terrains pris pour la station du chemin de fer; 3. Du vieux chantier où l'on veut établir le terminus maritime; 4. De l'ancien édifice de la banque commerciale maintenant occupé comme douane à Newcastle, avec mention du montant payé annuellement pour loyers, du montant des dommages causés au terrain, du prix payé ou à payer pour chacun de ces immeubles, et à qui, quand et comment ce prix a été ou sera payé?

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 17 mai 1872.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE et à un ORDRE du SÉNAT en date du 7 mai 1872; demandant copie de tous les papiers, lettres et documents échangés entre le gouvernement, les commissaires du chemin de fer intercolonial et autres personnes intéressées, sur les faits suivants, savoir:—

(1.)—Quel loyer paient les dits commissaires pour l'usage de la maison maintenant occupée à Newcastle par A. L. Light, Ecr., et le bureau de l'Intercolonial, et qui est propriétaire de la dite maison?

(*R.*)—Le propriétaire est l'honorable Peter Mitchell. Le loyer est de quatre cents piastres par année pour les bureaux et la résidence de A. L. Light, ingénieur de district.

(2.)—Quel est le propriétaire des terrains pris pour la station du chemin de fer?

(*R.*)—Les terrains pour la station n'ont pas été évalués.

(3.)—Quel est le propriétaire du vieux chantier où l'on veut établir le terminus maritime?

(*R.*)—On n'a pas encore choisi d'endroit à Newcastle pour y fixer le terminus maritime.

(4.) Quel est le propriétaire de l'ancien édifice de la banque commerciale, maintenant occupé comme douane, à Newcastle, avec mention du montant payé annuellement pour loyer, du montant des dommages causés au terrain, du prix payé ou à payer pour chacun de ces immeubles, et à qui, quand et comment ce prix a été ou sera payé ?

(*R.*)—Il n'y a pas eu de correspondance sur ce sujet qui n'est point dans les attributions des commissaires.

RALPH JONES,
Secrétaire.

BUREAU DES COMMISSAIRES,
CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,
13 mai 1872.

(No. 14.)

DÉPARTEMENT DES DOUANES,
Ottawa, 16 mai 1872.

MONSIEUR,—Au sujet du quatrième paragraphe de l'Adresse ci-incluse du Sénat en date du sept du courant, j'ai l'honneur de vous informer que l'ancien édifice de la banque commerciale, maintenant occupé comme douane à Newcastle, N.-B., a été loué de M. W. H. Tuck moyennant $200 par année et n'a pas été acheté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
R. S. M. BOUCHETTE.

E. Parent, Ecr.,
Sous-Secrétaire d'Etat du Canada,
Ottawa.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 15 avril 1872, demandant copie de toutes dépêches et correspondance entre le gouvernement impérial au sujet des réclamations provenant de l'invasions du Canada par des féniens, et aussi copie de tous ordres en conseil ou autres documents se rattachant au même sujet, et du rapport fait sur la confrérie fénienne par lord Tenterden.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 26 avril 1872.

Copie du rapport d'un comité du Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 2 juin 1870.

Le comité du conseil privé croit qu'il est de son devoir de représenter à Votre Excellence qu'il serait opportun de saisir la plus prochaine occasion d'informer le secrétaire d'état de Sa Majesté qu'il a l'intention d'engager le gouvernement impérial à demander aux Etats-Unis réparation des pertes subies et des dépenses encourues par suite de la dernière invasion du Canada par des citoyens de cette république.

Le comité du conseil sera prêt à prouver que le gouvernement des Etats-Unis connaissait depuis plusieurs semaines les préparatifs que faisaient ouvertement des citoyens de ce pays pour l'invasion du Canada.

Ce n'est que lorsque les brigands furent sur le point d'entrer en Canada que la proclamation du président des Etats-Unis fut lancée à Washington, et il s'écoula ensuite plusieurs jours avant que les troupes des Etats-Unis se rendissent sur le lieu de l'action. Une proclamation qui n'était pas appuyée par des troupes était évidemment, sous les circonstances, absolument inefficace.

Le comité du conseil croit que si la proclamation du président des Etats-Unis eût été lancée quelques semaines plus tôt, et que si des troupes eussent été dirigées sur la frontière, comme on devait raisonnablement s'y attendre, cela eût évité au Canada la nécessité de faire des dépenses considérables. Le gouvernement des Etats-Unis était mieux en mesure d'obtenir des renseignements que ne l'était le Canada, et cependant ce dernier put appeler la milice sous les armes et se préparer à repousser les brigands sur les différends points de la frontière qu'ils menaçaient.

Il est à peine nécessaire de rappeler au gouvernement de Sa Majesté que lorsqu'une incursion fut faite du Canada sur la ville américaine de St. Albans, en 1864, par des réfugiés américains du Sud, bien qu'elle eût été préparée dans le plus grand secret, et sans la connaissance des autorités canadiennes, non-seulement le Canada fit promptement et volontiers une réparation pécuniaire, mais la milice fut échelonnée sur la frontière pour prévenir ces incursions, et qu'un acte fut passé permettant au gouvernement d'expulser du sol canadien tout étranger qui pouvait violer les lois de la neutralité.

Le comité du conseil n'est pas prêt en ce moment à faire un rapport complet spécifiant le montant de l'indemnité pécuniaire qu'il croira de son devoir de réclamer comme compensation, ou contenant la preuve qu'il aura à fournir de la connaissance du gouvernement des Etats-Unis qu'une invasion du Canada était projetée par des citoyens américains; mais il est d'avis que le gouvernement de Sa Majesté devrait être informé de suite que l'opinion générale en Canada est que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas suffisamment rempli son devoir en cette occasion, et que la Grande-Bretagne est tenue de protéger les sujets canadiens de Sa Majesté, en demandant une réparation proportionnée au tort qui leur a été fait

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici au gouvernement de Sa Majesté que les réclamations de la part du Canada pour les dépenses et les pertes causées par les incursions et les menaces d'incursions de citoyens des Etats-Unis en 1866 et subséquemment, ont été soumises à la considération du gouvernement de Sa Majesté le 29 décembre 1868, par l'honorable Sir George E. Cartier, baronnet, et l'honorable William McDougall, C. B.

Le comité du conseil prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre sans délai copie de cette minute au gouvernement de Sa Majesté.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

(Canada—No. 137.)

DOWNING STREET,
4 Juin, 1870.

MONSIEUR,—J'ai reçu la série de télégrammes par lesquels vous m'avez annoncé la réunion de corps de féniens armés sur la frontière sud du Canada, leur irruption sur différents points du Canada, leur défaite, leur désorganisation et leur dispersion définitive.

Je regrette que le gouvernement canadien ait été obligé de faire de grandes dépenses, et que les habitants de la frontière aient été inquiétés par une bande de conspirateurs dont la puissance à faire le mal s'est trouvée aussi éloignée de leurs vantardises et de leurs vains préparatifs.

J'éprouve en même temps un sincère plaisir à féliciter votre gouvernement sur les parfaites précautions prises et sur la vigueur avec laquelle, nonobstant les nombreuses fausses alarmes antérieures, ses ordres ont été exécutés par les troupes canadiennes.

Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué de représenter au gouvernement des Etats-Unis les inconvénients que le Canada éprouvait et continuerait probablement à éprouver de ces préparatifs hostiles sur les frontières, et de l'engager à contrecarrer ces mouvements par tous les moyens en son pouvoir.

Bien qu'il n'ait encore reçu que peu de renseignements officiels à ce sujet, il espère apprendre que l'aide de ce gouvernement a été loyalement donnée, et il s'attend que les auteurs reconnus de ces insultes, que l'on dit être maintenant entre les mains des autorités des Etats-Unis, recevront la punition exemplaire que mérite cette attaque intempestive contre un état voisin et ami.

Il n'est pas arrivé souvent, dans l'histoire des nations civilées, qu'un pays ait souffert d'une attaque aussi gratuite et aussi justifiable que celle qui a été faite contre le Canada, et je puis vous assurer que la Reine, ainsi que le parlement et le peuple de tout le pays, sympathisent cordialement avec vous dans les désagréments qu'elle vous a causés, et admirent le courage avec lequel elle a été repoussée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GRANVILLE.

Copie du rapport d'un comité du Conseil Privé, soumis à S. E. le Gouverneur-Général le 1er juillet 1870.

Le comité du conseil privé a pris en considération une dépêche, en date du 4 juin, adressée à Votre Excellence par le très-honorable comte de Granville, principal secrétaire d'Etat de S. M. au département des colonies, au sujet de la récente invasion du Canada par des bandes armées de citoyens des Etats-Unis.

Le comité du conseil a déjà exposé ses vues au sujet de cette insulte dans son rapport du 2 juin, dont il a prié Votre Excellence de transmettre copie au secrétaire d'Etat ; et il se trouve aujourd'hui dans la pénible nécessité de prier Votre Excellence d'exprimer au comte de Granville son profond regret d'apprendre, par sa dépêche, que le gouvernement de Sa Majesté, au lieu de demander réparation au gouvernement des Etats-Unis pour les graves insultes auxquelles il a été en proie, s'est contenté d'engager ce gouvernement à contrecarrer à l'avenir de pareils mouvements par tous les moyens en son pouvoir, demande qui, sans aucun doute, a déjà été faite plusieurs fois, en 1866 et plus tard, sans aucun résultat satisfaisant.

Il appert, d'après la dépêche de lord Granville, que le gouvernement de Sa Majesté n'avait alors reçu " que peu de renseignements officiels à ce sujet, " mais Sa Seigneurie exprime néanmoins l'espoir que l'aide des Etats-Unis sera loyalement donnée, et que les auteurs de ces insultes recevront une punition exemplaire. Le comité du conseil privé ne croit nullement qu'aucune punition, de nature à empêcher les mécréants impliqués dans ces insultes de renouveler leurs tentatives, soit infligée à leurs chefs, dont le principal, O'Neil, était l'un des principaux meneurs de l'échauffourée de 1866, et s'en est retiré sans punition. Et sans vouloir jeter le moindre louche sur les motifs des autorités des Etats-Unis, il rappellera le fait que la proclamation du président des Etats-Unis n'a pas été lancée, en temps opportun, et que les troupes des Etats-Unis n'ont été envoyées à la frontière que lorsqu'il était déjà trop tard pour qu'elles pussent rendre le moindre service réel. Il doit être évident qu'il eût été bien plus facile d'envoyer des troupes de ligne des Etats-Unis sur la frontière, qu'il ne l'était d'appeler et armer la milice canadienne, et cependant les premières n'étaient pas sur la scène de l'action, tandis que les milices se trouvaient sur tous les points de la frontière menacée.

Le comité du conseil privé, en se permettant de faire quelques observations au sujet de la communication que le comte de Granville dit avoir été faite au gouvernement des Etats-Unis à l'occasion de la dernière insulte, prendra la liberté de renvoyer au langage même de Sa Seigneurie, qu'il approuve entièrement. Le comte de Granville dit " qu'il n'est pas arrivé " souvent, dans l'histoire des nations civilisées, qu'un pays ait souffert d'une attaque aussi " gratuite et aussi injustifiable que celle qui a été faite contre le Canada." Le comité du conseil croit de son devoir d'ajouter à ceci, qu'il croit qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire des nations civilisées qu'une grande puissance comme la Grande-Bretagne ait souffert que de pareilles insultes soient faites à ses loyaux sujets sans en demander la réparation.

Le comité du conseil croit aussi de son devoir d'exprimer très énergiquement à Votre Excellence, pour l'information du gouvernement de Sa Majesté, le profond sentiment partagé par la population canadienne de toute nuance de parti, qu'elle n'a pas reçu du gouvernement impérial cet appui et cette protection auxquels, comme loyaux sujets de Sa Majesté, elle avait droit de s'attendre.

Le comité du conseil reçoit avec reconnaissance l'expression de sympathie de la part de la Reine, du parlement et du peuple du Royaume-Uni à l'occasion de la dernière invasion du Canada. Le fait qu'un membre bien-aimé de la famille royale se trouvait en campagne avec son régiment a contribué à accroître le sentiment d'indignation qui régnait universellement dans tout le pays lorsque le fait de l'invasion a été connu.

Le comité du conseil privé prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre copie de ce rapport au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies.

Pour copie conforme,
WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Le Gouverneur-Général au Ministre des Colonies.

(No. 146.)

NIAGARA, 5 juillet 1870.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport du conseil
1er juillet 1870. privé du Canada, au sujet de la dépêche de Votre Seigneurie en date du 4 juin, No. 137, à propos de la récente invasion du Canada par des bandes armées de citoyens des Etats-Unis.

Je transments ce document, non pas comme une minute du conseil, approuvée de la manière ordinaire par le Gouverneur-Général, mais comme une expression d'opinion de la part des ministres qui représentent les vues du peuple et qui sont responsables de l'administration des affaires publiques du Canada.

Pour des raisons apparentes, j'ai cru devoir ne pas l'approuver, tout en me rendant à la demande de transmettre copie de ce rapport à Votre Seigneurie, et j'espère que, sous les circonstances, vous approuverez ma conduite en cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
JOHN YOUNG.

Le très-honorable
Comte de Granville, C. J., etc., etc., etc.

Le Gouverneur-Général au Ministre des Colonies.

(No. 147.)

NIAGARA, 5 juillet 1870.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un mémoire que j'ai reçu de la chambre de commerce de la ville d'Ottawa.

Ce mémoire contient "un exposé de faits se rattachant aux relations extérieures du Ca-
" nada avec le gouvernement et le peuple des Etats-Unis," et attire spécialement l'attention sur les faits qui se rattachent à la récente invasion des Féniens, et sur la conduite du gouvernement américain à cet égard, ainsi que sur " le refus de permettre aux navires canadiens de
" traverser le canal du Sault Ste. Marie."

Les mémorialistes demandent que " cette question soit soumise au gouvernement impérial,
" afin que satisfaction soit demandée aux Etats-Unis, avec pleine indemnité pécuniaire pour
" les pertes encourues, et la garantie que des mesures seront prises immédiatement pour pré-
" venir la répétition de ces tentatives à l'avenir."

J'ai l'honneur d'être, etc,
JOHN YOUNG.

Le très honorable
Comte de Granville, C. J., etc., etc., etc.,

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada,—No. 210.)

DOWNING STREET, 4 août 1870.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre dépêche No. 147, du 5 juillet, contenant un mémoire que vous aviez reçu de la chambre de commerce d'Ottawa, au sujet de la conduite du gouvernement américain à l'égard de la récente invasion des Féniens.

Sur ce sujet, je dois vous renvoyer à ma dépêche No. 138, du 27 juillet, vous informant du résultat du ma communication avec M. Campbell, le maître-général des postes en Canada.

J'ai, etc.,

KIMBERLY.

Le Gouverneur-Général
Le très-honorable
Sir John Young, baronnet, G. C. B., G. C. M. G.,
etc., etc., etc.

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada,—No. 211.)

DOWNING STREET, 4 août 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 146, du 3 juillet, contenant copie d'un rapport du conseil privé du Canada, au sujet de la récente attaque des Féniens sur le Canada, que vous me dites transmettre, non pas comme une minute du conseil approuvée de la manière ordinaire, mais comme une expression d'opinion de la part des ministres qui représentent les vues du peuple et qui sont responsables de l'administration des affaires publiques du Canada.

Je regrette de voir que le comité a pris une opinion aussi défavorable de la conduite du gouvernement de Sa Majesté, mais je ne puis admettre la justice de l'accusation que le peuple du Canada n'a pas reçu de la part du gouvernement impérial l'aide et la protection auxquels, comme loyaux sujets de Sa Majesté, il avait le droit de s'attendre.

Vous aurez appris par ma dépêche No. 198, du 27 juillet, la ligne de conduite que le gouvernement de Sa Majesté est disposé à adopter au sujet des griefs du Canada contre les Etats-Unis.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Le Gouverneur-Général
Le très-honorable
Sir John Young, baronnet, G. C. B., G. C. M. G.,
etc., etc., etc.

Extrait d'une dépêche du Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada,—No. 135.)

DOWNING STREET, 27 juillet 1870

3. M. Campbell insista fortement auprès de moi pour qu'une représentation fut faite au gouvernement des Etats-Unis au sujet de la récente invasion des Féniens en Canada, qui a provoqué d'aussi justes sentiments d'indignation dans le pays, et il présenta les droits du Canada à une réparation pour les pertes qu'il avait subies par cette invasion.

Le gouvernement de Sa Majesté a soigneusement examiné quelle ligne de conduite il vaudrait mieux tenir en cette affaire, et je dois vous informer qu'il est d'opinion qu'en premier lieu vos ministres devraient préparer un exposé de faits complet et authentique, et un état des réclamations qu'ils fondent sur ces faits. Ces documents devraient être transmis par vous au gouvernement de Sa Majesté, afin qu'ils puissent être soumis au gouvernement des Etats-Unis ; et je n'ai pas besoin d'ajouter que, tout en contenant tout ce qui serait important dans la cause, ils devraient être de nature à pouvoir convenablement être communiqués au gouvernement d'un état avec lequel Sa Majesté est en termes d'amitié.

* * * * * *

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par S. E. le Gouverneur-Général en Conseil le 20 *août* 1870.

Relativement à la dépêche du comte de Kimberley, adressée à Votre Excellence en date du 27 juillet 1870, le comité du conseil est d'opinion qu'afin de lui permettre de préparer un exposé complet et authentique des faits et des réclamations contre les Etats-Unis en compensation des pertes encourues par suite des invasions faites en Canada par des citoyens des Etats-Unis, en 1866 et 1870, il serait bon qu'il pût prendre connaissance des différentes communications faites au gouvernement des Etats-Unis par le ministre anglais à Washington au sujet de ces incursions, et il recommande en conséquence que Votre Excellence veuille bien demander à Sir Edward Thornton de lui fournir tous les renseignements qu'il sera en son pouvoir de communiquer ; et afin de prévenir toute possibilité de retard, le comité du conseil recommande de plus que Votre Excellence veuille bien aussi demander au gouvernement de Sa Majesté d'ordonner à Sir Edward Thornton de fournir les renseignements requis.

Le comité du conseil prie de plus Votre Excellence de faire préparer sans délai un état indiquant les dates et détails des communications faites par Votre Excellence ou votre prédécesseur au ministre de Sa Majesté à Washington, antérieurement à l'invasion de 1866, et subséquemment, au sujet de ces invasions, et aussi de toutes les communications faites à Votre Excellence, soit par Sir Edward Thornton, soit par quelques fonctionnaires des Etats-Unis.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par S.-E. le Gouverneur-Général en conseil le 25 *janvier* 1871.

(Canada—No. 198.)

Le comité du conseil privé a pris en considération cette partie de la dépêche du comte de Kimberley à Votre Excellence, en date du 27 juillet dernier, dans laquelle Sa Seigneurie parle des représentations qui lui ont été faites par l'hon. M. Campbell au nom du gouvernement canadien, au sujet de l'invasion du Canada par des citoyens des Etats-Unis dans le mois de mai dernier. Le comte de Kimberley dit à Votre Excellence que, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, les ministres canadiens devraient, en premier lieu, préparer un exposé de faits complet et authentique et un état des réclamations qu'il croirait devoir baser sur ces faits, afin qu'ils puissent être soumis au gouvernement des Etats-Unis. En recevant copie de la dépêche du comte de Kimberley, le comité du conseil était d'opinion qu'il serait bon, avant de préparer ces documents, qu'il eût l'occasion de voir la correspondance qui avait

été échangée entre le ministre de Sa Majesté à Washington et le gouvernement des Etats-Unis. Il soumit donc, par l'entremise de Votre Excellence, une demande pour obtenir copie de cette correspondance, et cette demande ayant été accordée, il a récemment reçu de Votre Excellence copie d'une dépêche de Sir Edward Thornton, en date du 13 courant, contenant une liste de la correspondance et copie de celles des lettres qui n'avaient pas encore été transmises à Votre Excellence ou à votre prédécesseur.

Le comité du conseil privé a maintenant l'honneur de soumettre un exposé de faits tel que demandé par le comte de Kimberley, et il prendra sur lui d'affirmer que si une organisation comme celle de la Confrérie Fénienne était tolérée dans un état européen, dont le but avoué serait l'invasion d'un état voisin alors en paix avec celui dans lequel existerait cette organisation, et s'il en résultait une invasion de l'état voisin et ami, il serait fait une demande de réparation au gouvernement qui se serait trouvé incapable d'empêcher ses propres aujets de commettre un pareil acte d'agression.

Le comité du conseil privé sent qu'il ne rendrait pas pleine justice aux droits du peuple canadien à la sympathie et à l'aide de l'empire, au sujet des dommages qu'il a soufferts, s'il négligeait de rappeler au gouvernement de Sa Majesté que le mouvement des Féniens contre le Canada était organisé dans le but avoué de venger les prétendues injustices de l'Angleterre envers l'Irlande. L'on n'a jamais prétendu que la Confrérie Fénienne eût la moindre cause de plainte contre le Canada, mais, au contraire, il a été déclaré ouvertement que le but de l'attaque sur le Canada était d'aider la cause des mécontents Irlandais. La question en litige paraît être au comité du conseil privé de savoir si un gouvernement civilisé doit être tenu responsable des acte d'un corps considérable de sujets ou citoyens, commis sous les circonstances exposées dans le mémoire ci-joint.

Le comité du conseil privé prend la liberté de renvoyer en cette occasion à la lettre adressée au très honorable comte de Granville, le 28 décembre 1868, par l'hon. Sir George E. Cartier, Baronnet, et l'hon. William McDougall, au sujet de l'invasion fénienne de 1866, et à la réponse qui y a été faite en date du 8 janvier 1869, par Sir Frédéric Rogers, agissant d'après les instructions du comte de Granville.

Pour copie conforme,
WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Memorandum.

Au mois de novembre 1893, un congrès de personnes se donnant le nom de Confrérie Fénienne, et composé principalement de citoyens américains nés dans le pays ou naturalisés,—fut tenu à Chicago, dans l'État de l'Illinois. Depuis cette époque, l'organisation fénienne a toujours existé. Son quartier général est à New-York. La société a eu un président, un sénat et une chambre de délégués, et a occupé des édifices sur lesquels le drapeau fénien flottait à la vue de tous. Le gouvernement fénien a perçu un revenu, émis des billets et des obligations; il a eu une armée régulièrement organisée, avec uniformes réglementaires, des officiers porteurs de commissions en forme et assermentés. Cette organisation n'a point été faite secrètement, et son but n'a jamais été dissimulé; ce but était surtout de conquérir le Canada, bien que la population de ce pays n'ait jamais donné aucun sujet de plainte aux membres de la dite organisation. Les troupes féniennes étaient exercées publiquement, parfois en plein air, d'autres fois dans des salles obtenues à cet effet.

Au mois d'août 1865, le gouvernement canadien reçut avis confidentiel qu'une expédition fénienne dirigée contre le Canada s'organisait dans les Etats de l'Ouest, et depuis cette époque, les préparatifs d'une invasion considérable furent poursuivis activement; en outre, de fortes sommes furent souscrites par des citoyens américains. Pour faire voir combien la chose

était publique, il suffit de rappeler une assemblée tenue le 27 septembre 1865, dans la salle Mozart, à Cincinnati, sous la présidence du juge Woodruff. D'après un rapport du *Daily Engineer*, de Cincinnati, du 28 septembre 1865, l'un des orateurs aurait dit en cette occasion: "on verra 250,000 hommes hérissés de baïonettes se battant pour la cause de la liberté irlandaise avant la neige du mois de décembre prochain."

Le même journal annonçait qu'après les discours "on déclara que des comités seraient nommés dans les divers quartiers, qui visiteraient nos citoyens durant la semaine suivante dans le but de prélever des fonds pour l'achat de fusils destinés à une armée irlandaise."

On adopta les mesures qui furent prises à Cincinnati dans beaucoup d'autres cités et villes des Etats-Unis durant l'automne de 1865 et l'hiver 1865-66.

Dès le 14 mars 1865, le ministre de Sa Majesté à Washington attira l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur l'existence d'une conspiration considérable de la part de la Confrérie Fénienne, et démontra que des officiers au service des Etats-Unis avaient pris part aux procédés de ce corps. Il ne saurait y avoir le moindre doute que le gouvernement des Etats-Unis connaissait parfaitement les préparatifs que l'on faisait pour l'invasion du Canada et qui se termineraient par l'invasion du mois de juin 1866. La perte de vies et de propriété qui résulta de cet outrage, constitue l'une de nos réclamations pour dommages. Bien que le gouvernement des Etats-Unis fut averti du danger que l'on appréhendait des féniens, il ne prit aucune mesure active avant que l'invasion du Canada n'eut réellement eut lieu, bien que l'on admette qu'il déployât alors une activité considérable.

Le chef de l'invasion fut convaincu et condamné à l'emprisonnement ainsi que d'autres meneurs, et des quantités considérables d'armes furent saisies par le gouvernement des Etats-Unis. Il ne s'écoula malheureusement que bien peu de temps avant que les chefs féniens fussent élargis sous condition et qu'on leur rendit leurs armes. Un congrès fénien siégea en septembre 1866, un peu plus que trois mois après l'incursion en Canada, et on annonça publiquement en cette occasion que l'on ne serait pas satisfait tant que le Canada ne serait pas envahi de nouveau.

Chicago Evening Journal, 2 septembre 1866.

De nombreuses assemblées furent tenues depuis cette date, aussi bien que des bals, pique-niques et autres démonstrations, qui tous eurent lieu dans le but avoué de prélever des fonds pour l'envahissement du Canada.

A quelques unes de ces réunions, il y eut d'imposantes parades militaires de masses d'hommes en uniformes féniens, commandés, armés et équipés. Des personnes d'une haute position dans les Etats-Unis assistaient à ces réunions, ainsi que l'exemple suivant le prouve.

Au mois d'août 1866, un pique-nique eut lieu à Chicago, et il fut annoncé dans des affiches et placards que le général Logan, le gouverneur Oglesby et l'orateur Colfax, figureraient comme orateurs, et que les soldats féniens paraderaient sur le terrain. Dans le cours de son discours tel que rapporté, M. Colfax, orateur de la chambre des représentants, aurait dit: "J'avoue que je vois avec humiliation que notre armée ait été envoyée sur la ligne canadienne pour faire la police. J'ai été humilié lorsque notre armée fut envoyée pour accomplir la sale besogne d'espions et d'agents de police contre les féniens."

Le 28 mai 1868, on disait dans l'annonce d'un "grand pique-nique civil et militaire, devant à avoir lieu New-York, que le 4me régiment de l'armée révolutionnaire irlandaise paraderait et serait passé en revue par le général O'Neil." On s'exerça publiquement à Buffalo, sur la terrasse et à Chicago, dans l'avenue Wabash.

Un congrès fénien eut lieu à Philadelphie au mois de novembre 1868, et trois régiments de l'armée républicaine irlandaises, composés de 2,000 hommes, paradèrent sous le commandement du colonel William Clingen. Il y avait aussi probablement parmi les personnes présentes, le général O'Neil, président de la confrérie fénienne, et l'état-major général qui suit: Smolenski, chef de l'état-major; le colonel John W. Byron, adjudant général; le colonel J. J. Donnelly, ingénieurs; le major J. O. Leary, de l'artillerie, et autres.

En 1867, nombre des soldats du général Barry, de l'armée des Etats-Unis, qui commandait sur la frontière et dont les quartiers-généraux étaient à Buffalo, subirent leur procès et furent condamnés pour infraction à la discipline militaire pour avoir laissé leur poste dans le but de prendre part à une parade militaire fénienne. Peu de temps après leur condamnation,

alors que leur incarcération commençait à peine, les soldats obtinrent leur pardon des quartiers généraux à Washington, et quelque temps après le général Barry fut relevé de son commandement. Les féniens eux-mêmes ont affirmé qu'ils avaient reçu l'assurance en très-haut lieu que, si on demandait aux autorités de l'état des troupes pour renforcer les troupes régulières, ils ne devraient pas craindre qu'elles fussent promptement accordées. Des arrangements furent faits au mois d'avril 1870 pour préparer une invasion qui était bien connue des autorités des Etats-Unis, mais on ne prit aucune mesure pour l'empêcher. Le gouvernement canadien apprit heureusement qu'on projetait une incursion et il appela sous les armes une force considérable, qui lui causa une dépense énorme, laquelle détourna les chefs de leur projet pour quelque temps. Aussitôt après que les troupes canadiennes eurent été licenciées, on renouvela les préparatifs d'invasion et l'incursion de mai 1870 eut lieu, alors que l'on supposait que le Canada n'était nullement sur ses gardes. On fait beaucoup valoir le fait de l'arrestation du général O'Neill par le marshal des Etats-Unis, mais on doit se rappeler qu'aucune tentative ne fut faite par le mashall pour empêcher l'invasion, et que ce ne fut qu'après la défaite complète et la dispersion des féniens par les volontaires canadiens, que le général O'Neill fut arrêté, ainsi que cela eut lieu en 1866, pour subir son procès, être condamné et recevoir de nouveau son pardon sans condition.

En 1866 comme en 1870, le gouvernement des Etats-Unis ne prit de mesure que lorsque son action ne pouvait avoir d'effet pratique. Le but des féniens en ces deux occasions était de se fortifier en un campement sur le sol canadien, et ils s'attendaient ensuite à recevoir d'amples approvisionnements de munitions de guerre, des secours d'hommes et d'argent des Etats-Unis. On leur permit de déposer des armes à divers endroits sur la frontière et de pénétrer sans difficulté sur le territoire canadien, et on ne prit des mesures contre eux qu'après leur défaite. Au mois de mars 1868, M. Thornton, ministre de Sa Majesté à Washington, conformément aux instructions de Lord Stanley, attira l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur l'organisation fénienne qui se préparait à envahir le Canada, lui donnant l'assurance que le gouvernement de Sa Majesté n'avait pas le moindre doute sur ses dispositions à déjouer par tous les moyens légaux en son pouvoir toute tentative que l'on ferait d'organiser dans les Etats-Unis et de mettre à exécution toute entreprise hostile aux possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. Au mois de juillet 1869, à la suite d'une forte remontrance du gouverneur-général du Canada, M. Thornton se rendit auprès de M. Fish et demanda avec instance que le gouvernement des Etats-Unis surveillât avec vigilance la Confrérie Fénienne. On peut admettre que le gouvernement des Etats-Unis éprouva beaucoup de difficulté à réprimer cette formidable bande de conspirateurs qui s'intitulent la Confrérie Fénienne et qui possèdent une grande influence politique aux Etats-Unis. Il se peut encore que les lois des Etats-Unis ne mettent pas le gouvernement en mesure de supprimer des organisations semblables à la Confrérie Fénienne. Le gouvernement des Etats-Unis ne saurait prétendre, cependant, que l'insuffisance des lois soit une raison valide pour refuser de réparer les dommages causés à un état voisin et ami. Dans les différends entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis qui ont surgi à la suite des violations de la neutralité durant la guerre civile, ceux-ci prétendaient toujours que si la loi n'était pas suffisamment stricte on devait la rendre telle, et qu'on ne pouvait justifier des résolutions de neutralité sur le principe que la loi était insuffisante.

Les raisons politiques doivent naturellement avoir moins de poids. Il peut être regrettable pour le gouvernement des Etats-Unis qu'une si forte partie des citoyens de ce pays soient membres d'une association illégale, formée dans le but de faire la guerre contre un pays avec lequel son gouvernement est en paix, ou sympathisent avec ceux qui sont actuellement membres de cette conspiration. Cela peut et doit être pris en considération en examinant l'étendue de la responsabilité des Etats-Unis, mais il ne saurait infirmer les justes réclamations du Canada contre les citoyens des Etats-Unis pour les dommages considérables qu'ils ont soufferts, car le gouvernement de ce pays est évidemment responsable de leur conduite. La question est très simple et nous croyons que si ces réclamations étaient soumises à l'adjudication de tout gouvernement civilisé, il déciderait que le Canada a droit à une indemnité pour les pertes occasionnées aux sujets de Sa Majesté et pour les dépenses faites par

le gouvernement, en conséquence des invasions de 1866 et 1870 par des forces armées, organisées et provenant du territoire des Etats-Unis.

Le Gouverneur-Général au Secrétaire d'Etat au Département des Colonies.

(No. 28.)

OTTAWA,

26 janvier 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous renvoyer au 3ème alinéa de votre dépêche, No. 198, en date du 27 juillet 1870, dans laquelle Votre Seigneurie disait que "M. Campbell a fortement insisté auprès de vous pour que des représentations fussent faites au gouvernement des Etats-Unis au sujet de la dernière incursion fénienne au Canada, laquelle a provoqué de si justes sentiments d'indignation dans la Puissance, et que M. Campbell a fait valoir les droits du Canada à une indemnité pour les pertes que cette incursion a fait éprouver au pays."

Votre Seigneurie faisait observer de plus que "le gouvernement de Sa Majesté avait examiné attentivement les mesures qu'il serait à propos de prendre dans cette affaire, et il était d'opinion que, tout d'abord, vos ministres devraient fournir un état complet et authentique des faits ainsi que des réclamations qui en résultent," et vous me donniez instruction de transmettre cet état "au gouvernement de Sa Majesté, pour être soumis par celui-ci au gouvernement des Etats-Unis."

2. Conformément à ces instructions, j'ai soumis la question à la considération de mes aviseurs responsables, et j'ai l'honneur de transmettre, ci-inclue, copie d'un rapport du conseil privé du Canada, rédigé pour être soumis au gouvernement de Sa Majesté, auquel est annexé un mémorandum, préparé suivant les instructions de Votre Seigneurie, pour être présenté au gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

LISGAR.

Le Très-Honorable
Comte de Kimberley, etc.

Le Comte de Kimberley à Lord Lisgar.

(Canada—No. 367.)

DOWNING STREET,

7 mars 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie que les copies de votre dépêche, No. 28, en date du 26 janvier dernier, et ses incluses, concernant les réclamations du Canada, qui ont surgi à la suite des incursions fénienes sur le Canada, ont été communiquées par Lord Granville, aux hauts commissaires de Sa Majesté à Washington.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Gouverneur-Général
Le Très-Honorable
Lord Lisgar, G.C.B., etc.

Canada—No. 445.)

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

DOWNING STREET.

20 juin 1871.

MILORD,—Conformément au vif désir exprimé par le gouvernement canadien qu'il fût fait des représentations aux Etats-Unis au sujet des pertes infligées au Canada par les inva

sions féniennes, ce gouvernement a chargé les commissaires anglais de produire, devant la haute commission mixte, les demandes d'indemnité auxquelles ont donné lieu ces invasions.

Par les protocoles des conférences, dont copie vous a été transmise par ma dépêche No. 444, du 17 de ce mois, Votre Seigneurie verra que les commissaires américains ont refusé d'admettre la proposition faite par les commissaires à l'effet d'inclure ces réclamations dans le traité.

Le gouvernement de S. M. connaissait parfaitement les graves difficultés qui s'opposent au règlement de cette question, et il n'a pu, par conséquent, s'étonner de ce résultat; aussi, est-ce avec beaucoup de regret qu'il a dû consentir à l'élimination de nos réclamations du règlement général des questions pendantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis; mais il lui a paru évident que les commissaires britanniques avaient raison de croire que leur insistance sur ce point n'aurait pas eu l'effet d'amener les commissaires américains à un arrangement, et voyant qu'ils avaient à choisir entre la perte de tout espoir d'amener les négociations à un résultat satisfaisant et le règlement de tous les autres différends entre les deux pays à des conditions que le gouvernement de Sa Majesté regardait comme honorables pour les deux parties, et également avantageuses au Canada et au reste de l'empire, ils ne pouvaient hésiter sur la conduite qui leur était dictée par le devoir.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général,
le Très-Honorable Lord Lisgar,
G.C.B.. G. C. M. G., etc., etc.

Copie d'un rapport du Très-Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 6 *novembre* 1871.

Le comité du conseil soumet respectueusement à l'attention de Votre Excellence le fait que John O'Neill, qui a été récemment arrêté par les autorités des Etats-Unis, alors qu'il dirigeait une expédition de maraudeurs qui s'appellent féniens, dans le but d'envahir la province de Manitoba, est le même individu qui, en 1866, était à la tête d'une expédition semblable dans la province d'Ontario, près du fort Erié, et d'une autre faite sur deux points de la province de Québec en 1870.

Ces expéditions de pillage et de maraude ont été promptement repoussées, mais non sans des pertes de vie et sans des dommages considérables au pays. En 1866 et en 1870, après que les féniens eurent été chassés de la frontière par la milice canadienne, des arrestations furent faites parmi eux par les autorités des Etats-Unis, dans lequel pays ils s'étaient organisés, armés et exercés ouvertement. Le prisonnier O'Neill et quelques-uns de ceux qui sont maintenant en prison avec lui, étaient au nombre de ceux qui furent arrêtés en chaque circonstance. On les libéra en 1866 sans avoir subi de procès, et en 1870, après avoir subi leur procès et avoir été condamnés. O'Neill et les autres obtinrent leur pardon et furent élargis après une courte incarcération. O'Neill et quelques-uns des autres ont maintenant, pour la troisième fois, été arrêtés promptement en cette occasion, et avant la perte d'aucune vie.

Le comité, en rappelant ces faits à l'attention de Votre Excellence, suggère qu'on communique à ce sujet avec le gouvernement de Sa Majesté afin qu'une représentation soit faite au gouvernement des Etats-Unis à l'égard des crimes répétés d'O'Neill ainsi que des autres prisonniers, telle qu'elle assurera leur condamnation par procès à une peine en rappor avec leurs offenses réitérées.

Certifié, WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

RÉPONSE

A une adresse demandant copie de toute correspondance avec le Lieutenant-Gouverneur A. G. Archibald, de Manitoba, et avec M. McMicken, commissaire des terres, au sujet de l'invasion de Manitoba par les féniens, et l'entrevue du dit Lieutenant-Gouverneur avec *Louis Riel*, le chef de la rébellion dans le Territoire et l'une des personnes accusées du meurtre de *Thomas Scott*.

Par ordre,
J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 26 Avril 1872.

(No. 292.)

OTTAWA, Avril 1872.

(No. 1,183.)
No. 956.
" 963.
" 964.
" 968.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à votre ordre de renvoi du 17 de ce mois, copie de toute correspondance déposée dans ce département, au sujet de la récente invasion fénienne dans la province de Manitoba, telle que demandée par l'adresse de la Chambre des Communes du 16 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur
E. A. MEREDITH,
Sous-Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

E. Parent, Ecr.,
Sous-Secrétaire d'Etat.

(No. 276.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
FORT GARRY, 3 Octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, qu'après avoir reçu de M. McMicken, à son arrrivée hier soir, les rapports concernant les féniens, et dont je vous ai transmis la substance par la dernière malle, que j'ai

cru à propos, —et en cela j'avais l'avis, non-seulemen de mes conseillers politiques, mais de M. McMicken et d'autres personnes influentes avec qui je me suis consulté,—d'émettre une proclamation en français et en anglais, dont vous trouverez copie ci-inclus.

Des mesures furent prises pour la distribution immédiate de cette proclamation dans chaque paroisse de la province, et demain, des exemplaires en seront entre les mains des membres de l'assemblée et du conseil, et affichées aux places publiques de chaque division électorale.

Depuis une couple de jours, la population désirait beaucoup être renseignée d'une manière officielle sur les faits.

Le nombre des envahisseurs fut, cela va sans dire, grandement exagéré, et les histoires devenaient de plus en plus absurdes à mesure qu'elles se transmettaient de l'un à l'autre.

Il parut nécessaire de faire cesser ces histoires, mais non de cacher le fait qu'il y avait cause suffisante d'alarme pour justifier une action à la fois prompte et énergique.

N'ayant pas l'autorité de donner une commisson à des officiers, dans le cas d'urgence où je me trouvais, j'ai pris le moyen indiqué par la proclamation. Dans de pareilles circonstances, nous ne pouvions pas nous sacrifier à la forme.

Dès que la proclamation fut émise, une assemblée de la population de Winnipeg fut convoquée au moyen de petites affiches. Elle a eu lieu à sept heures hier au soir et tout s'y est passé avec harmonie et succès.

L'archidiacre McLean et les Révds. MM. Black et Young lui adressèrent la parole sur la nécessité, en présence d'une invasion comme celle dont on était menacé, de mettre de côté tout différend, et de s'unir comme un seul homme.

Cette idée fut reçue avec enthousiasme, et des hommes jusque-là en désaccord s'unirent pour la cause commune. L'assemblée finie, deux cents hommes environ furent enrôlés—la plupart d'entre eux avaient fait partie du corps militaire expédié ici—avec la condition d'être prêts à répondre au premier appel.

Les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, tant à l'intérieur qu'aux environs du Fort Garry, se formèrent en une compagnie ayant pour chef M. Donald A. Smith, laquelle devait être exercée, réunie à l'effectif et prête au service au premier avis.

Nous organisons aussi une patrouille à cheval pour nous tenir au fait des mouvements de l'ennemi, et tout ce qui pouvait se faire pour organiser une défense a été fait.

De St. Cloud, j'ai envoyé un télégramme chiffré au ministre de la justice. Il renferme quelques détails que je préfère expédier par cette voie.

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD

A l'honorable
Secrétaire-d'Etat pour les Provinces,
etc., etc., etc,

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc, etc.

ADAMS G. ARCHIBALD.

A nos bien-aimés sujets, les habitants de la Province de Manitoba.—SALUT :

Attendu qu'avis nous a été transmis de sources sur lesquelles nous avons lieu de compter, qu une troupe d'hommes sans loi ni principes, communément appelés Féniens, se sont réunis

sur la frontière qui sépare notre Province d'avec les Etats-Unis près ou dans Pembina, et que ces hommes se proposent d'envahir le pays, prenant pour point de départ le territoire des Etats-Unis, puissance avec laquelle nous sommes en paix, avec l'intention de détruire nos propriétés, voler nos biens et commettre des outrages et des brigandages sur la personne de nos loyaux sujets, habitants de cette Province;

Quoique nous ayons à notre disposition une force régulière à opposer à une si criminelle invasion, nous enjoignons par les présentes à tous et chacun de nos loyaux et fidèles sujets de s'enrôler et de se préparer immédiatement à donner toute assistance pour repousser ces bandits et protéger ainsi leurs foyers.

Nous leur enjoignons donc de se réunir immédiatement dans leurs paroisses respectives, et de s'organiser dans ce but.

Nous faisons appel à tous nos sujets bien-aimés, quelles que soient leur religion, leur race, ou leurs différends politiques ou autres, de se réunir noblement et loyalement autour du drapeau de notre patrie commune, de choisir pour chefs les hommes les plus capables et les plus considérés parmi eux, auxquels nous ferons tenir des commissions sous notre seing, et nous enjoignons de plus à chaque chef ou capitaine de troupe organisée de la manière susdite, de se mettre immédiatement en rapport avec notre lieutenant-gouverneur de cette province.

Nous mettrons à la disposition de ces troupes ou compagnies des personnes ayant l'expérience et les connaissances militaires requises pour les instruire dans le maniement des armes et dans la discipline militaire.

Chaque officier milicien appelé en service recevra, pendant et tant que ses services seront requis, la paie, allouance et compensation données à la milice régulière du Canada.

Nous avons confiance de pouvoir repousser ces bandits, fussent-ils dix fois plus nombreux, surtout lorsqui l'agit de protéger nos familles, nos biens, nos foyers, menacés par une poignée de misérables envahisseurs.

Rassemblez-vous donc de suite et organisez-vous.

Nous avons la certitude que notre peuple entier, si loyal et si dévoué, sans distinction d'origine, répondra avec enthousiasme à notre appel.

En foi de quoi, nous avons fait rendre les présentes lettres patentes et y avons fait apposer le grand sceau de Manitoba: Témoin notre fidèle et bien-aimé l'honorable Adams G. Archibald, lieutenant-gouverneur de Manitoba, membre de notre conseil privé du Canada, en notre hôtel du gouvernement, au Fort Garry, dans notre dite province, le troisième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-onze, et dans la trente-quatrième de notre règne.

Par ordre,

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

(No. 693.)

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.

OTTAWA, 17 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 276, du 3 de ce mois, relativement à un précédent rapport transmis par vous au sujet d'une invasion fénienne dont Manitoba était menacé, et renfermant copie d'une proclamation, etc., émise par vous, et appelant la population aux armes pour repousser les envahisseurs.

No. 956

Votre dépêche va être l'objet d'une considération immédiate.

Je dois ajouter que nul autre rapport de vous concernant les féniens n'est parvenu à ce departement.

J'ai, etc.,
E. A. MEREDITH,
Sous-secrétaire d'Etat

A l'honorable
A. G. Archibald, Lieut.-Gouverneur,
Fort Garry.

(No. 277.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
FORT GARRY, 27 octobre 1871.

MONSIEUR.—Pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, j'ai l'honneur de vous faire connaître les mesures que j'ai prises à l'égard de l'invasion fénienne.

J'entrerai dans tous les détails dans une autre dépêche. Pour aujourd'hui je me bornerai à un résumé.

A venir jusqu'à samedi, le 30 du mois dernier, les rumeurs qui nous parvenaient touchant les féniens variaient constamment. Les agents de police et éclaireurs que nous avions envoyé à la frontière ne pouvaient guère plus que se faire l'écho des nouvelles apportées par chaque voyageur venant de l'est, et dont quelques unes étaient extravagantes à l'extrême. Le nombre des hommes en marche était diversement porté à 1,000, 1,500, 2,000 et même à 2,500. De certain quartier on s'est même évertué à faire croire aux métis français qu'un corps d'hommes considérable avait été dirigé sur la frontière.

Lundi, les éclaireurs apportèrent des renseignements plus précis. Ils rapportèrent qu'un corps d'hommes était certainement sur la route de Pembina, prêt à commencer une incursion.

Lundi au soir, le 2, M. McMicken arriva en poste, et nous donna la certitude que l'invasion était toute prête. Il était convaincu, cependant, que le nombre n'excéderait pas de 100 à 150, et que, quelque danger qu'il pût y avoir, il se passerait en dedans et non au dehors du pays.

Mardi, je publiai une proclamation, dont je vous ai déjà envoyé copie. Elle était à peine publiée que la population de Winnipeg, réunie au moyen de petites affiches, adopta à l'unanimité des résolutions enthousiastes et décida de s'enrôler pour la défense du pays.

Le lendemain, les autres paroisses anglaises eurent aussi leurs assemblées, et avant le 6 (vendredi) le nombre de ceux qui s'étaient présentés et enrôlés comme prêts à faire le service demandé par la proclamation s'était élevé à près de 1000. Le plus grand enthousiasme dominait. A part de ceux ainsi enrôlés, un nombre considérable de métis anglais et français s'offrirent comme éclaireurs à cheval, qui furent stationnés sur les différentes routes traversant la prairie, et par lesquelles une force armée aurait pu passer. Ces routes furent bien gardées, car nul corps ne pouvait y déboucher sans être vu.

Tard dans la nuit de jeudi, nos éclaireurs vinrent annoncer qu'un corps de maraudeurs avait franchi la frontière, mais ils n'étaient pas précis quant à son nombre. On le supposait de 50 à 100, suivi d'un corps considérable. Ce rapport fut confirmé par d'autres reçus dans la matinée du vendredi, jour où l'ordre fut donné de faire avancer des troupes au-devant de l'ennemi.

Les services de deux compagnies organisées depuis mardi furent acceptés, et trois heures après l'ordre d'avancer, un corps de 200 volontaires, y compris les 80 des compagnies de service dans le Fort Garry, avec armes, munitions, équipages de camp, provisions et un mortier de montagne, avait traversé et pris position sur le côté sud de l'Assiniboine, en route pour le lieu où l'on disait que se tenaient les féniens. Les serviteurs et officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'étaient formés en compagnie de volontaires en vertu de la proclamation, étaient restés comme garnison du fort. L'après-midi était pluvieuse et froide, les chemins boueux et difficiles, mais le courage des hommes tenait bon. L'empressement et le bon esprit dont ils firent preuve sont dignes de tout éloge.

Les troupes venaient à peine de se mettre en marche lorsque l'on reçut la nouvelle de la capture des principaux chefs du mouvement et qu'ils étaient sous la garde des autorités des Etats-Unis à Pembina.

Il paraîtrait qu'un corps de 40 ou 50 féniens, conduit par les généraux O'Neil et Donnely, et le colonel Curley, aidé d'O'Donoghue, s'était mis en marche vers cette province, jeudi matin, le 5, à 12 milles au-delà de Pembina.

Il passa la frontière vers 7 heures A. M., et après avoir placé une sentinelle à la maison de douane, il se rendit au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, où il fit prisonniers M.

Watt, l'officier en charge, et M. Douglass, commis de douane sous M. Bradley. Il dévalisa ensuite le poste. Il était suivi par trois voitures chargées d'armes et de munitions. Il avait aussi un wagon double, qu'il chargea de provisions, après quoi il se mit à saccager le magasin, et à enlever des vêtements de toute espèce.

Avec environ trente hommes de troupe du fort des Etats-Unis, le colonel Wheaton se présenta alors sur le terrain. Dès qu'ils se montrèrent, les féniens prirent la fuite, mais ils furent poursuivis par les soldats, qui s'emparèrent d'O'Neil, de Donnelly, de Curley et de onze autres, ainsi que des armes et munitions restées dans les voitures. Les prisonniers, armes et munitions furent tous conduits au fort des Etats-Unis après que le colonel Wheaton eût forcé les premiers à décharger le wagon et à remettre les provisions et marchandises dans le magasin de la compagnie.

O'Donoghue parvint à s'échapper ; il descendit du côté de la rivière, et gagna le côté est en canot.

Quelques métis français qui l'avaient suivi parvinrent à le saisir. Ils lui ôtèrent un revolver qu'il avait dérobé le matin à M. Watt, et dont il essaya de faire usage. Ils le lièrent et envoyèrent ensuite un des leurs annoncer la capture à MM. Watt et Bradley.

Craignant qu'une tentative de le délivrer pourrait être faite s'il était envoyé ici, ces messieurs envoyèrent demander au colonel Wheaton de se charger du prisonnier, et sur sa réponse affirmative, ils le conduisirent à la frontière et le livrèrent aux soldats des Etats-Unis pour être conduit et gardé au fort.

Ceux des maraudeurs qui ne furent pas pris se répandirent dans toutes les directions à l'arrivée des soldats.

Les éclaireurs revenus hier soir ont fait rapport que la route était libre, et que l'on n'y rencontrait personne de suspect.

Les partisans féniens de Pembina prétendent qu'il y a encore un corps d'hommes considérable près de la frontière et que le mouvement n'est pas encore arrêté. Je ne crois à rien de cela, mais puisque les hommes ont pris les armes et se sont mis en marche, il n'y a pas de mal à les laisser aller quelques milles dans la direction de la frontière. Dès que j'aurai la certitude de la disparition du danger, nos soldats reviendront.

A quelque chose malheur est bon, car cette alerte aura eu l'effet de faire connaître avec quel empressement le peuple de ce pays sera toujours prêt à répondre à l'appel de Sa Majesté et à se rallier pour la défense du gouvernement.

Autant que j'ai pu le savoir, il y avait parmi les maraudeurs un métis français, un seul, tandis qu'O'Donoghue fut pris par un nombre de métis français, qui n'ont jamais bronché dans leur attachement à la couronne et aux institutions britanniques.

J'ai, etc.,

A. G. ARCHIBALD.

L'honorable
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
etc., etc., etc.

(No. 704.)

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 24 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 277 (B), contenant un rapport succinct de la récente invasion fénienne de Manitoba, et faisant connaître entre autres choses la conduite loyale et enthousiaste des habitants de la province en réponse à votre proclamation, l'enrôlement d'environ 1,000 volontaires, l'envoi d'un corps

No. 963.

de 200 hommes au-devant des envahisseurs, la capture des principaux chefs et autres féniens par les troupes des Etats-Unis, ainsi que celle d'O'Donoghue par quelques métis français, sa remise, pour qu'il fût gardé en sûreté, aux troupes des Etats-Unis, et finalement, la dispersion générale des maraudeurs.

Votre dépêche sera mise sous les yeux de Son Excellence le gouverneur-général, à son retour au siége du gouvernement.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

L'Honorable A. G. Archibald,
Lieut.-Gouverneur, Fort Garry.

(No. 280.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT, FORT GARRY,
9 octobre 1871.

MONSIEUR,—Dans ma dépêche No. 277, du 7 de ce mois, je vous ai donné des détails de l'invasion fénienne jusqu'à la date de cette lettre.

J'ai omis de dire que dès que j'eus reçu, dans la soirée du 6, la nouvelle de la conduite suivie par le colonel Wheaton, j'ai écrit à ce militaire une lettre de remercîments, dont j'inclus ici la copie.

Je tenais à m'assurer de la personne d'O'Donoghue, et à ma demande, le major Irvine adressa dans ce but une lettre à cet officier—copie est ci-incluse—disant en substance que le prisonnier avait été pris sur le sol britannique par des sujets britanniques qui le lui avait livré pour qu'il fût en sûreté, et demandant qu'il fût remis aux mains des autorités britanniques.

Cette lettre fut remise par le messager du major Irvine au colonel Wheaton, qui refusa d'accéder à la demande pour le motif exposé dans sa réponse, dont copie est ci-incluse.

Obtenir la personne d'O'Donoghue était une chose reconnue importante. Il connaît si bien le pays et ses habitants qu'il peut faire beaucoup plus de mal qu'aucun autre des maraudeurs.

Le plan adopté par O'Donoghue, tel qu'il l'a divulgué à un métis français dont il cherchait à obtenir la coopération, était de traverser la frontière avec un corps d'hommes armés, de prendre avec lui tout homme sur la route, soit prisonnier ou confédéré, et de grossir ainsi ses rangs jusqu'à son arrivée au milieu de la population française, dans les paroisses au-dessus du Fort. Il était persuadé que cette population se joindrait à lui et l'aiderait à prendre et à piller le fort, où il serait rallié par des hommes des Etats-Unis en nombre suffisant pour tenir le pays.

Il paraîtrait que conformément à cette idée, et même depuis le milieu de l'été, des armes ont été déposées sur le côté est de la rivière Rouge, à quelques pas de la frontière, sous une meule de foin. La nuit qui précéda l'invasion, ces armes furent portées sur le côté ouest de la rivière et mises dans la cave d'une maison occupée par la veuve d'Elzéar Goulet (celui qui se noya près de Fort Garry, l'automne dernier.) Cette maison est située sur le bord du chemin qui suit la rivière, à quelques pieds de la voie, et à mesure que les hommes se dirigeaient vers la frontière ils s'armaient en arrêtant à la maison.

Ainsi que le mentionnait ma dernière, le reste du plan a échoué.

Pendant toute l'affaire, le danger venait de l'incertitude où l'on était quant au parti que prendrait les métis français. Il est évident qu'O'Donoghue s'attendait qu'ils se réuniraient à lui. Ceux des métis français qui s'opposèrent au gouvernement provisoire étaient certains de la défection des partisans de Riel dans les derniers mouvements, et constamment ils rapportaient des faits tendant à prouver que ces hommes feraient cause commune avec l'ennemi. Le fait de s'être tenus à l'écart a été très-malheureux, car tant qu'ils ne s'étaient pas prononcés, O'Donoghue pouvait compter sur leur concours.

La capture d'O'Donoghue et des autres chefs ne mettait pas fin à l'affaire. Les métis français croyaient tous que le premier serait bientôt mis en liberté par les autorités civiles des Etats-Unis. Beaucoup des anglais partageaient cette croyance. Avec ces chefs libres de recommencer l'incursion, et le corps de féniens dans le voisinage de la frontière préparés à toute chose, quelque désespérée qu'elle fût, une attaque aurait pu être organisée du côté de St. Joseph avec plus de chance de succès.

Cette place est à 30 milles en haut de la rivière Pembina. De là des chemins suivant toutes les directions mènent à nos établissements. L'un mène en droite ligne aux plaines du Cheval-Blanc, touche à l'Assiniboine à environ 25 milles en amont de son embouchure, et suit la crête d'une côte entre ces deux points sur une ligne quasi parallèle au chemin de Pembina à Fort Garry.

Un autre chemin mène directement de St. Joseph au portage le long du pied de la montagne Pembina, et d'autres voies moins considérables divergent de ces principaux chemins ou vont aboutir à la route postale qui suit la rivière de telle façon que, prenant St. Joseph comme point de départ, le pays peut être traversé dans toutes les directions.

Ainsi, de St. Joseph, habitée par une population de métis français dont beaucoup ont des parents aux Plaines du Cheval-Blanc, où tous les habitants, comme citoyens des Etats-Unis, sont pour tout ce qui pourrait amener l'annexion, il était impossible de considérer le danger comme passé, tant que les féniens pourraient se réunir à ce point, qui est très-éloigné de la patrouille à cheval et au moins à 30 milles de toute infanterie des Etats-Unis.

C'est donc avec un bien grand plaisir que samedi matin je reçus la nouvelle que les métis français s'étaient ralliés au soutien du gouvernement, nonobstant les troubles de 1869 et 1870.

Dimanche, vers quatre heures, je reçus la visite de l'Orateur de l'Assemblée, du trésorier provincial et autres représentants des paroisses métisses françaises, qui m'assuraient qu'un corps de ces hommes s'était réuni à St. Boniface, de l'autre côté de la rivière, lequel se rendrait au fort ou resterait de l'autre côté de la rivière, selon que j'en déciderais ; mais qu'ils désiraient me voir afin de m'assurer personnellement que je pourrais compter sur eux pour repousser l'invasion.

Je résolus d'y aller sur-le-champ, et en traversant la rivière je vis de l'autre bord plus de 200 métis français, dont 50, environ, étaient à cheval. Ils me reçurent par un feu de joie, et M. Girard me donna ensuite l'assurance que les personnes présentes s'étaient réunies en vertu de la proclamation, pour déclarer leur loyauté à la couronne, et leur désir de s'enrôler pour aider à la défense du pays. Je les remerciai de la cordiale réponse qu'ils faisaient à mon appel, et leur assurai que si leurs services étaient nécessaires ils seraient appelés.

Je restai quelque temps à converser avec la foule, qui parut très-contente de l'occasion que je leur avais donnée de recevoir personnellement l'assurance de leur loyauté et dévouement à la couronne.

M. Girard adressa la parole à la réunion, et en termes éloquents il signala les priviléges dont ils jouissaient sous l'égide du drapeau britannique. Son discours fut vivement applaudi, et d'après tout ce que j'ai pu voir, je ne pouvais que reconnaître l'unanimité et l'enthousiasme de cette foule, bien que j'eusse tout lieu de croire qu'au milieu d'elle se trouvaient quelques-uns des principaux chef du mouvement d'il y a deux ans; mais voyant ce grand nombre d'hommes venir de l'avant à l'appel de ma proclamation, démarche à laquelle je pouvais croire que les chefs n'étaient pas étrangers, je n'ai pas cru que c'était le moment de s'enquérir des antécédents d'aucune personne de l'assemblée.

J acceptai donc comme sincère le désir par eux exprimé de défendre le pays, et vienne l'heure du danger, je n'ai aucune crainte de les voir fléchir.

Après la dispersion des maraudeurs, jeudi matin, et le retrait des forces des Etats-Unis au-delà de la frontière, M. Bradley, des douanes, que javais nommé juge de paix, travaillait en vertu de la proclamation à organiser un corps d'hommes pour défendre le poste, lorsqu'il reçut un message du Col. Wheaton, lui mandant de licencier les hommes, car dans le cas contraire, il viendrait prendre possession du poste. M. Bradley n'avait aucune autre alternative et il n'alla pas plus loin.

Il semble que le Col. Wheaton considérait le poste comme étant dans les limites américaines pour fins militaires, mais non pour fins commerciales, vu que la douane est au sud du poste, et on ne fait aucune objection à ce qu'on perçoive nos droits de douane à cet endroit.

Si vous vous le rappelez, nous avons occupé le poste, l'hiver dernier, avec le consentement du gouvernement des Etats-Unis.

Ainsi, du moment que nous ne pouvions réoccuper le poste sans encourir le risque de soulever des difficultés internationnales, il était inutile de faire franchir aux hommes les 30 milles de la prairie solitaire qui s'étend au-delà de la rivière aux Gratias. J'envoyai en conséquence un message au major Irvine comportant que, à moins qu'il n'y eût quelque objection militaire, je pensais qu'il était prudent de retourner au fort et de maintenir un corps d'éclaireurs qui nous informerait de toute autre incursion que l'on pourrait tenter.

Il contremanda en conséquence sa marche et commença le trajet de retour. Les troupes arriveront ici demain après-midi.

Nous ferons stationner dans l'intervalle une compagnie au portage ou dans son voisinage, comme un corps autour duquel la population de ces paroisses se ralliera, et que l'on pourra, dans un cas de nécessité, renforcer avec des hommes et des armes d'autres quartiers.

Les chefs de l'invasion subissent dans le moment un examen devant le commissaire des Etats-Unis; ils ont été livrés par les autorités militaires aux autorités civiles. On appréhende qu'ils seront libérés. On dit, sur une très-bonne autorité, dans le cas d'O'Donoghue, que s'il appert d'après l'examen, qu'il est sujet anglais, on décidera qu'il n'est pas passible de punition en vertu des lois de neutralité des Etats-Unis.

Dans ces circonstances, j'ai ordonné qu'on prît les mesures voulues par le traité Ashburton et qu'on émît un mandat pour son arrestation sur l'accusation de vol, et j'en enverrai des copies certifiées aux autorités des Etats-Unis, afin qu'il soit arrêté et détenu pour son extradition.

Vu l'absence du juge et de l'officier de la couronne, j'ai dû donner des instructions générales au magistrat et j'ai prié M. Bain, un membre de notre barreau, d'assister à l'examen des témoins, et de voir à ce que les papiers soient régulièrement complétés et de faire la demande voulue aux autorités des Etats-Unis à Pembina.

Aussitôt que le résultat de cette demande sera connue, je vous informerai si l'on peut demander l'extradition d'O'Donoghue aux autorités des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD.

L'honorable
Secrétaire d'Etat pour les Provinces,
etc., etc., etc.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, FORT GARRY,
6 Octobre 1871.

MON CHER COLONEL WHEATON,—Permettez-moi de saisir la première occasion de vous remercier au nom de Sa Majesté pour la promptitude et la vigueur que vous avez déployées, pour écraser l'infâme invasion récemment organisée dans les territoires des Etats-Unis contre les bons et paisibles habitants de cette province.

Je ne puis rien dire de plus de la manière loyale avec laquelle vous avez rempli vos devoirs internationaux, qu'elle est digne de la grande nation dont vous avez l'honneur d'avoir une commission.

Acceptez, mon cher colonel Wheaton, l'assurance de ma considération distinguée et croyez-moi,

Bien sincèrement à vous,

A. G. ARCHIBALD.

Colonel Wheaton,
Commandant au Fort Pembina.

QUARTIERS GÉNÉRAUX,
6 Octobre 1871.

MONSIEUR,—J'apprends que William B. O'Donoghue a été arrêté hier soir, le 5 courant, par des sujets anglais dans le territoire britannique, à six ou sept milles de ce côté des lignes, qu'ils l'ont amené à la frontière et vous l'ont livré pour être tenu sous bonne garde.

J'ai envoyé un détachement de soldats en même temps que cette note, et je vous serai obligé si vous voulez bien le renvoyer à la frontière, où il sera remis à la garde des autorités anglaises qui le recevront en cet endroit.

J'ai, etc.,

A. G. IRVINE,
Major commandant les forces canadiennes.

Colonel Wheaton, A. E. U.,
Commandant au Fort Pembina, Dakota.

QUARTIERS GÉNÉRAUX, FORT PEMBINA,
8 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication en date du 6 courant, me priant de vous livrer un nommé W. B. O'Donoghue, comme étant sujet anglais, arrêté dans le territoire britannique et qui m'a été livré pour être mis sous bonne garde.

J'ai l'honneur de vous dire en réponse que W. B. O'Donoghue n'est pas maintenant sous la garde d'aucun officier militaire dans les Etats-Unis. Un mandat ayant été émis pour son arrestation, le 6 courant, par un commissaire des Etats-Unin, il a été livré à un marshall des Etats-Unis et il est maintenant en la possession des autorités civiles.

Il est accusé d'avoir violé la neutralité des Etats-Unis et le commissaire des Etats-Unis est à lui faire subir un examen préliminaire. Je n'ai, en conséquence, aucune autorité pour accéder à votre demande. On suppose que cette demande de reddition devrait être faite aux autorités voulues par les lois d'extradition.

J'ai, etc.,

LOYD WHEATON,
Capitaine de l'infanterie commandant au poste.

(No. 705.)

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.
OTTAWA, 24 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 280, en date du 9 courant, avec ses incluses, contenant des détails relatifs à la dernière invasion fénienne dans la province de Manitoba, et annonçant que l'officier commandant les troupes des Etats-Unis à Pembina avait refusé de livrer O'Donoghue aux autorités anglaises, et que vous aviez donné

ordre qu'on prît les mesures nécessaires en vertu du traité Ashburton dans le but de l'arrêter dans les Etats-Unis sur l'accusation de vol, et de l'y détenir afin d'obtenir son extradition au Canada, et donnant un témoignage satisfaisant de la loyauté des métis français, sans égard aux troubles de 1869 et 1870.

Votre dépêche sera soumise à l'examen de Son Excellence le gouverneur-général à son retour au siége du gouvernement.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable A. G. Archibald,
Lieutenant-Gouverneur, Fort Garry.

(No. 283.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT, FORT GARRY,
13 octobre 1871.

MONSIEUR,—Depuis que j'ai écrit ma dépêche en date du 10 courant, renfermant copie de ma dépêche télégraphique chiffrée à l'hon. Sir John A. Macdonald, relativement à l'incursion fénienne, je n'ai que bien peu de chose à faire rapport.

J'ai émis une proclamation aux habitants de la province concernant l'incursion et vous en trouverez la teneur dans la copie ci-jointe. Elle contient un récit de l'incursion jusqu'à sa date.

Mon but en lançant cette proclamation était en partie d'empêcher des malentendus sur certaines questions auxquelles il est fait allusion ; mais je l'ai émise plus spécialement pour l'étranger, afin de prouver qu'on ne saurait nourrir aucune espérance de répéter une incursion avec succès, basée sur la supposition qu'on pouvait s'attendre à recevoir l'appui d'aucune partie des habitants.

La réponse faite à ma proclamation, si l'on prend en considération le nombre limité de notre population, est un fait dont on n'a pas encore donné d'exemple, et met les habitants en droit de recevoir un témoignage public de mon appréciation de leur patriotisme.

J'apprends que les généraux O'Neill et Donnelly et le colonel Curley, ont laissé Pembina mercredi dernier par la diligence en route pour St. Paul. O'Donchue reste dans le voisinage de la frontière.

Il n'y a rien de remarquable à Pembina en ce moment, à part l'excitation naturelle dans ces circonstances.

Un fénien qui demeure près de cet endroit, et qui était au nombre des incursionnistes, le 5 courant, a volé le cheval d'un M. Watt, l'officier de la compagnie de la Baie d'Hudson qui habite le poste de Pembina. M. Watt a été hier réclamer le cheval, et il a réussi à l'obtenir par l'intermédiaire de quelques personnes. En revenant chez lui, un ami qui l'accompagnait et qui était armé d'un fusil de chasse, fut assailli par le voleur du cheval et cinq ou six associés qui s'emparèrent de son fusil. La monture se brisa durant la lutte et le fusil fut déchargé ensuite sur lui, sans heureusement l'atteindre.

Chaque jour fournit des incidents de ce genre, et le désordre qui règne à la frontière continuera encore de régner longtemps. Nous devrions faire stationner une compagnie de soldats au poste. Nous l'avons fait l'hiver dernier et nous avons obtenu le meilleur résultat. Je pense que cela contribuera plus que n'importe quoi à réprimer les troubles qui ont lieu dans les alentours. La compagnie de la Baie d'Hudson le désire fortement ; M. Spencer, des douanes, fait des instances auprès de moi pour protéger son bureau, qui est situé à la frontière et près du poste.

Si l'on décide d'y envoyer une compagnie, il sera peut-être nécessaire de renouveler la correspondance que l'on a eue l'hiver dernier avec le gouvernement de Washington à ce sujet.

J'apprends que le colonel Wheaton (commandant à Pembina) considère que le poste est situé en dedans des lignes américaines, et fait croire à notre population qu'il aurait objection à ce qu'il soit ré-occupé par une garnison.

Je n'ai nullement changé d'idée relativement à la nécessité de nouvelles troupes. Les soldats pourraient se rendre ici comme citoyens privés à bords des chemins de fer américains, mais ils devraient être ici avant le commencement de l'hiver, si vous désirez que le pays soit en sûreté.

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD.

L'Honorable Secrétaire d'Etat
pour les Provinces, etc, etc.

LA GAZETTE DE MANITOBA.

Publiée par autorité.

ST. BONIFACE, 18 OCTOBRE 1871.

Au peuple de la Province de Manitoba.

AU NOM DE LA REINE, je vous remercie tous et chacun en particulier de la promptitude et de l'ardeur avec lesquels vous avez volé à la défense du pays, du moment que la proclamation de Sa Majesté vous y a appelés.

Aussitôt que les bruits d'une invasion fénienne eurent pris de la consistance, ma grande préoccupation fut de voir notre popolation, oublieuse de ses différends passés, s'unir comme un seul homme pour faire face à la bande de mécréants, l'écume des villes américaines, qui s'amassait sur nos frontières pour piller, voler et incendier nos demeures.

J'avais raison de croire que l'envahisseur basait toute l'espérance de son succès sur le fait que nos divisions intestines lui jetterait entre les bras une partie de la population.

O'Donoghue, l'un des chefs de la bande, avait même assuré à ses compagnons, qu'à leur arrivée sur les lignes, plusieurs des habitants de cette province, mécontents de leur Souveraine, s'empresseraient d'aller grossir leur rangs et les aider dans leur odieux complot d'invasion.

Les évènements de ces jours derniers ont donné le plus éclatant démenti à cette calomnie. Notre population toute entière a pris aujourd'hui une attitude qui est loin d'encourager ces pillards sans loi ni foi.

Mardi, le 3 octobre courant, je fus informé, à n'en pouvoir douter, qu'une invasion menaçait le pays. Le lendemain, je lançai une proclamation dans laquelle je vous fesais appel afin de vous réunir dans vos paroisses respectives et de vous enrôler. Cette proclamation fut distribuée dans toute la province, et dès jeudi soir le peuple des paroisses anglaises s'était réuni, et je recevais de toutes parts des listes de noms qui mettaient à ma disposition 1,000 hommes prêts à prendre le fusil et à marcher contre l'ennemi.

Des réunions se tinrent également dans les paroisses françaises, et le même soir, j'apprenais de bonne source que ma proclamation rencontrerait partout un écho loyal. Je remarquai que l'expression de cette loyauté devait être telle qu'elle ne pût souffrir aucun équivoque ; il me fut répondu qu'il en serait ainsi et qu'elle serait satisfaisante.

Jeudi, les rapports reçus de la frontière nous apprirent à coup sûr que l'invasion était imminente, et le lendemain ordre fut donné à un corps de troupes de partir pour la frontière.

Le major Irvine forma ce corps du gros des compagnies stationnées au fort, de deux compagnies levées à Winnipeg sous les capitaines Mulvey et Kennedy, et d'une compagnie de canadiens et métis français sous le capitaine De Plainval.

Deux heures après l'ordre donné, deux cents hommes pourvus d'ammunitions, d'accoutrements et d'équipages de campement traversaient l'Assiniboine en route pour la frontière. Ce mouvement fut exécuté de façon à faire le plus grand honneur au major Irvine, aux officiers des différents corps et aux hommes. Les troupes continuèrent d'avancer jusqu'à ce que de nouveaux événements rendirent inutile de le faire.

Jeudi à midi, le colonel Wheaton, commandant les troupes stationnées à Pembina, comprenant les devoirs internationaux dont il se trouvait chargé, les remplit loyalement d'une manière aussi louable pour lui que pour son pays: il attaqua et mit en fuite la bande de pillards au moment où elle traversait la frontière, et fit prisonnier leur soi-disant généraux ainsi qu'un bon nombre d'hommes.

O'Donoghue s'échappa en se réfugiant de ce côté-ci de la frontière, mais il fut arrêté dans la soirée par une troupe de métis français. Durant la nuit, par un malentendu regrettable, mais exempt de mauvaise foi, il fut mené à la frontière et remis entre les mains des autorités militaires américaines.

Pendant ce temps-là les paroisses françaises complétaient les arrangements que l'on m'avait assuré en voie de se faire. Dans l'après-midi du 8 courant, vers quatre heures de l'après-midi, M. Royal, Orateur de l'assemblée législative, M. Girard, trésorier provincial, et divers autres représentants des paroisses françaises, vinrent me voir pour me dire qu'un grand nombre de métis français s'étaient réunis sur la rive droite de la rivière Rouge et désiraient m'assurer personnellement de leur loyauté et m'offrir leurs services pour défendre le pays. Je m'y transportai sur le champ, accompagné du capitaine McDonald, commandant le Fort Garry en l'absence du major Irvine. Je trouvai réunis sur la côte deux cents métis français de l'apparence la plus respectable; cinquante d'entre eux etaient à cheval et nombre d'autres avaient leurs armes.

Je fus accueilli par un feu de joie.

M. Girard, prenant la parole au nom de l'assemblée et au nom des métis français de toutes les paroisses, fit alors connaître la loyauté et le dévouement des métis de toute origine au milieu d'applaudissements nombreux et de beaucoup d'enthousiasme; il m'assura que tous se ralliaient à la défense de la couronne, et étaient prêts à faire leur devoir de loyaux sujets, en repoussant toute invasion qui pourrait aujourd'hui ou plus tard être complotée contre le pays.

Je remerciai cordialement la nation de l'assurance que je recevais en son nom, et dis que je ferais certainement connaître cette manifestation de ses sentiments à Son Excellence le gouverneur-général.

S'il s'est trouvé dans cette assemblée, et je crois le fait, quelques personnes dont la position exceptionnelle a pu porter O'Donoghue à espérer la co-opération, la présence de ces personnes n'a fait que donner un caractère plus éclatant à la démonstration, et enlève le dernier espoir aux mécréants qui ont envahi le pays, d'être aidé ou de recevoir aucune sympathie quelconque de qui que ce soit de notre population.

Lundi, les troupes rentrèrent au fort, et les volontaires de Winnipeg retournèrent chez eux prendre leurs occupations ordinaires.

Je regrette d'avoir à vous informer que le même jour, les autorités civiles américaines à Pembina, entre les mains de qui le colonel Wheaton avait dû remettre ses prisonniers, relâchèrent tous ces maraudeurs pour des motifs qu'ils m'est impossible de comprendre, et que l'un d'eux, O'Donoghue, est resté dans les environs de Pembina attendant une occasion favorable pour renouveler l'attaque. Cependant l'invasion actuelle est finie, et si elle se renouvelle, ce ne sera pas maintenant. Si les féniens étaient des hommes mus par la raison, jamais aucune invasion ne se renouvellerait plus: mais tel n'est pas leur mobile. Ils veulent profiter, pendant qu'ils le peuvent, de la simplicité de leur dupes et espèrent aussi au moyen de l'excitation remplir leurs coffres vides. Il n'y a ni plan assez criminel ni assez insensé pour les empêcher d'essayer.

Soyez sûrs que je veillerai à votre sûreté. Si le danger revient, je vous ferai un nouve appel, et vous y répondrez encore, en hommes de cœur, pleins de loyauté et de patriotisme.

La Reine met sa confiance dans la fidélité de son peuple de cette province, quelle que soit l'origine des individus.

ADAMS G. ARCHIBALD,
Lieutenant-Gouverneur.

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 26 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 283, en date du 13 courant, renfermant une copie de votre proclamation aux habitants de la province de Manitoba, au sujet de l'incursion fénienne, et recommandant en même temps qu'une compagnie de soldats soit stationnée au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, et exprimant de nouveau votre opinion sur la nécessité de troupes additionnelles dans la province.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

L'Honorable A. G. Archibald,
Lieutenant-Gouverneur,
Fort Garry.

(No. 723.)

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 3 novembre 1871.

No. 968.
No. 276, 3 octobre, 1871.
" 277, 7 " "
" 280, 9 " "
" 283, 13 " "
" 278, Privé et confidentiel, 8 oct. 1871.

MONSIEUR,—Conformément au désir de Son Excellence le gouverneur général, exprimé dans votre note au sous-secrétaire Meredith, en date du 31 ult., j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, copie des dépêches du lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba, tel que noté à la marge, au sujet de la dernière incursion fénienne dans cette province.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

F. Turville, Ecr.
Secrétaire du Gouverneur

Le Secrétaire d'Etat pour les colonies au Gouverneur-Général.

(Canada—No. 571.)

DOWNING STREET,
7 décembre 1871.

MILORD,—J'accuse réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 183, en date du 8 novembre, avec ses incluses, relatives à la dernière tentative des féniens d'envahir la province de Manitoba.

Quoique le gouvernement de Sa Majesté regrette profondément la continuation des attaques de ces maraudeurs sans principes, il apprend avec la plus vive satisfaction qu'on a promptement et loyalement répondu à l'appel de défendre la frontière.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général
Le Très Hon. Lord Lisgar, G. C. B.

Ministère du Secrétaire d'Etat pour les Provinces,

OTTAWA, 2 janvier 1872.

MONSIEUR,—En ce qui a trait à votre dépêche No. 283, en date du 13 octobre dernier, j'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, de vous transmettre ci-inclus copie d'une dépêche du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, exprimant la satisfaction qu'éprouve le gouvernement de Sa Majesté relativement à la manière prompte et loyale avec laquelle les habitants de cette province ont répondu à l'appel qui leur a été fait de défendre la frontière, lors de la dernière tentative d'incursion fénienne dans la province de Manitoba.

Downing Street, 7 décembre 1871.

Je vous prie d'avoir la bonté de donner publicité à cette dépêche.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat.

L'hon. A. G. Archibald,
Lieut.-Gouverneur, Fort Garry,
Manitoba.

(No. 9.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
FORT GARRY, 18 janvier 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, M. No. 1, en date du 2 courant, me transmettant copie d'une dépêche du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, exprimant la satisfaction du gouvernement de Sa Majesté au sujet de la manière pompte et loyale avec laquelle les habitants de cette province ont répondu à l'appel de défendre la frontière lors de la dernière tentative d'incursion fénienne dans la province de Manitoba.

No. 2.
No. 968.
7 décembre 1871.

Suivant votre désir, j'ai donné ordre de publier la correspondance dans la prochaine *Gazette.*

J'ai, etc.,

ADAMS G. ARCHIBALD.

L'Honorable
Secrétaire d'Etat pour les
Provinces, etc., etc., etc.

QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL

DES

Directeurs des Penitenciers

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

POUR L'ANNÉE 1871.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.
1872.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

Observations Générales 1
Rapport du Pénitencier de Kingston 10
Rapport de l'Asile de Rockwood, Kingston 37
Rapport du Pénitencier de St. Jean, N.-B. 66
Rapport du Pénitencier d'Halifax 73

QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL

DES

DIRECTEURS DES PÉNITENCIERS

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

POUR L'ANNÉE 1871.

A Son Excellence le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, *G. C. B., G. C. M. G., etc., etc., Gouverneur-Général du Canada, etc., etc. etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Conformément à l'Acte 31 Vict., ch. 75, les directeurs ont l'honneur de soumettre leur rapport annuel sur l'état des Pénitenciers du Canada soumis à leur surveillance, pour l'année 1871.

PENITENCIER DE KINGSTON.

L'un des faits les plus saillants qui se rattachent à cette institution est la diminution considérable qui a eu lieu dans le nombre de ses habitants. Il s'est produit ici, de même que dans les autres pénitenciers du Canada, une diminution constante dans le nombre des incarcérations, depuis quelques années.

Les directeurs ne se flattent pas que ce résultat soit entièrement ou même pour la plus grande partie dû à la nature réformatrice des améliorations qui y ont été introduites, quoiqu'elles y aient contribué dans une certaine mesure ; mais il leur paraît être plutôt la conséquence naturelle de l'accroissement de la prospérité nationale, et au fait que chacun peut maintenant trouver facilement de l'ouvrage et obtenir un salaire élevé pour son travail. Le nombre de ré-incarcérations a aussi diminué, et même dans une plus grande proportion. En somme, les directeurs ont tout lieu de se féliciter de l'administration de l'institution durant l'année.

Ainsi qu'on le verra en consultant le rapport du préfet, les dépenses ont excédé celles de l'année précédente, nonobstant le moindre nombre des détenus. Cela s'explique en partie par la hausse survenue dans le prix de certains articles dont la consommation est considérable, comme par exemple la farine et la viande,—l'augmentation des salaires payés aux employés, comme la chose est expliquée plus loin,—la plus grande quantité de lumière dépensée, et la plus grande consommation de combustible.

Les trois premières de ces causes ne pouvaient absolument pas être évitées, mais la nécessité de la dernière est une question non encore résolue.

L'état salutaire de la prison a été très satisfaisant, puisqu'il n'est survenu que dix décès et très peu de cas de maladies graves durant l'année. Le Dr. Dickson, chirurgien de l'institution, attribue ce fait à l'amélioration apportée dans la nourriture des détenus, à l'accroissement du travail en pleine air, et à la meilleure qualité de l'eau. Certains changements apportés à la ventillation ont aussi sans doute contribué à cet heureux résultat.

La discipline a été maintenue d'une manière satisfaisante, presque sous tous le rapports. Sous la surveillance bienveillante et attentive du préfet actuel, les détenus ont rempli leurs devoirs de manière à ce que les punitions ont été moins nombreuses que les années précédentes; et il n'a fallu recourir aux punitions sévères du fouet et de l'exercice du boulet qu'une couple de fois.

Les différents privilèges accordés en récompense de la bonne conduite des détenus ont produit les plus heureux résultats, et les directeurs se proposent d'en augmenter le nombre.

L'introduction de lampes dans les cellules, afin de permettre aux détenus de lire depuis le crépuscule jusqu'à 9 heures, p. m.,—heures qu'ils passaient jusqu'ici dans les ténèbres et l'oisiveté,—a non-seulement été une grande charité pour ces malheureux, mais a eu une influence si calmante que la plus profonde tranquillité et l'ordre le plus parfait ont remplacé les cris et les bruits de tous genres qui se produisaient autrefois pendant ces heures.

Le privilége d'obtenir, par une bonne conduite, une remise partielle de leur peine, est encore hautement apprécié par les détenus et continue à leur faire maîtriser leurs mauvais instincts et à les rendre industrieux.

Comme on le verra par le tableau qui a rapport à ce sujet, la plus grande partie des détenus ont mérité la plus forte récompense permise (une remise de cinq jours par mois), la moindre remise méritée étant de 25 jours, et la plus forte s'élevant à 211 jours; et sur les 195 détenus libérés durant l'année, par suite de l'expiration de leur peine, un seul n'avait obtenu aucune remise.

Ceci paraîtra d'autant plus remarquable que non-seulement les détenus qui se rendent coupables d'une faute quelconque n'obtiennent aucune remise de peine, mais encore sont exposé à perdre une partie de celle qu'ils avaient déjà obtenue.

Le système des gratifications, qui a été mis en pratique en Angleterre et en Irlande depuis quelques années, a été introduit ici jusqu'à un certain point et a produit de bons résultats. Il consiste à porter au crédit du détenu, en considération de son application croissante au travail, une partie des fruits de ce travail, afin que, lors de sa libération, il ait quelque argent qui lui permette de vivre jusqu'à ce qu'il ait trouvé une situation, et qu'il ne soit pas tenté de recourir au crime pour se procurer la subsistance.

Cette mesure a été jugée nécessaire, vu que la très-grande partie des criminels,—au moins ceux qui se livrent au vol,—appartient à la classe indigente. La possession d'une petite somme qui a permis au criminel élargi de vivre honnêtement, tout en cherchant de l'emploi, et d'éviter la société corrompue de ses anciens amis, ou peut-être d'entreprendre quelque petit commerce, a été reconnue comme un moyen très-efficace de réforme.

L'on croit aussi que le système des gratifications exerce une influence réformatrice sur les détenus en remplaçant l'apathie qui s'empare d'eux ordinairement par l'intérêt que leur laisse l'espoir d'un gain personnel, quelque minime qu'il soit, intérêt qui aide aux habitudes d'industrie, au contrôle de soi-même et au sentiment de respect de soi-même amené par l'idée de l'indépendance.

Ce système n'en est encore qu'à l'essai, mais les directeurs espèrent qu'il recevra son complet développement avant la fin de l'année.

Le nombre des détenus graciés—dont plusieurs étaient prisonniers à vie—excède celui de toute année signalée dans l'histoire de la prison. Les enquêtes instituées dans ces cas ont démontré à Votre Excellence qu'il existait plus au moins de circonstances atténuantes en leur faveur, et comme le grand nombre de ceux qui demandèrent à être graciés avaient souffert une longue détention—de 10 à 20 années dans bien des cas—le résultat voulu, abstraction faite de l'idée seule de punition, peut être considéré comme atteint.

Ce serait se hasarder beaucoup que d'affirmer que tous ceux qui ont profité de la clémence

de l'exécutif la méritait par leur conversion, mais il est certain que beaucoup ont quitté la prison réformés par la discipline, et que si la peine qu'ils ont subi ne pouvait effacer les actes qui ont été la cause de leur emprisonnement, il n'y a pas lieu de craindre qu'ils troubleront de nouveau la société.

Plusieurs évasions ont eu lieu pendant l'année, peut-être parce que le nouveau préfet n'avait pas su punir comme ils le méritaient les premiers manquements ; mais il a fini par voir qu'il fallait gouverner les officiers aussi bien que les détenus avec sévérité, et tout fait présager qu'à l'avenir l'on ne verra plus se répéter ces faits, qui sont de nature à jeter du discrédit sur l'institution.

Une augmentation du salaire de plusieurs des officiers a été recommandée par les directeurs et sanctionnée par Votre Excellence en Conseil. Cette augmentation a été jugée nécessaire à raison de ce que tous les salaires sont augmentés par tout le pays, de ce qu'ils y avaient droit par leurs longs services et leur efficacité reconnue ; mais tout en s'occupant des réclamations de ces officiers qui, bien que d'humble condition, sont pour la plupart gens de mérite, car ils ont des devoirs onéreux, désagréables et souvent dangereux à remplir, les directeurs ont veillé à ce que le chiffre du crédit de l'année ne fut pas dépassé.

Les recettes provenant du travail à ferme des détenus ont beaucoup diminué par suite de la grande réduction du nombre des ouvriers dans les différents ateliers ; mais le travail fait par les autorités de la prison a été reconnu plus profitable. L'industrie les détenus a été vigoureusement exploitée par les chefs de métier et les prix ont augmenté.

A l'approche de la fin de quelques uns des contrats, les directeurs ont cru devoir prévenir les entrepreneurs de la cessation probable du système du travail à ferme des détenus, vu le mécontentement croissant auquel il donne lieu, mais aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Si ce système était abandonné, il ne serait nullement difficile de trouver un travail abondant et profitable pour tous les prisonniers.

Les directeurs sont convaincus que sous la direction des officiers de la prison, et au point de vue de la morale et de l'hygiène, les détenus seraient beaucoup mieux que dans les ateliers des entrepreneurs.

On n'a pas travaillé à la construction de la prison pénale cette année, faute de main-d'œuvre, qui était toute employée par les entrepreneurs et pour d'autres travaux publics. L'habitation du préfet est la seule construction nouvelle que l'on ait pu entreprendre.

Les directeurs regrettent de ne pouvoir faire de rapport favorable sur les progrès de l'école. Les devoirs étaient si irrégulièrement remplis que l'on a jugé nécessaire de se dispenser des services de l'instituteur, auquel l'on n'a pas encore donné de successeur, mais le sujet d'un nouvel arrangement occupe à cette heure les deux aumôniers.

La condition de la division des prisonnières a été trouvée satisfaisante pendant toute l'année. Le bon ordre et l'industrie ont été maintenus, la soumission uniforme à la discipline a été observée, mais en n'infligeant que les plus légères des punitions jugées nécessaires.

Les directeurs sont heureux de pouvoir dire que depuis les deux dernières années, cette division n'a pas eu à recevoir une seule récidiviste.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN, N.-B.

Les habitants de cette heureuse province peuvent justement se féliciter de la faveur dont ils jouissent sous le rapport de la criminalité, car leur population, qui est de près de 300,000 âmes, ne compte que 30 détenus, fait consolant et qui démontre d'une manière incontestable que le crime n'a pas pris là racine.

Quant aux causes d'un pareil avantage, nous ne les chercherons pas au-delà du sens moral du peuple, et de la facilité avec laquelle se trouvent les emplois rémunératifs. Quand ces deux choses existent, le crime n'a guère de place, et tel est l'heureuse condition de cette province.

Depuis deux ans, une amélioration sensible a été apportée à la régie de la division des fabriques, et il en résulte que la main-d'œuvre des détenus donne aujourd'hui plus de profits qu'auparavant.

Des moyens différents de ceux jusqu'ici en pratique ont été adoptés par les directeurs au sujet de la fourniture des matières premières, et il en résulte une économie considérable, mais il y a encore place pour quelques améliorations.

Le principe bâtard d'après lequel cette prison a été dirigée avant de passer sous le contrôle des autorités fédérales, direction qu'il faut lui continuer une autre année, nuit considérablement au but de cette institution.

Sous ce système, les petits délinquants condamnés à 30 ou 60 jours de prison pour quelques faits de vagabondage, et les criminels condamnés à vie pour les méfaits les plus horribles, sont réunis ensemble. Cette association injudicieuse des classes criminelles rend impossible le degré voulu de discipline; elle enlève à la prison la crainte qu'elle doit inspirer, et par conséquent son influence réformatrice.

En faisant le service d'une prison commune elle manque à celui d'un pénitencier; il est donc à désirer que la séparation ait lieu le plus tôt possible.

Il se peut que plus tard l'on trouve à propos de mettre sous une seule direction et dans une même prison, située à Halifax, l'administration pénale du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, afin de rendre uniforme la discipline et l'industrie des deux et d'opérer ainsi une économie.

Une audacieuse tentative d'évasion a été faite par un des détenus, mais elle a été déjouée par la prompte action du garde. Le détenu a été sévèrement blessé dans l'affaire et il a aussi perdu la remise du temps qu'il avait gagné.

L'évasion d'un prisonnier à vie a été effectuée dans des circonstances qui démontrent une grande négligence de la part des autorités de la prison. Il a été arrêté aux Etats-Unis, mais ayant réussi à gagner les sympathies de ceux qui en avaient la charge, son extradition n'a pu être effectuée.

Si la prison doit être gardée par le gouvernement fédéral, la construction d'une d'enceinte doit être entreprise sans retard, la clôture actuelle étant presque entièrement délabrée. Dans cette condition, elle est plutôt propre à favoriser qu'à empêcher les évasions.

A toutes leurs visites, les directeurs ont trouvé la prison et ses dépendances proprement tenues et en bon ordre.

Les directeurs ont l'espoir que Votre Excellence voudra bien recommander au parlement qu'une petite somme soit mise à leur disposition pour le paiement de gratifications aux détenus de ce pénitencier et de celui d'Halifax, l'essai que l'on a fait de ce système au pénitencier de Kingston ayant été couronné de succès.

PÉNITENCIER D'HALIFAX, N.-E.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer pour les autres pénitenciers sous le contrôle du bureau d'inspection, le nombre des emprisonnements a beaucoup diminué ici.

Vu le caractère particulier de la cité d'Halifax, qu'elle tient surtout de sa population militaire et navale, la province de la Nouvelle-Ecosse peut se considérer comme jouissant d'une singulière réputation de moralité.

Ainsi qu'on peut le voir par les premiers rapports des directeurs, cette prison était dans une condition de régie bien primitive lorsqu'elle passa sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Depuis lors, les officiers ont acquis une grande connaissance de leurs devoirs, et la discipline a été assez bien maintenue, si l'on considère le mauvais principe de son administration, cette prison, comme celle de St. Jean, étant faite pour recevoir toutes les classes de délinquants. Le nouveau préfet paraît bien disposé à faire de son mieux pour l'efficacité de l'institution.

Dans un court espace de temps, une fabrique de balais—industrie qui donne de modestes bénéfices à la prison de St. Jean,—a été ouverte ici avec quelque perspective de succès.

Jusqu'ici, la majorité des détenus était employée à la cordonnerie, et comme ils n'étaient condamnés qu'à une courte réclusion, un bien petit nombre seulement arrivait à un certain

degré de capacité, de sorte que la moyenne du produit de leur travail n'excédait guère 25 cts. par jour pour chacun. On s'attend à de meilleurs résultats avec la fabrication de balais.

En prévision de l'opportunité future d'unir les deux provinces sous une administration pénale, un examen de la prison et des terrains d'Halifax a été ordonné par le gouvernement fédéral, et l'architecte intérimaire des pénitenciers a reçu en conséquence instruction de s'enquérir et faire rapport de la possibilité d'améliorer cette prison de manière à ce qu'elle puisse servir aux deux provinces.

Ce rapport, avec un plan des changements et augmentations proposés, ont été soumis au gouvernement avec certaines modifications jugées nécessaires par les directeurs au point de vue de l'économie et de l'utilité.

La prison et les bureaux qui en dépendent étaient toujours proprement tenus et en bon ordre.

MANITOBA ET COLOMBIE BRITANNIQUE.

Les directeurs n'ayant pas encore reçu instruction de Votre Excellence de s'occuper de l'administration pénale de la province récemment unie de Manitoba, leur rapport ne renferme rien touchant la condition du pénitencier de cette province.

Le système d'administration pénale qui subsistait sous le régime de la compagnie de la Baie d'Hudson ne conviendra plus à ce territoire, mais il est à présumer que sous peu le département de la justice prendra les mesures nécessaires à l'introduction du système trouvé si avantageux pour les autres provinces de la confédération.

Lorsqu'ils y seront appelés, les directeurs s'occuperont du devoir d'organiser cette administration d'après les instructions qu'il plaira à l'exécutif de leur donner.

Les observations ci-dessus peuvent être considérées comme s'appliquant également au pénitencier de la Colombie Britannique.

ASILE DE ROCKWOOD.

Nous nous bornerons à quelques observations sur cette institution, le rapport du Dr. Dickson, surintendant médical, renfermant tous les renseignement voulus.

Sous son énergique administration, plusieurs améliorations ont été apportées qui ont beaucoup aidé à la condition hygiénique.

Il est regrettable que les terrains de cette institution ne soient pas plus grands. L'air et l'exercice obtenus par des travaux de ferme sont maintenant reconnus comme moyens des plus efficaces pour aider au rétablissement des malades, sans compter que ce genre de travail est aussi le plus rémunératif auquel les détenus puissent être occupés.

A côté de l'asile il y a un terrain qui serait avantageux s'il pouvait être obtenu à un prix modéré.

Ainsi qu'on peut le voir par le rapport du Dr. Dickson, ni le chauffage ni la ventilation de ces édifices ne sont encore satisfaisants.

Le chauffage de grands édifices, ainsi que l'a démontré l'insuccès qu'ont rencontré sous ce rapport beaucoup d'édifices de ce continent, est encore un problème à résoudre, et dans ce pays, où les changements climatériques sont si rapides et si extrêmes, et les variations de température dans le cours de 24 heures si fréquentes qu'il paraît presque impossible d'arriver à sa parfaite solution. Avec le Dr. Dickson, les directeurs espèrent, toutefois, que les plans qu'il propose pour l'amélioration du chauffage et de l'aérage obtiendront le succès qu'il en attend, ce qui est beaucoup à désirer pour l'efficacité de l'institution.

L'éclairage de ce bel édifice au moyen de lampes à huile de charbon n'est certainement ni sûr ni économique; mais les directeurs ne seraient pas d'avis que pour cet objet l'on utilisât comme usine à gaz aucune bâtisse sur ces terrains et servant aujourd'hui à quelque autre usage.

Pour l'éclairage du pénitencier et de la prison pénale future, l'érection d'une usine sur les terrains est projetée par les directeurs, et afin de pouvoir commencer sous peu cette entreprise, ils attendent la sanction du gouvernement. S'ils reçoivent cette autorisation, le désir du Dr. Dickson sera accompli.

Par suite de la grande réduction dans le nombre des travailleurs du pénitencier, le préfet n'a pu fournir la main-d'œuvre nécessaire à la construction des murs d'enceinte et clôtures, ce qui impose un surcroît de responsabilité au surintendant et à ses aides, tout en privant les patients des avantages de l'exercice sur les terrains, avantages dont ils pourraient jouir s'ils étaient convenablement enclos.

La nouvelle habitation du préfet étant bien avancée, un nombre d'hommes, le printemps prochain, pourra travailler à l'achèvement des murs de l'asile.

En toute occasion l'asile a été trouvé tenu avec ordre et propreté, et les travaux d'amélioration commencées deux ans avant, ont été terminés durant l'année. Ils ont été exécutés avec beaucoup de vigueur et de goût.

Le tout respectueusement soumis.

TERENCE J. O'NEILL,
JAMES W. KING,
F. X. PRIEUR.

PENITENCIER DE KINGSTON.

Liste des rapports, etc., etc., envoyés à T. J. O'Neil, Ecr., Président, etc., 19 *fév.ier* 1872 :—

1. Tableau des statistiques criminelles.
2. Punitions, prison des hommes.
3. do do de femmes.
4. Liste des condamnés emprisonnés de nouveau.
5. do do graciés.
6. do do envoyés à l'asile.
7. do do décédés.
8. Déplacements des condamnés.
9. Etat des remises de peine.
10. Tableau comparatif des statistiques criminelles.
11. Rapport du préfet.
12. Rapport du chirurgien.
13. do du chapelain protestant (état annexé des livres de la bibliothèque).
14. do de l'aumonier catholique do do do
15. do de la matrone.
16. do de John Adam, } pour remplacer celui de l'architecte.
17. do du peintre, }
18. Rapport de la matrone.
19. do de la cordonnerié.
20. do de la ferme.
21. do du tailleur.
22. do du charpentier (sommaire).
23. do du forgeron do
24. do du maçon do
25. Propriété foncière do
26. Animaux do
27. Etat comparatif du travail de 1870 et 1871.
28. do du revenu.
29. do de la dépense.
30. do des dettes dues au pénitencier.
31. do des réclamations contre le pénitencier.
32. do du travail à ferme.

JOHN CREIGHTON,
Préfet.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
19 février 1872.

No. 1.

Récapitulation des Tableaux Statistiques pour 1871.

		Homme	Femme.	Total.
Race	Blancs	206	10	216
	Noirs	8	0	8
	Sauvages	2	0	2
	Total	....	....	226
Pays	Angleterre	20	2	22
	Irlande	30	2	32
	Ecosse	5	0	5
	Canada	128	6	134
	Etats-Unis	21	0	21
	France (A)	4	0	4
	Ile du Prince Edouard (B)	2	0	2
	Cap Breton (C)	1	0	1
	Suède (D)	1	0	1
	Allemagne (E)	4	0	4
	Total	....	....	226
Age	15 à 20	50	2	52
	20 à 25	60	2	62
	25 à 30	32	1	33
	30 à 40	33	3	36
	40 à 50	21	0	21
	50 à 60	9	2	11
	60 et au-dessus	11	0	11
	Total	....	....	226
Religion	Catholique	103	5	108
	Eglise d'Angleterre	67	2	69
	Méthodiste	22	1	23
	Presbytérien	19	1	20
	Baptiste	5	1	6
	Total	....	....	226
Education	Ne sachant ni lire ni écrire	64	5	69
	Lisant seulement	16	2	18
	Lisant et écrivant	136	3	139
	Total	....	....	226

		Homme	Femme.	Total.
Etat Civil	Célibataires	151	6	157
	Mariés	61	3	64
	Veufs	4	1	5
	Total	....	..	226
Habitudes morales	Sobres	72	0	72
	Tempérant	109	7	116
	Intempérant	35	3	38
	Total	....	..	226
Durée de la peine	2 ans	88	8	96
	2 $\frac{1}{12}$ ans	4	0	4
	2 $\frac{2}{12}$ "	1	0	1
	2 $\frac{3}{12}$ "	1	0	1
	2 $\frac{6}{12}$ "	1	0	1
	2 $\frac{8}{12}$ "	1	0	1
	2 "	58	2	60
	3 $\frac{2}{12}$ "	1	0	1
	4 "	13	0	13
	4 $\frac{3}{12}$ "	1	0	1
	5 "	28	0	28
	6 "	2	0	2
	7 "	7	0	7
	9 "	1	0	1
	10 "	2	0	2
	14 "	1	0	1
	16 $\frac{6}{12}$ "	1	0	1
	Pour la vie	5	0	5
				226

RÉCAPITULATION.—*Suite.*

Crimes.	Hommes.	Femmes.	Total.	Occupations.	Total.
Larcin	80	5	85	Femmes	70
Larcin et recel	6	....	6	Imprimeurs	2
Recel d'objets volés	3	1	4	Journaliers	91
Vol d'argent dans des lettres	1	....	1	Forgerons	7
Vol avec effraction	11	....	11	Tailleurs	4
Vol avec effraction et larcin	25	....	25	Selliers	2
Complicité de vol avec effraction	2	....	2	Matelots	3
Vol de bétail	6	....	6	Marchand	1
Vol de chevaux	22	....	22	Soldat	1
Vol de mouton	3	....	3	Cordonniers	21
Violence malicieuse aux animaux	1	....	1	Peintres	7
Vol	6	1	7	Fabriquant de valises	1
do avec violence	1	....	1	Fermiers	10
Assaut avec intention de vol	3	....	3	Commis	11
Complicité dans un vol	1	....	1	Pâtisssier	1
Tentative d'effraction	1	....	1	Fabriquant de brosses	1
Faux	3	....	3	Charpentiers	9
Faux prétextes	4	....	4	Ferblentiers	3
Félonie	4	....	4	Finisseurh	1
Viol	4	....	4	Tailleurs de pierre	7
Assaut avec intention de viol	1	....	1	Mouleur	1
Crime d'incendie	4	1	5	Bouchers	3
Détournement	3	....	3	Cuisiniers	2
Circuler de la fausse monnaie	2	....	2	Meubliers	1
Assaut grave	4	....	4	Mouleur en cuivre	7
Blessures corporelles graves	3	....	3	Machinistes	5
Coup de feu avec intention de meurtre	2	....	2	Mécanicien	1
Tentative de meurtre	3	1	4	Ecclésiastique	1
Homicide non prémidité	3	1	4	Marchand	1
Meurtre	3	....	3	Boulanger	1
Assaut avec intention de défigurer	1	....	1	Maréchal ferrant	1
				Etudiant	1
				Fabriquant de cigares	1
				Tonnellier	1
				Tanneur	1
				Sculpteurs	2
				Fabriquant de chaises	1
				Pelletier	1
				Horloger	1
Total	....	....	226		226

No. 2.—APERÇU des punitions infligées aux détenus dans le pénitencier de Kingston pendant l'année 1871.

Mois.	No. de repas au pain et à l'eau.								No. de détenus sans lit.	No. de détenus mis dans les cellules noires.	No. de détenus mis dans des cellules solitaires.	No. de détenus punis par le fouet.	No. de coups infligés.	No. de détenus mis à la chaîne.	No. de détenus réprimandés.	No. de détenus auxquels on a enlevé les vêtem.	No. privé de l'école.	No. de jours en cellule solitaire.				No. de ceux qui ont perdu rémission de peine.					Privés de lumière.	6 jours au pain et à l'eau.	Condamnés à porter le boulet.		Observations.
	7	6	5	4	3	2	1	Total.										1	2	3	7	3	5	7	14	30			No. d'hom.	Jours.	
Janvier	...	...	...	1	2	3	9	15	...	14	1	...	...	...	70	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	1	
Février	...	...	...	...	1	2	14	17	...	17	...	...	...	...	46	1	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Mars	...	...	...	...	2	1	28	31	...	20	...	...	...	...	52	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Avril	...	...	...	1	2	4	29	36	...	31	...	...	...	...	80	...	7	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Mai	...	1	...	...	3	4	25	33	...	30	...	...	...	...	82	5	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Juin	...	...	...	...	6	...	27	33	...	26	...	...	...	...	68	...	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Juillet	...	...	...	...	...	...	41	41	...	34	4	...	...	...	61	3	...	1	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Août	...	...	...	...	...	...	70	70	...	56	17	1	11	1	25	5	6	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	
Septembre	...	...	...	...	...	...	7	7	...	23	4	...	...	1	49	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	
Octobre	1	...	...	...	1	...	6	8	...	20	5	2	24	...	27	7	1	...	...	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	
Novembre	...	...	...	...	1	3	25	29	5	22	4	...	...	...	44	1	...	...	...	...	...	1	...	1	...	...	2	...	...	...	
Décembre	...	...	...	...	1	3	26	30	11	39	5	...	...	...	24	2	...	...	...	...	...	6	2	...	1	3	...	...	...	...	
Total	1	1	...	2	19	20	307	350	16	332	40	3	35	2	628	27	22	1	1	1	2	7	2	1	1	6	4	2	2	1	

Quand enchaînés.	Détenus enchaînés.	Quand déchaînés.
Août 28	Martin Cahill	2 Septembre.
Septembre 7	Martin Cahill	4 Octobre.

No. 3.—TABLEAU des punitions des détenus du pénitencier de Kingston, pour 1871.

Mois.	Rap. sur lesquels il n'a pas été infligé de chatiments.	Réprimandés.	Une nuit sans lit.	No. de 3 repas au pain et à l'eau, et de nuit sans lit.		No. de jours en cellule solitaire.			No. total de rapports.	No. total rapportés.	No. total de détenues.	Observations.
				1	2	1	2	3				
Janvier	1	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	4	48	
Février	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	46	
Mars	2	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	3	3	46	
Avril	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	45	
Mai	1	.....	1	1	.....	2	1	.....	6	6	45	
Juin	5	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	6	6	46	
Juillet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	1	44	
Août	2	.....	2	.....	1	.....	2	1	8	8	42	
Septembre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	41	
Octobre	1	5	.....	.....	.....	1	1	.....	8	8	42	
Novembre	.....	1	1	.....	.....	.....	.....	.....	2	2	38	
Décembre	1	.....	.....	.....	.....	3	.....	.....	4	4	38	
Totaux	15	9	5	1	1	7	4	2	44	44	521	

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 3 Janvier 1872, M. LEAHY, *Matrone.*

No. 4.—LISTE NOMINALE des détenus récidivistes dans le pénitencier de Kingston, durant l'année 1870, et nombre de ré-emprisonnements.

	Noms.	1er Ré-emprisonnement.	2me Ré-emprisonnement.	3me Ré-emprisonnement.	4me Ré-emprisonnement.	5me Ré-emprisonnement.	6me Ré-emprisonnement.	Observations.
1	John Brown	.....	1					
2	Thomas Johnson	.....	1					
3	Philip Donnelly	1						
4	James Holland	.....	.....	.....	.....	.....	1	
5	James C. Wall	1						
6	Joseph Ford	1						
7	Pierre Belleau	1						
8	John Buckley	1						
9	Chaucey Culbert	1						
10	Cornelius Leary	.....	1					
11	Edward O'Brien	.....	.....	1				
12	Joseph Durand	1						
13	Napoléon Giroux	1						
14	Christopher Bertrand	1						
15	Albert Card	.....	1					
16	Henry Chas. Hill	1						
17	Moses Tucker	1						
18	James Kelly	1						
19	William Larkin	1						
20	Paul Thomas	1						
21	George Jones	.....	.....	.....	1			
22	James Kerr	1						
23	James Wooderaw	1						
24	William B. Chisholm	.....	.....	1				
25	Charles Laudreville	1						
		17	4	2	1	.....	1	

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 31 Décembre 1871.

No. 5.—LISTE NOMINALE des détenus graciés durant l'année 1871, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.

	Noms.	Crime.	Lieu de conviction.
1	George Smith	Vol de cheval	Norfolk.
2	John Nichols	Meurtre	Brant.
3	William Curry	Vol de grand chemin	"
4	Patrick McGuire	" "	"
5	James Carroll	Meurtre	Montréal.
6	John Hope	"	Northumberland et D.
7	Edmond Duconda	Coup de feu mal intentionné	Montréal,
8	Thomas Madden	Félonie	Bedford.
9	William Douglas	Meurtre	Wentworth.
10	Louis Larue	Félonie	Kamouraska.
11	Léon Messier	Vol de cheval	Bedford.
12	Charles Brossard	Obt. de lettres des B.P. sous de faux prétextes.	Frontenac.
13	William H. Lee	Vol de chevaux	Montréal.
14	Jean B. Longpré	Félonie	Lambton.
15	Charles Toussaint	Viol	St. Francis.
16	Charles Clouthier	Larcin	Montréal.
17	Thomas Swanton	Homicide non-prémédité	Kent.
18	John Davis	Larcin	Brant.
19	Robert Renwick	"	Huron.
20	G. T. Rathburn	Vol de cheval et larcin	Leeds et Grenville.
21	Robert B. Lynch	Aggression illégal	York.
22	Alexander Sherwood	Effraction et larcin	Lambton.
23	Victor Gosselin	Assault et vol	Québec.
24	John Hendrick	Blessure avec intention	Lennox et Addington.
25	Joseph Winthorn	Faux	Ontario.
26	Patrick O'Neill	Félonie	York.
27	Andrew Kirk	Larcin	Northumberland et D.
28	George Lovely	Effraction et vol	Lambton.
29	William Hayden	Aggression illégale	York.
30	William McLean	Meurtre	Northumberland et D.
31	Henry Martin	Tentative d'incendie et bris de prison	Bedford.
32	Anthony Gordon	Crime contre nature	Northumberland et D.
33	Robert G. Camp	Viol	Wentworth.
34	Owen Kennedy	Félonie	York,
35	Philip Stephens	Larcin	Brant.
36	Sarah Bliss	Conspiration	Elgin.
37	John Gallagher	Félonie	York.
38	George Cook	"	Frontenac.
39	Thomas O'Donnell	Larcin	Oxford.
40	George Poulette	Recel d'argent volé	Montréal.
41	Félix Guilbeault	Larcin	"
42	Thomas School	Aggression illégale	York.
43	Isham Shanklin	Larcin et recel	Elgin.
44	James Anderson	Recel d'effets volés	Northumberland et D.
45	Thomas Smith	Félonie	Bedford.
46	Henry J. Smith	Vol	Stormont, D et G.
47	David Williamson	Larcin	Lennox et Addington.
48	Samuel S. Allen	Viol	Northumberland et D.
49	Pierre Legaré	Larcin	Montréal.
50	James Trick	"	Northumberland et D.
51	John O'Toole	Homicide non-prémidité	Frontenac.
52	Guillaume Carreau	Vol sur la personne	Québec.
53	James McGarry	Meurtre	Wellington.
54	Daniel Quinn	Félonie	York.
55	George Smith	Sodomie	Frontenac.
56	George Gustave	Félonie	York.
57	James Armstrong	Larcin et coup de couteau	Carleton.
58	Jacob Nill	Meurtre	York.
59	Robert Revels	"	"
60	Patrick McGrath	Félonie	"
61	Duncan McRae	Avortement	Northumberland et D.
62	John McConnell	Homicide non-prémidité	Halton.
63	Patrick Norton	Félonie	York.
64	John W. Blanchard	Vol d'animaux	Bedford.
65	Edward Wicklow	Meurtre	Wellington.
66	Joseph C. Tisdale	Conspiration	Elgin.
67	Francis Gilchen	Blessure corporelle grave	Québec.

No. 6.—LISTE NOMINALE des détenus qui sont devenus aliénés pendant l'année 1871, avec indication de leur condition actuelle.

	Noms.	Condition actuelle.
1	Louis Filion	Mieux
2	James Wood	"
3	Maurice Blake	Retourné au pénitentier
4	Martin Cahill	" "
5	Denis Price	Pas de changement
6	Louis Langlois	Aliéné incurable
7	William Reed	Pas mieux
8	Thomas Oldfield	Mieux
9	James Black	Pas mieux
10	Hannah O'Connor	Beaucoup mieux
11	Sandford Wood	Pas mieux

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 31 décembre 1871.

No. 7.—LISTE NOMINALE des détenus décédés durant l'année 1871, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.

	Noms.	Crime.	Lieu de conviction.
1	Dudley Gilman	Avoir mis le feu à un pont	Ottawa
2	Amos Kelly	Crime d'incendie	York
3	Edwin Peters	Vol de cheval	Northumberland et Durham
4	John I. Chucker	Homicide	Grey
5	Charles Medley	Meurtre	Essex
6	George Hogg	Sodomie	Frontenac
7	Peter Hughes	Félonie	Stormont, Dundas et Glengarry
8	Robert Caswell	Crime d'incendie	Grey
9	Charles Rice	Larcin	Montréal
10	Alanzon Swazie	Faux	Norfolk, (Suicide)
11	Charles Godbout	Larcin	Trois-Rivières

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 31 décembre 1871.

No. 8.—TABLEAU du mouvement des détenus du pénitencier de Kingston, depuis minuit le 31 décembre 1870, jusqu'à minuit, 31 décembre 1871.

Description.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Restant à minuit le 31 décembre 1870	.....	.....	.....	638	48	686
Admis depuis :—						
Des prisons des comtés	216	10	226			
De l'asile de Rockwood	5	.....	5			
				221	10	231
				859	58	917
Libérés :—						
A l'expiration de leur peine	177	18	195			
Pardonnés	66	1	67			
Envoyés à l'asile de Rockwood	10	1	11			
Suicidé	1	.....	1			
Morts	10	.....	10			
Evadés	5	.....	5			
Envoyés à la réforme	.....	.....	.....			
" par ordre de la cour	.....	.....	.....			
				269	20	289
Restant à minuit le 31 décembre 1871	.....	.....	.....	590	38	628

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 31 décembre 1871.

ETAT du nombre de détenus employés dans les différents départements du pénitencier de Kingston, le 30 de décembre 1871, et du nombre de jours de travail pendant l'année.

Département.	Hommes.	Jours.	Observations.
Maçonnerie :—			
Tailleurs de pierre	51	11,484	
Maçons	17	5,714	
Employés aux carrières	49	13,222	
Journaliers	15	5,133	
Employés au chemin de fer	1	306	
Charpentiers	38	11,846	
Tailleurs	32	8,421½	
Forgerons	20	5,261	
Cordonnerie de la prison	7	2,175½	
Chez le gardien et dans les ailes	30	9,067	
Boulangerie	6	2,005½	
Cour au bois	19	4,098	
Buanderie	8	2,321	
Sècherie	29	5,766½	
Ecurie et abreuvoir	12	3,005	
Loge nord	1	312	
Ferme	9	2,845	
Hôpital :—			
Malades	22	9,903	
Infirmiers	6	1,976	
Ebénisterie	48	13,776½	
Fonderie	77	21,120½	
Cordonnerie affermée	78	33,391¾	
Femmes	38	12,714	
	613	185,864¾	

N.B.—Les quinze détenus dont il n'est pas tenu compte sont des vieillards, incapables de travailler, des convalescents et des prisonniers occupés de différentes manières, mais dont on ne calcule pas le temps, comme par exemple, le serviteur à la table, l'imprimeur, l'homme de la cour, etc., et aussi des nouveaux arrivés auxquels on n'a pas encore donné d'emploi.

No. 9.—Etat des "rémissions de peine," gagnées par des détenus sortis du pénitencier de Kingston, en 1871:—

1	Détenu ayant gagné une moyenne de	25	jours.
1	" "	32	"
2	" "	$41\frac{1}{2}$	"
4	" "	56	"
18	" "	$65\frac{1}{2}$	"
45	" "	75	"
11	" "	82	"
6	" "	$95\frac{5}{6}$	"
6	" "	$105\frac{1}{3}$	"
16	" "	$114\frac{9}{16}$	"
29	" "	$129\frac{1}{2}$	"
5	" "	$135\frac{1}{5}$	"
5	" "	$145\frac{3}{5}$	"
6	" "	$151\frac{1}{3}$	"
7	" "	$166\frac{1}{7}$	"
7	" "	$176\frac{4}{7}$	"
7	" "	$184\frac{4}{7}$	"
5	" "	193	"
12	" "	203	"
1	" "	211	"

Minimum de jours gagnés	25
Maximum do	211
Nombre de détenus déchargés (non compris ceux qui ont été graciés)	195
Nombre de ceux ayant obtenu rémission	194

No. 10.—ETAT COMPARATIF des statistiques criminelles pour l'année 1870–71.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Description.	1870.	1871.	Observations.
Nombre reçus des prisons de comtés	196	226	
" des asiles	.....	5	
Elargis à l'expiration de la sentence	170	195	
Graciés	28	67	
Envoyés à l'asile des aliénés	11	11	
Suicidés	1	1	
Morts	12	10	
Evadés	.....	5	
Sortis par ordre de la cour	1	.....	
Punis—Au pain et à l'eau	540	352	
Sans lit	10	16	
Cellule noire	226	332	
" solitaire	11	40	
Fouetés	9	3	
Coups de fouets donnés	249	35	
Enchaînés	6	2	
Réprimandés	183	628	
Privés de vêtements	46	27	
" de l'école	.....	22	
Renfermés dans leur cellule	.....	5	
Privé de la rémission	.....	17	
" lumière	.....	4	
Exercice du boulet	86	2	
Nombre de jours d'exercice du boulet	198	2	
Privés de souper	18	.....	
" de pain blanc	1	.....	
" de viandes	1	.....	
Nombre de prisonniers le 31 décembre	686	628	
Nombre de jours de travail	*114,817¾	185,864¾	*Contrats non compris.
No. de détenus élargis pour avoir gagné leur rémission	153	194	
" " sans " rémission	17	1	
Minimum de jours gagnés	2	25	
Maximum " "	162	211	
Emprisonnés de nouveau	28	25	
	$ cts.	$ cts.	
Revenu	48,324 31	40,975 15	
Dépenses	104,905 43	110,362 49	

No. 11.—RAPPORT DU PREFET DU PÉNITENCIER DE KINGSTON, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE AU 31 DÉCEMBRE 1871.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.
6 Février 1872.

T. J. O'Neil, Ec.,
Président
des Directeurs des Pénitenciers, etc.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ce rapport, qui est mon premier, sur les affaires qui concernent le Pénitencier de Kingston pour l'année expirée au 31 décembre 1871.

Son Excellence Lord Lisgard, Gouverneur-Général me nomma, le 31 décembre 1870, préfet du Pénitencier, et j'entrai en fonctions mardi, le 3 janvier 1871.

En entrant ce jour-là, vers midi, dans le réfectoire de cette institution, je m'annonçai moi-même aux détenus et leur donnai en quelques mots l'assurance que je m'efforcerais, avec le secours de Dieu, d'exercer parmi eux une douce influence morale, et que j'emploierais tous mes efforts à améliorer leur condition; que pour réussir dans cette voie, ils devaient tous m'aider, et que la meilleure manière pour eux de parvenir à ce but était d'obéir aux règlements de la prison ainsi qu'à ceux qui sont chargés de voir à leur exécution: qu'ils devaient faire cela par principe, et non par crainte des châtiments; je témoignai l'espoir que les géoliers les traiteraient avec impartialité et que le moins important des détenus alors en prison obtiendrait justice de moi et me trouverait toujours prêt à redresser les griefs réels.

Comme je n'avais pas, pour commencer, l'expérience de mon prédecesseur en matières pénitentiaires, je me mis à l'œuvre pour apprendre les devoirs que j'avais à remplir et je ne tardai pas à me convaincre qu'ils étaient suffisamment ardus pour mettre à l'épreuve les forces physiques et mentales d'un homme. Je considérais que les détenus étaient envoyés au Pénitencier, non-seulement pour être punis, mais encore pour y être réformés. Plusieurs de ces infortunés n'avaient reçu aucune éducation morale ou religieuse; ils avaient été élevés dans la misère et le vice, totalement négligés par la société jusqu'au jour où ils avaient commis quelque crime contre elle. Environ quinze pour cent d'entre eux sont des niais et ne sauraient être responsables de leurs actions.

Pour prendre sur les détenus cette influence que je désirais avoir, je crus qu'il m'était nécessaire d'obtenir leur confiance au moyen d'un traitement invariablement juste. Quoique obligé souvent de les réprimander et de les punir, je compris que je devais m'y prendre de manière à réprimer le mal et à exciter ce qu'il y avait de bien en eux, et que, quand la punition est nécessaire, elle doit être infligée de telle sorte qu'elle ne puisse provoquer la sympathie. Le sentiment qu'il y a dans un détenu, vous l'affaiblirez certainement; si vous êtes doux avec lui il aura bientôt honte de son irritabilité et de ses penchants à l'excitation. Quand des hommes ont besoin d'être corrigés ou censurés, et qu'on veut avoir un bon effet de cette correction, il faut leur faire comprendre qu'ils méritent une punition et qu'elle leur est impliquée plus par pitié que par colère. Peu, même parmi les pires criminels, ont perdu toute foi, toute espérance, toute aspiration, et parfois le désir des choses pures et vraies; et ces attributs peuvent être stimulés à un plus haut degré. Le détenu possède encore quelques éléments du sacrifice de soi-même, et j'ai remarqué que plusieurs des prisonniers les plus incontrôlables dans le Pénitencier de Kingston se sont efforcé de réprimer leurs passions et sont devenus beaucoup plus soumis aux règlements depuis qu'ils ont appris à me regarder comme leur ami plutôt que comme un maître oppresseur, et les officiers placés sous mes ordres comme de petits maîtres. Provoquer les mauvais sentiments des hommes et exciter la partie basse de leur nature seulement, c'est les rendre pires encore; tandis qu'en les traitant différemment on en fait du moins des êtres humains. Ils finissent par avoir honte de leur conduite et s'efforcent de faire mieux en prison, et quand ils laissent celle-ci, au lieu de nourir des sentiments de vengeance contre ceux qui avaient été préposés à leur garde aussi bien que contre la société toute entière, ils demeurent plus doux, se repentent et prennent la résolution de faire mieux à l'avenir qu'ils n'avaient fait dans le passé. Je n'ai aucun doute que c'est là le but de plusieurs de ceux qui sortent de l'institution, et ces bonnes résolutions ne sont brisées que quand la coupe de l'ivrognerie est de nouveau portée à leurs lèvres et que la raison fait encore naufrage.

Tout en gouvernant, au meilleur de mes capacités, les détenus de cette institution d'après un traitement *uniformément* doux et humain, j'ai été invariablement ferme, mettant en pratique une discipline raisonnée, exigeant une observation ponctuelle et prompte de tous les ordres et règlements.

J'ai déjà obtenu de bons résultats par ce mode de traitement. Les prisonniers sont moins irritables, paraissent beaucoup plus contents, et, si je puis employer cette expression, plus heureux qu'ils ne l'étaient lorsque je suis entré en fonctions. Dans cette disposition d'esprit ils travaillent mieux et jouissent d'une meilleure santé que jamais auparavant. Ils sentent que je leur porte un intérêt personnel, et plusieurs disent qu'ils ont honte de faire quoi que ce soit qui puisse me déplaire. En sorte que si ma tache est dure et pénible, j'y trouve au moins des compensations dans la pensée que quelques six cents personnes sont moins misérables que le jour où j'arrivai parmi elles.

La discipline que je désire mettre en force n'est pas la stricte répression, mais elle consiste à instruire et, par conséquent, à réformer le détenu. Je suis heureux de dire que mes vues sur ce point sont pleinement exécutées par la matrone qui dirige si habilement le département affecté aux femmes dans ce Pénitencier.

Durant l'année dernière les Directeurs ont autorisé et pris l'initiative de plusieurs grandes améliorations dans cette prison.

Les rations des détenus sont de bonne qualité et de quantité suffisante. Il n'a pas été facile de mettre de la variété dans la manière de préparer les viandes, mais l'appareil à vapeur qu'on est actuellement à poser obviera bientôt à cette difficulté. J'examine *régulièrement* le bœuf, la farine et les pommes de terre, et je me convainc qu'ils sont de la qualité stipulée au contrat. Le bon régime, la propreté et l'habillement des détenus, est chose très-importante. Ils préservent la santé, encouragent l'industrie et contribuent pour une large part au maintien de la discipline. Si le bien-être physique d'un détenu est négligé, vous ne pouvez le convaincre que vous avez son bien-être moral à cœur. Il pourra écouter de bons avis, mais ces avis seront autant de paroles inutiles, s'il est mal nourri, mal vêtu, confiné dans un sombre cachot depuis l'instant qu'il laisse le travail, le soir, jusqu'à celui du lever le lendemain matin, dormant sur un lit dur, n'ayant pas de couvertures suffisantes et obligé de respirer une atmosphère froide et viciée. Sous ces circonstances il se lèvera, le matin, languissant, fatigué, bourru, plein de mécontentement et de colère contre tout ce qui l'entoure. Il fera aussi peu de travail que possible et sera très souvent sur la liste des malades ou tentera de s'y faire inscrire.

J'apprends que cet état de choses a existé il y a quelques années, mais il n'existe plus maintenant. Les détenus n'ont plus cet air irrité et menaçant des anciens jours, et dans la plupart des cas ils se rendent au travail avec le même esprit qui anime les ouvriers du dehors dont les labeurs sont amplement rémunérés.

L'octroi d'un luminaire fait par les Directeurs à chaque détenu qui a été trois mois sans faire faire de rapport pour mauvaise conduite est un grand bienfait hautement apprécié. De cette manière, plusieurs de ceux qui étaient auparavant tenus dans l'obscurité peuvent étudier et lire dans leurs cellules depuis 5½ heures jusqu'à 9 p. m.

Tous les détenus de la prison sont conduits dehors tous les dimanches pour faire une promenade d'une heure autour de la cour. Autrefois on n'accordait ce privilége qu'à ceux dont la conduite était tout-à-fait irréprochable. Comme cet exercice est indubitablement salutaire, la faveur en a été accordée à tous.

Le système que les directeurs ont aussi inauguré cette année d'accorder des gratifications pour bonne conduite et industrie, fonctionne bien. Indubitablement il encourage beaucoup ces deux objets.

Le résultat des travaux faits cette année par les détenus peut avantageusement soutenir la comparaison avec les années dernières.

Une bonne partie de l'eau qui se trouve en face du lot du pénitencier a été protégée par des charpentes construites durant l'année. Autrefois, les pierres détachées du bord de l'eau étaient emportées par la mer haute et orageuse. Ce danger n'existe plus, et la charpente ayant été placée dans l'eau profonde, les facilités de quaiage pour la prison ont été considérable-

ment augmentées. J'espère que de nouveaux crédits seront consacrés à l'achèvement de ce ouvrage.

Le département consacré à la pierre constitue l'industrie la plus importante et la plus profitable que nous ayons. La pierre taillée et non-taillée trouve toujours un marché facile dans les parties occidentale d'Ontario. Il y a trois escouades régulières de carriers, chacune de 14 à 18 hommes constamment employés aux carrières de la prison, d'où la pierre est transportée sur un chemin de rails en bois, soit au bord du bassin du pénitencier et chargée sur des bateaux, ou dans l'atelier des tailleurs de pierre pour y être taillée.

Tout ce qui concerne cette division industrielle de la prison est fort bien administré par M. le maître de métier Painter qui, avec M. Adams, dans la division des charpentiers, M. Stewart dans la division des forgerons et mécaniciens, et M. Gemmill dans la division des tailleurs, forment un personnel supérieur de maîtres de métier.

Les escouades de prisonniers qui travaillent au dehors sont plus dispendieuses, mais leurs travaux sont plus profitables et plus salubres que ceux des prisonniers qui travaillent dans l'enceinte des murs.

Les états de caisse des trois divisions d'industrie à l'entreprise ne sont pas aussi considérables qu'auparavant, parce qu'un moindre nombre de prisonniers ont été employés dans ces divisions.

Le système des contrats est considérablement déprécié en beaucoup d'endroits, et avec mon expérience d'une année je me sens très-embarrassé pour donner une opinion arrêtée sur ce sujet. Un fait est hors de doute, c'est que les détenus qui ne sont pas employés dans les ateliers affermés jouissent d'une meilleure santé et sont plus robustes que ceux qui y sont confinés. Cependant, on peut dire la même chose des individus placés dans la même position et qui ne sont pas détenus.

Il n'est que juste d'ajouter que les entrepreneurs ne cherchent en aucune manière à opprimer leurs employés. Les prisonniers peuvent faire facilement tout le travail que l'on exige d'eux, et plusieurs gagnent des sommes considérables en faisant un surplus d'ouvrage. En outre, comme je l'ai déjà dit, la surveillance de ces ouvriers est moins dispendieuse que celle des escouades du dehors, parce qu'un officier peut garder et contrôler cinquante hommes dans une chambre, plus aisément qu'une demi-douzaine d'hommes, souvent disséminés, à l'extérieur. Dans tous les pénitenciers qui se soutiennent par eux-mêmes, je crois que le système des contrats doit l'emporter. Et là où le travail des détenus est concentré sur une ou deux entreprises, les profits seront plus forts, surtout parce que le coût de surveillance sera moindre. Je ne crois pas, cependant, que le revenu provenant du travail des détenus soit d'aussi grande importance que leur traitement judicieux et leur réforme.

Les contrats qui existent actuellement ici vont bientôt finir ; on aura ainsi l'occasion de faire un changement si on le juge à propos. Si le système des contrats est aboli, on aura pas de difficulté à trouver, dans un très-court espace de temps, un emploi profitable pour les ouvriers, et s'il est continué on devrait obtenir un plus haut prix pour leur travail, parce qu'au dehors les salaires ont augmenté d'au moins 30 par cent et les vivres de toutes sortes ont augmenté dans la même proportion depuis que ces contrats ont été faits.

L'année dernière, en raison de la sècheresse continue qui s'est fait sentir vers le milieu de l'été, fut défavorable à l'agriculture ; cependant, la ferme et le jardin ont produit un approvisionnement de légumes plus considérable que jamais auparavant. La sage politique suivie par les directeurs en faisant fournir une plus grande quantité d'engrais améliorera davantage la culture des légumes qui sont si importants pour la santé des détenus.

Il est possible que pour une institution comme celle-ci les états de caisse actuels ne paraissent pas considérables, comparés au coût d'entretien et de construction, mais quand on songe que l'asile des aliénés de Rockwood—qui n'est surpassé par aucun édifice de ce genre sur le continent—a été construit, ainsi que l'édifice du pénitencier et les murs de séparation, etc., par le travail forcé, on ne peut s'empêcher de trouver les résultats hautement satisfaisants.

Je regrette de dire que l'école annexée à l'institution n'a pas été dans une condition prospère. J'espère voir avant longtemps une nouvelle réorganisation et plus d'efficacité.

La remise de cinq jours par mois, autorisée par l'acte des pénitenciers, aux détenus dont la conduite et l'industrie ne laissent rien à désirer est un puissant encouragement. Cette remise et l'espoir du pardon encouragent plusieurs à continuer de bien faire en face des plus grands découragements.

Le nombre des détenus graciés en 1871 est plus considérable qu'à l'ordinaire. Les directeurs et autres ont sans doute attiré l'attention du gouvernement sur des cas où de longues peines (plusieurs, au-delà de cinq ans) avaient suffisamment expié les crimes pour lesquels les détenus étaient emprisonnés.

Je crois qu'un meurtrier doit, dans tous les cas, souffrir la mort pour son crime ; mais quand il y a des circonstances atténuantes suffisantes pour justifier l'exécutif de lui faire grâce de la vie, alors on doit lui donner l'espérance qu'un emprisonnement d'une douzaine d'années et une bonne conduite invariable pourrait un jour aboutir à sa libération. Règle générale, les peines de courte durée produisent le meilleur effet sur l'esprit et le moral des prisonniers.

Les punitions ont été moins nombreuses et moins sévères durant l'année dernière que jamais auparavant dans l'histoire de l'institution. Et ceux qui sont en position de faire des comparaisons considèrent que la discipline du pénitencier de Kingston n'a jamais été meilleure qu'elle est aujourd'hui.

Cinq détenus se sont évadés pendant l'année :—Oscar Byrnes, de l'asile de Rockwood ; John Hannah, d'une escouade extérieure, et Greenbury Steele, nègre ; Benjamin Wilson, nègre, et Richard Neligan, blanc, de l'hôpital. Steele et Neligan s'étaient fait admettre à l'hôpital sous prétexte qu'ils étaient malades, et Wilson en qualité de barbier, visitait cette institution presque tous les jours ; il eut ainsi occasion d'apporter une fausse clef, une barre de fer et autres instruments qui furent sans aucun doute cachés dans le lit de Steele. Wilson alors feignit d'être lui-même malade. Tous trois étaient enfermés dans des cellules adjacentes, et pendant la première nuit d'orage qui suivit, Steele ouvrit sa cellule ainsi que les deux autres avec sa fausse clef qui avait été arrangée d'une façon très-ingénieuse ; puis avec la barre de fer ils firent jouer un barreau de la fenêtre et s'évadèrent. Une fois dehors, ils volèrent une chaloupe et s'enfuirent dans l'Etat de New-York, qu'ils atteignirent avant l'aurore le lendemain matin. Steele et Wilson sont encore en prison à Boston, Mass, sous accusation de vol avec effraction. Si l'on intercalait dans la loi d'extradition une petite clause stipulant l'échange de prisonniers évadés, ce serait un grand avantage pour le Canada et les Etats-Unis. Un autre prisonnier nègre, nommé Isaac Johnson, tenta de s'évader au mois de septembre dernier, mais il fut repris à une couple de milles de la prison où quelques-uns des officiers l'avaient cerné dans un marais. Aux dernières assises, il subit son procès pour ce délit et fut condamné à trois autres mois d'emprisonnement ici, ce qui, avec la perte de six mois de remise que Johnson avait gagnés, est égal à neuf mois.

J'ai, dans l'administration de la prison, pratiqué autant d'économie que j'ai cru compatible avec l'efficacité. Lorsque j'entrai en fonctions il y avait beaucoup d'améliorations et de réparations à faire, surtout dans la division des forgerons. Par un ordre très-humain du bureau, je reçus instruction de faire l'acquisition de grandes bottes pour les hommes travaillant à l'extérieur dans la neige et l'humidité, ce qui occasionna de suite une dépense de $100. Le coût supplémentaire des lampes et de l'huile est un item considérable, mais d'un grand bénéfice.

J'ai été un peu plus libéral que mes prédécesseurs à l'égard des détenus libérés, laissant cependant beaucoup au-dessous du maximum le montant fixé par l'Acte du Parlement. En faisant cette libéralité je n'ai fait que suivre le principe des gratifications. Les habillements, qui sont aujourd'hui donnés aux détenus libérés, sont beaucoup plus variés, d'une qualité un peu meilleure et fort bien faits. Autrefois le vêtement d'un détenu libéré équivalait à un écriteau posé dans le dos d'un homme et sur lequel se serait trouvée l'inscription suivante : " Venant de sortir du Pénitencier." Cela a presque toujours été ainsi d'une fin d'année à une autre, sans qu'on s'occupât beaucoup d'améliorer la coupe ou la forme des vêtements.

Je transmets ci-inclus les tableaux statistiques requis par la loi. Pour ceux qui n'ont pas le temps de les analyser, il sera intéressant de voir, sur un seul coup d'œil, un bref état de ce qu'il en coûte en argent pour entretenir l'institution, et les recettes des détenus pendant l'année dernière, comme suit :

ETAT des dépenses du Pénitencier de Kingston pendant l'année expirée au 31 Décembre 1871.

	$ cts.	$ cts.
Déboursés en 1871	112,254 09	
Augmentation du traitement des officiers, de juillet à décembre, payée en 1872	2,313 75	
Réclamations contre le Pénitencier, 31 Déc. 1871	6,318 99	
		120,886 83
MOINS—		
Somme payée pour matériaux de l'Asile de Rockwood	2,604 95	
Somme payée pour la construction du Pénitencier (pour matériaux)	8,628 30	
Somme payée pour la reprise des prisonniers Smith et Mann, 1870	1,709 95	
Somme payée pour frais judiciaires encourus en 1870	1,156 12	
Somme payée pour le traitement des architectes, etc., de Rockwood	1,658 33	
Somme payée pour remboursement d'os et de cuir vendus en 1870	665 64	
Somme payée pour évaluer la propriété de la Prison pendant les années antérieures à 1871	300 00	
Somme payée pour l'achat de chevaux, pas imputable à l'entretien	425 00	
		17,148 29
Coût net de l'entretien		$103,738 54

Sommaire général de la valeur du travail fait et des matériaux fournis par les différentes Divisions du Pénitencier de Kingston pendant l'année 1871.

Nom de la Division.	Ouvrage de pratique.		Rockwood.		Pénitencier.		Total.
	Matériaux	Travail.	Matériaux	Travail.	Matériaux	Travail.	
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Division des Maçons	1,356 65	11,237 27	.....	1,571 70	1,073 12	8,951 03	24,189 77
" Charpentiers	971 50	1,448 78½	355 63½	722 46	8,066 10¾	4,149 33	15,663 81¾
" Forgerons	31 44	120 14	245 73½	367 77½	2,208 82½	2,614 83	5,588 74½
" Femmes	.....	754 74	.....	.....	.....	828 05	1,582 79
" Cordonniers	31 41	12 00	.....	.....	1,667 68½	1,394 58½	3,105 67½
" Tailleurs	1,089 50	371 75	.....	.....	3,596 35	1,485 00	6,542 60
" de la ferme	.....	.....	.....	.....	634 31	1,138 00	1,772 31
Total	3,480 50	13,944 68½	601 37	2,661 93½	17,196 39½	20,560 82½	58,445 70¾

SOMMAIRE GÉNÉRAL de la valeur du travail fait, etc.—*Suite.*

	Moyenne de la main-d'œuvre.	No. de jours de travail.	Taux.	$ cts.
			Par cent.	
Boulangerie	6	2,006	40	802 40
Buanderie	7	2,321	40	928 40
Ecuries et cour	10	3,095	30	901 50
Scieurs de bois, cordeurs et porteurs	13	4,098	25	1,024 50
Econome—Dans le réfectoire, la cuisine, les caves, les ailes et les dortoirs, blanchisseurs, pour veiller aux lampes, etc.	31	9,355	20	1,871 00
Sécherie et chambre de raccommodages (âgés et invalides)	23	5,766½	10	576 65
Infirmiers	6	1,976	30	592 80
Aides du garde-magasin, de l'économe et des maîtres de métier	5	1,550	40	620 00
Surveillants des salles	2	730	40	292 00
Aides des jardiniers	2	620	40	248 00
Femmes (travaux de ménage, de cuisine, etc.)	15	4,672	20	934 00
Travail à ferme des cordonniers				12,916 70
" " fabricants de meubles				4,606 83
" " des serruriers				8,448 20
				$93,208 73¾

Les principaux travaux auxquels une bonne partie de ces matériaux et de cette main-d'œuvre a été consacrée sont :

Premièrement.—La résidence du Préfet qui occupe une position élevée sur les terrains du Pénitencier, immédiatement en face de la principale entrée de la prison. La plus grande partie de la pierre employée dans la construction de cet édifice provient des carrières de la prison, et toute la main-d'œuvre, dans chaque division, a été fournie par les détenus.

Secondement—Le quai sud et la digue (dont il a déjà été question comme étant un ouvrage nécessaire pour protéger la propriété de la prison.) Il mesure 410 pieds de longueur sur 22 de hauteur, présentant une façade de 9,020 pieds de largeur.

Troisièmement—Le prolongement du quai ouest qui était nécessaire pour déposer plus facilement la pierre en prolongeant le chemin de fer à lisses de bois, ainsi que pour charger les bateaux directement à même les chariots de pierre. La construction totale sur cet ouvrage est de 4,408 pieds en superficie.

Le chemin de fer à lisses de bois a été prolongé jusqu'aux carrières pour donner plus de facilité au transport de la pierre et des débris pour remplir les quais.

Plusieurs ouvrages nécessaires de construction moins importante ont été faits ainsi que les réparations dont cette grande institution avait besoin.

Une galerie de photographie a été construite ainsi qu'une cave d'hiver; un toit à l'épreuve du feu a été mis à la maison de l'engin ; une scie circulaire placée dans la cour pour scier le bois de chauffage de la prison ; des dalles ont été posées dans l'atelier des meubliers, la bâtisse de l'engin ; la boulangerie neuve ; les murs de la prison jointoyés, etc., etc.

Je transmets avec celui-ci les rapports de MM. Painter et Adams qui ont rempli les fonctions d'architectes depuis le départ de M. Horsey.

En terminant, je dois offrir mes remerciements au sous-préfet, au gardien-en-chef ainsi qu'aux autres officiers de l'institution pour le précieux concours qu'ils m'ont donné dans son administration.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN CREIGHTON,
Préfet.

No. 12.—RAPPORT DU CHIRURGIEN.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 20 janvier 1872.

MESSIEURS,—Je demande la permission de présenter mon rapport annuel sur le Pénitencier de Kingston pour l'année 1871.

L'état hygiénique du Pénitencier pour l'année passée a été satisfaisant.

Quoique les cas de fièvre typhoïde admis à l'hôpital aient été plus nombreux que pendant l'année précédente, cependant, le caractère de la maladie était plus modéré et des quatre vingt seize détenus atteints de cette maladie et admis à l'hôpital pendant l'année, deux seulement y ont succombé.

On peut assigner à plusieurs causes l'amélioration sanitaire de la prison pendant ces dernières années, telles que la disposition de diverses foyers d'infection qui, dans le voisinage de l'institution, viciait l'air et gâtait l'eau ; les mesures de précaution prises pour diminuer l'influence maligne de certains éléments que l'on ne pouvait faire disparaître entièrement ; la diminution du nombre de prisonniers enfermés en dedans les murs ; une plus grande variété dans les aliments, le nombre plus considérable relativement de détenus employés aux ouvrages en plein air, et par suite la réduction du nombre de ceux employés dans les ateliers.

Il y a plusieurs questions intéressantes relativement aux effets produits sur l'état mental des détenus par la discipline et la réclusion dans la prison, depuis son ouverture en 1835 jusqu'au 31 décembre 1871, lesquelles se trouvent dans mon rapport sur l'asile pour cet année. On y verra que plus de un et demi pour cent du nombre total des détenus envoyés au Pénitencier sont devenus aliénés. La manière ordinaire cependant d'établir des statistiques de ce genre consiste à baser les calculs sur la population : j'ai en conséquence montré dans un des tableaux attachés au rapport sur l'asile que un peu plus d'une moitié d'un pour cent de la population annuelle devenait insensée.

On trouvera annexé les tableaux ordinaires ; ils ont été préparés avec soin par l'excellent surintendant de l'hôpital, M. Halliday.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre très-humble serviteur,

JOHN R. DICKSON, M. D., F. R. C. S. E.,
Chirurgien, Pénitencier de Kingston.

MM. O'Neill, King et Prieur,
Inspecteurs des Pénitenciers, Puissance du Canada.

RAPPORT ANNUEL des maladies traitées à l'infirmerie du pénitencier de Kingston durant l'année 1871.

Maladie.	Restant.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Restant.
Abcès	2	9	10	1	.....
Amputation	.....	1	1	.....	.....
Anémie	.....	1	1	.....	.....
Apoplexie	.....	1	.....	1	.....
Ascites	.....	1	.....	1	.....
Asthme	1	3	3	.....	1
Clous	.....	12	12	.....	.....
Bronchites	.....	2	2	.....	.....
Brûlure	.....	5	5	.....	.....
Cancer	1	.....	1	.....	.....
Cholérine	.....	4	4	.....	.....
Chorée	1	.....	1	.....	.....
Coliques	.....	8	8	.....	.....
Courbatures	.....	1	1	.....	.....
Constipation	.....	3	3	.....	.....
Contusion	1	42	42	.....	1

RAPPORT ANNUEL des maladies traitées à l'infirmerie.—*Suite.*

Maladie.	Restant.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Restant.
Débilité	2	8	8	2	.....
Diabète	.....	1	1	.....	.....
Diarrhée	1	28	28	.....	1
Dyssenterie	1	6	7	.....	.....
Dyspepsie	1	4	5	.....	.....
Eczema	.....	1	1	.....	.....
Epilepsie	1	4	5	.....	.....
Erysipèle	.....	10	10	.....	.....
Febricule	6	93	94	.....	5
Fièvre Intermittente	.....	6	5	.....	1
Fièvre Typhoïde	2	96	95	2	1
Fistule à l'anus	.....	1	1	.....	.....
Fracture	.....	2	.....	.....	2
Engelure	.....	2	2	.....	.....
Gastrite	.....	1	.....	.....	1
Hémoptysie	.....	1	1	.....	.....
Hémorrhoïdes	.....	3	3	.....	.....
Maladie du cœur	.....	1	1	.....	.....
Hepatitie	.....	2	1	.....	1
Hernies	.....	1	1	.....	.....
Hysterie	.....	1	1	.....	.....
Influenza	12	51	63	.....	.....
Jaunisse	.....	1	1	.....	.....
Lumbago	.....	27	26	.....	1
Prétextant maladie	.....	8	7	.....	1
Manie	.....	8	8	.....	.....
Mélancolie	.....	1	1	.....	.....
Névralgie	2	2	4	.....	.....
Onyxia	.....	2	2	.....	.....
Ophthalmie	.....	32	31	.....	1
Orchite	.....	5	5	.....	.....
Pharyngite	.....	1	1	.....	.....
Phthisie	1	6	2	1	4
Pleurodynie	.....	15	15	.....	.....
Porrigo	2	1	3	.....	.....
Psoriasis	.....	1	1	.....	.....
Rhumatisme	3	22	25	.....	.....
Gale	.....	10	10	.....	.....
Sciatique	1	.....	1	.....	.....
Scrofule	.....	7	5	2	.....
Entorse	1	9	10	.....	.....
Stomatitie	.....	2	2	.....	.....
Orgeolet	.....	2	2	.....	.....
Sycosis	.....	1	.....	.....	1
Synovitie	.....	5	5	.....	.....
Syphilis	.....	2	2	.....	.....
Tonsilitie	.....	8	8	.....	.....
Torticollis	.....	4	4	.....	.....
Tumeur	.....	1	1	.....	.....
Ulcères	.....	4	4	.....	.....
Panaris	.....	5	5	.....	.....
Blessures	1	44	45	.....	.....
Total	43	652	663	10	22
Suicide	.....	.....	.....	1	.....

JOHN R. DICKSON, M.D., F.R.C.S.E.,
Chirurgien, Pénitencier de Kingston.

LISTE ANNUELLE des décès dans l'infirmerie du pénitencier de Kingston, durant l'année 1871.

No.	Nom.	Age.	Maladie.	Quand admis.	Décédé.	Pays.	No. de jours à l'infirmerie.	Remarques.
1	Dudley Gillman	64	Fièvre typhoïde	26 janvier 1871	2 février 1871	Etats-Unis	7	
2	Amos Kelly	29	Abcès	30 décembre 1870	7 février 1871	,,	39	Nègre.
3	Edwin Peters	33	Fièvre typhoïde	13 mars 1871	26 mars 1871	Ontario	13	
4	John J. Chuckee	25	Scrofule	22 juin 1871	18 juillet 1871	,,	26	,,
5	Charley Medley	29	,,	3 juin 1871	10 août 1871	,,	68	,,
6	George Hogg	75	Débilité	26th October, 1870	26 août 1871	Angleterre	304	
7	Peter Hughes	63	,,	29 novembre 1869	13 septembre 1871	Irlande	653	
8	Robert Caswell	58	Ascites	25 août 1871	5 octobre 1871	,,	41	
9	Charles Rice	31	Phthisie	31 octobre 1871	5 novembre 1871	Ontario	6	
10	Charles Godbout	51	Apoplexie	21 décembre 1871	23 décembre 1871	Québec	2	
	Alansom Swazze	23	S'est suicidé en se pendant		20 janvier 1871	Ontario		

JOHN R. DICKSON, M.D., F.R.C.S.E.,
Chirurgien, Pénitencier de Kingston.

TABLEAU des accidents arrivés aux détenus du pénitencier de Kingston, durant l'année 1871.

Date.	Nom.	Où employé.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	No. de jours à l'infirmerie.	Observations.
Janv. 9....	William Grinness.....	Atel. d'ébéniste.	Perte de la 1ère phalange du pouce gauche.	Machine à varloper	36	
,, 20....	Peter Almonte.....	Hangar à la pier.	Contusion du 3e doigt, main gauche.....	Chute de pierre	17	
Mars 5....	Henry J. Smith	Fonderie	Brûlure aux lèvres, joues et œil gauche, défigurant ce dernier	Explosion de métal en fusion.	31	
,, 9....	Robert McCrudden...	Atel. des ébénist.	Blessure de l'index de la main gauche....	Machine à varloper.....	16	
Avril 15....	Thomas Allen...	Porcherie.....	Morsure à la hanche droite.....	Par un cochon	15	
,, 24....	Jacob Hobson.....	Fonderie	Amputation de la première phalange, 3e doigt, main gauche.....	Scie circulaire	30	
,, 27....	William Villiers.. ...	Carrière	Contusion du 3e doigt, main gauche.....	Chute d'une pierre.....	18	
Oct. 7....	Daniel McRae.....	Hangar à la pier.	Fracture de la cheville gauche	Chute de pierre	86	Encore à l'hôpital.
Nov. 23....	Moses Tucker	Cour	Fracture de la jambe gauche au-dessus de la cheville	Pris par la roue d'une voiture.	55	,,
,, 27....	W. B. Brown.....	Hangar à la pier.	Lacération de la cuisse gauche, (l'artère fémoral coupé)	Par un coup de hache en fendant du bois	21	
Déc. 11....	B. A. Barnard.....	Atel. d'ébéniste.	Lacération du poignet gauche.....	Par l'écart d'un ciseau.....	10	

JOHN R. DICKSON, M.D., F.R.C.S.E.,
Chirurgien, Pénitencier de Kingston.

No. 13.—RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

BUREAU DE L'AUMONIER, 31 Décembre 1871.

Aux Directeurs des Pénitenciers, etc., etc.,

MESSIEURS,—Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire cette fois un rapport aussi étendu que ceux des années passées, d'autant plus que je n'ai repris mes fonctions l'année étant plus qu'à motié écoulée. Je pense que l'œuvre spirituelle a été fidèlement accomplie en mon absence par mes vicaires MM. Bousfield et Pices. Je crois qu'il est de mon devoir de témoigner de la sincérité et de la piété de ces messieurs.

Depuis mon retour, je me suis consacré au même travail pour leur prêcher la parole de Dieu, autant que ma santé et les circonstances le permettaient, soit dans des conversations intimes, soit dans des instructions, ou en visitant les malades ou dans des prières. Le bon grain a été semé parmi eux et j'espère qu'il produira des fruits en temps convenable.

Les offices publiques sont bien remplis et intéressants; aussi ils attirent des auditeurs et des fidèles du dehors. Pendant ces offices, l'ordre le plus parfait règne toujours. Le chant du chœur est beaucoup admiré et il devient de plus en plus considérable.

Le jour de Noël, lors de la Sainte Communion, cinquante prisonniers, vinrent communier.

Les directeurs verront par le rapport ci-inclus, que les livres de la bibliothèque sont bien appréciés et sont lus par tous les détenus capables de lire. La bibliothèque possède plusieurs ouvrages de choix, remplis d'instructions morales et utiles, et si éloigné d'esprit et de secte et de controverse religieuse, qu'ils pourraient figurer dans une bibliothèque ouverte à tous. Comme plusieurs sont en mauvais état, il sera nécessaire d'y ajouter trois ou quatre cents volumes. Avec quatre cents piastres, on répondrait à ce besoin pressant. J'espère aussi que l'on accordera $80 pour l'achat de bibles, de livres de prières, livres d'hymnes et de catéchismes pour cette année.

Tout ce qu'il est nécessaire de dire relativement à l'école a été dit dans mon rapport semestriel.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
HANNIBAL MULKINS.

ETAT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Nombre de volumes dans la Bibliothèque	1,026
Augmentation pendant l'année	—
Nombre de prisonniers ayant lu les livres	252
Crédit pour livres en 1870 et 1871	—
Nombre de livres sortis	3,690

P. S.—Quoique aucun octroi n'ait été fait pendant les deux dernières années, les directeurs ont accordé des sommes suffisantes pour les besoins religieux et il n'est que juste d'ajouter que les octrois pour la bibliothèque n'étaient pas absolument nécessaires pendant les deux dernières années; cependant quelques volumes l'auraient rendue plus attrayante et plus acceptable.

No. 14.—RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEM. 1871.

Nombre de volumes dans la bibliothèque	412
Nombre " ajoutés pendant l'année	24

Nombre de détenus ayant pris des livres	186
Crédit pour la bibliothèque	$18.50
Nombre de volumes prêtés pendant l'année	3,213

W. J. KEILTY,
Assistant Aumonier.

A T. J. O'Neill, Ecr.,
Président du Bureau des Directeurs,
Pénitencier de Kingston.

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération le rapport annuel de l'aumonier catholique du Pénitencier de Kingston, pour l'an de grâce finissant le 31 Décembre 1871.

Les offices se font selon le rituel catholique. On offre le saint sacrifice de la messe tous les dimanches matin et le chant des psaumes de David le soir de chaque dimanche. Les détenus catholiques sont ainsi mis à même de remplir tous leurs devoirs religieux. On doit attendre de là d'heureux effets et des bénédictions, attendu que les prisonniers assistent invariablement au service divin avec tout le respect et la gravité convenables. Le fait est que la grande majorité, j'en suis sûr, fréquente la maison de Dieu pour prier et bien peu, s'il en est, pour rire.

De plus l'instruction religieuse des détenus est surveillée avec soin, comme un grand moyen de réforme. Tous les dimanches et les jeudis de l'année on leur donne des instructions sur des points de doctrine ou de morale. Les détenus ont ainsi la faculté nécessaire d'apprendre ce qu'il doivent croire et pratiquer, s'ils désirent, devenir avec l'aide de Jésus-Christ, de bons chrétiens. On attend, Dieu aidant, des fruits et d'excellents fruits de ces instructions, vu que les détenus se font remarquer de leur côté par l'attention dont ils font constamment preuve.

Un autre trait qui mérite d'être noter, c'est leur goût pour la lecture. Ce goût est encouragé autant que possible, et l'on surveille leur lecture avec soin. On ne met à leur disposition que des livres de la plus haute moralité. Cet enseignement, impregné de christianisme, doit avoir une heureuse influence sur les esprits d'hommes qui, par le passé, étaient en proie à l'ignorance et aux vices qui en dérivent—d'hommes dont la plupart ont été mal dirigés et malheureux plutôt que criminels et vicieux.

Je ne saurais parler en termes trop élogieux de la personne que le gouvernement a nommée à la charge responsable de Préfet, et qui dirige l'institution avec tant de prudence et d'habileté. Il est toujours discret, juste et compâtissant dans ses relations avec les prisonniers. Il possède leur confiance et ils le respectent et le regardent comme un homme modèle. Cette influence du Préfet tourne au profit et au bien de tous les départements en rapport avec le Pénitencier de Kingston. Les détenus sont en général bien disposés, et le simple bon sens nous porte à supposer que des gens bien disposés suivront les exercices religieux et écouteront les instructions avec beaucoup plus de goût que s'ils étaient autrement et avec plus de fruits pour eux-mêmes et pour la société.

En terminant, je désire déclarer qu'il y a en ce moment deux cent soixante-et-trois hommes (263) et vingt-et-une femmes (21) sous mes soins de pasteur dans le Pénitencier de Kingston. Il meurt peu de prisonniers—six ou sept en moyenne par année. Dans leur maladie, les pauvres prisonniers reçoivent les soins assidus d un prêtre et meurent fortifiés par les sacrements de l'église.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. KEILTY,
Assistant Aumonier.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 31 Déc. 1871.

No. 15.—RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
(DÉPARTEMENT DES FEMMES)
3 Janvier 1872.

Aux Directeurs des Pénitenciers,
Etc., etc., etc.

MESSIEURS,—En passant en revue l'état de ce département à la fin de l'année 1871 j'éprouve beaucoup de satisfaction de pouvoir vous dire que tout ce qui est en rapport avec ce département s'est amélioré de la façon la plus satisfaisante. Les infractions à la discipline ont été moins nombreuses et moins graves cette année, quoique nous ayons en moyenne sept détenues de plus que l'année précédente. Je suis heureuse aussi de déclarer qu'aucune des femmes sorties de prison pendant les deux dernières années n'a été emprisonnée de nouveau.

Les gains des détenues, comme il appert par les états relatifs aux travaux, s'élèvent à $1,560.20, les recettes en argent à $684.40, donnant un excédant de 244.39 sur l'année dernière.

Je suis, messieurs,
Votre obéissante servante,
MARY LEAHY,
Matrone.

No. 16.—RAPPORT DE M. ADAMS, MAITRE DE MÉTIER.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 9 Février 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour votre information, un rapport sur l'état des divers travaux en voie de construction et terminés pendant l'année 1871, en tant que cela regarde le genre d'ouvrage exécuté sous ma surveillance, savoir: le prolongement du quai ouest, soit sur l'ancienne partie qui se projette de 118 pieds, deux parements de trois pieds ont été ajoutés à sa hauteur, faisant 354 pieds. Sur la portion construite en 1869 on a ajouté 4 pieds sur la hauteur; elle s'étend sur 252 pieds en longueur=1,008 pieds (avec un chemin à lisses construit dessus.)

Sur l'autre prolongement du même côté on a ajouté 375 pieds en longueur et huit pieds en hauteur, faisant 3,000 pieds, 12 pieds de largeur—faisant en tout une superficie de 4,408 pieds. Le coût du matériel s'est élevé à $1,453.93 (non-compris le travail.)

Le quai sud et la jetée ont été construits et ils mesurent 410 pieds de longueur sur 22 pieds de hauteur, donnant une surface latérale de 9,020 pieds (25 pieds de largeur.) Le coût du matériel employé dans ces ouvrages s'élève à $1,851.98 (non-compris le travail.)

La nouvelle maison du préfet a été construite dans le courant de l'année; l'ouvrage de menuiserie a coûté, jusqu'au 31 octobre $1,510.32, y compris les portes, les chassis, les planchers et les dépendances; l'ouvrage de ferblantier à la toiture a coûté $448.89, formant pour le matériel seulement, une dépense de $1,999.21 (non-compris le travail.)

Une cave a été aussi construite pour le besoin de la ferme. Sa menuiserie a coûté $70.83 jusqu'au 31 décembre 1871.

A la suite d'un incendie qui a éclaté dans le bâtiment de la machine à vapeur près de l'atelier du charpentier, et détruit le toit, on a jugé à propos de le rétablir d'une façon plus durable, et en conséquence on a fait un nouveau toit en métal et en tuile. Le coût et la surveillance de cet ouvrage ayant été surtout à la charge de ce département, il faut que je fasse rapport sur le prix du matérial employé dans sa construction. Il a coûté jusqu'au 31 décembre 1871 $89.38½ (sans y comprendre le prix du travail). Cet ouvrage, je dois ajouter, n'est pas terminé.

Le chemin de fer a été prolongé de 530 pieds. Il coûte, d'après estimation, $67.68 par 100 pieds. Cela forme un total de $358.70 (y compris le travail.)

Il a été jugé nécessaire, par mesure de précaution, d'établir un atelier de photographie qui a été construit par ce département, et son coût (complété) a été de $59.37½ (sans y comprendre le travail.) Il a été aussi nécessaire de construire un hangard pour une scie à bois avec une scie circulaire, et en rapport avec le mécanisme de l'atelier du charpentier, afin de scier le bois de chauffage à l'usage de la prison; et afin d'atteindre ce but on a dépensé jusqu'au 31 décembre 1871, $3.21 seulement pour le matériel. Cet ouvrage n'était pas terminé le 31 décembre 1871.

On a aussi fait dans l'institution diverses autres améliorations d'une moindre importance pendant le cours de cette année, et un aperçu de leur coût se trouve sous leurs différents titres dans l'état ou sommaire des dépenses de l'année fourni par le département.

Je dois ajouter que le rapport des recettes pour l'ouvrage ordinaire, indépendamment de celui de l'asile des aliénés, s'élèvent à $2,420.28, donnant une moyenne de 65½ par jour pour le travail de chaque prisonnier employé à ce travail. Cela est à part le travail fait à la prison et à Rockwood, et le total de tout le travail donnera une moyenne à chaque prisonnier de 53·35 cents par jour.

Je puis ajouter que le prix du travail employé pour construire les quais a été estimé (ainsi que celui des autres ouvrages) à 50 cents par jour, ce qui est le tarif uniforme. On a adopté ce chiffre parce que des bandes d'hommes du département ont été employés à ces ouvrages en même temps, mais dans un ouvrage de ce genre, la véritable manière d'estimer sa valeur est de l'estimer au tarif ordinaire de tant par nombre de pieds linéaires de bois employés, ce qui aurait matériellement augmenté "le montant estimé" des gains provenant du travail.

Les travaux dont il vient d'être question vont augmenter la valeur de la propriété foncière de cette institution pour la somme totale de $7,720.06, comme on verra par le tableau suivant:

Description de l'ouvrage.	Valeur du Matériel.	Valeur du travail.	Valeur total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Prolongement du quai ouest	1,453 93	91 50	1,545 43
Quai Sud	1,851 98	826 75	2,678 73
Nouvelle résidence du préfet	1,999 21	784 44	2,783 65
Cave aux légumes	70 83	49 00	119 83
Toît du batiment de la machine	89 38½	26 50	115 88½
Prolongement du chemin de fer	.....	.....	358 70
Atelier de photographie	59 37½	30 00	89 37½
Hangard et scie à bois	3 21	25 25	28 46
Totaux	5,528 92	1,833 44	7,720 06

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-humble serviteur,

JAMES ADAMS,
Charpentier et maître de métier.

A John Creighton, Ecr., Préfet,
Pénitencier de Kingston.

No. 17.—RAPPORT DU M. PAINTER, MAITRE DE MÉTIER.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
14 février 1872.

MONSIEUR,—Je demande la permission de soumettre le rapport suivant sur les progrès et l'état des ouvrages exécutés par le département de la maçonnerie pendant l'année finissant le 31 décembre 1871.

Comme l'on verra par le rapport détaillé déjà soumis, l'ouvrage le plus important exécuté par le département pendant la dernière année a été la construction de la résidence du préfet, bâtie en pierre noire brute, non taillée avec des angles rentrants ; les fenêtres et les autres montures saillantes sont en grès de l'Ohio et taillé et sculpté ; les sommets des cheminées sont en briques blanches de Prescott, avec un chapeau en pierre de l'Ohio. La plus grande partie des matériaux employés sont de provenance canadienne, et on a largement profité du travail de l'institution.

L'on a acheté de la pierre de l'Ohio pour les moulures ; de la brique pour les murs de séparations, et les manteaux de cheminée, les conduits et les sommets et du sable. Le tout a coûté $1,073.12.

La valeur estimée des matériaux et du travail est de $4,893.99.

L'ouvrage qui par son importance, vient ensuite, est le prolongement du quai ouest jusqu'à la rue et la construction d'un quai jusqu'au pont sud. On a rempli ce quai avec les pierres de rebut et les débris des carrières. La valeur de ce caisson et des frais de comblement du quai est de $2,703.65.

Le prolongement du chemin à lisses le long du quai ouest et la nécessité d'aller chercher de la pierre plus loin à mesure que les carrières s'éloignent ont entraîné une dépense de $300.00.

La chambre de l'ingénieur dans le hangar de la machine étant sans plancher (excepté un en terre qu'on y avait mis tout d'abord) on y a posé des dalles moyennant une dépense $5.444.

Le plancher du cellier de la salle à diner étant en fort mauvais état, on a jugé à propos d'y placer des dalles qui seront là d'une façon permanente et durable. On en a placé une immense quantité (la plus grande partie est maintenant posée) valant $640.00.

On a commencé à rejointoyer les murs de la prison pénale, mais un travail urgent a forcé de suspendre cette opération, de sorte que le peu que l'on a fait vaut $46.50.

Voilà les améliorations permanentes faites pendant l'année passée.

La valeur des réparations générales, blanchissage des murs au lait de chaux, et menues réparations (n'ajoutant rien à la propriété foncière) est de $1,062.22.

Un état détaillé est aussi donné dans les rapports, montrant la valeur et la quantité d'ouvrage ordinaire, de la pierre, etc., vendus pendant l'année dernière. Les totaux sont comme suit :—

Pierre taillée	$5,493 69
do brute	4,471 49
Chaux	1,944 43
Pierre cassée	467 91
Travail sur les vaisseaux	215 40
Faisant un total de	$12,592 92

sans compter la chaux et la pierre brute fournies à l'asile de Rockwood et valant $416.65 et la pierre taillée pour un montant de $126.65.

Il m'est agréable de dire que les recettes de la dernière année dépassent celles des années précédentes, et pendant que je suis sur ce sujet, qu'il me soit permis de donner un état comparatif des trois dernières années ou pour le temps pendant lequel j'ai eu l'honneur d'être au service de l'institution :—

1869 a produit	$ 4,749 00
1870 „	11,225 00
1871 „	12,592 00
Tandis que la moyenne des six années précédentes a été de	2,590 00
Dont il faut déduire paiement pour tirer la pierre de la carrière	1,116 00
Ne laissant que	1,474 00 net.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

THOMAS PAINTER,
Maître de Métier.

A John Creighton, Ecr., Préfet.

No. 18.—STATISTIQUES, DÉPARTEMENT DES FEMMES.

GAINS dans le département des femmes, divers, pour l'année finissant le 31 décembre 1871 :

Contrat pour l'atelier de cordonnerie	$ 8 70
Atelier d'ébénisterie	39 15
Prison des hommes et des femmes	838 05
Divers venant de différents individus	706 89
Total	1,560 20

Statistiques Générales.

Date.	Tricot et Couture.	Travail dans la Maison.	Lessive et Repassage	Cuisine.	Nursing.	No. total de jours de travail.	Malades.	Punitions.	No. total de femmes.	No. total employées au travail de la Maison.	No. de demandes de soins médicaux.	No. de catholiques.	No. de protestants.	No. total de femmes.
1871.														
Janvier	688	211	122	52	26	1,099	115	.....	1,214	411	408	898	550	1,448
Février	715	177	96	48	24	1,060	54	.....	1,114	345	346	784	516	1,300
Mars	775	221	113	54	27	1,190	25	1	1,216	415	208	838	558	1,396
Avril	696	203	98	48	24	1,069	11	.....	1,080	373	216	810	540	1,350
Mai	721	218	137	52	26	1,154	8	4	1,166	433	273	825	566	1,391
Juin	741	200	137	52	26	1,156	3	1	1,160	415	253	769	570	1,339
Juillet	673	185	128	50	25	1,061	10	1	1,072	388	243	761	570	1,331
Août	673	193	137	51	27	1,081	24	5	1,110	408	285	744	530	1,274
Septembre	649	186	123	52	26	1,036	46	.....	1,082	387	366	709	539	1,248
Octobre	618	181	97	52	26	974	53	3	1,030	356	208	696	533	1,229
Novembre	568	185	107	52	26	938	50	.....	988	370	153	630	510	1,140
Décembre	525	191	105	50	25	896	54	3	953	371	180	655	527	1,182
Dimanche	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,443	.....	.....	.....	.....	.....
Totaux	8,042	2,351	1,400	613	308	12,714	453	18	13,185	4,672	3,139	9,119	6,509	15,628

No. 19.—Matériaux employés et ouvrage fait dans les départements de la cordonnerie et de la sellerie du 1er janvier au 31 décembre 1871.

—	No. de bottes et souliers faits.	Valeur du stock.	Coût de l'ouvrage.	Valeur actuelle.
	Paires.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Bottes, fortes faites	178	311 50	213 60	525 10
do pour détenus libérés "	110	203 50	137 50	341 00
do remontées "	44	61 60	44 00	105 60
do gaiters à chevilles "	18	24 30	18 00	42 30
do do cousues "	3	6 00	4 50	10 50
Balmorals pour hommes "	6	12 00	6 00	18 00
Cobourgs do "	234	269 10	234 00	503 10
Pantoufles en toile do "	428	235 40	235 40	470 80
Bottines en cuir do "	100	100 00	75 00	175 00
Bottines pour femmes "	17	17 85	6 80	24 65
Souliers do "	9	5 40	2 25	7 65
Pantoufles do "	11	6 30	3 30	9 60
Bottes et souliers raccomodés	1,509	377 25	377 25	754 50
Total	.....	1,630 20	1,357 60	2,987 80
Harnais faits	3	31 41	12 00	43 41
Réparations pour les écuries	.....	27 60	27 10½	54 70½
No. Harnais faits cette année	988	9 88	9 88	19 76
Grand total pour les deux	.....	$1,699 09	1,406 58½	3,105 67½

No. d'hommes dans l'atelier 7

Humblement soumis à John Creighton, Ecr., Préfet, Pénitencier de Kingston,

Par THOS. H. WARDELL,
Maître de Métier.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,
5 Janvier 1872.

No. 20.—ÉTAT du revenu et de la dépense de la ferme du pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 31 décembre 1871.

DT.

		$ cts.	$ cts.
Graines et instruments et compte d'engrais	.....	.....	634 31
Travail de chevaux, 218 jours, par jour	218	2 50	545 00
Gages d'un homme pour garder les porcs par année	.....	.....	288 00
Porcs, nourris des déchets de la table, par année	.....	.....	100 00
Travail de détenus sur la ferme, nombre de jours 2,845, à par jour	2,845	0 40	1,138 00
Petites patates, 170 minots de la ferme, consommées dans la porcherie, par minot	170	0 25	42 50
Salaire de deux gardiens, pour une année chacun, par année	.....	400 00	800 00
Quatre cordes de bois pour la porcherie, par corde	.....	5 00	20 00
Compte de la dépense	.....	.....	3,567 81

AV.

	$ cts.	$ cts.
Betteraves, 600 minots, par minot	0 50	300 00
Carottes, 261 minots, par minot	0 45	117 45
Choux, 14,000, à pour chacun	0 10	1,400 00
Ognons, 350 minots, par minot	1 50	525 00
Panais, 158 minots, par minot	0 60	94 80
Choufleurs, 228, par chacun	0 10	22 80
Laitue, 16,000 pieds, par pied	0 01	160 00
Pommes de terre, 1,270 minots, par minot	0 38	736 60
Do consom. dans la porcherie, 170 min., par m.	0 25	42 50
Porc, pesé mort ou vivant, par lb	0 07	860 57
Céleri, 1,100 pieds, par pied	0 10	110 00
Persil, 370 pieds, par pied	0 03	11 10
Sarriette d'été, 44 bottes, par botte	0 03	1 32
Tomates, 41 minots, par minot	0 50	20 50
Foin, 10 tonnes, par tonne	18 00	180 00
Gadelles, 80 pintes, par pinte	0 10	8 00
Poireaux, 300 bottes, par botte	0 01	3 00
Plants de choux, 14,000, par cent	0 10	14 00
Compte du revenu	.....	4,607 64
Compte de la dépense	.....	3,567 81
Balance de l'avoir	.....	1,039 83

ANGUS SHAW,
Fermier et jardinier.

No. 21.—TABLEAU ANNUEL de l'ouvrage fait dans l'atelier des tailleurs du pénitencier de Kingston, 1871.

Nombre d'articles fabriqués.		Description.	Valeur de la main-d'œuvre. Prix.	Valeur de la main-d'œuvre. Montant.
		Uniforme d'officiers :—	$ cts.	$ cts.
12	.....	Grandes tenues	2 00	24 00
50	.....	Petites tenues	1 00	50 00
47	.....	Par-dessus	2 00	94 00
65	.....	Gilets	0 50	32 50
97	Paires..	Pantalons	0 50	48 50
41	.....	Casquettes	0 25	10 25
				$259 25
		Habits bourgeois :		
47	.....	Habits	1 50	70 50
30	.....	Gilets	0 50	15 00
34	Paires..	Pantalons	0 50	17 00
5	.....	Par-dessus	2 00	10 00
				$112 50
		Ouvrage en laine :		
91	.....	Vestes	0 75	68 25
410	Paires..	Pantalons	0 40	164 00
93	.....	Gilets	0 50	46 50
314	.....	Casquettes	0 12½	39 25
200	.....	Chaussettes	0 05	10 00
64	.....	Insignes de bonne conduite	0 05	3 20
620	Paires..	Mitaines	0 05	31 00
				$362 20
		Ouvrage en toile :		
63	.....	Blouses	0 40	37 20
542	Paires..	Pantalons	0 25	135 50
703	.....	Gilets	0 20	140 60
71	.....	Ceintures	0 12½	8 87½
317	.....	Tabliers, toile	0 05	15 85
9	.....	Par-dessus	3 00	27 00
5	Paires..	Jambarts	1 00	5 00
241	.....	Habillements de détenus libérés	2 50	602 50
10	.....	Par-dessus "	1 50	15 00
1	Paire...	Pantalons	0 50	50
63	.....	Drap de barbier	0 03	1 89
5	.....	Pavillons à signaux	0 30	1 50
9	.....	Habits teints	0 30	2 70
				$994 11½
		Totaux	.....	*$1,728 06½
8	Jours...	Eponger et ployer la toile et le drap	0 40	3 20
14	,,	Episser des câbles	0 40	5 60
22	,,	Confection de tapis	0 40	8 80
11½	,,	Assortir les chiffons	0 40	4 60
26	,,	A l'église	0 40	10 40
51	,,	Galerie de photographie	0 40	20 40
485	,,	Machine	0 40	194 00
823	,,	Vestiaire	0 40	329 20
308	,,	Messager	0 40	123 20
1,655	,,	Raccommodage	0 40	662 00
309	,,	Salle du coupeur	0 40	123 60
3,712½	.....			†$1,485 00

* 4,709 jours.=$1,728 06½
† 3,712½ jours à 40 cents.=$1,485 00

Wm. Condon, 59 jours confect. 16 pr. pantalon de prison, à 40c.	$ 6 40
„ (indisposé) 18 jrs. faisant 27 pr. chaussettes à 5..	1 35
„ „ 12 „ 20 „ mitaines, „ ..	1 40
89	$9 15
Moyenne, 10¼ cents. (71 jours rien.)	
Pierre Collin, 11½ jours confect. 6 gilets toile, à 20c.....	$ 1 20
Indisposé. Moyenne 10½ cents. (9½ jours rien).	
George Potters, 30 jrs. confect. 2 pr. pantalon toile à 25c.....	0 50
„ 2 blouse toile à 40c.....	0 80
„ 15 gilets „ à 20c.....	3 00
Moyenne 14⅓ cents. (50 jours rien.)	$3 30
Robert English et Richard Chrysler, 40 jours confectionnant 10 gilets toiles à 20c.....	$ 2 00
Deux tabliers toiles à 5c.....	0 10
17 pairs pantalon toile à 25c.....	4 25
Deux blouses toile à 40c.....	80
Moyenne, 17⅞ cents.	$7 15

No. 22.—DÉPARTEMENT DU CHARPENTIER.

APERÇU indiquant la valeur des matériaux et travail employé pendant l'an. 1871.

Pour qui.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Totaux.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ouvrage ordinaire.....	971 50	1,448 78½	2,420 28½
Asile des aliénés.....	104 36	230 58	334 94
Edifice de Rockwood.....	251 27½	491 88	743 15½
Travail au pénitencier.....	8,016 10¾	4,149 33	12,165 43¾
Totaux.....	$9,343 24¼	6,320 57½	15,663 81¾

JAMES ADAMS,
Maître de métier.

PÉNITENCIER DE KINGSTON 7 février 1872.

No. 23.—RÉCAPITULATION du travail fait dans le département des forges, pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 31 décembre 1871.

Ouvrage fait.	Valeur du travail.	Valeur des matériaux.	Valeur total.	Observations.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Pour l'édifice de Rockwood.....	367 77½	245 73½	613 51	
Ouvrage ordinaire.....	120 14	31 44	151 58	
Pénitencier de Kingston....	2,614 83	2,208 82½	4,823 65½	
Grand Total.....	$3,102 74½	2,486 00	5,588 74½	

R. M. STEWART,
Maître de métier.

No. 24.—DIVISION DE LA MAÇONNERIE.

APERCU indiquant la valeur du travail et le coût des matériaux achetés pour l'année 1871.

Description de l'ouvrage.	Travail.	Matériaux.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ouvrage de pratiques	11,237 27	1,356 65	12,593 92
Pénitencier, améliorations permanentes	7,888 26	1,073 12	8,961 38
,, réparations	1,062 77	.....	1,062 77
Rockwood, chaux et pierres	543 30	.....	543 30
,, 2,571 jours de travail à 40 cts	1,028 40	.....	1,028 40
	$21,760 00	2,429 77	24,189 77

RÉCAPITULATION indiquant les gains de chaque escouade dans le département de la maçonnerie, pénitencier de Kingston, pour l'an. finissant le 30 déc. 1871.

	Travail.		Matériaux.			Total.
		Total.		Total.	Total.	
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Atelier du tailleur de pierre.						
Ouvrage de pratique du dehors	3,658 63	.....	1,835 00	.....	5,493 69	
Maison du préfet	1,149 95	.....	704 30	.....	1,854 25	
Réparation au pénitencier.	522 02	.....	195 20	.....	717 22	
Aisle de Rockwood	98 10	.....	28 55	.....	126 65	
Outillage	329 50	.....	141 45	.....	470 95	
		5,758 20		2,904 56		8,662 76
Bandes des édifices.						
Gardien Burgess	2,270 02	.....	1,688 56	.....	3,958 58	
Gardien Lander, employé à Rockwood	703 60	.....	246 13	.....	949 73	
		2,973 62		1,934 69		4,908 31
Chemin de fer	.....	3,274 55	.....	.....	.....	3,274 55
Carrières.						
Gardien Carter	2,516 43					
do Elsmers	2,638 75					
Garde Fitzgibbon	2,087 95					
do Bryson	2,297 60					
		9,540 73	.....	.....	.....	9,540 73
Four à chaux.						
Holland	.....	349 60	1,699 75	1,699 75	.....	2,049 35
		$21,896 70	.....	$6,539 00	.....	$28,435 70

No. 25.—TABLEAU des immeubles du pénitencier de Kingston, jusqu'au 31 décembre 1871.

	$ cts.
Terrains	8,202 40
Loge nord	16,822 17
" ouest	7,938 69
Murs d'enceinte et tours	61,110 30
Murs du quartier des prisonnières, etc	2,920 38
" jardins	1,984 40
Rotonde et dôme	10,579 47
Aile nord, bloc du centre	55,285 69
Aile est et ouest "	122,172 08
Aile sud "	64,899 85
Ateliers et additions côté sud	67,456 32
Bâtiment du réfectoire et de la cuisine	30,069 70
Infirmerie	25,155 75
Ateliers côté est, magasins, etc	22,285 78
Ateliers du côté ouest et bâtisse de l'engin	18,103 37
Buanderie, forges, etc	2,951 40
Ecurie et remises	3,699 21
Nivellement	4,249 03
Egoûts	13,940 75
Remise pour la terre sèche	119 83
Eau, citernes, tuyaux, etc	8,332 01
Quais et brise-lame	12,648 19
Cottage en pierre et dépendances, coin des rues du Palais et King	1,500 00
Deux habitations en bois à l'ouest de la prison	600 00
Petits murs du lot du préfet	4,870 30
Maison du préfet	7,790 04
Murs de la cour de la prison et pierre pour la loge	9,588 15
Maison de la ferme et dépendances	900 00
Grange	3,726 67
Toît à porcs	1,352 45
Four à chaux et remise pour la chaux	778 00
Abattoir	582 77
Chemins à rails plats	7,034 23
Four à drèche	1,623 42
Total	$601,273 80

No. 26.—TABLEAU des immeubles du département, 30 décembre 1871.

		$ cts.
Arsenal	1	3,309 63
Bureau du comptable	3	260 56
Bureau de l'architecte	4	50 05
Forges	5	8,053 00
Boulangerie	12	547 42
Fonderie	14	4,013 22
Ebénisterie	22	240 24
Chapelle catholique	23	826 98
Chapelle protestante	24	603 29
Bureau du 1er gardien	25	23 55
" du sous-préfet	25	19 40
Fonderie	26	367 85
Ferme	27	2,246 85
Prison des femmes	29	2,329 14
Infirmerie	37	1,711 08
Département des maçons	42	8,912 34
Salle à manger	49	59 35
Loge nord	50	250 14
Salle de l'étoupe et cour à bois	52	2,889 30
Atelier de photographie	53	100 00
Bien-fonds	54	601,273 80
Cordonnerie, contrat	55	311 92
Ecole	56	214 49
Cordonnerie et sellerie, prison	57	624 07
Département de l'intendant	60	11,764 85
Département du garde-magasin	67	8,109 06
Atelier de tailleur	72	2,777 95
Salle du préfet et des gardiens	75	367 35
Bureaux du préfet et des directeurs	76	313 75
Cour à bois de la prison	77	75 45
		$662,646 04

P. O'DONNELL, THOS. M'CARTHY, } *Evaluateurs.*

No. 27.—ETAT COMPARATIF du "compte du travail" pour le travail fait dans l'administration du pénitencier de Kingston, pour les années 1870 et 1871.

Départements.	1870.				1871.			
	Moyen. du No. d'hom'es	Jours.	Taux.	Valeur.	Moyen. du No. d'hom'es	Jours.	Taux.	Valeur.
			cts.	$ cts.			cts.	$ cts
Boulangerie	5	1550	40	620 00	6	2006	40	802 40
Buanderie	4	1814	40	725 60	7	2321	40	928 40
Ecuries et cour	9	2665	30	799 50	10	3005	30	901 50
Scieurs de bois	13	4201	25	1,050 25	13	4098	25	1,024 50
Département de l'intendant, salle à manger, cuisine, cave, dortoirs et ailes, blanchisseurs et lampistes	25	8021	20	1,604 21	31	9355	20	1,871 00
Sècherie et salle aux raccommodages (détenus âgés et invalides)	22	5678	10	567 80	23	5766½	10	576 65
Infirmiers	7	2555	30	766 50	6	1976	30	592 80
Assistant garde-magasin, intendant et maître de métier	4	1240	40	496 00	5	1550	40	620 00
				6,636 86				7,217 25
Département des femmes					15	4672	20	700 80
								7,918 05
Surveillants de salle					2	730	40	292 00
Aides du jardinier					2	620	40	248 00
								$8,458 05

No. 28.

REVENU.

La Puissance du Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

Dr. Av.

1871.	—	$ cts.	1871.	—	$ cts.
Jan. 31	Traites de ce mois	3,039 12	Déc. 30	Mobilier	22 87
Fév. 28	,, ,,	1,746 59	,,	,, Loyers	58 60
Mars 31	,, ,,	4,975 55	,,	,, Atelier de la matrone	663 42
Avril 30	,, ,,	2,588 35	,,	,, Cordonnerie	14,040 75
Mai 31	,, ,,	3,446 74	,,	,, Forges	228 20
Juin 30	,, ,,	4,256 43	,,	,, Uniformes	256 85
Juil. 31	,, ,,	3,002 94	,,	,, Main-d'œuvre des détenus	242 09
Août 31	,, ,,	4,877 01	,,	,, Dépenses contingentes	2 27
Sept. 30	,, ,,	3,884 03	,,	,, Ebénisterie	3,488 03
Oct. 31	,, ,,	3,817 31	,,	,, Atelier de ferronnerie	4,410 89
Nov. 30	,, ,,	2,411 85	,,	,, Atelier de menuiserie	2,256 02
Déc. 30	,, ,,	2,929 23	,,	,, Vêtements	907 41
			,,	,, Salaires (remboursés)	542 73
			,,	,, Fermes et jardins	202 50
			,,	,, Sellerie	566 35
			,,	,, Atelier du tailleur	116 56
			,,	,, Cordonnerie de la prison	9 08
			,,	,, Barils	100 05
			,,	,, Etoupe	38 70
			,,	,, Rations	1,237 68
			,,	,, Division de la maçonnerie	11,584 10
		$40,975 15			$40,975 15

D. McIntosh,
Comptable.

Pénitencier de Kingston,
30 décembre 1871.

No. 29.

DÉPENSES.

La Puissance du Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

Dt. Av.

1870.	—	$ cts.	1871.	—	$ cts.
Déc., 31	Balance	945 81	Jan. 17	Par mandat pour solder des comptes.	2,937 49
1871.			Fév. 1	Liste du payeur du pénitencier pour janvier	3,740 41
Déc. 30	Edifices de la prison	8,628 30			
	Apartements privé du		,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	président	63 00	,, 24	Mandat pour payer des comptes.	4,876 47
,, 30	Salaires	43,490 27	Mars 1	Liste du payeur du pénitencier pour février	3,674 60
,, 30	Atelier du charpentier	2,577 98			
,, 30	" du forgeron	1,813 06	,, 1	Rockwood ,, ,,	191 65
,, 30	" du tailleur	44 06	,, 23	Mand. pour payer frais de procès.	622 70
,, 30	" de la matronne	13 23	,, 23	,, comptes	4,835 77
,, 30	Compte des uniformes.	3 38	Avril 1	Liste du payeur du pénitencier pour mars	3,651 27
,, 30	Arsenal	2 67			
,, 30	Chaussures	231 00	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Vêtements	6,384 19	,, 1	Mandat pour payer des comptes.	1,249 95
,, 30	Combustible	7,095 04	,, 1	,, ,,	400 00
,, 30	Tabac	366 00	Mai 1	Liste du payeur du pénitencier pour avril	3,728 59
,, 30	Whiskey et bière	72 72			
,, 30	Magasin	108 35	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Contingents	888 33	,, 3	Mandat à payer	1,000 00
,, 30	Feuries	2,756 52	,, 19	,, pour payer des comptes.	10,711 68
,, 30	Détenus évadés	1,741 35	Juin 1	Liste du payeur du pénitencier pour mai	3,628 82
,, 30	Chapelle des catholiq.	102 60			
,, 30	Estimation	320 00	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Suspension	6 99	,, 1	Mandat pour payer des comptes.	8,749 00
,, 30	Inspec. des bouilloires.	15 00	,, 30	Liste du payeur du pénitencier pour juin	3,555 66
,, 30	Fret et charges	40 61			
,, 30	Chapelle protestante	113 80	,, 30	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Cuisine	71 25	Juil. 11	Mandat à payer	1,000 00
,, 30	Sellerie	259 62	,, 31	,, pour payer des comptes.	7,377 65
,, 30	Edifices de Rockwood.	2,604 95	Août 1	Liste du payeur du pénitencier pour juillet	3,568 11
,, 30	Papeterie	74 18			
,, 30	Outils	16 50	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Frais de poste	105 50	,, 21	Mandat pour payer des comptes.	4,260 96
	Impression et annonces		Sept. 1	Liste du payeur du pénitencier pour août	3,618 14
,, 30		332 90			
,, 30	Cordonnerie de la pris'n	1,931 92	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Blanchissage	325 71	,, 25	Mandat pour payer des comptes.	6,415 60
,, 30	Luminaire	1,113 74	Oct. 1	Liste du payeur du pénitencier pour septembre	3,580 30
,, 30	Meubles	429 94			
,, 30	Transport	7 96	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Atel. de photographie.	84 70	,, 12	Mand. pour payer des déboursés.	772 98
,, 30	Rations	19,119 21	,, 23	,, ,, comptes	3,767 90
	Frais de voyage des détenus		Nov. 1	Liste du payeur du pénitencier pour octobre	3,569 05
,, 30		2,357 00			
,, 30	Hôpital	968 81	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Frais justiciaires	1,156 12	Déc. 1	Liste du payeur du pénitencier pour novembre	3,574 22
,, 30	Ferme et jardin	644 31			
,, 30	Pierre	1,084 20	,, 1	Rockwood ,, ,,	133 32
,, 30	Enterrements	2 00	,, 15	Mandat pour payer des comptes.	5,461 54
,, 30	Brosses	5 50	,, 20	,, ,,	2,821 45
,, 30	Menues dépenses	788 00	,, 30	Liste du payeur du pénitencier pour décembre	3,492 81
	Balance	993 01			
			,, 30	Rockwood ,, ,,	133 32
		$112,301 29			112,301 29
			1871. Déc. 30	Par balance	993 01

D. McIntosh,
Comptable.

Pénitencier de Kingston, 30 décembre 1871.

No. 30.

ETAT des créances du Pénitencier de Kingston le 31 décembre 1870, comparées à celles du 30 décembre 1871.

		1870.	1871.	Total.
$ cts.		$ cts.	$ cts.	$ cts.
	William Ford, jun	...	47 50	
	Asile des Aliénés de Rockwood	1,540 48	569 24	
41 48	*Cameron et Mudie	...	47 99	
	Corporation de Portsmouth	...	92 38	
	John Flanigan	...	47 55	
	Capitaine Cooper	...	123 75	
	*Dr. Betts	...	11 90	
	*Donnelly	...	115 06	
	Davis et MacRae	...	199 50	
	H. Corby et Fils	...	11 50	
	Thomas Overend	...	106 42	
	C. E. Britton	...	57 45	
	*B. M. Baker	...	440 80	
	*E. R. Welch et Fils	...	13 16	
	Mrs. Wilson	...	15 00	
	*James Swift et Cie	...	25 00	
	N. L. Steiner	...	94 55	
	J. H. Henderson et Cie	...	10 70	
	Kelly et Howard	...	16 81	
	Lindsay Jail	...	289 00	
	*Cie. de Gaz de Kingston	...	300 00	
	*J. Noble	...	22 89	
	A. Chown	...	31 50	
	*R. M. Horsey	...	15 45	
	*McKelvey et Birch	...	10 53	
	*George Newland	...	104 71	
	*Hôpital Général, Kingston	...	19 80	
	Carruthers et Cie	...	25 60	
	James Gibson	...	15 00	
	C. Bounsall	...	22 40	
	*John Bowey	...	28 08	
	*George Chaffey et Fils	...	121 00	
3 05	*Petites dettes	...	58 94	
	Dettes mauvaises et douteuses	...	7 25	
	Anciennes petites dettes	210 43	...	
	Anciennes dettes mauvaises et douteuses	559 36	...	
	*James Nimmo	39 50	...	
	Andrew Brooks	18 00	...	
	Herkimer Hamilton	18 20	...	
1,252 37	*W. C. Evans	...	2,669 27	
383 07	*S. T. Drennan	2,100 05	1,221 53	
890 20	*Thos. M. Thompson	68 75	1,738 38	
		$4,554 77	$8,797 39	$13,352 16

* Payée depuis.

D. McINTOSH,
Comptable.

No. 31.—ETAT des créances contre le pénitencier de Kingston le 30 déc. 1871.

	$ cts.
M. Morrison	1,451 30
G. S. Hobart	78 85
John Cunningham	34 91
S. Muckleston et Cie	286 94
Aaron Smith	30 80
Boyd Caldwell	323 68
Johnson Day	420 00
William Reid	1,343 26
Michael Quinn	16 76
S. Chown et Fils	4 00
Thos. McAuley et Cie	23 92
W. McRossie	236 74
W. C. Evans	22 37
Bureau de Poste, Kingston	15 75
A. Livingston	579 60
Cie. du Cimetière Cataraqui	10 00
James Neish	16 12
James Shannon	35 75
T. et R. White	12 84
Fraser et George	147 80
John Lovel	13 20
Davidson et Doran	1,198 50
Thompson et Dodd	15 90
	$6,318 99

D. McINTOSH,
Comptable.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 30 Décembre 1871.

No. 32.

ÉTAT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LES DÉTENUS DONT LE TRAVAIL A ÉTÉ AFFERMÉ POUR 1871.

1er. ÉBÉNISTERIE.—Contrat fait avec Samuel T. Drennan le 23ième jour de juillet 1865, pour la période de cinq ans pour le travail de 50 détenus; 13,162½ jours à 35 cts. par jour = $4,606.88.

2me. FORGES.—Contrat passé avec MM. Thompson, Knox et Cie., le 20 septembre 1864, transporté à M. W. C. Evans, le 2 janvier 1866, pour l'espace de cinq ans, pour le travail de 250 détenus, réduits plus tard à 100, avec le consentement des Inspecteurs, comme il appert par la minute du 28 septembre 1865; 21,102½ jours d'ouvrage à 40 cts. par jour = $8,448.20.

3me. CORDONNERIE.—Contrat passé avec MM. Thomas M. Thomson, T. J. Claxton et G. Offord, le 1er jour d'août 1868, pour quatre ans, pour le travail de 100 détenus, 32,291¾ jours à 40 cts. par jour = $12,916.70.

ASILE DE ROCKWOOD.

RAPPORT DU SURINTENDANT MÉDICAL.

ASILE DE ROCKWOOD,
KINGSTON, 13 janvier 1872.

MESSIEURS,—Le temps est venu de vous soumettre un autre rapport annuel sur les affaires qui ont trait à cet asile et je remplis ce devoir avec plaisir.

Avec la permission bienveillante de l'hon. maître-général des postes, qui agissait alors au nom de l'hon. ministre de la justice, j'ai eu le plaisir et l'avantage d'assister à la réunion annuelle des surintendants des Asiles des Etats-Unis et du Canada. Si notre gouvernement comprend l'énorme importance des discussions qui ont lieu durant ces réunions annuelles et les précieux avantages qui en découlent, il prendra toutes les mesures nécessaires pour que les surintendants de nos Asiles y assistent, sans qu'ils doivent en demander la permission.

Les habitants des Etats-Unis comprennent bien les avantages qu'ont déjà produit les conférences annuelles d'un aussi grand nombre de personnes qui ont fait une étude spéciale de la folie et de son traitement, et non seulement on a pourvu à ce que leurs surintendants assistassent à ces réunions, mais on leur a donné aussi les fonds nécessaires pour le faire.

Les tableaux statistiques que nous avons eu l'habitude de publier jusqu'à présent en Canada ont été très maigres, et afin de répondre au désir général que l'on témoigne pour avoir de plus amples informations sur nos Asiles et leur administration, j'en ai préparé cette année une série étendue, bien qu'elle ait nécessité un travail considérable. Lorsque ces tableaux auront été arrangés, cependant, on pourra les continuer d'année en année en y ajoutant les observations durant chaque année subséquente.

On pourra obtenir de suite une somme immense d'informations de tableaux de ce genre, car en les comparant avec ceux d'un nombre considérable d'Asiles, on pourra posséder une connaissance bien plus complète des diverses phases que présente la maladie mystérieuse dont il y est question.

La plupart des Asiles publient des tableaux en plus grand nombre que ceux que j'ai préparés, mais celui de Rockwood, est constitué et administré d'une manière particulière; c'est pourquoi il exige quelques tableaux d'un genre à part et qui lui conviennent seulement, sans lesquels son histoire serait incomplète.

Je demande respectueusement que l'on me donne au moins cent cinquante copies de ce rapport, afin de me permettre de les échanger avec les messieurs qui m'envoient avec bienveillance leurs rapports. Une telle demande pourra paraître étrange aux Surintendants des Asiles des Etats-Unis, car un bon nombre reçoivent 2,000 à 3,000 exemplaires de leurs rapports dans le but de les distribuer.

Un grand nombre de personnes éprouvent beaucoup de répugnance à l'égard des Asiles d'aliénés, et cela a un effet très préjudiciable, car elle les empêche souvent, lorsque leurs amis sont frappés d'aliénation mentale, de se servir du meilleur mode de traitement et qu'on ne saurait obtenir nulle part d'une manière aussi efficace. Cette opinion provient généralement du fait que le public n'est pas suffisamment renseigné sur le fonctionnement de ces institutions, et qu'il est sous l'impression qu'il y a les cachots, les menottes et autres modes de contrainte et de torture qu'on a depuis longtemps mis de côté dans l'administration de l'Asile. Bien que la loi déclare que l'Asile de Rockwood forme partie du pénitencier de Kingston, elle n'est sous aucun rapport une institution pénale, et les condamnés pour quelque crime ne forment pas plus d'un dixième de ses internés actuels.

Si les amis de nos patients assistaient à leurs danses mensuelles, ils verraient que le plus strict décorum y est observé et que la joie est peinte sur chaque physionomie, ou s'ils visitaient notre église, le dimanche après-midi, ils constateraient avec quelle dévotion nos patients entrent dans le temple et suivent les exercices religieux et goûteraient le charme de leur chant, ou s'ils avaient pu les voir à notre dernier dîner de Noël, ils auraient été étonnés de la convenance avec laquelle un si grand nombre de patients se conduisaient.

Pour l'information des amis de nos patients, j'ai inséré la description de notre dîner de Noël telle que publiée dans le "*Kingston Daily News*."

" Nous avons éprouvé un véritable plaisir en visitant l'Asile Rockwood. En entrant dans la salle extérieure nous avons remarqué sur les murs et le plafond de magnifiques décorations en verdure et en fleurs artificielles qui étaient l'œuvre des patients. Mais en pénétrant dans la salle principale et les corridors qui s'avancent à l'est et à l'ouest, nous avons constaté que ces pièces étaient également décorés avec beaucoup de goût. Huit grandes tables avaient été dressées dans la salle principale et une autre très longue avait été placée dans chacun des deux corridors, ce qui donnait aux tables une longueur totale de trois cents quarante-huit pieds. Les domestiques et plusieurs patients s'occupaient activement à placer des viandes très bien cuites sur les tables qui étaient chargées d'une manière pleine de goût de dindes, oies, volailles, bœuf rôti, plumpudding et mille autres mets qui constituent un bon dîner de Noël. Trois cents dix neuf patients prirent place autour de ces tables et se conduisirent avec un décorum tel qu'ils auraient pu faire rougir nombre de personnes d'un esprit sain qui assistent aux banquets publics en d'autres places. Les patients chantèrent très bien cette ancienne et magnifique antienne " Hark ! the Herald Angels Sing " qui accompagnait une danse sur un harmonium, le bénédicité ayant été récité, le dîner commença, et il était réellement agréable de voir la manière avec laquelle les patients s'amusaient. Le dîner fini, l'harmonium joua de nouveau et plusieurs morceaux de musique sacrée furent chantés avec beaucoup de force et d'expression. Les patients chantèrent plusieurs soli et l'un d'eux chanta avec beaucoup d'effet " Mary at the Saviour's tomb." Un autre chanta avec également de succès l'hymne qui commence avec ces mots : " Holy, Holy, Holy, Lord God Almighty." Deux des internés chantèrent un duo avec beaucoup de grâce et de goût.

" Plusieurs dames et messieurs étaient présents, tant de Kingston que de Toronto, et beaucoup dirent qu'ils pouvaient à peine se croire au milieu d'un si grand nombre d'aliénés qui se conduisaient avec autant d'ordre sous le contrôle des officiers de l'Asile.

" Les visiteurs et les patients s'amusèrent très-bien durant quelques heures après le dîner. Le thé fut alors servi, après quoi un patient chanta très-bien " The Prodigal Son." L'hymne du soir fut ensuite chanté et le Révd. M. Dobbs termina la fête en demandant la bénédiction divine. Les patients se retirèrent alors dans l'ordre le plus parfait."

On ne saurait trouver une meilleure preuve du progrès de la civilisation que dans l'administration des asiles bien dirigés depuis quelques années et dans les grandes améliorations que l'on y a introduites pour le traitement des aliénés. Ce que ni les menotes, les fers, les camisoles et les fouets n'ont pu accomplir durant les années passées, nous l'exécutons maintenant au moyen de la bienveillance et de la sympathie qui ont changé le cours des idées et présentent des images agréables à l'esprit et en chassent la sombre tristesse qui l'obsède.

Conformément à la bienveillante recommandation du bureau des directeurs, le parlement a voté une somme d'argent pour acheter des livres et des articles d'amusement pour les patients. Je me suis aussi procuré quantité de jolis livres qui forment le noyau d'une bibliothèque que j'espère augmenter de temps à autre. Je me suis aussi procuré une bonne lanterne magique qui amusera, il n'y a pas de doute, les patients, et contribuera à rendre attrayantes les longues soirées d'hiver. J'espère aussi obtenir d'autres genres d'amusement et je m'efforcerai d'obtenir des tableaux convenables pour orner les murs et leur donner un aspect plus agréable que celui qu'offrent aujourd'hui nos murs tristes et dénudés.

On a fait l'acquisition d'une nouvelle chaudière et j'espère qu'elle sera bientôt en opération. Cette chaudière additionnelle contribuera, sans aucun doute, à améliorer la ventilation, vu que les quatre chaudières mettront à la disposition de l'ingénieur, en tout temps, une pression suffisante de vapeur, pour chauffer les tuyaux dans les tours nord-est et nord-ouest, et chasser l'air vicié qui s'amassait là.

L'accroissement du nombre des chaudières ne remédiera pas à l'inégalité de la distribution de la chaleur dans l'édifice; il faudra nécessairement, pour obtenir ce résultat, placer des tuyaux à vapeur dans les dortoirs les plus froids afin de les chauffer au moyen du rayonnement direct. J'ai donné instruction dans ce but aux architectes de se procurer une quantité suffisante de tuyaux et ils ont déjà pris les mesures nécessaires pour remplir mes instructions.

Dans le but de prouver l'inégalité de la distribution de la chaleur, j'ai donné ordre aux gardiens et aux matrones, dans leurs divisions respectives, de marquer l'état exact de la tem-

pérature dans chaque corridor et dortoir adjoint à 8 heures a. m., à midi et à 4 heures p. m., tous les jours, durant le mois de décembre.

L'examen des états qu'ils ont fournis démontre que la température dans les dortoirs contigus durant tout le cours du mois était en moyenne de trente (30) degrés plus basse que dans les corridors avoisinants.

Tout le monde doit voir de suite l'inconvénient de forcer de pauvres invalides à passer la nuit dans des salles où il règne un froid de trente degrés de plus que dans les corridors où ils passent la journée ; et l'état vicieux de la ventilation augmente encore le malaise et le danger auquel ils sont exposés, vu que les gardiens sont forcés quelquefois de fermer les bouches des tuyaux dont la chaleur est épuisée pour protéger les patients contre l'air froid qui en sort.

Comme on a obtenu maintenant le nombre complet de chaudières qui, d'après l'évaluation de M. Garth, devait être suffisant pour le chauffage et la ventilation de l'édifice dans son état actuel, il devrait être chargé d'indiquer un remède pour parer à ces inconvénients, et ce remède me semble parfaitement facile à désigner et il en serait de même pour toute personne qui aurait donné quelque attention à la chose et étudié parfaitement la question de la ventilation forcée.

Je pense qu'il est regrettable que ce magnifique édifice continue d'être éclairé avec l'huile de charbon, car, quelque soit le soin qu'on y apporte, cette lumière n'est ni sûre et ni convenable pour un asile d'aliénés, et j'ai cru la remplacer dans quelques lampes par l'huile d'olive. Comme une maison pour le gaz a été construite et que des tuyaux ont été posés il y a quelque temps dans tout l'édifice, il est à regretter qu'on ait abondonné l'intention première de manufacturer le gaz sur les lieux pour notre propre usage.

Nos travaux extérieurs et améliorations ont été exécutés l'été dernier avec autant de vigueur que durant les deux étés précédents et l'on pourra en juger par l'extrait suivant de l'excellent rapport de M. Langmuir, l'inspecteur des asiles pour la province d'Ontario. Parlant de l'avantage pour la province d'acheter du gouvernement canadien l'asile de Rockwood, il disait : " Que tous les travaux exécutés durant les trois dernières années sur les terrains de l'asile Rockwood, y compris une propriété communale stérile qui a été convertie en de très-beaux terrains avec de magnifiques parterres, avenues et terrasses, ont été exécutés par les patients d'Ontario."

Non-seulement les magnifiques améliorations dont parle M. Langmuir ont été exécutées, mais nous avons enlevé les rochers qui faisaient saillie jusqu'à quelques pieds au-dessous de la urface du sol et comblé le vide avec de la bonne pierre.

J'ai eu durant l'année dernière (1871) des patients qui ont fait l'ouvrage de maçon briquetiers, charpentiers, peintres, carriers et journaliers. Je puis donc dire avec un légitime orgueil que tous les travaux et améliorations dont parle M. Langmuir n'ont pas coûté un seul chelin au pays, car je n'ai pas employé de main-d'œuvre pour ces divers travaux autre que mes patients. Je n'ai jamais forcé un patient de travailler contre son gré et je n'ai jamais permis qu'aucun ne travaillât trop. Ils travaillent d'ordinaire sept heures par jour, et en outre des trois repas ordinaires, chaque homme qui travaille reçoit une pinte de bon café chaud et une croute de pain à trois heures tous les jours. Mais on ne permet l'usage des liqueurs spiritueuses dans aucune circonstance. Je connais trop les affreux résultats qui en découlent pour ceux qui s'adonnent à des habitudes d'intempérance, pour permettre à de pauvres gens d'un esprit affaibli de se gorger de ces spiritueux.

Je crois qu'il est maintenant temps que des asiles spéciaux soient établis pour ce genre d'aliénation mentale connue sous le nom de méthomanie, ou de malheureux ivrognes seraient traités, vu que ce genre de folie est l'un des plus grands malheurs que puisse éprouver un être humain, car il rend ses pauvres victimes non-seulement des objets de pitié, mais il cause une indicible misère à leur famille et leurs descendants. On devrait passer quelque loi dans la confédération pour prendre soin des pauvres ivrognes et de les empêcher de se causer du mal ou d'en causer aux autres, car ils sont, à n'en pas douter, lunatiques, et ils ont de fortes propensions au suicide et à l'homicide alors qu'ils sont en proie à des paroxismes périodiques qui s'emparent d'eux à des intervalles réguliers, à l'instar des autres genres de manie périodique.

Le seul mode efficace à adopter pour un ivrogne incorrigible est de le traiter comme on le

fait pour d'autres genres de folie, et il n'y a que les asiles établis dans ce but où on peut les traiter avec succès.

Il est nécessaire de donner brièvement une idée des tables ci-jointes parce que c'est pour la première fois qu'un grand nombre sont publiées dans ce rapport.

La table No. 1 est celle que l'on publie d'ordinaire dans tous nos rapports annuels, elle montre le mouvement des patients durant l'année et s'explique par elle-même.

La table No. 2 forme partie des nouvelles séries de tables et donne le nombre complet des admissions, renvois et décès depuis que l'asile a été ouvert le 25 juin 1855.

La table No. 3 donne le nom des comtés d'où proviennent tous les patients, à l'exception des criminels. Cette table est très-intéressante, car elle prouve que les avantages produits par cet asile ne sont d'une nature locale, mais qu'ils s'étendent à chaque comté de la province de Québec.

La table No. 4 montre le lieu antérieur de résidence de tous les intermés, le 31 décembre 1871.

La table No. 5 donne des renseignements semblables à ceux que renferme le No. 4, mais elle ne s'applique qu'aux patients qui sont à la charge de la province d'Ontario.

La table No. 6 indique le genre de maladie et ses complications, la guérison et les décès depuis l'ouverture de l'asile, et le nombre de ses habitans le 31 décembre 1871.

La table No. 7 établit les opérations de l'asile année par année depuis l'ouverture jusqu'au 31 décembre 1871. Cette table est très importante en ce qu'on y trouve des données complètes sur l'asile durant environ seize ans.

Dans la table No. 8 on y trouve les décès ordinaires pour l'année.

Dans la table No. 9 on trouve les causes de mort depuis l'ouverture de l'asile.

Dans la table No. 10 établit la dépense et

Les autres tables des séries concernant les fous criminels, et comme l'asile avait été dans le principe établi pour des aliénés de ce genre, je donne des statistiques détaillées.

Il serait très intéressant de chercher à découvrir le nombre de patients de cette classe dont la folie provient de la discipline à laquelle ils ont été assujettis dans le pénitencier, et d'établir une distinction entre ceux qui ont fait voir les premiers symptômes de dérangement d'esprit durant leur incarcération, et ceux qui étaient frappés de folie lorsqu'ils ont commis les crimes dont ils ont été convaincus. Il serait aussi bien désirable de connaître le nombre de cas ou l'on a basé leur défense, lors de leur procès, sur le principe de leur folie; on ne saurait toutefois trouver ces renseignements dans les archives du pénitencier et je ne suis nullement en mesure de les obtenir. Il serait évidemment injuste d'attribuer toutes les causes de folie que l'on voit dans la prison, au traitement que le condamné y a reçu. Il a pu être atteint d'une maladie héréditaire et, suivant toute probabilité humaine, la maladie se serait développée dans quelque localité que ce soit ou dans n'importe quelle circonstance où le condamné aurait été placé. Dans le but cependant de connaître cette question d'une manière approximative, j'ai compilé plusieurs tableaux qui ont trait à cette classe.

Le tableau No. 11 des séries est le premier qui concerne les criminels. Il donne le nombre des fous criminels qui ont été envoyés du pénitencier provincial à l'asile des aliénés provinciale à Toronto avant que l'asile Rockwood ait été ouvert, et contient certaines données qui les concernent.

Vingt-et-un patients en tout ont été envoyés à Toronto, dont seize hommes et cinq femmes. De ce nombre, cinq hommes et deux femmes ont été envoyés de Toronto à Rockwood et quatre hommes et deux femmes ont été ramenés au pénitencier.

Le tableau No. 12 donne le nombre des fous criminels qui ont été transférés du pénitencier à l'asile Rockwood, depuis le 25 juin 1855 jusqu'au 31 décembre 1871, et montre comment on en a disposé. Cent vingt-deux hommes et neuf femmes ont été admis durant cette période; de ce nombre, trente-quatre hommes et quatre femmes se sont rétablis et ont été libérés à l'expiration de leur condamnation. Trente quatre hommes, dont la condamnation n'étaient pas expirée, se sont rétablis et ont été renvoyés au pénitencier. Treize hommes et deux femmes sont morts, et quarante-et-un hommes et trois femmes ont été confinés dans l'asile jusqu'au 31 décembre 1871. Parmi les internés, à la dernière date, il y avait seize hommes et deux femmes dont les condamnations étaient expirées, et ils ne peuvent-être en conséquence renvoyés de nouveau au pénitencier, de sorte que le 31 décembre 1871, il n'y avait parmi les criminels que vingt-quatre hommes et une femme sur lesquels le pénitencier

put exercer quelque contrôle, et cela ne pourra se faire que dans le cas où ils seront encore rendu à un état sain d'esprit.

Les tableaux 13 et 14 concernant les autorités de l'asile au point de vue pécuniaire. Le premier donne la liste des criminels dont le maintien est aux frais de la province d'Ontario depuis l'expiration de leurs condamnations respectives; tous ces criminels ont été condamnés par des tribunaux siégeant dans Ontario.

En examinant ce tableau, on verra que la province d'Ontario a été requises de payer pour le maintien de quelques uns d'entre eux depuis même 1858.

Je touche à ce point d'une manière toute spéciale parce que plusieurs des criminels qui ont été envoyés au pénitencier par la province de Québec ont été déclarés fous, et ils ont été transférés du pénitencier à cet asile, mais depuis l'expiration des condamnations de ces criminels la province de Québec n'a rien eu à payer pour leur maintien. Je crois que cela est évidemment injuste et que Québec devrait être tenu de payer pour le maintien de ces criminels ou bien de les transférer à l'un de ses asiles.

Le tableau No. 14 donne le nombre des fous criminels de la province de Québec, la date de l'expiration de la condamnation dans chaque cas, et la somme qui peut être chargée à Québec pour le maintien de ces aliénés, basée sur ce que paie la province d'Ontario.

Le tableau No. 15 donne une liste des crimes pour lesquels les fous criminels ont été condamnés.

Le tableau No. 16 donne le nombre des aliénés transférés du pénitencier provincial à l'asile Rockwood, depuis le 25 juin 1855, jusqu'au 31 décembre 1871, ainsi que le nombre des condamnés qui ont été atteints de folie dans le pénitencier durant cette période de temps, en basant ce calcul sur le chiffre des internés du pénitencier.

Ce tableau est très-intéressant et la connaissance personnelle que j'ai pu acquérir de l'histoire de tous les criminels atteints de folie depuis 1851 m'a permis de préparer ce tableau avec beaucoup de soin.

En 1851, j'ai eu l'honneur d'être nommé membre de la commission des aliénistes qui devait s'occuper spécialement des aliénés criminels confinés dans le pénitencier, de sorte que j'ai pu observer personnellement ceux qui ont été atteints de folie depuis cette date.

Ce tableau révèle le fait qu'un peu plus de la moitié d'un pour cent des internés criminels du pénitencier a été atteint de folie durant les seize ans et six mois derniers.

Le tableau No. 17 donne le nombre des criminels atteints de folie dans le pénitencier depuis le 1er juin 1835 jusqu'au 31 décembre 1871, embrassant une période de près de trente-six ans. Ce calcul est basé sur le nombre des criminels admis au pénitencier durant la susdite période et non sur le chiffre des internés. Il révèle le fait que, de tous les criminels admis au pénitencier depuis qu'il a été d'abord ouvert jusqu'au moment actuel, plus d'un et demi par cent d'entre eux est devenu fou.

Ces chiffres sont toutefois insignifiants lorsqu'on les compare avec quelques prisons des Etats-Unis, dirigées sur le principe de l'isolement. Par exemple, nous voyons que l'inspecteur de la prison d'état de Rhode-Island dans son troisième rapport annuel pour 1842–43, disait que " des trente-sept criminels qui ont été confinés en prison, six ont été atteints de folie, et plusieurs autres ont donné par intervalles de légers symptômes de dérangement d'esprit."

Nous avons ici le tableaux fort triste que nous présente un peu plus de 16 pour cent des criminels qui ont été atteints de folie depuis qu'ils ont été confinés en prison. Mais nous devons mentionner que la prison était alors dirigée d'après le système d'isolement et qu'il a été depuis aboli.

Le tableau No. 18 donne le nombre des officiers et le chiffre des salaires.

Les cinq autres tableaux ont été préparés avec soin par l'économe ; la matrone a fourni les informations qui se rattachaient à son département.

Le tableau No. 19 montre la division du travail et le nombre des gains de travail durant l'année.

Le tableau No. 20 montre la quantité des travaux extérieurs que l'on a exécutés.

Le tableau No. 21 montre le chiffre de l'ouvrage fait dans les ateliers du tailleur et du cordonnier.

Le tableau No. 22 montre la quantité des produits de tous genres que l'on a récoltés sur les lieux.

Le tableau No. 23 montre la quantité d'ouvrage exécutée par les internés.

Je regrette d'avoir donné autant d'étendue à ce rapport, mais je ne pouvais pas lui donner une forme plus condensée en traitant toutes les questions qu'il me semblait essentiel de signaler.

La somme très-peu élevée que chaque malade a coûté au pays pendant l'année écoulée, comme on le verra par le rapport No. 10, ne doit pas être prise comme base pour établir les frais d'entretien des malades dans une institution de ce genre. Plusieurs circonstances favorables réunies ont contribué a faire descendre le coût de chaque malade au chiffre si bas de $109\frac{39}{100}$ pour l'année. Tous nos contrats avaient été donnés à des taux très-modérés, et même très bas; de plus nous étions en état de manufacturer et de réparer tout ce qu'il était nécessaire de porter dans l'établissement par nos détenus, de sorte que la dépense de l'année dernière ne doit pas constituer un *criterium* pour établir les estimations à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JOHN R. DICKSON, M.D.,

Membre du Royal College des Chirurgiens, Angleterre, Membre du Royal College de Médecins de Londres, Membre du Royal College des Chirurgiens, Edinburgh, Surintendant Médical de l'Asile Rockwood, Kingston.

A MM. O'Neill, King et Prieur,
Directeurs des Pénitenciers, Puissance du Canada.

TABLEAU No. 1.

INDIQUANT les mouvements des malades dans l'asile de Rockwood, pendant l'année 1871.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Dans l'asile le 1er janvier 1871	215	120	335
Malades d'Ontario admis pendant l'année :—			
Admis pour la première fois pendant l'année	10	30	40
Ayant été avant dans un autre asile	1	3	4
Détenus du pénitentier de Kingston pendant l'année : —			
De la province d'Ontario	7	1	8
do Québec	3	.....	3
Total traités pendant l'année	236	154	390

LIBÉRÉS.	Hommes.	Femmes.	Total.
Rétablis	18	4	22
Décédés	10	8	18
Transférés à l'asile de Toronto	.....	1	1

Libérés, décédés et transférés	28	13	41
Restant à l'asile, le 31 décembre 1871	208	141	349
Moyenne des malades pendant 1871	212.99	127.46	340.45

No. 2.

INDIQUANT les entrées, sorties et décès depuis l'ouverture de l'asile, le 25 juin 1855, au 31 décembre 1871.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Malades admis sur mandats et venant de comtés et des prisons de comté, voir tableau No. 3	355	193	548
Détenus aliénés du pénitentier	122	9	131
Malades de l'asile de Toronto	17	12	29
do do Malden	.....	5	5
Détenus de la réforme de Pénétanguishène	1	.....	1
Militaire	5	.....	5
Nombre total d'admissions	500	219	719

LIBÉRÉS.	Homm's	Femmes.	Total.			
Rétablis	170	36	206			
Décédés	122	42	164			
Total libérés et morts				292	78	370
Restant dans l'asile le 31 décembre 1871				208	141	349
Moyenne des internés pendant 16 ans et 6 mois				83.28	36.75	113.92
RÉCAPITULATION TOTALE DES ADMISSIONS.						
Percentage de cas rétablis				33.04	16.43	28.08
do décédés				24.04	19.17	22.80
do restant				41.06	64.38	48.53

No. 3

RÉSIDENCE antérieure de tous les malades admis depuis l'ouverture de l'asile.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
District d'Algoma	1	1	2
Comtés.			
Brant	6	4	10
Bruce	3	1	4
Carleton	27	17	44
Elgin	2	1	3
Essex	2	1	3
Frontenac	41	26	67
Grey	6	3	9
Haldimand	6	4	10
Halton	1	0	1
Hastings	23	8	31
Huron	5	4	9
Kent	2	0	2
Lambton	11	2	13
Lanark	19	13	32
Leeds et Grenville	16	5	21
Lennox et Addington	8	4	12
Lincoln	9	2	11
Middlesex	7	3	10
Norfolk	6	3	9
A rapporter	201	102	303

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Rapporté	201	102	303
Northumberland et Durham	9	11	20
Ontario	12	8	20
Oxford	14	2	16
Peel	7	1	8
Perth	7	7	14
Peterborough	6	4	10
Prescott et Russell	3	4	7
Prince Edouard	6	2	8
Renfrew	6	5	11
Simcoe	6	3	9
Stormont, Dundas et Glengarry	22	10	32
Victoria	3	5	8
Waterloo	10	4	14
Welland	6	2	8
Wellington	2	3	5
Wentworth	11	3	14
York	24	17	41
Pénitencier provincial	122	9	131
Asile de Toronto	17	12	29
Asile de Malden	0	5	5
Réforme de Pénétanguishine	1	0	1
Militaire	5	0	5
Total	500	219	719

No. 4.

RÉSIDENCE antérieure de tous les malades dans l'asile le 31 décembre 1871.

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Comtés.			
Brant	3	4	7
Bruce	3	1	4
Carleton	10	12	22
Elgin	1	1	2
Essex	2	1	3
Frontenac	14	14	28
Grey	2	3	5
Haldimand	3	0	3
Halton	1	0	1
Hastings	9	6	15
Huron	2	2	4
Kent	2	0	2
Lambton	4	2	6
Lanark	6	6	12
Leeds et Grenville	5	2	7
Lennox et Addington	5	4	9
Lincoln	4	2	6
Middlesex	5	2	7
Norfolk	4	0	4
Northumberland et Durhum	1	10	11
A rapporter	86	72	158

—	Hommes.	Femmes.	Total.
Rapporté	86	72	158
Ontario	7	5	12
Oxford	6	0	6
Peel	4	1	5
Perth	0	5	5
Peterborough	3	1	4
Prescott et Russell	1	2	3
Prince Edouard	3	2	5
Renfrew	5	3	8
Simcoe	2	3	5
Stormont, Dundas et Glengarry	12	8	20
Victoria	2	2	4
Waterloo	5	2	7
Welland	1	2	3
Wellington	1	2	3
Wentworth	5	3	8
York	19	14	33
Pénitencier Provincial	41	3	44
Asile de Toronto	4	6	10
Asile de Malden	0	5	5
Réforme de Pénétanguishine	1	0	1
Total	208	141	349

No. 5.

INDIQUANT le nombre de malades dans l'asile le 31 décembre 1871, et dont l'entretien est à la charge de la province d'Ontario et le lieu antérieur de leur résidence.

—		—	
		Rapporté	158
Comté de Brant	7	Comté d'Ontario	12
do Bruce	4	do Oxford	6
do Carleton	22	do Peel	5
do Elgin	2	do Perth	5
do Essex	3	do Peterborough	4
do Frontenac	28	do Prescott et Russell	3
do Grey	5	do Prince Edouard	5
do Haldimand	3	do Renfrew	8
do Halton	1	do Simcoe	5
do Hastings	15	do Stormont, Dundas et Glengarry	20
do Huron	4	do Victoria	4
do Kent	2	do Waterloo	7
do Lambton	6	do Welland	3
do Lanark	12	do Wellington	3
do Leeds et Grenville	7	do Wentworth	8
do Lennox et Addington	9	do York	33
do Lincoln	6	Pénitencier	12
do Middlesex	7	Asile de Toronto	10
do Norfolk	4	Asile de Malden	5
do Northumberland et Durham	11	Réforme de Pénétanguishine	1
A rapporter	158		317

No. 6.

Caractère de la maladie des malades, rétablis, morts et restants.

Caractère de l'aliénation mentale.	Pendant 1871.						Du 25 juin 1855, au 31 décembre 1871.						Evadés, hommes.	Restant 31 déc. 1871.		
	Admis.		Rétablis.		Morts.		Admis.		Rétablis.		Morts.					
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	—	H.	F.	Total.
Manie aigüe	5	12	8	3	3	5	184	77	75	20	33	17	1	75	40	115
,, Chronique	8	5	5	....	6	2	111	69	23	6	43	17	1	44	46	90
,, Epileptique	1	1	....	....	....	....	36	10	....	....	16	3	....	20	7	27
,, Puerpuérale	....	....	....	1	....	....	....	3	....	3	....	....	....	....	....	....
,, Remittente	2	9	4	....	....	....	80	25	35	3	9	1	....	36	21	57
Mélancolie	2	3	1	....	1	1	53	22	27	2	10	2	1	15	18	33
Démence	2	3	....	....	....	....	20	12	4	2	3	2	....	13	8	21
Paresis	....	....	....	....	....	....	8	....	....	....	8	....	....	....	....	....
Idiotisme	1	1	....	....	....	....	4	1	....	....	....	....	....	4	1	5
Monomanie	....	....	....	....	....	....	4	....	3	....	....	....	....	1	....	1
Totaux	21	34	18	4	10	8	500	219	167	36	122	42	3	208	141	349

Accidents arrivés aux malades.

	Hommes.	Femmes.
Epileptiques	35	9
Paralytiques	10	2
Idiots	2	2
Suicides	37	22
Homicides	81	27
Périodiques	78	16
Héréditaires	39	11
Totaux	282	89

Parmi les cas d'homicides ci-dessus, douze des hommes s'étaient rendus coupables de meurtre et trois hommes et une femme ont commis des homicides non prémédités.

No. 7.

TRAVAUX de l'Asile, année par année, à partir du 25 juin 1855 au 31 décembre 1871, avec la moyenne et le percentage du nombre de ceux qui se sont rétablis et des morts.

Année.	Admis.			Libérés. Rétablis.			Libérés. Mieux.			Libérés. Toujours dans le même état.			Libérés. Décédés.			Restants, 31 décembre de chaque année.			Moyenne du nombre de résidents.			Percentage de ceux qui se sont rétablis.			Percentage des décès sur la moyenne des résidents.		
	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.
1855	20	0	20	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	20	0	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1856	5	0	5	1	0	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	24	0	24	.....	.....	.....	20·00	.....	20·00	.....	.....	.....
1857	15	15	30	2	0	2	3	0	3	....	....	....	....	....	....	34	15	49	24·83	8·20	33·04	13·33	.....	13·33	.....	.....	.....
1858	21	10	31	1	2	3	1	2	3	1	0	1	3	0	3	48	21	69	40·54	18·73	59·28	5·00	27·27	12·90	17·42	.....	5·09
1859	26	6	32	5	2	7	3	1	4	....	....	....	7	0	7	59	24	83	38·57	15·93	54·53	19·23	33·33	21·87	18·31	.....	14·77
1860	25	1	26	7	0	7	5	0	5	1	0	1	8	0	8	63	25	88	62·38	24·93	87·33	29·16	.....	26·92	12·90	.....	9·18
1861	23	2	25	10	0	10	4	1	5	....	....	....	8	3	11	64	23	87	61·80	23·41	85·21	39·13	.....	36·00	14·75	8·69	12·94
1862	15	1	16	5	0	5	2	0	2	2	0	2	6	1	7	64	23	87	64·03	23·17	87·20	33·33	.....	31·25	9·32	4·26	8·04
1863	20	4	24	8	0	8	1	0	1	....	....	....	3	1	4	72	26	98	65·60	23·83	89·43	40·00	.....	33·33	4·58	4·21	4·49
1864	21	3	24	13	2	15	1	0	1	....	....	....	9	2	11	70	25	95	69·32	25·74	95·06	63·33	.....	58·33	13·04	7·77	11·57
1865	32	3	35	6	2	8	3	0	3	....	....	....	2	1	3	91	25	116	79·27	24·75	104·02	18·75	66·66	22·83	2·53	4·04	2·88
1866	27	8	35	9	1	10	1	1	2	0	1	1	6	1	7	102	29	131	97·53	27·42	124·95	37·03	12·05	28·56	6·18	3·07	5·64
1867	32	0	32	10	0	10	5	0	5	....	....	....	9	0	9	110	29	139	106·47	29·00	135·47	29·03	.....	29·03	8·49	.....	8·13
1868	50	39	89	7	1	8	6	0	6	1	0	1	13	2	15	133	65	198	132·23	47·81	180·04	12·00	5·01	8·97	11·36	2·08	8·88
1869	76	55	131	6	9	15	....	....	....	....	....	....	16	10	26	188	101	289	156·95	88·47	245·42	8·10	15·51	11·36	10·06	11·35	10·62
1870	71	38	109	22	6	28	....	....	....	....	....	....	22	13	35	215	120	335	203·31	115·96	319·27	30·98	15·78	25·68	10·83	11·30	10·98
1871	21	34	55	18	4	22	....	....	....	0	1	1	10	8	18	208	141	349	212·99	127·46	340·45	89·04	11·76	40·00	4·69	6·14	5·28
	500	219	719	130	29	159	35	5	40	5	2	7	122	42	164												

No. 8.

TABLEAU des décès pour l'année 1871.

Nombre de décès.	Nombre enregistré.	Sexe.	Etat civil.	Age.	Date de l'admission.	Date du décès.	Caractère de la folie.	Durée de la folie.	Cause de la folie.	Cause probable de la mort.
1	90	Femme...	Célibat...	32	Fév. 8, 1859	Jan. 27, 1871	Hypocondrie...	Douze ans.....	Mauvaises habitu..	Phthisie.
2	641	Homme..	do	41	Août 16, 1870	Fév. 10, do	Manie chronique	Sept ans.....	Pas donné.....	Epuisement.
3	590	Homme..	do	57	Mai 13, 1870	Mars 2, do	do ..	Trente-et-un ans.....	Héréditaire.....	Parésie.
4	665	Homme..	do	30	Jan. 6, 1871	do 18, do	Manie aigüe....	Quinze mois.....	do	Epuisement.
5	485	Homme..	do	34	Août 4, 1869	do 18, do	do chronique	Quatre ans.....	Masturbation....	Parésie.
6	482	Femme...	do	45	Juillet 30, 1869	Avril 11, do	do aigüe....	Deux ans.....	Pas donné.....	Epuisement.
7	667	Homme..	do	25	Jan. 14, 1871	do 24, do	do épileptiq.	Dix-huit ans.....	Epilepsie.	Epilepsie.
8	604	Homme..	Mariés...	48	Juin 28, 1870	do 29, do	do aigüe....	Un an	Pas donné.....	Paralysie.
9	538	Femme...	Célibat...	35	Nov. 22, 1869	Mai 28, do	do chronique	Quatre ans.....	do	Phthisie.
10	335	Homme..	do	17	Jan. 8, 1868	do 29, do	do épileptiq.	Plusieurs années.....	Epilepsie..... ...	Epilepsie.
11	680	Homme..	Mariés...	57	Avril 18, 1871	Juin 11, do	do aigüe....	Trois mois	Perte de propriété.	Erysipèle.
12	45	Femme...	Célibat...	45	Mai 10, 1857	do 15, do	Démence.....	Vingt ans.....	Pas donné.....	Phthisie.
13	432	Femme...	Veufs....	65	Jan. 15, 1869	Juillet 27, do	Manie aigüe....	4 ans, 6 mois.....	do	Epuisement.
14	294	Femme...	Célibat...	24	Juillet 23, 1866	Oct. 16, do	do	5 ans, 8 mois.....	do	Phthisie.
15	445	Femme...	do	21	Mars 18, 1869	do 17, do	do	3 ans, 6 mois.....	do	Epuisement.
16	637	Homme..	do	31	Août 11, 1870	do 17, do	do rémittente	2 ans, 5 mois.....	Masturbation....	Phthisie.
17	446	Homme..	Mariés...	65	Mars 19, 1869	Nov. 16, do	do chronique.	12 ans, 6 mois.	Pas donné.....	Ascites.
18	391	Femme...	do	33	Nov. 12, 1868	do 21, do	do ..	Cinq ans.....	do	Phthisie.

No. 9.

CAUSES des décès depuis l'ouverture de l'asile.

	Hommes.	Femmes	Total.
Maladie du cerveau.			
Apoplexie et paralysie	25	2	27
Epilepsie	14	.....	14
Parésis	8	.....	8
Epuisement venant de manie chronique	4	4	8
Maladie Thoracique.			
Inflammation des poumons	2	.....	2
Consomption pulmonaire	35	22	57
Maladies du cœur	4	.....	4
Maladies Abdominales.			
Inflammation des reins et de la vessie	1	.....	1
Ascites	6	3	9
Fièvre	3	1	4
Dyssenterie	6	7	13
Erysipèle	3	.....	3
Hernie	1	.....	1
Suicide	1	.....	1
Faiblesse du vieil âge	9	3	12
	122	42	164

No. 10.

INDIQUANT la dépense pour l'année 1871, et le coût moyen annuel de chaque malade.

		$ cts.	$ cts.
Aliments.	Bœuf et mouton	4,353 04	
	Farine	3,970 00	
	Epiceries	5,605 79	
	Végétaux	1,059 54	
	Divers	243 76	
			15,232 13
Salaires et gages			11,773 33
Vêtements			1,184 34
Combustible et éclairage			8,557 00
Médicaments			320 00
Meubles			281 60
Buanderie			212 63
Fourrage			400 00
Réparations			904 13
Compte de capital			293 42
Divers			547 00
Différence du matériel entre le 31 décembe 1870, et le 31 décembre 1871			814 20
			$40,519 78
Montant total chargé contre 1871			$40,519 78
déduire :—		$ cts.	
Réparations		904 13	
Fourrage		400 00	
Compte de capital		293 42	
$8 par mois chacun pour la nourriture de 18 gardiens		1,728 00	
			3,325 55
			$37,194 23
Coût moyen de chaque malade pour l'année			$109 39

No. 11.

ALIÉNÉS CRIMINELS envoyés du pénitencier provincial à l'asile de Toronto, avant l'ouverture de l'asile de Rockwood.

No.	—	Sexe.	Crime.	Quand.	Résultats autant que connus.
1	J. C.	H.	Félonie	29 Juin 1846	
2	N. B.	H.	Larcin	12 Août 1846	
3	M. S.	H.	Viol	13 Novembre 1847	Gracié et élargi.
4	J. B.	H.	"	2 Décembre 1851	Transféré à l'asile de Rockwood et mort là.
5	J. J.	H.	Meurtre	" "	Maintenant à Rockwood.
6	C. G.	H.	"	" "	Renvoyé au pénitencier.
7	W. W.	H.	Félonie	" "	Décédé le 11 mai 1852.
8	W. S.	H.	Meurtre	" "	Maintenant au pénitencier, envoyé de Rockwood.
9	J. S.	H.	Vol de cheval	" "	Transféré à Rockwood et mort là.
10	R. B.	F.	Larcin	" "	" " "
11	G. M.	F.	Meurtre	2 Mai 1852	Maintenant au pénitencier.
12	T. P.	H.	Obtention fraud. de marc.	4 "	
13	B. M.	F.	Larcin	" "	Gracié le 12 août 1853.
14	J. Y.	H.	Faux	16 Juin 1852	
15	G. F.	H.	Larcin	11 Octobre 1852	Renvoyé au pénitencier.
16	A. L.	F.	Homicide non prémédité.	" "	" "
17	J. A. K.	H.	Larcin	13 Mai 1853	
18	W. S.	H.	"	" "	
19	W. R.	H.	Vol de bestiaux	6 Juillet 1853	Renvoyé au pénitencier.
20	T. T.	H.	Meurtre	" "	Maintenant à Rockwood.
21	S. D.	F.	Larcin	16 Septembre 1856	" "

No. 12.

TABLEAU indiquant le nombre d'aliénés criminels reçus dans l'asile de Rockwood et venant du pénitencier Provincial, du 25 juin 1855 au 31 décembre 1871 et ce qu'il sont devenus.

Années.	Admis.			Libérés.			Renvoyés au pénitencier.			Décédés.			Restant le 31 décembre 1871.		
	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.
1855	9	....	9	2	....	2	1	....	1	4	....	4	2	....	2
1856	1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	1
1857	5	1	6	3	1	4	1	....	1	....	....	....	1	....	1
1858	6	1	7	2	1	3	1	....	1	1	....	1	2	....	2
1859	10	1	11	3	....	3	2	....	2	2	1	3	3	....	3
1860	15	....	15	8	....	8	6	....	6	....	....	....	1	....	1
1861	7	1	8	1	1	2	3	....	3	1	....	1	2	....	2
1862	7	....	7	3	....	3	2	....	2	1	....	1	1	....	1
1863	9	....	9	6	....	6	2	....	2	1	....	1	....	....	....
1864	10	1	11	2	1	3	5	....	5	....	....	....	3	....	3
1865	4	....	4	1	....	1	1	....	1	1	....	1	1	....	1
1866	5	....	5	2	....	2	2	....	2	....	....	....	1	....	1
1867	6	....	6	1	....	1	2	....	2	1	....	1	2	....	2
1868	2	....	2	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	1
1869	7	1	8	....	....	....	1	....	1	1	1	2	5	....	5
1870	9	2	11	....	....	....	2	....	2	....	....	....	7	2	9
1871	10	1	11	....	....	....	2	....	2	....	....	....	8	1	9
Totaux	122	9	131	34	4	38	34	....	34	13	2	15	41	3	44

No. 13.

LISTE des détenus dont l'entretien a été porté au compte de la Province d'Ontario depuis l'expiration de leur sentence.

Numéro de l'asile	Sexe.	Crime.	Sentence expirée.
No. 16	Homme	Larcin	23 Juillet 1859.
,, 26	,,	,,	14 Avril 1858.
,, 61	,,	,,	19 Février 1860.
,, 161	,,	,,	1 Juillet 1864.
,, 170	,,	Crime d'incendie	14 Novembre 1866.
,, 90	Femme	Larcin	15 Décembre 1860.
,, 116	Homme	Meurtre	25 Août 1864.
,, 442	,,	Délit	15 Mars 1870.
,, 309	,,	Assaut avec intention	6 Mai 1870.
,, 323	,,	Obstruer une voie ferrée	11 Septembre 1870.
,, 297	,,	Crime d'incendie	29 Avril 1870.
,, 597	Femme	Larcin	11 Septembre 1871.
,, 189	Homme	Vol de grand chemin	14 Octobre 1867.
,, 214	,,	Crime d'incendie	18 Octobre 1871.
,, 650	Femme	Larcin	12 Octobre 1871.

No. 14.

RAPPORT indiquant le nombre d'aliénés criminels de la Province de Québec, internés dans le pénitencier de Kingston et ensuite envoyés à l'asile de Rockwood, et dont l'entretien a été porté au compte de la Province de Québec, depuis l'expiration de leur sentence.

Asile No.		Expiration de la Sentence.	Temps de séjour.			Montant dû.	
			Années.	Mois.	Jours.	Taux.	$ cts.
63	F. G...	26 Juin 1860	11	6	5	$143	1,646 45
144	L. B...	6 Mars 1866	5	9	25	,,	832 00
213	B. A...	16 Décembre 1866	5	0	15	,,	720 85
184 } 224 }	J. D...	26 Octobre 1866	5	2	5	,,	740 77
303	J. DeL.	23 Novembre 1870	1	1	8	,,	158 04
444	G. C...	10 Avril 1869	2	8	21	,,	389 53
							$4,487 64

Le taux ci-dessus est semblable à celui payé par le gouvernement d'Ontario, pour chaque malade ; $143 par année.

No. 15.

Crimes dont les aliénés ont été trouvés coupables.

Crime d'incendie	10	Meurtre	12
Tentative de meurtre	3	Homicide involontaire	4
,, viol	5	Délit	1
Assaut pour tuer	9	Obtention frauduleuse d'effets	2
Assaut et vol	1	,, ,, d'argent	1
Effraction	6	Obstruction sur un chemin de fer	2
Effraction et vol de cheval	1	Bris de prison et vol de cheval	1
Vol de bétail	2	Vol	2
Blessure au bétail	1	Viol	10
Faux	3	Recel d'objets volés	1
Félonie	4	Vol et blessures	1
Vol de cheval	4	Vol de moutons	1
Vol de grand chemin	1	Vol de cheval et voiture	1
Larcin	48	Assaut simple	2
Vol dans une église	2		
		Total	141

No. 16.

Détenus déclarés aliénés dans le pénitencier provincial et envoyés à l'asile de Rockwood, donnant la population annuelle du pénitentier et le percentage des aliénés.

Année.	Population du pénitencier.	Détenus envoyés à l'asile de Rockwood.	Percentage de détenus envoyés à l'asile.	Re-admission à cet asile.	Détenus envoyés d'abord à l'asile de Toronto.	Connus comme aliénés avant la conviction.
1855	707	9	1,270	.....	4	.....
1856	832	1	0,120	.....	1	.....
1857	907	6	0,661	1	.....	.....
1858	1,038	7	0,674	1	.....	.....
1859	1,034	11	1,063	.....	.....	.....
1860	1,039	15	1,443	4	.....	1
1861	1,012	8	0,790	1	.....	.....
1862	1,007	7	0,695	.....	.....	1
1863	1,070	9	0,841	1	.....	.....
1864	993	11	1,107	1	.....	.....
1865	1,005	4	0,398	.....	.....	.....
1866	1,044	5	0,479	2	.....	1
1867	1,113	6	0,539	1	.....	1
1868	1,129	2	0,177	.....	.....	1
1869	1,004	8	0,796	.....	.....	.....
1870	909	11	1,210	3	.....	2
1871	912	11	1,206	.....	.....	5
		131		15	5	12

Total des admissions de 1855 à 1871, les deux annés comprises		131
Moins les ré-admissions	15	
,, Connus comme aliénés avant la conviction	12	
,, Détenus envoyés d'abord à l'asile de Toronto	5	
		32
Détenus devenus aliénés au pénitencier		99
Percentage de détenus devenus aliénés pendant 15 ans et 6 mois		0·531

No. 17

INDIQUANT le percentage des détenus devenus aliénés dans le pénitencier provincial, du 1er juin 1835 au 31 décembre 1871. Les calculs étant basés sur les admissions et non sur la population.

Nombre total de détenus admis au pénitencier provincial de 1835 à 1871 inclusivement		7,850
Moins les ré-emprisonnements pour la même période		574
Nombre actuel de détenus pour servir de base aux calculs		7,276
Nombre total de détenus aliénés du pénitencier provincial, envoyés à Rockwood depuis le 25 juin 1855 au 31 décembre 1871		131
Moins les ré-admissions à Rockwood	15	
,, les détenus aliénés avant la conviction	12	
,, ,, qui avaient été à l'asile de Toronto auparavant	5	
		32
		99
Détenus aliénés envoyés à l'asile de Toronto, tableau No. 11		21
Nombre total de détenus devenus aliénés au pénitencier		120
Percentage des détenus devenu aliénés au pénitentier d'après le nombre des admissions		1.649

On verra par le tableau qu'un peu plus de un et demi pour cent des détenus envoyés au pénitencier sont devenus aliénés.

No. 18.

Officiers, serviteurs et autres employés.

Position.	Salaires et gages. Par année.	Salaires et gages. Par mois.	Déductions.
	$ cts.	$ cts.	
Surintendant médical	2,000 00	160 00	4 par cent. pour le fond de retraite.
Comptable	875 00	70 00	,, ,, ,,
Intendant	500 00	41 66	Avec pension et loyer.
Garde-magasin	500 00	41 66	Sans pension.
1er mécanicien en chef	700 00	58 33	,,
2d mécanicien	400 00	33 33	,,
Jardinier et garde-magasin	400 00	33 33	Avec logement gratis.
Boulanger	400 00	33 33	Sans pension.
Cuisinier	360 00	22 00	$8 par mois pour pension.
1 Charpentier, faisant aussi l'office de gardien	400 00	25 33	,, ,,
1 Portier ,, ,,	400 00	25 33	,, ,,
1 Gardien	400 00	25 33	,, ,,
14 Gardiens, $360 par année chacun	5,040 00	308 00	,, ,, chacun.
1 Garde de nuit	320 00	26 66	Sans pension.
Matrone	300 00	25 00	Avec table et logis.
2 Blanchisseuses, à $120 chacune	240 00	20 00	,, ,,
7 Infirmières, à $120 par année chacune	840 00	70 00	,, ,,

	Hommes.	Femmes.	Total.
Nombre moyen de malades	212.99	127.46	340.45

No. 19.

HOMMES.—Occupation des malades pendant l'année 1871. Nombre de jours de travail et parties de jours.

Genre d'occupation.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Total.
Charpentiers	71	72	78	78	71	75	81	81	75	71	78	78	909
Remise de la machine	93	84	93	90	93	90	93	93	90	93	90	93	1095
Ferme	14	32	158	200	296	240	246	100	109	336	290	100	2121
Chemins—préparant matériaux pour	187	168	182	182	189	100	90	90	96	....	....	....	1284
Jardins, etc	120	120	94	120	144	120	120	123	100	100	140	100	1401
Réparations	120	120	120	120	73	94	120	130	64	62	....	....	1023
Ecuries	54	48	52	60	63	60	62	60	62	60	60	60	701
Atelier du tailleur	107	136	108	130	56	58	58	....	....	....	40	76	769
" du cordonnier	....	....	....	24	24	56	54	54	54	56	56	56	434
Peinturage	17	14	24	22	18	25	8	11	16	10	....	...	165
Carrière	....	....	....	....	....	120	124	116	118	122	....	....	600
Cuisine	108	96	104	104	108	100	108	108	108	108	120	124	1296
Buanderie	135	120	130	125	135	135	135	125	125	135	130	130	1560
Maçons et manœuvres	....	....	....	91	135	123	104	116	135	145	74	....	923
Blanchisseurs	....	22	....	....	16	....	....	20	....	....	....	10	68
Cour à bois	71	72	78	78	54	50	54	71	75	71	80	104	858
Total	1097	1104	1221	1424	1475	1446	1457	1298	1227	1369	1158	931	15207

SERVITEURS.

Aidant au travail	90	174	183	282	227	215	228	209	209	216	194	192	2419

FEMMES MALADES.

Buanderie	73	73	74	75	75	74	75	75	74	73	73	75	889
Confection'nt dans la chambre de couture	218	218	219	222	218	219	217	218	219	217	218	217	2620
Raccommodant " "	151	152	150	152	153	150	148	156	158	140	160	158	1828
Total	442	443	443	449	446	443	440	449	451	430	451	450	5337

No. 20.
ETAT des travaux faits en 1871.

DESCRIPTION.	Hauteur.	Ligne.
Charpentiers.		
Ajouter sur un mur en pierre une clôture en bois	3' 8 +	709
Construction d'une clôture de planche	7' 0 +	82
Refaire et réparer des remises	.....	.....
Construction de cinq grandes barrières	.....	.....
Réparations diverses	.....	.....
Peintres.		
Ouvrage ordinaire ..... pied carré	.....	33,260
Maçons.		
Construction d'un mur d'enceinte en pierre	4' 0 +	805
Couverture " " construit en 1870	.....	626
Trois rangées de piliers pour barrières en pierre	9' 0	
Réparations diverses	.....	.....
Carrières.		
Extraction de pierre à bâtir de $\frac{3}{4}$ acre de terre, rendue ainsi arable, verges cubes	.....	3,700
Nivellement et aplanissement de la cour	.....	.....
Macadam dans les avenues et chemins	.....	.....

No. 21.
ETAT des travaux faits en 1871.

DESCRIPTION.	Confectionné.	Réparés.
Atelier du tailleur.		
Vêtements d'hommes, étoffe d'été	51	.....
do étoffe d'hiver	46	.....
Pantalons, étoffe d'été	82	.....
do étoffe d'hiver	46	.....
Gilets, étoffe d'hiver	50	47
Blouses	.....	24
Atelier du cordonnier.		
Souliers en toile ..... paire	56	.....
Bottes, Cobourg ..... do	9	.....
Souliers ..... do	.....	100
Bottes ..... do	.....	76
Réparation de harnais, etc	.....	.....

No. 22.

PRODUITS de la Ferme et du Jardin.

Description.	Quantités.				Valeur.
					$ cts.
Pommes de terre	679 minots	@	....	$0 49	332 71
Panais	50 ,,	,,	.....	0 50	25 00
Tomates	25 ,,	,,	.....	1 00	25 00
Ognons	18 ,,	,,	.....	1 50	27 00
Carrottes	100 ,,	,,	.....	0 40	40 00
Betteraves	56 ,,	,,	.....	0 45	25 20
Fêves	30 ,,	,,	.....	1 00	30 00
Pommes	10 ,,	,,	.....	0 60	6 00
Pois dans les cosses	10 ,,	,,	.....	0 20	2 00
Choux	1,500 têtes	,,	.....	0 10	150 00
Laitue	84 paniers	,,	.....	0 20	16 80
Gadelles	96 pots	,,	.....	0 07	6 72
Viande de porcs nourris sur la ferme	2,385 lbs	,,	.....	6 00	143 10
Porcs vivants, stock					132 00
					$961 53

No. 23.

OUVRAGE fait par les femmes.

Articles confectionnés.	No.	Articles réparés.	No.
Tabliers pour femmes	171	Paillasses	167
,, ,, cuisiniers	12	Traversins	14
Paillasses	18	Couvertures	14
Chemises	48	Courtepointes	53
Casquettes	51	Caleçons	165
Caleçons	3	Blouses	24
Robes, coton	121	Taie d'oreiller	88
,, étoffe	78	Oreillers	63
Blouses	59	Chemises, flannelle	1,098
Robes de nuit	7	,, coton	407
Jupons	92	Chaussettes	1,788
Taie d'oreiller	193	Draps	64
Oreillers	72	Chaussettes, marquées	282
Chemises	6	Bas, remontés	87
Devants de chemises et faux cols	8		
Chaussettes, laine	344		
" coton	2		
Bas, coton	139		
Blouses	2		
Essuie-mains	24		

PENITENCIER ST. JEAN.

RAPPORT DU PRÉFET,

16 Janvier, 1872.

Au Président et Directeurs des Pénitenciers :—

MESSIEURS,—A la fin de l'année 1870, il ne nous restait en mains qu'une petite quantité d'articles manufacturés; le nombre des prisonniers qui était alors de 60, descendit bientôt à une moyenne par jour de 50, tous comptés. Avec ce petit nombre de prisonniers il ne fut pas possible de fournir à la demande d'articles fabriqués par les prisonniers, et en conséquence, on commença à importer de bonne heure dans la saison, et le marché fut bientôt encombré de produits étrangers, à l'exclusion des articles des pénitenciers quand ils furent prêts. La vente des balais surtout cessa pendant quelques temps et est encore très peu active, et il nous en reste beaucoup en magasin. C'est un article dont la valeur n'augmente pas par le temps.

Plus de la moitié de la moyenne quotidienne des prisonniers donnée plus haut appartenait à la classe des vagabonds, qui, on le comprend, sont moins en état que les autres prisonniers de travailler. Il y a eu 193 emprisonnements, hommes et femmes, dans la prison en 1871, et 150 y étaient pour moins de trois mois. Ce fait servira à expliquer pourquoi ce qui pourrait être regardé, eu égard au temps donné au travail, comme une production insuffisante d'objects manufacturés.

Le tableau No. 8 porte le profit réalisé sur les objects manufacturés à $6,196.33, soit plus de 62½ p. cent par jour pour le travail. Dans le tableau No. 3, le travail porté au débit sous le titre de "entretien" produirait, si on l'appliquait aux objets manufacturés, le même sinon un meilleur résultat, par jour pour tout le nombre des prisonniers. Il n'est donc que juste de porter le total des profits pour l'année au moyen du travail à $8,616.59. Cela doit s'entendre pour une moyenne de 50 prisonniers par jour pendant toute l'année, et dont une moitié appartient à la classe désignée ci-dessus et le moins en état de contribuer à payer les dépenses de la prison. Mais le gardien est certain de mieux réussir à l'avenir, même avec ces individus, si on en fait le changement qu'il demande.

En général la santé des détenus a été excellente pendant l'année. Il y a eu un décès vers la fin—Patrick Haggerty, mort entre la 50 ou 60ème année de son âge, interné le 26 octobre et décédé le 26 décembre. C'était un pauvre ivrogne, émacié, anémique, au teint jaunâtre, et souffrant d'une maladie de cœur et respirant si peu le jour de son entrée qu'il semblait qu'il n'en avait pas pour vingt-quatre heures à vivre.

Il y a eu aussi pendant l'année une évasion, dont les directeurs connaissent les circonstances—Patrick Slavin, le 18 septembre, après une réclusion de 14 ans.

Le prisonnier James McCarron, le 1er août, fit une tentative audacieuse de s'échapper, mais il échoua dans son projet, grâce au coup de fusil habilement tiré sur lui par la sentinelle la plus rapprochée (Godsoe). Pendant qu'il était en train de franchir la clôture en pieux debout, il reçut deux chevrotines l'une dans le bras gauche et l'autre dans le côté droit du dos. Il n'en fallut pas davantage pour l'arrêter dans sa fuite. Ces chevrotines n'ont pas encore été extraites. Cependant il se porte bien et ne se plaint pas et ne parait pas souffrir en aucune manière parce qu'il loge dans sa personne ces deux petits projectiles.

Il n'y a pas à se plaindre de la conduite des prisonniers pendant l'année, et l'on a rarement infligé des punitions dignes de ce nom.

Respectueusement soumis

par votre obéissant serviteur,

JOHN QUINTON,

Préfet.

A. T. J. O'Neill, Ecr.,
Directeur-Président.

Tableau No. 1.

Prisonniers, détenus et autres, au pénitencier de St. Jean, le 1er janvier 1871. Admis et libérés ; et internés à la fin de l'année :—

Hommes, 60	Femmes, 19	79	
Admis :—			
Hommes, 108	Femmes, 85	193	
			272
Elargis :—			
Hommes, à l'expiration de la sentence		103	
„ Evadé		1	
„ Décédé		1	
Femmes, à l'expiration de la sentence		93	
			198
Restant 31 décembre 1871 :—			
Hommes, 60	Femmes, 14		74

Tableau No. 2.

No. moyen de prisonniers de toutes catégories :—

Hommes, 50 ..... Femmes, 21 71

Tableau No. 3.

Occupation des prisonniers de toutes catégories en 1871 :—

9,923 jours au compte des *Manufactures* ; 3,895 jours *Entretien.*

Tableau No. 4.

Détenus,—Sentence de deux ans et au-dessus au pénitencier de St. Jean, le 1er janvier 1871 :—Admis et élargis et restant à la fin de l'année :—

Hommes, 32	Femmes, 3	35	
Admis :—			
Hommes, 10	Femmes, 1	11	
			46
Elargis :—			
Hommes, à l'expiration de la sentence		12	
„ Graciés		3	
„ Evadé		1	
			16
Restant, 31 décembre 1871 :—			
Hommes, 26	Femmes, 4		30

Tableau No. 5.

No. moyen de détenus en 1871 :—

Hommes 24 ..... Femmes, $3\frac{3}{5}$ ..... $27\frac{3}{5}$

Tableau No. 6.

Liste Nominale des détenus en prison le 1er janvier 1872 ; âges, sentence, et expiration de sentence. En rapport avec les tableaux No. 4 et 5.

Nom.	Age.	Sentence.	Expiration de la sentence.
Bean, Johnston	57 ans	Vie	Avec la vie.
Kay, James	65 ,,	,,	,, ,,
Hall, Peter	32 ,,	7 ans	Mai 16, 1873.
McCormick, John	39 ,,	8 ,,	Septembre 27, 1875.
Ross, Malcolm A	22 ,,	3 ,,	Mai 27, 1873.
McPherson, James	53 ,,	2 ,,	Juin 26, 1872.
Coyen, Lawrence	33 ,,	2 ,,	,, ,,
Douglas, Robert B	40 ,,	3 ,,	Juillet 27, 1873.
Finney, Joseph	30 ,,	2 ,,	,, 28, 1872.
Anderson, George	26 ,,	2 ,,	Août 15, 1872.
Dougherty, Thomas	67 ,,	2 ,,	Septembre 13, 1872.
McIntosh, Angus	31 ,,	2 ,,	,, 12, 1872.
McCarron, James	38 ,,	27 ,,	Octobre 31, 1897.
Cameron, John	52 ,,	2 ,,	,, 24, 1872.
Davis, Robt. B	43 ,,	12 ,,	,, 31, 1882.
Driscoll, John	21 ,,	12 ,,	,, 31, 1882.
McCredy, William	19 ,,	4 ,,	Avril 27, 1875.
Gillespie, Joseph	20 ,,	3 ,,	,, 27, 1874.
McCarty, Robert	22 ,,	3 ,,	,, 27, 1874.
Flemming, Nicholas	25 ,,	4 ,,	Mai 30, 1875.
Lagassé, Marcelle	30 ,,	2 ,,	Juillet 18, 1873.
McCallum, James	20 ,,	3 ,,	,, 19, 1874.
*Blake, James W	18 ,,	2 ,,	,, 28, 1873.
*Addison, Albert	21 ,,	3 ,,	Août 21, 1874.
Gribbens, John	21 ,,	6 ,,	,, 21, 1877.
Smith, Samuel A	19 ,,	3 ,,	Octobre 30, 1874.
Hall, Sarah	23 ,,	2 ,,	Août 15, 1872.
*Treadwell, Caroline	32 ,,	2 ,,	,, 10, 1872.
Cook, Annie	22 ,,	2 ,,	,, 21, 1872.
Burk, Jane	31 ,,	2 ,,	Avril 27, 1873.

* Noirs.
N.B.—Les deux condamnés à vie ont été recommandés à la clémence de l'exécutif.

Tableau No. 7.

Détenus—en rapport avec tableaux 4, 5, et 6—lieux de naissance, religion, profession, et éducation.

Place de Naissance.

Angleterre, 1 ; Irlande, 4 ; Ecosse, 2 ; Puissance du Canada, 22 ; Etats-Unis, 1..... 30

Religion.

Protestants 17 ; Catholiques 13..... 30

Education.

Sachant lire et écrire, 19 ; Lire seulement, 7 ; Ni l'un ni l'autre, 4..... 30

TABLEAU No. 8.

ÉTAT des articles fabriqués, pénitencier de St. Jean, du 1er janvier au 31 décembre 1871.

	$ cts.	$ cts.
Inventaire des effets en main le 31 décembre 1871, du pénitencier et dans la garde-robe	13,082 76	
Vente des objets manufacturés depuis le 1er janvier au 31 décembre 1871	17,454 37	
		30,537 13
Dépensées pour matières premières, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1871	18,909 07	
Inventaire des effets en mains au pénitencier et dans la garde-robe, le 31 décembre 1870	5,431 73	
Balance en faveur des articles fabriqués au 31 décembre 1871	6,196 33	
	$30,537 13	$30,537 13

DÉTAILS de la dépense de fabrication, du 1er janvier au 31 décembre 1871.

	$ cts.
Laine	19 04
Broquettes et ficelles	548 70
Huile et peinture	1,111 21
Bois de service	4,208 16
Tiges de maïs pour balais	10,167 32
Huile pour machines et bandes en cuir	93 76
Machines et réparations	174 71
Fer pour les articles fabriqués	44 77
Fil de fer et clous	179 52
Fer à cerceaux	503 00
Chaux	28 68
Proportion des salaires	1,050 00
Combustible—bois, 166 cordes	780 20
	$18,909 07

Tableau No. 9.

Détails de l'inventaire—Effets pour manufacture et articles manufacturés au pénitencier et magasin le 31 décembre 1871.

	$ cts.
Matières premières :—	
Bois de service—pin et épinette, au prix de	2,312 39
41 qtx., ⅝ fer à cerceaux—$4.80	196 80
19 qtx., ¾ ,, ,,	91 20
10 qtx., 1 p. ,, $4.00	40 00
227 lbs. clous à cerceaux—12½ cts	28 37
58 m. 14-oz. de braquettes—9 cts	5 22
575 lbs. de peinture blanche sèche—8½ cts	48 87
51 gallons d'huile et peinture—85 cts	43 35
112 gallons de vernis—85 cts	95 20
46 gallons de térébenthine—90 cts	41 40
102 lbs. de poudre à sécher la peinture—10 cts	10 20
100 lbs. de peinture noire—8 cts	8 00
117 lbs. de céruse—1 ct	1 17
53 lbs. de colle—16 cts	8 48
45 gallons d'huile pour machine –50 cts	22 50
1 rame de papier—$5.00	5 00
55 lbs. de laine—16 cts	8 80
2 côtés de cuir—$4.00	8 00
6 lbs. de bleu de prusse (sec)—80 cts	4 80
400 doz. de sceaux en fer blanc (manufacture)	28 00
4½ balles de balais de blé d'inde (945 lbs.)—5½ cts	51 97
300 doz. de manches pour balais—18 cts	54 00
583 lbs. de fil de fer pour balais—16 cts	93 28
14 lbs. de clous dit Hungarian—11 cts	1 54
159 lbs. de chaux—4 cts	6 36
978 lbs. de ficelles—27 cts	264 06
85 tonneaux de charbon pour manufactures—$5.30	450 50
Articles manufacturés :—	
99 doz. No. 1 balais—$3.50	346 50
362 ,, 2 ,, $3.25	1,176 50
474 ,, 3 ,, $3.00	1,422 00
609 cuveaux	323 45
6 doz. de sceaux—$1.90	11 40
En magasin :—	
307 doz. de balais	1,003 00
130⅔ ,, de sceaux—$1.90	248 27
123 cuves, cinq grandeurs	64 55
Matières premières :—393 balles de balais de blé d'Inde (82,866 lbs.)—5½ cts	4,557 63
	$13,082 76

Tableau No. 10.

Vente mensuelle d'objets manufacturés en 1871.

	$ cts.		$ cts.
Janvier	1,122 90	Juillet	1,294 30
Février	1,384 55	Août	1,153 66
Mars	2,085 85	Septembre	425 65
Avril	3,000 70	Octobre	705 20
Mai	2,916 90	Novembre	655 40
Juin	2,082 66	Décembre	627 20
			17,454 37

Estimation des évaluateurs de la valeur des édifices, machine à vapeur, du pénitencier de St. Jean.

Prison en granit (hommes)	$61,101 00
Bâtiments en briques (femmes)	9,600 00
Ateliers et remise de la chaudière (en briques)	7,448 00
Appartements du préfet et logements des gardiens (en briques)	11,746 00
Machine à vapeur, accessoires et outils	10,356 00
	$100,251 00

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

St. Jean N.-B.
20 janvier 1872.

Aux Directeurs des Pénitenciers,

Messieurs,—Depuis la date de mon dernier rapport, rien digne d'une mention spéciale n'est arrivé.

Je me suis acquitté régulièrement des devoirs de mes fonctions, faisant l'exercice du service divin tous les dimanches et mercredis. Les classes du dimanche et du jour ont été fréquentées, M. Potchell a fait son devoir comme maître d'école, et les élèves ont paru porter plus d'intérêt que par le passé à l'enseignement.

Je ne pense pas qu'il soit possible d'améliorer nos plans. Les prisonniers ont les moyens d'acquérir des connaissances religieuses et ordinaires, en rapport avec leur état, et je m'attache surtout à faire un appel à leur conscience et à leur cœur afin de les convaincre que non-seulement le péché est aussi insensé que criminel et que l'obéissance aux lois divines et humaines est le seul chemin qui conduise au bonheur et à l'honneur.

Je suis d'avis que le courant général d'idées et la conduite des détenus dans ce pénitencier est beaucoup meilleur aujourd'hui qu'autrefois. Il y a un protestant sur la listes des malades.

Je suis, Messieurs,
Avec beaucoup de respect, votre serviteur,
Geo. Schofield,
Aumonier Protestant, Pénitencier de St. Jean.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

St. Jean, N.-B.
11 mars 1872.

A T. J. O'Neill, Ecr.,
Président du Bureau des Directeurs.

Monsieur,—Comme la loi fait aux aumoniers des Pénitenciers un important devoir de rédiger un rapport annuel sur la position morale et religieuse des prisonniers confiés à leur soin, je m'efforce maintenant de m'acquitter de ce devoir pour l'année mil huit cent soixante et onze.

L'aumonier catholique a, par le passé, donné aux prisonniers catholiques tout les soins et l'attention dont ils avaient besoin : il a fait les exercices du service divin, dans leur chapelle, une fois, le dimanche pendant l'année et rempli d'autres devoirs religieux pendant la semaine quand cela était nécessaire.

Je puis ici rappeller ce que je disais dans mon rapport de l'année dernière, à l'égard de la piété des prisonniers J'ai toujours remarqué chez eux un grand respect pour la religion et de la soumission envers ses ministres. Il n'y a ici qu'une exception. Le notoire McCarron, qui paraît incorrigible. On ne devrait pas, cependant, le regarder comme un catholique, attendu qu'il se moque et rit de toutes les religions et nie qu'il y a un Dieu et une vie future. Ce scélérat émérite a été incarcéré de nouveau au pénitencier il y a plus d'un an, à la suite de vols et d'un sacrilége. Il n'y a pas longtemps qu'il a subi un emprisonnement pour un terme de dix ans, pour homicide volontaire. Il croit aujourd'hui voir des ennemis partout et c'est pour cela qu'il est l'ennemi de tout le monde.

Le nombre des prisonniers catholiques admis dans le pénitencier de St. Jean, pendant l'année 1871, a été de cent trente-huit, dont 70 hommes et 68 femmes. Le nombre moyen pendant cette année a été de trente-trois hommes et de 12 femmes. Ce nombre peut paraître considérable, mais on aura une autre idée quand l'on saura que cet établissement est en même temps une prison et un pénitencier servant de maison de réforme. Le nombre de *ré-emprisonnements* s'est élevé pendant l'année à 56 :—26 hommes et 30 femmes.

Soixante-seize étaient natifs d'Irlande et soixante-et-deux du Canada. Cent quinze ont été emprisonnés pour ivrognerie et de cette catégorie 66 étaient des femmes et quarante neuf des hommes, quinze pour larcin :—hommes, treize ; femmes, deux ; un pour faux, un pour vol et deux pour assaut.

Quarante quatre savaient lire, vingt-trois lire et écrire. Ceux qui étaient capables de lire savaient tous leurs prières et un peu de catéchisme. Parmi ceux qui ne pouvaient pas lire, plusieurs savaient quelques prières, mais connaissaient peu la doctrine chrétienne. Ces malheureux prisonniers déploraient généralement la perte de leur liberté et de leur réputation ; cependant, n'est-il pas étrange de les voir retomber si tôt et en si grand nombre dans leurs anciennes fautes et emprisonnés de nouveau si souvent. Le nombre des emprisonnements pour ivrognerie est considérable et ils reconnaissent souvent et cela ouvertement que leurs autres fautes ont l'intempérance pour cause.

Ils retirent beaucoup de profit et d'utilité de leurs livres et de leurs autre matières à lire, surtout le dimanche, quand les prisonniers n'ont pas d'autres occupations. Je ne me rappelle pas le nombre de volumes qu'il y a dans la collection, mais il n'est pas considérable et je recommanderai qu'il soit augmenté. Chaque soir, pendant l'été, les prisonniers peuvent disposer d'une heure qu'ils pourraient consacrer à la lecture, mais pendant l'hiver, à cause de l'éloignement des lampes des cellules, il est impossible à plusieurs de lire pendant la nuit.

Je n'ai pas encore fait chanter au service divin dans le Pénitencier, parce que je pense que cela ne réussira pas. La mauvaise musique ou le chant détestable n'aide pas la dévotion, et quand l'on ne peut chanter, il vaut mieux adorer Dieu en silence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,

THOMAS CONNOLLY,

Aumônier.

RAPPORT DU MAITRE D'ECOLE.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,

20 janvier, 1872.

Aux Directeurs du Pénitencier,

MESSIEURS,—Je demande à soumettre mon rapport annuel relativement au département de l'éducation de cette institution pour l'année 1871,

La fréquentation moyenne quotidienne de l'école a été de quinze et l'enseignement portait sur les branches élémentaires : la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Le tout respectueusement soumis.

E. M. PATCHELL,

Gardien en chef.

RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,

(DÉPARTEMENT DES FEMMES,)

10 Janvier 1872.

Aux Directeurs, etc., etc.

MESSIEURS,—Au premier janvier 1871, il y avait dans ce département dix-neuf personnes, dont trois sont détenues pour un long terme et les autres prisonnières pour peu de temps. Pendant l'année, il y a eu 88 emprisonnements. Il n'y a eu qu'une seule détenue (*convict*). La moyenne quotidienne pour l'année a été d'environ dix-neuf et à la fin de l'année, il y avait quatorze prisonnières, dont quatre détenues.

Je n'ai eu aucune punition à infliger pendant l'année. La conduite des détenues a été généralement bonne et leur travail consciencieux.

Les travaux de l'année ont été ceux d'usage : on a employé les prisonnières à teindre de la laine, à filer, à tisser de l'étoffe pour les vêtements des prisonniers ; à faire du tricot et de la couture, c'est-à-dire, à confectionner des chaussettes, des bas et des mitaines pour l'usage de la prison, à ravauder et raccomoder les vêtements des détenus, à faire la cuisine et le blanchissage pour la prison et le travail de ménage de la prison des femmes.

Votre obéissante servante,

CATHARINE KEEFFE,
Matrone.

RAPPORT DU CHIRURGIEN.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,
31 Décembre 1871.

MONSIEUR,—En présentant le rapport annuel sur l'état sanitaire du Pénitencier de St. Jean pour l'année finissant le 31 Décembre 1871, je suis heureux de dire que cette année a été très-favorable à la santé de l'institution. L'année s'est écoulée sans voir les ravages d'aucune maladie épidémique ou endémique, et le caractère des maladies a été peu violent et facilement traitable. Les fièvres n'ont pas été malignes. Sans les derniers jours de l'année, nous n'aurions pas eu une mort à enregistrer, mais, quatre jours avant la fin, un vieillard, Rafferty, est mort, et il était atteint de phtysie depuis plusieurs années avant son entré au pénitencier. Il y était depuis plus de six mois et je lui ai fait connaître son état lors de son admission. Il n'a jamais travaillé pendant sa reclusion, mais se conduisait bien.

Il y a encore à l'infirmerie cinq ou six cas de consomption de longue date qui seront un sujet de dépense pour la prison. Ces malades n'ont jamais été propres aux travaux forcés. Quatre se sont évadés de l'asile, de l'infirmerie et de la maison de refuge, l'un d'eux se gèlant un membre. Ils nous donneront du trouble et seront une charge, car il nous manque de l'espace dans l'infirmerie. Il y a eu peu d'accident nécessitant des opérations chirurgicales et arrivés dans les ateliers. On a traité soixante et quatorze cas chez les hommes et douze chez les femmes. La prison a été tenue comme d'habitude, et je crois que les malades ont été soignés avec bonté par les officiers. Je suis heureux de dire que le personnel de l'institution s'est toujours empressé de prêter aide et secours.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS S. WETMORE,
Chirurgien, pénitencier de St. Jean,
Nouveau-Brunswick.

Au Président du
Bureau des Directeurs du Pénitencier.

PENITENCIER D'HALIFAX.

RAPPORT DU PRÉFET.

PÉNITENCIER D'HALIFAX.
1er Janvier 1872.

MONSIEUR,—En vous soumettant mon second rapport annuel, je suis heureux de vous informer que durant l'année passée les affaires de cette prison ont progressé d'une manière avantageuse. Le système de bienveillance et de conciliation que j'ai adopté au début a produit tant de bien que je me sens encouragé à suivre le même procédé, pensant que c'est le meilleur moyen de réformer ceux sur qui la contrainte et la violence n'avaient point réussi. Je ne me suis point flatté que mon plan réussirait avec *tous*. Même sous les circonstances les plus favorables, la douceur est payée d'ingratitude et l'indulgence abusée ; mais pour l'honneur de l'humanité, ces cas sont exceptionnels, et dans ma position, je n'ai pas eu plus à souffrir que les

autres. Parmi les prisonniers, il peut y en avoir un ou deux peut-être sur qui la douceur n'a point d'effet, et on a pu constater facilement que c'étaient ceux-là qui étaient cause des irrégularités dont les autres ont pu se rendre coupables. Heureusement que ceux qui sont bien disposés, et qui se composent des neuf-dixième, comprennent les méchants motifs de ceux qui tentent à enfreindre la discipline car ils n'ont d'autre but que de les trahir.

Durant l'année il n'y a eu qu'une évasion et une tentative de briser la prison. Dans le premier cas, c'était un détenu récemment emprisonné qui s'était évadé du champ de foin, mais qui fut retrouvé quelques heures après par le gardien caché dans les bois adjacents. La tentative de bris de prison a été découverte à temps pour prévenir aucune suite fâcheuse et on prit immédiatement les moyens de prévenir de pareils escapades. " L'esprit d'insurbordination " était dans ces deux cas. Les délinquants furent dûment punis en leur ôtant certains priviléges, ceux qu'ils chérissent le plus comme celui de les priver de lampes dans leurs cellules et de l'usage de la bibliothèque commune.

A propos de la bibliothèque, je dois dire que c'est une source de beaucoup d'amusement rationnel et d'instruction, et les quelques volumes qui s'y trouvent ont été lus et relus plusieurs fois. Les livres sont changés chaque semaine et tous ceux qui peuvent lire et qui, par leur bonne conduite, ont gagné ce privilége, en profitent avec plaisir. Un nouvel envoi de livres serait bien acceptable et reçu avec beaucoup de reconnaissance.

Pendant l'année écoulée, deux détenus et un prisonnier sont morts. La condition sanitaire des détenus est indiquée par le rapport ci-annexé du bureau médical, et le progrès moral et qui tient à l'éducation par les rapports du chapelain et du maître d'école.

L'installation de la chapelle protestante et la construction d'un nouveau quai sont les principaux travaux qui ont était faits pendant les derniers douze mois.

De petits préparatifs ont été faites pour la manufacture de balais de blé d'inde. Un local additionel sera requis pour cette branche de l'industrie de la prison.

Jusqu'à présent, les ressources de l'institution se bornaient au travail à ferme de la cordonnerie.

J'ai l'honneur d'attirer l'attention du bureau des directeurs sur la condition dangereuse du mur extérieur de la prison.

Je trouve maintenant qu'ils est très commode d'avoir tous les livres du Pénitencier dans mon bureau et sous ma propre surveillance.

J'ai aussi plaisir de faire rapport que les officiers de la prison en général ont été attentifs et réguliers dans l'exécution de leurs fonctions respectives.

Espérant que ce rapport et ses différents tableaux sont de nature à satisfaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT DONKIN,

Préfet.

Nombre de détenus employés dans les différents départements le 30 Décembre 1871.

Cordonniers 15 ; forgerons 2 ; charpentiers 1 ; tailleurs 3 ; maçons 1 ; salle à diner, cuisine et buonderie 7 ; ferme, cour au bois etc. 11 ; département de la matrone, 1 : Total 41.

Etat indiquant le nombre de jours de travail dans les différents départements pendant l'année 1871 :—

Cordonniers, 5,100 ; forgerons, 300 ; charpentiers, 600 ; maçons, 610 ; tailleurs, 620 ; salle à diner, cuisine et buanderie, 1,975 ; ferme, sciage de bois, échiffage d'étoupe et autres ouvrages, 3,365 ;—Total 12,670.

Nombre de jours de rémission gagnés par les détenus pendant l'année 1871 :—

Janvier, 102 ; février, 91½ ; mars, 99 ; avril, 102 ; mai, 107 ; juin, 105 ; juillet, 102 ; août, 95 ; septembre, 95 ; octobre, 95 ; novembre, 95 ; décembre, 99 :—Total 1,187½.

NOMBRE et espèce de punitions en 1871.

—	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total.
Réprimandés	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	3
Enf. d. les cel.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	1
Perte de priviléges	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	3
Cellule obscure.	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	1	3
	1	.....	.....	.....	.....	3	1	.....	.....	1	.....	4	10

MOUVEMENT des prisonniers, pénitencier d'Halifax, du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1871.

—	Prisonniers ordinaires.			Détenus.			Total.
	Au-dessous. 16.	Au-dessus. 16.	Total.	Au-dessous. 16.	Au-dessus. 16.	Total.	
En prison à minuit, 31 décembre 1870, hommes	.....	11	.....	.....	35	.....	46
En prison à minuit, 31 décembre 1870, femmes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Admis, des prisons de comtés, hommes	.....	2	.....	.....	6	.....	8
,, ,, femmes	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
Cours martiales, hommes	.....	9	.....	.....	.....	.....	9
			22			42	
							64
Libérés.							
Par expiration de la sentence, hommes	.....	13	.....	.....	6	.....	.....
,, ,, femmes	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Décès, homme	.....	1	.....	.....	2	.....	.....
,, femme	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Par ordre de l'offic. command., hommes.	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....
			15			8	
							24
En prison à minuit, 31 décembre 1871, hommes	.....	7	.....	.....	33	.....	40
En prison à minuit, 31 décembre 1871, femmes	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
					34		41

Liste Nominale des détenus ré-emprisonnés, 1871.

Nom.	No. d'emprisonnements.	Crime.
Thomas Lonergan	Trois	Larcin et faux prétextes.

État des détenus admis pendant 1871.

—	Hommes.	Femmes	Total.
Origine.			
Blancs	17	1	
Noirs	.....	.....	18
Nationalité.			
Angleterre	5		
Ecosse	4		
Irlande	3		
Galles	1		
Nouvelle-Ecosse	4	1	18
Religion.			
Eglise d'Angleterre	8		
Presbytérienne	3		
Catholiques	5	1	
Méthodistes	1		18
Education.			
Sachant lire et écrire	13		
Ne sachant pas lire ni écrire	4	1	18
Age.			
De 15 à 20	2		
20 à 30	6		
30 à 40	7		
40 à 50	.....	1	
50 à 60	2	.....	18
Durée de la Sentence.			
42 jours (Prisonniers militaires.)	1		
84 ,, (Prisonniers militaires.)	1		
112 ,, (Prisonniers militaires.)	4		
168 ,, (Prisonniers militaires.)	3		
1 an et 3 mois	1		
1 ,, 6 ,,	1		
2 ans	4	1	
4 ,,	1		
9 ,,	1		18

ETAT des détenus admis en 1871.—*Suite.*

Crimes.	Hommes.	Femmes.	Total.
Ivrognerie habituelle	9		
Larcin	4		
Parjure	0	1	
Crime d'incendie	1		
Larcin et faux prétextes	1		
Félonie	1		
Avoir obstrué une voie ferrée	1		
			18
Métiers.			
Charpentiers	2		
Boulangers	1		
Aide-forgeron	1		
Maçons	2		
Forgerons	1		
Journaliers	10	1	
			18

EXTRAIT de l'inventaire du pénitencier d'Halifax, 1871.

		$ cts.
Mobiliers dans l'appartement du préfet		196 70
Prison des hommes, mobilier, literie, etc		1,009 15
" femmes " "		25 30
Cuisine		51 86
Salle à manger		77 58
Chambre des gardiens		293 57
Bureau		270 27
Infirmerie		85 00
Chapelle protestante		41 80
" catholique		147 20
Médicaments		100 00
Combustible		402 00
Département du forgeron		98 07
" tailleur		70 55
" cordonnier		105 02
" charpentier		73 16
" maçon		50 50
Ferme "		440 00
Livres d'écoles et appareils		20 00
Bibliothèque		35 00
Buanderie		25 00
Poulies, câbles, cabestan, etc.		49 00
En magasin.	$ cts.	
Vêtements et literie	777 47	
Provisions	224 53	
Divers, comprenant blé-d'Inde, balais, manches, cuirs, outils, etc	1,032 00	
		$5,700 73
Evaluation de l'architecte		92,562 50
		$98,263 23

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

PÉNITENCIER D'HALIFAX

30 Décembre 1871.

Au Président du bureau des directeurs d'Asiles, de Pénitenciers, etc.

MONSIEUR.—L'année qui vient de s'écouler, comme les précédentes, a été plus ou moins remplis d'événements remarquable par les vicissitudes d'un caractère solennel et intéressant. Cette observation s'applique, dans un dégré limité, à nos affaires du pénitencier. Quelques uns des détenus qui étaient sous ma direction pastorale au commencement de cette année ayant achevé leur terme d emprisonnement, ont obtenu leur liberté, et d'autre convaincus de crimes contre les lois de leur pays les ont remplacés.

Je suis heureux de pouvoir mentionner que les prisonniers qui ont été confiés à mes instructions spirituelles se sont conduits d'une manière régulière et se sont rendus avec recueillement aux offices religieux.

Depuis les derniers six mois, deux des prisonniers sont morts, l'un d'eux avait au-dessus de soixante ans, l'autre était à la fleur de l'âge. J en ai eu un soin tout particulier pendant toute leur maladie, et j'ai fait le service funèbre à leur enterrement.

Le nombre de prisonniers protestants est à present de 27, dont 19 sont blancs et 8 de couleur.

Le service divin a lieu tous les dimanches au matin et le mercredi à une heure P. M.,

Quand les prisonniers sont malades, je les visite régulièrement.

M. Cotton, notre maitre d'école, je suis heureux de le dire, remplit ses devoirs fidèlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY POPE,

Chapelain.

T. J. O'Neill, Ecr.,
Président des Directeurs.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE ROMAIN.

HALIFAX, N. E.,

22 janvier 1872.

Au Président du bureau des directeurs,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que le nombre des détenus qui se trouvent sous mes soins est comme suit : 13

Nombre admis pendant l'année	6
Elargis	6
Mort	1

Je suis heureux de faire rapport que la conduite des détenus a été satisfaisante et qu'en général ils ont montré des dispositions à profiter des avantages religieux qui leur sont accordé.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS J. DALY

Aumonier Catholique.

RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
1er janvier, 1872.

MONSIEUR,—En soumettant mon huitième rapport annuel, je suis heureux de pouvoir dire que dans le cours de l'année dernière, les élèves confiés à mes soins ont généralement fait de grands progrès. La plupart s'est montrée obéissante, studieuse et attentive.

Depuis qu'une école de jour a été ouverte sur l'ordre de MM. les directeurs, les progrès ont continué en proportion de ce surcroît d'enseignement. Je suis beaucoup redevable au préfet et aux aumôniers pour l'appui moral qu'ils me prêtent dans mes devoirs d'instituteur.

Comme partie de ces devoirs, j'ai eu à distribuer des livres de la bibliothèque commune une fois la semaine, et depuis le 1er janvier 1871, j'ai donné 852 volumes, chiffre qui embrasse presque tout notre petit assortiment de livres.

Le registre de l'école indique maintenant :—

Blancs	19	
De couleur	5	Total 24.
De ce nombre pouvant lire, écrire et compter	10	
" " " et écrire un peu	9	
" " ne le pouvant pas	5	Total 24.

En vous offrant mille remercîments pour les bontés que vous m'avez témoignées et dont j'espère me rendre plus digne à l'avenir,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JNO. F. COTTON,
Instituteur.

T. J. O'Neill, Ecr.,
Prés. des directeurs.

RAPPORT DU CHIRURGIEN.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,
31 décembre 1871.

A T. J. O'Neill, Ecr.,
Président du Bureau des Directeurs,

MONSIEUR,—En faisant mon rapport pour l'année qui vient justement de s'écouler, je trouve que j'ai peu de chose à vous communiquer à part de ce qui était contenu dans mes rapports semi-annuels datés 23 mars 1871 et 18 Sept. 1871, respectivement.

La condition sanitaire de la prison peut être avantageusement comparée avec celle de l'année précédente. Le nombre de ceux qui ont eu besoin de prescriptions en 1870 a été de deux cents soixante dix-huit, pendant qu'en 1871, le nombre de prescriptions était de deux cents quarante quatre ; le nombre des malades envoyés à l'infirmerie a été plus considérable que durant l'année dernière : en 1871, il y en a eu treize contre huit en 1870.

La mortalité a été plus considérable pendant l'année écoulée que dans aucune autre année depuis que l'institution a été ouverte pour la réception des prisonniers en 1844 ; trois à part des six décès depuis cette époque ont eu lieu pendant l'année 1871. Le No. 784 est mort de la consomption tuberculeuse en avril ; No. 625 est mort de la péritonite causée par la pression de la vésicule biliaire en juillet et le No. 685 est mort d'une méningitte cérébrale en octobre ; les autres cas à l'hopital étaient les suivants ; No. 663, hémoptysie ; No. 747 de convulsions épileptiques ; No. 759 de rhumatisme ; No. 579 de l'asthme ; No. 735 d'une synovite de la jointure du genoux ; No. 728 de maladie cardiaire (du cœur) ; No. 729 d'une gastrite chronique ; No. 616 d'une ancienne blessure causée par un coup de fusil : No. 725 d'une ischurie ; No. 594 de plébite. Les autres cas demandant prescription qui ont été traités dans les cellules étaient ceux d'esquinancie, catarrhe, douleurs rhumatiques, contusions, crampes, indigestion, affections cutanées, diarrhé et dyssenterie.

En ce qui regarde la condition hygiénique de la prison, je n'ai aucune recommandation à faire, à l'exception de réitérer celle déjà faite dans mon dernier rapport annuel qu'un autre système plus perfectionné de ventilation devrait être introduit dans la cordonnerie. Je crois que cela paraîtra évident aux yeux des directeurs dès qu'ils en auront eux-mêmes fait l'inspection.

C'est avec plaisir que je puis certifier de la manière efficace dont les travaux de l'institution sont conduits sous l'habile direction du nouveau préfet nommé, et à qui je suis personnellement redevable pour avoir fidèlement rempli mes ordonnances concernant les malades.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obt. servt..

R. S. Black, M.D., L.R.C.S.E.

RAPPORT DE LA MATRONE.

Pénitencier d'Halifax,

1er janvier 1872.

Monsieur,—Je suis heureux de vous informer que les affaires dans mon département de cette institution ont bien progressé pendant l'année écoulée. Je n'ai qu'une prisonnière sous mes soins qui a été incarcérée en juin dernier et qui est employée tous les jours aux différents travaux d'utilité de la prison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissante servante,

Eliza Donkin,

Matrone.

T. J. O'Neill, Ecr.,

Président des directeurs.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR.

Estimation du pénitencier pour 1871.

	$ cts.	$ cts.
Edifice et murs d'enceinte	75,000 00	
Terrains	15,000 00	
		90,000 00
Nouveaux murs	466 00	
Amélioration au quai	150 00	
Maison de bains	40 00	
Améliorations aux terrains	400 00	
Porcherie	40 00	
Etable	200 00	
Nouveau plancher, manufacture de balais	15 00	
Nouvelle cloison en planche	12 00	
		1,323 00
Toiture Warren sur la manufacture de balais	84 50	
Ferronnerie	200 00	
Atelier des charpentiers	250 00	
Nouvelle couverture au puits de la cour	20 00	
Cordes à linge en fil de fer	10 00	
Enduits de la manufacture de balais	35 00	
Cheminée pour do	17 00	
		616 50
Enduits de la chapelle protestante	32 50	
Chaire pour do	20 00	
Coussins pour do	10 00	
Bancs do	15 00	
Tapis do	8 00	
Nouveau plancher do	19 00	
		104 50
82 serrures pour cellules	410 00	410 00
Enduits de la chapelle catholique	23 00	
Nouveau plancher pour do	17 00	
Cloisons neuves pour do	9 00	
2 croisées et une porte pour do	21 50	
Autel, $30 ; tapis, $8	38 00	
		108 50
		$92,562 50

GEORGE BLAIKLOCK,
Entrepreneur du gouvernement et inspecteur.

HALIFAX, 23 janvier 1872.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 avril, demandant copie de toute correspondance au sujet de la nomination d'un commissaire ou de commissaires des affaires des Sauvages dans Northumberland, Nouveau-Brunswick, et toute information fesant connaître si telle nomination a été faite, le salaire attaché à la charge de commissaire, et les devoirs imposés à ces officiers, et s'il a été fait quelque chose pour l'éducation de ces Sauvages de l'endroit en question ou à leur avantage.

Par ordre,

JOSEPH HOWE,

Pour le Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 29 Avril 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité collectif des Impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.*]

LISGAR,—

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de la Chambre des Communes, certaine correspondance, et l'arrêt des arbitres sur les réclamations du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse à l'égard des édifices provinciaux à Halifax.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 30 avril 1872.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

OTTAWA, 22 juin 1871.

MONSIEUR,—Votre lettre d'hier à l'honorable Secrétaire d'Etat pour les provinces m'ayant été transférée, comme ministre des finances, j'ai l'honneur de dire que le gouvernement canadien, par la dépêche à laquelle votre lettre répond, désirait mettre à exécution l'autorité que lui a conférée la loi des subsides de la dernière session. En dehors de cette loi, le gouvernement ne peut rien, mais il consent à ce que les arbitres interprêtent le plus libéralement possible la stipulation autorisant le gouvernement local, moyennant un loyer nominal, à se servir des chambres de l'édifice actuellement occupées par le département des terres de la Couronne et comme musée. Je dois ajouter que le gouvernement ne peut consentir à une stipulation de ce genre comme préliminaire à l'arbitrage ; ne voulant pas exposer votre gouvernement à aucun inconvénient, il se bornera à lui permettre l'usage, durant bon plaisir, du musée et de la salle des dessinateurs, mais à la condition qu'il pourra les reprendre en donnant six mois d'avis.

J'ai, etc.,

F. HINCKS,

Ministre des Finances.

A l'Hon. W. B. Vail,
Ottawa.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE, 11 juillet 1871,

No. 24.

MONSIEUR.—Relativement à une correspondance antérieure sur le même sujet, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une minute de mon conseil exécutif, en réponse à une lettre du ministre des finances au secrétaire provincial, pendant qu'il était à Ottawa, au sujet de l'arbitrage proposé pour décider le litige quant au droit de propriété du nouvel édifice provincial.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HASTINGS DOYLE.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat
Pour les Provinces.

Minute soumise au Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse par le Conseil Exécutif, datée 10 *Juillet* 1871.

Le conseil a pris en considération la lettre datée 22 juin, de Sir Francis Hincks au secrétaire provincial, et il est prêt à faire décider par un arbitrage la question pendante de la propriété de l'édifice, mais il ne peut consentir à une telle soumission qu'à la condition expresse que la somme déduite pour intérêt de la subvention à la Nouvelle-Ecosse sera remboursée au gouvernement provincial dans le cas où la sentence arbitrale sera en faveur de la province.

Relativement à la résolution des subsides, l'honorable Ministre des Finances déclare que " en dehors de cette loi, le gouvernement ne peut rien, mais il consent à ce que les arbitres " l'interprêtent le plus libéralement possible," et le conseil est au fait qu'avant la votation de cette résolution, Sir Francis Hincks déclara au parlement de la manière la plus explicite que la somme retenue sur la subvention due à la Nouvelle-Ecosse serait sujette à la décision arbitrale. En outre de l'admission de ce point, le gouvernement fédéral ayant consenti à ce que le gouvernement provincial se servît du musée et de la chambre occupée par le département des terres de la Couronne comme salle de dessin, le gouvernenent provincial est prêt à accéder à la demande faite par Sir Francis Hincks, dans sa lettre du 17 avril 1871, à Son Excellence le gouverneur-général et approuvée en conseil le 18 avril 1871, et à nommer un arbitre devant agir avec celui que nommera le gouvernement fédéral, et lorsque le tiers arbitre sera choisi et que les trois arbitres auront consenti à agir et à rendre leur décision dans le cours des six mois qui suivront leur nomination, l'édifice sera rendu disponible pour les fins indiquées dans la résolution.

WILLIAM ANNAND
W. B. VAIL,
HENRY W. SMITH,
WILLIAM GARVIE,
C. P. FLYNN,
JOHN FERGUSON,
ROBERT ROBERTSON.

HALIFAX,
10 Juillet 1871.

(No. 437.)

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 15 Juillet 1871.

No. 822. MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche (No. 24) du 11 de ce mois, transmettant, à l'égard d'une correspondance antérieure sur le sujet, copie d'une minute de votre conseil exécutif touchant l'arbitrage proposé pour la décision du droit de propriété du nouvel édifice provincial.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE.

Sir Hastings Doyle, K.C.M.G.
Lieutenant-Gouverneur, Halifax.

Vu la minute de l'honorable conseil exécutif de la Province de la Nouvelle-Ecosse, transmise par la dépêche de Son Excellence Sir Hastings Doyle, du 11 de ce mois, le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a déjà été clairement expliqué au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement fédéral de consentir à payer au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse aucune somme autre que celle votée par le parlement. En ex-

pliquant à M. Vail, comme l'a fait le soussigné dans sa lettre du 22 du mois dernier, que le gouvernement fédéral consentait volontiers à ce que les arbitres interprétassent la loi le plus libéralement possible, le but était de laisser aux arbitres toute liberté d'action quant aux réclamations soumises par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet du nouvel édifice, que la somme votée par le parlement fût ou non suffisante à faire face à leur décision. Si les arbitres doivent accorder à la Nouvelle-Ecosse une somme en sus du crédit parlementaire, il est évident qu'elle ne pourra en être payée qu'après que le parlement aura sanctionné cette adjudication.

Quant à la question de l'occupation de l'édifice par les deux gouvernements, le ministre des finances ne peut que regretter que la proposition contenue dans sa lettre du 22 juin n'ait pas été considérée satisfaisante. Le gouvernement fédéral ne peut donner au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse le droit d'occuper aucune partie de l'édifice, et comme aucune compensation ne doit être donnée pour les chambres demandées, et comme ces dernières n'ont été demandées que récemment, le soussigné ne peut que déplorer qu'un obstacle de ce genre soit apporté au règlement de la question en litige entre les deux gouvernements.

Le soussigné croit devoir rappeler ici l'assertion contenue dans la minute du conseil exétif de la Nouvelle-Ecosse, que : " Sir Francis Hincks déclara au parlement de la manière la " plus explicite que la somme retenue de la subvention dûe à la Nouvelle-Ecosse serait sujette " à la décision arbitrale," et il ne peut qu'exprimer sa surprise et son regret de ce que le conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse l'ait faite en s'appuyant seulement sur ce qu'il était " au " fait " que telle déclaration eût été faite, et cela quand M. Vail, qui est venu à Ottawa dans le but d'effectuer le réglement de la question pendante, savait que Sir Francis Hincks avait nié l'exactitude de cette déclaration, car c'est de M. Vail qu'il avait appris que ce rapport était fondé sur un télégramme de M. Jones, le député d'Halifax, et lorsque M. Vail produisit ce télégramme, le soussigné déclara qu'à son avis il ne comportait pas le sens qu'on lui avait donné.

Le soussigné a pris la peine de consulter des députés des deux côtés de la chambre qui étaient présents lors de la discussion, et tous l'ont confirmé dans son opinion qu'il ne pouvait avoir dit ce qui lui est imputé par la minute du conseil exécutif ; mais il fera remarquer qu'il est tout à fait inutile de discuter sur ce qu'il a pu dire réellement, vu qu'il n'avait nul pouvoir d'engager le gouvernement fédéral à payer une seule piastre en sus du crédit voté par le parlement.

Le tout respectueusement soumis.

HINCKS,

ministre des finances.

29 juillet 1871.

Rapport d'un comité de l'Honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 31 *juillet* 1871.

Vu la minute de l'honorable conseil exécutif de la province de la Nouvelle-Ecosse, transmise par la dépêche de Son Excellence Sir Hastings Doyle, en date du 11 de ce mois, et concernant les réclamations du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet du nouvel édfice provincial, l'honorable ministre des finances, auquel a été renvoyée la dite minute, a fait rapport qu'il a déjà clairement expliqué au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement fédéral de consentir à payer au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse aucune somme autre que celle votée par le parlement.

En expliquant à M. Vail, comme l'a fait le ministre des finances, dans sa lettre du 22 du mois dernier, que le gouvernement fédéral consentait volontiers à ce que les arbitres interprétassent la loi le plus libéralement possible, le but était de laisser aux arbitres toute liberté d'action quant aux réclamations soumises par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet du nouvel édifice, que la somme votée par le parlement fût ou non suffisante à faire face à leur décision.

Que si les arbitres doivent accorder à la Nouvelle-Ecosse une somme en sus du crédit parlementaire, il est évident qu'elle ne pourra en être payée qu'après que le parlement aura sanctionné cette adjudication.

Que quant à la question de l'occupation de l'édifice par les deux gouvernements, le ministre des finances ne peut que regretter que la proposition contenue dans sa lettre du 22 juin, n'ait pas été considérée satisfaisante.

Que le gouvernement fédéral ne peut donner au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse le droit d'occuper aucune partie de l'édifice, et comme aucune compensation ne doit être donnée pour les chambres demandées, et comme ces dernières n'ont été demandées que récemment, le ministre des finances ne peut que déplorer qu'un obstacle de ce genre soit apporté au réglement de la question en litige entre les deux gouvernements.

Que le ministre des finances se croit en devoir de rappeler dans son rapport l'assertion contenue dans la minute du conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse, que: "Sir Francis Hincks "déclara au parlement de la manière la plus explicite que la somme retenue de la subvention "due à la Nouvelle-Ecosse serait sujette à la décision arbitrale," et qu'il ne peut qu'exprimer sa surprise et son regret de ce que le conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse l'ait faite en s'appuyant seulement sur ce qu'il était "au fait" que telle déclaration eut été faite, et cela quand M. Vail, qui est venu à Ottawa dans le but d'effectuer le règlement de la question pendante, savait que Sir Francis Hincks avait nié l'exactitude de cette déclaration, car c'est de M. Vail qu'il avait appris que ce rapport était fondé sur un télégramme de M. Jones, le député d'Halifax, et que lorsque M. Vail produisit ce télégramme, le ministre des finances déclara qu'à son avis il ne comportait pas le sens qu'on lui avait donné.

Que le ministre des finances a pris la peine de consulter des députés des deux côtés de la chambre qui étaient présents lors de la discussion, et que tous l'ont confirmé dans son opinion qu'il ne pouvait avoir dit ce qui lui est imputé par la minute du conseil exécutif, et qu'il croit devoir faire remarquer qu'il est tout à fait inutile de discuter sur ce qu'il a pu dire réellement, vu qu'il n'avait nul pouvoir d'engager le gouvernement fédéral à payer une seule piastre en sus du crédit voté par le parlement.

Le comité donne son adhésion au rapport du ministre des finances, qu'il soumet à l'approbation de Votre Excellence, et si cette approbation lui est donnée, il suggère que copie de cet arrêté du conseil soit transmise au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
G. C. P.

(No. 594.)

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 4 août 1871.

No. 822. MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche No. 24, du 11 du mois dernier, et à la correspondance antérieure sur le sujet, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de votre gouvernement, copie d'un arrêté de Son Excellence le gouverneur-général en conseil, rendu à l'occasion de la minute de votre conseil exécutif,—dont copie accompagnait votre dépêche—sur les réclamations soumises par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de l'édifice provincial.

31 juillet 1871.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE.

Au Lieutenant-Général
Sir Hastings Doyle, K. C. M. G.,
Lieutenant-Gouverneur, Halifax, N.-E.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
HALIFAX, 31 août 1871.

No. 32.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un arrêté de mon conseil exécutif, en date du 24 août, concernant le nouvel édifice provincial et en réponse à la minute du conseil privé du Canada, qui m'a été transmise par votre dépêche du 4 de ce mois.

A.—24 août 1871.

A la demande de mon gouvernement, j'ai soumis copie de cet arrêté au ministre des finances du Canada qui se trouvait alors ici. La réponse que Sir Francis Hincks y a faite serait plus convenablement communiquée à Votre Excellence par une autre voie, mais afin que cette correspondance soit complète, j'en transmets une copie ci-jointe.

B.—24 août 1871.

A ce mémoire, mon conseil a fait une réponse, dont copie est aussi incluse et marquée C., et le dernier document marqué D est la copie d'une convention arrêtée à la suite de nouvelles négociations et signée en double par Sir Francis Hincks au nom du gouvernement fédéral, et par l'honorable W. B. Vail, au nom de la Nouvelle-Ecosse, et indiquant les noms de la personne que chaque gouvernement a nommée comme arbitre. Elle pourvoit aussi à la nomination d'un tiers-arbitre, dans le cas où les deux autres ne s'entendraient pas sur le choix d'une personne pour remplir cette charge.

C.—25 août 1871.

D.—30 août 1871.

Je suis aise d'avoir à vous prier de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général ces documents qui, je l'espère, sont destinés à mettre fin à la controverse qui a déjà duré trop longtemps, et à régler d'une manière satisfaisante la difficulté qui n'a pas laissé que d'être embarrassante pour les deux gouvernements.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
HASTINGS DOYLE.

Arrêté de Conseil rendu le 24 août 1871.

Le Conseil a pris en considération le rapport d'un comité de l'honorable conseil privé du Canada, daté à Ottawa, le 31 juillet 1871, au sujet de la minute de ce conseil concernant le nouvel édifice provincial à Halifax.

En réponse à ce rapport, le Conseil croit devoir faire les observations suivantes:

Le rapport même ne semble pas expliquer aussi clairement et aussi complétement que le voudrait le conseil, la nature précise de l'arbitrage surtout au point de vue financier—auquel consent le gouvernement fédéral au sujet du nouvel édifice provincial, et c'est avec le désir bien sincère d'en venir à un prompt règlement de cette question que le conseil demande aujourd'hui une explication plus complète.

Dans le rapport ci-dessus mentionné se trouve l'alinéa suivant:

"En expliquant à M. Vail, comme l'a fait le ministre des finances, dans sa lettre du 22 du mois dernier, que le gouvernement fédéral consentait volontiers à ce que les arbitres interprétassent la loi le plus libéralement possible, le but était de laisser aux arbitres toute liberté d'action quant aux réclamations soumises par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet du nouvel édifice, que la somme votée par le parlement fût ou non suffisante à faire face à leur décision."

Le conseil se croit justifiable de croire que cela signifie que le gouvernement fédéral est prêt à soumettre à la décision entière et absolue des arbitres "toutes réclamations" financières ou autres; que dans le cas d'une décision autorisant le paiement à la Nouvelle-Ecosse d'une plus forte somme que celle mentionnée dans la résolution adoptée par les Communes, à la dernière session, le gouvernement fédéral ne fera pas qu'accepter cette décision, il prendra aussi les mesures nécessaires à son accomplissement en obtenant du parlement fédéral tout tel excédant de la somme déjà votée pour en faire la remise immédiate au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Si cela est bien compris, le Conseil sera en droit de s'attendre à ce que cet arbitrage soit institué immédiatement et qu'il dispose de suite de la question.

Pour ce qui est des observations qui terminent le rapport au sujet d'assertions que l'on prétend avoir été faites par l'honorable Secrétaire Provincial pendant son récent séjour à Ottawa, le Conseil regrette qu'elles aient été jugées nécessaires, vu que l'honorable Secrétaire a informé le Conseil qu'il n'avait certainement pas fait ces assertions, qui ne pouvaient lui être attribuées que par une erreur inexplicable, et de laquelle il n'était pas responsable.

Le Conseil espère qu'aucune affaire de ce genre ne se présentera pour nuire au prompt règlement de la question du nouvel édifice provincial, ce qui serait non-seulement juste pour la Nouvelle-Ecosse, mais en même temps avantageux pour le public en général.

Pour copie conforme,

W. B. VAIL,
Greffier du Conseil.

(Copie—B.)

Ayant pris connaissance d'un arrêté rendu, le 24 de ce mois, par le Lieutenant-Gouverneur et le Conseil Exécutif de la Nouvelle-Ecosse, le soussigné a l'honneur de soumettre les observations suivantes:

Le soussigné, répondant avec empressement au désir exprimé par cet arrêt de voir se régler promptement la question pendante entre le Gouvernement Fédéral et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du nouvel édifice provincial, n'hésite nullement à assurer au Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse que tout en consentant à ce que les réclamations de la Nouvelle-Ecosse au sujet du dit édifice, y compris non-seulement la somme indiquée dans la résolution de la Chambre des Communes, mais aussi celles déduites de la subvention de cette province, fussent envoyées à un arbitrage, l'intention du Gouvernement Fédéral était de mettre à effet la décision des arbitres dès qu'elle aurait reçu la sanction du Parlement. Si le soussigné se permet d'attirer l'attention sur deux mots que renferme l'arrêté et qu'il croit susceptibles de donner lieu à un malentendu, il espère que cette observation ne sera attribuée qu'à son désir d'éviter la possibilité de ce malentendu. Ces mots sont "et autres." Les seules réclamations dont le soussigné se croie en droit de s'occuper étant les réclamations financières, il a l'espoir que c'est de celle-là seulement qu'il s'agit dans l'arrêté. Quant à la conversation qui a eu lieu à Ottawa, entre l'honorable M. Vail et lui, le soussigné exprime le regret d'avoir affirmé dans son rapport au Conseil Privé, que M. Vail avait dit que le télégramme dont il lui montra copie avait été envoyé par M. Jones, le député d'Halifax. Le soussigné reconnait qu'il y a eu là erreur de sa part. Il se rappelle bien qu'on lui a montré le télégramme, mais c'est par d'autres et non par M. Vail qu'il a appris qu'il avait été envoyé par M. Jones. Le soussigné, aujourd'hui, ne doute nullement de son erreur, et naturellement il regrette que le nom de M. Jones ait été mentionné dans l'arrêté, et surtout que M. Vail ait été désigné comme auteur de ce renseignement.

Le soussigné adhère avec empressement au désir exprimé par le Conseil Exécutif à l'effet qu'aucune affaire de ce genre ne soit apportée comme obstacle au prompt règlement de la question de l'édifice provincial.

FRANCIS HINCKS.

HALIFAX,
24 Août 1871.

(C.)

Arrêté de Conseil rendu le 25 *août* 1871.

Le Conseil a pris connaissance d'une communication de l'honorable Ministre des Finances datée du 24 août, faite au nom du Conseil Privé du Canada et au sujet d'un arrêté de ce Conseil portant la même date et relatif à la question du nouvel édifice provincial.

Le Conseil se plaît à reconnaître la complète concession de ce libre arbitrage que le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse s'est toujours cru en droit d'exiger.

Avec une adhésion spontanée des réclamations de ce Gouvernement comme celle donnée par la communication de l'Honorable Ministre des Finances, le Conseil croit que les négociations à ce sujet sont assez avancées pour qu'il s'occupe immédiatement de la nomination des arbitres, et il espère en conséquence que le Gouvernement Fédéral s'entendra avec lui aussitôt que possible sur ce point.

Quant à la distinction que fait la communication entre réclamations financières "et autres," le Conseil déclare qu'il n'entend pas nuire au règlement définitif de la question en faisant valoir d'autres réclamations que celles maintenant comprises pour l'arbitrage convenu d'un accord mutuel.

Le Conseil a reçu avec satisfaction les explications personnelles de l'Honorable Ministre des Finances, ainsi que l'assurance qu'il lui a réitérée de son désir de voir se règler la question du nouvel édifice provincial d'une manière équitable, selon son propre mérite et le plus tôt possible.

Pour copie conforme,

W. B. VAIL,
Sec. Prov. et G. du C.

(Copie.—D.)

Mémoire d'une conférence entre Sir Francis Hincks, ministre des finances du Canada, représentant le Gouvernement Fédéral, et le Conseil Exécutif de la Nouvelle-Ecosse, sur la question du nouvel édifice provincial.

Il est arrêté que la question du nouvel édifice provincial sera soumise aux messieurs suivants, en qualité d'arbitres :—

John Boyd, écr., de St. Jean, N.-B., représentant le gouvernement fédéral.

James Duffees, Ecr., d'Halifax, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Il est convenu que le devoir préliminaire des arbitres maintenant nommés sera de choisir un tiers-arbitre, et que les deux gouvernements consentiront et adhèreront au choix que pourront faire ces deux arbitres.

Il est en outre convenu que dans le cas où les arbitres ne pourraient s'entendre sur le choix d'un tiers-arbitre, les deux gouvernements, à moins d'un arrangement subséquent entre eux, tireront au sort lequel sera choisi entre John Liversey, Ecr., de Londonderry, N.-E., et W. R. T. Clench, surintendant du télégraphe de St. Jean, et que celui de ces deux messieurs qui sera choisi sera considéré et accepté par les gouvernements comme tiers-arbitre pour la décision de cette question.

Daté HALIFAX, N. E.,
le 30 août 1871.

Signé en double,
Au nom du gouvernement fédéral du Canada,

F. HINCKS,
W. B. VAIL,
Secret. prov.

(No. 41.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
HALIFAX, 13 novembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, que les trois arbitres auxquels a été soumise la question du nouvel

édifice provincial, du consentement des gouvernements fédéral et provincial, se sont réunis les 8, 9, 10 et 11 de ce mois, et qu'après avoir entendu les deux côtés de la question en litige, ils sont convenus, samedi dernier, de rendre la décision dont j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre la copie certifiée.

J'ai, etc.,

HASTINGS DOYLE.

A l'Hon. Sec. d'Etat pour les provinces.

(Copie.)

Les arbitres nommés par les gouvernements fédéral et de la province de la Nouvelle-Ecosse, en vertu des conditions arrêtées entre Sir Francis Hincks, d'une part, et l'Honorable W. B. Vail, de l'autre part, pour prendre en considération " toutes les réclamations financières relatives au nouvel édifice provincial qui ont été présentées par le gouvernement de " la Nouvelle-Ecosse, y compris non-seulement la somme mentionnée dans la résolution de la " chambre des communes, mais aussi toutes les sommes déduites par le gouvernement fédéral " de la subvention de la Nouvelle-Ecosse," après s'être réunis dans la cité d'Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, le huit et les trois jours suivants de ce mois de novembre, et après avoir entendu la très-habile argumentation du conseil, l'Hon. Wm. Garvie, pour la Nouvelle-Ecosse, et W. H. Tuck, Ecr., pour le Canada, et vu la grande liberté d'action qui leur était donnée, en vertu de l'autorité ci-dessus, par Sir Francis Hincks, agissant au nom du gouvernement fédéral, d'examiner au point de vue le plus libéral la valeur du nouvel édifice provincial, ils ont préféré mettre de côté la réclamation de soixante-six mille trois cent quatre-vingt piastres, ainsi que la somme retenue de la subvention, et de baser leur décision sur la réclamation de possession et occupation conjointes de l'édifice, ainsi que sur d'autres réclamations qui ont été présentées, et comme il a été clairement démontré qu'une partie de l'édifice était destinée à des départements du gouvernement local, et aussi à un musée provincial, etc., ils sont en conséquence d'avis qu'une indemnité devrait être accordée pour cette partie de l'édifice, comme si elle eut été séparée et distincte (auquel cas elle eut été transférée sans conteste au gouvernement local) et c'est pourquoi ils décident que le gouvernement fédéral devra payer au gouvernement local la somme de soixante-dix mille piastres comme valeur de cette partie de l'édifice, et une autre somme de dix mille piastres pour l'intérêt de ce montant jusqu'à cette date, et cela en complet paiement de toutes réclamations du gouvernement local auprès du gouvernement fédéral pour le soi-disant édifice provincial.

Les arbitres expriment l'espoir que l'harmonie et les bons sentiments qui ont prévalu pendant toutes leurs délibérations règneront aussi par toute la province, et que le règlement de cette question en litige contribuera au bon fonctionnement des gouvernements général et local.

Les honoraires devant être payés avec la somme adjugée.

Daté à Halifax, Nouvelle-Ecosse, ce onzième jour de novembre de l'an de grâce mil huit cent soixante-et-onze.

JOHN BOYD,
Pour le Canada.

JAMES B. DUFFEES,
Pour la province de la Nouvelle-Ecosse.

Honoraires..... $4,000.

J'adhère complètement à la sentence arbitrale ci-dessus.

WM. HEARD,
Tiers-arbitre.

Copie conforme,

(Signé.) W. B. VAIL,
Secrét. Prov.

RÉPONSE

A une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 17 Avril 1872, demandant le rapport ou les rapports officiels relatifs à la mort par suite d'un accident sur le chemin de fer du gouvernement, entre Windsor et Halifax, d'Albert Prider, employé sur le dit chemin, et surtout les procédures à l'enquête du coroner, et la décision du jury ; aussi, un état de tous les accidents survenus sur le dit chemin, et de tous dommages encourus par qui que ce soit, ou causés à la propriété par tels accidents durant l'année dernière, donnant les causes de ces accidents.

Par ordre,

J. C AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 1er Mai, 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité collectif des Impressions, le Rapport ci-dessus n'est pas imprimé.*]

EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

ALFRED R. C. SELWYN, M.S.G., DIRECTEUR.

RAPPORT DES OPERATIONS

DE

1871-72.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1873.

TABLE DES MATIÈRES.

I.

PAGE.

RAPPORT D'INTRODUCTION PAR M. SELWYN 11-15
Exploration de la région houillière de Springhill 12
Travaux de M. Lowe 13
Carte des Cantons de l'Est 14
Recherches de M. Billings 14
Collections paléontologiques 14
Services gratuites du docteur Dawson 15
Travaux du docteur Hunt 15

II.

JOURNAL ET RAPPORT RELATIFS A LA COLOMBIE ANGLAISE, PAR M. SELWYN 16
Instructions reçues d'Ottawa 16
Difficultés d'obtenir des moyens de transport 18
JOURNAL DE L'EXPÉDITION 19
De Montréal à Victoria 19
Choix de la route à suivre ; équipements 20
Nature de la région dans la vallée de la rivière Fraser 23
Kamploops et navigation sur le lac Kamploops 24
Vallée de la rivière Thompson jusqu'à Clearwater 25
Passe entre la vallée de la rivière Thompson et le lac La Hache 25
Description de la rivière au Radeau 26
Glacier dans la vallée de la rivière Thompson 29
Sources supposées de la rivière Mad (*Aux Fous*) et au Radeau 30
Vallée de la rivière Bleue 30
Pluies d'automne ; absence de vent ; rivière à la Pierre Calcaire 33-34
Lac Albréda 37
Nature de la région autour du lac aux Atocas 39
Rivière Selwyn et Cache de la Tête Jaune 39
Lac aux Orignaux ; bois 42
Pic de Robson ; préparatifs de retour à Kamloops 43-44
Battures propres à la culture 47
Distances de Kamloops ; élévation 48
CARACTÈRE GÉOGRAPHIQUE 49
Frontières, montagnes, etc 49
Drainage 49
STRUCTURE GÉOLOGIQUE 51
Roches de l'Ile Vancouver 51
Or sur la rivière aux Sangsues ; action des glaces 53
GISEMENTS SUPERFICIELS 54
Rampes et leur origine 55
Or et exploitation de l'or dans la vallée de la rivière Fraser, en bas 56

SÉRIE VOLCANIQUE ; GROUPES DE HOUILLE ET DE LIGNITE SUR LE CONTINENT ; ROCHES HOUILLIÈRES DE L'ILE VANCOUVER 56
Nature des roches ; minerai de cuivre et d'argent ; mine Eurêka 57
Lit fossilifère ; sections à l'embouchure Quesnel 58
Emission de vapeurs ; plantes fossiles recueillies à l'embouchure Quesnel 59
Groupe de conglomérats de la Montagne à l'Ane 60
Grès, schistes et conglomérats 60

GROUPE DU RUISSEAU DE LA CACHE SUPÉRIEURE 60
Calcaires et schistes ; passe de Marbre 60
Fossiles supposés crétacés 61

GROUPE DU RUISSEAU DE LA CACHE, EN BAS 61
Nature des roches ; fossiles 61

RIVIÈRE ANDERSON ET GROUPE DE BOSTON BAR, ET ROCHES SUPÉRIEURES DE LEATHER PASS ET DU LAC AUX ORIGNAUX 62

MONTAGNES AUX CASCADES ET SÉRIE CRYSTALLINE DE L'ILE VANCOUVER 63
Gneiss contenant de l'épidote ; calcaire crystallin 63
Veines de quartz ; porphyre ; veines feldspathiques ; pierre à bâtir 64

SÉRIE DE GRANIT, GNEISS ET MICASCHISTE 64
Nature des roches 64
Rivière à la Pierre Calcaire et lac Albréda 65
Indices d'or 66

RAPPORT DU DR. STERRY HUNT 66
Minerai d'argent de la mine Eurêka ; houille de la rivière Nicola ; lignites. 66
Roches volcaniques ; argile durcie 67

NATURE DU SOL 67
Sol du Plateau Central ; récoltes 67
Epoque des semences et récoltes ; prix des denrées à Cariboo ; irrigation. 68
Végétation ; fruits, etc 68
Vallée de la rivière Thompson Nord 70
Sauvages ; gibier 71
Pêcheries et mines ; avenir de la Province 72

III.

RAPPORT SUR LES RÉGIONS HOUILLÈRES DE L'ILE VANCOUVER, PAR M. RICHARDSON 73
Recherches préliminaires sur le continent 73
Mesurage des routes, etc 74

GISEMENTS HOUILLERS DE L'ILE VANCOUVER 75
Synclinale contenant les filons de houille 75
Section des assises de houille 76
Mines de houille de Beaufort et du Détroit de Baynes 77
Section des mines du Détroit de Baynes 78
Deux bassins distincts ; section productive ; quantité de la houille 79
Fossiles ; veines de neuf et quatre pieds 82
Section des assises sur l'Ile Newcastle 83
Dalles et pierres à bâtir 84
Veine de six pieds à Nanaïmo ; Ile Valdès et autres îles 86
Fossiles ; synclinales 87
Epaisseur des assises de houille de Nanaïmo ; sources salines 88

ROCHES CRYSTALLINES 88
Diorite ; syénite ; épidote ; calcaire crystallin, etc. 89
Pyrite de cuivre ; quarzite 90
Colonnes encrinales supposées 91
GISEMENTS SUPERFICIELS 92
Argile à briques ; blocs erratiques ; sol et végétation 93
NOTE DU Dr. DAWSON SUR LES PLANTES FOSSILES MENTIONNÉES PAR M. RICHARDSON 97
Liste des genres les plus importants reconnus 97
ANALYSE ET NOTES PAR LE Dr. STERRY HUNT 97
Houille de différents filons 97
Lignite ; notes sur des échantillons de roches 98
Analyse de diorite 99

IV.

RAPPORT DE M. BELL SUR LA RÉGION ENTRE LE LAC SUPÉRIEUR ET LA RIVIÈRE ALBANY 100
Tableau des distances parcourues 101
NOTES ADDITIONNELLES SUR LA GÉOLOGIE DU LAC NIPIGON. 102
Calcaires impurs ; grès ; pyrite de fer 103
EXPLORATION DE LA RIVIÈRE WABINOSH 103
Géologie de la route de Wabinosh 104
Rivière Pikitigouching ; sol et roches 105
Rivière Ogoké et lac Ka-gé-i-na-gami 106
Roches entre les lacs Nipigon et à la Batture 107
Rivière Albany ; trapp ; granit 108
Passage des roches huroniennes aux roches laurentiennes 109
Récoltes à la chute à Martin 109
Gneiss et calcaire 110
Fossiles ; hématite 110
Rivière Kenogami ; écailles marines ; lignite 111
Marnes, schiste et calcaire terreux 112

V.

RAPPORT DE M. McOUAT SUR LA RÉGION ENTRE LE LAC St. JEAN ET LE LAC MISTASSINI 113
Exploration de la rivière Mistassini jusqu'au lac du même nom 114
Roches Laurentiennes 115
Roche feldspathique, appartenant peut être aux strates cuprifères 116

VI.

RAPPORT DE M. VENNOR SUR LES COMTÉS DE LEEDS, FRONTENAC ET LANARK, AVEC DES NOTES SUR L'OR DE MARMORA 118
Etendue et nature de l'exploration 118
Minerais de fer 119
Phosphate de chaux 121
Emplacement à phosphate 122
Or dans Marmora 126
Granit et son âge 127
Modes de présence de l'or 128
Bocards et fournaises 132
Essais de minerai de la mine Gillen, par le professeur Chapman 134
Tableau d'essais par le Dr. B. J. Harrington 138

VII.

RAPPORT DE M. BAILEY SUR LES RECHERCHES AU NOUVEAU-BRUNSWICK 139
Série huronienne ; groupe côtier 140
Granits exotiques ; roches carbonifères ; roches trappéennes 141

VIII

STATISTIQUES DE MINES ET MINÉRAUX, RECUEILLIES PAR M. ROBB 142

CARTES ET DESSIN DE FOURNAISE 142
Le rapport de M. Richardson est accompagné d'une carte indiquant la distribution des gîsements houilliers sur la côte est de l'île de Vancouver. Le rapport de M. Vennor est aussi accompagné d'une carte indiquant la direction de la zône aurifère dans Marmora, et d'un dessin de la fournaise à cylindre à rotation de Dunstan.

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

RAPPORTS

DES

EXPLORATIONS ET ÉTUDES,

1871-72.

RAPPORT SOMMAIRE

DE

EXPLORATIONS GEOLOGIQUES

P

M. ALFRED R. C SELWYN,

ADRESSÉ A

L'HONORABLE JOSEPH HOWE, M. P.,

SECRÉTAIRE DE'TAT POUR LES PROVINCES.

MONTRÉAL, le 20 mai 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Conseil, les rapports ci-dessous mentionnés des explorations faites par les soins de la commission géologique durant le cours de l'année dernière. Rapports de 1871.

1. Journal et rapport des explorations préliminaires à la Colombie Anglaise, par M. Alfred R. C. Selwyn.
2. Rapport sur la région houillère de la Côte Est de l'Ile Vancouver, avec une carte de la distribution des gîsements, par M. James Richardson.
3. Rapport des explorations et études de la région entre le Lac Supérieur et le Lac Albany, par M. Robert Bell.
4. Rapport préliminaire des explorations et études dans la région entre le Lac St. Jean et le Lac Mistassini, par M. Walter McOuat.
5. Rapport des explorations et études dans les comtés de Leeds, Frontenac et Lanark, province d'Ontario, avec un plan du canton de Marmora, indiquant la position des mines d'or exploitées, et la direction de la zone aurifère, par M. H. G. Vennor.
6. Rapport des explorations géologiques au Nouveau-Brunswick, par le professeur L. W. Bailey.
7. Relevé des statistiques des mines et des produits minéraux du Canada, dressé d'après les rapports officiels et autres sources, par M. Charles Robb.

Travaux d'exploration géologique.

EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES.—L'exploration géologique à fait, l'an dernier, des progrès satisfaisants, et outre les recherches et études dont les détails sont consignés dans les rapports sus-mentionnés, l'exploration a été continuée à la Nouvelle-Ecosse, par M. Scott Barlow.

Exploration de la région houillère de Springhill.

Dans mon rapport sommaire du mois de mai, 1871, je disais que l'exploration de la région houillère de Springhill, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, commencée par M. Scott Barlow le 6 septembre, avait fait des progrès satisfaisants, et je donnais un aperçu des faits constatés.

Le printemps dernier, M. Barlow reçut instructions de continuer cette exploration, et de l'étendre aussi loin que possible sur toute la région comprenant les gîtes productifs. Dans ce but, il dirigea ses opérations de manière à inclure l'affleurement nord, et étudier la structure générale de toute la région ; mais n'ayant point de carte dressée à une échelle suffisante pour la pratique, on crut qu'il était essentiel de mesurer soigneusement les routes, rivières et cours-d'eau qui traversent le district, et de noter fidèlement tous les affleurements de roches.

Il commença les opérations en explorant les routes au sud de la rivière Maccan, puis celles qui vont à l'est vers le chemin postal entre Truro et Amherst ; ensuite, il suivit le chemin postal dans la direction nord-ouest, jusqu'à la mine de Styles sur l'affleurement nord, puis de là, vers l'ouest, jusqu'à Little Forks (localité appelée aujourd'hui Athold,) et enfin de là jusqu'à la mine Scotia, à la rivière Maccan, sur le chemin qui conduit à South Joggings.

Mesurages faits par M. S. Barlow

Il mesura en tout vingt milles environ de chemins, rivières, cours-d'eau et lignes dans les bois, et nota la direction, le plongement et le caractère minéralogique de chaque affleurement de roche qu'il rencontra. Huit milles de la distance mentionnée furent mesurés au théodolite et à la chaîne, et le reste avec la boussole à réflexion et la chaîne. Un tiers des mesurages fut fait dans les bois avec de grandes difficultés, par suite de l'inégalité du terrain et de l'épaisseur des broussailles, ce qui a nécessité beaucoup de travail de bûcherons. La région mesurée comprend environ soixante milles carrés.

Puits et forages.

Les positions de tous les puits et forages creusés par explorateurs à la recherche de la houille, ont été soigneusement déterminées, les faits constatés minutieusement notés et l'on a recueilli et copié les plans, sections ou documents et toutes autres informations de quelque valeur ; on s'est procuré des échantillons des roches et fossiles, et tous ces renseignements et échantillons sont maintenant au bureau de la commission géologique, à Montréal. Le dernier mois de la saison a été employé à l'essai, par le moyen de forages, de quelques-uns des filons de houille, et à creuser de petits puits aux endroits où les travaux des propriétaires semblaient défectueux, mais où la commission pouvait vraisemblablement constater des faits précieux sans faire de dépenses considérables. Une forte chute de neige, au mois de novembre, interrompit ces travaux avant que M. Barlow eût pu constater rien de bien précis.

Etendue et valeur des filons de houille.

Quant à l'étendue et à la valeur des filons de houille, il serait prématuré d'ajouter des renseignements à ce qui a été dit dans le rapport sommaire de l'an

dernier avant d'avoir recueilli et comparé de nouveaux faits, et d'avoir dressé une carte indiquant les relations d'une partie avec l'autre. Sir William Logan visita la région houillère de Cumberland vers le 15 juillet, et il m'informe que M. Barlow remplissait fort bien sa mission. Sir William croit que les propriétaires des concessions où l'on faisait alors les principales explorations du district, ont été fort heureux d'employer M. Anderson, mineur pratique intelligent, possédant une grande expérience acquise en Ecosse et à la Nouvelle-Ecosse; mais il ajoute que son habileté s'estsouvent trouvée inutile par suite du manque d'instruments convenables. Il a mis toute l'obligeance désirable à renseigner M. Barlow autant qu'il l'a pu.

Affleurement des filons.

Dans la concession sus-mentionnée, (l'une des concessions "Black,") dont le gérant est M. Anderson, un groupe en apparence précieux de filons de houille a été suivi sur l'affleurement sud à partir d'un pendage ou filon de onze pieds (qui est un du groupe,) sur une distance d'environ vingt-cinq chaînes vers le nord-est, après quoi les filons sont interrompus par quelque irrégularité ou perturbation. Mais, dans une direction N. 10° E. de ce point, et à une distance d'environ vingt-trois chaînes, on a retrouvé et suivi, sur une distance d'environ quarante-deux chaînes, sur la direction, ce que M. Anderson croit être le filon de onze pieds du même groupe; en outre, M. Anderson croit qu'il y a un autre détour qui fait prendre au filon la direction nord-est. Dans cette direction, il a suivi l'affleurement sur une distance d'environ un quart de mille. Au-delà de ce point et à-peu-près dans la même direction, à une distance d'environ quatorze chaînes, il a rencontré deux filons, mais il ignore si l'un ou l'autre est le filon de onze pieds.

Filon de onze pieds.

L'endroit où ses travaux ont été suspendus est à un mille et trois-quarts environ du chemin de fer Intercolonial, transversalement aux couches, mais il y a beaucoup de doute sur la position où le filon intersecterait la ligne du chemin de fer, dans la direction des couches, si l'on continuait les recherches plus loin. L'objet des forages pratiqués par M. Barlow, et qui se trouvaient sur deux lignes transversales, une de chaque côté de la première perturbation mentionnée, et distantes entr'elles d'environ trente-deux chaînes, était de constater si les filons situés sur les côtés opposés de cette faille étaient réellement les mêmes. Il comptait arriver à ce résultat en forant successivement jusqu'à chaque filon de chaque groupe, et constatant ainsi que les épaisseurs des filons et les distances entre eux étaient les mêmes dans les deux localités, ce qui eût constitué la meilleur preuve qu'on pût avoir. Toutefois, il n'a pu terminer les travaux nécessaires l'automne dernier, mais il se propose de les terminer cette saison, et de continuer l'exploration et l'étude générales de cette importante région houillère.

Objet des forages pratiqués par M. Barlow.

Bandes de calcaire Laurentien sur les rivières au Lièvre, de la Petite Nation et la Rivière Rouge.

M. James Lowe a continué le travail qu'il a entrepris depuis plusieurs saisons et qui consiste à déterminer et tracer la distribution des bandes de calcaire Laurentien sur la partie supérieure des rivières au Lièvre, de la Petite Nation et la Rivière Rouge.

Carte des Cantons de l'Est.

M. Robert Barlow a beaucoup avancer durant l'année la carte des cantons de l'est que l'on grave en ce moment à Londres, à l'échelle de quatre milles au pouce. Cette carte comprend la vaste région qui s'étend sur les deux rives du St. Laurent, de Montréal à Québec, et l'on espère qu'elle sera publiée l'année prochaine. Durant la saison dernière, M. Arthur Webster a fait des mesurages de près de sept cents milles de chemins, mesurages qui étaient nécessaires pour dresser la carte de la rive nord du St. Laurent, entre Montréal et Trois-Rivières.

Recherches et travaux de M. Billings.

M. Billings, outre ses travaux ordinaires pour l'arrangement des collections du musée, a été surtout occupé à des recherches sur la faune des roches du système de Potsdam inférieur, et aussi à des études sur les fossiles de la formation de Guelph. Il a employé une partie de son temps à l'étude des collections faites à la Nouvelle-Ecosse. Quelques-uns des résultats de ses recherches ont été publiés dans le *Canadian Naturalist*, et d'autres seront publiés prochainement.

Collection paéontologiques

Le 22 août, M. Billings quitta Montréal, accompagné de M. Weston, et se rendit au Bic pour recueillir des fossiles. Ces messieurs ont étudié plusieurs localités entre le Bic et la Chaudière et recueilli 500 échantillons que l'on a mis dans le musée. M. Billings dit que, pour des études de comparaison, il serait nécessaire d'avoir une autre collection prise dans le détroit de Belle-Ile. Comme le groupe inférieur de Potsdam a des affleurements considérables dans le détroit, affleurements à l'état tourmenté, cette localité est celle qui offre le plus d'avantages jusqu'à présent pour constater des faits relatifs à la paléontologie de cette formation.

A Hespeler, dans la formation de Guelph, M. Weston, dans trois visites qu'il a faites dans cette localité, a recueilli 280 échantillons formant une collection précieuse, parmi lesquels il y a un nouveau genre de grand intérêt que M. Billings a brièvement décrit dans le *Canadian Naturalist* de décembre dernier, sous le nom de *Monomerella*.

Un autre collection importante a été faite, pour la commission, par M. DeCew, dans la formation calcarifère du canton de Bertie, comté de Haldimand. Cette collection comprend seize échantillons d'*Eurypterus remipes ;* dont quelques-uns sont très-bien conservés.

Une collection de 280 échantillons de fossiles de Trenton et de la Rivière Noire, à la Pointe Bleue, lac St. Jean, a été faite par M. McOuat, et environ 100 échantillons, provenant du groupe de Trenton, ont été présentés au musée par le Major Grant, de Hamilton.

Empreintes de fossile Saurien.

Une très-belle série d'empreintes de fossile Saurien, provenant des roches carbonifères du comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, a été procurée au musée géologique par M. Barlow. Ils ont été examinés par M. Dawson qui croit qu'ils appartiennent à une nouvelle espèce qu'il a nommée *Sauropus unguifer*. La description que le Dr. Dawson a donnée de ces intéressants fossiles paraîtra dans une des revues scientifiques.* Somme toute on a ajouté environ 1,200 échantillons à la collection durant l'année.

---

* *Geological Magazine*, livraison de juin 1872, Vol IX, No 6.

L'année dernière, le Dr. Dawson a fourni gratuitement un précieux document à ajouter aux publications paléontologiques de la commission ; c'est un rapport, illustré de vingt planches, sur les plantes terrestres fossiles des formations dévonienne et silurienne supérieure du Canada. Rapport du Dr. Dawson.

L'été dernier le Dr. Hunt, accompagné du professeur Bailey, a continué l'étude géologique du Nouveau-Brunswick. Durant l'hiver il a surveillé l'impression du volume des rapports de 1870–71 qui vient d'être publié, et consacré aussi une partie de son temps à l'examen des échantillons de roches et de minéraux recueillis par les divers partis d'exploration. Toutefois, la plus grande partie de son temps a été absorbée dans des correspondances et des consultations avec des particuliers de tous les points du Canada qui lui demandaient des renseignements sur toutes sortes de questions de géologie économique, de minéralogie et d'industrie minière. Travaux Dr. Hunt.

Ce système de consultations gratuites à toute heure du jour est, sans doute, avantageux au public, mais très-préjudiciables à l'employé qui se trouve ainsi obligé de perdre un temps précieux pour ses travaux officiels comme minéralogiste de la commission.

En règle générale, les demandes devraient être faites par lettres et on devrait fixer un jour de la semaine pour les consultations qui ne peuvent être données par écrit. On devrait en outre tenir un registre de toutes demandes et consultations, données par écrit ou verbalement. L'attaché à la commission pourrait ainsi justifier l'emploi de son temps, (ce qui n'a pas lieu aujourd'hui,) en faisant voir, par le registre, le temps qu'il a consacré au public.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED R. C. SELWYN.

JOURNAL ET RAPPORT

DES

EXPLORATIONS PRELIMINAIRES

A LA

COLOMBIE ANGLAISE,

PAR

M. ALFRED R. C. SELWYN,

ADRESSÉ A

L'HONORABLE JOSEPH HOWE, M. P.,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

BUREAU DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE,

MONTRÉAL, mai 1872.

Exploration géologique à la Colombie Anglaise. Journal et rapport.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre ci-joints le journal et les rapports de l'exploration géologique préliminaire que j'ai faite à la Colombie Anglaise, l'été dernier, assisté de M. James Richardson attaché à la commission géologique, et en vertu de l'autorisation que vous me donniez, par votre lettre du 20 juin 1871, lettre dont suit copie :

OTTAWA, le 20 juin 1871.

MONSIEUR,—Par ma lettre du 9 courant, vous étiez autorisé à organiser et équiper un parti dans le but de faire, cet été, une exploration géologique préliminaire à la Colombie Anglaise, avec l'entente que les dépenses à cet effet n'excéderaient pas $6,000 pour l'année. Vous étiez aussi autorisé à accompagner le parti vous-même, et je vous informais que l'on vous communiquerait, en temps et lieu, les instructions relatives aux principaux objets que vous deviez vous proposer dans cette exploration, et vous indiquant les parties de la Colombie que vous auriez à examiner les premières.

Coût de l'exploration.

J'ai maintenant l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 courant, en réponse à la mienne, lettre dans laquelle vous exprimez le désir d'avoir comme premier aide un géologue compétent, habitué à voyager dans les bois, et capable au besoin de diriger l'exploration et de prendre la conduite du parti.

Après avoir examiné cette demande et les autres questions indiquées plus haut, je vous transmets les instructions suivantes qui devront vous guider dans vos travaux. Vous êtes autorisé à emmener à la Colombie, comme premier aide, M. James Richardson attaché à la commission géologique. Vous devrez être de retour à Montréal vous-même à la fin de la saison, mais si vous jugiez nécessaire

que les études soient continuées, particulièrement dans le région houillère de la côte est, après l'expiration de la période assignée à vous-même, vous pourrez prendre avec M. Richardson les arrangements nécessaires pour continuer les études jusqu'à la fin de l'année ou jusqu'à telle époque, après votre départ, que vous jugerez convenable.

Quant à la région que vous devrez d'abord étudier, vous devrez vous guider d'après votre propre jugement et les renseignements que vous pourrez obtenir sur les lieux. Mais il est avant tout désirable et important de recueillir autant de renseignements que possible sur la structure géologique et l'existence de minéraux utiles dans le voisinage des lignes qui seront explorées par les partis d'ingénieurs et sur l'une ou l'autre desquelles devra passer le chemin de fer du Pacifique projeté. Région à examiner.

En vue d'obtenir des illustrations photographiques exactes de la région, et d'autres objets remarquables que vous pourrez rencontrer dans votre exploration, vous êtes autorisé à vous entendre avec M. Notman, de Montréal, pour emmener avec vous un photographe dont l'équipement et le salaire devront, toutefois, être payés par M. Notman, le gouvernement ne se chargeant que de ses frais de voyage. De ces derniers frais, conformément à l'arrangement que vous avez fait avec M. Fleming, ingénieur-en-chef, une moitié sera imputable au fonds d'exploration du chemin de fer du Pacifique, et l'autre à l'allocation pour études géologiques, à la Colombie Anglaise. La longue expérience que vous-même et M. Richardson avez acquise dans ce genre d'explorations fait qu'il est inutile de vous donner de plus amples instructions sur les autres renseignements que vous pourrez recueillir en faisant l'étude géologique dont il s'agit, par exemple, ce qui concerne la nature du sol, la végétation, l'espèce et la qualité des produits forestiers, les plantes et les animaux, le climat, etc., toutes choses sur lesquelles vous ne manquerez pas de réunir des renseignements précieux. Illustrations photographiques. Détails dignes d'attention.

Vous vous rendrez aussitôt que possible, par San Francisco, jusqu'à Victoria. Là vous engagerez des hommes et vous vous procurerez, les provisions et l'équipement nécessaires. Vous vous mettrez en communication avec les messieurs dont les noms sont indiqués à la marge * et qui ont reçu instruction de M. Fleming de vous donner toute l'aide et tous les renseignements en leur pouvoir en vue de faciliter votre exploration. Nul doute que ces messieurs vous donneront tous les renseignements sur les routes à suivre dans vos opérations. Itinéraire.

Je présume que vous reviendrez en Canada par San Francisco, mais si, en vue de recherches scientifiques ou pour d'autre objet, vous jugiez à propos de franchir les montagnes Rocheuses et de revenir par la vallée de la Saskatchewan, vous êtes libre de prendre cette voie. Dans ce dernier cas, il est à désirer que vous réunissiez autant de renseignements que possible sur les gîsements de houille de la Saskatchewan et les gîsements aurifères que l'on suppose exister sur le versant Retour.

* M. John Trutch; M. Walter Moberly; M. R McLennan; M. George Watt, commissaire et payeur.

est des montagnes Rocheuses, et plus particulièrement près des sources de la Saskatchewan nord.

J'ai l'honneur, etc.,

JOSEPH HOWE,

Secrétaire d'État pour les Provinces.

A M. ALFRED R. C. SELWYN,

Directeur de l'exploration géologique,

Montréal.

Je regrette d'avoir à dire que plusieurs circonstances malheureuses et inattendues ont empêché le succès plus complet de notre exploration; voici les principales: nous ne pûmes partir de Montréal qu'à une époque trop avancée de la saison; nous fûmes retardés dans notre trajet jusqu'à Victoria; retardés encore inévitablement là et aux Kamloops par la difficulté de se procurer des hommes, des provisions et des articles d'équipement pour l'expédition, ainsi que des moyens de transport; plus loin nous éprouvâmes beaucoup de difficultés à pénétrer dans la forêt épaisse interrompue seulement par des savanes et des rivières sur un parcours de plus de 150 milles depuis Kamloops jusqu'à la passe dite "Leather pass," (*passe des peaux,*) dans les Montagnes Rocheuses. Toutefois. les notions générales que nous avons pu acquérir sur la nature physique du pays, sur la distribution de ses diverses formations, et sur les voies de communication dans les divers districts seront précieuses dans les explorations qui seront faites plus tard, je l'espère, de cette province encore peu connue mais qui offre beaucoup d'intérêt.

Faits relatifs à la structure géologique et aux ressources minérales.

Les faits constatés relativement à la structure géologique et aux ressources du pays, bien que peu nombreux et répartis sur une région dont la longueur est de cinq à six cents milles,—ce qui a rendu la comparaison très-difficile,—n'en sont pas moins très-intéressants, et de nouvelles études devront nécessairement jeter un nouveau jour sur les données qu'on a jusqu'à présent au sujet de l'âge des roches crystallines, sur la distribution de l'or dans le nord-ouest de l'Amérique, ainsi que sur la région houillère; enfin les nouvelles études mèneront évidemment à constater l'existence de plusieurs autres minéraux précieux, que l'on sait exister dans la région, mais dont les emplacements devront être déterminés avec soin.

Collections de roches et de fossiles.

Les collections faites pendant l'expédition contiennent un grand nombre d'échantillons intéressants de roches et de fossiles de divers formations; mais pour les étudier complètement et établir leurs relations, cette collection devra être complétée durant la prochaine saison. Je dois au zèle et à la persévérance de MM. Baltzly et Hammond, employés de M. Notman, les intéressantes photographies, prises dans des conditions très-difficiles, sur tout le parcours depuis Yale jusqu'à la passe Cache de la Tête Jaune, dont j'inclus une série de 36 cartes de 8 × 10 et de 84 épreuves stéréoscopiques.

Photographies.

Journal de l'expédition.

Nous quittâmes Montréal le 26 juin, après-midi, et nous atteignîmes San-Francisco, sans accident ni délai, le 3 juillet. D'après les renseignements que nous nous étions procurés en Canada, nous supposions que le vapeur à destination de Victoria ne partirait pas de San Francisco avant le 5 juillet; mais, à notre grand désappointement, nous constatâmes qu'il était parti quelques heures avant notre arrivée et que nous aurions à attendre quatorze ou quinze jours le départ du vapeur suivant pour Victoria. Je crus alors devoir profiter d'un vapeur qui partait le 6 pour Portland, Orégon, ayant été informé que de Portland nous pourrions facilement nous rendre à Victoria, soit par vapeur soit par terre, en passant par Olympia et le détroit de Puget. Par ce dernier itinéraire nous devions faire environ quatre-vingt-dix milles en diligence, de Monticello, sur la rivière Cowlitz, jusqu'à Olympia qui se trouve à la tête du détroit de Puget. Nous partîmes donc de San Francisco pour Portland le 6 juillet. Le dimanche, 9 juillet, nous arrivâmes à Astoria, sur la rivière Columbia, et le lundi au soir, le 10 du même mois, nous atteignîmes à Portland qui est situé sur la rivière Villamette, douze milles en amont de son confluent avec la Columbia, et cent milles en amont d'Astoria. Là nous devions encore être déçus et retardés. Nous ne pûmes savoir quand il y aurait un vapeur pour Victoria, et nous dûmes songer à nous rendre par Olympia. Le vapeur qui fait le trajet entre Olympia et Victoria, et qui s'arrête à différents points sur le détroit de Puget, part les lundi, et jeudi à 4 heures de l'après-midi, et comme le trajet par la rivière entre Portland et Monticello, puis par diligence, devait prendre la plus grande partie de trois jours, il nous était impossible de rejoindre le vapeur du jeudi; nous restâmes donc à Portland jusqu'au jeudi et nous arrivâmes à Olympia, par la route sus-mentionnée, le dimanche après-midi, 10 juillet; nous atteignîmes Victoria, par le vapeur "North Pacific," le dimanche suivant à 8 heures du soir, ayant mis huit jours à faire le trajet depuis Montréal. Les employés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, mentionnés dans votre lettre, et qui nous avaient précédés n'avaient pas quitté Victoria lors de notre arrivée et étaient occupés à se procurer des provisions et des hommes. Je me mis immédiatement en communication avec MM. Walter Moberly et McLennan, et ayant examiné avec soin les diverses lignes que devaient suivre les partis d'ingénieurs, je crus devoir choisir pour nos opérations la route adoptée par M. McLennan, de Kamloops en remontant le bras nord de la rivière Thompson jusqu'à la Cache de la Tête Jaune, sur la partie supérieure de la Rivière Fraser, et de là par "Leather Pass" jusqu'au Fort Jasper; nous espérions ainsi pouvoir revenir par une route que l'on explorait entre Richfield, dans la région aurifère de Cariboo, et la Cache de la Tête Jaune sous les soins d'un parti dirigé par M. Mahood. Cette route me semblait offrir beaucoup plus d'avantages pour l'exploration géologique que celle qu'avait suivie M. Walter Moberly, de Hope sur la rivière Fraser, par Similkameen, Fort Colville, la rivière Kootenay et la rivière Columbia jusqu'à la Passe de Howse; en outre, cette route présentait des facilit pour

Départ de Montréal.

De San Francisco à Portland, Orégon.

Arrivée à Victoria.

Itinéraire.

revenir vers la fin de la saison en suivant le chemin carrossable de Cariboo à Yale, long de 378 milles. Une autre raison pour laquelle je choisis cette route était qu'elle avait déjà été explorée par le géologue attaché à la commission chargée de définir la frontière entre les possessions anglaises et les possessions américaines du nord-ouest, ainsi que par le Dr. James Hector, dans l'expédition du Capt. Palliser, à la recherche des passes des Montagnes Rocheuses et d'autres régions du territoire anglais dans le nord-ouest de l'Amérique, de 1857 à 1860, c'est-à-dire plus de quatre ans, tandis qu'aucune étude n'avait encore été faite sur l'autre route.

Explorations antérieures.

Equipements.

Comme nous n'avions apporté du Canada aucun article d'équipement, nous dûmes acheter à Victoria l'équipement et les provisions nécessaires pour la période comprise entre l'époque où nous quittions le chemin carrossable entre Yale et Cariboo, et notre retour à la fin de la saison. Passé les limites du chemin carrossable, excepté sur les lacs où l'on peut quelques fois louer des bateaux et des canots, tout le transport se fait "à dos", (*packing,*) en engageant des sauvages, des mules ou des chevaux. Un sauvage porte environ 100 lbs., un cheval 250 lbs., et une mule de 250 à 400 lbs. On n'emploie généralement pas les sauvages lorsque les articles à transporter excèdent, en poids, quelques centaines de livres ou si la route est praticable pour les mules et les chevaux. Nous avions, avec nous, environ 3,6 00 lbs. pesant et, par suite, il nous fallait quinze chevaux. On nous informa que nous pourrion difficilement nous procurer ces animaux à Kamloops.

Moyens de transport.

Départ pour New-Westminster.

Nos préparatifs à Victoria étaient achevés le lundi, 24 juillet, et le jour suivant, au matin, nous nous embarquâmes sur le vapeur "Enterprise" pour New-Westminster, situé à l'embouchure de la rivière Fraser, à quatre-vingt-quinze-milles de Victoria et nous y arrivâmes le même soir à 6 heures. Les personnes suivantes formaient notre parti : M. James Richardson attaché à la commission géologique, M. Baltzly photographe et M. Hammond, son aide, et M. James Deans engagé à Victoria comme aide-général. De bonne heure, le lendemain matin, nous partîmes par le vapeur *Lillooet* qui se rend à Yale, quatre-vingt-dix milles en amont de New-Westminster, à la tête de la navigation de la rivière Fraser. Sur un parcours d'environ cinquante milles, c'est-à-dire jusqu'à l'embouchure de la rivière Harrison, il n'y a pas beaucoup de courant, mais de ce point jusqu'à Yale l'élévation est très-rapide et le courant si fort que souvent le vapeur ne pouvait faire plus de trois ou quatre milles à l'heure. A 9 hs. du soir nous arrivâmes à Hope, douze milles en aval de Yale. Là le parti sous la conduite de M. Walter Moberly débarquait avec ses provisions, pour commencer, par le passage de la Montagne de Hope, qui se trouve à près de 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, son trajet de 450 milles pour se rendre à la Passe de Howse, dans les Montagnes Rocheuses.

Hope.

Les détours du chenal et la force du courant rendaient peu sûr le trajet du vapeur durant la nuit ; nous amarrâmes donc à la côte pour repartir au point du jour et nous arrivâmes à Yale, le jeudi 27 juillet à 8 hs. du matin. Un

brouillard épais couvrait les hauteurs depuis le point du jour, et peu de temps après notre arrivée une forte pluie commença. Dans l'après-midi, le temps s'étant un peu éclairci, M. Baltzly put prendre quelques vues photographiques. J'employai la plus grande partie de la journée à chercher des moyens de transport. Les omnibus de Barnard étaient tous engagés pour le transport des provisions destinées aux partis d'exploration du chemin de fer, et je ne pus me procurer ni voitures ni bêtes de somme. Je fus donc obligé de me contenter de la promesse que me fit M. Barnard d'expédier les provisions aussitôt qu'il pourrait se procurer des voitures. En attendant, ne voulant pas rester à Yale, j'engageai les services de quatre porteurs sauvages, à raison d'un dollar chacun par jour, et qui devaient transporter les appareils photographiques, une couple de tentes, quelques couvertures et des provisions. A sept heures du matin, le 28 juillet, nous partions à pied pour Lytton, qui se trouve à cinquante-sept milles plus haut que Yale.

Yale.

Engagement de porteurs sauvages.

Afin de pouvoir fixer nos observations géologiques, M. Richardson mesura des distances au pas et nota les directions de la boussole durant le trajet. A 4 hs. de l'après-midi nous atteignîmes le pont suspendu, à treize milles de Yale, par lequel on gagne la rive gauche de la rivière Fraser, et là nous établîmes notre premier campement à la Colombie Anglaise, sur la seule place unie que nous trouvâmes le long du chemin, à environ 100 *yards* de l'extrémité est du pont.

Premier campement à la Colombie Anglaise.

Le lendemain matin, nous partîmes à sept heures. Vers midi, la chaleur devint intense et deux de nos sauvages commencèrent à céder ; il fallut faire des haltes fréquentes et nous n'avancions qu'à raison de deux milles à l'heure, au maximum. A une heure de l'après-midi, nous arrivâmes à Boston Bar qui se trouve à vingt-six milles de Yale ; là se trouve une de ces hôtelleries qu'on rencontre tous les sept ou huit milles. Le thermomètre marquait alors 80° à l'ombre et 105° au soleil. Les deux sauvages étaient épuisés et refusaient d'aller plus loin. Toutefois le chef du parti des sauvages, après une longue discussion avec ses amis, nous informa qu'il pouvait trouver un cheval qui porterait nos paquets ce qui nous permettrait d'aller plus vîte sans avoir rien à lui payer en outre du prix dont nous étions convenus à Yale. Nous acceptâmes volontiers sa proposition ; le cheval, ou bidet sauvage, fut amené ; on lia les paquets sur une selle de forme grossière et nous reprîmes notre marche. A 7 hs. du soir nous arrivâmes à " Butchers' Flat," à trente-un milles et demi de Yale, sur le bord d'une terre de gravier sèche et pierreuse, où croissent quelques sapins et qui s'incline de trente-deux degrés vers les eaux rapides et bourbeuses de la rivière Fraser, à partir d'un niveau d'environ 100 pieds au-dessus de l'eau.

Boston Bar.

30 *juillet.*—Dimanche ; nous n'avons pas levé le camp. Dans l'après-midi, je montai sur les hauteurs situées à l'est. A 3 hs. après-midi, au camp, le baromètre marquait 29.14, et le thermomètre 99° à l'ombre. Au plus haut point que j'atteignis, le baromètre marquait 26.87 ; je n'étais pas alors à plus de deux milles et demi à l'est du camp, en ligne horizontale. Sur la rive opposée les montagnes sont beaucoup plus hautes ; elles doivent atteindre au moins 7,000 pieds

Butchers Flat.

audessus du niveau de la mer et l'on y voit des plaques de neige qui doivent y exister toute l'année.

31 *juillet.*—4 hs. du matin, baromètre 29.27, thermomètre 67°. Partis à 6 hs. 30 m. du matin, nous atteignîmes à 8 hs. 15 m. l'hôtellerie de la Montagne, (tenue par Boothroyd,) et qui se trouve à cinq milles de notre campement sur "Butchers' Flat". La route présente une montée rapide sur la plus grande portion du parcours; à l'hôtellerie de Boothroyd le baromètre marquait 28.82. De là on suit une descente presqu'égale à la montée qui précède, jusqu'à l'hôtellerie du quarante-deuxième mille, où le baromètre marquait 29.22. Deux milles de plus et nous arrivions à "Jackass Mountain" (*La Montagne à l'Ane,*) où le baromètre marquait 28.64. C'est le point le plus élevé de la route entre Yale et Lytton; nous y arrivâmes à 6 hs. du soir, fatigués, les pieds meurtris, après avoir fait 27 milles sur un chemin rude, poussiéreux et par une chaleur variant de 70° à 90° Fahrenheit durant la journée.

Jackass Mountain.

La journée du 1er août fut employée à chercher en vain de nouveaux porteurs sauvages ou d'autres moyens de transport. Impossible d'en trouver, et nous crûmes que nous ne pourrions continuer notre voyage. Toutefois, le lendemain matin j'appris qu'un des omnibus de Barnard qui avait transporté des provisions pour un des partis d'exploration du chemin de fer, était arrivé à Lytton durant la nuit, revenant de Yale. Je télégraphai immédiatement à M. Barnard de donner ordre au conducteur de ne pas continuer sa route vers Yale, mais de transporter notre parti au ruisseau de la Cache. Il y consentit, et le même soir nous atteignîmes le pont Spence, anciennement Traverse de Cook, à vingt-trois milles de Lytton en remontant la vallée de la rivière Thompson, après nous être arrêtés à quelques points intéressants pour prendre des photographies et examiner les roches.

Chemin carrossable entre Lytton et le pont de Spence.

Le chemin carrossable entre Lytton et le pont de Spence offre des côtes et des circuits que l'on aurait pu éviter. Il longe la rive gauche de la rivière Thompson dont il s'écarte par endroits à distances considérables en passant à plusieurs centaines de pieds au-dessus du niveau de l'eau, tandis qu'en d'autres endroits il passe tout près du bord de la rivière et seulement quelques pieds au-dessus du niveau de l'eau. L'ancien sentier paraît plus direct et moins accidenté, bien que peut-être les nivellements et les tranchées y seraient plus considérables. Cette partie de la vallée est étroite et très-escarpée, principalement du côté ouest, où les roches s'élèvent presque perpendiculairement à partir du niveau de l'eau jusqu'à des hauteurs de huit cents à mille pieds, et présentent de magnifiques sections de la stratification. En approchant du pont de Spence, la région change considérablement d'aspect. Les montagnes sont plus basses et moins escarpées, l'herbe y croît en plus grande abondance et le bois y est moins épais. La qualité du sol s'améliore et l'on rencontre de grandes étendues de terre arable. Tout le long de la vallée des rivières Fraser et Thompson jusqu'au pont de Spence, on ne rencontre presque point de terre arable, et celle qui est propre à la culture n'existe qu'en étendues très-limitées, où l'on peut tout au plus faire des jardins,

Pont de Spence.

Sol.

sur les battures alluviales étroites qui bordent quelquefois la rivière. La plus considérable, sinon la seule terre en culture entre les points sus-mentionnés est celle des MM. Boothroyd, à l'hôtellerie de La Montagne, où il y a quelques centaines d'acres d'un terrain assez uni recouvert de marne sablonneuse. En aval de Hope jusqu'à Lytton, la vallée de la rivière Fraser et celle de son affluent la rivière Thompson, n'est autre chose qu'une gorge ou cavité profonde, coupée obliquement à travers le flanc droit des montagnes de la Cascade qui s'élèvent des deux côtés en arêtes escarpées presqu'à partir du niveau de l'eau jusqu'à des hauteurs variant de 2,000 à 7,000 pieds. Ces hauteurs sont généralement couvertes de diverses variétés de sapins. Sauf quelques bouleaux on n'y a point observé de bois franc. Parfois, sur des distances considérables, des terrasses étroites de gravier bordent la rivière et on utilise ces terrasses pour faire la chaussée du chemin. La route passant ainsi souvent d'une terrasse à une autre plus ou moins élevée, il en résulte un grand nombre de côtes de peu d'étendue, et comme des ravins en nombre égal ont été creusés dans les terrasses par les ruisseaux qui descendent des montagnes pendant les orages, il a fallu donner au chemin des courbes et des détours en nombre correspondant pour maintenir un niveau assez uniforme, et ces détours doublent parfois les distances. En quelques endroits comme à "China Bluff," en aval de Boston Bar, et à la Montagne à l'Ane, la route a été coupée dans des rochers à pic, ou établie autour de ces rochers par de forts échafaudages soutenus par les arêtes de projection; de ces endroits on aperçoit la rivière qui bouillonne dans son lit rocheux, quelquefois 800 pieds audessous du niveau du chemin. Au pont de Spence, la rivière Thompson a 213 *yards* de large, et le courant y est fort et rapide. Le pont est une construction peu solide en bois; il relie le chemin carrossable à la rive ouest, environ un mille en aval du confluent de la rivière Nicola. Les eaux du lac Nicola se déchargent par cette rivière qui arrose aussi une vaste région située à l'est de Lytton et au sud de Kamloops, et qui est, dit-on, l'un des plus riches districts agricoles de la Colombie. Je n'ai pu visiter la vallée de Nicola, mais M. Richardson en a examiné une partie où il a trouvé un filon de houille. Une région à-peu-près semblable borde le chemin sur la plus grande partie des quatre-vingt-trois milles qui séparent le pont de Spence de Kamloops. Le sol est des plus riches et il y a déjà, dans le district, plusieurs terres parfaitement cultivées.

Vallée de la rivière Fraser, de Hope à Lytton.

Bois.

Terrasses de gravier.

Nicola.

Houille.

Sol riche.

Nous arrivâmes le 3 août au ruisseau à la Cache, qui se trouve à trente-trois milles du pont Spence et à 110 milles de Yale. L'établissement est composé de l'hôtellerie ordinaire sur le bord du chemin, et de laquelle dépend un magasin, d'une forge et de quelques huttes sauvages. Il est situé sur la rivière Bonaparte, cinq milles environ au-dessus de son confluent avec la rivière Thompson qu'elle atteint par une sorte de défilé impraticable, creusé en apparence par ses eaux dans les lits de gravier de la vallée principale. A partir du ruisseau de la Cache un embranchement de vingt-trois-milles de chemin a été construit jusqu'au passage d'eau de Savona, où nous arrivâmes le 5 août. Là est le terminus *est* du chemin carrossable, c'est là aussi que la rivière Thompson sort du Lac Kamloops.

Ruisseau à la Cache.

Passage d'eau de Savona.

Il y a quelques années, la Compagnie de la Baie d'Hudson fit construire à Kamloops un beau et commode vapeur à roue d'arrière, qui fit pendant quelque temps le trajet du terminus du chemin sus-mentionné par le Lac Kamloops et en remontant la rivière Thompson du sud jusqu'au grand Lac Shushwap, parcours de 115 milles. Ce vapeur ne sert plus et est amarré vis-à-vis le poste de la compagnie à Kamloops; aujourd'hui les seuls moyens de transport vers l'est à partir de Savona consistent en petits bateaux et canots; on peut aussi employer des bêtes de somme en suivant les sentiers de la vallée des deux côtés du lac.

Kamloops.

Kamloops se trouve à quelques milles en remontant la rivière, à l'extrémité est du lac, à vingt-trois milles du passage de Savona et vis-à-vis le confluent des bras nord et sud de la rivière Thompson. C'était la dernière halte pour les partis qui devaient explorer "Leather Pass" dans les Montagnes Rocheuses, et la passe à l'Aigle dans la région montagneuse aurifère, entre le lac Shushwap et la rivière Colombia. Là on organisa les trains de porteurs et l'on concentra les provisions. J'arrivai à Kamloops le 6 août avec M. Walter Moberly; nous avions quitté le passage de Savona, le soir précédent, dans un petit canot, avec deux sauvages. Le 9 août, les autres membres de notre parti atteignirent Kamloops, mais nos provisions n'arrivèrent que plusieurs jours après; nous eûmes ensuite beaucoup de difficulté à nous procurer des hommes et des chevaux et nos préparatifs ne furent terminés que le 18 août. Le 19 nous partions pour les Montagnes Rocheuses.

Arrivée à Kamloops.

Pendant notre séjour à Kamloops, du 9 au 18 août, la plus grande partie de mon temps fut employée à surveiller les préparatifs sus-mentionnés. Toutefois M. Richardson et moi-même nous recueillîmes quelques observations géologiques dans le voisinage, et M. Baltzly put photographier plusieurs vues très-intéressantes.

Plan d'exploration.

En vue de nous procurer des renseignements sur une région aussi étendue que possible dans le peu de temps à notre disposition, je crus devoir me séparer de M. Richardson à Kamloops pour m'occuper de la vallée de la rivière Thompson Nord et de "Leather Pass" tandis qu'il ferait des explorations dans la partie sud de la vallée de la rivière Thompson, puis le long du chemin carrossable entre le Ruisseau à la Cache et Cariboo, et, plus tard, emploierait le temps qui lui resterait à explorer la région houillère de l'Ile de Vancouver.

Départ de Kamloops.

A notre départ de Kamloops, le 18 août, le parti d'exploration géologique comprenait huit personnes et quinze chevaux portant notre matériel de campement, les appareils photographiques et des provisions pour plus de deux mois, le tout représentant un poids de 3,600 lbs.

La seconde division des parties d'explorations du chemin de fer nous avait précédés de quelques jours avec un fort parti de bûcherons pour ouvrir le sentier, de sorte que nous pouvions compter ne rencontrer que peu d'obstacles et voyager à raison de huit à dix milles par jour.

De la vallée de la Thompson

La vallée de la rivière nord, sur un parcours de soixante-quinze milles en amont de Kamloops jusqu'à Clearwater, (l'*Eau Claire*,) bien qu'atteignant rarement

deux milles de large entre les montagnes qui la borde des deux côtés, et probablement n'ayant pas une largeur moyenne de plus d'un mille, offre néanmoins de grandes étendues de bonne terre arable, quelquefois nues, quelquefois légèrement boisées de sapins et élevées de trente à quarante pieds au-dessus de la rivière. La plus belle et la plus considérable de ces étendues, large de près d'un mille, se trouve de cinquante à cinquante-sept milles en amont de Kamloops, près et en aval de la réserve sauvage du Pin Rouge. Sur cette étendue et généralement sur toutes ces battures, l'herbe est de la plus belle venue et donnerait d'une à deux tonnes de foin par acre. La dernière terre en culture en remontant la vallée se trouve à quinze milles en amont de Kamloops, et au-delà il n'y a plus de colons blancs.

Nord, à Clearwater.

Bonne terre arable.

Le jeudi, 24 août, nous campâmes sur un beau plateau en amont du Petit Fort, ancien poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, aujourd'hui abandonné et qui se trouve à cinquante-cinq milles en amont de Kamloops. A la tête de ce plateau se trouve le premier cours d'eau un peu considérable qui se jette dans la rivière Thompson du Nord, au versant d'une large vallée qui s'ouvre sur le Nord-Ouest et semble, à première vue, être la vallée principale. Elle offre un passage de la vallée de la rivière Thompson au Lac à La Hache par un chemin carrossable long d'environ cinquante-cinq milles. La rivière Thompson fait, à cet endroit, un coude subit vers l'est et tourne, en montant, la base d'un récif rocheux qui présente la forme d'un cône et qui, vu du sud, semble presque bloquer la vallée ; les montagnes de l'est se rapprochent vers la rivière pour former une sorte de gorge longue de près de cinq milles qui se termine par le pic d'Assiniboine, décrit dans la relation de voyage de Milton et Cheadle intitulée *Passage du Nord-Ouest par terre,** p. 310, et qui barre complètement tout passage le long de la rivière. Le parti d'exploration du chemin de fer avait frayé et nivelé un sentier en zig-zag en montant le pic, sentier tellement étroit et à pic que les chevaux, même débarrassés de leurs charges, ne purent le franchir qu'avec de grandes difficultés et à grands risques. D'après le baromètre, l'élévation est d'à-peu-près 490 pieds sur un parcours de 550 *yards*. Heureusement, quelques Sauvages qui habitent le plateau où nous avions campé la nuit précédente nous fournirent leurs canots pour remonter la rivière et transportèrent nos bagages sur une distance de plus de quatre cents *yards* autour de la base du pic. Après avoir surmonté cet obstacle sans accident, nous continuâmes notre route et, à 6 hs. du soir, nous établissions notre camp à environ quatre milles plus haut sur un plateau bas qui borde la rivière et qui est couvert d'herbes fortes, de broussailles et de bois brûlé et où il semblait y avoir eu une inondation récente. Un orage menaçait et avant que nous eussions planté nos tentes, une pluie torrentielle commença ; le baromètre marquait 28.63 à 9 hs. du soir.

Camp au Petit Fort.

Passage du lac à La Hache.

Passage du pic d'Assibiboine.

26 *Août.*—Nous partîmes à 6 hs. du matin, suivant de près le bord de la rivière où l'herbe et les broussailles étaient fort humides par suite de la pluie de

* *The North West passage by land* (Milton et Cheable,) traduit de l'anglais par J. Belin de Launay.

Nous rejoignons les porteurs.

la nuit précédente. Le jeudi soir, nous rejoignîmes les trains de porteurs qui étaient partis de Kamloops plusieurs jours avant nous, et le matin suivant, à trois milles et demi de notre camp, nous en passâmes un autre qui était parti depuis dix ou onze jours. Là les montagnes se rapprochent de la rivière et le sentier devient très-mauvais sur un parcours de huit milles. Des côtes escarpées, des talus rocheux, du bois épais et des savanes ne laissent qu'un sentier étroit où deux chevaux ne peuvent point passer de front. A quatre heures de l'après-midi, nous trouvant à onze milles de notre dernier camp, les trois trains de porteurs arrivèrent à un endroit si escarpé,—de fait presque perpendiculaire à la surface de l'eau,—que nous dûmes traverser la rivière. A ce point, un mille en amont de la jonction de Clearwater, la rivière Thompson du Nord a près de trois cents *yards* de large, le chenal y est profond et le courant violent et rapide. Alors commença une scène vraiment émouvante. Un par un les chevaux furent conduits à un petit espace qu'on avait déblayé sur le bord de l'eau, et là ils furent débarrassés de leurs charges et de leurs selles. Charges et selles furent mis partie dans un petit bateau qu'on nous avait envoyé de Kamloops, partie dans des canots sauvages et traversés de l'autre côté. Ce travail fini, les animaux formés en trois bandes séparées, chacune conduite par un cheval portant une clochette furent mis à l'eau de force après beaucoup d'efforts, de cris et de vociférations des porteurs et de leurs aides Sauvages et s'élancèrent vers la rive opposée. Quelques-uns qui semblaient accoutumés à la chose, arrivèrent sans encombre ; d'autres s'abandonnèrent au courant qu'ils descendirent sur une longue distance au risque de se noyer. Vers la brune, animaux et paquets étaient en sûreté sur la rive opposée où nous plantions nos tentes à environ cent pieds au-dessus du niveau de l'eau sur une terrasse étroite de gravier et de sable où l'on avait nivelé un sentier en zig-zag quelques heures seulement avant notre arrivée.

Traverse de la rivière Thompson du Nord.

Dimanche 27 *août*.—Nous restâmes au camp. Vers le soir la pluie commença et continua toute la nuit.

Rivière au Radeau.

Lundi 28 *août*.—Nous ne fîmes que six milles et demi, et à midi nous campions sur la rive gauche de la rivière au Radeau, environ un mille en amont de son confluent avec la rivière Thompson, sur un plateau bien fourni d'herbe et couvert de broussailles épaisses de saule et d'aune. La rivière au Radeau est un beau cours d'eau, profond de deux à trois pieds et large d'environ 150 *yards ;* à environ un mille de notre camp, elle sort d'une gorge rocheuse en faisant plusieurs cascades pittoresques vers le plateau. Le parti d'éclaireurs de M. McClennan avait quitté ce camp le matin même. Dans l'après-midi, je partis à cheval et les rattrapai à treize milles plus loin, ou à deux milles de l'endroit où la rivière recommence à couler nord et sud. Depuis Clearwater, en remontant, la direction générale de la rivière, sur un parcours d'un peu plus de vingt milles, est de quelques degrés sud-est. Je revins le même soir à notre camp sur la rivière au Radeau, et le jour suivant nous campâmes à l'endroit où j'avais laissé le parti d'éclaireurs vingt quatre heures plus tôt.

Cascades.

30 *août.*—Le soir il plut légèrement, et au point du jour les montagnes étaient cachées par le brouillard. Ce matin-là cinq de nos chevaux manquaient. Après quelques recherches j'en retrouvai quatre que je reconduisis au camp, laissant aux hommes le soin de retrouver le cinquième. Je continuai ma route en examinant le sentier, et après avoir fait neuf milles et demi je rejoignis M. McClennan et un parti de travailleurs occupés à ouvrir et niveler un sentier pour franchir un banc escarpé de sable. Sur les derniers neuf milles parcourus on avait fait un travail considérable en ce genre et il avait fallu enlever une grande quantité de billots et de broussailles afin de rendre le chemin praticable pour les porteurs.

Chevaux égarés.

Je rejoins un parti de travailleurs.

Jusqu'à notre camp du 29 août, nous avions parcouru une région assez libre et avancé d'une manière satisfaisante, mais à partir de ce point les obstacles et difficultés de tout genre se multiplièrent rapidement. Y compris deux dimanches que le parti d'exploration géologique avait passés au camp, nous avions mis douze jours à venir de Kamloops, parcours de quatre-vingt-quinze milles. Le 31 août, nous fîmes neuf milles et trois-quarts et nous campâmes sur un banc qui borde la rivière et se trouve à environ cent pieds au-dessus de l'eau et trois-quarts de mille en aval du confluent de la rivière Mad (*La rivière aux Fous*) ; à cet endroit le baromètre indiquait une élévation de 1,550 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Trajet difficile.

Le 31 *août*, nous partîmes de bonne heure et après avoir traversé la rivière Mad à cinq milles environ en amont de son confluent avec la rivière Thompson, nous rejoignîmes bientôt le parti activement occupé à ouvrir le sentier et à niveler les bancs escarpés que nous allions avoir à franchir. A environ cinq milles et trois-quarts en amont de la rivière Mad et après avoir traversé plusieurs petits ruisseaux, nous arrivâmes à un petit cours d'eau sur la rive opposée duquel le sentier mal défini que nous avions suivi pour traverser la forêt se terminait en apparence ou se perdait dans les herbes du plateau ; notre guide sauvage nous dit que le plateau s'appelait " Le Petit Paddock " et que c'était le dernier bon pâturage qu'on rencontre jusqu'à plusieurs milles en remontant la vallée. Après une heure passée à la recherche des arbres marqués indiquant la continuation du sentier, nous les trouvâmes dans la forêt épaisse de la montagne à l'extrémité du plateau. Nous continuâmes déblayant la voie sur un parcours d'un peu plus de deux milles au bout desquels nous arrivâmes à un autre cours d'eau peu profond venant de la gauche. Puis la forêt devient si épaisse et si encombrée d'arbres abattus qu'il nous sembla presqu'impossible d'y ouvrir un sentier. Notre guide sauvage nous informa qu'il y avait un bon sentier sur les montagnes, en partant de la rive droite de la rivière Mad, et que les sauvages suivent toujours ce sentier lorsqu'ils voyagent avec des chevaux pour se rendre au Fort Jasper, afin d'éviter les roches et défilés qui se trouvent, disait-il, immédiatement en avant du point où nous étions alors, et s'étendent en remontant la rivière sur un parcours d'au moins vingt milles en sorte qu'il nous serait impossible d'avancer sans traverser et retraverser la rivière ou moins trois fois, traverse impraticable avec

Rivière Mad

Le Petit Paddock.

Forêt épaisse et arbres abattus.

Nous décidons de retourner à la rivière Mad.

des canots. Nous résolûmes donc de retourner à la rivière Mad. Cette détermination une fois prise nous revînmes camper au "Petit Paddock." A cet endroit, le plateau est large d'environ 300 *yards* et s'étend, en remontant la rivière, dans une direction N. 56° O. sur un parcours considérable. Il est couvert de broussailles épaisses et de souches de saule, d'aune, de coudrier et de sureau ; çà et là on voit quelques peupliers et quelques sapins. Le sol est de la marne riche, noire et sablonneuse et l'herbe croît en abondance entre les broussailles. La direction de la vallée principale est N. 71° E. magn.

Nous commençons l'ascension des montagnes.

Mardi, 1*er septembre*.—A 5 h. 30 m., le baromètre marquait 28.10. Nous partîmes à sept heures du matin, et à 10 heures nous repassions la rivière Mad et nous commençâmes l'ascension des montagnes. Les seuls indices de sentier que nous trouvâmes consistaient en quelques arbres marqués ; l'ascension fut difficile, la montagne étant très à pic, la forêt très-épaisse et très-encombrée d'arbres abattus. A un mille et demi en montant, le baromètre marquait 26.87 ce qui indiquait une élévation d'environ 1,150 pieds. Ayant rencontré une petite source et un bon pâturage pour les chevaux, nous campâmes à cet endroit, tandis que les bûcherons continuaient à ouvrir le sentier en avant.

Région désavantageuse.

Chevaux fatigués.

Samedi, 2 *septembre*.—Nous partîmes à 8 hs. du matin et mesurâmes 3,200 *yards* sur le sentier en prenant des directions ; nous dépassâmes le parti d'éclaireurs et nous continuâmes avec M. McClennan, sur un parcours d'environ deux milles et demi, marquant les arbres pour guider les bûcherons. Nous trouvâmes la région de plus en plus désavantageuse, souvent très-marécageuse et partout il fallait faire des abattis considérables pour passer. Les hommes avaient ouvert le sentier sur un parcours d'environ trois milles et demi à partir du camp. Nous décidâmes de travailler le lendemain pour nous frayer un passage jusqu'à la prairie que l'on nous disait être en avant ; nos chevaux harassés de fatigue avaient grandement besoin de bon fourrage. Nous risquions de les perdre dans cette forêt épaisse où l'herbe ne vaut rien et d'être surpris par la neige avant d'avoir pu transporter toutes nos provisions par le chemin de la montagne ; nous n'avions donc point de temps à perdre. Le soir de ce jour-là le baromètre marquait 25.72 à 3,200 *yards* en remontant le sentier, et à 9 hs. du soir il marquait 26.80 au camp, soit une élévation d'environ 1,000 pieds.

Dimanche, 3 *septembre*.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 26.93. A 7 hs. 30 m., je pris les devants avec les bûcherons laissant instruction au reste du parti de lever le camp le lundi matin. A cinq milles et 380 *yards* nous arrivâmes à une petite prairie, et à 3 hs. 30 p. m., nous campâmes sur un petit ruisseau clair que nous avions traversé plus bas et suivi en remontant sur un parcours de 1,000 verges ; le baromètre marquait 24.17, soit une élévation d'environ 2,610 pieds depuis notre camp. A 4 hs. du soir la pluie commença et dura toute la nuit.

4 *septembre*.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 24.05. Temps froid et brumeux. Je partis de l'avant, sur un parcours de deux milles, avec les bûcherons, ouvrant et marquant le sentier, puis nous retournâmes au camp que le

second parti avait occupé le soir précédent et nous mesurâmes au pas environ deux milles et trois quarts. Notre train arriva à 4 hs. Dans la journée, nous franchîmes plusieurs lacs dans les bois et nous aperçûmes un vaste glacier dans les montagnes à l'est, de l'autre côté de la vallée de la Thompson ; à 9 hs. du soir, le baromètre marquait 23.75. Glacier.

Mardi, 5 *septembre*.—Nous partîmes de bonne heure et après avoir fait cinq cents mètres nous atteignîmes le plateau du nord ; le baromètre marquait 23.72, c'est-à-dire la plus haute élévation que nous eussions encore atteinte. Jusque vers midi nous nous dirigeâmes vers le nord à travers des prairies marécageuses et couvertes de mousse en suivant un plateau bas d'où partent les cours d'eau venant de l'est. Puis nous tournâmes à l'est et nous descendîmes une montagne à pic, couverte d'arbres épais, et où il y a un grand nombre de sources, en sorte que le terrain y est encore plus mou et plus marécageux que sur les prairies du sommet. A environ quatre milles et trois-quarts du camp nous rejoignîmes le parti d'éclaireurs, et ayant à traverser plusieurs endroits où il nous fallait jeter des arbres et des branches nous eûmes de la peine à faire avancer les chevaux et nous ne pûmes ouvrir que trois milles et demi de sentier dans la journée ; le soir les deux partis campaient à un demi mille l'un de l'autre.

Nous arrivons à la hauteur des terres.

Prairies marécageuses.

Le matin du jour suivant, mercredi le 6 septembre, je partis de l'avant et je fis environ 2 milles à travers la forêt épaisse ; puis j'arrivai à de longues prairies bordées d'arbres et séparées les unes des autres par des bandes d'arbres de haute venue. Nous passâmes près du camp d'hiver des sauvages où les arbres coupés à huit ou neuf pieds au-dessus du sol indiquaient la profondeur de la neige l'hiver précedent. Les branches des arbres sont très-courtes, courbées et dénudées. L'herbe est celle qui croît dans les savanes, déjà brunie par l'action de la gelée et, par suite, n'offrait qu'un fourrage de très- mauvaise qualité à nos chevaux. Nuits froides, gelée. Nous fîmes cinq milles ce jour-là, et à 4 hs. de l'après-midi nous campâmes sur le bord d'un ruisseau formé, en partie, par une série de lacs et, en partie de sources qui se trouvent dans les savanes à l'ouest. Nous supposâmes que là était la source de la rivière Mad ; à 9 hs. du soir, le baromètre marquait 24.06. (Voir la photographie No. 69,964).

Camp d'hiver.

Source de la rivière Mad.

Jeudi, 7 *septembre*.—Forte gelée toute la nuit ; gelée sur les piliers de nos tentes ; herbe gelée. A 7 hs. du matin, le baromètre marquait 24.17. Plusieurs de nos chevaux égarés ; ils s'étaient réfugiés dans les bois où la gelée est moins forte que dans les prairies. En traversant le cours d'eau, un peu en amont de notre camp, nous nous dirigeâmes presque nord (magn.) en suivant les bords de deux lacs qui s'y jettent, le premier long de neuf cents verges, le second de mille cinquante et séparés par une bande de terre de cinq cent soixante-dix *yards*, sur une largeur moyenne d'un quart de mille au plus. Sept cent quatre-vingts *yards* plus loin, nous atteignîmes un plateau bas. Le baromètre marquait alors 24.07 ; et nous arrivâmes à un petit lac à 1,050 *yards* duquel, sur un petit cours d'eau, nous trouvâmes le camp où le parti d'éclaireurs s'était arrêté la nuit précédente.

A 9 hs. du matin, le baromètre marquait 24.27. En suivant la rive droite de ce cours d'eau, nous arrivâmes, au bout de 900 *yards*, à une belle prairie direction E. 20° N. et O. 20° S, large de quatre cents verges, et s'inclinant vers un cours d'eau qui la traverse au centre dans une direction O. 25° S., et que nous supposâmes être une des principales sources de la rivière au Radeau. Nous fîmes environ cinq milles de plus, généralement vers le nord, en traversant une forêt accidentée et des arêtes de rochers séparées par de petites prairies de savanes. A environ un mille et demi passé la savane de la rivière au Radeau, nous arrivâmes à une hauteur où le baromètre marquait 23.91, soit une élévation de plus de 200 pieds au-dessus de notre camp de la soirée précédente. De là nous descendîmes sur un parcours de près de trois milles et demi jusqu'à l'endroit où nous campâmes. Ce soir-là, partis de chemin de fer, partis de géologues et porteurs campèrent ensemble dans une forêt épaisse parsemée de savanes.

Source de la rivière au Radeau.

Gelée.

Vendredi, 8 *septembre*.—Au camp, à 8 hs. du matin, le baromètre marquait 25.06 ; temps froid et clair. Forte gelée la nuit précédente ; chevaux fatigués ; les bûcherons partirent de bonne heure déblayant la voie vers le nord-ouest. Je les suivis à 10 hs. du matin, en fesant des mesurages au pas et prenant des directions. A 2,400 verges nous traversâmes un fort cours d'eau situé dans un ravin profond et étroit dont la direction est N. E. ; dans le lit du cours d'eau, le baromètre marquait 24.77, et sur la levée 24.73. En face de nous était un bois épais et profond ; nous y traçâmes un sentier en montant une colline qui me sembla incliner beaucoup vers l'ouest. Sur une distance de 2,700 *yards*, nous avions descendu plus de sept cent pieds, le baromètre marquait 23.93 et, à 800 verges plus loin, nous nous trouvâmes sur des collines découvertes, bien fournies d'herbe où le baromètre marquait 23.80 et d'où nous pouvions apercevoir au nord une vallée profonde au-delà de laquelle apparaissaient des montagnes rocheuses escarpées et couvertes de neige. Nous étions alors à près de 1,000 pieds au-dessus de notre camp de la nuit précédente et à plus de 5,700 pieds au-dessus du niveau de la mer. Nous supposâmes que la vallée en face de nous était celle de la rivière Bleue, l'affluent le plus considérable de la rivière Thompson, au-dessus du défilé du rapide de Murchison que nous dûmes éviter en faisant l'ascension des montagnes. Ayant à traverser la rivière Bleue, à son confluent avec la Thompson, nous dûmes chercher le plus court chemin pour arriver à ce point. Nous tournâmes donc à l'est, suivant une descente d'environ 150 pieds sur une arête basse et marécageuse d'où l'eau descendait par un ravin étroit vers la vallée de la rivière Bleue, et de l'autre côté vers un petit lac, enfin, de là, vers un cours d'eau que nous avions traversé dans la matinée. N'étant pas sûrs de trouver de bons pâturages plus loin, nous établîmes notre camp à cet endroit. Toutefois, le parti d'éclaireurs alla de l'avant pour ouvrir un sentier en descendant le ravin sus-mentionné, et il revint au camp le même soir. Aucun des trains de porteurs n'était encore arrivé, et en cherchant un lieu sec pour camper, je découvris des marques faites sur les arbres par un chasseur sauvage qui avait passé là quelques jours auparavant et avait promis de marquer les arbres pour

Collines découvertes.

Vallée de la rivière Bleue.

Marques indiquant la direction à suivre.

nous indiquer notre route. Ces marques indiquaient que nous devions tourner à l'est de la direction qu'avait suivie le parti d'éclaireurs en ouvrant le sentier. Du sommet d'une petite côte, située à environ trois quarts de mille de notre camp, nous pûmes jouir d'une vue magnifique du nord-est au nord et et du nord-ouest à l'ouest. Dans cette dernière direction, à environ quinze milles, nous aperçûmes un grand lac situé, en apparence, vers la tête de la vallée et que nous supposâmes être le lac de la rivière Bleue. La distance apparente et la direction du lac le placeraient, néanmoins, près de la vallée de la rivière à l'Eau Claire dans laquelle il se décharge peut-être. L'aspect magnifique des montagnes de Selkirk, bien que ne donnant qu'une idée imparfaite de la hauteur de ces montagnes, complète un ensemble magnifique embelli encore par la vue des arêtes irrégulières des pics de montagnes recouverts de neige.

Belle vue.

Grand lac.

9 *septembre.*—A 6 hs. du matin, au camp, le baromètre marquait 23.99. Durant la matinée les éclaireurs partirent dans la direction indiquée par les marques observées le soir précédent, c'est-à-dire dans une direction N. E. magnétique. Après avoir franchi les sources de plusieurs petits cours d'eau, courant tous vers la gauche, à travers des ravins marécageux, nous pénétrâmes bientôt dans la forêt épaisse, le sentier inclinant rapidement vers la vallée de la rivière Thompson. Les arbustes et les arbres tombés formaient une masse si épaisse qu'après avoir beaucoup travaillé toute la journée nous n'avions ouvert que 9,400 *yards* de sentier. Nous étions alors dans une épaisse forêt de grands arbres, pruche, épinette blanche, sapin et cèdre ; point d'herbe, mais partout une mousse épaisse. Les éclaireurs campèrent à cet endroit où l'on déposa une partie des charges. Je revins à la montagne et les animaux furent tous renvoyés à la prairie, vu qu'il n'y avait pas un brin d'herbe dans la forêt. C'est pourquoi, dans la matinée, je fis dire à notre parti de ne point bouger. Au camp des éclaireurs, le baromètre marquait 26.27, et à notre camp, à 9 hs. du soir, 24.35, ce qui indiquait une différence d'environ 1,900 pieds sur un parcours de 6,400 *yards*, par le sentier, et près de la moitié de cette descente se trouvait sur les derniers 1,400 *yards*, le baromètre s'étant élevé, sur ce parcours, de 25.03 à 26.02.

Descente vers la vallée de la Thompson.

Dimanche, 10 *septembre*, 6 hs. du matin.—Baromètre, 24.35. Forte gelée blanche la nuit précédente. Belle journée. Nous ne quittons pas le camp. Les animaux profitent du beau temps et des bons pâturages. Nous sommes actuellement à 143½ milles de Kamloops, et nous sommes en route depuis vingt-deux jours, c'est-à-dire que nous n'avons fait, en moyenne, que six milles et demi par jour, et depuis notre entrée dans la traverse des montagnes, une moyenne de trois milles et cinq huitièmes seulement.

Gelée.

11 *septembre.*—A 6 hs. 30 m. du matin, le baromètre marquait 24.32. Matinée froide mais belle ; nous partîmes à 8 hs. du matin avec deux hommes pour réparer les mauvais endroits sur le sentier. A midi, nous atteignîmes le camp du parti d'éclaireurs ; nous renvoyâmes les hommes pour continuer notre route jusqu'à ce que nous atteignîmes le parti de bûcherons. Le sentier était trop

dans la direction est. A 3,774 *yards*, nous traversâmes un petit ruisseau courant vers l'est dans un ravin à fond plat dont les bords sont escarpés et formés de sable rougeâtre. Un peu plus loin, nous arrivions sur l'arête d'un autre ravin à fond plat, trop large pour qu'on pût y jeter un pont et trop marécageux pour que les chevaux le traversent. Comme il était tard, nous retournâmes au petit ruisseau que nous venions de traverser, et nous établîmes notre camp. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.32; nous étions alors à 2,400 pieds probablement au-dessus du niveau de la mer et à environ 2,700 pieds plus bas que notre dernier campement.

Savane.

12 *septembre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.47. A 8 hs. 30 m., nous partîmes cherchant la meilleure direction à suivre pour éviter la savane qui avait arrêté notre marche la veille au soir. Au bout d'un mille et demi environ, nous arrivâmes à un petit ruisseau, à son confluent avec la Thompson, et dont les bords sont vaseux mais où l'eau est peu profonde. Ce ruisseau sort des grandes prairies marécageuses couvertes d'herbes longues et bordées de saules nains. Ces prairies s'étendent à une distance considérable en remontant la vallée qui se divise suivant plusieurs directions et doit recevoir les eaux de plusieurs petits ruisseaux que nous avions traversés en descendant la montagne, et dont l'eau est en grande partie absorbée dans les battures marécageuses. Pour faire traverser le train de porteurs, nous eûmes à construire un pont solide sur le ruisseau. Ce travail et l'ouverture d'un sentier jusqu'à un endroit convenable pour camper, à environ un quart de mille du pont, occupèrent toute l'après-midi. A la brune tous les porteurs arrivèrent et nous campâmes. Nous appelâmes cet endroit le "Camp aux Oies Sauvages" parce que ces oiseaux vivent en grand nombre dans les prairies marécageuses sus-mentionnées. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.46 et nous étions à environ dix pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Camp aux Oies Sauvages.

13 *septembre.*—Nous fûmes occupés tout le jour à ouvrir et à niveler le sentier, partie à travers la forêt épaisse encombrée d'arbres renversés et d'arbustes épais, partie en suivant les versants de montagnes escarpées sur lesquels les arbres de la forêt primitive avaient été brûlés et remplacés par des épinettes à gomme, des sapins et des cotonniers (*cotton-wood*) hauts de cinq à vingt pieds et tellement épais que, par endroits, ils formaient un mur impénétrable des deux côtés du sentier que nous y avions ouvert. A 4,125 *yards* du camp du "ruisseau aux Oies Sauvages", nous arrivâmes à la base d'une montagne rocheuse, escarpée, qui descend presqu'à pic jusqu'au niveau de l'eau, et se prolonge sur une distance de 474 *yards* jusqu'à la traverse de la rivière Bleue, à environ 130 *yards* en amont de son confluent avec la rivière Thompson.

Pic de la rivière Bleue.

Jeudi, 14 *septembre.*—A 6 hs. du matin, au camp du ruisseau aux Oies Sauvages, le baromètre marquait 27.52; forte pluie. Nous sommes occupés toute la journée à ouvrir et niveler le sentier autour du pic de la Rivière Bleue.

15 *septembre.*—Nous avons terminé le sentier autour du pic et ouvert 3,078 *yards* de sentier après avoir passé la Rivière Bleue. Forte pluie dans l'après-

midi; marche à travers les broussailles très-pénible. Nous ne revînmes pas le soir au camp de la rivière aux Oies Sauvages.

Le 16, *samedi*—Nous déblayons 3,490 *yards* du sentier, en traversant deux petits ruisseaux sur lesquels il fallut jeter des ponts; nous traversâmes aussi un large affluent venant de l'est, vis-à-vis nous, et que nous appelons la "rivière à la Vase," parceque ses eaux sont excessivement troubles. Le soir, forte pluie, de 4 hs. à 8 hs. Je n'avais pas fait lever "le camp du ruisseau aux Oies Sauvages," vu que nous pouvions trouver là, pour nos chevaux, de meilleur pâturage qu'en allant plus loin. A 9 hs. du soir, au camp, le baromètre marquait 27.32.

Le 17, *dimanche*.—Nous ne levons pas le camp. A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.50; à 2 hs. après-midi, 27.52, et à neuf hs. du soir 27.57.

Le 18, *lundi*.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.61. A 9 hs. du matin, nous quittâmes "le ruisseau aux Oies Sauvages" où nous campions depuis le 12, mardi, et nous allâmes environ quatre milles et un quart plus loin, jusqu'à un lieu de campememt d'où les éclaireurs étaient partis le matin. Ce camp se trouve franc-ouest (magn.) par rapport à la vallée où la rivière à la Vase prend sa source. Depuis une semaine, notre marche avait été très-difficile; nous avions mis cinq jours à ouvrir quatre milles et un quart de sentier, toujours à travers une forêt épaisse entrecoupée de ruisseaux fangeux et de collines escarpées et glissantes. A mesure que nous avançons, la route devient plus difficile et nous n'arriverons pas au Fort Jasper cette saison. Nous n'avons plus que pour six semaines de provisions et il faut nous rationner.

Marche difficile.

Nous nous rationnons.

Dimanche, 24 *septembre*.—Camp du Canot; à 6 hs. du matin le baromètre marque 26.64; temps clair et froid. Depuis une semaine nous n'avons fait que sept milles et demi. Les pluies d'automne commencent et les feuilles tombent. Mercredi, jeudi et vendredi la pluie ne cesse presque pas, et il neige sur les montagnes. Souffrance générale, nos animaux manquent de fourrage. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.62. La neige des montagnes a fondu considérablement aujourd'hui et une brise légère souffle du nord. L'absence complète de vent dans la vallée est très-remarquable. Nous avons constaté à-peu-près le même phénomène, dans les vallées et les montagnes, depuis notre départ de Kamloops.

Pluies d'automne.

Neige sur les montagnes.

Absence de vent.

Le 25 *septembre*.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.51. Nous partons à 8 hs. 45 m. du matin; à 10 hs. 30 m. la pluie commence et il pleut, sans interruption, jusqu'à 9 hs. du soir. Nous transportons notre camp à 12,030 *yards* de là, soit un peu plus de six milles et trois-quarts. Nous nous trouvons alors à environ un quart de mille de la rivière, et de cinquante à soixante pieds au-dessus de son niveau. A 7,593 *yards* en amont du camp du Canot, nous traversons une rivière venant de la gauche et qui, lorsque l'eau y est grosse, doit former un torrent très-fort. Elle présente plusieurs chenaux et son lit est rocailleux. Actuellement l'eau y présente une largeur d'environ vingt pieds et une profondeur de dix-huit pouces. Plusieurs des roches que nous y observons sont de la pierre calcaire grossièrement crystalline, et d'autres de gneiss, schiste micacé

Rivière à la Pierre Calcaire.

et de quartz ; nous l'appelons rivière à la Pierre Calcaire. Les bords sont partout bas et plats.

Le 26 *septembre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.01. A 6,745 verges, nous rejoignons le parti d'éclaireurs et nous ouvrons 916 *yards* de sentier. A 4 hs. 30 de l'après-midi, nous campons dans un taillis de saules nains sur le bord de la rivière. Notre train arrive à 5 hs. du soir ; quelques ondées seulement dans la journée ; nous passons une belle chute qui se trouve sur le bord opposé ; le temps est trop sombre pour qu'on puisse la photographier.

Belle chute.

Le 28 *septembre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.21 ; temps brumeux et pluvieux. Nous partons à 8 hs. et 30 m. et nous travaillons jusqu'à 4 hs. à ouvrir le sentier. Après avoir ouvert 3,260 *yards*, nous revenons au camp. M. Baltzly descend la rivière et essaie de prendre des photographies, mais le temps sombre l'en empêche. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.37,

Le 30 *septembre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.41. Notre train n'est pas revenu hier soir, et nous ne pourrons lever le camp aujourd'hui. Nous conduisons le canot à 1,300 *yards*, sur la rivière, en amont de "Slaughter Camp" et nous revenons à notre camp par le sentier, en fesant des mesurages au pas jusqu'au point que nous avions quitté la veille. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 27.47. Notre train revint à la brune.

Nous atteignons "Slaughter Camp."

Le 1er *octobre.*—Belle matinée, à 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.60. Nous partons à 10 hs. en laissant instruction de lever le camp et de suivre. Nous mesurons au pas depuis l'endroit où nous avions laissé le canot la veille, jusqu'à 6,570 *yards* plus loin, et nous rejoignons le parti d'éclaireurs qui nivelait le sentier le long d'une côte bien boisée dont la base est au bord de l'eau.

Voyant que le sentier ne pourrait être terminé avant la nuit, je retourne vers nos porteurs et nous campons, à 5 hs. du soir, sur une batture sablonneuse au bord de l'eau, et le long de laquelle on avait fait passer le sentier pour éviter une grande savane immédiatement à l'arrière, et autour de laquelle nos animaux pouvaient trouver un peu de mauvaise herbe. Le même jour, voulant me rendre à une petite distance du sentier, j'attachai mon cheval à un arbre et je déposai sur un tertre de mousse, au pied de l'arbre, mon livre de notes et quelques feuilles détachées de papier sur lesquelles j'avais inscrit les notes des trois jours précédents et fait une esquisse de la rivière à partir d'en bas de notre camp, à la chute du ruisseau aux Grenats. Quand je revins, le livre avait été jeté en bas du tertre et les feuilles détachées avaient disparu. Après de longues mais vaines recherches, j'en vins à la conclusion que le cheval avait mangé ces feuilles. Pour m'en convaincre, je lui tendis une feuille de papier blanc qu'il dévora avec avidité. A 9 hs. du matin, le baromètre marquait 27.62. A 10 hs. du soir, forte pluie.

Mon cheval mange mon papier.

Le 2 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.54. Il a plu toute la nuit et il pleut encore. Partant du pic où j'étais retourné sur mes pas la veille, je mesurai 3,630 *yards* jusqu'à la fourche du nord-ouest où je trouvai campé le parti d'exploration du chemin de fer ; tous les hommes étaient occupés

à ouvrir et niveler le sentier autour d'un pic escarpé pour arriver à la traverse. Nous sommes vis-à-vis l'île située dans la rivière et décrite par MM. Milton et Cheadle, p. 273 de leur ouvrage *North-West Passage by Land;* pour éviter cette île, nous aurions à traverser plus bas près du confluent de la rivière qui se jette dans le lac Albreda, lequel confluent nous devons suivre. La rivière principale, ou bras nord-ouest, a, en cet endroit, trois chenaux qui forment une grande et une petite île. Il a plu toute la journée et la rivière grossit rapidement. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 27.44. Il tonne au loin.

Forte pluie.

Le 3 *octobre.*—Il a plu toute la nuit et il pleut encore. A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.21. Nous décidâmes de retourner sur nos pas et de traverser en aval des îles. Forte pluie toute la journée, avec tonnerre et éclairs; nous ouvrons le sentier en montant la rive opposée au confluent de la rivière du lac Albreda. Un de nos Sauvages part aujourd'hui pour notre camp du dimanche précédent afin de ramener, s'il se peut, deux de nos chevaux qui avaient traversé la rivière en cet endroit avec leurs charges. A cette fin, il construisit un petit canot et parvint à retrouver les chevaux, mais il ne put passer les charges, le courant étant trop rapide à cet endroit; il faudra retourner à cet endroit demain avec un canot. Dans l'après-midi, nous trouvons un canot d'écorce, laissé dans une *cache* par quelque sauvage chassant dans les montagnes. Il nous sera très-utile pour traverser nos paquets. Nous trouvons aussi l'arbre et l'inscription dont il est parlé à propos du guide André Cardinal dans le *North-West Passage by Land,* p. 271. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.21.

Nous trouvons un canot d'écorce.

Le 4 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.48. Belle matinée. Un de nos chevaux crève dans la matinée. La veille on avait fait passer la rivière à tous les chevaux pour les conduire sur l'île, parce qu'il n'y avait point de pâturage autour de notre camp, et le cheval fut emporté par le courant contre une partie escarpée de la rive; il resta si longtemps à l'eau que ce bain forcé lui fut fatal. Il était déjà épuisé et presqu'inutile, pouvant à peine porter la selle. A 9 hs. 30 m., je partis avec notre guide sauvage et un métis, et nous descendîmes la rivière dans le canot d'écorce trouvé la veille, pour aller chercher les paquets sus-mentionnés. Une heure et vingt minutes nous suffirent pour les passer, mais il nous fallut travailler rudement pendant quatre heures, avec la perche, la rame, et en tirant le canot, nous trouvant parfois jusqu'à mi-corps dans l'eau, pour arriver au camp de la traverse. Nos dix chevaux furent renvoyés ce jour-là pour aider au transport des provisions du parti d'exploration du chemin de fer, provisions laissées à notre camp de dimanche; le reste du parti fut occupé à ouvrir le sentier et à la construction d'un grand canot pour passer nos paquets.

Un de nos chevaux crève.

Le 5 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.47. Après déjeuner, nous attachâmes nos deux canots ensemble et nous commençâmes à passer les provisions, matériel de camp, etc., de tout le parti. A 11 hs. du matin, le tout était en sûreté sur la rive est. Après avoir suivi cette rive sur une distance de 460 *yards,* nous arrivâmes au confluent du bras nord ou du lac Albreda, lequel bras nord nous pûmes traverser à gué sans décharger les chevaux.

Nous traversons le bras nord-ouest de la Thompson.

Après avoir marqué, sur les arbres, la date de notre traverse, à côté de l'inscription relative à André Cardinal, nous allâmes camper à 2,716 *yards* plus loin sur la rive droite du bras nord. Journée assez belle ; seulement quelques ondées ; brouillard bas sur les montagnes ; chemin marécageux et pénible ; pas de fourrage pour les chevaux.

Vendredi, 6 *octobre*.—A six hs. du matin, le baromètre marquait 27.25 ; ondées. On travaille tout le jour à ouvrir le sentier. A 300 *yards* en amont de notre camp, nous trouvons une tombe fraîche et un bon canot de cotonnier (*cotton-wood*). Nous fîmes 4,550 *yards* dans la journée et à 4 hs. 30 m. du soir nous campions sur le bord d'une batture marécageuse couverte d'herbe longue et fanée et dans d'autres endroits, d'un dépôt récent de vase et de sable apportés des montagnes voisines par les eaux de pluie. Notre train de porteurs ne revint pas ce soir-là, tous les chevaux ayant retourné à la traverse.

Tombe de sauvages et canot.

Le 7 octobre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.17. Nous partîmes à 7 hs. et fîmes 5,500 *yards*. A 3,139 *yards*, après avoir traversé trois cours d'eau venant du nord-ouest et franchi une haute terrasse de gravier élevée d'environ 200 pieds au-dessus du niveau de la rivière, nous gagnâmes la rive est immédiatement en amont d'une gorge rocheuse ; de là nous suivîmes cette rive d'assez près jusqu'à 2,361 *yards* plus loin ; à 5 hs. du soir, nous campâmes au confluent d'un fort cours d'eau, large d'environ 50 chaînons et venant de l'est. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.08. Le parti du chemin de fer campa à 540 verges plus loin au confluent d'un autre fort cours d'eau semblant venir aussi des montagnes à l'est.

Dimanche 8 *octobre*—Nous ne levons pas le camp. Nous constatons que le cours d'eau principal tournait aussi à l'est, un peu plus loin que notre camp. Il avait toute l'apparence d'un torrent des montagnes alimenté par l'eau des glaciers. Nous décidâmes donc de le traverser et de chercher le sentier plus à l'ouest de la vallée. A une faible distance nous rencontrâmes un cours d'eau de nature toute différente, évidemment alimenté par l'eau des savanes et pleins d'étangs et de digues de castors ; nous conclûmes que c'était le bras Albreda de la rivière Thompson et nous résolûmes de le suivre le lendemain. L'aspect du pays ne s'améliorant point à mesure que nous avancions, et vu l'impossibilité évidente de franchir plus vîte l'interminable série de savanes, de foudrières et de broussailles, je résolus de partir de bonne heure lundi, avec un cheval et un sauvage et de pousser vers la Cache de la Tête jaune pour m'assurer, aussitôt que possible, si le parti venant de Caribou, sous la conduite de M. Mahood, était arrivé à la Cache, et si nous pourrions revenir par le sentier. Il était en outre important de s'assurer si nous trouverions de l'herbe pour nos chevaux. Ils s'affaiblissaient chaque jours, et il était évident que nous les perdrions tous si nous ne pouvions leur donner une meilleure nourriture.

Bras Albreda de la rivière Thompson.

Le 9 octobre.—Je partis à 8 hs. 30 m. du matin avec La Rue et un cheval qui portait des couvertures, un prélart et des provisions pour quatre jours. Nous suivîmes la rive est du cours d'eau que nous avions découvert la veille, et après

Départ pour la Cache de la Tête Jaune avec un sauvage et un cheval.

avoir traversé deux longues prairies nues et marécageuses; nous arrivâmes à des *brûlés*. Là presque tous les arbres marqués avaient été détruits par le feu, et il devint difficile de trouver le sentier. Il suit presque partout des bancs escarpés de gravier, les flancs de montagnes à pic et quelques bandes de forêt d'épinette peu élevée. On laisse le cours d'eau à une distance considérable vers l'ouest, où il traverse des battures marécageuses en formant çà et là des espèces de lacs très-longs et dont le principal est le Lac Albreda. A 2 hs. 30 m. de l'après-midi, nous atteignîmes la hauteur située vis-à-vis le Lac Albreda, et un peu plus loin, une grande vallée, pénétrant dans les montagnes à l'ouest, et présentant, en remontant, une direction à-peu-près S. 20° O. (magn.) Un peu plus loin encore, nous observâmes, en bas de nous, à gauche, un fort cours d'eau dont la direction est O. 28° N. (magn.) Telle était à-peu-près la direction que nous avions suivie en remontant la vallée après notre départ du camp des 7 et 8 octobre dont la position était indiquée par un col aux bords escarpés distinctement visible du point où nous nous trouvions alors. Un peu plus loin nous redescendîmes au niveau du cours d'eau qui a une chaîne, environ, de large et est profond de dix-huit pouces à deux pieds ; l'eau y est claire et court rapidement sur un lit de sable et de gravier ; il est bordé de battures où nous trouvâmes de l'herbe excellente, un peu dure, il est vrai, et une sorte de vesce. Ne sachant pas si nous trouverions de l'herbe plus loin, et notre cheval étant épuisé, nous campâmes à 3 hs. 30 m., sur le bord de l'eau. Le baromètre marquait 27.04. Je crus que nous avions fait environ huit milles ; plus tard, en mesurant au pas, je reconnus que la distance parcourue dépassait onze milles.

Prairies marécageuses et brûlés.

Lac Albreda.

Le 10 *octobre*.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.02. Beau temps; un peu de gelée. Nous partîmes à 7 hs. descendant la vallée dans une direction O. 12° N. A huit heures, nous aperçûmes de loin la fumée d'un camp. C'était celui d'une famille de Shushwaps, composée de l'homme, de la femme et de deux enfants. Ils étaient en chasse, mais ne semblait pas avoir été très heureux. Leur camp était à la base d'une pile de rochers dans laquelle ils avaient fait une *cache* qui avait été ouverte par un carcajou (*wolverine*), et quelques minutes avant notre arrivée, le sauvage était parvenu à tuer son voleur. Me servant de mon Sauvage comme interprète, j'appris que nous pourrions atteindre la Cache de la Tête Jaune le jour suivant, que le sentier était bon et que nous trouverions çà et là de l'herbe en abondance. Nous voilà dans une région assez découverte ; à droite, sont des montagnes rocheuses flanquées de bancs irréguliers de gravier séparés par des ravins ; çà et là des bouquets de jeunes peupliers et d'épinette ; presque toute la forêt primitive a été brûlée. Notre nouvelle connaissance nous accompagna sur un parcours d'environ trois milles en descendant la vallée, pour nous montrer le sentier que nous apercevions à peine, mais qu'il suivait au milieu des arbres tombés avec autant de facilité que s'il eût eu affaire à un chemin carrossable. (Voir les photographies nos. 69,991 et 69,992, la première donnant vue sur le Lac Albreda et la vallée de la Thompson). A 10 hs. du matin, après nous avoir indiqué la direction générale que nous devions suivre, il nous quitta pour

Nous rencontrons une famille sauvage.

Cache ouverte par un carcajou.

aller examiner ses trappes à castors sur la rivière, plus bas. Je lui donnai une lettre qu'il me promit de remettre le soir même à M. McClennan et dans laquelle j'informais ce monsieur que je me trouvais dans une meilleure région, et que je comptais arriver à la Cache de la Tête jaune le jour suivant. Je savais combien cette nouvelle serait agréable à tout le parti.

Bancs de gravier.

Nous suivions alors l'arête d'un banc de gravier situé à environ trente pieds au-dessus de la batture et où poussent quelques petits sapins et du tremble ; le sentier incline graduellement à droite et traverse l'épaulement des bancs qui entourent, à cet endroit, la base d'une belle montagne massive où se termine l'arête couverte de neige qui sépare le bassin de la Thompson nord de celui des rivières au Canot et Colombia. A midi, après plusieurs ascensions difficiles, nous atteignîmes la plus haute terrasse ; là, le baromètre marquait 26.77 ; nous suivons la direction nord (magn.) à travers une large batture sablonneuse, légèrement couverte de pin, jusqu'au pic où l'on commence à descendre vers la rivière au Canot et où nous arrivâmes à 1 h. 30 m. après-midi. Sur le bord de l'eau, le baromètre marquait 27.22, et, par suite, la terrasse d'où nous descendions se trouve à près de quatre cents pieds au-dessus du niveau de la rivière. La traverse de la rivière au Canot nous fut plus facile que nous le pensions d'après ce qu'en ont écrit Milton et Cheadle, (*North-West Passage by Land*, pages 265 et 266). L'eau était heureusement basse et ne présentait qu'environ 200 pieds de largeur. Nous prîmes les directions suivantes de la batture voisine de la traverse :

Thompson Nord.

Rivière au not.

Vallée de la rivière du Camp et Lac Albreda.....	S. 15° E.
Mont Thompson	E. 40° S.
Vallée centale de la rivière au Canot (en descendant).	E. 18° 20' S.
Pic au-dessus du col de la rivière Fraser	O. 46° 25' N.
Sur la Cache.....	O. 36° 35' N. 15 milles.
En descendant la vallée de la rivière Selwyn.	O. 26° 20' N. en traversant le lac aux Atocas (Cranberry).
Sur la montagne à trois pics, à la tête de la vallée de la rivière au Canot.....	S. 36° 30' O. 8-10 milles.

En quittant la rive gauche de la rivière au Canot, le sentier traverse un petit affluent, puis soixante-dix ou quatre-vingts *yards* de savane, où le bois est épais, puis il monte un sentier rapide en zig-zag, long d'environ cent pieds, pour aboutir à une terrasse ou large plateau sablonneux qu'il traverse en biais dans la direction du coin sud-ouest du lac aux Atocas. Ce plateau est généralement couvert d'une épaisse forêt de jeunes sapins et épinettes. La forêt primitive est toute brûlée ; quelques arbres brûlés sont encore debout, d'autres barrent le chemin. Après avoir fait environ un mille en suivant la côte ouest du lac aux Atocas, à travers un taillis épais de peupliers, saules et aunes nous campâmes à 4 hs. de l'après-midi ; nous avions marché pendant neuf heures. A partir de l'arête de la terrasse de la rivière au Canot, il y a, je crois, une légère inclinaison vers le lac dont l'extrémité sud semble bornée par une terrasse escarpée en talus, haute de trente à cinquante pieds, et il n'y a probablement pas plus de quinze à vingt

Lac aux Atocas.

pieds de différence entre le niveau de la rivière au Canot et celui du lac aux Atocas; ce dernier est le plus élevé. Le lac a probablement une longueur maximum de deux milles et demi à trois milles, sur une largeur d'environ un mille dans la partie ouest. Il semble peu profond ; il s'y trouve plusieurs petites îles, et l'on voit partout la tête des roseaux et autres herbes au-dessus du niveau de l'eau. Le sol, à l'ouest du lac, est formé de tourbe ou de marne sablonneuse, et couvert d'une espèce d'herbe penniforme, haute d'environ un pied, tant soit peu brune et très-inutile pour la nourriture des animaux. Les photographies 70,009 et 70,010 représentent assez bien l'aspect du lac et de la région environnante. A 5 hs., sur le bord du lac, le baromètre marquait 27.05 ; il ventait fort, pour la première fois depuis que nous avoins quitté Kamloops ; à 10 hs. du soir, petite pluie ; à 1 h. du matin temps calme, la pluie a cessé et le baromètre marque 27.19.

Différence de niveau entre la rivière au Canot et le lac aux Atocas.

Sol.

Le 11 *octobre.*—Nous partons à 7 hs., le baromètre marque 27.23; forte gelée; temps clair et calme, direction N. O. magn., en suivant la côte du lac. A 8 hs., nous perdons le sentier et nous arrivons sur un petit cours d'eau clair, profond de trois pieds, large environ de quatre et coulant au nord-ouest. Je nommai ce cours d'eau le ruisseau aux Castors à cause des nombreuses traces de ces animaux que j'y rencontrai ; c'est la décharge du lac aux Atocas. Après avoir cherché le sentier pendant près de deux heures, nous le retrouvâmes enfin sur la rive est du ruisseau aux Castors, suivant une direction vers la base des montagnes de l'est. Après avoir fait environ un mille et demi à travers les sapins, sur un terrain assez praticable, mais bas, pauvre et sablonneux, nous arrivâmes au bord d'un cours d'eau rapide venant des montagnes et courant sur un lit de pierre ; l'eau y était alors large de quarante à cinquante pieds et profonde d'environ dix-pouces. Ce cours d'eau semble devoir être considérables à certaines saisons. M. McClennan l'a plus tard nommé la rivière Selwyn. Un peu plus loin en aval, au point où nous traversâmes cette rivière, elle offre un coude subit vers le nord-ouest, et après avoir reçu les eaux du lac aux Atocas, par le ruisseau aux Castors, descend la vallée pour rejoindre la rivière Fraser en aval de la Cache de la Tête Jaune, à environ treize milles du lac aux Atocas. Les quatre photographies, du numéro 70,100 à 70,004 donnent une idée exacte de l'aspect du pays, à la rivière Selwyn, vu de la vallée. A droite, dans la photographie no. 70,004, on peut voir la section d'une terrasse de gravier à la base de laquelle coule la rivière. En quittant la rivière Selwyn, le sentier est assez direct en descendant la vallée ; il suit la base des montagnes du côté est, et, sur les premiers cinq ou six milles, traverse plusieurs petits ruisseaux ; ensuite, nous n'avons plus rencontré d'eau courante jusqu'à la rivière Fraser, à la Cache ; après qu'on a traversé la rivière Selwyn, on ne la revoit plus du sentier, vu qu'elle court dans une direction tout-à-fait opposée à celle de la vallée qui, à cet endroit, est large d'environ trois milles. Sur les trois ou quatre derniers milles du parcours, avant d'arriver à la Cache, le terrain que traverse le sentier présente généralement des arêtes sablonneuses où croissent quelques sapins, des épinettes, du genièvre et quelques *airelles* ou arbustes à bluets;

Ruisseau aux Castors.

Rivière Selwyn.

Aspect du pays à la rivière Sewyn.

Arêtes sablonneuses.

Cache de la Tête Jaune ; pas de traces du parti de Caribou.

ça et là, on remarque des touffes d'herbe dure et sèche. Nous atteignîmes les bords de la rivière Fraser à 3 hs. 45 m. p. m., et nous fûmes très-surpris de n'y trouver aucune trace du parti venant de Caribou ; le baromètre marquait, 28.25.

Le 12 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.85. Beau temps, clair et calme. Forte gelée la nuit dernière. De la Cache, le Mont Thompson apparaît dans la direction E. 31° S. ; en descendant la vallée de la rivière Fraser on suit la direction O. 10° N., et en la remontant E. 33° N. M'étant convaincu que le parti de Caribou n'avait pas atteint la Cache et que j'aurais à retourner par la vallée de la Thompson, je résolus de rejoindre en toute hâte M. McClennan afin qu'il pût décider quelle était la meilleure marche à suivre pour la sûreté de ses porteurs, et de pouvoir m'arrêter à la rivière au Canot où l'herbe est beaucoup meilleure qu'à la Cache. Partis à 7 hs. 40 m. du matin, nous atteignîmes la rivière Selwyn à midi, et la rivière au Canot à 3 hs. 30 m. Après avoir traversé cette dernière nous campâmes sur la rive droite. A 8 hs. 30 m., le baromètre marquait 27.46.

Le 13 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.10. Forte brise du sud-est. Partis à 7 hs. 45 m., nous rejoignîmes à 10 hs. le parti du chemin de fer nivelant une terrasse à pic que j'avais passée le 10, à un peu moins de quatre milles de la traverse de la rivière au Canot. La photographie no. 70,006 représente bien les terrasses sur lesquelles passe le sentier en partant de la rivière au Canot pour atteindre la vallée de la rivière au Camp, immédiatement au-dessous de la gorge où se trouve une des sources principales de la rivière au Camp. Si l'on rapproche les quatre photographies nos. 70,007, 70,005, 70,006, 70,008 de gauche à droite, on a un panorama des montagnes que l'on voit de la rive au-dessus de la traverse de la rivière au Canot ; à droite sont les glaciers et au centre-gauche, la grande montagne Thompson et les terrasses boisées qui entourent la base. Dans les deux premières, la rivière au Canot est visible sur le premier plan, et dans la troisième qui représente une lagune, la rivière est cachée par des arbres sur le premier plan. Le soir, nous campâmes sur le bord de cette lagune et nos mules et nos chevaux, épuisés de fatigue, profitèrent de l'excellent pâturage qui se trouve en cet endroit.

Panorama de la terrasse qui domine la traverse de la rivière au Canot.

Samedi, le 14 *octobre.*—Il est aujourd'hui très-évident que nous ne pourrons atteindre le Fort Jasper cette saison, et comme la région où nous sommes semble plus favorable pour des quartiers d'hiver que le lac aux Atocas ou la Cache de la Tête Jaune, M. McClennan a choisi, à cet effet, un emplacement bien abrité sur les bords de la rivière au Camp où il y a beaucoup de bois de chauffage et de construction ; ce dernier étant très-nécessaire pour construire des abris pour nos provisions. De plus, le long de la vallée où nous sommes campés, il semble y avoir de l'herbe amplement pour les animaux que nous seront obligés de garder pendant l'hiver. Aujourd'hui nous avons résolu d'essayer à franchir "Leather Pass" avec un parti legèrement équipé, et nous partirons de bonne heure lundi matin. D'après les renseignements qui nous ont été donnés par le sauvage Shushwaps que je rencontrai le 10, et qui est resté avec notre parti, nous calcu-

Quartiers d'hiver.

lons que nous pourrons atteindre le sommet de la passe et revenir en huit jours, avec l'aide du guide sauvage sus-mentionné.

Le 16 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.48 ; beau temps clair, gelée ; pendant la nuit, le thermomètre est à 27°. Le parti qui doit essayer de franchir la passe est composé de M. McClennan, moi-même, M. Baltzly, M. Hammond, Philippe, notre porteur sauvage, La Rue, le sauvage qui m'accompagnait à la Cache et "Jem," notre sauvage Shushwap qui nous sert de guide. Nous partons à 8 hs. du matin, à 4 hs. de l'après-midi, nous atteignons la Cache de la Tête Jaune, nous traversons la rivière Fraser et nous campons sur la rive droite. A la traverse, l'eau avait environ trois chaînes de large et de trois à quatre pieds de profondeur ; le courant est rapide, sur un lit de galets arrondis. Dans quelques endroits, les rives sont à pic, et l'on voit de beaux affleurements des strates. A son plein, la rivière a cinq chaînes de large et de six à sept pieds de profondeur. A 4 hs. après-midi, le baromètre marquait 27.42.

Affleurement des strates.

Le 17 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 27.40, et le thermomètre 28° ; beau temps clair. Nous partons à 7 hs. 45 m. ; le sentier est très-mauvais ; nous ne rencontrons que pierres et rochers, arbres tombés et ruisseaux fangeux. Nous ne fîmes que sept milles dans la journée, étant obligés de traverser cinq fois la rivière entre la Cache de la Tête Jaune et les Grandes Fourches, et de faire la plus grande partie du trajet en suivant le lit de la rivière qui est à sec. A 4 hs. après-midi, nous campons à environ un mille et demi en amont des Fourches, dans une épaisse forêt de sapins, d'épinettes et de pins, sur la lisière d'une petite prairie où nous pensions que nos chevaux pourraient trouver de l'herbe. Le vieux sentier, suivi antrefois par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, remonte la rive droite jusqu'aux Fourches, mais par suite d'incendies, il est tellement encombré d'arbres tombés que les chevaux peuvent à peine y passer. Si la rivière Fraser n'eût pas été aussi basse nous aurions été obligés de revenir sur nos pas.

Le 18 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.09 et le thermomètre 37°. Nous ne trouvons plus nos chevaux. Quelques-uns sont allés jusqu'en aval des Fourches et nous ne les retrouvons tous que vers midi. En montant la vallée, nous suivons la direction E. 10° N. magn. Aujourd'hui pour tourner le pic élevé d'ardoise cassante mentionné par Milton et Cheadle à la page 251 de leur ouvrage *North West Passage by Land*, nous devons faire l'ascension de la montagne par un dangereux sentier en zig-zag jusqu'à une hauteur de plus de neuf cents pieds, probablement, au-dessus du niveau de la rivière ; sur le point le plus élevé que nous atteignîmes, le baromètre marquait 26.10. Par une descente assez abrupte, nous revenons au niveau des bancs, et à 4 hs. 30 m. p. m. nous campons à 70 ou 80 pieds au-dessus du niveau de la rivière, sur le versant d'une colline ravagée par l'incendie, et couverte d'une quantité d'arbres tombés ; cette colline est tellement à pic qu'il nous faut creuser et niveler pour obtenir un plateau assez étendu pour planter nos tentes. A 8 hs. p. m., le baromètre marquait 26.42.

Pic élevé d'ardoise cassante.

Le 19 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 26.37 ; le temps est beau et clair ; un peu de gelée. Nous partons à 7 hs. 40 m. et à midi nous traversons un torrent considérable, venant de la montagne à gauche, et, environ un mille plus loin, nous arrivons à une grande prairie découverte, ou, plus tôt dans la saison, c'est à-dire avant les gelées, il y a dû y avoir de l'herbe excellente. C'est probablement l'espace découvert mentionné à la page 249 de l'ouvrage déjà cité (*North West Passage by Land*). Nous nous arrêtons pour collationner et donner à nos chevaux le temps de manger. Environ trois milles plus loin, après avoir traversé des savanes, et suivi sur un certain parcours le bord de la rivière où nous rencontrons grand nombre de roches au-dessus du niveau des grandes eaux, nous arrivons subitement au bord du lac aux Orignaux, (*Moose Lake,*) à une faible distance en amont de sa décharge. Il n'était que 2 hs. après-midi, mais notre guide nous conseilla de camper à cet endroit parceque nous ne trouverions pas d'herbe plus loin, sur tout le bord du lac qui a, en apparence, de sept à huit milles de long. C'est à ce camp qu'ont été prises les photographies nos. 69,994 à 69,997. Nous avons fait environ huit milles aujourd'hui. Les arbres sont principalement l'épinette, le baumier, l'épinette rouge et quelques cèdres. Nous faisons du thé avec la "plante à thé de la Compagnie de la Baie d'Hudson," *Ledum Latifolium.* C'est un peu meilleur que de l'eau froide, mais pas très-bon sans sucre. A 9 hs. p. m., le baromètre marque 25.91. La largeur maximum du lac aux Orignaux n'excède pas deux milles, et, à notre camp, elle n'est que d'environ 300 *yards.*

Lac aux Orignaux.

Arbres.

Le 20 *octobre.*—A 6 hs. a. m., le baromètre marque 26.05 et le thermomètre 40°. Direction, en suivant les bords du lac, E. 3 S. En descendant la vallée, O. 3 S. Les bords du lac, surtout dans la partie supérieure, sont très-rocailleux et la marche y est pénible. Un peu d'herbe çà et là au-dessus des pierres, entre la forêt et la ligne des grandes eaux. Lorsque l'eau du lac est haute, il serait nécessaire de faire presque tout le trajet dans l'eau, à moins d'ouvrir un chemin dans la forêt. A l'extrémité sud, des montagnes rocheuses s'élèvent audessus du niveau de l'eau et leur partie supérieure présente des pics à strates en apparences horizontales. A 10 hs. a. m., nous atteignons la tête du lac ; immédiatement plus loin nous rencontrons une grande lagune et une savane, où il y a beaucoup de canards sauvages, les premiers que nous ayons vus depuis Kamloops. Passant au nord de la savane et suivant la vallée, nous traversons à midi un fort cours d'eau venant du nord, large d'environ quinze *yards* et qui n'est probablement autre chose que la rivière aux Orignaux. A 6 hs. du soir, nous traversons une autre rivière large d'environ dix à douze *yards*, mais n'ayant pas plus de huit à dix pouces de profondeur. Les pierres arrondies, et le gravier uni qui s'y trouvent indiquent que ces cours d'eau sont sujets à des débordements considérables. Au sud de la vallée, entre ces cours d'eau, notre guide nous signale un col élevé dans les montagnes ; il nous dit que les sauvages le franchissent quelquefois et qu'il conduit directement à la vallée de la rivière au Canot, un peu en aval de notre camp. Quelques sauvages, se rendant au Fort Jasper, l'avaient

Pics.

Rivière aux Orignaux.

Passage conduisant à la vallée de la rivière au Canot.

dernièrement traversé avec une bande de chevaux. Nous trouvâmes les traces de leurs chevaux un peu plus loin, et de ce point le sentier était bien passable et bien marqué, mais traverse plusieurs fondrières. A 2 hs. 50 m. p. m., nous campons sur la lisière d'une petite prairie marécageuse dans laquelle nous espérions que nos chevaux trouveraient à manger au milieu d'une quantité de longues herbes fanées. A 3 hs., le baromètre marque 25.92. Notre guide nous dit que nous ne pourrons arriver à la tête de la passe avant le lendemain soir. Nous avons fait aujourd'hui près de seize milles. La pluie commence à 2 hs. et continue très-forte toute la soirée et toute la nuit.

Le 21 octobre.—A 6 hs. a. m., le baromètre marque 25.97. Il pleut encore et les montagnes sont cachées par le brouillard. Nous décidons de retourner sur nos pas car nous n'avons plus ni thé ni sucre et à peine assez de lard pour nous rendre jusqu'à notre camp de la rivière au Canot. A 2 hs. après-midi, nous atteignons notre camp du 19, (à l'extrémité inférieure du lac aux Orignaux). Le baromètre marque 26.04, et à 3 hs. 30 m. nous campons dans la prairie où nous avions collationné le même jour (le 19). Il a plu toute la journée, souffrance générale. **Rareté de provisions.**

Le 22 octobre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 21.16. Belle matinée. Nous partons à 8 hs. et nous marchons jusqu'à 3 hs. 30 m., heure à laquelle nous campons sur le bord de la rivière Fraser, environ un quart de mille en aval des Fourches; là nos chevaux trouvent des joncs qu'ils dévorent de préférence à l'herbe gelée des prairies marécageuses. Aujourd'hui, en traversant la montagne à l'Ardoise (*Slate Mountain*), un de nos chevaux tombe épuisé et nous l'abandonnons sur le sentier; quelques autres de nos chevaux sont également épuisés, et je crains que, dans peu de jours, nous soyons aussi forcés de les abandonner. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 26.99. **Montagne l'Ardoise.**

Le 23 octobre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 26.82. Temps sombre et apparence de pluie; à 9 hs., le baromètre marque 26.77. Ce matin, je dépêche notre guide sauvage "Jem" pour voir si le cheval que nous avions abandonné hier était suffisamment reposé pour reprendre la route. A 10 hs., "Jem" ramène le cheval qu'il a trouvé à une faible distance de l'endroit où nous l'avions laissé. A 3 hs. 40 m., nous atteignons notre camp de la Cache de la Tête Jaune et nous pouvons jouir d'une tasse de thé, car nous retrouvons notre sucre et notre thé en bon état à l'endroit où nous les avions laissés sur le sentier, le 17. Aujourd'hui, j'ai tué six coqs de bruyère ce qui forme un supplément agréable à nos provisions réduites alors à une petite quantité de farine avec le thé et le sucre que nous avions retrouvés dans l'après-midi. A 3 hs. une pluie violente commence et continue jusqu'à 9 hs. du soir; le baromètre marque 26.72. Nul indice du parti de Cariboo. M. Baltzly prend une ou deux photographies des montagnes de chaque côté de la Passe en aval des Fourches, mais ne peut photographier la magnifique montagne appelée Pic de Robson, (Milton et Cheadle, p. 252,) qui se trouve à l'angle des grandes Fourches de la rivière Fraser, et s'élève en immenses murailles à pic à deux ou trois milles pieds au-dessus du **Camp de la Cache de la Tête Jaune.** **Pic de Robson.**

niveau de la rivière. Hier il faisait beau temps et nous jouissions d'un panorama splendide ; aujourd'hui le temps est brumeux et sombre, et le pic est caché dans le brouillard. Notre sauvage nous dit que sa tribu a, pour désigner ce pic, un nom qui signifie "Lignes dans les rochers." Toute la façade de la montagne ainsi que ses projections en forme d'éperons et d'arcs-boutants, à la partie supérieure, sont marquées de lignes horizontales produites par l'action inégale de l'atmosphère et la couleur et la texture variables des strates qui semblent formées de bandes alternatives de calcaire et de silice.

Le 24 octobre.—A 6 hs. a. m., le baromètre marque 26.86. Nous partons à 8 h. 50 m., et à 11 hs. 30 m., nous atteignons la rivière Selwyn. Nous y restons une heure pour prendre des photographies et à 4 hs. après-midi, nous sommes à notre camp de la rivière au Canot. A 9 hs. du soir, le baromètre marquait 27.20, et le thermomètre 30°. Temps clair et calme.

Camp sur la rivière au Canot.

Le 25 octobre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.30 et le thermomètre 17°. Nous venons de passer la nuit la plus froide que nous ayons encore eue. Vers midi, le temps devient nuageux et il vente ; il neige sur les montagnes et une pluie fine tombe dans la vallée. Nous employons la journée à faire nos préparatifs pour retourner à Kamloops, nous ferrons les chevaux, réparons les selles, etc., etc. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 27.17. Temps brumeux et calme, thermomètre 40°.

Préparatifs de retour à Kamloops.

Le 26 octobre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.15, et le thermomètre 38°. A 9 hs., nous quittons la rivière au Canot et à 12 hs. 30 m. nous atteignons le camp du parti du chemin de fer qui devait y passer l'hiver, sous la conduite de M. Green, I. C. Pendant notre absence, ce parti avait construit une hutte grande et solide pour ses provisions, et, tout près de là, une autre hutte qui devait servir de résidence était presque achevée. Avec de bonne eau, du bois de chauffage en abondance et d'amples provisions, le parti devra passer l'hiver assez confortablement dans cette montagne. Nous ne restons que le temps de compléter un peu nos provisions puis nous partons pour le plateau du Lac Albreda. Nous formons actuellement un parti de douze, savoir : huit du parti d'exploration géologique, et M. McCleunan avec trois sauvages. La latitude du camp d'hiver est 52° 27' 15", la variation de la boussole 25° 21' et l'élévation probable de 2,760 pieds. Il est situé, comme je l'ai déjà dit, sur la rivière au Camp qui sort des rangées de montagnes à l'ouest et forme une des principales sources de la rivière au Canot qu'elle rejoint à environ cinq milles au Nord. A 4 hs. après-midi, nous campâmes à environ dix milles du plateau de division ; à 4 hs. 20 p. m. et 9hs. p. m., le baromètre marquait 26.56. Il a plu légérement depuis 3 hs., et à 8 hs. une pluie violente commence.

Rivière au Camp.

Le 27 octobre.—A 4 hs. du matin, le baromètre marque 26.42. La terre est couverte de trois pouces de neige, et il continue à neiger fortement. A 9 hs. 40 m. du matin, nous atteignons mon camp de lundi, 9 octobre ; le baromètre marque 26.37. A 10 hs. 10 m., vis-à-vis le lac Albreda, le baromètre marque 26.30, et à 5 hs. 30 m. après-midi, nous atteignons notre camp de samedi et

lundi, 7 et 8 octobre. Il a neigé toute la journée ; nous avons froid et nous sommes mouillés. Un de nos chevaux tombe, à deux milles du camp, et nous sommes forcés de l'abandonner. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 26.41 et monte ; clair de lune ; nuit calme et froide.

Le 28 *octobre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.20. Forte gelée ; nous avons souffert du froid toute la nuit, la neige est épaisse et les chevaux ne trouvent à manger que de petites branches. Nous partons à 9 hs. 45 m. du matin, et nous atteignons la traverse à 2 hs. 30 m. de l'après-midi ; il a gelé fort toute la journée. Nous sommes forcés d'abandonner un autre cheval devenu trop faible pour continuer la route. Il sera impossible d'emmener nos chevaux plus loin, et nous devons nous mettre à construire des canots pour descendre la rivière, en abandonnant nos chevaux à leur sort qui, je le crains bien, sera fatal à plusieurs.

Nous abandonnons nos chevaux.

Le parti qui avait quitté la rivière au Canot pour retourner à Kamloops, le même jour que nous partions de ce dernier point pour le col "Leather", avait construit, à cet endroit, une grande *cache* (photographies 70, 012 et 70, 013), dans laquelle on avait déposé près de 4,000 lbs. de farine. Nous y déposâmes tous les harnais, selles, couvertures de cheval, etc. Cette *cache* avait été construite à la hâte et n'était aucunement sûre ; tous les sacs de farine étaient humides et une grande quantité du contenu était mouillé ; si nous avions laissé la farine en cet état, elle aurait été gâtée dans un mois ou deux. Nous nous mîmes donc à vider la cache et à sécher la farine avant de la replacer dans les sacs. Ce travail et la construction d'un grand canot, de rames et de perches, nous occupèrent tous, de l'aurore à la brune, pendant quatre jours ; tout ce temps-là nous eûmes de la neige et de la gelée.

Etat de la Cache.

Lundi, 30 *octobre.*—Il est tombé environ sept pouces de neige pendant la nuit.

Mardi, 31 *octobre.*—La neige fond un peu.

Le 1*er novembre.*—Il neige presque toute la journée. Nous terminons nos préparatifs dans la soirée et, le lendemain matin nous embarquons dans quatre canots dont les deux plus grands portent quatre hommes et les autres deux hommes chacun. A 4 hs. après-midi nous campons dans un taillis de saules où nous n'avons certes pas tout le confort désirable. Le lendemain matin, 3 novembre, partis à 7 hs. 20 m., nous atteignons le ruisseau aux Oies Sauvages à midi, et à 2 hs. 30 m., nous campons sur une grève sablonneuse à la tête du rapide de Murchison, environ cinq milles plus bas en descendant la rivière. En allant, nous avions mis vingt-quatre jours d'un trajet pénible à franchir cette distance.

Rapide de Murchison.

Le 4 *novembre.*—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.25 et monte. Nous partons à 8 hs. 10 m. du matin. Toute la journée nous sommes obligés de faire des portages et de marcher, et nous descendons nos canots un à un par les rapides, en attachant de longues cordes à l'avant et à l'arrière. Nous ne faisons pas, ce jour-là, plus de trois milles et demi, et, à 4 hs. 30 p. m., nous campons sur une éminence rocheuse, étroite, environ cinquante pieds au dessus du niveau

de la rivière. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 27.78; il fait beau et doux, et presque toute la neige est fondue.

Le 5 novembre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 27.85. Aujourd'hui nous ne faisons pas plus d'un mille. En sautant le premier rapide, un des canots a chaviré dans le milieu de la rivière, avec deux de nos sauvages qui, pourtant, ne se sont point ressentis de ce bain forcé. Heureusement que nous avions enlevé presque tout le contenu du canot pour l'alléger, en sorte que l'accident ne nous a pas occasionné de pertes bien considérables. Le soir nous campons à l'extrémité supérieure de la porte d'en haut (*canon*). A 9 hs. du soir, le baromètre marque 28.5, le temps est clair et il gèle. A cet endroit, les cèdres sont très-beaux, grands et droits.

Canot chaviré.

Beaux cèdres

Le 6 novembre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 28.12; forte gelée; le temps est clair et calme. A 7 hs. 30 m., nous commençons à *portager* les canots; nous franchissons 282 *yards* jusqu'au sommet de la montagne, nous avons monté 170 pieds; puis nous suivons quarante *yards* de niveau uni et 208 *yards*, en descendant, pour arriver à l'eau calme en aval de la porte. Avant la brune nous avions fait traverser tous les canots et une partie de notre bagage.

Le 7 novembre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marquait 28.13. A 6 hs. 45 m., nous commençons à transporter nos tentes et notre bagage par le portage et nous descendons la rivière sur un parcours d'eau calme jusqu'à la tête des rapides, en traversant la seconde porte ou Porte d'Enfer (photographies 70,020, à 70,025). Nous transportons tout notre bagage par le portage, long d'environ trois-quarts de mille, et nous campons sur le bord de l'étang qui se trouve en bas. A 9 hs. du soir, le baromètre marque 27.77.

Le 8 novembre.—A 6 hs. du matin, le baromètre marque 28.12. Petite pluie durant la nuit dernière; ce matin le temps est beau et froid. A 7 hs. 30 m., nous allons chercher nos canots. A la brune nous les avions tous transportés de l'autre côté du portage et nous campions au milieu des rochers, sur le bord de l'étang qui se trouve en aval de la Porte d'Enfer. Les photographies nos. 70, 014, 70,016, 70,017, 70,019 à 70,028 et 70,025, donnent une excellente idée du paysage au rapide de Murchison.

Porte d'Enfer.

Le 9 *novembre.*—A 6 hrs. du matin, le baromètre marque 28.10; forte gelée; il fait très-froid sous nos tentes. Nous partons à 8 hrs. 10 m. pour gagner la rive gauche; en aval de l'étang, nous rencontrons d'autres rapides et il faut alléger nos canots pour les faire descendre au moyen de cordes; nous faisons environ deux milles et, à la brune, nous campons sur une grève rocheuse. A 9 hrs. du soir, le baromètre marque 28.05.

Le 10 *novembre.*—A 6 hrs. du matin, le baromètre marque 27.95. Nous partons à 7 hrs. 20 m. Après avoir fait environ un mille, nous rencontrons d'autres rapides difficiles; il faut alléger nos canots et avoir de nouveau recours aux cordes. A 11 heures, nous embarquons de nouveau et nous faisons de onze à douze milles. Partout de l'eau calme, presque comme un lac, très-peu de profondeur, fond de sable. A midi nous arrivons à un campement du parti qui a

descendu la vallée avant nous. Il en était parti le 5. A 3 hrs. 30 m. après-midi, nous arrivons à son campement suivant où il avait caché plusieurs articles probablement pour subvenir aux besoins de ses chevaux épuisés. Très-froid dans les canots; la glace se forme rapidement le long des rives et même des glaçons s'attachent aux canots et aux rames. A 9 hrs. du soir, le baromètre marque 27.71. Les rives sont généralement basses et sablonneuses et bordées de battures qui s'étendent à des distances considérables. Il y a beaucoup d'herbes sur les grèves et elles semblent propres à la culture.

Battures propres à la culture.

Le 11 *novembre.*—A 6 hrs. du matin, le baromètre marque 27.70, ce qui annonce probablement de la neige ou de la pluie. Nous avons eu une très-forte gelée pendant la nuit, et la glace fixe et flottante augmente rapidement sur la rivière. Nous partons à 7 hrs 30 m. Au bout de dix minutes nous arrivons encore à des rapides et nous en trouvons sur notre route toute la journée. A 3 hrs. 30 m., nous campons sur un banc de gravier quelques milles en amont de la rivière Mad. A la brune, il commence à neiger. A 9 hrs. du soir, le baromètre marquait 27.80.

Temps froid.

Le 12 *novembre.*—A. 6 hrs. du matin, le baromètre marquait 28.00; il neige légèrement; il est tombé environ un pouce et demi de neige pendant la nuit. A 10 hrs. 30 m., nous arrivons au rapide et au portage qui se trouvent en amont du confluent de la rivière Mad; là nous devons porter nos canots en montant une colline très-escarpée et en descendant un versant beaucoup plus long et aussi escarpé à l'extrémité inférieure du portage. En hissant l'un de nos canots la corde se rompit et il glissa le long de la côte comme un traîneau, tomba dans le courant chavira en sautant les rapides et s'enfonça sous la glace de l'étang qui se trouve plus bas. Le plus grand de nos canots était si lourd et si couvert de glace que nous ne pûmes le hisser sur la côte et fûmes obligés de l'abandonner. Nous n'avions plus que deux canots pour continuer notre voyage; de bonne heure le soir, nous les avions fait franchir le portage avec la plus grande partie de nos effets, et, mouillés, gelés et fatigués, nous campâmes sur la rive gauche de la rivière Mad à son confluent avec la rivière Thompson. Le bois de chauffage était rare, et, entre la montagne et l'eau, nous avions à peine assez de place pour planter nos tentes.

Confluent des rivières Mad et Thompson.

Le 13 *novembre.*—Nous avons passé une nuit fort désagréable. Au point du jour, nous commençons à transporter nos bagages sur l'autre bord de la rivière Mad, à un point situé un peu plus bas et où nous pouvions embarquer. A 10 hrs. 30 m., nous avions tout passé, mais nos deux canots ne pouvant contenir tout notre bagage, nous cachons l'appareil photographique et tous les effets qui ne nous étaient pas indispensables, et nous expédions nos canots par la rivière, sous les soins de deux sauvages, le reste du parti suivant à pied par le sentier. Nous partons à 11 hrs. du matin et à 3 hrs. 20 m. nous atteignons notre camp du 29 août, à treize milles et demi de la rivière au Radeau. La neige avait de huit à dix pouces de profondeur et la marche était très-pénible.

Le 14 *novembre.*—A 6 hrs. du matin, le baromètre marque 28.10, au niveau

Rivières à l'Eau claire et au Radeau.

de l'eau. A 7 hrs. 30 m., nous partons pour nous rendre à pied jusqu'à Clearwater. La neige est plus profonde qu'hier. A une heure nous atteignons la rivière au Radeau couverte de glace mais pas assez forte pour nous porter ; nous devons passer la rivière à gué en nous mettant à l'eau jusqu'aux genoux. A 3 hrs. 30 m., nous atteignons Clearwater, après une marche très-fatignante de vingt milles : les canots étaient arrivés en bon état un heure avant nous.

Réserve sauvage du Pin Rouge.

Le 15 *novembre.*—Nous nous procurons un bateau au dépôt et nous quittons Clearwater à 8 heures du matin pour continur notre route en descendant la rivière. A 3 hs. de l'après-midi, nous atteignons la réserve sauvage du Pin Rouge, et nous campons de nouveau dans la hutte que nous avions occupée le 23 août. A cette époque, elle était vacante ; mais aujourd'hui nous y trouvons un vieux sauvage avec toute sa famille. Il fit très-froid durant la nuit, et nous nous estimâmes heureux de partager la hutte avec le sauvage et ses chiens.

Le 16 *novembre.*—Nous partons à 8 hs. du matin ; il fait très-froid, et la glace se forme rapidement dans la rivière. A la brune, nous atteignons le dernier *ranche*, quinze milles en amont de Kamloops où nous arrivâmes le lendemain après-midi ; en descendant la rivière il nous a fallu couper la glace qui barrait la rivière dans un endroit, sur une distance de 40 *yards* pour faire passer nos canots, et souvent, en d'autres endroits, il y avait juste assez de place pour les canots entre les bancs de glace qui flottaient lentement sur la rivière.

Distance parcourue.

Nous trouvâmes M. Tate en charge du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson et nous appréciâmes hautement sa bienveillante hospitalité. Nous avions été absents quatre-vingt-dix jours, et nous avions fait 535 milles ; pour monter la vallée nous avions mis soixante-deux jours, pour la descendre, par eaux, vingt-huit jours.

Voici les distances à partir de Kamloops, mesurées au pas en suivant le sentier de la rivière au Canot, et calculées de là jusqu'au point le plus éloigné que nous atteignîmes dans le col Leather :—

Distances à partir de Kamloops.

De Kamloops à Clearwater	75 milles.		
" " la rivière au Radeau	82	"	7
" " la rivière Mad	105⅓	"	23⅓
" " la rivière Bleue	156	"	48⅔
" " la traverse au bras du Lac Albreda	186½	"	32½
" " la rivière au Canot	216½	"	30
" " la Cache de la Tête Jaune	232½	"	16
" " au lac aux Orignaux	251½	"	19
" " à la fin de notre voyage	267½	"	16

Suivent les élévations calculées approximativement d'après une série d'observations barométriques. Les chiffres ci-dessus excédent probablement un peu ceux que donneraient des mesurages précis au théodolite.

Elévations.

Kamloops	1250	pieds.
Clearwater	1403	"
Rivière au Radeau	1410	"
Camp du ruisseau aux Oies sauvages, 3½ milles en aval de la rivière Bleue	2214	"
Traverse à la jonction du bras du lac Albreda	2370	"
Lac Albreda	2063	"
Rivière au Canot	2484	"

Lac aux Atocas	2511	pieds.
Cache de la Tête Jaune	2430	"
Grandes Fourches	2889	"
Lac aux Orignaux	3600	"
Fin de notre voyage au lac Cowdung (Lac à la Bouse de Vache)	3654	"

Nous quittâmes Kamloops le 20 novembre et nous arrivâmes à Victoria le 29. A Yale; les vapeurs qui font le service sur la rivière Fraser étaient arrêtés par la glace et nous dûmes descendre la rivière en canots. Finalement, nous quittâmes Victoria le 7 décembre, et nous arrivâmes à Montréal le 26 du même mois. M. Richardson quitta Victoria le 22 décembre et arriva à Montréal le 9 janvier. Retour à Montréal.

GÉOGRAPHIE.

Sur le continent, la Colombie Anglaise est bornée au sud par le quarante-neuvième cercle de latitude; à l'est, par la chaîne principale des Montagnes Rocheuses; au nord, par le cinquante-septième cercle de latitude et par la ligne frontière du territoire d'Alaska qui appartient aux Etats-Unis; à l'ouest par l'Océan Pacifique et le détroit de Georgie jusqu'au quarante-neuvième cercle de latitude. La province comprend actuellement l'île Vancouver, qui formait autrefois une colonie séparée, et les îles de la Reine Charlotte, ainsi que plusieurs petites îles dans le détroit de Georgie. Une ligne traversant le centre de la province depuis le coin sud-est, sur le quarante-neuvième cercle de latitude jusqu'à la frontière de l'Alaska sur le havre de Nasse, a près de neuf cents milles de long, et la largeur moyenne de la province, depuis la côte du détroit de Georgie jusqu'au sommet des Montagnes Rocheuses, est d'environ trois cents milles; par suite la superficie de la province est d'environ 270,000 milles carrés. Pemberton, dans son ouvrage intitulé : *Facts and Figures relating to British Columbia and Vancouver Island* (publié en 1860), dit que la superficie de la Colombie Anglaise est trois fois celle de l'Angleterre, et que l'Ile Vancouver seule est aussi étendue que la moitié de l'Irlande, ce qui représente, respectivement, 311,517 milles carrés et 15,937 milles carrés. Bornes de la Colombie Anglaise. Superficie.

Les particularités orographiques principales de cette région sont la Côte ou chaîne de la Cascade, le grand plateau central de la chaîne des Montagnes Rocheuses; il y a aussi deux chaînes secondaires, plus ou moins parallèles aux Montagnes Rocheuses, ce sont les Montagnes de Selkirk et la Rangée Aurifère (*Gold Range*). Toutes ces chaînes de montagnes, ainsi que le plateau central, ont une direction générale du nord-ouest au sud-est. La Côte, ou chaîne de la Cascade, est le prolongement nord-ouest de la Sierra Nevada; le plateau central est dans la même position relativement au grand plateau aride et volcanique de l'état de Nevada; et les chaînes de Selkirk et Aurifère sont parallèles aux Montagnes de Bitter Root (*aux Racines Amères*) entre Montana et Idaho, ainsi qu'aux Montagnes Wasatch, dans l'Utah, et d'autres chaînes qui occupent une position semblable relativement à l'axe principal des Montagne Rocheuses. Particularités orographiques.

Hauteur des montagnes.

A part des cônes et cratères volcaniques de Mont Baker, de Mont Hood et de Mont Rainier, et d'autres élevés de 10,000 à 15,000 pieds, dont aucun, pourtant, ne se trouve entre l'embouchure de la rivière Fraser et l'Alaska, les plus hauts points des Montagnes aux Cascades ne dépassent probablement pas 7,000 pieds. Le plateau central a une élévation moyenne de 1, 000 à 3,000 pieds. Les Montagnes de Selkirk, surtout vers le nord, dans le voisinage de Cariboo, et vers les sources de la Thompson Nord, ont une élévation moyenne un peu plus grande que les Cascades et semblent présenter un plus grand nombre de glaciers et de points au-dessus de la ligne des neiges, bien que le fait qu'elles se trouvent plus à l'intérieur puisse expliquer cet état de chose indépendamment de leur altitude. Les points les plus élevés qu'on connaise dans les Montagnes Rocheuses sont les Monts Murchison, Hocker et Brown dont la hauteur est évaluée à 12,000–15,000 pieds. Jamais on n'en a fait l'ascension et je crois que leur structure géologique n'est pas connue.

Cours d'eau.

A l'exception du versant occidental des Montagnes aux Cascades, et leur extrémité nord qui sont baignées par la rivière Skeena et par la rivière de la Paix, cette dernière affluent de la rivière McKenzie, —toute la Colombie est baignée par deux grandes rivières, la Fraser et la Columbia. La première reçoit toutes les eaux des Montagnes aux Cascades, la plus grande partie de celles du plateau central et du versant occidental de la Rangée Aurifère ; sa source principale est sur le flanc ouest des Montagnes Rocheuses, au nord du cinquante-troisième cercle de latitude. Le bras E. principal sort de la passe de la Tête Jaune ou col "Leather"; de sa source au sommet de la passe, en amont du lac Cowdung, 3,750 pieds au-dessus du niveau de la mer en suivant son cours jusqu'à son embouchure, en aval de New Westminster, il y a une distance d'au moins six cent cinquante milles. Le bras ouest principal sort du lac François à la même distance de l'embouchure, moins quelques milles, et à un degré nord de la source E. dans le col Leather ; sa descente est d'un peu plus de cinq pieds au mille. Il y a néanmoins plusieurs longues étendues d'eau presqu'unie dans les parties supérieures du cours de la rivière Fraser qui, dit-on, est navigable pour les vapeurs, sauf quelques interruptions seulement, depuis un point voisin de l'embouchure Quesnel jusqu'auprès de la Cache de la Tête Jaune. A ce dernier endroit, lorsque nous traversâmes, au mois d'octobre dernier, l'eau n'avait pas plus de quatre pieds de profondeur et la rivière ne présentait pas un aspect très-favorable à la circulation des vapeurs. Je n'ai visité personnellement aucune partie de la rivière Fraser entre la Cache de la Tête Jaune et Lytton.

Biefs supérieurs de la rivière Fraser.

La rivière Columbia baigne une étendue bien moins considérable que la rivière Fraser sur les possessions Britanniques ; ses eaux sont presqu'entièrement restreintes dans une région formant un triangle dont la base est la frontière des Etats-Unis le long du quarante-neuvième parallèle, et le côté ouest le 120me méridien jusqu'à la Cache de la Tête Jaune et le col Leather. La rivière au Canot au nord, la rivière Kootenay 'est, et les rivières Similkameen et Chau-

dière à l'ouest sont les seuls affluents importants de la rivière Columbia au nord de la frontière anglaise. Il y a un remarquable parallélisme entre les directions générales de ces deux grandes rivières. Partant de leurs sources, elles suivent une direction presque nord-ouest sur un parcours de près de 180 milles ; toutes les deux font ensuite un coude subit vers le sud ; on l'appelle généralement le " Grand Coude "; puis elles coulent presque franc sud et presque parallèlement l'une à l'autre sur un parcours de 350 milles, la rivière Fraser jusqu'à Hope et la rivière Columbia jusqu'à Colville, d'où elles atteignent respectivement la mer par un coude presqu'à angle droit vers l'ouest. La rivière Fraser est navigable pour les vapeurs sur un parcours de cent milles seulement en amont de son embouchure. La navigation de la Columbia, à partir de la mer, sur un trajet de plus de 300 milles, n'est interrompue que par deux petits portages ; et, en amont de ce point, sauf quelques rapides courts mais impraticables, elle est navigable presque jusqu'au camp des Bateaux, à la jonction de la rivière au Canot, 250 milles en amont de Fort Colville, et plus de 800 milles en amont d'Astoria.

Parallélisme des rivières Fraser et Columbia.

Les rivières Fraser et Columbia et la navigation.

Structure Géologique.

Les roches, dans le voisinage de Victoria et d'Esquimalt, ont été examinées pour la première fois, je crois, en 1858, par M. Bauerman, géologue attaché à la commission chargé de déterminer la frontière entre les possessions anglaises et américaines de l'Amérique du Nord ; puis, en 1859 ou 1860, par le Dr. Hector qui accompagnait le capt. Palliser dans son exploration des passes méridionales des Montagnes Rocheuses, sur le territoire anglais. Les résultats de ces études ont été consignés dans les journaux de la société géologique. La géologie et la minéralogie de l'Ile Vancouver et de certaines portions de la Colombie Britannique ont aussi été étudiées par d'autres auteurs parmi lesquels le Dr. Forbes, de la marine royale, les lieutenants Mayne et Palmer, le rév. C. Lundin Brown, de Lillooet, M. le juge Begbie et M. Pemberton. Le Dr. Robert Brown a aussi publié plusieurs mémoires et communications dans lesquels il donne le résultat de ses observations pendant quatre ans, de 1863 à 1866, époque à laquelle le Dr. Brown fit plusieurs explorations scientifiques de l'île pour le gouvernement local et poussa ces explorations jusque sur le continent. J'ai lu deux des mémoires du Dr. Brown ; le premier intitulé : *On the Physical Characteristics and Geographical Distribution of the Coal-Fields of North West America* (publié dans les *Transactions of the Geological Society of Edinburgh*, 1868-69) contient une excellente description des gîsements houillers de l'Ile Vancouver ; le second ayant pour titre : *On the supposed absence of the Northern Drift from the Pacific Slope of the Rocky Mountains*, a été publié dans l'*American Journal of Science and Arts*, livraison de novembre, 1870. Je n'ai pu étudier personnellement la région houillère de la Colombie Britannique, mais M. Richardson a fait ce travail, et les résultats de ses observations sont consignés en détail dans son rapport officiel. L'opinion qu'il s'est formée de la valeur et de l'étendue des gîsements houillers de l'Ile Vancouver est très avantageuse, moins pourtant que

Explorations de M. Bauerman et autres.

Région houillère.

celle qu'exprimait, en 1864, le colonel Moody, T. R., devant la société royale de géographie, lorsqu'il disait en parlant de Nanaïmo : "On y trouvera autant de ressources minières que dans les districts de Newcastle, Bermingham, Glasgow et Swansea réunis," tandis que Victoria et Esquimalt n'ont qu'un avenir purement commercial.

Avenir de Nanaimo.

Les quelques jours que je passai à Victoria furent presqu'entièrement consacrés aux préparatifs de notre expédition aux Montagnes Rocheuses et, par suite, je n'ai pu étudier beaucoup la géologie de l'Ile Vancouver.

Dans le voisinage immédiat de Victoria et autour des côtes des havres Victoria et Esquimalt la diorite crystalline et les roches épidotiques verdâtres à grain fin prédominent; elles sont associées à des gneiss granitoïdes, chlorités, feldspathiques et hornblendiques, à des quartzites et à des bandes de calcaire gris crystallin et siliceux également épidotique. M. Bauerman mentionne la présence et la serpentine et de grès vert-sombre ainsi que celle de schistes micacés pénétrés par de la diorite crystalline et de la syénite; les couches se fusionnent sur les lignes de contact. Nous n'avons point vu de serpentine sur l'Ile Vancouver non plus que de roches qu'on pourrait certainement classer parmi les roches intrusives. Leur caractère crystallin général est probablement dû à une action métamorphique sur les gîtes sédimentaires primitifs bien qu'on y observe pas d'indices de stratification ; et cette opinion est confirmée par le fait très-important que nous avons pu établir, grâces aux recherches de M. Richardson, savoir la nature fossilifère des calcaires voisins. Bien que les fossiles de ces calcaires soient trop subdivisés pour qu'on puisse les déterminer spécifiquement, leurs formes extérieures telles qu'elles se manifestent sous l'action de l'acide ne laissent aucun doute sur leur origine organique. Les calcaires de l'Ile Vancouver ne diffèrent pas essentiellement de quelques autres qu'on trouve sur le continent et où l'on constate la présence de fossiles bien conservés, mais qui, à l'époque de notre étude étaient supposés ne contenir aucuns débris organiques.

Calcaires fossilifères.

J'ai examiné plusieurs affleurements des calcaires entre Victoria et Esquimalt, et sur la côte ouest de la baie d'Esquimalt. Ils sont partout unis à des roches métamorphiques épidotiques et crystallines de la nature de celles qui ont déjà été décrites et qui, par leur caractère lithologique et leur aspect général pourraient être prises pour des strates soit de l'âge huronien, soit du groupe altéré de Québec, en Canada. Un échantillon pris sur la baie d'Esquimalt, et que l'on supposait être de la serpentine, a été analysé par le Dr. Hunt. Il trouve qu'il contient 54 p. cent de silice et seulement une faible proportion de magnésie, et qu'il présente la composition d'une diorite à grain fin. Cette roche recouvre presqu'immédiatement une bande épaisse de calcaire dont la direction est presque E. et O. magn. avec un plongement Sud. Dans le mémoire sus-mentionné du Dr. Brown sur les glaciers, il mentionne les roches gneissoïdes, les calcaires crystallins et les trapps comme étant les seules roches que l'on trouve sur de longue étendue de la côte nord du détroit de Fuca, il ajoute : "une grande partie de l'île est occupée par des roches ignées principalement des trapps et des grès

Groupe huronnien et de Québec.

métamorphiques, que l'on peut voir sur les sections sud et sud-est." Sur la rivière Leech (rivière aux Sangsues,) affluent de la rivière Sooke, le Dr. Brown a le premier découvert de l'or, et il dit que, dans l'espace de trois mois, on en avait extrait pour plus de $100,000 sur la rivière, et que, assez souvent, l'on trouvait des lingots valant quarante, cinquante, soixante et même soixante-dix et quatre-vingts piastres. Or.

La rivière Leech suit la jonction de deux catégories de roches que le Dr. Brown dit être des trapps et des schistes métamorphiques; le schiste forme le lit de la rivière et, en plusieurs endroits, passe au schiste ou au grès micacé; de nombreuses veines de quartz suivent la même direction que le clivage du schiste. On n'a point trouvé d'or dans les anses de la rive droite qui succède au trapp. Depuis la première découverte du Dr. Brown, on a trouvé de l'or dans toutes les parties de l'île où les mêmes roches schisteuses existent; mais nulle part, sauf dans la région mentionnée en premier lieu, la quantité d'or n'était pas suffisante pour qu'on pût entreprendre une exploitation profitable.

On trouve de beaux sillons faits par la glace, ainsi que des rayures sur les côtes rocheuses de l'île; M. Baltzly en a photographié plusieurs près de Victoria. La direction des sillons, dans les endroits où je les ai observés, est de N. 10° à 15° O. magn. Le Dr. Hector dit que leur direction est N. E., et qu'ils sont également remarquables sur les bords du détroit de Fuca du côté de la terre ferme. Nous n'avons pas observé ces indices sur le continent, mais nos observations ne se sont pas étendues à la côte ni à aucune partie du versant occidental des Montagnes aux Cascades. Bauerman donne aux sillons de glace la direction N. N. O. et S. S. E., ce qui s'accorde presque avec les observations que j'ai pu faire près de Victoria. Les observations de M. Richardson leur donnent une direction S. 27° O. Il semblerait donc qu'ils suivent deux directions perpendiculaires l'une à l'autre. Action des glaces.

Le professeur J. D. Whitney a prétendu que le mouvement des glaces du nord n'existe pas en Californie et qu'on n'en a point encore trouvé de traces sur la côte du Pacifique jusqu'à la Colombie Britannique. Il arriva à cette conclusion sur la foi de M. W. D. Hall, naturaliste attaché à la Compagnie dite *Collins Overland Telegraph Company*, lequel déclare avoir vainement cherché des indices du mouvement des glaces sur toute la région qu'il a traversée dans l'Alaska, et qu'en outre, malgré des observations minutieuses faites par son parti d'exploration, il n'a point trouvé de galets ni de rayures indiquant le mouvement en question.

Le Dr. Robert Brown, dans un mémoire déjà cité et publié dans le *Silliman's Journal*, livraison de novembre, 1870, prétend qu'il existe de nombreux indices de l'action des glaces et d'un dépôt, sur une vaste étendue de galets apportés par les glaces, et il cite M. Bauerman à l'appui de cette opinion. Nul doute que les sillons de glace existent sur la côte de l'île Vancouver. A l'intérieur, ni M. Richardson ni moi nous n'en avons observé.

Observations géologiques sur le continent.

Nos observations géologiques sur le continent furent commencées le 28 juillet à Yale, terminus de la navigation à vapeur sur la rivière Fraser et, sur un parcours de 110 milles, c'est-à-dire jusqu'à Cache-Creek, se bornèrent à une ligne de traverse dans le voisinage immédiat de la rivière. A partir de Cache-Creek deux lignes ont été examinées, l'une par M. Richardson, en suivant le chemin carrossable jusqu'à Caribou, et l'autre par moi-même, *via* Kamloops et la rivière Thompson du Nord, jusqu'à la Cache de la Tête Jaune, sur la rivière Fraser, et de là presque jusqu'à la source de cette dernière et la tête du col Leather dans les Montagnes Rocheuses, distances respectives de 268 et 318 milles à partir de Cache Creek. Ainsi nous n'avons étudié qu'une petite partie de la province et, par suite, les conclusions, même générales, auxquelles nous avons pu arriver sur la structure géologique du pays et la série des diverses formations devront, nécessairement être modifiées plus tard lorsqu'on aura fait une étude moins hâtive et plus complète que celle que nous avons pu faire. Néanmoins, d'après les renseignements obtenus jusqu'à présent, les formations rocheuses de la Colombie Britannique peuvent être groupées dans l'ordre suivant qui présente l'inverse de l'ordre des dépôts :

Groupe de roches.

I. *Dépôts superficiels.*

II. *Série volcanique et groupe de houille et de lignite sur le continent ; roches houillères de l'Ile Vancouver.*

III. *Groupe de conglomérat de la Montagne à l'Ane* (Jackass Mountain).

IV. *Groupe supérieur de Cache Creek.*

V. *Groupe inférieur de Cache Creek.*

VI. *Groupe de la rivière Anderson et de Boston Bar, et roches supérieures du col Leather el du lac aux Orignaux.*

VII. *Série crystalline des Montagnes aux Cascades et de l'Ile Vancouver.*

VIII. *Série de granit, de gneiss et de schiste micacé* de la Thompson Nord, du lac Albreda et de la Cache de la Tête Jaune, y compris les shistes micacés du district de Caribou.

Terrasses ou rampes.

I. *Dépôts superficiels.* — Ces dépôts sont surtout développés dans les anciennes terrasses ou rampes dont l'existence est remarquable dans toute la région à partir de la côte jusqu'à des hauteurs de près de 4,000 pieds dans les passes des Montagnes Rocheuses. Elles donnent un aspect tout particulier aux vallées des rivières; on dirait de gigantesques escaliers s'élevant quelquefois à plus de quatre cents pieds audessus du lac ou de la rivière qui avoisine. Dans quelques endroits, il y a quelquefois deux, trois, quatre et cinq rampes distinctes qui, souvent, se réunissent en une seule par suite d'actions dénudantes ou parceque l'escarpement des parois de la vallée a empêché leur formation. Les rampes varient beaucoup en largeur et en hauteur ; la hauteur maximum observée est de cent pieds; je n'ai pas constaté la largeur maximum, mais souvent elle varie d'une à cinq chaînes. On peut se faire une idée de ces terrasses en examinant quelques-

unes de nos photographies, surtout celles de Lytton, du coude nord de la Thompson et de la rivière au Canot.

Origine des rampes ou terrasses.

Récemment, au mois de février, 1871, M. le Juge Begbie a signalé à la société géographique de Londres la question des *rampes* de la Colombie Britannique. Il prétend qu'elles sont dues à un vaste lac ou à une série de lacs dont l'assèchement a coïncidé avec l'exhaussement d'une grande masse du continent et produit, à diverses périodes, des arêtes de collines et de montagnes, unies ou séparées, s'élevant sur toute la grande formation lacustrale. Examinant cette théorie de M. Begbie, le professeur James Dana fait observer que si les rampes doivent leur origine à des lacs, ce fait prouverait que tout le continent a été anciennement couvert de lacs au lieu de rivières, et précisément aux endroits où les rivières auraient dû exister, supposition inadmissible. Il pense que les exhaussements successifs de quelques pieds se produisant sur une partie du continent ont dû augmenter la force d'excavation des cours d'eau, et que cela seul explique les résultats observés.

Toutefois les exhaussements indiqués produisent justement l'effet contraire de celui que leur assigne le professeur Dana. Si l'exhaussement était, par exemple, plus considérable le long de la côte qu'à l'intérieur, il aurait pu produire des lacs dans les vallées où il y avait antérieurement des rivières.

Presque tous les lacs de la Colombie Anglaise occupent des dépressions longues et étroites dans des vallées de rivières et semblent n'être, de fait, que des épanchements de ces cours d'eau. Nul doute, ce me semble, qu'à une certaine période ces lacs ont été beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, et que, dans plusieurs endroits, par exemple à Lytton, sur le coude nord de la Thompson et à la traverse de la rivière au Canot, les rampes représentent les bords de ces anciens lacs, tandis que, dans d'autres, elles représentent les battures que couvraient les rivières lorsqu'elles débordaient. Les barrières de roches qui retenaient ces eaux intérieures venant à disparaître, il se formerait des gorges et défilés comme on en remarque sur la Fraser à Yale, ainsi qu'en aval de Lytton et aux rapides de Murchison, sur la Thompson Nord, et enfin sur la rivière au Canot, en aval des grandes battures de la traverse, et alors, sans aucun mouvement général d'exhaussement, les lacs ont dû s'assécher et laisser leurs bords tels que nous les voyons à des hauteurs correspondantes des deux côtés des vallées. Les battures alluviales ordinaires des rivières ne se présentent généralement pas de la sorte, mais quand il y a une batture d'un côté, il y a souvent une rive escarpée vis-à-vis, et tel est ordinairement le cas le long des rivières rapides qui traversent une région montagneuse. Si les rampes sont dues seulement à l'action des rivières, les accumulations de détritus dans lesquelles elles ont été formées doivent, à une certaine époque, avoir comblé les vallées jusqu'à des hauteurs correspondant au niveau des rampes les plus élevées, ce qui implique l'existence de vallées larges et à fond plat dans les endroits où il y a aujourd'hui des gorges escarpées et des défilés rocheux. Ces vallées ont dû se combler durant une longue période de dépression du sol,

suivi de mouvements successifs d'exhaussement à l'époque de la formation des rampes.

Or dans la vallée de la Fraser inférieure.

L'or de la vallée de la Fraser inférieure provient tout, en apparence, de dépôts en terrasses. Souvent on a exploité les bancs supérieurs; mais les principales "barres", comme on les appelle dans la localité, sont au dessous des plus hauts niveaux des grandes eaux, et, comme leur nom l'indique, se trouvent au-dessus de quelque "barre" rocheuse dans le lit de la rivière, laquelle a dû arrêter les plus grosses particules d'or. Les couches sont formées de sable, vase, argile et gravier où se trouvent intercalés, en plus ou moins grand nombre, des blocs des roches locales arrondis par l'eau, ces derniers dans les assises inférieures principalement. L'or n'existe pas seulement dans les assises qui reposent directement sur le roc, mais on le trouve, en égale abondance, à plusieurs niveaux différents.

On suppose que les riches "barres" de la rivière Fraser sont actuellement épuisées pour la plupart, et, depuis quelque temps, les mineurs blancs les ont abandonnées. Il semble néanmoins que sur les barres inférieures et les battures, l'or est apporté de nouveau tous les ans par les eaux et inondations qui lavent, en passant, les talus des rampes et le déposent le long des cours d'eau. Presque tous les sauvages, sur la rivière Fraser, en amont de Yale, sont actuellement des laveurs d'or. Ils reviennent tous les ans au même point de la rivière, à l'époque des eaux basses, pour laver le sable, et l'on dit que tous les jours ils trouvent de l'or pour une valeur d'une à deux piastres. Outre les sauvages, beaucoup de Chinois vivent de cette industrie, et ils semblent s'être fixés permanemment le long de la rivière où ils bâtissent, de distance en distance, des huttes en billots, souvent dans les endroits en apparence les plus arides où, en transportant de la terre et de l'eau, il finissent par établir de petits jardins où ils récoltent de beaux légumes qu'ils trouvent facilement à vendre aux charretiers qui fréquentent la route. Le sol des rampes est généralement pauvre et sablonneux ou pierreux, mais en pratiquant des irrigations on peut cultiver avec succès des jardins et de petits champs principalement sur les battures inférieures qui sont parfois inondées. Nul doute que les bancs de gravier de la Fraser et de la Thompson Nord qui se trouvent tout le long de ces rivières sauf quelques interruptions de Yale au col Leather, ainsi que les terrasses de plusieurs autres vallées de la Colombie Britannique offriraient un champ profitable à l'exploitation de l'or par la méthode hydraulique, sur une grande échelle, avec ce seul inconvénient qu'on sera toujours forcé de suspendre les opérations pendant l'hiver.

Sauvages et chinois laveurs d'or.

Exploitation de l'or par la méthode hydraulique.

II. *Série volcanique; groupe de houille et de lignite du continent; roches houillères de l'Ile Vancouver.*

Plateau central.

Sur le continent, les roches de cette division sont limitées, d'après ce qu'on sait jusqu'à présent, au plateau central qui, tout en conservant ses caractères géologiques et physiques particuliers, s'étend, sur une largeur variable, sur toute la région située entre le quarante-neuvième parallèle et, je crois, Alaska. Les vallées de la Fraser et de la Thompson l'intersectent diagonalement du nord au

sud. Sur la Fraser, l'arête sud-ouest se trouve à environ cinquante milles en amont de Lillooet, et l'arête nord-est à une petite distance de l'embouchure Quesnel. Sur la Thompson, sa limite sud-ouest est à environ treize milles en aval du pont de Spencer, et sa limite nord-est à environ soixante ou soixante-dix milles de Kamloops. Entre Lillooet et la Thompson Nord, il semble avoir une largeur maximum de cinquante à soixante milles seulement. Au nord, la grande plaine de Chilcoten en forme partie, et à cet endroit, ainsi que dans les vallées d'Okanagan et de Similkameen, sa largeur est d'au moins cent milles.

Les quelques observations que nous avons pu faire suffisent à peine pour définir sa structure géologique. Il est probable que presque tous les groupes énumérés y sont représentés, et les groupes les plus anciens sont surtout remarquables dans les vallées profondes. Voici quelle est, à peu près, sa composition : Base de roches plus ou moins crystallines et schisteuses, très-tourmentées et plongeant à des angles élevés ; sur cette base reposent irrégulièrement les roches de la division No. II qui remplissent les dépressions et quelquefois couronnent les points les plus élevés en formant des collines en arc-boutants. Il comprend une série de dépôts comparativement non-tourmentés et non-altérés, partie sédimentaires, et probablement d'origine alluviale, et partie volcaniques, où l'on trouve des veines de houille ou lignite et des assises contenant des plantes. On trouve aussi dans la série des grès, schistes et conglomérats de texture et de dureté variables, et dans les accumulations volcaniques on trouve du basalte prismatique, de la dolérite, des laves cellulaires et diverses roches amygdaloïdes, brecciolaires et en fragments, contenant des zéolithes, du spath calcaire, de l'opale, de la chalcédoine, de l'agate et du quartz dans les mines et cavités. On a trouvé aussi des minerais de cuivre et d'argent, mais on n'a pas constaté s'ils appartiennent aux roches cristallines inférieures ou à une période volcanique plus récente. Dans les régions correspondantes de la Nevada, suivant M. Clarence King, les minerais d'argent existent dans presque toutes les formations, depuis la formation paléozoique carbonifère jusqu'à la série volcanique tertiaire inclusivement.

Nature des roches.

Minerais de cuivre et d'argent.

Je n'ai pu visiter les arêtes argentifères de la mine d'argent d'Eurêka, près de Hope, mais on me dit que le propriétaire du *claim* l'évalue à $300,000. Toutefois, cette exploitation n'a pas pris de grands développements par suite des difficultés de transport, du prix élevé de la main-d'œuvre et du manque de capital. La mine est située à neuf milles au sud de Hope, sur la rivière Fraser, à une élévation d'environ 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. MM. George Dunbar et Thomas Schooley en sont les propriétaires. Ils disent que la veine est large de trois à douze pieds, qu'on y a établi un tunnel sur une distance de 500 pieds et que la veine est visible sur une distance de mille pieds dans une direction N.-E. et S.-O., avec un plongement S.-E. $< 80° — 90°$. Les échantillons destinés à l'analyse (voir le rapport du Dr Hunt), ont été pris dans un tas de plusieurs tonneaux et sont considérés comme représentant le rendement moyen.

Mine d'argent d'Eurêka.

Couches fossilifères. Sur la côte sud du lac Kamloops, les roches volcaniques sont visibles dans des escarpements de basalte colonnaire et unis à des couches contenant des plantes, des schistes fossilifères et des grès. Le Dr. Dawson a examiné une plaque mince de ces derniers, préparés au musée par M. Weston, et il dit à ce sujet : "La plaque semble contenir certaines quantités d'*Orbuline* et de *Globigerine Foraminifera* ainsi que des saillies spéculaires disposées en éponge. Les formes sont tourmentées par un métamorphisme de pression excessive, et peut-être sont-ellles crétacées." A propos des débris de plantes de la même localité, le Dr. Dawson s'exprime ainsi : "Dans quelques échantillons j'observe une plante conifère qui a l'apparence du *Taxodium cuneatum* de Newberry, et aussi un fragment de feuille Cycadée. Je crois ces fragments crétacés."

Clinton. M. Richardson rapporte que des roches semblables s'étendent à l'ouest jusqu'à quelques milles de la rivière Bonaparte. Dans le voisinage de Clinton elles vont jusqu'à la rive ouest de ce cours d'eau; le long du chemin carrossable, douze mi lle en amont de Clinton, il s'y est formé un précipice profond de 200 à 300 pieds et large d'environ un demi-mille qui s'étend sur un parcours de cinq à six milles vers le sud. A partir du fond les talus s'élèvent à un angle d'environ 30° jusqu'à la base des récifs verticaux de strates volcaniques horizontales hauts de 100 à 200 pieds qui forment le mur du précipice. Le talus en dessous est composé d'un dépôt de terre fine provenant de la désagrégation des débris tombés du récif qui se trouve au-dessus; il y pousse un peu d'herbe et quelques petits arbres.

De ce point jusqu'à la maison du 150ème mille, où l'on aperçoit un petit affleurement, il est rare que les roches affleurent; mais à quelques milles en amont de "Soda Creek," des roches volcaniques s'élèvent en murailles jusqu'à une hauteur de plusieurs centaine de pieds, à environ un mille du bord de la rivière. Plus loin, elles bordent la vallée de la rivière des deux côtés, et s'étendent parfois sur un parcours de plusieurs milles sans interruption, à une distance d'un demi-mille a deux milles de la rivière; entre elles et la base des récifs, il y a des talus de gazon.

Roches houillères. En amont du Fort Alexander et par intervalles jusqu'à l'embouchure Quesnel, les roches houillères affleurent le long de la rivière dans une position horizontale. On n'a pas constaté si elles s'étendent audessous des récifs de roches volcaniques à couches horizontales qui, comme on l'a vu, bordent la vallée à des distances variant de deux à cinq milles. A l'embouchure Quesnel une section intéressante des strates houillères a été mise à découvert par un éboulement récent. La voici dans l'ordre descendant:

Section à l'embouchure Quesnel.

	Pieds.	Pouces.
Couches grises, jaunes, rouges et noires, quelques unes de roche légèrement compacte contenant de petites tiges d'herbes et, par endroits, des morceaux de houilles; autres couches dures	100	0
Boue verte	29	0
Grès gris, contenant des feuilles et des tiges de plantes	1	0
Sable, avec galets arrondis	25	0

	Pieds.	Pouces.
Vase et houille impure	26	0
Grès ferrugineux marron avec feuilles et tiges, de deux pouces à	2	0
Houille impure, mêlée de terre, de feuilles et de tiges. A la surface quelques arbres sont dans la position où ils ont poussé, mais partiellement à l'état minéral	10	0
Argile grise		
Total	190	0

Les roches qui affleurent à la partie supérieure de la section ci-dessus présentent des traces qui indiquent qu'elles ont été soumises à une forte chaleur. A environ un mille en amont de l'embouchure Quesnel il sort de la terre, depuis plusieurs années, de la fumée et des vapeurs. Les habitants du voisinage ont établi une hutte sur l'orifice par lequel ces vapeurs sortent, et parfois ils se donnent le luxe d'y aller prendre un bain de vapeur. A quelques milles en amont du Fort Alexander, on a remarqué ces mêmes jets de fumée et de vapeur. On suppose que, dans les deux cas, ce phénomène est dû à la combustion lente des couches de houille ou de lignite qui ont pris feu soit à la suite de quelqu'accident à la surface, ou plutôt par le fait de combustion spontanée. Dans les régions de la Nevada et de l'Idaho, qui sont géologiquement presque semblables, les jets de vapeurs sont très-communs et on peut les observer près du chemin de fer sur plusieurs points de la vallée de Humboldt. Jets de vapeurs.

Le Dr. Dawson a examiné les débris de plantes de l'embouchure Quesnel, et voici ce qu'il en dit: "Les genres qui prédominent semblent être le *Quercus* et le *Platanus*. On y trouve aussi une feuille de *Petrospermites* ou fusain; peut-être aussi un *Acer* et un *Populus*. L'espèce semble être différente de celle de l'Ile de Vancouver et je crois qu'elle appartient à l'âge Miocène. On devrait faire des collections plus complètes de ces débris." Des plaques des bois fossiles recueillies à l'embouchure Quesnel ont aussi été examinées par le Dr. Dawson; quelques-uns de ces bois sont exogènes et présentent la texture du peuplier moderne; ils appartiennent probablement au genre *Populus* ou *Plantanus*; d'autres sont des bois cornifères à l'état de lignite ou de houille brune. L'un d'eux est remarquable par sa densité, et le Dr. Dawson croit que c'est le cœur d'un grand arbre; sa texture est semblable à celle du cyprès. Débris de plaintes à l'embouchure Quesnel.

"Ces échantillons, ajoute le Dr. Dawson, ne jettent pas beaucoup de lumière sur l'âge de la formation, si ce n'est qu'ils corroborent l'opinion qu'elle appartient à l'âge tertiaire. Ces bois sont différents de ceux qu'on a examinés parmi les produits de l'Ile Vancouver, et ils ont été fossilifiés d'une manière différente. Dans presque tous les échantillons les cellules boisées semblent être à l'état de houille brune."

Plusieurs milles à l'ouest de l'embouchure Quesnel, on aperçoit des récifs en murailles de ces roches, lesquels, avec les strates volcaniques qui y sont unies, semblent s'étendre au loin vers le nord-ouest, sous les riches prairies du district de Chilcoten.

Roches houillères de l'Ile Vancouver.

Les roches houillères de l'Ile Vancouver sont longuement décrites dans le rapport de M. Richardson et il est inutile d'en parler plus longuement ici. Bien qu'en apparence du même âge que celles des environs de Kamloops, elles ne sont unies à aucunes roches d'origine volcanique et je crois qu'elles occupent un rang inférieur dans la série.

Grès, schistes et conglomérats.

III. *Groupe de conglomérats de la montagne à l'Ane.*—Les roches de ce groupe ont été observées, pour la première fois, sur le chemin carrossable entre les quarantième et quarante-deuxième poteaux milliaires. Elles comprennent des grès ou quartzites verdâtres, durs, à grains serrés et en couches épaisses, et au-dessus, des conglomérats massifs, en couches épaisses et à galets, plongeant, en général, à de faibles angles dans diverses directions: quelques-uns des galets encaissés appartiennent à la série de Cache Creek. A la Montagne à l'Ane le chemin est coupé dans les récifs verticaux de ces conglomérats, on les tourne à 800 à 900 pieds audessus du niveau de la rivière dans laquelle on peut presque lancer une pierre du parapet du chemin; à une faible distance en arrière, les conglomérats forment des montagnes ayant au moins trois mille pieds audessus de la vallée, et il en est ainsi jusqu'à cinq milles environ de Lytton. Une autre petite étendue de ces roches à été observée par M. Richardson: elle commence entre les 127ème et 128ème poteaux milliaires et s'étend de chaque côté de la route sur un parcours d'environ sept milles, après quoi, sur un nouveau parcours de plusieurs milles, on ne rencontre pas d'affleurements de roches. La position de ce groupe n'a pas encore été déterminée; on n'y a pas trouvé de fossiles, mais on croit qu'elle est d'un âge plus récent que le groupe de Cache Creek, en haut.

Chemins conduisant à Caribou.

IV. *Groupe de Cache Creek, en haut.*—Clinton, ou "La Jonction," se trouve à la jonction des deux chemins carrossables conduisant à Caribou; l'un, à l'ouest, par la vallée de Harrison, les lacs Lillooet et Seton, et Lillooet,—et l'autre par la vallée de la Fraser et de la Thompson. C'est sur ce dernier chemin, entre Clinton et Lillooet, que M. Richardson a découvert ce groupe. A cet endroit, le chemin traverse une vallée transversale à la direction des roches, large d'un à deux milles, et des deux côtés de laquelle les montagnes s'élèvent à pic jusqu'à 1,000 et 2,000 pieds. M. Richardson suppose que la base du groupe est à cet endroit, c'est-à-dire environ deux milles à l'ouest de Clinton. Les couches ont généralement une forte inclinaison à l'ouest. Elles comprennent une grande masse de calcaires bleuâtres, gorge de pigeon et blancs, et souvent de bon marbre interstratifié de calcaire dolomitique, de schiste rouge et vert et de roches épidotiques et chloritées, avec d'autres qui ressemblent beaucoup aux roches du groupe de Québec, dans les cantons de l'est. Ces roches occupent la région à l'ouest, sur un parcours d'environ six milles. Sur leur direction vers le nord on peut facilement les suivre à l'œil, à cause de l'apparence neigeuse des calcaires, sur un parcours de vingt à trente milles; et, dans la direction opposée on peut les suivre, d'après les mêmes indices, sur un parcours de dix à douze milles, jusqu'à une autre vallée transversale étroite que l'on appelle la Gorge de Marbre. Un lac étroit et profond, dont l'eau est claire, occupe le fond de cette gorge, et les récifs de calcaire blanc s'élèvent

Calcaires, schistes, etc.

Gorge de Marbre.

des deux côtés du lac à des hauteurs variant de 2,000 à 3,000 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Environ à mi-chemin, en montant, du côté nord, les couches de calcaire présentent des masses en forme de colonnes dont le diamètre est de cinquante à cent pieds et la hauteur de trois cents à quatre cents pieds; ce phénomène est probablement dû à l'action irrégulière de l'atmosphère sur ces strates presque verticales.

On n'a pas constaté jusqu'à quelle distance les roches de ce groupe s'étendent vers le sud. Il est possible que, dans cette direction, elles passent sous les roches de la série volcanique qui s'étend à l'ouest en partant du Pont de Spencer, sur la Thompson, et se dirigeant vers la vallée de la Fraser.

La seule autre localité où des roches semblables ont été observées se trouve près des 164ème et 165ème poteaux milliaires, c'est-à-dire sur ce qui semble être la direction de ces roches au nord-ouest de Clinton. Dans les deux localités les calcaires reposent sur des schistes noirs d'une épaisseur considérable, quelquefois mous et calcaires mais souvent durs et caillouteux. Schistes noirs.

Les seuls fossiles découverts dans ces roches ont été trouvés dans des échantillons du calcaire de la Gorge de Marbre. Voici ce qu'en dit le Dr. Dawson: "Elles contiennent de grands foraminifères appartenant au type *Loftusia*, mais d'un genre différent; on y trouve aussi des foraminifères plus petits, probablement éocènes ou crétacés." Fossiles.

V. *Groupe de Cache Creek, en bas.*—Les roches de ce groupe ont été observées, pour la première fois, sur le chemin carrossable, à une faible distance en amont du pont de Spencer, et elles s'étendent le long du chemin jusqu'à quatre ou cinq milles en amont de Clinton où elles commencent à se recouvrir de roches appartenant aux groupes volcanique et houiller. A Clinton elles occupent une largeur de six ou sept milles et sont recouvertes à l'ouest par des strates du groupe de Cache Creek, en haut, d'une manière en apparence régulière, et à l'est par les roches de la série volcanique. Entre le pont de Spencer et Cache Creek, ces roches peuvent être étudiées avec avantage dans les tranchées du chemin et dans leurs nombreux affleurements sur les versants des montagnes adjacentes. Elles forment des couches massives de calcaire gris sous-crystallin, (voir la photographie No. 69,926,) de schiste noir caillouteux en assises de trois à quatre pouces d'épaisseur et de roches chloritées et épidotiques avec de la serpentine et de la pierre de savon; il y a aussi des épaisseurs considérables de roches dioritiques crystallines et de felsite de porphyre;—dans une roche brune compacte on a trouvé de petits crystaux de feldspath rose. J'ai aussi observé des bandes de schistes bruns calcaires et gypsifères. A un certain endroit, le calcaire contenait beaucoup de fossiles qui, bien qu'en fragments, sont assez bien conservés pour indiquer l'âge de la formation, même à l'aide de la collection imparfaite qu'on a recueillie. Les échantillons ont été soigneusement travaillés avec l'acide étendu d'eau, et M. Billings qui les a examinés, dit que les fossiles de cette localité, dix milles en amont du pont de Spencer, offrent surtout de petits fragments de diverses espèces de *Brachiopodes*, dans un calcaire grisâtre. Comme ils sont en partie

Etendue.

Caractères distinctifs.

Fossiles.

silicifiés, on a pu, au moyen de l'acide, en extraire assez de matières pour reconnaître les genres suivants :

1. *Cyrtina*.....2 *esp.*
2. *Spirifera*.....1 *esp.*
3. *Rhynchonella*.....1 *esp.*

Il y a aussi une petite *Mytilina* et un *Euomphalus* à verticilles anguleux. Bien qu'aucun des fossiles sus-mentionnés n'ait été déterminé spécifiquement, ils indiquent presqu'avec certitude un horizon entre la base du système dévonien et le serment du système permien.

Serpentines.

Les calcaires contenant ces fossiles sont si intimement unis et mêlés aux serpentines et autres roes crystallins décrits plus haut qu'ils appartiennent évidemment à la même série.

Décomposition des roches.

Dans quelques endroits, la décomposition affecte, jusqu'à un certain point, les arêtes d'affleurement des roches de Cache Creek; parfois cette action s'étend jusqu'à une profondeur de plus de vingt pieds, comme on le voit dans plusieurs gorges transversales formées par l'action des eaux de surface qui traversent le sol et les matières molles et pénètrent graduellement dans les roches solides audessous. Les étendues où se manifeste la décomposition sont souvent considérables et on y trouve, disséminées dans le roc, des pyrites en grand nombre. A la surface on y remarque une succession de montagnes assez escarpées dont la hauteur varié de cinquante jusqu'à 300 pieds. Le sol présente souvent une curieuse apparence; on y remarque des bandes brunes, jaunes, rouges ou noires, ce qui fait qu'on aperçoit ces montagnes de distances considérables.

Ranche de Robbin.

Au *Ranche* de Robbin, dix milles en amont de Kamloops, sur le côté est de la vallée, il y a deux affleurements de calcaire gris crystallin, ayant en apparence la forme synclinale. Ce calcaire est uni à des schistes bleu foncé et gris caillouteux ainsi qu'à un conglomérat brecciolaire calcaire et des roches crystallines feldspathiques et dioritiques. On trouve des roches semblables dans le voisinage de Kamloops et en remontant la vallée de la Thompson Nord, jusqu'auprès de Clearwater. Elles sont recouvertes par endroits, jusqu'à 1,200 pieds audessus du niveau de la rivière, par du basalte colonnaire dur et noir de la division II.

Rivière Anderson.

VI. *Groupe de la rivière Anderson et de Boston Bar, et roches supérieures du col Leather et du lac aux Orignaux.*—Ces roches ont été découvertes près de la rivière Anderson, à vingt-cinq milles en amont de Yale, à l'endroit où elles succèdent aux roches crystallines de la division VII et où le changement dans la structure géologique de la région est accompagné d'un changement correspondant de son aspect physique, indiqué par l'élargissement de la vallée et l'apparence moins escarpée des montagnes. A cet endroit, les roches sont des schistes terreux noirs et gris-bleuâtre, avec des bandes calcaires et sablonneuses : entre Boston Bar et Butcher's Flath, elles affleurent dans plusieurs tranchées sur le bord du chemin et présentent, presque partout, des schistes bleus et gris rubannés, à joints nombreux et qui donnent des fragments irréguliers et lenticulaires. Ils sont tous plus ou moins calcaires, et il s'y trouve parfois de minces bandes de pierre calcaire.

Schistes.

Souvent on trouve unis aux schistes des dykes ou bandes de porphyre dioritique partiellement décomposé et rouillé par l'action de l'atmosphère. Dans tous les endroits où ces bandes existent, les schistes sont très-brisés et contournés, mais autrement non altérés. Les roches de la partie supérieure du col Leather, de la Montagne à l'Ardoise et des bords du lac aux Orignaux, roches que j'ai classées avec les schistes sus-mentionnés pour des raisons principalement lithologiques, sont des schistes et des grès avec une notable quantité de quartzite grise et de roche de quartz ainsi que des calcaires et des grès calcaires en couches minces. Elles plongent assez régulièrement N. 17° O < 35—40°. Je n'ai point vu de calcaires *in situ*. Toutefois, parmi les pierres détachées, le long de la côte, à l'extrémité supérieure du lac, il n'est pas rare de trouver des morceaux de calcaire impur qui semblent détachés des couches voisines, et presque tous les cailloux usés par l'eau dans le lit de la rivière, aux Grandes Fourches, sont de calcaire gris impur. Je n'ai pu y découvrir de fossiles et, par suite, leur âge est incertain. Je suis fâché d'avoir à dire que, sur cette partie de notre trajet, nous avons dû borner nos observations à l'examen des affleurements visibles le long de la route.

Minces bandes de pierre calcaire.

Col Leather, montagne à l'Ardoise et lac aux Orignaux.

VII. *Série crystalline des Montagnes aux Cascades et de l'Ile Vancouver.*— Les roches crystallines dont j'ai déjà mentionné l'existence dans le voisinage de Victoria et d'Esquimalt et qui sont décrites plus en détail dans le rapport de M. Richardson, appartiennent, je suppose, à cette série. Nous les avons observées pour la première fois, sur le continent, à Yale, et de ce point le long du chemin carrossable où elles suivent de près la rive droite de la rivière Fraser sur un parcours de treize milles jusqu'au pont suspendu d'Alexandra. Après avoir traversé le pont, la route continue sur la rive gauche et l'on voit des roches semblables sur un nouveau parcours de treize milles jusqu'à la rivière Anderson où, comme on l'a déjà vu, elles sont recouvertes, dans la vallée, par les roches des divisions III et VI jusqu'à quelques milles de Lytton. A partir de ce point, on trouve des roches semblables jusqu'à environ soixante-sept milles de Yale où elles sont cachées par les roches de la série volcanique, division II.

Roches crystallines.

Près de la barrière, en quittant Yale, les montagnes s'élèvent à pic et présentent des sections de couches massives de roche granulaire blanchâtre composée principalement de quartz et de feldspath ; on voit aussi des bandes de roche gneissoïde gris-sombre, à grains fins. Ces roches présentent toutes plus ou moins une structure rubannée et ressemblent à du gneiss granitoïde feldspathique dur, contenant de l'épidote, du mica noir, du quartz, de l'orthose, de la hornblende et parfois du sphène. A environ un mille du village, les versants des montagnes et la stratification ont une attitude verticale dans une direction générale O. 25° N. magn. A un peu plus de six milles en amont de Yale, une bande de calcaire crystallin blanc et blanc-grisâtre traverse le chemin. On en a extrait un peu pour faire de la chaux mais elle semble trop siliceuse pour cet objet. Elle plonge à environ 70° N. E. On n'y a pas trouvé de fossiles ; les plaques siliceuses sont en relief sur les surfaces altérées par l'atmosphère, et quelques-unes de ces plaques sont probablement de la même nature que celles qu'on a observées sur l'Ile Vancouver et

Gneiss contenant de l'épidote.

où l'on a trouvé des fragments silicifiés de fossiles. Immédiatement au-delà de l'affleurement de calcaire, les roches sont plus schisteuses et la stratification plus distincte ; il y a aussi des veines lenticulaires ou bandes de quartz blanc dans un gneiss gris rouillé par l'action de l'atmosphère. Près du septième poteau milliaire, les roches sont moins crystallines, les veines de quartz nombreuses, et la stratification très-distincte plonge de E. 35° à 45° N. A 250 *yards* du septième poteau milliaire, le calcaire crystallin affleure de nouveau sur le chemin avec un plongement N. E. ⊳ 79°, (photographies Nos. 69,915 et 69,916,) et de nouveau entre les neuvième et dixième poteaux milliaires où il y a une couleur bleuâtre et une épaisseur de près de cinquante pieds. Là il est uni à des roches vertes qui semblent chloritées. Les trois affleurements sont probablement sur la même bande que le chemin, dans ses détours, coupé trois fois. Dans le voisinage du pont suspendu, on trouve principalement du porphyre feldspathique gris, et des roches feldspathiques granitoïdes contenant de la hornblende et du mica noir, et passant quelquefois à la diorite feldspathique ; elles sont coupées par de grandes veines réticulaires d'orthose blanc de lait mêlées de grandes plaques de mica blanc d'argent. Il y a aussi des porphyres diorites feldspathiques. A quinze milles en amont de Yale, la roche est grise, micacée, sorte de gneiss schisteux, et coupée par des veines semblables d'orthose. C'est entre le dix-septième et le vingt-deuxième milles de Yale, y compris China Bar Bluff, que se trouvent les plus fortes tranchées rocheuses sur le chemin. Ces tranchées traversent principalement une roche granitoïde blanc-grisâtre, à grains fins, très-feldspathique et coupée de veines feldspathiques, mais contenant aussi un peu de mica noir, de quartz et de hornblende.

Veines de quartz.

Porphyre.

Veines feldspathiques.

Dans quelques endroits, cette roche est traversée par trois série de joints qui courent respectivement nord et sud, est et ouest, et horizontalement et qui la divisent en blocs à parois très-régulières, longs de cinq à vingt pieds et large de deux à dix. On trouverait là une quantité inépuisable de pierre à bâtir de bonne qualité et de belle apparence.

Pierre à bâtir.

Passé la rivière Anderson et jusqu'à environ cinquante-deux milles de Yale, la vallée, comme je l'ai déjà dit, est occupée par des roches plus récentes, mais de chaque côté, à quelque distance de la rivière, les montagnes semblent entièrement formées de roches crystallines feldspathiques et dioritiques qui s'élèvent, escarpées et tourmentées, jusqu'à la ligne des neiges perpétuelles.

VIII. *Série de granit, gneiss et schiste micacé.*—Nous avons observé les roches de cette division d'abord à la rivière au Radeau, (photographie No. 69, 958,) affluent de la Thompson Nord, six milles en amont de Clearwater, puis, de là, jusqu'aux Grandes Fourches de la Fraser en amont de la Cache de la Tête Jaune. Elles représentent, je crois, les roches les plus anciennes observées dans le pays. Les schistes talqueux micacés de la région de Caribou et les roches des montagnes de Selkirk et de la Rangée Aurifère appartiennent probablement à la même série. La stratification des roches de cette série est souvent mal définie, et elles sont très-tourmentées. On y trouve du gneiss et du schiste micacé de

Roches les plus anciennes

Nature des roches.

texture et de dureté diverses, avec de grandes écailles mica blanc et noir contenant des grenats ; aussi des masses de feldspath presque pur, et une roche hornblendique ; ce feldspath contient aussi des grenats et de la tourmaline noire. Les échantillons de ces roches ont été recueillis à " Blue River Bluff " et à " Garnet Creek Falls ", (photographies Nos. 69,977 ; 69,978 ; 69,980). On n'a pas trouvé de calcaire *in situ* sur la partie supérieure de la Thompson Nord mais en traversant un cours d'eau qui vient s'y jeter de l'ouest et qui doit, à certaines saisons, former un torrent formidable, j'ai trouvé beaucoup de cailloux et de gros fragments, dont quelques-uns très-peu usés, de calcaire crystallin gris ou presque blanc, et qui, si j'en juge par leurs dimensions et leur nombre, ne doivent pas venir de loin. J'ai nommé ce cours d'eau " la rivière à la Pierre Calcaire." C'est le seul des nombreux cours d'eau que nous avons traversés en suivant la rive gauche de la Thompson, qui présente des indices de roche calcaire ; ce fait pourra devenir important dans la construction du chemin de fer du Pacifique. Ce cours d'eau est à 170 milles en amont de Kamloops et entre la rivière Bleue et " Garnet Creek " qui se jettent dans la rivière Thompson sur la rive opposée ou rive E.

Rivière à la Pierre Calaire

Près du lac Albreda, et peu après avoir atteint le plateau de la rivière au Canot, les affleurements de roches sont nombreux sur les versants des montagnes à peu de distance du sentier. Toutefois, ce sont tous des affleurements de roches gneissoïdes, granitoïdes et micacées. La stratification bien définie et souvent très-régulière que l'on observe en dehors des limites de la forêt sur plusieurs des pics qui s'élèvent du niveau de la rivière jusqu'à la ligne des neiges perpétuelles, porte à croire que ces roches sont d'un âge plus récent que celles qui affleurent dans la vallée et sur les parties inférieures des versants des montagnes. Sauf les fragments de calcaire observés à la rivière à la Pierre Calcaire et qui pourraient appartenir à l'âge du groupe de Cache Creek, je n'ai trouvé sur la Thompson Nord, en amont de Clearwater, aucun indice évident de la présence de ces roches bien que j'aie soigneusement recherché pareils indices dans les détritus de tous les affluents ; j'ai aussi remarqué leur absence dans la traverse que nous avons faite des montagnes pour éviter les gorges du rapide de Murchison, entre la rivière Mad et la rivière Bleue, traverse qui nous a menés à plus de 6,000 pieds, probablement, audessus du niveau de la mer, point où nous n'avons rencontré que des roches granitoïdes et gnessoïdes. Les roches qui affleurent le long des rapides que nous avons franchis en descendant sont de la même nature.

Lac Albreda.

Roches granitoïdes et gneissoïdes.

Sur le chemin carrossable entre Wanwinkle et Barkerville, ces roches apparaissent à environ un mille et demi au nord de Wanwinkle, sur "Lightning Creek". De là jusqu'à Barkerville, sur " Williams Creek ", distance de 9 milles, on ne trouve pas d'autres roches. A Barkerville elles sont recouvertes irrégulièrement de roches qui semblent appartenir au groupe de Cache Creek, avec des bandes de calcaire crystallin blanc, en couches minces.

La direction moyenne des schistes micacés est environ N. 70° O. et S. 70° E.

Wanwinkle et Barkerville.

Ils sont très-tourmentés et contournés, et plongent généralement à des angles considérables.

La région où la rivière au Radeau et la rivière Mad prennent leurs sources, offre de bons indices de la présence de l'or, et il serait, je crois, important de l'explorer à cet égard.

Ci-annexé un rapport du Dr. T. Sterry Hunt sur les minerais d'argent de la mine Eurêka, près de Hope, et sur quelques-uns des bois et roes fossiles pris sur la Fraser près de l'embouchure Quesnel et dans la section donnée p. 123.

Plusieurs autres échantillons des divers groupes énumérés devront être étudiés et analysés plus minutieusement si l'on veut en déterminer la nature d'une manière précise.

RAPPORT DU DR. T. STERRY HUNT.

Relativement aux échantillons, minerais, houilles et roches que vous m'avez dernièrement remis et qui proviennent du continent de la Colombie Britannique, je dois dire que le temps ne m'a pas permis de les étudier aussi minutieusement que j'aurais voulu ; toutefois, ils m'ont fourni d'intéressants résultats que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Minerai d'argent de la mine Eurêka.

Minerai d'argent de la mine Eurêka, près de Hope.—Ces échantillons indique une gangue de fer spathique, avec du quartz, dans lequel est disséminé un minerai massif couleur gris d'acier donnant une poudre noire et rendant l'analyse du soufre, de l'antimoine, du cuivre et de l'argent. Je n'ai pu obtenir une quantité suffisante de ce minerai, à l'état pur, pour en faire l'analyse quantitative, mais jugeant par la proportion considérable d'antimoine et de cuivre que le minerai contient, ce semble être un *falherz* ou *freibergite* très-argentifère. Un échantillon représentant la moyenne de la gangue, et très-décomposé, a rendu 1.19 p. cent d'argent dont 0.11 p. cent existait à l'état de chlorure et a été séparé du minerai brut à l'aide d'une solution d'hyposulfite de soude. D'autres masses considérables du minerai rendraient une beaucoup plus grande proportion du précieux métal.

Houille de la rivière Nicola.

La houille de la rivière Nicola a donné un coke dense et ferme et une très-petite quantité de cendre grisâtre. L'analyse par la distillation lente a donné les résultats suivants :

Corbone fixe	74.58
Volatile	21.51
Résidu	3.91
	100.00

Lignites.

Les lignites de la rivière Fraser, à l'embouchure Quesnel, sont de nature très-variable ; les uns sont de la houille brune légère ressemblant au jais par sa texture, tandis que d'autres sont imprégnées de carbonate de fer qui a presque remplacé la matière boisée. Ces derniers sont de couleur brunâtre, très-lourds et très-durs

et se dissolvent dans l'acide hydrochlorique chaud en laissant un faible résidu ligneux, couleur brun-jaunâtre et qui, dans un des échantillons, représentait une proportion de 7.0 p. cent. En analysant cet échantillon qui était une partie d'un tronc non aplati, ayant plusieurs pouces de diamètres, on a trouvé que c'était un bon minerai de fer. Il a donné les résultats suivants :

Carbonate de fer	85.00
Carbonate de chaux	3.60
Carbonate de manganèse	1.10
Carbonate de magnésie	2.80
Matières organiques	6.60
Résidu insoluble	50
	99.60

J'ai examiné plusieurs échantillons de roches volcaniques provenant du voisinage de l'embouchure Quesnel. L'un était fibreux, un autre scoriacé et un troisième compacte et vitreux, mais tous étaient des laves très-ferrugineuses aisément fusibles au chalumeau. L'échantillon mentionné en dernier lieu avait une densité de 3.96. Roches volcaniques.

Deux autres échantillons étaient beaucoup plus denses; l'un d'eux, ayant une densité de 2.36, était de couleur pourpre pâle ou lilas, presque opaque, à cassure conchoïde, ayant un peu le lustre de la cire et la dureté du quartz ou à peu près. Il ressemble à l'obsidiane lustrée. L'autre, dont la densité est de 2.45 à 2.52, ressemble au premier par sa dureté, son lustre et sa cassure; mais, pour la plus grande partie il était noir de poix, et il y adhérait une certaine quantité d'une matière semblable par la dureté, le lustre et la cassure, mais couleur brun-rougeâtre-clair. Le minerai noir présente tous les caractères de la poix minérale. Poix minérale.

Avec ces échantillons, il y avait un fragment de roche couleur fauve, ayant l'apparence d'argile durcie, étant, en effet, d'une grande dureté et ayant un grand pouvoir d'obsorption et de cohésion. Argile durcie.

QUALITÉ DU SOL.

J'ai déjà parlé, dans ce rapport, de la nature du sol de la vallée de la Fraser entre Yale et Lytton. A mesure qu'on approche du pont de Spencer une amélioration sensible se manifeste. A cet endroit est l'arête ouest de ce que j'ai appelé le grand plateau central dont le sol, sur tous les points que nous avons passés, semble être excellent ; mais, par suite de l'extrême sécheresse du climat, on ne peut le cultiver avec succès que dans les saisons exceptionnelles, à moins d'avoir recours à l'irrigation ; partout où l'on a employé ce moyen, nous avons remarqué de magnifiques récoltes de blé, avoine, orge, pommes de terre et légumes de toutes sortes. Sol du plateau central.

Les faits suivants, relatifs aux récoltes et à la végétation, ont été recueillis par M. Richardson. La ferme de la montagne du Pavillon, appartenant à M. Robert Carson, sur le chemin de Lillooet, contient trois cents acres dont cent-cinquante sont en culture. Récoltes.

Blé,	30 acres,	rendement	1,400-1,500	lbs.	par acre.
Orge,	30 "	"	1,300-1,500	"	"
Avoine,	70 "	"	1,600-1,800	"	"

Pois et fèves, 3 acres, produit non-constaté.

Pommes de terre, 6 acres, rendement de 30,000 à 40,000 lbs. par acre.

L'avoine rend quelquefois 2,700 lbs. par acre. Le mil rend d'une tonne et demie à trois tonnes par acre. Le trèfle rouge pousse bien. Cette terre a été défrichée il y a seulement quatre ans. M. Carson continue à défricher de vingt-cinq à trente acres chaque année. Toute la ferme est arrosée par de l'eau qu'on fait venir de sept milles. On obtient généralement, sur place, trois cts. par livre pour blé, orge, avoine et pommes de terre ; le foin se vend quarante piastres la tonne ; le lard de vingt à vingt-sept cts., et le bœuf dix cts. la livre.

Epoques des semences et de la récolte.

On sème au 1er avril ; la récolte se fait entre la mi-août et la mi-septembre ; on se sert de machines pour couper et battre le blé. Les bestiaux restent dehors tout l'hiver. La neige atteint, en moyenne, huit pouces d'épaisseur.

Au *Ranche* Australien, environ vingt milles en aval de l'embouchure Quesnel, sur 640 acres appartenant à MM. Henry Downs et Cie., il y a cent acres en culture.

Blé,	14 acres,	rendement	2,500	lbs.	par acre.
Orge,	32 "	"	2,500	"	"
Avoine,	16 "	"	2,500	"	"
Navets,	7 "	"	25	tonnes de 2,000 lbs.	par acre.
Pommes de terre,	2½ "	"	25	" "	"
Mil,	30 "	"	3,500 lbs.	par acre.	

Prix à Cariboo.

Le propriétaire affirme qu'une culture et une irrigation soignées donneraient 3,700 lbs. par acre pour le blé. Les légumes de toutes sortes croissent bien. Voici les prix qu'on obtient à Cariboo, distance de quatre-vingts milles : blé, orge et avoine, neuf cts. la livre ; pommes de terre, dix cts. la livre ; beurre, soixante-quinze cts. la lb. Les semailles et les plantations commencent dans la première semaine d'avril ; récoltes en août et septembre. Il faut nourrir le bétail à l'étable depuis la première semaine de décembre jusqu'à la dernière semaine de mars.

Importance l'irrigation.

Tous les rendements ci-dessus indiqués sont obtenus par irrigation. Le rendement moyen sur les parties non arrosées de la même ferme est comme suit : blé, orge et avoine de sept à dix mille livres par acre ; pommes de terre et navets de six à dix mille lbs. par acre ; mil de mille à douze cents lbs. par acre. Ces chiffres prouvent l'importance de l'irrigation, puisque le sol est le même dans les deux cas.

Sur des terres situées à environ quatre milles plus près de l'embouchure Quesnel, on voit de grands champs où l'avoine et l'orge poussent sans irrigation ; on y faisait la récolte le 4 septembre. Dans un des champs d'avoine qui représentait bien la qualité moyenne la paille était haute de cinq pieds à cinq pieds et demi et forte en proportion ; sur une seule tige, à cinq épis, on a compté quatre-vingts

Aux environs de Kamloops, presque toutes les montagnes les plus élevées produisent un peu de pin et de sapin ; ce dernier existe surtout dans les ravins où l'on trouve aussi en abondance une sorte de cèdre nain ou genièvre. Toute la région est abondamment couverte de *bunch-grass*. (*) La sauge (*Artemisia*), et une sorte de cactus nain sont aussi des plantes de la région. L'on trouverait difficilement une région plus avantageuse pour la nourriture du bétail et des chevaux : herbe en abondance, abri par tous les temps, climat tellement doux qu'il n'est pas nécessaire de tenir les animaux à l'étable pendant l'hiver et que rarement il faut les nourrir au foin. Le colonel Moody a signalé les particularités de ce plateau central de la Colombie Anglaise, mais il n'explique pas les causes physiques ou géologiques de ces particularités. Voici ce qu'il dit : " C'est un plateau ayant une direction oblique du nord-est au sud-ouest et sur lequel on trouve la *bunch-grass* et le *Pinus ponderosa* qui n'existent pas sur les versants du di plateau. " **Végétation aux environs de Kamloop**

Par sa position géographique, sa structure géologique, sa végétation et sont climat, il ressemble beaucoup à la région que nous avons traversée sur le chemin de fer du Pacifique, à l'est de la Sierra Nevada. La sécheresse du climat est due probablement à l'absence d'arbres à la production desquels le sol n'est pas favorable. La nature du sol dépend de celle des roches ; en sorte que les particularités observées ont pour vraie origine des causes géologiques.

Sur la Fraser, à partir de Lytton en descendant, on trouve en abondance des baies (*berries*) de diverses espèces. Sur les battures, aux environs de New-Westminster, on récolte de grandes quantités d'atocas pour les exporter à San Francisco. Toutefois, le fruit principal est le sorbier, dont le nom sauvage est *Olelly*, et qui a presque les dimensions et l'aspect du cassis. Il pousse sur un arbuste haut de trois à dix pieds et les sauvages en font grand usage pour leur nourriture. Les femmes le cueillent en grandes quantités sur les versants escarpés et pierreux des montagnes. Elles cuisent les baies à demi, à l'étuvée, et en font de grands pains plats où elles mêlent de l'herbe ; on fait sécher ces pains et on les *cache* pour l'hiver. Je crois que l'emploi de l'herbe n'a pour but que de donner de la consistance aux pains. Les sauvages font aussi un grand emploi d'une sorte de mousse ou lichen, ressemblant un peu à des crins noirs, et qui pousse sur les pins et sapins ; ils en font un breuvage appelé " *Sapolell* " que je crois assez capiteux. **Fruits.** **Breuvage capiteux.**

Dans la région du plateau central, le sorbier ne semble pas aussi abondant et dans les environs de Kamloops on ne le trouve que sur les battures. Nous en avons vu quelques pieds dans le " Col Leather " en amont des Grandes Fourches de la Fraser. Toutefois, il est rare sur la Thompson Nord, en amont de Clearwater. Framboises, fraises, groseilles, groseilles à grappes et cerises sauvages sont en abondance. J'ai aussi observé près de Kamloops un grand *Crataegus*

(*) Pour l'explication de ce mot, voir le rapport de l'Hon. H. L. Langevin, C. B., sur la Colombie Britannique 1872, à la page 3.—*Note des traducteurs.*

Lin et chanvre sauvages.

chargé d'un fruit rouge-sombre. Dans la région du plateau central, nous avons vu du lin et du chanvre sauvage de la plus belle venue.

Vallée de la Thompson Nord.

La vallée de la Thompson Nord, en amont de Clearwater, n'est pas très-avantageuse à la colonisation. Le sol est généralement léger, sablonneux ou pierreux, et les battures qui bordent la rivière et pourraient offrir des avantages à la culture, n'ont pas plus de trois milles de large et n'existent qu'à des intervalles considérables. Toutefois après avoir passé le plateau, en arrivant au lac Albreda, la vallée s'élargit, et de la rivière au Canot jusqu'au lac aux Atocas, puis de là en descendant la rivière Selwyn jusqu'à la Fraser à la Cache de la Tête Jaune, la vallée, y comprises les terrasses inférieures, a rarement moins de trois à quatre milles de large ; elle est peu boisée et offre d'excellents pâturages. Les sauvages nous dirent que souvent ils laissaient leurs chevaux dehors tout l'hiver entre la Rivière au Canot et la Cache de la Tête Jaune, et qu'ils les trouvent en fort bon état au printemps. Il pousse, dans ce district, plusieurs variétés d'herbe ; deux espèce d'*Equisetum ;* une vesce et un lupin, qu'on appelle tous les deux dans la localité " vigne à pois " semblent aussi très-abondants et les chevaux et le bétail s'en nourrissent volontiers.

Herbes.

Prairies.

Sur presque toutes les montagnes, passé la limite de la forêt épaisse, (de 4,000 à 6,000 pieds,) il semble y avoir des étendues considérables de belles prairies. Le sol est généralement marécageux et l'on y rencontre un grand nombre de petits lacs, des étangs, des lisières et bouquets de pins et sapins rabougris et des plaines découvertes ou prairies. Ces pâturages ont une végétation particulière, et le lupin bleu, déjà mentionné, y abonde.

Les photographies que nous avons prises près du sommet du sentier de la montagne, entre les rivières Mad et Bleue, donnent une excellente idée de l'aspect générale de cette région élevée.

Forêt.

Le bouleau est le seul bois dur que nous ayons vu dans la forêt sur les bord des rivières Thompson et Fraser ; mais le cèdre gigantesque, le pin, l'épinette et autres espèces de sapins les forêts de la Thompson Nord offrent un vaste champ à l'exploitation du bois. Le cèdre est, je crois, la *Thuja gigantea ;* il n'est pas rare de voir des arbres de dix à dix-huit pieds de circonférence et hauts de 100 à 150 pieds. Les photographies Nos. 69,974 et 69,975 donnent une bonne idée de ces forêts de cèdre. Le peuplier (*cotton-wood*) (*) atteint de très-grandes dimensions et c'est le meilleur bois pour faire des canots. Celui que nous employâmes pour faire le plus grand de nos canots à la traverse du Bras N. O. avait près de quatre pieds de diamètre. Sur les battures qui bordent la rivière, on trouve diverses variétés de saule, aune, peuplier et tremble. Un espèce de *Viburnum* (arbre aux atocas,) et le frêne des montagnes, avec leurs baies rouges, égayent l'aspect de la forêt ; nous avons aussi observé le coudrier, le sureau et le sapin nain, aussi qu'un arbuste d'érable. La plante la plus gênante pour le voya-

(*) *Le Cotonnier (Cotton-Wood,)* de la Colombie B. n'est autre chose qu'une sorte de peuplier qui diffère un peu du peuplier ordinaire.—*Note des traducteurs.*

geur, dans ces forêts est une sorte d'*Aralia* à épines. Sa feuille est grande et à dentelures profondes ; elle ressemble à celle du framboisier à fleur pourpre qui est aussi très-commun ; sa tige est longue, rampante, mais assez dure. Il est partout couvert de petites épines pointues. Il atteint une hauteur d'environ quatre pieds et forme des buissons épais. Rien qu'à le toucher la main se remplit d'épines qui semblent réellement avoir une plus grande affinité pour la peau humaine que pour la plante qui les produit. Quand on ouvre un sentier à travers ces buissons, les travailleurs ne sont pas protégés contre les atteintes de ces épines même par les vêtements les plus épais, et il en résulte une inflammation très-douloureuse surtout aux mains et aux genoux. Sur la montagne cette plante n'existe pas, mais nous la retrouvâmes bientôt dans la vallée. *Aralia.*

A 4,000 pieds d'élévation et au dessus, la plante la plus commune sur les versants des montagnes ressemble à l'*Azalea*(*); sa fleur est petite et blanche et sa tige rampante et dûre. Elle atteint parfois trois pieds de hauteur et plus et forme d'épais buissons très difficile à traverser. Une espèce de bruyère (*Erica*,) dont la fleur est rose, et plusieurs autres plantes qui n'existent point dans les bois des vallées se rencontrent sur les hauteurs. Parmi les plus petites plantes, celle du cornouiller (*Cornus Canadensis*,) est peut-être la plus répandue horizontalement et verticalement. La *Mahonia*, ou épine-vinette, à feuille de houx, appelée dans la localité " vigne de l'Orégon " est aussi très abondante, et par une journée chaude, le voyageur apprécie ses fruits acides qu'elle produit en grande quantité. Deux ou trois espèces de *bluets* sont assez communes, mais nous ne le avons pas observés audessus d'une élévation de 4,000 pieds. Une espèce de *Smilacina*, dont les baies sont couleur orange, est commune dans les endroits marécageux et ombragés. J'ai vu plusieurs autres plantes que je ne connais pas. Nous en avions recueilli des échantillons, mais il fallut les abandonner lorsque nous perdîmes nos canots. La plante qu'on appelle, dans la localité, le " Thé de la Baie d'Hudson " abonde dans toutes les savanes de la région supérieure et n'est autre chose que ce qu'on appelle, au Canada, le " Thé du Labrador ". Une infusion pas trop forte de cette plante forme un breuvage agréable même sans lait et sans sucre. Le *Kinnikinnik*, ou " Tabac des sauvages " est aussi commun ; mais c'est une plante différente que celle qui porte le même nom et dont l'on fait le même usage parmi les sauvages de l'est de l'Amérique Septentrionale. Plantes des montagnes. Plantes communes.

Il n'y a point de sauvages résidants sur la Thompson Nord, en amont de la rivière Mad, ni sur la partie supérieure de la rivière Fraser. Après avoir quitté la rivière Mad pour traverser les montagnes, nous ne rencontrâmes que trois familles sauvages jusqu'à notre retour à Clearwater. Ces sauvages chassaient mais n'avaient pas été heureux. En outre des écureuils, les seuls quadrupèdes aperçus par nos hommes dans notre trajet, aller et retour, entre Kamloops et le col Leather, nous avons vu un ours, un porc-épic, deux lièvres, un renard, une Sauvages. Gibier.

(*) Nous avons recueilli des échantillons de cette plante, mais il a fallu les abandonne lorsque nous pardîmes avec nos canots.

martre et un vison. Les pistes d'ours et de castor sont souvent assez nombreuses et nous avons observé aussi quelques pistes de cerf, d'orignal et de caribou. La marmote est un des animaux à fourrure les plus communs ; le lynx n'est pas rare et on rencontre parfois le carcajou. Deux ou trois variétés de coqs de bruyère ou tétras sont très abondantes. Ils ont les mêmes habitudes que ceux du Canada. Le tétras des saules, (*willow grouse,*) et le petit tétras (*black grouse*), sont les deux espèces les plus communes. Le premier fréquente surtout les fourrés de saule et d'aune le long des rivières, et le second les forêts épaisses de pin et de cèdre sur les montagnes. Nous en tuions ordinairement de deux à six par jour, ce qui formait un agréable supplément à notre plat de lard et de fèves. Ces oiseaux sont très-faciles à approcher, et c'est pourquoi dans la localité, on les appelle, à juste raison, les " poules folles."

Willow grouse.

Le poisson et le gibier sont vraiment rares dans ces grandes forêts ; durant notre expédition en amont de Kamloops, nous n'avons pris que deux petites truites et un saumon.

Pêcheries et mines.

Bien que la Colombie Britannique offre de grandes étendues de terre arable qui suffiront toujours à produire les céréales nécessaires pour alimenter sa population, cette province n'occupera jamais un rang marqué parmi les pays exportant des produits agricoles. Ses principales ressources sont ses forêts, ses pêcheries et ses mines, qui offrent des richesses inépuisables. L'exploitation des mines d'or, d'argent et de houille y est encore à ses débuts ; on peut dire la même chose de l'exploitation du bois et des pêcheries ; quant à ces dernières qui pourront plus tard rivaliser avec celles des provinces de l'Atlantique, elles ne sont actuellement exploitées que pour les besoins de la consommation locale.

Avenir de la Colombie Britannique.

Toutes les personnes qui ont visité cette province admettront qu'un brillant avenir lui est réservé. Mais cet avenir ne se réalisera que quand une voie ferrée l'aura mise en communication plus intime avec les autres provinces de la Confédération Canadienne.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED R. C. SELWYN.

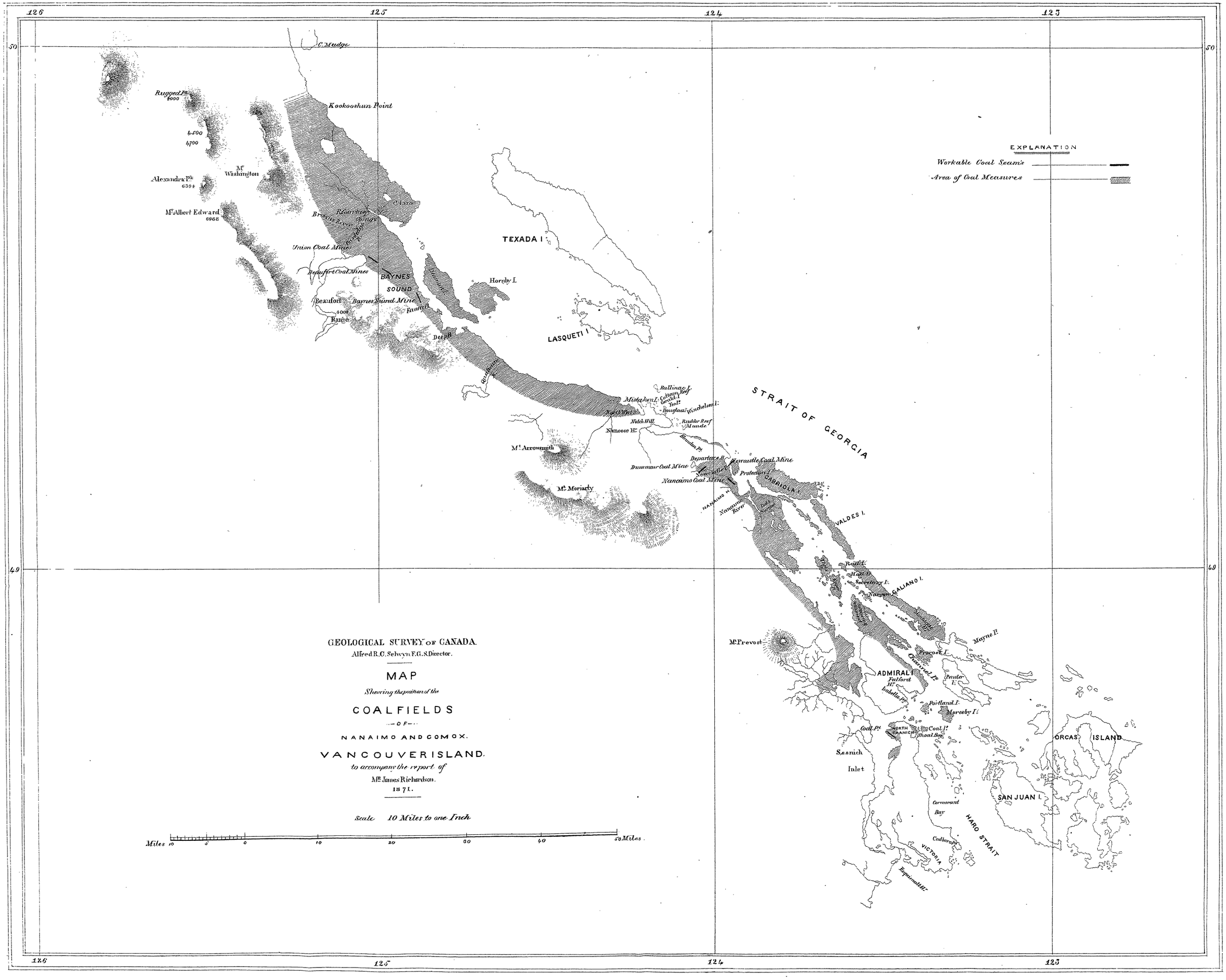
126
125
124
123
50
49
C. Mudge
Rugged Pk
4000
4500
4700
Kookoshun Point
Mt Washington
Alexandra Pk
6594
Mt Albert Edward
6968
Union Coal Mine
Bedford Coal Mines
BAYNES SOUND
Horby I.
Beaufort
Baynes Sound Mine
Range
TEXADA I.
LASQUETI I.
STRAIT OF GEORGIA
Mt Arrowsmith
Mt Moriarty
Nanoose H.
Notch Hill
Newcastle Coal Mine
Nanaimo Coal Mine
Protection I.
GABRIOLA I.
VALDES I.
GALIANO I.
Mt Prevost
ADMIRALTY
Portland I.
Moresby I.
Coal Pt
NORTH SAANICH
Coal Pt
Saanich
Inlet
Cormorant
Bay
Codboro Pt
VICTORIA
Esquimalt H.
HARO STRAIT
SAN JUAN I.
ORCAS ISLAND
Mayne I.
Pender I.
EXPLANATION
Workable Coal Seams
Area of Coal Measures
GEOLOGICAL SURVEY OF CANADA
Alfred R.C. Selwyn F.G.S. Director.
MAP
Shewing the position of the
COALFIELDS
OF
NANAIMO AND COMOX.
VANCOUVER ISLAND.
to accompany the report of
Mr James Richardson.
1871.
Scale 10 Miles to one Inch
Miles 10 5 0 10 20 30 40 50 Miles.

RAPPORT

SUR LES

GISEMENTS HOUILLERS DE LA COTE EST

DE

L'ILE VANCOUVER,

AVEC UNE CARTE DE LEUR DISTRIBUTION,

PAR

M. JAMES RICHARDSON;

ADRESSÉ A

M. ALFRED R. C. SELWYN, M.S.G.

DIRECTEUR DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE.

MONTRÉAL, le 1er mai, 1872.

MONSIEUR,—L'exploration géologique que j'ai faite, d'après vos instructions, durant la saison dernière, sur la côte du Pacifique, à la Colombie Anglaise, peut se diviser en deux parties, savoir : études préliminaires à l'intérieur de la partie de cette province située sur le continent, études dans lesquelles j'ai eu l'honneur de vous accompagner quelque temps,—puis études d'un caractère plus spécial sur les gîsements houillers de l'Ile Vancouver.

Exploration de la Colombie Britannique et de l'Ile Vancouver.

Les faits géologiques constatés dans les études préliminaires, et les renseignements généraux que j'ai pu obtenir sur cette région vous ont déjà été communiqués, et vous avez dû les consigner, je crois, dans votre rapport ; il m'est donc inutile d'y revenir ici, et je n'en parlerai que pour indiquer l'étendue de la région qui a fait l'objet de ces études et le temps qu'elles ont nécessité.

Partis de Victoria, Ile Vancouver, sur un bateau à vapeur, le 25 juillet, en compagnie des divers partis d'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique nous traversâmes le détroit de Géorgie pour atteindre New-Westminster, près de l'embouchure de la rivière Fraser, et nous remontâmes cette rivière jusqu'à Yale, terminus actuel des vapeurs qui la montent en venant de la mer. Partant de New-Westminster à pied, nous suivîmes le chemin de Caribou, en suivant les bords de la rivière jusqu'à Lytton situé à son confluent avec la Thompson. Continuant en voiture, nous montâmes la vallée de la Thompson par le même

De New-Westminster à la jonction des *Fourches* nord et sud de la Thompson.

chemin, jusqu'à l'hôtel Bonaparte, sur la rivière Bonaparte, près de son confluent avec la Thompson, puis, quittant le chemin de Caribou, nous montâmes la vallée de ce dernier cours d'eau jusqu'au lac Kamloops. Nous franchîmes ce lac en bateau et atteignîmes la jonction des *Fourches* nord et sud de la Thompson, près de la tête du lac ; la distance de Yale à ce point est d'environ 160 milles et notre voyage depuis Victoria, y compris plusieurs arrêts sur la route, avait duré quinze jours.

L'expérience acquise dans ce trajet nous persuada que nous pourrions examiner une région beaucoup plus vaste, dans un temps donné, en nous séparant et continuant nos études sur des voies différentes. Je vous quittai donc le 19 août pour accompagner le parti d'exploration du chemin de fer, sous la conduite de M. McLennan, et je revins vers l'ouest jusqu'à l'hôtel Bonaparte, descendant le lac Kamloops en bateau et canots de louage et examinant en détail les roches sur les deux côtés de ma ligne de parcours. A partir de la décharge du lac, je voyageai à pied mesurant la route avec la boussole à réflexion et au pas en prenant note de la position des affleurements de roches après les avoir examinés. La distance de la décharge du lac à l'hôtel Bonaparte est de vingt-quatre milles. De ce point, tournant à l'ouest et suivant le chemin de Caribou, je continuai mes mesurages sur un parcours de trente milles jusqu'à Clinton et vingt-quatre milles plus loin jusqu'à ce qu'on appelle l' " Hôtel du soixante-dixième mille ". Sachant d'avance que sur les quatre-vingt milles suivants, jusqu'à " Deep Creek ", il n'y a qu'un affleurement peu considérable de roches, je crus devoir faire ce trajet en voiture, pouvant toujours examiner cet affleurement en passant. Sur les quatre vingt-dix milles suivants, par " Soda Creek " et le bord de la rivière Fraser le long de laquelle le chemin de Caribou continue jusqu'à l'embouchure Quesnel, on m'informa que les affleurements de roches, à l'exception de ceux qui existent sur les dix premiers milles, sont presque continus et présentent des indices de houille. Je mesurai donc ces quatre vingts-dix milles. De ce point, la route tourne à l'est, traverse la rivière aux Peupliers et monte la vallée de son affluent " Lightning Creek ". Sur le cours d'eau est situé Wanwinkle. De Wanwinkle à l'embouchure Quesnel il y a environ soixante milles, et les affleurements n'étant pas très nombreux, je profitai de la diligence me réservant de les étudier aux relais. De Wanwinkle à Barkerville et au-delà, dans la région aurifère de Caribou, je mesurai vingt milles de plus.

Mesurage sur la route.

Wanwinkle.

Houille.

Nous étions alors au 17 septembre, et mes instructions comportant que je devais visiter quelques-uns des gîsements houillers de l'Ile Vancouver, je crus prudent de revenir vers l'île. Je pris la diligence jusqu'à l'hôtel Bonaparte, m'arrêtant en chemin à Clinton pour mesurer le chemin de Lillooet jusqu'à la ferme de Carson, sur la montagne Vermillon, et de là je traversai la montagne jusqu'à la Gorge de Marbre, distance totale d'environ trente milles ; à partir de Clinton, je fis encore huit milles vers l'est en traversant la rivière Bonaparte.

De l'hôtel Bonaparte à Yale, nous mesurâmes tout le parcours, distance d'environ 110 milles ; nous fîmes aussi deux mesurages additionnels dans l'intervalle, l'un de vingt-cinq milles en montant la rivière Nicola, au sud-est, et l'autre de dix milles, en sens inverse, sur le flanc des montagnes aux Cascades. De Yale nous revinmes à l'Ile Vancouver par bateau à vapeur, et le 7 octobre j'étais à Victoria.

La distance locale mesurée représente environ 370 milles ; il a fallu parcourir 500 milles pour faire ce mesurage, mais j'espère qu'il sera très-utile plus tard quand on construira une carte géologique. Distance totale mesurée à la Colombie Anglaise.

Avant de commencer l'étude des gîsements houillers de Vancouver, je dus me procurer une tente, des provisions, un bateau, et engager les services d'un nombre d'hommes suffisant pour m'aider dans mon expédition ; pendant ces préparatifs, je pus faire quelques observations dans le voisinage de Victoria.

Parti de cette ville le 17 octobre, je fus transporté par bateau à vapeur, avec mon bateau et deux hommes, jusqu'à Nanaïmo, village situé sur la côte sud-ouest du détroit, à environ soixante-dix milles de Victoria et où l'on exploite la houille depuis vingt ans. J'employai une semaine à examiner les roches du voisinage, puis ayant obtenu un billet de passage gratuit sur le vapeur du gouvernement le Sir James Douglass, grâces à la bienveillance de M. W. B. Pearce, assistant-commissaire des terres de la couronne pour la Colombie Britannique, je me rendis environ à soixante-dix milles plus loin jusqu'au havre de Comox où plusieurs claims houillers ont été pris depuis un an ou deux, et j'y arrivai le 27 octobre. On sait que la houille existe jusqu'à seize milles plus loin le long de la côte, mais comme on me dit que je n'y trouverais aucun abri convenable et que je devais faire mes principales observations le long de la côte en revenant dans mon bateau, je crus que la saison était trop avancée pour m'aventurer prudemment au-delà de Comox. Je revins donc de ce point à Victoria où j'arrivai le 23 novembre, et après avoir continué mes observations dans le voisinage jusqu'au 22 décembre, je partis pour Montréal. Nanaïmo. *Claims* houillers. Retour à Montréal.

Gîsements houillers.

Outre les veines de houille déjà signalées, on sait qu'il en existe dans d'autres parties de l'Ile Vancouver. On les rencontre vers l'extrémité nord-est, et l'un de ces emplacements existe sur la côte nord-est du détroit de la Reine Charlotte, près du fort Rupert ; il y en a un autre sur la côte sud-ouest du détroit de Quatsino, en vue du Pacifique, et il est fort possible que ces gîsements s'étendent, par endroits, jusqu'au centre du détroit. Mais je borne ici mes observations, relativement aux points que j'ai visités sur le détroit de Georgie. Ils semblent appartenir à une synclinale étroite qui s'étend du voisinage du cap Mudge, au nord-ouest, jusqu'à quinze milles de Victoria au sud-est, sur un parcours d'environ 130 milles. Elle est occupée par une série de roches qui, par endroits, présentent des ondulations mais offrent généralement une surface unie et ne s'élèvent jamais à plus de 800 ou 1,000 pieds. Synclinale. Sol et végétation.

Le sol y est généralement bon et offre de grands avantages à la colonisation. Il est presque partout couvert d'arbres, mais à intervalles on rencontre des prairies où il y a des arbres ou des bouquets d'arbres isolés de distance en distance ; ces prairies sont éminemment propres à la culture.

Roches crystallines.

Le côté nord-est de cette synclinale se trouve au-dessous des eaux du détroit de Géorgie et est borné par des roche scrystallines dont le point de départ semble être dans les Iles Lasqueti, Texada et autres et sur le continent au-delà ; du côté sud-ouest, la synclinale occupe, le long de l'île Vancouver, une bande bornée par une chaîne de montagnes très-escarpées de la série crystalline, qui est parallèle à la côte et dont certains points atteignent de 4,000 à 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Je citerai sur le premier rang : Le Mont Washington, 5,410 pieds,—la chaîne de Beaufort, 4,900 et 5,420 pieds, le mont Arrowsmith, 5,970 pieds et le mont Moriarty, 5,185 pieds ; sur le second rang et plus à l'intérieur du pays : le pic d'Alexandra, 6,394 pieds et le mont Albert-Edouard, 6,963 pieds ; ces chiffres sont empruntés à la carte de l'Amirauté dressée par le Capt. Richards et dont le Capt. Clark du vapeur le *Sir James Douglass* voulut bien me prêter un exemplaire.

Hauteur des montagnes.

Claims.

Dans la synclinale générale, les veines de houille affleurent à une douzaine d'endroits et différentes compagnies ont signalé au gouvernement cinq localités différentes pour la concession de *claims*. L'affleurement le plus remarquable se trouve à environ cinq milles (S. 63°O.) * de la côte sur la partie sud-ouest du havre de Comox, sur le *claim* de la compagnie dite : *Union Coal Mining Company.*

A cet endroit, dans un récif à pic qui s'élève sur la rive nord d'un petit cours d'eau, affluent de la rivière Puntledge, on trouve, dans l'ordre descendant, la section suivante dont j'ai numéroté les veines de houille dans l'ordre ascendent : †

	Pds.	Pcs.
Grès brunâtre ou couleur marron, légèrement calcaire dont les grains sont composés de quartz, feldspath et mica, et d'une substance noire que l'on suppose être du peroxyde de manganèse, les assises ont d'un à cinq pieds d'épaisseur.	45	0
Houille (No. 4), noire et brillante, en apparence pure et exempte de schistes..	4	6
Schiste brûnatre-noir argileux et grès brun-verdâtre entremêlés en assises minces, (le schiste prédominant), et contenant tous les deux des plaques de houille, minces, lenticulaires et irrégulièrement distribuées, qui peuvent former un dixième de la masse ; pas d'indices de racines dans la partie supérieure de la couche.....	15	0
Houille, (No. 3), en apparence de bonne qualité.....	5	4
Grès gris-brunâtre ou marron clair en couches d'un pied à dix-huit pouces.....	10	0

* Toutes les directions indiquées se rapportent au franc nord ; le nord magnétique se trouve vingt-deux degrés à l'est.

† On trouvera dans le rapport du Dr. Sterry Hunt, ci-annexé, des analyses d'échantillons des principales veines de houille examinées par moi sur l'Ile Vancouver.

	Pds.	Pcs.
Houille, (No. 2), en apparence de bonne qualité	6	0
Grès gris-brunâtre ou marron clair entremêlé de couches minces de schiste noir, mou et argileux	3	0
Houille, (No. 1), en apparence pure	10	0
Total	98	10

En cet endroit, le plongement des assises est N. 32° E. < 11°. Le cours d'eau qui, comme je l'ai déjà dit, est un des affluents de la Puntledge, court nord-est, presque dans la direction des couches et à une certaine hauteur au-dessus de la rive droite, environ 600 pas en descendant le cours d'eau, une couche de houille de quatre pieds affleure à moitié et correspond probablement au No. 4 de la section ci-dessus; elle semble régulière dans sa direction et par l'attitude des assises, au moins sur cette distance. Plongement des assises.

Aucune des veines de cette localité n'a encore été exploitée; mais, l'été dernier, on a tracé et déblayé un chemin large de vingt à vingt-cinq pieds sur une distance de quatre milles, ce qui laisse encore trois milles sur lesquels il faudra abattre les grands arbres. Le niveau du ruisseau où les veines de houille affleurent est d'environ 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et le chemin y aboutit par une inclinaison assez douce. Chemins neufs

Des veines de houille qui ressemblent, dit-on, à celles que je viens de décrire, se trouvent à une petite distance nord-ouest du *claim* Union. Elles ont été découvertes par M. P. J. Leech et, dans le rapport de son exploration de 1864, il dit que l'une des veines a huit pieds et l'autre cinq et qu'elles sont situées sur un affluent ouest de la Puntledge, lequel se jette dans la rivière Courtnay à environ deux milles en amont de son embouchure. N'ayant pu obtenir des renseignements précis sur leur position avant de quitter le *claim* Union, je ne les ai pas visitées et ne puis rien dire de leurs relations stratigraphiques. On m'a dit aussi que plus loin au nord-ouest, c'est-à-dire à seize milles du havre de Comox et près de la côte, il y a une veine de houille de quatre pieds, mais le mauvais temps m'empêcha de la visiter. Veines de houille au N. O. du *claim* Union.

Sur un parcours d'environ cinq milles, le long de la côte, en partant du havre de Comox, dans une direction générale S. 28° E., il y a un sentier conduisant à ce qu'on appelle la mine de houille de Beaufort; la direction générale du sentier est S. 80° O., et la distance de la côte un peu plus de cinq milles et demi. Là, sur la rive gauche d'un petit cours d'eau appelé "Bradley's Creek," il y a une veine de bonne houille dure, mesurant 3 pieds 2 pouces et reposant sur deux pieds de schiste argileux mou et noir, au-dessus duquel on voit une couche de cinq à six pieds de grès gris-brunâtre contenant, disséminés, des cailloux de quartz, de feldspath et de diorite. Le plongement des couches est, à cet endroit, N. 27° E. < 18°, et Bradleys's Creek qui, coulant nord-est, va se jeter dans le détroit de Baynes, traverse, à cet endroit, les assises presqu'à angle droit. Mine de Beaufort

En descendant le cours d'eau, la veine de houille semble recouverte d'une épaisseur considérable de grès et, environ un demi-mille plus loin, il y a une Grès.

veine de houille dont l'eau ne laissait alors voir qu'environ deux pouces; encore un demi-mille plus loin, il y a une autre veine de houille. L'eau étant très-haute par suite de pluies récentes, je ne pus voir qu'imparfaitement ces deux veines; mais Henry Bradley, l'un de mes hommes, un de ceux qui ont découvert les veines de ce *claim*, et fut chargé ensuite de mesurer leur épaisseur, me dit que chacune d'elles avait d'un à deux pieds d'épaisseur. Il m'informa aussi qu'à un mille et demi environ à l'ouest de l'endroit où la plus basse des trois veines affleure, il y en a une quatrième sur la rivière Trent. La hauteur des eaux et une savane qu'il était difficile de traverser m'empêchèrent de visiter cette veine, mais Bradley en évalue l'épaisseur à neuf pieds, bien qu'il n'est pu en atteindre le fond.

Veine sur la rivière Trent.

La distance transversale sur laquelle existent ces quatre veines semble donc être de plus de deux milles, tandis que les quatre veines du *claim* Union, avec un plongement moindre en apparence, n'occuperaient pas une largeur de plus de 250 pieds; la direction de ces dernières semblerait les placer à une hauteur beaucoup plus considérable dans les assises. Si l'on constate plus tard que quelques-unes des veines des deux localités sont identiques entre elles, ce fait sera dû à des ondulations ou failles dont nous ne savons rien encore.

Sur un parcours de cinq milles en suivant la côte, dans une direction S. 18° E., du sentier au *claim* Perseverance, il existe, à l'intérieur des terres, un sentier ayant une direction générale S. 70° O., et conduisant, sur une distance d'un peu plus de deux milles en droite ligne, jusqu'aux mines de houille du détroit de Baynes. Là, dans une gorge profonde que traverse un petit cours d'eau aboutissant à la Baie Fanny, sur le détroit de Baynes, on constate la section descendante que voici :—

Mines de houille du détroit de Baynes.

	Pds.	Pcs.
Grès gris-brunâtre ou marron, à grains assez fins, un peu calcaire, avec des écailles de mica blanc, et en assises de six pouces à deux pieds, contenant des fragments de tiges et de feuilles de plantes	30	0
Houille brillante et dure	5	10
Grès gris-brunâtre ou marron, en assises de six pouces à quatre pieds d'épaisseur, contenant des fragments de plantes	48	0
Schiste argileux noir, mou, avec de petites plaques minces et lenticulaires de houille	5	0
Grès gris-brunâtre ou marron en assises de six pouces à deux pieds	5	6
Schiste argileux noir et mou avec des empreintes mal définies de plantes	2	0
Houille qui semble d'épaisseur variable, n'ayant pas, par endroits, plus de 5 pieds deux pouces, et dans d'autres sept pieds; les deux pieds inférieurs présentent parfois des filons minces de schiste carbonique où il y a des empreintes mal définis de plantes, soit	6	0
Grès gris-brunâtre, à grains assez fins, un peu calcaire, avec des écailles de mica blanc	5	0
Total	107	4

A cet endroit, le plongement des strates est N. 86°, E. < 15°, et augmente graduellement jusqu'à 40°; on voit les deux veines de houille des deux côtés du ravin, en descendant; les arêtes de la veine inférieure se réunissent au fond de l'eau, et à vingt pieds au-dessus de l'eau les arêtes de la veine supérieure sont interrompues par une faille. Le plongement de la faille est S. 62° O. < 38° et le plongement des strates, de l'autre côté ou côté E., est N. 64° E. < 43°. Les strates de ce côté, après un intervalle sur lequel soixante-dix pieds de la base sont cachés, sont formées de soixante-douze pieds de grès gris-brunâtre, contenant quelques fragments de plantes et recouverts de dix pieds de schiste noir argileux. Comme on ne retrouve pas ces couches à l'ouest de la faille, on ne peut déterminer précisément leur masse du côté où les strates s'abaissent à moins de supposer qu'une petite masse de houille qui est encaissée dans la faille et est plus basse que l'extrémité de la veine supérieure, n'appartienne à ces strates. Dans ce cas le rejet aurait lieu du côté est. Sur un point qui semble voisin du côté est de la faille, on a creusé un puits peu profond pour rechercher la veine supérieure; ce puits traverse les assises de ce côté, mais on ne voit que du grès dans l'excavation.

Plongement des strates.

Faille.

La section donnée plus haut ne fournit aucune indication propre à identifier les veines de houille qui s'y trouvent avec celles des localités mentionnées précédemment, toutefois, on peut raisonnablement supposer que toutes les veines décrites appartiennent à la partie inférieure des assises et que ces localités appartiennent à des zones différentes.

Zones éparées

Sur la côte, on ne voit point de roches depuis le sentier conduisant au *claim* du détroit de Baynes jusqu'à la rivière Qualicum, distance de seize milles dans une direction générale vers l'est. Mais sur l'île Denman, qui se trouve sur la côte nord-est du détroit de Baynes, il y a un affleurement continuel sur un parcours de dix milles, c'est-à-dire presque toute la longueur de l'île, dans un escarpement de dix à soixante-dix pieds et presque dans la direction des couches. Les roches qui affleurent sont presque toutes des grès gris-brunâtre ou marron, en assises de deux pouces à deux pieds d'épaisseur, mais en moyenne de six pouces, et séparées par des parois minces de schiste argileux noir dont il y a néanmoins des couches de dix pieds d'épaisseur; les schistes offrent parfois des plaques minces et lenticulaires de houille, quelquefois continues sur des étendues de vingt pieds, mais souvent entrelacées,—le tout sur un parcours d'un mille ou plus au même niveau.

Ile Denman.

Veines calcaires.

Deux bassins distincts.

A la base de l'escarpement, les grès présentent parfois des masse ovoïdes épaisses de six pouces à un pied dans une direction et de neuf pouces à deux pieds dans l'autre. Ces masses présentent parfois un réseau de veines calcaires, ce qui leur donne l'aspect d'un septaire, et les grès eux-mêmes sont probablement un peu calcaires en général. Les empreintes de plantes ne semblent pas nombreuses. La direction des couches coïncide avec la direction générale de l'île; dans quelques endroits, elles semblent tout-à-fait plates, mais le plongement général est nord-est d'un à dix degrés.

Région productive.

De la rivière Qualicum jusqu'à la baie du Nord-Ouest, dans une direction S 75° E., à-peu-près, il y a une distance d'environ vingt milles sur laquelle on n'a point remarqué d'affleurements de roches. Au-delà on retrouve les masses de la série crystalline qui continuent sur un parcours de quatorze milles et séparent ce qu'on peut appeler la région de Comox de la région suivante ; cela montre que la synclinale générale est divisée en deux bassins distincts.

Le bassin de Comox aurait donc une longueur, entre le cap Mudge et la baie du Nord-Ouest, d'environ soixante milles, mais la limitant, pour plus de sûreté, et à cause de la présence probable, à la base, d'assises improductives, la limitant, dis-je, à la distance entre la pointe Kookooshum et la rivière Qualicum, on peut dire que sa longueur est de quarante milles. La plus grande largeur depuis le *claim* de Beaufort jusqu'à une ligne tirée vers la pointe du cap Lazo, ou comme on l'appelle ordinairement, la pointe Holmes,—cette largeur serait d'environ treize milles sans tenir compte de la partie des assises qui peuvent se trouver sous l'eau. Mais en évaluant la largeur moyenne à un peu plus de sept milles, la région productive contiendrait au moins 300 milles carrés.

Quantité de houille.

Dans la région houillère de la Galles du sud, en Angleterre, on calcule 1,000 tonnes de houille pour chaque acre d'une veine d'un pied d'épaisseur en laissant une quantité suffisante pour les piliers qui supportent le toit. Sur le *claim* Union l'épaisseur totale des veines que l'on pourrait exploiter est d'un peu plus de vingt-cinq pieds. Cela donnerait 25,000 tonnes par acre ou 16,000,000 de tonnes par mille carré. A la mine du détroit de Baynes la quantité de houille serait d'environ 12,000 tonnes par acre; soit 7,680,000 tonnes par mille carré. N'ayant pu constater l'épaisseur de toutes les veines du *claim* de Beaufort, je n'entreprendrai pas ici un calcul dont je me rends pourtant bien compte. Il serait prématuré de calculer le rendement de toute la région avant qu'on ait bien défini sa structure ; il y a en effet des endroits où les veines atteignent une profondeur à laquelle il serait difficile de les exploiter avec avantage, et jusqu'à ce qu'on ait découvert toutes les veines, déterminé leurs ondulations et observé leurs plongements, on ne saura point combien de veines offrent l'inconvénient sus-mentionné.

Havre de Comox.

Le havre de Comox offrirait de grands avantages pour l'exploitation des mines Union et Beaufort. La première se trouve, comme je l'ai déjà dit à cinq milles du havre où l'on arrive en suivant une inclinaison de 500 pieds, et pour la seconde la distance est de sept milles et l'inclinaison d'environ 700 pieds; en outre, l'on pourrait établir des quais à n'importe quel point du détroit de Baynes. A un certain point, ce détroit est plus près de la mine de Beaufort que le havre de Comox, mais la descente est plus irrégulière. La mine du détroit de Baynes se trouve à 200 pieds audessus du niveau de la mer, et la baie Fanny, sur le détroit, est à environ trois milles au sud-est de la mine, tandis que la baie Profonde (*Deep Bay,*) en est à environ huit milles. Ces deux havres, bien que peu étendus, sont très-sûrs, et à l'abri de tous les vents. A leurs entrées et dans les havres mêmes, il y a de cinq à douze brasses d'eau. La divison la plus méri-

Sûreté des havres.

dionale de la synclinale générale pourrait s'appeler la "région" ou le "bassin" de Nanaimo.

Bassin de Nanaimo.

Sur le détroit de Géorgie, à l'entrée du havre de Nanoose, une bande étroite de grès gris-brunâtre qui appartient aux assises de houille affleure sur la côte a la pointe Blunden et la suit dans une direction sud-est sur un parcours de six milles; elle repose sur la série crystalline et plonge nord-est vers le détroit à des angles variant de deux à quinze degrés. Plus loin, les couches passent sous l'eau et semblent tourner la pointe au bout de la côte nord de la baie du Départ. Elles occupent de même une petite île à environ 200 *yards* de la côte, juste à l'entrée de la baie; à cet endroit, elles présentent les caractères d'un conglomérat dont les cailloux sont siliceux et varient, en diamètre, d'un quart de pouce à trois pouces, tandis que la matrice contient une quantité considérable de carbonate de chaux. Ces assises sont entremêlées de grès marron-clair, le tout formant une épaisseur de quarante pieds; plongement S. 8° E. < 17°.

Sur la côte, immédiatement derrière l'île, on aperçoit des grès gris-brunâtre, à grain assez fin, reposant sur la série crystalline qui remplit les inégalités de leur surface, et ayant presque la même inclinaison que les assises de l'île. Sur un quart de mille en suivant la côte de la baie, les grès continuent; ils présentent çà et là des intervalles rocailleux occupés par la série crystalline, et le plongement des grès devient graduellement sud puis sud-ouest. A cinquante pas du dernier affleurement de ces grès, il y a une roche composée d'une matrice arénacée brunâtre parsemée d'un si grand nombre de cailloux calcaires arrondis qu'elle forme réellement un calcaire impur. A cet endroit, un peu au-dessus de la ligne des hautes marées, on a construit un four à chaux où l'on brûlait cette pierre. Mais cette tentative n'a pas réussi et le four est aujourd'hui abandonné.

Pierre calcaire

Ce calcaire impur est visible sur une distance d'environ vingt pas en suivant la direction des assises et il peut y en avoir une épaisseur de dix à douze pieds en assises de douze à dix-huit pouces. Les cailloux calcaires qui s'y trouvent furent d'abord supposés être des fragments d'écailles usés par l'eau, mais en examinant au microscope des plaques minces de ces fragments préparés par M. Weston, au musée, le Dr. Dawson trouve qu'elles contiennent, un corail hexagone en tablettes ressemblant à la *Stromatopora compacta;* une *Escharyna* Bryozoon, à cellules carrées; des fragments de *Ceriopora* et d'écailles ressemblant à l'*Inoceramus* ou *Pinna*, de l'âge crétacé ou plus anciens. A la surface de quelques-unes des assises on remarque des plaques dont les plus petites ont trois pouces et les plus grandes environ un pied de diamètre; ces plaques sont du spath calcaire blanc-jaunâtre, leur épaisseur est d'un peu plus d'un quart de pouce, et elles ressemblent beaucoup à des débris de veines minces de spath satiné. En examinant au microscope des tranches minces de ces plaques, M. Billings a constaté qu'elles appartiennent au genre *Inoceramus* ou *Pinna*, de l'espèce *Aviculina*. Le plongement de ces couches est S. 24° O. < 18°, et, en face, à une distance d'environ 100 *yards*, il y a quatre ou cinq petits îlets formés de grès gris-brunâtre qui, ayant le même plongement, les recouvriraient. Les fossiles mentionnés comme

Fossiles de l'âge crétacé ou peut-être plus anciens.

étant probablement crétacés sont importants, car ils prouvent que les gîtes houillers de l'Ile Vancouver appartiennent à cet âge géologique.

Mine de houille de Dunsmuir.

Dans une direction S. 88° O., à trois milles de la tête de la baie du Départ, se trouve la mine de houille de Dunsmuir, mais on ne peut dire à quelle hauteur au-dessus de la base des grès, vu qu'il n'y a pas d'affleurements dans l'intervalle. Dans une partie de la couche de houille qui avait été recouverte de quelques pieds d'argile, on pratiquait, à l'époque de ma visite, une tranchée large de six pieds qui s'étendait déjà sur une longueur de cinquante *yards* dans une direction N. 63° E. Dans cette partie, l'épaisseur de la veine était parfois de neuf pieds et se réduisait parfois à sept pieds à cause, probablement, de dénudation. Au bout de cette distance, la veine était couverte, sur toute son étendue, d'environ un pied de schiste argileux décomposé, tandis qu'elle repose entièrement sur une couche de grès marron-clair tout-à-fait horizontale.

Veine de neuf pieds.

Partant de l'origine de la tranchée, presque dans la même direction (S. 88° O.,) la surface du sol s'élève graduellement jusqu'à environ vingt pieds audessus de la base de la houille et présente une masse de grès conglomérats gris-clair, avec des cailloux provenant des roches crystallines et atteignant jusqu'à un pouce de diamètre. Le sol s'incline ensuite de vingt pieds et à un peu plus d'un quart de mille du premier affleurement de houille, on rencontre le second. Il y a trois ou quatre ans on en tira plusieurs centaines de tonnes de houille, et M. Dunsmuir, maître de poste de Nanaimo, m'informa que cette veine est épaisse de quatre à sept pieds, et, comme l'autre, approche tellement de la position horizontale qu'on pourrait la prendre pour sa continuation, puisque, en outre, elle est au même niveau; mais, d'après M. Dunsmuir, la houille de l'une donne un résidu rouge et celle de l'autre un résidu blanc; en outre, la seconde étant plus voisine de la ligne des assises de houille, et comme en l'examinant bien, on a trouvé qu'elle s'incline vers le gîsement à un angle d'environ un degré, il est possible qu'elle passe sous le gîte, par suite d'une petite augmentation de la pente dans l'intervalle qui les sépare.

Veine de quatre pieds.

Le havre de Nanaimo est situé à environ trois milles S. 25° E. de la baie du Départ. On passe de l'un à l'autre par un détroit sur le côté sud duquel se trouvent les îles Newcastle et Protection; la dernière est ainsi nommée parcequ'elle offre un abri à Nanaimo. L'extrémité nord de l'île Newcastle est dans une direction légèrement sud-est de la petite île qui a été mentionnée à l'entrée de la baie du Départ, la distance entre les deux étant d'environ trois-quarts de mille. Elle présente des récifs hardis qui s'élèvent, par endroits, jusqu'à 100 ou 150 pieds au-dessus de l'eau, perpendiculairement ou avec une certaine inclinaison. Ils sont formés de conglomérat grossier dans lequel il y a des masses arrondies de dimensions variant jusqu'à un pied de diamètre et composés de diorite, quartzite et autres matières dures provenant de la série crystalline. La largeur du conglomérat est d'environ un quart de mille et, dans les récifs, il ne présente nulle part de stratification distincte; mais des deux côtés de l'île les assises plus belles qui suivent ont une inclinaison de neuf degrés et sont semblables à celles qui existent à

Iles Newcastle et Protection.

l'entrée de la baie du Départ, avec le même plongement. La section ascendante qui suit, à partir des roches crystallines sur lesquelles elle repasse est celle de la série houillère dans le voisinage :—

	Pieds.	Section des assises de houille.
Grès gris-brunâtre, en assises de six à dix-huit pouces, passant parfois au calcaire impur par suite de la présence de débris calcaires de *Bryozoa* et d'*Aviculina*, comme dans la bande déjà décrite	30	
Assises cachées sous l'eau	35	
Grès gris, avec assises de conglomérat fin	40	
Assises cachées sous l'eau	35	
Conglomérat gris, avec cailloux siliceux, variant, en dimensions, d'un quart de pouce à un pouce, dans une matrice de sable fin, avec une grande quantité de carbonate de chaux	77	
Assises cachées sous l'eau entre les îles Small et Newcastle	917	
Conglomérat grossier gris-brunâtre, avec masses arrondies variant d'un quart de pouce à un pied de diamètre et composées de diorite, quartzite et autres matières dures	211	
Grès en lamelles minces, à grain fin, gris et séparé en couches d'un demi-pouce à quatre pouces d'épaisseur par des cloisons carboniques, contenant des débris de plantes et d'*Inoceramus*	37	
Schiste argileux noir	4	
Houille, pure et dure, avec clivage oblique aux assises ; par endroits, des plaques minces de carbonate de chaux remplissent les joints de clivage ; épaisseur de trois pieds et demi à	4	
Assises cachées	24	
Grès gris-brunâtre	5	
Grès gris-brunâtre contenant des masses sous-globulaires plus dures que le reste de la roche à cause de la présence du carbonate de chaux, diamètre de deux à quatre pieds ; ces masses ressortent et sont exposées au choc des vagues	4	
Grès gris-brunâtre ou marron-clair, en assises de six à dix-huit pouces, entremêlées de bandes de conglomérat, avec des cailloux atteignant jusqu'à deux pouces de diamètre	21	
Grès gris-brunâtre avec masses sous-globulaires, comme ci-dessus	3	
Assises cachés	10	
Houille, pure et dure, cachée par l'eau accumulée dans la galerie qui y a été ouverte, mais ayant, dit-on, de trois pieds d'épaisseur à	4	
Assises cachées	17	
Grès gris en assises minces, avec débris de tiges et de feuilles de plantes	3	
Grès gris à grain fin, contenant de la pyrite de fer disséminée en petits grains mal définis dans le roc qui s'émiette sous l'action de l'air	6	
Grès gris à grain fin et en lamelles minces, séparés en assises d'un pouce à un pied d'épaisseur par de minces cloisons carboniques	4	
Grès gris à grain fin en une seule assise	5	
Grès gris à grain fin et en une seule assise	4	
Grès gris à grain fin et en lamelles minces, divisé en assises d'un pouce à un pied d'épaisseur par de minces cloisons carboniques et fournissant d'excellentes dalles ; sur quelques-unes des surfaces on voit des débris de plantes	12	
Grès gris à grain fin qui, par endroits, fournit de bonne pierre à bâtir,		

	Pieds.
et, dans d'autres, s'émiette sous l'action de l'air par suite de la décomposition de la pyrite de fer qui y est disséminée en grains fins.	16
Grès gris à grain fin en une seule assise fournissant d'excellente pierre à bâtir.....	10
	1538

Le plongement des strates entre les deux veines de houille de cette section est S. 25° E. 15; mais en traversant les assises qui les recouvrent, il diminue graduellement, et, au sommet, les strates sont presque horizontales.

Dalles et pierre à bâtir

Les grès gris de la partie supérieure fournissent, pour la plupart, de la pierre à bâtir et des dalles excellentes. A l'époque de ma visite, la compagnie de l'île de Vancouver, sur le *claim* de laquelle se trouvent les veines de houille et les grès gris, avait loué la carrière qui y a été ouverte à M. E. E. Emery, de San Francisco, qui en faisait extraire de la pierre pour construire l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, dans cette ville. Lorsque les piliers seront finis, ils auront vingt-sept pieds et demi de haut, et leur diamètre sera de trois pieds dix pouces. M. Emery extrayait aussi de l'assise de douze pieds des dalles dont l'on fait des tables très-unies, épaisses d'un pied six pouces. J'en ai mesuré une de cette épaisseur; elle avait dix pieds carrés. Les dalles et la pierre à bâtir sont faciles à extraire. La pierre se taille bien et conservera probablement sa couleur puisque les causes naturelles n'ont produit que peu ou point de changement dans la teinte des surfaces qui affleurent, dans la partie encore non-exploitée. Il n'est pas impossible qu'on trouve des pierres meulières dans cette partie des assises. L'aplatissement des couches donne une grande superficie à ces grès précieux sur l'île de Newcastle et étend leur distribution jusqu'au sud de l'île Protection.

Dimensions des blocs.

Distribution des couches.

Grès à la pointe Sharp et au détroit de Dodd.

A environ un mille au sud-est de l'île Protection, on trouve, à la pointe Sharp, des grès brunâtres ou marrons, à grain assez fin, et on les aperçoit de là presque tout le long de la côte jusqu'au détroit de Dodd, distance de trois milles et demi. Leur direction varie de N. 39° E. à N. 71 E., et leur inclinaison de douze à quatre degrés. La côte coupe les assises obliquement et atteint les plus hautes strates; l'épaisseur totale est évaluée à 532 pieds. Les assises étant cachées sous l'eau entre l'île Protection et la pointe Sharp et l'inclinaison augmentant à ce dernier endroit, il est difficile de dire quelles relations ont entre elles les roches de ces deux localités, et il serait prématuré, avant d'avoir obtenu de nouveaux renseignements, d'ajouter ces grès à ceux de la section précédente.

Veines de houille sur l'île Newcastle.

Les deux veines de houille mentionnées dans la section Newcastle ont été essayées en y pratiquant des ouvertures. Il y a plus de douze ans, une galerie d'environ 120 pieds fut établie, me dit-on, sur la veine supérieure et l'on en tira de la houille qui fut expédiée à Victoria. Elle semble abandonnée depuis longtemps, et la compagnie de l'île de Vancouver établit actuellement une petite machine à vapeur à la tête de la galerie pour en reprendre l'exploitation; mais lors de ma visite la galerie était inondée. La veine inférieure est actuellement exploitée; une petite machine à vapeur sert à extraire la houille. Plusieurs vapeurs et goëlettes s'appro-

visionnaient de charbon à cet endroit lorsque j'étais sur la côte voisine, et plusieurs centaines de tonnes de houille étaient empilées sur le quai à l'époque de ma visite.

Toutefois, la principale exploitation de la compagnie de l'île Vancouver est à Nanaïmo, sur une veine de six pieds, à deux milles environ des veines qui se trouvent sur l'île Newcastle. M. John Brydon, gérant des galeries souterraines de la mine, a eu la bonté de me fournir la section descendante qui suit des assises unies à cette viene, et il a obtenu ces données au moyen d'un forage vertical; j'ai réduit les épaisseurs aux mesurages faits perpendiculairement au plan des veines :— Mine de la compagnie de l'île Vancouver à Nanaïmo. Veine de six pieds.

	Pieds.
Schiste argileux noir-bleuâtre	11
Grès à gros grain, brunâtre ou marron, contenant, disséminés, des cailloux ayant jusqu'à un demi-pouce de diamètre	11
Houille, pure et dure, contenant, dans les joints de clivage, des plaques minces de carbonate de chaux ; l'épaisseur varie de deux pieds et demi à	6
Grès à gros grain, brunâtre ou marron	65
Grès gris à grain fin	75
Houille unie à deux ou trois pieds de schiste noir-bleuâtre ;—l'épaisseur de l'une et de l'autre est très-irrégulière	7
	175

Section des assises.

En exploitant la veine supérieure, on a constaté que le plongement est N. 54° E., avec une inclinaison très-régulière de seize degrés sur les 350 premiers pieds, inclinaison qui atteint jusqu'à soixante-dix et quatre-vingts degrés sur les 300 pieds suivants ; la veine s'élève ensuite soudainement et plonge sud-ouest à un angle de douze degrés ; on l'a suivie, dans cette attitude, sur une distance de soixante pieds. Peut-être il y a quelque variation dans le plongement à la partie la plus élevée.

N'ayant pu voir le plan des galeries souterraines, je ne saurais dire jusqu'à quelle distance on a suivi la veine ; mais cette distance doit être considérable vu que la mine a été ouverte il y a plus de vingt ans et exploitée assez régulièrement depuis cette époque. On me dit qu'en 1860 la mine avait produit 14,000 tonnes de houille, et M. Brydon m'informe qu'on extrait maintenant chaque jour de 160 à 180 tonnes de houille d'abattage, ce qui donnerait probablement 40,000 tonnes de houille marchande par année. Etendue de l'exploitation. Produit de la mine.

Dans une direction S. 22° E., à un peu plus d'un mille de l'ouverture de la galerie, il y a, sur la côte, un affleurement où trois ou quatre veines de bonne houille, variant en épaisseur d'un quart de pouce à un pouce, sont interstratifiées dans quatre pieds environ de schiste noir reposant sur soixante-trois pieds environ de grès marron-clair. Dans le voisinage, le plongement est N. 32° E. < 15° et passe graduellement à S. 83° E. < 7°, dans un parcours de moins d'un mille en suivant la côte. Trois veines de houille.

On dit que dans la même direction, (S. 22° E.), après avoir fait environ quatre milles, on rencontre deux veines de houille sur la rivière Nanaïmo, à Veines sur la rivière Nanaïmo et le

détroit de Dodd.

environ un mille de son embouchure, mais je n'ai pu constater leurs épaisseurs ni la distance qui les sépare. Il y a aussi de la houille à environ un mille au sud du détroit de Dodd, c'est-à-dire à environ quatre milles de la localité précédente; mais je n'ai pu obtenir aucune information au sujet de l'épaisseur et de la nature de la veine. On ne sait pas quelles relations ces veines ont avec le gîsement houiller de Nanaïmo. Peut-être ne sont elles pas éloignées du même niveau.

Ile de Gabriola.

Au large du détroit de Dodd se trouve l'île de Gabriola. Sa longueur est d'environ dix milles sur une largeur moyenne de trois milles, et si j'en juge par l'examen que j'ai fait transversalement aux assises, à l'extrémité nord-ouest de l'île et le long de la côte sud-ouest, les roches de l'île semblent être entièrement composées de grès gris, passant parfois au conglomérat, particulièrement sur la côte sud-ouest. Je n'ai point vu de veines de houille unies aux strates. Le plongement, au large de l'île, semble être nord-est, avec une inclinaison moyenne d'environ quatre degrés. Mais dans la baie Rocheuse, à l'extrémité nord, en tournant vers la côte ouest, il y a des indices d'une petite ondulation.

Superficie de la région houillère de Nanaïmo.

La région comprenant toutes les veines de houille mentionnées comme appartenant aux gîsements houillers de Nanaïmo a une longueur d'environ seize milles, depuis le *claim* Dunsmuir jusqu'à l'extrémité de l'île Gabriola, sur une largeur moyenne d'environ six milles. Sa superficie serait donc de plus de quatre-vingt-dix-milles carrés. Dans le reste du bassin, au sud-est, on n'a point encore rencontré, que je sache, de veines importantes de houille. Mais on connait peu cette partie de la région et, selon toutes probabilités, les mêmes veines s'y prolongent.

Iles Valdes et Galiano.

Deux îles longues et étroites, Valdes et Galiano, au sud-est de Gabriola, semblent être la continuation des roches qui caractérisent la région, cela au moins, jusqu'au havre de Montague qui se trouve près de l'extrémité sud de l'île de Galiano. L'escarpement le long des côtes sud-est de ces îles n'est jamais moins élevé que de 200 pieds, et sur un point de l'île Galiano il atteint 900 pieds, l'inclinaison, généralement nord-est, est assez douce. Mais dans les îles Thétis, Kuper et Saltspring (*aux Sources Salées*), ainsi que dans les plus petites îles appelées respectivement îles Sauvage, Secrétaire, Reid et Hall, les strates semblent affectées par de nombreuses ondulations, et le plongement change continuellement de direction et d'angle. Dans les petites îles sus-mentionnées qui sont parallèles à celles de Valdes et Galiano, les strates sont formées de grès, mais à l'extrémité nord de l'île de Saltspring, et jusqu'à la colonie de Saltspring, distance de quatre milles, les grès sont entremêlés d'une grande quantité de schistes noirs, mous et argileux qui deviennent parfois arénacés en partie. Quelques-unes des bandes argileuses ont de vingt à trente pieds d'épaisseur et contiennent parfois des écailles bivalves, appartenant vraisemblablement à une seule espèce; mais le schiste est si cassant que je n'ai pu en conserver un seul échantillon. Plusieurs des bandes argileuses ont de deux à cinq pieds d'épaisseur, et séparent les zones de grès, qui se trouvent ainsi subdivisées en assises de deux à quatre pouces d'épaisseur par la présence du schiste lequel varie lui-même des cloisons minces à des

Ondulations des strates.

Grès et schiste argileux.

assises d'un quart de pouce. Ces grès feraient d'excellentes dalles en tables variant de deux à sept pieds carrés.

Au sud de l'île Saltspring, ou, comme elle est nommée sur la carte, l'île Amiral, sont situées les îles Moresby, Portland, et à la Houille où l'on voit des grès et des schistes appartenant à la série houillère. Près du centre de la dernière de ces îles, environ vingt pieds de schiste argileux gris-sombre sont recouverts de soixante-dix ou quatre-vingt pieds de grès gris. Les deux pieds supérieurs du schiste contiennent plusieurs fragments de tiges d'arbres imprégnés de carbonate de fer et ordinairement sous la forme de plaques transversales, à bords tranchants, et ayant de deux à huit pieds de large sur une longueur de quatre à douze pouces (*). Des empreintes bien définies de feuilles fossiles, distinctement veinées, sont abondantes à la surface des assises de schiste, et, dans certains endroits, serpentent sur une longueur de dix à douze pieds, des débris qu'on dirait être ceux d'une racine, peut-être dans sa position naturelle, épaisse de trois-quarts de pouce à l'une de ses extrémités, et diminuant graduellement jusqu'à un quart de pouce à l'autre bout. Ce fossile semblait entièrement formé de houille pure; je n'ai pu constater si des branches avaient pénétré sous le schiste. Il m'a semblé que cette racine avait pu être empâtée dans le schiste, avant la dénudation, à une profondeur suffisante pour la recouvrir. Immédiatement à la surface de ce schiste de recouvrement, il y a, dans une section verticale de l'asssise suivante, des indices que des plaques de houille de sept ou huit pieds de diamètre avaient pénétré jusqu'à un quart de pouce.

Iles Moresby, Portland et à la Houille.

Feuilles fossiles.

A environ deux milles ouest de cette localité, dans Saanich nord, à environ un demi-mille ouest de l'entrée de la baie dite Shoal (*aux Bas-Fonds*) sur le côté nord, il y en a une autre ressemblant tellement à la précédente qu'elle doit appartenir au même horizon. Là, en outre des débris de tiges, empreintes de feuilles veinées et racines, on trouve des plaques ou fragments d'*Inoceramus*. Quelques-uns de ces fragments ont dix-huit pouces de diamètre et parfois cinq ou six pouces d'épaisseur. L'écaille qui a une structure fibreuse transversale, y est séparée en assises par l'interposition de plaques minces de schiste, ce qui indique probablement que l'épaisseur est due à l'accumulation de fragments, tandis que les assises marquent l'épaisseur réelle de l'écaille dans chaque fragment.

"Shoal Bay.

Fossiles.

Du même côté de "Shoal Bay", environ un mille plus loin à l'ouest, il y a un affleurement semblable, avec les mêmes débris, sauf les racines.

Une grande partie de l'île Amiral, ou "Saltspring", est formée de roches crystallines. Ces roches peuvent avoir six milles de large, c'est-à-dire plus de la moitié de la largeur de l'île. A cet endroit, ces roches séparent un groupe de synclinales unies dans les assises houillères, au nord-est, d'une synclinale qui se trouve au sud-ouest. Il peut y avoir six ou sept de ces synclinales, grandes et

Roches crystallines.

Synclinales des assises.

(* Pour la description de ces plantes fossiles, voir la note du Dr. Dawson, à la suite de ce rapport.

petites, peut-être plus. Les îles Valdes et Galiano et une partie de l'île Gabriola semblent être dans une de ces synclinales; les îles "Secretary" et Reid dans une autre; l'île Moresby dans une troisième; l'île Portland dans une quatrième qui semble s'étendre jusqu'au havre de Fulford * et se continuer, après une interruption, jusqu'à la baie de Burgoyne; l'île à la Houille et "Shoal Bay" sont dans une cinquième, et il y en a peut-être une sixième dans une très-petite ondulation Ces six synclinales, comme groupe, sont séparées d'une septième par une chaîne de la série crystalline s'étendant à 17 milles et demi vers le nord-ouest et atteignant bientôt la largeur indiquée; la septième synclinale a une longueur de vingt milles à partir de la baie Cole jusqu'au pied de la montagne Provost, sur une largeur probable de trois milles.

Veine de houille à la pointe à la Houille. Saanich Inlet.

A la pointe à la Houille, dans la dernière synclinale, sur la côte sud de la baie Profonde qui se trouve sur le côté est de "Saanich Inlet", il y a une veine de laquelle on a extrait quelques tonnes de houille; mais il s'y trouvait mêlé une grande quantité de schiste. La veine a trente pouces d'épaisseur et plonge N. 22° E. < 18. Je n'ai pu la suivre audelà de l'ouverture. A trois quarts de mille vers l'est, dans la direction des couches, sur la terre de M. Cloake, on a fait une ouverture à la recherche de la houille: mais bien qu'on y observe la veine, son épaisseur ne semble pas excéder un huitième de pouce.

Epaisseur des assises dans la région houillière de Nanaïmo.

Les nombreuses ondulations indiquées dans la région houillère de Nanaïmo rendent très-difficile l'évaluation du volume total des assises. L'épaisseur de la section de l'île de Newcastle, à partir de la base des grès gris, est de 1,538 pieds. Comme on l'a déjà vu, il serait prématuré d'ajouter cette épaisseur aux 532 pieds qui apparaissent sur le détroit de Dodd; mais je suis porté à croire que les grès mentionnés au large de l'île Gabriola et qui sont les mêmes que ceux de Valdes et Galiano, forment les strates les plus élevées. Dans l'escarpement de l'île mentionnée en dernier lieu, il y a un point de 900 pieds de haut, et, pour le moment, on peut, en toute sûreté, évaluer à 2,500 pieds l'épaisseur des assises.

Sources salées.

Appartenant à la formation, il y a des sources salées dans la partie nord de l'île Amiral, ce qui a valu à cette île le nom populaire qu'on lui donne dans la localité. L'eau a un goût amer et salin, et M. C. Forbes, affirme—sur l'autorité de M. J. D. Pemberton,—qu'elle contient 3,446 grains de sel par gallon impérial; mais n'en n'ayant point vu l'analyse complète, il m'est impossible de dire si les sels qui lui donnent un goût amer seraient préjudiciables à son emploi pour la fabrication du sel.

Roches Crystallines.

Roches crystallines sous les assises de houille.

Les roches sur lesquelles reposent celles qui sont unies à la houille ont un caractère crystallin très-prononcé et un aspect variable sur les différents points.

(*) Sur la côte ouest du havre de Fulford, près de la pointe Isabelle, l'*Inoceramus* reparaît, dans un schiste argileux noir, plongeant N. 32° O., et présentant, selon toutes probabilités, un petit plissement.

Dans mon étude de la côte sud-est en venant du havre de Comox, j'ai déjà dit que les premiers affleurements qui se présentent divisent en deux parties la synclinale générale où sont les assises de houille. Elles se trouvent entre la baie du Nord-Ouest et le havre de Nanoose, et forment la côte sur un parcours de sept à huit milles, puis la montagne de Notch qui, bien que n'ayant que 624 pieds de haut, est remarquable par sa position isolée. Comme la péninsule sur laquelle elle se trouve, elle est composée de diorite gris-sombre, à joints très-nombreux dans plusieurs directions ce qui fait qu'elle s'égrène en petits fragments. Cette diorite s'étend dans plusieurs petites îles et récifs le long de la côte, ces îles et récifs s'appellent Cottam, Mistaken, Gerald, Douglas et Yico. Sur la côte est, cette diorite semble unie à une masse considérable de syénite à grain fin, et composée de quartz blanc, de feldspath et de hornblende noire à laquelle est parfois unie une petite quantité de mica. Il y a des indices de cette roche dans les îles Winchelsea, Ruddor Reef, Ada, Southly et Maude. La diorite projette cinq milles plus loin, au sud-est, dans l'étendue qui sépare les roches houillères de la pointe Blunden de celles de la baie du Départ, et dans l'endroit où elle affleure à l'extrémité de cette baie, ses joints sont parfois imprégnés d'épidote vert jaunâtre. Aucun signe de stratification ni dans la syénite.

Diorite.

Syénite à grain fin.

Epidote.

La localité suivante où l'on trouve les roches crystallines est celle dont j'ai donné la distribution, sur l'île Amiral. Je n'ai pu examiner qu'un emplacement qui se trouve dans le havre de Fulford où l'on aperçoit, des deux côtés, de grandes masses de roches composées de quartz blanc bleuâtre et de feldspath, et dans lesquelles est disséminée une faible quantité d'une matière qui semble chloritée. Dans la partie nord-ouest, entre le cap Keppel et la pointe Isabelle, il y a une élévation partielle de 2,329. Je ne saurais dire quelle est la nature des roches en cet endroit ; mais au sud-est et au sud, dans la péninsule entre " Saanich Inlet " et le détroit de Haro, laquelle s'étend jusqu'à Victoria, il y a un grand développement de diorite mouchetée, avec une grande qnantité de hornblende noire, en larges masses dans la plus grande partie desquelles je n'ai point observé d'indices de stratification. Toutefois, sur le chemin de Saanich, à environ cinq milles au nord-est de Victoria, la roche passe au gneiss dioritique à lamelles fines, coupé par des veines minces définies contenant une faible quantité d'épidote. Trois milles au sud-est de ce point, dans la baie de Cadboro, une roche semblable est caractérisée par la présence du mica et a une épaisseur d'au moins 150 pieds.

Cap Keppel et pointe Isabelle.

Gneiss dioritique avec épidote.

La direction générale des roches crystallines qui, dans l'île Amiral, semble être sud-est, paraît tourner graduellement au sud-ouest en approchant de Victoria, et suivre la forme de l'île de Vancouver ; en outre, les calcaires sont fréquemment unis à la diorite. L'affleurement calcaire le plus nord que j'ai rencontré se trouve dans la baie du Cormoran, détroit de Haro, à huit milles presque nord de Victoria. Là, suivant la côte, dont la direction est presque nord et sud sur une distance d'environ 500 pas, il y a un affleurement de calcaire, gris sombre et très finement crystallin en quelques endroits, et, sans d'autres, blanc-bleuâtre et à

Calcaires crystallins.

grains impalpables avec une fracture conchoïde. La disposition des couleurs est difficile à définir vu que la stratification semble oblitérée. Ces deux calcaires contiennent des débris que M. Billings croit organiques. Dans la variété gris-sombre ce semblent être des cylindres irréguliers et des fragments d'écailles qui ont été silicifiés et sont ressortis à la surface par l'action de l'atmosphère; dans la variété blanc-bleuâtre, il y a des débris semblables, sans silification, d'une couleur plus blanche que la matrice, et qui ressortent également un peu et sont entourés immédiatement d'une rainure. Tous ces débris sont trop tourmentés et trop peu définis pour qu'on puisse en préciser la nature. Dans quelques parties, les deux calcaires sont entre-mêlés d'épidote dont la quantité augmente à mesure qu'on s'éloigne de l'eau, tandis que le calcaire diminue jusqu'à ce qu'enfin toute la roche devienne de l'épidote dont il y a, en quelques endroits, une épaisseur de vingt pieds. Au-delà, l'épidote se mêle graduellement à la diorite; puis la roche devient entièrement de diorite; plus loin, la roche est de la diorite mouchetée mentionnée plus haut, mais la jonction des deux diorites est cachée. Dans le passage entre le calcaire et l'épidote la roche présente, par endroits, de petites quantités de pyrite de cuivre.

Fossiles.

Pyrite de cuivre.

Sur le chemin de Saanich, à environ un mille du gneiss dioritique dont il a déjà été parlé, il y a un autre affleurement de calcaire en une couche verticale de huit pieds d'épaisseur que l'on a suivie S. 68° E. sur un parcours d'un demi-mille, et, dans la direction opposée, à intervalles sur un parcours d'un quart de mille. C'est une roche compacte gris-brunâtre, à grain impalpable et cassure conchoïde. La roche en contact avec le calcaire, du côté nord, est une diorite mouchetée, qui affleure, en quelques endroits, sur une largeur de 200 pas et probablement plus; de l'autre côté, à dix pas du calcaire, la diorite affleure sur largeur égale.

Assise de calcaire épais de huit pieds.

A environ un mille de Victoria, à l'est du même chemin, il y a, sur la propriété du Dr. Tolmie, du calcaire dont on a fait de la chaux vive. Il a la même couleur et est de la même composition que la bande précédente. L'affleurement de roche est peu considérable. Dans le voisinage immédiat du calcaire, les roches sont cachées; mais à environ trois-cents pas au nord, il y a une bande épaisse de 100 pieds, et composée de quartzite blanc-bleuâtre, passant à une couleur jaunâtre sous l'action atmosphérique. Au sud et au sud-est de cette bande, la diorite forme une chaîne de collines peu élevées qui se continue jusqu'à mi-chemin de Victoria, et il y a quelques affleurements de la même roche à Victoria même.

Quartzite.

La quatrième localité où l'on trouve du calcaire est à moins d'un mille ouest de Victoria, du côté nord de l'entrée du havre. Il apparaît dans une petite anse où il s'élève à environ dix pieds audessus de l'eau et se prolonge à environ vingt pas le long de la côte où il est recouvert d'argile. Je n'ai pu déterminer ni son plongement ni sa direction, mais il est compacte et gris-marbré. Vers le sud le calcaire devient graduellement impur et passe à la diorite qui est la roche prédominante du voisinage.

Une cinquième localité où l'on trouve du calcaire est à environ trois milles et demi ouest de Victoria, sur le côté Est du havre d'Esquimalt. L'affleurement s'étend sur 100 pas environ dans la direction des couches qui est, en moyenne, N. 82° O., et sa largeur est de vingt à trente pas. En quelques endroits, il est confusément mêlé à la diorite. Il est de couleur grise, de texture un peu crystalline, et contient une grande quantité de grain siliceux et des débris qui semblent des fragments silicifiés de colonnes encrinitiques. Immédiatement au nord du calcaire, la roche est de la diorite mouchetée comme celle dont il a déjà été parlé.

Calcaire sur la côte est du havre d'Esquimalt.

Colonnes encrinales silicifiées.

Une sixième localité de calcaire existe dans la même baie, à environ un mille plus loin à l'ouest; il s'y trouve du calcaire à grain impalpable et à cassure conchoïde. Son épaisseur est de quatre-vingt-dix pieds et il présente des assises minces intimement unies, plongeant S. 24° E. < 70°. On peut le suivre, dans la direction des couches, sur 200 pas environ. La diorite mouchetée est visible à quelques *yards* de là, en amont et en aval;—en aval elle est visible sur une largeur de cinquante à soixante *yards*.

Dans une septième localité, à environ un mille au nord de la précédente, il y a un calcaire absolument semblable dont quarante pieds affleurent, ce qui ne représente probablement pas toute la masse. La roche, immédiatement au sud, est de la diorite mouchetée de la même nature que la précédente, et la bande calcaire est probablement une répétition de la bande précédente sur le côté opposé de la synclinale. On a fait de la chaux avec cette pierre, dans les deux localités.

A l'ouest de la même baie, et à un ou deux milles au sud de ces deux localités, vous avez observé vous-même le huitième affleurement, où l'on voit un calcaire compacte blanc-bleuâtre, à fracture conchoïde et très-semblable au calcaire blanc-bleuâtre de la baie du Cormoran. Les échantillons qu'on en a recueillis semblent indiquer, comme pour la roche du Cormoran, que l'épidote s'y mêle parfois en abondance et forme une grande partie de la masse.

Une neuvième localité de calcaire se trouve à environ un mille à l'ouest des sixième et septième affleurements. Le grès est gris et crystallin et contient beaucoup de grains siliceux et des débris semblables à ceux qui ont été mentionnés dans la cinquième localité. L'affleurement a une largeur de vingt-quatre pas, dans une direction N. 87° E. Sous tous les rapports il ressemble tellement au calcaire de la cinquième localité, que l'on ne peut distinguer les échantillons de l'une de ceux de l'autre, et que, nul doute, les bandes sont identiques.

Identité des bandes affleurant dans les cinquième et neuvième localités.

Dans la dixième localité qui se trouve à trois-quarts de mille au nord de la précédente, le calcaire est compacte, blanc-bleuâtre et à cassure conchoïde. Sa direction est S. 78° E. et on y constate la section suivante en allant vers le nord :—

	Pieds.
Calcaire compacte, blanc-bleuâtre et à cassure conchoïde	24
Roche hornblendique gris-sombre ou noirâtre, molle mais durcissant à l'air, et coupée d'une multitude de veines d'épidote, courant dans toutes les	

	Pieds.
directions et s'entrecoupant	35
Grès compacte blanc-bleuâtre, comme ci-dessus	38
	97

Calcaire de "Knockan Hill."

Dans la onzième localité, qui est la dernière, à la montagne Knockan, à près d'un mille de la source du bras Victoria, ou à environ quatre milles de Victoria même, la roche est encore du calcaire compacte blanc-bleuâtre, à cassure conchoïde; sa largeur visible est de vingt pas, mais cette largeur ne représente pas toute la masse. Du côté sud il est en contact avec de la diorite mouchetée qui a une largeur de 200 ou 300 pas à cet endroit, mais au nord les roches auxquelles il est uni sont cachées par les alluvions. La direction est E. et O. et, dans cette direction, on peut le suivre sur un parcours de 1,200 pas, à l'extrémité duquel est la propriété de M. Robert Anderson, et près de la rivière Cobquet.

Il est probable que ces calcaires se partagent en trois bandes: l'une à laquelle appartient la variété compacte blanc-bleuâtre; une autre de la variété crystalline grise avec des fossiles supposés silicifiés; et une troisième comprenant le calcaire épidotique. Les localités six, sept, dix et onze appartiennent probablement à la première de ces bandes que nous pouvons désigner par A. La cinquième et la neuvième à la seconde bande, B, et la troisième bande, C, comprendra la premiere et huitième localité. Pour le moment il faut laisser de côté les localités trois et quatre. Il est à présumer que les affleurements six et sept sont du côté opposé d'un plissement sud, tandis que les affleurements dix et onze, continués jusqu'au premier, sont sur des côtés opposés d'un plissement nord et parallèle, dans A; que B, suivant A en dehors, affleure sur les côtés opposés du plissement sud dans les localités cinq et neuf; et que C, se trouvant en dehors de toutes les autres bandes, apparaît sur le côté sud du plissement sud et sur le côté nord du plissement nord dans la première et la huitième localité. Par suite, ont peut supposer que le tout appartient à une anticlinale ou à une synclinale, et on n'a pas assez de renseignements pour dire laquelle, avec un plissement qui lui est surordonné. On m'informe qu'il y a, dans le voisinage, beaucoup d'autres affleurements de calcaire que je n'ai pas vus et une nouvelle étude, surtout si l'on a la chance de trouver une localité où il existe des fossiles, fera connaître l'âge des roches crystallines dans cette région.

Dépôts Superficiels.

Dépôts superficiels.

Les dépôts d'argile stratifiée, de sable et de gravier sont très-étendus sur les roches de la série houillère. A l'exception de l'escarpement qui se trouve vers la base de cette série, presque tous les affleurements de roches houillères n'ont été observés que dans les endroits où l'alluvion a été enlevée sur le bord de la mer ou dans les chenaux des rivières. Les sections d'alluvion sont rares, et je n'ai pu constater que quelques exemples pour me former une idée de la nature générale des dépôts superficiels. Ils sont généralement composés d'argile couleur de brun-

grisâtre, mêlée de sable, qui devient parfois tout-à-fait sablonneuse avec des cailloux arrondis provenant des roches crystallines et ayant d'un quart de pouce à un pouce de diamètre. Dans quelques endroits l'argile est exempte de sable, dans d'autres le sable domine, et sa présence est ordinairement indiquée par des altérations des assises.

Altérations des assises.

La plus grande épaisseur que j'aie observée se trouve dans un récif qui forme la côte sur une partie du trajet entre le havre de Comox et le cap Lazo ou pointe Holmes. On évalue la hauteur totale à 150 pieds. La partie inférieure est composée d'argile à brique, avec très-peu de sable. Les assises de sable deviennent plus nombreuses à mesure qu'on monte, et au sommet le sable domine et contient quelques cailloux arrondis. Dans la baie du Cormoran, il y a un récif de la même nature, mais sa hauteur n'excède pas 100 pieds.

Epaisseur.

A l'est de "Beacon Hill" qui se trouve juste au sud de Victoria, un récif d'un mille d'étendue est composé de cinquante à quatre-vingts pieds d'argile partout mêlée d'un peu de sable; avec de l'argile semblable on fait de la brique rouge à l'ouest du chemin de Saanich et à un demi-mille environ de Victoria.

Argile à brique.

L'alluvion présente généralement des assises horizontales qui, dans une multitude d'endroits, ont de petites inégalités produites par le frottement de l'eau. Dans toute la région elle est recouverte irrégulièrement d'une couche noire composée de deux pieds six pouces à quatre pieds de terre qui contient, en apparence, une grande quantité de matières végétales. Ce sol est probablement marin, puisque la couche inférieure, épaisse de six pouces à un pied, contient quelquefois des coquilles de mer entassées en grandes quantités. Ayant perdu leur gélatine, elles s'émiettent dans la main et il est difficile d'en recueillir des échantillons parfaits. La plus haute position où l'on ait observé le lit de coquilles se trouve à l'est du chemin de Saanich, à environ cinq milles de Victoria. Il est dans une petite dépression à 300 pieds environ au-dessus du niveau de la mer; mais il est possible qu'on le rencontre à de plus grandes hauteurs en d'autres endroits. Quelques-unes des coquilles me semblent les mêmes que celle de l'espèce récente.*

Sol reposant sur l'alluvion.

Coquilles de mer.

Dans toute la région que j'ai étudié sur l'île Vancouver et aux environs, j'ai parfois observé des blocs erratiques. J'ai remarqué des sillons de glace sur la grève, en aval de "Beacon Hill", près Victoria; ils ont une direction S. 27° O.

Blocs erratiques et sillons de glace.

Le sol que je viens de mentionner semble très-propre à la culture, tant pour la production des arbres que celle des grains et des légumes. Dans le district de Comox, à 140 milles environ de Victoria, comme je l'ai déjà dit, le sol couvre une étendue considérable d'une de ces régions de prairies, qu'on appelle communément des *ouvertures*, et qui s'étend de la côte en suivant les différents bras de

Nature du sol.

(*) Quelques-unes des coquilles récentes ont été recueillis sur la côte, et M. Whiteaves, secrétaire de la Société d'Histoire Naturelle, a eu la bonté de les classer pour moi. Ce sont les suivantes: *Mytilus Californianus*, *Cardium corbis* (= *Nuttalii*), *Saxidomus opacus*, *Tapes staminea*, *Macoma inconspicua*, *Natica russa*, *Lunatia Lewisii* et *Purpura crispata*.

la rivière Courtnay sur un parcours de sept ou huit milles. La surface de ce district qui n'est pas généralement boisée, à l'exception d'arbres isolés et de quelques bouquets d'arbres çà et là, principalement des chênes (*Quercus Garryana*), et des lisières d'aunes (*Alnus Oregona*), dans les bas-fonds,—cette surface peut être de douze milles carrés environ ; le paysage est très-pittoresque ; on dirait une sorte de parc. Sa lisière offre un aspect très-irrégulier, et est bordée de grands arbres parmi lesquels le pin de Douglas (*Abies Douglasii*), qui atteint souvent deux pieds de diamètre et 200 pieds de hauteur sur la moitié de laquelle il n'a pas de branches, et le cèdre, (*Thuja gigantea*), qui atteint aussi de très-grandes dimensions. La région découverte produit naturellement de la fougère qui atteint quelquefois huit pieds de haut et dont les tiges ont trois-quarts de pouce de diamètre tandis que les racines atteignent une profondeur de trois pieds. Les naturels préparent un aliment particulier avec ces racines et creusent de profondes tranchées pour les arracher. Les cultivateurs sont obligés d'arracher cette fougère avant de faire leurs terres, et ils sont souvent aidés dans cette opération par leurs porcs qui sont très friands de la racine.

Racines de fougère employées comme aliment.

Récoltes.

MM. John Robb et George Macfarlane, deux colons de ce district, m'ont indiqué comme suit le rendement moyen de leurs terres après le défrichement :

Blé,	de 30	à 45	minots	par	acre.
Orge,	40	à 45	"	"	
Avoine,	50	à 60	"	"	
Pois,	40	à 45	"	"	
Pommes de terre,	150	à 200	"	"	
Navets,	20	à 25	tonnes	"	

Quelques-uns des navets exposés par M. Robb aux comices agricoles étaient, dit-on, d'un poids considérable, mais les navets de Suède et les navets jaunes que j'ai vus étaient assez petits. Toutefois la sécheresse avait été exceptionnelle cette année-là. Le foin de mil rend environ deux tonnes par acre. Le trèfle vient bien, et la seconde pousse du seigle est précieuse comme fourrage. Chaque vache, après avoir nourri son veau, donne environ 150 lbs. de beurre par année ; le beurre se vend ordinairement 40 cts. la livre. Il faut généralement nourrir le bétail à l'étable depuis le commencement de décembre jusqu'au milieu d'avril. La neige ne reste pas longtemps. Parfois il en tombe de grandes quantités, mais elle disparaît généralement en quelques jours. Une ou deux fois, pourtant, la neige a recouvert la terre pendant deux mois.

Fruits.

Pommes, poires, cerises, prunes, framboises blanches et rouges, groseilles à grappes rouges et blanches et cassis, tous les fruits, en un mot, viennent très-bien. J'ai vu des pommes mesurant treize pouces de circonférence et pesant dix-neuf onces ; elles cuisent bien et sont agréables à manger crues ; j'ai vu aussi des poires de onze pouces de circonférence, d'un goût très-agréable et très-juteuses.

Prairies sur les îles Gabriola et Amiral.

Sur l'île Gabriola, il y a des prairies comme celles déjà décrites à Comox. Il y en a encore plus sur l'île Amiral, mais ni les unes ni les autres n'ont l'étendue

de celles de Comox. M. Griffith, un des colons de Saltsprings, m'informe que le blé d'automne vient bien et rend de trente-cinq à quarante-cinq minots par acre. Les autres grains donnent à peu-près le même rendement qu'à Comox. Dans le jardin de M. Griffith il y avait un grand carré de choux d'hiver dont la plupart mesuraient de trois à quatre pieds de circonférence. Les carottes, les panais, les oignons et les tomates, de plusieurs variétés, sont en abondance. Les groseilles ne produisent pas autant qu'à Comox, mais madame Griffith me dit qu'à Saltsprings elles rendent néanmoins autant que les meilleures espèces anglaises. Toutes les variétés de groseilles à grappes et de framboises produisent autant qu'à Comox.

Beaux légumes et beaux fruits.

Le verger de M. Griffith a environ deux acres et est en culture depuis trois ou quatre ans. J'ai vu plusieurs variétés de pommiers, poiriers, pêchers, pruniers et cerisiers qui avaient donné de bonnes récoltes l'année précédente. Les pommes sont d'excellente qualité et les poires délicieuses, bien qu'assez petites.

M. Griffith a environ trois cents volailles qu'il nourrit avec le grain de sa terre, et ces volailles lui donnent une grande quantité d'œufs qu'il vend de 25 à 40 cts. la douzaine sur les marchés de Victoria et de Nanaïmo.

Volailles et œufs.

Au havre de Fulford, M. Théodore Frago me montra une citrouille gigantesque, longue de trente-deux pouces, et ayant quinze pouces de diamètre à sa plus petite extrémité et vingt deux pouces à l'autre ; il me dit qu'avant mon arrivée il en avait employé de plus grosses.

Citrouilles au havre de Fulford.

Dans les établissements de Saanich, nord et sud, ainsi que dans les autres districts qui entourent Victoria, il y a beaucoup de prairies. La grande abondance de chênes, sur ces terres, les a fait nommer *Les Chênaies*. Ces propriétés ressemblent à celles de Comox. Outre les grains, fruits et légumes déjà énumérés on a introduit la culture du houblon dans Saanich nord et dans le voisinage de Victoria. Dans la première de ces localités, MM. Isaac Cloake et Henry Wain, ainsi que quelques autres propriétaires, ont, chacun, une *houblonnière* de plusieurs acres. M. Cloake qui a vécu dix ans dans les districts de l'Angleterre où l'on cultive le houblon, me dit que son houblon était aussi bon sinon meilleur que les houblons anglais, ce qui équivaut à dire que c'est le meilleur houblon connu ; et M. Wain m'affirme la même chose relativement au sien. C'est une variété qu'on appelle le "houblon à grappes." Il a été importé de Californie et s'est, dit-on, beaucoup amélioré à la Colombie. Le rendement est de 1,000 à 1,700 lbs. par acre et il se vend, sur le marché de Victoria, de 22 à 60 cts. la livre. Lorsque le chemin de fer sera établi, cet article sera probablement recherché dans les provinces de l'est.

Belles terres dans les *Chênaies*.

Houblon.

Voici ce qu'écrivent MM. William Dow et Cie., de Montréal, au sujet d'un échantillon de quelques livres de houblon recueilli sur l'Ile Vancouver à un mille de Victoria ; ce certificat devra satisfaire les cultivateurs :—

" Montréal, le 13 mai, 1872.

Certificat relatif au houblon de l'île Vancouver.

" CHER MONSIEUR,—A votre demande, nous sommes heureux de vous fournir le certificat suivant au sujet du houblon de la Colombie Anglaise que vous nous avez fourni.

" A notre avis, ce houblon est de qualité supérieure et son arôme est exquis. Il ressemble au houblon de la Californie et commanderait le plus haut prix sur nos marchés ; il est bien sec et bien préparé. Nous croyons qu'il vaut 10 cts. de plus par livre que le meilleur houblon du Canada qui se vendait de 50 à 70 cts. la livre durant la dernière saison suivant la demande ; nous devons ajouter néanmoins que ces prix sont exceptionnellement élevés. "

" Bien à vous,

WM. DOW ET CIE.

Etablissement entre Saanich et Nanaïmo.

Entre Saanich et Nanaïmo, il y a d'autres établissements comme ceux que j'ai décrits, mais je n'ai pu les visiter. Près des propriétés que j'ai vues, les montagnes s'élèvent parfois à 1,000, 2,000 et 3,000 pieds ou plus ; leur surface est, par endroits, rocailleuse, mais, en d'autres endroits, il y a une mince couche de sol sur laquelle il croît une herbe courte mais de bonne qualité que les moutons et même le gros bétail mangent bien ; tous les bestiaux que j'ai vus étaient en bon état. La température de ces régions montagneuses est plus tempérée que celles des parties plus basses et plus unies, et durant l'été on y trouve des pâturages excellents.

Le long de la côte et à l'intérieur de l'île Vancouver, ainsi que sur la côte de l'archipel qui l'entoure, on découvrira certainement de bonnes terres arables ou des milliers de colons pourront s'établir plus tard.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JAMES RICHARDSON.

Note du Dr. Dawson sur les plantes fossiles mentionnées dans le rapport de M. Richardson.

Les échantillons ne sont pas nombreux et plusieurs sont très-imparfaits. Ils proviennent principalement d'assises unies à la houille de Nanaïmo et de Saanich nord. Ils appartiennent à une flore qui a été l'objet de quelques controverses Lesquereux* et Heer prétendent qu'elle est tertiaire et allié de très-près à la flore de l'âge miocène d'Europe. Toutefois Newberry, en examinant les fossiles marins qui s'y trouvent et établissant une analogie avec la flore crétacée du Nebraska,† la classe dans l'âge crétacé, et je crois que cette opinion est généralement admise. La collection actuelle est trop imparfaite pour jeter beancoup de lumière sur ces questions et il vaudra mieux attendre qu'on ait fait une collection plus complète avant de décrire les espèces qu'elle contient. Il est probable, néanmoins, que les recherches de la commission révéleront des faits très-intéressants relativement à ces assises de l'île Vancouver qui contiennent des plantes et aux houilles qui s'y trouvent unies.

Note sur les plantes fossiles par le Dr. Dawson.

En attendant, la liste suivante pourra servir à indiquer les genres les plus importants reconnus dans la collection :

Liste des genres des plantes fossiles.

No. 1.	—*Tæniopteris*, ? S. N. distincte de T. Gibbsii, de Newberry,	Nanaïmo.
" 2.	—*Taxodium cuneatum*, Newberry,	do
" 3.	—*Sequoia Langsdorffii*, Fusain ou même espèce,	do
" 4.	—*Sabal* (fragments de feuilles de palmier (*fan-palm*),	do
" 5.	—*Palmacites*, fragments de feuilles,	Saanich Nord.
" 6.	—*Populus*, } Fragments de feuilles,	do
" 7.	—*Quercus*, } Fragments de feuilles,	do
" 8.	—*Platanus*, } Fragments de feuilles,	do
" 9.	—*Cinnamomum Heeri*, Lesq.,	do
" 10.	—Fragments mal définis de bois,	Mine Union, Comox.

" 11.—*Taxites*, appartient à un arbre taxiné peut-être la *Salisburya*.

" 12.—*Cupressinoxylon*. D'autres échantillons de l'île Vancouver, de l'île à la Houille et de Saanich Nord ont la structure du cyprès et appartiennent à deux ou trois espèces.

Analyses des houilles et des roches cristallines de l'ile Vancouver, par le Dr. T. Sterry Hunt.

Vous m'avez informé que les nos. I et IV des huits échantillons recueillis proviennent des affleurements des veines et sont, par conséquent, très altérés par l'action atmosphérique.

Analyses des houilles et des roches crystallines.

I. Mine de Beaufort, Comox.

II. Mine Union, Comox, veine de dix pieds, très-altérée par l'action atmosphérique.

---

* Silliman's Journal, Vol. XXVII.

† Plantes fossiles recueillies par M. G. Gibbs, et rapport sur l'expédition de Yellowstone et Missouri.

III. Mine du détroit de Baynes, Comox, veine supérieure, un peu altérée.

IV. Do do do veine inférieure.

V. Mine de Nanaïmo, veine supérieure. "*Vancouver Island Coal Company.*"

VI. Veine de Dunsmuir, Nanaïmo.

VII. Ile de Newcastle, veine inférieure. "*Vancouver Island Coal Company.*"

VIII. Localité incertaine; on suppose que c'est Nanaïmo; l'échantillon est marqué: "Veine inférieure de 7 pieds." Voici les résultats obtenus par la distillation lente de ces échantillons:

	I.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.
Carbone fixe	55.75	54.57	57.48	64.70	51.45	55.50	52.57	59.29
Volatile	29.30	23.83	29.10	29.55	38.40	34.70	35.49	27.63
Résidu	14.95	21.60	13.42	5.75	10.15	9.80	11.94	13.08
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

I. Donne un coke mou en gros morceaux, avec un résidu fin, couleur grise.

II. Peu de coke, résidu grossier et sablonneux.

III. Coke ferme, doux et brillant, résidu gris.

IV. Coke ferme, beau résidu rougeâtre.

V. Coke ferme, résidu grisâtre.

VI et VI; comme II, peu de coke, résidu gris et mou.

VIII. Coke ferme et beau résidu gris.

Lignite.

Lignite.—Un échantillon de lignite provenant de Saanich nord, Vancouver, est remarquable parcequ'il est presqu'entièrement remplacé par du carbonate de chaux. C'est une partie d'un tronc d'arbre aplati, mesurant deux pouces sur quatre; il est noir, cassant et n'a pas de lustre; mais il était revêtu de houille provenant, en apparence, des tissus épidermiques. La poudre, à l'intérieur du lignite, était couleur chocolat sombre, et quand on l'exposait à la chaleur dans un vase fermé elle donnait une odeur aromatique et avait une flamme brillante. Le résidu, par calcination à une basse température, devenait blanc-grisâtre et composé principalement de carbonate de chaux avec un peu de magnésie.

Voici le résultat de l'analyse de cet échantillon :—

Carbonate de chaux	79.00
Corbonate de magnésie	7.78
Fer et alumine, traces	
Matière silicieuse insoluble	1.50
Matière volatile	3 35
Carbone fixe	7.00
	98.63

Voici des notes sur divers échantillons de roches :

Echantillons de roches.

No. 18. Granit ou gneiss horblendique grisâtre et à grain fin, composé d'orthose blanche, de quartz blanc et de hornblende noire-grisâtre.—De l'île Maude, détroit de Géorgie.

No. 33. Diorite gneissoïde composée de feldspath triclinoétrique, avec de la hornblende noire-verdâtre et un peu de mica brun dans les assises.—De la baie de Cardboro, près Victoria.

No. 44. Diorite contenant les mêmes éléments que la précédente, mais plus de hornblende.—Propriété Anderson, près Victoria.

No. 47. Diorite, comme la précédente, mais à grain plus fin, gneissoïde.—Du voisinage de "Beacon Hill," Victoria.

No. 41. Diorite à grain fin, gneissoïde. Chemin de Saanich Est.

No. 45. Diorite gneissoïde, avec du feldspath blanc-verdâtre, du quartz vitreux blanc et de la hornblende noire-verdâtre.—Victoria.

No. 63. Diorite verdâtre, à grains fin presqu'impalpable ; épidote compacte vert-pâle dans les joints. De la baie du Départ.

Serpentine supposée du havre d'Esquima

Un autre échantillon de diorite semblable à grain fin, prise à l'ouest du havre d'Esquimalt, supposée être de la serpentine, était un peu calcaire. Lorsque le carbonate de chaux est enlevé par l'acide étendu d'eau, le résidu est un peu attaqué par les acides forts qui enlèvent des parties d'alumine et de chaux, et indique que le feldspath a relation avec la labradorite par sa composition.

L'analyse de la roche débarrassée du carbonate de chaux a donné les résultats suivants :—

Silice	54.10
Alumine	18.70
Protoxyde de fer	9.18
Chaux	3.58
Magnésie	4.97
Potasse	1.10
Soude	4.51
Volatile	3.60
	99.74

La présence d'une quantité considérable d'eau indique que la roche est de l'espèce hydratée, probablement quelque chose comme la chlorite ou la delessite, contenant de l'alumine, en sorte que l'analyse ne peut fournir les composants de la roche. C'est une roche hydratée, chloritée et feldspathique contenant probablement un élément hornblendique.

No. 27. Quartz, contenant un peu de matière chloritée qui le pénètre et le colore.—Du havre de Fulford, Ile Amiral.

No. 45. Roche quartzeuse impure, pénétrée, comme la précédente, par une matière colorant verte.—De la propriété du Dr. Tolmie, près Victoria.

RAPPORT

SUR LA

RÉGION SITUÉE ENTRE LE LAC SUPÉRIEUR

ET LA

RIVIÈRE ALBANY,

PAR

M. ROBERT BELL, I.C., M.S.G.,

ADRESSÉ A

M. ALFRED R. C. SELWYN, M.S.G.,

DIRECTEUR DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

MONTRÉAL, le 17 avril 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser rapport des progrès faits, durant la dernière saison, dans l'exploration de la région située au nord-ouest des grands lacs, exploration dont vous avez bien voulu me charger. Les régions de la baie du Tonnerre et du lac Nipigon furent étudiées en 1869, et je vous fis rapport de cette étude ; la région située plus à l'est, y compris le lac Long et la rivière au Pic, fut examinée en 1870, et je vous en ai donné la description dans mon rapport de cette année-là ; la région explorée durant la dernière saison se trouve presque toute au nord des deux précédentes.

Région explorée.

N'ayant pu quitter Collingwood avant le 1er juillet, nos opérations, dans une latitude aussi nord, furent nécessairement retardées un peu par les intempéries de la saison et nous ne pûmes revenir à Collingwood avant le 23 novembre. Nombre de partis d'explorateurs et autres s'étaient mis en route pour les bois avant nous, et j'eus beaucoup de peine à me procurer des hommes convenables; malgré toutes ces difficultés, les travaux de la saison, je suis heureux de le dire, ont été très-satisfaisants. Je dois exprimer ici mes remerciments à M. Geo. F. Lount, mon assistant, dont l'énergie et le zèle ont beaucoup contribué à assurer le succès de mes travaux. Je dois aussi remercier tous les officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson que j'ai rencontrés et qui m'ont témoigné la plus grande bienveillance.

Parti.

Remerciements.

La meilleure manière d'indiquer les résultats d'un travail purement géologique comme celui que j'avais à faire l'an dernier,—(savoir, indiquer la distribution géographique des formations rocheuses,)—est de dresser une carte. Aussi, pendant

l'hiver, j'ai dressé des plans de toutes nos explorations, à l'échelle d'un demi-mille au pouce, et j'ai marqué les indications géologiques sur les plans. Dans le présent rapport, je me bornerai donc à un relevé sommaire des travaux et à une description générale de la région étudiée.

L'un des points principaux de mes instructions comportant que je devais déterminer, si possible, la relation qui existe entre les roches cuprifères supérieures et les autres formations au nord, nous pénétrâmes dans la région par la rivière Nipigon, et commencâmes les explorations au nord-ouest, au nord et au nord-est du lac Nipigon. La première de ces explorations se fit par la rivière Wabinosh et la chaîne de lacs qui forment la route en canots jusqu'au fort d'Osnaburgh ; la seconde, par la rivière Pikitigouching, sous les soins de M. Lount ; et la troisième par la rivière Ombabika. En nous rendant au nord du lac Nipigon, nous pûmes ajouter quelques nouveaux renseignements à ceux qui avaient été recueillis durant l'exploration de 1869 et nous pûmes compléter, jusqu'à un certain point, notre plan de la région. Région de Nipigon.

Ayant été retenu quelques jours au portage de la Roche Plate, par des vents contraires, j'explorai les côtes de la baie du sud et découvris une petite décharge du lac qui traverse le lac Hannah. A l'époque de ma visite, c'était un ruisseau assez fort pour faire marcher un moulin, mais il était à sec en 1869, parceque les eaux des lacs étaient alors de trois pieds plus basses. Nous traversâmes d'une île à l'autre par le centre du lac Nipigon, puis du fort Nipigon à la rivière Ombibika, mesurant les distances avec le loch bréveté de Walker, et prenant les directions à plusieurs points, ce qui nous permit de faire une carte assez complète des lacs au centre de l'île. Baie du Sud. Petite décharge. Traverse du lac Nipigon.

Ayant constaté que la meilleure route à suivre dans une nouvelle étude de la région était par la source de l'Ombabika, nous partîmes de là pour nous rendre vers le nord jusqu'à la rivière Albany, prenant des notes chemin faisant. En arrivant à la rivière Albany, nous descendîmes le cours de l'eau jusqu'au confluent de la rivière Kenogami ou " des Anglais," distance de cent-quatre-vingt-quatre milles. De là nous gagnâmes le sud, en remontant la Kenogami que nous explorâmes jusqu'à l'île Pembina que j'avais atteinte, l'année précédente, en venant du lac Long ; en sorte que nous complètâmes deux lignes distinctes d'exploration du lac Supérieur à la rivière Albany, tout en étudiant la partie intermédiaire de ce dernier cours d'eau. Deux lignes distinctes entre le lac Supérieur et la rivière Albany.

La liste suivante indique les distances calculées, sans les détails constatés au moyen de la triangulation :— Relevé des explorations.

	Milles.
Nouvelle traverse du lac Nipigon	34
Route au N. O. du lac Nipigon, par la rivière Wabinosh	33
Rivière Pikitigouching	30
Du lac Nipigon à la rivière Albany	142
De la rivière Albany à l'embouchure de la rivière Kenogami	184
De l'embouchure de la rivière Kenogami à l'île Pembina	99
Nombre total de milles nouvellement explorés	522

Mode d'exploration.

Ces explorations ont été faites en employant le micromètre de Rochon et la boussole à réflexion, sauf la traverse du lac Nipigon où les distances furent mesurées au moyen du loch bréveté de Walker, et une petite section de la rivière Kenogami, immédiatement en aval de l'île Pembina, où elles furent déterminées au pas, en suivant les bords de la rivière. Lorsque notre ligne d'exploration traversait les lacs, leurs dimensions et formes exactes étaient déterminées par la triangulation ou d'autres moyens et aussi exactement que le temps nous le permettait. La latitude était prise chaque jour, quand le temps le permettait, et l'indication barométrique notée régulièrement, au moins deux fois par jour, en vue de comparer avec les notes du même genre que MM. Crawford et Henry de la Ronde avaient la bonté de tenir pour nous au fort de Nipigon, à l'effet de constater généralement les niveaux. La comparaison des niveaux a été faite à toutes les chutes et rapides et aux partages entre les lacs, et nous avons calculé la hauteur des collines et montagnes toutes les fois que la chose a été possible. Dans toute la région étudiée, le méridien magnétique correspond presque au franc nord et sud mais on a constaté la variation toutes les fois qu'on l'a jugé nécessaire. On a fait aussi des observations pour déterminer le volume d'eau déchargé par les principales rivières. Quelques-unes des rivières dont nous avons exploré des parties peuvent être navigables, bien que leur existence semble avoir été inconnue si ce n'est aux quelques sauvages et traitants qui habitent la région. Nous avons pris des notes abondantes sur la température des rivières et des lacs et sur la végétation ; c'était le meilleur moyen pour juger du climat de la région explorée. Nous avons aussi enregistré, d'après nos propres observations ou les renseignements fournis par les habitants du pays, les notes qui nous semblaient intéressantes au sujet de cette vaste région.

Observations.

Niveau.

Rivières navigables.

Notes diverses.

Notes Supplémentaires sur la Géologie du Lac Nipigon.

Géologie du lac Nipigon.

Il n'est pas inutile de mentionner ici quelques-unes des notes que nous avons prises tandis que nous étions sur le lac Nipigon ; ces notes compléteront la description géologique que j'ai donnée de ce lac dans mon rapport de 1869. La roche feldspathique quartzifère qui est décrite dans ce rapport, (p. 385 de la *version française*,) comme se trouvant près du comptoir de Nipigon, a été retrouvée sur la côte ouest de l'Ile au Chien, vis-à-vis le poste où elle forme un récif haut d'environ quarante pieds, divisé par des joints en grandes colonnes verticales. La relation stratigraphique du trapp, roche prédominante dans la région de Nipigon,—avec ces roches et le grès du voisinage, n'a pas été clairement définie ; mais dans la localité que je viens de décrire, le trapp sombre est visible et il recouvre l'autre roche qui, dans un endroit, est coupée par un petit dyke de trapp. Dans la même localité et à un niveau plus élevé que le trapp et le porphyre, il y a une couche épaisse d'au moins cinq pieds et composée de roche magnésienne molle qui plonge nord à un angle faible.

Comptoir de Nipigon.

Le versant est de la montagne qui s'élève au-dessus du comptoir de Nipigon à environ 200 pieds, est composé de roche feldspathique semblable, par ses carac-

tères lithologiques, à celle que je viens de mentionner, mais formant des assisses dont quelques-unes sont minces et d'autres massives, toutes plongeant N. N. O. à des angles variant de quarante à soixante dégrés. Plusieurs des assises présentent une stratification en diagonale, très prononcé. Cette roche peut avoir une épaisseur de 800 à 1,000 pieds et est suivie de trapp sombre en assises ayant apparemment la même inclinaison et qui forment une pointe haute de soixante-dix à quatre-vingt pieds au sommet de la montagne. A la pointe sud de "Inner Barn", dans la baie de Wabinosh, j'ai découvert, sur le bord de l'eau, une section d'environ dix pieds de calcaire arénacé, moucheté, vert et pourpre, et schisteux, plongeant est à un angle de 15° ou 20°. Des assises de calcaire plus pur, de couleur grise et verdâtre, et moucheté de plaques pourpres, sont entremêlées aux autres ; les fragments de cette roche qui sont répandus en grande abondance sur la grève, pourraient être utilisés pour faire de la chaux. Je n'ai trouvé de fossiles dans aucune des assises. Le trapp commun, dont la structure est verticale et colonnaire, s'élève à une hauteur de 520 pieds, (mesurage au baromètre,) au-dessus de ces dépôts sédimentaires non-altérés. Dans la partie la plus élevée de l'île, à la surface arrondie du trapp, on a trouvé des fragments détachés de grès gris-clair à grain fin et de gros galets de gneiss usés par le frottement de l'eau. "Inner Barn."

En allant du comptoir de Nipigon à la rivière Ombabika, la seule roche trouvée *in situ*, dans les îles explorées, est du trapp commun, de couleur sombre ; mais sur une île qui se trouve à environ sept milles au nord-est du comptoir de Nipigon, il y a plusieurs grandes masses anguleuses de grès en assises épaisses, gris-verdâtre et rougeâtre, à grain assez fin, dur et quartzeux, et d'autres masses vert-moucheté et gris provenant d'assises plus minces. Nous n'avons pas vu la roche *in situ*, mais l'abondance des masses et leurs formes anguleuses indiquent qu'elle n'est pas éloignée. Les sauvages prétendent que l'une des îles situées au sud de la péninsule d'Ombabika est entièrement composée de grès et M. McKellar a trouvé cette roche *in situ* sur plusieurs points de la côte de la péninsule. (Voir le rapport de 1869, p. 380 de la *version française*.) Grès.

Les sauvages me montrèrent des échantillons de pyrite de fer qu'ils disaient avoir trouvé au lac à la Médecine sur la rivière à la Peinture Rouge qui se jette dans le lac Nipigon à l'est, et dans une autre localité près de l'embouchure de la même rivière ; ils me montrèrent aussi un minerai de fer schisteux provenant de la côte est du lac. M. H. de la Ronde m'a montré des échantillons d'un minerai semblable, mais plus pauvre, recueilli sur la rivière à l'Esturgeon, un peu en amont de "Poplar Lodge."

Exploration de la rivière Wabinosh.

C'est à la décharge du lac Wabinosh que nous commençâmes l'exploration de la rivière Wabinosh et des lacs jusqu'au-delà de la hauteur des terres, à un mille du lac Nipigon, (point où s'était rendu M. McKellar, en 1869,) et nous la continuâmes jusqu'à vingt-neuf-milles en droite ligne à partir de la tête de la baie Trajet en canots par la rivière Wabinosh.

de Wabinosh, ou jusqu'à trente-trois milles par la route que nous suivîmes en canot. Sur ce parcours, nous fîmes dix-neuf portages et traversâmes dix-huit lacs dont les plus grands sont les lacs Wanibosh et Rond, large chacun de trois milles et demi, et le lac à la Roche Ovale qui a quatre milles de large. Le bras sud de la rivière Wabinosh pénètre dans le lac du même nom au sud-ouest, et c'est un cours d'eau plus considérable que le bras nord que nous avons suivi. Un portage sur cette route, entre les lacs Clair et la Roche Ovale, à vingt milles en ligne droite de la baie de Wabinosh, se trouve, au dire des sauvages, sur le plateau qui sépare les eaux du lac Nipigon de celles de la rivière Albany, bien que le lac à la Roche Ovale reçoive les eaux du lac suivant au nord-ouest. La surface du lac Clair a une élévation de trente pieds au-dessus du lac a la Roche Ovale et de 100 pieds au-dessus du lac qui se trouve au sud-est et dans lequel il se décharge.

Aspect de la région.

Sur une distance de dix milles en partant du lac Nipigon, c'est-à-dire autour des lacs Wabinosh et Rond, la région a le même aspect montagneux qu'aux environs de la baie Wabinosh, et les montagnes de trapp s'élèvent à 200-500 pieds au-dessus du niveau de l'eau, quelquefois perpendiculairement. La même espèce de trapp prédomine jusqu'à la hauteur des terres, et au-delà on ne voit que le gneiss, à l'exception d'une arête de trapp crystallin gris-sombre, qui a une direction nord-ouest près du point le plus éloigné de notre trajet. L'attitude générale du trapp semble être horizontale. La stratification est surtout bien définie près de la décharge du lac Rond où les récifs, vus d'une faible distance, ressemblent à des pics de calcaire en assises minces.

Trapp stratifié.

Géologie de la région de Wabinosh.

Une petite île, au milieu du lac Rond, est formée d'une roche crystalline grossière, couleur gris-sombre, composée de feldspath rouge, de hornblende verte et d'un peu de mica, de quartz et de fer magnétique. Sur une distance de quatre milles eu nord-ouest du lac Rond, un granit rouge-pâle se trouve presque partout le long des terrains les plus bas. Toutefois, il y a un petit affleurement de gneiss tourmenté à environ trois milles au nord-ouest de ce lac. Au huitième portage qui se trouve a environ quinze milles du lac Nipigon, une largeur d'à-peu-près 200 pieds est occupée par du grès altéré et par une roche siliceuse, dure, compacte, et couleur de gris-sombre, offrant des veines irrégulières et des plaques de feldspath rouge non-crystallin ; dans un endroit, ce minéral est uni à de grands crystaux agglomérés de horblende verte mêlée à du spath calcaire. Sur le côté nord de cette bande, la roche est du trapp sombre où il y a de nombreuses pointes de fer magnétique ; au sud on trouve une roche feldspathique et quartzeuse compacte, dure, rouge et à écailles. Passé la hauteur des terres, le gneiss, qui est la roche de la région, ne présente, sur la distance que nous avons parcourue, rien de remarquable. En se dirigeant vers le nord-ouest, on constate qu'il plonge d'abord N. E., puis E. et finalement S. E.

Stries de glace. Moraines.

Sur ce parcours, la direction des stries de glace varie de S. 15° E. à S. 30° O. Des moraines de cailloux, ayant une direction sud, sont remarquables des deux côtés du lac Rond.

La région que nous avons ainsi traversée est généralement rocheuse et offre peu d'avantages à l'agriculture. La seule bonne terre arable que nous ayons remarquée se trouve à l'ouest et au nord du lac Wabinosh ; le sol y est composé de marne fine sablonneuse et argileuse. Sol.

EXPLORATION DE LA RIVIÈRE PIKITIGOUCHING.

La rivière Pikitigouching, ou petite rivière à la Vase, se jette dans la baie de Windigo, au nord du lac Nipigon. En 1869, nous avions mesuré quatre milles et demi de ce cours d'eau, et, l'an dernier, M. Lount en a exploré près de trente milles de plus. Bien que le point le plus élevé atteint par M. Lount ne se trouve qu'à environ douze milles de l'embouchure de la rivière, dans une direction N. N. O., la distance parcourue en suivant les sinuosités de la rivière est d'environ trente-quatre milles. Outre les grands coudes que fait la rivière, elle présente une foule de sinuosités. Sur un point du parcours, un portage de soixante chaînes épargne huit milles de navigation. M. Lount termina son exploration au nord d'une nappe d'eau large d'environ deux milles, appelée le lac Rond qui est le premier lac qu'on rencontre en montant la rivière. Sur la distance indiquée, il n'y a que quatre petits portages dont deux servait à éviter des accumulations de bois dans la rivière. Rivière Pikitigouching.

Dans la partie examinée la rivière Pikitigouching traverse une région unie où le sol semble bon ; mais ça et là on aperçoit, de la rivière, les montagnes de trapp jusqu'au lac Rond au-delà duquel on dit que toute la région est unie. M. Lount fait rapport que, dans le lit de la rivière, à six milles au nord-est, en droite ligne de son embouchure, il a rencontré du schiste dioritique vert-sombre, ayant une direction nord-est et sud-ouest, et, à neuf milles, dans une direction nord-ouest à partir du même point, une marne calcaire, durcie, couleur rose, et en assises horizontales ; au quatrième portage, à environ deux milles en aval du lac Rond, il a trouvé un gîte de pyrite de fer, sur le quatrième portage. Nature de la région. Roches observées.

EXPLORATION DE LA RÉGION ENTRE LE LAC NIPIGON ET LA RIVIÈRE ALBANY.

Pour traverser la région entre le lac Nipigon et la rivière Albany, nous suivîmes d'abord la rivière Ombabika jusqu'à sa source qui est dans le lac aux Bas-Fonds, long de trois milles et demi sur un mille de large, et qui se trouve à cinq milles au nord-est de l'embouchure de la rivière. Ce lac a une position franc nord et sud et deux décharges dont la plus grande, qui coule nord, vers la rivière Albany, et s'appelle la rivière Powitik est presqu'aussi grande que la décharge sud. Il n'y a point de portage sur la rivière Ombabika, sur un parcours d'environ neuf milles avant d'atteindre le lac aux Bas-Fonds, ni sur un parcours de près de cinq milles au-delà de sa décharge nord ; nous franchîmes donc la hauteur des terres avec la plus grande facilité, ayant fait, sans interruption, dix-sept milles environ en canot depuis le dernier portage, en montant le versant sud, jusqu'au premier portage en descendant le versant nord. Le lac aux Bas-Fonds n'est pas élevé de plus de 300 pieds audessus du niveau du lac Nipigon, Du lac Nipigon à la rivière Albany. Lac sur le plateau. Elevation au-dessus du niveau de la mer.

soit environ 1,200 pieds audessus du niveau de la mer. Avant d'atteindre ce lac (qui est le point culminant,) nous en traversâmes douze autres situés sur la rivière Ombabika et dont le plus considérable, le lac Traverse (*Cross Lake,*) a quatre milles de diamètre. La distance de l'embouchure de la rivière Ombabika au lac aux Bas-Fonds n'est que de vingt-cinq milles en ligne droite, mais en suivant la rivière, il y a quarante-deux milles. Toutefois, sur ce parcours, on peut éviter huit milles qui forment un coude aigu, et un portage de soixante-huit chaînes de long qui est le cinquième à partir du lac Nipigon.

Bras de la rivière Albany. Le cours d'eau qui sort du lac aux Bas-Fonds, du côté nord, rejoint, à six milles de distance, une grande rivière appelée la Ka-pi-ko-tongwa que nous descendîmes sur un parcours de vingt-un milles, puis nous tournâmes à gauche pour monter un de ses petits affluents appelé la rivière Mokoké, d'où, traversant le plateau, nous suivîmes la route des canots vers le nord-ouest et descendîmes la Zhob-Schquay jusqu'à la rivière Ogoké, autre affluent de la rivière Albany et probablement le plus considérable de ceux qui viennent du sud, en amont de la **Rivière Ogoké.** rivière Kenogami. Sur les dix milles que nous avons examinés, la rivière Ogoké a une largeur moyenne d'environ 500 pieds; de chaque côté, il y a de grandes lagunes et des marais, et la profondeur, au milieu, est de cinquante à soixante pieds. Les sauvages nous informèrent que, sur une longue distance en amont et en aval, l'eau de la rivière est "morte" comme dans l'endroit où nous étions; par conséquent, sur ce parcours, elle serait aisément navigable pour les vapeurs, mais on dit qu'elle atteint une grande largeur et devient très-peu profonde au-delà des roches paléozoïques plates qui se trouvent plus bas. Nous quittâmes la rivière Ogoké par le chenal appelé "Chenal des Français," et à moins de deux milles de là nous traversâme le plateau qui sépare ses eaux de celles d'un autre affluent de l'Albany situé plus au nord et qui porte quatre noms différents correspondant à **Lac Ka-gé-i-nagami.** ceux des lacs qu'il traverse, et dont le plus considérable est appelé lac Ka-gé-i-nagami. Nous explorâmes la partie inférieure de ce lac, laquelle mesure huit milles de long sur quatre de large. La partie supérieure au sud-ouest que les sauvages disent être aussi considérable est séparée de la précédente par un chenal large de moins d'un demi-mille. Nous suivîmes cet affluent, dans la direction nord, et nous atteignîmes la rivière Albany à un lac appelé Abazotikitchewan qui, d'après nos calculs, se trouve à quatre-vingt-trois milles, en ligne droite, dans une direction N. 15° E. de l'embouchure de la rivière Ombabika. Par la route des canots que nous avons explorée, la distance est d'environ 142 milles, et, sur ce parcours, il y a vingt-neuf portages tandis qu'il faut en faire trente-trois lorsqu'on **Aspect de la région.** passe par le grand coude de la rivière Ombabika. La région traversée par cette route présente généralement un aspect uni, mais, autant que nous avons pu en juger, la surface est rocheuse et marécageuse, à l'exception de quelques petites étendues de bonne terre. Quelques sections sont montagneuses, mais les points les plus élevés n'atteignent pas plus de cinquante ou soixante pieds au-dessus du niveau général. On ne rencontre pas de sentier uni avant d'arriver dans le voisinage de la hauteur des terres, et la région devient tourmentée à mesure

qu'on approche de la rivière Nipigon, d'un côté, et de la rivière Albany, de l'autre.

Du lac Nipigon au lac Traverse, la roche est le gneiss laurentien commun, sur une distance d'environ vingt milles en droite ligne. Du côté du lac Nipigon, leur direction générale est à-peu-près nord-ouest, mais, en approchant du lac Traverse, elle devient presque sud-ouest. Une arête de granit massif apparaît sur la côte sud de ce lac, mais, sur les autres parties de la côte, on ne rencontre que des schistes micacés, à grains serrés, vert-sombre, dioritiques, à grain fin et verts, tous ayant une attitude verticale et une direction de 10° à 20° nord-ouest. Des veines de quartz, ordinairement petites, irrégulières et croisées suivent la direction ou la coupent. En quittant le lac Traverse, la première roche que nous rencontrâmes se trouve sur la côte ouest du lac aux Bas-Fonds, et est composée de gneiss imparfait, gris, à grain fin, contenant des grains de quartz et du mica sous la forme de bandes schisteuses par endroits et d'écailles disséminées, dans d'autres; elles contiennent aussi des veines de quartz mesurant de six pouces à deux pieds d'épaisseur et contenant des crystaux d'épidote et des écailles de chlorite. Nature des roches entre le lac Nipigon et le lac aux Bas-Fonds.

A cet endroit, la direction moyenne est de 10° à 20° sud-ouest. Les schistes micacés verts, à grain fin, reparaissent sur la rivière Powitik près de sa jonction avec la Ka-pi-ko-tongwa, et, à cet endroit, ils sont coupés par des veines de quartz d'un pied d'épaisseur contenant de petites plaques de pyrite de fer, et par une veine de granit grossier épaisse de quinze pieds. A cet endroit la direction des assises varie de S. 72° O. à S. 85° O. Les roches sus-mentionnées, qui semblent avoir une largeur de douze à treize milles du sud au nord, sont toutes de la même nature que celles que j'ai décrites, sous les mêmes noms, dans mon rapport de l'an dernier, et qui se trouvrent à la source de la rivière au Pic ; ces roches sont supposées appartenir à l'âge Huronien. Roches huroniennes.

La roche que j'ai rencontrée ensuite se trouve à trois milles environs en descendant la rivière Ka-pi-ko-tongwa ; c'est du granit gris-clair massif composé de quartz blanc, de feldspath blanc et de mica noir. Un gneiss micacé, massif et grossier, qui a une direction sud-ouest et est coupé par des veines irrégulières de granit, se trouve à environ un mille plus bas. De ce point sur tout le parcours jusqu'à la rivière Albany, on ne rencontre que du granit et du gneiss. Ce dernier est généralement massif et sa direction moyenne est sud-ouest ; toutefois il y a deux exceptions remarquables, le long de la rivière Zhob-Schquay, avant qu'elle se jette dans l'Ogoké, et près de la rivière Albany, deux endroits où la direction est nord-ouest. Autour du lac Ka-gé-i-na-gami, la seule roche observée est du granit massif gris-clair, composé principalement de quartz et de mica noir et traversé par des veines réticulées d'un mélange de quartz et de feldspath.

La direction générale des stries de glace entre le lac Nipigon et la rivière Albany est sud-ouest, ordinairement plus voisine de l'ouest que du sud. Stries.

EXPLORATION DE LA RIVIÈRE ALBANY.

Trapp cristallin.

Autour de la partie sud du lac Abazotikitchewan, on trouve du gneiss dont la direction est ouest à nord-ouest, mais vers le nord il y a du trapp crystallin sombre comme celui du lac Nipigon, (voir mon rapport de 1869,) sur les côtes en approchant de l'endroit où l'Albany pénètre dans le lac en venant du nord-ouest. Sur une petite île, près de l'endroit sus-mentionné, un granit de couleur sombre et une roche hornblendique verte sont coupés par un dyke de trapp épais de cinq pieds, ayant une direction nord-ouest et une structure basaltique, les colonnes formant des angles droits avec les murs. A partir du point où elle pénètre dans le lac Abazotikitchewan, la direction de la rivière Albany est sud-est sur un parcours de huit milles, au bout duquel elle pénètre dans le lac Makokebatan. Sur cette section, il y a sept rapides mais point de portages et la largeur de la rivière varie de dix à douze chaînes aux rapides jusqu'à plus d'un demi-mille dans les biefs unis qui les séparent. Sur un point de cette section de la rivière, j'ai observé du gneiss ayant une direction N. 70° O.

Du lac Makokebatan à la chute à Martin

De la tête du lac Makokebatan à la chute à Martin, distance de cinquante-six milles, la direction générale de la rivière est N. 70° E. Le lac Makokebatan est presque rectangulaire et mesure seize milles de long sur un mille et demi de large. Je n'ai point observé de roche *in situ* sur ses côtes qui sont couvertes de petits galets arrondis et, par endroits, de sable ; toute la région environnante est si basse et si unie que d'un bout du lac on n'aperçoit pas la terre à l'autre bout. A l'extrémité est, la rivière Albany sort par deux chenaux qui ne se réunissent qu'au lac Moosewaké, près de vingt milles en aval. Dix milles en aval du lac Makokebatan, le chenal nord pénètre dans la partie inférieure du lac Washisagaigan au lac du Détroit. Cette partie du lac a quatre milles de long, mais les sauvages m'informèrent que la partie supérieure atteint le voisinage d'une baie qui se trouve sur la côte nord du lac Makokebatan et qu'un portage conduit du lac à la baie. Ce lac aurait donc une longueur totale de seize milles, c'est-à-dire la même longueur que le lac Makokebatan ; c'est ce que pensent les sauvages. Autrefois le lac Washi-sagaigan s'appelait aussi lac Gloucester du nom d'un poste de la compagnie de la Baie d'Hudson qui existait sur le détroit il y a plusieurs années.

La distance du lac du Détroit au lac Moosewaké est d'environ cinq milles. Les beaux schistes micacés et dioritiques, (comme ceux déjà décrits), ayant une direction S. 65° O. se trouvent à l'extrémité est du premier de ces lacs et reparaissent à l'extrémité ouest du second, dans une direction S. 30° O. Sur la rivière, entre ces deux localités, affleure un gneiss micacé, gris-rougeâtre et massif dont une grande partie est parsemée de crystaux de feldspath rouge-clair ce qui donne à la roche l'apparence de porphyre grossier. Du lac Moosewaké à la chute à Martin, (distance d'environ vingt milles,) la rivière est pleine d'îles et de rapides et les roches semblent entièrement composées de schistes dioritiques et hornblendiques, micacés, à grain fin et de couleur verte, auxquels sont unies de petites veines, bandes et plaques de quartz et de grandes veines et masses de granit gros-

sier. Sur un point du schiste dioritique j'ai observé des taches de pyrite de cuivre. La direction moyenne est ouest et varie de dix à quinze degrés au nord et au sud de la ligne ouest. Les rapides se trouvent presque tous aux endroits où les grandes veines de granit traversent le lit de la rivière. Vers l'extrémité du parcours de vingt milles, des bandes de gneiss sont entremêlées aux schistes, et à la chute à Martin les schistes sont entièrement remplacés par du gneiss rouge et gris ce qui indique un passage concordant des roches huroniennes aux roches laurentiennes. Une réunion semblable de ces formations a été remarquée, l'an dernier dans le voisinage du lac Blanc.

Réunion des roches huroniennes et laurentiennes.

La chute à Martin n'offre qu'un rapide dont l'inclinaison est de douze à quinze pieds environ et que les canots peuvent aisément franchir. Il y a quinze portages entre la chute à Martin et le lac Makokebatan. La plus grande chute est celle de Ka-gé-ami ; elle a quarante-cinq pieds de haut. Sur les deux bords de cette partie de la rivière, le sol ne semble que légèrement ondulé et paraît, en plusieurs endroits, propre à la culture. La direction générale des stries de glace est environ O. S. O., c'est-à-dire qu'elle correspond à celle de la rivière en montant. Entre le lac Abazotikitchewan et la chute à Martin, douze rivières et grands ruisseaux se jettent dans l'Albany.

Portages.

Striesde glace.

Pendant que j'étais à la chute à Martin, M. McKay chef du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à cet endroit me permit d'examiner le journal tenu depuis quarante ans par ses prédécesseurs. Je constatai, en examinant ces livres, qu'entre ce point et la baie de James la rivière est ouverte durant une période moyenne de six mois chaque année. Le foin, les navets et les pommes de terre sont cultivés depuis longtemps avec succès autour du poste, et le bétail réussit bien.

Journal tenu depuis quarante ans à la chute à Martin.

Récoltes.

En aval de la chute à Martin, la rivière change entièrement d'aspect et la largeur, la profondeur et la vitesse du courant se maintiennent uniformes. Sur les 120 milles que nous avons explorés jusqu'aux "Fourches," c'est-à-dire au confluent de la rivière Kenogami, la largeur de la rivière est de vingt à trente chaînes, la profondeur, au milieu, de cinq à vingt pieds, (moyenne de onze environ,) et la vitesse moyenne du courant d'environ trois milles à l'heure. On me dit qu'en aval des "Fourches" la rivière à le même aspect jusqu'à la mer. Il y a un rapide à l'embouchure, mais les bateaux peuvent le franchir en montant et en descendant. Excepté à l'époque des grandes sécheresses, la rivière serait navigable pour des vapeurs de fort tonnage, n'ayant qu'un faible tirant, depuis son embouchure jusqu'à la chute à Martin, distance d'environ 250 milles. Pour montrer que la navigation n'offre pas d'obstacles, je puis dire que les bateaux de la compagnie de la Baie d'Hudson peuvent descendre toute la nuit à la dérive, sur un point quelconque du parcours et pour les maintenir dans le chenal il suffit de laisser flotter un sapin qu'on y attache en guise de gouvernail.

La rivière est navigable en aval de la chute à Martin jusqu'à son embouchure.

Entre la chute à Martin et son confluent avec la rivière Ogoké, l'Albany fait au nord une courbe égale à un demi-cercle mesurant plus de trente-sept milles. A son confluent avec l'Albany, l'Ogoké à près de vingt chaînes de large. De ce

Confluent des rivières Kenogami et Albany.

point, l'Albany court franc est sur un parcours de vingt-un-milles, puis tourne au sud-est et conserve cette direction sur un parcours de soixante-un milles, jusqu'à la Kenogami où elle se jette à angle droit; à ce point l'Albany tourne brusquement au nord-est tandis que la direction du bief inférieur de la Kenogami est sud-ouest en montant.

Bords de la rivière.

Sur tout le parcours entre la chute à Martin et les "Fourches," les bords de la rivière Albany sont escarpés soit immédiatement sur la ligne d'eau, soit à quelque distance en arrière. En descendant la rivière, la hauteur des rives augmente graduellement de quarante à quatre-vingt-dix pieds et ils deviennent plus réguliers à mesure qu'on approche des "Fourches." Ils sont d'abord composés entièrement d'argile à galets couleur marron et recouvert de sable; mais lorsqu'on atteint les roches paléozoïques, ces gîsements sont graduellement remplacés, à la partie inférieure des rives, par des schistes et des marnes couleur marron et chocolat, et la partie supérieure est ordinairement composée d'argile à galets recouvert de sable. Le lit et les battures de la rivière sont formés soit de roches plates et unies, soit de petits galets arrondis, très-serrés les uns contre les autres, et auxquels le frottement des glaces a donné une surface uniforme, en sorte qu'ils ressemblent assez à un pavé très-régulièrement posé.

Galets entassés.

Fossiles.

De la chute à Martin jusqu'au point le plus nord du grand coude, la seule roche que j'aie vue *in situ* est le gneiss avec sa direction ordinaire de l'est à l'ouest; mais immédiatement au-delà, des strates de calcaire jaunâtre sont visibles dans le lit de la rivière; des calcaires semblables et d'autres de couleur grise existent çà et là sur les bords et dans le lit de la rivière jusqu'à environ vingt milles des "Fourches" où ils sont remplacés par les marnes et schistes couleur marron et chocolat. L'inclinaison des strates vers la mer est plus considérable que celle du lit de la rivière, en sorte que la ligne de division entre les schistes et marnes couleur de chocolat et les mêmes formations au-dessous, s'abaisse graduellement sur les bords et finit par passer sous le lit de la rivière. Des assises de deux couleurs sont entremêlées sur une certaine épaisseur à la jonction, en sorte que, sur un parcours de quelques milles, les bords de la rivière ont une apparence rubannée. Dans cet intervalle, on rencontre une petite quantité de grès gris mou et en assises minces. Les quelques fossiles trouvés dans ces roches semblent indiquer un équivalent de la formation de Niagara; mais, dans un endroit, justement en aval de la rivière aux Outardes, on trois milles en aval du point où la rivière tourne au sud-est, il y a de la marne couleur rouge-clair sur la rive nord, et, sur une petite île, à un mille plus bas, on a trouvé des fragments détachés de houille bitumineuse brillante. Les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson m'assurent qu'on n'a jamais importé de houille dans cette partie du pays; ce renseignement doit être exact car, même l'importation des produits peu pesants est très-difficile dans cette région, et, par suite, la présence de cette houille est due à des causes naturelles.

Houille.

Hématite.

Je dois signaler la grande quantité de galets de quartzite granulaire couleur sombre et l'abondance de fragments arrondis d'hématite siliceuse rubanée et

dure contenant d'ordinaire 50 p. cent de fer et que l'on rencontre dans les alluvions le long de l'Albany. Ces fragments erratiques sont venus probablement d'une grande distance jusqu'au nord-est comme l'indiquent les marques du frottement et la direction des stries de glace.

Sur les deux bords de l'Albany, en aval de la chute à Martin, la région est tout-à-fait unie. Les bords escarpés surmontent une bande étroite de terre des deux côtés, mais au-delà on rencontre partout de grandes savanes. L'eau filtre constamment au pied des levées naturelles, et il est très-difficile de marcher le long de la rivière où l'on rencontre beaucoup de vase profonde, sauf sur les *pavés* dont j'ai parlé plus haut. L'Albany reçoit dix-neuf rivières et grands ruisseaux entre la chute à Martin et les "Fourches."

Rivière Kenogami.

La rivière Kenogami et l'Albany, en aval des "Fourches," coulent dans la même grande vallée qui semble une plus grande dépression que celle occupée par la section de l'Albany déjà décrite. En arrivant aux "Fourches," nous trouvâmes, pour la première fois, des écailles marines dans l'argile à cailloux, couleur marron ou gris-bleuâtre du bord de la rivière. Nous constatâmes les espèces suivantes, par ordre de quantité : *Saxicava rugosa, Mya truncata, Tellina proxima, Cardium Grœnlandicum, Leda truncata et le Mytilus edulis.* A une faible distance en remontant la rivière Kenogami, nous trouvâmes en outre la *Tellina Grœnlandica* et le *Buccinum undatum,* soit, en tout, huit espèces. En suivant la rive est, au confluent des deux rivières, l'argile à gravier, marron ou gris-bleuâtre, qui contient des écailles marines, a environ trente pieds d'épaisseur et est recouverte de trente pieds environ d'argile, de sable et de gravier qui contiennent des coquilles d'eau douce, et présentent une bande de lignite noire impure, épaisse de deux pieds, à environ six pieds du sommet. Lignite.

Des "Fourches" à Mamatawa, distance de cinquante milles en droite ligne, ou soixante par la rivière, la direction de la Kenogami est à peu près sud-est. A son embouchure, la rivière a trente chaînes de large, mais elle se rétrécit bientôt jusqu'à vingt chaînes et elle conserve cette largeur jusqu'à la Mamatawa. Sur tout le parcours elle est peu profonde et le courant et peu rapide, sauf en quelques endroits, tandis que les bords sont généralement bas et la région est unie de deux côtés. Les écailles marines sont en abondance dans l'argile et le sable des rives sur tout le parcours jusqu'à la Mamattawa, et quelques milles en amont, puis elles disparaissent entièrement. Mamattawa est la contraction d'un mot sauvage qui signifie la réunion de plusieurs bras de rivières et vient de ce que deux affluents considérables se jettent dans le cours d'eau principal à cet endroit, en venant de l'est, et ces deux affluents en reçoivent à leur tour deux autres près de leurs embouchures. Il y a plusieurs années, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait, à cet endroit, un poste qu'elle a rétabli à quelques milles plus bas, et à environ trente milles des "Fourches"; il est connu sous le nom de Newpost. A partir de Mamattawa, la rivière a une direction presque rectiligne en montant, Mammatawa.

Rivière Bagutchewan.

vers le S. 50° O., jusqu'au confluent de la rivière Bagutchewan, distance de vingt milles, en droite ligne, ou de vingt-trois milles en suivant le cours de la rivière. La direction générale de la Kenogami est S. 60° O., de l'embouchure de la rivière Bagutchewan à l'île Pembina, et la distance est d'environ douze milles, en droite ligne, ou seize par la rivière.

Ile Pembina.

Sur la côte est de la rivière Kenogami, à son confluent avec l'Albany, le schiste et la marne couleur de chocolat contiennent une bande, épaisse d'environ quatre pieds, d'une matière oolithique grossière, dont les concrétions sphéroïdes ont à peu près les dimensions d'un œuf de saumon et sont composées de spath calcaire brillant dont les interstices sont remplis de marne calcaire poreuse et molle et quelquefois de pierre calcaire. On rencontre cette roche à d'autres endroits en se rendant à Mamattawa et sur un autre point qui se trouve à six milles à peu près en amont.

En montant la Kenogami, on constate une répétition de la structure géologique observée sur l'Albany. Des "Fourches" à Mamattawa, des marnes couleur de chocolat et des bandes interstratifiées de calcaire jaunâtre terreux affleurent en quelques endroits. En suivant le cours de la rivière, jusqu'à environ sept milles en amont de Mamattawa, on constate que le fond est formé d'assises de calcaire qui, par endroits, sont un peu tourmentées. Au bout des sept milles indiqués, les levées sont formées de marne couleur de chocolat entre mêlée de bandes couleur vert-bleuâtre et variant de cinquante à quatre-vingt pieds de hauteur. Ces levées continuent, presque sans interruption, des deux côtés, sur un parcours de dix milles en montant la rivière. Au-delà, les levées qui conservent presque la même hauteur, surtout du côté sud, sont formées principalement d'argile dure à gravier et galets, mais la marne couleur de chocolat apparaît çà et là presque jusqu'à l'île Pembina, et plus loin, la géologie de toute la région a été décrite dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre l'an dernier.

Calcaires et marnes.

Retour.

Partant de l'île Pembina, nous nous rendîmes, avec toute la rapidité possible, jusqu'au lac Supérieur que notre parti, peu nombreux, atteignit avec de grandes difficultés dues non-seulement à la baisse de l'eau et au grand nombre de portages qu'il nous fallut faire, mais aussi à la neige et à la glace et à la rigueur inaccoutumée de la saison. Toutefois, le parti n'eut aucunement à souffrir du manque de provisions, car nous avions pu emporter, jusqu'à l'embouchure de la Nipigon, un ample approvisionnement pour quatre mois, non seulement pour notre parti, dans notre voyage de 800 milles jusqu'à notre retour au lac Supérieur, mais aussi pour les aides que nous dûmes prendre pour faire d'autres explorations sur le lac Nipigon, et pour nos quatre pilotes sauvages sur la rivière Albany. Outre les petites quantités de provisions que nous dûmes, plusieurs fois, laisser aux sauvages que nous rencontrâmes, il nous fallut laisser une partie considérable de notre surplus à Newpost et à l'embouchure de la rivière Bagutchewan.

Provisions.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ROBERT BELL.

RAPPORT

SUR

L'EXPLORATION DE LA RÉGION

SITUÉE ENTRE

LE LAC ST. JEAN ET LE LAC MISTASSINI,

PAR

M. WALTER McOAUT,

ADRESSÉE A

M. ALFRED R. C. SELWYN, M. S. G.,

DIRECTEUR DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que je reçus de vous au mois de mai dernier, j'ai fait pendant la dernière saison, en compagnie de M. John Leitch, l'exploration géologique de la région située au nord et au nord-ouest du lac St. Jean, sur le Saguenay, et comprenant une portion du lac Mistassini.—J'ai maintenant l'honneur de vous soumettre un rapport de nos opérations.

Parti de Montréal le 10 juin, j'arrivai le 17 au lac St. Jean où je rejoignis M. Leitch qui m'avait précédé d'environ une semaine. Notre départ de ce lac, où nous devions nécessairement nous procurer des canots et des hommes, fut considérablement retardé par la mauvaise saison, car l'hiver se prolonge extraordinairement dans cette région. Sauf quelques exceptions, les sauvages ne revinrent de leur chasse du printemps qu'un mois environ après notre arrivée, en sorte que nous ne pûmes trouver un nombre suffisant d'hommes. Enfin les crues du printemps rendirent impossible, jusqu'au milieu de juillet, de monter les rivières rapides qui se jettent dans le lac en venant du Nord. Pour ces raisons, nous ne quittâmes le lac St. Jean que le 13 juillet.

Choix de la route.

La mention de quelques faits relatifs aux opérations faites dans la même région durant la saison précédente suffira pour indiquer les considérations qui nous guidèrent dans le choix de notre ligne de traverse du lac St. Jean au lac Mistassini. M. Richardson, en montant la rivière Ashuapmouchouan, avait atteint un point situé dans une direction N. 58° O., par rapport à l'embouchure de cette rivière, la distance ainsi parcourue est de cent-vingt milles, et au point sus-mentionné le système laurentien est recouvert de roches plus récentes. A environ six milles de ce point, la ligne traverse la hauteur des terres entre le bassin du St-Laurent

et celui des cours d'eau qui se jettent dans la Baie d'Hudson. Partant de ce point, la direction de la ligne d'exploration de M. Richardson est N. 34° E. ou presque perpendiculaire à la direction précédente, jusqu'à l'extrémité sud du lac Mistassini, distance, en droite ligne, de cinquante-cinq milles. Cette ligne, à l'exception d'un ou deux milles à son extrémité, se trouve toute entière sur l'affleurement d'une série de roches où il y a, par endroits, de riches gîsements de minerai de cuivre. Suivant M. Richardson, la direction générale de ces roches est environ N. 41° E. et S. 41° O., ou à quelques degrés au nord et au sud de la ligne suivant laquelle nous les avons traversées. Près du lac Mistassini, elles sont remplacées par des roches de nature différente,—les calcaires aplatis mentionnés dans le rapport de M. Richardson. Suivant mes instructions, nous essayâmes d'atteindre le lac Mistassini par une route qui nous permettrait de traverser ces roches cuprifères à une distance considérable du point où M. Richardson les avait observées et à nous former ainsi une idée de leur distribution. Après mûre considération, nous décidâmes que la seule route à suivre, dans ce but, et vu la courte durée de la saison, était celle qui suit la rivière Mistassini.

Nous montons la rivière Mistassini.

Partis du lac St. Jean, comme je l'ai déjà dit, le 13 juillet, nous montâmes la Mistassini sur un parcours de cent cinq milles jusqu'à un point situé dans une direction N. 13° O. à une distance de quatre-vingt milles de l'embouchure, en droite ligne. A ce point nous laissâmes la rivière à l'ouest, et nous commençâmes notre exploration; la rivière Mistassini avait été antérieurement visitée par M. Blaiklock, A. P. La distance de ce point au lac Mistassini, en ligne droite est de soixante-un milles, dans une direction N. 50° O., bien que la distance mesurée soit d'environ quatre-vingt-dix milles. Nous arrivâmes au lac à l'extrémité d'un bras long et étroit appelée la baie de Cabistachuan et à environ neuf milles au nord-est de l'extrémité sud de la baie d'Abagatush ou vient toucher la ligne de M. Richardson. Continuant nos mesurages sur le lac, nous reliâmes notre exploration à celle de la saison précédente au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson où nous arrivâmes le 14 août, trente-trois jours après notre départ du lac St. Jean. Ayant expédié un canot à la pointe Bleue, pour chercher le reste de nos provisions, nous partîmes du poste pour faire une exploration des parties du lac que nous aurions la temps de visiter. Le 14 du mois suivant, nous étions de retour au même point; la saison était si avancée que nous étions ainsi forcés de revenir, sans délai, sur le côté Canadien du plateau. Toutefois, nous fûmes obligés de rester au poste jusqu'au 20, parce que le canot qui portait nos provisions n'était pas arrivé à temps. Le 20 nous partîmes pour Montréal où nous arrivâmes le 22 octobre, après avoir passé le lac St. Jean le 7 du même mois.

esurages.

La première partie de notre exploration,—entre la rivière Mistassini et le lac du même nom—peut se diviser en trois sections. La première s'étend de la rivière au Chef qui, d'après le rapport de M. Richardson, est le bras principal de l'Ashuapmouchuan, sur une distance, en droite ligne, de vingt-huit milles, dans une direction N. 80° O. A peu près à mi-chemin la ligne traverse la rivière

De Mistassimi à la rivière au Chef.

Wassiemska, qui semble presque aussi considérable que la Mistassini où elle se jette. La seconde section est celle qui va du point mentionné en dernier lieu jusqu'à la hauteur des terres entre le bassin du St. Laurent et celui de la Baie d'Hudson, distance d'environ trente milles, dans une direction N. 25° O. La rivière au Chef, à environ un mille en amont du point où notre ligne la rencontre, forme deux bras de dimensions à peu près égales. Nous avons exploré le bras le plus à l'ouest sur un parcours d'environ vingt milles en amont du point de bifurcation. La direction générale est presque nord sud. Telle est aussi la direction de presque tous les petits cours d'eau qui se jettent dans l'Ashuapmouchouan, entre ce point et la hauteur des terres, et dont plusieurs sont coupés obliquement par la ligne mentionnée en dernier lieu. Cette ligne et la précédente se trouvent tout entières sur la série laurentienne. Les roches sont, en général, composées de gneiss micacé, à grain assez fin, de couleur grise et d'une quantité considérable de gneiss hornblendique vert-sombre, ordinairement en assises d'un pouce à un pied d'épaisseur. Le gneiss rouge est rare. Le plongement se maintient vers l'est ou le sud-est, et l'angle d'inclinaison est généralement considérable; souvent même les strates ont une attitude verticale. Il y a une relation remarquable entre la conformation particulière de la surface et la direction uniformément nord et sud des strates. Dans toute la région de la rivière Mistassini, jusqu'à la hauteur des terres et deux ou trois milles au-delà, autant que nous avons pu le constater en suivant notre ligne de traverse, la surface présente des arêtes étroites dont la direction est presque nord et sud ou nord-est et sud-ouest. Ces arêtes ont rarement plus de trois cents pieds et, souvent, cent pieds à peine au-dessus du niveau général. La direction des rivières concorde généralement avec cette configuration et les petits cours d'eau que l'on trouve dans toutes les vallées forment souvent des lacs larges d'un quart de mille à un demi mille et longs peut-être de plusieurs milles. Ces lacs sont si nombreux que, du sommet de la montagne aux Grenouilles qui s'élève à une hauteur d'environ 350 pieds et est située vers le milieu de la seconde des deux lignes sus-mentionnées, j'ai compté plus de quarante de ces lacs dans un rayon de six ou huit milles.

De la rivière au Chef à la hauteur des terres.

Aspect de la surface.

Le reste du parcours, entre la hauteur des terres et le lac Mistassini, forme la troisième section de la ligne d'exploration. La distance, en droite ligne, n'est que de cinq milles et demi, et la direction est N. 60° O. L'arête formant le plateau a environ dix chaînes de large, et au point où nous la traversâmes, il y a un petit lac de chaque côté; celui du sud-est se décharge par un affluent de l'Ashuapmouchouan, et l'autre va se jeter dans la rivière de Rupert en passant par le lac Mistassini. Ces deux petits lac sont presque sur le même niveau et à soixante pieds seulement au-dessous du point le plus élevé de l'arête de division. Nous descendîmes jusqu'à un mille du lac Mistassini par une petite rivière rapide appelée la petite rivière à la Perche. A trois milles environ du lac, ce cours d'eau passe sur un escarpement de plus de soixante pieds faisant face au nord-ouest et dominant une région unie qui s'étend dans cette direction jusqu'à perte de vue. Dans cet escarpement, la roche est du gneiss gris, semblable à

De la hauteur des terres au lac Mistassini.

Calcai

celui qui a été déjà décrit et plongeant environ S. 65° E. < 50°. A environ un mille à l'ouest, à deux milles du lac, on rencontre des calcaires durs gris-bleuâtre. Ce sont les calcaires aplatis du lac Mistassini que M. Richardson désigne dans son rapport comme le plus septentrional des groupes traversés par sa ligne d'exploration.

A environ mi-chemin entre le dernier affleurement de gneiss et le premier affleurement de calcaire, distance, comme je l'ai déjà dit, d'un mille environ, il y a de petits affleurements d'une roche feldspathique rougeâtre, d'apparence brecciolaire, présentant des veines calcaires et contenant une quantité considérable d'un minéral stéatiteux. Cette roche occupe de très près la position dans laquelle on pouvait espérer trouver le second groupe de M. Richardson qui comprend les strates cuprifères et peut représenter quelques-uns des conglomérats de ce groupe; mais s'il ne les représente pas, nous n'avons point observé de roches de cette série. Nous n'avons rien vu de semblable aux schistes chlorités des lacs Chibogomou et Wakinitchee qui, sur le premier de ces lacs, d'après M. Richardson, contiennent des gîtes importants de minerai de cuivre.

Explorations sur le lac Mistassini.

Les explorations sur le lac Mistassini constituent la seconde partie de nos travaux de la saison. Nous avons mesuré, sur ce lac, une côte d'environ cent-cinquante milles où il n'y a point de baie dont la largeur soit moindre qu'un mille. Le corps du lac est très allongé, dans une direction S. O.—N. E., avec une courbe sensible entre l'extrémité sud-ouest le point le plus éloigné que nous ayons aperçu; la concavité de la courbe est tournée vers le sud-est. Une langue de terre longue et tourmentée, ayant plus de vingt milles de long et partant de l'extrémité sud-ouest, divise cette partie du lac en deux sections dont celle qui est le plus au sud est présente plusieurs bras longs et étroits qui sortent de la direction générale et s'étendent du nord au sud. On aperçoit de loin une série d'îles longues et étroites qui s'étendent sur plusieurs milles dans la même direction, au-delà du point sus-mentionné et semblent parallèles au plus grand axe du lac. Nous fîmes nos mesurages autour de la longue pointe jusqu'à la tête de la baie qui se trouve au nord-ouest et s'appelle la baie de Poonichuan, et de là nous suivîmes la côte nord-ouest du lac sur un parcours d'environ soixante-dix milles à partir de l'extrémité sud-ouest. Comme, de ce point, nous n'apercevions point la terre en regardant vers le nord-est d'une hauteur d'environ quarante pieds au-dessus du niveau de l'eau, il est probable que la longueur du lac est d'au moins cent milles. Toutefois il semble ne pas excéder quinze milles de largeur, à moins que cette largeur n'augmente beaucoup au-delà du point que nous pouvions apercevoir.

Calcaires aplatis.

Toutes les roches que nous avons vues sur le lac sont des calcaires aplatis déjà mentionnés. Ils plongent rarement à un angle de plus de vingt degrés, et bien qu'ils soient tourmentés par de petites ondulations, leur direction générale semble suivre celle du lac. Ces strates semblent exister sur toute l'étendue occupée par le lac, mais le long de la côte nord-ouest, ils sont bornés par le gneiss laurentien. Ils semblent ne pas s'étendre beaucoup au-delà du lac dans la direction

sud-ouest et il est probable qu'ils sont interrompus par la réunion du gneiss laurentien et des roches que M. Richardson place dans le second groupe.

La nature du sol est à-peu-près telle que M. Richardson l'indique et je n'ai rien d'important à ajouter sur ce point, bien que j'aie pris des notes copieuses qui trouveront place dans un rapport plus détaillé après qu'on aura fait une exploration plus complète. Nature du sol.

Nous avons relevé toutes les opérations de la saison à l'échelle de quarante chaînes au pouce, et fait une carte réduite à l'échelle de quatre milles au pouce; ces deux cartes pourront servir lorsqu'on dressera la carte générale de la région. J'ajouterai que toutes les directions indiquées dans ce rapport ont été corrigées d'après la variation et se rapportent, par suite, au méridien astronomique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WALTER McOUAT.

MONTRÉAL, le 9 mai, 1872.

RAPPORT DES EXPLORATIONS

DANS LES

COMTÉS DE LEEDS, FRONTENAC ET LANARK,

AVEC DES

Notes sur l'or de Marmora,

PAR

M. HENRY G. VENNOR, M. S. G.,

ADRESSÉ A

M. ALFRED R. C. SELWYN, M. S. G.,

DIRECTEUR DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

Frontenac, Leeds et Lanark.

MONSIEUR,—Le rapport suivant est un exposé sommaire de mes recherches géologiques dans la province d'Ontario durant la saison de 1871.

Suivant les instructions que vous m'aviez données, j'ai continué mes recherches dans les parties des comtés de Frontenac, Leeds et Lanark qui m'avaient pas été antérieurement explorées. Les roches observées ne diffèrent point, par leurs caractères généraux, de celles que j'ai décrites dans le *Rapport résumé* sur la géologie de ces comtés que j'eus l'honneur de vous soumettre au printemps dernier, et dans lequel je les divisais en trois groupes représentés par les lettres A, B, C, ou les chiffres 1, 2, 3, correspondant aux divisions antérieurement adoptées pour les roches du comté de Hastings décrites dans mon rapport sur ce comté. [Rapport des opérations, 1866-69.]

Calcaires crystallins.

En commençant mes recherches, l'été dernier, je dirigeai spécialement mon attention sur les calcaires crystallins de la division A, et je choisis, par conséquent, la partie de la région où ces roches sont le plus abondamment représentées, savoir: Les cantons de Bedford, Loughboro', Olden et Oso, dans le comté de Frontenac; Crosby nord et sud, dans le comté de Leeds; et Burgess nord, Bathurst et Sherbrooke sud dans le comté de Lanark; cette région tire une nouvelle importance du fait qu'on y trouve des gîsements de minerai magnétique de fer, d'apatite et de phosphate de chaux. J'ai examiné tous ces gîsements et déterminé, aussi exactement que possible, leurs positions stratigraphiques.

Magnétite et apatite.

Pour faire la carte des calcaires crystallins, je pris beaucoup plus de temps que je m'y attendais, parce que les arpentages de cette région ayant été mal faits nous fûmes obligés de tirer une ligne de mesurages à travers toute la région étudiée, et, pour la même raison, il nous fallut mesurer de nouveau tous les chemins dans les cantons de Bedford, Olden et Oso. Nous nous servîmes de la boussole à réflexion en mesurant les distances au pas et quelquefois avec la chaîne. Mesurages.

Plus tard, je visitai de nouveau les cantons de Madoc et Marmora, dans le comté de Hastings, et passai quelque temps à examiner certaines zones aurifères dont l'existence a été signalée en 1866 et 1867 et sur lesquelles on exploite des mines avec succès. Les gérants de ces mines furent de la plus grande obligeance pour nous et je dois particulièrement reconnaître les services de MM. W. J. Gatling, J. D. R. Williams, D.M., J. H. Dustan, O'Neil et Jenkins. M. Dunstan m'a fourni, en outre, les dessins d'un cylindre rotatoire pour lequel il a obtenu un brevet aux Etats-Unis, et M. Gatling m'a donné une carte indiquant la position des puits sur son lot et les lots voisins. Les résultats de ces opérations peuvent être classés sous les trois chefs suivants : Madoc et Marmora. Reconnaissance des services rendus.

I. Notes sur les minerais de fer qui existent dans les comtés de Frontenac, Leeds et Lanark, avec essais.

II. Liste des gîsements de phosphate de chaux et d'apatite que l'on exploite actuellement dans Burgess nord, Crosby sud et Bedford.

III. Position géologique de certaines zônes minérales du canton de Marmora où l'on fait actuellement l'exploitation de l'or, avec essais.

I. *Minerais de fer.*—J'ai examiné les lots suivants où l'on fait l'exploitation de l'or : Mines Chaffey et Yankee ou Mathews, dans Crosby sud ; mine de Howse dans Bedford ; mines de Bygrove, Fournier et du lac Christie dans Sherbrooke sud ; mine Foley, dans Bathurst, et la mine de Dalhousie, dans le canton de Dalhousie ; j'avais déjà mentionné toutes les mines dans le *Résumé de mon rapport*, pour l'année 1870. Les seules de ces mines où l'on ait fait une exploitation un peu considérable en 1871 sont les mines Chaffey, Yankee et Dalhousie. Minerais de fer.

La *mine de fer de Chaffey* est située sur une île du lac à la Vase, sur le Rideau, dans Crosby sud, à environ un mille du village de Newboro'. On y a creusé deux excavations d'environ trente pieds de profondeur sur un lit solide de fer magnétique dont la direction est N. N. E. En 1871, on y employait une douzaine d'hommes et on en tira 3,500 tonnes de minerai qui furent bien vendues. Le minerai est expédié à Cleveland, Ohio, par Kingston. A la mine il vaut $2.25 la tonne et livré à Cleveland il se vend de $6.00 à $6.50 la tonne. Le prix de transport jusqu'à Kingston, distance de quarante-quatre milles, est de soixante-quinze cts. par tonne. Mine Chaffey.

La *mine Yankee*, ou *Mathews*, est située à une centaine de perches de la mine Chaffey sur la continuation du même gîte. Elle appartient à M. S. H. Mathews qui la fait exploiter depuis 1860. L'excavation est irrégulière et profonde d'environ quarante pieds. En 1871 on y employait régulièrement quinze hommes et on en retira plus de 4,000 tonnes de minerai dont 3,300 furent vendues et Mine Yankee ou Mathews.

expédiées à Cleveland, Ohio, par Kingston. Les prix du minerai, à la mine et à Cleveland, sont les mêmes que pour la mine Chaffey. De ces deux mines on a expédié à Cleveland et vendu environ 14,520 tonnes de minerai pendant les années 1870 et 1871.

La demande pour cette espèce de minerai (*Voir les analyses*) varie considérablement ; ainsi l'on m'informe qu'en 1869 elle a été beaucoup plus grande qu'en 1870 et 1871.

Mine de Dalhousie.

La *mine de fer de Dalhousie* est située sur la moitié est du premier lot, dans la quatrième concession du canton de Dalhousie, à environ douze milles de la ville de Perth. Depuis l'époque de son ouverture, en 1866, jusqu'au mois de septembre, 1871, elle a été exploitée par M. Alex. Cowan et ses associés ; mais subséquemment elle a été sous-louée à MM. Hannah et Spearman, de Cleveland, Ohio, qui l'exploitent actuellement. La mine est sur un gîte d'hématite rouge ayant une épaisseur moyenne de sept pieds, une direction E—N. E., et un plangement sud < 45° ; ce gîte est encaissé dans une bande de calcaire crystallin. On y a creusé six puits, savoir :

Puits.

Puits No. 1,	8 pieds sur 10 et boisé	68 pieds de profondeur.	
" " 2		49 "	"
" " 3		25 "	"
" " 4		20 "	"
" " 5		45 "	"
" " 6		29 "	"

Quantité, frais de transport et valeur du minerai.

M. Jerald O. Brown qui a été gérant de cette mine pendant quelques années m'informe que la longueur totale des galeries est de 408 pieds et que les excavations faites, depuis l'époque de l'ouverture de la mine jusqu'au mois de novembre 1871, représentent 80,800 pieds cubes. De cette ouverture on a extrait environ 10,000 tonnes de minerai. On y emploie environ vingt-cinq hommes y compris un chef-mineur et un forgeron. Le minerai est expédié à Perth par des voitures en été moyennant $1.70 par tonne, et en hiver sur des traîneaux moyennant $1.00 par tonne de 2,240 lbs. De Perth il est expédié par chemin de fer jusqu'à Brockville et de là chargé sur les navires qui se rendent à Cleveland, Ohio. Le prix du minerai livré à Cleveland est de $5.00 par tonne. La quantité du minerai extrait depuis le 1er avril 1871, jusqu'au 6 novembre 1871, a été d'en-2,560 tonnes de 2,240 lbs.

Analyse du minerai de la mine de Dalhousie.

M. Alexander Cowan m'informe qu'il contient une moyenne de 60 p. cent de fer si l'on en juge par les nombreuses analyses faites aux Etats-Unis. Une analyse faite par M. Gordon Broome au laboratoire de la commission géologique a donné les résultats suivants :

Péroxyde de fer	82.250	= fer métallique 57.6
Résidu insoluble	16.050	
Chaux	trace	
Phosphore	.026	
Eau	.660	
	98.986	

Cinq autres analyses faites récemment ont donné une moyenne de 56¾ p. cent de fer, ce qui s'accorde de très-près avec le résultat obtenu par M. Broome.

Analyses partielles faites par le Dr. Harrington.

Conformément à vos instructions, des échantillons du minerai des mines de Chaffey, Yankee, Bygrove, Fournier et Foley ont été soumis au Dr. Harrington qui en a fait l'analyse. Les chiffres suivants indiquent la proportion de fer qui s'y trouve mais il faudra plus de temps pour en compléter l'analyse :

Mine Chaffey	52.91	par cent de fer métallique.	
Mine Yankee	52.09	"	"
Mine Bygrove	59.55	"	"
Mine Fournier	59.59	"	"
Mine Foley	58.69	"	"

On a constaté que les minerais de Chaffey, Yankee et Foley sont tous titanifères. Suivant le Dr. Hunt, celui de la mine de Chaffey contient 9.80 d'acide titanique. (Rapport des opérations pour 1866-69, page 285 de la *version française.*)

Le Dr. Harrington trouve 12. 32 p. cent d'acide titanique dans le minerai provenant de la mine Yankee et une grande quantité de soufre ce qui en fait un produit de qualité très-inférieure.

Le minerai de Foley contient 2-68 p. cent d'acide titanique, ce qui n'est pas assez pour nuire à sa valeur.

On a aussi recherché le phosphore dans les minerais de Chaffey et Yankee, mais dans aucun d'eux on n'en a trouvé une quantité appréciable à la balance.

Les minerais de Bygrove et Fournier sont exempts de titanium, et je crois qu'on s'apercevra très-probablement qu'ils appartiennent à des assises plus élevées dans la série que les minerais titanifères.

Phosphate de chaux.

II. *Phosphate de chaux.*—L'an dernier, je pus déterminer la vraie position des gîsements de phosphate de chaux, ou apatite, dans les cantons de Burgess Nord, Crosby sud et Bedford, et d'établir le fait que, sauf très-peu d'exceptions, tous les gîsements exploitables de ce minéral se trouvent dans une certaine bande ou zone de strates pyroxéniques et gneissiques sous la forme d'assises lenticulaires et de veines irrégulières. Cette bande ou zone, dont l'épaisseur est évaluée à 2,600—3,900 pieds, se trouve dans une longue synclinale irrégulière dont l'axe va du coin nord-est au coin sud-ouest de Burgess nord, et de là vers le sud-ouest en traversant Crosby sud, pour passer ensuite au coin sud-est du canton de Bedford,—entre les lacs au Diable et Opinicon, et enfin traverser les cantons de Starrington et Loughboro' en suivant la même direction. Tout le long de cette ligne, les gîsement de phosphate de chaux sont nombreux. La largeur du bassin

Synclinale irrégulière.

excède rarement six milles à six milles et demi et se réduit souvent au quart de cette distance. La série des roches n'y a pas encore été constatée, mais les gîtes exploitables de phosphate de chaux semblent exister vers son arête extérieure et à 3,900 pieds environ des strates gneissiques et pyroxéniques mentionnées plus haut.

Lots où l'on trouve le phosphate.

La liste suivante des *lots* fournissant du phosphate comprend tous les gîsements les plus importants parmi ceux que j'ai étudiés durant la saison dernière et sur lesquels on a déjà travaillé plus ou moins.

					Appartenant à ou exploitée par
No. 1.	Burgess Nord	Concession	VIII,	Lot	1.—Ed. Schultze
" 2	"	"	"	"	2.—R. Matheson
" 3	"	"	"	"	3.—Ritchie et Jackson
" 4	"	"	"	"	4.—Watts Frères
" 5	"	"	"	"	5.—R. Matheson
" 6	"	"	VII	"	10.—Ed. Schultze
" 7	"	"	"	"	11 et 12.—A. Cowan
" 8	"	"	VI	"	10.—E. Clark
" 9	"	"	"	"	13 (O.½).—Ed. Schultze
" 10	"	"	"	"	13 (E.½).—J. F. Baker
" 11	"	"	"	"	14, 15 et 16.—Morris et Griffin
" 12	"	"	"	"	18 et 19.—Matheson et Bell
" 13	"	"	"	"	21.—E. Clark
" 14	"	"	V	"	16.—R. Leckie et Cie
" 15	"	"	"	"	18 et 19.—Matheson et Bell
" 16	"	"	IV	"	11.—E. Clark
" 17	"	"	III	"	15 et 16.—Moro Philips
" 18	Crosby Sud	"	VI	"	12.—Ed. Schultze
" 19	Bedford	"	XVII	"	1.—A. Cowan

Lots de Schultze dans Burgess.

Lots de Schultze.—L'apatite de ces lots, Nos. 1, 6, 9 de Burgess nord, a été exploitée par M. Edward Schultze qui l'expédie en Allemagne. Celui qui promet le plus est le premier lot de la concession où des gîtes de belle apatite crystalline verte, entièrement exempte de chaux, ont une direction presque de l'est à l'ouest avec une légère tendance vers le nord. Sur le dixième lot de la onzième concession, M. Schultze possède cent-cinquante acres. Là un gîte d'apatite, découvert sur une distance d'environ quatre-cents pieds, offrait une largeur moyenne de deux à trois pieds. Dans ce gîte, on trouve une grande abondance de mica assez transparent, en gros crystaux, et qui pourrait bien avoir une certaine valeur économique. L'apatite est de la variété rouge et, en outre, elle est coloriée en rouge, ainsi que le mica, par la décomposition d'une hématite gris-bleuâtre qui s'y trouve plus ou moins mêlée. Le mica étant la substance dominante dans la veine, et se trouvant très-bas, je crois qu'on ne pourrait l'exploiter avec profit. Sur la réserve pour chemin, entre les lots numéros treize, des sixième et septième concessions, on a creusé un puits de trente pieds de profondeur sur une veine irrégulière, et on en a retiré environ quarante tonnes d'un minerai contenant 90 p. cent de phosphate de chaux. M. Schultze a fait faire aussi plusieurs petites ouvertures sur le treizième lot du sixième rang et on en a extrait une quan-

tité considérable d'apatite de seconde qualité. Elle forme des assises de huit à douze pouces d'épaisseur et contient une grande quantité de mica noir. Plusieurs bandes de calcite rose, contenant beaucoup de crystaux d'apatite se trouvent aussi sur ce lot. On peut aisément enlever ces crystaux de la matrice et bien que, jusqu'à présent, les mineurs fassent peu de cas de cette espèce de gîsement, il est très-probable qu'on trouvera bientôt une méthode simple pour les exploiter avec profit. M. Schultze a extrait et acheté, dans Burgess nord, plus de neuf cent soixante-seize tonnes (de 2,240 lbs.) d'apatite dont il a expédié six cents en Allemagne.

Mica et calcite rose.

Lots de Matheson.—Les lots 2 et 5 de la liste précédente, qui sont aussi les Nos. deux et cinq du huitième rang de Burgess nord, appartiennent depuis plusieurs années à M. Rodrick Matheson, de Perth, mais on n'a commencé à les exploiter que durant l'automne de 1870, et depuis lors l'exploitation à été continuée plus ou moins régulièrement. Sur le premier de ces lots, les roches sont principalement pyroxéniques et unies à du gneiss à grenat quartzeux; leur direction est assez uniformément de l'est à l'ouest et leur plongement incertain. L'apatite se présente dans trois gîsements dont l'un à une largeur de près de six pieds. On y a fait, suivant la direction des assises, une ouverture, d'environ soixante pieds de long sur quinze de large, de laquelle on a extrait de belle apatite verte que M. Schultze a achetée et expédiée en Allemagne. Les gîsements du cinquième lot sont plus irréguliers et contiennent beaucoup de matière calcaire.

Lots de Matheson.

Lot de Ritchie et Jackson.—C'est le troisième du huitième rang de Burgess nord; il est actuellement exploité pour MM. Ritchie et Jackson, de Belfast, Irlande, par M. W. Heargraves, de Perth. A cet endroit, les strates sont formées de gneiss rougeâtre très-quartzeux et de pyroxène ayant presque la direction est et ouest et plongeant nord < 45°. On a fait des travaux considérables sur deux gîsements d'apatite, larges de huit à neuf pieds et qui, comme les strates encaissantes, ont presque la direction est et ouest avec plongement nord. M. Broome parle de ce lot qu'il appelle *lot de McKinley* dans ses notes sur les phosphates de cette région, (Rapport des opérations, 1870-71, p. 320 de la *version anglaise.*) On y a fait une exploitation active durant la saison de 1871, mais je n'ai pu me procurer le rapport exact de la quantité de minerai qu'on a extraite.

Lots de Ritchie et Jackson.

Lot de Watt.—C'est le numéro quatre de la huitième concession loué par deux frères nommés Watt, de M. Flaherty, pour la somme de quatre-vingts piastres. Les travaux y furent commencés durant l'automne de 1870 et continués l'hiver suivant et durant l'été de 1871. Avec peu d'aide ces deux jeunes gens réussirent à extraire plus de deux cent vingt-cinq tonnes d'apatite très-pure qu'ils vendirent à M. Schultze à raison de $10.50 la tonne prise à la mine. M. Schultze expédie ce produit en Allemagne. La veine ou couche de laquelle on a extrait cette apatite est parfaitement concordante avec les strates adjacentes et a une direction presque est et ouest. Les travaux furent suspendus le 24 septembre, 1871, à l'expiration du bail qu'on ne voulut pas renouveler. Toutefois, la veine offre encore une belle perspective.

Lot de Watt.

Lots d'Alex. Cowan, dans Burgess.

Lots d'Alex. Cowan, No. 7.—Les lots exploités par M. Alex. Cowan et ses associés (Compagnie dite : *Brockville Chemical and Superphosphate Company,*) sont les onzième et douzième de la huitième concession ; sur ce dernier lot se trouve la *mine de phosphate de Victoria.* Cette mine est à neuf milles de Perth et à environ sept milles du canal Rideau. Elle se trouve sur une couche ou veine concordante, en apparence, avec les strates gneissiques et pyroxéniques qui l'entourent immédiatement; sa direction est N. N. E. et sa largeur moyenne d'environ trois pieds. On l'exploite assez régulièrement depuis le mois d'avril, 1870. Deux puits y ont été creusés ; l'un a cinquante-six pieds et l'autre quarante-huit pieds environ de profondeur; on y a pratiqué aussi d'autres ouvertures moins considérables. La superficie totale exploitée est d'environ trois cents acres. Du gîsement principal on a extrait, d'avril 1870 au mois d'avril 1871, plus de huit cents tonnes d'apatite contenant, en moyenne, 85 p. cent de phosphate. On a aussi travaillé activement durant l'été de 1871, mais je n'ai pas encore reçu l'état exact du rendement. Le produit de la mine est expédié à l'usine de Brockville, près la ville du même nom, et de là il est exporté à l'état de superphosphate en Europe et aux Etats-Unis.

Produ

Lot de J F. Baker.

Lots de J. F. Baker, No. 10, (*mine de phosphate de Cambria.*)—Ce lot est situé sur la moitié est du treizième lot du sixième rang de Burgess Nord. Il est exploité par M. J. F. Baker pour une compagnie Anglaise qui y a commencé des opérations au mois de septembre 1871. Il se trouve à cet endroit plusieurs gîsements variant en largeur de quelques pouces à sept pieds. Sept de ces gîtes one été ouverts, et bien que la profondeur maximum atteinte l'automne dernier ns soit que de quinze pieds, M. Baker a réussi à extraire environ deux cents tonne-de phosphate de première qualité, en trois mois. Le produit de la mine varie du phosphate massif, grossièrement crystallin et vert au phosphate saccharoïde, à grain fin et de couleur blanche. Ce lot promet beaucoup. Il ne se trouve qu'à un mille du canal Rideau où l'on peut transporter l'apatite, en hiver, à raison de cinquante centins la tonne. Le caractère général de ces gîsements n'a pas été déterminé.

Lots de E Clark.

Lots de E. Clark, Nos. 8, 13 et 16.—Le onzième lot de la quatrième concession et le dixième et le vingt-unième lots de la sixième concession de Burges Nord sont trois des lots achetés de la Banque du Haut-Canada par M. E. Clark, de Sherbrooke. Durant l'été de 1871, M. Clark fit commencer sur ces gîsements et dirigea en personne une série d'expériences à suite desquelles il fut assez heureux pour découvrir plusieurs gîsements précieux d'apatite, principalement sur les lots dix et vingt de la sixième concession. Les gîsements du dixième lot sont évidemment parallèles entre eux et alternent avec des bandes de gneiss rougeâtre et de strates de pyroxène. Vers l'arrière du lot, la direction générale est N. N. E., et, à cet endroit, les gîsements d'apatite sont mêlés à une grande quantité de belle hématite gris-bleuâtre, à peu près de la même manière que dans le gîte signalé sur la propriété de Schultze, dixième lot de la septième concession. Vers le front de ce lot, et en approchant du lac Long, la direction des roches devient presque est et ouest, et là on a observé de nouveaux gîsements d'apatite ayant aussi une direc-

Apati e unie de l'hématite

tion est et ouest. Bien que, comme je l'ai déjà dit, les travaux faits sur ce lot ne fussent, à proprement parler, que des expériences, on a extrait une grande quantité d'apatite rouge et verte de "première qualité" qu'on a entassée sur la mine et dont on disposera plus tard. Il me sembe y avoir là quatre assises principales qui sont distinctes et parallèles, outre une multitude d'assises moins importantes dont quelques-unes ont néanmoins cinq pieds d'épaisseur. Sur le vingt-unième lot, les travaux sont aussi dirigés par M. Clark, mais n'ont été commencés que tard dans la saison, après le commencement de l'hiver. Toutefois, après quelques jours de travail, on découvrit des gîsements du plus bel aspect d'où l'on a extrait des masses considérables d'apatite presque pure. A l'époque de ma visite les travaux n'étaient pas assez avancés pour me permettre de juger de la nature des gîsements, mais jugeant d'après les parties mises à découvert, je crois que ce sont des masses en assises dont le plongement et la direction sont les mêmes que pour les roches encaissantes. M. Clark est actuellement en marché avec une compagnie anglaise qui se propose d'acheter ces lots et d'en développer l'exploitation.

Quatre assises distinctes.

Lots de Matheson et Bell, Nos. 12 et 15.—Les lots sur lesquels MM. Matheson et Bell faisaient travailler en 1870 ont été mentionnés dans les notes de M. Gordon Broome déjà citées. En 1871, d'autres gîsements d'apatite furent ouverts par ces messieurs sur les dix-huitième et dix-neuvième lots de la sixième concession, et sur les lots portant les mêmes numéros dans la cinquième concession de Burgess Nord. Sur le premier de ces lots, on a fait un grand nombre d'ouvertures sur une série de gîsements parallèles et en assises de ce minéral, lesquels ont, comme les strats encaissantes, une direction presque est et ouest le long de la pointe de terre qui aboutit dans le lac Noir ou au Saumon. L'apatite est généralement mêlée à du calcite rose ou rougeâtre qui contient des aggrégations de gros crystaux de pyroxène grisâtre. On a extrait, sur ces lots, une grande quantité d'apatite de première et de seconde qualité, mais j'ignore quelle quantité a été expédiée. Les travaux faits jusqu'à présent ne sont, pour ainsi dire, que des expériences, mais nul doute qu'on trouvera, sur ces lots, une grande quantité de phosphate marchand.

Lots de Matheson et Bell

Calcite rose et pyroxène grisâtre.

Lots de Morris et Griffin, No, 11.—En 1870, MM. Morris et Griffin, de Wolverhampton, Angleterre, fabricants d'engrais artificiels, achetèrent sept cent cinquante arpents de terre dans Burgess Nord, savoir : les lots quatorze, quinze et seize des sixième et septième concessions. Au commencement de la saison de 1871, M. Wm. Davis, agent de ces messieurs, commença une série d'explorations sur ces lots et trouva sur ceux de la sixième concession des indices importants de phosphate de chaux. Ces indices existent à l'arrière des lots quatorze et quinze et près de la ligne qui sépare les concessions six et sept. Les ouvertures faites durant la saison n'étaient que superficielles mais offraient les meilleurs indices pour l'avenir. Les lots de la septième concession n'ont rien produit et ne produiront probablement rien vu qu'ils sont presqu'entièrement occupés par les grès horizontaux de la formation de Potsdam. On m'informe

Lots de Morris et Griffin.

Grès de Potsdam.

que MM. Morris et Griffin commenceront l'été prochain une exploitation régulière sur les parties de leurs lots qui promettent le plus.

Lots 14 et 17.

Les autres lots de Burgess nord, dans la liste précédente, savoir, ceux de MM. R. Leckie et Cie., de Montréal, (No. 14,) et de M. Philipps, de Philadelphie, (No. 17,) n'ont pas été exploités l'été dernier bien qu'ils offrent de bons indices. Du No. 14 on a extrait plus de soixante tonnes de phosphate qui sont empilées sur la mine. Du No. 17, environ cent tonnes ont été expédiées aux Etats-Unis par M. Philipps, *viâ* le canal Rideau. MM. R. Leckie offrent actuellement en vent le lot No. 14, mais ils demandent un prix trop élevé, je crois.

Lot de Schultze, dans Crosby Sud.

Lot de Schultze, No. 18.—Dans Crosby sud, M. E. Schultze a ouverte quelques puits d'essai sur le douzième lot de la sixième concession près du lac au Sable. Il a découvert de belle apatite dont il a déjà extrait quinze tonnes environ. On a encore fait très peu de recherches dans ce canton, mais il est probable qu'on y trouvera encore des gîsements considérables d'apatite sur la direction de la bande gneissique et pyroxénique déjà mentionnée, dans les endrits où elle n'est pas cachée par les grès de la formation non-concordante de Potsdam.

Le lac au Sable forme partie du bassin du Rideau et, de ce lac, on peut expédier le phosphate par les barges jusqu'à Kingston et tous les autres ports du St. Laurent.

Lot de Cavan, dans Pedford.

Lot de Cowan, No. 19.—L'exploitation de ce lot du canton de Bedford a été commencée durant l'automne de 1870, et j'en ai parlé dans mon rapport de cette année-là, (*Rapport des opérations*, 1870-71, page 315, *version anglaise*) : depuis cette époque l'exploitation a été continée plus ou moins. Sur le premier lot de la dix-septième concession, M. Alexander Cowan a ouvert des gîsements en assises qui ont la plus belle apparence, et présentent une épaisseur de deux à quatre pieds. Les strates,—composées principalement de roches hornblendiques sombres et massives, entièrement exemptes de calcaire,—se trouvent dans une position presqu'horizontale et inclinent vers le nord-ouest. Le phosphate appartient aux variétés verte et rouge, surtout la dernière et présente un bel aspect crystallin. A l'époque de ma visite, on en extrayait environ trois tonnes par jour, et deux cent trente tonnes étaient empilées sur le quai du lac Opinicon, à un demi-mille environ de la mine. Jusqu'à l'automne de 1871, on a extrait, en tout, de ce lot environ cinq cent quarante-neuf tonnes de phosphate de première qualité. M. Oatey, le gérant, m'a récemment informé qu'on aperçoit actuellement une épaisseur d'environ vingt pieds de phosphate, avec très-peu de roche dans les intervalles. Toutefois, les assises sont de dimensions très-variables, et passent souvent de plusieurs *yards* à quelques pouces.

Or dans Marmora.

III. *Or dans Marmora.*—La géologie des cantons de Madoc et Marmora a déjà été expliquée en détail dans le *Rapports des opérations* pour 1866-69, pages 159 et suivantes, (*version française.*) Toutefois, beaucoup de nouveaux renseignements et de faits importants ont été recueillis depuis la publication de ce rapport, surtout l'été dernier. La partie de ces cantons dont je parlerai et où se trouvent toutes les mines exploitées *à la recherche de l'or*, est celle qui entoure

immédiatement le massif de granit connu sous le nom de roches aux Gueules Noires ou Montagnes Rouges. D'après le rapport déjà cité, page 162, ces roches occupent une très-grande partie du quart sud-ouest de Madoc, et le quart sud-est de Marmora, et s'étendent au nord-ouest, sur la ligne qui sépare ces cantons, jusqu'au milieu du dix-huitième lot, largeur de quatre milles, la rivière Moira formant leur limite occidentale.

Autour du massif de granit et suivant à-peu-près ses contours, il y a une série de gîsements stratifiés composés de schistes micacés talcoïdes et grisâtres, de felsites rougeâtres et blanc-opaque avec épidote, de diorites, de dolomies ferrugineuses, de calcaires crystallins et de quartzites rouillées ; vers la base de cette série, il y a des gîsements de minerai de fer magnétique et de petites quantités d'hématite rouge. Dans les schistes talcoïdes on trouve de grosses veines de quartz, en assises, contenant des sulfures de fer et de cuivre, et de l'or natif. Tous ces gîsements me semblent appartenir à la division B. (*Rapports des opérations*, 1866-69, p. 166 *version française*, et *Rapport de* 1870-71, p. 310, *version anglaise.*)

Veines de quartz contenant des sulfures de cuivre et de fer et de l'or natif.

Dans la carte qui accompagne le présent rapport, j'ai essayé de représenter la ligne de configuration ouest du massif de granit de Marmora et d'indiquer la position des diverses ouvertures qui ont été faites à la recherche de l'or, dans le voisinage de cette ligne. On observera de suite que si l'on tirait une ligne reliant ces diverses ouvertures, elle représenterait une ligne concordant avec le contour général du granit et se maintenant à une distance presqu'uniforme de ce contour. L'existence probable de cette zone aurifère a été signalée par moi dans le rapport cité en premier lieu et que j'eus l'honneur de soumettre à Sir William E. Logan au commencement de 1867, avant qu'aucun puits important eût été ouvert dans Marmora. Dans ce rapport, après avoir indiqué d'une manière détaillée la direction des roches ferrugineuses à travers ces cantons, (pp. 166-167,) j'ajoutais, à la page 187, (*version française,*) que les différentes localités où l'on a trouvé de l'or semblent avoir une relation assez uniforme avec la bande ferrifère, " et qu'on au-" rait le plus de chance de trouver de l'or dans le voisinage immédiat de son som-" met." Cette opinion a été pleinement confirmée par les exploitations faites dans Marmora où tous les puits, comme l'indique la carte, se trouvent près de la vallée de la rivière Moira " dont on pourrait presque dire que le cours indique le passage de la bande ferrifère, plus loin dans le canton, (page 167 de la *version française* du même rapport).

Carte.

Relation uniforme entre les localités aurifères et la bande ferrifère.

On n'a pas encore déterminé exactement l'âge du granit sur lequel reposent les roches aurifères. Je crois le granit plus ancien que les roches aurifères si j'en juge par la manière dont elles reposent sur ses flancs et suivent ses contours. Je crois que cette masse de granit et celles qu'on a trouvées dans tout le district de Hastings représentent des éruptions qui ont eu lieu probablement vers la fin de la période laurentienne ou à une époque un peu antérieure au dépôt des diorites, schistes, dolomies et calcaires des divisions B et C. Toutes les fois, en effet, que ces roches manquent, on constate que les gneiss, quartzites et calcaires laurentiens,

Age du granit.

auprès ou même à une distance considérable des granits, sont coupés par un réseau de veines qui ne diffèrent de la masse principale que par une texture plus fine. Il y a un exemple remarquable de cette configuration dans le canton de Burleigh, comté de Peterboro', à environ douze milles à l'ouest de Marmora, où les gneiss et calcaires laurentiens sont intersectés en tous sens par des veines de syénite rouge-pâle contenant souvent de la tourmaline et qui semblent émaner de la région au granit rouge appelée la Prairie aux Pins, dans le canton de Methuen, tandis qu'immédiatement dans le voisinage de cette prairie, à l'est, dans le canton de Lake, des roches du même âge que celles de Marmora ne sont pas altérées.

Veines de syénite.

Présence de l'or dans Madoc et Marmora

J'ai déjà indiqué les caractères généraux des strates qui entourent les roches aux Gueules Noires dans Madoc et Marmora. Voici comment l'or s'y présente :—

1. En filons métallifères en assises.
2. En bandes schisteuses imprégnées de sulfures.
3. Dans des crevasses avec du quartz et des sulfures dans la dolomie.
4. En veines transversales ou fissures (d'importance secondaire).

1. *Filons métallifères en assises.*—Dans le canton de Marmora, comme à la Nouvelle-Ecosse, les filons de quartz les plus productifs concordent avec la stratification. Ils sont principalement composés de quartz vitreux, de masses grossièrement crystallines de mispickel et de mica noir, de sulfures de fer et de cuivre, plus rarement de zinc, et, dans un cas, d'oxyde d'étain. Cet oxyde existait dans un échantillon soumis à l'examen du professeur Bell qui, dans une lettre qu'il m'écrivait à la date du 6 février, 1871, disait que, dans un cas, il avait trouvé quelques petits crystaux de minerai d'étain adhérant à un échantillon de minerai de fer contenant de l'arsenic et uni à du quartz et du mica. Malheureusement on ne savait pas au juste la localité d'où provenait cet échantillon envoyé avec plusieurs autres de Madoc et Marmora. L'or est visible dans le quartz et le mispickel. Dans le premier, il existe en particules très-minces, mais dans le second il présente des morceaux irréguliers de dimensions considérables. La base est généralement composée de schiste micacé talcoïde ou onctueux et le pendage soit de diorite ou d'une bande feldspathique où il y a de la pyrite disséminée. Dans certains cas, le schiste micacé manque, et alors la base et le pendage de la veine sont composés de gneiss hornblendique gris, légèrement calcaire, comme à la mine Williams, à Marmora.

Oxyde d'étain.

Nature des filons en assises.

Les filons en assises ont été suivis sans interruption sur tout le côté des roches aux Gueules Noires qui avoisine Marmora, et sont représentés sur la carte, par des lignes noires brisées. Ils n'ont pas une épaisseur uniforme, mais présentent plutôt l'aspect d'une série de plaques lenticulaires dont quelques-unes atteignent de dix à quinze pieds d'épaisseur.

2. *Schistes imprégnés de sulfures.*—Ce sont les formes les plus importantes après les filons de quartz dont ils forment généralement la base et, parfois, la base et le mur. Ils ressemblent un peu aux schistes aurifères de la Nouvelle-Ecosse et contiennent des bandes interposées de quartz vitreux contenant du mispickel, des sulfures de fer et de l'or détaché. Quelquefois, au lieu des sulfures il y a des

assises d'oxyde magnétique de fer en quantités importantes, et, dans ce cas, l'or et le fer sont intimement unis au même horizon; dans quelques échantillons d'une certaine localité on a même trouvé des grains du précieux métal empâtés dans le fer. Par endroits, sur la direction des schistes onctueux, il y a des gîtes de stéatite ou pierre à savon; j'ai signalé ce fait dans mon rapport de 1870.

Calcaires et dolomies.

3. *Dans des crevasses avec quartz dans la dolomie.*—C'est une forme particulière que l'or affecte dans quelques localités, mais alors il est trop irrégulièrement distribué pour qu'on puisse l'exploiter avec profit. On a eu des exemples de ce mode de présence de l'or aux mines Richardson et Empire, Madoc, et, dans les deux endroits, bien qu'on ait trouvé, au début, l'or en assez grande abondance, comme il est dit dans le *Rapport des opérations*, 1866–69,—on a dû bientôt abandonner l'exploitation parceque l'or se présentait d'une manière trop irrégulière et trop incertaine.

Calcaires et dolomies.

Les calcaire et les dolomies à crevasses n'apparaissent que vers le sommet de l'horizon aurifère. Dans tout le canton de Marmora, de petites ouvertures pratiquées sur les dolomies contenaient un peu d'or intéressant pour le géologue mais en quantité insuffisante pour rénumérer le mineur.

4. *Veines transversales ou fissures.*—C'est ce que les mineurs appellent des éperons ou guides; ces veines traversent d'une assise à l'autre et coupent les strates intermédiaires à des angles variables. L'or s'y trouve dans le quartz et les sulfures mais en si petite quantité que ces fissures servent uniquement à découvrir les veines principales, et ne peuvent être exploitées avec profit.

Comparaison du district de Schwarzenberg avec ceux de Madoc et Marmora.

Dans son *Traité des gîtes aurifères*, page 120, Von Cotta décrit un district minier du Schwarzenberg, Allemagne, qui ressemble beaucoup à ceux de Madoc et Marmora. Suivant lui, le district de Schwarzenberg est formé d'une série de mica-schistes crystallins à travers lesquels ressortent plusieurs massifs de granit dont "le plus important est le Rackelmann.....Les schistes crystallins inclinent doucement à partir de ce dôme de granit, en sorte que leurs lignes l'entourent concentriquement. Dans ce district les minerais se présentent:

"1. En veines en assises, combinées avec la diorite, et contenant divers minerais.
"2. En filons d'hématite.

"Les veines en assises entourent aussi concentriquement le granit du Rackelmann en suivant la structure schisteuse du mica-schiste, non pas sous forme de cercle complet, mais en petits fragments d'anneaux. Ces veines atteignent souvent une grande largeur dans leur partie centrale, et, par suite, leur section horizontale donne une forme lenticulaire irrégulière Elles sont toujours si solidement combinées avec les diorites qu'il est difficile de les en séparer, et souvent elles sont accompagnées de calcaire granulaire ou de dolomie." On peut dire que cette description s'applique, mot pour mot, au district minier de Marmora qui, néanmoins, contient en outre des gîtes de fer magnétique.

Exploitation de l'or dans Marmora et Madoc.

A l'époque de mon exploration, en 1871, on n'exploitait l'or des roches aux Gueules Noires que sur le versant de Marmora. La fièvre de l'or qui régnait dans ce district, en 1868, était entièrement passée, mais on continuait une exploitation systématique dans trois ou quatre localités. Dans Madoc, bien qu'on

sache qu'il existe des gîsements semblables à ceux de Marmora (*Rapport des opérations, 1866–69,*) il sont malheureusement si bien cachés par les calcaires horizontaux du groupe de Trenton, qui les recouvrent irrégulièrement, qu'il est impossible de suivre leur distributien et de les exploiter avec profit. Un coup-d'œil jeté sur la carte qui accompagne le rapport sur le comté de Hastings, (*Rapport des opérations 1866–69, page 159, ver. française*) et où ces calcaires élevés sont représentés par la couleur bleu-sombre, rend ce fait immédiatement sensible.

Voici la liste des lots de Marmora sur lesquels on exploite actuellement, et où il existe des puits de quelque importance ; je commence au sud :—

1. Mine Cooke ou Williams	Lot	7	Concession	IX	Marmora.
2. Mine Gillen	"	6	"	VIII	"
3. Mine Severn	"	8	"	VIII et IX	"
4. Mine Gatling	"	9	"	"	"
5. Mine Hawk-eye	"	10	"	"	"
6. Mine Neill	"	14	"	X	"
7. Mine Powell	"	17	"	XI	"

Mine Cooke ou Williams.

La mine Cooke ou Williams est située au coin sud-ouest du septième lot de la neuvième concession de Marmora et est mentionnée dans la liste des localités où l'on a constaté la présence de l'or, (*Rapport des opérations*, 1866–69, pages 168 et 181, *vers. française*). La mine appartient à MM. Cooke frères, de Toronto, et est gérée par M. J. D. R. Williams, D. M. Elle se trouve sur une veine de quartz et de mispickel contenant du mica noir et des sulfures de fer et de cuivre, le tout ayant une largeur moyenne de quatre à cinq pieds, une direction N. 17° O. environ, et une inclinaison ouest < 45°. La roche immédiatement voisine est du gneiss hornblendique massif et gris-sombre, et l'absence totale du schiste onctueux en cet endroit est un fait remarquable. Sur cette veine un puits de six pieds sur dix a été creusé jusqu'à une profondeur de soixante-dix pieds et des deux côtés on a établi des galeries formant une longueur totale de quatre-vingt-dix pieds. On en a extrait une quantité considérable de minerai, surtout du quartz et du minerai dont la plus grande partie n'a pas encore été traitée. Jusqu'à l'hiver 1872, les travaux faits à cette mine n'étaient, à proprement parler, que des expériences et bien que le Dr. Williams ait parfois obtenu des résultats qui dépassaient ses epérances, il a constaté en traitant de nouveau le résidu des bocards que l'on perdait une très-grande portion du précieux métal. Le premier bocard employé était celui dont M. Berry se servait dans le canton de Barrie, près du chemin d'Addington, dans le comté de Frontenac, et qui avait été acheté et transporté sur le lot Williams. Il est de forme ordinaire, c'est-à-dire composé de cinq pilons circulaires, à rotation, mis en mouvement par une machine de la force de quinze chevaux. Je l'ai vu fonctionner au mois de janvier, 1870, durant lequel on broya environ deux cent cinquante tonnes de minerai. Le puits avait alors soixante pieds de profondeur, et l'on me montra plusieurs beaux échantillons récemment extraits, composés de quartz, de mispic-

Nature de la veine.

Porte d'or.

kel et d'or visible. Le minerai était grillé dans un fourneau de calcinage avant de passer sous le bocard. Lorsque ce fourneau était plein il contenait quarante tonnes de minerai qui n'étaient convenablement calcinées qu'au bout de quatre jours. Avant qu'on eût construit ce fourneau, le minerai était porté au bocard sans calcination préalable, et j'ai vu faire un triage après le traitement de quatre tonnes et demie de minerai par ce procédé; le rendement indiqué était d'un peu plus de $10.00 à la tonne. On employa encore ce bocard durant l'été de 1870, avec des résultats variables, toujours faisant la calcination préalable. Au mois de septembre de la même année, un autre triage, après le traitement de cent-sept tonnes et trois-quarts de minerai,—quartz et mispickel,—rendit $1,035.00. A cette époque, la profondeur du puits était de soixante-six pieds, c'est-à-dire six pieds seulement de plus qu'à l'époque de ma précédente visite, au mois de janvier, mais on avait obtenu une grande quantité de minerai par *éboulement*. Plus tard, au mois de février, 1871, on exploitait encore ce filon avec profit. A cette époque le Dr. Williams fit des arrangements pour employer *La machine automatique à vapeur pour broyer le quartz*, de J. W. Forbes, au lieu du bocard ordinaire à cinq pilons. L'inventeur garantissait *qu'avec deux pilons et une machine de la force de cinq chevaux, il broierait autant de minerai, dans un temps donné, qu'avec un bocard ordinaire à vingt pilons mis en mouvement par une machine de la force de vingt-cinq chevaux.* Il offrait, en outre, de faire gratuitement l'essai de la machine et de l'enlever si on ne l'approuvait pas. Elle fut donc montée au mois de mars, 1871, mais au mois d'avril on l'abandonna pour reprendre les anciens pilons qui étaient bien préférables. On abandonna aussi le fourneau ordinaire de calcinage et l'on fit des préparatifs pour la construction d'un fourneau à reverbère où l'on calcinerait le minerai.

Machine de Forbes.

Durant l'automne de 1871 et au commencement de 1872, le Dr. Williams s'occupa d'agrandir et d'améliorer son bocard en y ajoutant quinze pilons, ce qui faisait un total de vingt pilons, et en construisant un fourneau à cylindre rotatoire pour lequel M. John Dunstan avait récemment pris un brevet. Ces modifications étaient achevés au commencement de février, 1872, époque à laquelle je visitai encore la mine et recueillis de nouveaux renseignements. Environ trente-cinq hommes étaient employés au bocard et au puits. Le bocard est établi à une petite distance au sud-ouest du puits et près de la rive est de la Moira, sur le sixième lot du huitième rang. Les pilons sont tous cylindriques et à rotation, et disposés en quatre batteries de cinq pilons chacune; ils ressemblent à ceux qu'on emploie dans plusieurs parties de la Nouvelle-Ecosse. Ils sont mis en mouvement par une machine de la force de cinquante chevaux qui meut aussi le cylindre du fourneau à reverbère établi dans le même bâtiment et près des batteries. Le quartz est broyé dans les batteries avec de l'eau, et le minerai pulvérisé passe sur une série d'auges sur lesquelles sont des couvertures avant qu'on le traite dans les cuves d'amalgation du modèle Wheeler. Les autres dispositions intérieures de l'établissement sont à-peu-près les mêmes qu'à la Nouvelle-Ecosse et ailleurs, et il est inutile d'en parler ici plus longuement.

Fourneau de Dunstan.

Traitement du quartz.

Quant au fourneau à cylindre de Dunstan, l'inventeur ne réclame aucun nouveau principe, mais la simple application de principes déjà connus et appliqués dans les fourneaux de *Stetefeldt, Keith, Whelpley et Storer*, et *Brückner* ; il a inventé seulement quelques nouveaux détails. Le plan ci-joint, Fig. 1, dressé à l'échelle de quatre pieds au pouce, donne une idée générale du fourneau :—

Description du fourneau de Dunstan.

A est un foyer en briques ; B un cylindre rotatoire en fer battu, partant du foyer et incliné ; dans ce cylindre il y a six tablettes de briques réfractaires, et tout son intérieur en est bordé ; C chambre de l'auge ; K courant d'eau ; D, cendrier ; E, condensateur à arsenic ; F, séchoir en fer battu, muni d'un râteau mécanique ; G trémie où le rateau amène le minerai et d'où il passe, par la tube J, dans le cylindre, pendant que la soufflerie d'un autre tube encaissant J le dissémine ; H H H, cylindres à friction sur lesquels tourne le cylindre B ; I tuyau de cheminée.

Le minerai pulvérisé sortant humide des batteries est étendu sur le séchoir F où on l'entraîne lentement avec le râteau vers la trémie G d'où il passe dans le cylindre. Le cylindre fait cinq révolutions par minute, ou d'avantage s'il est nécessaire ; la flamme l'envoie d'une tablette à l'autre, puis l'amène au centre, et après vingt révolutions il arrive à l'autre extrémité du cylindre pour tomber dans la chambre C et l'auge K. Dans cette auge M. Dunstan prétend que la pulvérisation se continue et que le minerai est débarrassé d'une couche qui le rend impropre à l'amalgamation. En tous cas l'eau transporte le minerai aux cuves d'amalgamation, et sert ainsi à économiser la main-d'œuvre. Au lieu des chambres C, D, E, M. Dunstan (Fig. 2,) a songé à un autre plan qui supprime l'auge en sorte que le minerai passe immédiatement dans la chambre, où il est traité comme dans un fourneau ordinaire à reverbère, et à laquelle se trouve relié la chambre E, pour condenser l'arsenic.

Voici les détails du coût de ce fourneau :—

Fer	$200.00
Briques	60.00
Sable et chaux	25.00
Main-d'oeuvre	90.00
Total	$375.00

Toutes les ferrures sont protégées contre le feu et la fumée par de la brique réfractaire. Je ne saurais rien dire du fonctionnement de ce fourneau qui n'a pas encore été employé assez longtemps. Il me semble évident qu'il a des défauts et demandera des modifications importantes ; mais il a, du moins, eu l'avantage de sauver beaucoup d'or, et c'est un progrès.

A l'époque de ma visite, le fourneau venait d'être mis en opération ; mais, quelques semaines plus tard, M. Dunstan me fournissait les renseignements qui suivent : Le fourneau brûle une corde de bois mou en vingt quatre heures et tout le mécanisme peut être mis en mouvement par une force de deux chevaux et demi. De résidus partiellement concentrés,—soit 60 p. cent de sulfures,—

SCALE 4 FEET TO 1 INCH.

Fig. 1.

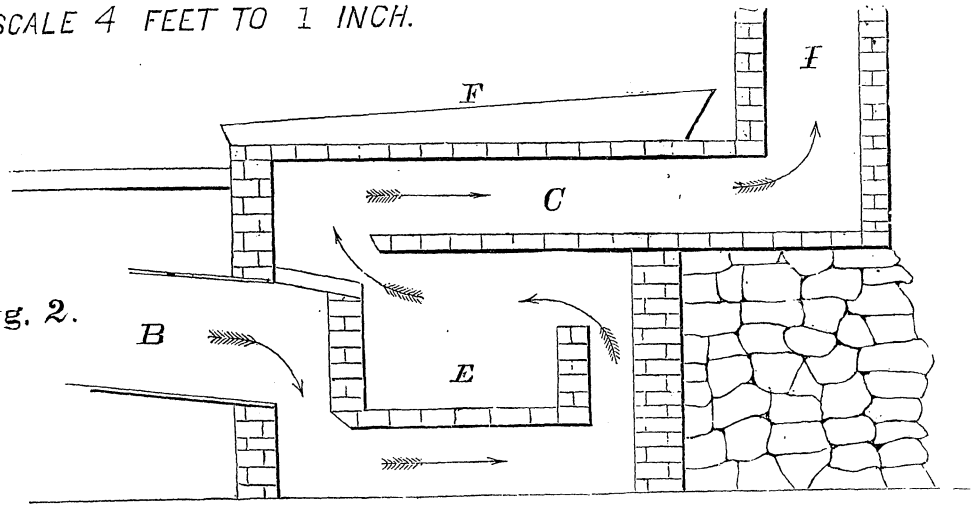

Fig. 2.

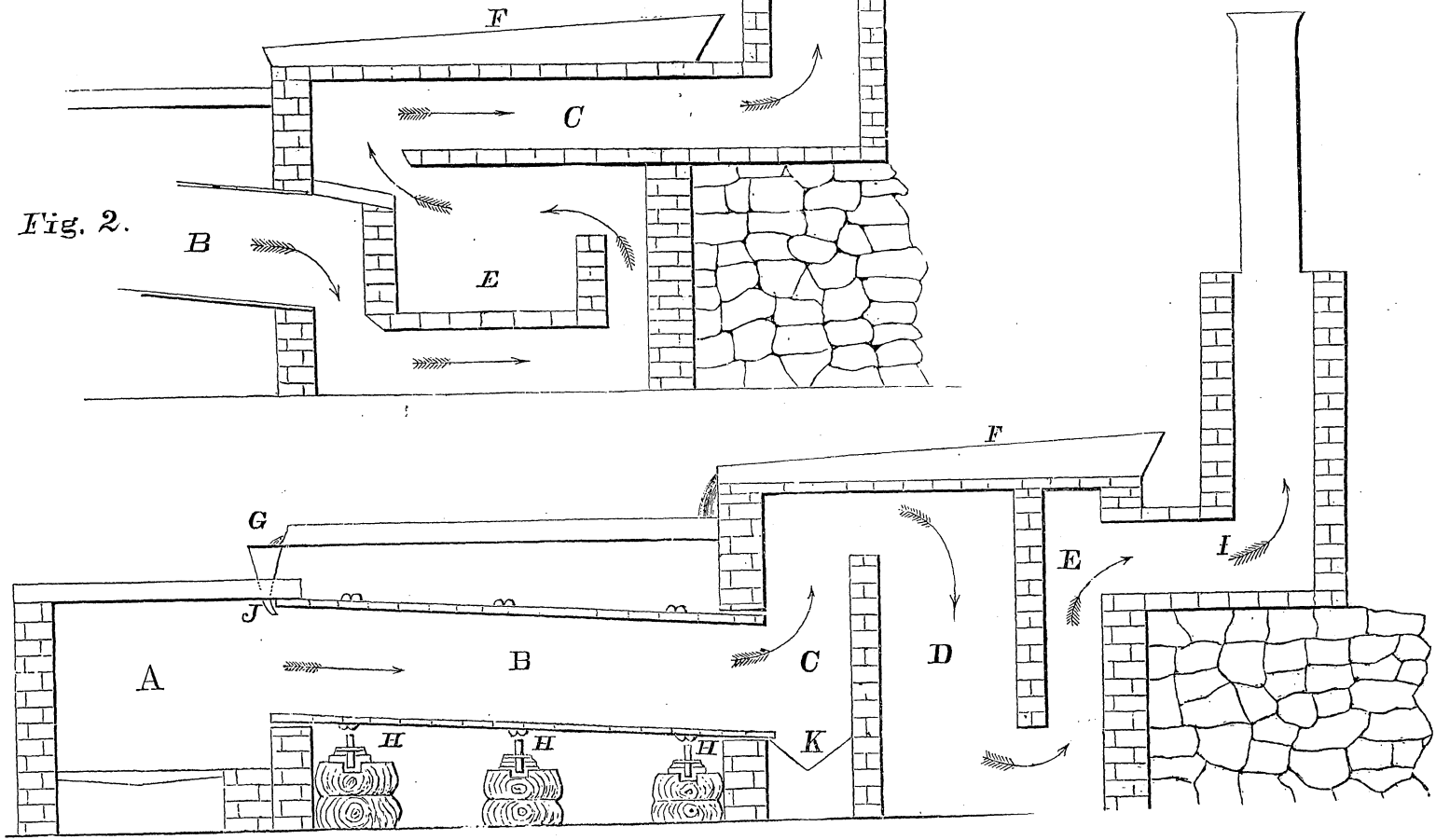

qui avaient rendu antérieurement de $9.00 à $11.00 par tonne, on a obtenu un peu plus de $18.00 par le traitement dans ce fourneau. Le rendement moyen du minerai semble donc être de $17.00 à $20.00 par tonne.

Un fourneau qui conviendrait peut-être beaucoup mieux aux minerais de Marmora est le *Fourneau d'Oxland* très-employé en Europe et en Amérique. Dans ce fourneau l'inclinaison du cylindre rotatoire est dans le sens inverse du *Dunstan*, c'est-à-dire qu'il incline vers le foyer au lieu de s'en éloigner, et que le minerai, étant déposé au bout le plus éloigné du foyer, passe d'une chaleur moindre à une chaleur plus élevée, tandis que dans le *Dunstan* le minerai s'échauffe immédiatement pour se refroidir à mesure qu'il traverse le cylindre. **Fourneau d'Oxland.**

2. La *Mine Gillen* est située au coin nord-est du sixième lot, huitième rang, et à vingt-quatre chaînes environ sud-ouest du puits de Williams. Le filon est parallèle à ceux de la série que je viens de décrire, mais un peu plus élevé, en étant séparé par environ sept cents pieds d'une roche horblendique grise surmontée d'une bande de schiste talcoïde gris-verdâtre. C'est évidemment un filon intercalé, ayant la direction des roches associées (N. 17°—20° O,) et plongeant ouest 30°—35° ; sa largeur est de quatre à six pieds. La base est composée de schiste talcoïde avec des assises (entremêlées) de quartz et de sulfures, et le corps de la veine est principalement formé de quartz contenant environ 10 p. cent de mispickel, des sulfures et de l'or détaché. Les roches immédiatement au-dessus sont des diorites et des felsites blanc-opaque, au-dessus desquelles il y a de la dolomie et du calcaire. **Mine de Gillen.**

En 1870, M. William Gilbert employait à cette mine un bocard de cinq pilons fonctionnant par pouvoir d'eau et qui avait déjà servi à la mine Eldorado, dans Madoc. On creusa deux petits puits desquels on tira environ deux cents tonnes de minerai qui furent traitées et rendirent de $5.00 à $9.00 la tonne. Toutefois, M. Dunstan a obtenu ensuite plus de $20.00 la tonne d'échantillons de minerai concentré déjà traité deux fois dans ce bocard. Peu après, la digue s'étant rompue, les travaux furent suspendus.

En 1871, M. Andrew White passa un contrat pour extraire de la mine Gillen cent tonnes de minerai qui devaient être essayées au bocard de la mine Williams. On pratiqua sur la veine une ouverture longue d'environ cinquante pieds, large de cinq à six et d'une profondeur irrégulière ; le point le plus bas qu'on atteignit était à 20 pieds, et l'extraction du minerai ne coûtait que $1.50 la tonne. Le rendement de ces cent tonnes était, en moyenne, de $6.00 par tonne, ce qui, nul doute, ne représente pas la valeur totale du minerai. Cette mine appartient maintenant à MM. W. J. Gatling et Cie. Plusieurs essais de ce minerai ont été faits au laboratoire et démontré qu'il contient une grande quantité d'or et d'argent. Les essais indiqués plus bas sont empruntés à un rapport fait sur ce lot par le professeur Chapman de l'Université de Toronto.

Voici en quels termes s'exprime le professeur Chapman :—" Afin d'obtenir un échantillon représentant la valeur moyenne de la veine, dans son état actuel, je fis miner deux trous, distants entre eux d'environ douze pieds, et à six pieds au- **Essais par le professeur Chapman.**

dessous de la surface du sol. Des fragments lancés par la poudre je pris 30 ou 40 lbs. de minerai et un morceau ou deux de chaque fragment.

" Un seul essai fait sur un morceau de pyrite, à-peu-près exempte de quartz, mais on ne pouvait apercevoir trace d'or, même à la loupe, me donna le rendement extraordinaire de 8 oz. 3 dwts., ou $168 par tonne de 2,000 lbs.

" Ce chiffre, néanmoins, ne doit pas être regardé comme représentant le rendement de la veine, et je ne le mentionne que pour indiquer le rendement de certaines portions du minerai. Mais j'ai obtenu les résultats sur des morceaux pris indifféremment sur tous les fragments lancés par la poudre, sur ceux du moins que l'on a pu recueillir.

" ESSAI 1.—(Minerai en poudre des deux mines (*blasts*).

Or.....6 oz., 10 dwts., 16 grs.=$134 par tonnage de 2600 lbs. de minerai.
Argent.....9 dwts, 8 grains.

ESSAI 2.—(Minerai en poudre des deux mines (*blasts*).

Or.....6 oz. 8 dwts., 8 grs.=$132.56 par tonne de 2000 lbs. de minerai.
Argent.....7 dwts.

Rendement moyen par tonne de minerai=$133.28.

Richesse de la eine.

" Ces résultats, obtenus par les expériences les plus scrupuleuses, démontrent la richesse indubitable de la veine. Si, sur d'autres points, le minerai était moins riche, même d'un tiers ou d'un quart, sa qualité serait encore bonne."

Durant l'été de 1867, en faisant la carte de la distribution de ces roches aurifères de Marmora, je parvins à suivre la veine Gillen sur les septième, huitième, neuvième et dixième lots de la huitième concession, sa direction étant clairement indiquée par des fragments rouillés de quartz gisant à la surface et contenant du mispickel. Sur les lots neuf et dix, la direction passe de N. 17° O. à N. et S. (magn.), puis la veine disparaît sous une grande savane à l'angle sud-ouest du onzième lot de la neuvième concession; ensuite, dans les savanes, où on perd toute trace à travers les lots onze, douze et treize de la même concession. Toutefois, en arrivant sur les quatorzième lot de la dixième concession, je retrouvai des fragments détachés de quarts et de mispickel, et, un peu plus loin, sur le même lot, je remarquai une veine bien définie, ayant la direction N. N. E. et qui est, sans doute, la continuation de celle que j'avais suivie jusqu'à la savane commençant sur le onzième lot de la neuvième concession.

ne Severn.

3. La *mine Severn* est située à mi-chemin sur la ligne entre les huitième et neuvième concessions, près du huitième lot, mais on n'y a pas travaillé récemment. A l'époque de ma visite, le puits qui avait alors une profondeur d'environ quinze pieds, sur une veine de quartz et de mispickel, était rempli d'eau; mais en examinant les strates adjacentes, il me sembla que la veine est sur la même direction que celles du puits de Williams. Durant l'hiver de 1870, on broya environ trois cents tonnes du minerai de cette mine dans un petit bocard qui avait antérieurement servi à Eldorado, et l'on me dit que le rendement avait été de $4.00 à $12.00 la tonne.

4. La *Mine Gatling*, propriété de MM. Gatling et Cie, est située au coin nord-est du neuvième lot, sur la huitième concession de Marmora. Elle se trouve sur une veine en assises ayant presque la direction N. et S. (magn.), et plongeant O. < 30°. La veine est composée, en grande partie, de quartz blanc translucide et de mispickel, avec abondance de mica noir, et sa largeur moyenne est de sept à dix pieds. Sur ce filon, outre plusieurs petites ouvertures, deux puits ont été creusés, savoir : No. 1, profond de soixante-huit pieds, et No. 2,—distant du premier de quatre-vingts pieds,—et profond de soixante.quatre pieds. Un autre puits, No. 3, a été creusé sur une veine parallèle, trois-cents pieds à l'ouest, et sa profondeur est de vingt pieds. La base de ces deux veines est composée d'un schiste nacré ou talqueux gris-bleuâtre, semblable à celui qui est associé à la veine Gillen ; il s'y trouve intercalées des assises de quartz et de sulfures dans lesquelles on aperçoit souvent de l'or. Le pendage est de la diorite avec pyrites disséminées. En faisant une section transversale du quart nord-ouest de ce lot, je crus constater les indices de trois zones minérales distinctes et parallèles, sur une distance de trois cents pieds, et dans lesquelles MM. Gatling et O'Neill ont trouvé de l'or. Ces zones sont séparées par des bandes de diorite, de felsite et de schiste. On ne trouve pas de calcaires dans leur voisinage immédiat mais un peu plus à l'ouest et à quelques centaines de pieds plus haut dans la série. Des puits Nos. 1, 2, 3 on a extrait environ deux milles tonnes de minerai qui n'a pas encore été traité. Toutefois, de ce tas de minerai, M. Gatling a envoyé à MM. Balbeck et frères, de Newark, N. J., deux barils d'échantillons, formant environ 1,700 lbs., et représentant le minerai de la veine est et celui de la veine ouest. Par la fonte M. Balbeck a obtenu des premiers un rendement de $28.00 environ et des seconds un rendement de plus de $30.00 par tonne, sur lequel $4.00 d'argent dans les deux cas. MM. Gatling et O'Neill ont trouvé de beaux indices d'or le long des veines de ce lot et en ont extrait aussi des quantités considérables du minerai décomposable de la veine, en se servant du plat (*pan*). M. Gatling a fait de nombreuses améliorations et défrichements sur une étendue de six acres de ce lot où il a construit un grand nombre de solides maisons en bois, dans le voisinage des puits. Je citerai une jolie résidence particulière, une maison de pension où peuvent loger trente ouvriers, un atelier, une écurie, une remise ; on a construit aussi un bon chemin qui relie la route de Madoc au village de Marmora. M. Gatling se prépare à construire un bocard à vingt pilons et un fourneau de grillage, et il est probable que cette mine sera en pleine exploitation dans quelques mois. En suivant ces filons dans une direction nord, nous arrivons à la mine de la Cie. de Hawk-eye.

Mine Gatling.

Nature de la veine.

Rendement en or.

Amélioration

5. La mine de *la Compagnie Hawk-eye* est située sur le quartier est du dixième lot du huitième rang, et à moins d'un quart de mille au nord de la mine de M. Gatling. L'or s'y présente dans des conditions analogues à celles déjà décrites. Des bandes de schiste, diorite et felsite sont unies et interstratifiées à des veines ou assises de quartz et de mispickel. Deux puits ont été creusés sur l'une de ces veines par M. Jones, d'Iowa ; l'un a quarante-six pieds et l'autre trente

Mine de la Cie. de Hawk-eye.

pieds de profondeur. On a extrait de ces puits une grande quantité de minerai qui n'est pas encore broyé. A l'époque de ma visite, on ne travaillait pas, mais on m'informa que les travaux recommenceraient de bonne heure au printemps, lors du retour des propriétaires. Passé ce lot, on perd de vue les zones aurifères dans la savane qui, comme je l'ai déjà dit, couvre la plus grande partie des onzième, douzième et treizième lots du neuvième rang. Continuant vers le nord-ouest nous arrivons à la mine de Neill.

Mine de Neill. 6. La mine de *Neill* est située sur la moitié ouest du quatorzième lot de la dixième concession de Marmora. Je découvris et suivis cette veine sur ce lot, en septembre 1870, alors qu'aucune exploitation minière n'était encore commencée dans Marmora. Des échantillons de quartz recueillis à cette époque et subséquemment examinés au laboratoire de la commission, indiquèrent un rendement de plus de $5.00 par tonne. Durant les années 1870 et 1871, une ouverture a été faite sur la veine par M. Neill propriétaire du lot, mais j'ignore le résultat de cette tentative. Les conditions géologiques de ce gîsement ressemblent à celles de la veine Williams sur le septième lot de la neuvième concession. Il est presque sur la limite de la grande étendue de granit qui se trouve à l'est, mais dont elle est séparée par une brèche de granit et de diorite que j'ai déjà signalée. (Rapport des opérations, 1866–69, pages 146, 147 *Vers. angl.*) Il est très probable que des zones ou bandes aurifères seront encore découvertes au-dessus de l'horizon de la veine de Neill, sur la portion est du quatorzième lot de la neuvième concession, et probablement sur la portion ouest du quinzième lot de la dixième et qu'elles correspondront aux zones supérieures du lot de Gatling.

Mine Powell. 7. La *Mine Powell* est située à environ un mille et demi N. N. E. de la mine Gatling, sur la portion ouest du dix-septième lot de la onzième concession de Marmora, et on y a travaillé plus ou moins depuis 1867. Durant l'automne de 1866, en travaillant à la carte de la distribution de la bande ferrifère des roches de Madoc, je réussis à suivre une bande de sulfures,—mispickel et pyrite de fer,—sur ce lot et j'observai quelques gîsements de minerai de fer magnétique. (Rapport des opérations, 1866-69, page 151, *V. ang.*) Un puits, ayant actuellement cinquante pieds environ de profondeur, a été creusé sur une veine de quartz et de mispickel, dans un schiste talqueux grisâtre, dont la direction est presque franc nord et sud, magnétique,—et qui plonge ouest <25°—35°. On dit que la veine a dix pieds environ d'épaisseur. Un bocard temporaire à vingt pilons, mis en mouvement par une machine de la force de vingt chevaux a été érigé pour essayer le minerai. Le minerai pulvérisé est grillé dans un petit fourneau commun à réverbère avant d'être passé au bocard. M. Jenkins, surintendant actuel des travaux, m'informe qu'avec ce bocard on peut broyer environ cinq tonnes de minerai en vingt quatre heures. Mais les propriétaires ont l'intention d'avoir un bocard d'au moins vingt pilons, si leurs efforts sont encouragés. On n'a encore traité qu'une faible quantité de minerai pris à la surface, mais il a indiqué un rendement de $5.00 la tonne. On emploie actuellement sept ou huit hommes sur ce lot.

Le tableau que l'on trouve à la page suivante indique les résultats d'essais faits par M. B. J. Harrington au laboratoire de la Commission Géologique. C'est moi-même qui ai recueilli les échantillons à l'exception de ceux du minerai de la mine Cooke ou Williams et des débris plus pauvres de même localité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY G. VENNOR.

Bureau de la Commission Géologique,
le 1er mai, 1873.

ESSAIS PAR LE DR. B. J. HARRINGTON.

Dans le rapport précédent, je n'ai rien dit des localités aurifères en dehors de Marmora ; mais quelques échantillons provenant des cantons du Levant et d'Elzévir ayant été examinés à la même époque que ceux de Marmora, j'ai cru devoir consigner les résultats de cet examen dans le tableau suivant :—

Noms des mines ou propriétaires.	Canton, lot et rang.	Nature du minerai.	Onces d'or par tonne de 2000 lbs.	Valeur par tonne (2000 lbs)	Observations.
Mine Gillen ..	Marmora, 6, 8.	Mispickel et quartz	4.90	$101 24	Veine actuellement exploitée.
" " ...	" "	Mispickel et quartz	0.6125	12 65	Pas de la même veine que la précédente.
Mine Gatling.	" 9, 8.	" "	3.736	77 18	Actuellement exploitée.
Williams et Cie	" 8, 9.	Pyrite ordinaire et magnétique avec matière chloritée....	Ni or ni argent		Se trouve dans le fer magnétique du voisinage du gisement de Marsh.
" " ..	" "	Mispickel à grain fin.....	"		Echantillon pris à la surface, comme le précédent, vu qu'on n'a point encore creusé de puits.
Mine Cooke ou Williams.	" 7, 9.	Mispickel et quartz vitreux.....	4.14	85 53	Actuellement exploitée.
" " ..	" "	Débris concentrés sort du bocard du Dr. Williams —principalement quartz et mispickel.	0.8458	17 47	Des essais sur une plus grande échelle ont donné, dit-on, une quantité d'or bien plus considérable ; mais la quantité d'or dépend du degré de concentration des débris.
" " ..	" "	Semblable au précédent mais moins bien concentré.....	0.466	9 71	
Williams, Dean et Cie.	" 20 5.	Mispickel avec un peu de quartz...	1.545	31 92	Provenant d'une localité non-indiquée et, en apparence, d'un horizon tout différent de ceux des mines précédentes.
M. B. Hutchins.....	Levant, 6, 7.	Quartz blanc avec chlorite et pyrite de cuivre	ni or ni argent		Il y a quelques années on creusa de petits puits sur cette veine, à la recherche du cuivre.
" "	" 4 ou 5, 7.	Fahlband.....	Trace d'or.		
" "	" 8, 7.	Dolomie quartzeuse compacte contenant des sulfites de fer et de cuivre	0.255	5 27	

RAPPORT

DES

EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES

FAITES AU

NOUVEAU-BRUNSWICK.

PAR LE

PROFESSEUR L. W. BAILEY, M. A.,

ADRESSÉ A

M. ALFRED R. C. SELWYN, M.S.G.,

DIRECTEUR DE L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA.

MONSIEUR,—Conformément aux termes de votre lettre du 4 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport général suivant des explorations faites au Nouveau-Brunswick durant l'été de 1871, et de quelques-uns des résultats obtenus à cette époque.

Au mois de mai dernier, vous vouliez bien me donner instruction de faire tous mes efforts, durant la saison suivante, pour dresser une carte géologique de la partie sud du Nouveau-Brunswick, carte qui devait compléter et expliquer le rapport dressé par M. Geo. F. Matthew et moi-même sur cette région; en conséquence, j'ai employé la plus grande partie de mon temps à réunir des matériaux pour cet objet. Je m'occupai non-seulement de déterminer d'une manière plus exacte les limites des différents groupes de strates mentionnés dans le rapport en question, mais je m'efforçai de les suivre à travers les comtés de St. Jean, King et Albert dont une partie seulement avait jusqu'alors été étudiée. J'obtins de

Carte géologique.

cette manière plusieurs détails nouveaux sur la nature et la distribution de ces formations. Toutefois, avant d'en dresser la carte, il semblait essentiel de faire disparaître, si possible, certaines difficultés mentionnées dans le rapport précédent et de la solution desquelles dépendait le tracé exact de la configuration de la vaste région étudiée. Dans ces travaux, je fus aidé, pendant une partie de l'été, par M. le Dr. T. S. Hunt dont je dois reconnaître ici la précieuse assistance. Bien que nous ayons recueilli beaucoup de renseignements nouveaux, je regrette d'avoir à dire qu'il reste à élucider plusieurs questions importantes, et qu'une nouvelle étude sera nécessaire. Les choses étant ainsi, j'ai cru devoir, avec votre bienveillante permission, différer la publication de la carte mentionnée plus haut.

Le Dr. T. S. Hunt.

Une autre question à étudier est celle qui concerne l'âge et les relations des différentes bandes schisteuses situées au nord de la grande zone de granits intrusifs qui traverse la partie centrale du comté de Charlotte et certaines parties des comtés de King et Queen, et où l'on a observé des débris organiques des systèmes silurien supérieur et dévonien, (Rapport des opérations, 1870–71). Cette question est d'autant plus importante qu'en l'étudiant on arrivera aussi à déterminer l'âge de strates semblables qui s'étendent sur des districts considérables au nord de la province. Ces dernières ont été étudiées par le Dr. Gessner, Sir William Logan, le professeur Hind et d'autres, ainsi que par moi-même, et M. Charles Robb y a récemment découvert des fossiles appartenant à des types semblables aux débris organiques mentionnés plus haut. Je me propose donc, avec votre permission, de faire durant la prochaine saison une étude minutieuse de cette région en vue de m'assurer si plusieurs séries y sont représentées, et, dans ce cas, de définir leur âge et leurs relations véritables.

Série huronienne.

Une troisième question, dont je me suis beaucoup occupé durant la dernière saison, est celle de la série huronienne, surtout en ce qui regarde la nature et la distribution de ses différents éléments dans la région montagneuse située à l'est de la cité de St. Jean et le long de la côte nord de la Baie de Fundy. Comme un des résultats les plus importants de l'étude de cette région je mentionnerai encore le fait que nous nous sommes confirmés dans l'opinion exprimée dans le rapport de l'année dernière sur l'identité probable des roches de l'est du comté de St. Jean et de celles auxquelles on a donné la désignation de "Groupe côtier" dans d'autres parties du district métamorphique au sud, et que nous avons reconnu ces dernières dans certaines portions du comté de King et dans une grande partie du comté d'Albert. Les roches en question étant celles dans lesquelles se trouvent les principaux gîsements de minerai de cuivre du dernier comté, leur découverte est importante non-seulement parcequ'elle établit leur relation avec les roches cuprifères semblables du comté de Charlotte, mais aussi parcequ'elle indique la grande étendue sur laquelle on pourra trouver ces gîsements. Je dois dire néanmoins que bien qu'on ait trouvé des indications de ce métal sur plusieurs points, il ne semble pas en quantités suffisantes pour qu'on puisse l'exploiter avec profit. Dans les endroits où il est le plus abondant, on le

Roches cuprifères.

trouvé généralement uni aux matières plus chloritées du groupe surtout lorsque ces dernières, comme dans la partie sud des paroisses d'Alma et de Harvey, dans le comté d'Albert, sont unies à des roches granitoïdes et dioritiques.

Je puis ajouter, à ce propos, qu'il y a probablement manque de concordance entre les roches de la côte mentionnée en dernier lieu et celles du groupe de Coldbrook, comme l'indique l'absence de parallélisme dans leur distribution géographique, et aussi l'absence des roches côtières autant qu'on peut en juger par les plissements suivant lesquels les roches mentionnées en second lieu se répandent sur une si grande superficie. Il faut observer, toutefois, qu'on n'a point encore de preuve directe de ce manque de concordance, le contact des deux groupes étant mal défini dans tous les endroits où l'on a essayé de déterminer leurs relations, soit par les sédiments carbonifères ou dévoniens qui les recouvrent, soit par la présence de syénites intrusives.

En dehors des questions sus-mentionnées et qui demandent de nouvelles études, je citerai les résultats suivants des explorations de la dernière saison :—

(1) Détermination de l'origine exotique d'une grande partie du granit connu sous ce nom dans la partie sud du Nouveau-Brunswick. Outre le granit des montagnes de Nérépis et de la rivière Ste. Croix, mentionné l'année dernière, je puis citer de grandes étendues de ces roches dans les comtés de King est et d'Albert, lesquelles n'ont pas encore été représentées sur les cartes géologiques de la province. Sur la frontière ouest, l'intrusion de ces masses, (qui comprennent de vrais granits et des syénites imparfaites, ces dernières ayant ordinairement une couleur de rouge-clair,) cette intrusion a lieu à travers des micaschistes et de gneiss imparfaits, que j'ai dit, plus haut, appartenir à un âge incertain, et, en partie, à travers des roches dioritiques contenant de la serpentine et de la diallage que le Dr. Hunt regarde comme probablement de l'âge huronien, au point de vue lithologique. Quant aux granits des comtés mentionnés en dernier lieu, ils traversent les roches pétrosiliceuses de la série de Coldbrook et les schistes chlorités et nacrés du groupe côtier. **Granits exotiques.**

(2.) Existence d'une superficie considérable de roches carbonifères contenant des plantes du type de celles de la formation houillère moyenne et supérieure, dans la partie est du comté de King, et indices probables d'un manque de concordance, dans ce comté et dans celui d'Albert, entre les assises de houille et la formation carbonifère inférieure. Des excavations faites il y a plusieurs années dans les roches mentionnées en dernier lieu, (à la station de Dunsinane, sur la ligne du chemin de fer Européen et Nord-Américain,) ont démontré la présence, près de la surface de minces assises de houille semblable pour sa composition à celle de Springhill, Nouvelle-Ecosse, mais on n'a pas encore donné à cette localité l'attention qu'elle mérite. **Roches carbonifères.** **Houille**

Roches trappéennes.

Enfin la présence de roches trappéennes semblables à celles des montagnes du nord de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Grand Manan, près de la Montagne Shepody, dans le comté d'Albert ; cette observation est assez intéressante en ce qu'elle confirme l'opinion antérieurement exprimée par M. Matthew et moi qu'une partie des grès rouges le long de la côte nord de la Baie de Fundy appartiennent à l'age mésozoïque.

Avec votre permission, je donnerai de nouveaux détails sur les divers points susmentionnés lorsque l'on aura pu faire une étude plus complète des districts déjà examinés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. BAILEY.

ANNALES DES MINES ET STATISTIQUES MINIÈRES

RECUEILLIES PAR

M. CHARLES ROBB.

Les tableaux suivants font voir, sous une forme concise, les résultats des opérations minières depuis trois ans, dans tous le Canada et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Ces tableaux ont été compilés surtout d'après des renseignements obtenus des attachés à l'exploration géologique, en vertu de l'arrangement spécifié dans le RAPPORT SOMMAIRE DE M. SELWYN adressé à la législature, en date du 2 mai, 1870, pp. 12 et 13, et en partie d'après les rapports du commissaire des mines de la Nouvelle-Ecosse et d'après d'autres sources d'information authentiques. Dans certains cas, afin de rendre les tableaux plus complets et plus uniformes, le compilateur a dû se fier à son propre jugement pour remplir certains items. En pareil cas, les chiffres sont marqués d'un astérisque. Il est à regretter que l'insuffisance des rapports nécessite pareil expédient, et il faut espérer que quand l'importance et la valeur de ces annales sera dûment reconnue, les intéressés nous aideront plus volontiers. Ces tableaux ne comprennent que les annales des mines qui ont été en exploitation durant les trois dernières années ou partie de cette période, et dans certains cas où il a été impossible d'obtenir des renseignements on n'a pas mentionné la mine. Dans la colonne indiquant l'année, les accolades signifient que l'on a enregistré le chiffre de la "production totale," le nombre d'hommes, etc., pour chaque année d'exploitation de toutes les mines mentionnées.

TABLEAU I.—PROVINCE D'ONTARIO.

Désignation du minerai.	Désignation de la propriété ou de la compagnie.	LOCALITÉ. Lot, rang, canton, comté.	Année.	Nombre de Hommes.	Nombre de Chevaux.	Nombre de Machines. No.	Nombre de Machines. Force.	Valeur de l'outillage et des machines.	Quantité des produits.	Valeur des produits à la mine.	Destination des produits. C.	Destination des produits. E.U	Destination des produits. G.B	OBSERVATIONS.
								$		$				
Or	Mine de Cook	7ème de la 9ème, Marmora, Hastings	3ans	36	6	1	20	10000	*500 oz.	9250	tout	....	....	En exploita. depuis trois ans.
Minerai d'argent	Cie. dite "Silver Islet M. Co"	Emplac. de Wood, Baie du Tonnerre, L. S.	1869	5	1	....	.....		10791 lbs.	69760	....	1/5	4/5	Ouverte par la Cie. des mines de Montréal, puis vendue à une Cie. Américaine.
	" " "	" " " "	1870	77	4	1	40		172825 "	105328	....	tout	....	
	" " "	" " " "	1871	40	3	1	40	*30000	969454 "	645397	....	tout	....	Total à la fin de 1871, $820485
	Baie du Tonnerre	Baie du Tonnerre, Lac Supérieur	1869	50	4	2	30		3294 "	2592	tout	....	....	Opérations suspendues depuis 1869.
Minerai de plomb	Cie. de Frontenac p. l'ex. du p.	S. ½, 16e de la 9e, Loughboro', Frontenac	1869	32	4	1	40	17200	*550 tn'x	4400	tout	....	....	do do
	Cie. de Peterboro' do	O. ½, 20 A, Galway, Peterboro'	1869	10	1	....	....		167 "	2000	tout	....	....	Travaux suspendus, mais seront repris.
Minerai de fer †	Min. de Chaffey et Mathews.	Près de Newboro', Crosby, Leeds	1869	110	6	3	40	114000	22720 "	56800	....	tout	....	Exploitée depuis plusieurs années.
	Mines de fer de Blairton	S du 1er, Belmont, Peterboro'	1870	135	23	3	40		17720 "	44300	...	tout	....	
	Mines de fer de Cowan	E. ½, 1 du 4e, Dalhousie, Lanark	1871	122	8	3	40		25000 "	62500	....	tout	....	Cie. de Cobourg, Peterboro', Marmora.
Pyrite de fer	Mine d'Elizabethtown	19 du 2e, Elizabethtown, Leeds	1870	5	3	....	....	500	460 "	*3000	tout	....	....	Exploitée depuis 1868.
	" "	" " "	1871	5	3	....	....		150 "	1000	tout	. .	....	En 1870, 685 tonnes de phosphate ont été employées à Brockville avec le produit des deux mines suivantes pour la fabrication du superphosphate.
Phosphate de chaux	Cie. dite "Brockville Ch. Co"	9 et 10 de la 7e, Burgess, Lanark	1870	10	6	....	..	1200	400 "	5200	1/12	....	1/12	
	M. de phosphate de Victoria.	12 de la 7e, " "	1870	12	3	....	....		800 "	8400	1/3	1/6	1/3	
	" cambrienne de phosphate	O. ½, 13e du 6e " "	1871	18	3	....	....		200 "	2100	....	....	tout	
Plâtre	Couches de plâtre de la Grande Rivière	Près de Cayuga, Haldimand	1869	22	3	....	....	15000	5000 "	10000	tout	....	....	En exploitation depuis plusieurs années ; peu de variation dans le rendement.
	do d'Alexandre Taylor	Près d'Yorkville, Seneca, Haldimand	1870	22	3	....	....		5000 "	10000	tout	....	....	
			1871	20	3	....	....		4250 "	8500	tout	....	....	
Ciment hydraulique	Moulin et carrière de Brown.	Thorold, Lincoln	1869	8	2	1	40	28000	17000 m't	3825	tout	....	....	
	" " Napanee.	Près Napanee, Lennox	1870	26	16	1	35		22000 "	4950	tout	....	....	do do
			1871	28	16	1	35		52000 "	11700	tout	....	....	
Mica	Cie. de N. Y. p. l'ex. du mica.	16 du 9e, Burgess Nord, Lanark	1869	22	2	....	.....	250	4000 lbs.	8000	1/7	6/7	....	On y a peu travaillé depuis 1870.
Pétrole	Compagnies d'Enniskillen	Pétrolia, Enniskillen, Lambton	1870	3825	750	400	*6000	1700000	300000 brls	375000	1/2	....	1/2	On a que le rapport de 1870.
Sel	Cies. de Huron et Bruce	Puits de sel dans les comtés de Huron et Bruce	1869	200	20	10	200	100000	90000 "	108000	tout	....	....	Production limitée faute de marché convenable.
			1870	*200	20	10	200	*140000	100000 "	120000	tout	....	....	
			1871	*150	15	10	200	*160000	70000 "	73000	tout	....	....	
Minerai de cuivre	Cie. du Canada Occidental.	Lac Huron	1869	173	5	6	387	170000	2180 tn'x	141000	....	....	tout	Récemment cette compagnie a établi à sa mine des constructions pour réduire le cuivre par un procédé humide.
			1870	205	9	6	387	237000	1945 "	118645	.. .	....	tout	
			1871	194	6	6	387	257000	2356 "	117800	....	....	tout	
		Moyenne annuelle	....	6495	829	423	6734	2270817	.....	966082	....	.. .	....	

Dans le canton de Marmora, comté d'Hastings, on a découvert depuis trois ans des mines aurifères très-importantes et l'on a commencé des opérations pour les exploiter sur une grande échelle, et avec une bonne perspective de succès.

Dans la région argentifère de la Baie du Tonnerre, on fait aussi des exploitations minières sur plusieurs autres points en outre de ceux indiqués, et l'on attend les meilleurs résultats, mais sauf les indications inscrites au tableau, nous n'avons rien de précis. Dans Marmora, on a ouvert une excellente carrière de pierre lithographique, et, dans Burgess, une mine et un moulin à plombagine sont en pleine exploitation, mais nous n'en avons pas eu d'avis détaillés.

† Voir, dans le rapport de M. Vennor, d'autres faits relatifs aux minerais de fer et au phosphate de chaux.

TABLEAU II.—PROVINCE DE QUÉBEC.

Désignation du minerai.	Désignation de la propriété ou de la compagnie.	LOCALITÉ. Lot, rang, canton, comté.	Année.	Nombre de Hommes.	Nombre de Chevaux.	Nombre de Machines. No.	Nombre de Machines. Force.	Valeur de l'outillage et des machines.	Quantité des produits.	Valeur des produits à la mine.	Destination des produits. C.	Destination des produits. E.U	Destination des produits. G.B	OBSERVATIONS.
								$		$				
Or	District des mines d'or de la Chaudière	Seigneurie de Vaudreuil, Beauce	1869	40	....	....	.....	20,000	1050½ oz.	18,909		....	....	Produit de lavages d'alluvion qui n'ont pas répondu à l'attente des mineurs ; un moulin à broyer le quartz a été érigé, mais ne fonctionne pas actuellement.
	Do Do	Do Do	1870	21	....	....	.....	20,000	581½ "	10,467		....	....	
	Do Do	Do Do	1871	12	....	....	.....	20,000	115 "	2,070		....	....	
Cuivre	Mine de Harvey Hill	17 du 15e, Leeds, Mégantic	1869	342	46	5	190	900	12800 tn'x.	150000	1/12	5/6	1/12	Vu le bas prix du cuivre, les mines n'ont été qu'imparfaitement exploitées depuis trois ans.
	Mine de Capel et Hartford.	3, 4 des 8e, 9e, Ascot, Richmond	1870	187	36	5	19	,900	10568 "	137447	1/12	5/6	1/12	
	Mine de Huntingdon et Ives.	8 du 8e; 9 du 9e, Bolton, Brome	1871	60	10	5	190	,900	3714 "	46,370	....	1/5	4/5	
Fer	Mine de fer de Forsyth	11 du 7e, Hull, Ottawa	1869	376	40	4	200	*100,000	10400 tn'x.	72,250	5/6	1/6	....	Les forges du St. Maurice produisent, en moyenne, 2,000 tonnes de fer en gueuse par année.
	Cies. des mines de fer du St. Maurice, de St. Joseph et de St. François	Comté de Champlain	1870	376	40	4	200	100,000	10400 "	72,250				
		Comté d'Yamaska	1871	390	50	4	200	100,000	15400 "	93,924	5/6	1/6	....	
Plombagine	Cie. de plomb. du Canada	28 du 6e, Buckingham, Ottawa	3ans	18	4	1	50	*50,000	450 "	*60000	2/3	1/3	....	Exploitation très-limitée.
Ardoise à couvrir	Carrière d'ard. de Melbourne	22 du 6e, Melbourne, Richmond	1869	60	8	1	8	3,500	7670 carrés	32,600	2/3	1/3	....	La carrière d'ardoise à écrire de Danville est en opération, mais nous n'en avons pas de rapports authentiques.
	do do Rockland.	22 du 4e, Do Do	1870	72	8	1	8	3,500	4568 "	19,414	2/3	1/3	....	
			1871	56	6	1	8	3,500	4765 "	19,625	2/3	1/3	....	
Ciment hydraulique	Usine à ciment d'Orléans	Paroisse de St. Pierre, Ile d'Orléans	3ans	14	....	1	16	11,000	3000 barils	4,200	tout	...	....	C'est la production annuelle qui varie peu d'année en année.
Tourbe	Cie. de tourbe du Canada	Chambly, Napierville, Missisquoi	1869	500	6	5	83	70,000	14000 tn'x.	42,000	tout	....	....	Depuis quelque temps les opérations sont limitées aux tourbières de St. Hubert et de Ste. Brigitte.
			1870	600	7	5	83	70,000	16000 "	48,000	3/4	1/4	....	
	Tourbière de Champlain	Paroisse de Champlain, Seigneurie et Cté.	1871	600	7	5	83	70,000	10300 "	30,900	tout	....	....	Rien de cette tourbière en 1871.
Pierre à savon.	Mine de Slack et Whitney	24 du 7e, Bolton, Brome	1871	4	....	1	10	3,000	300 "	1,800	"	....	....	Mine ouverte vers la fin de 1871.
		Moyenne annuelle	....	1284	93	17	550	376,400	.....	330209	....	....	....	

Outre les indications qui précèdent, nous devons signaler les suivantes dont nous n'avons pas, néanmoins, de détails authentiques :—

1o.—Dans le district aurifère de la Chaudière, outre les opérations peu heureuses dont les résultats sont donnés ci-dessus, une compagnie anglaise a acquis une concession minière et l'usage du moulin à broyer sus-mentionné, en vue d'établir, sur une grande échelle, une exploitation systématique des alluvions et de la roche de quartz. Toutefois, pour diverses causes imprévues, cette usine n'est pas encore en pleine opération et, par suite, nous n'avons point de données définitives à son sujet.

2o.—Les usines de M. M. Molson et autres à la rivière Moisie et à Montréal pour la fabrication d'essieux et autres articles de fer forgé avec les sables de fer de Moisie.

3o.—Un établissement à Québec pour la fabrication de l'acier par un nouveau procédé, avec des sables de fer, sous la direction de M. Labrèche-Viger ; l'usine ne fonctionne pas encore complètement.

4o.—A la Chaudière, près Ottawa, il y a un moulin pour la fabrication du ciment hydraulique avec le calcaire de Nepean.

5o.—Les mines de mica, près Grenville, ont été exploitées, sur une petite échelle, depuis plusieurs années, et M. J. S. Miller exploite actuellement une mine de plombagine dans la même localité.

TABLEAU III.—PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

HOUILLE.

RELEVÉ du rendement de la houille dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse et au Cap Breton, en 1869, 70, 71, d'après les rapports du commisssaire en chef des mines pour la Province de la Nouvelle-Écosse.

COMTÉ.	Année.	Nombre de Mines.	Nombre de Hommes.	Nombre de Chevaux.	Nombre de Machines.	Force collective des machines.	Dépenses pour de nouvelles constructions.	Quantité extraite	Quantité vendue.	Valeur de la quantité vendue à la mine.	Quantité totale Extraite	Quantité totale Vendue.	Valeur de la quantité vendue.	Ventes comparées à celle des années précédentes. Augmentation.	Ventes comparées à celle des années précédentes. Diminution.	Destination des produits. Nouvelle-Ecosse et Cap Breton.	Destination des produits. Provinces adjacentes.	Destination des produits. Autres pays.
						Force.	$	Tonneaux.	Tonn'x.	$	Tonn'x.	Tonn'x.	$	Tonn'x.	Tonn'x.	Tonneaux	Tonn'x.	Tonn'x.
Cumberland	1869	4	57	13	3	41	4474 21	15066	8515	16163								
	1870	4	65	13	3	41	2194 21	9053	7884	14790					1585	1979	5139	1397
	1871	4	118	14	3	41	9609 25	12332	11737	22742	36451	28136	53695	4153	931	1137	5801	446
																1655	9757	290
Pictou	1869	7	881	81	30	1535	71464 29	218673	198212	373498								
	1870	8	1044	76	29	1520	67784 47	248880	226525	417992				53330		29816	60093	84026
	1871	6	937	80	29	1520	37991 84	285994	245800	456301	753547	670537	1247791	28313		47364	86802	92178
														19275		67147	82473	97162
Cap Breton	1869	17	1446	210	30	1274	45949 79	343399	304320	591346								
	1870	12	1480	197	36	1437	95713 60	367373	333578	639676				7575		83171	74089	157064
	1871	15	1448	192	35	1417	122767 60	370948	338431	659428	1081720	976329	1890450	29259		81372	79873	153526
														4854		81795	68160	82904
Inverness et Victoria	1869	2	39	3	1	7	13582 80	895	749	1409								
	1870	2	11	2	1	7	24374 00	463	290	575					1176	498	262	.....
	1871	2	16	2	2	27	5415 00	4018	450	894	5376	1489	2878	160	461	286	.....	.....
																63	387	.....
Moyen. annuelle.	.....	28	2514	294	67	2956	167107 02	625698	558830	1064968	.....	.....	.....	.....	.....	132092	157612	222998

AUTRES MINÉRAUX DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—A part la houille et l'or, les seuls autres minéraux exploités à la Nouvelle-Ecosse depuis trois ans, et pendant plusieurs années antérieures, sont le fer et le gypse, le premier surtout à l'usine de la compagnie intercoloniale pour l'exploitation du fer et de l'acier, (antérieurement les Forges de l'Acadie,) près Londonderry, dans le comté de Colchester, et le second à et dans le voisinage de Windsor, comté de Hants, où l'on extrait du gypse depuis un siècle. Les rapports de ces deux explorations sont très-incomplets. D'après les meilleurs renseignements que nous avons pu obtenir, la compagnie internationale pour l'exploitation du fer et de l'acier extrait chaque année 3,000 tonnes de minerai dont le rendement est d'environ 50 pour cent et avec lequel on fabrique du fer en gueuse et en barres, des roues de chars, de l'acier fondu et pour ressorts, le tout au montant de $120,000 dont les deux-tiers environs sont employés en Canada, un sixième exporté en Angleterre et l'autre sixième aux Etats-Unis. La moyenne du nombre des hommes employés est de 300 ; 12 chevaux ; et la force des machines représente 200 chevaux.

Les rapports concernant le gypse, qui est un article très-important d'exportation, sont très-incomplets. D'après les meilleurs renseignements que nous avons pu obtenir, on peut affirmer qu'au port de Windsor seul on exporte annuellement au moins 125,000 tonnes de gypse brut, produit de 15 ou 16 carrières et représentant au port de chargement une valeur d'environ $100,000. Environ un vingt-cinquième seulement de cette quantité est employé en Canada, et le reste est exporté aux Etats-Unis. Nombre d'hommes employés annuellement dans cette industrie, 200 environ.

TABLEAU IV.—PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

OR.

D'après les rapports du commissaire en chef des mines de la Nouvelle-Ecosse.

DISTRICT.	Année.	Nombre de Mines.	Nombre de Hommes.	Nombre de Moulins.	Quartz broyé. Ton'x.	Quartz broyé. Qtx.	MOYENNE. Rend. par tonne. onc.	gros.	grains.	MOYENNE. Val. par tête. $	cts.	Rendement total en or. onces.	gros.	grains.	Valeur totale. $	cts.	Rendement comparé à celui de l'année précédente. Augmentation. onc.	gros.	grain.	Diminution. onc.	gros.	grain.
Sherbrooke	1869	17	134	11	11500	11	9	15		765	76	5546	11	16	102611	78	...	...	...	1523	8	13
	1870	13	157	11	11428	06	12	12		850	65	7134	4	0	131982	70	1587	12	8	...	...	...
	1871	14	171	12	14382	15	9	3		711	87	6579	19	7	121729	33	...	...	...	554	4	17
Renfrew	1869	10	112	5	7258	09	8	13		511	68	3097	15	7	57308	63	...	...	...	275	19	2
	1870	9	36	5	3243	15	7	5		602	24	1171	18	11	21680	56	...	...	...	1925	16	20
	1871	6	36	5	2463	10	9	14		606	33	1179	17	16	21827	83	7	19	5	...	...	...
Waverley	1869	6	54	4	3915	15	8	3		545	31	1591	14	10	29446	82	...	...	...	795	14	12
	1870	3	42	4	2616	00	6	5		357	31	811	3	21	15007	07	...	...	...	780	10	13
	1871	3	56	4	2742	10	10	10		471	72	1427	18	12	26416	61	616	14	15	...	...	...
Wine Harbour	1869	4	65	5	2726	12	5	7		204	76	719	8	19	13309	62	...	...	...	528	17	8
	1870	2	26	5	2356	15	7	18		650	90	914	15	14	16923	41	195	6	19	...	...	...
	1871	3	36	5	2927	00	10	12		790	53	1538	6	16	28459	16	623	11	2	...	...	...
Tangier	1869	3	51	4	1332	02	17	21		432	45	1192	3	10	22055	15	270	15	1	...	...	...
	1870	3	94	4	2732	10	13	7		357	03	1814	2	10	33561	22	621	19	0	...	...	...
	1871	5	88	4	2924	00	14	7		440	01	2093	0	7	38720	76	278	17	21	...	...	...
Uniacke	1869	14	71	6	3171	13	11	18		486	52	1867	3	12	34542	72	...	...	...	1380	0	5
	1870	3	20	6	1794	10	6	7		524	21	566	14	5	10484	14	...	...	...	1300	9	7
	1871	3	14	4	900	00	8	0		476	84	360	17	3	6675	84	...	...	...	205	17	2
Montague	1869	3	29	2	572	07	8	4	1	513	97	805	13	14	14905	06	220	18	16	...	...	...
	1870	3	48	2	956	08	0	3	4	1476	71	3831	9	6	70882	05	3025	15	16	...	...	...
	1871	3	51	2	848	15	9	9	3	1143	53	3152	8	15	58319	97	...	...	...	679	0	15
Oldham	1869	9	56	5	1735	02	16	2		460	78	1394	16	0	25803	80	675	15	20	...	...	...
	1870	13	65	3	2644	02	15	12		583	96	2051	15	3	37957	49	656	19	3	...	...	...
	1871	12	43	3	1374	00	5	0	1	739	41	1718	12	12	31794	56	...	...	...	333	2	15
Stormont	1869	4	19	2	784	02	5	19		221	05	227	0	13	4200	00	...	...	...	446	2	4
	1870	5	21	3	1525	10	7	14		509	44	578	5	15	10698	20	351	5	2	...	...	...
	1871	5	18	3	1937	09	5	19		575	44	559	17	21	10358	02	...	...	...	18	7	18
Lawrencetown	1869	2	20	2	223	00	2	17		27	79	30	0	20	555	76	...	...	...	242	1	12
Musquodoboit, ou Caribou	1869	2	36	2	1582	17	12	15		514	43	1001	0	23	18519	37	...	...	...	...	...	...
	1870	2	21	2	755	00	16	6		540	51	613	11	2	11350	75	...	...	...	387	9	21
	1871	2	10	2	479	13	1	1	1	933	88	504	15	23	9338	75	...	...	...	108	15	3
Districts non-concédés et autres	1869	7	29	6	622	09	12	16		251	72	394	11	19	7299	89	350	7	5	...	...	...
	1870	3	25	8	812	17	9	7		279	93	378	5	15	6998	20	...	...	...	16	6	4
	1871	1	9	9	281	00	7	23		130	49	112	2	16	2074	46	...	...	...	266	2	23
Moyenne annuelle	...	66	588	53	32517	01	...	...	...	...	...	18987	7	18	$351266	56	...	...	...	...	...	...

Outre les chiffres qui précèdent relatifs à l'or extrait principalement du quartz, on dit avoir extrait 366 onces, 7 gros, 9 grains d'or d'alluvion depuis trois ans. Le rendement annuel de l'or d'alluvion a donc été seulement de 122 onces, 2 gros, 11 grains, ou $2,259 25. La valeur de l'or est fixée à $18.50 par once comme dans les rapports officiels.

TABLEAU V.—PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Désignation du minerai.	Désignation de la propriété ou compagnie.	LOCALITÉ. District.	LOCALITÉ. Comté.	Année.	Nombre. Hommes.	Nombre. Chevaux.	Valeur de l'outillage et des machines.	Quantité des produits.	Valeur des produits à la mine.	Destination des produits. Canada.	Destination des produits. Etats-Unis.	Destination des produits. Grande-Bretagne.	OBSERVATIONS.
							$		$				
Minerai de cuivre ..	Mine de l'Ile Adams	Ile Adams.....	Charlotte.....	1869	30	1	6000	170 tonn'x.	11700	.....	.....	Tout...	Travaux suspendus en 1869.
	Mine de cuivre d'Alma	Rivière aux Saumons.....	Albert	1870	4	1	1000	50 "	2000	.....	½	½	do do 1870.
Manganèse .	Compagnie de Markhamville pour l'exploitation du manganèse	Markhamville	Kings	1869	26	7	2000	300 "	11700	.....	⅓	⅓	Le rapport pour 1870 est le seul que nous ayons pu nous procurer, mais on exploite depuis trois ans ; rendement uniforme.
				1870	26	7	2000	300 "	11700	.....	⅓	⅓	
				1871	26	7	2000	300 "	11700	.....	⅓	⅓	
Minerai d'antimoine.	Mines du Prince William	Prince William.	York	1869	12	3	*6000	185 "	2000	.....	½	½	Travaux suspendus depuis 1869.
Plombagine.	Mines du Rocher Fendu.....	Portland	St. Jean . ..	1869	10	2	700	6000 barils .	12000	⅓	⅓	⅓	Exploitation irrégulière, actuellement suspendue.
Houille	Mines du Grand Lac	Grand Lac.....	Queens.....	3 ans.	12	8	1000	22050 tonn'x.	26600	Tout ...	.....	.....	Exploitation partielle, peu de changement.
Albertite...	Mines Albert.....	Près de Hillsboro'.....	Albert	"	12	4	*30000	19267 "	192670	.....	en partie	.....	Total de 1852 à 1872, 210,374 tonnes.
Sel.....	Salines de Sussex...	Sussexvale.....	Kings	"	2	2	*1000	4500 minots.	3618	Tout ...	.....	.....	Exploitation régulière, peu de changements.
		Moyenne annuelle.....		.....	108	28	47700	.....	262288	.....	.....	.....	

On fait des explorations importantes près de Hillsborough, dans le comté Albert, pour a à ce sujet.

fabrique du plâtre avec le gypse qui abonde dans le voisinage, mai nous n'avons pas de détail

TABLEAU VI.—COLOMBIE BRITANNIQUE.

Désignation du minerai.	Désignation de la compagnie, etc.	Année.	Nombre de Hommes.	Nombre de Chevaux.	Nombre de Machines. Numéro.	Nombre de Machines. Force.	Valeur de l'outillage et des machines.	Quantité produite.	Valeur des produits.	OBSERVATIONS.
							$		$	
Or.....	Rapport général de l'exploitation de l'or dans la province..	1869	*2000	..	....	.....	.....	.....	1324871	† Rapports de Wells, Fargo et Cie.
		1870	2000	..	....	.....	.....	.....	1333745	L'Hon. H. L. Langevin, C. B., ministre des travaux publics.
		1871	2000	..	....	.....	.....	.....	1349581	Rapports de Wells, Fargo et Cie.
Houille....	Compagnie des terres et de l'exploitation des mines de l'île Vancouver (limitée).....	1869	.....	..	....	.....	.....	35802 tonnes.	147504	Ventes, depuis dix ans, 300,000 tonnes.
		1870	.....	..	....	.....	.....	29843 "	122953	Il y a, dans la province, une autre compagnie pour l'exploitation de la houille, mais nous n'en avons pas de rapports.
		1871	194	5	10	222	94000	45000 "	185400	
	Moyenne annuelle.....	.....	2194	5	10	222	.....	36882 houille.	1488014	† Il est probable qu'un quart de l'or est enlevé par des particuliers.

La houille extraite par la compagnie des mines de houille à Nanaïmo et à l'île de Newcastle est envoyée à Victoria et fournie aux vapeurs qui y touchent en route pour San Francisco, Californie ; Portland, Orégon, et Honolulu, îles Sandwich.

TABLEAU VIII.—TERRENEUVE.

La structure géologique et les intérêts économiques de cette île intéressent de si près le Canada, que l'on a cru devoir inclure, dans ce rapport, un relevé de ses plus importants produits minéraux. Bien qu'on sache qu'il existe dans l'île plusieurs autres minéraux d'une grande valeur économique, tels que houille, galène, gypse, etc., les mines de cuivre de l'Anse-à-Tilt sont les seules systématiquement exploitées aujourd'hui.

Désignation du minerai.	Désignation de la propriété.	Localité.	Ann'e	Nombre				Valeur de l'outillage et des machines.	Quantité de minerai de cuivre extraite.	Valeur du minerai de cuivre à la mine.	Quantité de minerai de nickel extraite.	Valeur du minerai de nickel.	Observations.
				D'hommes	De cheva'x	Machines.							
						No.	Force.						
								$	Tonn'x.	$	Tonn'x.	$	
Cuivre et Nickel.	Mine Union	Anse-à-Tilt, baie de Notre-Dame	1869	288	1	1	35	80,000	45,091	448,242	37	11,964	Le tout expédié à Swansea, Galles.
	Do	Do do	1870	288	1	1	35	80,000	4,000	120,000	135	26,600	
	Do	Do do	1871	140	2	1	35	80,000	3,000	90,000	20	4,300	
		Moyenne annuelle...	.....	239	1	1	35	80,000	17,364	219,414	64	14,288	

TABLEAU VIII.

RELEVÉ GÉNÉRAL des statistiques minérales pour le Canada et les provinces Anglaises,—Moyenne des années 1869–70 et 1871.

NOM DE LA PROVINCE.	Nombre				Valeur de l'outillage et des machines.	Valeur des produits à la mine.	OBSERVATIONS.
	D'hommes	De cheva'x	Machines.	Force.			
					$	$	
Ontario	6,495	820	423	6,734	2,270,816	966,982	
Québec	1,265	93	17	550	376,400	330,209	
Nouvelle-Ecosse ..... Houille	2,514	294	67	2,956	167,107	1,192,365	Y compris seulement la dépense pour les nouvelles constructions
Do ..... Or	588	.....	53	*1,000	.....	351,266	Total en dix ans, depuis 1862, 776 onces, 1 gros, 17 grains.
Do ..... Autres minéraux	500	25	6	200	.....	220,000	
Nouveau-Brunswick	108	28	.....	.....	47,700	262,288	
Terreneuve	239	1	1	35	80,000	233,702	
Colombie Britannique .. Or	2,000	.....	.....	.....	.....	1,336,066	Total en six ans, depuis 1866,—$1,274,743.
Do .. Houille	194	5	10	222	94,000	151,952	Ventes totales en dix ans, 300,000 tonnes.
Grand total, moyenne annuelle	13,902	1,266	577	11,697	3,036,023	5,044,830	

Quelques-uns des chiffres ci-dessus sont probablement trop faibles vu que, dans plusieurs cas, on n'a pu obtenir des rapports complets.

L'EXPLORATION GÉOLOGIQUE en compte avec le gouvernement fédéral, pour l'année expirée au 30 juin 1871.

	Dr.	$ cts.	$ cts.
1870. Juillet 1er.	A balancer	.....	1,640 61
	Montant reçu de Dawson frères, pour ventes de publications géologiques	133 35	
	do Alex. Murray, frais de boîtes expédiées à Terreneuve	6 43	
	do porté au compte rendu le 30 juin 1870 pour avances aux explorateurs, mais inclu dans les dépenses de la présente année	2,180 04	
			2,319 82
	Mandats émis durant l'année	.....	36,400 00
	Chèques non payés, 30 juin 1871	.....	602 13
			40,962 56
1871. Juillet 1er.	A balancer du compte de l'année dernière	.....	1,488 02

	Cr.		
	Payé A. R. C. Selwyn, 12 mois de traitement comme direct., au 30 juin 1871	3,000 00	
	T. Sterry Hunt, 12 do do chimiste et minéralogiste, au 30 juin 1871	2,800 00	
	Elkanah Billings, 12 mois de traitement comme curateur et palœontologiste, au 30 juin 1871	1,600 00	
			7,400 00
	R. Barlow, 12 mois de traitement	1,200 00	
	Scott Barlow, 12 do	945 83	
	H. S. Smith, 11 do	733 26	
	T. C. Weston, 12 do	716 62	
	do services supplémentaires	8 33	
	H. G. Vennor, 12 mois de traitement	699 96	
	M. McFarren, 12 do	384 00	
	do menus déboursés de bureau	740 47	
	G. R. Grant, teneur de livres	550 00	
	G. A. Barlow, 12 mois de traitement	120 00	
	J. Richardson, 12 do	1,200 00	
	R. Bell, 12 do	1,200 00	
	E. Hartley, 12 do	361 09	
	J. Lowe, 12 do	360 00	
	W. McOuat, 12 do	483 28	
	G. Browne, 12 do	416 65	
	Diverses personnes pour cartographie et préparation de plans	1,062 44	
	Arrérages des dépenses imprévues pour 1869-70	1,843 47	
			13,025 40
	Pour approvisionnements et autres frais d'exploration	6,156 61	
	Impressions, annonces, papeterie, gravure et lithographie	1,924 97	
	Cartes	395 28	
	Traduction	400 00	
	Charpentiers, briqueteurs, plombiers et forgerons	375 00	
	Instruments, outils et réparations	281 55	
	Combustible, gaz, eau et enlèvement de la neige	561 86	
	Assurance, $178 15, fret et charriage, $32 75	210 90	
	Souscriptions aux publications	55 90	
	Echantillons et plateaux, $105 12, composés chimiques, $5 36	110 48	
	Une moitié des déb. de bur. commun avec Sir W. E. Logan	163 20	
	Gratification à la succession E. Hartley, 2 mois de traitement	166 66	
	do do H. S. Smith, do	133 33	
			10,935 74
	A. R. C. Selwyn, frais de route	901 63	
	T. S. Hunt, do	395 84	
	T. C. Weston, do	198 50	
	J. Lowe, do	161 72	
	S. Barlow, do	147 39	
	R. Barlow, do	114 58	
	A reporter	1,919 66	31,361 14

EXPLORATION GÉOLOGIQUE, ETC.—*Suite.*

	$ cts.	$ cts.
CR. *Suite.*		
Report	1,919 66	31,361 14
Payé Gordon Browne, frais de route	88 20	
E. Hartley, do	386 46	
L. W. Bailey, do	57 80	
E. Billings, do	3 62	
		2,455 74
Avances pour frais d'exploration pour l'année 1871-2, comme suit :—		
A E. Billings	24 95	
L. W. Bailey, Nouveau-Brunswick	200 00	
A. R. C. Selwyn, Colombie Britannique	3,802 70	
J. Richardson, do	50 00	
A. Webster, Cantons de l'Est	110 00	
H. G. Vennor, Ontario	430 00	
W. McOuat, lac Misstassini	200 00	
R. Bell, Nipigon	500 00	
S. Barlow, Nouvelle-Ecosse	250 00	
J. Lowe, Upper Rouge	90 00	
		5,657 65
Balance non dépensée	.....	1,488 03
		$40,962 56

JOHN SIMPSON,
Assistant-Auditeur.

RÉPONSE

(No. 32.)

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 22 avril 1872; demandant copie de tous rapports faits par M. Perley, I. C., sur les moyens les plus praticables et les plus efficaces à prendre pour assurer et maintenir libre la navigation sur la rivière St. Jean, à l'endroit ou près de l'endroit appelé les battures d'Oromocto.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 2 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, le document qui précède n'est pas imprimé.*]

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

SUR

L'EXPLORATION

DU

CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE.

ADRESSÉ A L'HON. H. L. LANGEVIN, C. B., MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

PAR SANDFORD FLEMING,

INGÉNIEUR-EN-CHEF.

OTTAWA

IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1872.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

SUR L'EXPLORATION

DU

CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF,
OTTAWA, le 10 avril 1872,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport préliminaire sur l'exploration du chemin de fer canadien du pacifique commencée en juin de l'année dernière.

Par suite des conditions auxquelles la Colombie Britannique est entrée dans la Confédération Canadienne, il devint nécessaire de construire un chemin de fer jusqu'à la côte du Pacifique, à partir de quelque point qui formerait une jonction avec le réseau de chemins de fer existant actuellement dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Le premier pas important à faire vers la construction de ce chemin, étant de constater d'abord, au moyen d'une étude au théodolite et autrement, où l'on pourrait trouver une route praticable et acceptable, il fallait faire une exploration régulière.

Le parlement vota, à sa dernière session, une somme d'argent pour l'exploration, et le gouvernement me chargea subséquemment de la diriger et de prendre les mesures les plus propres à faire découvrir la route la plus praticable pour le chemin de fer projeté, et à procurer les meilleurs renseignements généraux sur cette route au point de vue du génie civil.

Il fut jugé important d'agir promptement et énergiquement, afin d'obtenir autant de renseignements que possible sur le sujet, avant la prochaine réunion du parlement.

L'objet de ce rapport est de donner un court aperçu des démarches faites pour atteindre ce but, et aussi de présenter sous une forme concise les résultats généraux de l'exploration jusqu'à cette date.

L'on choisit un endroit situé sur la rivière des Outaouais, vis-à-vis le lac Nipissingue, comme terminus oriental de l'exploration, et cet endroit, appelé "Mattawa," est d'un accès facile et commun à tous les chemins de fer déjà construits ou projetés, dans Ontario et Québec.

Le terminus de la côte du Pacifique n'est pas encore arrêté; son choix dépendra probablement beaucoup des facilités comparatives qu'offriront les différentes routes projetées à travers la Colombie Anglaise pour la construction du chemin de fer.

Dès le début, tous les renseignements qu'il était possible de se procurer sur le pays qui s'étend de Mattawa à la côte du Pacifique furent soigneusement étudiés, afin de découvrir où les explorations devaient se faire avec les plus grandes chances de succès.

L'on trouva que la direction générale du tracé du chemin de fer serait modifiée par certains traits importants de la configuration physique du pays à traverser.

Entre les principaux points où ils se rencontrent, il faut mentionner: 1. la région très-accidentée qui suit les bords des lacs Huron et Supérieur, et jusqu'à une certaine distance en arrière; 2. le lac Nipigon; 3. le lac des Bois; 4. le lac Manitoba; 5. les Montagnes-Rocheuses, et 6, les chaînes des Montagnes d'Or, de Selkirk et des Cascades, dans la Colombie Britannique.

Les principaux traits géographiques du pays divisent naturellement l'exploration en trois grandes divisions:—

Première.—De Mattawa au Fort Garry.
Seconde.—Du Fort Garry aux Montagnes-Rocheuses.
Troisième.—Des Montagnes-Rocheuses à la côte du Pacifique.

Il sera plus commode de traiter le sujet sous ces différents titres:—

De Mattawa au Fort Garry.

On ne peut obtenir que très peu de renseignements sur une vaste étendue du pays comprise entre Mattawa et le Fort Garry. Elle n'avait guères été pénétrée à plus de quelques milles en arrière de la rivière des Outaouais et des lacs Huron et Supérieur, si ce n'est sur les routes de canots qui conduisent aux postes éloignés de la compagnie de la Baie d'Hudson. Néanmoins, elle était mieux connue le long de la chaîne des lacs qui s'étendent du Fort William à Manitoba.

Ce que l'on connaissait réellement de ce pays, surtout de cette immense région comprise entre l'Outaouais et le coude nord du lac Supérieur, indiquait qu'il n'était pas favorable à la construction d'un chemin de fer. Le long de la côte du lac Supérieur, l'on disait que le terrain était parfaitement impraticable.

Il fut donc jugé opportun, en organisant une chaîne d'explorations, de tenter de percer l'intérieur à une distance considérable du lac, dans l'espoir de trouver un terrain qui n'offrirait pas d'aussi formidables obstacles que ceux qui se rencontrent sur ou près de la côte.

On a cru aussi qu'il importait d'essayer à trouver une ligne praticable qui toucherait les eaux navigables du lac Supérieur aussi près que possible du Fort Garry, savoir, à Népigon ou à la Baie du Tonnerre.

La distance entre Mattawa et le Fort Garry a été partagée en onze explorations ou subdivisions différentes, chacune de 75 à 90 milles de longueur, en vue d'assurer, sous le plus bref délai, une suite continue de mesurages précis.

Toute la région qui borde la ligne des explorations projetées, sur un parcours de près de mille milles, étant couverte d'une forêt épaisse sans chemins ni sentiers d'aucune espèce, ce travail devenait très difficile.

Une exploration accessoire fut autorisée entre le district de Nipissingue et le Sault Ste. Marie; cette ligne d'exploration devait rejoindre les chemins de fer projetés au sud du lac Supérieur et la ligne de navigation par le bateau-à-vapeur jusqu'à Népigon ou la Baie du Tonnerre.

Afin d'obtenir, durant l'année, autant de renseignements que possible, une expédition fut aussi dirigée vers le nord jusqu'à la Baie de James.

Cette dernière expédition se rendit jusqu'aux sources de la rivière des Outaouais, et au nord par la rivière Abbitibbé jusqu'au comptoir de Moose, revenant par la rivière Moose et la rivière Michipicoten jusqu'au lac Supérieur.

Du Fort Garry aux Montagnes-Rocheuses.

La région située à l'ouest du Fort Garry est composée, en grande partie, de prairies et, jusqu'à la base des Montagnes-Rocheuses, ne présente aucun accident remarquable au point de vue topographique; on n'a donc pas cru nécessaire de faire usage des instruments pour le moment sur ce parcours.

Toutefois, en étudiant avec soin les renseignements obtenus, on a constaté qu'en règle générale, les rivières des plaines à l'ouest de Fort Garry coulent dans des lits profonds et larges qui nécessiteront des ponts gigantesques.

On a constaté, surtout d'après les rapports de l'expédition de Palliser, que les grands bassins ou vallées, dans lesquels courent ces rivières, s'étendent sur une vaste région dont le

niveau est de 150 à 300 et même à 400 pieds au-dessous des plateaux qui les bordent de chaque côté; en outre les vallées ont, paraît-il, un mille et parfois un mille et trois quarts environ de largeur.

Il devenait donc de la plus haute importance d'étudier plus minutieusement cette région, en vue de trouver, pour le chemin de fer, un tracé aussi direct que possible à travers les plaines, en évitant, autant que possible, les obstacles sus-mentionnés ou en les surmontant aux endroits les moins difficiles.

Une double expédition fut organisée pour suivre deux routes différentes entre le Fort Garry et les deux passes les plus praticables à travers les Montagnes-Rocheuses, savoir: la Passe de Howse et la Passe de la Tête Jaune.

Ces deux partis ont reçu des instructions propres à garantir qu'on obtiendra les renseignements désirés.

Des Montagnes-Rocheuses au Pacifique.

D'après tous les renseignements qu'on a pu obtenir des différentes sources, les meilleures passes pour le chemin de fer, à travers les Montagnes-Rocheuses, sont celles de Howse et de la Tête-Jaune.

Dans la province de la Colombie il y a, dans toutes les directions, d'autres obstacles très-sérieux à la construction d'un chemin de fer, et le choix, non-seulement d'une des passes sus-mentionnées, mais d'un terminus sur la côte du Pacifique, semblait dépendre du succès que l'on obtiendrait dans la recherche du tracé le plus praticable pour un chemin de fer à travers l'intérieur de la province.

L'exploration de la Colombie Anglaise a été divisée en districts, dont l'un entre la passe Howse et le lac Shuswap, le second entre le lac Shuswap et le détroit de Georgie, par le bas de la rivière Fraser, et le troisième entre la passe de la Tête-Jaune et le haut de la rivière Fraser, à travers la région de Caribou.

Des ingénieurs ont été nommés pour conduire les explorations dans chacun de ces districts, et six partis ont été organisés en vue d'explorer complètement le pays et d'obtenir les renseignements propres à déterminer le choix de la ligne la plus convenable pour le chemin de fer.

Organisation général du personnel.

Dans un travail aussi considérable, entouré de difficultés plus qu'ordinaires, et dans des circonstances qui exigeaient qu'on obtînt le plus de renseignements possible, dans le plus court délai, il était important d'organiser le personnel sur un pied et d'une manière propres à garantir des résultats satisfaisants.

La région qu'on devait explorer étant, en grande partie inhabitée, sans voies de communication et, en apparence, impénétrable, il devenait d'autant plus important de prendre tous les moyens pour ne pas échouer dans les recherches et prévenir les désastres auxquels étaient exposés les divers partis d'exploration.

Il fut organisé un commissariat chargé de tout ce qui concerne l'achat et le transport des approvisionnements.

Autant que possible ou opportun, un système uniforme fut établi pour les travaux d'exploration et les rapports des renseignements obtenus.

Des instructions générales et spéciales furent dressées pour la gouverne de chaque employé.

Pour simplifier la correspondance et diminuer les chances d'erreur dans les relations avec le commissariat, et aussi pour faciliter l'étude générale, les différentes divisions d'exploration furent désignées par les lettres de l'alphabet, et comme il sera souvent fait allusion aux divers partis dans les rapports détaillés qui accompagnent le rapport général, l'explication suivante est nécessaire:—

Division **B.** De Mattawa au confluent des rivières de Montréal et des Outaouais.

Division **C.** De la rivière des Outaouais à un point près de la source de la rivière de Montréal.

Division **D.** De la rivière de Montréal à un point situé à environ mi-chemin du bras ouest de Moose River.

Division E. De ce dernier point à Moose River.

Division F. De Moose River à la petite rivière Noire, au nord du lac Supérieur.

Division G. De la petite rivière Noire au lac Long.

Division H. Du lac Long à la Roche-Rouge, à l'embouchure de la rivière Népigon.

Division I. De la Roche-Rouge au lac des Iles.

Division K. Du lac des Iles à la route des canots du lac Seul.

Division L. De la route des canots du lac Seul, jusqu'à la baie au Poisson-Blanc, lac des Bois.

Division M. De la baie au Poisson-Blanc à la Rivière Rouge, près de Fort Garry.

Division N. Expédition vers le nord par les rivières des Outaouais, Abbitibbé, Michipicoten et Moose, jusqu'à la baie de James.

Division O. } Expédition pour examiner la région à l'ouest de Fort Garry juqu'à la plaine.
P. } de Kootanie près de la passe de Howse, et le comptoir Jaspar, près de la Passe de la Tête-Jaune.

Division Q. Entre les passes de Thompson (nord) et de la Tête-Jaune.

Division R. Entre Caribou et Cache de la Tête-Jaune.

Division S. Entre la rivière Colombie et la passe de Howse.

Division T. Passe de l'Aigle, entre le lac Shuswap et la rivière Colombie.

Division U. Entre Lytton, sur la rivière Fraser, et le lac Shuswap.

Division V. De Lytton, en se dirigeant vers le sud, vers Burrard Inlet.

Division W. Du Sault Ste. Marie, le long de la tête nord du lac Huron, jusqu'à la rivière des Français.

Les différents partis, à mesure qu'ils s'organisaient et faisaient leurs arrangements avec le commissariat, se dirigeaient vers le champ de leurs opérations respectives.

Le nombre total des ingénieurs, arpenteurs, niveleurs et aides-employés,—avec les bûcherons, bateliers, porteurs, etc., s'élève à bien près du chiffre de huit cents.

Le premier détachement partit par la rivière des Outaouais pour l'intérieur, le 10 de juin. Les partis à destination de la région au nord du lac Supérieur laissèrent Collingwood le 20 juin. A la Colombie Anglaise une partie du personnel laissa Victoria pour gagner les montagnes, le 20 juillet.*

Progrès de l'exploration.

Je soumettrai maintenant quelques observations générales sur les progrès de l'exploration.

On trouvera les détails dans les rapports ci-joints.

Il a été impossible de maintenir des communications régulières avec plusieurs des partis d'exploration durant l'hiver, mais d'après les derniers rapports reçus, le soussigné peut dire avec confiance que les explorations projetées ou mois de juin dernier entre Mattawa, sur l'Outaouais et la baie de Népigon, sur le lac Supérieur, sont maintenant terminées à l'exception d'une, et qu'il n'y a que deux interruptions dans l'exploration faite entre la baie de Népigon et le Fort Garry.

On n'a pas rencontré d'obstacle sérieux en passant de la vallée de l'Outaouais dans la région située au nord du lac Supérieur ; il est impossible toutefois de parler favorablement de la région comprise dans les divisions G et H, soit un parcours de plus de cent milles vers l'est, à partir de la rivière Népigon. Cette section est très-accidentée et très-montueuse, et les explorateurs n'ont pu y trouver un passage pour le chemin de fer.

Bien que la tentative faite l'année dernière pour trouver un court tracé à travers la région de Caribou dans la direction requise, n'ait pas réussi, on n'a pas renoncé à en trouver une. Les travaux d'exploration ont été continués durant l'hiver et l'on fera des recherches actives partout où il y aura la moindre chance de succès. On a quelque espoir de trouver une ligne à partir de Thompson Nord à travers la chaîne de montagnes de Selkirk jusqu'aux lacs Quesnel, et de là par l'embouchure de la Quesnel jusqu'à Bute Inlet ; mais si cette tentative venait à échouer, on ferait une étude minutieuse sur une ligne traversant le Lac au

* Le jour où la Colombie Anglaise est entrée dans la Confédération.

Cheval et le lac La Hache. Si toutes ces explorations venaient à échouer, il est presque certain qu'on pourrait atteindre Bute Inlet par une ligne praticable à partir de la Cache de la Tête-Jaune, en tournant la région de Caribou au nord, et suivant les rives de la rivière Fraser, et de là, traversant les plaines Chilcotin. La seule objection sérieuse à cette dernière route sera sa longueur. Les niveaux ne peuvent manquer d'être avantageux vu que la ligne suit la rivière sur un parcours de plus de 250 milles, avec une déclinaison graduelle et uniforme.

Outre Burrard Inlet et Esquimalt, on a parlé de mettre le terminus à d'autres ports accessibles du Pacifique. On peut mentionner de ce nombre Alberni, à la tête de Barclay Sound, un autre hâvre à Nootka Sound, Bentick Arm et Port Essington, ou quelque autre point convenable à l'embouchure de la rivière Skeena; toutefois, il serait prématuré de discuter les avantages d'aucun de ces points sans avoir de plus amples renseignements sur les moyens de les atteindre en partant de la Cache de la Tête-Jaune.

En terminant ce résumé de ce qui a été fait depuis le commencement de l'exploration en juin dernier, je dois exprimer le regret de n'avoir pas de renseignements plus précis sur les explorations qui se font actuellement à l'est et à l'ouest du lac Népigon, en arrière de la lisière accidentée qui borde le lac Supérieur.

Supposant toutefois,—et l'on en sait assez pour permettre de le supposer,—que toutes les difficultés qui existent dans cette région seront surmontées, on peut dire qu'on a constaté approximativement la possibilité de construire un chemin de fer et la direction générale de la ligne d'Ottawa au Fort Garry, et de là, en traversant les grandes plaines et les Montagnes-Rocheuses jusqu'à la Cache de la Tête-Jaune, et que de ce dernier point on a trouvé au moins une ligne praticable jusqu'à l'océan Pacifique.

Il sera intéressant de comparer quelques-uns des détails de la ligne mentionnée dans le paragraphe précédent avec le chemin de fer dit *Union Pacific Railway*, aux Etats-Unis, et à cet effet un diagramme des deux lignes accompagne ce rapport.

Par le diagramme, on verra que le *Union Pacific Railway*, qui s'étend d'Omaha à San Francisco, traverse 1,300 milles, ou les trois-quarts de sa longueur totale, sur un niveau plus élevé que la passe de la Tête-Jaune, et que le point le plus élevé du chemin de fer canadien du Pacifique, est moitié moins élevé que plusieurs points de la ligne qui fonctionne aujourd'hui d'une côte à l'autre du continent.

Un tableau des distances entre quelques-uns des principaux points de la région qui s'étend de la vallée de l'Outaouais à la côte du Pacifique, est annexée à ce rapport. On ne doit naturellement pas supposer ce tableau bien exact, si ce n'est dans le cas des chemins de fer déjà construits ou tracés, dans les autres cas, les distances n'ont été déterminés que par des mesurages sur les cartes, et rien n'assure que les meilleures cartes ne contiennent pas de graves erreurs. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas d'autres moyens de vérifier les distances tant que la chaîne des explorations ne sera pas complète, d'un terminus à l'autre, et qu'on n'aura pas les résultats. Je crois néanmoins que l'indication approximative des distances pourra être utile au gouvernement dans l'étude de cette ligne, et pour cela j'ai cru devoir la présenter.

Je dois signaler deux ou trois détails qui résultent du tableau comparatif des distances.

Montréal et Toronto sont les deux principaux centres commerciaux de Québec et d'Ontario, et il est important de s'assurer comment on pourra les atteindre de l'intérieur, par exemple du Fort Garry.

D'après le tableau, la distance entre Montréal et Fort Garry, par la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, est de 1,180 milles, tandis que par la ligne projetée qui toucherait au Sault Ste. Marie, Duluth et Pembina, la distance est de 1,440 milles, et par Chicago et St. Paul, de 1,843 milles; c'est-à-dire que par les trois lignes *entièrement sur voie ferrée*, construites ou projetées entre Fort Garry et Montréal, la ligne du Pacifique Canadien, est de 260 milles plus courte que celle qui passe par le Sault Ste. Marie, et de 663 milles plus courte que celle qui fonctionne actuellement *viâ* Chicago et St. Paul.

Prenant Toronto pour point de départ, et suivant les chemins de fer du nord ou de Nipissingue jusqu'à Bracebridge, et opérant la jonction avec le pacifique canadien à Mattawa, il appert du tableau que la distance totale jusqu'au Fort Garry est de 1,110 milles, tandis que par Bracebridge, le Sault Ste. Marie, Duluth et Pembina, la distance est de 1,290 milles, et

par Chicago et St. Paul de 1,507 milles, ce qui prouve que des trois lignes, *entièrement sur voie ferrée*, actuellement construites ou à l'état de projet, entre Fort Garry et Toronto, le Pacifique Canadien est de 170 milles plus court que la ligne par le Sault Ste. Marie et Duluth, et de près de 400 milles plus courte que les chemins de fer Chicago et St. Paul.

On verra de plus, que pendant la saison de la navigation, la distance entre Toronto et le Fort Garry par Népigon est de 1,074 milles, tandis qu'elle est de 1,274 milles par Duluth et cette partie du chemin de fer du Pacifique Nord, à l'est de Pembina,—ce qui donne une différence de 200 milles en faveur du Pacifique Canadien, et l'embranchement de Népigon, différence par laquelle il y a 40 milles par voie ferrée, et 160 milles par eau.

Considérant le chemin de fer canadien du Pacifique comme route directe entre les ports de l'Atlantique et ceux du Pacifique, le profit comparatif mentionné dans le paragraphe précédent, et qui est ci-joint, fait voir les avantages que le chemin canadien a sur le *Union Pactfic Railway*. Les hauteurs moindres et les inclinaisons plus favorables ne sont pas néanmoins les seuls avantages.

En étudiant soigneusement la question des distances, on arrive à la conclusion évidente que le continent peut être traversé, sur le sol canadien, par une ligne beaucoup plus courte que par les chemins de fer actuellement en existence aux Etats-Unis.

Consultant encore le tableau, on verra que la distance de San Francisco à New-York par le *Union Pacific Railway*, est de 3,363 milles, tandis qu'entre New-Westminster et Montréal il n'y a que 2,730 milles, soit une différence de 633 milles en faveur de la route canadienne.

Comparant la distance entre d'autres points éloignés qui pourront former les correspondances de trafic avec les chemins de fer inter-océaniques de l'Amérique du Nord, on constate des faits importants signalés dans le tableau.

Comparée à l'*Union Pacific Railway*, la ligne canadienne raccourcira, en ligne directe, le trajet entre Liverpool et la Chine de plus de mille milles.

Quand on considère les avantages des niveaux, incontestablement plus favorables de la ligne canadienne, et la réduction sus-mentionnée des distances, on ne peut nier que pour le trafic direct entre les deux océans, le chemin canadien aura les meilleures chances du succès.

Il a été impossible d'établir une comparaison avec le chemin de fer du Pacifique Nord, projeté à travers les territoires des Etats-Unis jusqu'à Puget Sound, vu qu'on a pu obtenir de renseignements précis sur les distances, les niveaux, les élévations ni le tracé probable, sauf sur la section qui se trouve à l'est de la Rivière Rouge.

En terminant ce rapport, on me permettra de dire qu'une exploration aussi vaste, à travers un pays presque inhabité, et où l'on ne trouve ni abri ni substance, ne pouvait être faite sans souffrance ni danger pour les explorateurs.

J'ai compris dès le début la grave responsabilité de fournir les provisions indispensables aux divers partis d'exploration, et bien que, dans certains cas, il y ait pu avoir rareté de vivres, du moins je n'ai point eu connaissance que les divers partis en aient jamais manqué totalement.

Je suis fâché d'avoir à constater la perte de sept pauvres hommes qui ont péri, l'été dernier, dans les incendies des bois en portant des provisions aux partis d'exploration au nord du lac Supérieur.

Pas d'autres désastres graves à signaler, bien que plusieurs fois on ait couru des dangers imminents. Pendant l'hiver plusieurs hommes ont cruellement souffert du froid.

Je ne saurais trop louer le courage et la persévérance des employés, surtout de ceux qui pour mieux accomplir les vœux du gouvernement dans le plus court délai possible, n'ont pas hésité, après la campagne d'été, à continuer l'exploration durant l'hiver.

Quelques-uns des partis ont été en campagne pendant dix mois consécutifs, y compris les mois les plus rudes de l'hiver. Il était impossible de leur fournir tous les abris et les provisions nécessaires dans une si rude saison, et il y a eu malheureusement des cas pénibles de scorbut.

Toutefois, les hommes ont souffert ces rigueurs et ces privations d'une manière qui mérite les plus grands éloges.

Je suis heureux d'avoir à dire que tous les employés, y compris ceux du commissariat, ont rempli leurs fonctions avec le plus grand zèle et ont fait tous leurs efforts pour amener de bons résultats.

Je dois dire que toutes les fois que les partis d'exploration ont rencontré des employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ces derniers leur ont fourni, avec la plus grande bienveillance, toute l'assistance possible.

Tout le long de la ligne, les Sauvages se sont montrés fort paisibles et même sympathiques, du moment qu'on leur expliquait le but des diverses expéditions. Plusieurs mêmes ont rendu des services précieux aux explorateurs.

J'ai l honneur, etc.,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur-en-chef.

L'hon. L. H. Langevin, C. B.,
Ministre des Travaux Publics,
Etc., etc., etc.

DISTANCES APPROXIMATIVES.

Chemin de fer Canadien du Pacifique, d'après le plan du projet.

(*Voir l'explication, pages* 7 *et* 8 *du rapport.*)

	Noms des localités.	Distances intermédiaires.		Distances totales.
		Milles.	Milles.	Milles.
	De Mattawa à la jonction de l'embranchement de Népigon	580	.....	
	De l'embranchement de la jonction de Népigon au Fort Garry	320	.....	
	De Mattawa au Fort Garry	.....	900	
	Embranchement de Népigon	120		
	Du Fort Garry au comptoir de Jasper	.....	1,000	
	Du comptoir de Jasper à la Passe de la Tête Jaune	40	.....	
	De la Passe de la Tête Jaune à la Cache de la Tête Jaune	60	.....	
	Du comptoir de Jasper à la Cache de la Tête Jaune	.....	100	
	De Mattawa à la Cache de la Tête Jaune	.....	2,000	
	De la Cache de la Tête Jaune à New Westminster (Burrard Inlet) par Kamloops et la ligne en voie d'exploration	.....	450	
1	*De Mattawa à New Westminster*	.....	.....	2,450
	De Mattawa à la Cache de la Tête Jaune (comme ci-dessus)	.....	2,000	
	De la Cache de la Tête Jaune à Bute Inlet, par Thompson Nord et lac La Hache	.....	450	
2	*De Mattawa à Bute Inlet*	.....	.....	2,450
	De Mattawa à la Cache de la Tête Jaune (comme ci-dessus)	.....	2,000	
	De la Cache de la Tête Jaune à Bute Inlet, par la Rivière Fraser Nord et les Forts George Chilcotin	.....	450	
3	*De Mattawa à Bute Inlet*	.....	.....	2,450
	De Mattawa à Bute Inlet (comme ci-dessus)	.....	2,450	
	De Bute Inlet au canal d'Alberni (Barclay Sound)	.....	150	
4	*De Mattawa au Canal d'Alberni*	.....	.....	2,600
	De Mattawa à Bute Inlet, (comme ci-dessus)	.....	2,450	
	De Bute Inlet à Victoria (Havre d'Esquimault)	.....	250	
5	*De Mattawa à Victoria*	.....	.....	2,700
	De Mattawa à la Cache de la Tête Jaune (comme ci-dessus)	.....	2,000	
	De la Cache de la Tête Jaune à Port Essington, par la Riv. Fraser Nord	.....	500	
6	*De Mattawa à Port Essington*	.....	.....	2,500

DISTANCES COMPARATIVES.

	Noms des localités entre Montréal, Toronto et Fort Garry.	Par chem. de fer ou par eau.	Distances intermédiaires.	Distance totale.
			Milles.	Milles.
	De Montréal à Mattawa	Voie ferr.	280	
	De Mattawa à Fort Garry (Pacifique Canadien)	do	900	
1	*De Montréal à Fort Garry* (par MATTAWA)			1,180
	De Montréal à Mattawa	do	280	
	De Mattawa au Sault Ste. Marie	do	280	
	Du Sault Ste. Marie à Nipigon	Eau.	260	
	De Nipigon à Fort Garry (Pacifique Canadien)	Voie ferr.	440	
2	*De Montréal à Fort Garry* (par MATTAWA, SAULT, et NIPIGON)			1,260
	De Montréal à Mattawa	Voie ferr.	280	
	De Mattawa au Sault Ste. Marie	do	280	
	Du Sault Ste. Marie à Duluth	V. f. ou E.	400	
	De Duluth à Moorhead	Voie ferr.	243	
	De Moorhead à Fort Garry	do	237	
3	*De Montréal à Fort Garry* (par MATTAWA, SAULT, DULUTH, et MOORHEAD			1,440
	De Montréal à Chicago	Voie ferr.	848	
	De Chicago à St. Paul	do	491	
	De St. Paul à Fort Garry	do	504	
4	*De Montréal à Fort Garry* (par CHICAGO et ST. PAUL)			1,843
	De Montréal à Toronto	Voie ferr.	333	
	De Toronto à Collingwood	do	94	
	De Collingwood à Nipigon	Eau.	540	
	De Nipigon à Fort Garry (Pacifique canadien)	Voie ferr.	440	
5	*De Montréal à Fort Garry* (par TORONTO, COLLINGWOOD, et NIPIGON)			1,407
	De Toronto à Bracebridge (par le chemin de fer du Nord et Toronto et Nipissing)	Voie ferr.	130	
	De Bracebridge à Mattawa	do	80	
	De Mattawa à Fort Garry (Pacifique canadien)	do	900	
6	*De Toronto à Fort Garry* (par BRACEBRIDGE et MATTAWA)			1,110
	De Toronto à Bracebridge	Voie ferr.	130	
	De Bracebridge au Sault Ste. Marie	do	280	
	Du Sault Ste. Marie à Nipigon	Eau.	260	
	De Nipigon à Fort Garry (Pacifique canadien)	Voie ferr.	440	
7	De *Toronto* à *Fort Garry* (par BRACEBRIDGE, SAULT, et NIPIGON)			1,110
	De Toronto à Bracebridge	Voie ferr.	130	
	De Bracebridge au Sault Ste. Marie	do	280	
	Du Sault Ste. Marie à Duluth	V. f. ou E.	400	
	De Duluth à Moorhead	Voie ferr.	243	
	De Moorhead à Fort Garry	do	237	
8	*De Toronto à Fort Garry* par BRACEBRIDGE, SAULT, DULUTH, et MOORHEAD			1,290
	De Toronto à Chicago	Voie ferr.	512	
	De Chicago à St. Paul	do	491	
	De St. Paul à Breckenridge	do	217	
	De Breckenridge à Fort Garry		287	
9	*De Toronto à Fort Garry* (par CHICAGO et ST. PAUL)			1,507
	De Toronto à Collingwood	Voie ferr.	94	

DISTANCES COMPARATIVES.—*Suite.*

	Noms des localités entre Montréal, Toronto et Fort Garry.	Par chem. de fer ou par eau.	Distances inter-médiaires.	Distances totales.
			Milles.	Milles.
	De Toronto à Fort Garry (par CHICAGO et ST. PAUL).—*Suite.*			
	De Collingwood à Nipigon	Eau.	540	
	De Nipigon à Fort Garry (Pacifique Canadien)	Voie ferr.	440	
10	*De Toronto à Fort Garry* (par COLLINGWOOD et NIPIGON, et Pacifique Canadien)			1,074
	De Toronto à Collingwood	Voie ferr.	94	
	De Collingwood à Duluth	Eau.	700	
	De Duluth à Moorhead	Voie ferr.	243	
	De Moorhead à Fort Garry	do	237	
11	*De Toronto à Fort Garry* (par COLLINGWOOD, DULUTH, et MOORHEAD)			1,274
	De Fort Garry à Duluth (chemin de fer construit ou projeté)		480	
	DeFort Garry à Nipigon (Pacifiq. Canad., ligne princ. et embranchem.)		440	

NOTE.—Toutes les fois que Fort Garry est mentionné dans la liste précédente il s'agit du Fort Garry, en bas, ou du Fort de Pierre, le meilleur endroit pour traverser la rivière.

DISTANCES COMPARATIVES.

	Désignation de la route entre les ports de l'océan Atlantique et l'océan Pacifique.	Milles.
1	De San Francisco à New York.—"Union Pacific" Michigan Central et New York Central	3,363
	De New Westminster à Montréal.—Pacifique Canadien et ligne de Montréal par Ottawa..	2,730
	Différence en faveur de la route Canadienne.....	633
2	De San Francisco à New York.—"Union Pacific," Michigan Central et New York Central.	3,363
	De New Westminster à New York.—Pacifique Canadien, St. Laurent et Ottawa, Ogdensburgh et Rome, et New York Central.....	3,058
	Différence en faveur de la route Canadienne.....	305
3	De San Francisco à Montréal.—"Union Pacific," Michigan Central, chem. de fer G. Tronc.	3,251
	De New Westminster à Montréal.—Pacifique Canadien, Montréal et Ottawa.....	2,730
	Différence en faveur de la route Canadienne.....	521
4	De San Francisco à Boston.—"Union Pacific," Michigan Central, New York Central, à Troy, de Troy à Boston.....	3,422
	De New Westminster à Boston.—Pacifique Can., Ottawa à Montréal, Montréal à Boston..	3,087
	Différence en faveur de la route Canadienne.....	335
5	De San Francisco à Portland.—"Union Pacific," Michigan Central, chem. de fer G. Tronc.	3,548
	De Westminster à Portland.—Pacifiq. Can., Ottawa et Montréal, chem. de fer G. Tronc..	3,027
	Différence en faveur de la route Canadienne.....	521

NOTE.—La distance du Japon, de la Chine et des côtes de l'Asie, en général, est de 1,000 à 1,200 milles moindre par le Pacifique Canadien que pour "l'Union Pacific." Voici ce qu'écrit à ce sujet le professeur Maury, É. U. :—"Les vents alisés placent l'île Vancouver sur la ligne du Japon et de la Chine à San Fran-"cisco et cela si complètement qu'un vaisseau à voile à destination de San Francisco suivra la même ligne "que s'il était à destination de Vancouver,—en sorte que toutes les cargaisons de retour aborderont à ce "bord, afin de sauver deux ou trois semaines de temps, plus les frais et risques." Toutefois, il faut bien comprendre que cet avantage, équivalant à la distance entre l'île Vancouver et San Francisco, savoir, environ 800 milles, est indépendant de et s'ajoute à la distance directe par la route canadienne, telle qu'indiquée plus haut.

LATITUDE ET LONGITUDE.

NEW YORK.....	Lat.	40°—42′—42″ N.
	Lon.	74 —00 —00 O.
MONTRÉAL.....	Lat.	45 —36 —17 N.
	Lon.	73 —58 —30 O.
SAN FRANCISCO.....	Lat.	37 —49 —12 N.
	Lon.	122 —30 —42 O.
NEW WESTMINSTER.....	Lat.	49 —13 —00 N.
	Lon.	122 —54 —30 O.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 25 avril 1872; demandant 1o. copie de toutes instructions données aux ingénieurs chargés des divisions B, C, D et E, de l'exploration du chemin de fer du Pacifique canadien, de toute correspondances avec eux et de tous rapports de progrès faits par eux; 2o. copie de toute correspondance entre le ministre des travaux publics ou l'ingénieur-en-chef de l'exploration du chemin de fer du Pacifique canadien et toute personne engagée, dans toute autre capacité, dans l'exploration d'aucune des dites divisions; 3o. copie de tout rapport d'investigation sur la cause de la suspension de l'exploration de la division C, des minutes des témoignages pris, et des papiers soumis comme preuve dans la dite investigation, et de toute correspondance entre le ministre des travaux publics, l'ingénieur-en-chef et l'ingénieur en charge de la division au sujet de la dite investigation.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 12 juin 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

REPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 avril 1872; demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, y compris les mémoires ou protêts adressés au gouvernement par la compagnie, et copie de tout arrangement conclu entre le gouvernement et la compagnie relativement à l'usage, par la compagnie, du chemin de fer du gouvernement entre Windsor et Halifax, ou au privilége du droit de parcours sur le dit chemin.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 6 mai 1872.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, avril 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse la réponse relative à la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, demandée par une Adresse de la Chambre des Communes en date du 17 avril 1872, également ci-incluse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A l'Hon. Secrétaire d'Etat
pour le Canada,
Ottawa.

Chemin de fer Windsor et Annapolis.

Droits de parcours sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

1er mars 1871, de *L. Carvell* et *G. Taylor*, 2,404.—Donnent l'historique du chemin de fer Windsor et Annapolis depuis son commencement et font rapport sur la requête de cette compagnie pour obtenir les droits de parcours sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, et sont d'opinion que l'octroi de cette requête serait préjudiciable aux intérêts du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

Mars 13, de *E. Parent*, 2,417.—Transmet un mémoire de Vernon Smith, soumettant au conseil sa requête pour "droits de parcours" sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse qu'il réclame en vertu de la convention faite pour la construction du chemin de fer Windsor et Annapolis.

Mars 14, *Rapport au Conseil*, 1,352.—Pour rejeter la requête faite par la compagnie Windsor et Annapolis pour "droits de parcours" sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

Avril 17, de *J. A. Mann*, 2,571.—Fait valoir la réclamation de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis pour obtenir les droits de parcours jusqu'à Halifax; suggérant que si elle ne réussit pas, le gouvernement doit exercer le droit d'achat qui lui est conféré par l'acte local de 1866. Demande une entrevue au gouvernement.

Avril 19, de *J. A. Mann*, 1,425.—Demandant quelle décision sera prise sur sa lettre du 17 du courant.

Avril 19, de *J. A. Mann*, 2,583.—Accuse réception de la lettre de 19 courant. Donne son adresse.

Juin 23, au *Ministre de la Justice*, 1,549.—Transmettant avec d'autres documents la requête de M. Mann en faveur du chemin de fer Windsor et Annapolis pour "droits de parcours", etc., jusqu'à Halifax.

Juillet 4, de *H. Bernard*, 2,849.—Accuse réception du No. 1,549, et annonce que le ministre de la justice a déjà fait un rapport complet sur la requête du chemin de fer Windsor et Annapolis pour "droits de parcours" jusqu'à Halifax. Le rapport en question se trouve dans le No. 2,417.

Juillet 26, de *J. A. Mann*, 2,895.—Présente au nom de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis un mémoire imprimé faisant connaître les raisons sur lesquelles la compagnie base sa demande de "droits de parcours" jusqu'à Halifax, et proposant certains arrangements, etc.

Juillet 27, de *J. A. Mann*, 2,901.—A reçu un télégramme l'informant que l'appel sur la question de la responsabilité du chemin de fer a été en faveur de la compagnie, les juges décidant unanimement que le chemin de fer est une entreprise publique provinciale et comme tel exempt des taxes.

Juillet 28, *Rapport au Conseil*, 1,602½.—Pour faire avec le chemin de fer Windsor et Annapolis les conventions de transport, y compris les "droits de parcours" mentionnés dans sa chartre, et pour faire déterminer l'affaire par arbitrage, si le ministre et la compagnie ne peuvent pas l'arranger autrement.

Juillet 28, *Arrêté en Conseil*, 2,916.—Autorisant le ministre à faire avec la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis les conventions de transport, y compris les "droits de parcours" mentionnés dans la chartre de la compagnie, et à nommer dans ce but des officiers ou arbitres, si le ministre et la compagnie ne peuvent faire ces arrangements sans recourir à l'arbitrage.

Août 1er, de *J. A. Mann*, 2,920.—Demande que la décision prise par le gouvernement au sujet de la réclamation de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis soit examinée de nouveau et propose certains arrangements.

Août 8, à *J. A. Mann*, 1,617.—L'informant que M. Fleming a été nommé pour conférer avec lui dans le but de faire des arrangements préliminaires pour mettre à exécution l'arrêté en conseil du 28 du mois dernier, autorisant certaines conventions de transport et les "droits de parcours" avec sa compagnie.

Août 11, à *Sandford Fleming*, 1,623.—Le nommant pour conférer avec la compagnie

du chemin de fer Windsor et Annapolis ou son agent autorisé, et lui enjoignant de dire à ce département à quelle entente et à quels arrangements on peut en venir avec la compagnie relativement aux conventions de transport et aux "droits de parcours" autorisés par l'arrêté en conseil du 28 du mois dernier. Documents inclus.

Août 14, de *J. A. Mann*, 2,946.—Accuse réception de la lettre du 8 du courant. Sera heureux d'avoir une entrevue avec M. Fleming pour faire des arrangements préliminaires quant au transport et aux "droits de parcours", mais regrette que les propositions faites dans le 7me paragraphe de sa lettre du 1er courant ne soient pas admises, et soumet de nouvelles propositions à l'examen des gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Août 28 et 29, de l'*Hon. Sir Francis Hincks*, 2,965.—"Télégraphe"—S. Fleming et Mann se sont entendus sur les "droits de parcours" entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, de donner au Canada un tiers des recettes brutes. Y aurait-il quelque chance que le ministre recommanderait cela de suite, car Mann veut partir? La promesse d'une recommandation pourrait servir de réponse sans un arrêté en conseil. Ce serait un malheur de laisser cette affaire en suspens, si elle peut être évitée.

Août 30, à l'*Hon. Sir Francis Hincks*, 1,639.—"Télégraphe"—Sir Geo. Cartier recommandera l'adoption de l'arrangement dès que le rapport de M. Fleming sera envoyé. M. Mann peut partir.

Septembre 2, à *J. A. Mann*, 1,647½.—"Télégraphe"—Par Sir G. Cartier—Que dès que M. Fleming aura fait rapport, l'affaire sera soumise au conseil et que M. Fleming a reçu instruction de conférer avec lui.

Septembre 4, à *J. A. Mann*, 1,648½.—"Télégraphe"—Par Sir G. Cartier.—Vous êtes sous une fausse impression. Le rapport de Fleming doit être soumis à l'approbation du conseil. Je partirai ce matin pour Ottawa. Depuis votre dernière visite à Ottawa, toute la diligence possible a été faite dans votre affaire de chemin de fer. Le gouvernement n'est pas responsable des retards

Septembre 7, de *J. A. Mann*, 2,990.—"Télégraphe"—Il paraît que personne n'est autorisé à s'entendre avec moi pour les "droits de parcours." Veuillez donner des instrutions à Fleming.

Septembre 8, à *Sandford Fleming*, 1,654.—"Télégraphe"—Ainsi que suggéré dans votre "télégramme" à Sir Francis Hincks, Taylor a reçu instruction de venir ici.

Septembre 7, de *J. A Mann* à Sir G. Cartier, 3,002.—"Télégramme"—Votre télégramme reçu. Fleming a mis son rapport à la poste mardi dernier. J'ose espérer que vous ne croirez pas nécessaire de remettre l'affaire à une autre réunion du conseil.

Septembre 10, de *J. A. Mann*, 3,011.—"Télégraphe"—On ne m'a pas accordé d'attention ici, mais on m'a fait grand nombre d'objections frivoles. La ligne sera fermée si la compagnie n'obtient pas ses droits.

Septembre 13, à *Sandford Fleming*, 1,656.—"Télégraphe"—Votre rapport concernant la convention avec M. Mann n'est pas encore arrivé.

Septembre 14, de *S. Fleming*, 3,026.—"Télégraphe"—Mon rapport a été préparé il y a une semaine. Je crains quelque maladresse dans la malle. Cependant Taylor en a une copie. Il devra arriver à Ottawa demain. Je m'en vais aujourd'hui sur l'Intercolonial. Si Sir George le désire, j'irai directement à Ottawa, partant de Shédiac demain par le steamer. Répondez à Amherst ce soir.

Septembre, 14, de l'*Hon. Jos. Howe*, 3,028.—"Télégraphe"—Aucune concession ne doit être faite à Mann sans être auparavant mûrement considérée. Des erreurs peuvent causer les plus grands embarras ici (Halifax).

Septembre 15, de *S. Fleming*, 3,030.—Fait rapport de son entrevue avec Mann et soumet les conventions proposées avec la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis relativement aux "droits de parcours." La convention B. a été modifiée et finalement adoptée, telle que ci-après, le 21 septembre, par MM. Carvell et Fleming, pour le gouvernement, et par M. Mann, pour la compagnie du chemin de fer.

Septembre 15, à *J. A. Mann*, 1,667.—Transmettant pour son information copie de l'appendice B. joint au rapport de M. Fleming, No. 3,030, étant la convention qui doit être faite avec la compagnie au sujet des "droits de parcours."

Septembre 18, de *J. A. Mann*, 3,038.—A examiné le projet de convention préparé par M. Fleming relativement aux conventions de transport qui doivent être faites avec sa compagnie, et demande qu'il soit modifié en la manière ci-après indiquée.

Septembre 19, à *S. Fleming*, 1,672.—Transmettant pour son information les rapports Nos. 3,006, 3,030 et 3,038.

Septembre 19, *Rapport au Conseil*, 1,673.—Soumettant à son approbation les articles de la convention préparée par M. S. Fleming, avec le concours de M. Carvell, concernant la convention de transport, y compris les "droits de parcours," qui doit être faite avec la compagnie de chemin de fer Windsor et Annapolis.

Septembre 21, de *J. A. Mann*, 3,044.—Renvoie à sa lettre du 18 courant, et demande que les clauses 7 et 17 du projet de convention pour "droits de parcours" soient modifiées tel qu'indiqué, et que le montant à être payé au gouvernement, par la compagnie, soit fixé par un arrêté en conseil, à 30 par cent des recettes brutes. Aussi, que la convention soit faite pour 21 ans et renouvelable.

Septembre 14 et 21, de *J. A. Mann*, 3,045.—Suggère l'adoption de certaines mesures pour conduire à bonne fin le règlement de la question des conventions de transport et des "droits de parcours."

Septembre 6 et 21, de *S. Fleming* à *Sir F. Hincks*, 3,046.—"Télégraphe"—Les objections de Taylor contre plusieurs clauses ont beaucoup de force en elles-mêmes quand on les examine. J'ai préparé une convention qui embrasse tout ce que comportait l'arrêté en conseil et les points essentiels de la convention de Mann qui devraient faire. Je crois que vous devriez faire monter Taylor à Ottawa, car il est au fait de toute la question. J'enverrai un rapport par la prochaine malle.

Septembre 21 et 22, de *W. H. Lee*, 3,047.—Annonce que le rapport au conseil demandant la sanction de la convention relative aux "droits de parcours" a été adopté.

Septembre 22, à *J. A. Mann*, 1,674.—Lui donnant connaissance de l'arrêté en conseil passé ce jour et qui sanctionne les articles de la convention mentionnés plus haut.

Septembre 22, à *George Taylor*, 1,675.—"Télégraphe"—La convention concernant les "droits de parcours" est adoptée. Par conséquent vous n'avez pas besoin de venir.

Octobre 2 et 6, de *J. A. Mann*, 3,074.—Demande que les réclamations de sa compagnie telles qu'énumérées dans le 3ème paragraphe de sa lettre du 1er août, soient examinées. Consent à ce qu'elles soient réglées par des arbitres indépendants.

Octobre 13, à *J. A. Mann*, 1,699.—Accuse réception du No. 3,074.

Novembre 21 et décembre 7, de *J. A. Mann*, 3,204.—Demande que des instructions soient données pour mettre à effet la convention faite avec sa compagnie.

Décembre 7, au *Ministre des Douanes*, 1,751.—Transmettant pour examen et rapport copies des documents Nos. 30 et 3,006.

Décembre 7, au *Ministre des Finances*, 1,752.—Transmettant pour examen et rapport copies des documents Nos. 30 et 3,006.

Décembre 7, au *Ministre de la Justice*, 1,753.—Transmettant pour examen et rapport copies des documents Nos. 30 et 3,006.

Décembre 11, de *Sandford Fleming*, 3,217.—"Télégraphe"—Veuillez suggérer au ministre que Taylor reçoive instruction de procéder de suite avec la convention du chemin de fer d'Annapolis, laquelle, je crois, entre en opération le 1er janvier.

Décembre 22, *Arrêté en Conseil*, 3,226.—Approuvant et ratifiant la convention faite entre MM. Fleming et Carvell, pour le gouvernement, et M. Mann, pour la compagnie, en ce qui concerne les "droits de parcours," etc., etc., étant convenu que le paiement d'un tiers des recettes brutes serait accepté.

Décembre 20, à *J. A. Mann*, 1,766.—Que M. Taylor a reçu une copie de la convention, avec prière de lui donner effet.

Décembre 20, à *George Taylor*, 1,767.—Transmettant copie de la convention, avec prière de lui donner effet.

Décembre 29.—1872. Janvier 5.—De l'*Hon S. L. Tilley*, 3,291.—Accuse réception du No. 1,751 et est d'opinion qu'en vertu de la clause 9 de la convention intervenue entre la compagnie et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, le 22 novembre 1866, la compagnie a droit à une remise de tous les impôts qui sont payés au gouvernement pour les articles em-

ployés dans la construction ou qui sont nécessaires au fonctionnement de la ligne, mais que tous les impôts ainsi remis doivent former un compte du gouvernement fédéral contre celui de la Nouvelle-Ecosse.

Janvier 8 et 20, de *Vernon Smith*, 3,341.—Demande que la 8ème clause de la convention faite avec sa compagnie soit modifiée de manière que la compagnie puisse enrégistrer passagers et fret, entre Halifax et les stations intermédiaires, sur la ligne principale, et avoir une part du revenu qui en provient.

Janvier 22, à *George Taylor*, 1,837.—" Télégraphe"—Depuis la convention intervenue entre le chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement, les convois de Halifax à la Jonction et à Truro continuent comme auparavant. Le trafic local en passagers et fret, entre Halifax et Windsor, se fait-il et a-t-il les mêmes facilités qu'avant la convention?

Janvier 22 et 23, de *George Taylor*, 3,350.—" Télégraphe"—Depuis la convention faite entre le chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement, les convois qui vont à la Jonction et à Truro circulent comme auparavant. La compagnie fait circuler le même nombre de convois transportant des passagers entre Halifax et Windsor, mais je ne puis dire si la compagnie possède suffisamment de matériel pour transporter le trafic de fret.

Janvier 28, à *George Taylor*, 1,838.—" Télégraphe"—Les convois du gouvernement ont-ils arrêté au même nombre de stations qu'avant la convention?

Janvier 23 et 24, de *George Taylor*, 3,352.—" Télégraphe"—Oui, les convois du gouvernement arrêtent maintenant au même nombre de stations qu'avant la convention. On suit aujourd'hui pour les haltes les mêmes règlements qui sont en vigueur depuis des années.

Février 6, à *Vernon Smith*, 1,872.—L'informant que des plaintes sont faites de ce que sa compagnie charge des prix plus élevés que ceux convenus, et le priant de donner des explications à ce sujet et d'envoyer une copie du tarif supplémentaire de sa compagnie.

Mars 6 et 14, de *Vernon Smith*, 3,528.—Accuse réception du No. 1,872 et donne les explications demandées au sujet du tarif dont copie est ci-jointe.

(No. 2,404.)

OTTWA, 1er mars 1871.

MONSIEUR,—Relativement aux instructions qui nous ont été données dans l'affaire du chemin de fer Windsor et Annapolis, nous avons l'honneur de dire que par un Acte de l'Assemblée Générale de la province de la Nouvelle-Ecosse, 28 Vict., chap. 13, des dispositions furent faites pour la construction de cette ligne, et le " commissaire en chef" fut à cet effet autorisé à passer un contrat avec des personnes responsables.

Le 26 octobre 1865, une convention fut faite entre le commissaire en chef et MM. Edward Harris et J. J. V. Smith, au nom de MM. George Knight et Cie, de Londres, pour construire le chemin de fer " Windsor et Annapolis," à certaines conditions. L'entreprise devait être commencée avant le premier jour de mai alors suivant, et complètement terminée et prête pour le trafic le premier jour de mai 1868.

Cette convention fut subséquemment confirmée par M. George Knight; mais comme il négligea de commencer l'entreprise, elle fut annulée.

Le 22 novembre 1866, MM. Tupper, Henry et Ritchie, qui se trouvaient alors en Angleterre, ayant été autorisés à cet effet par un arrêté en conseil et agissant au nom du commissaire en chef des chemins de fer, firent avec MM. Punchard, Barry et Clark une convention par laquelle ces derniers s'engagèrent à construire l'entreprise qui devait devenir leur propriété ou celle d'une compagnie formée par eux.

Les travaux devaient être commencés pas plus tard que le 1er janvier 1867, et complètement terminés et prêts pour le trafic le ou avant le 1er décembre 1869.

Subséquemment, le 7 mai 1867, la " Compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis" reçut sa chartre, en vertu d'un acte de l'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, 30 Vict., chap. 36, dont fit " partie et portion" la convention du 22 novembre 1866.

La ligne fut ouverte au trafic le 18 décembre 1869, les "conventions de transport" ayant été faites, le 13 du même mois, par M. Vernon Smith au nom du "chemin de fer Windsor et Annapolis," et M. Lewis Carvell pour le "chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse."

Une copie de ces conventions de transport se trouve ci-jointe.

La section II de la convention du 22 novembre 1866 stipule "qu'avant l'ouverture du "chemin de fer une convention de transport devra être faite entre les dites parties pour "l'usage et l'emploi mutuels de leur ligne respective de chemin de fer entre Halifax et "Windsor et Windsor et Annapolis, y compris les droits de parcours, ou pour l'exploitation col-"lective de ces lignes à des conditions équitables" à être réglées en cas de désaccord par deux arbitres qui sont autorisés, si c'est nécessaire, à choisir un compromissaire.

Cette section semble contenir deux propositions: l'une, que "les conventions de transport," y compris "les droits de parcours," devront être faites pour "l'usage et l'emploi mutuels" à des "conditions équitables" des chemins de fer respectifs; l'autre, que des "conventions de transport" pour "l'exploitation collective de ces lignes" à des "conditions équitables" peuvent être faites.

Nous sommes d'avis que comme les deux lignes avaient une administration séparée, une des deux alternatives aurait pu être adoptée en vertu de la convention.

La première était autorisée par "les conventions de transport" déjà faites et en vertu desquelles les lignes sont "exploitées collectivement," car les chars et les convois des lignes respectives passent librement d'un chemin à l'autre sans changement et sans déchargement.

Par un autre plan les lignes seraient mutuellement employées si les convois et les locomotives appartenant à l'un ou l'autre chemin avaient la liberté de passer en allant ou venant de leurs gares ou dépôts sur la ligne de communication, en vertu "de conventions de transport équitables" et sous l'administration immédiate de l'administrateur de cette ligne.

Cette méthode est quelquefois suivie dans les pays populeux où il y a un trafic considérable, et où les "droits de parcours" sont nécessaires.

En l'absence de données qui puissent fournir des calculs exacts, nous ne pouvons pour le moment dire quelles conditions seraient "équitables" en vertu des "conventions de transport" qui devraient comprendre les "droits de parcours."

Si les "droits de parcours" étaient sanctionnés, le chemin de fer Windsor et Annapolis serait à un moment donné en mesure de lutter avantageusement avec les chemins de fer du gouvernement pour tout le trafic direct, au désavantage manifeste de ces derniers, et même en admettant que les "conditions équitables" compenseraient les lignes du gouvernement de la perte du trafic et qu'elles ne seraient pas dans une plus mauvaise position, financièrement, que si le privilége était retiré, la présence de locomotives et de convois étrangers conduits par des personnes qui seraient en-dehors du contrôle de l'administrateur, créerait un sentiment d'incertitude et pourrait avoir pour résultat des désastres qui, autrement, seraient évités.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

LEWIS CARVELL,
GEORGE TAYLOR.

A l'Honorable
H. L. Langevin, C. B.,
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

On doit se rappeler que la portion du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse qui se trouve entre la jonction de Windsor et Richmond fera partie du tronc principal entre Halifax et Québec.

L. C.
G. T.

(No. 2,417.)

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,

21 juin 1871.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport, que le mémoire du Ministre des Travaux Publics, en date du 14 mars dernier, au sujet de la requête de M. Vernon Smith, gérant de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, et la correspondance qui s'en est suivie, provoque, de fait, la question de savoir si la convention de transport, du 13 décembre 1869, intervenue entre M. Smith pour cette compagnie et M. Carvell pour les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, et faite en vertu des articles de la convention du 22 novembre 1866, entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les entrepreneurs pour la confection du chemin, section onze, était une convention permanente liant pour toujours toutes les parties contractantes, ou bien si elle était, comme le prétend M. Smith, seulement provisoire; et si elle n'était que provisoire, dans quelle position se trouve alors le chemin de fer Windsor et Annapolis vis-à-vis les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse eu égard aux arrangements de transport en vertu de la section 11 de la convention?

Le soussigné est informé que la convention de transport du 13 décembre 1869, a été inscrite comme étant provisoire. S'il en est ainsi, ou si sans être inscrite de la sorte, elle n'était de fait que provisoire, le soussigné est d'opinion qu'une convention doit être faite comme si le chemin n'avait pas été inauguré. Cette convention doit comporter l'alternative: soit (1) pour l'usage et l'emploi mutuels de leur ligne respective de chemin de fer entre Halifax et Windsor, et Windsor et Annapolis, y compris les droits de parcours, ou (2) pour l'exploitation collective des chemins de fer. Quelle que soit l'alternative adoptée, la convention de transport doit être faite à des conditions équitables qui seront déterminées par arbitrage, tel que spécifié dans la onzième section de la convention.

JOHN A. MACDONALD.

OTTAWA, 8 mars 1871.

MONSIEUR,—Comme j'ai déjà attendu pendant un mois une décision du département des travaux publics dans l'affaire ci-soumise, j'espère que vous ne trouverez pas déraisonnable que j'ôse vous prier d'avoir l'obligeance de présenter le plus tôt possible le mémoire ci-joint à Son Excellence le gouverneur-général en conseil, afin que j'en reçoive une prompte, et, comme je l'espère, une favorable réponse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

VERNON SMITH.

Honorable J. C. Aikins,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

A Son Excellence le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de Lisgar et Bailieborough dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, C.G.C.B., etc., etc., Gouverneur-Général du Canada en Conseil.

Le mémoire de Vernon Smith, agent de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, expose humblement:

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, l'exposé suivant pour lequel je réclame un examen immédiat et favorable:

Le 22 novembre 1866, des articles de convention pour la construction de la ligne ci-dessus furent conclus par MM. Wm. Henry Punchard et Edward Clark, de Londres, avec le commissaire en chef (d'alors) des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, par l'ordre et l'instruction du gouverneur en conseil de cette province, en vertu desquels articles le chemin de fer fut cons-

truit. Cette convention devint partie de l'acte d'incorporation, ainsi qu'il appert par les lois de la Nouvelle-Ecosse de 1867, chapitre 36, et se trouvent en entier dans l'Appendice No. 15, des journaux de l'assemblée de la N.-E., de la même année. La section 11 de cette convention est ainsi conçue : " Et il est par les présentes mutuellement convenu qu'avant l'ouver-" ture du chemin de fer une convention de transport devra être faite entre les dites parties de " seconde part et le gouvernement provincial pour l'usage et la jouissance mutuels de leurs " lignes de chemin de fer respectives entre Halifax et Windsor, et Windsor et Annapolis, y " compris les droits de parcours, ou pour l'exploitation collective de ces lignes, à des conditions " équitables qui seront déterminées par deux arbitres à être choisis par les dites parties en la " manière ordinaire en cas de désaccord ; et dans le cas où les dits arbitres ne pourraient rendre " leur sentence arbitrale, ou choisir un compromissaire en cette affaire, il est en outre convenu " que la dite convention de transport devra être réglée par un tiers, conjointement avec l'un " des arbitres ou les deux, que la chambre de commerce d'Angleterre devra nommer à " cette fin, sur demande de l'une des parties aux présentes."

Cette clause fut jugée si indispensable que je n'hésite pas à dire que sans elle aucune convention n'aurait pu être faite en Angleterre, et qu'on n'aurait pu, sans une stipulation de ce genre, obtenir l'argent nécessaire pour construire le chemin et l'exploiter.

Dans l'été de 1868, avant l'ouverture du chemin, je fis un voyage à Ottawa expressément pour conclure, si c'était possible, un arrangement pour ces droits de parcours avec le bureau des travaux publics. Le ministre d'alors, l'hon. M. Wm. Macdougall, remit l'affaire en promettant d'examiner cette ligne en personne afin de constater par lui-même ce que le gouvernement avait à faire. Effectivement, l'automne suivant, il visita certaines parties de la ligne, mais retarda encore de faire un arrangement, parce qu'il n'y en avait pas de nécessité immédiate, la ligne n'étant pas encore prête à être ouverte au trafic.

Au mois d'août 1869, avant que le pont d'Avon ne fût terminé, une partie de la ligne entre Grand-Pré et Annapolis fut ouverte en présence de Votre Excellence, mais toute la ligne jusqu'à Windsor ne le fut virtuellement qu'au mois de décembre suivant ; quelques jours auparavant Lewis Carvell, Ecr., alors contrôleur des chemins de fer du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, était venu me voir dans le but de faire une convention de transport sur la ligne entre Halifax et Annapolis. Pour la troisième fois je demandai au contrôleur de donner à la compagnie les droits de parcours auxquels elle avait droit en vertu de la convention ; mais il répondit que cela était en dehors de ses instructions et que seul le département d'Ottawa pourrait l'accorder. Il proposa qu'en attendant une convention *provisoire* fût faite entre nous pour les arrangements de transport, et comme il était absolument nécessaire que la ligne fût ouverte avant je retournasse à Ottawa, j'y consentis, et nous fîmes une convention écrite marquée " Convention provisoire" en vertu de laquelle le trafic a toujours été conduit depuis.

Il est indispensable à l'économique et bon fonctionnement de toute la ligne que la compagnie ait les droits de parcours qui lui sont garantis par la convention. Elle est prête à traiter libéralement avec le gouvernement et elle espère que, formée par un corps de Messieurs qui ont consacré leurs capitaux au développement des riches ressources des districts occidentaux de la Nouvelle-Ecosse, le gouvernement la traitera avec le même esprit de libéralité ; mais elle insiste respectueusement sur le fait qu'ils ont droit à ces pouvoirs de parcours en vertu de la convention sur la foi de laquelle ils ont dépensé leur argent. Je suis prêt à faire de suite en leur nom une convention qui pourra donner satisfaction à Votre Excellence et à votre gouvernement, ou, si cela ne se peut, à accepter le choix des arbitres.

Dans le fonctionnement du système des chemins de fer anglais, il devient constamment nécessaire, dans l'intérêt d'un fonctionnement avantageux, d'accorder ces droits de parcours sur les lignes voisines, et je n'ai aucun doute que le même système appliqué aux lignes entre Halifax et Annapolis serait également d'un grand avantage pour le gouvernement et pour la compagnie.

S'il subsiste des doutes sur les faits que j'ai énoncés ou sur le mode de mettre les arrangements à exécution en Angleterre, où ce contrat a été conclu, je demande qu'on me fournisse l'occasion de les établir par la preuve.

Voyant que l'hon. ministre des travaux publics hésite à en venir à une conclusion sur un sujet aussi important pour mes commettants, je crois que je servirais mieux leurs intérêts en deman-

dant à Votre Excellence et à votre conseil cette justice à laquelle a droit, je le présume humblement, une association de capitalistes anglais qui a déposé son argent de bonne foi.

C'est pourquoi, qu'il plaise à Votre Excellence en conseil de prendre cette affaire en votre favorable considération et d'accorder à votre pétitionnaire d'être entendu par conseil et preuve au soutien des droits de son contrat.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

VERNON SMITH,
Gérant-Général et Agent, Compagnie du Chemin de fer Windsor et Annapolis.

OTTAWA, 8 mars 1871.

(No. 1,352.) DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 14 novembre 1871.

Mémoire.

Le soussigné a examiné la requête de Vernon Smith, écuier, gérant-général de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, réclamant, en vertu d'une convention en date du 22 novembre 1866, des " droits de parcours " sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse entre Halifax et Annapolis,—et la requête du même priant Votre Excellence d'entendre le pétitionnaire par conseil et preuve au soutien des droits de la compagnie.

La section 11 de la convention en question qui forme " partie et portion " de l'Acte 30 Vict., chap. 36, des Statuts de la Nouvelle-Ecosse intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis " est comme suit : " Et il est par les présentes " mutuellement convenu qu'avant l'ouverture du chemin de fer une convention de transport " devra être faite entre les dites parties de seconde part et le Gouvernement Provincial pour " l'usage et la jouissance mutuels de leur lignes de chemin de fer respectives entre Halifax et " Windsor et Windsor et Annapolis, y compris les droits de parcours, ou pour l'exploitation " collective de ces lignes, à des conditions équitables qui seront déterminées par deux " arbitres à être choisis par les dites parties en la manière ordinaire en cas de désaccord ; et " dans le cas où les dits arbitres ne pourraient rendre leur sentence arbitrale, ou choisir un " compromisssaire en cette affaire, il est en outre convenu que la dite convention de transport " devra être réglée par un tiers, conjointement avec l'un des arbitres ou les deux, que la " chambre de commerce d'Angleterre devra nommer à cette fin, sur demande de l'une des " parties aux présentes."

Il paraîtrait ainsi que cette section stipule qu'une convention de transport devait être faite entre le Gouvernement Provincial et le chemin de fer Windsor et Annapolis, avant l'ouverture de ce dernier, pour l'usage et l'emploi mutuels de leurs lignes respectives entre Annapolis et Halifax, y compris les " droits de parcours," ou pour l'exploitation collective de ces lignes à des conditions équitables.

Le 13 décembre 1869, des conventions de transport furent faites entre M. Vernon Smith pour le chemin de fer Windsor et Annapolis et M. Lewis Carvell pour le gouvernement fédéral, sous le contrôle duquel est placé le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, convention en vertu de laquelle les deux lignes fonctionnent collectivement, les chars et convois des lignes respectives passant librement d'un chemin sur l'autre sans changement et sans déchargement.

MM. Carvell et Taylor, les contrôleurs actuels des chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, exposent, dans leur rapport du premier de mars courant, qu'en vertu des conventions de transport actuelles les deux chemins de fer fonctionnent collectivement, qu'ils ne sont pas prêts, en l'absence de données, de dire quelles conditions équitables compenseraient la perte qui serait occasionnée par l'octroi des " droits de parcours " au chemin de fer Windsor et Annapolis, et que la présence de locomotives et de convois étrangers conduits par des personnes en-dehors du contrôle du gérant créérait un sentiment d'incertitude et pourrait produire des désastres.

Et ils ajoutent, comme on le verra par leur rapport ci-joint, que les conventions de transport faites le 13 décembre 1869 et qui existent actuellement sont des conventions de

transport qui, en vertu de la onzième section des articles de la convention du 22 novembre 1866, constituent la seconde alternative ouverte aux parties de la dite convention.

En conséquence, le soussigné ne voit pas que la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis ait raison de se plaindre des arrangements existants qui sont semblables à ceux en vigueur sur les chemins de fer américains et sur le Grand Tronc du Canada, et il recommande que la requête du chemin de fer Windsor et Annapolis ne soit pas accordée.

Respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics.

(No. 2,571.) OTTAWA, 17 avril 1871.

MONSIEUR,—Relativement à la conversation que j'ai eue avec vous ce matin au sujet du chemin de fer Windsor et Annapolis, je me hasarde, suivant la recommandation que vous m'en avez faite, à vous soumettre par écrit les principaux points que j'ai signalés à votre attention.

J'occupe, comme vous le savez, la position de commissaire spécial de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, compagnie qui, je dois l'ajouter, est composée de personnes de position, de moyens et de caractère, ne désirant que ce qui est juste et raisonnable.

Par le canal de la compagnie les capitalistes ont risqué leurs capitaux dans la construction du chemin de fer sur la foi des Actes de la législature locale d'alors qui stipulaient expressément que ce devait être un chemin de fer du Gouvernement Provincial (*vide* clause 1, Acte de 1864, et clause 3, Acte de 1865); ils comptaient par conséquent, et avec raison, sur l'influence et le secours du gouvernement, et ne se sont très-certainement jamais attendus à ce que le gouvernement leur ferait concurrence comme propriétaire de lignes de chemin de fer.

Dans cette attente raisonnable la compagnie fut désappointée. Jusqu'ici le gouvernement a refusé de laisser la compagnie exercer les droits de parcours ou l'exploitation collective jusqu'à Halifax qui lui avaient été expressément conférés par la concession et par les Actes locaux ; il est devenu promoteur et propriétaire d'un vaste système (à concurrence) de chemins de fer canadiens qu'on doit maintenant prolonger jusqu'au Pacifique et qui devront enlever une partie considérable du trafic au chemin de fer de la compagnie ; il a subventionné des paquebots de Halifax et Windsor à St. Jean ; il a nommé pour son commissaire le directeur-gérant d'une autre entreprise dont les intérêts ne peuvent en aucun cas souffrir la comparaison avec ceux de la compagnie ; en un mot, le gouvernement consacre toute son énergie à une vive concurrence avec la compagnie qu'il veut écraser.

J'expose très-respectueusement que la compagnie a été induite en erreur,—que l'avenir qui s'avance devant elle, si le gouvernement ne lui accorde justice, est très-peu rassurant,—qu'elle n'a d'autre alternative que de demander l'usage libre et réciproque du chemin de fer du gouvernement jusque dans Halifax,—qu'elle devra établir une ligne de paquebots de première classe entre Annapolis et Boston, qu'elle devra tâcher de se fusionner ou de faire des arrangements avec l'un ou l'autre des deux grands chemins de fer américains, tels que par exemple le New-York Central ou l'Erié,—et avec tout cela faire une réclamation contre le gouvernement pour les pertes qu'elle a subies et qu'elle subira encore par l'opposition des lignes du gouvernement.

Je n'ai pas besoin de dire que ce n'est point là ce que la compagnie devait attendre ni ce qu'elle désirait ; elle croit que si ses droits sont respectés, sa propriété a une valeur suffisante ; mais plutôt que de continuer une lutte où elle doit combattre pour chaque tonneau de trafic, et cela contre un adversaire aussi puissant que l'est le gouvernement, elle préférerait beaucoup que le gouvernement exerçât les droits d'achat qui lui sont conférés par les clauses 7, 8 et 10 de l'Acte local de 1865, et elle prétend que sur le principe de l'équité le gouvernement est tenu de le faire.

Etant venu d'Angleterre spécialement pour faire ces représentations au gouvernement, j'ôse espérer qu'on me permettra de compléter ces observations par une explication de vive voix devant le conseil et que j'obtiendrai pour ma requête un examen favorable.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
J. A. MANN.

L'HON. H. L. LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics, etc., etc.

Je ferai remarquer que l'avantage qui pourra revenir à la compagnie du trafic qui sera détourné de la ligne du gouvernement proprement dite ne peut excéder 85 milles; le dommage au gouvernement peut, dans le cas du trafic pour Montréal, entraîner une perte de plus de 600 milles, et pour le Pacifique de 3,200 milles.

(No. 1,425.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
OTTAWA, 19 avril 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du Ministre des Travaux Publics d'accuser réception de votre lettre, du 17 du présent mois, concernant le chemin de fer Windsor et Annapolis, et de vous dire qu'elle a été l'objet de son plus sérieux examen.

La question de l'achat de la ligne ne peut être prise en considération par un simple quorum du Conseil Privé, mais sera soumise, aussitôt que possible, à une réunion du cabinet au complet. Si le conseil décidait de faire l'achat, il faudrait nécessairement porter l'affaire devant le parlement pour y être approuvée ; dans le cas d'une décision contraire, la question des "droits de parcours" dont il s'est agi dans votre récente entrevue avec le Ministre et les membres du sous-comité du Conseil Privé sera soumise à l'Honorable Ministre de la Justice pour qu'il donne son opinion et sa recommandation à ce sujet.

Je dois aussi vous donner l'assurance que le Ministre fera tous ses efforts pour que l'affaire soit réglée avec le moins de délai possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN,
Secrétaire.

J. A. Mann, Ecr.,
Commissaire Spécial du chemin de fer
Windsor et Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

(No. 2,583.)

RUSSELL HOUSE,
OTTAWA, 19 avril 1871.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir de M. Braun une lettre, en date de ce jour, m'informant que vous allez soumettre à l'examen du Cabinet les questions dont j'ai eu l'honneur de vous saisir.

Partant aujourd'hui même pour New-York, en route pour l'Angleterre, j'ôse vous demander d'avoir l'obligeance de m'en faire communiquer le résultat par une lettre, à moi adressée, aux bureaux de la Compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, Westminster Chambers, Victoria street, Londres.

J'espère que la décision sera telle que je ne serai pas obligé de revenir ici, mais je n'ai pas besoin d'ajouter que, si c'est nécessaire, je m'efforcerai de revenir.

Avec le plus profond respect,
Je suis, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. A. MANN.

Hon. H. L. Langevin, C. B.,
etc., etc., Ottawa.

(No. 1,549.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 23 mai 1871.

MONSIEUR,—Relativement à la réclamation de la Compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis demandant les "droits de parcours" sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, et au rapport présenté sur ce sujet au Conseil par l'Hon. Ministre des Travaux Publics, rapport daté du 14 mars 1871 et transmis pour recevoir votre opinion, j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui une nouvelle demande présentée par M. Mann, commissaire spécial de la compagnie, proposant que le Gouvernement du Canada achète le chemin de fer Windsor et Annapolis, dans le cas où la demande des "droits de parcours" serait refusée.

Je vous transmets aussi les documents suivants concernant le même sujet, savoir : les Nos. 1,349, 1,403, 1,485, 1,553, 1,628, 2,053, 2,142, 2,360, et 2,571, ainsi que 2,404, 2,417.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

L'Hon. Ministre de la Justice,
etc., etc., Ottawa.

(No. 2,849.)

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,

4 juillet 1871.

MONSIEUR,—Le Ministre de la Justice a reçu votre lettre du 23 juin dernier, relative au chemin de fer Windsor et Annapolis.

Mais il ne sait pas pourquoi les documents qui s'y trouvent mentionnés lui ont été soumis, attendu qu'il avait antérieurement examiné l'affaire et fait rapport à ce sujet le 21 juin dernier : lequel rapport, je le vois, est annexé au No. 2,417 de vos renvois, inclus dans votre dernière lettre.

Je vous renvois les différents documents que vous avez transmis.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. BERNARD.

F. Braun, Ecr., Secrétaire,
Département des Travaux Publics.

(No. 2,895.)

RUSSELL HOUSE,

OTTAWA, 26 juillet 1871.

MONSIEUR,—Je regrette excessivement qu'il m'ait été nécessaire de revenir à Ottawa pour presser les réclamations de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis auprès du gouvernement.

Les capitalistes intéressés dans le chemin de fer—parmi lesquels je dois mentionner Sir John Lubboch, (Robartes, Lubbock et Cie., banquiers), A. Leonini (marchand italien), A. D. DePass (DePass et Vores, armateurs), A. Ricarde, (A. et W. Ricarde, agents de change) du comité de la Bourse de Londres, J. Field (agent de change), J. Bravo (Bravo, frères et Cie., banquiers et marchands), ont cependant mûrement examiné l'affaire et décidé qu'ils ne pouvaient plus continuer l'exploitation de la ligne d'après les arrangements si peu satisfaisants qui existent actuellement avec le gouvernement du Canada, et ils m'ont autorisé à communiquer cette décision au gouvernement ainsi qu'à faire les conventions qui pourront être nécessaires.

Durant les quelques jours qui ont suivi mon arrivée à Halifax, je me suis occupé de la préparation d'un mémoire pour Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, établissant les raisons sur lesquelles la réclamation est basée ; mais apprenant que vous devez être absent d'Ottawa pendant quelque temps et que le cabinet doit se réunir en conseil aujourd'hui, j'ai cru qu'il valait mieux pour moi de venir ici avec un imprimé imparfait de la requête dans l'état incomplet où elle est, et dont j'ai l'honneur de vous transmettre une copie.

J'espère que, pour ces raisons, vous voudrez bien m'excuser si je vous soumets un mémoire aussi imparfait. Je n'ai aucun doute cependant que vous y trouverez les principaux points de l'affaire ; et comme la chose est très-pressante et très-sérieuse pour mes amis et pour les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, j'ose demander qu'il soit présenté au conseil aujourd'hui et que j'aie une décision à cet égard. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je serais très-heureux si l'on m'accordait l'honneur d'une entrevue avec le conseil afin de me permettre de donner les explications qu'il pourrait ou que vous pourriez demander.

Et j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES A. MANN.

A l'Honorable H. L. Langevin,
Ministre des Travaux Publics, etc., etc., etc.

LE MÉMOIRE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER WINDSOR ET ANNAPOLIS (LIMITÉE.)

A Son Excellence le Très-Honorable BARON LISGAR, G.C.B., G.C.M.G., Gouverneur-Général du Canada, etc., en Conseil :

Expose humblement :—

1. Que vos requérants forment une compagnie composée pour la plus grande partie de capitalistes résidant dans la Grande-Bretagne, enrégistrée en Angleterre le premier jour de mars 1867, comme compagnie "Limitée," en vertu d'un Acte du parlement impérial, intitulé : "l'Acte des compagnies, 1862," et incorporée par un acte de la législature de la Nouvelle-Ecosse (30 Vict., chap. 36) le 7 mai 1867. Requérants comme compagnie incorporée.

2. L'objet pour lequel vos requérants furent incorporés était la construction et l'exploitation d'une partie de l'une des sections des chemins de fer du gouvernement de la Province de la Nouvelle-Ecosse, s'étendant depuis Windsor jusqu'à Annapolis, distance de quatre-vingt-cinq milles, en vertu d'une convention faite entre les éminents entrepreneurs MM. Punchard, Barry et Clark, de Londres, et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse, le 22 novembre 1866. Objet de leur incorporation.

3. Le capital engagé dans l'entreprise par vos requérants s'élève à £300,000, représentés par quinze cent actions de £20 chaque. Capital engagé par eux.

4. Vos requérants ont aussi, tel qu'autorisé par les articles de leur association, prélevé une autre somme de £200,000 par l'émission de débentures limitées, portant intérêt à 6 pour cent par année. Dette en débentures encourue par eux.

5. Vos requérants, quand ils ont engagé leurs capitaux, avaient devant eux les actes de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse concernant le chemin de fer, savoir : des sessions de 1854, 1864 et 1865, ainsi que la convention plus haut mentionnée du 22 novembre 1866 ; et ils ont l'honneur d'en citer les points principaux qui touchent à l'affaire de vos requérants. Documents d'après lesquels ils furent induits à engager leurs capitaux.

L'acte de 1854, 17 Vict., chap. 1, législature de la Nouvelle-Ecosse, 31 mars 1854.

"*Préambule. La construction* et l'entretien *d'un tronc de ligne* de chemin de fer depuis le "havre de Halifax jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick *avec des lignes d'embran-* "*chement* s'étendant jusqu'au havre de *Pictou et au rivage de Victoria (près d'Anna-* "*polis) faciliteraient grandement le commerce intérieur de la Nouvelle-Ecosse—développeraient les ressources de cette province, augmenteraient son revenu et lui ouvriraient des* "*communications plus fréquentes et plus faciles avec les provinces et Etats voisins.*"

Section 1. " Les lignes de chemin de fer qui seront construites en vertu des dispositions de " cet acte devront être des *Travaux Publics Provinciaux*."
Section 4. " La construction et l'administration de ces chemins de fer devront être sous le contrôle de six commissaires."
Section 5. " Les commissaires construiront ces chemins de fer par soumissions et contrat."
Section 10. " Les commissaires ou entrepreneurs sont autorisés à entrer sur et prendre posses- " sion des terres nécessaires à la voie des chemins de fer ou aux gares."
Section 16. " Les commissaires ou entrepreneurs pourront faire une convention par écrit avec " les propriétaires de terres ainsi prises pour dommages et clôtures."
Section 17. " Quand une telle convention ne sera pas faite, des estimateurs devront faire une " évaluation quant aux dommages causés aux terres et clôtures."
Section 18. " En faisant un tel arrangement ou estimation, le bénéfice qui devra probable- " ment revenir au propriétaire en raison du passage du chemin de fer sur sa terre, devra " être pris en considération et les dommages réduits ou amortis d'autant."
Section 19. " L'argent payable pour ces terres et clôtures formera un impôt de comté."
Section 20. " Quand les chemins de fer ou une partie quelconque de ces chemins de fer seront " terminés, il sera loisible au gouverneur en conseil de faire les arrangements qui pour- " ront être convenables pour exploiter les chemins de fer comme une seule ligne par " une administration commune ou pour exploiter la ligne principale et ses embran- " chements par des commissaires séparés."

Un autre Acte de la même session, 17 Vict., chap. 2, législature de la Nouvelle-Ecosse, 31 mars 1864 :—

Section 1. " Il sera loisible au gouverneur, par et de l'avis du conseil exécutif, de contracter " un emprunt, sur la garantie des revenus de cette province, provenant soit des impôts " sur les importations, la vente des terres de la couronne, des redevances payées par les " mineurs ou des péages qui seront perçus sur les chemins de fer construits avec l'argent " qui sera emprunté en vertu de cet Acte."
Section 2. " Des certificats de dette à être appelés débentures, portant intérêt à six pour " cent, pourront être émis de temps en temps, au pair ou à telle prime qu'ils pourront " commander, à mesure que la construction des chemins de fer avancera."
Section 3. " Le principal de ces débentures devra être payé en entier, à l'expiration de " vingt ans après la date de leur émission respective."
Section 4. " Tous les revenus provenant de la recette des péages sur ces chemins de fer " devront, après que les frais d'exploitation et d'entretien auront été couverts, être " appliqués au paiement de l'intérêt sur les débentures, et le surplus devra former un " fonds de réserve pour le remboursement de l'emprunt."

Les Statuts Revisés de 1864, 27 Vict., chap. 70, législature de la Nouvelle-Ecosse, 10 mai 1864, contenaient, entr'autres, un chapitre entièrement consacré à la question des chemins de fer. Dans ce chapitre les dispositions de l'Acte de 1854, plus haut mentionnées, ont été remises en vigueur.

L'Acte de 1865, 27 Vict., chap. 13, législature de la Nouvelle-Ecosse, 2 mai 1865 :—

Section 1. " Le commissaire en chef des chemins de fer, sur l'ordre et l'autorisation du " gouverneur en conseil, pourra faire un contrat pour et au nom de la province, avec une " ou des personnes responsables, pour la *construction* des sections suivantes du chemin " de fer provincial, savoir, de Truro à la ligne frontière du Nouveau-Brunswick, et de " Windsor à Annapolis ; et pour le paiement des subventions, aux conditions et en vertu " des dispositions et stipulations ci-après mentionnées et contenues. L'emplacement des " lignes des dits chemins de fer sera sujet à l'approbation du gouverneur en conseil."
Section 2. " Les entrepreneurs des sections en premier lieu mentionnées (*c. a. d.* entre " Truro et Amherst) *recevront une subvention* de pas plus de *quatre pour cent* " *par année* pendant vingt ans sur $40,000 *par mille* de toute la longueur de la dite " section, *et le gouvernement provincial prendra*, au nom de la province, des parts " dans la dite entreprise, avec les dits entrepreneurs, jusqu'à concurrence de $400,000."

Section 3. " L'entrepreneur ou les entrepreneurs de la section en dernier lieu mentionnée " (savoir, entre Windsor et Annapolis) *recevront une subvention* de pas plus de " *quatre pour cent par année* pendant vingt ans *sur* $24,000 *par mille* de toute la ligne " de la dite section, à l'exception d'un pont, viaduc ou autre construction nécessaire pour " un chemin de fer sur la rivière Avon, à ou près Windsor, ce pont ou viaduc " devant être construit aux frais de la province."

Section 4. " *Le premier paiement annuel de ces subventions sera dû* et devra être fait, dans " un espace de pas moins de douze mois après le *commencement* bonâ fide *de la cons-* " *truction* de ces sections respectivement."

Section 5. " *Le gouverneur* en conseil *pourra*, en n'importe quel temps après que ces con- " trats ou l'un ou l'autre de ces contrats aura été fait, *déclarer* par un arrêté en conseil, " que les subventions ou l'une ou l'autre de ces subventions devront cesser, et à quelle époque, " *et au lieu de ces subventions* ou de l'une ou de l'autre, payer à l'entrepreneur ou aux " entrepreneurs, *le montant ou la balance*, selon le cas, de cette subvention, capitalisé " soit en argent ou en débentures provinciales."

" *Section* 6. " Le gouverneur en conseil, aussitôt qu'un contrat aura été conclu pour la cons- " truction de la section en dernier lieu mentionnée de Windsor à Annapolis, pourra faire " une disposition, par convention ou autrement, pour la construction d'un bon pont, " viaduc ou autre structure sur la dite rivière Avon, à ou près de Windsor susdit."

Section 7. " *Le gouverneur en conseil pourra en tout temps*, par un arrêté en conseil avant " ou après que les dites sections ou l'une ou l'autre de ces sections seront terminées, " *prendre possession des dites sections ou de l'une ou l'autre de ces sections*, au nom de " la province, en en payant la valeur aux propriétaires, valeur à être constatée tel que " stipulé ci-après, soit en argent ou en débentures provinciales, au choix du gouverneur " en conseil."

Section 8. " Le montant à être payé en vertu de la section précédente devra être déter- " miné par la décision de trois arbitres dont l'un sera nommé par le gouverneur en " conseil, l'autre par le ou les propriétaires de la section, et le troisième par le principal " secrétaire d'Etat pour les colonies."

Section 10. Le Gouverneur, par et de l'avis du conseil exécutif, pourra, pour les fins de " cet acte, contracter un emprunt sur la garantie des revenus de cette province, prove- " nant soit des impôts sur les importations, la vente des terres de la couronne, les rede- " vances payées sur les minéraux, ou les péages à être perçus sur les chemins de fer ap- " partenant à la province."

Section 13. " Les dispositions du chapitre 70 des statuts revisés (1864) ayant rapport aux " chemins de fer du gouvernement, ont été, sauf certaines exceptions dans des cas qui ne " touchaient pas au sujet, rendues applicables aux chemins de fer qui devront être cons- " truits en vertu de cet acte; les expressions " *commissaires*" et " *département de* " *chemin de fer*" qui y sont employées, devaient comprendre respectivement les " *entrepre-* " *neurs ou propriétaires de ces chemins de fer*" et " *propriété appartenant aux entre-* " *preneurs ou propriétaires de la dite section des chemins de fer.*"

Section 14. " L'ingénieur-en-chef des chemins de fer devra faire rapport au gouvernement " sur la route ou les routes proposées, et pendant la construction des dites lignes de " chemin de fer respectivement, aura droit en tous temps et à toutes les époques " d'aller sur le terrain et d'examiner les travaux; et il sera de son devoir de faire rap- " port au gouvernement, de temps en temps, sur l'état et la condition de ces travaux, ainsi " que sur toute faillite ou défaut dans l'exécution ou dans la mise à exécution des dis- " positions de ces contrats, et de veiller en un mot sur les intérêts de la province en " rapport avec cette entreprise."

Section 15. " Les entrepreneurs devront fournir les noms des réclamants pour dommages, au " lieu du bureau des commissaires de chemin de fer, tel que mentionné dans la section " 47 du dit chapitre, et devront faire tous les actes que la dite section stipule devoir être " faits par le bureau des commissaires."

Section 16. " L'argent payable pour les terres affectées aux sections plus haut mentionnées " formera un impôt de comté."

Section 18. " Les contrats qui seront faits en vertu de cet Acte devront contenir des " stipulations et des dispositions pour le règlement des péages et taux pour voya- " geurs et fret, le transport des malles, troupes, munitions de guerre et autres pro- " priétés du gouvernement sur les dites lignes, et en un mot pour la sauvegarde des " intérêts de la province."

CONVENTION DU 22 NOVEMBRE 1866 FAITE AVEC MM. PUNCHARD, BARRY ET CLARK.

Section 1. " Attendu qu'un acte de la législature de la Nouvelle-Ecosse a été passé le ou " vers le second jour de mai, mil huit cent soixante-et-cinq, intitulé " Acte pour pour- " voir à la construction de deux autres sections du chemin de fer provincial," et que par " cet acte des dispositions furent faites pour la construction d'un certain chemin de fer " depuis Truro jusqu'à la ligne frontière du Nouveau-Brunswick, et d'un certain autre " chemin de fer depuis Windsor jusqu'à Annapolis."

Section 2. " *Et attendu* que, conformément aux dispositions du dit acte, *une négociation a* " *été entamée* entre les dites parties contractantes, ayant pour objet une convention en " vertu de laquelle les dites parties de seconde part, ou leurs ayant-cause, devront entre- " treprendre la construction et (quoique non autorisée par l'acte) l'exploitation de la " dite section du dit chemin de fer de Windsor à Annapolis, *en vertu des dispositions* " *du dit acte*, sujet aux termes et conditions ci-après-mentionnés."

Section 3. " L'acte plus haut mentionné (savoir, celui de 1865) devra former la base de " cette convention, en autant qu'il s'y rapporte, excepté en ce qu'il pourra être modifié " par la présente convention."

Les entrepreneurs, en considération de ce que dessus, et de la convention ci-après contenue, conviennent de construire le dit chemin depuis, à, ou près de la présente gare de Windsor, jusqu'à Annapolis, ou telles variations dont il pourra être convenu entre les parties aux présentes. Les dits travaux devront être poursuivis avec diligence et être complètement terminés et prêts pour le trafic le ou avant le premier jour de décembre 1869. Les rails devront être de bonne qualité et ne devront pas peser moins de 42 lbs. par verge. Il ne devra pas y avoir moins de dix gares ou dépôts: et les dites parties de seconde part (savoir, les entrepreneurs) devront administrer efficacement et exploiter le dit chemin quand il sera terminé, aux frais nécessaires, à tels taux, péages et prix ci-après stipulés (voir clause 8) à leur propre bénéfice, savoir,—transporter les serviteurs de Sa Majesté à 2 centins par mille, et leurs enfants âgés de 3 à douze ans à moitié prix, et ceux au-dessous de 3 ans gratuitement; les officiers pouvant porter avec eux des bagages jusqu'à concurrence de cent livres, et les soldats la moitié de cette quantité, le bagage en surplus devant être payé à raison de 80 centins par cent livres pour 100 milles; aussi, de transporter les malles de Sa Majesté à des prix qui seront fixés par les parties aux présentes ou par un compromissaire qui sera choisi par elles en la manière ordinaire dans le cas de désaccord, avant l'ouverture du chemin de fer; et dans le cas où elles ne pourraient pas s'accorder sur le choix d'un compromissaire et que les prix ne pourraient être fixés par lui, alors ces prix ne devront pas excéder ceux chargés pour ce service dans la province du Canada.

Section 5. " Les entrepreneurs devront ériger et construire sur la rivière Avon, près de " Windsor, un pont solide et convenable."

Section 6. " La subvention, telle que sanctionnée par la législature, devra être capitalisée à " la somme convenue de £188,600 sterling, au lieu du paiement de la somme de seize " mille trois cent vingt livres sterling par année, et des obligations ou débentures pro- " vinciales pour cette somme, émises en la forme ordinaire, portant 6 pour cent d'intérêt, " devront être livrées, au pair, aux parties de seconde part, ou à leurs ayant-cause ou re- " présentants; mais ces obligations ne devront être livrées aux dites parties en dernier lieu " mentionnées, avec leurs coupons, portant intérêt depuis le premier janvier ou le premier " de juillet précédents, selon le cas, avant cette remise, suivant les montants qui devront " de temps en temps être deboursés par elles dans la construction du dit chemin de fer, ou " du dit pont, suivant une échelle de prix qui sera fixée: les montants de ces déboursés " devront être certifiés tous les mois par l'ingénieur-en-chef, ou son substitut local, des " parties de seconde part, (savoir, les concessionnaires), et recevoir l'approbation de

" l'ingénieur-en-chef du chemin de fer de la province, ou de tout autre ingé-
" nieur qui sera nommé par le gouverneur de la Province, et que cette remise aux dites
" parties devra être faite dans les quatorze jours suivant la date du certificat; mais le
" montant des obligations ne devra jamais excéder 50 pour cent de tout le montant dé-
" boursé, suivant les dits certificats mensuels, et la balance, s'il y en a, devra être payée
" quand le chemin de fer sera terminé et ouvert au trafic."

Section 7. " Toutes les terres nécessaires à la voie du chemin de fer et à ses accessoires
" devront être fournies *gratis* tel que prescrit par les dispositions de la section 11, chapitre
" 70 des Statuts revisés," (la dite section 11 stipulant que les commissaires ou entrepre-
" neurs sont autorisés à entrer sur et à prendre possession des terres qui seront nécessaires
" pour la voie ou les gares ; et ils devront les tracer par attenants et aboutissants et en
" déposer une description et plan dans le bureau d'enregistrement du comté dans lequel
" les terres sont situées, et *elles seront comme un don de ces terres au public* :
" les terres ainsi prises ne devront pas avoir moins de quatre perches—c'est-à-dire
" 65½ pieds—ou plus de six perches—c'est-à-dire 97 pieds de largeur, pour la voie, à
" l'exclusion des talus d'excavations, et des remblais, excepté dans les endroits où il
" pourra être jugé opportun de changer la ligne ou de niveler les chemins carossables
" publics ou privés, ou détourner des cours d'eau ou rivières, dans lesquels cas il sera
" loisible aux commissaires de prendre toute autre quantité de terres qui pourra être
" nécessaire à leurs fins ; aussi, à chaque station, une étendue suffisante pour une gare
" et autres fins de station : pourvu toujours qu'aux termini ou points de croisement, la
" quantité de terres ainsi appropriée n'excède pas cinq acres.")

Section 8. " *Les entrepreneurs auront le droit de faire et de mettre en vigueur un tarif*
" *de prix* de passage et de fret (excepté comme susdit), *qui sera mutuellement convenu*
" *entre les parties*, avant l'achèvement du dit chemin de fer et son ouverture au trafic."

Section 9. " *Tous les matériaux et approvisionnements nécessaires à la construction et à*
" *l'exploitation* du chemin de fer *auront droit à une remise du montant des impots d'im-*
" *portation* qui auront été payés sur eux par les dites parties de seconde part (savoir, les
" concessionnaires.").

Section 11. " Et il est mutuellement convenu qu'avant l'ouverture du chemin de fer une
" convention de transport devra être faite entre les dites parties de seconde part et le
" Gouvernement Provincial, pour l'usage et l'emploi mutuels de leurs lignes respectives
" de chemin de fer entre Halifax et Windsor, et entre Windsor et Annapolis, y compris
" les droits de parcours, ou pour l'exploitation collective de ces chemins de fer à des condi-
" tions équitables qui seront déterminées par deux arbitres choisis par les dites parties en
" la manière ordinaire dans les cas de désaccord ; et dans le cas où les dits arbitres ne
" pourraient pas rendre leur sentence arbitraie ou choisir un compromissaire à cette fin,
" il est de plus convenu que la dite convention de transport devra être réglée par les tiers,
" avec l'un ou les dits arbitres, que la chambre de commerce d'Angleterre devra nommer,
" sur la demande de l'une ou l'autre des parties aux présentes."

Section 12. " Le gouvernement de la dite Province devra payer et paiera en bonne et due
" forme, pour la construction et l'entretien du pont sur la dite rivière Avon, la somme de
" £32,000."

Section 13. " Et il est de plus mutuellement convenu entre les dites parties que la dite
" ligne de chemin de fer, y compris les dits pont, viaduc, aboiteau ou autre construction
" convenable sur la dite rivière Avon, avec tous et chacun des accessoires quand
" ils seront construits, seront la propriété des dites parties de seconde part (savoir, les
" entrepreneurs) ou leurs ayant-cause, et devront être exploités, administrés et entre-
" tenus par elles à leurs propres frais et charges."

Section 15. " Et il est de plus mutuellement convenu que, dans le but d'exécuter la convention,
" les dites parties de seconde part, ou leurs ayant-cause, auront le pouvoir de former une
" compagnie à fonds social, qui sera incorporée par Acte du Parlement de la Nouvelle-
" Ecosse, et quand et dès que cette compagnie sera formée, et le capital souscrit à la
" satisfaction du dit commissaire en chef des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, la

" dite compagnie, qui sera ainsi formée, devra avoir la possession du dit chemin de fer
" et des travaux d'art pour la fin susdite, sujette aux conditions de cette convention."

Depuis la législature de la Nouvelle-Ecosse a passé plusieurs Actes ayant pour but de faire disparaître les anomalies qui semblent exister dans les Actes cités plus haut et la convention ; mais, quoique sous certains rapports ils affirment encore plus fortement les prétentions de vos requérants, cependant, comme c'est sur la foi des Actes et de la convention plus haut cités (aucun autre Acte n'ayant alors été passé) que vos requérants ont été induits à engager leurs capitaux, ils s'en tiennent à ces Actes auxquels ils limitent leurs observations.

Interprétation des documents.

6. Vos requérants étaient portés à croire qu'ils s'engageaient dans la construction d'un chemin de fer du gouvernement, car tous les Actes le désignaient expressément comme une entreprise Publique Provinciale. Les Actes déclaraient de plus que cette entreprise avait pour but de bénéficier à la Province et d'ouvrir une communication directe avec les provinces et Etats voisins. Elle paraissait à vos requérants faire partie du système des chemins de fer du gouvernement devant former le tronc principal de la meilleure route directe—et elle l'est indubitablement—entre Halifax et Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Vos requérants remarqueront aussi que le gouvernement devait tracer la ligne ; que les comtés qu'elle traversait devaient fournir le terrain ; que cette disposition devait être mise en opération *comme un don fait au public ;* que l'ingénieur du gouvernement devait surveiller les travaux de construction et en certifier la valeur. Il semblait à vos requérants que l'entreprise privée n'était nécessaire que pour former une partie du capital requis pour la construction, le gouvernement avançant une somme de £188,600 pour le coût. Et pleins de confiance dans la bonne foi du gouvernement, vos requérants acceptèrent la condition qui les obligeait à transporter les troupes, bagages, matériel de guerre et les malles du gouvernement à des prix définis et très bas; ainsi que les restrictions qui les obligeaient, d'un côté, à obtenir le concours du gouvernement aux péages qui devaient être chargés au public, et de l'autre, à ne pas vendre la ligne, excepté au gouvernement lui-même qui se réservait le droit de prendre en tout temps possession du chemin de fer en en payant le coût.

Les requérants comptaient sur la protection du gouvernement.

7. Vos requérants comptaient donc sur le gouvernement, tant pour les travaux de construction que pour l'exploitation du chemin de fer quand il serait construit. Ils croyaient aussi que le gouvernement leur assurerait un intérêt raisonnable sur leurs capitaux : ils croyaient de plus que comme le gouvernement pourrait, et voudrait sans aucun doute, prendre possession de la propriété lorsqu'elle deviendrait assez rémunératrice pour le tenter, de même aussi il s'en prendrait à la propriété quand elle manquerait de produire un intérêt raisonnable sur l'argent engagé dans l'entreprise et surtout si ce fait était produit par la faute du gouvernement.

Les requérants ont fait leur part du contrat.

8. Vos requérants, aussitôt après leur incorporation, et sur la foi des Actes et de la convention plus haut cités, se procurèrent les capitaux nécessaires et commencèrent avec vigueur la construction du chemin de fer. Le rapport final de l'ingénieur du gouvernement, présenté à la législature de la Nouvelle-Ecosse, le 25 janvier 1870, démontrera que vos requérants ont fait plus que se conformer aux conditions de leur contrat, dans la lettre et l'esprit. Les extraits suivants de ce document suffiront pour le démontrer.

Rampes et courbes.

" Sous ce rapport le chemin de fer Windsor et Annapolis peut avantageusement sou-
" tenir la comparaison avec les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, surtout avec l'em-
" branchement de Windsor sur lequel est transporté tout le trafic d'Halifax aux districts
" de l'ouest."

Terrassement.

" La largeur des tranchées est en moyenne d'environ dix-huit pieds, mais pour un grand
" nombre de tranchées dans la terre glaise cette largeur a été augmentée. La largeur
" des remblais à leur base est de quinze à seize pieds. Tous les remblais ont été faits
" au moyen de charriots et sont solides."

Le pont Avon. *

* Vos requérants auraient pu construire ce pont en bois et auraient ainsi fait une épargne considérable.

" Toute la maçonnerie est construite en bon grés sain et en ciment de Portland, pré-
" sente en dehors un moëllon équarri de première classe et en arrière une pierre de
" course plate, et les joints et interstices en sont remplis de ciment." " Le plus grand
" soin a présidé à sa construction et à son érection." Tout a été mis en œuvre pour
" pousser énergiquement les travaux. " La ferrure est toujours arrivée d'Angleterre avant
" qu'il en fût besoin; et afin d'éviter des retards, les deux dernières grandes arches ont
" été envoyées d'Angleterre par les paquebots Inman. C'est ainsi que cet important
" ouvrage a été fait dans une couple d'années."

Ponts de bois.

" Le bois employé dans la construction de tous les ponts est le meilleur que le pays
" puisse produire, et comprend principalement l'épinette noire. Les entrepreneurs ont pris
" toutes les précautions possibles pour que les pilotis fussent bien enfoncés. Tous les
" ponts ont été essayés d'un bout à l'autre par le passage de lourds convois et ont parfai-
" tement résisté."

Ballastage.

" Le dévis stipulait une quantité de ballast de pas moins de deux mille cinq cent
" verges cubes au mille. En général cette quantité a été dépassée."

Voie permanente.

" Toute la voie est faite d'un ⊥ rail de deux modèles, l'un pesant soixante-sept livres †
" à la verge—le plus fort qu'il y ait dans le pays, l'autre pesant cinquante livres à la
" verge. Les traverses sont principalement en épinette noire, de neuf pieds de longueur,
" dix pouces de largeur, cinq pouces d'épaisseur, à moitié arrondies ou équarries, et les
" rails y sont soigneusemet assujétis. Il y a plus de deux mille traverses sur le chemin.
" Les convois courent très-uniment, avec une remarquable absence d'oscillations, même
" quand il y a un certain degré de vitesse; et l'éclisse donne un bon chemin uni."

Dépôts.

" Le contrat stipulait que les entrepreneurs devaient fournir dix dépôts. Il y en a
" maintenant vingt-et-un sur la ligne. Les principaux se trouvent à Kentville et à
" Annapolis. A ces deux dépôts il y a, indépendamment des commodités de plate-forme
" et de gare d'évitement, de vastes hangars à locomotives, pouvant contenir chacun
" trois locomotives, des plaques tournantes, etc. A Kentville, le hangar à locomotives
" a été considérablement agrandi pour y mettre les ateliers."

Quai d'Annapolis.

" Un excellent hangar a été érigé à Annapolis et un quai du meilleur bois construit
" avec des caissons bien ballastés." " Il a quatre cent cinquante pieds de long." " Il a
" un débarcadère flottant et est un ouvrage très-solide. Il n'était pas exigé par le
" contrat."

Matériel roulant.

" La quantité qui s'en trouve sur la liste ci-jointe a été fournie par les entrepreneurs.
" Six des locomotives ont été envoyées d'Angleterre et sont spécialement destinées aux
" gros ouvrages. Elles consomment indistinctement le charbon et le bois, pèsent environ
" cinquante tonneaux, et les dernières améliorations ont été introduites dans leur cons-
" truction. Les chaudières sont remarquables par leur force."

Achèvement de la ligne.

" Le 18 août 1869 (savoir, quatre mois avant l'époque spécifiée au contrat) soixante-
" et-dix milles de la ligne, depuis Gaspereaux jusqu'à Annapolis, ont été formellement
" inaugurés par le gouverneur-général. Cependant une partie de la ligne entre Horton
" et Wolfville a été, depuis, endommagée par suite de l'effondrement des fossés occa-
" sionnée par les hautes marées. Les dommages ont été immédiatement réparés par la
" compagnie, en sorte que dans le mois de décembre tout était prêt pour l'ouverture, et
" le 18 décembre, quelques jours seulement plus tard que l'époque spécifiée par le contrat,
" toute la route était ouverte au trafic." *

† On remarquera que vos requérants n'étaient tenus de poser que des rails de quarante-deux livres à la verge.

* Sans l'effondrement des fossés, accident sur lequel vos requérants n'avaient aucun contrôle, toute la route aurait été ouverte bien avant le temps fixé par le contrat.

9. Vos requérants ayant ainsi terminé la construction du chemin de fer, commencèrent à l'exploiter et à l'administrer de la meilleure manière possible. Mais, quoiqu'ils aient continué à le faire fonctionner avec énergie et régularité depuis plus de dix-huit mois, c'est avec regret qu'ils s'aperçoivent, comme le fait a déjà été communiqué au gouvernement, que le revenu, après le paiement des dépenses, est insuffisant, non-seulement pour permettre le moindre remboursement au capital de vos requérants, mais encore le paiement d'une part quelque peu considérable de l'intérêt sur la dette des débentures. Vos requérants sont aussi, comme conséquence, incapables d'obtenir des capitaux qui puissent racheter le principal de la dette des débentures ; et ils ont été obligés d'engager un nouveau capital et de contracter de nouveaux engagements, s'élevant ensemble à £50,000, afin de faire face aux besoins du chemin de fer et de l'intérêt croissant des débentures : et vos requérants osent représenter, comme preuve que ce déficit n'est pas dû à une maladministration de leur part, que le fonctionnement des 145 milles des chemins de fer du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pendant l'année expirée au 30 juin 1869, a eu pour résultat un revenu brut de $272,237 sur une dépense de $268,560,—(*Vid.* Appendice No. 17 du rapport général du ministre des travaux publics pour l'année expirée au 30 juin 1869),—tandis que l'année précédente le revenu n'avait été que de $253,994 obtenu sur une dépense de $255,530.

Les requérants ont continué à exploiter la ligne.

Résultat non satisfaisant.

10. En présence de ces faits, vos requérants se croient obligés, quoiqu'avec beaucoup de regret, de déclarer qu'ils ne peuvent continuer à exploiter le chemin de fer suivant les arrangements si peu satisfaisants qui existent actuellement avec le gouvernement ; c'est pourquoi ils se mettent sous la protection du gouvernement à laquelle ils croient humblement avoir droit.

Les requérants se mettent sous la protection du gouvernement.

11. Vos requérants osent représenter que leurs embarras ont été considérablement augmentés par l'action du gouvernement fédéral (lequel est devenu, en cette affaire, le successeur du gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse) qui, ignorant sans doute les circonstances qui ont conduit vos requérants à engager leurs capitaux dans le chemin de fer, a non-seulement privé vos requérants de toute protection et de tout appui, mais leur a aussi refusé les droits et les facilités qui leur avaient été spécialement concédés par la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, et a de plus sustenté et subventionné des entreprises rivales, contrairement à l'esprit et à l'intention de la convention faite avec cette législature.

Embarras augmentés par l'action du gouvernement.

12. Vos requérants ont la conviction que l'attitude tiède et même hostile prise par le gouvernement à leur égard est venue avec le début même de la confédération qui a donné aux intérêts du gouvernement dans la ligne intercoloniale une importance majeure. A l'époque où la ligne d'Annapolis était projetée, le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse avait l'intention de construire à ses frais et d'exploiter la ligne jusqu'à Amherst, sur la frontière du Nouveau-Brunswick, aussi bien que celle jusqu'à Annapolis, sur la Baie de Fundy ; son intérêt, par conséquent, était plus grand dans la route d'Annapolis que dans celle de Amherst,

La confédération a changé les vues du gouvernement et l'a rendu concurrent.

La distance de Halifax à Amherst étant de 122 milles.
Tandisque celle " à Annapolis était de 129 milles ;

Et même quand, en 1865, fut passé l'acte autorisant la construction par entreprise privée des lignes de Windsor à Annapolis et de Truro à Amherst, l'intérêt du gouvernement, envisagé au point de vue le plus étroit et le plus mercenaire, n'était que de bien peu plus grand dans la route de Amherst, si l'on considère que la distance qui dans ce cas aurait eu à être traversée sur les lignes du gouvernement proprement dites, aurait été

Par la route d'Annapolis :
Halifax à Windsor, 45 milles, et
Par la route de Amherst :
Halifax à Truro, 61 milles ;

Et comme le gouvernement avait alors l'intention évidente de faire l'acquisition des chemins de fer de Windsor et Annapolis et de Truro et Amherst qu'à cette époque on voulut pour raisons financières faire faire par entreprise privée, l'intérêt final du gouvernement dans les deux routes était, comme il a déjà été dit, un peu plus grand dans la route de Annapolis que dans celle de Amherst. Par l'Acte de Confédération l'intérêt du gouvernement s'est trouvé

absorbé dans la route de Amherst. En premier lieu le chemin de fer de Truro à Amherst qui en 1865, devait être fait par entreprise privée de la même manière que le chemin de Windsor et Annapolis fut incorporé au, et fit partie du système Intercolonial, qui de suite donnait au gouvernement un intérêt prépondérant dans la route de Amherst; l'intérêt dans la route de Amherst étant par cela étendu de

Halifax à Amherst..... 122 milles,

tandis que son intérêt dans la route de Annapolis restait limité à la distance entre

Halifax et Windsor, savoir :..... 45 milles.

En second lieu la Confédération augmentait davantage la prépondérance de l'intérêt dans la route de Amherst, car par cette route tout le système Intercolonial de Halifax à la Rivière-du-Loup et de Shédiac à St. Jean, 498 milles, est devenu la propriété du Gouvernement fédéral, en sorte qu'aujourd'hui la politique du gouvernement, comme ses officiers l'ont déclaré, est d'écraser l'opposition de la ligne de Windsor et Annapolis.

Raisons publiques et privées pour lesquelles les requérants devraient être protégés.

13. Cependant vos requérants soutiennent que de pareilles considérations ne peuvent avoir de poids auprès d'un gouvernement aussi éclairé que celui du Canada, une fois que les circonstances seront portées à sa connaissance. Vos requérants soutiennent qu'en justice et équité le gouvernement est tenu de protéger vos requérants ou d'exercer le droit d'achat qu'il possède ; et que de plus, pour raisons publiques, le chemin de fer mérite le plus solide appui du gouvernement, parcequ'il est un grand avantage pour les Provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Bruswick. Dans son rapport du mois d'octobre 1870, adressé au ministre des travaux publics, le contrôleur des chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse dit en parlant du chemin de fer Windsor et Annapolis :—

" Quand cette ligne fut ouverte au trafic, le paquebot qui faisait le service d'été entre " St. Jean, N.-B., et Windsor, N.-E., fut discontinué et mis au service de St. Jean et Anna- " polis, communiquant avec le chemin de fer à ce dernier port. Par cet arrangement une " communication régulière a été entretenue pendant l'hiver entre la Nouvelle-Ecesse et le " Nouveau-Brunswick, comblant ainsi une lacune sérieuse qui se faisait sentir depuis longtemps " dans les deux provinces "

Mais à part cela, il est de fait que les revenus et la valeur des terres et de toutes les propriétés dans les comtés que traverse le chemin de fer ont doublé, et même triplé, depuis qu'il est construit. Et quoique vos requérants admettent que, pour fins militaires et comme moyen de communication avec les parties les plus éloignées de la Confédération, le chemin de fer Intercolonial soit d'une grande valeur, cependant pour les fins beaucoup plus importantes du trafic et du commerce, le chemin de fer de Windsor et Annapolis remplit non-seulement un besoin local considérable et pressant pour les comtés occidentaux de la province de la Nouvelle-Ecosse, mais encore offre une route plus courte de 84 milles, plus rapide et à beaucoup meilleur marché que la route *viâ* Amherst entre les deux centres importants du commerce—Halifax et St. Jean, Nouveau-Brunswick.

Insuffisance du premier octroi.

14. Vos requérants représentent encore qu'à part les espérances de secours qu'ils avaient été portés à entretenir, la contribution de £188,600 par le gouvernement était toute-à-fait insuffisante, ne s'élevant qu'à £2,200 le mille sur le prix total de plus de £9,000 le mille.* Vos requérants représentent aussi que la subvention sanctionnée par l'acte de 1865, savoir— de 4 pour cent sur $24,000 le mille équivalant à une subvention totale £16,320 sterling par année, quoique limitée à vingt ans, aurait été plus avantageuse à vos requérants ; et que, de plus, si cette subvention avait été capitalisée selon les conditions de la clause 5 de cet acte, la somme capitalisée à laquelle vos requérants auraient eu droit aurait été de £326,400. Vos requérants représentent encore que même la subvention originaire était très légère si on la compare à celle offerte pour la construction du chemin de fer entre Truro et Amherst, laquelle s'élevait à 4 pour cent sur $40,000 le mille, équivalant à un paiement annuel de £19,200 sterling pendant vingt ans, indépendamment de laquelle le gouvernement accordait une

* Les cent quarante-cinq milles de chemin de fer construit par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse coûtent $4,731,254, égal à $46,837 ou £9,367 sterling le mille. (*Vide* Appendice No. 17, du rapport général du ministre des travaux publics, 1869).

souscription de $400,000, ou £80,000 sterling, sur le coût total; attendu que le 4 mars 1864, le secrétaire Provincial (d'alors) de la province de la Nouvelle-Ecosse, dans une lettre qu'il adressait à la compagnie du chemin de fer Européen et Nord Américain (*Vide* Appendice No.7, du Journal de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse pour l'année 1865) offrait une *subvention perpétuelle* de £16,000 sterling *pour faciliter* la construction du même chemin.

15. Vos requérants prennent la liberté de faire remarquer que de nombreuses tentatives ont été faites infructueusement pour induire des capitalistes à s'engager dans l'entreprise, même à des conditions beaucoup plus avantageuses que celles accordées à vos requérants. Avant que vos requérants fussent induits à y engager leurs capitaux, une convention avait été faite avec les entrepreneurs Geo. Knight et Cie., de Londres, et le 14 mars 1866, la Législature de la Nouvelle-Ecosse passa un acte qui incorporait une compagnie, dans le but de donner effet à cette convention; cependant une clause y avait été insérée, stipulant que— Echec du prédécent entrepreneur.

" Cet acte devra cesser et se terminer si le chemin de fer ci-après projeté et mentionné " n'était pas effectivement commencé et vigoureusement poursuivi dans les six mois qui suivront " l'adoption du dit acte."

Une autre clause stipulait aussi—

" Que le montant de la subvention à être payée ci-après devrait être compté pour quatre, " vingt cinq milles ou £16,320 sterling par année à être payés semi-annuellement à Londres, " *le premier paiement devant devenir dû six mois après le commencement des travaux.*"

Et cependant avec ces conditions plus avantageuses la convention faillit, par suite de l'impossibilité où se trouvèrent les entrepreneurs de lui donner effet. Pour démontrer davantage les difficultés qu'éprouva la province à induire les capitalistes à s'engager dans l'entreprise ils se hasardent à renvoyer au rapport du commissaire en chef des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, portant la date du 31 octobre 1866. (*Vide* Appendice No. 11, du journal de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, 1867) qui contient les paragraphes suivants:

" Je regrette de dire qu'en raison de la panique financière qui s'est fait sentir en Angle- " terre au commencement de la saison actuelle, sous laquelle plusieurs des compagnies de che- " mins de fer les mieux notées ont succombé et qui a répandu une défiance générale dans tous " les cercles monétaires d'Angleterre et du continent, les personnes qui avaient entrepris la " construction du chemin de fer Windsor et Annapolis se sont trouvées dans l'impossibilité " de remplir leur engagement." " L'honorable Secrétaire provincial et d'autres membres du " gouvernement qui sont allés à Londres depuis le mois de juillet dernier pour d'autres affaires " importantes ont été infatigables dans leurs efforts en faveur de cette ligne. Je crois pouvoir " dire que les populations de la partie occidentale de cette province peuvent compter que des " moyens seront trouvés pour poursuivre vigoureusement l'entreprise durant l'année prochaine. " Le gouvernement y est virtuellement engagé et ne consentira pas à la voir abandonnée."

16. Vos requérants représentent aussi que leurs intérêts ont été sérieusement affectés par la gêne qui s'est fait sentir dans les affaires financières de la province à l'époque où ils s'engagèrent dans l'entreprise; des 288 milles de chemin de fer sanctionnés en 1854, il n'en avait été complété que 95 milles; cependant la dette de la province s'était accrue jusqu'à près de cinq millions de piastres. Et il parait, d'après une minute de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, en date du 10 décembre 1864, (*Vide* Appendice No. 7 des journaux de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, 1865) qu'on a éprouvé beaucoup de difficulté à se procurer le capital pour assurer l'achèvement du chemin de fer Windsor et Annapolis, après qu'une disposition adéquate eut été faite pour achever l'embranchement de Pictou, sans porter la dette de la province à excéder le chiffre de huit millions de piastres, avec lequel il a été convenu que la province entrerait dans la Confédération. Cette minute se lit comme suit: Gêne financière dans la province.

" *Chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.*

" Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse désire assurer la construction d'un chemin de " fer depuis Truro jusqu'à Moncton; cette voie, formant partie de l'Intercolonial, serait " construite aux frais des provinces unies. Dans la perspective d'une union prochaine, cette " ligne pourrait entrer dans un *arrangement général* qui est aujourd'hui proposé, et sa construc-

" tion pourrait être commencée en vertu de la résolution de subvention de la dernière session.*
" Le gouvernement désire assurer la construction et l'achèvement d'un embranchement jusqu'à
" Pictou, et d'un embranchement jusqu'à Annapolis, pour une somme qui, ajoutée à la dette
" actuelle de la Province, n'excèderait pas.....$8,000,000
" Dette actuelle..... 4,858,547

3,141,453
" Coût de la ligne de Pictou évalué à..... 2,000,000

1,141,453

" La balance $1,141,453 pour la ligne d'Annapolis, ne serait pas disponible pour le
" moment et cette entreprise aurait à être commencée en vertu de la résolution de subvention
" adoptée par la Législature à sa dernière session." *

" Lors de l'Union des provinces, les chemins de fer actuels, ainsi que le prolongement de
" Pictou, appartiendront au gouvernement de la confédération. En même temps le gouverne-
" ment de la Nouvelle-Ecosse, afin de faciliter les arrangements avec les personnes qui
" seraient disposées à faire ces prolongements, sera prêt à donner ces lignes à bail, recevant en
" échange les *gains nets* actuels jusqu'à ce que l'Union des provinces soit effectuée. A
" l'Union des provinces, ces chemins de fer passeront sous le contrôle du gouvernement
" fédéral aux conditions équitables qui pourront être arrêtées. Dans le cas où la ligne
" d'Annapolis serait terminée avant que l'Union des provinces ne soit effectuée, elle sera
" exploitée conjointement avec les autres lignes et sous la même administration, les recettes
" actuelles de toutes ces lignes étant partagées comme suit. Après l'Union un arrangement
" équitable semblable sera fait.

" Lignes construites.....	93 milles	143
" Ligne de Pictou.....	50 "	
" Annapolis.....	85 "	85
	228	228

" Dû à la Province $\frac{114}{228}$ des gains nets.
" Do. ligne d'Annapolis $\frac{85}{228}$ do. do.
" Dans la construction de ces lignes la Province devra fournir gratuitement le droit de passage
" et de clôture, et les matériaux seront transportés sans frais sur les lignes qui existent actuel-
" lement (la manœuvre exceptée). A l'Union des Provinces la balance, $1,141,453, pourra
" être payée pour la ligne d'Annapolis au lieu du bonus annuel de £240 par mille pendant
" 20 ans que comporte la résolution de subvention.

" Les arrangements proposés embrassent les points suivants :

" 1. L'exploitation des lignes qui existent actuellement dans la Province et de toutes les
" lignes qui seront construites, sous une seule administration, à des conditions équitables."

" 2. La construction du chemin d'Annapolis en vertu des lois législatives actuelles."

" 3. Le commencement des sections de Truro et Moncton en vertu de la législation déjà obtenue."

" 4. L'achèvement de l'embranchement de Pictou et Annapolis, pour une somme qui
" permettra à la Nouvelle-Ecosse d'entrer dans la Confédération avec une dette n'excédant pas
" $8,000,000."

Ce document, quoique ambigu sous quelques rapports, démontre d'une manière concluante qu'afin de se conformer aux conditions de la confédération proposée et assurer en

* La Résolution en question fut passée par l'Honorable Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse le 11 avril 1864, et comportait ce qui suit :

" *Résolu*, Que le Gouvernement Exécutif soit autorisé à assurer la construction du chemin de fer de
" Truro, ou d'un point de jonction avec la ligne principale jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, par
" l'intermédiaire d'une compagnie responsable, pourvu qu'il ne soit pas encouru un engagement plus consi-
" dérable que 4 pour cent par année, sur un capital de £10,000, courant, par mille, pour un espace de temps
" n'excédant pas vingt ans ; et pourvu qu'une liaison soit garantie avec le chemin de fer de St. Jean à
" Shédiac ; et que le gouvernement soit autorisé à assurer la construction de la ligne à l'ouest de Windsor,
" de la même manière, jusqu'à la même concurrence de 4 pour cent sur un capital de £6,000 par mille."

même temps le commencement du système de chemins de fer que le peuple de la Province était anxieux de voir terminé,

La ligne d'Annapolis, 85 milles, ne devait recevoir que $1,141,453=$13,429 par mille.

Tandis que celle de Pictou, de 50 milles seulement, qui devait être faite par le gouvernement lui-même, devait recevoir ..... $2,000,000=$40,000 par mille.

Et supposant que le coût des 95 milles de la ligne, alors complétée par le gouvernement, aurait été représenté par la dette d'alors, $4,858,547, ils auraient coûté.....$51,142 par mille.

Les arrangements ébauchés dans ce document avaient évidemment pour but de combler l'abîme qui se trouvait entre l'achèvement des chemins de fer et la confédération : car la clause qui stipule que la ligne de Truro à Moncton devait être commencée en vertu de la résolution de subvention passée par la Chambre d'Assemblée, déclare aussi qu'elle devait faire partie de l'Intercolonial et être construite aux frais des Provinces Unies; de même encore il était stipulé que la ligne d'Annapolis devait être commencée en vertu de la résolution de subvention et que de nouveaux arrangements seraient pris après que la Province serait entrée dans l'Union; tandis qu'en ce qui concerne l'embranchement de Pictou la part, pour des raisons qui ne sont pas expliquées, était faite ample et définie.

Effet qu'aurait eu la construction de la ligne par le gouvernement.

17. Vos requérants représentent encore que si le gouvernement avait exécuté son intention primitive de construire, de garder et d'exploiter la ligne de Windsor et Annapolis, il lui en aurait coûté £770,600, * sinon plus que la somme payée par vos requérants ; l'intérêt annuel sur lequel, à 6 pour cent par année—taux de prêt alors existant dans la Nouvelle-Ecosse—se serait élevé à £46,236 ; tandis qu'aujourd'hui la Province, retirant les mêmes avantages du chemin de fer, ne paie que £13,236 par année.

Refus du gouvernement d'admettre les droits spécifiquement concédés aux requérants.

18. Vos requérants ont l'honneur de signaler quelques circonstances encore plus importantes dans lesquelles le gouvernement a enfreint les conditions expresses des actes et de la convention cités plus haut.

Premièrement, et ceci est de la plus haute importance, il a refusé de permettre à vos requérants d'exercer les droits qui leur sont conférés par la clause 11 de la convention, laquelle stipule—

"Qu'avant l'ouverture du chemin une convention de transport sera faite entre les dites "parties de seconde part (savoir, les entrepreneurs) et le gouvernement provincial, pour "l'usage et l'emploi mutuels de leurs lignes respectives de chemin de fer entre Halifax et "Windsor, et entre Windsor et Annapolis, y compris les droits de parcours, ou pour l'exploi-"tation collective de ces lignes, à des conditions équitables, *qui seront déterminées par deux "arbitres.* † " Plusieurs mois avant que la ligne fût terminée, vos requérants s'adressèrent, par l'intermédiaire de leur administrateur, au ministre des travaux publics d'alors, à Ottawa, pour lui demander l'exercice du droit de parcours jusqu'à Halifax ; le ministre répondit qu'il avait l'intention de visiter la Nouvelle-Ecosse et qu'il verrait alors à la chose. Subséquemment il fit la visite promise et refusa alors d'agir. A cette époque la ligne s'achevait rapidement, et l'administrateur, voyant l'inutilité de ses efforts pour en arriver à des arrangements à propos de l'exercice des droits, fit une convention temporaire avec le contrôleur-général des chemins de fer du gouvernement pour l'échange de trafic. Il fut parfaitement entendu que cette convention ne serait que provisoire. Vos requérants n'ont pas besoin de dire que ces droits de parcours sont indispensables pour la commodité et le développement du trafic direct; sans ces droits, vos requérants sont incapables de faire les arrangements nécessaires pour le développement de ce trafic, duquel dépendra toujours en très-grande partie le succès du chemin de fer Windsor et Annapolis.

---

* Les £770,600 ci-dessus, coût de la ligne, comprennent :—

Contribution du Gouvernement	£188,600	0	0
Capital de la compagnie W. et A.	300,000	0	0
Débentures et dette flottante	250,000	0	0
Coût du pont Avon	32,000	0	0

† Ces mots ne figurent pas dans la version imprimée contenue dans les statuts de la Nouvelle-Ecosse 1866, chap. 1, pages 7 et 14 ; mais voyez le contrat du 22 novembre 1866.

Secondement, Il a imposé à vos requérants le paiement d'impôts sur les matériaux et approvisionnements importés pour la construction du chemin de fer, et cela en violation directe des dispositions de la clause 9 de la convention, qui stipule—

" Que tous les matériaux et approvisionnements nécessaires à la construction et l'exploi-
" tation du chemin de fer auront droit à une remise du montant des impôts d'importation qui
" auront été payés sur eux."

Troisièmement, Il a laissé taxer vos requérants pour les contributions locales, dont vos requérants, comme propriétaires d'une entreprise publique provinciale, devaient être exempts, en vertu des statuts revisés de la Nouvelle-Ecosse de 1864, 28 Victoria, chap. 45, section 16, qui stipule—

" Les propriétés suivantes seront exemptes de la taxe :—Le pénitencier provincial, et les
" terres qui en dépendent ; l'asile provincial des aliénés, et les terres qui en dépendent ; le
" chemin de fer provincial, le matériel roulant, les dépôts de chemin de fer, et les terres qui
" en dépendent ou qui dépendent du chemin de fer lui-même." Vos requérants ayant soumis cette question au procureur-général de la Province de la Nouvelle-Ecosse, ils ont l'honneur de faire l'extrait suivant de l'opinion qu'ils en ont reçue :—

" Que la section est un chemin de fer public ou provincial est parfaitement évident, et
" afin de montrer au-delà de tout doute que la section est un chemin de fer provincial et une
" entreprise publique, le statut de 1865 stipule expressément que le gouvernement pourra en tout
" temps prendre l'administration du chemin. Par conséquent, tant qu'il sera permis à la com-
" pagnie de garder, d'administrer et d'exploiter le chemin de fer, celui-ci doit être
" considéré comme un chemin de fer provincial, entre les mains et en la possession d'une
" compagnie ou corporation privée à laquelle, en considération de ce qu'elle a contribué pour
" sa construction, il est permis d'en avoir l'administration, et d'en avoir les profits ou gains
" pour son propre usage, sujet, toutefois, en tout temps, à le remettre au gouvernement, en
" recevant une compensation raisonnable pour les déboursés qu'elle aura faits dans sa cons-
" truction, et autres réclamations sur la propriété. A ce point de vue il peut être considéré
" comme un chemin de fer public entre les mains d'une corporation privée comme (*quasi*)
" locataire sous le contôle du gouvernement."

Quatrièmement, Qu'il ne s'est pas conformé aux dispositions de la clause 7 de la convention qui stipule—

" Que toutes les terres nécessaires à la voie du chemin de fer et leurs accessoires devront
" être fournies "*gratis*," comme en vertu des dispositions de la section 11, chapitre 70 des
" statuts revisés" (déjà cités.)

Vos requérants ont une fois été poursuivis pour un montant considérable et menacés plusieurs fois d'être expulsés des terres prises pour le chemin de fer, ce qui les a entraînés dans des litiges et des dépenses considérables. De plus, vos requérants n'ont jamais reçu les terres requises par eux à leur dépôt de Windsor, quoique, dans le but d'épargner des dépenses au gouvernement, ils aient, sur sa demande, consenti à recevoir d'autres terres aujourd'hui en sa possession et qui sont, dans l'opinion de vos requérants, inférieures pour leurs fins à celles qu'ils avaient choisies dans le principe.

Cinquièmement, Il ne s'est pas conformé sous plusieurs rapports aux dispositions de la clause 6 de la convention qui stipule—

" Que pour la subvention" 'capitalisée à la somme convenue de £188,600 sterling,' " les
" bons provinciaux, ou débentures, émis en la forme ordinaire, portant 6 pour cent d'intérêt,
" devront être livrés au pair aux parties de seconde part (savoir :—les entrepreneurs) ou leurs
" ayant-cause ou représentants ; mais ces bons ne devront être livrés qu'avec leurs coupons,
" portant intérêt depuis le 1er janvier précédent, ou le premier juillet, selon le cas, avant cette
" livraison ; cette livraison aux dites parties devra être faite dans les quatorze jours qui
" suivront la date de ce certificat."

Presqu'aussitôt après avoir commencé les travaux de construction, vos requérants furent informés que le gouvernement aurait à remplacer les bons du gouvernement par des paiements en argent. Vos requérants apprirent subséquemment que l'impossibilité dans laquelle se trouvait le gouvernement d'émettre les bons provenait d'un contrat antérieur qu'il avait avec MM. Barings, de Londres. Les paiements furent faits en argent au lieu de bons ; de plus, un escompte considérable fut exigé et déduit par le gouvernement sur leur valeur au pair. Dès

lors vos requérants se crurent en droit de recevoir du gouvernement le montant, non-seulement ainsi déduit, mais encore les primes obtenues par eux sur les bons. Comme les bons devaient porter intérêt depuis le premier janvier précédent, ou le premier juillet, selon le cas, vos requérants avaient aussi droit à l'intérêt sur les paiements en argent depuis ces dates jusqu'à celles des paiements ; et non-seulement vos requérants n'ont pas reçu cet intérêt, mais ils ont encore éprouvé des pertes par le fait que les paiements en argent ont été retardés longtemps après l'époque stipulée des quatorze jours depuis les dates des certificats.

Sixièmement, Que tandis que vos requérants étaient obligés, ainsi qu'ils l'admettent, d'obtenir le concours du gouvernement dans les péages qui devaient être exigés par lui, ils n'ont jamais pu s'attendre qu'on leur demanderait sur la ligne du gouvernement un taux de péages plus élevé que celui chargé par le gouvernement au public. Le fait est, cependant, que tel a été le cas depuis très longtemps, vos requérants ayant été ainsi surchargés pour bétail, chevaux, foin, etc., entre les différentes stations sur le chemin d'Annapolis et Halifax, occasionnant une perte de 20 à 40 pour cent entre vos requérants et le public. Cette conduite injustifiable et arbitraire des représentants du gouvernement a eu pour résultat d'annihiler complètement une branche importante du trafic de vos requérants et de produire un grave inconvénient pour le public.

Septièmement et enfin, Vos requérants prétendent que le principal but que l'on avait en construisant ce chemin de fer était d'établir une route directe à travers la province pour le trafic entre Halifax et St. Jean, et qu'ils furent mis sous l'impression que le gouvernement seconderait les efforts qu'ils feraient pour induire le trafic à suivre cette route. Par conséquent, vos requérants sont à la fois désappointés et alarmés en voyant qu'une ligne de paquebots entre Halifax et St. Jean et une autre ligne de paquebots entre Windsor et St. Jean ont été établies à l'aide de subventions accordées par le gouvernement. Vos requérants croient que le gouvernement peut difficilement ignorer le fait que la subvention reçue par les paquebots en premier lieu désignés,—savoir $13,000 par année—est plus que suffisante pour défrayer les frais de leur service, et que, par conséquent, ces paquebots apportent une concurrence très-injuste au chemin de Windsor et Annapolis, et cela au grand détriment de vos requérants. Quant au paquebot en dernier lieu mentionné, la subvention de $3,000 à $4,000 égale presque le montant payé à vos requérants pour le transport des malles et effets du gouvernement, y compris une stipulation qui oblige les chars-poste à parcourir plus de 50,000 milles pendant l'année.

19. Et finalement vos requérants, confiants dans les intentions justes et équitables du Gouvernement, demandent humblement la réparation que peuvent leur mériter les circonstances exceptionnellement graves de leur position.

Vos requérants soutiennent fortement que le gouvernement est tenu en honneur et en justice,—

De mettre en vigueur les droits d'achat qui sont conférés au gouvernement par les clauses 7, 8 et 10 de l'acte de la législature locale de la Nouvelle-Écosse, session 1865, 28 Vict., chap. 13.

Et c'est ce que vos requérants réclament.

Cependant vos requérants osent représenter que si, pour raisons d'État ou de politique, il est impossible à votre gouvernement d'accéder à leur demande, il leur fasse alors une réparation réelle, soit—

(1) En transportant ou transférant à vos requérants le chemin de fer entre Windsor et la jonction de Waverley, qui forme partie de la section Annapolis des chemins de fer de la province et qui, comme l'acte de 1864 le stipulait clairement, devait être exploité conjointement avec le chemin de Windsor à Annapolis sous le contrôle d'une seule administration.

(2) En faisant tous les arrangements nécessaires pour permettre à vos requérants d'exercer librement et sans réserve les droits de parcours sur la ligne du gouvernement entre la dite jonction de Waverley et Halifax, y compris l'usage de tous les dépôts et accessoires qui existent actuellement ou qui pourront être désormais construits à Halifax.

(3) En accordant à vos requérants une compensation raisonnable pour les pertes et dommages que leur a causé l'action passée du gouvernement; et

(4) En accordant à vos requérants un octroi annuel qui pourra suffire, avec le revenu net annuel de ces chemins de fer combinés, à payer l'intérêt sur les dettes fixe et flottante du chemin de fer Windsor et Annapolis, et un rapport raisonnable sur le capital engagé par vos requérants; ou

(1) En acceptant à bail, de vos requérants, le chemin de fer Windsor et Annapolis, en payant un loyer fixe ou sujet à augmenter qui fournira l'intérêt sur les débentures ou les dettes flottantes, et donnera à vos requérants un profit raisonnable sur leur capital; et

(2) En accordant à vos requérants une compensation raisonnable pour les pertes et dommages que leur a causé l'action passée du gouvernement.

Et vos requérants ne cesseront de prier, etc., etc.

La compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, (limitée), par son commissaire et procureur légalement constitué.

JAMES ALEXANDER MANN.

HALIFAX, juillet 1871.

(No. 2,901.)

RUSSELL HOUSE,

OTTAWA, 27 juillet 1871.

Mémoire de la Compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis.

MON CHER MONSIEUR,—Conformément aux intentions de mes amis de Londres, je crois qu'il n'est que juste de dire que je viens de recevoir de l'administrateur un télégramme m'annonçant que l'appel sur la question du droit d'imposer une taxe sur le chemin de fer vient d'être décidé en notre faveur, les juges déclarant unanimement que le chemin de fer est une entreprise publique provinciale, et, comme tel, exempt des taxes.

Votre sincère,

J. A. MANN.

L'Honorable H. L. Langevin,
etc., etc.

(No. 1,602 .)

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il n'est pas opportun d'acheter le chemin de fer Windsor et Annapolis dans les circonstances actuelles; le soussigné n'est pas prêt à demander au parlement de mettre dans ce but un crédit à la disposition du gouvernement. Que le transport et le transfert du chemin de fer entre Windsor et la jonction Waverley à la compagnie Windsor et Annapolis seraient contraires à la politique du gouvernement telle que sanctionnée par le parlement et ne pourraient être effectués sans un acte du parlement, ce à quoi le soussigné s'opposerait, parce que ce serait diminuer la valeur du chemin de fer Intercolonial. Que la dite compagnie n'a, par sa charte, aucun droit à un octroi d'argent de la part du gouvernement ou du parlement, et que le gouvernement n'a aucun crédit pour cette fin. En conséquence, le soussigné recommande qu'il soit autorisé à faire avec la dite compagnie les conventions de transport, y compris "les droits de parcours," mentionnées dans la charte de

la dite compagnie, et dans ce but à nommer l'officier ou arbitre requis par la dite charte, dans le cas où la dite compagnie et le soussigné ne pourraient faire les conventions de transport sans recourir à l'arbitrage.

Le tout respectueusement soumis.

HECTOR L. LANGEVIN.

(2,916.)

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, en date du 28 juillet 1871.

Sur un mémoire, en date du 28 juillet 1871, de l'honorable ministre des travaux publics, faisant rapport sur le mémoire de James Alexander Mann, Ecr., commissaire et procureur de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, qu'il n'est pas opportun d'acheter le chemin de fer Windsor et Annapolis dans les circonstances actuelles, et qu'il n'est pas prêt à demander au parlement de mettre dans ce but un crédit à la disposition du gouvernement.

Que le transport et le transfert du chemin de fer entre Windsor et la jonction Waverley à la compagnie Windsor et Annapolis seraient contraires à la politique du gouvernement telle que sanctionnée par le parlement et ne pourraient être effectués sans un acte du parlement.

Que la dite compagnie n'a, par sa charte, aucun droit à un octroi d'argent de la part du gouvernement ou du parlement, et que le gouvernement n'a aucun crédit pour cette fin.

En conséquence le Ministre recommande qu'il soit autorisé à faire avec la dite compagnie les conventions de transport, y compris "les droits de parcours," mentionnées dans la charte de la dite compagnie, et dans ce but à nommer l'officier ou arbitre requis par la dite charte, dans le cas où la dite compagnie et le Ministre des Travaux Publics ne pourraient faire les conventions de transport sans recourir à l'arbitrage.

Le comité soumet les recommandations précédentes à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

WILLIAM H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

A l'Honorable Ministre des Travaux Publics

(No. 2,920.)

OTTAWA, 1er août 1871.

MONSIEUR,—I. J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour par laquelle je regrette d'apprendre que le gouvernement du Canada refuse d'accéder à la prière de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, excepté seulement en ce qui concerne les droits de parcours qui lui sont conférés en vertu de la convention faite avec le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse.

II. Je n'ai pas besoin de dire que la compagnie sera très-surprise et désappointée en apprenant cette décision du gouvernement fédéral, et à moins que le gouvernement provincial ne reconnaisse les obligations morales et légales, qui sont aujourd'hui répudiées par celui d'Ottawa, je crains que la compagnie ne se croie plus tenue de continuer l'exploitation de la ligne. La compagnie désire extrêmement éviter de fermer la ligne et d'occasionner ainsi des inconvénients et des pertes au peuple de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; c'est pourquoi elle va attendre avec beaucoup d'anxiété la décision du gouvernement provincial.

III. Je remarque qu'en ce qui concerne les demandes de compensations présentées par la compagnie, la décision du gouvernement du Canada n'est que générale, et au risque de paraître importun, je me hasarde à demander si l'on a l'intention de répudier toutes ces demandes sur leurs mérites. Afin de ne pas me méprendre sur l'intention du gouvernement fédéral à cet égard, je récapitule les réclamations présentées par la compagnie et qui sont comme suit :

1. Pour compensation des pertes et dommages occasionnés par le refus antérieur du gouvernement fédéral de permettre à la compagnie d'exercer les droits et priviléges qui lui sont conférés en vertu de la clause 11 de la convention du 22 novembre 1866.

2. Pour lui remettre les impôts (ainsi que l'intérêt sur ces impôts) sur certains matériaux et certains approvisionnements importés par elle pour la construction et l'exploitation du chemin de fer, et de lui accorder, selon les conditions de la clause 9 de la dite convention, une remise de tous les impôts sur tous les matériaux et approvisionnements qui seront dorénavant importés par la compagnie pour l'une ou l'autre de ces fins.

3. De lui payer l'intérêt sur les principaux paiements faits en vertu de la clause 6 de la dite convention, à partir des mêmes dates que ces paiements auraient, s'ils avaient été faits en bons provinciaux, selon les conditions de la dite convention, porté intérêt et des dividendes, jusqu'à la date du paiement réel.

4. De lui payer la ou les sommes (avec l'intérêt comme susdit) qui ont été déduites par le gouvernement de la valeur au pair de ces bons provinciaux.

5. De lui transporter gratuitement, selon les conditions de la clause 7 de la dite convention, certaines terres requises pour la voie du chemin de fer et les dépôts.

6. De lui transporter aussi gratuitement, selon les conditions de la dite convention, un morceau de terre à ou près de Windsor et actuellement en la possession du gouvernement fédéral et qu'il avait été spécialement convenu et ordonné par la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse de tranporter ainsi à la compagnie.

7. De lui rembourser toutes les pertes et frais encourus par la compagnie par l'acquisition des terres requises pour le chemin de fer et qui, en vertu de la clause 7 de la dite convention, devaient être transportées gratuitement à la compagnie.

8. De lui rembourser les pertes, dommages et frais encourus par la compagnie par le fait que le gouvernement fédéral a chargé à la compagnie pour certain trafic (tel que bétail, chevaux, foin, etc.,) transporté sur la ligne entre Windsor et Halifax ou quelque partie ou parties de cette ligne, un taux de péage plus élevé que celui chargé au public en général.

9. De lui donner des compensations au sujet des dommages directs et indirects provenant du fait que le gouvernement a subventionné des paquebots, en contravention de l'esprit des actes et de la convention qui forment la base des procédés de la compagnie.

IV. Quant à cette partie de votre lettre où vous déclarez que le gouvernement n'a pas de fonds applicables aux fins de la compagnie, je présume que vous n'entendez pas dire que les ministres du gouvernement déclineront pour cette raison de reconnaître de justes réclamations contre l'Etat, quand même il serait nécessaire d'obtenir ensuite un vote de la législature dans le but de les décharger.

V. Comme la compagnie doit présenter un mémoire à la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse avec laquelle le contrat a été fait dès le principe, il devient important que la compagnie sache parfaitement jusqu'à quel point le gouvernement fédéral réclame les droits et reconnait les obligations originairement conférés à la législature provinciale en vertu des actes et de la convention qui servent de base au contrat fait avec la compagnie. D'après la conversation que j'ai eue avec l'honorable ministre des travaux publics, je suis porté à croire que le gouvernement fédéral réclame avoir le droit et reconnait l'obligation de ne s'occuper que des questions qui affectent directement le revenu des douanes et les chemins de fer acquis par lui, ce qui, je crois, ne comprendrait que les réclamations dont il est question dans les nos. 1, 2, 6 et 8 et laisserait au contrôle du gouvernement provincial celles numérotées 3, 4, 5, 7 et 9, tandis que le droit d'achat en vertu des clauses 7, 8 et 10 de l'acte de la législature provinciale de 1865, et le pouvoir de contrôler les taux de péages qui devront être chargés au public par la compagnie en vertu des clauses 3 et 8 de la convention du 22 novembre 1866, appartiendrait aussi, en autant que les clauses restent encore en force, au gouvernement provincial, et j'ai l'honneur de demander la décision du gouvernement fédéral sur ces points.

VI. Je suis prêt, au nom de la compagnie, et de plus je désire beaucoup avoir une entrevue avec le représentant que le gouvernement pourra nommer dans le but de traiter des affaires comprises dans la clause 11 de la dite convention qui, je le ferai remarquer, ne s'applique pas exclusivement à une convention de transport y compris les "droits de parcours," mais s'étend aussi, comme alternative, à une exploitation collective des deux lignes.

Dans l'intervalle, la compagnie continue nécessairement à éprouver des pertes par suite des

délais occasionnés par le gouvernement fédéral, et il doit être entendu que les réclamations de la compagnie pour compensation ne doivent pas souffrir de l'action de ses représentants, à moins que cette question de compensation ne soit aussi soumise à leur décision.

VII. Je ne puis me dissimuler la difficulté qu'il y a pour la compagnie et le gouvernement d'exploiter ensemble et d'une manière efficace leur trafic sur un parcours de 45 milles d'une seule ligne, à moins que le gouvernement ne complète sa ligne en érigeant des appareils et signaux nécessaires, en construisant les gares d'évitement qu'il faut et en mettant des signalistes où il en est besoin; mais désirant sincèrement éviter du trouble et afin de tirer le meilleur parti possible des deux lignes—et je crois qu'en réussissant je servirais les intérêts, non-seulement de la compagnie et du gouvernement fédéral, mais encore des populations de la province, je suis prêt, dans l'intérêt de la paix, à offrir, au nom de la compagnie, de prendre l'entreprise à bail et d'entretenir la ligne du gouvernement, ainsi que ses accessoires, depuis sa jonction avec la ligne de la compagnie à Windsor jusqu'à la jonction Waverley, pour un terme de 99 ans, et de payer au gouvernement fédéral par voie de loyer annuel une somme égale à dix pour cent des péages bruts obtenus sur la ligne,—et pour l'exercice des droits illimités de parcours sur le restant de la ligne du gouvernement depuis la jonction Waverley jusqu'à Halifax, y compris les prolongements qui pourront être construits plus tard, de payer, par voie de péages annuels, une somme égale à quarante pour cent des péages bruts obtenus par la compagnie sur la ligne, ce paiement de quarante pour cent devant comprendre l'usage de tous les dépôts et aménagements, ainsi qu'une part des services des agents de dépôts, des commis aux livres et autres serviteurs employés par le gouvernement aux stations, dépôts et jonctions.

VIII. Persuadé que l'offire ci-dessus sera acceptable, et que le point de vue auquel j'envisage la responsabilité des gouvernements fédéral et provincial est exact, je me hasarde même à demander et offrir que les réclamations de la compagnie dont il est question dans les titres nos. 1, 2, 6 et 8 soient, dans le cas où le gouvernement fédéral refuserait encore de les admettre, soumises à et finalement tranchées par des arbitres ou un compromissaire, réservant seulement à la compagnie le droit de faire valoir ses réclamations contenues dans les nos. 3, 4, 5, 7 et 9, en même temps que sa demande d'aide et de secours général contre le gouvernement provincial.

IX. En terminant, je ferai remarquer que les réclamations de la compagnie ont été portées devant le gouvernement en différents temps pendant les dix-huit derniers mois,—et comme ma présence ici entraîne de grands inconvénients pour moi-même et des dépenses pour la compagnie, uniquement et exclusivement pour régler ces affaires avec le gouvernement fédéral, j'ose demander une réponse spécifique et prochaine aux différentes questions posées et propositions faites dans cette lettre, et déclarer que je resterai à Ottawa jusqu'à la réception de cette réponse.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. MANN,

Commissaire et procureur de la compagnie de chemin de fer Windsor et Annapolis (limitée).

F. Braun, Ecr., Secrétaire,

Département des travaux publics,

Ottawa.

(No. 1,617.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 8 août 1871.

MONSIEUR,—Relativement à votre réponse, du 1er courant, à ma lettre du même jour, j'ai l'honneur de dire que par un arrêté en conseil du 28 du mois dernier, le ministre des travaux publics "est autorisé à faire avec la dite compagnie les conventions de transport, y compris "les droits de parcours, mentionnées dans la charte de la dite compagnie, et dans ce but de "nommer l'officier ou arbitre requis par la charte de la compagnie du chemin de fer Windsor "et Annapolis si lui et la dite compagnie ne pouvaient faire ces conventions de transport sans "recourir à l'arbitrage." Je dois maintenant vous informer que dans le but de remplir les conditions et l'objet de l'arrêté en conseil précédent de la manière la plus amicale possible, et pour éviter ainsi, si cela se peut, le recours à l'arbitrage, le ministre des travaux publics a nommé Sandford Fleming, écr., ingénieur-en-chef du chemin de fer Intercolonial, pour conférer avec la compagnie, ou son agent autorisé, sur les sujets en question, avec instruction de faire rapport au ministre sur les arrangements que la compagnie consentira à faire avec le gouvernement concernant les "conventions de transport" et les "droits de parcours."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

J. A. Mann, Ecr.,
Commissaire et procureur de la compagnie
du chemin de fer Windsor et Annapolis (limitée.)
Kentville, N.-E.

(No. 1,623.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 11 août 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que pour remplir les conditions et l'objet d'un arrêté en conseil portant la date du 28 du mois dernier, dont copie vous est transmise ci-inclus, l'honorable ministre de la milice et de la défense, remplaçant le ministre des travaux publics pendant son absence, vous a nommé pour conférer avec la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, ou avec son agent autorisé, et faire rapport sur les arrangements qui seront faits en vertu du dit arrêté en conseil.

Afin d'éviter, si possible, le recours à l'arbitrage, vous aurez la bonté d'examiner et de faire rapport à ce département quelle entente et convention peuvent être faites avec la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis concernant les "conventions de transport," y compris les "droits de parcours" mentionnés dans la charte de la dite compagnie et dans la convention ou contrat portant la date du 22 novembre 1866. A part les documents transmis ci-inclus, numérotés à la marge, j'ai l'honneur de vous renvoyer aux suivants:—Statuts de la Nouvelle-Ecosse de 1867, chap. 36, sections 6, 7 et 11; 1866, chap. 1, section 7; 1865, chap. 13.

Je dois aussi vous informer que James A. Mann, écr., commissaire et procureur de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, qui est en ce moment à Kentville, Nouvelle-Ecosse, a été notifié de votre nomination.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Sandford Fleming, Ecr.,
Ingénieur-en-chef, chemin de fer Intercolonial,
Ottawa.

(No. 2,946.)

CHEMIN DE FER WINDSOR ET ANNAPOLIS,

KENTVILLE, 14 août 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date du 8 courant, m'informant, en réponse à ma lettre du 1er, que Sandford Fleming, écr., ingénieur-en-chef du chemin de fer Intercolonial, a été nommé pour conférer avec moi, dans le but de faire rapport au ministre au sujet des arrangements que la compagnie consentirait à prendre avec le gouvernement concernant les "conventions de transport" et les "droits de parcours."

Je dois dire, en réponse, que j'aurai beaucoup de plaisir à rencontrer M. Fleming au temps et lieu qu'il m'indiquera.

Je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer que votre lettre ne fait aucune mention de l'offre libérale que j'ai proposée dans le 7ème paragraphe de ma lettre du 1er courant, savoir: de prendre à bail la ligne entre Windsor et la jonction Waverley et de payer pour les droits de parcours entre ce dernier endroit et Halifax, mais j'espère que M. Fleming aura reçu instruction d'examiner cette offre et d'en faire rapport.

Je suis surpris, aussi, que votre lettre ne réponde pas aux autres importantes questions et propositions que contenait la mienne, celles surtout renfermées dans les paragraphes 3, 4, 5, 7 et 8 et dans lesquels je demande si le gouvernement fédéral répudie les réclamations présentées par la compagnie sur leur mérite, et si le gouvernement fédéral admet ses obligations, en supposant que les réclamations seraient bien fondées, et dans lesquels j'offre de soumettre les réclamations à l'arbitrage.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, c'est une injustice très-sérieuse que la compagnie ne puisse pas obtenir l'attention du gouvernement sur ces questions.

Il serait probablement plus régulier que j'attendisse une réponse précise du gouvernement la proposition que j'ai déjà eu l'honneur de lui soumettre quand je me suis aventuré à lui faire de nouvelles ouvertures, mais les circonstances sont tellement pressantes que je me vois forcé de mettre de côté les règles ordinaires, et je me hasarde aujourd'hui à ajouter aux offres que j'ai déjà faites la proposition suivante, afin de régler toutes les difficultés qui existent entre la compagnie et le gouvernement, savoir :—

"Titres de la convention proposée entre la compagnie et les gouvernements du Canada, "de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick :

"1. Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Ecosse décideront entre eux la "question de savoir lequel des deux est responsable des réclamations de la compagnie pour "compensation, etc., dans le cas où ces réclamations seraient déclarées valides. Les réclama-"tions seront soumises à l'arbitrage.

"2. La compagnie aura un bail de la ligne du gouvernement de Windsor à la jonction de "Waverley et des droits de parcours jusqu'à Halifax, aux conditions stipulées dans la lettre de "M. Mann portant la date du 1er août. Les représentants de la compagnie et du gouver-"nement devront déterminer le mode d'exploitation.

"3. La compagnie devra établir entre Annapolis et St. Jean une ligne de paquebots "océaniques de première classe, construits dans la Clyde, faisant le service d'aller et retour au "moins une fois par jour, et mettre des convois-express entre Halifax et Annapolis, de ma-"nière que tout le trajet de Halifax à St. Jean ne prenne pas plus que 8½ heures.

"4. Les gouvernements devront donner à la compagnie une subvention de £12,500 "sterling par année, soit dans les proportions suivantes:

"£5,000 par le gouvernement fédéral.

"£5,000 par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

"£2,500 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

"5. La compagnie devra se libérer de ses obligations,—1° en convertissant sa dette de "débentures en un fonds perpétuel de débentures à 5 pour cent; 2° en acquittant ou con-"vertissant en capital toutes les dettes flottantes; 3° en fournissant le capital pour le service "de paquebots plus haut mentionné, et de plus, en entreprenant de ne plus faire de nouvelles "dettes sur le capital."

Cette convention, j'en suis certain, se recommande d'elle-même à l'attention du gouvervement fédéral. Elle aura l'effet—

1. De régler amicalement toutes les questions pendantes entre la compagnie et le gouvernement.

2. De libérer la compagnie de toutes ses dettes et difficultés, de manière à garantir au public tous les avantages qui doivent découler du chemin, et

3. D'établir une communication rapide, commode et sûre entre St. Jean et Halifax.

Je dois ajouter en terminant que j'ai soumis cette proposition aux gouvernements de la Nouvelle-Ecossee et du Nouveau-Brunswick, et je vous prie de soumettre cette lettre à l'examen de l'honorable ministre qui gère le département des travaux publics en l'absence de l'hon. ministre des travaux publics.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. A. MANN,

Commissaire et procureur de la Cie. du chemin de fer Windsor et Annapolis (limitée.)

F. Braun, Ecr.,
Secrétaire du Dép. des Travaux Publics,
Ottawa.

(No. 2,965.)

HALIFAX, N.-E.,
28 août 1871.

[Télégramme.]

Sandford Fleming et Mann se sont entendus sur le droit de parcours entre Halifax et Windsor. La compagnie devra donner au Canada un tiers des recettes brutes. Y aurait-il quelque chance que le ministre intérimaire recommanderait ceci de suite, parce que Mann veut partir. La promesse de recommandation serait suffisante sans un arrêté en conseil. Il serait malheureux de retarder cette affaire si ce retard peut être évité.

F. HINCKS.

A F. Braun.

(No. 1,611.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 1er août 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 juillet dernier, et d'un mémoire en faveur de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, demandant des secours à l'Etat en une des diverses manières qui y sont spécifiées.

En ce qui concerne le premier de ces modes, savoir, de mettre en force certains droits d'achat conférés au gouvernement par les clauses 7, 8 et 10 des statuts de la Nouvelle-Ecosse, 28 Vict., chap. 13 (1865), je dois vous informer que le gouvernement du Canada ne croit pas à propos, dans les circonstances actuelles, d'acheter le chemin de fer Windsor et Annapolis.

La seconde proposition, qui est de transporter ou de transférer aux requérants cette partie des chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse, qui fait le service entre Windsor et la jonction Waverley, ne peut être accordée, parce que, outre qu'elle est en contradiction avec la politique des chemins de fer sanctionnée par le parlement, ce transport ou transfert serait impossible sans une législation spéciale.

Les propositions qui entraînent des octrois d'argent, comme compensation ou autrement, sont aussi inadmissibles; car, outre qu'il ne paraisse pas que la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis ait en vertu de sa charte des droits à recevoir une compensation, le gouvernement du Canada n'a pas de fonds à sa disposition pour lui accorder de l'aide.

Relativement au 3me mode de secours énoncé dans le mémoire, que les "droits de parcours" soient accordés sur la ligne du gouvernement à Halifax, y compris l'usage des dépôts et aménagements qui existent actuellement ou qui pourront dorénavant être construits à Halifax,

j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général en conseil a autorisé le ministre des travaux publics à faire les conventions de transport, y compris les "droits de parcours," mentionnées dans la charte de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, et de nommer à cette fin l'officier ou arbitre requis par la dite charte, s'il est impossible de conclure la dite convention de transport sans arbitrage.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

J. A. Mann, Ecr.,
Russell House, Ottawa.

(No. 1,639.)

30 août 1871.

Sir George Cartier recommandera l'adoption de la convention aussitôt que M. Fleming enverra son rapport. M. Mann peut partir.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Sir Francis Hincks, Halifax.

(No. 1,647½).

OTTAWA, 2 septembre 1871.

Aussitôt que M. Fleming aura fait son rapport, l'affaire sera soumise au conseil et M. Fleming a reçu instruction de conférer avec vous.

GEORGE ET. CARTIER,
Ministre intérimaire des Travaux Publics.

J. A. Mann, Ecr., Halifax.

(No. 1,648½.)

OTTAWA, 4 septembre 1871.

Vous êtes sous une fausse impression. Il faut que le rapport de Fleming soit soumis à l'approbation du conseil. Partirai ce soir pour Ottawa. Depuis votre dernière visite à Ottawa toute la diligence possible a été faite dans l'affaire de votre chemin de fer. Le gouvernement n'est pas responsable des délais. Je suis très-fâché que vous ayiez à retarder votre départ.

GEORGE ET. CARTIER,
Ministre intérimaire des Travaux Publics.

J. A. Mann, Ecr., Halifax.

(No. 2,999.)

HALIFAX, N. E., *viâ* OTTAWA,

7 septembre 1871.

[Télégramme.]

Il paraît que personne n'est autorisé à conclure avec moi les droits de parcours. Veuillez donner des instructions à Fleming. Je désire beaucoup ne pas perdre plus de temps ici.

J. A. MANN.

A Sir G. E. Cartier, Montréal.

(No. 1,654.)

8 septembre 1871.

Ainsi que vous le recommandez dans votre télégramme à Sir Francis Hincks, Taylor a reçu instruction de venir ici.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Sandford Fleming, Ecr., Halifax.

(No. 3,002.)

HALIFAX, N.-E., 7 septembre 1871.

[Télégramme.]

Votre télégramme reçu. Fleming a mis son rapport à la poste mardi dernier. J'ose espérer que vous ne croirez pas nécessaire de retarder l'affaire à une autre réunion du conseil. Vous m'avez informé que le conseil vous avait déjà autorisé à conclure l'arrangement. Je suis ici depuis plus de deux mois et je voudrais m'en aller par le pequebot qui part samedi matin, non-seulement pour des raisons personnelles, mais encore pour me permettre de faire les arrangements financiers nécessaires pour donner effet à la convention. Veuillez autoriser Fleming, par voie télégraphique, à conclure de suite la convention avec moi.

J. A. MANN.

A Sir George Cartier, Ottawa.

(No. 3,011.)

HALIFAX, 10 septembre 1871.

[Télégramme.]

Je ne reçois aucune attention ici, mais beaucoup d'objections frivoles. La ligne devra être fermée, à moins que la compagnie n'obtienne ses droits. Je pars demain pour Ottawa afin de tenter un dernier effort.

J. A. MANN.

A Sir Geo. Cartier, Ottawa.

(No. 1,656.)

13 septembre 1871.

Votre rapport concernant la convention avec M. Mann n'est pas encore reçu. Quand peut-il être attendu ?

F. BRAUN.
Secrétaire.

S. Fleming, Ecr., Halifax.

(No. 3,026.)

WEST CHESTER, N.-E., 14 septembre 1871.

[Télégramme.]

Il y a une semaine que mon rapport est prêt. Je crains quelque maladresse de la poste. Cependant Taylor en a une copie. Il devra arriver à Ottawa demain. Je m'en vais maintenant sur l'Intercolonial. Si Sir George le désire, j'irai directement à Ottawa, en partant de Shédiac par le steamer de demain. Répondez à Amherst ce soir.

SANDFORD FLEMING.

A F. Braun, Ecr., Ottawa.

(No. 3,028.)

HALIFAX, N.-E., 14 septembre 1871.

[Télégramme.]

Aucune concession ne doit être faite à Mann qui n'ait été mûrement examinée. Des erreurs pourraient causer de graves embarras ici (Halifax.)

JOS. HOWE.

Au Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

(No. 3,030.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF,

HALIFAX, 7 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de répondre à votre communication du 11 août.

J'ai reçu votre lettre le 18 août ; ce jour-là j'appris que M. James A. Mann, l'agent autorisé de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, était en cette ville. De suite j'allai le trouver et lui annonçai que le ministre intérimaire des travaux publics m'avait donné instruction de voir (et de faire rapport à ce sujet) à quelle entente on pouvait en arriver concernant les conventions de transport, y compris les "droits de parcours," mentionnées dans la charte de la dite compagnie et dans la convention ou contrat portant la date du 22 novembre 1866.

30, 1349, 1403, 1553, 2053, 2360, 2404, 2417, 2895, 2920, 1611, 1617 — Renvoyé.

Après avoir avoir quelque peu discuté avec M. Mann en présence de M. Taylor, contrôleur des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, il déclara que la proposition faite par lui dans la clause 7 d'une lettre qu'il vous a adressée à la date du 1er août, contenait les seules conditions que la compagnie du chemin de fer Annapolis pourrait accepter, et qu'il fermerait positivement la ligne dans deux semaines si le gouvernement ne les acceptait pas.

Il était de mon devoir de faire connaître cet ultimatum posé par l'agent de la compagnie du chemin de fer Annapolis, mais j'hésitai dans l'espoir qu'il en viendrait à des conditions que le gouvernement pourrait accepter.

Subséquemment, après plusieurs entrevues, les autres propositions furent discutées et M. Mann fit un projet de convention entre le gouvernement et sa compagnie, contenant les conditions modifiées que sa dite compagnie accepterait. Je vous envoie cette convention sous la marque A.

J'ai cru devoir soumettre ce document au contrôleur, M. Taylor, avant de vous en faire rapport, afin de pouvoir en même temps vous faire connaître son opinion à cet égard.

M. Taylor s'opposa très-fortement à plusieurs des clauses, et comme M. Mann était parti pour Ottawa, j'ai cru à propos d'entrer pleinement dans le sujet avec M. Taylor et de préparer une convention qui, tout en faisant disparaître les objections de M. Taylor, serait juste et raisonnable et renfermerait tous les points essentiels stipulés par M. Mann au sujet des "conventions de transport" et des "droits de parcours" entre Halifax et Windsor. Voir la convention ci-inclue marquée B.

Dans ce dernier document, je me suis efforcé de donner les conditions proposées dans un langage simple et libre de toute ambiguité, et j'ai élagué les clauses insérées par M. Mann pour l'échange du matériel roulant ainsi que pour l'enregistrement et la transmission du trafic par la compagnie Annapolis sur le chemin de fer Intercolonial. Ces deux choses pourront être opportunes dans un temps à venir, mais elles ne paraissent pas avoir un rapport direct avec la question des "droits de parcours" entre Windsor et Halifax, et comme elles ne font que compliquer le sujet discuté, il vaudrait mieux s'en occuper séparément ; il ne peut y avoir aucune urgence quant aux arrangements pour la transmission du trafic sur le chemin de fer Intercolonial jusqu'à ce qu'il soit terminé.

La seule chose dont il me reste à parler, c'est le montant qui devrait être payé par la compagnie au gouvernement pour l'usage de l'embranchement de Windsor et de la ligne principale.

M. Mann propose un tiers des gains bruts. Avec une bonne administration, ce chiffre serait, je crois, suffisant pour faire face aux frais qui devront être encourus par le gouvernement pour entretenir le chemin de fer et les travaux d'art ; et afin de donner à la compagnie toute l'aide et les avantages raisonnables, il peut être à propos de l'accepter pour un an ou deux. C'est pourquoi je recommande qu'il soit fait un arrangement pour trois ans ; si, après ce temps, le montant reçu par le gouvernement paraît disproportionné, on pourra faire une révision de la convention à des conditions plus équitables.

La convention actuellement proposée, si elle était adoptée, donnerait à la compagnie du chemin de fer Annapolis, non-seulement les "droits de parcours" jusqu'à Halifax auxquels

elle a droit, mais encore le contrôle absolu de tout le trafic des districts à l'ouest de Halifax et de la ligne principale, avec toutes les chances possibles de donner à ses affaires leur plein développement.

Je renvoie les documents numérotés à la marge.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef, chemin de fer Intercolonial.

F. Braun, Ecr.,
Secrétaire des Travaux Publics, Ottawa.

(Extrait du No. 3,030.)

B.

Convention entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée, et le gouvernement du Canada.

1. Les différentes expressions dont il est question ci-après, devront, employées dans cette convention, avoir la signification et le sens suivants :—

Expression,—Signification ou sens.

La compagnie,—La compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée.

Les autorités,—Le département du gouvernement du Canada qui, pour le temps d'alors, aura la haute main ou le contrôle sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

La ligne principale,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec ses embranchements, accessoires, constructions et aménagements, qui se trouve entre le terminus d'Halifax et la jonction de Windsor (tous deux inclusivement) ainsique les prolongements qui pourront être faits ci-après dans Halifax.

L'embranchement de Windsor,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec ses embranchements, constructions, accessoires et autres aménagements, qui se trouve entre la dite jonction de Windsor et l'intersection de ce chemin de fer avec celui de Windsor et Annapolis à ou près de Windsor.

Le contrôleur,—Le contrôleur ou autre officier pour le temps d'alors qui administre le chemin de fer Windsor et Annapolis.

L'administrateur,—L'administrateur général ou autre officier pour le temps d'alors qui administre le chemin de fer Windsor et Annapolis.

2. La compagnie aura, excepté pour les fins des autorités en entretenant le chemin de fer et les travaux d'art, l'usage exclusif de l'embranchement de Windsor, ainsi que de tous les dépôts, hangars à locomotives et autres aménagements (mais sans y comprendre le matériel et les outils pour réparations) qui y sont actuellement employés.

3. La compagnie emploiera aussi, selon l'étendue des exigences de son trafic, la ligne principale avec les dépôts qui s'y trouvent, y compris les hangars à locomotives pour y loger cinq locomotives, l'approvisionnement d'eau, les hangars à bois, les plate-formes tournantes, signaux, télégraphes, quais, gares d'évitement et autres accessoires, mais non compris les ateliers d'engins et autres, ni les bâtisses et accessoires affectés à la réparation du matériel roulant.

4. La compagnie devra faire circuler tous les jours, excepté les dimanches, entre Halifax et Windsor, pas moins de deux convois de passagers en allant et revenant, et devra adopter les mêmes taux de péages que ceux actuellement existant, ou tels autres qui pourront de temps en temps être approuvés par le gouverneur en conseil, et devra fournir et entretenir son matériel roulant.

5. Les autorités devront entretenir dans un bon état de fonctionnement l'embranchement de Windsor et la ligne principale, y compris tous les dépôts et autres accessoires qui s'y trouvent.

6. La compagnie devra employer, sur l'embranchement de Windsor, ses propres agents de dépôts, ses commis d'enregistrement, gardes, porteurs, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs préposés à l'administration du trafic.

7. Les autorités devront employer, sur la ligne principale, tous les agents de dépôts, commis d'enregistrement, gardes, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs qui ne seront pas fournis par la compagnie en vertu de la clause 17.

8. La compagnie ne devra pas, excepté avec le consentement des autorités, transporter le trafic local entre les stations intermédiaires sur la ligne principale, mais si elle le transporte, elle devra exiger les mêmes péages que les autorités.

9. La compagnie devra tenir et rendre au contrôleur un compte détaillé de tout le trafic qui aura été transporté par elle sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale.

10. La compagnie devra tous les mois payer aux autorités un tiers des gains bruts provenant de tout le trafic qu'elle aura transporté sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale.

11. Tous les comptes entre les autorités et la compagnie faits en vertu de cette convention seront réglés régulièrement à la fin de chaque mois de calendrier, et la balance touchée et payée en argent pas plus tard que vingt-et-un jours après la fin de chaque mois.

12. Les autorités et la compagnie respectivement devront, en tous temps raisonnables, avoir accès aux et la permission d'inspecter tous les livres, papiers et pièces justificatives en la possession des unes ou de l'autre ayant rapport aux comptes existant entre elles.

13. Tous les trains réguliers sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale devront circuler en la manière ordinaire d'après un tableau des heures de départ et d'arrivée, lequel tableau pour la ligne principale devra être préparé par le contrôleur après consultation avec l'administrateur. Le contrôleur devra fixer l'arrivée et le départ des convois de la compagnie aux heures demandées par l'administrateur ou à des heures aussi rapprochées que possible de celles-là, et sous ce rapport ainsi que sous tous les autres le contrôleur, les officiers et serviteurs des autorités devront conduire les affaires et faire circuler le trafic de la compagnie et des autorités avec une impartialité et une justice parfaites.

14. En ce qui concerne les *convois spéciaux et irréguliers*, afin de garantir la sûreté publique, la compagnie devra se servir de la ligne principale en se conformant strictement aux règles et règlements qui existent actuellement ou qui pourront être ci-après adoptés et mis en vigueur par le contrôleur. Des règlements semblables devront aussi être adoptés et mis en vigueur par l'administrateur sur l'embranchement de Windsor, en autant que la chose sera nécessaire pour la gouverne des officiers et serviteurs préposés à l'entretien du chemin de fer.

15. La vitesse des convois de la compagnie sur la ligne principale et l'embranchement de Windsor ne devra pas excéder la vitesse adoptée par les convois du même genre sur les chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse.

16. Les agents de dépôts et autres serviteurs des autorités préposés à la jonction de Windsor devront recevoir, et, autant que la chose sera praticable, exécuter les instructions de l'administrateur en ce qui concernera l'arrivée et le départ ainsi que la circulation des convois de la compagnie venant de l'embranchement de Windsor ou y allant, et ils devront enregistrer, dans un livre qui sera tenu à cet effet, le nombre et les particuliarités de toutes les locomotives, voitures, plateformes, chars ou autres véhicules qui passeront par cette intersection, et devront en faire un rapport quotidien à leurs propriétaires respectifs.

17. La compagnie devra employer sur la ligne principale ses propres commis d'enregistrement, agents de camionage, personnel de camionage et tout autre personnel qui pourra être jugé nécessaire pour enregistrer, réunir, marquer, facturer, recevoir, livrer ou expédier son propre trafic ; et les autorités devront, en autant que la chose sera praticable, fournir la place nécessaire pour ces serviteurs et ces affaires.

18. En se servant de la ligne principale, la compagnie devra en tout temps observer les règles et règlements qui y seront alors en vigueur, et les autorités en se servant de l'embranchement de Windsor pour le réparer et l'entretenir, devront en tout temps observer les règles et règlements qui y seront en vigueur.

19. Dans le cas où la compagnie manquerait de mettre en opération le chemin de fer entre Halifax et Annapolis, alors cette convention se terminerait, et les autorités pourraient de suite commencer à exploiter le chemin de fer entre Halifax et Windsor, selon qu'elles le jugeront convenable et opportun.

20. La fin de cette convention en vertu de la clause précédente ne devra pas porter préjudice aux droits que la compagnie peut avoir maintenant.

21. Cette convention devra avoir effet le premier jour de janvier 1872 et continuer pendant 21 ans, puis être alors renouvelée aux mêmes conditions ou aux conditions qui pourront être mutuellement agréées.

La convention ci-dessus relative au droit de parcours est approuvée, sujette à l'insertion des mots "trente pour cent" au lieu de "un tiers" dans la 1ère clause.

La compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée, par son procureur et commissaire.

J. ALEX. MANN.

La convention ci-dessus est celle marquée "B" dans mon rapport du 7 septembre, au secrétaire des travaux publics, amendée après consultation avec M. Carvell comme compromis pour faire droit aux objections présentées par M. Mann, et aujourd'hui transmise à l'examen du gouvernement.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur-en-chef du chemin de fer Intercolonial.

OTTAWA, 21 septembre 1871.

Pour concilier les différends entre "la compagnie" et "les autorités" je ne puis voir aucune raison qui empêcherait la convention précédente d'être sanctionnée. Elle peut entraîner de nouveaux moyens de transport pour le trafic à Halifax, mais dans tous les cas il faudrait probablement les donner avant longtemps.

L. CARVELL,
Contrôleur Général des chemins de fer du gouvernement
au Nouveau-Brunswick.

OTTAWA, 21 septembre 1871.

(No. 1,667.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 16 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de vous transmettre, pour votre information, copie d'une convention entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée, et le gouvernement du Canada, concernant les "droits de parcours," etc., convention préparée par Sandford Fleming, Ecr., et soumise à l'examen du ministre des travaux publics.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

James A. Mann, Ecuier,
Agent de la Comp. du ch. de fer Windsor et Annapolis,
Ottawa.

(No. 3,030.)

OTTAWA, 18 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 courant, contenant un projet de convention pour "droits de parcours," préparé par Sandford Fleming, Ecr., et soumis à l'examen de l'honorable ministre des travaux publics.

Je suis très-surpris qu'après m'être accordé avec M. Fleming sur le projet de convention avec la compagnie et lui avoir concédé en pratique toutes les modifications qu'il en avait exigées, je sois aujourd'hui appelé à examiner un projet de convention entièrement nouveau.

J'ai cependant donné à la nouvelle forme de convention ma prompte attention, et quoique à mon sens, elle ne soit ni aussi explicite ni aussi complète que le projet original présenté au nom de la compagnie, néanmoins, désirant ardemment terminer cette négociation qui tire en longueur, je suis prêt à l'approuver, sujet aux modifications que j'ai faites en encre rouge dans la copie ci-incluse et aux remarques suivantes.

Je remarque que les clauses qui avaient été insérées dans le projet original pour l'échange du matériel roulant et du trafic à la jonction Waverley ont été omises. En ce qui concerne la première, je ferai remarquer que cette clause, quoique plutôt tolérante que compulsoire, avait pour but l'avantage mutuel des parties intéressées. Mais, à part cette considération, il est possible qu'il soit de l'avantage de la compagnie d'avoir l'autorisation de louer pour un espace de temps limité une partie du matériel du gouvernement qui, en vertu de l'arrangement proposé, serait dégagé du fonctionnement de l'embranchement de Windsor. Quant à la seconde, je serai heureux d'apprendre que le gouvernement est prêt à accepter une convention séparée pour l'échange du trafic à la jonction Waverley. Cela est essentiel pour le développement des deux lignes et pour l'intérêt du public.

Parmi les objections soulevées par M. Taylor, le contrôleur des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, il y en avait une dont il n'a pas été tenu compte dans la nouvelle forme de convention: je veux parler des complications qui ne manqueront pas de surgir si les serviteurs du gouvernement conduisent et administrent le trafic de la compagnie à quelques-uns des dépôts sur la ligne principale. Lorsque j'ai signalé cette objection à l'attention de l'administrateur et du comptable de la compagnie, ces messieurs ont concouru dans le même sens. Afin d'obvier à cette difficulté, je suis prêt à consentir que la compagnie fournisse ses commis d'enregistrement, son personnel de camionage et voie à l'administration de son trafic à tous les dépôts, pourvu qu'une concession raisonnable soit accordée sur le péage qui sera fait par la compagnie; et la concession que je demande est la réduction des 33 pour cent, ou un tiers des recettes brutes, à 30 pour cent, et pour cela j'ai fait les modifications nécessaires dans la convention.

Il est très-important pour moi et pour la compagnie qu'il n'y ait pas de nouveaux retards dans le règlement de cette affaire. J'espère donc que la convention telle que maintenant modifiée va être complétée de suite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. A. MANN.

F. Braun, Ecr.,
Secrétaire, Départ. des Travaux Publics.

Convention entre la Compagnie du Chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée, et le Gouvernement du Canada.

1. Les différentes expressions dont il est question ci-après, devront, employées dans cette convention, avoir la signification et le sens suivants :—

Expression,—Signification ou sens.

La Compagnie,—La compagnie de chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée.

Les Autorités,—Le département du gouvernement du Canada qui, pour le temps d'alors, aura la haute main ou le contrôle sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

La ligne principale,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec ses embranchements, accessoires, constructions et aménagements qui se trouve entre le terminus

d'Halifax et la jonction de Windsor (tous deux inclusivement) ainsi que les prolongements qui pourront être faits ci-après dans Halifax.

L'embranchement de Windsor,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec ses embranchements, constructions, accessoires et autres aménagements, qui se trouve entre la dite jonction de Windsor et l'intersection de ce chemin de fer avec celui de Windsor et Annapolis à ou près de Windsor.

Le Contrôleur,—Le contrôleur ou autre officier pour le temps d'alors qui administre le chemin de fer Windsor et Annapolis.

L'Administrateur,—L'Administrateur général ou autre officier pour le temps d'alors qui administre le chemin de fer Windsor et Annapolis.

2. La compagnie aura, excepté pour les fins des autorités en entretenant le chemin de fer et les travaux d'art, l'usage exclusif de l'embranchement de Windsor, ainsi que de tous les dépôts, hangars à locomotives et autres aménagements (mais sans y comprendre le matériel roulant et les outils pour réparations) qui y sont actuellement employés.

3. La compagnie emploiera aussi, selon l'étendue des exigences de son trafic, la ligne principale avec les dépôts qui s'y trouvent, y compris les hangars à locomotives pour y loger cinq locomotives, l'approvisionnement d'eau, les hangars à bois, les plate formes tournantes, signaux, télégraphes, quais, gares d'évitement et autres accessoires, mais non compris les ateliers d'engins et autres, ni les bâtisses et accessoires affectés à la réparation du matériel roulant.

4. La compagnie devra faire circuler tous les jours, excepté les dimanches, entre Halifax et Windsor, pas moins de deux convois de passagers en allant et revenant, et devra adopter les mêmes taux de péages que ceux actuellement existant, ou tels autres qui pourront de temps en temps être approuvés par le gouverneur en conseil, et devra fournir et entretenir son matériel roulant.

5. Les autorités devront entretenir dans un bon état de fonctionnement l'embranchement de Windsor et la ligne principale, y compris tous les dépôts et autres accessoires qui s'y trouvent.

6. La compagnie devra employer sur l'embranchement de Windsor, ses propres agents de dépôts, ses commis d'enrégistrement, gardes, porteurs, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs préposés à l'administration du trafic.

7. Les autorités devront employer sur la ligne principale, tous les agents de dépôts, commis d'enregistrement, gardes, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs.

8. La compagnie ne devra pas, excepté avec le consentement des autorités, transporter le trafic local entre les stations intermédiaires sur la ligne principale—mais si elle le transporte, elle devra exiger les mêmes péages que les autorités.

9. La compagnie devra tenir et rendre au contrôleur un compte détaillé de tout le trafic qui aura été transporté par elle sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale.

10. La compagnie devra payer tous les mois aux autorités trente pour cent des péages bruts, y compris ceux provenant du trafic local (s'il y en a, tel que dit dans la clause 8) de tout le trafic transporté par elle sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale.

11. Tous les comptes entre les autorités et la compagnie faits en vertu de cette convention seront réglés régulièrement à la fin de chaque mois de calendrier, et la balance touchée et payée en argent pas plus tard que vingt-et-un jours après la fin de chaque mois.

12. Les autorités et la compagnie respectivement devront, en tous temps raisonnables, avoir accès aux et la permission d'inspecter tous les livres, papiers et pièces justificatives en la possession des unes ou de l'autre ayant rapport aux comptes existant entre elles.

13. Tous les trains réguliers sur la ligne principale devront circuler en la manière ordinaire d'après un tableau des heures de départ et d'arrivée qui sera préparé par le contrôleur après consultation avec l'administrateur. Le contrôleur devra fixer l'arrivée et le départ des convois de la compagnie aux heures demandées par l'administrateur ou à des heures aussi rapprochées que possible de celles-là, et sous ce rapport ainsi que sous tous les autres le contrôleur, les officiers et serviteurs des autorités devant conduire les affaires et faire circuler le trafic de la compagnie et des autorités avec une impartialité et une justice parfaites.

15. La vitesse des convois de la compagnie sur la ligne principale et l'embranchement de

Windsor ne devra pas excéder la vitesse adoptée par les convois du même genre sur les chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse.

16. Les agents de dépôts et autres serviteurs des autorités préposés à la jonction de Windsor devront recevoir et, autant que la chose sera praticable, exécuter les instructions de l'administrateur en ce qui concernera l'arrivée et le départ ainsi que la circulation des convois de la compagnie venant de l'embranchement de Windsor ou y allant, et ils devront enregistrer, dans un livre qui sera tenu à cet effet, le nombre et les particularités de toutes les locomotives, voitures, plate-formes, chars ou autres véhicules qui passeront par cette intersection, et devront en faire un rapport quotidien à leurs propriétaires respectifs.

17. La compagnie devra employer sur la ligne principale ses propres commis d'enregistrement, agents de camionage, personnel de camionage ou tout autre personnel qu'elle pourra juger nécessaire pour enregistrer, réunir, marquer, facturer, recevoir, livrer ou expédier son propre trafic, et ces services devront être remplis par les serviteurs de la compagnie pour le trafic de la compagnie, et les autorités devront, en autant que la chose sera praticable, fournir la place nécessaire pour ces serviteurs et ces affaires.

18. En se servant de la ligne principale, la compagnie devra en tous temps observer les règles et réglements pour le temps d'alors qui y seront en vigueur, et les autorités en se servant de l'embranchement de Windsor pour le réparer et l'entretenir devront en tous temps observer les règles et règlements pour le temps d'alors qui y seront en vigueur.

19. Dans le cas où la compagnie manquerait de faire circuler les convois entre Halifax et Windsor conformément à la clause 4 de cette convention, alors cette convention se terminerait, et les autorités pourraient commencer de suite à exploiter le chemin de fer entre Halifax et Windsor selon qu'elle le jugerait convenable et opportun.

20. Cette convention devra être mise à effet le premier jour de janvier 1872.

(No. 1,672.)

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 20 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de soumettre à votre examen pour que vous en fassiez rapport la communication ci-jointe de Jas. A. Mann, écr., relative à la convention que vous avez proposée au sujet des "droits de parcours", et ses remarques sur cette question.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Sandford Fleming, Ecr., Ingénieur-en-Chef,
Compagnie du chemin de fer Intercolonial,
Ottawa.

(No. 1,673.)

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTWA, 21 septembre 1871.

Mémoire :

Le soussigné, agissant en l'absence de l'honorable Ministre des Travaux Publics, a l'honneur de faire rapport :

Que le vingt-huitième jour de juillet dernier, une minute du conseil fut passée autorisant le Ministre des Travaux Publics à faire, avec la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis (limitée) les conventions de transport, y compris les "droits de parcours" sur le chemin de fer du gouvernement dans la province de la Nouvelle-Ecosse, mentionnées dans la charte de la dite compagnie, et dans ce but de nommer tout officier ou arbitre requis par la dite charte, si le Ministre des Travaux Publics et la compagnie ne pouvaient en venir à une entente sans recourir à l'arbitrage.

Que le onzième jour d'août dernier, dans le but d'effectuer l'objet de la dite minute du conseil, le soussigné nomma et députa Sandford Fleming, Ecr., Ingénieur-en-Chef du chemin

de fer Intercolonial, pour conférer avec la dite compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, ou avec son agent autorisé, et faire rapport sur l'entente et la convention auxquelles il serait possible d'en arriver en vertu de la dite minute du conseil.

Que M. Fleming a eu des entrevues et a conféré avec James Alexander Mann, écuier, commissaire et procureur de la dite compagnie de chemin de fer, et avec le concours de Lewis Carvell, écuier, administrateur du chemin de fer Européen et Nord-Américain, et du dit commissaire et procureur, fait maintenant rapport et approuve les articles de convention ci-joints.

Le soussigné a l'honneur de recommander que les dits articles de convention ci-joints soient approuvés et ratifiés par Votre Excellence en conseil.

Respectueusement soumis,

GEO. E. CARTIER,
Ministre Intérimaire des Travaux Publics.

Convention entre la Compagnie du Chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée, et le Gouvernement du Canada.

1. Les différentes expressions dont il est question ci-après, devront, employées dans cette convention, avoir la signification et le sens suivants :—

Expressions,— Signification ou sens.

La Compagnie,—La compagnie de chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée.

Les Autorités,—Le département du gouvernement du Canada qui, pour le temps d'alors, aura la haute main ou le contrôle sur le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

La ligne principale,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec ses embranchements, accessoires, constructions et aménagements, qui se trouve entre le terminus d'Halifax et la jonction de Windsor (tous deux inclusivement) ainsi que les prolongements qui pourront être faits ci-après dans Halifax.

L'embranchement de Windsor,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec ses embranchements, constructions, accessoires et autres aménagements, qui se trouve entre la dite jonction de Windsor et l'intersection de ce chemin de fer avec celui de Windsor et Annapolis à ou près de Windsor.

Le Contrôleur,—Le contrôleur ou autre officier pour le temps d'alors qui administre le chemin de fer Windsor et Annapolis.

L'Administrateur,—L'Administrateur général ou autre officier pour le temps d'alors qui administre le chemin de fer Windsor et Annapolis.

2. La compagnie aura, excepté pour les fins des autorités, en entretenant le chemin de fer et les travaux d'art, l'usage exclusif de l'embranchement de Windsor, ainsi que de tous les dépôts, hangars à locomotives et autres aménagements, (mais sans y comprendre le matériel roulant et les outils pour réparations) qui y sont actuellement employés.

3. La compagnie emploiera aussi, selon l'étendue des exigences de son trafic, la ligne principale avec les dépôts qui s'y trouvent, y compris les hangars à locomotives pour y loger cinq locomotives, l'approvisionnement d'eau, les hangars à bois, les plate-formes tournantes, signaux, télégraphes, quais, gares d'évitement et autres accessoires, mais non compris les ateliers d'engins et autres, ni les bâtisses et accessoires affectés à la réparation du matériel roulant.

4. La compagnie devra faire circuler tous les jours, excepté les dimanches, entre Halifax et Windsor, pas moins de deux convois de passagers en allant et revenant, et devra adopter les mêmes taux de péages que ceux actuellement existant, ou tels autres qui pourront de temps en temps être approuvés par le gouverneur en conseil, et devra fournir et entretenir son matériel roulant.

5. Les autorités devront entretenir dans un bon état de fonctionnement l'embranchement de Windsor et la ligne principale, y compris tous les dépôts et autres accessoires qui s'y trouvent.

6. La compagnie devra employer, sur l'embranchement de Windsor ses propres agents de dépôts, ses commis d'enregistrement, gardes, porteurs, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs préposés à l'administration du trafic.

7. Les autorités devront employer sur la ligne principale, tous les agents de dépôts, commis d'enregistrement, gardes, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs qui ne seront pas fournis par la compagnie en vertu de la clause 17.

8. La compagnie ne devra pas, excepté avec le consentement des autorités, transporter le trafic local entre les stations intermédiaires sur la ligne principale—mais si elle le transporte, elle devra exiger les mêmes péages que les autorités.

9. La compagnie devra tenir et rendre au contrôleur un compte détaillé de tout le trafic qui aura été transporté par elle sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale.

10. La compagnie devra tous les mois payer aux autorités un tiers des gains bruts provenant de tout le trafic qu'elle aura transporté sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale.

11. Tous les comptes entre les autorités et la compagnie faits en vertu de cette convention seront réglés régulièrement à la fin de chaque mois de calendrier, et la balance touchée et payée en argent pas plus tard que vingt-et-un jours après la fin de chaque mois.

12. Les autorités et la compagnie respectivement devront, en tout temps raisonnables, avoir accès aux et la permission d'inspecter tous les livres, papiers et pièces justificatives en la possession des unes ou de l'autre ayant rapport aux comptes existant entre elles.

13. Tous les trains réguliers sur l'embranchement de Windsor et la ligne principale devront circuler en la manière ordinaire d'après un tableau des heures de départ et d'arrivée, lequel tableau pour la ligne principale devra être préparé par le contrôleur après consultation avec l'administrateur. Le contrôleur devra fixer l'arrivée et le départ des convois de la compagnie aux heures demandées par l'administrateur ou à des heures aussi rapprochées que possible de celles-là, et sous ce rapport ainsi que sous tous les autres, le contrôleur, les officiers et serviteurs des autorités devront conduire les affaires et faire circuler le trafic de la compagnie et des autorités avec une impartialité et une justice parfaites.

14. En ce qui concerne les *convois spéciaux et irréguliers*, afin de garantir la sûreté publique, la compagnie devra se servir de la ligne principale en se conformant strictement aux règles et règlements qui existent actuellement ou qui pourront être ci-après adoptés et mis en vigueur par le contrôleur. Des règlements semblables devront aussi être adoptés et mis en vigueur par l'administrateur sur l'embranchement de Windsor, en autant que la chose sera nécessaire pour la gouverne des officiers et serviteurs préposés à l'entretien du chemin de fer.

15. La vitesse des convois de la compagnie sur la ligne principale et l'embranchement de Windsor ne devra pas excéder la vitesse adoptée par les convois du même genre sur les chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse.

16. Les agents de dépôts et autres serviteurs des autorités préposés à la jonction de Windsor devront recevoir et, autant que la chose sera praticable, exécuter les instructions de l'administrateur en ce qui concernera l'arrivée et le départ ainsi que la circulation des convois de la compagnie venant de l'embranchement de Windsor ou y allant, et ils devront enregistrer, dans un livre qui sera tenu à cet effet, le nombre et les particularités de toutes les locomotives, voitures, plate-formes, chars ou autres véhicules qui passeront par cette intersection, et devront en faire un rapport quotidien à leurs propriétaires respectifs.

17. La compagnie devra employer sur la ligne principale ses propres commis d'enregistrement, agents de camionage, personnel de camionage et tout autre personnel qui pourra être jugé nécessaire pour enregistrer, réunir, marquer, facturer, recevoir, livrer ou expédier son propre trafic; et les autorités devront, en autant que la chose sera praticable, fournir la place nécessaire pour ces serviteurs et ces affaires.

18. En se servant de la ligne principale, la compagnie devra en tous temps observer les règles et réglementsqui y seront alors en vigueur, et les autorités en se servant de l'embranchement de Windsor pour le réparer et l'entretenir devront en tous temps observer les règles et réglements qui y seront en vigueur.

19. Dans le cas où la compagnie manquerait de mettre en opération le chemin de fer entre Halifax et Annapolis, alors cette convention se terminerait, et les autorités pourraient de suite commencer à exploiter le chemin de fer entre Halifax et Windsor selon qu'elle le jugerait convenable et opportun.

20. La fin de cette convention en vertu de la clause précédente ne devra pas porter préjudice aux droits que la compagnie peut avoir maintenant.

21. Cette convention devra avoir effet le premier jour de janvier 1872 et continuer pendant 21 ans, puis être alors renouvelée aux mêmes conditions ou aux conditions qui pourront être mutuellement agréées.

(No. 3,044.)

OTTAWA, 21 septembre 1871.

MONSIEUR,—Tel que convenu avec l'honorable ministre de la milice dans l'entrevue qu'il a eue hier avec M. Sanford Fleming et moi, j'écris pour demander que lorsque le conseil examinera aujourd'hui le projet de convention au sujet des droits de parcours, son attention soit attirée sur la demande faite par moi dans la lettre que je vous ai adressée le 18 du présent mois, savoir, que le gouvernement devrait réduire le taux de péage que doit payer la compagnie à trente pour cent des recettes brutes, en considération du fait que la compagnie consent à fournir ses commis d'enregistrement et son personnel de camionage pour toutes les fins de son propre trafic à tous les dépôts entre Halifax et la jonction de Windsor.

Si le conseil jugeait à propos de faire cette petite concession du péage pour mettre la compagnie en mesure de développer son trafic et d'éviter les complications de comptes, les clauses 7 et 17 seraient alors comme suit :

Clause 7.—Sur la ligne principale les autorités emploieront tous leurs agents de dépôts, gardes, porteurs, signalistes, aiguilleurs et autres serviteurs.

Clause 17.—Sur la ligne principale la compagnie emploiera ses propres commis d'enregistrement, agents de camionage, personnel de camionage ou tout autre personnel qu'elle jugera nécessaire pour enregistrer, réunir, marquer, facturer, recevoir, livrer et expédier son propre trafic, et ces services, etc.

Je ne suis pas certain que, dans la précipitation de son départ, M. Fleming ait amendé la clause 20, ainsi que convenu avec l'honorable ministre de la milice. Elle doit se lire ainsi :—

"Cette convention devra être mise à effet le premier jour de janvier 1872 et continuer pendant 21 ans, puis être alors renouvelée aux mêmes conditions ou à telles autres conditions qui pourront être mutuellement agréées."

J'espère très-sincèrement que le conseil disposera de cette affaire de manière que la convention puisse être complétée aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. A. MANN.

F. Braun, Ecr., Secrétaire,
Département des travaux publics.

(No. 3,045.)

RUSSELL HOUSE,

14 septembre 1871.

CHER SIR GEORGE,—Il y a évidemment une fatalité sur les arrangements ayant rapport à mon affaire. J'apprends que M. Fleming a télégraphié qu'il a expédié son rapport le 6 courant, et cependant ce rapport n'est pas encore arrivé, bien que j'aie reçu deux malles d'Halifax mises à la poste postérieurement à cette date.

M. Taylor sera ici dans le cours de la matinée, je crois. Puis-je vous demander, pour épargner un temps qui m'est très-précieux, de donner à M. Taylor l'autorisation d'avoir une entrevue avec moi aussitôt après son arrivée, afin que nous en venions à une entente qu'il approuvera très-certainement.

S'il n'y a pas de probabilité que le conseil siége samedi, ne pouvez-vous pas vous faire donner aujourd'hui les pouvoirs nécessaires pour disposer de mon affaire ce jour-là? Il est très-important que je parte lundi, afin que je puisse faire les arrangements nécessaires avant de m'en retourner en Angleterre.

Votre sincère,
J. A. MANN.

(No. 3,045.)

Projet de convention entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée, et le gouvernement du Canada.

Clause d'interprétation 1. Les différentes expressions dont il est question ci-après devront, quand elles seront employées dans cette convention, avoir la signification et le sens suivants:—

Expression,—Signification ou sens.

La compagnie,—La compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, limitée.

Les autorités,—Le département du gouvernement du Canada qui pour le temps d'alors aura la haute main ou le contrôle sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Intercolonial.

La ligne commune,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse avec les embranchements, bâtisses, accessoires et aménagements y appartenant, qui se trouve entre le terminus d'Halifax et la jonction Waverley (tous deux inclusivement), ainsi que tous les prolongements ou modifications qui pourront y être faits ci-après.

L'embranchement de Windsor,—Toute cette partie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse avec les embranchements, bâtisses, accessoires et autres aménagements y appartenant, qui se trouve entre la dite jonction Waverley et l'intersection de ce chemin de fer avec le chemin de fer Windsor et Annapolis, à ou près de Windsor, avec tous les prolongements ou modifications qui pourront y être faits ci-après.

La ligne intercoloniale,—Tous les chemins de fer autre que la ligne commune et l'embranchement de Windsor plus haut mentionnés, qui auront un rail continu depuis la jonction de Windsor plus haut mentionnée et qui sont actuellement ou pourront être ci-après la propriété du gouvernement du Canada.

La ligne Annapolis,—Le chemin de fer qui est actuellement la propriété de la compagnie de Windsor et Annapolis, limitée, et qui se trouve entre l'intersection de ce chemin avec le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à ou près de Windsor et Annapolis, ainsi que les modifications ou prolongements qui pourront y être faits ci-après.

Le contrôleur,—Le contrôleur ou autre officier pour le temps d'alors administrant les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse.

L'administrateur,—L'administrateur général ou autre officier pour le temps d'alors administrant le chemin de fer Windsor et Annapolis.

2. Cette convention devra commencer et prendre effet à partir du jour de mil huit cent

3. La compagnie pourra faire circuler des convois, exploiter et employer l'embranchement de Windsor ainsi que la ligne commune, et des pouvoirs à cet effet devront s'étendre aux et être exercées par, avec et pour les locomotives, voitures, plate-formes, chars, officiers et serviteurs de la compagnie, et au et pour le trafic de toute sorte, et devront comprendre l'usage de tous dépôts, bureaux d'enregistrement, plate-formes, abords, approvisionnement d'eau, hangars à locomotives (pour pas plus que cinq locomotives sur la ligne commune), hangars à charbon et à bois, plate-formes tournantes, signaux, télégraphes, quais, gares d'évitement, travaux et aménagements, excepté les ateliers de réparation appartenant ou ayant rapport à ces lignes. Pourvu néanmoins que la compagnie ne fera pas circuler les convois exclusivement pour le trafic local provenant des et destiné à des localités sur la ligne commune; et tant que la compagnie continuera l'exploitation de l'embranchement de Windsor, les autorités ne devront pas faire circuler leurs convois sur cet embranchement de Windsor, excepté pour fins de ballastage et de réparation de cet embranchement.

4. La compagnie pourra demander et exiger, pour l'usage de l'embranchement de Windsor et de la ligne commune, et pour l'usage des voitures, plate-formes, chars et locomotives fournis par elle pour y être employés, les mêmes taux de péage qu'elle charge actuellement ou qu'elle pourra ci-après charger pour semblable usage ou service sur le chemin de fer Annapolis. Pourvu que la compagnie, pour le trafic local comme susdit transporté par elle dans ses convois directs sur la ligne commune, ne demande ou n'exige un taux de péage moindre que celui chargé par les autorités au public pour un semblable service sur cette ligne. Pourvu néanmoins que la compagnie ne soit pas obligée de charger un plus fort taux de péage sur tout trafic que celui chargé au public par les autorités sur la ligne commune ou sur la ligne intercoloniale.

5. Excepté tel que ci-après autrement pourvu, la ligne commune sera entretenue, contrôlée et exploitée exclusivement par les autorités. Et les agents de dépôts, commis d'enregistrement et autres serviteurs des autorités devront enregistrer, marquer, réunir, facturer, recevoir, livrer et expédier, et faire tous les autres services ayant rapport au trafic sur cette ligne. Les commis d'enregistrement et autres serviteurs autorisés devront tenir et rendre à l'administrateur des comptes séparés de tous les deniers reçus par eux pour la compagnie, et devront transmettre tous les jours à l'administrateur l'argent ainsi reçu. L'administrateur devra aussi, au moins six jours avant la fin de chaque mois de calendrier, ou dans le cas des convois spéciaux dans tel temps que la chose sera praticable, fournir au contrôleur un tableau des heures auxquelles la compagnie désire que ses convois arrivent à ou partent de chaque dépôt. Sur ce le contrôleur devra fixer les heures d'arrivée et de départ des convois à celles désirées ou aussi rapprochées que possible. Et sous ce rapport ainsi que sous tous les autres, le contrôleur, les officiers et serviteurs des autorités devront conduire les affaires et faire circuler le trafic de la compagnie et des autorités avec une impartialité et une justice parfaites.

Pourvu néanmoins que les agents de dépôts ou autre serviteur ou serviteurs des autorités à la jonction Waverley reçoivent et remplissent autant que possible les instructeurs de l'administrateur au sujet de l'arrivée et du départ, et de la circulation des convois de la compagnie depuis ou jusqu'à l'embranchement de Windsor, et il ou ils devront enregistrer dans un livre qui sera tenu à cet effet, le nombre et les particularités de toutes locomotives, voitures, plateformes, chars et autres véhicules qui passeront par cette station, et devront en faire un rapport quotidien à leurs propriétaires respectifs. Et pourvu, de plus, que la compagnie puisse, en donnant par écrit au contrôleur un mois d'avis de son intention de le faire, employer à toutes stations, dépôts ou terminus sur la ligne commune, ses propres commis d'enregistrement, agents de camionage, personnel de camionage, ou tout autre personnel qu'elle pourra juger nécessaire pour enregistrer, réunir, marquer, facturer, recevoir, livrer et expédier son propre trafic, et après le temps spécifié dans cet avis, ces services devront être remplis par les serviteurs de la compagnie pour le trafic de la compagnie,—et les autorités devront, autant que la chose sera praticable, fournir une place convenable pour ces serviteurs et pour ces affaires.

6. L'embranchement de Windsor, y compris la voie permanente, les clôtures, terrassements, tranchées, remblais, rigoles, ponts, dépôts, bureaux d'enregistrement, bâtisses, plateformes, abords, pompes, hangars à locomotives, estrades, plate-formes tournantes, signaux, télégraphes, quais, gares d'évitement, ou tous autres travaux ou aménagements qui s'y trouvent, sera entretenu par les autorités en bon ordre de fonctionnement, mais, sauf l'entretien susdit, le dit embranchement sera, tant que la compagnie continuera d'y faire circuler ses convois, exploité et contrôlé exclusivement par la compagnie, qui devra fournir ses propres agents de dépôts, commis d'enregistrement, gardes, porteurs, aiguilleurs et autres serviteurs pour l'administration et la conduite du trafic.

7. En se servant de la ligne commune, la compagnie devra en tous temps observer les règles et règlements qui y seront alors en vigueur. Dans le cas où la compagnie jugerait que ces règles et règlements ne s'appliquent pas à elle ou ne sont pas raisonnables, la question entre la compagnie et les autorités sur l'application ou la justice de ces règles ou règlements, si elle n'est pas résolue entre le contrôleur et l'administrateur, devra l'être par arbitrage en la manière ci-après prescrite.

8. En se servant de l'embranchement de Windsor pour le réparer et l'entretenir, les autorités devront en tous temps observer les règles et règlements qui y seront alors en vigueur. Dans le cas où les autorités jugeraient que ces règles ou règlements ne s'appliquent pas à elles ou ne sont pas raisonnables, alors le question entre les autorités et la compagnie sur l'application ou la justice de ces règles ou règlements, si elle n'est pas résolue entre le contrôleur et l'administrateur, devra l'être par arbitrage en la manière ci-après prescrite.

9. La compagnie et les autorités devront mutuellement échanger les voitures, plateformes, chars et autre matériel roulant, et les taux pour le louage ou l'usage de ce matériel devront être mutuellement, pour chars à passagers, trois centins par mille, et pour les chars à fret, deux centins par mille, et pour l'autre matériel selon les conventions qui seront faites entre le contrôleur et l'administrateur. Mais le matériel vide allant et revenant devra passer gratis soit pour le louage ou le halage ; mais le matériel vide devra être chargé en revenant chaque fois qu'il y aura des offres de fret pour la ligne à laquelle appartient le matériel. Le

matériel qui ne sera pas revenu à la ligne à laquelle il appartient après deux jours pleins, sera passible de payer le taux à raison de 100 milles par jour.

10. La compagnie et les autorités devront se donner mutuellement toutes les facilités convenables et suffisantes pour l'échange, à la jonction Waverley, de tout le trafic qui a besoin de passer à cette jonction, soit qu'il vienne de la ligne intercoloniale et se rende à l'embranchement de Windsor ou à la ligne Annapolis, soit qu'il vienne de la ligne Annapolis ou de l'embranchement de Windsor et se rende à la ligne intercoloniale, quand cela sera nécessaire pour cet échange de trafic pour le passage des locomotives, voitures, plate-formes et chars d'un chemin de fer à un autre, et aucun impôt ne devra être chargé par la compagnie ou les autorités relativement à cet échange ou à des services pour cette fin.

11. La compagnie et les autorités respectivement devront de temps en temps offrir toutes les facilités convenables et suffisantes, y compris, entre autres choses, les billets directs, les marques directes, l'enregistrement direct, la facture directe, et l'échange de matériel roulant pour la commodité et la transmission du fret, et devront convenablement et suffisamment accommoder et transmettre tout le trafic qui ayant passé sur l'embranchement de Windsor est présenté par la compagnie pour être transmis sur la ligne intercoloniale, ou qui, étant parti de la ligne intercoloniale, est présenté par les autorités pour être transmis sur l'embranchement de Windsor ou la ligne Annapolis, et aussi tout le trafic qui de temps en temps est présenté soit par la compagnie soit par les autorités pour et afin d'être transmis sur le chemin de fer de l'une ou de l'autre, mais le trafic provenant de ou destiné à la ligne commune et venant de ou allant à la ligne intercoloniale devra être transporté par les autorités, et le trafic venant de ou allant à l'embranchement de Windsor ou la ligne Annapolis devra être transporté par la compagnie.

12. Toutes ces facilités, commodités et transmission du trafic devront être données par la compagnie et par les autorités respectivement, sujettes à tels règles et règlements raisonnables, et sur le paiement de tels taux de péage et impôts dont l'administrateur et le contrôleur pourront convenir par écrit, ou, s'ils ne pouvaient s'entendre, par arbitrage tel que ci-après stipulé. Pourvu toujours que dans aucun cas la compagnie ou les autorités n'exigent de l'une ou de l'autre un taux de péage ou impôt plus élevé que le plus bas impôt exigé par elles du public pour semblables services.

13. La compagnie devra tenir et rendre aux autorités une fois tous les mois des comptes séparés de tous les taux de péage qu'elle aura reçu du public pour le trafic passant sur l'embranchement de Windsor, la ligne commune ou la ligne intercoloniale respectivement, et dans le cas du trafic direct toutes ces lignes respectivement devront, à moins qu'il ne soit autrement convenu, recevoir à leur crédit une proportion par mille du taux de péage direct que la compagnie aura reçu du public pour ce service direct. Et les autorités devront tenir et rendre à la compagnie une fois tous les mois des comptes séparés de tous les taux de péage qu'elles auront reçus du public pour le trafic passant sur l'embranchement de Windsor et la ligne Annapolis,—comme celui tranporté par la compagnie sur la ligne commune respectivement,—et dans le cas du trafic direct ces lignes devront respectivement, à moins qu'il ne soit autrement convenu, recevoir à leur crédit une proportion par mille du taux de péage direct reçu par les autorités pour ce service direct.

14. Pour l'usage et les services plus haut mentionnés, la compagnie devra payer aux autorités tous les mois, un tiers des taux de péage bruts reçus par elle du public pour le trafic transporté sur l'embranchement de Windsor et la ligne commune, et ces paiements respectivement devront être reçus en pleine satisfaction de toutes les réclamations présentées par les autorités pour cet usage et ces services.

15. Excepté tel qu'autrement stipulé, les autorités et la compagnie respectivement devront une fois tous les mois régler tous les comptes existant entre eux pour le trafic direct ou autre.

16. Les autorités et la compagnie respectivement devront, en tous temps raisonnables, avoir accès aux et la permission d'examiner tous les livres, papiers et pièces justificatives en la possession de l'une ou de l'autre et ayant rapport aux comptes existant entre elles.

17. Dans le cas de différends sur la signification ou le sens de cette convention ou sur toute autre chose en vertu de cette convention, ces différends seront renvoyés à et déterminés par deux arbitres qui seront nommés, l'un par les autorités, l'autre par la compagnie, ou, s'ils

ne parviennent pas à s'entendre, par un compromissaire qui sera choisi par ces arbitres avant d'entrer dans l'examin de l'affaire en désaccord. Et dans le cas où les autorités ou la compagnie manquerait de nommer un arbitre après un mois d'avis donné par les unes ou par l'autre sur le besoin d'un arbitrage, l'arbitre nommé pourra procéder à l'arbitrage.

18. Si en aucun temps ci-après il s'élève des difficultés ou des différends entre la compagnie et les autorités sur l'effet et l'opération de cette convention, soit pour la raison de changement de circonstances, soit pour des défauts ou omissions dans cette convention, ces difficultés ou différends devront être soumis à et réglés par arbitrage en la même manière que celle prescrite dans la clause précédente.

(No. 3,046.) [Télégramme.]

HALIFAX, N. E., 6 septembre 1871.

Les objections de Taylor contre plusieurs clauses ont beaucoup de force en elles-mêmes quand on les examine. J'ai préparé une convention qui embrasse tout ce que comporte l'arrêté en conseil ainsi que les points essentiels de la convention de Mann. Je crois que vous devriez faire monter Taylor à Ottawa, parce qu'il est au fait de toute la question. Je ferai rapport par la prochaine malle.

SANFORD FLEMING.

A Sir F. Hincks,
Ottawa.

(No. 3047.)

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ,

OTTAWA, 21 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de vous informer que le rapport de l'honorable ministre intérimaire des travaux publics, soumettant à l'approbation les articles de la convention entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement du Canada, a été ce jour adopté par le comité du conseil privé, qui a recommandé que les dits articles fussent approuvés et sanctionnés par Son Excellence, avec l'entente que la modification de trente pour cent au lieu d'un tiers, tel que suggéré par M. Mann, ne soit pas adoptée.

Le rapport du comité va être soumis sans délai à l'approbation de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

T. Trudeau, Ecr.,
Député ministre des travaux publics.

(No. 1,674.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 22 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre information et gouverne, copie d'un arrêté en conseil passé le 11 du présent mois, approuvant et sanctionnant

certains articles de la convention ci-jointe faite entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis (limitée), concernant les "droits de parcours" sur le chemin de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

J. A. Mann, Ecr.,
Commissaire et procureur de la
Comp. de ch. de fer W. et A., Ottawa.

(No. 1,675.)

[Télégramme.]

22 septembre 1871.

George Taylor, Ecr., Halifax.

La convention concernant les "droits de parcours" est passée. Par conséquent vous n'avez pas besoin de venir.

F. BRAUN,
Secrétaire.

(3,074.)

CHEMIN DE FER WINDSOR ET ANNAPOLIS,

KENTVILLE, 2 octobre 1871.

MONSIEUR,—La convention pour les "droits de parcours" a été pendant si longtemps le principal objet des négociations entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis et le département des travaux publics, que les autres réclamations de la compagnie, quoique d'importance secondaire, n'ont pas reçu l'attention qu'elle méritaient. Aujourd'hui, cependant, que les droits de parcours ont été réglés, j'espère que ces réclamations vont recevoir considération, et je demande qu'elles soient soumises sans autre délai au gouverneur-général en conseil.

Les réclamations présentées par la compagnie ont été énumérées dans le troisième paragraphe de ma lettre du 1er août dernier, et je suis heureux de pouvoir répéter aujourd'hui la proposition que je faisais au nom de la compagnie dans ma lettre du 14 du même mois, savoir: que toutes ces réclamations soient soumises à la décision d'arbitres indépendants.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit, je suis obligé de retourner, par le prochain paquebot, en Angleterre où je m'attends à rester trois mois; mais persuadé que le gouvernement va sans délai concourir dans la proposition de la compagnie, je ferai en sorte, en apprenant de vous la réponse favorable du gouvernement, que la compagnie nomme un représentant afin que ces questions irritantes soient réglées d'une manière sommaire et amicale.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser votre lettre aux soins de:

"La compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis,
27, Great Winchester Street."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. MANN,
Com. et proc. du ch. de fer Windsor et Annapolis.

F. Braun, Ecr., Secrétaire,
Départ. des travaux publics, Ottawa.

(No. 1,699.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 13 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 du présent mois, concernant certaines réclamations de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, et de vous dire en réponse que la question va être soumise sans délai au ministre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

J. A. Mann, Ecr.,
Aux soins de la comp. du che. de fer Windsor et Annapolis,
27, Great Winchester Street, Londres, Angleterre.

(No. 3,204.)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER WINDSOR ET ANNAPOLIS, (LIMITÉE.)

27 GREAT WINCHESTER STREET, LONDRES,

21 novembre 1871.

MONSIEUR,—Je suis très-surpris d'apprendre par l'administrateur du chemin de fer Windsor et Annapolis que le contrôleur du gouvernement à Halifax n'avait pas, à la date de nos derniers avis, reçu les instructions nécessaires pour donner effet à la convention faite avec moi pendant que j'étais à Ottawa.

Comme les préliminaires pour donner effet à cette convention vont prendre quelque temps, je vous prie instamment de donner toutes les instructions nécessaires sans aucune autre perte de temps.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. MANN,
Commissaire de la compagnie du chemin de fer
Windsor et Annapolis..

F. Braun, Ecr., Secrétaire,
Département des travaux publics, Ottawa.

(No. 1,751.)

TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 7 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que J. A. Mann, écuier, commissaire et procureur de la compagnie de chemin de fer Windsor et Annapolis, a demandé, dans une lettre adressée à ce département le 1er août dernier, que la décision prise par le gouvernement du Canada à l'égard de certaines réclamations de la compagnie plus haut mentionnée soit examinée de nouveau.

Je vous transmets sous ce pli copie de la dite lettre ainsi qu'une copie de la convention exécutée par la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse le 22 novembre 1866, signalant à votre attention la clause 9 de la dite convention et vous priant de vouloir bien examiner la question et d'informer ce département de votre décision finale à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A l'Honorable Ministre
des Douanes, etc., etc., etc.

(No. 1,752.)

TRAVAUX PUBLICS.

OTTAWA, 7 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'une lettre de J. A. Mann, écr., commissaire et procureur de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, adressée à ce département le 1er août dernier. et demandant que la décision prise par le gouvernement du Canada à l'égard de certaines réclamations de la compagnie plus haut mentionnée soit examinée de nouveau.

Je vous transmets aussi pour consultation copie des articles d'une convention intervenue le 22 novembre 1866, entre le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse et la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis.

Le ministre désire signaler à votre attention les clauses Nos. 3 et 4 de la dite convention et vous prier de vouloir bien en examiner le contenu et informer ce département de votre décision finale à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN,
Secrétaire.

L'Honorable
Ministre des finances, Ottawa.

(No. 1,753.)

TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 7 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'une lettre de J. A Mann, écr., commissaire et procureur de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, adressée à ce département le 1er août dernier, et demandant que la décision prise par le gouvernement du Canada à l'égard de certaines réclamations de la compagnie plus haut mentionnée sont examinée de nouveau.

Je vous transmets aussi pour consultation copie des articles d'une convention intervenue le 22 novembre 1866, entre le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse et la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis.

Le ministre vous prie de vouloir bien lui donner par écrit votre opinion sur le mérite des réclamations présentées par M. Mann dans les paragraphes 5, 6, 7, 8 et 9 de la lettre ci-incluse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN,
Secrétaire.

A l'Hon. Ministre de la Justice.

(No. 3,217.)

[Télégramme.]

TRURO, N.-E., 11 décembre 1871.

A F. Braun, écr.,

Veuillez recommander au ministre que Taylor reçoive de suite des instructions au sujet de la convention faite avec le chemin de fer Annapolis, laquelle, je crois, doit être mise à exécution le premier janvier.

SANDFORD FLEMING.

(No. 3,226.)

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 22 septembre 1871.

Vu un mémoire portant la date du 21 septembre 1871, de l'Hon. Sir George Et. Cartier, agissant en l'absence de l'Hon. Ministre des Travaux Publics, faisant rapport que le vingt-

huitième jour de juillet dernier il fut passé une minute du conseil autorisant le ministre des Travaux Publics à faire avec la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis (limitée) les conventions de transport, y compris les droits de parcours sur le chemin de fer du gouvernement dans la province de la Nouvelle-Ecosse, mentionnées dans la charte de la dite compagnie, et à nommer pour cela l'officier ou arbitre requis par la dite charte, dans le cas où le Ministre des Travaux Publics et la compagnie ne pourraient en venir à une entente sans arbitrage.

Que le onzième jour d'août dernier, dans le but d'effectuer l'objet de la dite minute du conseil, il nomma et députa Sandford Fleming, écr., ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial, pour conférer avec la dite compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, ou avec son agent autorisé, et pour faire rapport sur l'entente et l'arrangement auxquels il serait possible d'en venir en vertu de la dite minute du conseil.

Que M. Fleming a eu des entrevues et a conféré avec James Alexander Mann, écr., commissaire et procureur de la dite compagnie, et avec l'approbation de Lewis Carvell, écr., administrateur du chemin de fer Européen et Nord-Américain et du dit commissaire et procureur, fait maintenant rapport sur et approuve les articles de convention ci-joints, lesquels articles de convention, il—le ministre intérimaire des Travaux Publics—soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Le comité recommande que les dits articles de convention ci-joints soient approuvés et ratifiés par Votre Excellence en conseil, avec l'entente que le paiement d'un tiers des recettes brutes soit maintenu.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

A l'Honorable
Ministre des Travaux Publics,
etc., etc., etc.

(No. 1,766.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 20 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'une copie de la convention intervenue entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement au sujet des "droits de parcours" devant prendre effet le 1er janvier 1872, a été envoyée au contrôleur du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, avec instruction de lui donner effet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

J. A. Mann, Ecr., Commissaire,
Compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis,
24 Great Winchester Street, Londres, Angleterre.

(No. 1,767.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 20 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'une convention intervenue entre la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement concer-

nant les "droits de parcours," devant prendre effet le 1er janvier 1872, et de vous autoriser à prendre les arrangements nécessaires pour la faire mettre à exécution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN,
Secrétaire.

G. Taylor, Ecr.,
Contrôleur du chemin de fer du Gouvernement,
Halifax, N. E.

(No. 3,291.)

CANADA, DÉPARTEMENT DES DOUANES,

OTTAWA, 29 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 du courant, transmettant une communication de J. A. Mann, écr., commissaire et procureur de la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, ainsi que copie de la convention intervenue entre cette compagnie et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse le 22 novembre 1866, signalant spécialement la clause 9 de la dite convention et demandant ma décision à cet égard.

En réponse j'ai à vous informer qu'ayant examiné très soigneusement la réclamation en question, et admettant que la copie fournie est une copie exacte, je crois que la compagnie du chemin a droit à une remise de tous les impôts réellement payés par elle sur les matériaux employés dans la construction ou sur les articles nécessaires au fonctionnement de la ligne, mais tous ces droits remis devront constituer une réclamation du gouvernement canadien contre le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
S. L. TILLEY,
Ministre des douanes.

L'Hon. H. L. Langevin, C. B.,
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

(No. 1,837.)

22 janvier 1872

George Taylor, Ecr., Halifax :

Est-ce que, depuis la convention faite avec le chemin de fer Windsor et Annapolis, les convois du gouvernement entre Halifax et la jonction de Truro circulent comme auparavant, et est-ce que le transit local des passagers et du fret entre Halifax et Windsor est effectué et a les mêmes facilités qu'avant la convention ? Repondez immédiatement.

F. BRAUN,
Secrétaire.

(No. 3,350.)

(Par télégraphe de Richmond, N.-E.)

Ottawa, 22 janvier 1872.

Depuis la convention faite avec le chemin de fer Windsor et Annapolis les convois du gouvernement à la jonction et à Truro circulent comme auparavant ; le même nombre de convois transportant les passagers sont mis en circulation par la compagnie entre Halifax et Windsor comme ci-devant, mais je ne puis dire si la compagnie a ce qu'il faut pour transporter le fret.

GEO. TAYLOR.

A F. Braun, Ecr.

(No. 1,838.)

23 janvier 1872.

Les convois du gouvernement ont-ils arrêté au même nombre de stations qu'avant la convention ?

F. BRAUN,
Secrétaire.

G. Taylor, Halifax.

(No. 3,352.)

(Par télégraphe de Richmond, N.-E.)

Ottawa, 23 janvier 1872.

Oui, les convois du gouvernement arrêtent aujourd'hui au même nombre de stations qu'avant la convention; les mêmes règlements qui ont été suivis depuis des années pour la halte sont encore observés aujourd'hui.

GEO. TAYLOR.

A F. Braun, Ecr.

(No. 1.872.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 6 février 1872.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de vous informer que des plaintes sont faites de ce que la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, en violation directe de la convention faite avec le gouvernement au mois de septembre dernier, charge des taux plus élevés que ceux convenus. Par exemple, en vertu du nouveau tarif du 1er janvier 1872, le foin est élevé de la 3ème à la 2ème classe, ce qui augmente de 60 centins par tonneau le taux du transport de cet article depuis la station de Windsor jusqu'à Halifax. On dit aussi que le taux sur les chevaux et le bétail a augmenté. "Chevaux et bétail" ne sont pas indiqué dans le tarif en question.

Le ministre des travaux publics désire que vous lui fournissiez une copie du tarif supplémentaire de la compagnie et que vous expliquiez comment ces augmentations ont été pratiquées sans la sanction et l'approbation préalables du gouverneur-général en conseil, ainsi que le veut la convention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Vernon Smith, Esq.,
Adminitrateur général,
Cie. du chemin de fer Windsor et Annapolis,
Halifax, N.-E.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 22 avril 1872 ; demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelques-uns des membres du gouvernement du Canada, et le gouvernement ou quelques-uns des membres des gouvernements des provinces de Québec et d'Ontario au sujet du partage du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada entre les provinces de Québec et d'Ontario ; au sujet de l'arbitrage qui a eu lieu relativement à ce partage, et concernant le renvoi au conseil privé des questions qui ont surgi de cet arbitrage, ainsi que copie de toute correspondance concernant les demandes ou suggestions faites par le gouvernement d'aucune de ces provinces pour mettre le surplus de la dette de la ci-devant province du Canada à la charge du trésor fédéral, ou pour régler de toute autre manière les difficultés que cette question a fait naître, sans les référer au conseil privé ; enfin copie de toute correspondance avec les gouvernements ou quelques-uns des membres des gouvernements des différentes provinces du Canada relativement à toutes demandes faites pour accorder à ces provinces ou à quelques-unes d'entre elles des subsides additionnels ou des conditions financières plus favorables que celles qui leur sont faites par l'acte de confédération.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 6 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.*]

RÉPONSE

A une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 29 avril 1872 ;—demandant copie de toute correspondance ou autres documents relatifs à l'acte des écoles, passé par la législature locale du Nouveau-Brunswick, qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick ; aussi, copie de toutes correspondances et pétitions transmises au gouvernement par la population catholique, se plaignant de l'injustice de l'acte des écoles qui répugne à leurs opinions religieuses ; les réponses du gouvernement à ces pétitions ; aussi copie de tous arrêtés en conseil et opinions légales du gouvernement, touchant la légalité du dit acte des écoles du Nouveau-Brunswick.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 6 mai 1872.

A Son Excellence le Très-Honorable Baron Lisgar, K. G. C. B., Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

La pétition des soussignés catholiques de Memramcook, Dorchester, Westmorland, dans la province du Nouveau-Brunswick, expose respectueusement :—

Que l'acte relatif aux écoles communes passé durant la dernière session de la législature locale de cette province, si on le laisse mettre en vigueur, détruira ou diminuera considérablement les priviléges éducationnels dont les catholiques de cette province jouissaient à l'époque de la passation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et depuis.

Qu'en vertu de la loi des écoles en vigueur dans cette province à l'époque de la passation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et jusqu'à aujourd'hui, les catholiques pouvaient, partout où ils se trouvaient en nombre suffisamment considérable, établir des écoles qui offraient une bonne éducation religieuse et séculière.

Que dans les cités et autres centres de populations nombreuses, aux besoins desquelles la loi ne pourvoit pas suffisamment, vos requérants ont fait construire, à des frais véritablement énormes comparés à leurs ressources, de grands et commodes édifices dans lesquels ils ont établi et entretenu des écoles graduées égales sous tous rapports aux écoles primaires qui existent dans ces provinces, et qu'ils ont reçu des octrois législatifs pour les aider à entretenir ces écoles. Dans la plupart des cas ils peuvent être considérés comme ayant un droit prescriptif à ces octrois.

Que dans les districts où les catholiques étaient en trop petit nombre pour soutenir des écoles séparées ils n'ont pu être forcés à contribuer au soutien d'écoles dans lesquelles ils avaient des raisons pour appréhender que quelque chose serait faite pour saper la foi ou affaiblir les convictions religieuses de leurs enfants ; et que cela leur offrait une sauvegarde et une protection que l'acte récemment adopté détruira de fond en comble.

Que l'acte des écoles de la dernière session n'a été ni demandé ni désiré par le peuple de cette province, mais qu'il a été passé à la faveur d'une influence indue exercée sur les membres de la législature ; plusieurs membres de l'assemblée,—qui lors de leur élection, étaient des adversaires reconnus de cette mesure,—ayant été induits par cette influence à violer leurs engagements et à ne faire aucun cas des désirs bien exprimés de leurs mandants.

Que, pendant que le projet de loi était devant la législature, les catholiques, qui forment plus d'un tiers de toute la population de la province, ont demandé par requêtes que le droit dont jouit la minorité protestante dans la province de Québec d'établir des écoles dissidentes ou séparées, leur fût accordé,—et cette demande fut refusée.

Que dans le conseil législatif un amendement qui donnait le droit d'établir des écoles séparées n'a été perdu que sur une égale division.

Que l'acte de la dernière session stipule qu'il y aura une taxe et une imposition compulsoire pour le soutien des écoles dans chaque comté de la province, dans une proportion déterminée sur le nombre des habitants, et qu'aucune part de l'argent ainsi prélevé ou des crédits accordés par le gouvernement provincial en vertu de cet acte pour fins éducationnelles ne devra être donnée aux écoles dans lesquelles l'éducation est religieuse.

Que dans les différents districts scholaires en lesquels les comtés doivent être divisés d'autres sommes d'argent doivent être prélevées pour fins d'écoles, et la détermination du montant et du mode des dépenses, la nomination des syndics et tout ce qui concerne l'administration des écoles sont exclusivement dévolus à la majorité,—privant ainsi de par la loi vos requérants qui, dans la plupart des cas sont en minorité, de tous les droits et de toute la protection de la loi.

Que si on laisse mettre cet acte en vigueur, vos requérants seront obligés de contribuer au soutien d'un système d'écoles qu'ils désapprouvent en conscience ; et que s'ils ne veulent pas exposer leurs enfants à ce qu'ils considèrent comme les dangers les plus sérieux et les plus alarmants, ils devront soutenir d'autres écoles à leurs propres frais, payant ainsi deux fois tandisque les autres ne payent qu'une fois ; ou lorsque leur nombre et leurs moyens ne leur permettront pas d'établir et de soutenir des écoles où ils pourront sans crainte envoyer leurs enfants, ils seront obligés de les laisser grandir dans l'ignorance.

Que ce serait une très-sérieuse infraction aux droits de vos requérants, une très-sérieuse privation des priviléges éducationnels dont ils ont joui jusqu'ici et une violation palpable de l'esprit de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

C'est pourquoi vos requérants demandent humblement qu'il plaise à Votre Excellence de désavouer le dit acte.

Signé par le Révd. C. Lefebvre, S. S. C', et 537 autres.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 24 janvier 1872.

MONSEIGNEUR,

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de (vous) transmettre à Votre Grandeur un extrait du rapport du ministre de la justice sur les nombreuses requêtes des catholiques romains du Nouveau-Brunswick, demandant que l'acte chap. 21 de la dernière session de la législature du Nouveau-Brunswick intitulé " Acte concernant les Ecoles Communes " soit désavoué, et d'informer Votre Grandeur (vous) que les conclusions du dit rapport ont été acceptées par le gouverneur-général en conseil.

J'ai, etc.,
E. PARENT, S. S. E.

A Sa Grandeur l'Evêque de Chatham,
Chatham, N.-B.
A Sa Grandeur l'Evêque Sweeney,
St. Jean, N.-B.
Le Révérend James Quinn,
Pasteur catholique, St. Stephen, N.-B.

Copie d'un rapport du comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 20 janvier 1872.

Le comité du conseil a pris en considération le rapport ci-joint, daté le 20 janvier 1872, de l'honorable ministre de la justice, et pour les raisons qui y sont donnnées, il suggère que les différents actes passés par l'assemblée générale de la province du Nouveau-Brunswick, dans le mois de mai 1871, dans la 34me année du règne de Sa Majesté, soient laissés en vigeur, mais que l'attention du gouvernement de cette province soit attirée sur les trois chapitres auxquels exception est prise par le ministre de la justice, du rapport duquel il recommande qu'une copie soit transmise au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat pour les provinces.

Pour copie conforme,

W. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat (Canada),
etc., etc., etc.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
OTTAWA, 20 janvier 1872.

Le soussigné auquel ont été renvoyées des copies conformes des actes de l'assemblée générale de la province du Nouveau-Brunswick passés au mois de mai 1871, dans la 34me année du règne de Sa Majesté, a l'honneur de faire rapport :

Que tous les dits actes, sauf les chapitres 1 et 19, ne souffrent pas d'objection, et il recommande qu'ils soient laissés en vigueur.

Relativement au chapitre 1, la 14me section de l'acte dépasse les limites de la jurisdiction. Elle stipule que le magistrat de police de la cité de Frédéricton aura le pouvoir de faire seul des actes qui doivent être faits par deux juges de paix ou plus.

Cette disposition est générale dans ses termes et peut être interprétée, on le présume, comme autorisant le magistrat de police à agir seul dans des matières criminelles où les statuts du Canada exigent que deux magistrats ou plus agissent.

Une telle disposition, quoique très-convenable, dépasse la compétence de la législature locale, parce que, de fait, elle abroge la disposition de l'acte de la législature générale.

Ce fait doit être signalé à l'attention du gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin qu'il fasse amender la clause à la prochaine session. Il n'y aura aucune difficulté à obtenir du parlement fédéral, un acte stipulant que le magistrat de police et les magistrats stipendiaires auront les pouvoirs ordinairement conférés à deux juges ou plus.

On devra aussi remarquer que la 2me clause répète inexactement le titre de l'acte, erreur qui doit être corrigée.

Le *Chapitre* 19, " Acte pour autoriser la nomination d'un magistrat stipendiaire ou de district pour le comté de Gloucester," est sujet à objection pour la même raison que celle donnée relativement au chapitre 1.

Relativement au *Chapitre* 6 intitulé " Acte ajouté à un acte passé dans la 33me année du règne de Sa Majesté actuelle, intitulé " Acte pour continuer et amender un acte pour régulariser la vente des spiritueux ", le soussigné croit devoir faire observer qu'il doute fort que cet acte et celui qu'il amende ne sont pas sous quelques rapports *ultra vires*.

La 92me section de l'acte d'union donne aux législatures provinciales le pouvoir exclusif de faire des lois relativement aux licences de magasins, buvettes, aubergos, encanteurs et autres, en ce qui concerne le prélèvement du revenu pour fins provinciales, locales ou municipales.

Cependant les actes en question font plus que stipuler des dispositions pour le prélè-

vement du revenu en exigeant des honoraires de licences, ils contiennent des clauses qui mettent des restrictions à l'émission des licences d'auberges, restrictions qui n'ont aucun rapport avec les fins du revenu.

Maintenant, par l'acte d'union, toute la législation concernant les règlements du négoce et du commerce appartient à la législature générale, et dans l'opinion du soussigné les dispositions de ces actes ont rapport au règlement du négoce et ne concernent pas le prélèvement du revenu.

Le soussigné recommande que l'acte reste en vigueur, laissant aux personnes qui se croiront lésées par l'opération de ces statuts provinciaux le soin d'en attaquer la constitutionnalité devant les cours. Cependant cette affaire doit être portée à l'attention du gouvernement provincial, car elle mérite d'être examinée.

De nombreuses requêtes adressées à Son Excellence le gouverneur-général par les catholiques romains du Nouveau-Brunswick, et portant des signatures très-respectables, ont été reçues demandant que l'acte chap. 21 intitulé "Acte concernant les Ecoles Communes" soit désavoué.

Les bases sur lesquelles repose cette demande sont :

1o. Que l'acte détruira ou diminuera considérablement les priviléges éducationnels dont les catholiques jouissaient à l'époque de la passation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et ont joui depuis ;

2. Que les subventions pécuniaires jusque-là accordées aux écoles graduées ont été discontinuées, quoique dans la plupart des cas les catholiques peuvent être considérés avec raison comme ayant un droit prescriptif à ces subventions.

Maintenant les législatures provinciales ont le pouvoir exclusif de faire des lois concernant l'éducation, sujettes aux dispositions de la 93me clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Ces dispositions s'appliquent exclusivement aux écoles dénominationnelles, séparées ou dissidentes ; elles n'affectent en aucune manière et n'amoindrissent pas le pouvoir de ces législatures provinciales de faire des lois concernant le système éducationnel général de la province.

L'acte dont on se plaint est un acte qui concerne les écoles communes, et les actes qu'il abroge ont rapport aux écoles de paroisses, de grammaire, supérieures et communes. Il n'y est fait aucune allusion aux écoles séparées, dissidentes ou dénominationnelles, et le soussigné, après examen, ne trouve aucun statut de la province qui établisse de telles écoles spéciales.

Il se peut que l'opération de l'acte en question soit défavorable aux catholiques ou à d'autres dénominations religieuses, et s'il en est ainsi, c'est à ces corps religieux d'en appeler à la législature provinciale qui seule a le pouvoir de faire disparaître les griefs.

Par conséquent, comme l'acte s'applique à tout le système scholaire du Nouveau-Brunswick et n'est pas spécialement applicable aux écoles dénominationelles, le gouverneur-général n'a, dans l'opinion du soussigné, aucun droit d'intervenir.

Quant à la seconde objection concernant les subventions pécuniaires, ces subventions doivent naturellement être sous le contrôle annuel de la législature qui seule a le pouvoir de toucher aux fonds publics ; à moins que, par une loi spéciale, ces subventions aient été conférées pour un temps déterminé par un acte de la législature.

Dans ce cas la subvention peut être considérée comme un contrat, et son rappel comme une rupture de ce contrat.

Le soussigné ne trouve pas qu'un tel contrat établi par la loi ait été fait. C'est pourquoi, sous ces circonstances, il est d'opinion que le gouverneur-général ne peut faire autrement que de laisser l'acte en vigueur.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN A. MACDONALD.

No. 54.

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.

OTTAWA, 29 janvier 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général, copie d'une arrêté de Son Excellence en conseil et du rapport de l'honorable

No. 522.

22 janvier, 1871.

ministre de la justice dont il est fait mention suggérant que les différents actes passés par l'assemblée générale de la province du Nouveau-Brunswick, dans le mois de mai 1871, dans la 34me année du règne de Sa Majesté, soient laissés en vigueur.

J'ai à vous demander en même temps d'avoir la bonté d'attirer l'attention de votre gouvernement sur les trois chapitres que le ministre de la justice n'approuve pas dans son rapport.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

A l'honorable L. A. Wilmot, Lieutenant-Gouverneur,
Frédéricton.

Copie d'un rapport du comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 22 janvier 1872.

Le comité du conseil a pris en considération le rapport ci-joint, en date du 20 janvier 1872, de l'honorable ministre de la justice et pour les raisons données dans ce rapport, il recommande que les différents actes passés par l'assemblée générale de la province du Nouveau-Brunswick dans le mois de mai 1871, dans la 34ème année du règne de Sa Majesté, soient mis en vigueur, mais que l'attention du gouvernement de cette province soit attirée sur les trois chapitres auxquels objecte le ministre de la justice, dont copie du rapport devra être envoyée, sur la recommandation de ce comité, au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick par l'entremise du secrétaire d'Etat pour les provinces.

Pour copie conforme.

WM. H. LEE,
Greffier de conseil privé.

A l'honorable Secrétaire d'Etat
pour les Provinces.

Extrait du rapport de l'Honorable Ministre de la Justice, daté le 20 janvier 1872.

De nombreuses requêtes adressées à Son Excellence le gouverneur-général par les catholiques romains du Nouveau-Brunswick, et portant des signatures très-respectables, ont été reçues demandant que l'acte chap. 21 intitulé, " Acte concernant les Ecoles Communes" soit désavoué.

Les bases sur lesquelles repose cette demande sont :

1. Que l'acte détruira ou diminuera considérablement les priviléges éducationnels dont les catholiques jouissaient à l'époque de la passation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et ont joui depuis ;

2. Que les subventions pécuniaires jusque-là accordées aux écoles graduées ont été discontinuées, quoique dans la plupart des cas les catholiques peuvent être considérés avec raison comme ayant un droit prescriptif à ces subventions.

Maintenant les législatures provinciales ont le pouvoir exclusif de faire des lois concernant l'éducation, sujettes aux dispositions de la 93me clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Ces dispositions s'appliquent exclusivement aux écoles dénominationnelles, séparées ou dissidentes ; elles n'affectent en aucune manière et n'amoindrissent pas le pouvoir de ces législatures provinciales de faire des lois concernant le système éducationnel général de la province.

L'acte dont on se plaint est un acte qui concerne les écoles communes, et les Actes qu'il abroge ont rapport aux écoles de paroisses, de grammaire, supérieures et communes. Il n'y est fait aucune allusion aux écoles séparées, dissidentes ou dénominationnelles, et le soussigné, après examen, ne trouve aucun statut de la province qui établisse de telles écoles spéciales.

Il se peut que l'opération de l'acte en question soit défavorable aux catholiques ou à

d'autres dénominations religieuses, et s'il en est ainsi, c'est à ces corps religieux d'en appeler à la législature provinciale qui seule a le pouvoir de faire disparaître les griefs.

Par conséquent, comme l'acte s'applique à tout le système scholaire du Nouveau-Brunswick et n'est pas spécialement applicable aux écoles dénominationnelles, le gouverneur-général n'a, dans l'opinion du soussigné, aucun droit d'intervenir.

Quant à la seconde objection concernant les subventions pécuniaires, ces subventions doivent naturellement être sous le contrôle annuel de la législature qui seule a le pouvoir de toucher aux fonds publics ; à moins que, par une loi spéciale, ces subventions aient été conférées pour un temps déterminé par un acte de la législature.

Dans ce cas la subvention peut être considérée comme un contrat, et son rappel comme une rupture de ce contrat.

Le soussigné ne trouve pas qu'un tel contrat établi par la loi ait été fait. C'est pourquoi, sous ces circonstances, il est d'opinion que le gouverneur-général ne peut faire autrement que de laisser l'acte en vigueur.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN A. MACDONALD.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre la requête ci-incluse, tant en mon nom qu'en celui de mes paroissiens. Je vous fais observer respectueusement que vous trouverez dans le document lui-même des raisons intrinsèques suffisantes pour vous engager, en conseil, à refuser votre sanction à une loi des écoles contre laquelle tous les catholiques du Nouveau-Brunswick et beaucoup d'autres protestent si hautement et si universellement.

Il doit paraître étrange à un homme d'Etat d'une aussi grande expérience, et aussi éclairé que Votre Excellence, que tandis que la Grande-Bretagne et le Canada, qui tous deux donnent des exemples d'une législation large et libérale parmi les habitants les plus éclairés de la Grande-Bretagne et de l'Amérique Britannique et tandis que les plus grands hommes que ces pays ont produits, tels que le premier ministre actuel et son prédécesseur, Gladstone et Disraëli, l'évêque d'Exeter, les membres du Trinity College, de Dublin, et votre noble, brave et sage compatriote, feu le duc de Wellington, étaient et sont en faveur des écoles séparées pour satisfaire la conscience et les convictions religieuses des différentes dénominations dans leurs pays respectifs, la législature locale du Nouveau-Brunswick passe une loi contraire à ces exemples et précédents qu'elle a l'habitude de suivre.

Mais je me borne à ces remarques ; je laisse cette affaire entre les mains de Votre Excellence, bien certain que vous l'examinerez avec cette attention qui sera le plus propre à assurer la paix et protéger les plus précieux intérêts du Nouveau-Brunswick.

J'ai l'honneur d'être,
de Votre Excellence, l'humble et obéissant serviteur,

JAMES QUIN,
Pasteur Catholique.

Au Très-Hon.
Lord Lisgar,
Gouverneur-Général,
etc., etc.

P. S.—L'honorable M. Tilley que j'ai rencontré chez lui, à St. André, m'a dit que le gouverneur en conseil accepterait la signature du pasteur pour celles de ses paroissiens.

JAMES QUIN.

St. Stephen, N. B., 1er juin 1871.

A Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada en Conseil.

La requête des soussignés habitants de la paroisse de St. Stephen, comté de Charlotte, province du Nouveau-Brunswick ;

Expose respectueusement :

Que la présente loi des écoles passée récemment par la législature du Nouveau-Brunswick n'a pas été demandée par les habitants de cette province.

Que les deux-cinquièmes de toute la population ont été opposés à sa passation, comme il appert par les requêtes présentées contre elle et couvertes de nombreuses signatures.

Que la loi des écoles n'a été adoptée que grâce aux votes de quelques députés qui, s'ils avaient agi selon les désirs bien connus de leurs électeurs, l'auraient repoussée.

Que cette loi aurait échoué au conseil législatif, où les votes furent également partagés, sans le vote d'un employé du gouvernement, lequel est commissaire d'un chemin de fer.

Que cette loi est d'autant plus injuste et plus intolérable pour le peuple du Nouveau-Brunswick, qu'elle le prive de priviléges dont il a joui pendant longtemps : " les écoles séparées " dans lesquelles on peut recevoir une éducation utile, appuyée sur la religion et que possèdent aujourd'hui les autres habitants du Canada.

Que dans l'opinion de vos requérants, la loi des écoles, si elle est mise en vigueur, sera une source féconde de luttes et de disputes dans un grand nombre d'écoles locales, ce qui fera fermer un grand nombre d'écoles et troublera la paix qui règne heureusement maintenant dans cette province.

Vos requérants, en conséquence, prient humblement Votre Excellence en conseil, d'exercer votre prérogative et de refuser de donner votre sanction à une loi aussi injuste et aussi dangereuse que l'est le bill des écoles.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Signé au nom de ses paroissiens,

JAMES QUIN,
Pasteur Catholique.

St. Stephen,
1er juin 1871.

Le secrétaire du Gouverneur-Général au révérend J. Quin.

OTTAWA, 6 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception, suivant le désir du gouverneur-général, d'une requête signée par vous pour les habitants catholiques de la paroisse de St. Stephen, priant Son Excellence de ne pas sanctionner le bill des écoles récemment passé par la législature du Nouveau-Brunswick.

En réponse, je dois vous informer que la requête a été duement envoyée à l'officier compétent, afin qu'elle soit soumise à la considération du conseil privé, dont les avis doivent, suivant les instructions royales, guider la conduite du gouverneur-général en tout ce qui concerne les affaires locales.

J'ai, etc.

JOHN KIDD,
Pour le secrétaire du Gouverneur.

Au révérend J. Quin,
St. Stephen, N. B.

RÉPONSE

ET

RÉPONSE SUPPLEMENTAIRE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 1er mai 1872; demandant copie de toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le gouvernement ou quelques-uns de ses membres avec des officiers de douane du Canada; et aussi toute correspondance et tous télégrammes échangés entre le gouvernement, ou quelques-uns de ses membres, ou quelques officiers de douane, et le gouvernement des Etats-Unis, ou quelques-uns de ses employés de douane, au sujet de la saisie faite, entre les mains de M. A. Hamel, fils, d'une certaine quantité de marchandises appartenant à la maison "Jos. Hamel et Frères," marchands-importateurs, de Québec.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, le 6 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.*]

RELEVÉ

NDIQUANT LES

NOMS, ORIGINE, RELIGION, FONCTIONS ET SALAIRES

DE TOUS

LES EMPLOYÉS

DU

GOUVERNEMENT CANADIEN.

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU

1872.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Département du Secrétaire d'Etat	2
" des Douanes.—Bureau Principal à Ottawa	2
" " Province de Québec	3
" " " Ontario	8
" " " Manitoba	15
" " " Colombie Anglaise	15
" " " Nouvelle-Ecosse	16
" " " Nouveau-Brunswick	21
Chemin de Fer Intercolonial	24
Département du Receveur-Général	24
" du Secrétaire d'Etat pour les Provinces	24
" de l'Agriculture	25
" de la Justice	25
" de la Milice et de la Défense	26
" des Finances	26
Le Sénat	27
La Chambre des Communes	28
Bureau du Gouverneur-Général	32
Département des Postes.—Bureau Principal à Ottawa	32
" " Rapport supplémentaire	41
Bureau du Conseil Privé	44
Département du Revenu de l'Intérieur—Service intérieur	45
" " du Gouvernement de la Puissance.—Service Extérieur.—Ontario.	45
" " " " Québec.	48
" " " " N.-Ecosse.	49
" " " " N.-Brunswick.	50
" " " Service des Inspecteurs	50
" " " Service des glissoires et estacades.	51
" " " " des canaux	51
Département des Travaux Publics	53
" " Chemins de Fer du Gouvernement du Nouveau-Brunswick	62
" " " de la Nouvelle-Ecosse	66
" " Additionnel, nommés en 1871	74
" de la Marine et des Pêcheries	76
" " Personnel du Bureau du Ministre	76
" " Gardiens des phares au-dessus de Montréal	77
" " Officiers et gardiens des phares sous la surveillance de la Maison de la Trinité de Montréal	78
" " Maison de la Trinité de Québec	79
" " Gardiens des phares, fleuve et golfe St. Laurent	79
" " " Nouveau-Brunswick	80
" " " Nouvelle-Ecosse	82
" " Police Riveraine de Montréal	83
" " " Québec	84
" " Officiers des vapeurs de la Puissance	84
" " Bureau d'inspection de bateaux à vapeur	85
" " Bureau des examinateurs des capitaines et seconds	85
" " Officiers des Observatoires	85
" " Officiers des Pêcheries, province d'Ontario	85
" " " " de Québec	86
" " " " de la Nouvelle-Ecosse	86
" " " " du Nouveau-Brunswick.	90

REPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 4 mai 1870, demandant un relevé des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 6 mai 1872.

RELEVÉS de tous les départements publics, du Sénat, de la Chambre des Communes, et de la Commission du Chemin de Fer Intercolonial.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DEPARTEMENT DU SECRETAIRE D'ETAT.				
E. Parent	Canadien-Français	Catholique Romain	Sous-Secrétaire d'Etat	2,840 00
Division de la correspondance.				
W. H. Jones	Anglais	Anglican	Commis de première classe.	1,550 00
J. M. Têtu	Canadien-Français	Catholique Romain	do do (Surnum)	1,400 00
M. L. Amouroux	Français	do	Commis Junior de 2e classe	912 50
Division d'enregistrement.				
E. J. Langevin	Canadien-Français	Catholique Romain	Député Régistraire et Greffier de la Cour. en Chane.	2,000 00
J. A. Bélanger	do	do	Commis Senior de 2e classe	1,150 00
L. A. Catellier	do	do	do Junior do	1,000 00
E. Brousseau	do	do	do do do	912 50
H. J. Morgan	Canadien-Anglais	Anglican	do do do	912 50
W. M. Goodeve	do	do	Commis de 3e classe	730 00
Division des terres de l'ordonnance.				
W. F. Coffin	Anglais	Anglican	Agent des terres de l'ord	2,150 00
F. P. Austin	do	do	Commis Senior de 2e classe	1,150 00
W. Mills.	do	do	do do	1,100 00
J. Forsyth	Ecossais	do	Huissier des terres	500 00
Messagers.				
P. Logan	Irlandais	Catholique Romain		500 00
E. B. Wood	Canadien.	Méthodiste		200 00
Bureau de l'imprimeur de la Reine.				
B. Chamberlin	Anglais	Anglican	Imprimeur de la Reine	2,000 00
T. H. Hodgins	Irlandais	Catholique Romain	Commis de 3e classe	650 00
C. C. Rogers	Anglais	Anglican	do	600 00
A. Potvin	Canadien-Français	Catholique Romain	Messager	330 00
Division des terres de la Puissance.				
J. S. Dennis	Canadien-Anglais	Anglican	Inspecteur-gén. à Manitoba	2,600 00
G. McMicken	Ecossais	Presbytérien	Agent des terres de la Puis.	2,000 00
A. A. C. La Rivière	Canadien-Français	Catholique Romain	Commis de M. McMicken.	Pas fixé.
DEPARTEMENT DES DOUANES—(*Bureau Principal à Ottawa.*)				
R. S. M. Bouchette	Canadien-Français	Catholique Romain	Commissaire des douanes	2,600 00
Jas. Johnson	Irlandais	W. Méthodiste	Sous do do	2,150 00
J. Drysdale	Ecossais	Presbytérien	Commis de 1ère classe	1,800 00
J. W. Peachy	Canadien-Français	Catholique Romain	do	1,750 00
J. R. Audy	do	do	do Surnuméraire.	1,400 00
G. A. Mailloux	Irlandais	Episcopalien	do do	1,400 00
P. E. Sheppard	Canadien-Anglais	do	do do	1,350 00
W. A. Bell	do Ecossais	do	Commis Senior de 2e classe	1,200 00
Chas. P. Bliss	do Anglais.	do	do do	1,300 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Bureau principal.*)—*Suite.*		$ cts.
H. C. Hay	Irlandais	Episcopalien	Commis senior de 2e classe.	1,150 00
Jas. Barry	do	Catholique Romain	do do	1,100 00
P. C. Ryan	Canadien-Irlandais	do	Junior do	800 00
C. F. Stevens	do Anglais	Episcopalien	do do	750 00
R. H. Mackay	Anglais	do	do 3ème	600 00
G. W. Grant	Canadien-Ecossais	Presbytérien	do do	500 00
G. V. Ince	do Anglais	Episcopalien	do do	500 00
T. J. Watters	do Irlandais	Catholique Romain	do do	450 00
Jos. S. Fairweather	do Anglais	Episcopalien	do do	400 00
C. H. Harding	do Irlandais	do	Aspirant	300 00
F. Bennett	Irlandais	Presbytérien	do	300 00
J. Walls	do	Catholique Romain	Messager	500 00
P. Connolly	Canadien-Irlandais	do	do	390 00
H. Kavanagh	Irlandais	do	Inspecteur des ports	2,000 00
T. F. Knight	Canadien-Anglais	Méthodiste W.	do	1,600 00
		DÉPARTEMENT DES DOUANES—(*Province de Québec.*)		
Clarenceville.				
Chas. Stewart	Ecossais	Episcopalien	Percepteur	500 00
Coaticook.				
W. S. Williams	Canadien-Anglais	Catholique Romain	Percepteur	1,100 00
H. Lacroix	do Français	do	Préposé au débarquement	650 00
J. B. Grant	do Anglais	Episcopalien	do	600 00
J. H. Tompkins	do do	Méthodiste	do et commis	650 00
Chas. E. Perry	do do	Episcopalien	do	600 00
A. Workman	Irlandais	do	do	300 00
D. Young	Canadien-Anglais	Méthodiste	Douanier	300 00
Chas. Taylor	Irlandais	Episcopalien	do	100 00
Dundee.				
C. D. Phillips	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
J. McGibbon	do	Presbytérien	Douanier	300 00
W. E. Manson	do	Méthodiste	do	480 00
Robert Tyre	Ecossais	Presbytérien	Préposé au débarquement et sous-percepteur	500 00
M. M. Smith	Canadien-Anglais	Episcopalien	do	400 00
Frelighsburgh.				
H. J. Parker	Anglais	Episcopalien	Percepteur	650 00
G. W. Wells	Canadien-Anglais	do	Douanier	200 00
Gaspé.				
J. C. Belleau	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	1,200 00
G. Le Boutillier	do	do	Préposé au débarquement	500 00
J. J. Kavanagh	Irlandais	do	do	600 00
John Perrée	Jersais	do	do	200 00
Chas. C. Fox	Anglais	Episcopalien	do	500 00
A. Talbot	Canadien-Français	Catholique Romain	do	400 00
W. Flynn	Canadien-Irlandais	do	Douanier	300 00
D. B. McGee	do	Episcopalien	Préposé au débarquement	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de Québec.*)—*Suite.*		
Hemmingford.				$ cts.
Moses Sweet	Canadien-Améric'n	Unitaire	Percepteur	750 00
F. S. Proper	do Allemand.	Méthodiste	Préposé au débarquement.	500 00
F. J. Boardman	Anglais	Congrégationaliste	Douanier	730 00
Lacolle.				
A. Holden	Canadien-Irlandais	Episcopalien	Percepteur	500 00
P. Dozois	do Français.	Catholique Romain	Préposé au débarquement	400 00
Montréal.				
A. M. Delisle	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	3,200 00
J. Lewis	Gallois	Protestant	Inspecteur	2,000 00
E. Meyer	Canadien-Allem'nd	Catholique Romain	Chef des préposés au débarq.	1,400 00
Thos. Barry	Irlandais	do	Sous-Inspecteur	1,400 00
L. Globensky	Polonais	do	Préposé au débarquement	875 00
Chas. Selby	Anglais et Français	do	do	1,400 00
J. Nelson	Anglais	do	do	1,200 00
J. O'Meara	Irlandais	do	do	650 00
Edwin Blomeley	Anglais	Protestant	do	400 00
E. Brosseau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	800 00
Omer Allard	do	do	Surintendant des douaniers, etc	1,100 00
Hy. Fletcher	Anglais	Protestant	Chef des douaniers	1,000 00
F. Crispo	do	do	Premier commis	1,600 00
Thos. Watkins	Irlandais	do	Commis	1,200 00
J. P. Purcell	do	Catholique Romain	do	1,300 00
Wm. Bleakley	do	Protestant	do	1,300 00
J. Cox	do	Catholique Romain	do	750 00
J. F. Wolff	Canadien-Anglais.	Episcopalien	do	700 00
F. A. Lavoie	do Français	Catholique Romain	do	700 00
W. P. Weir	Ecossais	Protestant	do	700 00
Jas. Dunn	Irlandais	Catholique Romain	do	700 00
H. Tétu	Canadien-Français	do	do	700 00
Alphonse Laurin	do	do	do	900 00
W. J. O'Hara	Canadien-Irlandais	do	do	800 00
J. A. Jordan	do Français	do	do	600 00
A. Bryson	Irlandais	Protestant	Evaluateur	1,800 00
D. Mackay	Ecossais	do	do	1,800 00
J. E. Villeneuve	Canadien-Français	Catholique Romian	do	1,800 00
J. H. McNider	Ecossais	Protestant	Gardien d'entrepôt	800 00
P. G. Fauteux	Canadien-Français	Catholique Romain	Evaluateur adjoint	800 00
Ewen McLennan	Ecossais	Protestant	do	800 00
Thos. Gabler	Allemand	do	do	800 00
P. A. Mercier	Canadien-Français	Catholique Romain	do	800 00
Omer P. Allard	do	do	do	700 00
Jos. Mailloux	do	do	Emballeur	500 00
J. Struthers	Ecossais	Protestant	Préposé aux billets	600 00
Wm. Burrell	Irlandais	do	Garde-magasin	600 00
Thos. Sicouright	do	do	Peseur	700 00
Hercules Ellis	do	do	Premier garde-clefs	600 00
Robt. Stuart	do	do	Garde-clefs-adjoint	550 00
Jno. Hughes	do	do	Gardien	500 00
Jno. Thompson	do	do	Commis	626 00
Arthur Malbœuf	Canadien-Français	Catholique Romain	do	626 00
R. Thomas	Anglais	Protestant	do	626 00
Jas. Campbell	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	Messager	313 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.		Salaire par année.
					$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de Québec.*)—*Suite.*					
Montréal.—Suite.					
R. Powney	Anglais	Protestant	Douanier de 1re classe	Et $2 00 par jour lorsqu'ils sont employés.	80 00
Wm. Goodbody	Irlandais	do	do do		80 00
Jno. Hodges	do	do	do do		80 00
Saml. Tidmarsh	do	do	do do		80 00
Alfred Turgeon	Canadien-Français	Catholique Romain	do do		80 00
Hy. Mullins	Irlandais	do	do do		80 00
Frs. Clarke	do	do	do do		80 00
L. N. Demers	Canadien-Français	do	do do		80 00
Jos. L. Laforêt	do	do	do do		80 00
Wm. Peatman	Anglais	Protestant	do do		80 00
P. P. Montanari	Canadien-Français	Catholique Romain	do do		80 00
Achille Vilbon	do	do	do do		80 00
Wm. Fest	Anglais	Protestant	do 2e		
Patrick Scanlan	Irlandais	Catholique Romain	do do		
Frs. Corner	do	Protestant	do do		
Samuel Corner	do	do	do do		
Jas. Casy	do	Catholique Romain	do do		
Robt. Burrell	do	Protestant	do do		
Jas. S. McCormick	do	do	do do		
Thos. Tester	Anglais	do	do do		
Jno. Morrison	Ecossais	do	do do		
Philias Lapierre	Canadien-Français	Catholique Romain	do do		
Alphonse Gallet	Français	Protestant	do do		
Hugh Madden	Irlandais	Catholique Romain	do do		
D. Charbonneau	Canadien-Français	do	do do		
D. B. Goedike	do	do	do do		
G. P. Krouse	Allemand	Protestant	do do		
G. Tuck	Irlandais	do	do do		
Jeremiah Madden	do	Catholique Romain	do do		
Jas. Prendergast	do	do	do do		
Jno. Tipson	Canadien-Anglais.	do	do do		
T. D. Reed	Anglais	Protestant	do do		
W. Hynes	Irlandais	do	do do		
A. Symmers	do	do	do do		
P. Cummins	do	Catholique Romain	do do		
Martin Barry	do	do	do do		
Benjamin Dupré	Canadien-Français	do	do do		
Leonidas Sanguinet	do	do	do do		
Thos. Chambers	Irlandais	Protestant	Douanier surnuméraire	$2 00 par jour lorsqu'ils sont employés.	
Jos. E. Larner	Canadien-Français	Catholique Romain	do do		
David Tuff	Anglais	Protestant	do do		
T. W. Nicholson	Irlandais	Catholique Romain	do do		
Paschal Leclere	Canadien-Français	do	do do		
Fred. Bennett	Irlandais	Protestant	do do		
J. O. LaBranche	Canadien-Français	Catholique Romain	dô do		
John Campbell	Canadien-Irlandais	do	do do		
Ls. St. Jean	Canadien-Français	do	do do		
John McCluskey	Irlandais	do	do do		
L. J. Tessier	Canadien-Français	do	do do		
James Johnston	Irlandais	Protestant	do do		
John P. O'Hara	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	do do		
A. Ferroghs	Italien	do	do do		
Thomas Green	Irlandais	Protestant	do do		
J. B. Coullier	Canadien Français	Catholique Romain	do do		
J. B. O'Leary	Irlandais	do	do do		
Rémi Boyer	Canadien-Français	do	do do		
G. W. Crossan	Irlandais	do	do do		
Jos. Chartrand	Canadien-Français	do	do do		
J. E. Champoux	do	do	do do		

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTMENT DES DOUANES.—(*Province de Québec.*)—*Suite.*		
Montréal.—Suite.				$ cts.
Arthur Bourret	Canadien-Français	Catholique Romain	Donanier surnuméraire	$2 par jour lorsqu'ils sont employés.
W. Kearney	Irlandais	do	do do	
J. Lambert	Anglais	do	do do	
M. Charland	Canadien-Français	do	do do	
Thos. Curry	Anglais	Protestant	do do	
P. O'Brien	Irlandais	Catholique Romain	Emballeur	
L. Contant	Canadien-Français	do	do	$1.50 par jour.
G. Labelle	do	Protestant	do	
John Hannan	Irlandais	Catholique Romain	do	
A. Lanthier	Canadien-Français	do	do	
George Craven	Irlandais	do	Journalier	
O. Barrier	Canadien-Français	do	do	
A. Moussette	do	do	do	
James Moore	Irlandais	do	do	
E. Larivière	Canadien-Français	do	do	
L. Brosseau	do	do	do	
E. Daniels	do	do	do	
J. B. Mercier	do	do	do	
F. Ladébauche	do	do	do	
John Kearney	Irlandais	do	do	
F. Aubert	Canadien-Français	do	Mécanicien chargé des fournaises	$2 50 par jour.
P. Cooney	Irlandais	do	Chauffeur	$1 00 do
Henry Murren	do	do	Gardien de nuit	$2 par nuit.
P. Rottot	Canadien-Français	do	do	
E. Côté	do	do	do	
D. Dupont	do	do	do	
Iles de la Madeleine.				
J. J. Fox	Anglais	Episcopalien	Percepteur	800 00
W. Harvey	do	do	Douanier	300 00
New Carlisle.				
John Fraser	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Percepteur	900 00
W. J. Meagher	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	Commis	500 00
P. C. Beauchesne	Canadien-Français	do	Préposé au débarquement	400 00
R. Busteed	Canadien-Ecossais	Eglise d'Ecosse	Douanier	300 00
W. Montgomery	Ecossais	do do	do	300 00
Philipsburgh.				
W. W. Smith	Américain	Episcopalien	Percepteur	600 00
P. E. Luke	Canad.-Allemand	do	Douanier	Nil
Potton.				
George Gunn	Ecossais	W. Méthodiste	Percepteur	500 00
Robert Monson	do	Episcopalien	Douanier	200 00
William Perkins	Anglais	do	do	Nil
Québec.				
J. W. Dunscomb	Anglais	Protestant	Percepteur	3,240 00
James A. Green	Canadien-Anglais	Catholique Romain	Inspecteur	1,600 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de Québec.*)—*Suite.*				
Québec.—Suite.				$ cts.
A. E. Langevin	Canadien-Français	Catholique Romain	Chef des préposé au débarq.	1,200 00
W. N. Lee	do Anglais	do	Préposé au débarquement	1,000 00
N. Langevin	do Français	do	do	800 00
W. H. Carter	Irlandais	Protestant	do	800 00
J. Belleau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	700 00
N. N. Ross	Ecossais	Protestant	Premier commis	1,600 00
L. Dugal	Canadien-Français	Catholique Romain	Assist. gardien d'entrepôt	800 00
George Campbell	do Anglais	Protestant	Caissier	1,100 00
N. Balzaretti	do Français	Catholique Romain	Commis	1,100 00
G. Colby	Irlandais	Protestant	do	1,100 00
A. G. Hawkins	Canadien-Anglais	do	do	900 00
Charles Gouin	do Français	Catholique Romain	do	1,100 00
V. Cazeau	do	do	do	800 00
H. McHugh	Irlandais	do	Echantillonneur et peseur	600 00
F. X. Métivier	Canadien-Français	do	Evaluateur adjoint	1,000 00
A. G. Bowden	Anglais	Protestant	Echantillonneur et peseur	600 00
D. Macpherson	Ecossais	do	Evaluateur	1,400 00
L. Bilodeau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	1,400 00
A. G. Bussières	do	do	Préposé au débarquement	500 00
G. McKenzie	Canadien-Anglais	Protestant	do	400 00
J. Radford	Anglais	do	Douanier	244 00
A. Corneau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	100 00
J. Griffiths	Irlandais	do	Gardien et messager	500 00
E. O'Brien	Canadien-Anglais	do	Commis	600 00
A. Wheeler	Anglais	Protestant	do	800 00
D. D. O'Meara	Canadien-Anglais	Catholique Romain	do	800 00
W. Higgins	Irlandais	do	Garde-clef	547 50
J. Roy	Canadien-Français	do	do	547 50
M. Enright	Irlandais	do	do	547 50
J. Hogan	do	do	do	547 50
E. Robitaille	Canadien-Français	do	do	547 50
C. Marcotte	do	do	do	547 50
C. Juneau	do	do	Chauffeur	360 00
J. Deavy	Irlandais	do	Garde-magasin	336 00
O. Hannon	do	do	do	336 00
Rimouski.				
P. L. Gauvreau	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Russelltown.				
R. Rodgers	Ecossais	Episcopalien	Percepteur	600 00
J. Breadner	Irlandais	Presbytérien	Douanier	400 00
J. Wright	do	Episcopalien	do	Aucun.
St. Jean.				
B. Burland	Irlandais	Unitarien libéral chrétien	Percepteur	1,200 00
H. G. Perchard	Canadien-Anglais	Episcopalien	Préposé au débarquement	700 00
E. A. Bourret	do Français	Catholique Romain	do	600 00
R. Wilson	Irlandais	Méthodiste	Adjoint do	$1 par jour
J. Brosseau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	$2 „
F. A. Delisle	do	do	do	600 00
P. Guertin	do	do	do	$2 par jour
J. Remon	do	do	Commissionnaire	$3 par mois

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de Québec.*)—*Suite.*				
Stanstead.				$ cts.
Charles S. Channel	Canadien-Anglais	Protestant	Percepteur	900 00
A. F. B. Patton	do	do	Préposé au débarquement	425 00
S. Knight	do	do	Douanier	400 00
M. Dixon	Anglais	do	Sous-percepteur	500 00
H. House	Canadien-Anglais	do	Douanier	300 00
W. McGowan	Irlandais	do	Sous-percepteur	500 00
S. H. Copp	Canadien-Anglais	do	Préposé au débarquement	400 00
Sutton.				
Benjamin Seaton	Anglais	Protestant	Percepteur	600 00
Asa Frary	Canadien-Anglais	do	Douanier	200 00
Trois-Rivières.				
Charles H. Godby	Anglais	Catholique Romain	Percepteur	720 00
Amherstburgh.	DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)			
Edmund Anderson	Ecossais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
James Hamilton	Irlandais	Méthodiste	Préposé au débarquement	625 00
Henry H. Cunningham	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	Douanier	400 00
Belleville.				
Anthony Dixon	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,400 00
W. A. Beamish	do Irlandais	W. Méthodiste	Préposé au débarquement	700 00
R. A. Lazier	do Anglais	do	do	400 00
W. McIntosh	Ecossais	Presbytérien	Emballeur et messager	300 00
Brantford.				
D. Curtis	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
John C. Davis	do	Congrégationaliste	Préposé au débarquement	720 00
Andrew L. Wilson	Ecossais	Episcopalien	Commis	600 00
Brighton.				
M. K. Lockwood	Canadien-Anglais	Protestant	Percepteur	
Brockville.				
George Easton	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
A. Stewart	Ecossais	Presbytérien	Préposé au débarquement	625 00
Charles Sibbald	do	Episcopalien	do	700 00
Dunham Jones	Canadien-Anglais	do	Sous-percepteur	400 00
Burwell.				
E. A. Dunham	Canadien-Anglais	Méthodiste W.	Percepteur	700 00
Thos. Thompson	Ecossais	Presbytérien	Douanier	100 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)—*Suite.*				
Chatham.				$ cts.
J. G. Pennefather	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	900 00
A. R. McGregor	Canadien-Anglais	Episcopalien	Préposé au débarquement	500 00
John Duck	do	do	do	300 00
C. Coatsworth	do	do	Douanier	100 00
Chippawa.				
C. St. George Yarwood	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	840 00
Clifton.				
Wm. Leggett	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	1,400 00
George Liddle	Anglais	do	Inspecteur	900 00
Joseph P. Brown	Canadien-Ecossais	do	Commis	800 00
Henry B. Rogers	Irlandais	do	Préposé au débarquement	800 00
John Smeaton	Ecossais	Presbytérien	do	550 00
Thomas W. Hagrath	Irlandais	Episcopalien	do	550 00
Charles M. Kelly	do	Catholique Romain	do	500 00
Thomas McLaughlin	do	do	do	500 00
John H. Cannon	do	Episcopalien	do	500 00
John Macdonell	Ecossais	do	Inspecteur	750 00
John Jackson	Anglais	do	Commissionnaire	180 00
Cobourg.				
George Perry	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,100 00
C. E. Ewing	do	Bapts te	Préposé au débarquement	600 00
A. H. Godard	do	Episcopalien	Douanier	300 00
Port Colborne.				
W. A. Rooth	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	200 00
Joseph S. Scholfield	do	Presbytérien	Préposé au débarquement	200 00
Gordon Willson	do	do	do intérimaire	100 00
Cornwall.				
Robert K. Bullock	Anglais	Episcopalien	Percepteur	800 00
Thos. Dorothy	Irlandais	Protestant	Préposé au débarquement	300 00
J. A. Phelan	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	do	Nil
Cramahe.				
James M. Merriman	Canadien-Anglais	Protestant	Percepteur de douanes	600 00
Darlington.				
J. Rankin	Canadien-Anglais	Presbytérien	Percepteur	1,200 00
John McClellan	Irlandais	do	Préposé au débarquement	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)—*Suite.*		
Dover.				$ cts.
T. B. Barrett	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	875 00
C. Walsh	Canadien-Irlandais	do	Préposé au débarquement	500 00
Dundas.				
W. B. Gwyn	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
Dunnville.				
Wm. A. McCrae	Canadien-Ecossais	Episcopalien	Percepteur	850 00
Jasper Murphy	Irlandais	Catholique Romain	Préposé au débarquement	500 00
Elgin.				
R. P. McMillan	Canadien-Ecossais	Catholique Romain	Percepteur	125 00
John Reid	Irlandais	Presbytérien	Préposé au débarquement	75 00
Fort Erié.				
R. Graham	Canadien-Ecossais	Méthodiste W.	Percepteur	1,000 00
O. Schryer	Américain	do	Préposé au débarquement	600 00
R. G. Warren	Canadien-Anglais	Episcopalien	do	600 00
Charles Treble	Anglais	do	do	600 00
Wm. Eden	do	do	do	600 00
John Magwood	Irlandais	do	Douanier	300 00
Gananoque.				
John Ormiston	Anglais	Episcopalien	Percepteur	600 00
E. Nalty	Irlandais	do	Préposé au débarquement	250 00
Goderich.				
Darius Doty	Canadien-Anglais	Méthodiste	Percepteur	1,000 00
R. Radcliff	do	Episcopalien	Commis	500 00
R. McIntosh	Canadien-Ecossais	do	Préposé au débarquement	400 00
Guelph.				
E. Carthew	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
S. S. Walsh	Irlandais	do	Préposé au débarquement	550 00
Hamilton.				
W. H. Kittson	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	2,600 00
Wm. Beatty	Irlandais	do	Inspecteur	1,400 00
Charles R. M. Sewell	Canadien-Anglais	do	Premier commis	1,200 00
Thomas Clark	do	Méthodiste	Sous-percepteur	800 00
H. Lennon	Irlandais	Episcopalien	do	700 00
G. B. Spencer	Canadien-Anglais	do	Evaluateur	1,200 00
Frs. Shepherd	Anglais	Congrégationaliste	Commis	900 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES. - (*Province d'Ontario.*)—*Suite.*				
Hamilton.—Suite.				$ cts.
John Birss	Canadien-Anglais	Episcopalien	Commis	800 00
Henry W. Woodward	Anglais	do	do	800 00
James S. Amos	Ecossais	Presbytérien	do	800 00
Wm. Gillespy	Anglais	Episcopalien	do	700 00
Wm. Agnew	Irlandais	do	Exrminateur et emballeur	500 00
H. A. L. Dixon	Anglais	do	Préposé au débarquement	800 00
Wm. G. Munday	do	Congrégationaliste	do	600 00
M. J. Anderson	Canadien-Anglais	Episcopalien	do	600 00
P. S. McHenry	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00
G. J. Horan	do	do	Garde-clefs	600 00
Port Hope.				
M. F. Whitehead	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
Henry Forbes	Anglais	do	Inspecteur et commis	850 00
G. P. Lauder	Irlandais	do	Préposé au débarquement	550 00
Kingston.				
W. B. Simpson	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,900 00
W. R. Mingaye	Anglais	do	Inspecteur	1,100 00
James Hopkirk	Canadien-Ecossais	Presbytérien	1er commis	900 00
G. H. Detlor	do Anglais	Méthodiste	Evaluateur	850 00
J. S. Smyth	do do	Episcopalien	2e commis	800 00
Thos. Bryan	Irlandais	Catholique Romain	3e commis	800 00
D. Lynch	do	do	1er préposé au débarq	650 00
E. McColl	Ecossais	Episcopalien	2e do	550 00
Thos. Meagher	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	3e do	550 00
Jos. Kidd	Irlandais	Episcopalien	4e do	550 00
W. H. Dary	Canadien-Anglais	do	5e do	400 00
Joseph Murphy	Irlandais	Catholique Romain	6e do	500 00
Chas. Allum	Anglais	Episcopalien	Messager et emballeur	300 00
Hy. Dugdale	Irlandais	Méthodiste	Préposé aux arrivages	200 00
Kingsville.				
James King	Anglais	Episcopalien	Percepteur	400 00
London.				
J. B. Strathy	Ecossais	Episcopalien	Percepteur	1,700 00
D. Cameron	do	Presbytérien	Inspecteur	1,100 00
E. S. Collett	Irlandais	Episcopalien	Commis	950 00
R. Abbott	Anglais	do	Evaluateur	900 00
R. Irvine	Irlandais	do	Préposé au débarquement	600 00
Wm. Barker	Anglais	do	Commis-adjt. et garde-clefs	700 00
R. J. Evans	Irlandais	do	Préposé au débarquement	500 00
F. McDiarmid	Ecossais	Presbytérien	Douanier	100 00
H. Boyd	Irlandais	Episcopalien	Messager	350 00
Morrisburgh.				
Hiram Carman	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	720 00
Hy. McCullough	Irlandais	Catholique Romain	Douanier	375 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)—*Suite.*				
Napanee.				$ cts.
Jno. Benson	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	700 00
T. Beeman	do	Méthodiste W.	Préposé au débarquement	400 00
Niagara.				
W. Kirby	Anglais	Episcopalien	Percepteur	900 00
J. Hall	Irlandais	do	Inspecteur	700 00
A. Shaw	Canadien-Anglais	Méthodiste	do	600 00
Newcastle.				
F. Farncomb	Anglais	Episcopalien	Percepteur	600 00
Oakville.				
R. K. Chisholm	Canadien-Anglais	Presbytérien	Percepteur	600 00
Oshawa.				
C. Walsh	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	800 00
R. Welch	do	Episcopalien	Préposé au débarquement	500 00
Ottawa.				
D. Graham	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	1,500 00
B. Gordon	Irlandais	do	Premier Commis	900 00
J. T. Bartram	Canadien-Anglais	Episcopalien	Commis	700 00
C. Carleton	Irlandais	Catholique Romain	1er commis prép. au débarq.	700 00
A. Heney	do	Méthodiste	2e do	600 00
J. Litle	do	do	3e do	550 00
W. A. McAgy	Néo-Ecossais	Episcopalien	Evaluateur	700 00
Jno. Burns	Irlandais	Méthodiste	Messager	240 00
Owen Sound.				
W. A. Stephens	Irlandais	Disciple Chrétien	Percepteur	600 00
Paris.				
F. H. Haycock	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
Penetanguishene.				
W. N. Rutledge	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	300 00
Jno. D. Beatty	do	Méthodiste W.	Préposé au débarquement	200 00
Picton.				
Jno. P. Robbin	Canadien-Anglais	Méthodiste W.	Percepteur	625 00
J. S. Clute	Hollandais	Presbytérien	Préposé au débarquement	500 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)—*Suite.*				
Pictou.—Suite.				$ cts.
F. F. Mandeville	Irlandais	Catholique Romain	Préposé au débarquement	400 00
W. H. McLean	Canadien-Anglais	Episcopalien	Douanier	400 00
Hy. Low	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	Préposé au débarquement	300 00
Prescott.				
H. D. Jessup	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
G. Twomley	do	do	Inspecteur	900 00
M. Dowsley	do	Presbytérien	Préposé au débar. et commis	650 00
W. Armstrong	Anglais	Episcopalien	do	600 00
W. Geralds	Canadien-Anglais	do	do	600 00
A. S. Geralds	do	Méthodiste	Douanier	400 00
J. G. Elwood	Irlandais	Presbytérien	do	730 00
Port Rowan.				
P. Bennett	Anglais et Irlandais	Aucune	Percepteur	1,000 00
Sarnia.				
J. W. Verner	Canadien-Jersais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
G. N. Matheson	Ecossais	Presbytérien	Préposé au débarquement	550 00
Jno. King	Irlandais	Catholique Romain	do et commis	600 00
G. W. Thomas	Ecossais	Episcopalien	do	450 00
W. Gurd	Irlandais	do	do	400 00
J. McIntyre	Ecossais	Presbytérien	Gardien de bureau	40 00
Saugeen.				
Wm. Keith	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	500 00
Sault Ste. Marie.				
J. Wilson	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Percepteur	1,000 00
Peter Brown	do	do	Préposé au débarquement	500 00
J. Bowker	Irlandais	Episcopalien	do	650 00
J. Cousins	Anglais	do	do	500 00
S. T. Thebo	Canadien-Français	Catholique Romain	do	200 00
R. Inglish	Canadien-Anglais	Episcopalien	do	200 00
Ls. Muron	Canadien-Français	Catholique Romain	Batelier	140 00
Jos. Muron	do do	do	do	140 00
R. Muron	do do	do	do	140 00
J. B. Mustit	do do	do	do	140 00
Ste. Catherine.				
James Clark	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
Jno. S. Clark	do	do	Préposé au débarquement	200 00
J. B. Benson	do	do	do et commis	600 00
C. R. Ellis	Anglais	do	do	600 00
J. McCopper	Canadien-Ecossais	do	do	Nil.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)—*Suite.*		
Port Stanley.				$ cts.
Wm. Hemphill	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	500 00
Stratford.				
J. Hamilton	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	800 00
Jas. Purcell	Irlandais	Episcopalien	Préposé au débarquement	550 00
Trenton.				
Alex. Macaulay	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Toronto.				
Jas. E. Smith	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	2,600 00
T. C. Scott	do do	Disciple du Christ	Inspecteur	1,600 00
Jno. Douglas	Anglais	Presbytérien	Premier commis	1,400 00
Chas. B. Mackay	do	do	Commis	1,200 00
Jas. Woodward	Irlandais	Disciple du Christ	do	900 00
D. Delamere	Ecossais	Episcopalien	do	1,000 00
Russel Inglis	Irlandais	Presbytérien	do	1,000 00
Jno. Beaty	Canadien-Anglais	Disciple du Christ	do	900 00
L. P. Sherwood	Irlandais	Episcopalien	do	600 00
Thos. McLean	Canadien-Anglais	do	do	600 00
Thos. Spence	Irlandais	do	do	500 00
Chas. Price	Canadien-Anglais	do	do	600 00
J. B. Robinson	Ecossais	do	do	550 00
Alex. Macpherson	do	Presbytérien	Evaluateur	1,400 00
J. P. Dunn	Ecossais	Episcopalien	1er préposé au débarquem't	900 00
T. McCarthy	Canadien-Anglais	Catholique Romain	Préposé au débarquement	600 00
H. Sinclair	Irlandais	Presbytérien	do	600 00
H. D. Wilson	do	Protestant	do	600 00
J. Scanlan	do	Catholique Romain	do	600 00
W. Howe	do	Episcopalien	do	600 00
John Wilson	Ecossais	do	do	600 00
Jos. Stitt	do	Presbytérien	Garde-clefs	800 00
R. G. A. Patton	do	do	do	750 00
A. Duff	Irlandais	do	do	750 00
R. Yorston	do	Disciple du Christ	do	550 00
J. W. Horgan	do	Catholique Romain	do	560 00
J. R. McCaffrey	Canadien-Irlandais	Episcopalien	do	500 00
Jno. Green	Irlandais	do	Préposé au débarquement	500 00
B. Anderson	Canadien-Anglais	do	do	500 00
Jno. Clark	Anglais	do	do	500 00
D. McLeod	Ecossais	Méthodiste	do	500 00
Jos. Milbourne	Anglais	Episcopalien	do	500 00
G. Watson	Ecossais	Presbytérien	do	660 00
Chas. Little	Canadien-Anglais	Episcopalien	do	200 00
G. L. Hughson	Américain	Presbytérien	Douanier	100 00
R. Leatch	Irlandais	Episcopalien	Porte faix, Entrepôt	500 00
George Mackay	Canadien-Anglais	Presbytérien	do	456 25
Chas. Stemin	Irlandais	Disciple du Christ	Messager et gardien	400 00
Wallaceburgh.				
Chas. Fraser	Anglais	Méthodiste	Percepteur	600 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province d'Ontario.*)—*Suite.*				
Wallaceburgh.—Suite.				$ cts.
Jas. Cowan	Irlandais	Episcopalien	Préposé au débarquement	550 00
Wm. Count Brockdorff	Allemand	do	do	200 00
Whitby.				
Wm. Warren	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	800 00
F. F. Pole	Anglais	do	Préposé au débarquement	550 00
R. Brennan	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00
Windsor.				
W. Benson	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	1,300 00
W. Morton	Ecossais	Presbytérien	Inspecteur	900 00
Miles Cowan	Canadien-Anglais	Episcopalien	Prép. au débarq. et commis	750 00
Jno. Dennison	Irlandais	Catholique Romain	do	550 00
J. L. Morentelle	Canadien-Français	do	do	550 00
Jno. Clarke	Anglais	Episcopalien	do	550 00
Thos. Perkins	do	do	do	550 00
Jno. Watson	Canadien-Anglais	do	do	500 00
J. Richardson	do	do	do	550 00
Geo. Gilkes	Anglais	do	do	500 00
T. H. Morin	Canadien-Français	Catholique Romain	do	500 00
J. Watt	Ecossais	Presbytérien	Messager	78 00
Woodstock.				
W. H. Van Ingen	Américain	Episcopalien	Percepteur	850 00
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de Manitoba.*)				
Winnipeg.				
G. B. Spencer	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur intérimaire	Aucun.
F. T. Bradley	do	do	Sous do	800 00
Jno. Emslie	Ecossais	Presbytérien	Commis	800 00
G. H. Young	Canadien-Anglais	Méthodiste	do	650 00
P. B. Douglas	Ecossais	Presbytérien	do	600 00
Roger Marion	Métis Français	Catholique Romain	Préposé au débarquement	600 00
Chas. N. Bell	Canadien-Anglais	Presbytérien	do	600 00
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Colombie Britannique.*)				
Victoria, New Westminster, et ports extérieurs.				
Hon. Wm. Hamley	Anglais	Episcopalien	Percepteur	3,800 00
Wm. H. McCrea	Irlandais	do	Premier commis	1,940 00
Chas. S. Finlaison	Anglais	do	Commis	1,452 00
Chas. S. Wylde	do	do	Officier du revenu	1,704 00
George Frye	do	do	Préposé au débarquement	1,704 00
Peter German	do	do	do	600 00
Tomkins Brew	Irlandais	do	do	1,200 00
R. Hunter	Anglais	do	do	900 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien,—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Colombie Britannique.*)—*Suite.*				
Victoria, New Westminster, et ports extérieurs.—Suite.				$ cts.
W. Hudley	Américain	Episcopalien	Préposé au débarquement	696 00
R. Lawson	Ecossais	do	do	696 00
J. C. Haynes	Irlandais	do	Sous-percepteur	1,704 00
W. H. Lowe	Canadien-Anglais	do	do	1,224 00
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)				
Amherst.				
J. J Kerr	Anglais	Protestant	Percepteur	1,200 00
W. Brundige	do	do	Douanier	60 00
A. D. Chapman	do	do	do	60 00
G. B. Forrest	do	do	do	60 00
J. McNab	do	do	Sous-percepteur	350 00
N. Nicholson	do	do	do	150 00
J. Moffat	do	do	do	250 00
J. C. Brundige	do	do	do	200 00
Annapolis.				
J. C. Tobias	Anglais	Episcopalien	Percepteur	750 00
G. F. Ditmars	do	do	Sous-percepteur	150 00
A. B. Thorne	do	do	do	100 00
Jno. L. Rice	do	Wesléyen	Douanier	60 00
Antigonish.				
Hugh Macphie	Anglais	Presbytérien	Percepteur	900 00
E. G. Randell	do	Anglican	Sous-percepteur	200 00
E. Corbet	do	Catholique Romain	Percepteur	100 00
Arichat.				
S. Donovan	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	750 00
M. Kavanagh	Anglais	do	Sous-percepteur	250 00
A. McDonald	do	do	do	100 00
Jas. A. Shaw	do	Episcopalien	Douanier	100 00
Jas. Hearn	do	Catholique Romain	do	100 00
Peter Le Lacheur	do	Presbytérien	do	60 00
Jas. Purcell	do	do	do	900 00
Baddeck.				
A. Cameron	Anglais	Presbytérien	Percepteur	600 00
Jno. McNeil	do	do	Sous-percepteur	250 00
Angus Morrison	do	do	Douanier	60 00
Jno. Baine	do	do	do	60 00
Chs. L. Campbell	do	do	Préposé au débarquement	60 00
J. McAuley	do	do	Sous-percepteur	100 00
D. McLeod	Ecossais	do	Douanier	200 00
D. McDonald	do	do	Sous-percepteur	200 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)—*Suite.*				
Barrington.				
D. Sargent	Anglais	Méthodiste W.	Percepteur	400 00
J. Trefry	do	Baptiste libre	Préposé au débarquement	60 00
S. Smith	do	do	do	60 00
J. Swaine	do	Méthodiste W.	Sous-percepteur	100 00
A. Snow	do	Baptiste libre	Préposé au déparquement	60 00
Bridgetown.				
S. S. Thorne	Anglais	Anglican	Percepteur	650 00
W. Graves	do	Baptiste	Sous-percepteur	100 00
T. R. Brooks	do	do	Douanier	60 00
A. M. Chute	do	do	do	60 00
Cornwallis.				
E. Rand	Anglais	Baptiste	Percepteur	500 00
C. V. Rawding	do	do	Sous-percepteur	150 00
E. De Wolfe	do	Méthodiste	do	200 00
H. Morris	do	Eglise libre	do	150 00
H. V. B. Farnsworth	do	Episcopalien	do	150 00
G. Lockwood	do	do	Douanier	60 00
S. N. Porter	do	Baptiste	do	60 00
A. Ogilvie	do	do	do	60 00
Digby.				
B. Viets	Anglais	Episcopalien	Percepteur	750 00
Z. Croscup	do	Baptiste	Sous-percepteur	300 00
B. H. Ruggles	do	Chrétien	do	200 00
J. Thurber	do	Baptiste	do	200 00
C. Gidney	do	do	do	150 00
M. Rearden	Irlandais	Catholique Romain	Douanier	60 00
E. W. Potter	Anglais	Millerite	do	60 00
J. A. Smith	do	Disciples	do	60 00
Halifax.				
E. Binney	Anglais	Episcopalien	Percepteur	2,600 00
H. B. Paulin	do	do	Préposé à l'expédition	1,800 00
W. G. Fir	do	do	Gardien d'entrepôt	1,200 00
J. W. Ross	do	Presbytérien	Inspecteur	1,400 00
J. Mullen	Irlandais	Catholique Romain	Préposé au débarquement	900 00
Jas. Kerr	Anglais	Presbytérien	do	900 00
G. A. V. Paw	do	Episcopalien	do	700 00
T. P. Jost	do	do	do	800 00
J. F. Muncey	do	Méthodiste	Evaluateur	1,200 00
J. S. Bessonett	do	do	Sous-évaluateur	600 00
Jos. Austen	do	Universaliste	Mesureur	650 00
S. R. Caldwell	do	Méthodiste	do	650 00
T. C. Wier	do	Baptiste	Douanier et peseur	730 00
T. R. De Wolfe	do	Méthodiste	1er commis de l'entrepôt	1,400 00
J. Fitzgerald	Irlandais	Catholique Romain	Commis	900 00
J. S. Morris	Anglais	Episcopalien	do	580 00
W. H. Hill	do	do	do	1,200 00
M. M. Almon	do	do	do	750 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)—*Suite.*				
Halifax.—Suite.				
J. Marshall	Anglais	Méthodiste	Commis	700 00
J. G. Morris	do	Episcopalien	do	700 00
J. F. Richardson	do	do	do	800 00
J. Eckersley	Anglais	Méthodiste	do	800 00
J. W. Hennigar	Anglais	do	do	600 00
D. Creamar	do	Catholique Romain	do	800 00
J. S. Richardson	do	Episcopalien	do	800 00
F. R. Coleman	do	Méthodiste	do	300 00
A. Kelley	do	Episcopalien	Chef des douaniers	803 00
J. Hills	Anglais	Méthodiste	Préposé à l'expédition	730 00
J. Wallace	Irlandais	Catholique Romain	do	700 00
S. Noble	Anglais	Presbytérien	do	730 00
D. Fraser	Ecossais	do	Garde-clef	547 50
W. McLean	Anglais	Episcopalien	do	547 50
W. Reynolds	do	Presbytérien	do	547 50
E. Le Guire	do	Catholique Romain	do	547 50
Geo. Ryder	do	Episcopalien	do	456 25
Geo. G. Gray	do	Méthodiste	do	456 25
W. Maloney	Irlandais	Catholique Romain	do	456 25
N. McDonald	Anglais	Baptiste	do	730 00
J. F. Burnham	do	do	do	456 25
Jno. Steele	Ecossais	do	do	456 25
D. Calder	do	Presbytérien	do	456 25
M. McCurdy	do	do	do	456 25
Wm. Pitts, jun	Anglais	Catholique Romain	do	456 25
J. McNutt	do	Méthodiste	do	456 25
J. Crose	do	do	do	365 00
W. A. Garrison	do	Episcopalien	Assistant des mesureurs	456 25
J. De Courcy	Irlandais	Catholique Romain	do évaluateurs	456 25
D. Gallagher	Anglais	do	Batelier	456 25
F. Beazley	do	Episcopalien	do	456 25
W. Nunn	do	do	do	456 25
J. Beazely	do	do	do	456 25
Wm. Blackman	Anglais	do	Gard. de bur. et messager	365 00
J. Venables	do	do	Assist. préposé à l'expédit.	78 00
T. Mullana	Irlandais	Catholique Romain	Préposé aux arrivages	547 50
Geo. Bayley	Anglais	Episcopalien	do	456 25
R. Miller	Irlandais	do	Officier payeur	534 75
Chs. Grant	Anglais	Presbytérien	do	582 05
S. White	do	Catholique Romain	do	561 22
T. Shea	Irlandais	do	do	534 76
R. Hodgers	Anglais	Episcopalien	do	522 15
T. Hatch	do	do	do	612 60
J. Whelan	Irlandais	Catholique Romain	do	526 28
Liverpool.				
J. H. Freeman	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
Wm. Bryden	do	La Bible	Prépcsé au débarquement	650 00
Londonderry.				
D. A. Davidson	Anglais	Baptiste	Percepteur	400 00
J. M. Crowe	do	Presbytérien	Sous-percepteur	100 00
A. T. Corbett	do	do	do	100 00
H. Fulmer	do	Méthodiste	Douanier	60 00
Jas. McCardy	do	Presbytérien	do	60 00
Jas. Creelman	do	do	do	60 00

RELEVÉ des noms, origne, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)—*Suite.*				
Lockeport.				
Geo. Stalker	Anglais	Presbytérien	Percepteur	400 00
Lunenburg.				
E. Dowling	Anglais	Presbytérien	Percepteur	600 00
Jno. Harley	do	Episcopalien	Sous-percepteur	250 00
C. D. Mader	do	do	do	200 00
D. Dimock	do	Baptiste	do	150 00
Jno. Myrer	do	Méthodiste	Douanier	60 00
W. Geldert	do	Episcopalien	do	60 00
J. Rudolf	do	do	do	60 00
G. H. Mills	do	Baptiste	do	60 00
Margaretsville.				
D. W. Landers	Anglais	Méthodiste	Percepteur	390 00
Nord Sydney.				
T. S. Boun	Anglais	Protestant	Percepteur	1,200 00
E. Boun	do	do	Douanier	240 00
P. Collins	do	do	Sous-percepteur	100 00
Parrsborough.				
A. S. Townsend	Anglais	Episcopalien	Percepteur	400 00
F. F. Hatfield	do	do	Sous-percepteur	150 00
Chs. Ward	do	Méthodiste	do	100 00
Pictou.				
D. McCulloch	Anglais	Presbytérien	Percepteur	1,400 00
Jas. Patterson	do	do	Garde-magasin et commis	700 00
Wm. Campbell	do	do	Sous-percepteur	300 00
C. Murdoch	do	Episcopalien	Préposé au débarquement	300 00
R. Murray	Ecossais	Presbytérien	Sous-percepteur	100 00
A. McPherson	Anglais	do	Préposé au débarquement	300 00
B. McLeod	Ecossais	do	do	300 00
G. J. Campbell	Anglais	Episcopalien	do	300 00
Port d'Hawkesbury.				
M. McDonald	Ecossais	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Port Hood.				
E. D. Tremain	Anglais	Episcopalien	Percepteur	400 00
Jas. Ross	do	Presbytérien	Sous-percepteur	100 00
D. McFarlane	do	Catholique Romain	Douanier	60 00
T. J. McKeen	do	Presbytérien	do	60 0

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)—*Suite.*				
Port Medway.				
Jos. J. Letson	Anglais	Baptiste libre	Percepteur	400 00
Port Mulgrave.				
V. J. Wallace	Anglais	Presbytérien	Percepteur	550 00
W. J. Piglow	do	do	Sous-percepteur	150 00
J. Marshall	do	Episcopalien	do	200 00
S. McMillan	do	Presbytérien	do	100 00
A. P. McKenzie	do	do	do	100 00
G. B. Hadley	do	Episcopalien	Douanier	60 00
J. Anderson	do	do	do	60 00
Shelburne.				
Jas. Muir	Anglais	Episcopalien	Percepteur	400 00
Sydney.				
C. E. Leonard	Anglais	Episcopalien	Percepteur	800 00
F. E. Leaver	do	do	Sous-percepteur	100 00
L. Kavanagh	do	Catholique Romain	do	100 00
P. Rigby	do	do	do	100 00
P. H. Rigby	do	do	do	250 00
W. W. Bown	do	Episcopalien	do	200 00
D. McKeen	do	Presbytérien	do	200 00
J. Townsend	do	Méthodiste	Douanier	60 00
Weymouth.				
S. Jones	Anglais	Catholique Romain	Percepteur	550 00
A. Bourneuf	do	do	Sous-percepteur	250 00
J. V. Stewart	do	do	do	200 00
R. Sanderson	do	Episcopalien	do	200 00
B. A. Robicheau	do	Catholique Romain	Douanier	60 00
Windsor.				
E. O'Brien	Anglais	Presbytérien	Percepteur	1,200 00
uu. Davison	do	Baptiste	Sous-percepteur	200 00
A. McN. Parker	do	Episcopalien	do	100 00
T. A. Malcom	do	Presbytérien	do	100 00
A. Roy	do	do	do	150 00
J. Sterling	do	Méthodiste	Préposé au débarquement	400 00
J. M. O'Brien	do	Presbytérien	Douanier	0
Yarmouth.				
T. E. Moberly	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,400 00
H. A. Hood	do	do	Inspecteur	700 00
A. Lent	do	Baptiste	Sous-percepteur	100 00
P. S. D. Entrement	do	Catholique Romain	do	100 00
R. Perry	do	Baptiste	do	100 00
N. S. Porter	do	do	Préposé au débarquement	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)—*Suite.*				
Yarmouth.—Suite.				
R. J. Bignay	Anglais	Episcopalien	Préposé au débarquement	400 00
L. White	do	Catholique Romain	Douanier	60 00
J. Huntingdon	do	Congrégationaliste	Prép. surnum. aux arrivages	400 00
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)				
Bathurst.				
Francis Meahan	Canadien-Anglais	Catholique Romain	Percepteur	1000 00
Wm. Napier	do	Episcopalien	Préposé au débarquement	400 00
Wm. Armstromg	do	do	Douanier	160 00
John Kerr	Ecossais	Presbytérien	Sous-percepteur	400 00
Daniel Foley	Irlandais	Catholique Romain	Douanier	100 00
Baie Verte.				
Wm. W. Wood		Méthodiste W.	Percepteur	400 00
Campo Bello (Welchpool).				
John Farmer	Canadien-Anglais	Episcopalien	Percepteur	600 00
Turner Wooster	do	do	Sous-percepteur	200 00
Caraquette.				
Jas. G. C. Blackhall	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	600 00
Chatham.				
D. Ferguson	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	1200 00
J. C. E. Carmichael	do	Episcopalien	Inspecteur des arrivages	700 00
R. T. Millar	do	Presbytérien	Evaluateur	500 00
Wm. Anderson	do	do	Garde-clefs	300 00
Thos. Crunmen	Irlandais	Catholique Romain	Commis et prép. au débarq.	300 00
Wm. T. Connors	do	do	Préposé aux arrivages	240 00
Dalhousie.				
Wm. Montgomery	Canadien-Anglais	Presbytérien	Percepteur	1000 00
E. J. Stewart	do	do	Garde-clefs et examinateur	260 00
Wm. Jamieson	Ecossais	do	Douanier	200 00
James McMillan	do	do	do	100 00
Wm. Doyle	Canadien-Anglais	Catholique Romain	do	100 00
R. McMillan	do	Presbytérien	Sous-percepteur	400 00
John Duncan	do	do	Garde-clefs et examinateur	260 00
Dorchester.				
John Hickman	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	600 00
R. B. Chapman	Anglais	Méthodiste	Sous-percepteur	400 00
Frank Belliron	Français	Catholique Romain	Préposé aux arrivages	100 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)—*Suite.*				
Frédéricton				
T. R. Robertson	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	1200 00
J. W. M. Ruel	Anglais	Episcopalien	Pemier commis	650 00
H. G. Winter	Canadien-Anglais.	Méthodiste	Evaluateur	550 00
Solomon Vail	do	Episcopalien	Douanier	120 00
Hillsborough.				
William Wallace	Canadien-Anglais.	Baptiste	Percepteur	600 00
Samuel Blake	do	Presbytérien	Préposé aux arrivages	100 00
James Brewster	Anglais	Baptiste	Sous-percepteur	400 00
John Brewster	do	do	Préposé aux arrivages	100 00
Moncton.				
James Robertson	Ecossais	Méthodiste	Percepteur	800 00
Newcastle.				
W. Parker	Canadien-Anglais.	Méthodiste	Percepteur	1200 00
D. McGruar	Ecossais	Presbytérien	Gardien d'entrepôt	400 00
R. T. Millar	do	do	Prép. au débarq. et examin.	300 00
Richibouctou.				
Henry Livingston	Irlandais	Presbytérien	Percepteur	1000 00
John Cochrane	Ecossais	do	Préposé aux arrivages	240 00
Wm. Brown	Canadien-Anglais.	Episcopalien	P. au d. garde-clefs et exam.	200 00
Jas. B. Rugs	do	Baptiste	Préposé aux arrivages	160 00
Oliver Richard	do	Catholique Romain	do	60 00
Robert Douglas	Irlandais	Episcopalien	Sous-percepteur	600 00
John Bowser	Anglais	do	Préposé aux arrivages	100 00
Station de Richmond.				
John T. Allan	Ecossais	Méthodiste W.	Percepteur	800 00
Joseph Connell	Anglais	Second Advent	Douanier	300 00
Sackville.				
James D. Dixon	Canadien-Anglais.	Méthodiste W.	Percepteur	.....
Stephen Siddall	do	Episcopalien	Préposé au débarquement	.....
Rufus Cole	do	Baptiste	Sous-percepteur	.....
Shédiac.				
D. Harrington	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Percepteur	880 00
A. McQueen	do	Presbytérien	Douanier	120 00
Shippegan.				
P. J. N. Dumaresq	Jersais	Catholique Romain	Percepteur	600 00
J. Savoy	Français	do	Douanier	60 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)—*Suite.*				
St. André.				
C. M. Gove	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Percepteur	1200 00
W. Whitlock	do	do	Prép. au débarq. et commis.	600 00
John Brown	Irlandais	do	Douanier	456 25
St. George.				
James A. Moran	Ecossais	Baptiste	Percepteur	700 00
Douglas Wetmore	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Préposé aux arrivages	365 00
Robert Sutherland	do	do	do	240 00
St. Jean.				
J. R. Ruel	Anglais.	Episcopalien	Percepteur	2600 00
H. Whiteside	do	Méthodiste	Premier commis.	1400 00
G. F. Matthew	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Commis	1000 00
W. Clawson	Irlandais	Méthodiste	do	900 00
J. Barber	Ecossais	Presbytérien	do	1000 00
C. F. Olive	Canadien-Anglais.	Méthodiste	do	600 00
H. Vradenburgh	do	Baptiste	do	850 00
J. MacLaren	do	Presbytérien	do	800 00
J. Sandall	Anglais.	Episcopalien	do	1100 00
A. Atcheson	do	do	do	912 50
H. P. Sandall	Canadien-Anglais.	do	do	300 00
A. Harrison	do	do	do	400 00
S. S. Gerow	do	Baptiste	Inspecteur des arrivages	1200 00
R. M. Longmaid	do	do	Examinateur	900 00
Jas. Flewelling	do	Episcopalien	do	900 00
W. H. Boyer	do	Méthodiste	Chef des douaniers	900 00
E. L. Thorn	do	Episcopalien	Evaluateur	1200 00
Isaac Woodward	do	Quaker	do	600 00
S. B. Paterson	do	Congrégationaliste.	Evaluateur	700 00
W. J. B. Master	do	Méthodiste	Garde-clefs	550 00
H. Coffey	do	Episcopalien	do	550 00
P. Daley	do	do	do	550 00
W. H. Francis	do	Méthodiste	do	550 00
Thos. Burtin	do	do	do	550 00
J. Humphreys	Irlandais	Episcopalien	do	550 00
W. Carleton	do	Catholique Romain	do	550 00
S. Daley	do	Episcopalien	do	550 00
C. Laird	do	do	Messager	450 00
E. N. J. Stewart	Canadien-Anglais.	do	Mesureur	100 00
W. Johnston	do	do	Préposé aux arrivages	456 25
C. Pigeon	do	do	do	456 25
T. O. Sandall	do	Méthodiste	do	456 25
Wm. Colwall	do	Baptiste	do	456 25
J. O. Dunham	do	Episcopalien	do	456 25
W. H. Olive	do	do	do	456 25
D. Sinclair	do	Méthodiste	do	456 25
M. B. Owens	Irlandais	Catholique Romain	do	456 25
J. Williams	Canadien-Anglais.	Baptiste	do	456 25
S. Robinson	do	do	do	456 25
W. S. Robinson	Ecossais	do	do	80 00
W. L. Dobbin	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Journalier	365 00
J. Roulston	do	Méthodiste	do	456 25
J. Dixon	Irlandais	Catholique Romain	Préposé aux arrivages	300 00
A. T. Dunn	Canadien-Anglais.	Presbytérien	Sous-percepteur	200 00
G K. Hawsen	do	Baptiste	do	200 00
J. Carson	do	Presbytérien	do	200 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES DOUANES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)—*Suite.*				
St. Etienne.				
H. Webber	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	1400 00
H. Hatton	Canadien-Anglais.	Méthodiste	Inspecteur et jaugeur	700 00
Wm. W. Grimmer	do	Episcopalien	Evaluateur-adjoint	600 00
John D. Wilson	do	do	Préparé aux arrivages	550 00
Ile de l'Ouest.				
J. E. Dixon	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Percepteur	600 00
Woodstock.				
W. E. Dibbon	Canadien-Anglais.	Episcopalien	Percepteur	1000 00
F. W. Brown	do	do	Sous-percepteur	400 00
F. Tibbets	do	Méthodiste	do	400 00
J. Hartt	Irlandais	Catholique Romain	Douanier	100 00
C. S. Appleby	Canadien-Anglais.	Congrégationaliste.	do	100 00
E. M. Truessell	do	Baptiste	do	100 00
H. Walhaupter	do	Méthodiste	do	100 00
R. Albert	do	Catholique Romain	do	200 00
CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.				
Aquila Walsh	Canadien	Episcopalien	Président	4000 00
Hon. E. B. Chandler	do	do	Commissaire	3000 00
C. J. Brydges	Anglais	do	do	3000 00
Hon. A. W. McLelan	Canadien	Presbytérien	do	3000 00
S. Fleming	Ecossais	do	Ingénieur-en-chef	4800 00
Ralph Jones	Canadien	Episcopalien	Secrétaire	2000 00
T. C. Duplessis	do	Catholique Romain	Comptable	2000 00
Charles Ritchie	do	Episcopalien	Comptable-adjoint	1000 00
DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.				
T. D. Harington	Anglais	Anglican	Député Receveur-Général.	2,600 00
T. C. Bramley	do	do	Teneur de livre et 1er com.	2,000 00
F. Lewis	do	do	Commis de 1ère classe	1,600 00
J. B. Stanton	Canadien-Anglais.	do	do supplémentaire.	1,600 00
J F. Pellant	Canadien-Français	Catholique Romain	do do	1,500 00
L. F. Dufresne	do	do	do do	1,400 00
P. W. Shay	Canadien-Anglais.	Anglican	do do	1,400 00
F. Hunter	do	Eglise d'Ecosse	do do	1,400 00
J. B. H. Neeve	Anglais.	Anglican	Commis senior de 2e classe.	1,100 00
P. Gough	do	Catholique Romain	Commis aspirant	400 00
J. R. Nash	do	Anglican.	Commis extra	$2.50 par jour.
F. L. Casault	Canadien-Français	Catholique Romain	Gardien de bur. et messager.	500 00
F. McCaffrey	Irlandais	do	Messager	500 00
DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.				
E. A. Meredith	Irlandais.	Anglican	Sous-secrétaire	2,600 00
Grant Powell	Canadien-Anglais.	do	Commis de 1ère classe.	1,750 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.—*Suite.*				
Henry E. Steele	Anglais	Anglican	Com. surnumér. de 1re classe	1,400 00
Charles J. Birch	do	do	do 1re do	1,400 00
Nazaire Têtu	Canadien-Français	Catholique Romain	do 3e do	730 00
William Howe	Canadien-Anglais	Presbytérien	Secrétaire privé	750 00
Division des Sauvages.				
William Spragge	Anglais	Anglican	Député surintend. général des affaires des Sauvages.	2,150 00
Charles T. Walcot	do	do	Com. surnumér. de 1re classe	1,400 00
L. Vankoughnet	Canadien-Anglais	Chrétien	do senior 2e do	1,150 00
J. P. M. Lecourt	Canadien-Français	Catholique Romain	do junior 2e do	1,000 00
J. V. de Boucherville	do	do	do do 2e do	900 00
F Smith	Canadien-Anglais	Presbytérien	Commis de 3e classe	400 00
J. Butler Butler	Anglais	Anglican	do junior de 2e classe.	700 00
Christopher Owne	do	do	Messager	430 00
Harry J. Brook	do	do	do	300 00
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.				
J. C. Taché	Canadien-Français	Catholique Romain	Député du ministre de l'Agriculture	2,600 00
J. Lowe	Anglais	Anglican	Secrétaire temporaire	1,200 00
A. J. Cambie	Irlandais	do	Com. de 1re clas. et 1er com.	1,750 00
F. J. S. Dore	Anglais	do	Commis de 1re classe	1,250 00
Rév. C. Tanguay	Canadien-Français	Catholique Romain	Attaché	1,200 00
S. Drapeau	do	do	Commis senior de 2e classe.	1,150 00
W. H. Johnson	Anglais	Anglican	do junior do	1,000 00
C. C. Neville	do	do	do do do	1,020 00
S. Ferland	Canadien-Français	Catholique Romain	do do do	950 00
N. F. Boissonnault	do	do	do de 3e classe	730 00
H. Casgrain	do	do	do 2e do	800 00
J. W. O'Brien	Canadien-Irlandais	do	do 3e do	720 00
E. Têtu	Canadien-Français	do	do 3e do	730 00
D. Routhier	Canadien-Irlandais	do	do 3e do	730 00
J. E. Dauteuil	Canadien-Français	do	do 3e do	730 00
D. Lanigan	Canadien-Irlandais	do	do 3e do	730 00
J. B. Jackson	Anglais	do	do 3e do	730 00
J. F. Dionne	Canadien-Français	do	do 3e do	730 00
W. J. Lynch	Canadien-Irlandais	do	do 3e do	500 00
H. G. Hopkirk	Canadien-Ecossais	Presbytérien	Secrétaire privé	700 00
J. E. Lemieux	Canadien-Français	Catholique Romain	Gardien	500 00
J. Leveillé	do	do	Réparateur des modèles	450 00
J. Boily	do	do	Messager	500 00
J. B. Moreau	do	do	do	500 00
J. B. Lacroix	do	do	do	450 00
DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.				
Hewitt Bernard	Anglais	Anglican	Député du ministre de la Justice	2,600 00
John Stuart	Canadien	Catholique	Commis de 1re classe	1,300 00
Charles Drinkwater	Anglais	Anglican	do senior de 2e classe.	1,200 00
Frederick White	do	do	do junior 2e do	800 00
Edward Radford	do	do	do do 2e do	750 00
Frank George Becher	do	do	do aspirant	300 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.—*Suite.*		$ cts.
Patrick Lynch	Irlandais	Catholique Romain	Messager	500 00
Francis Curran	do	do	do	480 00
		DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.		
Bureau du Ministre.				
Geo. Futvoye	Anglais	Catholique Romain	Député-ministre de la milice et de la défense	2,600 00
B. Sulte	Canadien-Français	do	Commis de 1re classe	1,250 00
J. R. E. Chapleau	do	do	do junior de 2e classe	1,000 00
H. D. J. Lane	Canadien-Anglais	Anglican	do do do	900 00
J. W. Gow	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	Messager	500 00
Comptabilité.				
Robert Berry	Ecossais	Presbytérien	1er commis et comptable	2,350 00
Evariste Gélinas	Canadien-Français	Catholique Romain	Com. surnumér. de 1re classe	1,350 00
C. H. O'Meara	Canadien-Irlandais	do	do do	1,350 00
W. H. Aumond	Canadien-Français	do	Commis junior de 2e classe	800 00
F. X. Huot	do	do	do do do	800 00
W. F. Palmer	Anglais	do	do temporaire	$2 par jour
N. Casault	Canadien-Français	do	Messager	500 00
Magasins.				
Lieut.-Col. Wily	Anglais	Anglican	Directeur des magasins, etc., 1er commis (2)	1,900 00
Geo. Grant	Ecossais	do	Commis junior de 2e classe	1,000 00
W. M. Steers	Irlandais	do	do do do	950 00
S. Pope	Anglais	do	do do do	800 00
J. Yeomans	do	do	do (non-classé)	500 00
Bureau de l'Adjudant-Général.				
W. R. Wright	Anglais	Anglican	1er commis (2)	1,900 00
Lieut.-Col. Stuart	do	do	Sec. Mil., A. G. M., 1re classe	1,350 00
Grant Seymour	Canadien-Anglais	do	Com surnumér. de 1re classe	1,350 00
F. X. Lambert	Canadien-Français	Catholique Romain	Commis senior de 2e classe	1,250 00
Geo. Sherwood	Canadien-Anglais	Anglican	do do do	1,000 00
C. Junot	Canadien-Français	Catholique Romain	do junior do	800 00
T. C. Larose	do	do	do do do	800 00
Sir J. D. H. Hay	Ecossais	Anglican	do do do	730 00
Louis Morel	Canadien-Français	Catholique Romain	Gardien de bureau	500 00
Michael Ryan	Irlandais	do	Messager	480 00
Col. Robertson Ross	Ecossais	Anglican	Adjudant-général de la mil.	4,000 00
Lieut.-Col. Powell	Canadien-Anglais	do	Député-adjudant-général de la milice	2,840 00
		DÉPARTEMENT DES FINANCES.		
John Langton	Anglais	Anglican	Auditeur-général	2,600 00
Wm. Dickinson	do	do	Député-inspecteur-général	2,600 00
C. Ready	do	do	3e classe et secrétaire privé	900 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
		DÉPARTEMENT DES FINANCES.—*Suite.*		
M. A. Higgins	Irlandais	Catholique Romain	Commis de première classe	1,750 00
Norris Godard	Anglais	Anglican	1er commis	2,100 00
Thomas Cruse	do	do	Première classe	1,750 00
C. J. Anderson	Ecossais	do	Surnuméraire de 1ère classe.	1,400 00
G. M. Jarvis	Anglais	do	do do	1,300 00
R. W. Baxter	do	Méthodiste	do do	1,300 00
J. A. Torrance	Ecossais	Anglican	do do	1,300 00
R. O'Reilly	Irlandais	Catholique Romain	Junior de 2ème classe	700 00
H. A. Jones	Anglais	Anglican	do	700 00
John Simpson	do	do	Sous-auditeur	2,400 00
James Patterson	Ecossais	do	Première classe	1,350 00
E. C. Barber	Anglais	do	Surnuméraire de 1ère classe	1,350 00
J. B. Simpson	do	do	Junior de 2ème classe	730 00
W. H. Cotton	do	do	3e classe	550 00
Thomas Hector	do	do	1ère do	1,500 00
Thomas Cross	do	do	3e do	650 00
Archibald Cary	do	do	Surnuméraire de 1ère classe	1,600 00
Frederick Toller	do	do	Senior de 2ème classe	1,100 00
W. A. Blackmore	do	do	Junior do et secrétaire.	1,150 00
George Aumond	Canadien-Français	Catholique Romain	3e classe et sur. des impres. des billets de la Puissance	800 00
W. L. Orde	Anglais	Anglican	Aspirant	300 00
R. J. Killaly	Irlandais	do	3e classe	500 00
Thomas Ross	Canadien	do	1er commis et comptable des dépenses contingentes	2,150 00
C. W. Jones	Anglais	do	Junior de 2ème classe	950 00
J. D. Tims	Irlandais	Catholique Romain	Inspecteur financier	2,000 00
J. Young	Ecossais	Presbytérien	Junior de 2ème classe	1,000 00
J. Rhodes	Anglais	Catholique Romain	3e classe	400 00
Patrick Pender	Irlandais	do	Messager	500 00
John Pender	do	do	do	480 00
Thomas Coad	do	do	do	390 00
Bureau de la Trésorerie.				
J. M. Courtney	Anglais	Anglican	1er commis	2,000 00
		LE SÉNAT.		
Robert LeMoine	Canadien-Français	Catholique Romain	Greffier, maître en chancel., caissier et comptable	2,400 00
Fennings Taylor	Anglais	Anglican	Député-gref., greffier adjoint et maître en chancellerie.	2,000 00
E. L. Montizambert	Canadien-Français	do	Greffier en loi, greffier des com. et traduct. anglais	1,600 00
Rév. John Johnston	do Irlandais	do	Chapelain	200 00
James Adamson	Irlandais	do	1er commis anglais	1,100 00
Peter Miller	...	...	Deuxième commis anglais	1,000 00
John George Bourinot	Canadien, (N.-E.)	Episcopalien	Troisième commis anglais et sténographe	900 00
Neil W. McLean	Canadien, (Ont.)	Eglise d'Ecosse	Commis anglais et greffier des bills privés	800 00
A. A. Boucher	Canadien-Français	Catholique Romain	1er traducteur français et commis	1,300 00
Alfred Garneau	do	do	Second traducteur français et commis	1,200 00
J. de St. Dennis LeMoine	do	do	Troisième traducteur français et sergent-d'armes	500 00
Victor E. Tessier	do	do	Greffier des jour. français	900 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
		LE SÉNAT.—*Suite.*		
René Kimber	Canadien Français	Catholique Romain	Gentilhomme huissier de la Verge Noire	1,000 00
J. B. Myrand	do	do	Maître de poste	800 00
S. Skinner	Anglais	Baptiste	Gardien	800 00
E. Botterell	do	Anglican	Portier	400 00
Peter Rattey	Canadien Français.	Catholique Romain	Messager de l'orateur	700 00
Peter Dunne	Irlandais	do	Assistant-gardien, chambre de lecture, etc.	700 00
J. Wingfield	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Assistant portier, garde-robe, etc.	500 00
Frederick Gilbert	Anglais	Congrégationaliste	Messager de la banque, etc.	500 00
Surnuméraires.				
James Doherty	Irlandais	Catholique Romain	Messagers	
Thomas Wheeler	do	do	do	
Louis Robitaille	Canadien Français.	do	do	
John Dunne	Irlandais	do	do	
A. Boucher	Canadien Français.	do	do	
A. Douaire	do	do	do	
J. C. Young	do Irlandais	do	do	
John Wingfield	do Ecossais	Eglise d'Ecosse	Page	
J. N. Rattey	do Français	Catholique Romain	do	
Edward Buche			do	
Louise Lubbée	Canadien Français.	Catholique Romain	Femme de journée perm.	80 cts. par jour.
Catherine Young	Irlandais	do	do do	
Flore Fortier	Canadien Français.	do	do do	
——— Pothier	do	do	do do	

CHAMBRE DES COMMUNES.

Département principal.				
Wm. B. Lindsay	Canadien Ecossais.	Catholique Romain	Greffier de la chambre	2,975 00
Alfred Patrick	Canadien Anglais.	Anglican	Greffier-adjoint	1,925 00
Wm. Fanning	Irlandais	Catholique Romain	Second greffier-adjoint et traducteur des votes et délibérations et journaux.	1,800 00
D. W. Macdonell	Canadien Ecossais.	Anglican	Sergent-d'armes	1,662 50
Département de la loi.				
G. W. Wicksteed	Anglais	Anglican	Greffier en loi	2,975 00
E. P. Dorion	Canadien Français.	Catholique Romain	Assistant-greffier en loi et traduct. en chef français.	1,750 00
Wm. Wilson, jun	Canadien Anglais.	Anglican	Assistant greffier en loi et traduct. en chef anglais	1,750 00
Département du comptable.				
Thomas Vaux	Anglais	Méthodiste W.	Comptable	1,750 00
Joshua Stansfeld	do	Anglican	Assistant comptable et teneur de livres	1,050 00
Département des affaires de Routine et des Archives.				
F. Mac Gillivray	Canadien-Ecossais	Presbytérien	Greffier des affaires de routine et des archives	1,050 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*		$ cts.
Département Général.				
H. Hartney	Haut-Canadien	Anglican	Greffier-en-chef du bur. et gref. du comité des impres.	1,750 00
H. B. Stuart	Canadien-Ecossais	Catholique Romain	Copiste anglais	800 00
Ed. Dénéchaud	Canadien-Français	do	Copiste français	1,050 00
J. H. T. Blais	do	do	Commis junior	800 00
H. R. Smith	Canadien-Anglais	Anglican	do	800 00
Henry Lindsay	Canadien-Ecossais	do	do	800 00
J. S. Sloane	Irlandais	Méthodiste W.	do	800 00
C. Panet	Canadien-Français	Catholique Romain	do	800 00
Wm. C. Bowles	Canadien-Irlandais	Méthodiste W.	do	8 0 00
J. E. B. McCready	Ecossais	Baptiste	do	800 00
R. McG. Moffatt	Nouv.-Ecosse	Anglican	do	800 00
Elections contestées.				
J. P. Leprohon	Canadien-Français	Catholique Romain	Greffier des élections contestées	1,400 00
Département du comité.				
Alfred Todd	Anglais	Cath. Apostol. C.	Greffier-en-chef des comités et greffier des bills privés.	1,750 00
T. Patrick	Canadien-Anglais	do	2e greffier des comités et greffier des comités du chemin de fer	1,312 50
F. X. Blanchet	Canadien-Français	Catholique Romain	3e greffier des comités	1,000 00
Votes et délibérations.				
H. Poetter	Allemand	Anglican	Greffier des votes et délibérations	1,225 00
Département des traducteurs français.				
T. G. Coursolles	Canadien-Français	Catholique Romain	Traducteur français adjoint	1,400 00
J. F. Gingras	do	do	do do	1,225 00
E. Blain de St. Aubin	Français	do	do do	1,225 00
H. A. McCoy	Irlandais	do	do do	870 00
Département des traducteurs anglais.				
Wm. Wilson, sen.	Anglais	Anglican	Traducteur anglais adjoint.	1,400 00
F. Hayes	Irlandais	Catholique Romain	do do	1,400 00
Département des Journaux.				
W. B. Ross	Canadien-Ecossais	Anglican	Greffier des journaux anglais	1,400 00
P. Rivet	Canadien-Français	Catholique Romain	Greffier des journaux franç.	1,225 00
A. G. D. Taylor	Canadien-Anglais	Anglican	Greffier-adjt. des journaux anglais	875 00
Département du bureau de poste.				
F. N. Belcourt	Canadien-Français	Catholique Romain	Maître de poste	875 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*		
Département du Sergent-d'Armes.				$ cts.
A. L. Cardinal	Canadien-Français	Catholique Romain	1er messager	1,160 00
J. O'Connor	Irlandais	do	Portier	700 00
Jos. Lemonde	Canadien-Français	do	Messager de l'orateur	700 00
Ed. Pelletier	do	do	Messager du bur. de poste	600 00
Wm. Graham	Irlandais	Anglican	Messager	600 00
Edward Storr	Anglais	Méthodiste W.	Sous-portier	600 00
Ed. Steacy	Irlandais	Anglican	Messager	600 00
Etienne Roy	Canadien-Français	Catholique Romain	do	600 00
Joseph Brown	Irlandais	Anglican	do	600 00
O. Robergé	Canadien-Français	Catholique Romain	do	600 00
M. Laflamme	do	do	do	600 00
A. Elliott	Irlandais	Méthodiste W.	do	500 00
J. E. Asselin	Canadien-Français	Catholique Romain	do	400 00
N. Turgeon	do	do	do	500 00
James Fitzsimmons	Irlandais	do	Gardien de nuit	400 00
G. Smith	Anglais	Anglican	do	400 00
Service surnuméraire.				
F. Bédard	Canadien-Français	Catholique Romain	Commis surnuméraire	$4 00 par jour.
J. H. Dewitt	Canadien-Allema'd	do	do	
Wm. L. Gane	Anglais	Anglican	do	
J. W. McEdward	Canadien-Ecossais	Eglise d'Ecosse	do	
R. A. Kent	Canadien-Anglais	Anglican	do	
F. Talbot	Canadien-Français	Catholique Romain	do	
P. A. Stewart	Canadien-Ecossais.	Baptiste	do	
Samuel Watters	Anglais	Méthodiste W.	do	
Francis Nolan	Irlandais	Catholique Romain	do	
H. M. Schwabe	Anglais	Unitaire	do	
T. Falardeau	Canadien-Français	Catholique Romain	do du bur. de poste	
J. E. Dorion	do	do	Traduc. français surnum.	
J. A. Génand	do	do	do do	
A. D. Decelles	do	do	do do	
N. Balzaretti	do	do	do do	
J. Stansfeld	Canadien-Anglais	Anglican	Commis surnum. B. de P.	
J. Blais	Canadien-Français	Catholique Romain	do do	
J. S. Thompson	Canadien-Irlandais	Anglican	Commis surnuméraire	
F. Macdonell	Canadien-Ecossais.	do	do	
Messagers de la session.				
J. B. Asselin, sén.	Canadien-Français	Catholique Romain	Messager surnuméraire	$2 par jour.
J. B. Lajoie	do	do	do	
Jos. Turgeon	do	do	do	
P. Labelle	do	do	do	
W. Atley	Anglais	Anglican	do	
C. Brazeau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	
R. C. Boudreault	do	do	do	
J. C. Jones	Canadien-Irlandais	do	do	
V. Bryce	Irlandais	do	do	
A. Lortie	Canadien-Français	do	do	
E. Desrochers	do	do	do	
S. Lafranchise	do	do	do	
J. Martel	do	do	do	
A. Reddick	Irlandais	Anglican	do	
N. Jeullet	Canadien-Français	Catholique Romain	do	

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.		Salaire par année.
		CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*			
Messagers de la Session.—Suite.					
B. Champagne	Canadien-Français	Catholique Romain	Messager surnuméraire		$2 00 par jour.
M. Cunningham	Ecossais	do	do		
J. Hurley	Canadien-Irlandais	do	do		
C. Kavanagh	do	do	do		
J. Maguire	do	do	do		
R. W. Fletcher	Australien	Catholique Romain	do		
James Sinclair	Ecossais	do	Charpentier		$2 durant la session. $1.50 durant la vac.
Pages.					
P. Lynch	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	Page		$1.50 par jour.
E. Valliquette	Canadien-Français	do	do		
G. Barrette	do	do	do		
E. Wood	Canadien-Anglais	Méthodiste W.	do		
H. McNaughton	Canadien-Irlandais	Catholique Romain	do		
E. Fisher	do	Anglican	do		
E. Steacy	do	do	do		
E. Hayes	do	do	do		
F. Helliwell	do	Catholique Romain	do		
O. Boudreault	Français	do	do		
F. Lamb	Canadien-Irlandais	do	Lavoir		$1 par jour.
T. Storr	Canadien-Anglais	Méthodiste W.	do		
Mécaniciens, etc.					
A. Kerr	Canadien-Ecossais	Presbytérien	Mécanicien en chef		$2.50 par jour.
R. McLaren	Irlandais	Anglican	Chauffeur	Employés durant l'hiver.	
J. Little	do	Presbytérien	do		
R. Macfarlane	Ecossais	do	Journalier		
P. Secord	Canadien-Français	Anglican	Allumeur des feux		
S. Norton	Irlandais	do	Journalier		
T. Tipton	do	do	do		
W. Montgomery	do	do	Allumeur de gaz		
Femmes de journée.					
Bridget Kennedy	Irlandaise	Catholiq. Romaine.	F. d. journée	Permanente.	50 cts. par jour.
Mary C. Martel	Canad.-Irlandaise	do	do		
Ann Maguire	Irlandaise	do	do		
C. Ethier	Canad.-Française	do	do		
Angèle Bolduc	do	do	do		
O. Valiquette	do	do	do		
Janet McCallum	Ecossaise	Eglise d'Ecosse	do		
Margaret Hanlin	Irlandaise	Catholiq. Romaine.	do		
Agathe Normand	Canad.-Française	do	do		
J. Valiquette	do	do	do		
E. Pelan	Irlandaise	Anglicane	F. d. journée	Employées durant la session	50 cts. jour.
E. Warren	do	do	do		
M. Williamson	do	Catholiq. Romaine.	do		
A. Rainville	Canad.-Française	Presbytérienne	do		
T. Trotter	do	Catholiq. Romaine.	do		
A. Paquette	do	do	do		
A. Brunell	do	do	do		
M. Chalifour	Irlandaise	do	do		
Mme. Kelly	do	do	do		
Mme. Janveau	Canad.-Française	do	do		

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
BUREAU DU GOVERNEUR-GENERAL.				
F. Turville	Anglais	Catholique Romain	Secrétaire du gouverneur	2,400 00
H. Cotton	do	Protestant	1er commis	1,950 00
J. Kidd	do	do	Commis de 1re classe	1,400 00
F. D. Burrowes	Irlandais	do	do de 2e classe	800 00
G. Smith	Anglais	do	Messager	500 00
Sergt. Strouger	do	do	Ordonnance	183 00
DEPARTEMENT DES POSTES.—*(Bureau Principal à Ottawa.)*				
W. H. Griffin	Anglais	Anglican	Deputé M. G. des Postes	2,600 00
W. White	do	do	Secrétaire	2,050 00
W. D Lesueur	Canadien	Eglise d'Ecosse	Commis de 1re classe	1,250 00
G. H. Hargrave	Anglais	Anglican	Commis Senior de 2e classe	1,100 00
B. King	Canadien	do	do do	1,150 00
H. S. Weatherley	Anglais	do	Commis de 1re classe	1,500 00
R. Sinclair	Ecossais	do	do Senior de 2e classe	1,150 00
H. J. Garratt	Anglais	do	do do do	1,100 00
W. S. Thomas	do	do	do do et privé Secrétaire du M. G. des P.	1,100 00
H. W. Griffin	Canadien	do	Commis Junior de 2e classe	850 00
J. Plunkett	Irlandais	Catholique Romain	do do do	800 00
A. Lindsay	Canadien	Anglican	do do do	700 00
G. R. Cochran	do	do	Commis de 3e classe	500 00
A. J. Boswell	do	do	do do	500 00
W. A. Maingy	Isle de Jersey	do	Commis Junior de 2e classe	700 00
E. H. Fletcher	Canadien	do	Commis de 3e classe	450 00
A. W. Throop	do	do	do do	400 00
P. J. Vankoughnet	do	do	Aspirant	300 00
H. A. Wicksteed	Anglais	do	Premier commis	2,250 00
E. C. Hayden	Canadien	do	Commis de 1re classe	1,500 00
W. H. Smithson	do	Méthodiste W	do do	1,250 00
R. Oliver	Irlandais	Anglican	Surnuméraire de 1re classe	1,400 00
J. Audette	Canadien	Chrétien	Commis de 1re classe	1,300 00
E. H. Benjamin	Américain	Anglican	Senior de 2e classe	1,100 00
P. E. Bucke	Anglais	do	do	1,100 00
J. McNab	Canadien	do	Junior de 2e classe	750 00
C. Roger	Ecossais	Eglise d'Ecosse	do	700 00
G. M. Patrick	Canadien	Catholique Apost.	3e class	500 00
J. Walsh	Irlandais	Anglican	Junior de 2e classe	700 00
R. J. Oliver	Canadien	Catholique Romain	3e classe	500 00
D. McCarthy	Irlandais	do	do	450 00
H. G. Hopkirk	Canadien	Eglise d'Ecosse	do	450 00
C. Ready	do	Anglican	Aspirant	300 00
J. Ashworth	do	do	Premier commis	1,850 00
J. Boyd	Irlandais	Eglise d'Ecosse	Junior de 2e classe	1,000 00
P. Lesueur	Isle de Jersey	Méthodiste W	Premier commis	2,300 00
C. W. Jenkins	Anglais	do	1re classe	1,250 00
J. Brophy	Irlandais	Catholique Romain	Senior de 2e classe	1,150 00
E. G. Bennett	Canadien	Frère en Christ	Junior de 2e classe	900 00
J. McDougall	do	Eglise libre	do do	750 00
R. J. Shaw	Anglais	Méthodiste W	3e classe	600 00
C. J. Higgins	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00
L. Blanchet	Canadien	do	do	500 00
C. Sangster	do	nglican	do	500 00
M. K. Dunlevie	do	do	do	500 00
J. C. Stewart	Irlandais	do	1er commis	1,850 00
D. Matheson	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Senior de 2e classe	1,150 00
S. Burnham	Canadien	Anglican	3e classe	500 00
J. R. Smith	do	do	do	450 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
J. Lemoine	Canadien	Catholique Romain	Aspirant	300 00
J. S. Armstrong	do	Anglican	do	300 00
S. Smith, jr	do	do	do	300 00
Wm. H. Harrington	do	Baptiste	do	300 00
William Henricas Kreps	Pays-Bas	Catholique Romain	do	300 00
E. B. Bell	Canadien	Anglican	Surnuméraire	45 p. mois.
M. May	Irlandais	Méthodiste W	do	45 p. mois.
N. Garland	Canadien	Anglican	do	45 p. mois.
James F. Wall	do	Catholique Romain	do	45 p. mois.
G. Rance	Anglais	Anglican	Gardien de bureau	500 00
J. Yorrick	Irlandais	do	Messager	450 00
W. O'Brien	Canadien	Catholique Romain	do	450 00
M. Bennett	Irlandais	do	do	420 00
Charles Cotterill	Anglais	Anglican	Journalier	365 00
Samuel Greenfield	do	do	do	365 00
R. B. McEwan	Ecossais	Eglise d'Ecosse	do	365 00
Service de la malle océanique.				
W. F. Bowes	Irlandais	Anglican	Commis de la malle océaniq.	*600 00
S. T. Green	do	do	do do	*600 00
F. Barlee	Anglais	do	do do	*600 00
James Ferguson	Canadien	do	do do	*600 00
James O'Hara	Irlandais	do	do do	†480 00
B. F. Campbell	Canadien	do	do do	†420 00
E. Blondeau	do	Catholique Romain	do do	†360 00
H. R. Sewell	do	Anglican	Com. intérimaire do	†420 00
Bureau du 1er inspecteur.				
John Dewe	Anglais	Anglican	1er inspect. du bur. de poste	2,400 00
J. D. Patterson	Canadien	do	Commis de 3me classe	600 00
Commis de la malle sur les chemins de fer y attachés.				
J. D. Thompson	Canadien	Anglican	Com. de 1re classe de la M.R.	960 00
N. W. H. Curtis	do	Cath. Apostolique	do do do	960 00
P. Pennock	do	Wesléyen	do 2me do do	800 00
E. Gordon	Anglais	Anglican	do do do	640 00
A. Jones	Canadien	do	do 3me do do	480 00
Bureau de l'inspecteur—Division de London.				
Gilbert Griffin	Anglais	Anglican	Inspecteur du bur. de poste.	2,000 00
Geo. Cox	do	do	Commis de 1ère classe	1,280 00
H. A. Johnson	Irlandais	Baptiste	do 2me do	1,100 00
A. Thomson	Ecossais	Eglise libre	do 3me do	800 00
F. Cronyn	Canadien	Anglican	do 4me do	500 00
M. O'Meara	Irlandais	Catholique Romain	Portefaix	1 par jour.
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de London.				
P. Purdon	Irlandais	Anglican	Commis de 1ère classe	960 00
John Wynn	Canadien	do	do	960 00

*$60 pour un voyage d'aller et retour en sus de son salaire.

†$50 pour un voyage d'aller et retour en sus de son salaire.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de London.—Suite.				$ cts.
B. D. D. Rorison	Canadien	Anglican	Commis de 1ère classe	960 00
A. G. McWhinney	Irlandais	do	do do	960 00
Wm. Mathews	Canadien	Wesléyen	do do	960 00
J. G. Wright	do	Eglise libre	do do	960 00
A. Kerby	do	Anglican	Commis de 2me classe	800 00
Jas. J. Ross	Ecossais	Eglise libre	do do	800 00
M. Wright	Anglais	Anglican	do do	800 00
A. G. Sanders	do	do	do do	720 00
A. J. Patton	Canadien	Eglise libre	do do	640 00
T. J. Essex	Anglais	Anglican	do do	720 00
H. Cousins	Canadien	Eglise libre	do do	640 00
J. Graham	do	Anglican	do do	720 00
R. Kelly	do	Wesléyen	do do	640 00
W. J. Jarvis	Irlandais	Anglican	Commis de 3me classe	520 00
C. Fisher	Canadien	do	do do	480 00
J. Moerschfelder	Français	do	do do	480 00
W. T. Cox	Canadien	do	do do	480 00
H. Mercer	do	do	do do	480 00
L. Sewell	do	do	do do	480 00
James Friel	Irlandais	Catholique Romain	do do	480 00
T. H. Mickleburgh	Anglais	Anglican	Commis de 4me classe	480 00
W. Mitchell	Canadien	Catholique Romain	do do	480 00
G. V. Salter	do	Anglican	do do	480 00
Bureau de l'inspecteur — Division de Toronto.				
M. Sweetnam	Canadien	Wesléyen	Inspecteur du bur. de poste.	2,000 00
W. Cuppage	Irlandais	Eglise libre	Commis de 2me classe	980 00
G. J. Mason	Canadien	Anglican	do do	1,100 00
H. W. Jackson	Anglais	do	do 3me classe	600 00
J. McLochlin	Irlandais	do	do do	760 00
J. B. Robinson	Canadien	do	Aspirant	300 00
J. Buchan	Ecossais	Eglise libre	Messager	$1 00 par jour.
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Toronto.				
R. MacGillivray	Canadien	Anglican	Commis de la malle étrang.	1,100 00
M. Malone	Irlandais	Catholique Romain	do	1,100 00
A. McCarthy	do	do	Com. de 1ère classe, M. R. C.	960 00
W. Sheppard	do	Anglican	do	960 00
A. Carruthers	Ecossais	Eglise libre	Commis de 2me classe	800 00
A. Pindlay	do	do	do do	800 00
J. Davidson	Canadien	Catholique Romain	do do	800 00
J. F. Fenwick	Ecossais	Eglise libre	do do	800 00
W. Butler	do	do	do do	720 00
G. A. Burnham	Canadien	Anglican	do do	720 00
W. G. Griffith	Irlandais	do	do do	720 00
P. Hynes	do	Catholique Romain	do do	720 00
J. O. Bennett	Canadien	Méthodiste	do do	720 00
W. Beatty	Irlandais	Anglican	do do	800 00
W. G. Ashdown	Anglais	Congrégationaliste	do do	640 00
Thos. Tyner	Irlandais	Anglican	do do	640 00
G. F. Burns	Ecossais	Eglise libre	do do	640 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Toronto—Suite.				$ cts.
P. J. Treahy	Irlandais	Catholique Romain	Commis de 2e classe	640 00
G. A. Shaw	Canadien	Anglican	do	640 00
T. G. Birchall	do	do	do	640 00
C. Way	Anglais	do	do	640 00
J. F. Ruttan	Canadien	do	Commis de 3e classe	480 00
T. A. Corbett, jr.	do	do	do	480 00
C. F. Jarvis	do	do	do	480 00
C. J. H. Winstanley	do	do	do	500 00
W. Noble	do	Catholique Romain	Commis surnuméraire	$40 par mo.
Bureau de l'inspecteur, Kingston.				
R. W. Barker	Canadien	Anglican	Inspecteur de bur. de poste.	1,600 00
J. Meagher	Irlandais	Catholique Romain	Commis de 3e classe	640 00
A. Jones	Canadien	Anglican	do 4e do	400 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Kingston.				
W. F. Burnham	Canadien	Anglican	Commis de 2e classe	640 00
Robt. Peden	do	Eglise d'Ecosse	do 3e do	480 00
J. Sullivan	do	Catholique Romain	do do	480 00
Bureau de l'inspecteur, Montréal.				
E. F. King	Anglais	Anglican	Inspecteur de bur. de poste.	2,000 00
C. W. Hayden	Canadien	do	1er commis	1,280 00
F. W. King	do	do	Commis de 3e classe	600 00
F. J. Logie	do	Eglise d'Ecosse	do	600 00
David Nelligan	Irlandais	Catholique Romain	do	600 00
P. Nelligan	do	do	Messager	$1 00 par jour.
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Montréal.				
A. Walmsley	Canadien	Anglican	Commis de 1re classe	960 00
D. A. Ross	do	do	do	960 00
F. C. Dettmers	Allemand	Luthérien	Commis de 2e classe	800 00
J. Bayley	Irlandais	Anglican	do	800 00
D. Somerville	Ecossais	do	do	800 00
Geo. Jones	Canadien	do	do	720 00
A. Couillard	do	Catholique Romain	do	720 00
E. Lefebvre	do	do	do	720 00
C. Lefebvre	do	do	do	720 00
Wm. Murphy	do	do	do	720 00
J. Vallée	do	do	do	720 00
W. H. Flood	do	Anglican	do	720 00
F. Briegel	Allemand	Luthérien	do	640 00
A. Denis	Canadien	Catholique Romain	do	720 00
A. Menzies	do	Anglican	do	640 00
E. Ermatinger	do	Catholique Romain	Commis de 3e classe	480 00
J. L. Mercier	do	do	do	480 00
J. O. Benoit	do	do	do	480 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Montréal.—Suite.				$ cts.
W. D. Smith	Canadien	Anglican	Commis de 3e classe	480 00
L. N. Dionne	do	Catholique Romain	do	480 00
E. Webb	do	Anglican	do	480 00
Bureau de l'inspecteur, Québec.				
W. G. Sheppard	Canadien	Anglican	Inspecteur de bur. de poste.	2,000 00
A. A. De Gaspé	do	Catholique Romain	Sous do Inspecteur	1,000 00
O. Fréchette	do	...	Commis de 3e classe	680 00
J. Bowin	do	do	Messager	300 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Québec.				
J. T. C. Murphy	Canadien	Catholique Romain	Commis de 1re classe	960 00
H. A. Murphy	do	do	do	960 00
J. Garwin	do	do	Commis de 2e classe	800 00
J. L. Anctil	do	do	do	720 00
N. A. Beaudet	do	do	do	720 00
J. Deslauriers	do	do	do	640 00
G. Lapointe	do	do	do 3e	520 00
C. Vohl	do	do	Aspirant	300 00
Bureau de l'inspecteur, St. Jean, Nouveau-Brunswick.				
John McMillan	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Inspecteur de bur. de poste.	2,000 00
Wm. Paisley	Anglais	Anglican	1er commis	1,200 00
W. C. Whittaker	Canadien	Méthodiste	Comptable	800 00
W. H. Black	do	Anglican	Commis	700 00
C. A. Murray	do	Baptiste	do	450 00
W. R. Avery	do	do	do	300 00
W. Bannister	Anglais	Anglican	Messager	350 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division du Nouv.-Brunswick.				
D. W. Blizzard	Canadien	Méthodiste	Commis de 3e classe	480 00
J. A. M. Hunter	do	Baptiste	Temporaire	480 00
D. A. Esty	do	do	do	480 00
Bureau de l'inspecteur, Halifax, Nouvelle-Ecosse.				(Cours de la N.-E.)
A. Woodgate	Anglais	Anglican	Inspecteur de bureau de poste et maître de poste	2,432 88
T. M. Passow	do	do	Sous-inspecteur et maître de poste	1,621 92
T. Southall	do	do	Commis	816 96
J. B. Butler	do	do	do	304 12
W. Blanchard	Canadien	Eglise d'Ecosse	do	506 86

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
Bureau de l'inspecteur, Halifax, Nouvelle-Ecosse.		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		$ cts.
Département de la circulation.				(Cours de la N.-E.)
W. Small	Canadien	Wesléyen	Sous maître de poste	810 96
B. W. Cochran	do	Anglican	Commis	810 96
J. C. Campbell	do	do	do	810 96
A. Burnham	do	Méthodiste	do	506 86
A. Cunningham	do	do	do	506 86
T. W. DeWolf	do	Baptiste	do	608 22
T. D. Story	do	Anglican	do	304 12
W. H. Chamberlain	do	do	do	304 12
W. H. Donovan	do	Catholique Romain	do	304 12
F. Huntingdon	do	Anglican	do	304 12
R. R. McMillan	do	Wesléyen	Messager	405 48
C. Smith	do	do	Facteur	405 48
M. Collins	do	Catholique Romain	do	405 48
T. Fitzgerald	do	do	do	405 48
H. Frider	do	Anglican	do	405 48
T. Wilson	do	do	do	405 48
S. Sanders	do	do	do	304 12
W. Craig	Ecossais	do	do en retraite	253 42
F. V. Tremaine	Canadien	do	C. de 2e cl. de la m. de c. de f.	608 22
T. L. Barnhill	do	Eglise d'Ecosse	Commis de 3e classe do	486 58
A. Doyle	do	Catholique Romain	do do	486 58
L. Parker	do	Anglican	do do	486 58
L. H. Thorne	do	do	Surt. du B. des M. d'A. d'At.	621 92
T. W. Creighton	do	do	Commis	810 96
T. B. Gray	do	Catholique Romain	do	608 22
S. S. Thorne	do	Anglican	do	304 12
T. Curran	Anglais	do	Messager	506 86
Bureau de poste de London.				$ cts.
L. Lawless	Irlandais	Wesléyen	Maître de poste	1,840 00
R. J. C. Dawson	Canadien	do	Sous maître de poste	1,100 00
J. Garden	Ecossais	Presbytérien	Commis de 2e classe	900 00
J. D. Sharman	Irlandais	Anglican	do	900 00
H. D. Dalton	Canadien	Wesléyen	do 3e classe	720 00
J. Hunter	Irlandais	N. E. méthodiste	do	600 00
J. McLaughlin	do	Catholique Romain	do	600 00
R. J. Mathews	do	Wesléyen	do	600 00
T. J. O'Meara	do	Catholique Romain	Aspirant	300 00
E. Wilson	Canadien	Anglican	do	300 00
John Nicholls	Anglais	do	Facteur	pé. p. hon.
Martin O'Meara	Irlandais	Catholique Romain	Messager	365 00
Bureau de poste de Hamilton.				
F. E. Ritchie	Canadien	Anglican	Maître de poste	2,000 00
Henry Colbeck	Anglais	do	Sous maître de poste	1,100 00
Charles Howard	do	Wesléyen	Commis de 2e classe	1,100 00
Alfred Crisp	do	do	do	1,100 00
H. A. Eager	Irlandais	do	do	900 00
J. R. Eager	do	do	do 3e classe	800 00
G. H. Armstrong	Etats-Unis	Anglican	do	800 00
Thomas Burns	Canadien	do	do	600 00
James Gordon	Ecossais	do	do	600 00
G. B. Ferguson	do	Wesléyen	Surnuméraire	300 00
George H. Mathews	Canadien	Anglican	do	300 00
Andrew Burns	Irlandais	Catholique Romain	Messager	300 00
Benjamin Dunnett	Anglais	Wesléyen	Facteur	pé. p. hon.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Bureau de poste de Toronto.				$ cts.
Joseph Lesslie	Ecossais	Frères de Toronto	Maître de poste	2,000 00
George H. Backers	Irlandais	Baptiste	Sous maître de poste	1,400 00
John H. Davis	do	Anglican	Commis de 2e classe	1,100 00
John Carruthers	Ecossais	Eglise libre	do	1,100 00
Alfred Cooper	Anglais	Frères de Toronto	do	1,020 00
Aylmer Langley	Irlandais	Anglican	do	1,020 00
Alfred Cooke	Anglais	Frères de Toronto	do	1,020 00
Alfred Barley	do	Anglican	do	900 00
Joseph Saulter	Irlandais	Eglise libre	do 3e classe	720 00
John Forsyth	Ecossais	do	do	800 00
A. Harstone	do	do	do	720 00
Henry Falkiner	Irlandais	Anglican	do	640 00
Donald P. Ross	Canadien	Christadelphien	do	640 00
Wm. Wright	Anglais	Wesléyen	do	640 00
Henry Boulter	do	Anglican	do	600 00
Charles R. Butler	Canadien	do	do	600 00
Wm. London	do	Eglise libre	do	600 00
Augustus Webber	Anglais	Anglican	do	600 00
B. M. Armstrong	Canadien	do	do 4e classe	500 00
John Monaghan	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00
George A. Ross	Canadien	Anglican	do	500 00
Benjamin Langley	do	Baptiste	do	500 00
James A. Brodie	Anglais	Disciple	do	500 00
John Egan	Irlandais	Catholique Romain	do	300 00
Christopher Beatty	Canadien	Anglican	do	300 00
Charles F. Smith	do	do	do	300 00
Peter Ross	Ecossais	do	do	400 00
Robert Stephens	Canadien	do	Surintendant des facteurs	500 00
John McClosky	Irlandais	Catholique Romain	F. de la levée des B. aux L.	440 00
John Ross	Ecossais	Baptiste	do	400 00
James Alston	Anglais	Aucune	do	400 00
J. Bazeley	do	Anglican	do	400 00
John Clode	do	Wesléyen	do	300 00
John Hudson	Irlandais	Anglican	do	300 00
Thomas Roddy	Canadien	do	do	300 00
J. Loughead	Irlandais	Eglise libre	do	300 00
Thomas Crotty	do	Baptiste	Receveur au guichet	300 00
John Hodkinson	Anglais	Wesléyen	do	300 00
Joseph H. Roden	Irlandais	do	Gardien de bureau	380 00
Alexander Beaty	Canadien	Anglican	Porte faix	400 00
M. Shannon	do	Eglise libre	Facteur temporaire	$1 par jour
Bureau de poste de Kingston.				
Robert Deacon	Canadien	Anglican	Maître de poste	1,840 00
Wm. Shannon	Irlandais	do	Sous maître de poste	1,000 00
Alex. Maguire	do	do	Commis de 3e classe	940 00
John Kelly	do	Catholique Romain	do	760 00
Robert T. Burns	Canadien	Anglican	do	680 00
Robert Deacon, jr.	do	do	Surnuméraire	300 00
H. H. Goodfellow	do	do	do	300 00
Patrick Lindsay	Irlandais	do	Facteur	480 00
W. T. Laws	Anglais	do	Messager	300 00
Bureau de poste d'Ottawa.				
G. P. Baker	Anglais	Anglican	Maître de poste	2,000 00
C. L. Stephens	Irlandais	do	Sous maître de poste	1,000 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Bureau de poste d'Ottawa.—Suite.				$ cts.
H. G. Dunlevie	Anglais	Anglican	Commis de 3e classe	800 00
F. French	do	do	do	800 00
F. Hawkins	do	do	do	600 00
C. S. Scott	Canadien	Wesléyen	Non classé	520 00
J. T. Bartram	do	Anglican	do	520 00
E. B. Bates	do	do	do	440 00
A. S. Philion	do	Catholique Romain	do	440 00
J. H. Pinhey	Anglais	Anglican	do	400 00
E. S. McDermott	Canadien	Catholique Romain	Surnuméraire	300 00
J. Bishop	do	Anglican	do	260 00
G. W. Baker	do	do	do	240 00
C. Shaw	Irlandais	do	do	360 00
L. F. Cobet	Belge	Eglise d'Ecosse	Facteur	360 00
E. J. O'Connor	Irlandais	Catholique Romain	do	300 00
T. Hartnedy	do	do	Messager temporaire	300 00
Bureau de poste de Montréal.				
E. S. Freer	Anglais	Anglican	Maître de poste	2,000 00
B. McEvenne	Irlandais	Catholique Romain	Sous maître de poste	1,400 00
M. Emery	Canadien	do	Commis de 2e classe	1,100 00
H. Huddell	Anglais	Anglican	do	1,100 00
McD. Simpson	Ecossais	Eglise d'Ecosse	do	1,100 00
M. Murphy	Irlandais	Catholique Romain	do	1,100 00
U. Benoit	Canadien	do	3e do	800 00
J. McKeon	Irlandais	do	do	800 00
L. Malard	Canadien	do	do	800 00
J. T. Wright	Anglais	Anglican	do	800 00
F. Pridham	do	do	do	760 00
S. Johnston	Ecossais	Wesléyen	do	720 00
A. D'Amour	Canadien	Catholique Romain	do	680 00
V. Baillargeon	do	do	do	680 00
Thos. F. Larseneur	do	do	do	680 00
H. A. Bourret	do	do	do	680 00
Thos. Forsyth	Ecossais	Anglican	do	680 00
J. L. Palmer	Anglais	Catholique Romain	do	680 00
David Robinson	Irlandais	Anglican	do	680 00
H. A. Lemieux	Canadien	Catholique Romain	do	640 00
W. Fenton	Irlandais	do	do	640 00
J. St. Amour	Canadien	do	do	600 00
J. C. Simms	Ecossais	Baptiste	do	600 00
J. O. P. Scully	Irlandais	Catholique Romain	do	600 00
D. O'Connor	do	do	do	600 00
F. X. Beauregard	Canadien	do	do	600 00
L. Pepin	do	do	do	600 00
John J. Drew	Irlandais	do	do	600 00
O. Clement	Canadien	do	do	600 00
A. Loftus	Irlandais	do	do	600 00
T. Desnoyers	Canadien	do	do	600 00
H. Goyette	do	do	do	600 00
A. Smith	Anglais	Wesléyen	Commis de 4e classe	500 00
J. O'Brien	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00
J. Senez	Canadien	do	do	360 00
F. Swift	Anglais	do	Surnuméraire	300 00
E. Meyer	Canadien	do	do	480 00
J. E. Barcelo	do	do	do	300 00
J. A. C. Macpherson	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Commis surnuméraire	750 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Bureau de poste de Montréal. —Suite.				$ cts.
P. O'Reilly	Irlandais	Catholique Romain	Facteur	560 00
A. A. Auger	Canadien	do	do	560 00
O. Filiatrault	do	do	do	480 00
R. J. Arless	Anglais	Anglican	do	480 00
A. Dowd	Irlandais	Catholique Romain	do	480 00
R. Duncan	do	Anglican	do	480 00
E. D. Dowd	do	Catholique Romain	do	300 00
T. Giroux	Canadien	do	do	300 00
P. Lapointe	do	do	do	300 00
F. X. Lefebvre	do	do	do	300 00
A. Dufresne	do	do	do	300 00
J. B. Daoust	do	do	do	300 00
J. Maher	Irlandais	do	F. de la levée des B. aux L	300 00
P. Leclerc	do	do	do	300 00
P. Fennelly	do	do	do	300 00
J. Odell	Anglais	Wesléyen	do	300 00
P. Paterson	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Gardien de bureau	384 00
M. Mullin	Irlandais	Catholique Romain	Messager	245 00
DeV. V. De Grand Pré	Canadien	do	Gardien de nuit	360 00
Bureau de poste de Québec.				
P. G. Huot	Canadien	Catholique Romain	Maître de poste	2,000 00
R. G. Patton	do	Anglican	Sous maître de poste	1,400 00
J. E. Bolduc	do	Catholique Romain	Commis de 1ère classe	1,200 00
P. Gingras	do	do	Commis de 3e classe	800 00
John Grey	Irlandais	do	do do	800 00
B. Lacasse	Canadien	do	do do	800 00
C. Chamberland	do	do	do do	800 00
O. Biron	do	do	do do	800 00
D. Vaughan	do	do	do do	800 00
W. Handford	do	do	Commis de 4e classe	500 00
H. Huot	do	do	Surnuméraire	300 00
W. Newman	do	do	do	360 00
E. Huot	do	do	do	300 00
A. Auger	do	do	Facteur	480 00
P. Neville	Irlandais	do	do	480 00
L. A. Rochette	Canadien	do	do	360 00
F. X. Labbé	do	do	do	360 00
O. Plamondon	do	do	Gard. de bur. et messager	300 00
J. Evarts	do	do	Assistant-messager	300 00
Bureau de poste de Frédéricton, N.-B.				
A. S. Phair	Canadien	Anglican	Maître de poste	1,200 00
H. J. Thorne	Anglais	Wesléyen	Commis Senior	800 00
J. Cameron	Canadien	Eglise d'Ecosse	do Junior	400 00
D. Tobin	do	Catholique Romain	Facteur	pé. p. hon.
Bureau de poste de St. Jean, N.-B.				
John Howe	Canadien	Anglican	Maître de poste	2,000 00
James Woodrow	Irlandais	Congrégationaliste	Sous maître de poste	800 00
H. C. Frink	Canadien	Anglican	Commis	800 00
M. J. Potter	do	Catholique Romain	do	800 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES POSTES.—*Suite.*		
Bureau de poste, St. Jean, N.-B.,—Suite.				$ cts.
H. P. Otty	Canadien	Anglican	Commis	600 00
R. C. McIntyre	do		Commis de 4e classe	400 00
J. A. Armstrong	do	do	do do	400 00
A. McNicol	do	Anglican	do do	400 00
D. H. Waterbury	do	Baptiste	do do	300 00
J. McA. Hunter	do	do	do do	300 00
J. S. Flagler	do	do	Commis surnuméraire	300 00
J. Leetch	Irlandais	Eglise presbytérienne des provinces maritimes.	Gardien de bureau	400 00
James Leetch	do		Facteur	Payé par honoraires
R. McLaughlin	Canadien		do	
Wm. Young	Irlandais		do	
		DÉPARTEMENT DES POSTES—RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.		
John Graham	Canadien	Anglican	Commis de 2e classe	720 00
W. Blanchard	do	Presbytérien	Commis de 3e classe	600 00
J. F. Ruttan	do	Anglican	do	640 00
G. G. Falconer	do	Presbytérien	Surnuméraire	300 00
W. L. Blair	do	Anglican	do	300 00
Jno. Hopkirk	do	Presbytérien	do	300 00
A. Stewart	Irlandais	Anglican	do	300 00
W. H. Egleson	Canadien	do	do	300 00
D. Morris	do	Catholique Romain	do	300 00
C. B. Brodie	Australien	Anglican	do	300 00
E. A. D. Jones	Bermudes	do	do	300 00
R. A. Salter	Anglais	do	do	$1.50 par jour.
G. R. White	Canadien	do	do	
J. C. Jenkins	do	Wesléyen	do	
Jas. Fortier	do	Anglican	do	
J. C. Bonner	Anglais	Catholique Romain	do	
Service de la malle océanique.				
C. H. E. Tilstone	Anglais	Anglican	Com. de la malle océanique	*36
Chef du bureau de l'inspecteur				
(Aucune addit. au personnel)				
Bureau de l'inspecteur, division de London.				
W. H. Flood	Canadien	Anglican	2e classe	720 00
S. Burnham	do	do	3e do	520 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de London.				
(Aucune addit. au personnel)				

* $50 pour un voyage d'aller et retour en sus de son salaire.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES POSTES.—(RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.)—*Suite.*				
Bureau de l'inspecteur, division de Toronto.				$ cts.
A. B. Campbell	Anglais	Anglican	Surnuméraire	300 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Toronto.				
M. E. Kelly	Canadien	Catholique Romain	Commis de 3e classe	480 00
J. W. Rooney	Américain	do	do	480 00
E. F. Johnson	Canadien	do	do	480 00
L. V. Byrne	Irlandais	do	do	480 00
S. McLean	do	Méthodiste W.	do	480 00
Wm. Prest	Anglais	do	do	480 00
S. Jones	Canadien	Anglican	do	480 00
J. Street	do	do	Facteur de la poste	480 00
Bureau de l'inspecteur, division de Kingston.				
(Aucune addit. au personnel)				
Commis de la malle sur les chemin de fer attachés à la division de Kingston.				
D. Maloney	Irlandais	Catholique Romain	Commis de 3e classe	480 00
Bureau de l'inspecteur, division de Montréal.				
(Aucune addit. au personnel)				
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Montréal.				
J. P. Chillas	Canadien	Catholique Romain	Commis de 3e classe	480 00
A. Lachapelle	do	do	do	480 00
N. McLellan	do	Méthodiste W.	do	480 00
C. Hurlbut	do	Anglican	do	480 00
J. D. Anderson	Américain	Presbytérien	do	480 00
Bureau de l'inspecteur, division de Québec.				
Cyprien Vohl	Canadien	Catholique Romain	Commis de 4e classe	400 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division de Québec.				
Eugene Blondeau	Canadien	Catholique Romain	Commis de 2e classe	600 00
B. F. Gaudry	do	do	Commis de 3e classe	480 00
H. J. Kimlin	do	do	do	480 00
Donat Blondeau	do	do	do	480 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES POSTES.—(RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.)—*Suite.*				
Bureau de l'inspecteur, St. Jean, Nouveau-Brunswick.				$ cts.
W. D. Campbell	Canadien	Catholique Romain	Commis surnuméraire	300 00
Commis de la malle sur les chemins de fer attachés à la division du Nouveau-Brunswick.				
C. Ward	Canadien	Catholique Romain	C. de la malle sur les c. de f.	480 00
Jos. Thompson	do	Méthodiste	do	480 00
G. J. Ryan	do	do	do	480 00
Bureau de l'inspecteur, Halifax, Nouvelle-Ecosse.				
Issac Le Vesconte	Canadien	Anglican	Commis de 3e classe	480 00
E. A. Bent	do	Méthodiste	do	480 00
Département de la circulation, Halifax, Nouvelle-Ecosse.				
John Flowers	Canadien	Presbytérien	Surnuméraire	300 00
Jno. Wilson	do	Méthodiste	Facteur	300 00
H. S. Laurilliard	do	Anglican	do	300 00
Bureau de poste de London.				
(Aucune addit. au personnel)				
Bureau de poste d'Hamilton.				
Geo. W. Bull	Canadien	Anglican	Surnuméraire	300 00
D. J. Macqueen	Ecossais	do	do	300 00
Wm. S. Lynch	Canadien	Presbytérien	do	300 00
Bureau de poste de Toronto.				
A. T. Middleton	Canadien	Anglican	Surnuméraire	300 00
R. Winstanley	do	Disciple	do	300 00
Chas T. Bell	do	Anglican	do	300 00
J. Moerchfelder	Français	do	Commis de 3e classe	600 00
E. R. Hoogs	Canadien	do	Facteur	300 00
J. M. Shannon	do	Presbytérien	do	300 00
Paul Stewart	Irlandais	Baptiste	F. de la levée des B. aux L	300 00
J. Callaghan	do	Catholique Romain	Gardien	380 00
Jas. Carruthers	Canadien	Presbytérien	Surnuméraire	300 00
Geo. Crane	Irlandais	do	do	300 00
Bureau de poste de Kingston.				
Henry Dunbar	Irlandais	Anglican	Messager	300 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
DÉPARTEMENT DES POSTES.—(RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE.)—*Suite.*				
Bureau de poste, Ottawa.				$ cts.
F. Roberge	Canadien	Catholique Romain	Surnuméraire	300 00
C. J. Tasker	Anglais	Anglican	do	300 00
P. A. Maingy	Canadien	do	do	300 00
V. Daze	do	Catholique Romain	Facteur	300 00
B. Huckell	Anglais	Anglican	do	300 00
E. H. Williams	do	do	Surnuméraire	@ $1.50 par jour.
Bureau de poste, Montréal.				
J. A. Aylmer	Anglais	Episcopalien	Surnuméraire	300 00
Hy. McKenzie	Canadien	Catholique Romain	do	300 00
C. Lefebvre	do	do	Facteur	300 00
J. B. Plante	do	do	do	300 00
Jos. Melançon	do	do	do	300 00
A. S. Higgins	Ecossais	do	do	300 00
P. R. Madden	Irlandais	do	do	300 00
Jos. Beaudoin	Canadien	do	do	300 00
Frs. Ménard	do	do	do	300 00
P. Rottot	do	do	do	300 00
L. Lefebvre	do	do	do	300 00
J. Brennan	Irlandais	do	F. de la levée des B. aux L	300 00
P. Leahy	do	do	do	300 00
Ig. St. Amour	Canadien	do	Gardien de nuit	360 00
Bureau de poste, Québec.				
Wm. White	Anglais	Catholique Romain	Surnuméraire	300 00
J. G. Poston	do	Protestant	do	300 00
U. Vezina	Canadien	Catholique Romain	Faeteur	300 00
J. McClutchy	Irlandais	do	do	300 00
Bureau de poste, Frédéricton, N.-B.				
(Aucune addit. au personnel)				
Bureau de poste, St. Jean, N.-B.				
W. A. Black	Canadien	Anglican	Commis de 3e classe	800 00
Geo. Bell	Irlandais	Fresbytérien Ren.	Gardien de bureau	400 00
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ.				
William Henry Lee	Canadien-Irlandais	Anglican	Greffier du Conseil Privé	2,600 00
William A. Himsworth	Canadien-Anglais	do	Adjoint du do	2,150 00
Joseph Olivier Côté	Canadien-Français	Catholique Romain	Commis de 1re classe	1,550 00
Frederick H. Himsworth	Canadien-Anglais	Anglican	Surnuméraire de 1re classe	1,350 00
Henry Alexander	do	do	2e classe, junior	1,000 00
William Horace Lee	Canadien-Irlandais	do	do do	800 00
Michael Naughton	Irlandais	Catholique Romain	Gardien et messager	600 00
Joseph Cairns	do	Anglican	Messager	450 00
Patrick Batterton	do	Catholique Romain	do	450 00
Benoni Grenier	Canadien-Français	do	do	$1.25 par jour.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.—(*Service intérieur.*)				
A. Brunel	Anglais	Episcopalien	Commissaire	2,600 00
R. Shaw	Canadien-Anglais	do	Commis de la correspond.	1,600 00
E. Miall, Jr	Anglais	Indépendent	Comptable	1,600 00
J. F. Brown	do	Episcopalien	Commis	1,200 00
F. Measam	do	do	do	1,100 00
R. Nettle	do	do	do	1,000 00
R. Borradaile	do	do	do	1,100 00
A. Begg	Ecossais	Eglise d'Ecosse	do	1,200 00
Wm. Himsworth, Jr	Canadien-Anglais	Episcopalien	do	550 00
E. D. Clark	Anglais	do	do	950 00
M. Battle	Irlandais	Catholique Romain	do	850 00
B. H. Seakles	Nouv.-Brunswick	Baptiste	do	450 00
Neil Stewart	Canadien	Eglise d'Ecosse	do	800 00
H. A. Ford	Anglais	Episcopalien	do	700 00
F. R. E. Campeau	Canadien-Français	Catholique Romain	do	800 00
John Fowler	Anglais	Méthodiste	Messager	450 00
George Fowler	do	do	do	330 00
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN. (*Service extérieur,*) ONTARIO.				
DISTRICT DE LONDON.				
Division de Windsor.				
Charles E. Romain	Canadien	Episcopalien	Inspecteur	1,600 00
Charles G. Fortier	do	do	Sous-percepteur	800 00
George W. Foot	Irlandais	do	do	800 00
Robert N. Elliott	Canadien	do	do	400 00
Charles T. Dupont	do	do	Teneur de livres	800 00
Thomas Cross	Irlandais	do	Douanier	500 00
William Gill	do	Presbytérien	do	600 00
W. J. Gerald	Canadien	Episcopalien	do	700 00
Wm. F. Metcalfe	do	do	do	600 00
Division de Sarnia.				
Robert B. Somerville	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	1,200 00
Peter McGlashan	do	do	do	800 00
John Shields	do	do	Douanier	700 00
Townsend S. Vidal	Anglais	Episcopalien	do	600 00
Division de London.				
Peter McClary	Américain	Méthodiste W.	Percepteur	1,200 00
Daniel Hanvey	Irlandais	Presbyterien	Sous-percepteur	400 00
W. H. Armstrong	do	do	do	500 00
H. Hunter	do	Episcopalien	Douanier	700 00
Wm. Moore	do	do	do	700 00
Richard B. Dixon	Canadien	do	do	700 00
James Magee Yates	Irlandais	Méthodiste	do	500 00
H. A. Smith	Canadien	Episcopalien	Teneur de livres	700 00
Division de Goderich.				
Chas. Widder	Anglais	Episcopalien	Percepteur	800 00
Wm. Withers	do	do	de	500 00
Wm. Smith	Irlandais	do	Sous-percepteur	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service extérieur.*)—ONTARIO.—*Suite.*				
Division de Goderich.—Suite.				$ cts.
Alex. Cavan	Canadien	Episcopalien	Percepteur de l'accise	500 00
Geo. V. Elwood	Irlandais	do	do do	500 00
Division de Paris.				
D. W. Hart	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
John McWhinnie	Ecossais	Presbytérien	Douanier	600 00
R. F. Nelles	Canadien	Episcopalien	Sous-percepteur	800 00
John Patton	Irlandais	Méthodiste W	Percepteur de l'accise	500 00
Thomas C. J. Racey	Canadien	Episcopalien	do do	700 00
W. P. Master	do	do	do do	500 00
Division de Guelph.				
James Gow	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	1,200 00
Donald McLean	do	do	Sous-percepteur	800 00
Geo. Rennie	do	do	Percepteur de l'accise	700 00
John White	Canadien	Méthodiste	do do	700 00
James H. Kenning	do	Presbytérien	do do	700 00
James D. Kennedy	Irlandais	do	do do	700 00
John McD. Campbell	Canadien	do	do do	600 00
John W. Petrie	Ecossais	Episcopalien	do do	500 00
Charles T. Dickson	Canadien	Presbytérien	do do	600 00
M. T. McCord	Irlandais	do	do do	600 00
Geo. Kirk	Canadien	do	do do	600 00
DISTRICT DE TORONTO.				
Division de Hamilton.				
Henry Godon	Anglais	Episcopalien	Inspecteur	1,600 00
William Patton	Irlandais	Presbytérien	Percepteur	1,200 00
John Stewart	Canadien	do	Percepteur de l'accise	700 00
H. T. Crawford	do	Méthodiste	do do	600 00
Andrew Stewart	do	Catholique Romain	do do	600 00
Andrew McPherson	Ecossais	Presbytérien	do do	600 00
John Jagoe	Irlandais	Episcopalien	do do	500 00
John Thompson	Ecossais	Presbytérien	Traversier	300 00
S. F. Ross	Anglais	Episcopalien	Percepteur de l'accise	700 00
Division de Ste. Catherine.				
James Seymour	Irlandais	Méthodiste	Percepteur	1,200 00
John G. Conway	do	Catholique Romain	Sous-percepteur	800 00
James Kinnear	Ecossais	Presbytérien	do	600 00
Division d'Algoma.				
Geo. A. Ironside	Canadien	Episcopalien	Percepteur	400 00
Division de Toronto.				
Geo. P. Dickson	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	1,600 00
James Shaw	do	do	Sous-percepteur	1,200 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.=*Service extérieur.*)—ONTARIO.—*Suite.*				
Division de Toronto.—Suite.				$ cts.
John Morrow	Canadien	Methodiste W.	Député percepteur	800 00
A. D. Macdonell	do	Catholique Romain	Assistant percepteur	700 00
R. A. Hartley	Ecossais	Presbytérien	Deputé do	600 00
W. M. Gorrie	do	do	Percepteur de l'accise	800 00
Samuel Grecy	Anglais	Baptiste	do	700 00
Paul M. Robins	do	Méthodiste W.	do	700 00
John Spence	Irlandais	Episcopalien	do	700 00
S. M. Sanford	Canadien	do	do	500 00
James M. Rogerson	Ecossais	Presbytérien	do	700 00
Geo. A. Rogers	Anglais	Episcopalien	Messager	400 00
James Bennett	do	do	Percepteur de l'accise	600 00
M. C. Stratton	Canadien	Méthodiste	do	500 00
C. W. Walker	do	do	do	500 00
Fred Lowe	do	Episcopalien	do	500 00
Division de Collingwood.				
W. J. Graham	Canadien	Episcopalien	Percepteur intérimaire	600 00
Division de Peterborough.				
Thomas White	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	500 00
James B. Knowlson	Canadien	do	Sous-percepteur	400 00
Division de Cobourg.				
Wm. Graveley	Anglais	Episcopalien	Percepteur	900 00
John Wilson	Irlandais	Méthodiste	Sous-percepteur	900 00
Francis Murphy	do	Catholique Romain	Percepteur de l'accise	600 00
DISTRICT DE KINGSTON.				
Division de Belleville.				
A. N. Striker	Canadien	Episcopalien	Inspecteur	1,600 00
E. R. Benjamin	do	do	Percepteur	1,200 00
W. F. Gouin	do	Catholique Romain	Percepteur de l'accise	700 00
W. L. Hamilton	do	Episcopalien	do	700 00
E. A. Evershed	Anglais	do	Sous-percepteur	400 00
Division de Kingston.				
A. Thibodo	Canadien	Presbytérien	Percepteur	1,200 00
Fleming Rowland	do	do	Percepteur de l'accise	700 00
P. B. Macnamara	do	Catholique Romain	do	500 00
Thos. Alexander	Irlandais	Presbytérien	do	500 00
Division de Perth.				
Daniel Kellock	Canadien	Baptiste	Sous-percepteur	600 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.—(*Service extérieur.*)—ONTARIO.—*Suite.*				
				$ cts.
Divtsion d'Ottawa.				
Alexander Graham	Ecossais	Méthodiste	Percepteur	800 00
Jno. M. Henry	Irlandais	Episcopalien	do de l'accise	700 00
G. S. O'Brien	Canadien	do	do	500 00
Division de Prescott.				
S. B. Merrill	Canadien	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
Geo. C. Longley	do	do	Sous-percepteur	300 00
John Ford	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur de l'accise	600 00
W. J. Geralds				100 00
Geo. W. Brown	Anglais	Episcopalien	Percepteur de l'accise	500 00
Division de Cornwall.				
Neil McLean	Canadien	Presbytérien	Percepteur	500 00
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.—(*Service extérieur*).—QUEBEC.)				
DISTRICT DE MONTREAL.				
Division de Montréal.				
Raphaël Bellemare	Canadien-Français	Catholique Romain	Inspecteur	1,600 00
Philip Durnford	Anglais	Episcopalien	Percepteur	1,600 00
Louis G. Fauteux	Canadien-Français	Catholique Romain	do	1,200 00
William Hastie	Ecossais	Presbytérien	Sous-percepteur	700 00
Louis Blanchard	Canadien-Français	Catholique Romain	do	600 00
John Dodd	Anglais	Episcopalien	Teneur de livres	800 00
Edmond DuFoy	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur de l'accise	700 00
Charles H. Leroux	do	do	do	700 00
Raymond Richard	do	do	do	700 00
Louis J. Vincent	do	do	do	700 00
François Dugnet	do	do	do	600 00
Jacques Villeneuve	do	do	do	600 00
John Pickett	Anglais	Episcopalien	do	600 00
Chas. Barker	do	Presbytérien	do	500 00
Dugald McDonald	Canadien	Catholique Romain	do	500 00
Achille DuFoy	do	do	do	500 00
Division de Beauharnois.				
A. McEachern	Canadien-Français	Méthodiste W.	Percepteur	400 00
Division de St. Jean.				
Pierre Regnier	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Division de Terrebonne.				
C. J. Leclaire	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Adolphe Delisle	do	do	Sous-percepteur	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service extérieur.*)—QUÉBEC.—*Suite.*				
Division de St. Hyacinthe.				$ cts.
Charles A. Boivin	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Aimé Roy	do	do	Député-percepteur	400 00
Division de Sherbrooke.				
J. Griffiths	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	400 00
L. A. Perkins	Canadien	Episcopalien	Député-percepteur	400 00
Division de Trois-Rivières.				
B. Lasalle	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	400 00
DISTRICT DE QUÉBEC.				
Division de Québec.				
James M. LeMoine	Canadien-Français	Catholique Romain	Inspecteur	1,600 00
J. E. Fortier	do	do	Percepteur	1,200 00
M. McNamara	Irlandais	do	Percepteur de l'accise	600 00
J. H. Cahill	do	do	Comptable	700 00
J. Rouleau	Canadien	do	Percepteur de l'accise	600 00
George Bourassa	do	do	do	500 00
Chas. Bélanger				500 00
James Courtney	Irlandais	Episcopalien	Commis surnuméraire	600 00
J. D. Stewart				500 00
George Neilan	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur de l'accise	500 00
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service extérieur.*)—NOUVELLE-ECOSSE.				
DISTRICT DE LA N.-ECOSSE.				
Division d'Halifax.				
Archibald Patterson	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Inspecteur	1,600 00
Samuel Tupper	do	do	Percepteur	1,200 00
Angus McLeod	do	do	Percepteur de l'accise	700 00
John D. Nash	do	Méthodiste	do	500 00
B. H. Blanchard	do	Presbytérien	do	500 00
Patrick Hagerty	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00
Division de Yarmouth.				
J. W. H. Rowley	Anglais	Episcopalien	Percepteur	500 00
James Grant				500 00
Division de Pictou.				
W. J. Loraine	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Percepteur	800 00
Division du Cap Breton.				
Lachlin Robertson	Ecossais	Presbytérien	Percepteur	500 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service extérieur.*)—NOUVEAU-BRUNSWICK.				
DISTRICT DU NOUV.-BRUNSWICK.				$ cts.
Division de Miramichi.				
Thomas Hanford	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Inspecteur	1,600 00
J. T. Griffin	do	Catholique Romain	Percepteur	800 00
Division de St. Jean.				
R. W. Crookshanks	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Percepteur	1,200 00
Geo. Travis	do	do	Percepteur de l'accise	700 00
H. F. Stephens	do	do	do	500 00
John E. Ganong	do	Méthodiste	do	700 00
Thos. Potts	do	do	do	500 00
John Frederickson	do	do	do	500 00
Division de St. Etienne.				
Henry Hutton	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	Percepteur	300 00
Dominion.				
John Davis	Canadien	Catholique Romain	Assistant-inspecteur des distilleries	1,200 00
Division de la Madeleine.				
J. J. Fox	Canadien	Catholique Romain	Douanier	300 00
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service de l'inspecteur-mesureur.*)				
Division de Québec.				
William Quinn	Irlandais	Catholique Romain	Inspecteur	2,000 00
Alexander Fraser	do	Baptiste	Teneur de livres	1,600 00
Thomas J. Walsh	do	Catholique Romain	Caissier	1,200 00
Thomas Quinn	do	do	Commis des spécifications	800 00
Pierre Millar	Canadien-Français	do	do	800 00
Thomas Power	Irlandais	do	do	800 00
Edward Duggan	do	do	do	600 00
Wilfrid Launière	Canadien-Français	do	do	600 00
James Prendergast	do	do	do	725 00
Joseph E. Belland	do	do	do	500 00
F. X. Drouin	do	do	do	500 00
Z. Levasseur	do	do	do	500 00
James Foley	Irlandais	do	do	500 00
John Tiernay	do	do	Messager	400 00
Division de Montréal.				
C. E. Belle	Canadien-Français	Catholique Romain	Député-inspecteur	500 00
Jean C. Coursolles	do	do	Teneur de livres	*100 00
Division de Sorel.				
F X. Belland	Canadien-Français	Catholique Romain	Commis	100 00

* Payé $100 pour la saison.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service des glissoires et estacades.*)				
Division d'Ottawa.				$ cts.
A. J. Russell	Ecossais	Chrétien	Percept. des droits sur gliss. et agent des bois de la cour.	1,840 00
Chas. T. McNutt	Irlandais	Presbytérien	Assistant	1,200 00
James Ritchie	Canadien	do	Commis Senior	700 00
A. J. Russell	do	Chrétien	Dessinateur intérimaire	600 00
Edward T. Smith	do	Catholique Romain	Commis	550 00
John Cameron	Ecossais	Méthodiste	Comptable de bois	620 00
Henry Codd	Anglais	Epizcopalien	Commis	550 00
Division de Québec.				
McLean Stewart	Ecossais	Presbytérien	Percept. des droits sur gliss. et agent des bois de la cour.	1,800 00
William O'Kane	Irlandais	Catholique Romain	Assistant	1,200 00
John Mackay	Ecossais	Presbytérien	Commis	800 00
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service du canal.*)				
Inspection des canaux.				
Robert Bell	Anglais	Presbytérien	Inspecteur	1,400 00
Division de Beauharnois.				
George Ellis	Anglais	Episcopalien	Percepteur	750 00
Division de Port Colborne.				
W. A. Rooth	Canadien	Episcopalien	Percepteur	1,400 00
J. T. Scholfield	do	Presbytérien	Commis	500 00
Gordon Wilson	do	Episcopalien	Commis et employé de nuit.	300 00
John E. Leggett	do	do	Commis	600 00
Division de Chambly.				
H. D'Archambault	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	1,100 00
N. Berger	do	do	Sous-percepteur	400 00
Division de Cornwall.				
James A. Phelan	Canadien	Catholique Romain	Percepteur	600 00
Division de Dunnville.				
Thomas L. Tipton	Anglais	Méthodiste W.	Percepteur	750 00
Division d'Edwardsburg.				
R. T. McMillan	Canadien	Catholique Romain	Percepteur	750 00
J. Reid	Irlandais	Presbytérien	Douanier	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN—(*Service du canal.*)—*Suite.*				
Division de Port Dalhousie.				$ cts.
John J. Clark	Canadien	Episcopalien	Percepteur	1,000 00
Division d'Hamilton.				
John Thompson	Ecossais	Presbytérien	Traversier	300 00
Division de Lachine.				
Joseph Dubreuil	Canadien-Français	Catholique Romain	Sous-percepteur	1,000 00
John O'Neill	Canadien	do	Commis	700
Division d'Ottawa.				
George A. Carman	Canadien	Episcopalien	Percepteur	600 00
Division de Port Robinson.				
James McCoppin	Irlandais	Episcopalien	Percepteur	720 00
Division de l'écluse St. Ours.				
Jules LeBœuf	Canadien-Français	Catholique Romain	Percepteur	400 00
Division de St. Jean.				
John Brennan	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	720 00
Division de l'écluse Ste. Anne.				
John Barrett	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	700 00
Division de Ste. Catherine.				
James Clark	Canadien	Episcopalien	Commis	200 00
Division de Port Maitland.				
Thomas Galbraith	Canadien	Presbytérien	Percepteur	500 00
Division de Montréal du canal de Lachine.				
Alfred Gough	Anglais	Episcopalien	Percepteur	2,080 00
Brian Hayes	Irlandais	Catholique Romain	1er commis	1,000 00
P. C. Lacine	Canadien-Français	do	Surintendant	1,000 00
S. H. Bouchette	do	do	Commis adjoint	750 00
G. W. Ross	Irlandais	Méthodiste W.	do	750 00
Charles Mongeon	Canadien-Français	Catholique Romain	Gardien de quai	600 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
REVENU DE L'INTÉRIEUR DU GOUVERNEMENT CANADIEN.—(*Service des Canaux.*)—*Suite.*				
Division de Montréal du Canal de Lachine.—Suite.				$ cts.
Thomas McNally	Irlandais	Catholique Romain	Préposé à l'entrepôt	$1.50 par jour.
A. Campbell	Ecossais	Baptiste	Commis-adjoint	$1.50 par jour.
Pierre Larvis	Canadien-Français.	Catholique Romain	Gardien de moulin	$20 par mois.
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.				
T. Trudeau	Canadien-Français	Catholique Romain	Député du Ministre	3,500 00
F. Braun	do	do	Secrétaire, premier commis.	2,050 00
T. B. French	Anglais	Anglican	Correspond'e, Sr. 2e classe.	1,150 00
D. Carey	Irlandais	Catholique Romain	do Jr. do	1,000 00
W. J. Tilley	Anglais	Anglican	do do do	700 00
H. A. Fissiault	Canadien-Français	Catholique Romain	Affaires de Loi, 1re classe	1,500 00
F. H. Ennis	do Irlandais	do	Journ'x et arch., Jr. 2e clas.	1,000 00
G. Verret	do Français	do	do do	750 00
J. R. Arnold	do Anglais.	Anglican	do do	850 00
J. F. N. Bonneville	do Français	Catholique Romain	do do	1,100 00
J. Baine	Ecossais	Eglise d'Ecosse	Teneur de livres de 1re classe	1,700 00
O. Dionne	Canadien-Français	Catholique Romain	do Jr. 2e classe.	1,000 00
R. McG. Moffatt	Nouvelle-Ecosse	Anglican	do do	800 00
J. W. Harper	Anglais	do	Payeur, Senior do	1,530 00
S. McLaughlin	Irlandais	Swedenborgian	Photographe et Service général. } Jr. 2nd.	1,060 00
L. Lefebvre	Canadien-Français	Catholique Romain	do aspirant	300 00
John Page	Ecossais	Presbytérien libre.	Ingénieur-en-chef	3,240 00
F. P. Rubidge	Anglais	Anglican	Sous-ingénieur	2,400 00
G. F. Baillairgé	Canadien-Français	Catholique Romain	Ingénieur, 1re classe	1,800 00
T. Monro	Irlandais	Anglican	do do	1,680 00
J. E. Boyd	Canadien-Ecossais.	do	do do	1,680 00
J. H. Rowan	Irlandais	do	do do (Surnum.)	1,350 00
T. Guerin	do	Catholique Romain	do Senior de 2e classe	1,150 00
E. H. Parent	Canadien-Français	do	do do do	1,150 00
J. LeB. Ross	do Ecossais	Anglican	do do do	1,150 00
C. McCarthy	Irlandais	Catholique Romain	do et cartes do	1,150 00
C. E. Michaud	Canadien-Français	do	do Junior 2nd	950 00
J. L. R. Steekel	Alsacien	do	do do	850 00
J. Deslauriers	Canadien-Français	do	Messager	500 00
H. Potvin	do	do	do	500 00
M. Walsh	Irlandais	do	do	500 00
Canal de Lachine.				
J. G. Sippell	Américain	Protestant	Ingénieur résident	2,240 00
Wm. Horsnell	Anglais	do	Commis	800 00
M. Conway	Irlandais	Catholique Romain	Surintendant	1,000 00
T. Hewitt	do	do	Payeur	1,600 00
T. O'Neill	do	do	Eclusier	360 00
Thomas John	Anglais	Protestant	do	360 00
Pat. Redmond	Irlandais	Catholique Romain	do	360 00
John Hughes	Canadien-Irlandais	do	do	360 00
M. Fitzpatrick	Irlandais	do	do	360 00
L. Franklin	do	do	Gardien de pont	340 00 $40 p.loye

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*		
Canal de Lachine.—Suite.				$ cts.
H. McReavy	Irlandais	Catholique Romain	Gardien du pont	340 00
M. Dowling	do	do	do	340 00 $40 p. loyer
R. Newman	do	do	do	340 00
L. Simard	Canadien-Français	do	do	280 00
James Low	Ecossais	Protestant	do	340 00
John Neagle	Irlandais	Catholique Romain	Gardien d'estacade	340 00
John Keliher	do	do	Assistant gardien du pont	$328 50 ou 90c p. jour
John Moore	do	do	Messager et garde-mags'n	$1 p. jour en été. 90c p. jour en hiver.
Pat. Fitzpatrick	do	do	Assistant gardien du pont	
Arthur O'Neill	do	do	Journalier	
James Doyle	do	do	do	
J. Tynen	do	do	do	
M. Ainwright	do	do	do	
Robert Reilly	do	Protestant	do	
Jas. Kennedy	do	Catholique Romain	do	
Wm. Struthers	Ecossais	Protestant	do	$1 00 par jour.
Wm. O'Brien	Irlandais	Catholique Romain	do	
Joseph Deschamps	Canadien-Français	do	do	
S. J. O'Sullivan	Irlandais	do	do	
J. Townsley	do	Protestant	do	
R. Gamble	do	do	do	
M. Powell	do	Catholique Romain	do	
J. Carroll	do	do	Assistant gardien de pont	
Wm. Murphy	Canadien-Irlandais	do	do do	
T. McLaughlin	Irlandais	do	Charpentier	$1 30 par jour.
Francis Paré	Canadien-Français	do	do	
J. Bennett	do Irlandais	do	do	
J. Costello	Irlandais	do	Contre-maître charpentier	$1 75 par jour.
W. McNown	Anglais de l'Ile de Man	Protestant	do des réparations	$2 p. jour.
H. Gairn	Irlandais	Catholique Romain	Plongeur et journalier	$1 50 par jour en été $1 p. jour en hiver.
M. Tierney	do	do	Journalier	$1 p. jour.
Jas. Ainwright	Ecossais	do	do	$1 do
Alex. Cockburn	Irlandais	Protestant	Capitaine, dragueur No. 1.	$60 p. mois
E. McMullin	do	Catholique Romain	Mécanicien do à vap.	$60 p. mois
Canal de Beauharnois.				
P. Laurencel	Canadien-Français	Catholique Romain	Surintendant	1,000 00
G. Ellis	Anglais	Protestant	Payeur	100 00
Wm. Reed	Canadien-Anglais	Catholique Romain	Eclusier	340 00
Pre. Lafort	Canadien-Français	do	do	340 00
O. Bourbonnais	do	do	do	340 00
Jos. L. Godin	do	do	do	340 00
A. Boyer	do	do	do	340 00
S. Smith	Anglais	Protestant	do	340 00
P. N. Trottier	Canadien-Français	Catholique Romain	do	340 00
G. Denault	do	do	do	340 00
E. Lefebvre	do	do	do	340 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*		
Canal de Beauharnois.—Suite.				$ cts.
L. Leduc	Canadien-Français	Catholique Romain	Gardien de pont	280 00
P. Barrett	do	do	do	$1 00 par jour.
P. Chatigny	do	do	Journalier	
M. Langlois	do	do	do	
H. Martin	do	do	do	
M. Roy	do	do	do	
J. Auger	do	do	do	
F. Perron	do	do	do	
N. Patenaude	do	do	do	
M. Hénault	do	do	do	
T. Lefebvre	do	do	do	
Paul Roy	do	do	do	
N. Lebœuf	do	do	do	
F. Sénécal	do	do	do	
P. Ledoux	do	do	do	
D. Perron	do	do	do	
F. Charrette	do	do	do	
G. Leduc	do	do	do	
O. Chevalier	do	do	do	
N. Deschamps	do	do	do	
O. Lafleur	do	do	Traversier	
J. Lafleur	do	do	do	
Ecluse de Ste. Anne.				
J. Foreman	Canadien-Anglais.	Protestant	Eclusier	400 00
J. Barrett	Irlandais	Catholique Romain	Percepteur	625 00
L. Lamarche	Canadien-Français	do	Journalier	$1 00 par jour.
P. Paquette	do	do	do	
A. Lauzon	do	do	do	
Canaux de Carillon et Grenville.				
W. B. Forbes	Canadien-Ecossais.	Protestant	Surintendant	600 00
G. T. Forbes	do	do	Eclusier et percepteur	90 cts. par jour.
H. Cumming	Ecossais	do	do do	
J. Mason	Anglais	Catholique Romain	Eclusier	255 50
Wm. Cox	Gallois	Protestant	do	255 50
T. Foreman	Canadien-Anglais.	do	do	292 00
C. Hartley	Anglais	do	do	70 cts. par jour.
Geo. C. Hartley	Canadien-Anglais.	do	do	255 0
M. Lafrance	Canadien-Français	Catholique Romain	Eclusier	80 cts. par jour.
J. Ladouceur	do	do	do	
G. Foreman	Canadien-Anglais.	Protestant	do	
W. Perrier	Canadien-Français	Catholique Romain	do	
Jos. Teck	do	do	do	
A. Perrier	do	do	do	
F. Sauvé	do	do	do	
N. Deforce	do	do	do	
F. Tassé	do	do	do	
E. Poulin	do	do	do	
A. St. Denis	do	do	do	
E. Hartley	Canadien-Anglais.	Protestant	do	
J. Kayson	Irlandais	do	do	
L. Le Roy	Canadien-Français	do	do	
Robert Robinson	Irlandais	do	do	

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*		
Canal de Chambly.				$ cts.
C. Préfontaine	Canadien-Français	Catholique Romain	Surintendant	1,000 00
J. Brennan	Irlandais	do	Eclusier	300 00
S. Bell	Anglais	Protestant	do	300 00
S. Robinson	Irlandais	Catholique Romain	do	300 00
E. Laboissière	Canadien-Français	do	do	300 00
A. Hender	Allemand	do	do	300 00
P. Leblanc	Canadien-Français	do	do	300 00
S. Malhiot	do	do	do	300 00
F. X. Berger	do	do	do	300 00
F. Chalon	do	do	do	300 00
N. Berger	do	do	do	300 00
O. Edson	Américain	Protestant	Gardien de pont	280 00
T. Fryer	Canad.-Allemand	Catholique Romain	do	280 00
M. Sauvage	Canadien-Français	do	do	280 00
L. Papineau	do	do	do	280 00
J. Collette	do	do	do	280 00
E. Languedoc	do	do	do	280 00
C. Dubuc	do	do	do	280 00
J. Langlois	do	do	Traversier	145 00
Ecluse et digue de St. Ours.				
L. Larue	Canadien-Français	Catholique Romain	Surintendant	$2 00 par jour.
J. Leboeuf	do	do	Percepteur	400 00
F. Duval	do	do	Journalier	90 cts. per jour.
C. Lemay	do	do	do	90 cts. per jour.
Canal de Cornwall.				
D. A. McDonell	Canadien	Catholique	Surintendant	1,000 00
W. Tackebury	do	do	Eclusier	400 00
J. Tanner	Anglais	Protestant	do	280 00
M. Gleeson	Irlandais	Catholique	do	280 00
D. McDonald	Canadien	do	do	280 00
E. Cass	Irlandais	do	do	365 00
J. Denneney	Canadien	do	Gardien de pont	240 00
M. Orr	Irlandais	Protestant	Journalier	$1 00 par jour.
J. Robinson	do	do	do	$1 00 par jour.
J. Bridges	Canadien	do	do	$1 00 par jour.
P. Kirwin	Irlandais	Catholique	do	$1 00 par jour.
J. Tobin	do	do	do	$1 00 par jour.
J. Bowie	do	Protestant	do	$1 00 par jour.
J. Blandin	Anglais	do	do	$1 00 par jour.
J. Hunter	Irlandais	do	do	$1 25 par jour.
G. Gallinger	Canadien	do	do	$1 00 par jour.
A. McMillan	do	Catholique	do	$1 00 par jour.
R. Martin	Irlandais	Protestant	do	$1 00 par jour.
D. McCourt	do	Catholique	do	$1 00 par jour.
J. Gillie	Canadien	Protestant	do	$1 00 par jour.
T. Blackadder	do	do	do	$1 00 par jour.
J. Gleeson	Irlandais	Catholique	do	$1 00 par jour.
Wm. Bridges	Canadien	Protestant	do	$1 00 par jour.
W. Kennedy	Irlandais	do	do	$1 00 par jour.
D. Gillespie	Canadien	do	do	$1 00 par jour.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*				
Canal Cornwall.—Suite.				
A. Runions	Canadien	Protestant	Journalier	$1 00 par jour.
E. Prescod	do	do	do	
G. Ross	do	do	do	
W. Phillips	do	do	do	
A. Annable	do	do	do	
T. Shields	Irlandais	Catholique	do	
O. O'Keefe	do	do	do	
A. McDonald	Canadien	do	do	
L. Gaffney	do	do	do	
John Denneny	Canadien	Catholique	Gardien adjoint de pont	1 00 Par jour.
A. Gillespie	Irlandais	Protestant	Journalier	90
Pat. Denneny	Canadien	Catholique	do	90
J. Phillips	do	Protestant	Cont.-maître de chalands et touage des cha. p. les chev.	1 50
A. E. Cadwell	do	do		1 25
Wm. Stoneburner	do	do	Gardien du phare	75
D. McDonell	do	Catholique	Charpentier	2 00
R. Lockerbie	do	Protestant	do	1 50
P. Denneny	do	Catholique	Journalier	90
Canaux de Williamsburgh.				
Isaac N. Rose	Ecossais	Protestant	Surintendant	1,000 00
C. C. Farran	Irlandais	do	Maître-éclusier	280 00
C. De Castle	Anglais	do	do	280 00
R. Toye	Irlandais	do	do	280 00
R. Watt	do	do	do	280 00
John Lane	do	Catholique	do	280 00
Wm. Reid	do	Protestant	do	280 00
Chas. Farran	do	do	Journalier	$1 00 par jour.
Chas. Summers	do	do	do	
R. Armstrong	do	do	do	
T. Cutler	Français	Catholique	do	
A. Conlin	Irlandais	do	do	
J. Cheney	Français	do	do	
P. McDonell	Irlandais	do	do	
G. Keeler	Allemand	Protestant	do	
F. Doherty	Irlandais	Catholique	do	
James Reid	Ecossais	Protestant	do	
R. Bare	Irlandais	do	do	
J. Mellon	do	do	do	
Glissoires et constructions de la rivière Ottawa.				
H. Merrill	New Hampshire, E.-U	Episcopalien	Surintendant	1,640 00
D. Scott	Ecossais	Presbytérien	Comptable et commis	900 00
Wm. Kane	Irlandais	Catholique Romain	Messager	313 00
B. Sweezey	Nouv.-Brunswick	do	Député-maître de glissoires	.....
M. Holt, sen	New Hampshire, E.-U	Episcopalien	do	300 00
J. Rowan	Irlandais	Méthodiste W	do	300 00
John Landon	Canadien descendant d'Américain	do	do	$1 00 par jour.
A. Proudfoot	Ecossais	Presbytérien	do	
D. Carmichael	do	do	do	300 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
		DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*		
Glissoires et constructions de la rivière Ottawa.—Suite.				
W. Thomson	Irlandais	Presbytérien	Député-maître de glissoire	$1 00 par jour.
J. McLaren	Ecossais	do	do	300 00
E. McCrea	Irlandais	Catholique Romain	Gardien d'estacades	$1 25 par jour.
D. McFarlane	Canadien-Ecossais.	Presbytérien	Député-maître de glissoire.	300 00
J. McDonald	Irlandais	Tenets of Plymouth Brethren	do	534 96
R. McPhaden	Ecossais	Presbytérien	do	$1 25 par jour.
Chas. Wright, décédé				
J. Barry	Irlandais	Catholique Romain	Député-maître de glissoire.	300 00
Glissoires du Saguenay,				
D. Boulanger	Canadien-Français	Catholique Romain	Surintendant	400 00
J. Chalifour	do	do	Maître-adjoint de glissoire.	244 00
Constructions sur le St. Maurice.				
H. R. Symmes	Américain	Presbytérien	Surintendent	1,400 00
J. B. Normand	Canadien-Français	Catholique Romain	Gardien de l'estacade	$2 00 par jour.
F. Rousseau	do	do	do de la glissoire	
A. Rousseau	do	do	Maître adjoint de glissoire	$36 00 par moie.
A. Latreille	do	do	Gardien de l'estacade	$1 00 par jour.
J. Blondin	do	do	do	
F. Lacroix	do	do		
Canal St. Pierre, N.-E.				
W. M. Kavanagh	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	Maître éclusier	280 00
Canal Welland.				
F. D. Woodruff	Canadien	Protestant	Machiniste résident	3,000 00
Fred Holmes	Anglais	do	do adjoint et commis	$2 00 par jour.
Thos. Adams	Canadien	do	Payeur et commis	1,440 00
J. P. Boomer	Irlandais	do	Maître de havre	1,125 00
N. Higgins	Anglais	do	Maître de havre et charpentier	600 00
F. Ramsay	Irlandais	do	Régulateur de l'eau	600 00
C. Thrush	Andlais	do	Régulateur-adj. de l'eau	$1 00 par jour.
W. Ahern	Irlandais	Catholique Romain	Surveillant des ouvrages	52 00
R. Collier	Américain	Protestant	Premier charpentier.	75 00
T. R. Secord	Canadien	do	Charpentier	75 00
H. Higgins	Anglais	do	Contre-maître	30 00
Mrs. Cook	Irlandais	Catholique Romain	Messager	12 00
J. Fluellan	Canadien	Protestant	Maître éclusier	30 00
W. Chace	Anglais	do	do	30 00
R. Morrisson	Irlandais	do	do	30 00

Par mois.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*				
Canal Welland.—Suite.				
J. Woodall	Anglais	Protestant	Maître-éclusier	$34 00 par mois en été.
J. McGillvray	Ecossais	do	do	$30 00 par mois en hiver.
T. Barrett	Irlandais	do	Eclusier	$34
A. Hamilton	Ecossais	do	do	34
John Howe	Irlandais	Catholique Romain	do	34
J. Nestor	do	do	do	30
W. Weaver	Canadien	Protestant	do	30
James Howe	Irlandais	Catholique Romain	do	30
W. Walker	Canadien	Protestant	Maître-éclusier	30
A. Carl	Irlandais	Catholique Romain	Eclusier	30
J. Malpass	do	Protestant	Maître-éclusier	34
J. Turnbull	Ecossais	do	Eclusier	34
F. Meagher	Irlandais	Catholique Romain	Maître-éclusier	30
W. Hare	do	Protestant	Eclusier	30
M. Driscoll	do	Catholique Romain	do	30
H. Hagen	do	do	do	30
J. Bradley	Canadien	Protestant	Maître-éclusier	30
R. Boyle	Irlandais	do	Eclusier	30
H. Plumsted	Canadien	do	do	30
D. McCarthy	Irlandais	Catholique Romain	Maître-éclusier	30
E. Boyle	do	Protestant	do	30
A. Bradley	Canadien	do	Eclusier	30
W. Wilson	do	do	do	30
B. Clark	do	do	Maître-éclusier	30
John Reilly	Irlandais	Catholique Romain	do	30
C. P. Bradly	Canadien	Protestant	Eclusier	30
M. Nestor	Irlandais	Catholique Romain	do	30
J. Cogan	do	do	Maître-éclusier	30
Thos. Flynn	Canadien	do	do	30 } Par mois.
A. Winslow	Irlandais	Protestant	Eclusier	30
Henry Hair	do	do	do	30
G. A. Darley	Canadien	do	Maître-éclusier	30
M. Moran	Irlandais	Catholique Romain	do	34
Jas. Delaney	Canadien	do	Eclusier	34
W. Cochran	Ecossais	Protestant	Maître-éclusier	30
R. Gibson	Irlandais	do	Eclusier	30
W. Cavers	Ecossais	do	Maître-éclusier	30
F. Weaver	Canadien	do	Eclusier	30
J. Strang	Irlandais	do	Maître-éclusier	30
J. Upper	Canadien	do	Eclusier	30
J. McCabe	Irlandais	do	Maître-éclusier	30
J. Madill	do	do	Eclusier	30
R. Bradley	Canadien	do	do	30
W. Williams	Irlandais	do	Maître-éclusier	30
A. Taggart	do	do	do	30
J. McAuley	do	Catholique Romain	Eclusier	30
J. Phillips	do	Protestant	Maître-éclusier	30
W. Burley	do	do	Eclusier	30
T. Turner	do	do	Maître-éclusier	30
S. Kane	do	do	Eclusier	30
W. Fegan	do	do	Maître-éclusier	30
A. Moran	do	Catholique Romain	Eclusier	30
P. Friel	do	do	do	30
R. McMahon	do	Protestant	Maître-éclusier	30
R. Swayze	Canadien	do	Eclusier	30

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
		DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*		
Canal Welland.—Suite.				
John Bruce	Ecossais	Protestant	Maître-éclusier	$30
Wm. Upper	Canadien	do	Gardien de pont	26
Wm. Higgins	do	do	Eclusier	30
A. Higgins	do	do	do	30
D. O'Lary	Irlandais	Catholique Romain	do	30
J. Radcliffe	Canadien	Protestant	do	30
Jas. McCoppen	Irlandais	do	do	26
John Watson	Ecossais	do	do	26
J. Sweeney	Irlandais	Catholique Romain	do	34
Pat. Fahey	do	do	do	34
John Hinchey	do	Protestant	do	34
Ed. Hanley	do	Catholique Romain	Traversier	34
Thos. Connor	do	do	Maître-éclusier	30
Patrick Cummins	do	do	Eclusier	26
George Howe	do	do	Gardien de pont	26
Chas. Kearnos	do	do	do	26
John McCaner	do	Protestant	do	26
D. Daley	do	Catholique Romain	do	26
John McNamara	do	do	do	26
S. Booth	do	Protestant	do	26
J. O'Neill	do	Catholique Romain	do	26
T. Price	do	do	do	26
J. Gearon	do	do	do	26
J. McDonneil	do	do	do	26
J. Waters	Anglais	Protestant	Maître-éclusier	30
Wm. O'Leary	Irlandais	Catholique Romain	Gardien de pont	26
Jas. Walsh	do	do	do	26
Geo. Thompson	Anglais	Protestant	do	26
H. N. Higgins	Canadien	do	do	26
B. Brennan	Irlandais	Catholique Romain	do	26
H. Quinlen	do	do	do	26
Jas. Edmonds	do	do	do	26
Jas. Foster	Canadien	Protestant	do	26
David Tufts	do	do	do	26
Chas. Hannah	do	do	do	30
George Hannah	do	do	do	30
Joseph Dickinson	do	do	do	26
Jeremiah Daley	Irlandais	Catholique Romain	do	26
George Harris	Anglais	Protestant	do	26
M. Madden	Irlandais	Catholique Romain	Charpentier	$1 par jour
Constructions des districts de la rivière Trent et Newcastle.				
G. W. Ranney	Canadien	Anglican	Surintendant	$60 par mois.
Thos. Laidley	Ecossais	Presbytérien	Maître de glissoire	156 00
Wm. Wood	do	do	do	150 00
Chas. Ranney	Canadien	Anglican	Maître-éclusier	200 00
Tim. Coughlan	Irlandais	Catholique Romain	do	120 00
Canal Rideau.				
J. D. Slater	Anglais	Anglican	Surintendant	1,600 00
M. Carmen	Canadien	do	Teneur de livres	1,000 00

Par mois.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*					
Canal Rideau.—Suite.					
Paul Cooper	Irlandais	Méthodiste	Messager	$1 00	Par jour.
Wm. Addison	do	Presbytérien	Eclusier	0 90	
Henry Pilson	Canadien	Méthodiste	do	0 70	
Michael Gleeson	Irlandais	Catholique Romain	do	0 70	
R. E. Hardy	Canadien	Protestant	do	0 70	
Wm. Geo. Addison	Anglais	Anglican	do	0 80	
Geo. Shepherd	do	Protestant	do	0 70	
John Newman	do	do	do	0 70	
Thos. Newman	do	do	do	0 70	
M. H. Johnston	Canadien	do	do	0 80	
Wm. W. Mills	do	do	do	0 70	
D. Buck	Irlandais	do	do	0 70	
Josias Richey	do	do	do	0 80	
John Jones	do	do	do	0 70	
Abraham Pearson	do	do	do	0 70	
Michael Mooney	do	Catholique Romain	do	0 70	
Alf. Forster	Anglais	Protestant	do	0 80	
Jas. W. Simmons	do	do	do	0 70	
John Johnston	Irlandais	do	do	0 70	
Peter Sweeney	do	Catholique Romain	do	0 80	
Pat. Deane	do	do	do	0 80	
John McGillivray	Ecossais	Protestant	do	0 70	
Jos. Deane	Irlandais	Catholique Romain	do	$328.50 par année.	
Geo. Newsome	do	Protestant	do	$ 70	Par jour.
Francis Abbott	do	Anglican	Contre-maître	2 00	
Robert Shore	do	do	Journalier	0 80	
Wm. Miller	do	do	do	0 80	
Wm. McAvoy	do	Catholique Romain	do	0 80	
Peter Curran	do	do	do	0 80	
M. Wallace	do	do	do	0 80	
Pat. Moran	do	do	do	0 80	
Jas. Kealey	do	do	do	0 60	
Jos. Johnston	do	Protestant	Gardien de pont	0 60	
Chas. T. Wright	Canadien	do	Journalier	0 60	
Jas, Driscoll	Irlandais	Catholique Romain	do	0 60	
Pat. H. McGowan	do	Protestant	Gardien de pont	0 50	
S. Santino	do		Journalier	0 60	
Wm. Newman	Canadien	Protestant	do	0 60	
Pat. Rail	Irlandais	Catholique Romain	do	0 60	
John J. Newman	Canadien	Protestant	do	0 60	
Chas. O'Hara	do	Catholique Romain	do	0 80	
Pat. O'Hara	do	do	do	0 80	
Wm. Newsome	do	Protestant	do	0 60	
Wm. Lee	do	do	do	0 60	
John Lane	Irlandais	do	do	0 60	
Albert Mills	Canadien	do	do	0 60	
Benjamin Ager	Irlandais	do	do	0 60	
Pat. McGarr	do	Catholique Romain	do	0 60	
Jas. Burrows	do	Protestant	do	0 60	
Wm. Lavender	do	do	do	0 60	
Jas. Mooney	do	Catholique Romain	do	0 60	
Robt. Bolton	Canadien	Protestant	do	0 60	
Thos. Johnston	Irlandais	Protestant	do	60c p. jour.	
Benj. Johnston	Canadien	do	do	$138.00 p.a	
James Howarth	Anglais	do	do	75 cents p. jour.	
Wm. Mason	Irlandais	do	do		
Henry Rankin	Anglais	do	do		

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
		DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*		
Canal Rideau.—Suite.				
Hugh Glover	Irlandais	Protestant	Journalier	75 cents par jour.
Geo. Perns	do	do	do	
John Denison	do	do	do	
Jas. Keyes	do	Catholique Romain	do	
Thos. McGillivray	Canadien-Ecossais.	Protestant	do	
John Hogan			do	
Jas. Doyle	Irlandais	Catholique Romain	do	172 50
Robert Sargent	Canadien	do	do	172 50
Michael Connor	Irlandais	do	do	172 50
John Redmond	do	do	do	172 50
Patrick Connor	do	do	do	172 50
Philip Brady	do	do	do	172 20
Arbitres Officiels.				
Hon. P. Vankoughnet	Canadien	Anglican	Arbitre officiel	1,000 00
Jas. Cowan	Ecossais	Presbytérien	do	1,000 00
Wm. Compton	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	do	1,000 00
Isidore Hurteau	Canadien-Français	do	do	1,000 00
Rideau Hall.				
James Sorley	Anglais	Protestant	Jardinier	600 00
Chemins de fer du Gouvernement du Nouv.-Brunswick.				
Lewis Carvell	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Agent général	2,400 00
Alex. McNaughton	Irlandais	Presbytérien	Comptable	1,000 00
Henry A. Whitney	Nouv.-Brunswick	Universaliste	Surint. des locomot. et chars	1,000 00
Gavin Rainnil	do	Presbytérien	Chef des lisses	$2.60 par j.
E. W. Chestnut	do	Méthodiste	Payeur	600 00
John Porter	Irlandais	Episcopalien	Caissier	500 00
Wm. G. Robertson	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	Opérateur et com. de télég.	600 00
Edward T. Trites	do	Baptiste	do do	500 00
D. W. Colpitts	do	do	do do	300 00
Samuel Watson	do	Presbytérien	Garde-magasin	$1.50 par j.
James Coleman	do	Méthodiste	Chef de station	1,000 00
Robert H. Armstrong	do	Episcopalien	Agent des billets	600 00
James T. Smith	do	Méthodiste	Commis d'entrée	$1 50 Par jour.
Edward Sandall	do	do	Commis receveur	1 25
E. A. Leonard	Anglais	Episcopalien	Opérateur de télégraphe	1 25
Thos. McMackin	Nouv.-Brunswick.	do	Gardien du quai	1 25
Thos. Mack	Anglais	Presbytérien	Préposé au bagage	1 15
John Bane	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	1 00
Andrew Russell	do	Presbytérien	do	1 00
John McAlee	do	do	do	1 00
C. Eagles	Nouv.-Brunswick.	Méthodiste	do	0 70
John Knowles	Anglais	Episcopalien	do	1 00
Jacob Wilson	Nouv.-Brunswick.	Méthodiste	do	1 00
John Henderson	do	do	Homme de police	1 00
Alex. Brewster	do	Episcopalien	Aiguilleur	$37 50 par mois.
Owan Sullivan	Irlandais	Catholique Romain	Gardien de nuit	30 par m.
L. L. Fairweather	Nouv.-Brunswick.	Episcopalien	Agent de stat. et opérateur.	28 34 par mois.

RELEVÉ des noms, origines, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*					
Chemins de fer du Gouvernement du N.-Brunswick.—(Suite.)					
Allan McN. Travis	Anglais	Méthodiste	Agent de station et opérat'r.	$33 34 par mois	
Patrick Murphy	Irlandais	Catholique Romain	Aiguilleur	90c p. jour	
Richard Davidson	Ecossais	Presbytérien	Agent de station et opérat'r.	$33 34 par mois	
Jas. Ryan, jun	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do do	$33 34 par mois	
Caleb F. Olive	do	Episcopalien	do	$41 67 par mois	
Thos. Corbett, jun	do	Catholique Romain	Journalier	80c p. jour	
Geo. Murray	do	Episcopalien	Aiguilleur	$1 p. jour	
Chas. Chestnut	Ecossais	Presbytérien	Gardien de nuit	26 00	Par mois.
Samuel McCready	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Agent de station et opérat'r.	28 34	
Thos. E. Smith	do	Episcopalien	do do	28 34	
W. W. Price	Irlandais	Baptiste	do do	33 34	
J. A. Wallace	Nouv.-Brunswick	do	do do	33 34	
J. A. Pitfield	Anglais	Episcopalien	do do	33 34	
John Flooks	do	do	Aiguilleur	$1 20 par j	
J. W. J. Henderson	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	Agent de station et opérat'r.	$33 34 par mois	
Richard Moore	Anglais	Episcopalien	Aiguilleur	$1 20 par j	
Alex. Davidson	Ecossais	Presbytérien	Agent de Station	$60 par m.	
John McLauchlin	do	do	Commis et opérateur	$1 25 par j	
Wm. Smith	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Gardien de nuit	26 00	Par mois.
D. McCallum	Irlandais	Catholique Romain	Aiguilleur	30 00	
A. E. Cannon	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Commis	20 00	
J. B. Forster	Anglais	do	Agent de station et opérat'r.	33 34	
C. R. Palmer	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do do	33 34	
J. H. Frink	Anglais	Episcopalien	do do	33 34	
Robert Irvine	Irlandais	Presbytérien	Aiguilleur	30 00	
J. H. Bartlett	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	Conducteur	60 00	
J. M. Decker	do	do	do	60 00	
John S. Tretis	do	Baptiste	do	60 00	
Andrew Rainnil	do	Presbytérien	do	2 00	Par jour.
Geo. H. Pick	do	Episcopalien	do	2 00	
W. B. Knight	Anglais	Méthodiste	do	2 00	
N. Cannon	do	Baptiste	Préposé au bagage	1 25	
Robt. Rainnil	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	do	1 25	
Wm. Kelly	Irlandais	Catholique Romain	do	1 25	
M. Letarte	Français	do	do	1 25	
Jas. Millican	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	do	1 25	
Geo. Collard	do	Episcopalien	Garde-frein	1 25	
David Topley	do	do	do	1 25	
John Sproul	do	Baptiste	do	1 25	
Robt. McDonald	Ecossais	Episcopalien	do	1 25	
B. McPhee	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	do	1 25	
Samuel Allingham	Irlandais	Baptiste	do	1 25	
D. McQuarry	Ecossais	Presbytérien	do	1 25	
R. M. Stevens	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Mécanicien	60 00	Par mois.
D. A. Sinclair	do	Presbytérien	do	60 00	
J. H. Moore	do	Baptiste	do	60 00	
John Stewart	Ecossais	Presbytérien	do	60 00	
Thos. W. Prince	Nouv.-Brunswick	Baptiste	do	60 00	
G. L. Smith	Irlandais	Presbytérien	do	60 00	
Robt. James	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do	40 00	
Robt. Carr	do	do	Chauffeur	30 00	
Paul Daley	do	Episcopalien	do	30 00	

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*					
Chemins de fer du Gouvernement du N. Brunswick.—Suite.					
Jas. McDermott	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Chauffeur	30	Par m.
Jos. Johnston	do	Méthodiste	do	30	
Neil McDougall	do	Presbytérien	do	30	
Hugh Tait	Ecossais	do	do	30	
Geo. Thomas	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do	$1 00 par jour.	
John Benson			Nettoyeur		
John Jenner	Anglais	Presbytérien	do	27 00	Par mois.
Jas. Bertram	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	do	27 00	
Paul Arsenan	do	Catholique Romain	do	27 00	
Alfred Dryden	do	Baptiste	do	27 00	
Geo. Proudfoot	Anglais	Episcopalien	do	27 00	
Alex. Stronach	do	Presbytérien	Contre-maître d'atelier	62 50	
Jas. Tayre	do	Episcopalien	Mécanicien	2 00	Par jour.
J. B. Taylor	Ecossais	Presbytérien	do	1 70	
John Fogerty	Irlandais	Catholique Romain	do	1 50	
H. R. Perrie	Ecossais	Presbytérien	do	1 40	
N. L. Rand	Nouv.-Brunswick	Methodiste	do	2 00	
J. L. Haycock	do	Universaliste	do	1 50	
Thos Chilton	Anglais	Episcopalien	do	1 25	
Thos. Boardman	do	do	Chaudronnier	1 80	
Ed. Boardman	do	do	Aide	75	
C. C. Davidson	Ile du P.-Edouard.	Baptiste	Forgeron	67	
Pat. Pulrang	Nouv.-Brunswick	Catholique Romain	Aide	00	
D. McConnell	Ecossais	Presbytérien	Forgeron	1 50	
Chas. McCann			Aide		
H. A. Chapman	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Charpentier	1 25	
Thos. Gay	Anglais	Baptiste	do	1 25	
Israel King	Canadien	Catholique Romain	Ajusteur	1 15	
Paul White	Nouv.-Brunswick	do	Journalier	1 00	
Alfred Rome	Anglais	Episcopalien	Garde-frein	1 00	
Victor Doucett	Ile du P.-Edouard.	Catholique Romain	Journalier	1 00	
T. W. Fillimore	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	do	90	
J. McPherson, jun	Ecossais	Presbytérien	Manufact. de bouilloires	1 25	
Jas. Heilson	Ile du P.-Edouard.	Episcopalien	Journalier	1 00	
Alex. McLellan	Nouv.-Brunswick	Baptiste	do	1 00	
Alex. Cummings	do	do	do	40	
Samuel Millican	do	Presbytérien	do	1 10	
Wm. Kennedy	Ecossais	do	Gardien de nuit	$26 00 par mois.	
Jacob Hughes	Ile du P.-Edouard.	Méthodiste	Con.-mt., répar. de chars.	$60 00 par mois.	
Robt. Johnston	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Mécanicien	$1 25	Par jour.
Jas. Dawson	do	Méthodiste	Charpentier	1 40	
Jas. Barton	Irlandais	Episcopalien	do	1 35	
M. H. Chapman	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do	1 35	
Thos. T. Trites	do	Baptiste	do	1 35	
Wm. Stewart	Ecossais	Presbytérien	do	1 35	
Geo. McKee	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do	1 25	
Alex. Adams	do	do	do	1 25	
David Jones	do	do	do	1 25	
Melvin Jones	do	Baptiste	Rép. des boulons	1 15	
Jas. Wright	Anglais	Episcopalien	Homme pour le bois	1 00	
Wm. Duncan	Nouv. Brunswick	Méthodiste	Poseur de tampons	1 50	
Wm. Duncan, jun	do	do	do	60	
H. Crookshanks	do	Episcopalien	Journalier	$28 00 par mois.	

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
Chemin de Fer du Gouvernement au N.-Brunswick.—Suite.					
Jos. Blair	Irlandais	Presbytérien	Journalier	$1 00	Par jour.
Edward Thorpe	Anglais	Episcopalien	do	1 00	
Eliza Pearce	Nou.-Brunswick	do	Nettoyeur de char	0 50	
Annie Pearce	do	do	do	0 50	
Alfred Pendleburg	Anglais	Presbytérien	Peintre	2 00	
Wm. Knight	Nou.-Brunswick	Méthodiste	do	1 30	
Thos. Merry	Irlandais	Presbytérien	do	1 30	
Enoch Thompson	Nou.-Brunswick	Méthodiste	do	1 30	
Jos. Mercer	do	Baptiste	do	1 30	
John Donovan	do	Catholique Romain	do	0 67	
Wm Compton	do	Baptiste	do	0 60	
Geo. Curry	do	Presbytérien	Journalier	1 00	
Felix McCannon	Irlandais	Catholique Romain	do	1 00	
H. Cochran	do	Presbytérien	Forgeron	1 00	
Jas. Ralston	do	do	Aide	1 00	
Alex. Fraser	Ecossais	do	Forgeron	1 35	
M. Corr	Irlandais	do	Aide	1 00	
Jer. Thompson	Nou.-Brunswick	Méthodiste	Charpentier	1 25	
Henry Hughes	do	do	do	1 25	
John Adams	Anglais	Episcopalien	Gardien	$26 00 par mois.	
W. Crossman	Nou.-Brunswick	Baptiste	Ferblantier	$1 50	Par jour.
D. Moriarty	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Jas. Bertram	Nou.-Brunswick	Episcopalien	do	1 00	
James Rafter	Irlandais	Méthodiste	Contre-maître de la voie	1 40	
Wm. Hughes	do	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Isaac Stockford	Nou.-Brunswick	Méthodiste	do	1 00	
John Connell	Irlandais	Catholique Romain	do	1 00	
Sam. Dudey	Anglais	Episcopalien	do	1 00	
Sam. Ranshaw	Irlandais	Presbytérien	do	1 00	
A. McCafferty	do	Catholique Romain	Contre-maître de la voie	1 40	
Michael Commy	do	do	Journalier	1 00	
John Ryan	Nou.-Brunswick	do	do	1 00	
Wm. Jackson	Anglais	Episcopalien	Contre-maître de la voie	1 40	
Michael Gallagher	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Daniel Calvin	do	Presbyterien	do	1 00	
John McPherson	Ecossais	do	Contre-maître de la voie	1 40	
D. White	Anglais	Episcopalien	Journalier	1 00	
J. M. Belding	Ecossais	Presbytérien	do	1 00	
Geo. Seamans	Anglais	Baptiste	Contre-maître de la voie	1 40	
Tim. Connolly	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Jas. Drummond	Ecossais	Baptiste	do	1 00	
B. Freeze	Nou.-Brunswick	do	Contre-maître de la voie	1 40	
Thos. White	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Pat. Sullivan	do	do	do	1 00	
Thos. Sizer	Anglais	Méthodiste	Contre-maître de la voie	1 40	
Wm. Crassman	Nou.-Brunswick	Baptiste	Journalier	1 00	
C. Kierstead	do	do	do	1 00	
H. Kilpatrick	Irlandais	Presbytérien	Contre-maître de la voie	1 40	
John Curry	Ecossais	Baptiste	Journalier	1 00	
Chas. Daney	Anglais	Méthodiste	do	1 00	
Jas. Walton	do	Episcopalien	Contre-maître de la voie	1 40	
Thos. Blake	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Michael Griffin	do	do	do	1 00	
Robert Cochran	Nou.-Brunswick	Presbytérien	Contre-maître de la voie	1 40	
Alex. McCauley	Nouvelle-Ecosse	do	Journalier	1 00	
Calais Lesime	Nou.-Brunswick	Catholique Romain	do	1 00	

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*					
Chemins de Fer du Gouvernement au N.-Brunswick.—Suite.					
Wm. Ryan	Nou.-Brunswick	Baptiste	Journalier	$1 00	Par jour.
Wm. Stimpson	Anglais	Episcopalien	Contre-maître de la voie	1 40	
Louther Seamans	Nou.-Brunswick	Baptiste	Journalier	1 00	
H. Brown	do	Méthodiste	do	1 00	
H. Seamans	Anglais	Baptiste	do	1 00	
John Hemlett	do	Episcopalien	Contre-maître de la voie	1 40	
John Coffee, Sr	Nou.-Brunswick	Catholique Romain	Journalier	1 00	
Andrew Leshue	do	do	do	1 00	
Jude C. Burke	Français	do	do	1 00	
Thos. Bastian	Anglais	do	Contre-maître de la voie	1 40	
Wm. Russell	do	Méthodiste	Journalier	1 00	
John Conun	Nou.-Brunswick	do	do	1 00	
John Armour	do	do	do	1 00	
John French	Anglais	Presbytérien	Contre-maître de la voie	1 40	
Jas. Chapman	Ecossais	do	Journalier	1 00	
John Cuthbertson	Irlandais	do	do	1 00	
Thos. Cuthbertson	do	do	do	1 00	
Willard Hutchinson	Nou.-Brunswick	Episcopalien	Contre-maître de la voie	1 40	
M. McPherson	Ecossais	Presbytérien	Journalier	1 00	
Hugh Lutes	Anglais	Méthodiste	do	1 00	
Edward Duncan	do	do	do	1 00	
Joseph Henderson	Nou.-Brunswick	Episcopalien	Charpentier	1 50	
Chemins de Fer du Gouvernement dans la Nouvelle Ecosse.					
George Taylor	Ecossais	Anglican	Surintendant	1,600 00	
‡Alex. McNab	Canadien	do	Ingénieur	1,200 00	
Thos. Foot	Anglais	do	Comptable	1,600 00	
Walter U. Jones	Néo-Ecossais	Wesléyen	Assist. comptable et payeur	700 00	
A. W. Clark	do	Baptiste	Caissier	700 00	
†A. K. Stephen			Garde-magasin	700 00	
E. S. Blanchard	Néo-Ecossais	Presbytérien	Inspecteur de bois	500 00	
G. G. Bulley	Ecossais	Anglican	1er prép. aux contremarques	500 00	
Alfred Brush	Néo-Ecossais	do	Commis	400 00	
D. A. Story	do	do	do	200 00	
Wm. Rennels	Anglais	do	Opérateur de télég	300 00	
J. Lyons		Catholique Romain	do	300 00	
†Chas. T. Lockhart			Assistant garde-magasin	$1 p. jour.	
Owen Cameron	Néo-Ecossais	Presbytérien	Messager	50c. do	
A. S. Busby	Nou.-Brunswick	Wesléyen	Chef de station	800 00	
J. Foot	Anglais	Anglican	Commis de billets	600 00	
D. Pottinger	Néo-Ecossais	Presbytérien	Commis du fret	500 00	
J. Carten	Irlandais	Catholique Romain	do	500 00	
C. J. Carten	Néo-Ecossais	do	do	400 00	
Geo. W. Connors		Anglican	do	360 00	
H. McCallum	Néo-Ecossais	Quaker	Gardien du hangard à foin	$1 25	Par jour.
Edward Boak	Jersais	Wesléyen	Prép. à la livraison du fret	1 10	
Tim. Bowes	Irlandais	Catholique Romain	Porte-faix	1 25	
M. Phelan	Néo-Ecossais	do	do	1 25	
Joseph Shea	Irlandais	do	do	1 10	
John Meally	do	do	do	1 00	
Henry Dixon	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 10	

‡ Demi salaire, balance payée à Ottawa. † Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*				
Chemins de fer du Gouvernement, N.-Ecosse.)—Suite.				
†Chas. Woods			Porte-faix	$1 00 Par jour.
James Brutcher	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	1 00
Pat. Cronan	Irlandais	Catholique Romain	Porteur des bagages	1 00
§N. McKinnon			Aiguilleur	1 00
John Lane	Anglais	Anglican	Préposé à l'évitement	1 25
†Wm. Shefrow			do	1 25
James Phelan	Irlandais	Catholique Romain	Gardien de nuit	255 00
John Gannon	do	do	Messager du bureau de fret	80 cts. par jour.
Geo. W. Boggs	Néo-Ecossais	Baptiste	Chef de station	300 00
Jas. Brittain	Irlandais	Presbytérien	do	300 00
Wm. D. McCallum	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	300 00
†D. Sinclair			do	400 00
J. D. Gladwin	Néo-Ecossais	Anglican	Chef adjoint de station	50 cts. par jour.
F. H. Holesworth	do	do	Chef de station	300 00
T. M. Boggs	do	Baptiste	do	300 00
T. V. Cooke	do	Anglican	do	500 00
Jas. Miller	do	Baptiste	Porte-faix	$1.25 par jour.
H. McMullin	Irlandais	Wesléyen	Gardien	300 00
G. Room	Néo-Ecossais	Presbytérien	Gardien de dimanche	$1 00 P. jour
J. D. Christie	do	do	Homme de police, etc.	1 15
Chas. Hall	do	do	Aiguilleur	1 00
Jotham B. McCully	do	do	Gardien de station	300 00
Wm. Cameron	Ecossais	do	Journalier	$1 par jour
A. M. Davidson	Néo-Ecossais	do	Chef de station	300 00
John Fraser	do	do	do	300 00
D. Graret	Canadien	do	Journalier	$1 par jour
Wm. Fraser	Néo-Ecossais	do	Gardien de station	400 00
Jas. McDonald	do	do	do	400 00
J. B. Marshall	do	Anglican	do	500 00
Angus Kennedy	Ecossais	Catholique Romain	Préposé aux signaux	$1 par jour
Roderick McDonald	Néo-Ecossais	do	Chef de station	700 00
Allan McDonald	Ecossais	Presbytérien	Portefaix	400 00
J. Murray	do	do	Gardien de nuit	255 00
W. Sutherland	Néo-Ecossais	do	Portefaix	$1 00 Par jour
†J. McLeod			Aiguilleur	1 00
D. McLeod	Néo-Ecossais	Presbytérien	Portefaix	1 00
Angus Cameron	do	do	Journalier	1 00
John Nairn	do	do	Capt. Str. "May Flower"	480 00
W. Sweetin	Ecossais	do	Ingénieur do	480 00
W. Christie	Néo-Ecossais	do	Timonier do	360 00
Alex. Sutherland	do	do	Contre-maître do	360 00
†J. McFarlane			Chauffeur do	360 00
W. Hislop	Néo-Ecossais	Presbytérien	Matelot do	$1 par jour
W. Jack	Ecossais	do	Chef de station	600 00

† Laissé le service. § Mort.

RELEVÉ des noms, origne, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*				
Chemins de fer du Gouvernement, N-Ecosse.—Suite.				
Alex Gordon	Ecossais	Wesléyen	Portefaix	$1 par jour
R. M. Holesworth	Néo-Ecossais	Anglican	Chef de station	400 00
H. McIntosh	Ecossais	Presbytérien	Journalier	$1 par jour
E. Creelman	Néo-Ecossais	do	Préposé aux réservoirs	1 50 par jour.
D. Hallisey	Irlandais	Catholique Romain	Chef de station	250 00
Richd. McLearn	Néo-Ecossais	Baptiste	do	300 00
Dan. Mumford	do	Anglican	do	300 00
Walter Sweet	do	Presbytérien	do	300 00
J. A. Cameron	do	do	Agent de télégraphe	360 00
K. Sutherland	Ecossais	do	Chef de station	500 00
Louis Maynard	Néo-Ecossais	Anglican	Chef adjoint de station	360 00
John Walsh	do	Baptiste	Gardien de nuit	$1 00
Chas. Hall	Anglais	Anglican	Aiguilleur	1 00
John Holden	Néo-Ecossais	do	do	1 00
Jos. Barrs	do	Baptiste	Porte-faix	1 25
Jas. Connell	do	Catholique Romain	Porteur des mag. de dépôt.	1 10
P. Prendergast	De l'Ile du P. E.	do	Journalier	1 00
Sam. Keys	Néo-Ecossais	Presbytérien	Chef de station	100 00
Jane McLeod	do	do	do	60 00
Thos. Lindsay	do	do	Préposé aux réservoirs	$1 50 par jour.
†Robt. Smith			Journalier	$1 par jour
John Murray	Ecossais	Catholique Romain	Conducteur	700 00
E. Loasby	Anglais	Anglican	do	600 00
R. G. Duncan	Ecossais	Presbytérien	do	600 00
John Ryan	Néo-Ecossais	do	do	600 00
Jas. Geldert	do	Anglican	do	600 00
D. Rutherford	Ecossais	do	do	600 00
Edward Davidson	Néo-Ecossais	Baptiste	do	600 00
Thos. Birmingham	Irlandais	Catholique Romain	do	600 00
Hugh Jackson	Ecossais	Presbytérien	do	$1 50
John Leonard	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	1 50
†John Blair			Conducteur adjoint	1 50
R. V. Greenwood	Anglais	Wesléyen	Gardien des bagages	1 25
Edward Fripp	do	Anglican	do	1 25
‖W. Donkin			do	1 25
†Peter Grant			do	1 20
Dan. Jacob	Anglais	Anglican	Garde-frein	1 15
†W. Fraser			do	1 20
Chas. Rhodes	Néo-Ecossais	Anglican	do	1 20
†Jas. Magill			do	1 00
†Jas. Christie			do	1 15
†M. Ross			do	1 00
M. Neville	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	1 10
M. Barss	do	Baptiste	do	1 00
N. Ross	do	Anglican	do	1 15
M. Casey	do	Catholique Romain	do	1 15
Edward King	do	Anglican	do	1 00
Alex. Whalen	Irlandais	Catholique Romain	do	1 25
†Abraham. Shananhouse			do	1 00
†W. Burns			do	1 00

Par jour.

Par jour.

†Laissé le service. ‖ Absent avec permission.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*				
Chemins de fer du Gouvernement, Nouv.-Ecosse.—Suite.				
W. Johnston	Ecossais	Presbytérien	Surintendant de locomotives	1,400 00
W. Bennett	Néo-Ecossais	Anglican	Marqueur et commis	300 00
H. Appleton	Anglais	do	Con.-maître, atel. des mach.	$2 20
Alex. Cameron	Néo-Ecossais	Presbytérien	Machiniste	2 25
M. Tobin	do	Catholique Romain	do	2 25
J. Trider	do	Presbytérien	do	2 25
W. Hunt	do	Catholique Romain	do	2 25
W. Bowen	do	Anglican	do	2 25
Fred. Tierney	do	Catholique Romain	do	2 00
Jas. Clark	Anglais	Anglican	do	1 50
Edward Tobin	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	1 75
W. McKay Stephens	do	Wesléyen	do	2 25
Benj. Goodman	Anglais	Anglican	do	2 00
J. McDowall	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	2 25
J. Johnston	do	do	do	1 50
Samuel Cameron	do	do	do	2 25
John McDonald	do	Catholique Romain	Chauffeur	1 10
Edward Stockall	Anglais	Anglican	do	1 20
Sam. Trider	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 10
John Connell	do	Catholique Romain	do	0 95
Thos. O'Brien	do	do	do	1 00
Alex. Calder	do	Presbytérien	do	1 00
Jas. McLeod	do	do	do	1 00
John Isner	do	Anglican	do	1 00
Wm. Wall	do	do	Machinisre	1 50
Henry McAuley	do	do	Chauffeur	1 20
A. Isner	do	do	do	1 00 } Par jour.
Sam. McLeod	do	Presbytérien	do	1 10
M. Fuller	do	Baptiste	do	1 00
Robt. McDonald	do	Presbytérien	do	1 00
Mich. Phelan	Irlandais	Catholique Romain	Nettoyeur	1 20
Jas. Connolly	do	do	do	1 00
John Cox	do	do	do	1 00
John Stockall	Anglais	Anglican	do	1 00
Fred White	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 00
John Ward	Anglais	Anglican	do	1 00
Jas. Cameron	Néo-Ecossais	Presbytérien	Chauffeur	1 00
†J. Anderson			Nettoyeur	1 00
Geo. Cleland	Ecossais	Presbytérien	Gardien de machine fixe	1 50
Wm. Appleton, sen.	Anglais	Anglican	Machiniste	2 00
Richd. Paver	do	do	do	1 80
Wm. Murphy	Irlandais	Catholique Romain	do	1 70
Geo. Dickens	Néo-Ecossais	Presbytérien	Chauffeur	1 00
M. McNally	Irlandais	Catholique Romain	Machiniste	1 60
J. W. Porteous	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	1 60
Wm. Hayden	do	Catholique Romain	do	1 60
E. S. Allen	Anglais	Wesléyen	do	1 70
Wm. J. Conrad	Néo-Ecossais	Anglican	do	1 50
John Appleton	Anglais	do	do	1 50
Wm. Appleton, jun.	do	do	do	1 50
Carlos Gululin	Cubain	Catholique Romain	do	1 40
†John Mc. Kean			do	1 60

† Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*				
Chemins de fer du Gouvernement, Nouv.-Ecosse.—Suite.				
†Neil Alexander			Machiniste	$1 50
Richd. Wallace	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	1 25
P. McInnis	do	Anglican	do	1 40
Andrew Muirhead	Ecossais	Presbytérien	do	1 80
†Jas. Kelly			do	1 50
Sam. Swindells	Anglais	Anglican	do	2 00
Arthur Kelly	Nou.-Brunswick	do	do	1 40
Edwin Clark	Néo-Ecossais	do	Apprenti	1 00
H. McInnis	do	do	do	0 75
†D. Mooney			do	0 95
M. Punch	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	0 80
Dan. Donoghue		do	do	0 60
John Revel	Néo-Ecossais	do	do	0 50
Chas. Taylor	do	Anglican	do	0 50
D. Murray	Ecossais	Catholique Romain	do	0 40
†H. Brookfield			do	0 40
G. M. Appleton	Anglais	Anglican	do	0 40
M. Mulcahy	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	0 40
Chas. Murray	do	do	do	0 25
John Dugwell	do	Baptiste	Chaudronnier	1 75
Wm. Thomas	Gallois	Anglican	Modeleur	1 75
Jas. Wilson	Ecossais	Presbytérien	Charpentier	1 50
Wm. Dymond	Néo-Ecossais	Wesléyen	Contre-maître forgeron	2 00
Wm. McGowan	do	Catholique Romain	Aide-forgeron	1 00
Wm. B. Malcom	do	Presbytérien	do	1 60
Jas. Martin	do	Anglican	Aide do	1 00
‡J. Hurshman			do	1 50
Jer. Keefe	Irlandais	Catholique Romain	Aide do	1 00
John Simmons	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	1 15
Jas. McCormack	do	Catholique Romain	Aide do	1 00
John Guess	do	do	do	1 00
Wm. Thorpe	Anglais	Anglican	Aide do	1 00
†Jas. Murray			do	1 50
†Chas. Fielding			Aide do	1 00
John Vicary	Anglais	Wesléyen	do	1 40
M. Connell	Néo-Ecossais	Catholique Romain	Aide do	1 00
A. Anderson	do	Presbytérien	do	1 50
G. McKinlay	do	Wesléyen	Aide do	0 90
Thos. Revel	Irlandais	Catholique Romain	Ajusteur d'écrous	1 00
D. McPherson	Ecossais	Baptiste	Gard. de l'atel. de machines	1 00
‡R. O'Mara			Journalier	1 10
N. Callahan	Terreneuvien	Catholique Romain	do	1 00
Benj. Parks	Néo-Ecossais	do	do	0 90
Edward Cann	do	Presbytérien	do	1 00
Dan Hinchin	do	Catholique Romain	do	0 95
Geo. Wright	do	Anglican	do	1 00
Wm. Sinclair	Ecossais	Presbytérien	do	0 85
John Menzies	do	do	do	1 00
Robt. Brown	do	do	do	1 00
John Williams	Terreneuvien	Wesléyen	do	1 00
Thos. Rosley	Néo-Ecossais	Anglican	Gardien de nuit	1 00
Daniel Ward	do	do	Inspecteur de char	1 60
E. D. Shaffer	do	do	Cont.-maî. de l'atel. de char	2 50
E. Sproull	do	Presbytérien	Inspecteur de char	1 60

Par jour.

† Laissé le service. ‡ Mort.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX-PUBLICS.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
Chemins de fer du Gouvernement, la Nouvelle-Ecosse. —Suite.					
John Gunn	Anglais	Anglican	Inspecteur de chars	$1 60	Par jour.
John Kilcup	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	1 50	
John Rhind	do	Presbytérien	Charpentier	1 50	
Robert Murray	Ecossais	do	do	1 50	
D. White	do	Anglican	do	1 50	
W. Simpson	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 40	
P. Phelan	do	Catholique Romain	do	0 75	
W. Lambert	do	Wesléyen	do	1 50	
A. Clements	do	Baptiste	do	1 50	
Jas. Armstrong	Nouv.-Brunswick	Anglican	do	1 30	
Wm. Brander	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 50	
M. Keefe	Américain	Catholique Romain	do	1 50	
J. Grant	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 40	
P. McGuire	do	Catholique Romain	do	1 30	
†Geo. Deuce			do	1 40	
Mark Lambert	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	1 50	
R. Pritchard	Gallois	do	do	1 50	
C. Chambers	Néo-Ecossais	do	do	1 40	
Wm. Gameron	Nouv.-Brunswick	do	do	1 40	
†G. Thorn			do	1 40	
J. Campbell	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 50	
Thos. Hibbetts	do	Catholique Romain	do	1 25	
Wm. Davidson	do	Baptiste	Apprenti	0 50	
John Hopkins	do	Anglican	Ferblantier	2 00	
Geo. Shaffer	do	do	Réparateur de chars	1 10	
Owen Jones	Anglais	do	Gardien de l'at. des chars	1 20	
Wm. Gray	do	Wesléyen	Journalier	1 00	
John Martin	Irlandais	Anglican	do	1 00	
Geo. Martin	Néo-Ecossais	do	do	1 00	
Jas. Smith	do	Wesléyen	Forgeron	1 60	
H. Boutlier	do	Anglican	Aide-forgeron	1 20	
S. Simmons	Anglais	Wesléyen	Forgeron	1 40	
Wm. Gibson	Néo-Ecossais	Presbytérien	Aide-forgeron	0 90	
Jas. Ham	do	Anglican	Réparateur de chars	1 30	
Thos. Prendergast	Ile du P.-Edouard	Catholique Romain	Graisseur de chars	1 00	
John Conrick	Irlandais	do	Nettoyeur	1 00	
Jos. Campbell	Néo-Ecossais	Catholique Romain	do	0 80	
†Wm. J. Allison			Peintre	2 25	
D. Molloy	Anglais	Wesléyen	do	1 50	
Chs. Simmons	Néo-Ecossais	do	do	0 60	
†John O'Brien			do	1 50	
Geo. Simmons	Néo-Ecossais	Wesléyen	do	1 20	
Jos. Janowyc	Hongrois	Anglican	Contre-maître peintre	2 00	
†Henry Baker			Peintre	1 50	
Mark Hutson	Anglais	Anglican	do	2 00	
John Barrett	Néo-Ecossais	do	do	1 70	
John Fox	do	Wesléyen	Charpentier	1 40	
H. Clark	Anglais	Anglican	Nettoyeur	1 00	
†Wm. Atkinson			do	1 00	
Wm. Marshall	Ecossais	Presbytérien	Inspecteur de chemin	1,000 00	
A. Feetham	Anglais	Anglican	Préposé à la voie	2 00	Par jour
Wm. Yould	do	Wesléyen	do	2 00	
J. T. Clarke	do	Anglican	Contre-maître de section	1 50	
Jas. Heffler	Néo-Ecossais	do	Journalier	1 00	

† Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX-PUBLICS.—*Suite.*				
Chemin de fer du gouvernement, Nouvelle-Ecosse.—Suite.				
Pat. McTierney	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	$1 00
G. Dalton	do	do	do	1 00
Mrs. Emery Brwon	Néo-Ecossais	Baptiste	Garde-barrières	0 20
Jas. Robinson	Anglais	Anglican	Contre-maître de section	1 40
Wm. Purcell	Néo-Ecossais	Catholique Romain	Journalier	0 90
John Lynch	do	do	do	0 90
John Smith	Anglais	Anglican	Contre-maître de section	1 40
Alex. Gray	Néo-Ecossais	do	Journalier	1 00
John Boutlier	do	do	do	1 00
Jas. Ennis	do	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 40
Thos. Neville	Irlandais	do	Journalier	1 00
Alex. McLeod	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	1 00
†Walter Neville			do	0 90
†Wm. Hillier			do	1 00
†Geo. Hillier			do	1 00
†Robt. Kings			Journalier	1 00
†Jas. Locke			do	1 00
Robt. Geddes	Néo-Ecossais	Presbytérien	Contre-maître de section	1 40
†Thos. Geddes			Journalier	0 90
Edward Barrett	Néo-Ecossais	Anglican	do	0 90
Pat. Hushin	Irlandais	Catholique Romain	do	0 90
Edward Largie	Canadien	do	Contre-maître de section	1 25
Martin Tobin	Irlandais	do	Journalier	0 90
Tim. Hopkins	do	do	do	0 90
†Mich. Ryan			do	0 90
O. Kilday	Néo-Ecossais	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 25
Thos. White	do	do	Journalier	0 90
Geo. McIntosh	do	Presbytérien	do	0 90
Geo. Mason	do	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 40
John O'Brien	do	do	Journalier	0 90
Chas. Hall	do	do	do	0 90
Thos. Carson	do	do	Contre-maître de section	1 40
John McCormack	do	do	Journalier	0 90
Robt. Green	do	Anglican	do	0 90
Pat. McCarthy	Américain	Catholique Romain	Préposé aux réservoirs	0 90
Geo. Ross	Néo-Ecossais	Anglican	Contre-maître de section	1 25
Wm. Ross	do	Presbytérien	Journalier	0 90
Alex. Ross	do	do	do	0 90
Wm. Kelly	do	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 25
David Ryan	do	do	Journalier	0 90
†Wm. McDonald			do	0 90
Richard Densmore	Néo-Ecossais	Presbytérien	do	0 90
Dan. Lyons	Irlandais	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 25
Thos. Cooper	do	do	Journalier	0 90
John McGuire	Néo-Ecossais	do	do	0 90
Pat. McLaughlin	Irlandais	do	Contre-maître de section	1 25
John Devine	do	do	Journalier	0 90
Jos. McLaughlin	Néo-Ecossais	do	do	0 90
Donald Scott	do	do	Contre-maître de section	1 25
Chas. Lindsay	do	Presbytérien	Journalier	0 90
J. Langille	do	do	do	0 90
Geo. Reise	Allemand	Luthérien	Contre-maître de section	1 40
Thos. McFadden	Néo-Ecossais	Presbytérien	Journalier	0 90
Jas. McLellen	do	do	do	0 90

Par jour.

† Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du guovernement canadien.—*Suite.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.	
				$ cts.	
Chemins de fer du Gouvernement, Nou.-Ecosse.—Suite.					
H. Bokelman	Allemand	Presbytérien	Contre-maître de section	$1 40	Par jour.
Wm. Waller	Nouvelle-Ecosse	do	Journalier	0 90	
John Wright	do	Anglican	do	0 90	
Robt. Hamilton	do	do	Contre-maître de section	1 25	
†David Fulton			Journalier	0 90	
Jas. Rood	Nouvelle-Ecosse	Anglican	do	0 90	
Wm. Johnston	do	Presbytérien	do	0 90	
Geo. Lauther	Anglais	Anglican	Contre-maître de section	1 25	
Hugh Fraser	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Journalier	0 90	
Thos. Digby	Anglais	Anglican	do	0 90	
John Mason	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 25	
John Murphy	Irlandais	do	Journalier	0 90	
†Wm. Mahony			do	0 90	
Dan. Ferguson	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Contre-maître de section	1 25	
†John Maynard			Journalier	0 90	
†Jas. Warks			do	0 90	
John Kelly	Irlandais	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 25	
†Pat. Hennesy			Journalier	0 90	
Matthew Kelly	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	do	0 90	
Allan McKinnon	Ecossais	Presbytérien	Contre-maître de section	1 25	
A. C. McKinnon	Nouvelle-Ecosse	do	Journalier	0 90	
David Pierce	do	do	do	0 90	
†Wm. Alexander			Contre-maître de section	1 25	
Dan. Fraser	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Journalier	0 90	
Mark Connors	Ile du Prince-Ed.	do	do	0 90	
Andrew Ormiston	Nouvelle-Ecosse	do	Contre-maître de section	1 40	
D. Faulkner	do	do	Journalier	0 90	
Andrew Skinner	Ecossais	do	do	0 90	
†John Fraser			Contre-maître de section	1 25	
John McKenzie	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Journalier	0 90	
John Cameron	do	do	do	0 90	
Wm. Eastwood	do	do	Contre-maître de section	1 40	
Simon Fraser	do	do	Journalier	0 90	
H. McEaschern	Ecossais	Catholique Romain	do	0 90	
†Alex. Scott			do	0 90	
John Brown	Anglais	Presbytérien	Contre-maître de section	1 40	
†Wm. Kentley			Journalier	0 90	
John Atken	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do	0 90	
†H. Carmichael			do	0 90	
John W. McKay	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Contre-maître de section	1 25	
Daniel McDonald	do	do	Journalier	0 90	
Angus Cameron	do	do	do	0 90	
H. Ferguson	do	do	do	0 90	
John Lindsay	do	do	Contre-maître de section	1 25	
Pat. Hulahan	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	0 90	
Mich. Jones	do	do	do	0 90	
†Pat. Donoghue			do	0 90	
Patrick Ash	Irlandais	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 40	
Rod. Ferguson	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Journalier	0 90	
M. Donoghue	Irlandais	Catholique Romain	do	0 90	
†Benj. Dean			do	0 90	
†Wm. Barrett			do	0 90	
†Thos. Walsh			do	0 90	
John Walsh	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	Contre-maître de section	1 25	

† Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—*Suite.*				
Chemins de fer du Gouvernement, Nou.-Ecosse.—Suite.				
Maurice Wallace	Irlandais	Catholique Romain	Journalier	$0 90
†Wm. Pickett			do	0 90
M. Gallighan	Irlandais	Catholique Romain	do	0 90
B. Gorman	do	do	Contre-maître de section	1 25
Wm. Horen	do	do	Journalier	1 00
E. Brymer	Nouv.-Brunswick	Baptiste	do	1 00
†James Etter			do	0 90
H. Hopkins	Irlandais	Presbytérien	Contre-maître de section	1 40
Pat. Smith	do	Catholique Romain	Journalier	0 90
W. McEvoy	Nouvelle-Ecosse	do	do	0 90
†Robert Cox			do	0 90
Robert King	Anglais	Anglican	Contre-maître de section	1 25
Thos. Frizzell	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Journalier	0 90
H. Burton	Anglais	Anglican	do	0 90
Alex. Dunbar	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do	0 90
S. Etchelle	Anglais	Swedenborgian	Contre-maître de section	1 25
Alex. Black	Irlandais	Presbytérien	Journalier	0 90
W. Hinds	Nouvelle-Ecosse	Anglican	do	0 90
E. Elms	Anglais	do	Contre-maître de section	1 40
†W. Burns			Journalier	1 00
Thos. Curry	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	1 00
†James Wilson			do	0 90
†John Moshen			do	0 90
H. Hopkins, jun.	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Préposé aux réservoirs	0 25

Par jour.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—(*Additionnel, nommés en* 1871.)

Bureau principal.				
Thos. S. Scott	Anglais	Presbytérien	Architecte du dépt. d. T. P.	2,400 00
A. P. Bradley	Irlandais (de N.E.)	Méthodiste W.	Assistant-teneur de livres	1,000 00
Louis Fortier	Canadien-Français	Catholique Romain	Commis aspirant	300 00
W. Curran	Canadien-Irlandais	do	do	300 00
Théophile Fortier	Canadien-Français	do	do	300 00
Canal Lachine.				
Arthur O'Neil	Irlandais	Catholique Romain	Maître-éclusier	280 00
Louis Simard	Canadien-Français	do	Contre-maître des répara.	$2 00 par jour.
Canal Beauharnois.				
J. A. Massé	Canadien-Français	Catholique Romain	Surintendant	1,000 00
Antoine Poirier	do	do	Maître-éclusier	280 00
Charles Gendron	do	do	Journalier	$1 p. jour.
Joseph Deschamps	do	do	do	1 do

† Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—(*Additionnel, nommés en* 1871.)—*Suite.*				
Canaux de Carillon et Grenville.				
Henry Mason	Canadien-Anglais.	Catholique Romain	Eclusier	70 c. ✓ jour
Gilbert Dumais	do Français.	do	Journalier	$1 do
Canal Chambly.				
Joseph Manie	Canadien-Français	Catholique Romain	Traversier	80 00
Canal Cornwall.				
Benjamin Johnson	Canadien	Protestant	Journalier	$1 par jour
Timothy Shields, jun	Irlandais	Catholique Romain	do	1 do
Canal Williamsburgh.				
A. Cutler	Canadien	Catholique Romain	Journalier	$1 par jour
Henry Caldwell	Irlandais	Protestant	Eclusier	280 00
Travaux d'Ottawa.				
Richard Chamberlain	Canadien	Anglican	Glissoire aux Rapides des Deschênes	$1 par jour
Canal Welland.				
Jonathan M. Woodall	Canadien	Anglican	Eclusier	$30 00 par mois.
Wm. Hare	Irlandais	do	Eclusier	280 00
Frederick Shrier	Suisse	Catholique Romain	Eclusier	30 00
Barnet Darby	Canadien	Méthodiste	Eclusier	30 00
James Ward	Irlandais	Catholique Romain	Eclusier	30 00
Robert Veitch	do	Méthodiste	Eclusier	30 00
John Corbett	do	Catholique Romain	Eclusier	30 00
Joseph Upper	Canadien	Anglican	Eclusier	25 00
Alexander Hannah	Irlandais	do	Ecluse à aqueduc	26 00
John Wm. Scott	Canadien	do	Pourvoyeur à l'eau	50 00
Arthur McCann	Irlandais	do	Eclusier	26 00
Jacob Reuter	Allemand	Catholique Romain	Eclusier	26 00
Arthur Bradley	Irlandais	Anglican	do	26 00
Samuel Frazer	do	do	do	26 00
Michael Madden	Canadien	Catholique Romain	do	26 00
John Gearon	Irlandais	do	Contre-maître	30 00
Andrew Hamilton	Canadien	Presbytérien	Charpentier	50 00
Canal Rideau.				
Wm. Addison, jun	Anglais	Anglican	Eclusier	1 00
Archibald Boyd	Irlandais	Presbytérien	do	0 80
John Newman, jun	Anglais	Anglican	do	0 70
Alfred Newsom	Irlandais	do	do	0 70
Wm. McCann	do	do	do	0 70
W. M. Richey	do	do	do	0 80
James Gordon Jones	do	do	do	0 70
W. J. Pearson	do	do	do	0 70

Par mois. (Fonctions de Frederick Shrier à Andrew Hamilton)

Par jour. (Fonctions de Wm. Addison, jun à W. J. Pearson)

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.—(*Additionnel, nommés en* 1871.)—*Suite.*				
Canal Rideau.—Suite.				
Michael Mooney, jr	Irlandais	Catholique Romain	Maître-éclusier	$0 70 Par jour.
John Johnson	do	Anglican	do	0 80
Alfred Foster	Anglais	do	do	0 70
Archibald Boyd	Irlandais	do	Journalier éclusier	0 60
Henry Layng	do	do	Maître-éclusier	0 80
James Driscoll	do	Catholique Romain	Gardien du pont Manotick	.....
Chemin de fer Européen et Nord Américain,				
E. T. Trites	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Commis et payeur	600 00
J. S. Smith	do	Méthodiste	Commis et opérateur	500 00
H. Mack	Anglais	Presbytérien	Commis des entrées, station St. Jean	$1 50 par jour.
G. M. Jarvis	do	Baptiste	Com. et agent du télégraphe, station St. J an.	$25 00 par mois.
T. A. Smith	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Agent de station, Rothesay.	240 00
†E. A. Leonard	Anglais	do	Chef de la station Apohaqui	400 00
J. W. Wallace	Nouv.-Brunswick	Baptiste	do do Penobsqui.	340 00
H. C. Brounell	Anglais	Presbytérien	do do Memramcook	300 00
T. McCready	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Chef de la jonction Painsec.	400 00
Harry Herman	Allemand	Episcopalien	do station Sackville.	400 00
C. R. Palmer	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do do Dorchester.	400 00
Chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.				
D. Pottinger	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Caissier	700 00
Walter W. Jones	do	Westrian	Payeur	800 00
Wm. Stevens	do	Presbytérien	Agent à la station Beelfut	300 00

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES.

				$ cts.
I. Person. du bur. du Min.				
William Smith	Ecosse	Presbytérien	Député du Ministre	2,600 00
William F. Witcher	Canada	Episcopalien	Commissaire des pêcheries	2,000 00
Joseph Tomlinson	Angleterre	do	Surintendant général des phares	2,000 00
John Hardie	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Commis de première classe, division de la Marine	1,500 00
John Tilton	do	Episcopalien	Comptable	1,500 00
Samuel Pierre Bauset	Canada	Catholique Romain	Commis de seconde classe, branche des pêcheries	1,200 00
William L. Magee	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	Commis de seconde classe, comptabilité	1,150 00
François F. Gourdeau	Canada	Catholique Romain	Commis de seconde classe	1,000 00
Thomas Drinkwater	Angleterre	Episcopalien	do trosième classe et *Précis* Writer	600 00
William H. Alexander	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Commis de troisième classe.	500 00
John H. McIlbree	Irlande	Episcopalien	do do	400 00
George H. Harper	do	do	do aspirant	300 00

† Laissé le service.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaiae par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
I. Personnel dans le Bureau du Ministre.—Suite.				
Thomas Wheeler	Nou.-Brunswick	Catholique Romain	Messager	450 00
Thomas King	Angleterre	Episcopalien	do	300 00
Ellen Jessop	Irlande	do	Gardien de maison	400 00
II. Gardiens des Phares, etc., au-dessus de Montréal.				
Isaac Hope	Ontario	Episcopalien	Surintendant des phares, Kingston	1,200 00
John Norton	Irlande	Catholique Romain	Phare du quai No. 1 Lachine	401 00
Oliver Madore	Lachine	do	do 2 do	300 00
Oliver Veaudry (acting)	Bas-Canada	do	do 3 do	300 00
Joseph Meloche	do	do	Beauharnois	225 00
William Shannon	Ontario	Presbytérien	Grosse Pointe	435 00
George Shannon	Bas-Canada	do	do Assistant	175 00
Alexander McDonald	Ontario	Catholique Romain	Pointe McKie's	175 00
Edward S. Johnson	Bas-Canada	Episcopalien	Ile Cherry	447 00
George H. Johnson	do	Presbytérien	do	300 00
Thomas Hill	Irlande	do	Quai de Lancaster	393 00
Richard Elliott	Ontario	do	Cole Shoal	250 00
Albert Root	do	Episcopalien	Ile Grenadier	250 00
John Wallace	Irlande	do	Ile Lindoe	250 00
Cornelius Cook	Ontario	do	Détroit de Gananoque	400 00
John Buck	do	do	Spectacle Shoal	560 00
Joseph Mervin	Bas-Canada	do	Ile Burnt	250 00
Robert Gillespie	Irlande	do	Ile Wolfe	250 00
Nathaniel Orr	Ontario	Presbytérien	Ile Snake	435 00
John Dunlop	Irlande	Catholique Romain	Pointe Neuf Milles	435 00
Frederick Swetman	Ontario	Société d'amis	False Ducks	435 00
William A. Palen	do	Episcopalien	Pointe Peter	435 00
Wilson Bently	do	do	Scotch Bonnet	435 00
George B. Simpson	do	Méthodiste	Presqu'Isle Range	360 00
William J. Swetman	do	do	do	325 00
George Roddick	Ecosse	Presbytérien	Ile Gull	500 00
Robert Roddick	do	do	do Assistant	175 00
George Durnan	Irlande	Wesléyen	Pointe Gibraltar	435 00
George Thomson	Ecosse	Presbytérien	Baie Burlington	300 00
Robert K. Chisholm	Ontario	do	Oakville	200 00
Jonathan Woodall	Angleterre	Episcopalien	Port Dalhousie	400 00
David H. Fortier	Ontario	do	Colborne	400 00
John Burgess	Ecosse	Presbyterien	Ile Mohawk	435 00
Fergus Scolfield	Ontario	Episcopalien	Maitland	350 00
Henry Morgan	Irlande	do	Dover	260 00
Alexander Sutherland	Ecosse	Presbytérien	Burwell	320 00
Charles Ead	Angleterre	Méthodiste	Stanley	200 00
Henry Woodward	do	Episcopalien	Longue Pointe	435 00
Peter McIntyre	Ecosse	Presbytérien	Réef de la Pointe Pelée	435 00
James Edwards	do	do	do Assistant	325 00
James Cummins	Irlande	Catholique Romain	Ile de la Pointe Pelée	435 00
Andrew Hackett	Ontario	Presbytérien	Bois Blanc	435 00
Thomas Cartier	do	Episcopalien	Rivière Thames	435 00
Humphrey Fidler	Irlande	do	Goderich	325 00
John Young	Ecosse	Presbytérien	Pointe de Clark	435 00
Duncan McG. Lambert	Province de Quebec	Episcopalien	Ile Chantry	435 00
Roland A. Lambert	Ontario	do	do Assistant	175 00
David McBeath	Ecosse	Presbytérien	Ile de l'Anse	435 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
II. Gardiens des phares, etc., au-dessus de Montréal.—Suite.				
William McBeath	Canada	Presbytérien	Adjoint à l'Ile des Anses	300 00
Vesey C. Hill	Irlande	Episcopalien	Ile Griffith	435 00
George Collins	Ontario	do	Nottawasaga	435 00
Charles Collins	do	do	do adjoint	175 00
John Hoar	Angleterre	do	Ile au Chrétien	435 00
Arsene Glode	Province de Québec	Catholique Romain	Phare flottant No. 1, Claire	300 00
Moise Leclerc	do	do	Pointe Claire	300 00
Alfred Laberge	do	do	Ile Verte	250 00
John Pringer	Ontario	do	Pointe Plaisante	300 00
Philemon Proulx	Province de Québec	do	Killarney	500 00
Andrew Hynes	Angleterre	do	St. Ignace	300 00
Donald McKenzie	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Petit Courant	300 00
John Mason	Ontario	Méthodiste	Ile du Télégraphe	200 00
Charles Patton	Irlande	Catholique Romain	Ile Clapperton	350 00
William Shepherd	Angleterre	Episcopalien	Ile au Souffre	325 00
John Egan	do	Catholique Romain	Ile Lonely	350 00
James Eccles	Irlande	Episcopalien	Ile aux Tourtes	300 00
Lewis Hodgins			Pointe au Saumon	300 00
R. Campbell, (acting)			Pointe à L'Orignal	
Oliver De Laire (acting)			Pointe McTavish	
Elie B. Prieur, (acting)			Côteau Landing	
J. C. Darke	Angleterre		Muskoka ou Ile au Renard	200 00
W. McGowan	Ontario		Parry Sound	300 00
A. Mongeon	Province de Québec	Catholique Romain	Wade Shoal	100 00
III. Officiers et gardiens des phares sous la surveillance de la Maison de la Trinité de Montréal.				
E. D. David	Montréal	Hébreu	Régistrateur et Trésorier	1,325 00
P. E. Cotté	Bordeaux	Catholique Romain	Surintendant de Pilotes	1,200 00
Daniel Rooney	Irlande	do	Commis	600 00
Martin Brennan	do	do	Huissier riverain et messag'r	400 00
Joseph Mondor	Bas-Canada	do	Agent à Sorel	300 00
Joseph Barnabé	do	do	Capt. du vapeur *Richelieu*	800 00
Louis Marchand	Hollande	do	M. de la Maison de la Trinité	625 00
Edouard Arcand	Deschambault	do	Gardien, phare flottant No. 2	$52 Par mois.
Olivier Auger	do	do	do do No. 1	52
Théophile Brodeur	Varennes	do	do Ile Ste. Thérèse	18
Pierre Beaudet	Lotbinière	do	do Lotbinière	15
Catherine Blaise	do	do	do L'ilet Richelieu	20
François Boisvert	St. Croix	do	do Cap Charles	12
Jean Charrette	Isle d'Orléans	do	do Port St. François	16
Joseph Dussereau	Canadien	do	do phare flottant No. 3	52
Joseph Ethier	Repentigny	do	do Ile à la Bogue	16
Simon Françoeur	St Jean L'Eschaill'n	do	do St. Pierre les Becquets	7
Léandre Fugères	Batiscan	do	do Batiscan	8
Joseph Gervais	Contrecœur	do	do Contrecœur	8
Dines Giguère	Lavaltrie	do	do Lavaltrie	30
Napoléon Hardy	Pointe aux Trembles	do	do Champlain	7
William Jeffs	Galles	do	do Havre de Montréal	15
Antoine Lamoureux	Boucherville	do	do Pointe aux Trembles	13
Joseph Lamoureux		do	do Ile à la Pierre	30
François Lacroix	Contrecœur	do	do Contrecœur	8
Jean B. Lachapelle	Repentigny	do	do Repentigny	7

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
III. Officiers et gardiens de phares sous le contrôle de la Maison de la Trinité, Montréal.—Suite.				
Veuve J. Langlois	Lotbinière	Catholique Romain	Gardien, Rivière du Chêne	8 (Par mois.)
Jean B. C. de Larose	Verchères	do	do Isle aux Prunes	15
Olivier Letendre	St. François	do	do Isle aux Raisins	30
Paul Manuel	Bécancour	do	do Cap de la Madeleine	10
Joseph Marchand	Batiscan	do	do Batiscan	8
Pascal Montplaisir	Cap de la Madeleine	do	do Cap de la Madeleine	10
Médard Paquin	St. Barthélemi	do	do Pointe du Lac	10
Edouard Paul	Province de Québec	do	do Isle de Grâce	12
Compagnie du Richelieu			do Sorel	85 00
Samuel Reeves	Province de Québec	Catholique Romain	do Isle de Grâce	8 (Par mois.)
Charles Rivet	Repentigny	do	do Isle Ste. Thérèse	7
Alexandre Trottier	Grondines	do	do Grondines	20
Onésime Beaudet	Province de Québec	do	do Lotbinière	7
O. C. de la Chevrotière	do	do	do do	7
IV. Maison de la Trinité, Québec.				
Vital Tétu	Province de Québec	Catholique Romain	Maître	1,000 00
Alexandre Lemoine	do	do	Secrétaire-Trésorier	1,600 00
Jesse D. Armstrong	do	Episcopalien	Maître de havre	1,600 00
Francis Gourdeau	do	Catholique Romain	Surintendant des pilotes	1,200 00
Alexander Lindsay	do	do	Assist. Secrétaire-Trésorier	1,200 00
James Cassidy	do	do	Maître de havre, Amherst	50 00
Pierre Chatigny	do	do	Messager	120 00
V. Gardiens de phares, etc., sur le fleuve et le golfe St. Laurent.				
John U. Gregory	Province de Québec	Catholique Romain	Agent du département	1,200 00
Elzéar E. Buteau	do	do	Commis	600 00
John Smith	Angleterre	Méthodiste	Surintendant des phares	1,200 00
F. Rodrigue	Province de Québec	Catholique Romain	Gardien, Portneuf	200 00
James Thurber	do	do	do Sainte Croix	140 00
Léon Lafleur	do	do	do St. Antoine	100 00
Joseph Chabot	do	do	do Pointe St. Laurent	300 00
Edouard Thivierge	do	do	do Bellechasse	320 00
E. Simard	do	do	do Mont du Lac	500 00
Joseph Painchaud	do	do	do Ile aux Grues	320 00
Damase Babin	do	do	do Pilliers de Pierre	450 00
John Landry, (intérimaire),			Vaiss.-lum. Traverse Supér.	
J. Gourdeau	Province de Québec	Catholique Romain	do do Infér.	
Thomas Roy Desjardins	do	do	Grande Isle, Kamouraska	320 00
Jean C. Marquis	do	do	Grands Pélerins	340 00
Jean Baptiste Picard	do	do	Pots-à-l'Eau-de-Vie	400 00
Elzéar Fraser	do	do	Gardien, Ile Rouge	660 00
J. Lavésque	do	do	Vaisseau-lumière et sifflet d'alarme de l'Ile Rouge	
Gilbert Lindsay	do	Presbytérien	Ile Verte	860 00
J. T. Béchard	do	Catholique Romain	Ile Bicquette	760 00
D. Lawson	do	Presbytérien	Pointe-au-Père	340 00
Paul Pouliot	do	Catholique Romain	Pointe des Monts	760 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

NOMS.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
V. Gardiens de phares, etc., sur le fleuve et le golfe St. Laurent.—Suite.				
A. Riverin	Province de Québec	Catholique Romain	Sept Iles	.....
D. Tétu	do	do	Phare et sifflet d'alarme de la pointe Sud ou Bagot's Bluff, Anticosti	800 00
Louis Malouin	do	do	Pointe Ouest, Anticosti, phare et dépôt de provision	800 00
E. Pope	do	Episcopalien	Pointe Sud-Ouest, Anticosti	800 00
Thomas Gagné	do	Catholique Romain	Pointe Heath, Anticosti	800 00
Robert Setter	do	Episcopalien	Dépôt de provis., baie Ellis	200 00
Bernard Bradley	do	Catholique Romain	do Shallop Creek	240 00
Auguste Trudeau	do	do	Cap des Rosiers	800 00
Joseph Eden	do	do	Maître de havre, B. de Gaspé	125 00
John Ascah	do	do	Vaiss.-lumiè., Sandy Beach	.....
J. F. Gallie	do	do	Phare Paspébiac	100 00
Pierre Godier	do	do	Pointe Amour, ou phare Forteau, Labrador	820 00
Martin Coltin	do	do	Belleisle	1,060 00
Henry Locke, (intérimaire)	Angleterre	Episcopalien	Cap Norman, rive de Terreneuve	.....
Eugène Roy	Québec	Catholique Romain	Pointe Rich, rive de Terreneuve	.....
Robert Rennie	Ecossais	Presbytérien	Cap Ray, côté ouest, rive de Terreneuve	600 00
William Carmier	Québec	Catholique Romain	Amherst, Ile de la Madelen.	300 00
J. Chapman, (intérimaire)	.....	.....	Bird Rocks, do	.....
Joseph Roy	Québec	Catholique Romain	Cap Chatte	300 00
Philip Savage	do	Episcopalien	Cap Madeleine	300 00
Paul Coté	Province de Québec	Catholique Romain	Ile aux Œufs	500 00
James Cassidy	do	do	Maître de havre, île Amherst	50 00
VI. Gardiens de phares, etc., Nouveau-Brunswick.				
John H. Harding	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Agent du département	1,600 00
William H. Venning	do	do	Inspecteur des pêcheries	1,400 00
James Mitchell	do	Presbytérien	Inspecteur des phares	1,200 00
James Clarke	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Gardien de phare de Grindstone Island	400 00
George Tingley, (intérimaire)	.....	.....	Gard. de phare, cap Enragé	400 00
William Love	Irlande	Episcopalien	Gardien de phare, Quaco.	400 00
Alexander Reed	Angleterre	do	Gardien de phare, Ile aux Perdrix	500 00
Elijah Ross	Nouvelle-Ecosse	Free Will Baptist.	Gardien de phare et balise.	400 00
George Thomas	Nouv.-Brunswick	do	Gardien de phare, pointe aux Lépreux	400 00
Jonathan Kent	Grand Manan	Episcopalien	Gar. de phare, Swallow-Tail	400 00
John R. Snell	Angleterre	Méthodiste W	do Head Harbor	400 00
George A. Pendlebury	Nouv.-Brunswick	Apôtres	do Saint André	300 00
Walter B. MacLaughlin	ouvelle-Ecosse	Baptiste	do Gannet Rock	840 00
John Conly	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	do Ile Machias	664 00
John Bent	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do cap Jourimain	200 00
George McConnell	do	Episcopalien	do Miscou	500 00
William Hay	Ecosse	Presbytérien	do Escuminac	400 00
Fabien Richard	Nouv.-Brunswick	Catholique Romain	do Richibouctou	160 00
George Rogers	Terreneuve	do	do Ile au Renard	200 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
VI. *Gardien de phares, etc., Nouveau-Brunswick*—Suite.				
George Davidson	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Gard. du p. de l'île Portage	200 00
Henry Hendrickson	Norvège	Episcopalien	do Ile Shédiac	200 00
James Wilson	Ecosse	Presbytérien	Mécanicien, sifflet d'alarme île-aux-Perdrix	400 00
William Cameron	Nouv.-Brunswick	do	Assistant méc. du sifflet d'alarme, île-aux-Perdrix	240 00
Francis Russell	do	Protestant	Gardien, Lower Newcastle	100 00
Thomas Kerr	Ecosse	Presbytérien	do Ile Carraquet	200 00
William Gallant	Ile du P.-E.	do	Mécanicien, sifflet d'alarme pointe Lépreux	400 00
James Caughlin	Nouv.-Brunswick	Catholique Romain	Gard. de phare, pointe Oak	100 00
Thomas Lewis	Pays de Galles	Episcopalien	do Preston Beach	100 00
John N. Williams	Etats-Unis	Baptiste	do Green Head	80 00
John W. Caulfield	Irlande	do	do pointe aux Sable	80 00
Charles Theal	Carleton	Episcopalien	do pointe Oak	80 00
Edmund Buzza	Angleterre	do	do No man's Friend	80 00
James King Hazen	Nouv.-Brunswick	do	do Oromocto Shoals	80 00
John D. Wilmot	Angleterre	do	Wilmot's Bluff	80 00
John Connors	Irlande	Catholique Romain	Gardien de phare, Bathurst	80 00
M. J. Cox			Gardien de phare, pointe Cox, Grand Lac	80 00
William Cline	Nouv.-Brunswick	Protestant	Gardien du phare Southern Wolves	500 00
Jarvis Clarke	do	do	Gard. du phare de l'île Bliss	200 00
Louis Arsineau	do	Catholique Romain	do Dalhousie	100 00
Samuel T. Gove	do	Episcopalien	Médecin-Surintendant, hôpital St. André	200 00
Mary A. Day	Angleterre	do	Matrone do	208 00
L. Botsford, M.D.	do	do	Médecin-Surintendant, hôpital de Kent	560 00
Milton Barnes	Nouv.-Brunswick	Nouv.-Testament	Gardien, hôpital de Kent	144 00
C. A. Barnes	do	do	Garde malade do	144 00
Mrs. Milton Barnes	Nouvelle-Ecosse	do	Matrone do	80 00
Margaret Economy	Nouv.-Brunswick	do	Cuisinier do	48 00
S. L. Bishop	Angleterre	Episcopalien	Médecin-Surintendant, hôpital de Bathurst	40 00
Janet Miller	Ecosse	Presbytérien	Matrone do	208 00
G. L. Harding, M.D	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Médecin-surintendant, maison des pestiférés, île-aux-Perdrix	100 00
Rev. W. Armstrong	Angleterre	Episcopalien	Aumônier, hôpital de Kent	100 00
Charles Ward	Nouv.-Brunswick	do	Secrétaire do	400 00
J. Thomson	Ecosse	Presbytérien	Médecin-surintendant hôpital Miramichi	200 00
P. Lawlor	Irlande	Catholique Romain	Gardien do	40 00
H. H. Wilson	do	Presbytérien	Médecin-surintendant hôpital Kingston	100 00
Hannah McNeil	Terreneuve	do	Matrone do	100 00
William Taylor	Nouv.-Brunswick	Catholique Romain	Com'r. des bouées et balises	10 pour cent. Commission.
William Whitlock	do	Episcopalien	do do	
H. B. Smith	Angleterre	do	do do	
Robert Young	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	do do	
James Campbell	do	Episcopalien	do do	
Donald Stewart	Ecosse	Presbytérien	do do	
Zechariah Chipman	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste libre	do do	
James Ritchie	Ecoss	Presbytérien	do do	
Allan McLean	Nouv.-Brunswick	Protestant	Préposé à l'engag. des matelots, port St. Jean, N.B.	Hon. de bur.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
		DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES.—*Suite.*		
VII. *Gardien de phares, etc., Nouvelle-Ecosse.*				
Henry W. Johnston	Halifax	Catholique Romain	Agent de département	1,600 00
Lewis J. Burpe	Burmah	Episcopalien	Commis	800 00
John H. Kendrick	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Surintendant des phares	1,200 00
Henry G. Bennett	do	Baptiste	Gard. de phare de l'île Amet	500 00
Frederic W. Brag	Angleterre	Episcopalien	do Annapolis	460 00
James Tate	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	do riv. aux Pom'es	380 00
Joseph Costé	do	Catholique Romain	do Arichat	232 00
James S. Smith	do	Méthodiste	do Barrington	380 00
Norman Campbell	Ile du P. E	Presbytérien	do île-aux-Castors	420 00
Angus Ross	Nouvelle-Ecosse	do	do île-aux-Oiseaux	400 00
John Crotty	Irlande	Catholique Romain	do Black Rock	360 00
Donald Morrison	Ecosse	Presbytérien	do Black Point	350 00
Henry M. Ruggles	Angleterre	Episcopalien	do Boars's Head	400 00
Joseph Suthern	Ile Brier	Baptiste	do île Brier	460 00
Nathan Smith	Douglas	Méthodiste	do Burnt Coat Head	250 00
James Hanlon	Irlande	Catholique Romain	do Cap Canso	472 00
Isaac Doane	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do Cap Sable	480 00
David Condon	do	Catholique Romain	do Cap St. George	480 00
Maturin Robicheau	do	do	do Cap Ste. Marie	500 00
Alexander Munro	Ecosse	Presbytérien	do île Carribou	400 00
Edward Young	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do Chester	400 00
Benjamin Rynard	do	Méthodiste	do île Cross	460 00
Benjamin Fulker	do	Episcopalien	do île aux Diables	380 00
William Condon	do	Catholique Romain	do île-aux-Œufs	500 00
Joseph B. White	do	do	do île-aux-Poissons	280 00
Benjamin Heney	do	Méthodiste	do île Flint	400 00
Samuel T. N. Sellon	do	do	do pointe Port	240 00
William Duann	do	Catholique Romain	do île Verte	500 00
Samuel Hayden, jun	do	do	do Gull Rock	400 00
Godfrey S. Peart	do	Episcopalien	do Guysboro'	220 00
Charles E. Rathburn	do	do	do Horton Bluff	250 00
S. C. Campbell	do	do	do Ingonish	300 00
Enos Wolfe	do	Presbytérien	do Iron Bound	360 00
Charles Firth	do	Méthodiste	do Little Hope	500 00
Thomas Eaton	Angleterre	do	do Liverpool	460 00
Lawrence Kavanagh	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	do Louisburg	460 00
John G. Peters	do	Baptiste	do Low Point	460 00
John A. Ernst	do	Episcopalien	do Lunenburg	240 00
J. Burke, (agissant)			do Main-à-Dieu	300 00
William Earley	Irlande	Méthodiste	do Margaretville	230 00
Nathaniel C. McKeen	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do Margaree	400 00
David L. George	Pays de Galles	Catholique Romain	do Meagher's Beach	400 00
Henry Moser	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do île Moser	450 00
George McKay	do	do	do Canso Nord	460 00
William Armstrong	do	Baptiste	do Parrsboro'	340 00
Edward Horn	do	Episcopalien	do pointe Peggy	350 00
Henry B. Lowden	do	Presbytérien	do Pictou	460 00
Andrew Hogg	Ecosse	do	do île Pictou	460 00
J. McDonald	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	do pointe Tupper	200 00
John Atwater	do	Episcopalien	do île Ponket	350 00
Thomas Power	do	Catholique Romain	do Port Hood	280 00
Elson Perry	do	Baptiste	do Port Medway	260 00
James M. Dunn	do	Protestant	do Port Williams	260 00
Maturin Amero	do	Catholique Romain	do Pubnico	240 00
P. F. Bent	do	Episcopalien	do Pugwash	200 00
William Gilkie	Ecosse	Presbytérien	do Sambro	400 00
Joseph Mundell	Nouvelle-Ecosse	do	do pointe Sable	400 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
VII. *Gardiens de Phares, etc., Nouvelle-Ecosse.*—Suite.				
John McLean	Ecosse	Presbytérien	Gardien du phare Scaterrie.	820 00
Thorndick C. Crowell	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do île aux Veaux-marins	480 00
Charles Stalker	Ecosse	Presbytérien	do Shelburne	480 00
Robert A. Spencer	Nouvelle-Ecosse	do	do Pointe Spencer	100 00
B. Amero	do	Catholique Romain	do Sissiboo	200 00
J. Morrison			do Ste. Anne	100 00
Lauchlan McDougall	Ecosse	Presbytérien	do St. Paul, S. O.	420 00
			do St. Paul, N. E.	50 00
John D. Suthern	Ile Brier	Baptiste	do Port Ouest	300 00
James P. Dillon	Nouvelle-Ecosse	Catholique Romain	do Whitehead	400 00
Cornelius J. T. Fox	do	Méthodiste	do Yarmouth	480 00
do do (Intérim.)	do	do	Mécanicien, signal d'alarme de Yarmouth	400 00
J. Cormack (Intérimaire)			Mécanicien, signal d'alarme de l'île Cranberry	450 00
H. Hayden			Mécan., signal d'alarme de l'île aux Veaux-ma.	500 00
Samuel Reardon (Intérimaire jusqu'au 10 novembre)	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	Surint. établiss. de charit., île de Sable	572 00
Philip Dodd	do	do		
Josiah Kelly	Pas de rapport, vu que les bateliers de l'île de Sable changent continuellement		Batelier, établiss. de charité, île de Sable	144 00
James Hawkins	do	do	do do	144 00
Duncan McDonald	do	do	do do	144 00
Stephen White	do	do	do do	144 00
John Sellers	do	do	do do	144 00
William Howes	do	do	do do	144 00
John Black	do	do	do do	144 00
George Johnston	do	do	do do	144 00
William Goldsworthy	do	do	do do	144 00
J. R. Hubley	do	do	do do	144 00
H. E. Hubley	do	do	do do	144 00
William Messon	do	do	do do	144 00
N. McInnis	do	do	do do	144 00
John McNeil	do	do	do do	144 00
Edward Shiers	do	do	do do	144 00
D. J. McNeil	do	do	Surint. établiss. de charité, île St. Paul	800 00
Michael Runole	do	do	Batelier, établiss. de charité, île St. Paul	200 00
Henry Copstick	do	do	do do	200 00
Thomas Curtice	do	do	do do	200 00
John Doufney	do	do	do do	200 00
VIII. *Police Riv. Montréal.*				
John McLaughlin	Irlande	Catholique Romain	1er Connétable	2 50
George Hunter	do	Protestant	Sergent	1 50
William Donohue	do	Catholique Romain	do	1 50
John Wilson	do	do	do	1 50
Camille Nouri	Canada	do	do	1 50
Thomas Banville	Irlande	do	Connétable	1 00
John Bolster	do	do	do	1 00
Louis E. Charest	Canada	do	do	1 00

Par jour.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
VIII. *Police Riv. Montréal.* —Suite.				
John Davis	Irlande	Catholique Romain	Connétable	1 00
Daniel Falvey	do	do	do	1 00
Honoré Hottin	Canada	do	do	1 00
Daniel Keirman	Irlande	do	do	1 00
Thomas McCormack	do	do	do	1 00
Martin Meaney	do	do	do	1 00
John Murray	do	do	do	1 00
Culbert Olivier	Canada	do	do	1 00
Modiste Piché	do	do	do	1 00
Joseph Rousseau	do	do	do	1 00
Richard Sandiland	Ecosse	Presbytérien	do	1 00
Mathieu St. Pierre	Canada	Catholique Romain	do	1 00
James White	Irlande	do	do	1 00
Pierre Royer	Canada	do	do	1 00
IX. *Police Riveraine. Québec.*				
Robert H. Russell	Irlande	Episcopalien	1er connétable et préposé à l'expédition	1,200 00
Albert Parker	Bas-Canada	Protestant	Commis du prépo. à l'expé.	800 00
John Bell		do	Mécanicien	600 00
James Cunningham	Irlande	Catholique Romain	Timonier	$1 80
John Battle	do	do	Patron	1 40
Nicholas Fitzhenry	do	do	do	1 40
John Daud	do	do	Détective et officier d'expédition	1 60
Patrick Hickey	do	do	Connétable	1 10
James Walsh	do	do	do	1 10
James Kelly	do	do	do	1 10
John Muller	do	do	do	1 10
John Keenan	do	do	do	1 10
Joseph Mathieu	Canada	do	do	1 10
Arthur Rogers	Irlande	do	do	1 10
Joseph Dugan	do	do	do	1 10
Francis Hallwell	do	do	do	1 10
Pierre Bédégare	Canada	do	do	1 10
Edouard Lacroix	do	do	do	1 10
Joseph Dionne	do	do	do	1 10
Patrick McCaffery	Irlande	do	do	1 10
Henry Wilson	do	do	do	1 10
Louis Pécard	Canada	do	do	1 10
Elzéar Bourgoult	do	do	do	1 10
John Stafford	Irlande	do	do	1 10
Louis Marceau	Canada	do	do	1 10
Jeremie Kerouac	do	do	do	1 10
X. *Officiers des Vapeurs de la Puissance.*				
Anselm Marmen	Province Québec	Catholique Romain	Capitaine, vapeur *Druid*	800 00
Stephen Carroll	do	do	Mécanicien do	800 00
Eugene Gourdeau	do	do	Capt., vap. *Napoleon III*	800 00
William Barbour	Ecosse	Presbytérien	Mécanicien do	800 00
Joseph Leblanc	Province Québec	Catholique Romain	1er cont.-maît. do	$30 par m. p. la saison

Par jour.

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—*Suite.*				
X. *Officiers des vapeurs de la Puissance.*—Suite.				
Thomas Drysdale	Prov de Québec	Presbytérien	2me mécanic., *Napoléon III*	$50 par m p. la saison
Peter A. Scott	Angleterre	Episcopalien	Capitaine, vap. *Lady Head.*	*Nil.
George Matson	Irlande	do	1er officer do	600 00
James Courtney	do	Catholique Romain	2me do do	480 00
Archibald Warner	Nouvelle-Ecosse	do	Mécanicien-en-chef do	800 00
William Barry	do	do	Assistant do do	600
John Jodry	Nouv.-Brunswick	Presbyterien	Charpentier do	480 00
XI. *Bureau d'inspection de bateaux à vapeur.*				
Samuel Risley	Etats-Unis	Episcopalien	Président	1,400 00
William M. Smith	Nouv.-Brunswick	Baptiste	Inspecteur de bat. à vapeur	1,000 00
Joseph Taylor	Irlande	Wesléyen	do	800 00
Thomas Fessenden	Bas-Canada	do	do	800 00
Francis Befort	do	Catholique Romain	do	800 00
Joseph Samson	do	do	do	800 00
XII. *Bureau des examinateurs des capitaines et seconds.*				
Capt. P. A. Scott	Angleterre	Episcopalien	Président des examinateurs	1,600 00
E. D. Ashe	do	do	Examinat., Port de Québec	4 00 (Par jour, quand empl.)
Anselm Marmen	Prov. de Quebec	Catholique Romain	do do	4 00
Joseph Prichard	Angleterre	W. Méthodiste	do St. Jean.	4 00
David Cronk	Nouv.-Brunswick		do do	4 00
George McKenzie	do		do Halifax	4 00
John Taylor	Ecosse		do do	4 00
XIII. *Officiers des observatoires.*				
Edward D. Ashe	Angleterre	Episcopalien	Direc. de l'obser. de Québec	1,402 68
Thomas Heatley	Irlande	Catholique Romain	Assistant do	491 40
John McGowan	do	do	Journalier do	39 50
George Hutchison	Nouv.-Brunswick	Presbytérien	Direc. de l'obser. de St. Jean	500 00
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province d'Ontario.*)				
Henry Hunter	Irlande	Episcopalien	Garde-pêche	20 00
John Wallace	do	do	do	40 00
J. A. Cameron	Canada	do	Officier des pêcheries	Au. salaire
John Mooney	Irlande	Catholique	do	50 00
Peter Riel	Ecosse	Presbytérien	do	150 00
Jos. Pierson	Co. P.-Eoudard	Méthodiste	do	100 00
Peter Huff	do	do	do	50 00
W. A. Palen	do	Presbytérien	do	50 00
John G. Hicks	Marysburgh	Méthodiste	do	100 00
W. Plews	Angleterre	do	do	100 00

* Le Capitaine Scott reçoit un salaire comme président du Bureau des examinateurs des capitaines et seconds, mais il n'en reçoit aucun comme capitaine du vapeur *Lady Head.*

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Prov. d'Ontario.*)—*Suite.*				
Jos. K. Cameron	Ecosse	Presbyétrien	Officier des pêcheries	100 00
Charles Wilkins	Carrying Place	Episcopalien	do	200 00
Sam. Wilmot		do	do	1,200 00
John W. Kerr	Irlande	do	do	300 00
Henry Groves	Angleterre	Baptiste	do	50 00
P. Marentelle	Sandwich	Catholique	do	150 00
S. A. MacVicar	Canada	Episcopalien	do	200 00
John Eastwood	Angleterre	Presbytérien	do	100 00
Farquhar McRae	Ecosse	Catholique	do	100 00
Géo. S. Miller	Irlande	Protestant	do	100 00
Wm. Plummer	Angleterre	Episcopalien	do	100 00
Jos. Wilson	Ecosse	Presbytérien	do	100 00
Alex. McKenzie	do	do	do	50 00
W. H. Shipman	New Jersey, E.-U.	Méthodiste	do	50 00
James Bird	Angleterre	Episcopalien	do	100 00
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province de Québec.*)				
A. Blais	Montmagny	Episcopalien	Officier des pêcheries	300 00
Jos. J. Létourneau	St. Thomas	do	do	50 00
P. Vibert	Gaspé	do	do	Au. salaire
J. Eden	do	do	do	50 00
James M. Remon	Jersey, G. B	do	do	50 00
Wm. Phalen	Irlande	Catholique	do	50 00
R. W. H. Dimock	Richmond	Episcopalien	do	100 00
C. P. Beauchèsne	Bécancour	Catholique	do	50 00
John Mowat	Ecosse	Presbytérien	do	150 00
Phillip Vibert, jun	Madawaska, N. B.	Catholique	do	200 00
J. Demeulé	Malbaie	do	Garde-pêche	50 00
F. Saillant	Québec	do	Officier des pêcheries	50 00
Geo. Riverin	Malbaie	do	do	50 00
W. H. Austin	Georgeville	Baptiste	do	100 00
W. F. Willis	Irlande	Protestant	do	150 00
H. W. Austin	Angleterre	do	do	100 00
D. McFarlane	Ecosse	Presbytérien	do	50 00
P. E. Luke	Canada	Episcopalien	do	50 00
Daniel Rosa	Québec	Catholique	Garde-pêche	50 00
L. P. Huot	Montmorency	do	do	50 00
Felix Sylvestre	Berthier	do	Officier des pêcheries	100 00
G. Mathurin	Montmagny	do	do	50 00
Frs. Thivierge	do	do	do	50 00
Prudent Fournier	L'Islet	do	do	50 00
M. L. Holland	Irlande	Protestant	do	100 00
J. J. Fox	Gaspé	do	do	50 00
Edouard Pelletier		Catholique	do	50 00
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Prov. de la Nou.-Ecosse.*)				
W. H. Rogers	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Officier des pêcheries	800 00
Comté de Cumberland.				
Thos. H. Patton	Co. de Cumberland	Baptiste	Officier des pêcheries	100 00
Oliver Fillmore	do	do	Garde-pêche	25 00
David Stewart	Irlande	Méthodiste	do	25 00
Jeremiah Brounell	Co. de Cumberland	Presbytérien	do	25 00
Asa Fillmore	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	25 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPART. DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICERS DES PÊCHERIES.—(*Prov. de la N.-Ecosse.*)—*Suite.*				
Comté de Cumberland.—Suite.				
Geo. Dimock	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Officier des pêcheries	100 00
David Corbett	do	Presbytérien	Garde-pêche	25 00
Moses Harrison	do	Episcopalien	do	25 00
John H. Barnes	Nouv.-Brunswick	Méthodiste	do	25 00
Fras. L. Jenks	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	25 00
W. C. Rindress			do	30 00
Comté d'Annapolis.				
W. T. Carthy	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Officier des pêcheries	120 00
Geo. Harduick	do	do	Garde-pêche	25 00
John H. Hicks	do	do	do	25 00
James Vidibol	do	Baptiste	do	25 00
B. Le Cain				25 00
Comté de Digby.				
James H. Morehouse	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Officier des pêcheries	120 00
Wm. Odell	do	Protestant	Garde-pêche	25 00
Basil R. Robicheau	Nouv.-Brunswick	Catholique	do	25 00
Lochlin McKay			do	25 00
Robt. Journey	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	do	25 00
John P. Thibodeau	do	Catholique	do	25 00
Comté de Queen.				
Sam. T. N. Sellon	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Officier des pêcheries	120 00
Stephen Clements	do	do	Garde-pêche	25 00
Theodosius Ford	do	do	do	25 00
Wm. Buchanan	do	Presbytérien	do	20 00
Henry Hooker	do	Episcopalien	do	30 00
John Fitzgerald	Irlande	Catholique	do	30 00
Barnabas Miles	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	20 00
Stephen Smith	do	Episcopalien	do	20 00
Jonathan Smith	do	Presbytérien	do	15 00
James Farquhar	do	Méthodiste	do	30 00
Comté de Shelburn.				
Wm. Muir, jun	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	Officier des pêcheries	125 00
David Powell	Gallois	Méthodiste	Garde-pêche	20 00
W. McKay	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do	20 00
Matthias Greenwood	do	Protestant	do	20 00
Geo. Acher	do	Episcopalien	do	15 00
Richard McGill	do	Presbytérien	do	20 00
James Turner			do	30 00
Lathrop Freeman	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	20 00
Henry Ackerman	do	Episcopalien	do	20 00
Comté d'Halifax.				
Ezekiel Sibley	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Officier des pêcheries	100 00
Wm. Guild	do	do	Garde-pêche	40 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPART. DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Prov. de la N.-Ecosse.*)—*Suite.*				
Comté d'Halifax.—Suite.				
Wm. Hall	.....	.....	Garde-pêche	40 00
John Fitzgerald	Nouvelle-Ecosse	Catholique	Officier des pêcheries	100 00
Archibald Kidston	do	Presbytérien	Garde-pêche	40 00
Geo. Deauphiné	do	Episcopalien	do	40 00
Comté de Victoria.				
Donald McRae, jun.	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Officier des pêcheries	120 00
John McLellan	Ecosse	do	Garde-pêche	25 00
Donald McQuarrie	Nouvelle-Ecosse	do	do	25 00
Donald McMillan	Ecosse	do	do	25 00
Angus McKenzie	do	Protestant	do	25 00
Donald McRae	do	Presbytérien	do	25 00
Comté de Pictou.				
Walter Murray	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Officier des pêcheries	100 00
Geo. Murray	do	do	Garde-pêche	25 00
Donald Rankin	do	do	do	25 00
Thomas Graham	do	do	Officier des pêcheries	100 00
Wm. Smith	do	do	Garde-pêche	30 00
Wm. Graham	do	do	do	25 00
Robt. Archibald	do	do	do	25 00
Daniel Creighton	do	Protestant	do	25 00
John Cameron	do	Presbytérien	do	25 00
James McMillan	do	do	do	25 00
Angus McDonald	do	do	do	20 00
Comté du Cap Breton.				
Francis Quinan	Nouvelle-Ecosse	Catholique	Officier des pêcheries	120 00
Anthony Spencer	do	Baptiste	Garde-pêche	25 00
Thos. Burke	Ile du P.-Edouard.	Catholique	do	25 00
John McEachen	Ecosse	do	do	25 00
Thos. Moore	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	20 00
Donald McDonald	.....	.....	do	20 00
Alex. McLean	.....	.....	do	.....
Comté de King.				
Benjamin E. Smith	Nouv.-Brunswick	Episcopalien	Officier des pêcheries	125 00
John E. Starr	Nouvelle-Ecosse	do	do	125 00
W. McIntyre	.....	.....	Garde-pêche	30 00
Henry C. Eagles	.....	.....	do	20 00
John Buchanan	.....	.....	do	20 00
Comté de Colchester.				
Wm. Blair	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Officier des pêcheries	100 00
Richard C. Archibald	do	Presbytérien	Garde-pêche	25 00
J. W. Davidson	do	do	Officier des pêcheries	100 00
Samuel Frame	do	do	Garde-pêche	25 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.—Suite.*				
Comté de Colchester.—Suite.				
Robt. J. Pollock	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Garde-pêche	25 00
Geo. Fulton	do	do	do	25 00
James Bonyman	do	Swedenborgian	Officier des pêcheries	40 00
Henderson Sass	do	Presbytérien	Garde-pêche	25 00
Robt. Fletcher	do	do	do	25 00
Henry Urquhart			do	25 00
Henry M. Fulton	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do	25 00
John A. P. McLellan	do	do	do	25 00
Jas. B. Gilbert			do	20 00
Andrew Howe, jun			do	20 00
Comté de Yarmouth.				
T. B. Crosby	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Officier des pêcheries	100 00
Robt. Baker	do	do	Garde-pêche	25 00
J. A. Hatfield	do	do	do	25 00
Wm. Kavanagh			do	25 00
Wm. Prosser	Angleterre	Baptiste	do	25 00
Eustace Nickerson	Nouvelle-Ecosse	do	do	25 00
Edward Perry	do	do	do	25 00
Comté de Lunenburg.				
Daniel Dimock	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Officier des pêcheries	100 00
Ebenezer Frail	do	do	Garde-pêche	25 00
Jas. Corkum	do	do	do	25 00
Benjamin Reddy	do	Episcopalien	do	25 00
David Vienot	do	do	do	25 00
Jas. Langille	do	do	do	25 00
Henry S. Jost			Officier des pêcheries	100 00
Chas. Pernette	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	Garde-pêche	25 00
Jas. E. Dauphiné	do	do	do	25 00
Jas. Mossman	Kingsburg, Cie. de Lunenburg	Presbytérien	do	25 00
Edward Morgan	Comté d'Annapolis	Méthodiste	do	25 00
W. Vienot			do	25 00
Geo. A. Nesbitt			do	25 00
Comté d'Inverness.				
Murdock A. Ross	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Officier des pêcheries	100 00
Peter Coady	Angleterre	Catholique	Garde-pêche	25 00
John Carmichael	N. E. Morgam, Cap Breton	Méthodiste	do	25 00
Arch. McDougall	Ecosse	Catholique	do	25 00
Reuben Phillips	Nouvelle-Ecosse	Protestant	do	25 00
John McRae	Ecosse	Catholique	do	25 00
W. Grant	Nouvelle-Ecosse	do	Officier des pêcheries	100 00
Bernard Dyer	do	do	Garde-pêche	25 00
Angus McIntyre	do	Presbytérien	do	25 00
Donald McDonald	do	Catholique	do	25 00
Angus Cameron	do	Presbytérien	do	25 00

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province de la Nouvelle-Ecosse.*)—*Suite.*				
Comté de Richmond.				
Duncan Cameron	Nouvelle-Ecosse	Catholique	Officier des pêcheries	125 00
Alex. Urquhart	Ecosse	Presbytérien	Garde-pêche	30 00
Hector McKinnon	Nouvelle-Ecosse	do	do	30 00
John H. Ballum	do	Episcopalien	Officier des pêcheries	125 00
Peter W. Grouchery	do	do	Garde-pêche	30 00
John Proctor, sen.	do	Catholique	do	30 00
Comté de Hants.				
Peter S. Burnham	Nouvelle-Ecosse	Méthodiste	Officier des pêcheries	100 00
John W. Dinsmore	do	Presbytérien	Garde-pêche	30 00
James Masher			do	30 00
Tim. B. O'Brien	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	Officier des pêcheries	100 00
Jos Mosher	do	do	Garde-pêche	30 00
James M. O'Brien	do	do	do	30 00
Comté de Guysboro.				
James A. Tory	Nouvelle-Ecosse	Protestant	Officier des pêcheries	150 00
James Cook	Guysboro	Baptiste	Garde-pêche	25 00
W. P. Carritt	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	do	20 00
Charles Kenny			do	15 00
Donald Gunn	Ecosse	Presbytérien	do	30 00
W. Pride	Nouvelle-Ecosse	Episcopalien	do	30 00
Thos. McKeen	do	Presbytérien	do	30 00
Edward Jordan			do	30 00
Robert McKay	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	do	15 00
James R. Bruce	do	Protestant	do	10 00
James Nickerson	do	do	do	15 00
Comté d'Antigonish.				
Richd. Smith			Officier des pêcheries	125
Angus McDonald	Rive du Gulf, comté de Pictou	Catholique Romain	Garde-pêche	30
Alex. Chisholm, jun			do	25
Albert Randall	Nouvelle-Ecosse	Protestant	do	15
Colin Chisholm	do	Catholiqte	do	25
Angus McDonald	Morrowstown, comté d'Antigonish	do	do	25
Jno. Cumming	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do	20
Jno. Dexter	do	do	do	30
Jno. Smith			do	25
James McLean	Nouvelle-Ecosse	Catholique	do	25
Hugh Cameron	do	Presbytérien	do	25
Duncan Fraser	do	Catholique	do	20
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)				
W. H. Venning	Canada	Episcopalien	Officier des pêcheries	1,400

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)—*Suite.*				
Comté de Restigouche.				
E. Ferguson	Ecosse	Presbytérien	Officier des pêcheries	100
Wm. McMillan	do	do	do do	100
Jno. Gallraith	do	do	Garde-pêche	25
James McMillan	do	do	do	25
Comté de Gloucester.				
James Hickson	Nouv.-Brunswick.	Episcopalien	Officier des pêcheries	250
Juste Hache	do	Catholique	do do	100
Justinian Savoy	do	do	do do	30
Jno. L. Veno	do	do	Garde-pêche	30
Wm. Bateman	do	Episcopalien	do	50
Saml. Miller			do	
Comté de Northumberland.				
Thomas Savoy	Nouv.-Brunswick.	Catholique	Officier des pêcheries	30
Thos. Harris	do	Presbytérien	Garde-pêche	30
Amos Perley	do	do	Officier des pêcheries	100
Christopher Parker	do	Méthodiste	do do	160
N. B. T. Underhill	do	Episcopalien	do do	160
John Hogan	do	Catholique	do do	160
Aaron Hovey	do	Episcopalien	Garde-pêche	30
Geo. Bryanton	Angleterre	Méthodiste	do	30
Kenneth Cameron	Nouv.-Brunswick.	Protestant	Officier des pêcheries	100
Henry Vye, sen	do	Baptiste	Garde-pêche	30
Patrick Bergin	Irlande	Catholique	do	30
Thos. Smith	do	do	do	30
David Somers	Nouv.-Brunswick.	Baptiste	Officier des pêcheries	30
Jared Tozer	do	do	Garde-pêche	30
Denis Hogan	Irlande	Catholique	do	30
Thomas McKenzie	Nouv.-Brunswick.	do	do	30
Robt. Brimner	do	Presbytérien	do	30
John Williston	do	Protestant	Officier des pêcheries	100
James Russell	do	Presbytérien	do do	100
Comté de Kent.				
Chas. Cormier	Nouv.-Brunswick.	Catholique	Officier des pêcheries	100
J. McD. Sutherland	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien	do do	50
Thaucis P. Légaré	Nouv.-Brunswick.	Catholique	Garde-pêche	30
A. M. Girouard	do	do	do	30
D. T. Cormier	do	do	do	60
Wm. B. Deacon	do	Méthodiste	Officier des pêcheries	60
Jno. Wright	do	Presbytérien	Garde-pêche	60
Comté de Albert.				
Jno Alcorn	Nouv.-Brunswick.	Méthodiste	Officier des pêcheries	150
Jno. Taylor	do	Baptiste	do do	40
Richard Gross	do	do	Garde-pêche	30
Jacob Beck	do	do	do	30

RELEVÉ des noms, origine, religion, fonctions et salaires de tous les employés du gouvernement canadien.—*Suite.*

Noms.	Origine.	Religion.	Fonctions.	Salaire par année.
				$ cts.
DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.—OFFICIERS DES PÊCHERIES.—(*Province du Nouveau-Brunswick.*)—*Suite.*				
Comté de Charlotte.				
B. L. Cunningham	Nouv.-Brunswick.	Episcopalien	Garde-pêche	30
J. M. Fountain	do	Protestant	Officier des pêcheries	100
Patrick Curran	Irlande	Catholique	do do	120
Norman Campbell			Garde-pêche	30
W. B. McLaughlin	Nouvelle-Ecosse	Baptiste	Officier des pêcheries	240
Samuel Dick	Nouv.-Brunswick.	Chrétien	Garde-pêche	30
Robert Dixon	do	Presbytérien	do	30
Comté de King.				
Isaac Foshay	Nouv.-Brunswick.	Episcopalien	Officier des pêcheries	100
Samuel F. Ryan	do	Méthodiste	Garde-pêche	30
Samuel Gosline	do	do	Officier des pêcheries	50
Comté de Queen.				
Isaiah Langan	Nouv.-Brunswick.	Baptiste	Garde-pêche	30
Jno. Secord	do	do	do	30
Reuben Hoben	do	do	Officier des pêcheries	100
Comté de York.				
James Campbell	Ecosse	Presbytérien	Garde-pêche	30
Wm. Browne	Nouv.-Brunswick.	Baptiste	do	30
Alex. Moir	do	Presbytérien	do	30
Chas. McPherson	do	do	Officier des pêcheries	150
Comté de Carleton.				
Hugh Miller	Ecosse	Protestant	Officier des pêcheries	30
Hugh Harrison	Nouv.-Brunswick.	do	do do	100
George Stickney	do	Baptiste	Garde-pêche	30
Touissant Tremblay	Québec	do	do	30
Comté de Victoria.				
John Jamer			Garde-pêche	30
Chas. McCloskey	Irlande	Catholique	Officier des pêcheries	100
Donald Fraser			Garde-pêche	30
George Bedell	Nouv.-Brunswick.	Episcopalien	Officier des pêcheries	30
John McDougall			Garde-pêche	30
Comté de St. Jean.				
R. N. Venning	Nouv.-Brunswick.	Episcopalien	Commis de l'officier des pêcheries	400
Cyprian E. Goddard	do	do	Officier des pêcheries	150

(No. 39.)

RÉPONSE

À UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 avril 1872 ;—demandant toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, et l'honorable juge Bossé au sujet du refus de cet honorable juge de se conformer à l'ordre du gouvernement de Québec lui enjoignant de résider à Montmagny, dans le district de Montmagny.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 30 avril 1872.

(No. 40.)

RÉPONSE

À UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 avril 1872 ;—demandant toute correspondance entre le maître de poste d'Halifax, N.-E., et l'honorable maître général des postes, au sujet de la soustraction de lettres d'argent du bureau de poste, et des informations sur la nature de l'indemnité accordée (s'il en a été) aux personnes qui ont souffert de cette soustraction.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 6 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.*]

(No. 41.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 avril 1872;—demandant un état de tous les droits de douane perçus aux ports de la Baie d'Hudson, sur la Baie d'Hudson, durant les années 1868-69, 1869-70 et 1870-71.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 7 mai 1872.

(No. 42.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 1er mai 1872;—demandant copie de tous plans, rapports, spécifications et contrats relatifs à l'amélioration de la navigation des rivières Thames et Sydenham depuis 1867.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 8 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.*]

RÉPONSE

A une adresse de la Chambre des Communes en date du 1er mai 1872—pour copie de toutes correspondances, rapports et plans relativement au mouillage du havre de Paspébiac, premièrement comme havre de refuge, secondement comme havre d'hiver en communication avec le chemin de fer Intercolonial.

Par ordre.

J. C. AIKINS.
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 8 Mai 1872.

(No. 14,618.)

OTTAWA, 7 mai 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'un rapport et d'un plan relatifs au mouillage du havre de Paspébiac, demandés par une adresse de la Chambre des Communes en date du 1er de ce mois.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre humble serviteur,

J. BRAUN,
Secrétaire.

L'honorable Secrétaire d'Etat
pour le Canada, Ottawa.

(No. 20,595.)

OTTAWA, 18 janvier 1872.

MONSIEUR,—Pendant la dernière session du parlement de la Puissance, j'ai soumis à l'attention de la Chambre quelques considérations relativement à l'importance qu'il y a—

1o. De faire de Paspébiac un havre de refuge ; et

2o. De s'en servir comme havre ouvert l'été et l'hiver dans le but de diminuer la distance entre Liverpool et l'Amérique, en la comparant avec celle des routes par Halifax, Portland et New-York. J'ai depuis demandé à l'honorable Ministre des Travaux Publics de faire explorer cette baie, et maintenant j'attire votre attention sur les faits suivants :—

La *Baie de Paspébiac*, située au nord de la Baie des Chaleurs, presque en face de Shippegan—latitude 48° 1′ 0″ N.,—longitude 65° 14′ 30″ O.,—est bornée à l'est par une grève sablonneuse s'avançant au large l'espace de trois quarts de mille, appelée Pointe de Paspébiac, à l'ouest par une grève sablonneuse s'avançant d'un tiers de mille au large et appelée Pointe de New-Carlisle, au nord par la terre ferme qui s'ouvre en demi-cercle profond de quatre cinquièmes de mille, et formant un cap de grès rouge haut de quarante pieds, et au sud par la Baie des Chaleurs qui en cet endroit s'étend en une vaste nappe d'eau, large de quatorze milles, obstruée par aucune île, ni récifs, rochers ou autres obstacles. La distance entre la Pointe de Paspébiac et New-Carlisle est de trois milles et trois quarts

et la profondeur d'eau d'une pointe à l'autre varie entre six et huit brasses. Au mouillage la profondeur de l'eau varie entre quatre et demie et six brasses, et des vaisseaux de guerre viennent chaque été ancrer en cet endroit.

La *Baie de Paspébiac* est libre de glace aussi bien que la baie des Chaleurs, jusqu'à trente milles plus haut. Toute la glace qui se forme dans la baie des Chaleurs ou y est poussée par les vents d'est est entraînée du coté du sud par les courants et les brises de terre prédominantes, et le climat est plus doux que celui de Québec ou de Montréal.

On expédie beaucoup de navires de Paspébiac, comme en font foi les rapports de la douane de New-Carlisle, car il s'y fait un commerce direct avec les ports de la Méditerranée, le Brésil, l'Angleterre, les Etats-Uuis, les Indes Occidentales, Terreneuve, Halifax, l'Ile du Prince-Edouard, Québec et Montréal.

La baie de Paspébiac sert de lieu de refuge contre les vents de l'est, à tous les navires qui naviguent dans la baie et à l'entrée du golfe, et en y dépensant quelques milliers de piastres, on pourrait aussi en faire un port de refuge sûr contre les vents du sud et du sud-ouest qui causent maintenant souvent beaucoup de désastres.

A l'égard des distances relatives, le tableau suivant montre que pendant que Liverpool est plus près de Québec par voie du Cap Race et de Paspébiac d'environ 197 milles que par voie d'Halifax ou Portland, le voyage par eau, en passant par le détroit de Belle-Isle, serait diminué, par le chemin de fer de Québec viâ Paspébiac, de 287 milles :—

			Miles.	
1.	Distance de	Liverpool au Cap Race	1,970	
	"	Cap Race à Paspébiac	490	
	"	Paspébiac à Québec (par terre)	411	
				2,871
2.	"	Liverpool à Belle-Isle	1,878	
	"	Belle-Isle à Québec	737	
				2,515
3.	"	Liverpool à Belle-Isle	1,878	
	"	Belle-Isle à Paspébiac	440	
	"	Paspébiac à Québec (par terre)	411	
				2,729
4.	"	Liverpool au Cap Race	1,970	
	"	Cap Race à Halifax (par eau)	463	
				2,433
	"	Halifax à Québec (par terre)	635	
				3,068

Les chiffres des distances sont tirés du rapport de M. Fleming de 1864, et établis sur une ligne entre Liverpool et Shippegan, situé à peu près à la même distance de cette première ville que Paspébiac.

Ces faits, j'en suis convaincus, établissent suffisamment les avantages qu'il y aurait à choisir Paspébiac comme havre de refuge et port d'hiver, et j'ai l'honneur d'insiter auprès du gouvernement pour lui représenter qu'il est désirable de faire une exploration officielle de cette localité, aussitôt que possible, dans le but de déterminer ses capacités et de s'assurer du montant qu'il faudrait dépenser pour le rendre utile comme amélioration publique si nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Vetre obéissant serviteur,

THÉODORE ROBITAILLE.

TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 25 janvier 1872.

(No. 13,411.)

MONSIEUR,—Je suis chargé par le ministre de vous demander si M. Grant, l'ingé-

nieur, a exploré la baie de Paspébiac et s'il a fait un rapport sur cette exploration, et de plus si, dans le cas ou il n'y serait pas allé, M. Grant aura le temps de s'y rendre dans le mois prochain.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Sandford Fleming, Ecr.,
Ingénieur en chef,
Chemin de fer Intercolonial,
Ottawa.

(No. 20,905.)

BUREAU DE L'INTERCOLONIAL,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 2 février 1872.

F. Braun, écr.,
Secrétaire, Travaux Publics.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 22 janvier, relativement au voyage de M. Grant à la baie de Paspébiac, je dois vous informer que la raison pour laquelle il me dit qu'il ne l'a pas fait avant ce jour, est qu'il a été indisposé. On compte cependant le faire partir prochainement pour Paspébiac, probablement d'ici à dix jours.

Votre,
SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 17 avril 1871.

F. Braun, écr.,
Secretaire, Travaux Publics.

MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus copie d'un plan et d'un rapport sur le projet d'un chemin de fer entre Métapediac et Paspébiac sur la Baie des Chaleurs, ainsi que des observations sur un havre projeté à ce dernier endroit.

L'exploration et le rapport ont été faits par M. Grant, conformément aux instructions reçues du ministre.

Je suis, etc.,
SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

(No. 22,291.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAU DE L'INGÉNIEUR,
DISTRICT DE RISTIGOUCHE, Section No. 19,
Métapédiac, 30 mars 1872.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions puisées dans une lettre écrite par Théodore Robitaille, écuier, M. P., en date du 18 janvier 1872, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant pour qu'il soit soumis à l'honorable commissaire des travaux publics, dans le but de fournir des renseignements relativement aux avantages et à l'importance d'un havre d'hiver et d'un havre de refuge à Paspébiac, dans la Baie des Chaleurs, et sur le projet de le mettre en communication avec l'Intercolonial, ce qui donnerait une route vers la Grande-Bretagne beaucoup plus courte que celle qui existe aujourd'hui.

Afin d'arriver à un résultat satisfaisant, je résolus de faire une exploration de cette localité, et dans ce but je quittai Métapédiac le 13 de ce mois. Arrivé à Paspébiac le 15, je fus surpris de trouver si peu de glace dans la baie, et encore ce n'était que de la neige fondante, bien que depuis dix jours il fît un fort vent d'est et un grand froid. D'après les informations recueillies sur les lieux, il parait que je l'ai vu dans son pire état possible

et qu'elle est ordinairement libre de glaces en hiver, le havre n'étant jamais encombré par la glace, et la glace un peu forte (excepté de la neige fondante) ne séjournant jamais dans la Baie des Chaleurs sur le côté nord jusqu'à trente milles au-delà de Paspébiac.

Je vais maintenant donner une courte discription du havre. La baie de Paspébiac est située sur le côté nord de la Baie des Chaleurs, en face de la Grande Anse, et au nord-ouest de Shippegan, dans la latitude 40° nord et la longitude 65¼° ouest. Elle est bornée à l'est par une grève sablonneuse (qui s'élève graduellement), s'avançant au large jusqu'à une distance de trois quarts de mille, et appelée Pointe de Paspébiac, à l'ouest par une autre grève sablonneuse s'avançant aussi au large l'espace d'un tiers de mille et appelée Pointe de New-Carlisle. La baie forme un demi-cercle et a quatre-cinquièmes de mille de profondeur. La distance entre les pointes est d'environ trois milles et demi avec une profondeur d'eau sur cette ligne variant entre six et huit brasses. Sur le mouillage, en dedans des pointes, la profondeur de l'eau atteint de quatre et demie à six brasses. La marée monte de six pieds. Des vaisseaux de guerre viennent s'ancrer ici presque chaque été. La côte est formée par un cap de grès rouge haut de quarante pieds. A ce point, la Baie des Chaleurs offre une belle nappe d'eau d'une largeur de quatorze milles, et n'est embarassée par aucune île, récifs, battures ni autres obstacles. La glace qui se forme dans la baie ou y est poussée par les gros vents d'est est retenue du côté sud par les brises de terre prédominantes, qui rendent le climat en cet endroit plus doux que celui de Québec ou de Montréal.

La baie de Paspébiac est un havre où viennent chercher un abri contre les vents de l'est tous les vaisseaux qui naviguent dans la Baie des Chaleurs ou dans l'entrée du golfe. Le tableau suivant (extrait du rapport de M. Fleming, 1864, sur le havre de Shippegan, dont la position est à peu près semblable à celle de Paspébiac) montre les distances comparées entre Liverpool et Québec *viâ* Paspébiac et *viâ* Halifax :—

			Milles.	
1.	Distance de	Liverpool à Cap Race	1,970	
	"	Cap Race à Paspébiac	490	
	"	Paspébiac à Québec (par terre)	411	
				2,871
2.	"	Liverpool à Belle-Isle	1,878	
	"	Belle-Isle à Québec	737	
				2,615
3.	"	Liverpool à Belle-Isle	1,878	
	"	Belle-Isle à Paspébiac	440	
	"	Paspébiac à Québec (par terre)	411	
				2,729
4.	"	Liverpool à Cap Race	1,970	
	"	Cap Race à Halifax (par eau)	463	
				2,433
	"	Halifax à Québec (par terre)	635	
				3,068

Grâce à la profondeur d'eau suffisante jusqu'auprès de la côte et à l'admirable abri qu'elle offre contre les vents dominants, et au fait qu'elle est libre de glace, je n'hésite pas à déclarer que cette baie réunit tous les avantages que doit avoir un havre d'hiver et un havre de refuge. En y faisant quelques travaux on le rendrait très utile à la navigation. Malgré l'absence de quais, on y fait un grand commerce pendant les mois d'été, avec toutes les parties du monde, comme en font foi les rapports de douanes. Ce commerce deviendrait beaucoup plus considérable si le havre subissait quelques modifications et était mis en communication avec le chemin de fer, sans compter l'immense avantage qu'en retirerait le public si les steamers de la malle anglaise et autres pouvaient s'en servir comme de port d'hiver

Pour plus amples renseignements, je prends la liberté de vous renvoyer à la carte ci-annexée sur laquelle j'ai essayé d'indiquer la position du havre, les points d'abri et la profondeur de l'eau.

J'ai fait un examen rapide du pays entre Métapédiac et Paspébiac, distance d'environ 100 milles, afin de m'assurer s'il est praticable de construire une ligne de chemin de fer qui relierait l'Intercolonial à ce dernier point. A part d'une étendue de quelques milles à l'est de Métapédiac (qui présente plus de difficultés), le pays offre une surface unie et plane, sans obstacles à surmonter, et est admirablement propre à la construction d'un chemin de fer peu dispendieux. Il n'y aurait que trois rivières un peu larges à traverser, savoir : la Grande Cascapédiac, à environ 65 milles à l'est de Métapédiac, sur laquelle il faudrait jeter un pont de deux arches de 200 pieds chacune. C'est le point à franchir le plus bas indiqué sur le plan. Il serait moins dispendieux de passer à l'endroit marqué à un mille plus haut. A ces deux points, la rivière profonde de un à quatre pieds coule sur un lit de roc vif. La pierre à chaux et le grès abondent sur ce terrain. La petite Cascapédiac, à environ cinq milles plus à l'est, peut être franchie par un pont d'une seule arche de 100 pieds.

Les eaux de cette rivière sont aussi très-basses et coulent sur un lit de roc. J'ai indiqué une carrière de bonne pierre qui se trouve dans le voisinage immédiat. La rivière Bonaventure, à environ treize milles à l'ouest de Paspébiac, serait traversée par un pont de 150 pieds, lequel pourrait avoir une ou deux arches et se trouverait à la tête de la marée, où l'eau a une profondeur d'environ trois pieds et coule sur un lit de roc. On exploite une magnifique carrière de grès rouge un peu plus haut sur la rivière.

Les rivières plus petites, Escuminac, petite Bonaventure et Caplan, demanderaient de petits ponts de cinquante pieds. Il n'y a que quelques ruisseaux qui exigeraient la construction de ponceaux, et le nombre des ponceaux de drainage serait très-restreint eu égard à la longueur du chemin de fer.

Le pays à travers lequel le chemin passerait est très fertile et serait propre aux exploitations agricoles sur une grande étendue à l'intérieur.

Il y a le long de la côte une population dense et à l'aise. Les différents cantons qui seront traversés par le chemin projeté possèdent une population réunie de 20,000 âmes, et dans chaque canton se trouvent de vastes établissements de pêches ou des chantiers, et j'attire spécialement l'attention sur les affaires énormes transigées par MM. Robin et LeBoutillier à Paspébiac et à d'autres endroits. Ils importent 16,000 barils de farine par année et plus de 3,000 quarts de lard, auxquels il faut ajouter une grande quantité de produits de fermes. Outre le pays traversé par cette ligne de chemin de fer, une immense étendue de terrain fertile, au nord-est du terminus, et renfermant une population d'environ 19,000 âmes, profitera aussi de ce chemin.

Les faits cités plus haut m'ont conduit aux conclusions suivantes :—

Que l'on peut avoir un bon havre d'hiver à Paspébiac et que l'on peut construire, à bon marché, un chemin de fer depuis Métapédiac, sur l'Intercolonial, jusqu'à ce dernier point. Cette ligne ouvrira à la colonisation un beau pays agricole, et ne coûtera pas par mille, la moitié de ce que l'on a payé pour l'Intercolonial, et sera cependant tout aussi bien fait.

Pour des détails plus précis, je me permets de vous renvoyer au plan annexé à ce rapport, sur lequel j'ai indiqué par un trait rouge le tracé du chemin de fer qui se terminera au port d'hiver et au havre de refuge de Paspébiac projetés.

En terminant, je recommande fortement que l'on donne ordre de faire une exploration scientifique dans le but de connaître plus en détail les avantages de ce port et de s'assurer de ce qu'il en coûterait pour exécuter cet important travail.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,

PETER GRANT.

Sandford Fleming, Ecr.,
Ingénieur en chef du
Chemin de fer Intercolonial, Ottawa.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 avril dernier demandant copie des rapports d'ingénieurs ou autres personnes nommées pour s'enquérir de la localisation du canal sur la batture de Ste. Claire, du côté canadien du chenal, par le gouvernement des Etats-Unis, avec copie de tous ordres en conseil et de la correspondance échangée avec le gouvernement impérial ou autres à ce sujet.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 1er mai 1872.

CHATHAM, le 6 juillet 1870.

MON CHER MONSIEUR,— Je viens de recevoir la lettre ci-incluse de H. Little, Ecr. L'injustice me semble flagrante, et j'espère que le gouvernement va intervenir sans retard. Sans l'ombre d'un doute, l'endroit où la barge à vapeur et la barge à bois de M. Little ont été saisis, se trouvait en dedans de la frontière canadienne. Voir le rapport des commissaires Porter et Barclay, fait en 1822. L'opinion est très-surexcitée ici à propos de cette atteinte à nos droits. Veuillez, aussitôt que possible, me faire part des intentions du gouvernement.

J'ai l'honneur, etc.,
RUFUS STEPHENSON.

A l'Hon. J. C. Aikins,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

MÉMOIRE

Relatif à la saisie de la barge à vapeur "Reindeer," de Wallaceburg, sur les battures de Ste. Claire, et de la barge "Campbell," employée au transport du bois.

1. Ces barges sont la propriété d'Hiram Little, de Wallaceburg, dans le comté de Kent, province d'Ontario.

2. La barge à vapeur est de 23 tonneaux; elle est mue par un engin de propulseur et sa valeur est de $2,300. L'autre barge est de la valeur de $200.

3. La barge à vapeur et l'autre barge prirent un chargement de bois de corde à la rivière Sydenham, dans le comté de Kent, à destination du canal actuellement en voie de construction par John Brown, pour le compte du gouvernement américain.

4. Que lundi, le 26 de juin dernier, les deux barges arrivèrent au canal ou chenal maintenant en voie de construction, sur le côté ouest duquel elles déposèrent leur chargement de bois de corde, qui était pour le dit Brown et qui devait servir à la construction du dit canal, les dits deux chargements se montant à 58 cordes.

5. Que pendant que les deux barges déposaient leur chargement, trois officiers du revenu, de la cité de Détroit, Etat de Michigan, saisirent ces deux navires et leur chargement, et le 27 de juin, le lendemain de cette saisie, le dit Hiram Little partit de Wallaceburg pour se rendre au lieu où les dites barges avaient été saisies, et à son arrivée il fut arrêté par ces officiers; et lui, et les barges, ainsi que les hommes à son service furent conduits à Détroit sous l accusation d'avoir passé du bois en contrebande.

6. Qu'à leur arrivée à Détroit, un gardien fut donné aux navires par M. Jérôme, le percepteur des douanes.

7. Que le dit percepteur du port de Détroit demanda des cautionnements au montant de $3,000—$2,500 pour les barges et $500 pour les frais. Après beaucoup de difficulté, je parvins à trouver les cautions nécessaires, et je fis libérer mes barges. Quant à moi, je fus libéré sans cautionnement.

8. Que l'on m'a dit, et c'est ce que je crois, d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu trouver sur les cartes marines dont se servent ceux qui naviguent sur les lacs et rivières, et dans le rapport de la commission mixte composée de MM. Barclay et Porter, daté de 1822, que mes barges déposaient leur chargement et avaient été saisies sur le territoire canadien. Et afin de faire mieux comprendre la position du dit canal ou chenal et celle des barges quand elles ont été saisies, j'en ai fait faire le diagramme pour l'annexer au présent.

9. Que le dit canal ou chenal n'est pas terminé et n'est fréquenté que par les embarcations qui apportent les matériaux employés dans sa construction; que la principale partie des matériaux ainsi employés ont été obtenus en Canada, et que jusqu'à la saisie susdite, on n'a demandé le paiement d'aucun droit sur ces matériaux.

Daté à Wallaceburg, ce 4 juillet, A. D., 1870.

HIRAM LITTLE.

CHER MONSIEUR,—Je vous transmets ci-joint un mémoire explicite des faits relatifs à la saisie injuste de mes deux barges, sur les battures de Ste. Claire, par des officiers américains. Je vous prie de vouloir bien le plus tôt possible soumettre l'affaire au gouvernement canadien, et travailler à obtenir pour moi le redressement auquel je pense avoir droit.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. LITTLE.

Rufus Stephenson, écr., M. P.

OTTAWA, 1er août 1870.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions du 16 du mois dernier, j'ai été sans retard m'informer des circonstances de la prétendue saisie de la barge à vapeur *Reindeer* et de la barge *Campbell*, avec leur chargement de bois, appartenant à M. Hiram Little, de Wallaceburg, par les autorités douanières américaines de Détroit. Je voulais aussi m'assurer, autant que possible, de l'exacte ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis au lieu où fut opérée la saisie, et si elle l'avait été dans les eaux américaines ou canadiennes, etc.

A l'exception de l'erreur commise en donnant lundi, le 26 juin, comme la date de la saisie, au lieu de lundi, le 27, comme cela était, le mémoire de M. Little, en date du 4 juillet dernier, et relatif à cette saisie, peut être accepté comme exact, et pour le corroborer, je me permettrai de soumettre,—

1er. Le renseignement de Wm. A. Moore, avocat, de Détroit, lequel est comme suit :—

DÉTROIT, 26 juillet 1870.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre demande d'hier relativement à la saisie de la barge à vapeur *Reindeer*, avec 23 cordes de bois, et de la barge *Campbell*, avec 32 cordes de bois, je vous transmets ce renseignement :—Des déclarations furent faites contre ces navires et ce bois le 29 juin 1870, par A. B. Manyard, écr., procureur des Etats-Unis pour le district est de Michigan, pour et au nom des Etats-Unis, alléguant qu'en différentes fois en 1869, le 27 juin 1870, et plusieurs fois avant cette dernière date, 150 cordes de bois, de la valeur de $400, avaient été apportées aux Etats-Unis par la barge *Campbell* de la province d'Ontario, et déchargées sans permission ou sans payer de droit contrairement au statut. Que le 27 juin, 1870, et plusieurs autres fois dans la même année, et différentes fois en 1869, 150 cordes de bois, de la valeur de $400, ont été apportées de la province d'Ontario, par la barge à vapeur *Reindeer*, sans un permis du percepteur, sans payer de droit et contrairement au statut. Pour les deux cas, les déclarations énoncent que les navires et le bois doivent être confisqués au profit des Etats-Unis.

Un cautionnement a été donné pour ces deux navires et le bois par M. Little, de Wallaceburg.

G. McMicken, Ecr.

Aucune opposition n'a encore été faite, mais il est probable que d'ici à mardi prochain cela sera fait. La principale question semble être de savoir si le chenal nouvellement dragué sur les battures de Ste. Claire se trouve dans les eaux américaines ou canadiennes. Je me ferai un plaisir de répondre à toute autre demande que vous pourrez avoir à me faire.

Bien respectueusement à vous,

W. A. MOORE.

Et 2° le témoignage de M. C. B. Bennett, commis de M. Brown, l'entrepreneur du canal sur les battures de Ste-Claire, et obtenu sur les lieux.

23 juillet 1870.

Je suis le teneur de livre de M. John Brown, l'entrepreneur du canal des battures de Ste. Claire. Lundi, le 27 juin dernier, des officiers du revenu des Etats-Unis, MM. Bloss et LeFèvre, de Détroit, Michigan, vinrent au bureau et m'apprirent qu'ils avaient saisi la barge *Reindeer* et le chaland *Campbell*, propriété de M. Hiram Little, de Wallaceburgh, Ontario, avec leur chargement de bois, qu'ils étaient en train de mettre sur la jetée ouest de ce canal. Ils dirent aussi avoir été informés que M. Brown avait acheté son bois et ses provisions en Canada, et demandèrent un état de tout le bois, des provisions et autres articles employés à l'exécution de ces travaux apportés ici du Canada. Mardi matin, M. Little arriva ici venant de Wallaceburgh ; je me rendis avec lui au phare, où nous eûmes une entrevue avec les officiers du revenu qui avaient fait la saisie. M. Little protesta contre la saisie de ses navires dans les eaux de ce canal, pour la raison qu'il avait toujours compris qu'à l'est de l'ancien chenal on était sur le côté canadien de la ligne frontière ; qu'il agissait de bonne foi en livrant son bois ici, et qu'il avait le droit de le faire. J'ai passé contrat avec M. Little pour la fourniture de ce bois. Chaque saison, depuis que ces travaux sont commencés, nous avons acheté du bois de lui.

Entre nous, il n'avait jamais été question de savoir si le bois venant ici du Canada était sujet aux droits, et jamais, non plus, aucun officier du revenu ne nous a fait de questions à cet égard avant la saisie mentionnée plus haut. M. Brown a payé des droits sur tous les chalands, machines et articles servant à l'exécution de ces travaux et apportés ici du Canada.

Les travaux sont en voie d'exécution depuis trois ans. M. Little proposa de conduire ses navires à Algonac, Michigan, et qu'il donnerait des cautions jusqu'au règlement de la question ; les officiers répondirent qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'accepter de cautionnement et qu'ils étaient obligés d'amener les navires à Détroit. A la demande des officiers du revenu, les hommes de M. Little conduisirent les navires à Détroit, ainsi que M. Little et les officiers, qui montèrent à bord.

C. B. BENNETT.

La saisie étant opérée, la question de savoir si les officiers de douane des Etats-Unis avait le droit de la faire dépend de cette autre question de savoir—comme l'a dit M. Moore—" si le chenal nouvellement dragué sur les battures de Ste. Claire se trouve dans les eaux américaines ou canadiennes."

Pour un examen préliminaire de ce genre où il s'agit principalement de constater s'il y a lieu d'intervenir en faveur du réclamant, et de faire ensuite de promptes démarches, vu que le besoin de secours est pressant, l'on n'a pas eu le temps d'obtenir des données complètes et précises pouvant déterminer d'une manière absolue la ligne frontière des deux pays ; mais autant que les circonstances l'ont permis, j'ai obtenu tel renseignement de nature à pleinement convaincre que le nouveau canal actuellement en voie de construction par le gouvernement des Etats-Unis sur les battures de Ste. Claire, et où on été saisis les navires et le bois de M. Little, se trouve entièrement et incontestablement dans les eaux canadiennes.

Le 6ème article du traité de paix et d'amitié entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, conclu à Gand le 24 décembre 1814, se lit comme suit :—

" Comme par le précédent traité de paix cette portion de la limite des Etats Unis depuis le point où le 45ème degré de latitude nord touche la rivière des Iroquois ou Cataraguy, jusqu'au lac Supérieur, a été déclarée être au milieu de la dite rivière jusqu'au lac Ontario, au milieu du dit lac jusqu'à ce qu'elle touche la communication par eau entre ce lac et le lac Erié ; de là au milieu du dit lac jusqu'à ce qu'elle arrive à la communication par eau jusqu'au lac Huron ; de là au milieu du dit lac jusqu'à la communication par eau entre ce lac et le lac Supérieur.

" Et comme il s'est élevé des doutes sur ce qui formait le milieu des dites rivières, lacs et communications par eau, et si certaines îles qui y sont situées faisaient partie des possessions de S. M. Britannique ou des Etats-Unis, en conséquence, afin de statuer définitivement sur ces doutes, il en sera référé à deux commissaires qui seront nommés et autorisés et prêteront serment d'agir exactement de la manière prescrite à l'égard de ce qui est mentionné dans l'article qui précède immédiatement, à moins qu'il ne soit autrement spécifié dans le présent article * * * * * * Les dits commissaires, par un rapport ou déclaration, revêtu de leurs signatures et cachets, désigneront la limite dans les dites rivières, lacs et communications par eau, et décideront à laquelle des deux parties contractantes les diverses îles situées dans les dites rivières, lacs et communications par eau, appartiennent respectivement, conformément au véritable sens du dit traité de 1783. Et les deux parties conviennent de considérer les dites indication et décision comme définitives et préremptoires. Et dans le cas où les dits deux commissaires différeraient d'avis et où tous les deux ou l'un d'eux refuseraient, s'excuseraient ou négligeraient à dessein d'agir, ils feront tous deux ou l'un d'eux des rapports, déclarations ou exposés, et il en sera référé à un souverain ou Etat ami, à tous égards ainsi qu'il est stipulé dans la dernière partie de l'article IV, et aussi pleinement que s'il était répété ici."

Conformément à l'article ci-dessus cité, deux commissaires furent nommés—Peter B. Porter et Anthony Barclay, l'un pour les Etats-Unis, et l'autre pour la Grande-Bretagne.

Le 18 juin 1822, les commissaires publièrent leur décision, laquelle est comme suit relativement à la question de la ligne frontière :—

" De là jusqu'au milieu de l'embouchure de la rivière Détroit en se dirigeant pour entrer " dans le chenal qui sépare les îles du Bois-Blanc et au Sucre ; de là en montant le dit chenal " jusqu'à l'ouest de l'île du Bois-Blanc, et jusqu'à l'est des îles aux Sucre, du Renard " et aux Roches, jusqu'à ce qu'elle approche de l'île à la Bataille ou du Grand-Turc ; de là en

" suivant le côté ouest de près de l'île en dernier lieu mentionnée jusqu'au milieu de la rivière " en amont. De là en suivant le milieu de la dite rivière, en se tenant au sud-est et près de " de l'île au Cochon, et au nord-ouest et près de l'île à la Pêche, jusqu'au lac Ste. Claire; *de là " en traversant le milieu du dit lac, en se dirigeant pour entrer dans l'embouchure ou chenal " de la rivière Ste. Claire, ordinairement appelé l'ancien chenal;* de là en suivant le milieu " du dit chenal entre l'île aux Ecureuils, du côté sud-est, et l'île Herson, du côté nord-ouest, " jusqu'à l'extrémité supérieure de l'île en dernier lieu mentionnée, etc., etc."

Cette décision ayant été signée et scellée par les deux commissaires à la date mentionnée, elle devint définitive, et la ligne frontière aussi définie par eux doit servir de guide à cette enquête.

Le seul point, selon moi, qui pourrait soulever une objection, serait la question de savoir où est située la place désignée comme "l'embouchure de l'ancien chenal." Si elle se trouve, comme quelques-uns pourraient le dire, dans l'eau profonde du côté supérieur des battures, alors la ligne traverserait le lac et entrerait dans la rivière presque sur la ligne du nouveau canal, et le Canada n'aurait pas de chenal pour communiquer par eau avec la rivière Ste. Claire, à partir du lac de ce nom.

Autant que j'ai pu le constater, la seule raison qui existe à l'appui de cette opinion réside dans le fait que sur la " carte des battures Ste. Claire, carte réduite d'après les relevés origi- " naux du capt. Geo. G. Meade, I. T., faits sous la direction du Lt.-col. J. Kearney, I. T., contrô- " leur des relevés des lacs, et indiquant aussi les améliorations à l'embouchure de la passe sud " actuellement en voie d'exécution par le bureau des ingénieurs topographes des Etats-Unis, " 1857," la ligne frontière est marquée comme traversant directement les battures dans l'eau profonde du lac, et presque sur la ligne du nouveau canal; mais autant que je puis en juger, elle passe même un peu plus à l'ouest. Cette ligne est à environ deux milles à l'est de l'embouchure du chenal servant aujourd'hui d'entrée à la passe sud, et qui, ainsi que je le constate, a été généralement connue et acceptée comme l'ancien chenal.

Le renseignement ci-dessous a été obtenu du capitaine James Hackett :—

" Le soussigné, James Hackett, a, pendant bien des années, exercé l'état de marin sur " les lacs. J'ai commencé à naviguer en 1817, état que j'ai toujours suivi jusqu'à ce que je " devinsse gardien du phare de l'île du Bois-Blanc, en 1836. Je me souviens très-bien du " chenal au-dessus des battures par lequel on prenait pour passer entre la rivière et le lac Ste. " Claire. Nous descendions d'ordinaire environ un quart de mille dans à peu près trois " brasses d'eau, jusqu'au lac du Coude; nous tournions ensuite brusquement à gauche dans " environ deux brasses d'eau et faisions à peu près un demi mille jusqu'au pôteau de la barre, " où nous avions de 10 à 12 pieds d'eau. Nous faisions ensuite deux ou trois différentes courses " entre des pôteaux indicateurs, et dans environ deux brasses d'eau, plus ou moins, jusqu'à " ce que nous atteignions l'eau profonde, c'est à dire environ trois brasses et plus. Il n'y " avait pas d'autre chenal que celui-là. De chaque côté, il n'y avait que de 4 à 5 pieds d'eau. " Les Américains avaient balisé ce chenal à l'aide de pôteaux. C'était sur cela que nous nous " guidions alors, car nous n'avions pas de cartes marines. Le chenal que je viens de décrire " était connu sous le nom de l'ancien chenal."

JAMES HACKETT.

Ce renseignement m'a été donné sur l'île du Bois-Blanc, le 26 juillet 1870.

Il est plusieurs personnes de ma connaissance dont on peut obtenir le témoignage, si besoin est, témoignage qui sera aussi précis que celui du capitaine Hackett. Je puis aussi faire remarquer que depuis la saisie, plusieurs journaux américains ont admis, quelques-uns le fait, quelques autres la possibilité, que par erreur le canal ait été construit dans les eaux canadiennes. Ce qui suit est extrait du *Detroit Tribune*, journal qui n'est pas adverse au gouvernement actuel des Etats-Unis :—

" Les accusations des journaux canadiens au sujet de l'arrestation de certaines personnes " et de la saisie de navires que l'on prétend avoir été opérées illégalement, par les autorités " américaines, dans le nouveau canal en voie de construction sur les battures Ste. Claire sem-

" blent être fondées en fait ; et il n'est pas improbable que non seulement les autorités américaines
" aient tort quant aux saisies, mais que le canal lui-même se trouve tout à fait dans les eaux
" canadiennes, ce qui serait une perte irréparable pour le peuple américain, après la grande
" dépense faite pour cette entreprise."

Sur une plus récente édition de la carte des battures de Ste. Claire—de quelle date, je n'ai pu le savoir—*mais d'après le même relevé, et imprimée sur la même planche,*—la ligne frontière n'est pas continuée sur les battures, ce qui porte à inférer que cette erreur de la première édition a été découverte et qu'on l'a fait disparaître pour l'édition subséquente.

Je ferai remarquer ici que tous les navires contruits ou naviguant sur les lacs de l'ouest ont droit à des cartes des lacs et rivières en s'adressant au bureau des relevés des lacs.

Relativement à la correction faite à la carte marine, le journal ci-dessus désigné s'exprime ainsi :—

" Sur les anciennes cartes du bureau des relevés de cette localité, la ligne de points repré-
" sentant la frontière ne parcourt pas ce chenal dans son entier ; en descendant, elle s'en éloigne
" à l'endroit où il fait un grand détour, et suit presque directement la ligne du nouveau canal ;
" mais sur les cartes plus récentes, à partir du chenal, la ligne de points n'existe plus, ce qui
" porte certainement à croire que lorsque ces dernières furent dressées, l'on savait que la ligne des
" anciennes cartes n'indiquait pas fidèlement la frontière, et on l'a replacée où le chenal
" décrit une courbe, conformément aux termes du traité."

En 1855, le gouvernement canadien affecta une somme de $20,000 à l'approfondissement des battures du lac Ste Claire.

Cette somme fut employée en 1858, et dans le rapport du commissaire et sous-commissaire des travaux publics, lettre H, datée du 7 avril 1858, se trouvent les lignes suivantes :
" Les soussignés supposent que le chenal que l'on propose d'améliorer, et appelé *chenal du sud*
" dans la lettre de la chambre de commerce, est celui connu en cette province sous le nom de
" chenal du milieu ou de Walpole, dont la partie supérieure forme la ligne frontière entre les
" Etats-Unis et le Canada, et dont la partie inférieure se trouve entièrement dans le territoire
" canadien." Cela démontre clairement que le commissaire et le sous-commissaire des travaux publics de ce temps n'avaient aucun doute que la partie même du chenal navigué, et environ deux milles à l'ouest du canal que l'on construit maintenant, se trouvaient dans les eaux canadiennes.

J'ai obtenu une carte de plus récente édition, que je prends la liberté de soumettre ci-jointe. Le chenal par où passent maintenant les navires est indiqué sur cete carte.

J'ai indiqué aussi bien que possible par une ligne de points rouges la place où était marquée la frontière dans la première édition, et par un ligne au crayon la position du nouveau canal. Cette dernière n'est pas donnée comme exacte, mais comme suffisant à indiquer sa position.

En consultant de nouveau la décision des commissaires chargés de définir la ligne frontière, j'ai remarqué ce qui suit : " décidons et déclarons que la ligne décrite ci-dessous (laquelle est
" plus clairement marquée sur une série de cartes accompagnant ce rapport et indiquant les
" relevés et démarcations exactes de toutes les rivières, lacs, communications par eau et îles
" mentionnés par le 6me article du traité de Gand, par une ligne noire ombrée de rouge pour le
" côté britannique, et de bleu pour le côté américain, chaque feuille de cette série de cartes
" étant identifiée par un certificat signé par les commissaires et les deux principaux arpenteurs
" employés par eux) est la véritable frontière indiquée par les deux traités déjà mentionnés," etc.

Ainsi donc, cette partie de la série de cartes mentionnée par les commissaires, et qui indique que la ligne traverse le lac Ste. Claire jusqu'à l'embouchure de l'ancien chenal, comme le prétendaient et l'avaient alors acceptée les susdits commissaires, devrait suffire à décider de la question pendante.

Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner ces cartes, mais si cela devenait nécessaire, on pourrait sans doute y avoir facilement accès à Washington et à Londres. J'ai obtenu, cependant, et je le soumets avec le présent, un tracé donné comme copie de la carte de la frontière définie par les dits commissaires, et montrant la ligne comme ils l'avaient fait passer par le lac Ste. Claire et dans " l'embouchure de l'ancien chenal." Ce tracé, dont celui-ci est la copie, a été fourni par

le secrétaire de la chambre de commerce de Buffalo (ou par Watson A. Fox, écr., président du comité des draguages) en janvier 1856, et avant la première édition des cartes marines faites d'après les relevés du capitaine Meade.

Or, en prenant ce tracé pour une copie fidèle de la carte des susdits commissaires—et rien ne semble mettre en doute son exactitude—il est, comme je l'ai déjà dit, clairement démontré que le canal actuellement en voie de construction se trouve dans les eaux canadiennes, et cela étant, M. Little a certainement droit à l'intervention du gouvernement en sa faveur.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que l'erreur ainsi faite en localisant le nouveau canal affecte sérieusement le contrôle du principal artère de la navigation des lacs de l'ouest, et que c'est là un fait qui exige une prompte action, si l'on veut maintenir les relations amicales et sauvegarder les intérêts mutuels des deux pays, et éviter les difficultés que cette question pourrait amener plus tard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. McMicken.

H. Bernard, écr.,
Député du Ministre de la Justice, Ottawa.

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 30 août 1870.

Le comité du conseil a examiné le rapport ci-annexé (du 26 août 1870) du député du ministre de la justice, approuvé par l'hon. Sir Geo. Et. Cartier, faisant les fonctions de ministre de la justice, sur une requête faite au nom d'Hiram Little, au sujet de la saisie de ses deux navires et de son arrestation à Détroit par les autorités des Etats-Unis, motivées par une prétendue tentative d'éluder les lois du revenu de ce pays, et il recommande respectueusement que les conclusions du rapport ci-annexé soient approuvées et adoptées.

Pour copie conforme,

Wm. H. Lee,
Greffier, C. P.

Département de la Justice,

Ottawa, 25 août 1870.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'une requête a été présentée par M. R., Stephenson, M. P., au nom d'Hiram Little, de Wallaceburgh, comté de Kent, province d'Ontario, au sujet de l'arrestation de ce dernier et de la saisie de sa propriété par les autorités douanières de Détroit.

D'après les faits allégués, il paraîtrait que M. Little transportait du bois de corde sans tenir compte des règlements de douane des Etats-Unis, pour les travaux actuellement en voie d'exécution sur les battures du lac Ste. Claire et pour le compte du gouvernement américain.

M. Little allègue que l'endroit où il livrait ce bois se trouve dans les limites du Canada; que, par conséquent, les lois des Etats-Unis n'y ont pas force ; que la saisie a été illégale et à son grand détriment.

La requête de M. Little a été renvoyée à M. McMicken, commissaire de police, qui s'est enquis de l'affaire et en a fait un rapport complet, qu'il a soumis et qui est annexé au présent.

Les faits paraissent être comme suit :

Propriétaire de la barge à vapeur *Reindeer* et de la barge à bois *Campbell*, Little allait avec ses barges chargées de bois de corde pris sur la rivière Sydenham, dans le comté de Kent, livrer ce bois au canal qui se construit maintenant sur les battures de Ste. Claire par

un nommé John Brown et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis. La barge à vapeur, de 23 tonneaux et mue par un engin de propulseur, est de la valeur de $2,300, et la barge à bois, de la valeur de $200.

Que le 27 juin dernier, les barges entrèrent dans le chenal et se mirent à décharger le bois acheté par l'entrepreneur Brown, bois qui entrait dans ses travaux. Pendant que le déchargement s'opérait, trois officiers du revenu, de Détroit, saisirent les deux barges et leur chargement, et le lendemain, ils arrêtèrent M. Little, et l'emmenèrent à Détroit avec ses barges et ses hommes comme ayant passé du bois en contrebande. A Détroit, une personne fut préposée à la garde des barges par le percepteur des douanes.

Que le percepteur suggéra qu'il fût donné des cautionnements au montant de $3,000, c'est-à-dire $2,500 pour les barges et $500 pour les frais. Ces cautionnements ayant été trouvés, les barges furent relâchées. Quant à Little, il fut libéré sans fournir de cautions.

Il appert, en outre, que des déclarations avaient été faite contre ces navires et ce bois par le procureur des Etats-Unis à Michigan, et qu'elles concluaient à leur confiscation au profit des Etats-Unis.

La question sur laquelle on insiste au nom de M. Little est celle de savoir si le chenal nouvellement dragué à travers les battures de Ste. Claire se trouve dans les eaux américaines ou canadiennes. Sur ce point, M. McMicken dit posséder des renseignements qui peuvent convaincre que le nouveau chenal actuellement en voie de construction par le gouvernement des Etats-Unis, et où les navires et le bois ont été saisis, passe entièrement et incontestablement dans les eaux canadiennes. Il cite le 6me article du traité de Gand, du 24 décembre 1814, et renvoie à la décision des deux commissaires chargés de déterminer les lignes frontières mentionnées dans cet article comme devant régler la question pendante.

MM. Porter et Barclay avaient été nommés à cet effet pour les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, respectivement. Le 18 juin 1822, ils publièrent leur décision, et il est suggéré que la ligne frontière alors établie par eux et qui est désignée dans le rapport de M. McMicken, est celle qui doit servir à élucider cette question.

On remarquera que M. McMicken dit que quelque objection pourrait être soulevée quant au point désigné par les commissaires comme " l'embouchure de l'ancien chenal," mais que cette objection ne pourrait être maintenue qu'en s'appuyant d'une carte marine dont parle M. McMicken, et sur laquelle il croit que la ligne de division a été tracée après la décision rendue par les commissaires en 1822.

Quant à l'opinion des autorités du Canada au sujet de cette ligne frontière, elle est exprimée dans le rapport du commissaire des travaux publics de 1858, car, à propos d'une dépense de deniers, il y est dit que " le chenal que l'on propose d'améliorer, et appelé 'chenal du sud' dans la lettre de la chambre de commerce, est celui connu en cette province sous le nom de 'chenal du milieu ou de Walpole,' dont la partie supérieure forme la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, et dont la partie inférieure se trouve entièrement sur le territoire canadien."

Aucun doute ne saurait exister sur ce point, car la décision des commissaires est énoncée en termes précis et renvoie à une série de cartes signées par eux et les principaux arpenteurs, indiquant les relevés de toutes les rivières, lacs, communications par eau, etc.,—compris dans le 6ème article du traité de Gand,—par une ligne noire ombrée de rouge pour le côté britannique, et de bleu pour le côté américain, ligne que les commissaires déclarent être celle de la frontière qu'ils on voulu tracer. Il paraît qu'à présent il est impossible de se procurer une copie de ce rapport, ou des plans y annexés.

On remarquera que M. McMicken termine son rapport en disant " que l'erreur ainsi faite par le gouvernement des Etats-Unis en localisant le nouveau canal affecte sérieusement le contrôle du principal artère de la navigation des lacs de l'ouest, et que c'est là un fait qui exige une prompte action, si l'on veut maintenir les relations amicales et sauvegarder les intérêts des deux pays, et éviter les difficultés que cette question pourrait amener plus tard."

Le soussigné a, en conséquence, l'honneur de suggérer que le Gouverneur-Général soit prié de se mettre en rapport, par l'intermédiaire du ministre de Sa Majesté à Washington, avec le gouvernement des Etats-Unis, pour lui faire connaître les faits se rattachant à la saisie de la barge à vapeur et de la barge à bois, et à l'arrestation de leur propriétaire, Hiram Little,

lequel, pour sauver sa propriété, a dû fournir cautions, et pour représenter que puisque la saisie et son arrestation ont été effectuées sur le territoire canadien, le gouvernement des Etats-Unis devrait émettre un ordre pour annuler les cautionnements ainsi donnés par M. Little, et le libérer, lui et ses cautions, de toute obligation en résultant, et qu'une juste indemnité devrait lui être accordée, à raison de la saisie de ses barges et de son arrestation.

Le soussigné prend la liberté de suggérer qu'il serait inopportun d'entrer dans des détails sur la question de la ligne frontière, et que dans la communication des faits au gouvernement des Etats-Unis, l'on devrait se borner à la mention que la saisie a été faite sur le territoire canadien.

H. BERNARD,
D. M. J.

Je donne mon approbation à ce rapport.

GEO. ET. CARTIER,
Faisant les fonctions de Ministre de la Justice.

WINDSOR, ONTARIO, 22 novembre 1870.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, je me suis rendu, le 18 de ce mois, sur le yacht à vapeur *Undine*, de Détroit, sur les battures du lac Ste. Claire, où j'ai fait le relevé de la position du canal récemment construit par le gouvernement américain dans le voisinage de la ligne frontière des Etats-Unis et du Canada.

J'ai commencé par m'assurer de la position et direction du côté nord-ouest du chenal appelé la "passe du sud," à l'embouchure de la rivière, et sur une petite distance de chaque côté de cette embouchure.

De cette manière, j'ai défini un point sur la rive de l'embouchure de la "passe," que j'ai pu facilement tracer sur la carte marine publiée par le bureau des ingénieurs topographes des Etats-Unis.

Je tirai ensuite une méridienne, d'après une observation que j'avais faite le 19 de ce mois, de l'étoile du nord dans son élongation orientale, depuis le côté nord-ouest du canal, et de cette ligne, conjointement avec une ligne de base mesurée le long du canal, j'ai formé une série de triangles d'après lesquels j'ai calculé la distance et la situation astronomique du point à l'embouchure de la "passe" relativement aux différents points sur les bords du canal.

J'ai aussi vérifié la position du canal en constatant la véritable direction de la ligne passant sur la rive du chenal sur le côté canadien de la passe, à l'extrémité nord-ouest de la première courbe qu'il décrit. Et après avoir fait rapporter ces lignes avec la carte marine ci-dessus mentionnée, j'ai constaté qu'elles s'accordaient avec le relevé.

La topographie des tracés qui accompagnent ce rapport est empruntée à cette carte marine, et la direction et position de la ligne frontière des Etats-Unis et du Canada à un tracé donné comme copie fidèle de partie de la carte originale déterminant la ligne frontière entre les deux pays, signée par MM. Barclay et Porter et mentionnée dans leur rapport.

En consultant les tracés ci-joints, on verra que la ligne frontière traverse un angle du canal à son extrémité nord-est.

La partie du canal qui se trouve dans les eaux britanniques est formée d'une étendue triangulaire de 41,250 pieds carrés, dont la jetée est du canal occupe 25,000 pieds carrés. En d'autres termes, le côté le plus en dehors de cette étendue se trouve dans les eaux britanniques, sur une distance d'environ 750 pieds, et le côté intérieur sur une distance de 500 pieds.

Pour arriver à ces résultats, et selon vos instructions, j'ai accepté comme exacte la ligne

tracée sur la carte de MM. Barclay et Porter, et la topographie et les sondages indiqués sur la carte marine des Etats-Unis fournie par vous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

FRED. L. FOSTER,
Arpenteur provincial.

Gilbert McMicken, écr.,
Commissaire de police, etc., Ottawa, Ont.

OTTAWA, 30 novembre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que conformément à vos instructions, je me suis assuré les services d'un bon arpenteur pour constater aussi exactement que possible, relativement à la ligne frontière, la position du nouveau canal en voie de construction (et maintenant presque terminé) par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur les battures du lac Ste. Claire.

J'ai été assez heureux pour obtenir les services de Frederick L. Foster, écr., arpenteur, de Windsor, personne marquante dans sa profession, d'un caractère et d'habitudes irréprochables, et jouissant de la confiance et de l'estime de tous ceux qui le connaissent.

Il se trouvait à Boston quand j'allai pour lui faire ma demande, mais il répondit à mes télégrammes, revint immédiatement, et ayant consenti à se charger de ces travaux, nous nous y sommes mis sans perdre de temps.

Le 16 de ce mois, je louai un petit yacht à vapeur pour nous conduire jusqu'au canal, l'arpenteur, moi et ses aides, et de bonne heure le lendemain nous partîmes de Détroit. Après avoir fait quelques milles sur le lac, la forte tempête qu'il faisait alors nous força de rebrousser chemin, notre navire étant peu sûr dans les fortes mers.

Nous nous procurâmes ensuite un autre yacht à vapeur, l'*Undine*, plus long de quille et muni d'un meilleur engin, sur lequel nous repartîmes dans le cours de la soirée, et après six heures de tempête et une traversée passablement dangereuse, nous arrivâmes au canal des battures le matin du 18.

Quant à ce que nous avons fait là pour mettre à effet vos instructions, je me permets de vous renvoyer au rapport de l'arpenteur soumis ci-joint.

Je suis très convaincu que la position du canal, telle qu'indiquée par M. Foster, sera trouvée aussi exacte que le permettaient les données mises à sa disposition. Il a pris toutes les peines possibles pour obtenir un résultat satisfaisant. Pour remplir ce devoir, nous avons été trois jours et trois nuits exposés à l'inclémence du temps, sans pouvoir changer de linge ou trouver une place où se reposer. Heureusement que le matin du 19, les nuages qui, durant la nuit, cachaient l'étoile polaire, disparurent, et M. Foster a pu faire une bonne observation.

J'ai l'espoir que les travaux accomplis seront jugés satisfaisants, et la dépense, dont je transmets ci-joint le compte, conforme à la plus stricte économie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

G. McMICKEN.

Documents soumis ci-joints:—

1. Rapport de l'arpenteur F. L. Foster, écr.
2. Plan de la position du canal.
3. Carte marine indiquant la position du canal.
4. Carte marine de date plus récente tirée sur la même planche, mais sur laquelle ne figure pas la ligne frontière *traversant les battures.*

(No. 57)

QUÉBEC, 1er septembre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre ci-jointe copie d'une minute du conseil privé du Canada, sanctionnant un rapport du député du ministre de la justice au sujet de la saisie, par les autorités américaines de deux barges appartenant à M. Hiram Little.

2. Les ministres me prient de porter devant vous l'affaire, que les documents font clairement connaître, afin que vous puissiez faire des représentations au gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

JOHN YOUNG.

Sir E. Thornton,
etc., etc.

(No. 43.)

WASHINGTON, 12 septembre 1870.

MONSIEUR,—En réponse aux dépêches de Votre Excellence (Nos. 57 et 58) du 1er de ce mois, par lesquelles vous me faites connaître le désir du gouvernement du Canada que je fasse des représentations au gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'arrestation de M. Hirman Little et de la saisie de ses deux barges par les autorités américaines, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, après mure réflexion, qu'il serait peut-être prudent de différer de faire aucune communication sur le sujet jusqu'à ce qu'il soit clairement prouvé, par une consultation des cartes qui doivent certainemt exister en Angleterre, que l'endroit où la saisie a été opérée est réellement dans la juridiction britannique.

Votre Excellence m'ayant appris qu'un exposé de l'affaire avait été envoyé au ministre des colonies, et comme un examen des cartes sera sans doute fait de suite et qu'il s'écoulera peu de temps d'ici à ce qu'on en connaisse le résultat, je serai alors en mesure de me prononcer avec plus de certitude à l'égard de ces actes des autorités américaines.

J'ai, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence
Le Très-Honorable
Sir John Young, Baronnet, G. C. B.,
Etc., etc., etc.

(No. 217.)

QUÉBEC, 23 septembre 1870.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre ci-jointe la minute du conseil qui adopte un rapport daté du 26 août dernier, du député du ministre de la justice, "sur une requête faite
30 août "au nom d'Hirman Little, au sujet de la saisie de ses deux navires et de son arres-
1870. "tation à Détroit par les autorités des Etats-Unis, motivées par une prétendue "tentative d'éluder les lois du revenu de ce pays, et recommande respectueusement que les "conclusions du rapport ci-annexé soient approuvées et adoptées."

No. 51, 1 sept.
" 58, 1 "
" 43, 2 "

J'ai expédié la minute et le rapport à Sir E. Thornton, et je transmets copie des communications que je lui ai faites ainsi que la dépêche qu'en réponse il m'a envoyée.

Je suis parfaitement de l'avis de Sir Edward qu'il vaut mieux attendre que les cartes authentiques soient examinées, avant de faire aucune représentation formelle au gouvernement des Etats-Unis, si l'on veut être sûr qu'elle soit bien fondée.

Je ferai observer, cependant, que bien que plusieurs journaux des Etats-Unis aient fait des commentaires sur ces actes, pas un n'a émis un doute que le canal ne fut dans les limites du Canada.

Je sais également qu'il y a plusieurs années le gouvernement canadien a appliqué une somme à l'amélioration de ce même chenal.

On n'a nulle intention de profiter de l'avantage des circonstances, ni de revendiquer les travaux exécutés comme propriété canadienne, tout droit acquis par cette amélioration sera au contraire respecté, car il est question d'affecter une somme pour aider à son achèvement.

J'ai, etc.,

JOHN YOUNG.

Au Comte de Kimberley.

(No. 254.)

OTTAWA, 29 octobre 1870.

MILORD,—Au sujet de ma dépêche (No. 217) du 23 septembre, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une dépêche que j'ai reçue du ministre de Sa Majesté à Washington, renfermant copie d'une dépêche qu'il a adressée au ministre des affaires étrangères au sujet du canal récemment construit sur les battures du lac Ste. Claire, sous la direction du gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

JOHN YOUNG.

Au comte de Kimberley, etc., etc., etc.

(Canada—No. 287.)

DOWNING STREET, 4 novembre 1870.

MILORD,—Au sujet de votre dépêche (No. 217) du 23 septembre, concernant l'affaire de M. Hiram Little, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai demandé au ministre des affaires étrangères de donner ordre de faire expédier, pour l'usage de votre gouvernement, une copie des cartes officielles indiquant la frontière entre le Canada et les Etats-Unis sur le lac et la rivière Ste Claire.

Ces cartes ne forment qu'une petite partie de la série qui accompagne la déclaration des commissaires nommés en vertu du 6me article du traité de Gand.

Si le gouvernement canadien désir avoir copie de toute la série, qui est très-volumineuse, je me ferai un plaisir d'ordonner qu'on les prépare. Si tel était le cas, vous voudriez bien m'en

informer et me dire s'il paierait les frais de cette expédition dont serait chargée la division des ingénieurs topographes du ministère de la guerre.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur Général,
Le très-Honorable Lord Lisgar, etc., etc., etc.

(No. 265.)

OTTAWA, 16 novembre 1870.

14 novembre 1870.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre une minute approuvée du conseil privé du Canada, par laquelle je suis chargé de m'adresser à votre seigneurie à l'effet d'obtenir une copie authentique de toutes les cartes, plans et rapports des commissaires nommés pour établir la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada.

J'ai etc.,

LISGAR.

Au comte de Kimberley, etc., etc.

(No. 309.)

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 14 novembre 1870.

Vu le mémoire (du 10 novembre 1870) de l'honorable président du conseil privé, soumettant que pour mettre le gouvernement du Canada plus en mesure de traiter de questions concernant la frontière des Etats-Unis et du Canada, et de droit international qui pourraient se présenter, et pour qu'il puisse être mis en possession d'archives authentiques qui, au besoin, pourraient être produites devant les tribunaux, il plaise à Votre Excellence de s'adresser au très-honorable ministre des colonies pour obtenir une copie authentiquée de toutes les cartes, plans et rapports des commissaires qui ont établi la dite frontière entre les Etats-Unis et le Canada.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

WM. H. LEF.
G. C. P.

(No. 354.)

DOWNING STREET, 14 février 1871.

No. 217, sept. 23 1870; No. 254, 29 octobre.

MILORD,—En réponse à vos dépêches portant les numéros et dates indiqués en marge, et concernant l'affaire de M. Hiram Little, j'ai l'honneur de vous informer que la copie des cartes marines du lac et de la rivière Ste. Claire est actuellement en voie d'expédition dans la division des ingénieurs, et qu'elle sera prête dans une quinzaine de jours.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au gouverneur-général,
Le très-honorable
Lord Lisgar, G. C. B.,
Etc., etc., etc.

(No. 43.)

QUÉBEC, 16 février 1871.

14 février 1871.

Lord Lisgar, No. 17, 23 sept. 1870; No. 254, 29 oct. 1870.

MILORD,—Relativement à la précédente communication sur le même sujet, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe copie d'une minute du conseil privé, accompagnée d'un "rapport du capitaine Cameron, A. R., marqué confidentiel, "sur la question de la véritable position de la ligne frontière des Etats-Unis "et du Canada, depuis la rivière Détroit jusqu'à la rivière Ste. Claire et tra- "versant le lac Ste. Claire."

Ministère des colonies, No. 287, 4 nov. 1870

2. Le conseil en est venu à cette conclusion, que "pour éviter des difficul- "tés à l'avenir, il serait à propos que la ligne frontière sur les battures Ste. "Claire fut marquée sur les lieux même, et le comité du conseil recommande "que la commission mixte à la veille d'être nommée pour établir la frontière "entre le lac des Bois et les Montagnes Rocheuses, soit chargée de localiser et marquer la fron- "tière désignée par les commissaires en vertu du 6me article du traité de Gand."

3. Conformément à la recommandation du dernier alinéa de la minute, j'enverrai copie de cette dernière au ministre de Sa Majesté à Washington.

J'ai, etc.,

LISGAR.

Au comte Kimberley.

(CONFIDENTIEL.)

Rapport sur la véritable position de la ligne frontière internationale à l'embouchure de la rivière Ste. Claire, relativement au canal américain.

L'attention a été attirée sur cette question par le fait de la saisie, par des officiers de douane américains, de la barge à vapeur *Reindeer* et de la barge à bois *Campbell* sur les battures du lac Ste. Claire, le 27 juin dernier, parce qu'elles avaient débarqué du bois sur la jetée du côté ouest d'un canal alors en voie de construction sur ces battures.

Copie du plan annexé.

Les observations qui vont suivre ont pour but de démontrer que le canal, tel qu'indiqué sur un plan (daté le 22 novembre 1870) de M. F. L. Foster, arpenteur provincial, de Windsor, Canada, comme "canal américain fait par le gouvernement des Etats-Unis est entièrement sur le territoire canadien."

Elles sont appuyées de ces arguments :

Tracé de la carte des commissaires ci-annexé.

1. La ligne frontière traversant le lac Ste. Claire, telle que tracée sur une carte annexée au rapport des commissaires Barclay et Porter, nommés en vertu du 6me article du traité de Gand, 1814, n'est pas acceptable comme preuve de la position de la frontière.

2. Le rapport des commissaires fait la description d'une ligne frontière qui traverse une étendue d'un mille trois quarts à l'ouest du canal, et la position ainsi décrite est celle de la "véritable frontière."

Voir traité de Gand.

3. Mais si la description donnée par le rapport des commissaires doit être acceptée comme appui de l'exactitude de leur carte, alors leur décision, qui est contraire à l'esprit du traité de 1783, est sujet à reconsidération, car les commissaires n'étaient autorisés à agir que "conformément à la véritable intention de ce traité."

Lorsque l'on a jugé à propos d'attirer particulièrement l'attention sur certains passages, l'on a eu recours aux italiques.

Les notes marginales indiquent les autorités citées, lesquelles, à l'exception du rapport de M. McMicken, se trouvent à la bibliothèque du Parlement.

La ligne frontière tracée sur les cartes annexées au rapport de MM. Barclay et Porter n'était destinée qu'à servir d'illustration au texte de leur décision, et n'a nulle autorité légale pour *limiter ou définir* la description de la frontière faite par le rapport, et cela pour les raisons suivantes :—

1°. Les parties contractantes ne convinrent pas que les cartes feraient autorité.

Hertslet—collection de traités, vol. 2, p. 383.

MM. Barclay et Porter furent nommés en vertu du 6me article du traité de paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signé à Gand le 24 décembre 1814, "*pour désigner*" la frontière maintenant contestée "*par un rapport ou déclaration* portant leur seing et sceau, et "*pour décider*" à laquelle des parties appartenait différentes îles. "Et"—ce sont les termes du traité—"les deux parties *conviennent des dites indication et décision comme définitives et péremptoires.*"

2°. Les parties contractantes, par le traité de Gand, exclurent spécialement l'usage de carte comme moyen de se lier l'une envers l'autre.

Idem.

Quatre des articles du traité—le 4me, 5me, 6me et 7me,—ont trait à des parties de la ligne frontière.

Par le 4me article, les deux parties sont convenues que les commissaires décideront "*par* "*une déclaration ou rapport*" sous leurs seing et sceau, etc., et les deux parties considére- "ront la *dite décision* comme définitive et péremptoire."

Idem, p. 382.

Après avoir dit pour quelles fins les commissaires seront nommés en vertu de cette autorité, le 5me article prescrit qu'ils seront "nommés et autorisés, et "prêteront serment d'agir exactement de la manière prescrite à l'égard de ce "qui est mentionné dans l'article qui précède immédiatement, à moins qu'il ne "soit autrement spécifié dans le présent article." L'article *spécifie* ensuite que "les dits "commissaires auront le pouvoir de constater et déterminer les points ci-dessus mentionnés, "conformément aux dispositions du dit traité de paix de 1783," etc., et qu'ils "feront "dresser une *carte* de la dite limite et y joindront une *déclaration* revêtue de leurs signatures "et cachets, qui certifiera que c'est une carte exacte de la dite limite, et indiquera particuliè- "rement la latitude et la longitude de l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse ; de la tête "nord-ouest de la rivière de Connecticut, et tels autres points de la dite limite qu'ils jugeront "convenable ; et les deux parties conviennent de considérer les dites *carte* et *déclaration* "comme fixant définitivement et péremptoirement la dite limite."

Idem, p. 383.

Le 6me article—qui a spécialement rapport à la question pendante—après avoir mentionné certains doutes qui s'étaient élevés à l'égard de la frontière telle que décrite dans le traité de 1783, et réitéré l'injonction que les deux commissaires qui devaient être nommés "seront nommés et autorisés, et prêteront serment "d'agir exactement de la même manière prescrite à l'égard de ce qui est "mentionné dans l'article qui précède immédiatement, *à moins qu'il ne soit* "*autrement spécifié dans le présent article,*" *spécifie* que "les dits commissaires, *par un* "*rapport ou déclaration*, revêtu de leurs signatures et cachets, *désigneront la limite* dans les "dites rivières, lacs et communications par eau, et décideront à laquelle des deux parties "contractantes les diverses îles situées dans les dites rivières, lacs et communications par "eau, appartiennent respectivement, conformément au véritable sens du dit traité de 1783, "et les deux parties conviennent de considérer les dites *indication* et décision comme défini- "ves et péremptoires."

Idem, p. 384.

Le 7me article autorise les commissaires nommés en vertu du 6me article "à fixer et déterminer" sous leur serment la continuation de la ligne frontière jusqu'au point le plus nord-ouest du lac des Bois ; "à décider" à qui appartiennent les diverses îles situées le long de la ligne frontière, et à "faire reconnaître et marquer les parties de la dite limite qui le requerront." Il prescrit ensuite que "les dits commissaires, par un *rapport* ou *déclaration*, revêtu de leurs signatures et "cachets, désigneront la dite limite, *prononceront leur décision* sur les points à eux référés "ainsi, et indiqueront particulièrement la latitude et la longitude du point le "plus au nord-ouest du lac des Bois et de telles autres parties de la dite limite "qu'ils jugeront convenable, et les deux parties conviennent de considérer les "dites *désignation* et *décision* comme définitives et concluantes."

Hertslet—collection de traités, vol. 2, p. 384.

D'après ce qui précède, il paraîtrait que la manière exacte dont les commissaires étaient tenus d'enregistrer leurs décisions était particulièrement spécifiée pour chacun des quatre cas, et que les parties contractantes ne s'engagèrent à considérer comme définitives que les décisions enregistrées de la manière spécifiée.

Or, dans le 6ème article, qui autorise la nomination de commissaires pour décider à l'égard de la frontière traversant le lac Ste. Claire, *il n'est fait aucune mention de carte dans l'indication de la manière que devait être enregistrée leur décision ;* et comme la manière d'enregistrer leur opinion était spécifiée sans mentioner de carte, il s'ensuit que l'injonction les autorisant " d'agir exactement de la manière prescrite à l'égard de ce qui est mentionné " dans l'article qui précède immédiatement, *à moins qu'il ne soit autrement spécifié dans le* " *présent article.*" exclut péremptoirement les cartes exigées d'eux par le 5ème article.

L'exactitude de cette opinion est en outre démontrée par une comparaison des termes par lesquels les parties contractantes conviennent de se soumettre aux décisions des commissaires :—

Dans l'article 5ème, les " deux parties conviennent de considérer les dites *carte* et *dé-* " *claration* comme fixant définitivement et péremptoirement la dite limite."

Mais par le 6ème article, " les deux parties conviennent de considérer les dites *indica-* " *tion* et *décision* comme définitives et péremptoires."

Il n'y a pas non plus place pour un seul doute quant au sens que l'on a voulu donner aux mots : " par un *rapport* ou *déclaration*," puisque par le projet du traité américain, tel que remis par les plénipotentiaires britanniques aux plénipotentiaires américains, on peut voir que cette expression a été particulièrement discutée par les négociateurs, et qu'elle a été employée par eux pour le cas du quatrième article, qui, par sa nature, n'exigeait pas de carte. De plus, dans la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, au sujet du renvoi à un arbitrage des questions pendantes relativement à la ligne frontière, convention arrêtée en vertu du 5ème article du traité de Gand et signée à Londres le 29 septembre 1827, se trouvent les phrases suivantes, qui ne sont séparées que par quelques lignes.

Papiers d'état, 1821-22. Vol. IX., p. 536, et suiv.

Idem, 1826-27. Vol. XIV, p. 1004.

" *Nulles cartes, relevés ou preuve topographiques* d'aucune espèce ne seront produites " par aucune des parties à part de ceux ci-après désignés."

" Chaque partie aura plein pouvoir d'incorporer dans ou d'annexer à leur premier ou " deuxième exposé toute partie *des rapports* des commissaires ou de documents y annexés et " *autres documents écrits* mis devant la commission," etc.

Les exceptions mentionnées dans la première phrase comme pouvant faire autorité sont " la carte dite Mitchell" et " la carte A."

Dans l'extrait ci-dessus, il est claire que le mot " cartes" est employé comme antithèse des mots " rapports" et " autres documents écrits."

3° Les commissaires n'ont pas annexé à leurs cartes une déclaration portant leurs signatures et cachets, certifiant qu'elles étaient les *véritables cartes* de la limite.

Si, en dépit de ce qui précède, l'on prétendait que les cartes sont plus qu'une simple illustration des *désignation et décision* des commissaires, et qu'elles en forment partie comme celle qui, par le 5ème article, a été reconnue faire partie intégrante de la décision des commissaires, dans ce cas, il n'en faudrait pas moins admettre que les cartes données avec la décision en vertu du 6ème article ne sont d'aucune valeur au point de vue légal, car les commissaires ne se sont pas conformés à la condition du 5ème article, lequel prescrit qu'ils " feront dresser une carte de la dite limite et y joindront une " déclaration revêtue de leurs signatures et cachets, qui certifiera que *c'est une* " *carte exacte de la dite limite.*"

Hertslet, collection de traités. Vol. 2, p. 382.

Dans leur rapport signé à Utica le 18 juin 1822, les commissaires parlent de la frontière comme étant seulement " plus clairement indiquée par une ligne " noire sur une série de cartes accompagnant ce rapport," et sur leur face même, ces cartes sont simplement " *identifiées* par un certificat signé par les commis- " saires et les deux principaux arpenteurs employés par eux."

Papiers d'état, 1821-22. Vol. IX, p. 791.

Idem, p. 792.

4° Les commissaires eux-mêmes ne comptaient pas que les cartes données par eux serviraient à restreindre la description de la limite indiquée dans leur *rapport ou déclaration.*

Dans le préambule de la déclaration des commissaires, il est dit que leur devoir est de "*désigner la limite par un rapport ou déclaration*, et de décider à laquelle des
Idem, p. 791. "parties contractantes appartiennent les diverses îles situées dans les dites ri-
"vières, lacs et communications par eau, conformément au véritable esprit du traité de
"1783."

Or, dans leur rapport, les commissaires renvoient aux cartes qui l'accompagnent dans cinq cas distincts :

a. Pour aider à suivre "la ligne ci-dessous décrite," déclarée par écrit par
Idem. p. 792. les commissaires comme étant "l'exacte limite voulue" par les traités de 1783 et de Gand, 1814.

b. Pour "indiquer les relevés et tracés exacts de toutes les rivières, lacs,
Idem. communications par eau et îles compris par le 6ème article du traité de Gand."

c. Comme étant "*identifiées* par un certificat signé par les commissaires et
Idem. "les deux principaux arpenteurs employés par eux."

d. Comme moyen, en renvoyant aux lettres et aux chiffres, de distinguer
Idem, pp. 792. 3-4 certaines îles dont les noms ne sont pas donnés, et pour distinguer quelques-unes des îles d'un groupe, avec d'autres du même groupe, vu qu'un seul nom existait pour les désigner toutes.

e. Et comme indiquant "une ligne (tracée sur la carte en encre noire et
Idem, p. 794. "ombrée de bleu sur un côté du point d'intersection et de rouge sur l'autre côté)
"traversant la rivière à la tête des îles St. Joseph et au pied des rapides Neebish, laquelle
"ligne indique la cessation de la limite" en vertu du 6ème article du traité de Gand.

Mais l'on ne trouvera aucun renvoi à une carte qui pourrait justifier de croire que celles fournies par les commissaires étaient regardées par eux autrement que comme moyen de faciliter l'intelligence de leur rapport, surtout à l'égard de la position des îles sans nom, qui pouvaient être plus facilement identifiées par une carte.

Papiers d'état, 1821-1822. Vol. IX, p. 192. Cette manière de voir est appuyée de tout point par le fait que les 1er, 2me, 3me et 5me cas de renvoi ne font que le sujet d'une parenthèse, tandis qu'il est
Idem, p. 792. claire que l'on attache une plus grande importance au 4me cas en omettant pour lui la parenthèse.

Dans les premiers cas, le sens est clair, défini, complet, sans le renvoi aux cartes entre parenthèses ; mais dans le 4me, jusqu'à ce que les lettres et les chiffres soient rapportés aux îles dont il est question—le sens, bien que clair et complet, est indéfini ; et c'est pourquoi le renvoi n'est pas fait entre parenthèses. Dans ce cas, cependant, la carte ne saurait être considérée comme limitant le sens du rapport, car, en esprit et en fait, la désignation d'une île par un chiffre arbitrairement choisi a exactement et seulement la même valeur que sa désignation par un nom. La seule différence entre les cas—différence due à leur nature même—est que les noms étaient déjà donnés aux îles auxquelles ils se rapportent, tandis qu'il fallait adopter un moyen—des cartes dans le cas actuel—d'appliquer les chiffres aux îles sans noms; mais cette application une fois établie, l'autorité de la carte cesse à l'égard de la ligne fron-
Idem, p. 792. et 794. tière, car les commissaires "décident et déclarent que la ligne ci-dessous décrite "est la limite exacte," et dans cette description, il n'est pas fait mention des cartes, excepté pour l'objet qui vient d'être désigné.

5o. Le tracé de la ligne frontière sur les cartes du lac Ste. Claire (cartes des commissaires) entre les rivières Détroit et Ste. Claire, ne s'accorde pas avec la définition de cette partie de la ligne telle que décrite par le rapport des commissaires et déclarée la "limite exacte."

Le but de la nomination des commissaires est ainsi indiqué dans le sixième article du traité de Gand :—

"Par le précédent traité de paix, cette portion de la limite," etc., "a été "déclarée être au *milieu* de la dite rivière jusqu'au lac Ontario, au *milieu* du
Hertslet—collection de papier. Vol. II, p. 383. "dit lac jusqu'à ce qu'elle touche la communication par eau entre ce lac et le "lac Erié, de là au *milieu* du dit lac jusqu'à ce qu'elle arrive à la communi-"cation par eau jusqu'au lac Huron, de là au *milieu* du dit lac jusqu'à la com-"munication par eau entre ce lac et le lac Supérieur ; et comme il s'est élevé "des doutes sur ce qui formait le milieu des dites rivières, lacs et communica-

" tions par eau, et si certaines îles qui y sont situées," etc., " en conséquence, afin de statuer " définitivement sur ces doutes, il en sera référé à deux commissaires," etc.

Ainsi, un des devoirs des commissaires était de faire disparaître les doutes résultant de l'emploi du mot *milieu* dans le traité de 1783.

En traçant la ligne de la rivière Détroit à la rivière Ste. Claire, les commissaires décidèrent que depuis le milieu de la rivière, en amont de l'île du Grand Turc, qu'elle passerait par le nord-ouest et près de " l'île à la Pêche, jusqu'au lac Ste. " Claire ; de là en traversant le milieu du dit lac, *en se dirigeant pour entrer* " *dans l'embouchure ou chenal* de la rivière Ste. Claire, ordinairement appelé " l'ancien chenal ; de là, en suivant le *milieu du dit chenal*, entre l'île aux Ecureuils, du côté " sud-est, et l'île Herson, du côté nord-ouest, jusqu'à l'extrémité supérieure, etc : De là—"

Papiers d'Etat 1821-1822, Vol. IX, p. 794.

Eh bien, après la description du cours de la ligne traversant la partie supérieure de la rivière Détroit par le nord-ouest de l'île à la Pêche jusqu'au lac Ste. Claire, la phrase " de là en traversant le milieu du dit lac, en se dirigeant pour entrer " dans l'embouchure ou chenal de la rivière Ste. Claire, ordinairement appelé " l'ancien chenal," signifie évidemment que la ligne devrait être tirée à partir de près du point nord-ouest de l'île à la Pêche, en suivant le cours navigable le plus direct, et dans ce cas ci, directement jusqu'à l'entrée,—peu importe où se trouve cette entrée—de l'ancien chenal. Lire la phrase comme impliquant une ligne irrégulière ou courbe s'étendant dans le lac Ste. Claire dans une direction médiale indéterminée, serait supposer que les commissaires ont été inattentifs à l'une des deux seules espèces de doutes qu'ils avaient à faire disparaître, savoir : la signification du mot " milieu " et le droit de souveraineté sur les îles situées le long de la limite. Mais cette supposition est tout à fait insoutenable, car immédiatement après les mots : " au milieu du dit lac," les commissaires définissent exactement son cours comme étant " dans une direction pour entrer dans cette embouchure ou chenal." etc.

Papiers d'Etat 1821-1822, Vol. IX, p. 794.

Toute figure irrégulière comme celle que présente le lac Ste. Claire a un milieu, et une ligne pourrait être tirée de tout autre point tel que l'angle nord-ouest de l'île à la Pêche et le traverser dans une direction devant mener à un troisième point tel que l'entrée de l'ancien chenal ; mais je le répète, supposer que les commissaires aient voulu donner cette signification serait vouloir rejeter une rédaction claire et simple pour en accepter une qui prêterait de suite à des doutes, tout en leur imputant de la négligence. D'ailleurs, telle qu'indiquée sur la carte, la ligne ne traverse pas le milieu du lac Ste. Claire ; à partir de son entrée dans le lac, elle ne suit pas non plus " une direction pour entrer dans cette embouchure ou chenal de la rivière " Ste. Claire qui est ordinairement appelé l'ancien chenal."

Le chenal d'une rivière n'est pas la rivière elle-même, mais la partie la plus profonde de son cours, et il peut ou non être marqué par des bords se montrant au-dessus de la surface, et le chenal d'une rivière passe ordinairement à quelque distance des bords visibles.

Tout comme s'ils eussent voulu s'en tenir particulièrement à la commune acception du mot " chenal " que l'on vient d'employer, les commissaires ont introduit le terme alternatif " embouchure," qui comporte clairement le sens que la ligne doit entrer dans le chenal là où il commence.

De plus, en décrivant le cours de la ligne passant du lac Erié dans la rivière Détroit, les commissaires disent :—" De là " (c'est-à-dire à partir du sud des Middle Sisters) " jusqu'au " milieu de la rivière Détroit en se dirigeant pour entrer dans le chenal qui sépare les îles du " Bois-Blanc et au Sucre; de là en montant le dit chenal jusqu'à l'ouest de l'île du Bois-" Blanc, et jusqu'à l'est des îles au Sucre, du Renard et aux Roches, jusqu'à ce qu'elle " approche," etc. Mais les îles Bois-Blanc et au Sucre, par lesquelles le chenal particulièrement en question est indiqué, ne sont pas à l'embouchure de la rivière Détroit; elles sont à quelque distance en amont; cependant, il est clair que le mot *chenal* implique ici la partie la plus profonde où le cours navigable doit être suivi depuis l'embouchure de la rivière jusqu'au passages entre les îles. De même les mots: " en se dirigeant pour entrer dans l'em-

" bouchure ou chenal de la rivière Ste. Claire, ordinairement appelé l'ancien chenal; de là en " suivant le milieu du dit chenal, entre l'île aux Ecureuils, du côté sud-est, et l'île Herson, du " côté nord-ouest " etc.. doivent être compris comme impliquant que le cours de l'ancien chenal doit être suivi *jusqu'aux* îles aux Ecureuils et Herson.

Thompson's Coast Pilot, 1869, p. 89.

Les " directions " suivantes de la navigation du lac Ste. Claire, pour entrer dans la rivière de ce nom par la passe ou chenal du sud, tirées du *The Coast Pilot*, compilées par Thos. S. Thompson, pilote commissionné pour les lacs—5me édition—publié à Détroit en 1869, serviront à démontrer où se trouve réellement la passe du sud ou l'ancien chenal, de la rivière Ste. Claire, tout en donnant un exemple de la commune acception ne la phrase " pour entrer dans un chenal."

" *Pour entrer dans la rivière Ste. Claire par la passe ou chenal du sud*, sortez de la " rivière Détroit E. N. E. jusqu'à ce que les deux premiers points au nord du phare soient en " vue ; de là, N. E. ½ N. 20 milles, jusqu'à ce que vous soyez en vue du phare de la passe du " sud, et lorsqu'il *y aura* 15 *pieds d'eau*, alignez-vous avec le phare et la balise ; gouvernez " sur cet alignement en passant les bouées noires à babord et les rouges à tribord jusqu'à la " balise ; de là dirigez au S. E. et laissez les bouées rouges à tribord et les noires à babord " jusqu'à l'entrée dans la rivière." (Voir note.)

" Il y a des phares d'alignement du côté de tribord, vis-à-vis la pointe à l'entrée de la " rivière, dont la lumière est comme suit: rouge et blanche pour chaque coude ; la première " depuis la balise jusqu'à la hauteur de la pointe, ensuite en montant la rivière et *vice versâ*."

Rapport de G. McMicken, écr., à H. Bernard, député du ministre de la justice.

En sus du témoignage ci-dessus quant à la position et au cours de l'ancien chenal, des cartes marines et témoignages qui le confirment sont cités dans le rapport de M. McMicken sur ce sujet.

Un exemplaire de cette carte marine est en la possession du député ministre de la marine.

Le cours ci-dessus décrit est approximativement indiqué sur le tracé ci-joint tiré d'une carte marine du gouvernement des Etats-Unis, ainsi que la ligne frontière transférée de la carte des commissaires, MM. Barclay et Porter.

Il est donc évident que la ligne frontière, telle qu'indiquée sur la carte des commissaires, ne s'accorde pas,—ni à son point de départ sur la rivière Détroit, ni dans sa course à travers le lac, ni à son arrivée à l'ancien chenal,—avec leur description " de l'exacte limite voulue " par les traités de 1783 et 1814.

Et, pour les diverses raisons énumérées, la carte des commissaires n'a nulle valeur légale pour limiter ou définir leur description écrite de la frontière.

Cette conclusion, tout en demandant à être expliquée, fait surgir les questions suivantes :

Pourquoi les commissaires ont-ils annexé des cartes à leur rapport ?

Et, puisqu'ils ont donné des cartes portant l'indication de la ligne frontière, quelle raison y a-t-il de supposer que la ligne ainsi tracée n'était pas donnée comme représentant avec exactitude la description contenue dans leur rapport ?

Le 8me article du traité de Gand répond parfaitement à la première de ces questions, car il prescrit que,—

" Les divers bureaux des deux commissaires mentionnés dans les quatre articles précé- " dents auront respectivement le pouvoir de nommer un secrétaire et d'*employer* tels *arpen-* " *teurs* ou autres personnes qu'ils jugeront nécessaires. Des duplicats de tous leurs rapports, " déclarations, exposés et décisions respectifs, de leurs comptes et du journal de leurs opéra- " tions seront remis par eux aux agents de Sa Majesté Britannique, et aux agents des Etats- " Unis, qui seront respectivement nommés et autorisés à diriger cette affaire de la part de " leurs gouvernements respectifs."

NOTE.—Ce qui est appelé ici " la rivière " est le chenal encaissé entre deux bords visibles. Voir aussi les directions de navigation sur la carte marine des Etats-Unis.

Comme réponse à la seconde question, et en outre de ce qui a été dit sur le sujet aux pages précédentes, il faut encore remarquer que sur le "tracé exact" de cette partie de la carte des commissaires (fourni par Son Excellence le Gouverneur-Général) embrassant l'entrée de la rivière Ste. Claire, il n'y a aucune mention de topographie sous-marine, et de cela il faut conclure qu'aucune mention de ce genre concernant le parcours de la ligne frontière ne se trouve dans aucune des séries de cartes fournies par les commissaires.

Or, puisque les commissaires n'ont pas indiqué sur leurs cartes ni les sondages ni les sinuosités des chenaux sous-marins, on ne devait pas s'attendre qu'une ligne—qu'il ne destinaient qu'à servir d'illustration générale de leur rapport, car elle est faite sur une si petite échelle que des détails aussi minutieux que ceux mentionnés ici eussent été pratiquement inutiles,—serait tracée de manière à indiquer l'entrée étroite et irrégulière entre les battures à l'embouchure de l'ancien chenal, vu que la description écrite "en se dirigeant pour entrer dans cette embouchure ou chenal" indiquait suffisamment sa direction.

Il est aussi à présumer que les doutes que les commissaires avaient mission de faire disparaître à l'égard du mot "milieu" et du droit de souveraineté sur certaines îles, ne se rattachaient pas à la question de savoir si la ligne serait tirée de manière à gêner ou à ne pas gêner la navigation, mais, *le droit de navigation étant reconnu* inaliénable, ces doutes ne concernaient que le terme "milieu" que *comme se rattachant au droit de souveraineté sur certaines îles.*

Dans le "précédent traité de paix"—celui de 1783—la limite était décrite comme suivant le milieu d'une rivière, de communications par eau et de lacs, sans égard aux îles; "et," selon les termes du 6me article du traité de Gand, "comme il s'est élevé des doutes sur "ce qui formerait le milieu des dites rivières, lacs et communications par eau, et si certaines "îles qui y sont situées faisaient partie des possessions de Sa Majesté Britannique ou des "Etats-Unis; en conséquence, afin de statuer définitivement sur ces doutes," etc.

La citation faite de la lettre de M. Clay à M. Gallatin, le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à la cour d'Angleterre, démontre qu'il était entendu que la ligne frontière devait être localisée de manière à ne pas nuire aux nations habitant les bords opposés dans leur droit à la navigetion en commun sur toute la ligne frontière navigable.

En outre, le 1er article du traité de Gand pourvoit à la restauration générale des territoires pris par l'une des parties sur l'autre, mais le 8me contient une disposition spéciale aux îles mentionnées dans le 6me article, qui pourvoit au transfert de quelques-unes de ces îles—qui appartenaient indubitablement à une nation, à l'autre nation.

L'application de cette disposition aux îles mentionnées dans le 6me article ne peut s'expliquer que par la supposition que l'on avait arrêté que la ligne frontière ne serait pas établie seulement dans le but de déterminer le droit de souveraineté sur ces îles; mais que cette considération devait être surbordonnée a une autre, "aux avantages réciproques" accordés par le traité de 1783, comportant la nécessité de localiser la ligne de façon à ne pas interrompre la navigation pour l'un ou l'autre pays. L'absence de toute indication de sondages et de tracés des chenaux sur la carte des commissaires justifie pleinement l'opinion ci-dessus.

D'un autre côté, si les commissaires avaient eu à définir sur les cartes l'exacte position de la ligne frontière, que ce tracé fut ou non obligatoire pour les parties contractantes, la rédaction du 6me article du traité eût été conforme à celle des 5me et 7me.

Par la 5me article, les commissaires "feront *reconnaître et marquer*, conformément aux "dites dispositions, la susdite limite, et par le 7me, il est prescrit "de faire *reconnaître et* "*marquer* les parties de la dite limite qui le requèrent."

Mais dans le 6me article il n'est nullement question de relevé.

Les commissaires, il est vrai, fournirent des cartes conformément au 8me article du traité de Gand, mais comme ils n'étaient pas tenus de marquer la limite *in situ*, ni de fournir de tracés de la topographie sous-marine, (ce qui aurait augmenté énormément et inutilement leurs travaux), ils décrivirent la ligne comme passant d'une marque visible à une autre marque

visible sur la terre ferme de manière à illustrer leur description écrite, qui définit un cours navigable, et c'est ainsi que l'on peut expliquer la direction médiate indéfinie donnée, sur les cartes, à la ligne quand elle passe dans de grandes nappes d'eau navigables.*

Ainsi, en prenant que la carte peut être considérée seulement comme illustration, excepté en ce qu'elle fait rapporter certaines lettres, et chiffres aux îles, il reste à décider où est située la ligne décrite par les commissaires comme étant *l'exacte limite*, car, de même que pour d'autres cas, il ne leur était pas prescrit de la marquer *in situ*.

Dénué de termes techniques comme il l'est, aucun langage ne peut être plus clair que celui dont se sont servi les commissaires eux-mêmes pour décrire la partie de la frontière qui donne lieu à contestation. Dans des termes ordinaires ils ont défini deux points, et prescrivent que la ligne serait tirée de l'un à l'autre de ces points.

Mais, puisque la carte-illustration indique une ligne irrégulière, et que la plus simple interprétation de la description écrite implique une ligne droite, on se demande tout naturellement: Pouvait-il y avoir quelque raison qui engageât les commissaires à tracer la ligne irrégulièrement ?

Si toute la frontière décrite par leur rapport est suivie dans toute son étendue, il devient on ne peut plus visible que la décision des commissaires avait pour but d'assurer à chacune des parties contractantes une communication par eau non interrompue, sur aucun point de la ligne. Ils n'ont rien négligé à cet égard, et les seules déviations de degré avaient pour motif le juste partage des îles. Jamais, cependant, ils n'ont permis que cette dernière considération primât la première.

Pendant les négociations entre les Etats-Unis et le gouvernement britannique au sujet du droit de navigation sur le St. Laurent, réclamé par les premiers, M. Clay, dans une lettre à M. Gallatin (datée: Département d'Etat, Washington, 19 juin 1826) dit, en parlant des grands lacs, "qu'ils sont entièrement sur les territoires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, *et que le droit d'y naviguer, qui est commun à ces deux puissances, est garantie par la foi des traités, tout en reposant sur une plus haute autorité, la loi de la nature.* Les grands lacs ne sont unis que par une voie naturelle à l'océan, et la navigation de celui-ci est ouverte à tout l'univers. *Dans une partie considérable de son cours, cette voie forme la frontière des territoires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et sur ce parcours ils jouissent tous deux du droit d'y naviguer.* Les Etats-Unis prétendent avoir le droit de passer de *ces lacs, sur lesquels ils ont le privilége incontesté d'y naviguer,* dans le débouché naturel conduisant à l'Océan," etc.

Papiers d'Etat, 1831-1832, vol. XIX., p. 1089.

Papiers d'Etat, 1831-32, Vol. IX., p. 1089.

D'après cet extrait, il est évident que les Etats-Unis professaient la même opinion que celle formulée par le rapport des commissaires à l'égard du droit, pour les parties contractantes, d'avoir une communication non interrompue le long de la limite que les commissaires auraient à définir. D'ailleurs, quatre ans après la décision rendue par les commissaires en vertu du 6me article du traité de Gand, on voit par la citation ci-dessus, que le gouvernement des Etats-Unis revendiquait le droit de navigation sur la partie maintenant contestée, parce quelle est comprise dans la "limite commune" dont il est parlé, droit qui, bien qu'appuyé par la loi suprême de la nature, *était encore garanti aux deux parties par la foi des traités.*

Mais ces garanties n'auraient pu exister si la frontière eut été localisée telle que marquée sur la carte du lac Ste. Claire annexée au rapport des commissaires, car il n'y avait pas de chenal navigable au sud ou à l'est de l'ancien chenal conduisant du lac Ste. Claire dans la rivière de ce nom. D'un autre côté, *il y a* un autre chenal dans les eaux américaines, mais il est tortueux—le nouveau chenal, au nord-ouest de l'ancien.

En 1854, les deux chambres du Congrès passèrent un bill affectant une somme considé-

* On remarquera que sur les cartes marines des lacs dressées par le bureau des ingénieurs topographes des Etats-Unis, la ligne frontière ne se trouve plus lorsqu'elle entre dans les lacs.

rable à l'amélioration de l'entrée de l'ancien chenal. Le président opposa son véto à cette loi. Alors, le secrétaire de la chambre de commerce de Buffalo, en date du 10 avril 1855, écrivit au secrétaire provincial du Canada, pour demander de l'aide au gouvernement canadien, vu qu'après que la chambre de commerce elle-même eut essayé de mettre à effet la loi ci-dessus mentionné, "*il avait été constaté que le chenal se trouvait dans les eaux canadiennes, et que "c'était pour cela que le projet avait été abandonné.*" Le Canada fit droit à cette demande, et plus tard, les Etats-Unis affectèrent quelques fonds aux mêmes travaux.

On pourrait encore se demander: pourquoi les commissaires ont-ils choisi l'ancien chenal pour y localiser la frontière? Une ligne plus directe que celle indiquée sur leur carte aurait pu être tirée depuis la rivière Détroit jusqu'à la rivière Ste. Claire, même en supposant que leur intention fût de donner l'île aux Ecureuils à l'une des parties et d'assigner l'île Herson à l'autre. Pour localiser cette ligne, il n'était pas non plus nécessaire de la faire passer sur la terre ferme, puisqu'il y avait plusieurs autres directions que l'on pouvait prendre,—c'est-à-dire au moins trois—pour aller aboutir à l'est de la ligne frontière, et toutes plus directes, qui auraient pu satisfaire à la simple condition d'une communication par eau, si c'était là tout ce qu'exigeait le traité de 1783. La seule explication de cela—elle est très-simple et tout à fait d'accord avec le principe qui a dû nécessairement guider les commissaires—serait donc que l'ancien chenal offrait la voie navigable la plus *directe* entre les lacs Ste. Claire et Huron.

En consultant les cartes marines ou les "directions de navigation" déjà citées, on verra que la navigation ne subit aucune interruption entre la pointe nord-ouest de l'île à la Pêche, ou près de cette île, et l'entrée de l'ancien chenal *par son embouchure*, tandis que d'un autre côté, les phares, balises et la direction irrégulière indiquée sur les premières, et les sondages indiqués par les directions de navigation démontrent l'existence d'une eau trop basse pour la navigation entre l'île à la Pêche et le point où se trouve le chenal navigable marqué la première fois par des bords s'élevant au-dessus de la surface de l'eau.

Carte de Foster—exemplaire ci-annexé.

Eh bien, le soi-disant canal américain entre dans l'ancien chenal tout près du point qui vient d'être mentionné, et il traverse les battures en question presque parallèlement, et un peu à l'ouest—ou sur le côté américain—avec la ligne frontière indiquée sur la carte des commissaires, tandis que l'embouchure du chenal, ou son véritable point de liaison avec le bassin du lac Ste. Claire, est à plus d'un mille et trois quarts à l'ouest du canal américain.

Papiers d'état, 1821-1822. vol. IX, p. 798.

Idem, pp. 791, et 792.

Il est aussi à remarquer que quand même la ligne supposée droite par les mots "*en se "dirigeant* pour entrer dans cette embouchure ou chenal de la rivière Ste. "Claire ordinairement appelé l'ancien chenal," quand même cette ligne droite, à partir de près de l'île à la Pêche serait tracé jusqu'à la véritable entrée de l'ancien chenal ou de manière à le traverser à plus d'un mille trois quarts en amont de son cours, et qu'elle serait considérée pour la "véritable ligne frontière voulue," dans l'un et l'autre cas le canal se trouverait dans la juridiction canadienne, dans le premier cas, entièrement, dans le second, aussi en entier, sauf la partie supérieure de son côté ouest.

Chalmers—collection de traités, 1604-1783, vol. II, p. 528.

D'un autre côté, s'il est reconnu que le rapport des commissaires soutient l'opinion que le canal est dans les eaux américaines, il s'ensuit qu'avant 1842, * le Canada n'avait aucune communication par eau entre les lacs Ste. Claire et Huron, et que cette question se présente immédiatement: les commissaires se sont-ils conformés au véritable esprit du traité de 1783, lequel, dans son préambule, déclare que l'intention est "d'établir des relations profitables et satisfaisantes entre les deux pays, *sur le principe des avantages réciproques et des facilités mutuelles*, afin d'assurer pour les deux une paix durable?"

* Par le 7me article du traité Ashburton, 1842, tous les chenaux et passages entre la rivière et le lac Ste. Claire sont déclarés "également libres à tous les navires, vaisseaux et bateaux des deux parties."—Papiers d'Etat, vol. 30, 1841-1842, p. 365.

NOTE.—Mais l'on pourrait faire remarquer que l'effet probable qui pourrait résulter en détournant le cours de l'ancien chenal serait la formation d'une barre à travers le chenal précisément à l'ouest du point où le canal y entre, et de fermer ainsi au Canada le passage qui, jusqu'à présent, a été commun aux deux nations.

Pour appuyer cette question l'on peut trouver un précédent dans le "Protêt du ministre
Papiers d'état, 1851-1852, vol. XIX, p. 1432. "américain à la cour de la Haye contre la décision du roi des Pays-Bas relative-
"ment aux questions en litige au sujet de la frontière entre la Grande-Bretagne
"et les Etats-Unis, décision rendue en vertu du 5me article du traité de Gand,
"de 1814, et datée le 12 janvier 1831," car ce protêt eût pour résultat de faire
Idem, p. 244. annuler cette décision. Le protêt du ministre s'appuyait sur ce que la décision du roi n'était pas conforme aux prescriptions du traité de 1783.

Ainsi, par toutes les raisons énoncées plus haut, il est démontré que les cartes accompagnant le rapport des commissaires nommés en vertu du 6me article du traité de Gand ne peuvent être acceptées comme partie de leur décision.

D'un autre côté, le rapport fait la description de la *véritable* limite, et c'est cette dernière qui fait autorité.

La localisation décrite prouve surabondamment que la décision des commissaires avait aussi pour but de confirmer pour chacune des parties le droit de naviguer sur les voies de communication par eau situées entre les parties est et ouest de leurs territoires. Le gouvernement américain prétendit que ce droit il le tenait de la nature ; et quatre ans après la publication de la décision des commissaires au sujet de la frontière traversant le lac Ste. Claire, il déclara que la jouissance de ce droit était de plus assurée aux deux nations par la foi des traités. L'existence de ce droit seule peut justifier le transfert, en vertu du 8me article du traité de Gand, d'îles à l'une des parties et appartenant incontestablement à l'autre. Et comme les commissaires avaient à rendre une décision conforme au *véritable esprit* du traité de 1783, ils ne pouvaient avoir négligé cette considération.

Ils ne la négligèrent pas non plus, car ce n'est que par une interprétation forcée de leur description écrite que la ligne peut être tirée de manière à gêner la navigation naturelle, sans compter que cette interprétation forcée repose sur une opinion erronée à l'égard des cartes fournies par les commissaires.

Aucune topographie sous-marine n'est indiquée sur ces cartes, et l'on ne pouvait s'attendre que sur des cartes indiquant une ligne se rapportant seulement à des points visibles sur la terre ferme, les commissaires en feraient le tracé conforme aux détours des chenaux cachés, car, n'étant pas tenus de marquer la ligne *in situ*, ils ne pouvaient entreprendre la tâche à la fois laborieuse et inutile d'enregistrer les sondages.

Dans ces circonstances, la direction médiale générale de la ligne frontière tracée comme traversant de larges nappes d'eau est tout à fait d'accord avec la plus simple et la plus littérale interprétation de la *véritable ligne* du lac Ste. Claire décrite par les commissaires.

Mais cette interprétation porte la ligne à environ deux milles à l'ouest de celle donnée par les constructeurs du soi-disant "canal américain" et place ce dernier tout à fait sous la juridiction canadienne.

D. A. CAMERON,
Capt. A. R.

Ottawa, 26 décembre 1870.

Le comité du conseil auquel a été renvoyé le rapport du capitaine Cameron, de l'artillerie royale, sur la question de la véritable localisation de la ligne frontière des Etats-Unis et du Canada, depuis la rivière Détroit jusqu'à la rivière Ste. Claire, et traversant le lac Ste. Claire, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Le 27 juin dernier, la barge à vapeur *Reindeer* et la barge à bois *Campbell*, avec leur chargement, furent saisies sur le lac Ste. Claire par des officiers de la douane américaine pour infraction aux lois du revenu des Etats-Unis.

Les barges appartenaient à M. Hiram Little, de Wallaceburgh, Ontario, et elles étaient employées, sous le contrôle d'un entrepreneur canadien, à fournir du bois de corde pour la construction d'un canal que font faire les Etats-Unis sur les battures de Ste. Claire, à l'embouchure de la rivière de ce nom.

Le bois était expédié de la rivière Sydenham, comté de Kent, province d'Ontario, directement à ce canal, et là déchargé. C'est là, ainsi que les navires, qu'il fut saisi.

Pour obtenir la libération de ses barges, M. Little a été obligé de fournir des cautions pour $3,000, sujet à l'adjudication des tribunaux des Etats-Unis; mais croyant que la saisie avait été opérée sur le territoire canadien, il demanda au gouvernement du Canada d'intervenir en sa faveur.

Cette affaire étant ainsi venue à la connaissance du gouvernement, il fit faire un relevé du canal, et après avoir soigneusement comparé sa position constatée avec celle de la ligne frontière telle que décrite par le rapport des commissaires nommés en vertu du 6ème article du traité de Gand, le comité du conseil en est venu à la conclusion que le canal se trouvait entièrement sur le territoire canadien.

Les commissaires nommés en vertu du 6ème article du traité de Gand pour définir cette partie de la ligne frontière qui passe dans le district du lac Ste. Claire, la décrivent comme passant de la rivière Détroit " au lac Ste. Claire; de là en suivant le milieu du dit lac, en se " dirigeant pour entrer dans l'embouchure ou chenal de la rivière Ste. Claire, qui est ordi- " nairement appelé l'ancien chenal; de là en suivant le milieu du dit chenal," etc. De sorte que jusqu'à l'est de l'ancien chenal le territoire est canadien, et que jusqu'à l'ouest, il est américain.

Le canal en question est celui fréquenté jusqu'ici en commun par les navires américains et canadiens dans leur trajet entre les lacs Ste. Claire et Huron, et jusqu'à ce que le traité Ashburton de 1842 eut rendu également libres pour les navires des deux pays l'embouchure de la rivière Ste. Claire, il n'en existait pas d'autre pour les navires canadiens. Chenal neutre était un des noms par lequel on le désignait. Enserré entre de basses terres végétales, son cours suit une direction généralement sud jusqu'à ce qu'il cesse d'être encaissé par des bords visibles, où il décrit soudainement une courbe presque ouest, et s'étendant dans cette direction générale, il se réunit à l'eau profonde du lac Ste. Claire, à environ deux milles du point où il s'éloigne de l'île Herson. De cette dernière à son terminus, le chenal est séparé des eaux profondes du lac Ste. Claire par une large batture se continuant sans interruption sur son côté sud. Le soi-disant canal américain a été dragué à travers cette batture dans une direction nord-est, de manière à relier l'eau profonde du lac Ste. Claire avec l'ancien chenal, sur un point près de l'île Herson, où les bords de ce dernier commencent à être visibles, c'est-à-dire à environ deux milles à l'est de l'entrée naturelle du chenal.

Pour maintenir que, d'accord avec la décision des commissaires, le chenal est sur le territoire américain, il aurait fallu démontrer que l'ancien chenal ne s'étend pas à l'ouest du point où le canal s'y relie. Cependant, ce chenal s'étend de fait ainsi environ deux milles. Mais, pendant l'investigation, le comité du conseil a découvert un fait d'une nature bien propre à donner lieu à une méprise sur ce point, et de laquelle est peut être née la prétention de juridiction affirmée par les officiers du gouvernement des Etats-Unis.

Les commissaires chargés de définir la frontière ont annexé des cartes à leur rapport, et sur ces cartes la ligne est placée de manière à ce que le canal semble être sur le territoire américain.

Cependant, ces cartes ne sont pas acceptables comme preuve de l'exacte localisation de la ligne frontière déterminée par les commissaires, car, par le 6me article du traité de Gand, les parties contractantes bornent leur décision à l'égard de la ligne frontière à un " rapport ou déclaration." S'il en eut été autrement, les commissaires auraient eu à certifier de l'exactitude de la ligne frontière telle que tracée sur les cartes, chose qu'ils n'ont pas faite. De plus, en outre de l'assertion directe des commissaires eux-mêmes en enregistrant leur décision: qu'ils comprenaient que leur devoir était de "désigner la frontière par un rapport ou déclaration," il y a des preuves que, quant à la localisation de la ligne, ils ne voulaient que leurs cartes fussent prises que comme illustration générale de sa direction. Dans leur rapport, la direction est décrite relativement aux "chenaux," "détroits," "passages," etc., mais en aucun cas les chenaux n'ont été tracés sur les cartes. Les commissaires ne renvoient qu'une fois directement à la ligne frontière telle que tracée sur les cartes, et ce renvoi est fait entre parenthèses. Ils certifient de l'exactitude des cartes à l'égard du tracé des rivières, lacs, communications par eau et îles, mais ils n'attestent pas l'exactitude du tracé de la ligne frontière.

Dans ce cas, la position de la ligne frontière sur les battures de Ste. Claire, telle qu'indiquée par les cartes des commissaires, ne saurait être acceptée comme preuve de l'intention des commissaires de décrire exactement cette ligne dans leur rapport. Au contraire, les faits démontrent que l'on aurait pu s'attendre que le tracé de la ligne différât de la véritable ligne décrite, et notamment sur des points comme ceux sur lesquels la description se guide pour le cours des chenaux.

D'après le 6me article du traité de Gand, les commissaires n'étaient pas tenus de marquer la ligne frontière ; alors quelle description plus lucide pouvait-on faire de sa direction qu'en disant qu'elle "suit le milieu de ces chenaux ?" Il ne s'ensuit pas que pour rendre péremptoire une description de ce genre, il soit nécessaire que le tracé de la carte s'accorde avec elle, et dans ce cas, la différence n'empêche pas qu'elle soit tout à fait conforme aux fins que les commissaires avaient certainement en vue lorsqu'ils donnèrent des cartes et à la valeur qu'ils savaient devoir être donnée à cette méthode d'indiquer la frontière.

Le droit des gens à l'égard des cours d'eau navigables dont les bords sont habités par différentes nations ; le langage consigné des gouvernements américain et britannique lors du traité et depuis ; l'attitude de ces gouvernements l'un envers l'autre, et le principe des "avantages réciproques et facilités mutuelles" prescrit par le traité de 1783, lequel devait servir de guide aux commissaires nommés en vertu du traité de Gand, sont directement opposés à une interprétation du rapport des commissaires qui, avant 1842, aurait eu pour effet de mettre fin à la libre navigation—là où c'était possible—des chenaux naturels formés dans des eaux séparant les deux pays.

Le droit de navigation des cours d'eau dont les bords sont sous la juridiction de deux gouvernements n'a jamais été contesté avec succès, mais les Etats-Unis l'ont considéré assez inaliénable pour s'en prévaloir et réclamer le privilége de naviguer dans ces cours d'eau, même dans les cas où ils cessent de tenir lieu de frontière commune.

Mais, soutenir maintenant que le canal américain est sur le territoire des Etats-Unis, autant vaudrait affirmer qu'avant le traité de 1842, le Canada ne jouissait pas de ce droit de naviguer entre les lacs Ste. Claire et Huron, et que le privilége que ce traité lui a conféré depuis pourrait cesser en aucun temps, car les Etats-Unis pourraient construire des chenaux artificiels qu'il ne serait pas permis aux navires canadiens de franchir, et qui détruiraient la communication par les chenaux naturels. Il est probable que le nouveau canal américain aura cet effet sur l'ancien chenal.

Ce qui précède étant l'énoncé de ses opinions touchant la décision des commissaires chargés de déterminer la frontière internationale, le comité croit que l'acte des officiers du revenu des Etats-Unis est le fait d'une méprise, et qu'ils ont pu être confirmés dans cette erreur par cet autre fait que le nouveau canal se construisait par des Américains, ignorant que pas plus tard que 1855, la chambre de commerce de Buffalo commença un canal à l'entrée de l'ancien chenal, mais que s'étant aperçu qu'il se trouvait en partie sur le territoire canadien, elle demanda et reçut de l'aide du gouvernement canadien pour compléter les travaux, et que dans le même but, des fonds avaient aussi été fournis par le gouvernement des Etats-Unis, sous le contrôle exclusif duquel, pendant une année environ, les travaux furent poursuivis, mais terminés ensuite par la chambre de commerce de Buffalo.

Pour éviter des difficultés à l'avenir, il serait à propos que la frontière des battures Ste. Claire fut marquée sur les lieux mêmes, et le comité du conseil recommande que la commission mixte à la veille d'être nommée pour définir la frontière entre le lac des Bois et les Montagnes Rocheuses soit aussi chargée du devoir de localiser et marquer celle désignée par les commissaires en vertu du 6me article du traité de Gand.

Le conseil adhère à la recommandation ci-dessus et arrête que copie de cette minute soit transmise au ministre des colonies et à l'ambassadeur anglais à Washington, tout en demandant que les poursuites contre M. Hiram Little soient suspendues en attendant la décision de la question de la frontière, et en donnant avis que dans le cas où il serait constaté que le canal

récemment construit se trouve sur le territoire du Canada, le gouvernement de ce pays s'engage à offrir une juste compensation pour les déboursés faits ou à accepter les conditions qui seraient jugées équitables pour l'usage de ce canal par les citoyens des deux pays.

Pour copie conforme,
WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Bureau du conseil privé,
14 février 1871.

(No. 56.)

OTTAWA, 7 mars 1871.

MILORD,—Ralativement à ma dépêche (No. 43) du 16 février, transmettant copie d'un rapport du conseil privé du Canada et de documents relatifs à la ligne frontière à l'embouchure de la rivière Ste. Claire, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie du rapport de M. Gilbert McMicken, cité par celui du capitaine Cameron que renfermait la dépêche ci-dessus mentionnée.

Je transmets aussi des tracés additionnels de la ligne frontière entre la rivière Ste. Claire et le canal récemment construit par les Etats-Unis.

Ces documents viennent justement de me parvenir.

J'ai, etc.,
LISGAR.

Au comte de Kimberley.

Canada.—No. 380.

Le ministre des colonies au Gouverneur-Général.

DOWNING STREET, 23 mars 1871.

MILORD,—Relativement à ma dépêche (No. 354) du 14 février, et à la correspondance précédente au sujet de cartes du lac et de la rivière Ste. Claire demandées par le gouvernement canadien à l'égard de l'affaire de M. Hiram Little, j'ai l'honneur de vous transmettre copie des cartes en question indiquées sur la liste suivante.

J'ai, etc.,
KIMBERLEY.

Au Gouverneur Général,
Le Très-Honorable
Lord Lisgar, G. C. B.

CARTES DIVERSES.

CARTES DE LA FRONTIÈRE AMÉRICAINE.

Chenal du lac Ste. Claire,	A 1,	6	feuilles	Réunies pour faire 6 cartes.	
do do	„ 2,	6	„		
do do	B 1,	6	„	do	do
do do	„ 2,	6	„		
do do	D 1,	6	„	do	do
do do	„ 2,	6	„		

Côte nord, lac Ste. Claire,	C 1,	6	„	Réunies pour faire 6 cartes.
do do	„ 2,	6	„	
do do	„ 3,	6	„	
do do	„ 4,	6	„	
Douzième Section	1,	6	„	do do
do	„ 2,	6	„	
Total.....		72		

N. B.—Une copie de chaque carte a été gardée au ministère des colonies.

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada.—No. 408.)

DOWNING STREET, 27 avril 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception des dépêches de votre seigneurie (Nos. 43 et 56), datées le 16 février et le 7 mars, respectivement, la première renfermant une minute du conseil privé et un rapport du capitaine Cameron, A. R., sur la véritable position de la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, à partir de la rivière Détroit jusqu'à la rivière Ste. Claire, et passant par le lac de ce nom, et la seconde transmettant d'autres documents sur la même question.

L'opinion des jurisconsultes de la couronne a été consultée à l'égard de ces documents, et le gouvernement de Sa Majesté est d'avis que la proposition à l'effet que " les cartes ne sont " pas acceptables comme preuve de l'exacte position de la ligne frontière déterminée par les " commissaires," ou que (d'après le capitaine Cameron) " si la description du rapport des " commissaires est acceptée comme affirmant l'exactitude de leur carte, alors leur décision, " qui est contraire à l'esprit du traité de 1783, est sujette à reconsidération, car les commis- "saires n'étaient autorisés à agir que conformément à la véritable intention du dit traité," est une de celles à laquelle il ne peut donner son assentiment.

La dernière proposition équivaut à dire que la décision des commissaires ne peut pas être considérée comme péremptoire, mais qu'elle peut être contestée en tout temps par l'une ou l'autre des parties. Le devoir prescrit aux commissaires de désigner la frontière par un " rapport ou déclaration " ne les empêchait pas de la désigner par une carte s'ils le jugeaient à propos.

Le gouvernement de Sa Majesté est en outre d'avis que vu le caractère du rapport et de son renvoi à la carte, cette dernière ne peut être citée que comme illustration du rapport.

Si le rapport diffère sur quelques points du tout au tout avec la carte, c'est le rapport qui doit prévaloir, mais lorsque la description écrite de la frontière est vague, les cartes auxquelles renvoient les commissaires doivent être acceptées comme définissant clairement ce qui paraissait vague.

Voulant sans aucun doute illustrer et expliquer ce qu'il voulaient dire par une carte, il n'est certainement pas probable que les commissaires aient fait cette carte en complète contradiction avec leur rapport. Il paraît également difficile de prétendre que le rapport et la carte soient inconciliables, et l'on ne devrait en arriver à la conclusion qu'ils se contredisent l'un et l'autre qu'appuyé sur les motifs les plus puissants.

Le gouvernement de Sa Majesté, cependant, soumettra volontiers aux hauts commissaires à Washington l'opportunité de faire accepter la proposition de votre gouvernement: " que la " commission mixte à la veille d'être nommée pour définir la frontière entre le lac des Bois et " les Montagnes Rocheuses soit aussi chargée du devoir de localiser et marquer celle dési- " gnée par les commissaires en vertu du 6me article du traité de Gand," et les documents seront en conséquence transmis aux commissaires de Sa Majesté par le ministre des affaires étrangères.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

A Lord Lisgar, etc., etc., etc.

(Canada,—No. 9.)

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

DOWNING STREET, 16 janvier 1872.

MILOR —J'ai reçu instruction du ministre des colonies de vous transmettre, pour votre information, les documents désignés dans la cédule ci-jointe.

J'a tc.,
ROBERT G. W. HERBERT.

A l'Administrateur
du Gouvernement du Canada.

No.	DATE.	DÉSIGNATION DU DOCUMENT.
	12 Janvier 1872.	Copie d'une lettre du ministère des affaires étrangères, transmettant une dépêche de Sir E. Thornton avec copie d'un bill soumis au Sénat des Etats-Unis au sujet de l'approfondissement des battures Ste. Claire.

(No. 280.)

Lord Enfield, au Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Colonies.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES,

12 janvier 1872.

MONSIEUR,—Le comte de Granville m'a donné instruction de vous transmettre, pour l'information du comte de Kimberley, copie d'une dépêche de Sir E. Thornton, renfermant un bill soumis au Sénat au sujet de l'approfondissement du canal des battures Ste. Claire.

J'ai, etc.,
ENFIELD.

Au Sous-Secrétaire d'Etat,
Ministère des Colonies.

(No. 280.)

Sir E. Thornton au Comte de Granville.

WASHINGTON, 25 décembre 1871.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre trois exemplaires d'un bill soumis au Sénat le 11 de ce mois par M. Chandler, le sénateur du Michigan, affectant une somme de $70,000 à l'approfondissement du canal des battures de Ste. Claire de manière à ce qu'il ait au moins 16 pieds d'eau pendant toute la saison de navigation.

Si cette mesure devient loi et que le gouvernement du Canada consente à la stipulation qui le concerne dans le traité du 8 mai dernier, les Canadiens, conformément au 27ième article de ce traité, jouiront du droit de fréquenter ce canal ainsi approfondi avec la même liberté que les habitants des Etats-Unis.

J'ai, etc.,
EDWARD THORNTON.

Le comte de Granville, C. G., etc., etc., etc.

42ème Congrès, 2ème session.

S. 345.

AU SÉNAT DES ETATS-UNIS,

11 décembre 1871.

Sur sa demande, il est unanimement permis à M. Chandler de présenter le bill suivant, qui a été lu deux fois, renvoyé au comité du commerce et ordonné d'être imprimé.

BILL.

Acte pour donner une profondeur de seize pieds au canal des battures Ste. Claire.

Qu'il soit statué par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique en Congrès réunis, que la somme de $70,000 soit affectée, et elle est par le présent affectée, sous le contrôle du Secrétaire de la Guerre, à l'approfondissement du canal des battures Ste. Claire jusqu'à ce qu'il ait au moins 16 pieds d'eau pendant toute la saison de navigation.

(No. 45.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 avril 1872;—demandant un état du nombre de causes qui, pendant les trois dernières années du 1er janvier 1869 au 1er janvier 1872 ont été portées devant Sa Majesté en son Conseil Privé, sur appel de jugements rendus dans chacune des provinces d'Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, le nombre de jugements rendus dans ces causes, et le nombre de celles qui étaient encore pendantes devant le Conseil Privé le 1er janvier dernier.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 17 mai 1872.

(No. 46.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 1er mai 1872;—demandant copie de toutes requêtes, de toute correspondance, de tous rapports d'inspecteurs, et autres documents ayant rapport à l'établissement d'une malle quotidienne entre Joliette, St. Ambroise de Kildare, et Ste Mélanie d'Aillebout, dans le comté de Joliette.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 15 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents qui précèdent ne sont pas imprimés.*]

(No. 47.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 avril 1872;—demandant un état indiquant toutes sommes d'argent exigées ou reçues pour salaires, services extra et frais de voyage, ou pour tout autre objet, par les divers députés chefs et officiers de département à Ottawa, qui suivent, savoir: le député du ministre de la milice, le député du ministre de la justice, le député du ministre des travaux publics, le député du ministre de l'agriculture, le député du ministre des douanes, le député du ministre de la marine et des pêcheries, le commissaire du revenu de l'intérieur, le sous-secrétaire d'Etat pour le Canada et les provinces, le député de l'adjudant-général pour le Canada, et les divers inspecteurs des bureaux de poste des différentes provinces, y compris l'inspecteur en chef à Ottawa, ou par aucun d'eux, pour services rendus au gouvernement comme tels députés chefs ou comme tels officiers de département, comme susdit, pour l'année expirée le 31 mars 1872, indiquant aussi en vertu de quelle autorité (s'il en est) ces paiements ont été faits et les pièces justificatives à cet égard.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 2 mai 1872.

(No. 47.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 avril 1872;—demandant un état indiquant toutes les sommes d'argent payées en aucun temps, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1871, à tout officier ou commis de département, à qui, et quand elles ont été payées, et par l'ordre de qui elles ont été payées, sous forme de salaire extra ou pour service extra ou autrement, avec les pièces justificatives à cet égard.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 17 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents qui précèdent ne sont pas imprimés.*]

RÉPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 18 avril 1872; —pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement d'Ontario relativement à la ligne frontière nord-ouest d'Ontario.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 16 Mai 1872.

(No. 101.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
TORONTO, 17 juillet 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait qu'il est nécessaire de fixer la vraie ligne frontière ou ligne de division séparant la province d'Ontario de ce qui est connu sous le nom de Territoire du Nord-Ouest.

L'importance qu'il y a d'atteindre ce but a été reconnu et par la chambre des communes et par la législature de cette province, et des allocations ont été faites dans le but de subvenir aux dépenses d'une commission formée à cet fin et dont un des membres sera nommé par Son Excellence le Gouverneur-Général et l'autre par moi-même. Comme la saison avance rapidement, il est désirable que ces nominations soient faites au plus tôt.

Il serait superflu de démontrer la nécessité de déterminer cette ligne frontière sans délai.

Un bon nombre d'émigrés et d'autres se rendent en ce moment de la Baie du Tonnerre à la Rivière-Rouge et ont besoin d'être protégés pendant le voyage.

A cette fin, il est nécessaire que les limites du territoire sur lequel l'autorité de ce gouvernement s'étend, soient clairement définies aussi bien que celles du pays sur lequel le gouvernement du Territoire du Nord-Ouest a juridiction.

J'ajouterai que mon gouvernement, à la nomination des commissaires, sera prêt à s'entendre sur les instructions communes qui leur seront données pour les guider dans l'accomplissement de leur devoir.

J'ai, etc.,

W. P. HOWLAND.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat pour les provinces,
Ottawa.

(No. 453.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,
OTTAWA, 20 juillet 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception ce matin de votre dépêche, No. 101,
(No. 834.) du 17 de ce mois, attirant l'attention sur la nécessité qu'il y a de déterminer la vraie ligne frontière ou ligne de division séparant la province d'Ontario du Territoire du Nord-Ouest.

Votre dépêche sera soumise au plus tôt à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,

Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'Honorable W. P. Howland,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 28 *juillet* 1871.

Vu la demande du gouvernement de la province d'Ontario, priant le gouvernement de la Puissance de nommer une commission pour agir avec le commissaire d'Ontario afin de fixer la ligne frontière entre Ontario et les Territoires du Nord-Ouest;

L'honorable ministre des travaux publics fait rapport que le parlement a voté à sa dernière session quinze milles piastres ($15,000) pour payer la moitié des frais d'arpentage de la dite ligne frontière et recommandant qu'un commissaire soit nommé, et que ce commissaire soit M. Eugène E. Taché, de la cité de Québec.

Le comité soumet les recommandations précédentes à l'approbation de Votre Excellence.

WM. H. LEE,

Greffier du Conseil Privé.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat pour les provinces,
etc., etc., etc.

(No. 482.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 31 juillet 1871.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche, No. 101, du 17 de ce mois, j'ai l'honneur
(No. 834.) de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, nommer M. Eugène E. Taché, de la cité de Québec, commissaire pour agir, au nom du gouvernement de la Puissance, avec le commissaire qui sera nommé par le gouvernement d'Ontario, pour déterminer la ligne frontière entre cette province et les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,

Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'Honorable W. P. Howland,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TORONTO, 21 septembre 1871.

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance échangée au sujet d'une commission pour fixer la ligne de frontière entre Ontario et le Territoire du Nord-Ouest, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai nommé l'honorable William McDougall, C. B., etc., etc.,

commissaire de cette province, pour agir de concert avec M. Taché, commissaire nommé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil.

J'ai, etc.,

W. P. HOWLAND.

(No. 644.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 26 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 21 de ce mois, (No. 834.) annonçant, relativement à la correspondance antérieure sur le sujet, que vous aviez nommé l'honorable W. McDougal, C. B., commissaire de la province d'Ontario, pour agir de concert avec le commissaire nommé par le gouvernement de la Puissance pour déterminer la ligne frontière entre cette province et les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai, etc.,

G. POWELL,

Pour le sous-secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'Honorable W. P. Howland,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

(No. 757.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 31 novembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, copie d'un ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, relativement à l'octroi de (No. 1,002.) 28 nov. 1872. mines et de lettres patentes pour des terres dans le voisinage du lac Shebandowan et autres endroits aux environs de la tête du lac Supérieur.

Puis-je vous demander d'avoir l'obligeance de soumettre au plus tôt cette affaire à la considération de votre gouvernement et de me communiquer son opinion à cet égard pour l'information de Son Excellence en conseil.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'Honorable W. P. Howland,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 28 novembre 1870.

Vu le mémoire en date du 25 novembre de 1871, de l'honorable secrétaire d'Etat, exposant qu'on lui a demandé des permis de mines et des lettres-patentes pour des terres, dans le voisinage du lac Shebandowan et dans des endroits aux environs de la tête du lac Supérieur, et recommandant qu'en attendant le tracé de la ligne frontière entre les Territoires du Nord-Ouest et la province d'Ontario, rien ne soit décidé à l'égard de ces demandes et d'autres semblables ;

Et de plus, recommandant que le Lieutenant-Gouverneur d'Ontario soit informé de la ligne de conduite qu'entend suivre le gouvernement de Votre Excellence, et qu'il soit suggéré que le gouvernement de cette province s'abstienne aussi d'accorder des patentes ou

des permis de mines dans la région du lac Supérieur et du lac Shebandowan jusqu'à ce que la ligne de la frontière ait été ainsi tracée et exposant de plus qu'il y a urgence que la délimitation et la fixation de la ligne de la frontière soit faite au plus tôt.

Le comité approuve les recommandations ci-dessus et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,

Greffier du Conseil Privé.

A l'Honorable

Secrétaire d'Etat pour les provinces, etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TORONTO, 6 janvier 1872.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche du 30 novembre, transmettant copie du rapport d'un comité du conseil privé faisant certaines recommandations relativement à l'octroi de lettres-patentes dans le voisinage du lac Shebandowan et pressant le réglement de la question de la frontière; j'ai l'honneur de vous informer que le sujet a été soumis à la considération du commissaire des terres de la couronne dans cette province, et que sitôt son rapport sur cette affaire terminé, l'exécutif prendra une décision.

En même temps, j'approuve les vues exprimées dans les minutes du conseil privé que la ligne de la frontière soit déterminée et fixée le plus tôt possible, et afin de prévenir des délais inutiles, je suggère que le projet des instructions que le gouvernement de la Puissance se propose de donner au commissaire par lui nommé soit transmises au plus tôt pour la considération du gouvernement de cette province.

J'ai, etc.,

W. P. HOWLAND.

A l'Honorable

Secrétaire d'Etat pour les provinces,

Ottawa.

(No. 14.)

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

OTTAWA, 11 janvier 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 6 de ce mois, en réponse à la mienne du 30 novembre dernier, relativement au tracé de la ligne frontière entre les Territoires du Nord-Ouest et la province d'Ontario et près de la tête du lac Supérieur et suggérant qu'un projet des instructions données par le gouvernement de la Puissance au commissaire nommé pour le représenter, soit transmis à votre gouvernement.

(No. 1,002.)

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,

Secrétaire d'Etat pour les provinces.

L'Honorable W. P. Howland,

Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

(No. 174.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 14 mars 1871.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche, No. 138, du 6 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la demande que vous m'en avez faite, copie d'un projet des instructions qui seront données au commissaire nommé pour

(No. 1,002.)

agir au nom de la Puissance du Canada, dans l'étude et le tracé de la ligne de la frontière entre les Territoires du Nord-Ouest et la province d'Ontario.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,

Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'Honorable W. P. Howland, C.B.,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 12 mars 1872.

Le comité a pris en considération un mémoire en date du 11 mars 1872, de l'honorable ministre de la justice, exposant qu'on lui avait soumis l'ordre en conseil du 28 novembre dernier, au sujet des demandes pour des emplacements de mines et des patentes pour des terres dans le voisinage du lac Shebandowan et aux environs du lac Supérieur, et aussi la dépêche du lieutenant-gouverneur d'Ontario, sur cet ordre en conseil, et il fait rapport :—

Que le lieutenant-gouverneur, dans sa dépêche du 6 janvier, dit ce qui suit :—En même temps j'approuve les vues exprimées dans les minutes du conseil privé que la ligne frontière soit déterminée et fixée au plus tôt, et afin de prévenir des délais inutiles, je suggère que copie des instructions que le gouvernement de la Puissance se propose de donner au commissaire par lui nommé soit transmise au plus tôt pour la considération du gouvernement de cette province.

Que, afin d'accéder au désir exprimé par le lieutenant-gouverneur et après avoir consulté l'arpenteur-général Dennis, le ministre de la justice recommande que copie des instructions annexées à son mémoire soit transmise au gouvernement d'Ontario.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

WM. H. LEE,

Greffier du conseil privé.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat pour les provinces, etc., etc., etc.

(No. 177.)

BUREAU DU SECRÉRAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 15 mars 1872.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 14 de ce mois, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un tracé que l'on vous demande de substituer à celui qui accompagnait le projet des instructions qui seront données au commissaire nommé par la Puissance dans l'étude et le tracé de la ligne frontière entres les Territoires du Nord-Ouest et la province du Canada, dont copie était incluse dans la lettre mentionnée plus haut.

(No. 1,002.)

Puis-je vous demander d'avoir l'obligeance de renvoyer au département le tracé que celui-ci doit remplacer.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,

Secrétaire d'Etat pour les provinces.

L'Honorable W. P. Howland, C.B.,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

OTTAWA, 11 mars 1871.

L'ordre en conseil du 28 novembre dernier, relativement aux demandes d'emplacements miniers et de lettres patentes pour des terres, dans le voisinage du lac Shebandowan, et aux environs du lac Supérieur et aussi la dépêche du lieutenant-gouverneur d'Ontario sur cet ordre en conseil, ayant été soumise au soussigné, il désire faire rapport :—

Que le lieutenant-gouverneur, dans sa dépêche du 6 janvier, dit ce qui suit :—En même temps j'approuve les vues exprimées dans les minutes du conseil privé que la ligne de la frontière soit déterminée, et fixée au plustôt et afin de prévenir des délais inutiles, je suggère que copie des instructions que le gouvernement de la Puissance se propose de donner au commissaire par lui nommé soit transmise au plustôt pour la considération du gouvernement de cette province que afin d'accéder au désir exprimé par le lieutenant-gouverneur et après avoir consulté l'arpenteur-général Dennis, le ministre de la justice recommande que copie des instructions annexées à son memoire soit transmise au gouvernement d'Ontario.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN A. MACDONALD.

Projet des instructions qui seront données au commissaire nommé pour agir au nom de la Puissance du Canada, dans l'étude et le tracé de la ligne frontière entre les Territoires du Nord-Ouest et la province d'Ontario, conjointement avec le commissaire qui sera nommé par le gouvernement d'Ontario.

1. Les bornes en question sont clairement identiques aux limites de la province de Québec suivant l'acte 14em Geo. III, chap. 83, connu sous le nom de "l'acte de Québec." et sont décrites dans cet acte comme suit, savoir :—Après avoir indiqué la partie occidentale des bornes sud de la province comme s'étendant le long de la rivière Ohio, "*vers l'ouest jusqu'aux rives du Mississippi,*" la description continue à partir de là (*i. e.*, au confluent des deux rivières) "*et vers le nord jusqu'aux bornes méridionales du territoire concédé aux marchands aventuriers de l'Angleterre trafiquants jusqu'à la Baie d'Hudson.*"

Ayant déterminé la longitude ouest précise du Groënland, de l'extrême pointe de terre marquant le point de réunion des rives nord et est de ces rivières respectivement ;

Vous vous efforcerez de trouver et de définir sûrement le point correspondant de longitude, ou l'intersection du méridien passant à travers ce point de rencontre avec les bornes internationales entre le Canada et les Etats-Unis.

En jetant un coup d'œil sur le tracé inclu marqué A, et destiné à faire comprendre ces instructions, on verra qu'évidemment ce méridien coupera les bornes internationales dans le lac Supérieur.

Supposant qu'il en soit ainsi, vous déterminerez et tracerez ce méridien, qui sera la partie ouest de la limite ouest en question à tel point sur la rive nord de ce lac qui sera le plus rapproché de ces bornes internationales, et de là, vous tracerez une ligne franc sud jusqu'aux eaux profondes, en l'indiquant sur et à travers tous les pointes ou îles qui seront sur son passage et de l'endroit sur la rive principale déterminé comme il est dit plus haut, vous tirerez et marquerez une ligne franc nord jusqu'aux bornes sud du territoire de la baie d'Hudson tel que mentionné plus haut.

Cela complétera l'étude de la frontière occidentale que l'on désire fixer.

Vous tracerez en suite, étudierez et marquerez vers l'est, *les bornes* (plus haut mentionnées) *méridionales du territoire concédé aux marchands aventuriers de l'Angleterre trafiquant jusqu'à la baie d'Hudson.*

Il est bien compris que c'est là que se trouve la hauteur des terres divisant les eaux qui coulent dans la baie d'Hudson de celles qui se versent dans la vallée des grands lacs et formant les bornes septentrionales d'Ontario, et cette ligne doit être étudiée et tracée

en suivant ses divers détours jusqu'à ce que vous arriviez à l'angle formé par les provinces d'Ontario et de Québec, suivant la frontière établie de cette dernière province ; ayant fait ce que l'on vient de dire, vous aurez terminé votre mission.

Votre demande, pour aide scientifique et autre, qui pourrait être nécessaire pour vous mettre en état de déterminer la longitude avec précision et faire les opérations pratiques, et pour les instruments qui seront nécessaires, sera dûment prise en considération.

D'autres instructions touchant l'espèce de bornes qu'il faudra poser et vous donnant d'autres renseignements, dont vous aurez probablement besoin, vous seront duement envoyées.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TORONTO, 19 mars 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos dépêches, du 14 et du 15 de ce mois, transmettant des tracés relativement à la ligne frontière entre cette province et les Territoires du Nord-Ouest, et de vous renvoyer ci-inclu, tel que requis, le tracé transmis dans votre dépêche précédente.

W. P. HOWLAND.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat pour les provinces,
Ottawa.

(No. 444.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TORONTO, 26 Mars 1872.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche du 14 de ce mois, touchant le tracé de la ligne frontière entre la province d'Ontario et le territoire du Nord-Ouest, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'un ordre en conseil approuvé le 25 de ce mois, ayant trait à cette affaire.

J'ai à vous informer en même temps que le commissaire nommé au nom de mon gouvernement a reçu instruction de s'abstenir de toute action ultérieure en vertu de sa commission.

J'ai, etc.,

W. P. HOWLAND.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat pour les provinces,
Ottawa.

Copie d'un ordre en conseil approuvé par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le 25e jour de mai A. D., 1872.

Le comité du conseil a pris en considération la dépêche en date du 14 mars courant du secrétaire d'Etat pour les provinces à Votre Excellence, et les instructions transmises en même temps, et le rapport du président du conseil, en date du 22 mars, relativement à cette affaire.

Le comité recommande que l'on informe le gouvernement du Canada, que la Province d'Ontario prétend que la ligne frontière est bien différente de celle qui est définie dans ces instructions et ne peut consentir à ce que la commission nommée pour marquer cette

ligne ainsi déterminée, commence ses travaux et que le commissaire nommé par le gouvernement d'Ontario reçoive instruction de s'abstenir de toute action ultérieure en vertu de sa commission.

J. G. SCOTT,
Greffier du Conseil Exécutif.

Chambre du Conseil Exécutif,
26 Mars 1872.

(No. 237.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 5 Avril 1872.

No. 1159.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 441, du 26 du mois dernier renfermant copie certifiée conforme d'une minute de votre conseil exécutif passé ce jour-là, au sujet du tracé de la ligne frontière, entre la province d'Ontario et les territoires du Nord-Ouest, et annonçant en même temps que la commission nommée par votre gouvernement pour agir en son nom dans la délimitation de la ligne frontière a reçu instruction de s'abstenir de toute action ultérieure sous l'autorité de sa commission.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'honorable W. P. Howland, C. B.,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

(No. 244.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 10 avril 1872.

(No. 1,159.)
9 avril 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour la considération de votre gouvernement, copie certifiée d'un ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de votre dépêche, du 26 du mois dernier, relativement au tracé de la ligne frontière entre la province d'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le dernier paragraphe de l'ordre en conseil et, pour les raisons qui y sont exposées, d'engager votre gouvernement à faire connaître son opinion sur le sujet discuté dans l'ordre, et aussi de donner une description des bornes qu'il regarde comme exacte.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'Honorable W. P. Howland, C. B.,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouvernevr-Général en conseil, le 9 avril 1872.

A l'Honorable

Secrétaire d'Etat pour les provinces, etc., etc.

Vu la dépêche du lieutenant-gouverneur d'Ontario, en date du 26 mars dernier,

relativement au tracé de la ligne frontière entre la province d'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest, le comité du conseil privé a l'honneur de faire rapport :—

Que dans une dépêche du secrétaire d'Etat pour les provinces au lieutenant-gouverneur d'Ontario, en date du 30 novembre dernier, basé sur une minute du conseil du 26 novembre, il était suggéré au gouvernement d'Ontario qu'il était très-important de déterminer et fixer au plus tôt les bornes en question :

Que le lieutenant-gouverneur, dans sa dépêche du 6 janvier dernier, a déclaré qu'il croyait une action immédiate nécessaire, et afin de prévenir des délais inutiles, suggérait de transmettre au plus tôt, pour la considération du gouvernement d'Ontario, un projet des instructions qui devraient être données au commissaire nommé pour agir au nom de la Puissance pour tracer la ligne frontière ;

Que dans le but d'accéder au désir exprimé, un projet des instructions fut transmis au lieutenant-gouverneur par dépêche en date du 14 mars dernier, et

Que le lieutenant-gouverneur, en réponse, a transmis avec la dépêche du 26 de mars, maintenant sous considération, un ordre de son conseil exécutif ainsi conçu :

Le comité recommande que l'on informe le gouvernement du Canada que la province d'Ontario prétend que la ligne frontière est bien différente de celle qui est définie dans ces instructions et ne peut consentir à ce que la commission nommée pour marquer sur le terrain cette ligne ainsi déterminée, commence ses travaux, et que le commissaire nommé par le gouvernement d'Ontario reçoive instruction de s'abstenir de toute action ultérieure en vertu de sa commission.

Le comité du conseil privé regrette que le gouvernement d'Ontario, en faisant connaître qu'il ne partageait pas l'opinion du gouvernement de la Puissance, a omis d'exprimer sa manière de voir sur le sujet et n'a pas dit quelle était sa prétention relativement au tracé de la ligne frontière.

Comme il est de la plus haute importance, pour la paix et le bien-être de la région dans le voisinage de la ligne de division, qu'il ne s'élève pas de dissensions au sujet de la juridiction ou des moyens de prévenir ou punir les crimes, le comité recommande que l'on engage le gouvernement d'Ontario à faire connaître son opinion sur le sujet à Son Excellence, et donne une désignation des bornes qu'il regarderait comme exactes. Si, après cette échange d'opinions, l'on s'aperçoit que les deux gouvernements ne peuvent s'entendre sur le tracé de la ligne frontière, le comité ne doute pas que les deux gouvernements verront qu'il est de leur devoir de s'entendre pour choisir une manière de déterminer d'autorité la vraie position des bornes.

WM. H. LEE,

Greffier du Conseil Privé.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TORONTO, 19 avril 1872.

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance échangée récemment à l'égard du tracé de la ligne frontière entre la province d'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un ordre en conseil approuvé ce jour, ayant trait à cette question et de vous engager à attirer l'attention du gouvernement de la Puissance sur cet ordre.

J'ai, etc.,

W. P. HOWLAND.

A l'Honorable
Secrétaire d'Etat pour les provinces,
Ottawa.

Copie d'un ordre en conseil approuvé par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le 19me jour d'avril, A. D., 1872.

Le comité du conseil a pris en considération la dépêche du secrétaire d'Etat pour les provinces, du 10 de ce mois, au sujet des bornes d'Ontario et copie d'une minute du conseil privé du Canada y incluse. Dans cette minute, le conseil privé déplore le fait "que le "gouvernement d'Ontario, tout en annonçant qu'il ne partageait pas l'opinion du gouver-"nement de la Puissance, a omis de faire connaître sa manière de voir en cette affaire et "n'a pas dit quelles étaient ses prétentions relativement aux bornes."

Le comité fait observer que la dépêche sur laquelle la minute était basée, ne demandait pas au gouvernement d'Ontario de faire connaître sa manière de voir, ni d'exposer ses prétentions.

Le gouvernement d'Ontario est maintenant invité à ce faire et le comité recommande que le gouvernement du Canada soit informé que le gouvernement provincial propose la frontière désignée plus bas.

Le comité recommande de plus d'informer le gouvernement du Canada que, en ce qui regarde la frontière occidentale, ce gouvernement est d'avis qu'il est fondé à maintenir les prétentions des gouvernements précédents du Canada, que la frontière d'Ontario est plus à l'ouest que celle indiquée dans la désignation et tandis que ce gouvernement est prêt, en vue de toutes les circonstances, à accepter la frontière proposée dans le cas où elle serait ainsi acceptée par le gouvernement du Canada, ce gouvernement ne se considère pas lié à tout autre point de vue par cette proposition.

A l'égard de la frontière septentrionale, on remarquera, par la désignation, que ce gouvernement maintient la position soutenue par les gouvernements précédents et par le fait incontestable que la frontière septentrionale se trouve au nord de la ligne de la hauteur des terres du St. Laurent, dont la ligne de hauteur des terres est la frontière septentrionale fixée par le gouvernement du Canada, et le comité recommande que l'on informe le gouvernement du Canada que, en vue de toutes les circonstances, ce gouvernement sera prêt, dans le cas où le gouvernement du Canada approuvera sa position, relativement à la frontière septentrional, à prendre en considération toute proposition que ce gouvernement pourra faire touchant le tracé d'une ligne conventionnelle au nord de cette hauteur des terres.

Pour copie conforme,

J. G. Scott,

Greffier du Conseil Exécutif.

Désignation projetée mentionnée dans la Minute du Conseil ci-annexée.

La ligne frontière d'Ontario est la frontière internationale partant de l'embouchure de la rivière Pigeon sur le lac Supérieur jusqu'à un point à l'Ouest du lac des Bois, où la ligne de la frontière internationale sera coupée par une ligne tirée du nord en partant de la source de la rivière Mississipi ; de ce point, la frontière d'Ontario court au nord jusqu'au point d'intersection de la frontière méridionale des territoires de la Baie d'Hudson ; de ce point, la frontière d'Ontario est la frontière méridionale de ces territoires jusqu'à l'endroit où cette frontière sera coupée par une ligne nord depuis la tête du lac Témiscamingue.

(No. 293.)

Bureau du Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

Ottawa, 22 Avril 1872.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, du 19 de ce mois,

No. 1159. relativement à la correspondance antérieure échangée au sujet du tracé de la ligne frontière entre les territoires du Nord-Ouest et la province d'Ontario, et transmettant copie d'un ordre de votre conseil exécutif sur cette question.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les provinces.

A l'hon. W. P. HOWLAND,
Lieutenant Gouverneur, Toronto.

(No. 343)

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES,

OTTAWA, 16 Mai 1872.

MONSIEUR,—Relativement à votre dépêche, du 19 du mois dernier, transmettant un ordre en conseil du gouvernement d'Ontario de la même date au sujet des lignes frontières septentrionale et occidentale de cette province, j'ai l'honneur d'inclure, pour l'information de votre gouvernement, copie d'un ordre du gouverneur général en conseil, en date de ce jour, et aussi copie d'un mémorandum de l'honorable ministre de la justice y mentionné.

No. 1159.

2. Je dois aussi, pour les raisons exposées dans le mémoire, engager le gouvernement d'Ontario à s'entendre avec le gouvernement du Canada, pour faire un exposé de l'affaire litige entre ces gouvernements, à l'égard de ces frontières, pour qu'elle soit soumise au comité judiciaire du conseil privé, dans le but de régler la question des frontières occidentale et septentrionale, par un jugement ou une décision de ce tribunal.

3. Je dois aussi représenter au gouvernement d'Ontario la nécessité, en vue des faits énoncés dans le dernier paragraphe du mémoire ci-annexé, de s'entendre avec le gouvernement de la Puissance sur un mode d'action commune relativement à l'octroi des permis de mines, de terre, de réserve de droits régaliens, etc., dans la partie du territoire qui fait le sujet du différend ; et à cette fin, j'ai à vous demander de requérir votre gouvernement de nommer un commissaire qui s'abouchera avec l'hon. J. C. Aikins pour déterminer un système commun, avec l'entente que tout arrangement ratifié par les deux gouvernements sera obligatoire pour l'un et l'autre et sera sujet à la décision du comité judiciaire du conseil privé sur la question de la frontière, et que, après cette décision, les titres de terres ou permis de mines, seront confirmés par les gouvernements, soit du Canada ou d'Ontario, qui sera, en vertu de la décision du conseil privé, la partie compétente à légaliser ces titres.

J'ai, etc.,

JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'état pour les Provinces.

A l'hon. W. P. HOWLAND,
Lieutenant-Gouverneur, Toronto.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 16 *Mai* 1872.

Le comité du conseil privé a pris en considération le mémoire annexée en date du 1er mai 1872, de l'hon. Ministre de la Justice, ayant rapport au règlement de la question des frontières septentrionale et méridionale de la province d'Ontario ; et il fait respectueuse-

ment rapport qu'il approuve les recommandations soumises dans le mémoire et recommande qu'il soit approuvé et adopté.

Pour copie conforme,

W. H. Lee,

Greffier du Conseil Privé.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

Département de la Justice,

Ottawa, 1er Mai 1872.

Relativement à une dépêche du lieutenant-gouverneur d'Ontario, du 19 avril, transmettant un ordre en conseil de cette province, de la même date, au sujet des frontières septentrionale et occidentale de la province d'Ontario, et dans laquelle le gouvernement de cette province transmet une désignation de ce qu'il regarde comme la frontière ;

Le sousigné a l'honneur de faire rapport que le gouvernement du Canada et celui d'Ontario diffèrent considérablement d'opinion relativement à ces frontières occidentale et septentrionale d'Ontario et jusqu'à ce que cette frontière soit reconnue et définie, il ne sera pas possible d'exercer ni d'établir d'une manière efficace de juridiction criminelle dans le territoire contesté.

Relativement à la perspective d'un fort courant d'immigration dans les Territoires du Nord-Ouest, il est de la plus haute importance que les crimes soient punis et prévenus, et dans ce but, le soussigné a l'honneur de suggérer que l'on invite le gouvernement d'Ontario à donner son concours à un exposé de l'affaire pour qu'elle soit soumise immédiatement au comité judiciaire du conseil privé en Angleterre, afin qu'un jugement ou une décision de ce tribunal détermine les frontières occidentale et septentrionale d'Ontario.

Cela est d'autant plus nécessaire que nulle convention entre les deux gouvernements relativement aux frontières ne peut conférer de juridiction criminelle aux cours d'Ontario, à moins que l'endroit où tout crime aura été commis ne soit dans la province.

Le soussigné a aussi l'honneur d'attirer l'attention sur le fait que la richesse minérale du Nord-Ouest va probablement attirer un grand nombre d'immigrés dans ces contrées, et dans le but de développer leurs ressources et aussi de prévenir la confusion et les luttes qui s'élèveront et continueront à exister parmi les mineurs, tant qu'il y aura de l'incertitude au sujet de la frontière, le soussigné désire recommander que l'on presse le gouvernement d'Ontario de s'entendre avec le gouvernement de la Puissance sur un mode d'action commune relativement à l'octroi des permis de mines et de terres, des réserves de droits régaliens, etc. Et à cette fin, il suggère que l'on demande au gouvernement d'Ontario de nommer un commissaire qui s'abouchera avec l'honorable J. C. Aikins pour déterminer un mode commun d'action, et que tout arrangement ratifié par les deux gouvernements sera obligatoire pour l'un et l'autre, et sera sujet à la décision du comité judiciaire du conseil privé sur la question de la frontière ; et qu'après cette décision, les titres aux terres ou droits de mines seront confirmés par le gouvernement, soit du Canada ou d'Ontario, qui sera, en vertu de la décision du comité judiciaire, l'autorité compétente pour les légaliser.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. Macdonald.

(No. 49.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 1er mai 1872;—demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er novembre dernier entre le gouvernement, l'agent à Caughnawaga, et les Sauvages Iroquois, au sujet de la conduite des chefs de ces Sauvages; aussi, copie de toutes communications de la part de ces chefs en explication de leur conduite.

Par ordre.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 20 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

(No. 50.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 18 avril 1872;—demandant copie de tous comptes payés ou reçus pour impressions départementales et confidentielles depuis la date des derniers états soumis, avec copie des ordres en conseil y relatifs, et de tous comptes payés ou reçus pour reliure depuis que l'ouvrage a été donné sans soumissions au présent entrepreneur.

Par ordre.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 16 mai 1872.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

OTTAWA, 15 mai 1872.

MONSIEUR,—Conformément à une adresse de la Chambre des Communes au sujet des impressions confidentielles, j'ai l'honneur de vous transmettre les états ci-joints.

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON,

Auditeur.

COMPAGNIE D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DE "L'OTTAWA TIMES,"

Rue Wellington, Sud, (ancien théâtre.)

OTTAWA, 187 .

Conseil privé.

A l'*Ottawa Times.*

1871.

28 avril. Impression (confidentielle), 25 exemplaires du rapport du Lieut. Butler :—

Tirage, 12 marques	35cts.	$4 20	
Papier, 7 mains	25cts.	1 75	$5 95

Acquitté, 16 septembre 1871.

JAS. BAILIFF,

Gérant.

ETAT DES IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES faites à la réquisition de l'imprimeur de la Reine et vérifié par lui, depuis le 15 octobre 1870, date du dernier état inséré dans le rapport du Secrétaire d'Etat pour 1870, jusqu'au 31 mars 1872.

PAR MOIS.

Mois.	Année.	Année expirée le 12 oct. 1871, selon le dernier rapport.	Montant demandé depuis la date du dernier rapport jusqu'au 31 mars 1872.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Novembre	1870	10 03		
Décembre	"	657 60		
Janvier	1871	72 72		
Mars	"	325 43		
do	1872	.....	28 32	
		1,065 78	28 32	1,094 10

ETAT DES IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES.—*Suite.*

PAR DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENT.	Année.	Année expirée le 12 oct. 1871, selon le dernier rapport.	Montant demandé depuis la date du dernier rapport jusqu'au 31 mars 1872.	Total.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Finances		417 23		
Marine et Pêcheries		550 60		
Conseil Privé		97 95		
Sec. d'Etat p. l. Prov's, Div. des Sauvag.			28 32	
		1,065 78	28 32	1,094 10

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine.

BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE,
OTTAWA, 31 mars 1872.

(1,417.)

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 3 mai 1870.

Le comité a pris en considération un mémoire (daté 2 mai 1870), de l'honorable secrétaire d'Etat, représentant que son attention a été attirée sur la nécessité d'établir une règle devant guider le département des finances dans le paiement des comptes d'impression des départements, et recommandant qu'à l'avenir tout document confidentiel qu'un département fera imprimer sera considéré comme impression du bureau du conseil privé; et qu'à la réception du compte d'impression de tel document, et du certificat du ministre qui l'aura ordonnée, le prix demandé soit contrôlé par l'imprimeur de la Reine, d'après un tarif qui sera par la suite établi.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Son Excellence.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

(1,417.)

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 26 octobre 1870.

Vu la communication (du 24 octobre 1870,) de l'imprimeur de la Reine à l'égard des impressions confidentielles pour les départements, lesquelles font le sujet de l'arrêté du conseil du 3 mai dernier, laquelle communication déclarait que ces impressions n'étant pas profitables à l'entrepreneur comme peuvent l'être d'autres ouvrages sous forme de tableaux, de catalogues, etc., les prix du contrat actuel ne sont réellement pas assez élevés.

Que la composition de ces ouvrages, la plupart du temps, est solide, et il faut payer à l'ouvrier 25cts. par 1,000 emmes pour la faire faire. Il croit même que ce taux est plus élevé aujourd'hui, et si à ce taux l'on ajoute 25 p. c. pour loyer, chauffage, éclairage, l'usage des matériaux et les profits, il n'y a pas là surcharge, et 12½ p. c. comme allocation pour les soins spéciaux qu'exigent les ouvrages confidentiels ne sont pas, non plus, une surcharge. Que cette allocation extra est de fait payée à une maison de Montréal par l'agence de Montréal pour l'impression de ses livres, laquelle est absolument confidentielle. Toutes ces allocations portent le prix total entre 34 et 35cts. par 1,000 emmes, et il recommande que ce dernier taux soit payé. Comme il faut aussi apporter un soin extraordinaire à ces ouvrages dans la chambre des presses, et comme le tirage n'est jamais considérable, un prix semblable n'est pas trop élevé par marque (*token*). Il recommande en conséquence que 35cts. par marque soient aussi donnés pour le tirage à l'entrepreneur.

Sur la recommandation de l'honorable secrétaire d'Etat, le comité arrête que 35cts. par marque pour le tirage et 35cts. par 1,000 emmes pour la composition soient payés à l'imprimeur employé.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.

ETAT des sommes payées à I. B. Taylor pour reliure par les départements, d'après le contrat exécuté le 1er mai 1871.

Département.	Mai, 1871.	Juin, 1871.	Juillet, 1871.	Août, 1871.	Septembre 1871.	Octobre, 1871.	Novembre 1871.	Décembre, 1871.	Janvier, 1872.	Février, 1872.	Mars, 1872.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agriculture, y compris le Recencement	5 32	41 02	65 17	43 10	4 68	.....	4 41	10 46	63 75	15 80	92 08	$345 79
Banque du Haut-Canada	.....	.....	.....	.....	11 97	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11 97
Douanes	255 45	105 36	475 46	102 44	153 37	75 60	144 37	39 30	13 76	229 68	18 41	1,613 20
Finance, y compris la papeterie, etc	64 26	327 47	32 13	4 08	14 77	17 71	13 28	504 80	203 71	295 14	61 47	1,538 82
Gouverneur-Général	8 54	6 67	.....	.....	.....	.....	6 41	21 08	.....	.....	.....	42 79
Revenu de l'intérieur	251 15	40 03	78 27	206 10	8 45	93 88	209 16	76 01	125 95	15 53	63 75	1,168 28
Ch. de fer Intercolonial	.....	.....	.....	3 18	5 66	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8 84
Justice	10 34	1 35	10 86	32 09	38 10	22 55	6 00	9 13	46 99	2 71	13 64	193 76
Bibliothèq. du Parlement	.....	.....	.....	5 45	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5 45
Marine et Pêcheries	27 48	4 48	5 58	19 41	35 48	61 17	2 96	4 80	36 76	6 97	1 29	206 38
Milice et défense	3 15	8 52	3 52	25 90	31 63	10 01	22 68	.....	37 69	2 70	7 60	153 40
Département des postes	356 23	244 03	1,101 68	941 68	1,554 76	464 58	221 16	146 17	1,243 79	568 33	600 85	7,443 22
Caisses d'éparg. des postes	.....	138 69	24 70	66 81	10 52	11 54	.....	27 02	9 46	26 84	59 36	374 94
Conseil Privé	.....	.....	0 28	.....	20 13	4 38	.....	.....	70 82	9 70	.....	105 31
Travaux Publics	0 90	.....	35 26	.....	41 55	79 13	15 36	173 79	37 47	7 56	.....	391 02
Receveur-Général	.....	356 89	8 47	.....	60 07	60 00	4 55	58 14	.....	.....	14 07	562 19
Secrétaire d'Etat du Canada, y compris l'imprimeur de la Reine, etc	11 55	369 21	118 62	.....	17 99	38 32	20 70	6 38	.....	45 65	110 16	738 58
Secrétaire d'Etat pour les Provinces	5 57	27 57	39	2 37	.....	.....	.....	19 36	5 04	1 35	.....	61 65
	$999 94	1,671 38	1,960 35	1,452 61	2,009 13	938 87	671 04	1,096 44	1,895 19	1,227 96	1,042 68	14,965 59

BUREAU DE L'IMPREMEUR DE LA REINE,
OTTAWA, mai 1872.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine.

(No. 51.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 25 avril 1872;—demandant copie de toutes soumissions transmises pour la réparation et l'agrandissement du canal de Grenville, et copie de tous contrats conclus, de tous ordres en conseil, et de tous autres documents y relatifs.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 22 mai 1872.

(No. 52.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 20 mai 1872;—demandant copie de tous rapports faits au département des travaux publics par l'ingénieur en charge du canal Welland en l'année 1871, indiquant la quantité d'excavation dans le sol et dans le roc requise pour mettre le canal de niveau avec le lac Erie, à Port Colborne et à Port Maitland; aussi, copie de tous rapports sur le même sujet par l'ingénieur en chef du dit département.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 23 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.*]

RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement des Etats-Unis et des personnes habitant le Canada au sujet d'observations et de bulletins météorologiques.

Par ordre,
J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
OTTAWA, le 12 jui 1872.

OTTAWA, le 12 juin 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse la réponse à une adresse de l'honorable Chambre des Communes, du 20 mai dernier, demandant la correspondance au sujet de certaines observations et de bulletins météorologiques.

J'ai l'honneur de joindre à mon envoi la lettre No. 863 de votre bureau relative à la réponse sus-mentionnée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
WM. SMITH,
Secrétaire général au ministère
de la marine et des pêcheries.

A M. Etienne Parent,
Sous-Secrétaire d'Etat.

TABLE DES MATIÈRES.

IÈRE DIVISION.

CORRESPONDANCE échangée entre le professeur Kingston, Toronto, et le ministère de la marine et des pêcheries.

Du professeur Kingston.			Du ministère.		
No.	Date.	Page.	No.	Date.	Page.
1	13 octobre, 1870.....	3	2	3 novembre, 1870.....	5
3	22 novembre, ,, ...	5	4	5 décembre, ,, ...	10
5	7 décembre, ,, ...	10	6	24 mars, 1871.....	11
7	31 mars, 1871.....	11	10	16 mai, ,, ...	21
8	25 avril, ,, ...	15	13	29 mai, ,, ...	24
9	6 mai, ,, ...	16	14	7 juin, ,, ...	25
11	19 mai, ,, ...	22	17	16 juin, ,, ...	27
12	23 mai, ,, ...	23	19	22 juin, ,, ...	28
15	7 juin, ,, ...	25	21	4 septembre, ,, ...	31
16	13 juin, ,, ...	26	22	13 septembre, ,, ...	31
18	21 juin, ,, ...	28			
20	26 juin, ,, ...	29			
23	16 septembre, ,, ...	31			
24	Avec un rapport au conseil, par le ministre de la marine et des pêcheries, en date du 28 avril 1871.....				32

IIème Division.

Correspondance échangée entre le professeur Kingston, Toronto, et le bureau des signaux, Washington, Etats-Unis.

Du professeur Kingston.			Du bureau des signaux.		
No.	Date.	Page.	No.	Date.	Page.
25	6 juin 1871.....	32	26	9 juin 1871.....	33
27	12 juillet ,, ...	33	29	16 octobre ,, ...	35
28	10 octobre ,, ...	34	31	27 octobre ,, ...	36
30	23 octobre ,, ...	36	33	6 novembre ,, ...	37
32	30 octobre ,, ...	37	35	27 novembre ,, ...	38
34	8 novembre ,, ...	38	37	16 décembre ,, ...	39
36	12 décembre ,, ...	38			
38	14 février 1872.....	39			

IIIème Division.

Correspondance échangée entre le Dr. Smallwood, Montréal, et le bureau de signaux, Washington, Etats-Unis.

Du Dr. Smallwood.			Du bureau des signaux.		
No.	Date.	Page.	No.	Date.	Page.
	Il n'a pas été gardé de copie.		39	2 avril 1871.....	39
			40	14 avril ,, ...	40
			41	23 mai ,, ...	40
			42	6 juin ,, ...	41
			43	21 juin ,, ...	41
			44	1er juillet ,, ...	42
			45	9 juillet ,, ...	42
			46	22 juillet ,, ...	42
			47	24 août ,, ...	43
48	Avec des lettres du Dr. Smallwood, au ministre de la marine et des pêcheries, en date du 12 juin 1871.....				43
49	" " ministère de la marine et des pêcheries, au Dr. Smallwood, en date du 20 juin 1871.....				44

(No. 1.)

LE PROFESSEUR KINGSTON A L'HON. P. MITCHELL.

OBSERVATOIRE, TORONTO, le 13 octobre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous demander respectueusement si vous permettre d'employer quelques-uns des gardiens de phares, dans diverses parties du Canada, pour prendre certaines observations météorologiques fort simples, nécessaires pour l'application d'un système que j'espère pouvoir établir et dont l'observatoire de Toronto est le centre.

Afin que vous puissiez mieux comprendre l'objet de ma lettre, je prends la liberté de vous donner un aperçu des vues dont je désire la réalisation, des mesures à prendre à cet effet et enfin un compte-rendu de ce qui a déjà été fait dans le même but.

Pour être complète, la future organisation nécessiterait les agences suivantes que je désignerai par les chiffres I, II, III.

I. Un bureau météorologique qui aurait le contrôle sur les autres observatoires en ce qui concerne les instruments, la manière de prendre les notes, etc., etc., et qui recevrait leurs rapports pour en faire des relevés.

II. *a.* Quelques stations bien pourvues d'instruments où l'on puisse prendre, nuit et jour, des observations à des intervalles *égaux* n'excédant pas *trois* heures, pour déterminer certaines données fixes nécessaires pour réduire les observations des autres stations.

b. Quelques autres stations pourvues comme les précédentes et mises en communication télégraphique avec le bureau central et qui annonceraient les orages. Les stations de la catégorie *a* et celles de la catégorie *b* seraient souvent, quoique pas toujours les mêmes.

III. Plusieurs autres stations, plus ou moins pourvues d'instruments, suivant les observations qu'on aurait à y faire.

Manière de pourvoir aux frais de l'organisation.

I. Le bureau central serait entièrement soutenu par le gouvernement fédéral.

II. Dans certains cas, il pourra être opportun que le gouvernement fédéral établisse et maintienne entièrement à ses frais des stations des catégories *a* et *b*, mais il est possible que des particuliers, soit à leur propre compte, soit avec l'aide des gouvernements provinciaux ou de certaines académies, entreprennent d'aider au maintien des stations en payant, chaque année, une faible subvention.

III. Les observateurs ne recevraient, pour la plupart, aucun traitement et auraient à payer les instruments dont ils se serviront, mais, dans certains cas, il pourrait être opportun de leur *prêter* des instruments, à la condition qu'ils fassent des rapports périodiques.

L'établissement de pareille organisation devra être *graduel* afin que tous ceux qu'elle concerne puisse *s'instruire* de leurs différentes fonctions. L'établissement soudain d'un système complet d'observations entraînerait des dépenses considérables et probablement sans résultat. Cela est évident surtout en ce qui regarde les *avertissements de l'approche des tempêtes* dont je considère que nous ne sommes aucunement préparés à publier des bulletins officiels; il faut, avant tout, recueillir des données qui nous permettent d'étudier la marche des tempêtes sur notre littoral.

Organisation temporaire

I. *Bureau météorologique.*—Il semble convenable de choisir (provisoirement du moins,) pour bureau météorologique central l'observatoire de Toronto, institution qui est actuellement maintenue par le gouvernement fédéral, qui, pendant 13 ans, a été sous le contrôle du Gouvernement Impérial et a été soutenue pendant plus de 17 ans par le gouvernement des Canadas-Unis.

II. *Stations principales.*—On les désignera successivement parmi celles de la classe III, à mesure que les observateurs se familiariseront avec leurs fonctions.

III. Afin de pouvoir augmenter le nombre et perfectionner l'organisation des stations ordinaires, un faible octroi annuel serait nécessaire pour ajouter aux dons des localités ou

particuliers, à l'effet d'acheter des instruments que l'on *prêterait* aux observateurs à la condition qu'ils se conforment aux réglements du bureau central. Je crois que la meilleure manière d'atteindre ce but serait de confier le choix et la distribution des instruments, entièrement sous le contrôle du bureau central. Mais si certaines associations locales exprimaient vivement le désir de gérer leur partie de l'octroi, il serait bon de leur accorder ce privilège, à la condition toutefois qu'elles se conforment au système général. Quant à la somme requise, je considère que $200 pour chaque province, ou $1,000 pour toute la confédération, ne serait pas une somme excessive. Mais je crois pouvoir obtenir des données météorologiques très-précieuses à l'aide d'une somme beaucoup plus faible.

L'emploi judicieux d'un petit octroi annuel outre qu'il rapporterait son équivalent, serait un moyen d'utiliser des services gratuits que l'on perdrait sans cela, et comme avantage secondaire, amènerait bientôt la découverte d'agents propres à aider au fonctionnement, à l'avenir, d'un système plus parfait.

L'octroi en question serait destiné aux stations ordinaires ou secondaires (dont quelques-unes pourraient recevoir des sommes variant de $3.00 à $10.00). On devra donner une considération particulière aux stations principales dont il faudrait établir *une* dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et au moins *deux* dans chacune des provinces d'Ontario et de Québec, *une* à Manitoba et au moins *une* à quelque point entre Manitoba et le Canada proprement dit.

Etat actuel de l'organisation.

Durant l'année dernière, j'ai établi 19 nouvelles stations secondaires dans la Province d'Ontario, et j'ai ouvert des correspondances avec

6 stations dans la Province de Québec.
9 " " " la Nouvelle-Ecosse.
2 " " " du Nouveau-Brunswick.

Huit des 19 stations d'Ontario fonctionnent avec des instruments prêtés pour la circonstance, mais aux autres stations les observateurs se sont procurés des instruments à leurs propres frais. Dans tous les cas, les instruments ont passé par mes mains. L'organisation de 8 des stations de la Nouvelle-Ecosse est due à l'énergie de M. F. Allison, de Halifax. M. Murdoch, de St. Jean, N.-B., a puissament aidé aussi à l'organisation, et ces deux messieurs méritent les plus grands éloges pour leur dévouement à la cause de la science. M. le Dr. Smallwood, de Montréal, m'a aussi donné son cordial appui.

Le Rév. Dr. Ryerson a bien voulu mettre temporairement à ma disposition les bulletins météorologiques de dix des écoles de grammaire d'Ontario, en sorte que je suis en communication directe ou indirecte avec 46 stations.

Les gérants des chemins de fer ont montré qu'ils comprenaient l'importance de ces travaux en permettant à leurs chefs de stations d'agir comme observateurs lorsque je les invitais à ce faire et aussi en me procurant des billets de passage gratuits lorsque j'ai désiré visiter, ou faire visiter par quelqu'un de mes aides, les stations météorologiques; de la fréquence de ces visites dépend beaucoup le succès de l'organisation.

Après avoir donné de cette organisation une description suffisante pour faire comprendre l'objet de ma requête, je reviens à la demande par laquelle j'ai commencé cette lettre.

Il est aisé de voir que les phares placés près des grandes voies de communication, et, d'ordinaire, dans des positions découvertes, sont bien situées pour fournir des données propres a l'étude des grands mouvements atmosphériques. Elles offres aussi des avantages particuliers, par exemple, les gardiens, outre que ce sont des hommes d'habitudes régulières, doivent forcément rester à leurs postes. Je désire donc très-vivement m'assurer l'assistance volontaire et gratuite de quelques-unes de ces personnes pour prendre certaines observations (dont il n'est pas nécessaire de donner le détail à présent), et me transmettre leurs bulletins, soit directement, soit par l'intermédiaire de votre bureau, et j'ai le ferme espoir que vous voudrez bien sanctionner ma proposition.

Je fournirai gratuitement les blancs imprimés des bulletins et les instructions nécessaires; et quant aux instruments, bien que l'organisation dût être activé si vous vouliez bien en attribuer les frais à votre bureau, je m'en rendrai responsable plutôt que d'encourir le risque de retards pour une considération de ce genre.

Dans le cas où ma requête mériterait votre approbation, je ne tarderai pas à me rendre à Ottawa pour conférer avec les employés de votre bureau sur le choix des stations et autres détails; enfin, dans le cours de l'hiver, je me procurerai les instruments et je les essaierai pour commencer les opérations au printemps.

J'ai l'honneur, etc.
G. T. KINGSTON, Directeur.

(No. 2.)

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES AU PROFESSEUR KINGSTON, TORONTO.

OTTAWA, le 3 novembre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant adressée au ministre de la marine par laquelle vous lui demandez la permission d'employer quelques-uns des gardiens de phares, dans diverses parties du Canada, pour prendre certaines observations météorologiques fort simples, nécessaires pour l'application d'un système que vous essayez d'établir par tout le Canada, et dont l'observatoire de Toronto est le centre. Par la même lettre, vous informez le ministre que vous fournirez les blancs imprimés et les instructions nécessaires; et que, en ce qui regarde les instruments, bien que l'organisation doit être activée si le ministre voulait bien en attribuer les frais à son bureau, vous vous en rendrez responsable plutôt que d'encourir le risque de retards pour une considération de ce genre. Vous dites enfin que, dans le cas ou une requête mériterait son approbation, vous ne tarderai pas à vous rendre à Ottawa pour conférer avec les employés de ce bureau sur le choix des stations et autres détails, et que, dans le cour de l'hiver, vous vous procurerez les instruments pour les essayer et commencer les opérations au printemps. En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que le ministre de la marine et des pêcheries approuve votre projet, et que quand vous aurez choisi les stations auxquelles les observations devront se faire, il donnera aux gardiens de phares les instructions nécessaires pour qu'ils puissent vous aider dans vos opérations.

Le ministre n'ayant point de fonds à sa disposition pour l'achat des instruments dont vous parlez, il ne peut actuellement rendre son bureau responsable des frais de cet achat, mais lorsque vous viendrez à Ottawa, vous pourrez lui indiquer la nature et le coût de ces instruments et alors il prendra la chose en sérieuse considération.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
WM. SMITH,
Sec. Gén. au dép. de la marine, etc.

(No. 3.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

OBSERVATOIRE, TORONTO, CANADA, le 22 nov. 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointes, deux feuilles contenant une liste des phares où je propose que l'on choisisse des hommes pour faire des observations météorologiques, et je vous serai très obligé si vous voulez bien me transmettre les renseignements indiquées par les en-têtes des colonnes.

Je vous prierai aussi de répondre aux questions suivantes.

J'ai l'honneur d'être,
G. T. KINGSTON.

Questions.

1. Les phares sont-ils ordinairement munis de girouettes ?
2. Existe-t-il des points de repère correspondants aux variations de la boussole ?
3. Les heures suivantes, 7 hs. du matin, 2 hs. et 9 hs. du soir, conviendraient-elles aux gardiens, les jours *ordinaires*, pour prendre des observations sans les déranger dans leurs travaux réguliers ?
4. Dans les fortes tempêtes, serait-il possible de recueillir des observations sur la marche des vents, à intervalle de six heures, en outre des observations aux heures régulières ?

LISTE des phares au nombre desquels le professeur Kingston, de l'observatoire de Toronto, se propose de choisir des stations météorologiques.

Numéro sur la liste de l'amirauté.	Nom du phare.	Localité.	Latitude. — Longitude.	En opération depuis ..... jusqu'à	Artisan disponible.	Communications. Télégraphe.	Communications. Malles.	Communications. Paquets.	Communications. Visites.	Nom du gardien.	Age, à 10 ans près.	Profession antérieure.	Aptitudes générales.	Connaissances pratiques.	Observations.
			° ′												
1	Belle-Isle.	Pte. de l'extrême S. de l'île.	51 53 N. 55 22 O.												
2	Pointe Amour	Baie Forteau, côté S.E	51 28 N. 56 51 O.												
	Cap Ray	Terreneuve.....	.....												
22	Ile St. Paul.....	Pointe N.E. de l'île.....	47 14 N. 60 08 O.												
24	Amherst	Iles de la Madeleine.....	47 51 N. 61 09 O.												
25	Cap des Rosiers.....	Sur Cap.....	48 52 N. 64 12 O.												
28	Pointe Heath.....	Ile d'Anticosti	49 05 N. 61 42 O.												
29	Pointe S.O.....	,, ...	49 24 N. 63 36 O.												
30	Pointe O.....	,, ...	49 53 N. 64 32 O.												
31	Pointe des Monts	.....	49 20 N. 67 22 O.												
32	Pointe aux Pères.....	Rimouski..... ...	48 31 N. 68 27 O.												
33	Bicquette.....	Ile Bicquette.....	48 25 N. 68 53 O.												
	Ile de Sable	Ile de Sable.....	.....												
36	Pots-à l'eau-de-vie.....	Extrémité S.E. de l'îlot....	47 53 N. 69 41 O.												
38	Grande Ile.....	Kamouraska	47 38 N. 69 52 O.												
98	Ile aux Serpents.....	Cinq milles O. de Kingston.	44 11 N. 76 33 O.												
100	Outer Drake.....	Ile Drake	43 57 N. 76 49 O.												
103	Presqu'Ile.	Rive E.....	44 01 N. 77 41 O.												
104	Presqu'Ile	Hill on shore	44 00 N. 77 42 O.												
106	Rocher de pierre	Ile aux Goëlands.....	43 57 N. 78 13 O.												
115	Oakville.....	Pier Head	43 27 N. 79 41 O.												
118	Port Colborne	W. Pier Head	42 54 N. 79 17 O.												
126	Ile Pelée	Pointe N.E.	41 50 N. 82 38 O.												
127	Pelee Spit	Extrémité S.	41 52 N. 82 30 O.												
128	Amherstburg	Ile au Bois Blanc	42 05 N. 83 07 O.												
131	Pointe Clark.....	20 milles N.E. de Goderich	44 04 N. 81 44 O.												
132	Ile Chantry.....	2½ milles O. de Saugeen....	44 04 N. 81 44 O.												
133	Ile aux Anses.....	Entrée à la Grande Baie ..	45 20 N. 81 44 O.												
134	Ile Griffith	20 milles de Owen Sound...	44 41 N. 80 42 O.												
135	Ile Nottawasaga	4 milles de Collingwood.....	44 33 N. 80 08 O.												

LISTE des phares au nombre desquels le professeur Kingston, de l'observatoire de Toronto, se propose de choisir des stations météorologiques.—*Suite.*

Nombre sur la liste de l'amirauté.	Nom du phare.	Localité.	Latitude et longitude.	En opération depuis..... jusqu'à.....	Artisan disponible.	Communications. Télégraphe.	Communications. Malles.	Communications. Paquets.	Communications. Visites.	Nom du gardien.	Age, à 10 ans près.	Profession antérieure.	Aptitudes générales.	Connaissances pratiques.	Observations.
			° ′												
137	Ile au Chrétien	¼ mille de la terre ferme...	44 47 N. 79 58 O.												
138	Roche Rouge	Pointe du Rocher Rouge...	45 48 N. 81 36 O.												
141	Ile Clapperton	Pointe Nord	46 04 N. 82 19 O.												
	Ile au Soufre	Grande Baie.....	.....												
	Ile Seule	,, ...	.....												
142	St. Ignace	3 milles de l'île.....	48 50 N. 82 00 O.												
143	Ile Miscou	Pointe aux Mérisiers	48 01 N. 64 00 O.												
144	Baie Miramichi.....	Pointe Escuminac.....	47 05 N. 64 48 O.												
165	Ile au Loup-Marin.....	Summit Island.....	46 21 N. 61 16 O.												
170	Ile Scattarie.....	Pointe N.E.....	46 02 N. 59 40 O.												
172	Goulet de Canso	Côté ouest.....	45 42 N. 61 29 O.												
173	,, ...	Sand Point	45 31 N. 61 15 O.												
177	Cap Canso.....	Ile Cranberry.....	45 20 N. 60 55 O.												
179	Ile au Castor	Ile William	44 50 N. 62 20 O.												
191	Baie Liverpool	Ile Coffin	44 02 N. 64 38 O.												
200	Ile au Phoque	Baie de Fundy.....	43 24 N. 66 01 O.												
206	Digby ou Annapolis.....	Pointe Prim.....	44 42 N. 65 48 O.												
220	Lepreau.....	Baie de Fundy.....	45 04 N. 66 28 O.												
224	Ile Machias	Phare de l'Est	44 30 N. 67 06 O.												

(Copie de l'incluse.)

Règles pour remplir les blancs relatifs aux observations météorologiques dans les phares.

Dans la colonne intitulée : " Artisan disponible," : —

S'il en existe, inscrivez le signe..... .....X.
S'il n'y en a pas, do .....O.
Si le gardien est un artisan, inscrivez le mot.....Gardien.

Dans la colonne intitulée : " télégraphe," inscrivez les lignes X ou O, suivant qu'il existe ou n'existe pas de bureau de télégraphe dans le voisinage.

Dans les colonnes intitulées : malles, " " paquets, " " visites } Malles quotidiennes seront indiquées par le signe Q. Malles hebdomadaires par le signe.....H. Deux ou 3 fois la semaine par les chiffres 2, 3, etc. Mensuelles par la lettre.....M.

Dans le cas où les communications n'ont lieu qu'une ou deux fois par an, indiquez les mois.

Les aptitudes générales et les connaissances pratiques des observateurs :—

Seront indiquées par les termes..... } Faibles. Passables. Bonnes. Très-bonnes.

(No. 4.)

LE BUREAU DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES A M. KINGSTON.

OTTAWA, le 5 décembre 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 du mois dernier, accompagnées de deux feuilles contenant une liste de phares, et demandant certains renseignements en vue d'établir des stations météorologiques aux phares mentionnés dans la liste. En réponse j'ai l'honneur de vous informer que j'ai écrit aux agents du bureau pour les inviter à fournir les renseignements demandés, et sitôt que je les aurai reçus je ferai compléter les listes pour vous les adresser ensuite.

Je suis, etc.,

WM. SMITH,
Secrétaire général au ministère de la Marine et des Pêcheries.

(No. 5.)

LE PROFESSEUR KINGSTON A L'HON. P. MITCHELL.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 7 décembre 1870.

MONSIEUR,—Dans une lettre que j'eus l'honneur de vous adresser le 13 octobre 1870, je faisais une courte esquisse de l'organisation qu'à mon avis l'on devrait réaliser pour obtenir des observations météorologiques en Canada, et j'indiquais les mesures préliminaires à prendre pour assurer le développement graduel de cette organisation.

Je vous demandais aussi d'autoriser l'emploi de quelques-uns des gardiens de phares pour prendre de simples observations météorologiques en rapport avec un système que j'ai déjà réussi à établir partiellement dans toute la confédération canadienne.

J'ai maintenant l'honneur de vous informer que, conformément aux recommandations que vous avez bien voulu me faire, j'ai dressé une liste de plus de 40 phares, du nombre desquels je me propose de choisir, avec votre permission, 20 ou 30 stations auxquelles on devrait fournir des instruments de météorologie.

Je serai guidé dans ces choix par les aptitudes des gardiens et les facilités de communication, détails au sujet desquels M. Smith a la bonté de recueillir aujourd'hui des renseignements.

Au début il ne sera nécessaire de fournir des instruments qu'à 20 ou 30 stations, mais je crois que tous ou presque tous les gardiens de phares pourraient être mis en réquisition pour tenir un bulletin de la direction du vent et de sa force, telle que calculée, à certaines heures ainsi que de certaines autres données météorologiques.

Par suite de la rareté des communications, ces stations ne pourraient être utilisées pour signaler les tempêtes, mais les renseignements que l'on pourrait y obtenir, combinés avec les données analogues fournies par les autres stations, aideraient beaucoup à l'étude de la marche des tempêtes, un an environ après leur enregistrement; ils fourniraient aussi un moyen de vérifier les prédictions fondées sur les données fournies par les stations accessibles, et je crois que si l'on dressait convenablement un tableau de toutes ces données, il ne manquerait pas d'attirer l'attention de tous les intéressés des deux côtés de l'Atlantique.

La première année, la seule dépense à faire pour la plupart des stations serait l'achat d'environ une rame de papier à bulletins pour chaque station, mais bientôt on pourrait y ajouter quelques anémomètres peu coûteux qui serviraient à calculer la force du vent au lieu d'en faire une simple évaluation approximative.

Je crois que, la première année aussi, la somme de $200 serait suffisante pour l'achat des instruments destinés à chacun des phares où l'on voudrait en avoir et que, chacune des années suivantes, une somme plus faible suffirait à l'entretien de ces instruments et aux nouveaux achats. En vous remerciant du bon accueil que vous avez fait à mon entreprise,

J'ai l'honneur, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 6.)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES AU PROFESSEUR KINGSTON, TORONTO.

OTTAWA, le 24 mars 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que la somme de $5,000 a été portée au budget pour faire prendre des observations météorologiques, en vue d'établir plus tard des signaux pour les tempêtes, et je suis chargé de vous demander, pour l'information du ministre de la marine et des pêcheries, un rapport donnant un aperçu du plan que vous vous proposez de mettre en opération, et une idée des divers objets que vous avez en vue en indiquant la somme que vous vous proposez de dépenser et la manière dont cette dépense sera faite.

J'ai l'honneur, etc.,

WM. SMITH,
Secrétaire général, marine et pêcheries.

(No. 7.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MARINE ET PÊCHERIES.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 31 mars 1871.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 24 mars, (reçue le 29,) et m'informant que la somme de $5,000 a été portée au budget pour faire prendre des observations météorologiques et me demandant, pour l'information du ministre de la marine et des pêcheries, un rapport sur le plan projeté et sur l'emploi de cette somme, j'ai l'honneur de vous adresser le mémoire ci-annexé.

J'ai l'honneur, etc.,

G. T. KINGSTON.

(*Incluse.*)

OBSERVATOIRE, TORONTO, le 31 mars 1871.

Mémoire relatif à un projet d'organisation d'observatoires météorologiques dans l'Amérique Britannique du Nord.

Principaux objets que l'on se propose et organisation qui sera nécessaire.

Objets.

I. Recueillir des statistiques climatologiques.

II. Donner une application pratique aux résultats des données ainsi recueillies et, en particulier, annoncer par le télégraphe l'état atmosphérique actuel et prochain.

Agences nécessaires pour les objets sus-nommés.

I. Un bureau de météorologie.
II. Quelques stations principales dans chacune des provinces.
III. Plusieurs stations télégraphiques.
IV. Un grand nombre de stations ordinaires.

Les diverses agences considérées séparément.

I. *Bureau de météorologie.*—Son objet et comment il devra être maintenu.

Son objet.—Choisir les nouvelles stations et en surveiller l'établissement, choisir et distribuer les instruments ainsi que les blancs de bulletins. Exercer la surveillance sur toutes les stations en les visitant et au moyen de la correspondance. Recevoir, vérifier et computer les rapports, et émettre telle publication qui sera jugée convenable. Plus tard, recevoir des messages télégraphiques et publier des bulletins journaliers ainsi que des annonces spéciales de l'approche des tempêtes.

Entretien.—Entièrement aux frais du gouvernement fédéral.

II. *Stations principales.*—Leur objet, leur nombre et la manière dont elles devront être maintenues.

Leur objet.—J'appelle stations principales celles où les diverses observations sont faites jour et nuit depuis plusieurs années, à des intervalles n'excédant pas trois heures, à l'effet de déterminer certaines données fixes qui sont nécessaires pour réduire les observations faites à d'autres stations. Les instruments devront être de la première qualité, et subséquemment on devrait adopter des instruments photographiques. Un point essentiel à considérer dans les stations principales c'est *la longueur de la période durant laquelle elles ont été établies.* En d'autres termes, on devra donner la préférence aux stations où l'on a déjà fait régulièrement des observations depuis plusieurs années et leur entretien ne devra pas être entièrement laissé à la charge des particuliers.

Leur nombre.—Il devrait y en avoir au moins : une à la Nouvelle-Ecosse, une au Nouveau-Brunswick, deux dans la province de Québec, deux dans Ontario, une à Manitoba, deux dans les régions intermédiaires.

Comment elles devront être maintenues.—Lorsqu'on désire établir une station principale dans une région retirée où il ne réside pas d'observateur particulier convenable ou aucune institution que l'on puisse utiliser à cet effet, le gouvernement fédéral aurait à en supporter *entièrement* les frais d'entretien ; mais si, dans la localité désignée, il y a un bon observateur particulier déjà occupé à prendre des observations, ou une institution maintenue par une académie ou par une province, convenable pour l'objet désiré et dont les employés manifestent un intérêt suffisant dans la question, il sera facile d'obtenir les observations requises moyennant une légère subvention. Le montant de la subvention varierait suivant les circonstances et ne devraient pas être regardé comme un octroi à l'institution, comme *telle,* ni comme établissant un précédent pour des octrois analogues à des institutions de même nature qui ne remplissent pas ou ne désirent point remplir ces fonctions spéciales, mais simplement comme paiement ou paiement partiel des services rendus.

III. *Stations télégraphiques.*—Pour ces stations, dont le nom indique assez l'objet, il n'est pas besoin d'avoir des instruments très-dispendieux. Il n'est pas nécessaire que les observations soient aussi fréquentes qu'aux stations principales, et la permanence n'est pas aussi essentielle. Plusieurs opérateurs, sur les lignes de chemins de fer, communiquent gratuite-

ment leurs observations à l'observatoire de Toronto, et il est probable que, parmi ces employés, et d'autres dans les mêmes fonctions, on trouverait facilement des observateurs qui consentiraient à correspondre au besoin avec l'observatoire de Toronto, moyennant une légère gratification, laquelle, naturellement, devrait être fournie par le gouvernement fédéral.

Naturellement, les *Stations principales* devront être en communication télégraphique avec l'observatoire.

Stations ordinaires.—Leur objet, leur nombre et la manière dont elles devront être entretenues.

Objet.—On peut aisément classer ces stations en quatre subdivisions.

a. Stations où l'on note seulement la quantité de pluie et de neige.

b. Stations où l'on observe aussi la température.

c. Stations où, en outre des observations précédentes, on note les températures extrêmes, le vent et divers autres phénomènes.

d. Stations où les observations ordinaires sont faites au moins trois fois par jour et qui diffèrent des stations principales surtout parce que les observations n'y sont pas aussi fréquentes et aussi parce que, pour ces stations, la permanence n'est pas aussi essentielle et qu'il n'est pas nécessaire de l'assurer par une subvention.

Leur nombre.—Les stations de la subdivision (*a*) ne sauraient être trop nombreuses. Si la chose était possible, il serait bon, par exemple, d'avoir une de ces stations sur chaque étendue de dix milles carrés, et, sur chaque étendue de cinq milles, placer une station (*b*) et quelque fois une station (*c*) ou (*d*) ; mais il est prématuré de fixer le nombre des stations d'une manière précise.

Entretien.—En général, les observateurs ne seraient pas payés ou du moins ne seraient pas payés par le gouvernement fédéral, bien qu'on pût faire des exceptions pour les régions éloignées où les personnes capables sont rares et où il pourrait être difficile de trouver des amateurs qui se chargeraient de pareil travail. En général aussi les observateurs aux stations ordinaires opéreraient avec des instruments achetés à leurs propres frais ; mais il serait souvent opportun de leur prêter des instruments pourvu qu'ils se conforment aux réglements du bureau central.

Cela coûterait pour une station de la subdivision (*a*).....	$2 50
" " la subdivision (*b*), y compris un abri pour le thermomètre.....	8 00
Cela coûterait pour une station de la subdivision (*c*), y compris un abri pour le thermomètre	25 00
Cela coûterait pour une station de la subdivision (*d*).....	100 à 150

S'il fallait fournir des abris extérieurs pour les thermomètres, les frais seraient de $6.00 à $8.00 de plus.

Cette organisation serait graduellement developpée.

Le projet dont l'exposé précède sera appliqué graduellement et de telle sorte qu'en stimulant le zèle des particuliers on ne substitue point leurs efforts à ceux de l'état, et que tous les observateurs puissent se former par expérience. Cela est vrai surtout pour les signaux de l'approche des tempêtes, signaux que nous ne sommes pas encore prêts à publier, bien que, dans un an, nous puissions espérer d'avoir tous les jours, par télégraphe, des bulletins météorologiques.

Dans ce but et en vue de l'établissement ultérieur d'un système plus complet, on a pris des arrangements temporaires que l'on pourrait grandement améliorer au moyen d'une subvention comme celle qui est indiquée plus loin. Et ici, je ferai observer que ces arrangements temporaires non-seulement réalisent le but *direct* d'obtenir des données météorologiques, mais que, *indirectement*, ils auront pour résultat de former des observateurs et de révéler leurs aptitudes pour des fonctions plus responsables.

Arrangements temporaires basés sur la supposition que l'octroi est de $5,000.

Comme $350 suffiront probablement pour fournir des instruments de météorologie aux phares, la balance disponible, pour les cinq provinces, sera de $4,650.

Je propose de répartir ce montant comme suit :—

Nouvelle-Ecosse	$930
Nouveau-Brunswick	930
Québec	1,030
Ontario	830
Manitoba	930

Un montant de $430 sera dépensé de la même manière pour toutes les provinces.

Achat d'instruments qui seront prêtés aux stations ordinaires, y compris les frais d'installation et de distribution	$200
Montant extrà au bureau central	100
Impression des registres et instructions, etc	100
Divers	30

Le restant de l'allocation sera réparti comme suit :—

Nouvelle-Ecosse :—M. Allison, surintendant à Halifax, pour amélioration des instruments, accessoires, etc., $100 ; pour le mettre à même d'employer les aides nécessaires pour prendre les observations à 3 heures d'intervalle $400	500
Nouveau-Brunswick :—M. Murdoch, surintendant à St. Jean.—Même montant que pour Halifax	500
Province de Québec :—Le Dr. Smallwood pour se procurer de l'aide afin de prendre des observations partielles à trois heures d'intervalle	250
Le capitaine Ashe, à Québec, même somme	250
Instruments nécessaires entre Québec et Montréal	100
	$600

Ontario.—La réduction qu'il faut faire sur la part d'Ontario au profit de celle de Québec empêche l'établissement de stations principales dans la première de ces provinces. Je propose donc d'employer une partie des $400 à aider l'une des stations où une partie importante du service se fait gratuitement. Une autre partie de la somme sera consacrée à établir deux stations télégraphiques sur des chemins de fer ; dans les stations de ce genre les observations sont faites gratis et généralement bien. Le reste de la somme sera employé à créer des stations sur les confins d'Ontario.

Manitoba:—Il est probable que l'établissement d'une station principale,—si l'on tient compte des frais de transport et de construction dans une région où la main-d'œuvre est rare,—il est probable que cet établissement absorberait une trop grande partie des $500 pour laisser de quoi couvrir les frais d'observations fréquentes durant la première année, et, par suite, à moins que l'on obtienne des fonds d'autres sources, il serait nécessaire, durant la première année, de limiter les observations à trois ou quatre par jour.

Ensuite bien que, dans Manitoba, il doive y avoir moins de stations que dans les provinces plus anciennes, l'établissement de chaque station serait plus coûteux, à cause des frais de transport, et aussi parce que très-peu de particuliers se trouveront, au préalable, munis d'instruments.

Observations sur l'organisation temporaire.

Quant à l'achat des instruments, je crois qu'il serait très-injudicieux de laisser l'emploi des fonds aux diverses provinces ou à des particuliers. Les instruments devraient être considérés comme la propriété du ministère de la marine, à Ottawa, dont le bureau météorologique dépend, et distribués conformément à des ordres généraux de ce ministère, par les soins d'un de ses employés. Toutes les fois que l'on prêtera un instrument, on devra retirer un reçu, indiquant à qui l'instrument appartient, et je propose que la personne qui l'emprunte ait la faculté de l'acheter au prix marqué sur le reçu, avec une certaine réduction par cent pour *chaque année* durant laquelle cette personne aura envoyé des bulletins acceptables.

Il ne faudrait pas fournir d'instruments aux commençants, après ceux de la subdivision (*b*), et l'on devra garder les meilleurs instruments pour les observateurs qui ont quelque pratique, et se sont montrés capables, ainsi que pour les observateurs qui ont acquis un certain nombre des instruments à leurs propres frais. Puisqu'il faudra de $100 à $150 pour équiper une station ordinaire de première classe, on voit que les $200 seraient bien vîte absorbées si l'on ne mettait cette restriction.

Les deniers accordés pour indemniser les observateurs aux stations principales pourraient être payés directement aux observateurs de Halifax, St. Jean, Montréal et Québec. Pour Ontario, puisqu'il faut répartir les $300, cette répartition pourrait être faite par moi ou par le bureau de la marine sur réquisition ou certificat signés de moi.

Manitoba présente un cas tout particulier qui demande examen.

Quant à la somme affectée à la computation, les impressions, la publication, etc., on pourrait la mettre à ma disposition ou me la payer par versements sur certificats justifiant l'emploi des différents items.

En fixant $400 comme coût des observations aux stations principales, j'ai supposé que l'octroi s'appliquait à toutes les provinces. Sans cela j'aurais fixé un chiffre plus élevé pour Halifax et St. Jean.

Quand le surintendant est, en même temps, chef d'une institution et qu'il a sous ses ordres des employés que leurs travaux obligent à se lever la nuit, les observations peuvent être faites en payant une légère gratification à chaque observateur. Mais quand le surintendant est un simple particulier qui devra prendre toutes les observations lui-même ou payer quelqu'un pour les prendre, c'est bien le moins qu'on lui paie $400 si l'on veut de la régularité, et, encore, avec une somme si minime, on n'obtiendra cette régularité qu'à condition de s'adresser à des hommes zélés comme MM. Allison et Murdoch qui s'intéressent vivement au succès de l'entreprise.

Le tout respectueusement soumis.

G. T. KINGSTON.

(No. 8.)

LE PROFESSEUR KINGSTON À L'HON. P. MITCHELL.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 25 avril 1871.

MONSIEUR,—En réponse à une lettre de M. Smith (28 mars) m'informant que $5,000 ont été portées au budget pour aider à l'extension de notre système actuel d'observations météorologiques, et m'invitant à exprimer mes vues sur la manière d'employer cet octroi, j'ai écrit un mémoire à la date du 31 mars.

J'ai maintenant l'honneur de vous demander des renseignements sur les points suivants :

1. Le gouvernement désire-t-il que je travaille à l'extension du système que j'ai inauguré avec l'aide de quelques amis de la science ?

2. En pareil cas, quel est le ministère auquel je devrai adresser mes communications ?

3. En supposant que l'on veuille me mettre sous le contrôle du ministère de la marine et des pêcheries, oserai-je vous demander si vous approuvez mes recommandations et si je dois me préparer à agir en conséquence ?

A cette occasion, je prendrai la liberté de vous soumettre encore les observations suivantes :

L'exactitude des résultats définitifs dépend beaucoup de l'essai qu'on fait des instruments au bureau principal avant de les distribuer, et, autant que possible, l'essai doit être fait par un temps chaud, puis par un temps froid.

Les thermomètres neufs sont sujets à des variations, et, par suite, il serait bon d'acheter des thermomètres à l'avance et de les garder au bureau principal un an ou au moins jusqu'à ce qu'ils aient cessé de varier.

Les facteurs d'instruments tiennent plus à fournir de bons appareils lorsqu'ils savent que ces appareils seront éprouvés par des personnes expérimentées. En achetant tous les instruments du même facteur on obtiendrait une réduction du prix et des frais de transport.

On ne trouve pas à acheter à un moment donné certains appareils nécessaires pour les observations, et il est bon que ces appareils soient fabriqués à l'avance.

Prévoyant ces détails et sachant combien il est gênant de se trouver pris de court, j'ai commandé quelques thermomètres en outre de ceux qui sont actuellement prêts pour l'usage des phares. J'ai aussi employé un ouvrier, pendant plusieurs semaines, à faire un grand nombre de boîtes à thermomètres,—addition fort utile et qu'on ne trouve pas chez les facteurs; je lui ai aussi fait faire et empaqueter des boîtes portatives pour les thermomètres employés dans les phares ainsi qu'un grand nombre de pluviomètres pour les phares et autres stations. J'ai dû enfin faire imprimer une nouvelle série de blancs.

Pour assurer le succès de l'entreprise, j'étais forcé de faire ces préparatifs bien qu'à mes propres risques, mais poussé par la conviction que, sans cela, on s'exposerait à des délais sérieux ou, chose pire encore, on se metterait dans la nécessité d'employer des instruments défectueux.

Je prends donc la liberté de vous demander que vous me mettiez à même de faire face à ces dépenses, encourues par moi pour assurer le succès de l'entreprise, et que vous m'autorisiez à acheter et distribuer les instruments et blancs nécessaires, en me fixant, bien entendu, le chiffre maximum que je ne devrai pas dépasser. Il me suffirait de $400 pour les besoins actuels du service, mais je suis fortement d'avis qu'on ne tarde pas à commander la plus grande partie des appareils dont on aura besoin pour prêter.

Quant à mon mémoire du 31 mars, j'espère que l'on n'écartera pas à la hâte les parties qui pourraient de prime-abord sembler sujettes à objection. Pour éviter des longueurs, je me suis borné à donner un aperçu de mon projet, mais j'ai soigneusement réfléchi sur tous les détails et je suis prêt à donner toutes les explications que l'on voudra bien me demander. Je donnerai dès aujourd'hui une explication en ce qui concerne un item des dépenses ; je veux parler des $100 accordées pour chaque province, ou $500 en tout, pour aider à la computation au bureau central.

On ne doit pas considérer cette item comme une addition à l'octroi pour l'observatoire de Toronto puisqu'il sera dépensé pour relever les bulletins des autres stations et que la surveillance, qui forme d'ordinaire l'item le plus considérable, sera faite gratuitement.

Autre chose importante, cet octroi de $500 permettra d'employer des aides temporaires qui se formeront à Toronto pour aller ensuite opérer à d'autres stations.

En soumettant respectueusement ces remarques à votre bienveillante attention,

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 9.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 6 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-incluse, une liste des phares où je désirerais, avec la permission de l'honorable ministre de la marine, établir des stations météorologiques.

Je propose qu'à toutes ces stations l'on tienne un bulletin de la direction et de la force du vent, de l'aspect plus ou moins nuageux et de l'état général de l'atmosphère. Je propose aussi que l'on envoie des pluviomètres à quelques-unes de ces stations, et enfin que quelques-unes des stations munies de pluviomètres soient aussi pourvues de thermomètres.

En limitant le nombre d'instruments jusqu'à ce que j'aie pu juger de l'habileté des observations, les risques de pertes se trouveront diminués et l'on pourra, en même temps, obtenir des renseignements précieux, même sans le secours d'instruments.

Dans le choix des phares, j'ai été guidé en partie par des considérations géographiques et aussi beaucoup par les opinions des surintendents de districts.

Comme le surintendant pour le Nouveau-Brunswick n'exprime pas des opinions favorables en ce qui concerne la capacité des gardiens de phares, sauf dans le cas du gardien du phare de Grindstone, (*Phare des Grès,*) j''ai classé Grindstone dans la catégorie A, et les autres dans la catégorie C.

Les officiers du bureau de la Trinité n'ayant pas donné d'opinion sur les capacités des gardiens, j'ai cru qu'il serait imprudent de fournir des instruments à plusieurs stations de la Province de Québec, et dans la liste que je vous envoie aujourd'hui j'ai été obligé d'exclure ceux qui ne savent pas l'anglais. Sitôt que je pourrai, je ferai préparer des blancs et des instructions en français, et si la saison n'est pas alors trop avancée, je prendrai des mesures pour fournir des instruments à quelques autres phares dans la Province de Québec.

Voici quels instruments que l'on fournira aux trois catégories des stations marquées respectivement, A, B, C :

A. Pluviomètre. Thermomètre. Boîte à thermomètre (petite boîte à lucarnes pour mettre l'instrument à l'abri de la radiation.) Boîte portative, pour mettre l'instrument à l'abri de la pluie, et des rayons du soleil levant et couchant. La boîte a deux pieds sur chaque face et est faite en compartiments séparés, ce qui rend l'empaquetage plus facile, et l'on peut, du reste, la monter dans quelques minutes. On envoie un petit modèle brut de la boîte avec le thermomètre, afin que l'observateur puisse comprendre la manière de la monter et de la placer.

B. Pluviomètre.

C. Pas d'instruments.

Voici la liste des paquets qu'on enverra à chaque station :—

A. 1 boîte contenant les instruments, la boîte à thermomètre et la papeterie ; dimensions : 18 × 13 × 10 pouces.

1 paquet contenant la boîte portative du thermomètre ; dimensions : 29 × 29 × 7 pouces.

B. 1 boîte contenant le pluviomètre, etc., et de la papeterie ; dimensions : 18 × 8 × 8 pouces.

C. 1 boîte contenant de la papeterie ; dimensions : 18 × 4½ × 4½ pouces.

Papeterie.

L'approvisionnement annuel régulier de papeterie, pour chaque station, se composera de deux registres, chacun pouvant suffire aux observations ordinaires pendant plus de six mois, et destinés au service de l'année suivante commençant au 1er janvier ; instructions imprimées reliées avec chaque registre ; enfin une demi-main de blancs pour les observations extrà en cas d'orage.

Au début, on livrera des fournitures pour le dernier semestre de l'année où l'on aura commencé à relever des observations, et afin de mettre les observateurs à même de corriger les erreurs qu'ils pourront faire en commençant, je propose que les premières observations soient copiées par les observateurs sur des blancs détachés et adressées, par la malle ou par occasion, au ministère de la marine, ou, si l'on préfère, à moi-même.

Tout est prêt pour l'équipement des diverses stations, sauf les instructions imprimées. Les instructions purement scientifiques sont sous presse, mais il y a certains passages que je publierais bien sous ma propre responsabilité, si, aux yeux du public, elles devaient être de moi ;—mais comme les gardiens de phares supposeront nécessairement qu'elles émanent du ministère de la marine, il me semble qu'elles devront lui être soumises, pour être approuvées ou modifiées, avant de les livrer à l'impression.

Je vous envoie copie des passages dont je parlais tout-à-l'heure, en vous priant de me faire savoir quelles modifications y sont nécessaires, afin que l'impression ne soit pas retardée.

Comme j'enverrai les instruments dans quelques jours, je vous prie de vouloir bien me donner les renseignements suivants :—

Noms et adresses des agents auxquels il faut consigner les paquets.

Les noms des stations, tels qu'indiqués dans la première colonne du dernier rapport annuel, suffiront-ils comme adresses sur les paquets pourvu qu'on expédie aux soins des agents ?

Les paquets devront-ils être envoyés aux agents par les voies ordinaires de communication, ou bien le ministère de la marine a-t-il, à sa disposition, des moyens particuliers de transport à partir de Toronto ?

A quelles dates les agents de chaque district devront-ils être en possession des paquets ?

Est-il possible que les agents qui visitent les phares s'abouchent avec moi ou avec l'un de mes aides, ici ou à Québec ou à quelqu'autre endroit? Si j'étais mis en communication avec ces agents, je pourrais ménager ces entrevues, ou, si la chose n'était pas possible, je pourrais leur transmettre par écrit certains détails que l'on pourrait convenablement inclure dans les instructions imprimées.

En attendant votre réponse,

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(Incluse.)

Copie de certains passages des instructions mentionnés dans la lettre précédente.

Ce registre suffira pour relever les observations pendant un peu plus de six mois. On devra commencer les registres le premier janvier et le 1er juillet, autant que possible; et deux registres de semestre, savoir: l'un finissant au 31 décembre et l'autre commençant au 1er janvier, devront être envoyés au bureau de la marine et des pêcheries lors de la première visite à la station après le 1er de juillet.

Si la visite a lieu avant le 1er de juillet, et qu'on ne croie pas avoir ensuite d'occasion pour envoyer le registre, il faudra l'envoyer *alors* et en commencer un nouveau.

Deux nouveaux registres seront ordinairement envoyés chaque année pour le service de l'année suivante, plus un troisième registre pour le dernier semestre de l'année courante du moment que les observations seront commencées.

On envoie quelques blancs détachés sur lesquels les gardiens des phares sont invités à copier les premières pages de leur registre. Chaque blanc devra être adressé au ministère de la marine et des pêcheries, sitôt qu'il aura été rempli.

Si un gardien de phare désire tenir une seconde copie de ses observations pour son usage particulier, il pourra obtenir des registres à cet effet en s'adressant au ministère de la marine et des pêcheries.

Les registres serviront à relever non-seulement les observations faites au thermomètre et au pluviomètre, mais celles aussi qui ne nécessitent pas l'emploi d'instruments.

Au début quelques stations seulement recevront des pluviomètres, et les thermomètres seront distribués en moins grand nombre encore. Aux stations qui n'ont pas de thermomètre, la colonne 3 devra être laissée en blanc, et lorsqu'il n'y a ni thermomètre ni pluviomètre il faudra laisser en blanc les colonnes 2 et 3.

Inutile de prendre des observations le dimanche, si ce n'est qu'on devra noter la hauteur de la pluie et de la neige, comme les jours sur la semaine.

LISTE DES PHARES OÙ L'ON SE PROPOSE DE TENIR ACTUELLEMENT DES BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES.

Catégorie A.—Stations munies de thermomètres, avec boîtes, et de pluviomètres.
Catégorie B.—Stations munies seulement de pluviomètres.
Catégorie C.—Stations où l'on ne fait que des observations qui n'exigent l'emploi d'aucun instrument.
Les Stations de chaque catégorie sont inscrites dans l'ordre et sous le nom qu'on leur a donnés dans la première colonne du rapport de l'Hon. Ministre de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirée au 30 juin 1870.
Les chiffres placés en tête de la seconde et de la troisième colonne, pour chaque catégorie, indiquent la page du rapport et la position qu'occupe chaque station dans la liste en comptant du haut de la page.

Catégorie A.			Catégorie B.			Catégorie C.		
Nom.	Page.	Position.	Nom.	Page.	Position.	Nom.	Page.	Position.
Cap des Rosiers	172	10	Belle Ile	172	1	Outer Drake, lac Ontario	184	6
Anticosti, Pointe S. O	174	2	Pointe Amour	172	2	Ile Griffith	188	7
Pointe-aux-Pères	174	7	Ile aux Serpents	184	3	Ile Nottawasaga	188	8
Ile Pelée	186	17	Ile aux Tourtes	184	5	Ile au Chrétien	188	11
Ile Clapperton	190	3	Pelée Spit	186	18	Ile Lonely	188	13
Liverpool	198	7	Amherstburg	188	1	Roche Rouge	188	15
Cap Sable	198	13	Pointe Clark	188	4	St. Ignace	190	5
Annapolis	202	3	Ile Chantry	188	5	Ile Miscou	190	7
Grindstone	204	1	Iledes Anses, Baie Georgienne	188	6	Pointe Escuminac	190	14
			Ile au Soufre	190	4	Canso Nord	194	5
			Ile au Loup-marin, C. B	192	9	Pointe au Sable	194	6
			Ile Scatterie	194	1	Ile aux Veaux-marins	200	3
			Cap Canso	196	1	Lepreau	204	5
			Ile au Castor	196	3	Ile Machias	206	2

Observatoire, Toronto, mai 1871.

(Inclusc.)

Liste des phares de la Nouvelle-Ecosse auxquels des instruments de météorologie et des registres d'observations ont été envoyés par l'observatoire de Toronto, le 22 mai 1871.

Chaque boîte ou paquet porte le nom d'un phare d'après la liste publiée dans le dernier rapport annuel de l'Hon. Ministre de la Marine et des Pêcheries, le tout aux soins de M. H. W. Johnston, agent du ministère de la marine et des pêcheries, Halifax, Nouvelle-Ecesse, *viâ* Québec et Pictou.

Phares.	No. de colis à destination de chaque Station.	——
Liverpool	2	1 Boîte de thermomètre portative dans une caisse mesurant 29x29x7 pouces. Une boîte contenant des instruments et des registres ; dimensions : –18x13x10 pouces.
Ile au Sable	2	Comme le précédent.
Annapolis	2	Comme le précédent.
Sea Wolf ou Margaree	1	Boîte contenant un pluviomètre et des registres ; dimensions :—18x8x8 pouces.
Scatterie	1	Comme le précédent.
Cap Canso	1	Comme le précédent.
Ile aux Castors	1	Comme le précédent.
Canso Nord	1	Boîte contenant un registre ; dimensions :—18x4½x4½.
Pointe au Sable	1	Comme le précédent.
Ile aux Veaux-marins (*Seal Island*)	1	Comme le précédent.

Les dernières boîtes mentionnées sont reliées par des lattes que l'agent qui reçoit les colis peut enlever.

(Inclusc.)

Liste des phares du Nouveau-Brunswick auxquels des instruments de météorologie et des registres d'observations ont été envoyés par l'observatoire de Toronto, le 22 mai 1871.

Chaque boîte ou paquet porte le nom d'un phare d'après la liste publiée dans le dernier rapport annuel de lHon. Ministre de la Marine et des Pêcheries, le tout aux soins de G. W. Smith, Ecr., agent du département de la Marine et des Pêcheries, St. Jean, Nouveau-Brunswick, *viâ* Québec et Shédiac.

Phares.	No. de colis à destination de chaque Station.	——
Grindstone	2	1 Boîte de thermomètre portative dans une caisse mesurant 29x29x7 pouces. Une boîte contenant des instruments et des registres ; dimensions :—18x13x10 pouces.
Machias	1	Boîte contenant un registre ; dimensions :—18x4½x4½.
Lepreau	1	
Escuminac	1	
Ile Miscou	1	

Les dernières boîtes mentionnées sont reliées par des lattes que l'agent qui reçois les colis peut enlever.

(No. 10.)

LE MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES À M. KINGSTON.

OTTAWA, le 16 mai 1871.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 31 mars dernier accompagnée d'un aperçu du projet que vous recommandez pour établir un système d'observations météorologiques en Canada, en réponse aussi à votre lettre du 25 du mois dernier, par laquelle vous demandez des renseignements sur certains points, j'ai l'honneur de vous informer que, par ordre en conseil en date du 1er courant, la répartition de l'octroi, telle que vous l'indiquez, a été approuvée, et que ce bureau a été autorisé à prendre les arrangements nécessaires pour mettre à effet les intentions du Parlement à cet égard et appliquer cet octroi de $5,000. Je suis donc chargé de vous inviter à continuer de prendre des arrangements pou mettre à effet le plan soumis au ministère et donner du développement aux opérations déjà inaugurées. Vous voudrez bien faire des demandes de fonds de temps à autre, sous forme de réquisitions indiquant la somme demandée et l'objet pour lequel elle est requise. Les vapeurs "*Napoléon III*" et "*Druid*" partiront de Québec le 7 juillet prochain pour les phares du golfe et du fleuve St. Laurent, en sorte que vous devrez tenir prêts pour cette époque les instruments que vous destinez aux phares.

Relativement à votre lettre en date du 6 courant, accompagnée d'une liste de phares que vous désirez utiliser comme stations météorologique, je vous ferai observer que le ministère est d'opinion que Belle-Isle, à l'extrémité est du Détroit de Belle-Isle, l'Ile-au-Sable, à cent milles au sud-est de Halifax, et le Rocher-aux-Oiseaux, dans le golfe St. Laurent, sont autant de stations de première classe, situées sur des points proéminents et que, par suite, elles devront, nécessairement, être classées dans la catégorie A. Quant à la copie de certains passages des instructions que vous adressez à ce bureau, il ne semble pas qu'aucun changement doive y être fait; le ministère croit seulement que toutes ces instructions devraient être signées de vous et envoyées aux observateurs par l'intermédiaire de ce bureau avec ordre de les mettre à effet.

Voici les noms des agents du ministère de la marine et des pêcheries à Québec, M. J. U. Gregory ; à Halifax, M. H. W. Johnston, et à St. Jean, N.-B., M. George W. Smith.

Pour adresser les colis il suffira d'indiquer le nom du phare tel qu'inscrit dans la première colonne du dernier rapport annuel de ce bureau, avec le nom du district, et "aux soins de l'agent." De Toronto, les colis devront être expédiés par la voie ordinaire, vu que le bureau n'a aucune voie spéciale à sa disposition. Pour Halifax, ajouter l'indication : "*viâ Québec et Pictou,*" et pour St. Jean : "*viâ Québec et Shédiac.*" Les colis à destination du district de Québec et du golfe devront être remis à l'agent vers le 3 juillet prochain ; les colis à destination de Halifax et St. Jean devront être expédiés aussitôt que possible. Tous les colis pour les phares au-dessus de Toronto, comme l'île Pelée, l'île Clapperton, Pelée Spit, Amherstburg, la Pointe Clark, l'île Chantry, l'île des Anses, l'île au Soufre, l'île Griffith, l'île Nottawasaga, l'île Christian, Lonely Island, la Roche Rouge et St. Ignace, devront être expédiés soit au gardien du phare de la Pointe Gibraltar, à l'entrée du hâvre de Toronto, soit à Kingston, en suivant celle des deux voies la plus économique et la plus commode ; en outre, ils devront être adressés au surintendant des phares, pour la province d'Ontario, avant le 2 juillet, de façon à ce qu'on puisse les charger sur le vapeur qui approvisionne les phares. Si vous vous décidez à les envoyer au phare de la Pointe Gibraltar, je donnerai ordre au gardien de ce phare de se mettre en communication avec vous et de s'en charger.

Les colis à destination de l'île aux Serpents, de l'île aux Tourtes et de Outer Drake peuvent être expédiés aux soins de M. Darius Smith, surintendant intérimaire des phares, Kingston, ausitôt qu'ils seront prêts et aussitôt que vous m'aurez fait part de votre détermination j'écrirai à ces fonctionnaires de se tenir prêts à recevoir les colis. Le surintendant des phares d'Ontario est nouveau en charge ; je ne le connais pas, et je ne crois point qu'il soit versé dans les sciences; je crois donc qu'il serait inutile de l'envoyer à Toronto à présent. Il se nomme Isaac Hope, il réside à Kingston mais il n'est pas encore employé du ministère de la marine et ne reçoit point de traitement.

Le surintendant intérimaire, M. Darius Smith, de Westbrook, près Kingston, est un

artisan intelligent et il devra visiter les phares d'Ontario cette année en compagnie du nouveau surintendant. Il est donc possible qu'il ait occasion de se présenter à vous à Toronto, avant l'époque de votre tournée annuelle, mais je persiste à dire que toutes vos explications et instructions devraient être formulées dans les documents imprimés.

J'ai, etc.,

WM. SMITH,

Scc. Gén., ministère de la marine et des pêcheries.

(No. 11.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE EA MARINE ET DES CHERIES.

OBSERVATOIRE, TORONTO, le 19 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 mai, m'informant que ma demande d'une allocation du parlement, pour établir un système d'observations météorologiques, a été appprouvée par ordre en conseil, m'invitant à préciser de quelles sommes j'ai actuellement besoin pour mettre à exécution ce projet et me donnant des renseignements divers au sujet des phares.

J'ai actuellement besoin d'une somme de cinq cents piastres, ($500). J'indiquerai le montant affecté à chaque objet dans des certificats que je vous adresserai à la fin du trimestre, mais, en attendant, je vous adresse un détail appoximatif de la manière dont cette somme sera dépensée :

Construction des pluviomètres, boîtes à thermomètres, boîtes portatives à thermomètres, boîtes d'emballage, etc.....	$250 00
A payer pour les instruments reçus ou attendus sous peu.....	150 00
Ecritures extrà et computation.....	50 00
Divers, y compris les frais de distribution des instruments.....	50 00
	$500 00

Je n'indique pas les frais d'impression des registres, dont une partie seulement est imprimée et qu'il n'est pas nécessaire de payer immédiatement.

Conformément à votre recommandation, j'ai classé, dans la catégorie A, les phares de Belle-Isle, de l'Ile au Sable et de l'Ile aux Oiseaux.

Sur ma liste j'avais placé Belle-Isle dans la catégorie B, parceque l'agent m'avait informé que le gardien est un batelier dont il ignorait les capacités. Dans la plupart des localités je mets à l'épreuve les capacités des observateurs en ménageant d'abord les dépenses pour les augmenter quand les observateurs se montrent capables. Je n'avais pas indiqué l'Ile aux Oiseaux parceque je la croyais très-difficile d'accès.

J'avais mis l'Ile au Sable dans la catégorie A, mais n'ayant pu trouver ce nom dans le rapport annuel, j'avais supposé que l'agent en recommandant l'Ile au Sable voulait désigner la localité nommée Cap au Sable dans le rapport.

Je pense que jeudi prochain j'expédierai tous les instruments à destination du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Les instructions sont reliées avec les registres, mais je prépare aussi, pour les gardiens, une circulaire imprimée dont copies adressées à chacun d'eux vous seront communiquées afin qu'elles soient revêtues de l'endossement de votre bureau.

J'ai etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 12.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 23 mai 1871.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 18 courant, accompagnée de la copie d'une lettre de M. Allison et date du 1er mai, je prendrai la liberté de vous soumettre quelques observations.

Une station très-voisine de la mer, bien que convenable pour les observations météorologiques, se trouve dans des conditions exceptionnelles, et peu propre, en conséquence, à l'établissement d'une station *principale* qui doit représenter les caractères typiques de la région pour l'avantage de laquelle elle est principalement établie. Je crois donc que l'on devrait choisir une localité comme celle que M. A. recommande. Toutefois si le surintendant prend part aux travaux journaliers, (comme c'est nécessaire dans l'état actuel des choses), il serait bon que sa résidence fût très-voisine de la station où se trouveront les instruments.

Boussoles.—Il y a deux catégories d'observations magnétiques :—I. Celles par lesquelles on détermine la valeur absolue des éléments recherchés ; et II. Les observations différentielles.

I. Les observations de cette catégorie n'exigent de l'observateur que quelques heures prises sur deux ou trois jours de chaque mois. Pour une partie de ces observations, qui consiste à déterminer la "déclinaison" ou ce qu'on appelle vulgairement la "variation" de la boussole, *il faut beaucoup* de soin et d'habileté si l'on veut que les observations soient bien prises ce que tout homme intelligent peut arriver à bien faire ; ensuite les réductions pourront être calculées par nous, au bureau central. Les bâtiments que l'on érigera ne devront pas coûter plus de $100 à $200. On devra choisir une position de laquelle on ait vue sur un objet *éloigné* et *bien défini* qui, selon toute probabilité, ne pourra *jamais* disparaître. Mais à cet égard, il serait bon de me consulter avant d'agir ; on éviterait ainsi beaucoup de dépenses inutiles.

II. Les observations différentielles demandent un personnel considérable et beaucoup d'appareils ; en outre, les appareils pour les observations ordinaires et ceux qui servent aux reproductions photographiques sont fort coûteux, et il en est de mêmes des locaux nécessaires pour les opérations. D'ailleurs ce genre d'observations est complètement inutile à Halifax ; on les a discontinuées à Cambridge, E.-U., après avoir constaté qu'elles ne donnaient que des reproductions des observations prises à Toronto. A ce propos, je me permettrai de dire que le prix des boussoles ne devrait pas être payé sur les fonds destinés à l'achat d'instruments de météorologie, magnétisme et météorologie sont deux sciences distinctes.

Sémaphore.—Je crois qu'un sémaphore devrait être établi dans tous les grands ports de mer ; mais il ne serait pas nécessaire qu'il fût près de la lunette méridienne. Comme de raison le mât devra être en vue des navires et le télescope et l'horloge pourraient être placés ailleurs. A Québec, par exemple, ce serait une grande économie de laisser au directeur de l'observatoire, le Capt. Ashe, le soin de faire tomber la balle, et l'on pourrait consacrer à l'achat d'un anémographe la somme ou partie de la somme que coûteraient une horloge et une lunette méridienne. Plus tard, toutes les stations principales devront avoir ces instruments, mais les frais d'achat ($350) et l'entretien sont trop élevés pour l'octroi actuel. Le fait que M. Allison a fait des observations pendant près de cinq ans milite en faveur de l'établissement d'une station près de celle où il opère actuellement.

Quant à fournir d'instruments les stations principales qui sont sous le contrôle de M. Allison, lorsque j'ai mentionné les somme de $400 pour le surintendant et $100 ponr l'amélioration des instruments, je supposais qu'il continuerait à agir comme simple particulier, que les instruments qu'il avait déjà resteraient en sa possession et qu'on lui donnerait $100 pour les détails les plus indispensables.

Mais si chaque personne doit avoir une moyenne de $500 pour les stations principales, il est évident que le gouvernement ne peut pas payer à M. Allison le prix de ses instruments, en acheter de nouveaux en outre, et lui donner un salaire de $400. Si toutefois l'on met ensemble les fonds votés pour le sémaphore et les observations météorologiques, on pourrait

très-bien organiser une station principale. Un aide pourrait hisser la boule et la faire descendre sur un signal de Québec, ou bien mettre l'appareil en communication par un engrenage avec un circuit électrique, et faire ainsi descendre la boule.

Instruments de rechange.—Il est nécessaire d'avoir des thermomètres de rechange, mais (au début du moins), il serait trop coûteux d'acheter des baromètres de rechange, à moins d'acheter des instruments de qualité inférieure.

Prix des registres.—C'est au bureau central qu'on peut faire imprimer les registres au moindre prix. J'ai assez de blancs imprimés pour en fournir à toutes les stations principales pendant deux ans, et je ferai observer à ce propos que lorsqu'on établira une station principale il sera bon que le surintendant soit mis au fait de l'organisation que j'ai adoptée, et qu'il soit mis en communication avec moi pour conférer sur d'autres sujets; ce sera un moyen d'aider à l'organisation générale et de ménager les fonds. Il faudra de faibles sommes pour la menue papeterie et environ $10 par année pour les frais de poste.

Impressions.—Les résultats définitifs devront être imprimés au bureau central, car il est très-important d'avoir les résultats des différentes stations imprimés en regard sur la même page. Certains renseignements imprimés, de temps à autre, par ordre d'un surintendant local, intéresseraient probablement la localité, mais il serait inopportun de faire de fortes dépenses à cet égard. Je recommanderais qu'on accordât $50 pour les impressions, les frais de poste et la menue papeterie, laissant au surintendant le soin d'en tirer le meilleur parti possible et d'économiser sur ce montant d'année en année, pour d'autres fins. Mais, tout considéré, on ne pourrait pas prendre plus de $50 sur l'octroi actuel pour les impressions, sans distraire des deniers de l'objet pour lequel ils ont été votés.

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 13.)

LE MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES A M. KINGSTON.

OTTAWA, le 29 mai 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 19 courant, relative aux fonds actuellement nécessaires pour les observations météorologiques, et l'organisation de ce service. En réponse, je vous adresse, ci-inclus, un chèque officiel No.——sur la banque de Montréal pour les $500 actuellement requises. Je dois vous dire aussi que sur les $5,000 votées par le parlement, le conseil n'a mis que $4,000 à la disposition de ce bureau, et que vous devrez reconsidérer votre projet de répartition des fonds vu que vous n'aurez que $4,000 au lieu de $5,000.

Le ministre de la marine désire accorder une somme de $500 par année au Dr. Smallwood pour ses services, et j'ajouterai que ce monsieur va se mettre en communication avec Washington afin de rendre publics les bulletins météorologiques quotidiens.

Le ministre ne croit pas nécessaire de payer une somme additionnelle au commandant Ashe, à Québec, vu qu'il reçoit déjà un bon traitement et il recevra avis de fournir, sans rémunération, les renseignements que vous désiriez avoir. Je suis aussi chargé de vous demander si vous ne pourriez pas vous mettre en communication avec Washington et rendre publics, à Toronto, les renseignements que vous recevriez ainsi au sujet de l'annonce du temps, comme va faire le Dr. Smallwood à Montréal, c'est ainsi que le public arrivera à comprendre l'utilité des observations météorologiques.

Si l'Ile au Sable ne se trouve pas sur la liste des phares, c'est parce qu'on n'y a pas encore établi de phare, mais on se propose d'en construire un à l'extrémité est, et l'autre à l'extrémité ouest; en outre on établira un sifflet d'alarme au centre de l'île. Toutefois, depuis plusieurs années, il existe, sur cette île, une institution de bienfaisance composée d'un surintendant et de quinze hommes qui se dévouent à porter secours aux navires en détresse. Le surintendant est très-capable de prendre des observations météorologiques.

Nous avons reçu les circulaires et à chacune on a annexé une lettre invitant les gardiens de phares à suivre vos instructions.

Jai, etc.,

WM. SMITH,
Secrét.-Gén., ministère de la marine et des pêcheries.

(No. 14.)

LE SECÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, AU PROFESSEUR KINGSTON.

OTTAWA, le 7 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-incluse, une lettre de M. Watson, de Washington, accompagnée de documents relatifs aux signaux pour annoncer les tempêtes et les inondations. Après que vous aurez consulté ces documents, vous voudrez bien me les renvoyer.

Jai, etc.,

WM. SMITH,
Secrét.-Gén., ministère de la marine et des pêcheries.

(Incluse.)

M. A. WATSON, WASHINGTON, AU MINISTRE DE LA MARINE, CANADA.

WASHINGTON, le 2 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai vu par les journaux qu'on se propose d'établir en Canada un système d'observations météorologiques pour annoncer l'approche des tempêtes, d'après la méthode du Col. Myer, telle qu'appliquée aux Etats-Unis sous le contrôle du ministère de la guerre. A mon avis, ce plan ne vaut rien et est fort coûteux. La prétention d'annoncer en 4 lignes, le temps "probable" sur un territoire de 1,000 milles carrés est tout simplement absurde et ne saurait être maintenue que par d'audacieux charlatans. Telle est l'opinion générale ici. Néanmoins le ministère refuse d'essayer mon plan qui est si hautement recommandé par les autorités le mieux posées dans l'armée de terre et de mer. Mais quand on aura constaté l'inutilité du plan actuel, on adoptera le mien que je prends la liberté de vous proposer au lieu de celui du Col. Myer.

J'ai, etc.,

A. WATSON,
220, 12ème rue.

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES ÊCHERIES.

OBSERVATOIRE, TORONTO,

Le 7 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 mai que j'ai trouvée à mon retour à Toronto et qui est accompagnée d'un chèque de $500.

Relativement à la transmission de bulletins météorologiques par le télégraphe, j'ai l'honneur de vous informer que suivant le désir que j'en exprimais verbalement à l'honorable P. Mitchell, je me suis mis en communication avec le chef de la station des signaux, à Washington et lui ai suggéré un plan convenable à l'état actuel de nos stations météorologiques et que l'on pourra compléter plus tard. Sitôt que j'aurai obtenu son consentement et le concours des compagnies de télégraphe dans les deux pays, je publierai un manuel de signaux.

Voici mon plan en peu de mots :—

1. Recueillir chaque matin, à Toronto, les bulletins du temps à certaines stations principales.

2. Transmettre à Washigton un résumé de ces renseignements.

3. Recevoir de Washington un bulletin du temps probable dans certaines régions spécifiées, pendant 24 heures, en commençant par exemple à 6 hs. p. m.

4. Expédier l'annonce du temps probable aux districts intéressés.

Le Canada paierait les renseignements sous le chef 1.

Les renseignements 2 et 3 seraient payés par le Canada et les Etats-Unis.

Les renseignements sous le chef 4 seraient payés par le Canada pour ce qui concerne les stations d'où viennent ces renseignements, mais si d'autres ports désirent des messages, les autorités locales devront en faire les frais.

La publication des renseignements dans les différents ports, soit au moyen de placards, soit en hissant des signaux serait aussi aux frais des autorités locales.

Dans le projet ci-dessus, la responsabilité des prédictions est laissée à Washington, parceque notre champ d'observations est trop restreint pour nous permettre de faire ces prédictions d'une manière satisfaisante.

J'ai toujours eu pour objet d'organiser un système de signaux pour annoncer le temps et c'est là, d'après moi, l'application la plus utile qu'on puisse faire de la météorologie. En outre, l'organisation peu coûteuse que j'ai inaugurée pourrait être complétée dans deux ou trois ans. Enfin, ce mouvement préliminaire aura pour effet d'exciter l'attention publique *pourvu qu'aucune partie des fonds destinés aux observations météorologiques ne soit distraite de cet objet :* pareille manière d'agir pourrait être funeste à l'entreprise.

J'ai, etc.,

G. T KINGSTON.

No. 16.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 13 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 juin, accompagnée de documents envoyés par un M. Watson et que vous trouverez sous ce pli.

Pour juger si M. Watson condamne avec justice les bulletins météorologiques émis par le ministère de la guerre, à Washington, il faudrait savoir surtout quel est l'objet du système suivi. Je n'ai jamais cru qu'un observateur puisse prédire le temps qu'il fera dans sa localité. Tout ce qu'il peut et prétend faire, je suppose, dans l'état actuel des connaissances humaines, est de donner avis qu'il y a *quelque part* une perturbation atmosphérique qui pourrait bien se faire sentir dans la localité à laquelle on expédie le bulletin. L'émission de semblable avis, par le bureau central, éveille l'attention *de la localité intéressée* dont les habitants peuvent prendre des précautions contre le danger annoncé.

Dans un système de centralisation, c'est le bureau central qui doit computer et prédire, et par suite les observateurs sont faciles à trouver puisqu'il n'est point nécessaire d'exiger d'eux des connaissances scientifiques. Dans le plan de M. Watson, c'est l'opérateur qui est responsable, et, par suite, il devra avoir des connaissances que l'autre système n'exige pas.

D'après le système de M. Watson, l'annonce d'une tempête dans le voisinage pourra suffire pour *empêcher* un cultivateur de couper son foin; mais de l'absence de bulletin il ne pourra conclure s'il *peut* le couper en sûreté.

Pour que l'annonce du temps ait quelque valeur, il faut que le champ d'observations soit vaste, et c'est ainsi qu'un employé du bureau central, qui reçoit des bulletins de toutes les parties de la région soumise à l'observation, peut prédire, avec une certaine précision, le temps sec ou calme, et toute perturbation atmosphérique devant bientôt se manifester.

J'admets que le système suivi par l'armée des Etats-Unis est très-coûteux, mais le système de M. Watson (à moins de contributions particulières,) me semble aussi coûteux que le précédent et, par *lui-même*, inférieur en ce qui concerne les résultats.

Ultérieurement on pourra peut-être combiner avec avantage les deux systèmes, lorsque l'organisation que j'ai inaugurée sera plus complète, mais je crois qu'il serait imprudent de nous mettre, en aucune manière, dans la dépendance de M. Watson tant que son système n'aura pas été éprouvé dans son propre pays.

Je prends cette occasion de vous informer que le chef de la station des signaux, à Washington, m'a répondu qu'il serait heureux d'échanger des bulletins météorologiques avec le Canada pourvu que ces bulletins lui soient envoyés à trois reprises différentes dans 24 heures, *temps de Washington*. La chose ne sera pas difficile à Toronto, mais je crois qu'elle occasionnera un fort surcroît d'ouvrage aux autres stations.

Mais les difficultés principales seront celles que présenteront, je le crains bien, les arrangements financiers et ceux qu'il faudra faire avec les compagnies de télégraphe ; et je répète que ce serait tuer l'organisation à son début que de distraire pour les dépêches les fonds destinés aux arrangements préliminaires sans lesquels les dépêches ne sont absolument qu'un leurre.

Le système suivi pour l'armée américaine est tout nouveau, et je crois qu'il eût été mieux de ne pas mettre le public au fait des opérations pendant un an ou deux ; c'est ce qu'on fera, j'espère, en Canada avant de prendre des arrangements coûteux pour la transmission des bulletins.

Avant de faire une demande à la compagnie du télégraphe, je vais immédiatement prendre des informations sur la longueur des messages qu'il sera nécessaire d'expédier. Si la demande que l'honorable M. Mitchell veut bien faire à la compagnie du télégraphe de Montréal avait un heureux résultat, je serai prêt à échanger des bulletins au mois de septembre sitôt que j'aurai complété des arrangements qui m'obligent de m'éloigner de Toronto.

Mais si les conditions sont trop onéreuses, où si l'on ne peut se procurer des fonds *d'autres sources*, il sera nécessaire de différer les arrangements avec le bureau de Washington.

J'ai etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 17.)

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, AU PROFESSEUR KINGSTON.

OTTAWA, le 16 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 courant, relative aux dépenses proposées pour prendre des observations météorologiques.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que le ministère vous autorise à dépenser la somme de $1,950 mentionnée dans votre lettre, et à vous mettre en communication avec l'évêque de la Terre de Rupert.

J'ai aussi l'honneur de vous innformer que le ministère autorise les dépenses que vous vous proposez de faire à Québec, et que le Capt. Ashe sera invité à vous aider autant que possible.

Quant à l'établissement d'Ottawa, on y pourvoira au moyen des $1,000 qui resteront après que les $4,000 auront été dépensées sur l'allocation.

Veuillez aussi me désigner les stations avec lesquelles vous désirez être placé en communication afin que le ministère puisse agir en conséquence.

J'ai, etc.

WM. SMITH,
Secrét.-Gén., ministère de la marine et des pêcheries

(No. 18.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

TORONTO, le 21 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 courant, m'informant que le ministère sanctionne l'emploi de $1,950 de la manière indiquée par moi dans ma lettre du 8 juin, et aussi que je suis autorisé à me mettre en communication avec l'évêque de la Terre de Rupert. Je suppose que cette autorisation me permet d'informer Monseigneur que $450 seront mises à sa disposition s'il veut bien veiller à ce que cette somme soit employée d'après le plan projeté.

Les stations avec lesquelles je désire être mis en communication officielle sont celles qui reçoivent ou recevront plus tard des subventions totales ou partielles sur les fonds votés pour prendre des observations météorologiques. Autant que je sache, les seules stations qui se trouvent actuellement dans ces conditions sont les suivantes :

Montréal, Surintendant,	Dr. Smallwood.
Québec "	Capt. Ashe, M.R.
St. Jean, N.-B.	G. Murdoch.
Halifax "	F. Allison.

Je crois que les surintendants de ces stations ou de telles autres qui sont subventionnées pour des fins météorologiques devraient être requis de prendre des observations à des heures prescrites par moi, comme directeur du bureau central, de me transmettre tels bulletins périodiques ou occasionnels que je pourrai demander, et de me consulter sur les arrangements généraux à prendre à leurs stations respectives, y compris l'emploi des fonds qui leur sont respectivement affectés.

Quand une autre personne ou une autre localité recevront une subvention sur les fonds publics pour prendre des observations météorologiques, ce devra être à la condition que l'on se conformera aux arrangements établis. Quant aux stations qui ne reçoivent pas d'octroi sur les fonds publics, dont les rapports avec moi sont purement volontaires, et qui n'ont d'autre aide que des instructions, des blancs imprimés et quelquefois des instruments qui ne leur sont que prêtés, je crois que le ministère de la marine n'a pas lieu de s'en préoccuper.

En terminant, je vous prierai de m'informer si M. Murdoch et M. Allison sont nommés surintendants des stations de St. Jean et de Halifax. Je vous fais cette demande parceque je me propose de visiter le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse aux mois de juillet et d'août, en grande partie pour faire divers arrangements avec ces messieurs.

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

No. 19.)

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES AU PROFESSEUR KINGSTON.

OTTAWA, le 22 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, copie d'une lettre reçue de M. le Dr. Jack, président de l'université du Nouveau-Brunswick et dans laquelle ce monsieur fait des recommandations relativement à l'application de votre plan pour prendre des observations météorologiques.

J'ai, etc.,

WM. SMITH,
Sec. Gén., ministère de la marine et des pêcheries.

(Incluse.)

LE PROFESSEUR JACK AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUMSWICK,

FRÉDÉRICTON, le 12 juin 1871.

MONSIEUR,—En réponse à la proposition que vous me transmettez dans votre letre du 6 courant, de faire de Frédéricton une station principale d'observations météorologiques, j'ai l'honneur de vous informer que l'Université s'unira volontiers à votre œuvre et fournira un observateur compétent.

Je conclus de votre lettre que le ministère de la marine et des pêcheries fournira les instruments nécessaires aux différentes stations. Cette décision est judicieuse en ce qu'elle tend à assurer l'uniformité des résultats.

Il est presque inutile que je vous communique mes vues sur l'importance des observations que l'on se propose de prendre, puisque vous êtes à même de consulter des hommes aussi habiles que MM. le professeur Kingston et le Dr. Smallwood. Je crois néanmoins que l'on devrait assimiler le système à celui de l'*Institution Smithsonienne* qui prévaut si généralement sur le continent américain. Je crois aussi que les baromètres, spécialement pour l'usage de cette ville et des provinces maritimes, devraient avoir une échelle allant un peu au-delà de 31 pouces, en sorte qu'au moyen d'un *Vernier* (instrument de réduction,) l'on pourrait lire au-dessus de 31, hauteur que le baromètre dépasse souvent ici. Quant aux thermomètres ordinaires et aux thermoscopes, ils devraient être gradués jusqu'à 30° au-dessous de zéro, échelle Fahrenheit. Avant de se servir des instruments il serait bon de les faire essayer à l'observatoire de Kew, près de Londres.

Il serait nécessaire de donner des instructions aux gardiens des phares pour placer les instruments et en noter les variations, et si vous croyez pouvoir utiliser mes services à cet égard je me mets à votre disposition. Je pourrais me rendre moi-même aux différents phares durant l'été et donner des instructions aux gardiens, ou ceux-ci pourraient venir prendre des leçons à l'université.

Je suis très-occupé à cette époque (fin de l'année scolaire,) mais je serai toujours heureux de vous fournir les renseignements que vous demanderez.

J'ai, etc.,

W. BRYDONE JACK.

(No. 20.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

TORONTO, le 26 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 juin, avec laquelle vous me transmettez copie d'une lettre du Dr. Jack, président du collége de Frédéricton.

Je suis heureux d'apprendre qu'un homme aussi distingué s'intéresse aux progrès de la météorologie en ce pays. Ces remarques sont judicieuses et s'accordent en somme avec mes opinions. Je comprends les avantages qu'il y aurait à faire essayer les instruments à l'observatoire de Kew, institution que j'ai souvent visitée et avec laquelle je suis en correspondance depuis seize ans. M. le Dr. Jack propose de donner lui-même des instructions aux gardiens des phares; je crois bien que, plus tard, tel devra être le devoir des surintendants aux stations principales. Mais tant que nous ne serons pas arrivés à une organisation définitive, je crois qu'il serait préjudiciable à l'entente générale de faire donner ces instructions par d'autres que moi-même et des aides formés par moi.

Je crois qu'on devrait fournir de bons instruments à la station de Frédéricton, à condition que les observations seront faites aux heures prescrites et que les bulletins me seront transmis. Si le ministère ne se propose actuellement que de fournir les instruments *sans* octroi pour défrayer les travaux d'observation, il suffirait de prendre les observations aux heures usitées aux stations ordinaires de 1ère classe, soit 7hs. a. m., 2 p. m. et 9 p. m. Resterait au Dr. Jack à décider s'il peut se procurer gratuitement l'aide nécessaire pour prendre les observations à toutes les heures requises.

En acceptant un octroi pour les observations, le Dr. Jack devra tenir compte des remarques suivantes:

Aux *stations principales* on doit prendre les observations ordinaires nuit et jour, à des intervalles égaux de trois heures, et ces opérations doivent être faites pendant plusieurs années, sans interruption, si ce n'est le dimanche, le vendredi saint et le jour de Noël.

Comme $400 ne suffiraient probablemement pas pour prendre des observations *complètes* à des intervalles aussi rapprochés, à moins qu'on ne pût facilement se procurer de l'aide gratuite, il serait bon pour la première année, de limiter ces observations fréquentes à la *température*, et, dans ce cas, elles pourraient être faites durant une partie des vingt-quatre heures, par des vigies dont les services ne seraient pas très-coûteux.

A mon avis, il serait inopportun d'accorder des octrois pour des observations moins suivies que celles que je viens d'indiquer.

Sur tous les points de l'Angleterre, plusieurs membres de la société météorologique font des observations trois fois par jour, et adressent tous les mois un rapport à leur secrétaire ; or non-seulement ils ne sont pas payés, mais ils paient pour être membres. Sur plusieurs points du Canada j'ai des correspondants, dont plusieurs opèrent avec leurs propres instruments et prennent des observations trois fois par jour ; or je crois qu'on produirait un fort mauvais effet en payant sur les deniers publics des observations qui ne vaudront certes pas mieux que celles dont je viens de parler.

M. le Dr. Jack s'offre à trouver un observateur. Or il est impossible qu'un seul homme prenne toutes les observations, bien que ce travail n'exige pas toute la journée d'un homme. La seule chose à faire serait de nommer surveillant-général un des professeurs ou régents du collége qui ferait *autant* de la besogne que ses autres fonctions le lui permettraient et emploierait deux ou trois autres personnes pour compléter les observations aux différentes périodes la journée.

Quand on aura payé tant soit peu trois aides il ne restera pas une forte somme pour rétribuer le surintendant. Les fonctions de ce dernier devront donc être presque gratuites pour le moment. J'espère que le temps viendra ou une allocation fixe sera accordée aux surintendants des stations principales. Mais cete somme ne devra servir qu'à payer une partie de son temps, et il devra avoir d'autres occupations ou d'autres revenus.

Dans les observatoires d'Angleterre, qui correspondent assez bien aux stations principales que l'on veut établir en Canada, l'octroi annuel est presque tout dépensé à payer les aides et il ne reste rien ou presque rien pour le surintendant.

Il faut en excepter les stations trop éloignées où il faut maintenir un surintendant vu l'impossibilité de trouver une personne capable dans le voisinage.

Si vous voulez bien me faire savoir sur quel pied la station de Frédéricton sera mise au point de vue financier, et quelle sera la position de M. le professeur Jack relativement à moi, je tâcherai d'aller le voir et de faire des arrangements pour l'avenir.

J'ai, etc.

G. T. Kingston.

(No. 21.)

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, AU PROFESSEUR KINGSTON.

OTTAWA, le 4 septembre 1871.

MONSIEUR,—En réponse à vos lettres du 26 juin et du 11 juillet dernier, relatives à la station météorologique de Frédéricton, je suis chargé de vous demander si vous avez vu M. le Prof. Jack et si vous avez fait des arrangements au sujet des observations que vous désirez avoir de cette station.

Veuillez aussi me donner votre opinion relativement à ce que coûtera le service d'observations météorologiques à la même station.

Je suis, etc.,

WM. SMITH,
Secrét. Gén., ministère de la marine et des pêcheries.

(No. 22.)

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, AU PROFESSEUR KINGSTON.

OTTAWA, le 13 sept. 1871.

MONSIEUR,—On a reçu, à ce ministère, une lettre du Prof. Jack, de l'université de Frédéricton, en date du 5 courant, dans laquelle il dit qu'à votre passage à Frédéricton, vous lui aviez dit que tout le montant de l'octroi législatif avait été réparti entre d'autres stations météorologiques et qu'il ne restait rien pour l'université.

Auriez-vous la bonté de me dire s'il ne restait pas $400 après que vous eûtes fait la répartition des $5,000 votées ? M. le professeur Jack désire avoir une part de l'octroi, non pour lui-même, mais afin de pouvoir s'assurer des aides capables.

Veuillez me dire aussi dans quelle catégorie vous comptez placer la station météorologique de Frédéricton.

J'ai, etc.,

WM. SMITH,
Secrét. Gén., ministère de la marine et des pêcheries.

(No. 23.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

TORONTO, le 16 septembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres datées respectivement des 4 et 13 septembre, la première reçue à mon retour à Toronto, la seconde hier.

En réponse à la première, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dernièrement visité Frédéricton et que j'ai été frappé des avantages que cette ville offre pour y établir une station météorologique. J'ai eu plusieurs conversations avec M. le Dr. Jack, et il m'a donné à entendre qu'il accepterait la charge de surintendant d'une station principale à condition qu'on lui fournisse les fonds nécessaires pour se procurer de l'aide. Il s'est en outre montré prêt à faire en tous cas les observations d'une station *ordinaire* en me priant de lui procurer certains instruments aux frais du collége.

Je crois que M. le Dr. Jack est un homme des plus distingués dont j'aimerais à avoir la coopération comme surintendant d'une station principale, à moins que le ministère ne soit d'opinion qu'il y ait assez d'une station principale au Nouveau-Brunswick et que l'on pourrait créer du mécontentement en y établissant cette seconde station principale, vu que d'autres provinces n'en ont qu'une.

Je recommande donc que la somme de $100 soit mise à la disposition de M. le Dr. Jack pour l'achat d'instruments de météorologie et autres détails, et que de plus on accorde $400 par année pour défrayer les travaux d'observation, cet octroi ne devant dater que du 1er octobre 1871, puisqu'il ne restera que $300 de disponibles après qu'on aura fait face à d'autres dépenses.

En faisant cette recommandation, je dirai que M. le Dr. Jack et toutes les personnes recevant des octrois ne doivent pas oublier qu'elles devront se conformer aux instructions du directeur du bureau central, et qu'un des premiers devoirs du surintendant d'une station principale est de prendre des observations jour et nuit, à des intervalles de trois heures au plus.

Par votre lettre du 13 septembre, je vois que M. le Dr. Jack n'a pas bien compris ce que je lui ai dit au sujet des fonds disponibles.

Sur l'octroi des $5,000, la somme de $4,000 seulement a été répartie d'après mes recommandations; il reste donc $1,000 dont $600, si j'ai bien compris, sont destinés à Ottawa, en sorte qu'il reste $400 qu'on pourrait employer de la manière ci-dessus indiquée.

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 24.)

RAPPORT DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES AU CONSEIL PRIVÉ.

OTTAWA, le 28 avril 1871.

Le soussigné a l'honneur de soumettre au conseil le rapport du professeur Kingston au sujet de dépenses projetées pour observations météorologiques et climatologiques. Le soussigné, après avoir soigneusement examiné le projet du professeur Kingston, l'approuve en général. Il demande donc l'autorisation de faire les arrangements requis pour remplir les intentions du parlement à cet égard et de répartir, comme ministre de la marine et des pêcheries, la somme de $5,000 votée pour ce service.

Respectueusement soumis.

P. MITCHELL.
Ministre de la marine et des pêcheries.

(No. 25.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX, WASHINGTON.

OBSERVATOIRE,

TORONTO, le 6 juin 1871.

MONSIEUR,—Je suis autorisé par l'honorable P. Mitchell, ministre de la marine et des pêcheries, Canada, à ouvrir des communications au sujet d'un système d'échange de bulletins météorologiques entre le Canada et Washington.

Je vous expliquerai tout-à-l'heure la nature des opérations que je propose, et quand vous m'aurez informé si vous pouvez prendre des arrangements pour couvrir les frais de télégraphie dans les limites du territoire des Etats-Unis, j'examinerai avec vous, si vous le voulez bien, quels sont les items les plus intéressants à transmettre et de quelle manière cette transmission aura lieu. J'ajouterai qu'en Canada, le succès de l'entreprise dépendra des arrangements que nous pourrons faire avec les compagnies de télégraphe.

En Canada, les observations se faisant sur un territoire d'étendue limitée, les Etats-Unis ont un grand avantage sur nous, en ce qui concerne la prédiction du temps. Les choses, évidemment, s'amélioreront bientôt en Canada, mais, pour le moment, je crois que nous devons nous borner à vous signaler les faits observés, vous laissant la responsabilité des prédictions.

Voici comment on procéderait :—

1. Chaque matin, vers 9 heures, je vous enverrais un message indiquant les conditions météorologiques à 7 heures a. m., telles qu'observées à Halifax, St. Jean, N. B., Québec, Montréal et Toronto.

2. Aussitôt que possible vous me transmettriez votre opinion sur le temps probable durant les 24 heures, (depuis 6 hs. du matin, par exemple,) sur divers points, y compris les lacs, le fleuve etle golfe St. Laurent et les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

On m'informe que M. le Dr. Smallwood, de Montréal, s'est mis en communication avec vous. Je ne veux point intervenir dans les arrangements qu'il a pu prendre avec vous, mais il serait peut-être mieux de n'avoir qu'une seule voie de communication, à ce sujet, entre les deux pays.

En attendant votre réponse,

Je suis, etc.,

G. T. KINGSTON,

(No. 26.)

LE CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX, WASHINGTON, AU PROFESSEUR KINGSTON.

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 9 juin 1871.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 6 courant, relative a un échange de bulletins météorologiques, et de vous dire, en réponse, que cet échange sera accepté volontiers pourvu que les heures de vos observations correspondent à celles des nôtres et qu'elles soient transmises à des heures et d'une manière telle que nous puissions les utiliser immédiatement.

Dans notre division, les observations télégraphiques se font trois fois par jour, à 7hs. 35 a. m., 4hs. 35 p. m., et 11hs. 35 p. m., temps moyen de Washington, et, grâce a une disposition particulière des circuits électriques, elles parviennent à Washington à 9hs. a. m., 6hs. p. m., et 1h. a. m., respectivement.

Les bulletins des localités par vous désignées seraient précieux si l'on pouvait les obtenir aux heures ci-dessus, car, sans cela, notre calcul des probabilités serait toujours incomplet pour vous. Les relevés des probabilités sont expédiés de ce bureau à 10hs. 30 a. m., 7hs. 30 p. m., et 1h. 15 a. m.

J'ai l'honneur de vous adresser des exemplaires de notre carte météorologique quotidienne où se trouvent marqués les points desquels nous recevons des bulletins. Notre système se perfectionnera à mesure que nous pourrons former des observateurs et nous procurer des instruments. Si les heures indiquées vous conviennent, le règlement des autres détails sera facile.

Avec respect, etc.,

H. W HOWGATE,
Assistant.

(No. 27.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX, WASHINGTON.

OBSERVATOIRE DE TORONTO, le 12 juillet 1871.

MONSIEUR,—J'ai un peu tardé à vous répondre, mais je vais vous donner les raisons de ce retard.

Il est facile de comprendre que les observations prises sur divers points éloignés soient faites à des heures correspondantes sans quoi elles n'auraient que peu de valeur pour la prédiction du temps.

Or pour la recherche des données météorologiques ordinaires, recherches en vue de laquelle on réorganise actuellement nos stations les plus importantes, on devra suivre le temps *du lieu* et non pas le temps *absolu* ce qui donnerait lieu à trois observations *additionnelles*, à moins que l'on établisse des stations spéciales où l'on suivra le temps *absolu*. Je compte suivre ultérieurement ce dernier système, et je pense trouver aisément cinquante correspondants qui pourront l'appliquer. En attendant, il faudra néanmoins qu'à nos stations principales, (du nombre desquelles Montréal,) l'on prenne ces observations additionnelles tout en continuant les observations en vue desquelles ces stations ont été établies.

Je pars pour une tournée dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et je m'entendrai avec les observateurs des stations principales sur la manière de prendre ces observations additionnelles sans nuire aux devoirs essentiels des chefs de station. A mon retour, je vous écrirai et prendrai des dispositions pour fournir notre contingent canadien à vos travaux.

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 28.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX, WASHINGTON.

OBSERVATOIRE, TORONTO, le 18 octobre 1871.

MONSIEUR,—Comme suite à ma lettre du 6 juin 1871, par laquelle je vous proposais l'échange de bulletins météorologiques entre Washington et divers points du Canada ; comme suite aussi à votre réponse du 7 juin et à ma lettre subséquente en date du 12 juillet, dans laquelle je vous annonçais mon prochain départ pour une tournée officielle dans les provinces du golfe, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait avec M. Allison et M. Murdoch, mes agents principaux à Halifax, N.-E., et à St. Jean, N.-B., respectivement, des arrangements à la suite desquels ces messieurs seront prêts à expédier à Washington les messages ordinaires de 20 mots dans la matinée et de 10 mots dans l'après-midi, temps de Washington, mais que, pour le moment, il est impossible d'expédier de bulletin de nuit de Halifax parce que le bureau du télégraphe ferme trop tôt.

De Toronto, je vous expédierai les trois messages. J'ai dit que nous *sommes prêts* à expédier les messages, mais je dois ajouter que cela dépendra des arrangements que nous pourrons faire pour couvrir les frais des dépêches, car nous n'avons point de fonds affectés à ce service.

Comme la station des signaux fait des affaires considérables avec les compagnie de télégraphe, vous réussirez probablement mieux que moi à ouvrir des communications avec Halifax et St. Jean et à obtenir que Toronto puisse expédier ses dépêches par Buffalo aux conditions auxquelles Montréal expédie les siennes par Portland.

A ce sujet je prendrai la liberté de vous faire une ou deux questions : Le nombre des mots dans la *réponse* de Washington à une station est-il le même que dans le *bulletin* adressé à Washington par cette station ?

Quel est le prix relatif des *envois* et des *réponses ?*

En supposant que nos arrangements financiers réussissent, je vous serais très-obligé si vous pouviez faire envoyer des réponses de quelques points choisis à Toronto, St. Jean, N. B., et Halifax.

Notre système météorologique est encore en enfance, et comme nos observateurs ne sont pas payés pour la plupart, il se passera bien du temps avant qu'ils prennent part en nombre suffisant au service télégraphique. Toutefois ce service s'organise dans quelques localités, et si vous voulez bien m'indiquer, en Canada, quelques localités où passent

les fils et dont vous désireriez avoir des rapports quotidiens, pour compléter votre système, je m'occuperai de compléter l'équipement des stations les plus voisines de ces points, et il en résultera des avantages pour vous et pour nous.

Voici une liste de stations qui pourront être prêtes dans un an :—

Sydney, Cap Breton; Pointe-aux-Pères, Bas du St. Laurent; Pictou, Nouvelle-Ecosse Stayner, près de Collingwood; Yarmouth, Nouvelle-Ecosse; Pembroke, Haut de l'Ottawa; Cap des Rosiers, Gaspé.

Le gouvernement canadien m'ayant mis à la tête de ce service, je vous serai obligé (dans le cas où nos arrangements soient menés à bonne fin) si vous voulez bien m'adresser à moi-même, pour que je les répande, tout relevé de probabilités et autres renseignements propres à intéresser le Canada, ce dont je ne manquerai pas d'accuser publiquement réception.

Oserais-je vous prier d'adresser aussi à M. Allison, Halifax, M. Murdoch, St. Jean, N. B., et à moi-même des exemplaires des instructions, des échantillons, des blancs et autres imprimés concernant ce service?

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 29.)

M. H. W. HOWGATE, DU BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX, WASHINGTON, AU PROFESSEUR KINGSTON.

WASHINGTON, le 16 octobre 1871.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 10 courant, et de vous informer, en réponse, que le chef du bureau des signaux sera heureux d'échanger avec vous pourvu que les observations soient prises par vos observateurs à des heures qui correspondent à celles auxquelles on prend les observations chez nous.

Je vous envoie par la même malle qui porte cette lettre copie des instructions aux observateurs dans lesquelles vous trouverez les renseignements que vous désirez avoir relativement à la nature des rapports et de la manière de les transmettre.

Les arrangements faits avec la compagnie de télégraphe de l'Ouest, dite "Western Union Télégraph Co.," prescrivent qu'il sera payé deux (2) cts. par mot pour la transmission des bulletins sur des parcours variant de trois cents à deux mille sept cents milles. Ce tarif ne s'applique naturellement qu'à la compagnie "Union" et à d'autres lignes qui ont des correspondances avec les Etats-Unis.

Nous payons le même prix à la compagnie du télégraphe de Montréal pour des bulletins que M. le Dr. Smallwood à la bonté de nous envoyer de cette ville.

Le nombre de mots envoyés à une station varie avec les besoins de cette station; par exemple, les stations qui se trouvent sur le bord de la mer et des golfes, reçoivent des bulletins complets de toutes les autres stations, tandis que celles qui se trouvent loin de la côte en reçoivent un beaucoup moins grand nombre. Les bulletins envoyés d'une station sont payés au même tarif que ceux qu'elle reçoit.

Le chef du bureau des signaux désirerait recevoir des rapports réguliers des localités suivantes du Canada: Toronto et Kingston sur le lac Ontario; Ports Talbot et Dover sur le lac Erié et quelque point sur le lac Huron, aussi nord que possible de Goderich. Collingwood serait préférable à Goderich, mais une station sur le lac serait préférable à toutes ces localités.

Les autres points par vous mentionnés offriraient un certain intérêt, mais pour le moment ne pourraient fournir aucun renseignement d'une utilité spéciale à notre service.

Quant aux bulletins venant des stations sus-nommées le tarif régulier de deux (2) cts. par mot pour chaque bulletin dressé en la forme prescrite serait payé lors de la réception à Buffalo ou quelqu'autre point que l'on désignerait sur le territoire des Etats-Unis.

Si en retour, vous désirez avoir quelques bulletins, notre observateur vous les fournira gratis pourvu que vous payiez les frais des dépêches à partir de ce point.

Dans l'espérance de recevoir bientôt de nouvelles communications de vous sur ce sujet,

Je demeure, avec respect,

Votre obéissant serviteur,

H. W. HOWGATE,
Assistant

(No. 30.)

LE PROFESSEUR KINGSTON A M. H. W. HOWGATE, DU BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX, A WASHINGTON.

WASHINGTON, le 23 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 octobre 1871, et de vous informer, en réponse, que je vous enverrai des bulletins à Washington, aussitôt que j'aurai conclu les arrangements nécessaires avec la compagnie de télégraphe de Montréal.

En attendant je désirerais avoir des explications sur le passage suivant de votre lettre :—

" Les autres points par vous mentionnés offriraient un certain interêt, mais, pour le mo-
" ment, ne pourraient fournir aucun renseignement d'une utilité spéciale à notre service."

Cette exclusion que vous faites s'applique-t-elle à Halifax et St. Jean, ou désirez-vous avoir des bulletins de ces stations? Dans ce dernier cas, paieriez-vous les frais de transmission à Washington ?

Relativement aux localités désignées dans votre lettre comme stations envoyant des bulletins, Port Stanley conviendrait-il aussi bien que Port Talbot, et Simcoe, qui se trouve à quelques milles à l'intérieur, ne serait-il pas aussi convenable que Port Dover ?

Pour le lac Huron et la Baie Georgienne, la seule localité actuellement disponible se trouve à neuf milles à l'intérieur en partant de Collingwood.

J'ai l'honneur, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 31

M. H. W. HOWGATE, DU BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX, WASHINGTON, AU PROFESSEUR KINGSTON.

WASHINGTON, le 27 octobre 1871.

CHER MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 23 courant, et de vous informer, en réponse, que les bulletins de Halifax et de St. Jean ne sont pas regardés comme essentiels pour le moment, bien qu'ils dussent présenter de l'intérêt. Le chiffre limité des octrois mis à la disposition de notre bureau nous force à ne choisir que les points qui offrent une utilité immédiate, et, de ce nombre, outre Kingston et Toronto, sont Port Dover (non Simcoe) et d'après votre recommandation, Port Stanley au lieu de Port Talbot, et Collingwood. La localité que vous signalez, à neuf milles de cette dernière ville, ne répondrait pas aux besoins actuels denotre bureau.

La transmission, trois fois par jour, de ces bulletins dressés d'après les blancs en usage dans le bureau, et envoyés aux heures indiquées, sera payée par le chef du bureau des signaux, pourvu que les frais n'excèdent pas deux cts. par mot pour chaque bulletin.

Je vous adresse copie du dernier rapport annuel du chef du bureau des signaux, et j'appelle spécialement votre attention sur le passage qui a trait au fonctionnement des "circuits," en vous suggérant d'adopter, sur les télégraphes canadiens, un système de "circuits," analogue au nôtre pour la transmission des bulletins météorologiques. Cette recommandation est faite dans un but d'économie. Je vous adresse aussi copie de la convention passée entre le bureau et la compagnie dite "Western Union Telegraph Company."

J'espère que vous m'informerez bientôt que vous êtes prêt à nous envoyer immédiatement des bulletins de quelques-uns des points désignés, et cela pour l'avantage de la navigation sur les lacs, navigation à laquelle le Canada doit être aussi intéressé que les Etats-Unis.

J'ai l'honneur, etc.,

H. W. HOWGATE,
Lieut. et Capt. titulaire, A. E. U.

(No. 32.)

LE PROFESSEUR KINGSTON À M. H. W. HOWGATE, AU BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX, WASHINGTON.

WASHINGTON, le 30 octobre 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis prêt à vous envoyer des bulletins météorologiques conformes à votre programme tous les jours, le dimanche excepté. La compagnie de télégraphe de Montréal refuse, *pour le moment*, de transmettre des dépêches le dimanche, mais j'espère que l'on pourra aplanir cette difficulté.

Voulez-vous avoir la bonté de me dire par quel numéro vous désignerez Toronto, et aussi quel jour l'observateur de Buffalo pourra répéter mes messages ?

Quant à une station sur le lac Huron ou la Baie Georgienne, je me propose d'en établir une à Saugeen, à l'embouchure de la rivière du même nom ; mais comme je n'ai encore pu trouver d'observateur en cet endroit, il y aura quelque délai. A Collingwood, je pourrai probablement commencer les observations à la fin de l'année. Mais à Stayner, village qui se trouve à quelques milles de Collingwood, sur le chemin de fer du Nord, et où j'ai un trés-bon observateur, je pourrai faire expédier des bulletins dans quinze jours à partir de la présente date.

Veuillez avoir la bonté de m'informer si l'une de ces trois localités vous conviendrait et si vous préféreriez Stayner *maintenant* à Saugeen dans quatre mois, et je m'occuperai d'abord de la localité que vous aurez choisie.

J'ai l'honneur, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No 33.)

LE CHEF DU BUREAU DES SIGNAUX À WASHINGTON, AU PROFESSEUR KINGSTON.

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX, WASHINGTON, E. U.,

Le 6 novembre 1871.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de vos lettres des 30 et 31 octobre,* et de vous informer en réponse que le bureau principal des signaux serait heureux d'ouvrir des communications avec le bureau de Toronto dans la matinée du 12 novembre.

Les observations devront être faites à 7h. 25 a. m., 4h. 25, p. m., et 11.25 p. m., et les bulletins télégraphiés à Buffalo à 7h. 50 a. m., 4h. 50 p. m., et 11h. 50 p. m., temps moyen de Toronto.

---

* La lettre datée de Toronto le 31 octobre, et ici mentionnée, n'est qu'un accusé de réception de certains volumes offerts à l'observatoire de Toronto par le bureau principal des signaux, à Washington.

L'observateur de Buffalo a instruction de recevoir ces bulletins et de vous expédier, en retour, ceux qu'il vous plaira de désigner sur notre liste, ces derniers devant être payés par vous.

Nous préférerions des bulletins de Saugeen à ceux de Collingwood, si l'on peut nous les expédier à temps convenable pour signaler les tempêtes du printemps sur les lacs.

J'ai, etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

(No. 34.)

LE PROFESSEUR KINGSTON A L'EMPLOYÉ DU BUREAU DES SIGNAUX À WASHINGTON.

OBSERVATOIRE, TORONTO,

Le 8 novembre 1871.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 6 novembre, par laquelle vous m'informez que le chef du bureau des signaux désirerait qu'on commence les observations à Toronto le 12 novembre, je regrette d'avoir à vous informer que je ne pourrai commencer que dans la matinée du 13 parce que la compagnie du télégraphe refuse d'ouvrir ses bureaux le dimanche.

Je suis aussi obligé de refuser, pour le moment, l'avantage de recevoir vos bulletins; je préfère attendre jusqu'à ce que je puisse vous envoyer au moins les bulletins d'une station canadienne de plus, ce qui aura lieu, je l'espère, dans quatorze jours environ à partir de cette date.

J'ai, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 35.)

LE DIRECTEUR DU BUREAU DES SIGNAUX À WASHINGTON, AU PROFESSEUR KINGSTON.

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX, WASHINGTON, E. U.,

Le 27 novembre 1871.

MONSIEUR,—Les bulletins de Toronto sont si importants pour les intérêts du commerce sur le lac Ontario, qu'il est très-essentiel qu'il n'y ait point d'interruption le dimanche, comme à présent et je vous écris, par ordre du chef de ce bureau, pour vous demander si vous ne pourriez pas obtenir de la compagnie du télégraphe qu'elle fasse ouvrir ses bureaux le dimanche aux heures où l'on devra transmettre ces bulletins.

Peut-être si vous signaliez l'importance de ce détail aux directeurs de la ligne qui aboutit à Buffalo, ces messieurs se rendraient à votre demande.

Nous désirons avoir des rapports de Québec aussitôt qu'on pourra nous en adresser trois par jour, et je vous serai obligé si vous voulez bien m'informer de temps à autre du succès de vos démarches pour la réalisation de cet objet et aussi pour l'établissement d'une station sur le lac Huron.

J'ai, etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant, etc.

(No 36.)

LE PROFESSEUR KINGSTON AU CHEF DU BUREAU DES SIGNAUX, A WASHINGTON.

OBSERVATOIRE, TORONTO, le 12 décembre 1871.

CHER MONSIEUR,—J'espérais pouvoir vous adresser demain des rapports de Kingston et Stanley ; mais toutes chos s considérées j'ai cru devoir différer jusqu'à ce que les nouveaux signaux soient en usage.

Vous pouvez donc compter que, dans la matinée du 2 janvier, vous recevrez des messages de Kingston, Dover et Stanley, et même de Saugeen si aucun embarras ne survient. Il n'est pas facile d'agir promptement à cette saison où les communications sont si difficiles et, pour établir des stations, il eût fallu faire, en coche, un parcours de 370 milles. Je serai heureux de recevoir, le 2 janvier, tous ou presque tous les bulletins que l'on reçoit à Buffalo, et, comme mesure préparatoire, je vous demanderai que, durant la matinée du 26 décembre, on nous expédie les bulletins de quelques stations ci-dessous désignées, et je vous serai obligé si vous voulez bien donner des instructions en conséquence à votre observateur de Buffalo, afin que tous les bulletins soient transmis dans une seule dépêche.

J'ai, etc.

G. T KINGSTON

—

Liste des stations desquelles on désire avoir, à Toronto, des bulletins météorologiques dans la matinée du 2 janvier, 1872 :—

San Francisco, Milwaukie, Portland, Counne, Chicago, Boston, Omaha, Détroit, Philadelphie, St. Louis, Buffalo, New-York.

—

(No. 37.)

M. H. W. HOWGATE, DU BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX, WASHINGTON, AU PROFESSEUR KINGSTON.

WASHINGTON, E.-U., le 16 décembre 1871.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre demande du 12 courant, j'ai chargé l'observateur de Buffalo de vous adresser, le 26 courant, les bulletins désignés par vous. Je vous adresse aussi deux exemplaires de chaque liste des signaux.

Nous prendrons des mesures pour recevoir des bulletins de Kingston, Port Stanley, Pors Dover et Saugeen dans la matinée du 2 janvier, comme vous le recommandez, et des bulletins vous seront envoyés à Toronto, complets ou suivant le mode que vous indiquerez.

J'ai, etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant, etc.

(No. 38.)

LE PROFESSEUR KINGSTON A M. W. H. HOWGATE, DU BUREAU PRINCIPAL DES SIGNAUX, WASHINGTON.

TORONTO, le 14 février 1871.

MONSIEUR,—Je regrette d'être dans l'obligation de suspendre l'envoi de bulletins télégraphiques des quatre stations canadiennes extérieures, jusqu'à ce que le parlement ait voté les fonds nécessaires ou jusqu'à ce que j'aie pu faire d'autres arrangements pour subvenir aux dépenses. Je continuerai à vous envoyer le télégramme de Toronto chaque jour de la semaine et, s'il est possible, le dimanche ; mais, sur ce dernier point, j'aurai peut-être à subir un refus de la compagnie.

J'organise à Québec et je serai prêt avant la reprise des opérations.

J'ai l'honneur, etc.,

G. T. KINGSTON.

(No. 39.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 2 avril 1871.

MONSIEUR,—M. Henry, professeur à l'institution Smithsonienne et le Commodore Sands, de l'observatoire de la marine, ont envoyé à ce bureau des lettres de vous relatives à l'échange

d'observations météorologiques et, en réponse, je suis chargé par le chef du bureau des signaux de vous dire qu'il sera heureux de correspondre avec vous à ce sujet, en vue de prendre des arrangements satisfaisants de part et d'autre. Il désire avoir des bulletins de plusieurs points du Canada, depuis la Baie Georgienne, à l'ouest, jusqu'à Québec, à l'est, afin de pouvoir signaler aux navires marchands l'approche des tempêtes venant du nord sur les lacs et sur les côtes de la mer.

A ce propos, je suis chargé de vous demander quels sont, suivant vous, les meilleurs moyens d'atteindre ce but, et je vous dirai, à ce sujet, que les observateurs, à nos stations actuelles, sont des sous-officiers de l'armée des Etats-Unis, parfaitement familiers avec l'usage des instruments et la manière de prendre des observations exactes. Peut-être le gouvernement du Canada permettrait que nos observateurs fussent envoyés aux stations où leurs services seraient requis ; mais si cette permission ne peut-être obtenue, vous nous obligeriez en nous donnant des renseignements sur ce qu'il en coûterait pour employer des particuliers comme observateurs.

J'ai, etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

(No. 40.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 14 avril 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 courant, et en réponse je suis chargé par le chef de la station des signaux de vous informer qu'il s'occupe de faire des arrangements pour avoir des bulletins météorologiques par le télégraphe durant l'année. Il me charge en outre de vous dire qu'il apprécie hautement votre offre généreuse, que Montréal sera compris dans les arrangements à conclure et qu'il sera très-flatté d'échanger avec un météorologiste aussi distingué que vous telles observations que vous jugerez praticables.

Avec respect, etc.,

H. W. HOWGATE,
2ième Lt. et Capt.-tit., Arm. des E. U.,
Assistant au bureau des signaux.

(No. 41.)

H. W. HOWGATE AU DR. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 23 mai 1871.

CHER MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer qu'à partir du 24 courant, des bulletins de 48 stations seront reçus par notre observateur à Portland, Maine, trois fois par jour, et que des instructions lui seront données de vous en adresser autant que vous en désirerez, pourvu que cette transmission n'ait pas lieu aux frais de ce bureau. Ces observations seront prises à 7h. 35 a.m., 4 h. 35 p.m., et 11 h. 35 p.m., temps moyen de Washington. Nous serions heureux de recevoir en échange, à Portland, les bulletins que vous pourrez nous adresser de points situés au nord des grands lacs.

J'ai, etc.,

H. W. HOWGATE,
2ième Lieut. et Capt.-tit., Arm. des E.-U.,
Assistant au bureau des signaux.

(No. 42.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 6 juin 1871.

CHER MONSIEUR,—Dans la crainte que vous n'ayez par reçu la lettre que je vous ai écrite avant celle-ci, je suis chargé par le chef du bureau des signaux d'en répéter ici la la substance.

Conformément à votre demande, on vous adressera de Portland, Me., tous les bulletins météorologiques que vous pourrez désigner sur la liste ci-incluse qui comprend toutes les stations actuellement ouvertes. Des bulletins de différents points du Canada seraient très-précieux pour notre bureau, et vous êtes prié d'échanger à la condition que nous paierons, pour la transmission des bulletins, de Portland à Montréal, le même prix que nous payons pour un service analogue aux Etats-Unis, soit *deux* cts. par mot, si toutefois la transmissionne peut être faite à meilleur marché en Canada.

Il est à désirer que les heures de vos bulletins correspondent à celles des nôtres pour lesquels on fait tous les jours les observations à 7 h. 35 a. m., 4 h. 35 p.m., et 11 h. 35 p.m., temps moyen de Washington. Si vous vous décidez à faire cette échange, notre bureau fournira, sur votre demande, les blancs, etc., nécessaires pour dresser les bulletins. Les détails relatifs aux heures de transmission peuvent être réglés par correspondance. J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluses copies de la carte atmosphérique aujourd'hui publiée par ce bureau et du bulletin de ce jour.

J'ai l'honneur, etc.,

J. H. HOWGATE,
Assistant.

(No. 43.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 21 juin 1871.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 12 courant est restée plusieurs jours sans réponse parce que le chef de la station des signaux était absent. Il est de retour et me charge de vous dire, en réponse, qu'avant de conclure des arrangements avec vous, il désire être renseigné sur les points suivants :—

1o. De quels instruments se servent vos observateurs ?

2o. Ces observateurs peuvent-ils faire régulièrement trois observations par jour ?

3o. Quelle contrôle exercez-vous sur les observateurs ?

4o. Pouvez-vous faire, avec le directeur de l'observatoire de Toronto, des arrangements qui assurent la transmissions de ces trois bulletins ?

Le chef de la station des signaux a besoin de ces renseignements avant de pouvoir autoriser aucune dépense sur les fonds publics. Il me charge de vous donner l'assurance que ces détails une fois réglés, il sera heureux d'entretenir des communications avec vous.

Avec respect,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

(No. 44.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,

WASHINGTON, le 1er juillet 1871.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres des 23 et 27 du mois dernier, ainsi que de votre télégramme portant cette dernière date, et je suis chargé de vous informer, en réponse, que les bulletins de Toronto, Québec et Montréal seront acceptés à la condition que les heures de ces observations correspondront à celles des nôtres et que les observations seront subséquemment faites avec les instruments fournis par notre bureau. Jusqu'alors les observations seront prises avec les instruments actuellement en usage.

Pour que ces bulletins soient réellement utiles, il est essentiel qu'ils soient expédiés régulièrement et promptement.

De temps à autre on pourra établir de nouvelles stations sur des points où l'on aura l'assurance que les bulletins seront transmis régulièrement.

Je vous adresse, en même temps que cette lettre, trois exemplaires des "instructions aux sergents-observateurs" au service du bureau des signaux, armée des E.-U.; chacune des stations désignées pour le Canada devra avoir un exemplaire de ces instructions qui indiquent l'heure des observations et celle de la transmission des bulletins et donnent des détails sur la manière de prendre, de corriger et relever les observations.

L'observateur de Portland a reçu instruction de vous adresser régulièrement, sur votre demande, les bulletins de celle de nos stations que vous pourrez désigner.

Une quantité suffisante de blancs pour relever les observations est, en même temps, expédiée à votre adresse et vous êtes prié de faire en sorte que les observateurs s'en servent habituellement et que des bulletins hebdomadaires (blanc 4) soient régulièrement adressés à ce bureau à la fin de chaque semaine.

Avec respect, etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

P. S.—Si cet arrangement vous convient je prendrai la liberté de fixer le 15 juillet pour le commencement des opérations. Veuillez me dire si cette date vous agrée.

H. W. H.

(No. 45.)

H W HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

WASHINGTON, le 9 juillet 1871.

CHER MONSIEUR,—Je vous expédie pour la malle de ce jour:

200 blancs No. 5, pour les bulletins de l'après-midi et de la nuit; 100 blancs No. 1, pour les bulletins du matin; 50 blancs No 4, pour les rapports hebdomadaires; et 300 blancs No. 2, ou feuilles de réception, et je vous demanderai comme une faveur de faire distribuer ces papiers également entre les trois stations. Je vous en adresserai une nouvelle provision avant que celle-ci soit épuisée. J'ai donné instruction à l'observateur de Portland de vous transmettre tous les bulletins que vous demanderez. Voici son adresse:—"Sergt. R. E. McGrudy, observateur, service des signaux, armée des E.-U., Portland, Maine." Dans l'espoir que l'échange des bulletins nous donnera satisfaction mutuelle.

J'ai, etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

(No. 46.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

WASHINGTON, le 22 juillet 1871.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 19 courant, et en réponse je suis chargé de vous dire que la compagnie de télégraphe dite "Western Union Telegraph Company" accepte des arrangements par lesquels elle devra s'entendre avec la compagnie de Montréal, comme vous le recommandez.

Ne pourrions nous avoir, le matin et l'après-midi, des bulletins de Toronto et de Québec, en attendant qu'on ait pris des arrangements pour avoir une observation à minuit ?

Avec respect,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

(No. 47.)

H. W. HOWGATE AU DR. C. SMALLWOOD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE,
BUREAU DU CHEF DE LA STATION DES SIGNAUX,
WASHINGTON, le 24 août 1871.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 14 courant, je suis chargé de vous informer que votre demande relative à l'envoi de nos "relevés synoptiques" et de nos "calculs des probabilités" sera soumise au ministre de la guerre, et tout porte à croire que sa décision sera conforme à vos désirs. Le chef de la station des signaux me charge de vous remercier de l'énergie que vous avez employée pour aider notre bureau à se créer des communications dans tout le Canada, mais il comprend tellement la nécessité d'avoir des bulletins de tous les points désignés par vous, ces bulletins devant être, en substance et par leur forme, analogues à ceux qui sont dressés par les observateurs réguliers, qu'il désire savoir si l'on ne pourrait pas nous les procurer tous, ou du moins quelques-uns, complets et avec les signes employés aux Etats-Unis. Veuillez nous indiquer les localités d'où l'on pourrait avoir des bulletins complets et réguliers, et nous dire ce que faire pour en obtenir de tous les autres points. Sauf les cas de nécessité absolue, le chef de la station des signaux se refuse à compliquer d'indications douteuses et irrégulières les bulletins officiels du bureau. Avec un léger surcroît de travail on peut remplir les blancs d'une manière convenable après avoir fait l'observation mentionnée dans votre lettre.

Veuillez m'indiquer où se trouvent le *Cap des Rosiers* (*) et *Sackville* qui ne sont pas indiqués sur nos cartes.

Dans l'espoir d'une prompte réponse,

Je suis etc.,

H. W. HOWGATE,
Assistant.

(No. 48.)

LE DR. C. SMALLWOOD À L'HON. P. MITCHELL.

OBSERVATOIRE DE MONTRÉAL, le 12 juin 1871.

HONORABLE MONSIEUR,—C'est aujourd'hui seulement que j'ai conclu des arrangements avec la compagnie du télégraphe de Montréal relativement à l'échange de bulletins météorologiques avec le bureau des signaux, au ministère de la guerre, à Washington.

J'ai soumis à la compagnie sus-mentionnée la proposition formulée dans votre lettre du 30 mai dernier, et bientôt elle enverra des bulletins à Ottawa.

(*) Trouvé ces deux localités depuis que ces lignes ont été écrites.

Quant aux heures de transmission, je ne saurais rien dire de précis tant que des arrangements définitifs n'auront pas été conclus avec le bureau des signaux à Washington. Tous les bulletins, reçus et transmis, indiqueront le temps moyen de Washington et vous aurez, par suite, à réduire au temps d'Ottawa.

Je vous ferai part des arrangements conclu, sitôt que j'aurai reçu des instructions finales de Washington.

Veuillez me dire si vous approuverez cette organisation.

J'ai, etc.,

C. SMALLWOOD.

(No. 49.)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, A M. LE DR. C. SMALLWOOD.

OTTAWA 20 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 du courant, adressée au ministre de la marine et des pêcheries au sujet de la réception, par télégraphe, de bulletins météorologique venant de Washington. Je dois vous dire, dès l'abord, que le ministère de la marine et des pêcheries n'a point actuellement de fonds disponibles pour payer les frais de transmission des bulletins, au tarif fixé par la compagnie de télégraphe de Montréal.

Je suis néanmoins chargé de vous demander quel est le minimum probable de mots dans un bulletin intelligible.

Il est à désirer qu'aucun bulletin ne soit expédié tant qu'on n'aura pas obtenu de plus amples renseignements.

Peut-être, dans l'intérêt de la science et du progrès général, la compagnie transmettrait-elle des bulletins gratuitement ou à prix réduits ? C'est ce que nous saurons bientôt, et alors j'aurai l'honneur de vous écrire de nouveau.

J'ai, etc.,

WM. SMITH,
Secrétaire général,
Ministère de la marine et des pêcheries.

(No. 54.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DU SÉNAT, en date du 23 avril 1872 ;—demandant copie de toute la correspondance échangée avec le gouvernement impérial ou avec qui que ce soit depuis le 28 février 1871 sur la question de la propriété littéraire et sur celle de la réimpression en Canada d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire ; ainsi qu'un état des droits prélevés sur les ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire importés en Canada des Etats-Unis, pendant l'année fiscale 1870–71, et indiquant aussi le montant des droits qui ont été payés à l'auteur ou aux auteurs de tels ouvrages ; et en outre un rapport indiquant à quelles dates ou périodes après la date de la publication, des listes de ces ouvrages sont transmises par le département compétent à Londres, au département compétent en ce pays, pour le guider dans la perception des droits sur les dits ouvrages.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 7 mai 1872.

(No. 55.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DU SÉNAT, en date du 10 avril 1871 ;—demandant un état de tous les cas où des condamnations à des peines corporelles ont été mises à exécution en Canada, avec l'indication de l'âge des criminels, de la nature de l'offense commise, du nom des juges ou magistrats qui ont prononcé la sentence, du nombre de coups de fouet qu'ils ont ordonné d'infliger dans chaque cas, de l'instrument qui a servi à les infliger, et du temps qui s'est écoulé entre l'infliction de la peine et la relaxation du prisonnier.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 16 avril 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les documents qui précèdent ne sont pas imprimés.*]

(No. 56.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872 ;—demandant copie des soumissions pour la fourniture d'huile de charbon pour les phares, pour les années 1870, 1871 et 1872, avec les rapports des inspecteurs sur les échantillons.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 27 mai 1872.

(No. 57.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 mai 1872 ;—demandant la correspondance entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et généralement tous rapports et représentations faits au gouvernement au sujet de l'introduction dans le Territoire du Nord-Ouest, par des personnes qui ne sont point sujets britanniques, de liqueurs enivrantes, d'armes, munitions et autres choses pour être vendus aux natifs et autres personnes y résidant.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 29 mai 1872.

(No. 58.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872 ;—demandant copie des lois de Manitoba, décretées durant la dernière session de la législature locale, au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs, et de la constitution d'une cour suprême.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 29 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les documents qui précèdent ne sont pas imprimés.*]

RETURN

ON THE ELECTIONS OF THE PROVINCES

OF

MANITOBA AND BRITISH COLUMBIA.

RAPPORT

SUR LES ELECTIONS DES PROVINCES

DE

MANITOBA ET DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

BY—PAR

EDOUARD J. LANGEVIN, { ESQUIRE, ECUYER,

Clerk of the Crown in Chancery for Canada.

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada

[*PRINTED BY ORDER OF PARLIAMENT.*]

OTTAWA:
PRINTED BY I. B. TAYLOR, 29, 31 & 33 RIDEAU STREET.

1872.

RETURN

Prepared from the records of the Elections, to the present House of Commons, in British Columbia and Manitoba, showing the aggregate number of Votes polled in each Electoral Division in which there has been a contest, with the total number polled in each such Division, and the number of Votes on the Voters' Lists of the same respectively, and the Population in each Constituency as shown by the last Census.

RAPPORT

Fait d'après les Archives des Elections des Membres de la présente Chambre des Communes pour la Colombie Anglaise et Manitoba, indiquant le nombre total de votes enregistrés dans chaque division électorale (où il y a eu contestation) avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombres de votes inscrits sur les listes électorales de ces divisions, respectivement, et la population de chaque collége électoral, telle qu'indiquée par le dernier recensement.

Electoral Districts. / Districts Électoraux.	Sub-Divisions.	Names of Candidates, and Number of Votes polled for each of them in each sub-division. / Noms des Candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each Division. / Nombre total des votes donnés dans chaque division.	Number of Voters on the Voters' List in each Division. / Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque division	Population in each Constituency as shewn by the last Census. / Population de chaque Collége Electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. / Observations.
PROVINCE OF MANITOBA. / PROVINCE DE MANITOBA.		Smith.	Taylor.				
Selkirk	Headingly and St. Charles	68	38	106	.....	667	
	St. Boniface { East and West / Est and Ouest }	94	1	95	.....	821	and Fort.
	St. James, Winnipeg / St. John and Kildonan	77	64	141	.....	1,332	
	Totals / Totaux	239	103	342	.....	2,820	
	Majority for Donald A. Smith, Esquire, / Majorité pour ,, ,, Ecuier, 136.						
		Delorme.	Dease.				
Provencher	St. Norbert	157	26	183	.....	1,098	and St. Norbert { South. / Sud.
	Ste. Anne	15	3	18	.....	323	
						356	Ste. Agathe.
						366	St. Vital.
	Totals / Totaux	172	29	201	.....	2,143	
	Majority for Pierre Delorme, Esquire / Majorité pour ,, ,, Ecuier, 143.						

Electoral Districts. — Districts Électoraux.	Sub-Divisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each sub-division. — Noms des Candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each Division. — Nombre total des votes donnés dans chaque division.	Number of Voters on the Voters' List in each Division. — Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque division	Population in each Constituency as shewn by the last Census. — Population de chaque Collége Électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. — Observations.
Province of Manitoba. — Province de Manitoba.		Schultz.	Inkster.				
Lisgar	St. Andrew's North / Nord	78	4	82	.....	1,484	
	St. Andrew's South / Sud	61	13	74	.....		
	St. Paul	32	11	43	.....	260	
	St. Clement	60	9	69	.....	447	
	St. Peter's	84	28	112	.....	918	
						17	Scanterbury.
	Totals / Totaux	315	65	380	.....	3,126	
	Majority for John Schultz, Esquire, / Majorité pour ,, ,, Ecuier,	250.					

		Angus McKay.	James S. Lynch.				
Marquette	High Bluff	1	281	282		275	
	Lake Manitoba	46		46		145	
	White Horse Plains	235	1	236			
						544	Portage la Prairie (White Mud Portage West Home Mission.)
						142	Oak Point.
						512	Poplar Point.
						316	Baie de St. Paul.
						1,837	St. François Xavier, West—Ouest. / St. François Xavier, East—Est.
						93	Long Lake.
	Totals / Totaux	282	282	564		3,864	

Electoral Districts. — Districts Électoraux.	Sub-Divisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each sub-division. — Noms des Candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each Division. — Nombre total des votes donnés dans chaque division.	Number of Voters on the Voters' List in each Division. — Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque division	Population in each Constituency as shewn by the last Census. — Population de chaque Collége Electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. — Observations.
PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA. — PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.		Nelson.	Scott.				
New Westminster	New Westminster City and District ... / Cité et District.....	41	8	49	119	1,356	
	Burrard Inlet.....	49	5	54	113		
	Chilliwhack	24	1	25	49		
	Langley.....	11	10	21	51		
	Totals..... / Totaux.....	125	24	149	332	1,356	
	Majority for Hugh Nelson, Esquire, / Majorité pour ,, ,, Ecuier, 101.						
Cariboo.....	J. Spencer Thompson, Esquire, / Ecuier, Acclamation					1,955	
Yale	Charles Frederick Houghton, Esquire, / Ecuier, Acclamation.....					1,316	
Victoria	Henry Nathan, jun., Esquire, / Ecuier, and Amor De Cosmos, Esquire, / Ecuier, Acclamation					4,540	

		Wallace.	Jessop.			
Vancouver Island .. / Ile de Vancouver ..	Nanaimo	56	21	77	.....	729
	Cowichan	36	22	58	.....	221
	North Saanich / Saanich Nord	11	11	22	.....	213
	South Saanich / Saanich Sud	4	16	20	.....	
	Lake and Highland	7	16	23	.....	115
	Salt Spring Island	5	11	16	.....	.....
	Sooke	6	1	7	.....	39
	Comax	12	4	16	.....	102
	Totals / Totaux	137	102	239	.....	1,419

Majority for Robert Wallace, Esquire, / Majorité pour ,, ,, Ecuier, } 35.

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY FOR CANADA,
OTTAWA, 31st May, 1872.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,
OTTAWA, 31 Mai 1872.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Clerk of the Crown in Chancery, Canada.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 mai 1872; demandant copie de toute correspondance entre le Secrétaire d'Etat pour les Provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers du département, touchant le lot de front, No. 51, de la réserve des Sauvages à Sarnia, et toutes les évaluations du dit lot ou autres documents les concernant.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, le 31 mai 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.*]

RÉPONSE

A une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 22 mai 1872, demandant copie de toute la correspondance, de tous mémoires, rapports et arrêtés en conseil faits depuis le 1er juillet 1867, au sujet des relations commerciales entre le Canada et les Antilles.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 21 mai 1872.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 21 mai 1872.

Le comité du conseil a examiné le mémoire ci-joint, daté le 30 avril 1872, présenté par l'honorable ministre des Travaux Publics, ayant rapport à l'opportunité de subventionner une ligne de paquebots entre le Canada et les Antilles Espagnoles, et recommandant que le parlement soit prié de mettre à la disposition du gouvernement la somme de $60,000 pour lui permettre de subventionner durant l'année 1872-73 une ou plusieurs lignes de paquebots qui feraient le service entre les Antilles Britanniques et Espagnoles, ou l'une ou l'autre de ces colonies et le Canada, ces paquebots devant arrêter à Halifax, N.-E., en allant et revenant de Québec, excepté durant les mois d'hiver, où ils navigueraient entre les Antilles et Halifax, N.-E., ou St. Jean, N.-B., selon les conventions faites avec les propriétaires des paquebots, et que les contrats faits avec ces lignes de paquebots le seraient pour un espace de trois ou cinq ans, ainsi qu'on le jugera le plus opportun.

Le dit mémoire et les documents qui le suivent ayant été soumis à l'honorable maître général des postes et à l'honorable ministre des travaux publics pour qu'ils fissent rapport, le maître général des postes présente un rapport daté le 17 mai 1872, auquel le ministre des travaux publics adhère, et déclarant que l'établissement d'une communication postale directe par paquebots entre le Canada et les Antilles Britanniques tendrait indubitablement à augmenter les relations commerciales entre les deux pays, et que lui, le maître général des postes, croit avec M. Langevin qu'une ligne de paquebots naviguant sous pavillon espagnol jusqu'à Cuba contribuerait aussi très fortement aux facilités commerciales du Canada.

Que, cependant, aucune proposition pratique n'a été faite au gouvernement pour établir une ligne de ce genre, et il croit que ce devrait être là le point de départ de l'affaire.

Que le gouvernement n'aurait aucune difficulté à négocier, n'importe quand et lors même le parlement ne lui aurait pas accordé d'avance des crédits à cette fin, avec une compagnie qui aurait des ressources suffisantes pour construire de bons paquebots et les établir sur une ligne de ce genre, si elle était disposée à entrer en négociations.

Que, sur l'invitation des commissaires des Antilles, M. Barr, membre de la cour de police de Demerara, a fait, en 1869, au nom du gouvernement de cette colonie, à lui le maître général des postes, une proposition qui portait en substance que si le Canada établissait une ligne mensuelle de paquebots d'Halifax à Demerara, arrêtant aux Barbades en allant et revenant, la colonie fournirait la moitié de la subvention nécessaire. Que dans l'opinion de M. Barr, les Barbades feraient aussi leur part de contribution. Que le maître général des postes a eu de fréquentes entrevues avec M. Barr, et que séparément ou avec ce dernier il a consulté M. (aujourd'hui Sir Hugh) Allan sur le prix que coûterait une ligne de ce genre aux gouvernements intéressés.

Que les recommandations des commissaires des Antilles sur ce sujet étaient "d'établir promptement une ligne de paquebots adaptés au transport des malles, passagers et fret entre Halifax, N.-E., et St. Thomas, Indes Occidentales, touchant (en attendant l'achèvement du chemin de fer Intercolonial) à Portland, Etats-Unis, de manière à assurer une communication semi-mensuelle régulière entre les ports mentionnés," et que lui, le maître général des postes, désirait vivement mener l'affaire à bonne fin. Que, cependant, il y avait des considérations, se rapportant à l'union qu'on attendait alors de Terreneuve avec le Canada, qui rendaient désirable d'en retarder la mise en pratique.

Que cette colonie demandait comme partie des conditions de l'union,—si cette union devait avoir lieu—l'établissement d'une ligne mensuelle entre St. Jean et l'Angleterre et celui d'une ligne semi-mensuelle de St. Jean à Halifax et Québec, et qu'elle désirait aussi être mise en communication avec les Antilles. Que ces demandes auraient pu fort bien se concilier avec la première proposition d'établir une ligne de Halifax à Demerara, et dans l'espoir qu'elle ferait une union plus avantageuse, il a retardé pour le moment, —après avoir soumis l'affaire au premier ministre du gouvernement,—de faire des recommandations sur ce sujet.

Que le simple service mensuel d'Halifax à Demerara aurait été alors entrepris par M. Allan pour £1,000 par voyage.

Qu'il est d'avis qu'on entre en communication avec les gouvernements de Demerara et des Barbades, et que s'ils sont disposés à contribuer à la subvention nécessaire, il soit autorisé à négocier avec les propriétaires de lignes de paquebots atlantiques pour établir une ligne mensuelle d'Halifax à Demerara.

Qu'une ligne voyageant sous pavillon espagnol à Cuba devrait nécessairement être une ligne séparée, et il croit pouvoir dire que le gouvernement est disposé à examiner les propositions qui pourraient lui être faites pour l'établissement d'une telle ligne.

Le comité concourt dans le rapport ci-haut et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
OTTAWA, 30 avril 1872.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport :—

Que dans une récente entrevue qu'il a eue avec une députation de la Chambre de Commerce de Québec et de manufacturiers, il lui a été représenté que le gouvernement faciliterait et augmenterait les relations commerciales entre le Canada et les Antilles en accordant un bonus ou subvention à une ou plusieurs lignes de paquebots qui feraient le service entre la confédération et les Antilles Anglaises et Espagnoles.

Que depuis la dite entrevue, le soussigné a quelque peu examiné la question d'un commerce permanent entre le Canada et les Antilles et qu'il a recueilli les faits suivants :—

Les importations annuelles des Antilles Britanniques, de 1862 à 1869, inclusivement, ont été comme suit :

—	1862. £ Sterling.	1863. £ Sterling.	1864. £ Sterling.	1865. £ Sterling.	1866. £ Sterling.	1867. £ Sterling.	1868. £ Sterling.	1869. £ Sterling.
Bahamas	1,250,322	4,295,316	5,346,112	1,470,467	328,622	365,316	231,526	240,584
Ile Turque.....	35,956	45,183	70,199	80,549	56,091	52,121	40,778	34,873
Jamaïque.....	1,141,983	1,087,529	1,142,919	1,050,984	1,030,796	859,186	1,024,566	1,224,414
Iles de la Vierge.	7,722	8,876	8,148	8,638	10,209	11,329	14,691	6,120
St. Christophe..	166,872	151,885	128,561	151,394	175,917	173,486	198,712	183,076
Nevis	31,125	36,022	28,227	37,176	34,936	40,657	54,804	61,013
Antigue.....	186,353	173,912	178,789	166,571	203,257	190,342	169,901	174,357
Montserrat	22,387	20,090	17,612	15,795	18,685	17,788	20,100	25,254
Dominique.....	60,592	47,755	43,558	52,374	62,188	51,047	51,181	64,765
Ste. Lucie.....	93,607	69,584	90,364	79,758	91,504	71,138	97,845	90,954
St. Vincent....	140,289	108,489	136,148	121,145	158,158	126,412	130,376	145,456
Barbades.....	913,141	878,209	910,080	953,335	988,082	989,503	1,134,251	1,026,221
Grenade.....	112,518	70,073	121,314	114,111	122,255	111,913	108,767	176,477
Tobago.....	55,375	46,869	49,782	47,487	57,645	54,826	48,895	52,168
Trinidad.....	733,598	710,972	883,940	810,347	930,329	858,847	927,796	1,027,230
£	4,951,842	7,770,764	9,155,753	5,145,131	4,268,674	3,973,916	4,260,189	4,532,962

Les importations annuelles des Antilles Britanniques, de la Grande-Bretagne seulement, ont été comme suit :

—	1862. £ Sterling.	1863. £ Sterling.	1864. £ Sterling.	1865. £ Sterling.	1866. £ Sterling.	1867. £ Sterling.	1868. £ Sterling.	1869. £ Sterling.
Bahamas	762,627	1,054,775	1,218,914	417,326	52,124	55,818	53,719	40,512
Ile Turque.....	5,660	1,868	13,417	12,961	9,535	14,302	1,258	1,297
Jamaïque	603,081	581,227	627,888	642,785	684,448	534,097	623,663	775,088
Iles de la Vierge.	.....	.....	.....	.....	.....	35	.....	.....
St. Christophe..	72,768	59,779	60,108	77,890	94,902	89,855	100,232	80,693
Nevis	7,639	8,429	6,412	11,714	8,579	16,621	22,819	24,196
Antigue.....	73,891	69,946	70,063	64,999	72,815	79,695	63,089	64,253
Montserrat	1,037	1,138	5	834	1,032	1,300	2,254	2,510
Dominique.....	25,768	15,771	14,898	21,107	25,941	16,701	23,821	27,777
Ste. Lucie.. ..	32,089	17,663	31,238	26,623	31,715	23,823	42,631	35,434
St. Vincent....	49,978	41,777	53,690	35,817	61,500	46,889	53,882	62,662
Barbades.....	343,845	304,175	363,109	366,053	379,725	389,543	396,298	344,875
Grenade.....	47,749	36,944	65,832	56,920	52,115	51,657	49,804	98,332
Tobago.....	18,824	11,816	17,401	17,990	23,481	22,458	21,324	24,070
Trinidad.....	287,169	294,754	426,325	430,815	500,666	403,018	422,969	368,736
£	2,334,105	2,500,062	2,969,300	2,183,834	1,998,578	1,745,812	1,877,763	1,950,435

En 1869, les importations des trois principales îles des Antilles Anglaises ont été composées, entre autres, des articles suivants :

—	Jamaïque.	Barbades.	Trinidad.
Viande salée ou marinée		2,190,903 lbs., £36,515	1,019,271 lbs., £31,970
Ale et bière	214,835 gallons, £28,020		
Pain	4,838 qtx., £8,263		
Beurre	3,539 ,, £16,748	639,477 lbs., £31,974	
Charbon	41,627½ ton'x, £30,129		
Blé-d'inde, farines, grain	11,515 barils, £10,115	332,146 min., 72,190 brls. £107,574	
Cotonnades	£217,677	Cotons et toiles, £110,943	£138,447
Douves		2,913,150 M. £29,132	
Poisson (séché)	73,175 qtx., £62,918	87,673 quintx., £52,604	4,664,693 lbs., £36,326
Poisson (frais)	51,261 barils, £53,597		
Farine de blé	78,083 barils, £146,876	104,950 brls., £131,188	47,861 brls., £60,357
Mercerie	£116,194		
Quincaillerie et machines	£54,557	£27,098	£81,065
Toile	£59,708		
Porc, frais, salé	4,664 barils, £17,024		
Engrais, Guano		7,000 ton'x, £70,000	
Riz	5,553,514 lbs., £32,143	9,722,620 lbs., £48,613	11,503,206 lbs., £66,641
Savon	2,167,434 lbs., £26,362		
Planches		6,680,382 pieds, £13,361	7,219,839 pieds P. et pin blanc, £20,008
Cuir			£27,544

Dans les trois principales îles des Antilles Anglaises voici quels ont été les droits d'importation prélevés sur les articles suivants :

—	Jamaïque.	Barbades.	Trinidad.
Fer et quincaillerie	Pt. en fran.; partie 12½ pour 100. } 10 pour 100 de surplus sur tous dts.	} 3 pour 100 { 20 pour 100 de surp. sur tous droits	5 pour 100
Machines	12½ pour 100 engins à v. en franchise } do do	do do	3½ pour 100
Cuir	12½ pour 100— do do	do do	5 pour 100 Gants, 10 pour 100
Huiles	3d. à 9d. par gallon.	Kérosène, 2d. par gallon autres qualités, 3 pour 100 ad valorem.	
Chandelle	Suif, 7s. par quintal, autres qualités, 10s. par quintal.	Suif, 4s. 8d. par quintal. Autres qualités, 9s. 4d. do	Olive, 9d. par gallon, Autres qualités, 3½ pour 100 ad valorem. Suif, 2s. 4d. par quint. Autres qualités, 6s. 8¾d. par quintal.
Charbon	En franchise.	2s. 1d. par tonne.	En gros, 3d. par boucau. 1s.
Savon	6s. 2d. par quintal.	1s. 2d. par quintal.	1s. 1½d. par quintal.
Sel	1s. 1¼ do	En franchise.	3½ pour 100, ad valorem
Lard et jambon	18s. 8d. do	4s. 8d. par quintal.	4s. 8d. par quintal.
Bœuf et porc, salé	8s. 5d. do	4s. 8d. do	4s. 8d. do
Beurre	18s. 8d. do	7s. do	9s. 4d. do
Céréales	9d. par minot.	2½d. par minot.	2½d. par minot.
Blé-d'inde	4d. do	2½d. do	2½d. do
Farine	8s. par baril.	3s. 6d. par baril.	5s. par baril.

—	Jamaïque.	Barbades.	Trinidad.
Poisson séché	Morue, 3s. 6d. par quint. Autre, 2s. 6d. do	2d. par quintal.	1s. 1½d. par quintal.
do mariné	2s. à 10s. 6d. par baril.	4d. par baril.	2s. 6d. par baril.
Conserves au vinaigre et sauces	12½ pour 100, ad valorem	3 pour 100, ad valorem.	3½ pour 100 ad valorem
Bière et ale (en futaille)	6d. par gallon	¾d par gallon.	2d. par gallon.
do (en bouteille)	1s. par douzaine.	3s. par douzaine.	6d. par douzaine.
Spiritueux	10s. par gallon	2s. à 3s. 4d par gallon.	6s. par gallon.
Vins (en futaille)	2s. 6d. par gallon	15 pour 100, ad valorem.	2d. à 1s. par gallon.
Vins (en bouteille)	5s. par douzaine	do do	4s. à 6s. por douzaine.
Tabac (non-manufacturé)	6d. par lb.	2½d. par lb.	4½d. par lb.
Tabac (manufacturé)	1s. do	do	6d. do
Cigares	5s. do	25s. pour 1000	9d. do
Papier et papeterie	12½ pour 100, ad valorem.	3 pour 100, ad valorem.	3½ pour 100, ad valorem
Livres	En franchise.	En franchise.	En franchise.

La valeur annuelle totale des exportations des îles britanniques des Antilles a été comme suit :

	Sterling.
1862	£4,925,069
1863	6,140,584
1864	8,487,712
1865	5,946,926
1866	4,879,648
1867	4,573,472
1868	4,844,862
1869	4,758,417

En 1869, les exportations des îles britanniques des Antilles, prises séparément, ont été évaluées comme suit :

—	Total des exportations	Exportation à la Grande-Bretagne
	Sterling.	Sterling.
Bahamas	£163,002	£32,045
Ile Turque	35,508	37
Jamaïque	1,162,769	848,961
Iles de la Vierge	8,210	.....
St. Christophe	206,550	161,226
Nevis	57,660	40,037
Antigue	200,973	177,687
Montserrat	43,133	40,209
Dominique	57,831	53,569
Ste. Lucie	118,164	111,940
St. Vincent	191,745	168,623
Barbades	935,425	447,706
Grenade	121,992	104,448
Tobago	74,223	71,274
Trinidad	1,381,232	1,170,187

Bien que les importations et exportations des îles britanniques des Antilles se soient élevées, en 1869, à—

Importations.....	£4,532,962	=	environ.....	$22,500,000
Exportations.....	4,758,417	=	"	23,750,000

c'est peu, comparé avec celles des îles espagnoles. En 1864, les importations et exportations de ces dernières ont été comme suit :—

Importations.....	$139,922,207
Exportations.....	171,412,100

L'Ile de Cuba figurant comme suit dans ce mouvement du commerce :—

Importations.....	$129,542,383
Exportations.....	166,446,718

Le soussigné n'a pu se procurer les chiffres exacts des importations et exportations de toutes les îles Espagnoles des Antilles pendant les années 1869 et 1870, mais il a acquis la preuve que les exportations seules du sucre et des mélasses de Cuba, en 1870, ont excédé £13,000,000 = $65,000,000.

De plus, les exportations de Porto Rico, en 1871, comparées avec celles de 1867, ont donné les résultats suivants :—

	1867.	1871.
Sucre.....	1,327,667	2,127,667 quintaux.
Mélasses.....	5,067,094	7,590,915 gallons.
Café.....	207,343	210,668 quintaux.

Les importations et exportations totales de Porto Rico ont été :—

	1869.	1870.
Importations.....	$16,000,000	$15,000,000
Exportations.....	12,000,000	14,500,000

Ces relevés pour l'obtention desquels le soussigné est en partie redevable à Son Excellence le consul général d'Espagne au port de Québec, étaient accompagnés de la remarque qu'une augmentation semblable se fait également sentir dans le trafic de Cuba ; il paraît donc plus que probable que le montant total des importations et exportations des Antilles espagnoles pour 1871 excède de beaucoup celui de 1864.

La population de Porto Rico est d'environ 630,000, et celle de Cuba 1,200,000.

Il est donc très important, en étudiant la question de l'établissement de relations commerciales plus fréquentes entre le Canada et les Antilles, de ne pas perdre de vue le grand trafic des îles espagnoles de l'Inde Occidentale, et de peser le fait que, bien que les produits de nos champs, de nos forêts, de nos mines, de nos pêcheries et de nos manufactures trouveraient un débouché avantageux dans les îles britanniques de l'Inde Occidentale, le marché qu'ils auraient dans les îles espagnoles est beaucoup plus considérable.

La seule difficulté importante qui se présente dans la voie de ce trafic, c'est le système des droits différentiels imposés dans les îles espagnoles de l'Inde Occidentale en faveur des vaisseaux naviguant sous le pavillon national. Ces impôts exceptionnels sont quelquefois excessifs, comme on pourra en juger par le tableau suivant qui fait voir les droits prélevés pendant l'année 1871 sur certains articles importés par des vaisseaux naviguant sous pavillon espagnol, et les droits prélevés sur les mêmes articles importés par des vaisseaux naviguant sous pavillon étranger.

Articles.	Pavillon espagnol. Droit.		Pavillon étranger Droit.
	$ cts.		$ cts.
Aile anglaise (en bouteille)	0 38	par gallon impérial	0 48
Pommes	1 15	,, baril	1 47¼
Lard séché	2 87½	,, quintal	3 84¼
Fèves	0 20¾	,, arroba	0 28⅛
Son	0 44¼	,, quintal	0 64¾
Balais	2 76.		3 68
Beurre	5 22⅓	par quintal, y compris le poid des jarres	6 67
Chandelle (composition)	6 48	,, quintal	8 64
Fromage américain	2 87½	,, do	3 84¼
Charbon	0 48¾	,, tonneau anglais	0 61
Huile de charbon	2 20¾	,, quintal	2 94½
Morue (Terreneuve)	0 82¾	,, do	1 12½
Tonneaux vides	0 34¾	chaque	0 45¾
Grains	0 12½	par arroba	0 16⅓
Farine	4 32	,, baril de 8 arroba, poid du baril inclu	5 06¾
Genièvre	0 04¾	,, litre	0 05¾
Jambons (américain)	2 87½	,, quintal	3 84½
Foin	0 36¾	,, do	0 46
Harengs	0 82¾	,, do	1 12¾
Saindoux	3 35¾	,, do	4 48½
Bois de construction	4 80	,, M pieds	6 40
Avoine	0 48¼	,, quintal	0 64¾
Oignons	0 48¼	,, do	0 64¾
Papier d'enveloppe	1 31	,, do	1 74
Conserves au vinaigre	2 87½	,, do y compris le poid des jarres	3 65¾
Plâtre	0 16½	,, quintal	0 23
Pommes de terre	0 48¼	,, do	0 64¾

Il est donc évident que si le gouvernement du Canada subventionnait une ligne de paquebots pour faire le service entre le Canada et les Antilles Espagnoles, il serait de l'avantage du commerce canadien que ces paquebots naviguent sous pavillon espagnol.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de recommander : que le parlement soit requis de mettre à la disposition du gouvernement du Canada la somme de soixante mille piastres ($60,000) pour lui permettre de subventionner pendant l'année 1872-73 une ou plusieurs lignes de paquebots devant faire le service entre les îles britanniques et espagnoles de l'Inde Occidentale, ou l'une ou l'autre de ces îles, et la confédération du Canada ; ces paquebots devant arrêter à Halifax, Nouvelle-Ecosse, à chaque voyage en allant et revenant de Québec, excepté pendant les mois d'hiver, alors qu'ils feront le service entre les Indes Occidentales et Halifax, Nouvelle-Ecosse, ou Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, selon les arrangements qui seront pris avec leurs propriétaires ; et que les contrats qui seront faits avec ces lignes de paquebots le soient pour un espace de trois ou cinq ans, selon que cela paraîtra le plus opportun.

Respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics.

L'établissement d'une communication postale directe par paquebots entre le Canada et les Antilles Britanniques tendrait indubitablement à augmenter les relations commerciales entre les deux pays, et je crois avec M. Langevin qu'une ligne de paquebots

naviguant sous pavillon espagnol jusqu'à Cuba contribuerait aussi très-fortement aux facilités commerciales du Canada. Cependant, aucune proposition pratique n'a été faite au gouvernement pour établir une ligne de ce genre, et je crois que ce devrait être là le point de départ de l'affaire. Le gouvernement n'aurait aucune difficulté à négocier, n'importe quand et lors même que le parlement ne lui aurait pas accordé d'avance des crédits à cette fin, avec une compagnie qui aurait des ressources suffisantes pour construire de bons paquebots et les établir sur une ligne de ce genre, si elle était disposée à entrer en négociation.

Sur l'invitation des commissaires des Antilles, M. Barr, membre de la cour de police de Demerara, m'a fait, en 1869, au nom du gouvernement de cette colonie, une proposition qui portait en substance que si le Canada établissait une ligne mensuelle de paquebots de Halifax à Demerara, arrêtant aux Barbades en allant et revenant, la colonie fournirait la moitié de la subvention nécessaire; dans l'opinion de M. Barr, les Barbades feraient aussi leur part de contribution. J'ai eu de fréquentes entrevues avec M. Barr, que séparément ou avec ce dernier j'ai consulté M. (aujourd'hui Sir Hugh) Allan sur le prix que coûterait une ligne de ce genre aux gouvernements intéressés. Les recommandations des commissaires des Antilles sur ce sujet étaient " d'établir " promptement une ligne de paquebots adaptés au transport des malles, passagers et fret " entre Halifax, N.-E., et St. Thomas, Indes Occidentales, touchant (en attendant l'achè- " vement du chemin de fer Intercolonial) à Portland, Etats-Unis, de manière à assurer " une communication semi-mensuelle régulière entre les ports mentionnés," et je désirais vivement mener l'affaire à bonne fin. Cependant, il y avait des considérations, se rapportant à l'union que l'on attendait alors de Terreneuve avec le Canada, qui rendaient désirable d'en retarder la mise en pratique. Cette colonie demandait comme partie des conditions de l'union—si cette union devait être faite—l'établissement d'une ligne mensuelle entre St. Jean et l'Angleterre et celui d'une ligne semi-mensuelle de St. Jean à Halifax et Québec, et désirait aussi être mise en communication avec les Antilles. Ces demandes auraient pu fort bien se concilier avec la première proposition d'établir une ligne de Halifax à Demerara, et dans l'espoir qu'elle ferait une union plus avantageuse, j'ai retardé pour le moment,—après avoir soumis l'affaire au premier ministre du gouvernement,—de faire des recommandations sur ce sujet.

Le simple service mensuel de Halifax à Demerara aurait été alors entrepris par M. Allan pour £1,000 par voyage.

Je suis d'avis qu'on entre en communication avec les gouvernements de Demerara et des Barbades et que, s'ils sont disposés à contribuer à la subvention nécessaire, je sois autorisé à négocier avec les propriétaires des lignes de paquebots atlantiques pour établir une ligne mensuelle de Halifax à Demerara.

La ligne voyageant sous pavillon espagnol à Cuba devrait nécessairement être une ligne séparée, et je crois pouvoir dire que le gouvernement est disposé à examiner les propositions qui pourraient lui être faites pour l'établissement d'une telle ligne.

A. CAMPBELL.

Je concours dans cette opinion.

HECTOR L. LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics.

17 mai 1872.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE :—[*Pas imprimé, conformément à la recommandation du comité collectif des impressions.*]

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 mai 1872, pour le rapport et l'évaluation relatifs au canal de la Baie Verte.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 1er juin 1872.

OTTAWA, 31 mai 1872.

Incluse adressée et extrait de 23,188, et copie 22,692.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse copie d'un rapport et l'évaluation relatifs au canal de la Baie Verte, demandés par l'adresse ci-jointe de la Chambre des Communes en date du 23 mai 1872.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A l'Honorable Secrétaire d'Etat pour le Canada, Ottawa.

(No. 22,692.)

RAPPORT SUR L'EXPLORATION DU CANAL DE LA BAIE VERTE 1870–71.

OTTAWA, 8 avril 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, la carte générale, les plans, et les sections indiquant les tracés étudiés pour le canal projeté pour les navires, de la Baie Verte, à travers l'isthme entre le bassin de Cumberland, à la tête de la Baie de Fundy, et la Baie Verte sur le golfe St. Laurent.

L'exploration, sur laquelle porte le rapport soumis à votre considération, s'est étendue à toutes les routes que vous m'avez ordonné d'examiner, et sur leurs termini sur chaque baie, jusqu'à la ligne d'une profondeur de trois verges d'eau ou plus aux plus basses marées. Elle porte sur une étendue de plus de 200 milles carrés ; l'étude du pays commencé en août 1870, a été terminée en juin 1871.

Carte.

N'ayant pu me procurer une carte bien dressée indiquant les accidents généraux de la contrée que devait traverser le canal projeté, il a fallu les trouver au moyen d'une exploration trigonométrique régulière. La carte annexée n'indique que ce qui a été constaté. Elle a été

dressée sur une échelle de 800 pieds à la ligne et mesure 15 pieds × 5. Quoique nous ayons pris l'échelle la plus réduite qu'il fût possible de choisir convenablement, la carte n'indique pas tout ce qui a été exploré, la dimension du papier s'étant trouvée insuffisante. Les parties de l'exploration non indiquées sont les affluents de la rivière Tintamarre jusqu'aux lacs Gravelly et Long et l'affluent principal de la rivière Gaspereau jusqu'à l'extrémité du lac Lowther.

Les différentes lignes arpentées et nivelées sont marquées en *vert*, les distances étant indiquées en la même couleur et les élévations relatives correspondantes du terrain marquées, en chiffres rouges.

Les lignes de points rouges montrent la localisation probable de chaque route de façon à obtenir les meilleures courbes, les moindres niveaux et les termini convenables en chaque cas.

La ligne pleine au crayon rouge indique le tracé recommandé pour le canal.

Les sondages de la Baie de Fundy et de la Baie Verte ont été faits à marées basses dans chaque endroit, les chiffres bleus indiquant la profondeur de l'eau au-dessous de ce niveau, et les chiffres jaunes l'élévation du lit de la mer au-dessus.

Sections.

Elles sont dessinées sur une échelle de 400 pieds horizontalement et de 20 pieds verticalement à la ligne.

La ligne convenue pour tous les niveaux indiqués sur la carte et pour les profils est de 50 pieds au-dessous des eaux basses des marées du printemps dans la Baie de Fundy.

Les profils montrent la nature des excavations à faire, selon les forages pratiqués au moyen de barres de fer pourvues de mèches et de tarières. La couche de roc de la surface n'a pu être aussi déterminée qu'approximativement, vu qu'il est parfaitement possible que les outils de forage aient parfois porté sur des cailloux et non sur le roc sclide.

Description générale de l'Isthme

L'Isthme s'étend vers l'ouest de la Baie de Fundy à la Baie Verte et sa longueur en ligne droite à travers la partie la plus étroite est de 15¼ milles : il est borné vers le nord par les côteaux qui s'étendent de Sackville à la tête de la rivière Gaspereau, au lac Lowther et vers le sud par ceux qui vont de Amherst à la rivière Tidnish ; sa largeur, sur la Baie de Fundy, de Sackville à Amherst est de 9 milles et de 4⅓ milles sur la Baie Verte de Port Elgin près de l'embouchure de la Gaspéreau à la Tidnish.

La partie orientale de ce pays est surtout couverte de côteaux qui atteignent leur point culminant à au Mont Uniacke, d'où ils descendent vers le nord jusqu'à la Gaspereau ; au sud jusqu'à la Tidnish, à l'est jusqu'à la Baie Verte et à l'ouest jusqu'aux fondrières et aux lacs Cumberland. Du sommet de cette montagne, la vue s'étend sur toute la baie à l'est jusqu'aux détroits de Northumberland et à l'île du Prince-Edouard et à travers les terres basses de l'ouest jusqu'à Amherst et le Mont Whatley sur le bassin Cumberland.

La partie occidentale est coupée par d'immenses fondrières, des marais et des lacs nombreux dans les vallées des cours d'eau qui se déchargent dans la Baie de Fundy ; les vallées sont séparées les unes des autres par des terres plus élevées ; c'est sur la plus haute que passe le chemin de la malle du Fort Cumberland au village de la Baie Verte ; son sommet domine les terres basse des deux côtés.

En général, les élévations qui séparent les eaux qui coulent dans le golfe de celles qui se versent dans la Baie de Fundy courent du nord au sud et s'étendent sur une largeur d'environ 9 milles et demi à partir des côtes de la Baie Verte.

Rivières

Les principales rivières qui se jettent dans la Baie Verte, sont la Gaspereau sur le côté nord et la Tidnish au sud ; la marée se fait sentir dans la première jusqu'à une distance de

deux milles et quart ou jusqu'à la chaussée du moulin Turner, et dans la seconde jusqu'à la chaussée du moulin Doyle, distance de deux tiers de mille. Avant la construction de cette chaussée la marée montait à environ un mille et demi plus haut.

Celles qui se jettent dans le bassin Cumberland, sont les rivières Hébert, Macan et Napan, à quelques sept milles au-dessus de Amherst, et les rivières La Planche, Missisguash, Au Lac et Tintamarre entre Amherst et Sackville.

Les trois premières n'ont pas été explorées, n'étant pas sur l'isthme. Les embouchures des rivières La Planche et Missisguash, sont à trois milles et demi en bas de Amherst et sont si rapprochées l'une de l'autre qu'elles finiront par confondre leurs embouchures ; quant aux rivières Au Lac et Tintamarre, elles ont leurs embouchures à un mille et trois-quarts au nord-ouest du fort Cumberland ou à trois milles en bas de Sackville, et sont près l'une de l'autre.

On a empêché les marées de remonter les rivières La Planche et Au Lac, au moyen de chaussées, avec des écluses pour la marée ; mais avant leur construction, les marées remontaient la rivière Au Lac, jusqu'à environ sept milles et la La Planche huit milles ou plus vers le moulin de McLellan et lac Long. Elles se font sentir dans la Missisguash jusqu'aux fondrières et aux lacs de l'île Noire, distance de plus de sept milles, et la Tintamarre jusqu'à Gravelly et le lac Long, environ sept milles au-dessus de Sackville. Les marées peuvent remonter les deux dernières rivières sans rencontrer d'obstacles jusqu'à leur dernière limite, et l'on a creusé de nouveaux chenaux pour qu'elles aillent encore plus loin, afin que les dépôts de vase de la Baie de Fundy forment des terrains d'alluvion dans les lacs peu profonds et dans les fondrières et les marais voisins.

Marais, fondrières, levées, etc.

La surface des marais et des fondrières autour du bassin de Cumberland est de un à trois pieds plus basse que la hauteur moyenne des marées du printemps de la Baie de Fundy et cela à plus de sept milles dans l'intérieur ; la hauteur moyenne de la marée, dont il est ici question, est de 89.77 pied au-dessus de la donnée adoptée pour tous les niveaux, comme on l'a déjà expliqué. Les premiers colons jugèrent qu'il était nécessaire d'exclure l'eau de la mer de ces terres basses, au moyen de levées construites près des berges de la baie et le long de tous les cours d'eau où la marée se faisait sentir. Ces levées s'étendent à plusieurs milles dans l'intérieur des terres, et entourent maintenant d'immenses étendues de terre d'alluvion, propre à faire des prairies ; les parties qui ne sont pas protégées par des levées sont couvertes d'herbes inutiles et ne produisent rien. L'étendue de ces levées le long des différents cours d'eau est indiquée sur la carte.

Au-delà des marais indiqués, les terres basses sont généralement humides et ne sont que des fondrières, surtout près des lacs. Dans la vallée de la Missisguash, ces fondrières commencent à cinq milles de la source de cette rivière et s'étendent à sept milles ou plus en remontant ; elles sont formées de matières végétales en décomposition saturées d'eau et couvertes de mousse ou d'herbes sauvages mesurant de quatre à huit pieds d'épaisseur. La croûte de terre grasse à demi liquide repose sur de la glaise ou sur du sable mêlé avec de la glaise très-solide, tandis que d'un autre côté une première couche de terre grasse fort dure ressemblant à la tourbe se trouve au-dessous du premier lit de glaise et de sable, à une profondeur de trente à vingt-quatre pieds au-dessous de la surface de la fondrière. Cette couche de la nature de la tourbe qui repose principalement sur du sable blanc très-compacte, a été aussi découverte dessous le sol des marais indiqués à une profondeur variant entre quinze et vingt-cinq pieds au-dessous de leur surface : elle paraît s'étendre sur une distance d'environ neuf milles de la Baie de Fundy vers l'est et atteindre une épaisseur de un à trois pieds, comme cela est indiqué par la section de la ligne Missisquash. Ce même genre de tourbe et ce sol de dessous se laissent voir sur les bords du bassin de Cumberland, où l'on trouve des souches de pin et de bouleau enfouies dans un sol semblable près de l'embouchure de Sharp's Creek, de la rivière La Planche et du Cumberland Creek, à marée basse ; tout cela nous porte à croire à l'hypothèse déjà faite par le professeur Dawson, dans sa géologie de l'Acadie, que les marais de Cumberland reposent sur un ancien plateau et que ou le sol s'est abaissé ou que les marées ont augmenté en hauteur.

Côteaux.

Au sud de la rivière La Planche, les élévations sont connues sous le nom Côteaux Amherst; la vallée de ce cours d'eau est séparée de la Missisguash par le côteau du fort Lawrence, les hauteurs entre la vallée de cette dernière et celle de la rivière Au Lac s'appellent le côteaux du fort Cumberland ou de Pont-à-Buot. La vallée de l'Au Lac est séparée de celle de la Tintamarre en partie par l'île de Cole près du chemin de la malle poste de Sackville à la station du chemin de fer Au Lac, et en partie surtout par ce que l'on nomme côteaux Jolicœur.

Ces côtaaux, ceux de Sackville, et ceux qui entourent la Baie Verte sont, pour la plupart, colonisés.

Routes explorées.

Plusieurs lignes ont été étudiées pour le canal projeté à travers l'isthme, et l'on a fait des sondages dans les baies aux deux extrémités afin de déterminer les points les plus avantageux relativement aux terrains les plus bas, la nature et la qualité des matériaux à extraire, les termini convenables dans le golfe et sur la Baie de Fundy, et l'approvisionnement d'eau.

Voici une description de chaque ligne :

La ligne de Sharp's Creek commence à son terminus occidental au bassin de Cumberland, à une distance d'un mille et quart en bas de l'embouchure de Sharp's Creek, au niveau ordinaire des marées basses d'où elle va frapper la côte entre la rivière LaPlanche et Sharp's Creek à trois quarts de mille en bas de l'embouchure de ce dernier; de là, avec les courbes nécessaires elle traverse les marais à l'est entre le côteau Amherst et la rivière LaPlanche, coupe le chemin de la poste, le chemin de fer Intercolonial, le chemin Eddy à environ un demi-mille au nord d'Amherst et continue de là en ligne droite traversant plusieurs fois le dernier cours nommé, jusqu'à ce qu'elle se soude avec la ligne LaPlanche de huit et seize milles de la station Zéro sur la côte; elle suit ensuite la ligne LaPlanche vers Tidinsh et la Baie Verte.

La hauteur du lit du bassin de Cumberland au terminus de la Baie de Fundy, aux eaux les plus basses, varie entre cinquante et soixante-deux et quatre-vingt-huit au-dessus des plans de niveau; la hauteur des marais sur cette ligne au point où elle coupe la LaPlanche est de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quatre au-dessous des mêmes plans. Les niveaux du reste de la ligne de Sharp's Creek sont donnés dans la description de la ligne LaPlanche.

La ligne LaPlanche.

Le terminus occidental de cette ligne s'étend de la côte en bas de l'embouchure de la LaPlanche jusqu'à la ligne des eaux basses ordinaires du bassin de Cumberland vers l'ouest, sur une distance de 3,700 pieds. A l'est à partir de la côte, et au sud du côteau du Fort Lawrence, la ligne traverse le chemin de fer Intercolonial et le chemin de la poste à deux milles d'Amherst, et ensuite le chemin Eddy; ensuite elle suit une faible courbe le long du côté sud de la Pointe Noire et de la Pointe au Renard, et traverse la décharge de lac Long et entre dans la rivière LaPlanche; ensuite passant à environ trois quarts de mille au sud de ce lac et dans une direction nord-est elle gravit les hauteurs qui séparent les eaux de la LaPlanche de celles de la Tidnish, et ensuite partant plus à l'est, elle descend dans la vallée de cette dernière jusqu'au pont Tidnish, et ensuite la côté sud-est de Tidnish Head, à un quart de mille de ce point; ensuite la ligne vient finir dans la baie Verte à une profondeur de seize pieds au p us basses eaux.

Les hauteurs sur cette ligne et les autres qui seront décrites sont toutes indiquées d'après la même échelle que celle de Sharp's Creek, et en pieds; les distances sont comptées de la station Zéro à l'extrémité occidentale de chaque ligne et sont mesurés par chaînes de cent pieds.

Niveaux et distances sur la ligne LaPlanche.

Le lit du terminus dans le bassin de Cumberland, à marée très-basse, varie entre quarante-sept, scixante-douze cinquante et quatre-vingts-sept pieds sur une distance de vingt-sept chaînes à partir de la station Zéro; puis à l'est, l'élévation du marais et des fondrières

jusqu'au point où le lac Long s'étend, à 300 chaînes est de quatre-vingt-neuf à quatre-vingt-cinq pieds, et de là à la rencontre de la ligne de Sharp's Creek à 400 chaînes, elle est de 94 à 120 pieds.

De ce point d'intersection, au niveau le plus élevé à 510 chaînes, la hauteur du terrain s'élève jusqu'à 130 pieds; ensuite elle s'abaisse à 81 pieds à 650 chaînes; de là, à l'intersection de la ligne au lac à 720 chaînes, elle varie de 81 à 111 pieds.

Du point d'intersection au pont Tidnish à 795 chaînes, le terrain est très-accidenté et les niveaux varient entre 111 à 75 pieds; de là, ou à partir de la côte le long du terminus oriental de la ligne jusqu'à une profondeur de seize pieds aux plus basses marées dans la baie Verte, la hauteur du lit de la baie est de soixante-et-un à quarante-neuf pieds à une distance de 1,000 chaînes du terminus occidental de la ligne à la station Zéro, sur les bords du bassin de Cumberland.

A partir de la rencontre de la ligne La Planche avec la ligne Au Lac, les distances sont indiquées à partir de la station Zéro de la dernière ligne jusqu'à la fin de son terminus oriental dans la Baie Verte et sont 88 pieds et demi plus grandes que celles indiquées plus haut.

La ligne Missisguash.

Le terminus occidental de cette ligne sur les bords du bassin de Cumberland est à environ un quart de mille en bas de l'embouchure de l'Au Lac et correspond à celui de la ligne Au Lac; de là, la ligne Missiquash court vers le sud-est à travers le marais du côté de la base des hauteurs du Fort Cumberland à leur extrémité occidentale où elle coupe le chemin de fer Intercolonial; de là inclinant à l'ouest, elle coupe le chemin postal et le chemin du Mont Whatley et monte la vallée de la Missiquash qu'elle suit jusqu'à ce qu'elle se réunisse avec la ligne Au Lac qu'elle suit ensuite *viâ* Tidnish Head jusqu'à son terminus en eau profonde dans la baie Verte.

Niveaux et distances de la ligne Missisguash.

Les niveaux et les distances du terminus occidental du côté de la mer étant les mêmes que sur la ligne Au Lac, seront donnés dans la description de cette ligne. La hauteur des marais de Missiquash, et des fondrières à partir du bassin de Cumberland jusqu'à la rencontre de la ligne Au Lac à $614\frac{2}{10}$ chaînes de la station de Zéro, varie de quatre-vingt-dix à cent pieds au-dessus des plans de niveau. A partir de ce point de réunion jusqu'à Tidnish Head et le long du terminus oriental dans la baie Verte, à 996 chaînes de la station Zéro, les niveaux sont les mêmes que sur la ligne Au Lac.

La ligne Au Lac viâ Tidnish.

Le terminus occidental de cette ligne de la station Zéro $\frac{1}{4}$ de mille en bas de l'embouchure de l'Au Lac, jusqu'à une profondeur de seize pieds aux plus basses eaux dans la Baie de Fundy, se dirige vers l'ouest; de là ou à partir de la station Zéro qui se trouve sur la côte, la ligne monte la vallée de l'Au Lac entre la rive sud de cette rivière et la base du côteau du Fort Cumberland du côté du nord-est; elle traverse l'Intercolonial et le chemin postal entre Sackville et Amherst à environ 700 pieds au sud de la station du chemin de fer Au Lac et coupe trois chemins de traverse à partir du côteau de Cumberland, du côteau de Jolicœur et du haut Sackville; elle coupe aussi la rivière Au Lac à l'est et à l'ouest du dernier de ces chemins de traverse qui conduit à la tête du lac Jolicœur, de là inclinant au sud-est, elle traverse le chemin postal entre le Fort Cumberland et la Baie Verte à une distance de $8\frac{1}{2}$ milles; d'où elle passe sur et au-dessus des lacs et des fondrières à la tête de la ligne Missiquash à $11\frac{6}{10}$ milles de la station Zéro et à $\frac{1}{4}$ de mille de Goose Lake (*Lac aux Outardes*); de là on peut suivre deux directions, l'une vers le sud-est et l'autre plus à l'est jusqu'à $15\frac{6}{10}$ milles vers la rivière Tidnish. En supposant que l'on choisisse de cette dernière, la ligne portant en face de Goose Lake va vers l'est jusqu'au treizième mille à 694 chaînes de la station Zéro après quoi elle se dirige vers le sud-ouest jusqu'au point culminant à $787\frac{1}{2}$ chaînes ou à $14\frac{9}{10}$ mille;

de là inclinant vers la vallée de la Tidnish elle se réunit à la ligne de La Planche à 807⅓ chaînes, elle va ensuite vers le nord-est au Pont Tidnish et vers la tête de la Tidnish, d'où elle se dirige vers l'est pour aboutir à la Baie Verte à une profondeur de seize pieds aux plus basses eaux et à une distance de près de $20\frac{6}{10}$ milles de la station Zéro sur les bords de la Baie de Fundy.

Niveaux et distances sur la ligne Au Lac viâ Tidnish.

Au terminus occidental du côté de la mer, le bassin de Cumberland est de 31 à 89 pieds au-dessus du plan de niveau et la distance du point Zéro sur la côte est de 4,500 pieds sur une distance de 400 chaînes ou en allant vers la route qui conduit de Roy's Corner à la tête du lac Jolicœur ; près du chemin postal de la Baie Verte à 448 chaînes, les niveaux du terrain s'élèvent à 110 pieds et s'abaissent ensuite à 96 pieds vers la frontière de la Province, à 506 chaînes ; de là jusqu'au point de rencontre de la ligne Missiquash à $613\frac{2}{10}$ chaînes, ils varient entre 96 et 99 pieds ; ensuite le terrain s'élève graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne une hauteur de 113 pieds à une distance de 685 chaînes ; de là descendant vers la vallée de l'affluent nord-ouest de la Tidnish, l'élévation tombe à 99 pieds à 715 chaînes et s'élève à 116 au point culminant ou à 787½ chaînes ; de là, à la rencontre de la ligne La Planche à 807½ chaînes, le niveau varie entre 116 et 106 pieds.

A partir de l'intersection des lignes Au Lac et La Planche au pont de Tidnish à 882 chaînes, le terrain est très-accidenté et le niveau varie entre 111 et 75 pieds ; de là, à la tête de Tidnish à 995 chaînes il varie de 73 à 104 pieds, à 75 pieds plus loin, la ligne finit à la Baie Verte à 1,087 chaînes dans 16 pieds d'eau, aux marées les plus basses et le niveau du lit de la baie varie de 71 à 49 au-dessus du plan de niveau.

La ligne Au Lac viâ le village de la Baie Verte.

Cette ligne a déjà été décrite depuis la Baie de Fundy jusqu'à l'intersection du chemin postal de la baie Verte à 448 chaînes du point Zéro ; elle suit ensuite une courbe autour du côteau Jolicœur vers l'est, et autour de la base de Hall's Hill en gagnant le nord-est, et passant à travers la tête des fondrières de Missiquash près de la frontière provinciale jusqu'au point 627 ; alors elle traverse le chemin postal de la baie Verte une seconde fois à 632 chaînes ou à 5 chaînes à l'est du pont du portage ; de là suivant le ravin de Missiquash, elle atteint son point le plus élevé à 691 chaînes ou à 23 chaînes au-dessus du moulin de Rufus Oulton, d'où elle continue vers le nord-est jusqu'à l'affluent occidental du ruisseau de la Baie Verte à 730 chaînes et à ½ mille au nord du chemin postal en partant du Fort Cumberland ; de là, la ligne se dirige vers l'est jusqu'à ce qu'elle atteigne le chemin Cobourg à 801 chaînes ; de là, passant entre les églises méthodiste et épiscopalienne du village de la baie Verte, dans la direction du sud-est, la ligne arrive à Dank's Point à 900 chaînes et finit dans une profondeur de 16 pieds d'eau, à plus basses marées, dans la baie Verte, à 1,000 chaînes de la baie de Fundy.

Niveaux et distances sur la ligne Au Lac viâ le village de la Baie Verte.

De 450 chaînes de l'intersection du chemin postal de la Baie Verte jusqu'à 475 chaînes sur la fondrière de la Missisquash, les niveaux varient de 104 à 110 et 97 pieds, de 475 à 628 chaînes, à la tête de la fondrière de Missisquash, près du pont du Portage, sur le chemin postal de la Baie Verte, le terrain est très-inégal et les niveaux varient de 93 à 112 pieds ; de 628 chaînes au point culminant jusqu'à 691 chaînes et 800 pieds au nord du chemin postal, les niveaux varient de 98 à 160 pieds ; du point culminant jusqu'à 733 chaînes dans la vallée du bras ouest du ruisseau de la Baie Verte, le niveau baisse de 160 à 105 pieds ; de 733 chaînes jusqu'à l'intersecsion inférieure du bras ouest du ruisseau de la Baie Verte, à 787 chaînes, les niveaux varient de 105 à 119 sur une distance de 10 chaînes, et de là jusqu'à 81 au ruisseau. De 787 chaînes jusqu'à la Pointe Dank, à 900 chaînes, les niveaux varient de 82 à 72 pieds ; de là, à une profondeur de 16 pieds d'eau au niveau minimum dans la Baie Verte, le long du terminus est de la ligne qui se termine à 1,090 chaînes de la station Zéro, les niveaux varient de 71 à 49 pieds au-dessus du plan de comparaison.

Ligne Tintamarre.

La ligne à son terminus occidental suit le chenal de la rivière Tintamarre, en se dirigeant vers le sud-ouest jusqu'à son point de jonction avec la rivière Au Lac ; de là elle se prolonge le long de l'embouchure commune des deux cours d'eau dans le bassin de Cumberland. La largeur du chenal de Tintamarre, aux plus basses eaux, est de 200 à 400 pieds jusqu'à la jonction de la rivière Au Lac, d'où elle s'élargit jusqu'à 700 pieds, à sa décharge dans le bassin de Cumberland.

A partir de la côte orientale de la Tintamarre ou du point Zéro, la ligne se dirige directement vers l'est pour couper le chemin de fer Intercolonial, le chemin postal voisin et deux chemins de traverse allant du chemin de la Baie Verte au chemin Jolicœur, et se termine à 384 chaînes où elle rencontre la ligne Au Lac à peu de distance en bas de la route qui conduit à la tête du lac Jolicœur.

Les 220 chaînes sont sur le marais Tintamarre au nord de la rivière Au Lac ; le reste de la ligne se trouve dans la vallée de l'Au Lac, entre le fort Cumberland et le côteau Jolicœur où elle coupe le ruisseau La Courve, en partant du lac et du marais Jolicœur, et aussi en plusieurs endroits le bras principal de la rivière Au Lac.

A 384 chaînes, la ligne Tintamarre suit celle de la Au Lac, jusqu'au village de la Baie Verte ou à Tidnish.

Niveau sur la ligne Tintamarre.

La profondeur de l'eau dans le chenal des rivières Tintamarre et Au Lac, varie de 6 à 18 pieds, aux plus basses eaux, dans le bassin Cumberland. Du point Zéro sur la côte de la jonction de la ligne Au Lac, la hauteur du terrain est de 20 à 22 pieds.

La Baie de Fundy.

Suivant les indications pour les marins publiées en 1866, " les navires naviguant dans la " Baie de Fundy, ont presque sans cesse à traverser un atmosphère constamment remplie de " brouillards épais, les marées montant rapidement sur les rochers et les récifs dont elle est " hérissée ; il est difficile d'y trouver des mouillages à cause de la profondeur ; de tell efaçon " que, dans ces circonstances l'attention la plus soutenue est nécessaire pour prévenir les con- " séquences désastreuses que doit entraîner un manque de connaissances et de précautions."

De St. Jean à l'entrée de la rivière Au Lac, sur le bassin de Cumberland, la baie s'étend vers le nord-est, et son étendue totale en droite ligne est d'environ 100 milles ; sa largeur de St. Jean à l'entrée de Digby est de près de 41 milles.

Au cap Chignecto à la jonction du chenal de Chignecto, et de la branche conduisant à l'est au bassin de Minas, ou à 55 milles au-dessus de St. Jean, la largeur entière de la baie est de 30 milles, l'entrée du chenal de Chignecto étant à 15½ milles du Cap à la côte nord. La profondeur de l'eau à partir de St. Jean, jusqu'à ce chenal varie de 50 à 20 brasses, et le courant coule avec une vitesse de 1 nœud et demi par heure.

Au cap Enragé, sur le côté nord de la baie, à 70 milles au-dessus de St. Jean, la largeur du canal Chignecto d'une rive à l'autre est de 5 mille et demie, et la profondeur de l'eau varie de 20 à 30 brasses et le courant de 1½ à 2 nœuds à l'heure.

Du cap Enragé à l'île Grindstone, sur le côté occidental de la décharge commune des rivières Péticodiac et Memramcook, à une distance de 12 milles et demi plus loin à l'ouest la profondeur de l'eau au milieu du détroit, est de 20 à 6 brasses et la largeur en travers du nord au sud est d'environ 6 milles.

De l'île Grindstone en travers à l'embouchure des rivières nommées en dernier lieu au cap Maringouin à 3¾ milles plus haut, la profondeur est de 5 à 6 brasses.

La rapidité du courant, du cap Enragé à ce dernier point, est de 2 à 3 nœuds, excepté à la hauteur de l'île Grindstone, où il va de 2 à 4 nœuds à l'heure.

Au cap Maringouin, à 85 milles au-dessus de St. Jean, le chenal de Chignecto se divise en deux bras, l'un se dirigeant vers le nord en remontant la rivière Péticodiac et l'autre vers

le nord-est du bassin de Cumberland ; le premier à 1½ mille de largeur et est profond de 5 à 12 brasses vis-à-vis Boss Point et le courant est de quatre nœuds à l'heure.

Du cap Maringouin à Woody Point, à 97 milles de St. Jean, la profondeur de l'eau varie de 5 à 3 brasses ; la largeur du chenal navigable est de 1½ à 1⅓ mille et le courant de 4 à 5 nœuds.

De Woody Point à l'embouchure de la rivière Au Lac, à 100 milles le chenal à une largeur d'environ ¼ de mille et une profondeur de 5 à 2½ brasses.

A partir de là, en gagnant le bassin Cumberland, vers Sharp's Creek, la distance est de 4½ milles et la profondeur devient presque nulle aux marées les plus basses, ce qui est environ 3 pieds au-dessous du niveau ordinaire ; les profondeurs qu'on vient de mentionner sont mesurées d'après les dernières ou aux eaux basses des marées ordinaires du printemps ; les distances sont indiquées en milles.

Mouillage, Baie de Fundy.

Voir les indications aux marins, publiées par l'amirauté en 1866-67.

"On peut trouver des mouillages pour peu de temps, dans un temps assez calme le long de toute la côte entre le cap Spencer, à 10 milles au S.-E. de St. Jean et du cap Ste. Marie, sur la pointe sud de la rivière Shepody, à l'ouest de l'île Grindstone."

Il y a un mouillage dans 4 pieds d'eau au nord de l'île Grindstone entre ses côtes et l'embouchure de la Shepody, sur le côté ouest du Petitco, mais il est quelque peu d'un accès difficile et le fond n'est pas bon. Il y a un autre mouillage au N.-E. de l'île, lequel sert souvent dans environ 3 brasses, à un petit ½ mille de distance N.-E. E. de sa pointe orientale.

Du côté de l'est, de Pick point, à 2 milles N.E. du cap Maringouin à Woody point, sur le côté nord du chenal qui conduit au bassin de Cumberland, les vaisseaux peuvent mouiller partout excepté pendant les forts vents d'ouest ce qui arrive souvent avec le baissant qui atteint une vitesse de 4 à 5 nœuds à l'heure et rend la mer très-désagréable.

"Les deux bras du chenal de Chignecto, sont remplis de grands bancs de sable mouvant et de vase, qui deviennent à sec à marée basse et rendent nécessaire la présence d'un pilote attentif."

Les vents.

"Les vents prédominants sur toute la côte de la Nouvelle-Ecosse soufflent de O. S.O. au S. O. aussi régulièrement que les vents alisés, excepté pendant les mois d'été, alors ils viennent plus du sud, presque tous accompagnés de brouillards que le vent du nord-ouest disperse." (Voir les indications aux marins publiées en 1866.)

Renseignements spéciaux sur la Baie de Fundy.

Le lit du chenal de Woody Point en remontant est de 1 à 2 pieds plus profond en avril, mai et juin que de juin à novembre.

La navigation s'ouvre vers le 1er avril ; elle se ferme entre le 15 novembre et le 1er décembre pour les navires et vers Noël pour le cabotage. Entre 1855 et 1857 la navigation s'est ouverte le 18 avril ; il y avait alors un vaisseau pris dans les glaces entre le cap Enragé et les Joggings ; cela peut arriver une fois en dix ans. On a vu des glaçons flottants le 7 mai, mais cela peut arriver une fois par 70 ans.

Les vents qui prédominent pendant la saison de navigation soufflent du S. O. à l'O., et en avril et octobre, ils soufflent du nord-est, après les équinoxes ; en novembre ils viennent du N. N. E. et de l'O. mais surtout de l'O.

Les mois les plus calmes sont la dernière partie de mai, juin et juillet ; les plus mauvais à cause des vents sont la seconde partie de septembre, octobre et novembre.

Baie Verte.

Ce qui suit est extrait du "Pilote du St. Laurent" publié par ordre de l'Amirauté :

" La Baie Verte a 9 milles de largeur à son entrée de la Pointe des Sauvages à l'extrémité sud du promontoire appelée cap Tourmentine dans le Nouveau-Brunswick, à la Head Cold Spring dans la Nouvelle-Ecosse, mais se resserre à 2 milles et demi près de sa tête. Elle a une profondeur de 11 milles et sépare la Province du Nouveau-Brunswick de celle de la Nouvelle-Ecosse, la frontière se prolongeant à travers l'isthme de la tête de la Baie Verte au bassin de Cumberland.

La Baie Verte est complètement ouverte aux vents d'est et est très peu profonde près de sa tête, où des bancs de vase et des joncs deviennent à sec, à une distance de ¾ de milles de la côte. C'est par erreur qu'on la disait autrefois sans danger ayant un fond de vase qui allait en augmentant et formant des bancs jusqu'à la côte. Les études de l'amirauté l'ont privée en partie de cette réputation, par la découverte des dangereux récifs suivants qui se trouvent directement dans la voie des vaisseaux qui entrent dans la baie."

En partant du sud-ouest, à travers l'entrée de la baie, les récifs sont le récif Spear, ayant un rocher dix pieds hors de l'eau, près de son extrémité est; le récif Heart qui se trouve à environ un mille O. N. O. du récif Spear et au S. O. à 1¼ mille du cap Spear dans 9 pieds d'eau et se trouve à 15 pieds de la côte, le récif St. Laurent, de roc et de sable, à 16 pieds hors de l'eau, est long d'environ ¾ de mille et large de moitié de cette distance; ce récif se dresse du côté est et il y a tout auprès 4 brasses et quart; le roc Aggermore à 18 pieds hors de l'eau et situé N. E. ½ E. 2¾ de milles de Cold Spring Head, est comme le récif St. Laurent, un des points les moins profonds d'un immense banc de rochers, légèrement couvert de boue et de sable et qui s'étend à partir du cap St. Laurent et de l'île Ephraim du côté du S. E. de façon à laisser un chenal profond, environ 2 milles, entre lui et Cold Spring Head.

A marée basse, on ne peut compter sûrement sur plus de 3 brasses entre le rocher Aggermore et le récif St. Laurent, ou entre ce dernier et les côtes Ephraim qui s'étendent à partir de la côte nord.

Entre les pointes Boss et Jackson il y a un récif dangereux appelé "Boss's sandspit" à ¾ de mille de la côte sud à 3¼ milles du nord-ouest de Cold Spring Head. Cet écueil se découvre jusqu'à son contour et est si à pic qu'il y a 17 pieds d'eau tout près de son extrémité extérieur.

La profondeur de l'eau entre ces récifs varie de 3¾ à 6 et à 3¼ brasses; à partir de la pointe Jackson à mi-chemin vers Tidnish elle diminue jusqu'à 3¾ brasses. En remontant la baie il y a deux rochers dans 3 et 5 pieds d'eau à une distance de ½ et ¾ de mille N.-N.-E. ½ E. de Tidnish Head; la profondeur de l'eau a environ 1¼ mille au nord de la côte est de 2 brasses; de là elle diminue graduellement vers le fond de la baie.

Renseignements spéciaux relativement à la Baie Verte.

La navigation s'ouvre quelquefois le 1er mars, mais généralement le 1er avril et ferme vers le 30 novembre.

Les vents qui prédominent sont ceux du S.-O. au printemps, du S. au S.-O. en été et du N.-O. en automne. Les vents d'est soufflent souvent; les vents qui rendent la mer la plus grosse soufflent de l'E. et du S.-E.

Il y a moins d'eau dans la baie qu'il y a 30 ans; entre les pointes Jackson et Weeks, le fond était de glaise et est maintenant couvert d'une couche de sable épaisse d'un pied; un des plus mauvais endroits à cause du sable se trouve à un mille de la pointe Weeks. Vers l'entrée de la Tidnish, il y a des huitres et

DÉCHARGES D'EAU DOUCE VENANT DES RIVIÈRES ET DES LACS.

Le volume d'eau douce écoulé par ces cours d'eau a été mesuré au mois d'août 1870, après une longue suite de journées de chaleur et peut être regardé comme le plus bas; il est comme suit:—

	Pieds cubes. par section.
Gaspereau	9.23
Tidnish	10.11
Tintamarre	24.17
Au Lac (presque desséchée)	0.00
Missiquash	11.30
La Planche	11.54
Total par seconde	66.35

égal à 3,981 pieds cubes par minute.

Le niveau général de la surface de l'eau des rivières et des lacs qu'on pourrait utiliser pour fournir de l'eau à un canal qui traverserait l'isthme, est à peine au-dessus du niveau des plus hautes marées du printemps de la baie de Fundy; le lac Square ou du lac Lowther à la tête de la Gaspereau, est d'environ 50 pieds au-dessus de ce niveau; sa profondeur est d'environ 14 pieds et couvre une étendue d'environ un demi mille carré.

La quantité d'eau que l'on pourrait obtenir dans ces circonstances pour la navigation, d'une ou l'autre de ces sources, est si peu considérable, eu égard à ce qui serait nécessaire, et serait si tôt épuissée que le parti qu'on en pourrait tiré ne justifierait pas les dépenses qu'il faudrait faire pour l'avoir.

VARIATIONS DES MARÉES.

La Baie de Fundy et la Baie Verte.

Nous avons noté les variations de la marée toutes les cinq minutes chaque jour dans les deux baies, excepté lorsque des orages ou autres obstacles nous en empêchaient, au moyen de jauges divisées en pieds et en dixièmes à partir du niveau de la marée basse en remontant les jauges de la Baie de Fundy ont été placées près de l'embouchure de la rivière Au Lac; les jauges de la Baie Verte au pont Tidnish à un mille et quart de son embouchure, et la baie de Fundy le registre de la marée a été tenu depuis le 13 août 1870 au 21 janvier 1871, époque à laquelle les jauges furent brisées par les glaçons flottant; dans la Baie Verte il a été tenu depuis le 10 août 1870 au 1er juin 1871. Suivant ces registres et autres observations les variations de la marée qui peuvent affecter la possibilité de construction d'un canal, peuvent être énumérées comme suit:—

Baie de Fundy, observations sur les marées.

13 août 1870 au 11 janvier 1871.

	Hauteur au-dessus du plan de niveau. Pieds.
Marée haute avec le grand flot de la marée, octobre 1869	100·00
Elevation maximum de la marée observée pendant l'exploration, 25 octobre 1870	96·00
Maximum de la hauteur moyenne de la marée haute, en prenant la plus haute marée de printemps dans chaque mois	94·08
Hauteur moyenne de la haute mer, en prenant la moyenne de la haute mer de chaque jour et de chaque mois	89·77
Minimum de la moyenne de la haute marée, prenant la plus basse marée de chaque mois	85·71
Maximum de la moyenne de la marée basse, en prenant sa plus grande hauteur chaque mois	57·13

	Hauteur au-dessus du plan de niveau. Pieds.
Minimum de la moyenne de la marée basse, prenant la plus basse marée de chaque mois	48·26
Basse mer ordinaire des marées du printemps	50·00
Extrême	47·20

	Pieds.
Marées du printemps, hauteur—suivant Bayfield	45·25
Petites marées	38 00

N.B.—Marée haute, Baie de Fundy, reste stationnaire de 15 à 20 minutes.

Baie Verte, observations sur les marées.

Du 11 août 1870 au 1er juin 1871.

	Pieds.
Elévation maximum de la marée observée avant l'exploration	77.60
Plus haute marée remarquée le 29 décembre 1870	77·37
Maximum moyen des hautes eaux, en prenant la plus haute marée de chaque mois	75·75
Moyenne de la hauteur de l'eau, en prenant la moyenne de la marée haute de chaque jour de chaque mois	73·93
Minimum moyen des hautes eaux, en prenant la plus basse marée de chaque mois	72·15
Maximum moyen des eaux basses, en prenant la moyenne des eaux basses de chaque mois	70·66
Hauteur moyenne des eaux basses, en prenant le hauteur moyenne de la marée de chaque mois, ou des basses marées ordinaires	69·28
Minimum moyen des eaux basses, en prenant la plus basse marée de chaque mois	67·85
Marée la plus basse remarquée le 30 septembre 1870	66·87
Marée la plus basse d'après les renseignements puisés sur les lieux—les sondages de la baie Verte sont reportés sur cette ligne	65·57

	Pieds.
Hauteur des plus fortes marées du printemps, ou plus forte variation et la marée la plus basse	10 50
Différence entre la marée la plus basse remarquée et le maximum moyen des marées du printemps	8·38
Marées du printemps, hauteur suivant Bayfield	9·00
Petites marées	5·00

COMPARAISON des variations des marées à la Baie de Fundy et à la Baie Verte, indiquant la différence de hauteur entre les deux baies, à marée haute et à marée basse, relativement à la question des écluses.

Marées hautes.	Au-dessus du Datum.		Hauteur Baie de Fundy au-dessus de la Baie Verte.
	Baie de Fundy.	Baie Verte.	
Marées les plus hautes connues	100·00	77·60	22·40
Marées les plus hautes remarquées pendant l'exploration	96·00	77·37	18·63
Maximum des marées hautes	94·08	75·75	18·33
Moyenne do do	89·77	73·93	15·84
Minimum do do	85·71	72·15	13·56
Marées basses.			**Hauteur Baie Verte au-dessus de la Baie de Fundy**
Marées les plus basses sur les renseignements du pays	47·20	65·57	18·37
do remarquées pendant l'exploration	47·20	66·87	19·67
Maximum des marées basses	57·13	70·66	13·53
Moyenne do do	52·90	69·28	16·38
Minimum do do	48·26	67·85	19·59

Tous autres détails relativement au montant et au baissant, se trouvent dans le sommaire annexé à ce rapport, pages 39 et 40, et au registre des marées.

AOÛT 1870 À JANVIER 1871.—Durée la plus longue de la hauteur la moins forte des marées hautes après des observations de 4½ mois.

Date.	Pieds au-dessus du Datum.	Durée du temps pendant lequel l'eau est restée au-dessus de la hauteur de 85 pds. au-dessus du datum.
13 août 1870	90·4	2·38
14 do	90·2	2·36
15 do	88·9	2·25
16 do	88·4	2·15
17 do	87·5	1·55
18 do	87·7	2·0
19 do	85·6	1·0
20 do	85·0	0·0
21 do	85·0	0·0
22 do	85·5	1·5
23 do	86·0	1·30
24 do	86·5	1·35
25 do	88·2	2·10
26 do	89·7	2·30
27 do	90·9	2·40
28 do	91·5	2·55
29 do	92·5	3·5

Hauteur des plus fortes marées du printemps, remarquées entre la plus haute marée et la plus basse	48·80
Différence entre la marée la moins haute et le maximum moyen des marées du printemps	46·88
Grandes marées—hauteur suivant Bayfield	45·25
Petites marées	38·00

Différence d'heures entre la mer haute et la marée basse à la Baie Verte, et les lacs St. Jean et Cumberland.

Suivant les calculs la différence est comme suit :

	H.	M.
Montant plus tôt à la Baie Verte qu'à St. Jean	2	22
" " à St. Jean qu'au bassin Cumberland	0	38
" " à la Baie Verte " "	3	00

Suivant des observations faites simultanément aux deux endroits, la différence est comme suit :

	H.	M.
La marée arrive plus tôt à la Baie Verte qu'à St. Jean	2	00
" " à St. Jean qu'au bassin de Cumberland	0	30
" " à la Baie Verte "	2	30

HAUTEUR des marées de la Baie de Fundy au-dessus des eaux basses ordinaires, suivant la jauge de marées, à un demi mille en bas de la rivière Au Lac, du 13 août 1870 au 21 janvier 1871.

Année et mois.	Marée haute.			Marée basse.		
	Maximum	Moyenne.	Minimum.	Maximum	Moyenne.	Minimum.
1870.						
Août	42·50	38·70	35·00	Section plus basse de la jauge détruite par navire.		
Septembre	44·65	40·44	35·00	5·75	0·38	—2·75
Octobre	46·05	40·35	35·00	8·50	3·07	—2·60
Novembre	44·50	39·98	36·20	7·30	4·40	—1·00
Décembre	44·20	39·92	37·10	7·00	3·76	—0·60
1871.						
Janvier	42·60	39·25	36·00	Section plus basse de la juage brisée par la glace.		
	264·50	238·64	214·30	28·55	11·61	—6·95
Moyenne	44·08	39·77	35·71	7·13	2·90	—1·74

N. B.—2·75 pieds ajoutés aux chiffres ci-dessus dans chaque colonne, donneront la hauteur des marées au-dessus des plus basses eaux.

50.00 pieds ajoutés aux mêmes chiffres donneront la hauteur des marées au-dessus de la ligne de comparaison sur laquelle les lignes du canal ont été mesurées.

Le point zéro de la jauge de la Baie de Fundy a été placé au plus bas point ordinaire des grandes marées et le plan de comparaison à 50 pieds en bas de ce point.

Les plus basses eaux des grandes marées sont à 2·75 pieds au-dessous de zéro sur la jauge.

Les sondages dans la Baie de Fundy ont été indiqués comme faits aux eaux les plus basses.

HAUTEUR des marées de la Baie Verte au-dessus des marées les plus basses de la Baie Verte ligne sur laquelle ont été indiqués les sondages de la baie du 11 août 1870 au 1er juin 1871.

Année et mois.	Marée haute.			Marée basse.		
	Maximum	Moyenne.	Minimum.	Maximum	Moyenne.	Minimum.
1870.						
Août	9·45	8·40	6·95	3·60	2·69	1·60
Septembre	9·66	8·32	6·10	4·17	2·40	1·30
Octobre	11·00	8·00	5·30	4·00	2·90	1·41
Novembre	10·00	8·30	6·50	4·30	3·10	1·70
Décembre	11·80	8·83	7·18	5·58	3·64	2·68
1871.						
Janvier	9·38	7·76	5·83	5·63	3·82	2·63
Février	9·38	8·32	6·61	5·95	4·81	3·45
Mars	10·08	8·41	7·18	6·00	5·07	4·00
Avril	10·20	8·66	7·03	5·85	4·50	2·60
Mai	10·80	8·56	7·10	5·85	4·19	2·05
	101·75	83·56	65·78	50·93	37·12	22·82
Moyenne par 10 mois	10·18	8·36	6·58	5·09	3·71	2·23
—	Hauteur des marées de la Baie Verte au-dessus des eaux basses des grandes marées dans la Baie de Fundy.					
1870.						
Août	25·02	23·97	22·52	19·17	18·26	17·17
Septembre	25·23	23·89	21·67	19·74	17·97	16·87
Octobre	26·57	23·57	28·87	19·57	18·47	16·98
Novembre	25·57	23·87	22·17	19·87	18·67	17·27
Décembre	27·37	24·40	22·75	21·15	19·21	17·65
1871.						
Janvier	24·95	23·33	21·40	21·20	19·39	18·20
Février	24·95	23·89	22·18	21·52	20·38	19·02
Mars	25·65	23·98	22·75	21·57	20·64	19·57
Avril	25·77	24·23	22·60	21·42	20·07	18·17
Mai	26·37	24·13	22·67	21·42	19·76	17·62
	257·45	239·26	221·58	206·63	192·82	178·52
Moyenne par 10 mois	25·75	23·93	22·15	20·66	19·28	17·85

N. B.—2·75 pieds ajoutés aux hauteurs au-dessus du niveau ordinaire des eaux basses, dans la Baie de Fundy, donneront la hauteur au-dessus les eaux les plus basses de cette baie.

Dépôts de vase, Baie de Fundy.

Les eaux de la Baie de Fundy sont chargées de vase et de sable détaché par la mer des pièces de grès rouge et des bancs de sable sur le bord de la baie.

Pendant les quatre premières heures ou plus du montant et pendant les quatre dernières heures du jusant, ces eaux contiennent tant de matières étrangères qu'on ne pourrait les utiliser pour un canal.

Suivant les observations faites sur les variations de la marée, les eaux de la Baie de Fundy ne peuvent être utiles à un canal seulement lorsque la marée est à ou moins quatre-vingt-cinq pieds au-dessus.

Dans le cas où l'on placerait une écluse ou creuserait un chenal au-dessous du niveau de eaux les plus basses, il faudra prendre des mesures pour nettoyer le fond de l'écluse, de façon à permettre de faire mouvoir les portes d'écluses, et un dragueur serait peut-être nécessaire pour creuser le chenal.

Source d'approvisionnement recommandé.

D'après les données précédentes, il est évident que la seule source d'approvisionnement en rapport avec les besoins d'un canal pour les navires de la baie de Fundy.

Dans les circonstances présentes, on suggère les moyens suivants pour obtenir un approvisionnement suffisant d'eau suffisament claire.

1. Admettre l'eau de la baie de Fundy, librement dans le canal projeté lorsqu'elle a atteint une hauteur de quatre-vingt-cinq pieds dans le bassin de Cumberland.

2. Pour garder le plus fort volume d'eau possible en réserve dans le canal, afin d'y trouver l'eau nécessaire pendant les petites marées, sans nuire constamment au drainage des marées.

3. Si l'on trouve cet approvisionnement insuffisant, construire des chaussées à travers une ou plusieurs des rivières qui se jettent dans le bassin de Cumberland et cela près de leurs embouchures afin de transformer en réservoirs d'où l'on pourrait se procurer de l'eau quand cela serait nécessaire.

Réservoirs.

Les rivières ou parties de rivières dont on pourrait faire des réservoirs, en rapport avec les différentes rivières qui ont été examinées sont la Tintamarre, l'Au Lac, la Missiquash et la LaPlanche.

Afin de pouvoir accélérer le cours de l'approvisionnement d'eau qui sera prise des réservoirs, et de plus, afin de pourvoir à la distribution simultanée de l'eau sur la plus grande étendue possible du canal, il serait important que l'entrée supérieure du canal fut ouverte du côté de ces réservoirs qui seraient contigues à leur extrémité orientale, et à plusieurs points intermédiaires entre cette extrémité et la baie de Fundy.

Si l'on prend en considération le fait que le côteau du fort Cumberland est entre les rivières Au Lac et Missiquash, et le côteau du fort Lawrence, entre le Missiguash et la LaPlanche, il est évident que les seules rivières propres à servir de réservoirs sur chacune des routes explorées, sont les rivières Tintamarre et Au Lac pour les lignes Tintamarre et Au Lac, la rivière Missiquash et la rivière LaPlanche pour les lignes LaPlanche et Sharp's Creek.

Ces cours d'eau ont été examinés attentivement et coupés la section transversales à différents endroits.

Voici leur capacité respective par pied de profondeur à marée haute ordinaire ou quand la marée s'est élevé à une hauteur au-dessus.

	Pieds cubes.
Grand détour de la Tintamarre, couper par les chausssées X et Y, la rivière déviant dans le chenal Z, de façon à permettre à la rivière de rencontrer comme de coutume jusqu'au Lacs Long et Gravelly pour former un nouveau marais	8,500,000
La rivière Au Lac jusqu'au point où les marées s'élèvent à une hauteur de 88 pieds	12,600,000
Rivière Missiquash, à partir de sa charge jusqu'à sa première intersection avec la ligne du canal Missiquash	4,700,000
La rivière La Planche, de son embouchure à Aboideau sur le chemin postal	7,800,000
La rivière Tidnish à partir du pont sur le chemin postal, à l'extrémité est de la frontière de la province jusqu'à la chaussée du moulin de Doyle, pendant les hautes marées ordinaires dans la Baie Verte, ou quand la marée a atteint une hauteur de 74 pieds.	2,500,000

La Tidnish n'est destinée qu'à receevoir l'eau échappée du canal.

Canal projeté.

Tirant d'eau.

La profondeur du tirant d'eau, tel que demandée par les commissaires des canaux dans leur rapport du 24 février 1871, est de 15 pieds dans le canal; ils ont omis de dire si ce tirant d'eau devait se trouver à chaque teminus pendant les marées basses.

Terminus de la Baie de Fundy.

Suivant les sondages, la profondeur utile aux marées très basses pour les vaisseaux qui remontent de la Baie de Fundy au bassin de Cumberland vers la Tintamarre et l'Au Lac est de 65 pieds à 31·20 au-dessus. De là, le chenal conduisant à Sharp's Creek est très-peu profond et rempli de détours et est obstrué par des courants qui coulent à travers des bancs de sable mouvants, des dépôts de vase, des rochers et des bancs de roc; il cesse d'être navigable à marée basse excepté pour les petites embarcations, sur une partie du chemin.

Le seul terminus pour un canal praticable pour les vaisseaux tirant quinze pieds est près de l'embouchure de la rivière Au Lac.

Le terminus pour un canal navigable pour les vaisseaux du même tirant d'eau, à environ au milieu de la marée, ou quand le niveau de l'eau dans le bassin à Cumberland a atteint une hauteur au plan de niveau de soixante-six pieds au-dessus, peut être placé entre la pointe Au Lac et Sharp's Creek; dans ce cas, la meilleure entrée serait entre l'embouchure de La Planche et Sharp's Creek.

Terminus de la Baie Verte.

Dans la Baie Verte la marée s'éloigne d'un demi mille à trois quarts de mille de la côte ouest vers l'océan aux marées les plus basses, ce qui est à une hauteur de 65·57 au-dessus de la ligne donnée au plan du niveau.

Tout chenal au-dessous de ce niveau devra être creusé et les côtés de l'excavation devront être soutenu au moyen de (crib work) à partir de la côte en gagnant l'est. Dans le but d'obtenir ce chenal avec une profondeur navigable de quinze pieds aux marées les plus basses, à la moindre distance de la côte occidentale, le terminus devra être placé près de la tête de la Tidnish, d'où la distance est de 9,200 pieds avec seize pieds d'eau.

Au terminus oriental de la ligne Au Lac par le village de la baie Verte, près de la pointe Dank, la largeur du chenal artificiel qu'il faudra creuser à la même profondeur et soutenir au moyen de (crib work) serait de 19,000 pieds.

Ligne recommandée pour le canal.

Le tracé le plus avantageux, eu égard aux facilités d'approcher à marée basse; à la hauteur du terrain, l'approvisionnement d'eau, et le drainage des terres voisines, est la ligne Au Lac par Tidnish.

Niveau du canal et du réservoir.

Les hauteurs les plus convenables pour assurer un approvisionnement suffisant et constant d'eau claire, sont comme suit:

	Au-dessus du plan du viveau.
Surface de l'eau, entrée supérieure et réservoir, minimum de la hauteur	85·00
Surface à l'eau de la marée retenue dans le bassin supérieur du canal et les réservoirs, maximum de la hauteur	88·00
Fond du canal, bassin d'entrée supérieure	69·08
Sommet du terrassement et chemin de halage à deux pieds plus haut que les plus fortes marées connues, minimum de la hauteur	102·00
Sommet des digues le long de la rivière Au Lac d'où la marée est éloignée par la chaussée Aboideau	98·00

Si cette rivière est transformée en réservoirs, il faudra enlever l'aboideau pour faire passer l'eau et construire un pont pour le chemin postal et le chemin de fer; il faudra aussi élever de nouvelles digues à la place des vieilles qui sont en ruine, sur une longueur totale de 19,000 verges, sur une hauteur de huit pieds.

Le nombre total d'écluses nécessaires est de quatre au terminus occidental, et de deux à celui de l'est; leurs hauteurs respectives, les vannes d'un niveau à l'autre et sont comme suit:

Au bassin de Cumberland :—	Hauteur au-dessus du plan de niveau.	Ascension—Pieds.
1ère vanne de l'eau la plus basse dans l'écluse.....	No. 1 à 47·20	15·13
A la surface de l'eau dans l'écluse.....	No. 2 à 62·33	
2me vanne du niveau de l'eau dans l'écluse.....	No. 2 à 62·33	12·33
A la surface de l'écluse....	No. 3 à 74·66	
3me vanne du niveau de l'eau dans l'écluse.....	No. 3 à 74·66	13·33
A la surface de l'écluse No. 4 quand il est à.....	88·00	
		40.00

L'écluse No, 4 à été ajoutée afin d'exclure la marée du bief supérieur du canal, lorsqu'i a dépassé quatre-vingt-huit pieds d'élévation, lorsque la chose sera jugée nécessaire.

A la Baie Verte :—	Elevation au-dessus du plan de niveau.	Ascension, Pieds.
1ère ascension à partir du niveau minimum dans l'écluse...	No. 6 à 55·57	12·00
A l'entrée est de la surface de l'eau dans l'écluse du bassin,	No. 5 à 77·57	
2ème ascension à partir de la surface de l'eau dans l'écluse,	No. 5 à 77·57	10·43
A la surface de l'eau dans le bief supérieur du canal.....	à 88·00	
		22·43

L'augmentation du trafic pouvant devenir telle que dix-neuf pieds de profondeur, au lieu de seize, seront nécessaires dans le canal pour les navires d'un plus fort tirant d'eau, il est désirable d'établir à chaque extrémité du bief supérieur, les écluses Nos. 4 et 5 trois pieds plus bas qu'il ne le faudrait pour un tirant de quinze pieds sur les seuils. Toutefois, en pareil cas, au niveau minimum des grandes marées, les navires tirant plus de quinze pieds d'eau ne pourront ni entre dans le canal ni en sortir jusqu'à ce que la marée n'ait monté d'au moins trois pieds, c'est-à-dire à une élévation de 50·20 au-dessus du plan de niveau.

Il est bon de faire observer que le mot "tirant" signifie, dans tous les cas, la hauteur de l'eau au-dessus des seuils et que les seuils sont placés à un pied au-dessus du fond.

Au terminus ouest, il y a un bassin de 600 pieds sur 300 au-dessus de chacune des trois premières écluses; au terminus est, il y a le même nombre de bassins, l'un au-dessus de l'écluse No. 5, le second entre les écluses Nos. 5 et 6 et le troisième en bas de l'écluse No. 6.

Bassins. Ces bassins donneront plus de place aux navires pour passer d'une écluse à l'autre ; ils serviront aussi à économiser la plus grande partie de l'eau qui serait autrement perdue, dans les cas d'éclusages en sens opposés par le même jeu d'écluses.

Au terminus ouest, sur la pointe du lac, le chenal artificiel devra être creusé sur une longueur d'environ 2,000 pieds et une largeur de 300 pieds entre les quais necessaires pour le protéger, de la côte en gagnant l'ouest; ensuite on devra draguer sur une distance de 2,500 pieds plus loin, dans la même direction.

Entre les écluses Nos. 4 et 5, en amont du pont Tidnish, le fond du prisme du canal, sur le bief d'en haut, à 100 pieds de large, à une élévation de 69 pieds, et les talus latéraux ont une inclinaison de deux pieds sur un. La profondeur de l'eau excède de trois pieds la profondeur requise pour la navigation, et cela pour assurer un ample approvisionnement à l'extrêmité du canal sur la Baie Verte, et afin de pourvoir au cas où l'eau serait retirée par une succession d'éclusages, plus vîte qu'on ne pourrait la faire rentrer pendant une série de mortes-marrées; cette eau de surplus sera également nécessaire dans le cas où il faudrait arrêter l'approvisionnement des réservoirs pour les nettoyer.

Depuis le bassin en aval de l'écluse No. 6 au pont de Tidnish, le prisme du canal, jusqu'à Tidnish Head, est des mêmes dimensions que dans le bief supérieur; de là jusqu'à ce qu'on atteigne seize pieds d'eau dans la Baie Verte, au niveau minimum des eaux, le chenal qu'on devra draguer d'un côté à l'autre, en se dirigeant vers la mer, est de 9,200 pieds de long sur 300 de large entre les quais nécessaires pour sa protection.

Ecoulement et approvisionnement d'eau.

Le maximum des ascensions moyennes probables dont dépend le volume d'écoulement est produit par les fluctuations de la marée à chaque extrémité du canal projeté; on peut les fixer à treize pieds dans la Baie de Fundy et à huit pieds dans la Baie Verte.

Si l'on base le calcul sur soixante éclusages par jour de vingt-quatre heures, le volume moyen de l'eau déchargée par jour dans le bassin de Cumberland, déduction faite de 20,000 pieds cubes pour l'espace occupé par un navire dans l'une quelconque des écluses, serait

	Pieds cubes.
de	7,100,000
et le volume déchargé dans la Baie Verte	3,984,000
Le tout représentant une décharge journalière de	11,084,000
ou, dans une demi-journée, de	5,542,000
La perte probable, en outre, pour ouvrage et par les fuites, par l'évaporation et l'absorption étant de	858,000
La décharge totale dans une demi-journée serait donc propablement de	6,400,000

L'approvisionnement d'eau de mer étant variable suivant les phases de la lune, il est évident qu'afin d'être toujours à même de faire face à la consommation journalière de 12,-800,000 pieds cubes, le volume total de leau tenue en réserve et disponible à des hauteurs variant depuis 85 pieds et plus au-dessus du plan du niveau devra être nécessairement assez considérable pour maintenir l'approvisionnement tout le temps durant lequel la marée ne supplée pas aux pertes subies.

Bien que pareil déficit puisse se produire durant dix jours consécutifs, par une succession de marées défavorables comme celles que l'on observa au mois d'août 1870, époque à laquelle l'eau s'éleva à peine à 88 pieds, c'est-à-dire à la hauteur proposée pour le du bief supérieur du canal projeté (voir fluctuations de la marée, page 37)—on peut sûrement affirmer que le volume d'eau retiré du surplus de réserve, entre les niveaux de 85 et 88, n'excèderait jamais le total de la quantité nécessaire pour faire fonctionner le canal durant six jours, savoir :—76,800,000 pieds cubes; cette quantité est regardée comme suffisante pour suppléer au déficit pendant une succession de marées comme celle dont je viens de parler.

Du volume total requis, 44,000,000 pieds cubes sont admis directement dans le canal; les 32,800,000 pieds cubes qui restent, et un surplus de 5,000,000 sont tenus en réserve dans la rivière Au Lac entre les mêmes élévations de 85 et 88 au moyen d'une digue qui la traverse près de son embouchure; l'eau de ce réservoir doit être fournie au canal au moyen de déversoirs et de coursiers, comme la chose est indiquée sur le plan aux points marqués A. B. C. D. E.

Si l'on venait à avoir besoin d'une plus grande quantité d'eau, à cause de l'aprofondissement du canal, pour le passage des navires de huit pieds de tirant au lieu de quinze, ou pour d'autres fins, la portion de la rivière Tintamarre mentionnée plus haut pourrait être convertie en réservoir, ce qui ajouterait 25,000,000 de pieds cubes au volume d'eau en réserve.

Le canal d'alimentation à l'entrée ouest du canal, comme l'indique le plan, a une longueur de 5,000 pieds et varie en largeur de 500 pieds à l'extrémité voisine de la côte, jusqu'à 250 pieds à sa jonction avec le canal; son élévation au fond est de 84 pieds au-dessus du plan de niveau, et la surface de l'eau y correspond à la marée au-dessus de cette élévation.

L'élévation du fond des déversoirs d'alimentation et des coursiers devrait être la même que celle du canal principal d'augmention, et la surface de l'eau devrait correspondre à celle des réservoirr.

La digue à l'embouchure de la rivière Au Lac devrait être munie de ventelles afin de pouvoir violer les réservoirs lorsque la chose est nécessaire à marée basse et pour assécher le canal; elle devrait aussi être construite de manière à maintenir l'eau à la hauteur requise dans les réservoirs, er pour arrêter la marée lorsque la chose est nécessaire.

Deux des déversoirs d'alimentation devraient avoir une profondeur d'un pied au-dessous du niveau du fond du canal ou une élévation de soixante-et-huit pieds au-dessus du plan de niveau au points B et D, en sorte qu'on puisse retirer l'eau de la la rivière Au Lac, et deux déversoirs de décharge devraient être construits aux points H et I de manière à assécher le canal ou à faire passer le surplus de l'eau dans la rivière Tidnish, en outre des trois déversoirs de décharge indiqués aux points F, G et J, pour l'écoulement de l'eau.

Excavations.

Dans le calcul de la quantité d'excavations à faire pour la construction du canal, on a tenu compte de la la vase et de la boue provenant des talus du prisme du canal et de toutes les levées qui traversent des fondrières, des savanes et autres terrains humides.

Sur la rive sud du canal, où l'on se propose d'établir le sentier de hâlage si l'élévation du terrain dépasse 102 pieds au-dessus du plan de niveau, elle se réduit à ce niveau sur une largeur de 20 pieds, y compris 5 pieds pour un fossé latéral, ou à un niveau moindre, s'il est nécessaire, dans les endroits où il y a de la vase. Du côté nord, la largeur qu'il faudra enlever pour prévenir l'éboulement de la vase, de la terre et d'autres matières molles, est de 10 pieds.

La levée du sentier de hâlage est supposée avoir 10 pieds de large au sommet, avec des talus d'une inclinaison de deux pieds sur un.

Le calcul pour le dragüage aux *termini* comprend l'enlèvement de toutes matières sur une largeur et une profondeur suffisante pour établir la base des quais à la même profondeur que le lit du chenal.

A l'extrémité est du canal, les écluses inférieures Nos. 5 et 6 sont indiquées sur le côté supérieur du pont Tidnish, avec des digues de chaque côté transversalement au cours de la rivière pour laquelle on suppose la construction d'un nouveau chenal avec déversoir-régulateur, afin de faire passer l'eau par le bief inférieur du canal dans la Baie Verte.

Ce tracé semble convenable pour les raisons suivantes :—

1° Afin d'éviter la construction d'un tunnel pour laisser passer l'eau de la rivière sous le canal, parcequ'e ce tunnel pourrait se remplir de sable et de sciure de bois ou d'autres matières de rebut provenant du cours d'eau et des moulins en amont.

2° Si l'on construit une digue sur la Tidnish sans laisser une issue à l'eau, les moulins ne pourront fonctionner et une grande étendue de terre basse serait constamment inondée, et l'assèchement des terrains qui longent la rivière deviendrait fort difficile.

3° Le sol, entre le pont de Tidnish et "Tidnish Head," sur une distance de 1½ mille, d'après les forages qui ont été faits, est sablonneux et ne semble pas propre à l'établissement d'écluses.

4° Quand même on trouverait de bonnes fondations pour les écluses, on a constaté, en faisant des puits d'essai, que les eaux de la Tidnish seraient constamment à la même hauteur que le bief culminant du canal, que les basses-terres seraient constamment inondées sur une étendue de plusieurs milles, à moins de construire un tunnel pour laisser échapper l'eau, si l'on plaçait les écluses près de "Tidnish Head."

La localisation des écluses près du pont de Tidnish nécessitera pourtant une nouvelle excavation sur un parcours de 1½ mille, soit 443,500 verges cubes.

Ce chiffre comprend l'excavation de fossés au nord et au sud du canal.

La quantité probable des excavations sur chacune des lignes désignées pour le canal et la longueur des quais nécessaires aux *termini* sont indiquées sur le tableau comparatif, pp. 21 et 22.

Terrains.

Pour le canal et le drainage intérieur, il faudra acquérir une largeur de terrain de 500 pieds sur 1,884 milles de long, soit environ 1,146 acres.

Ces terrains, d'aprés M. Monro, l'un de mes aides dans cette exploration, coûteraient environ $68,000, y compris les dommages-intérêts pour dégâts causés par l'eau.

Clôtures.

Il faudra 199,000 pieds environ de clôtures sur les deux cotés du canal.

Nombre de ponts.

Un pont fixe de 900 pieds sera probablement nécessaire sur la rivière Au Lac, pour le chemin de fer Intercolonial et le chemin postal; en outre, il faudra 9 ponts tournants sur les routes traversées par le canal.

Etendue des fondrières et taillis.

La ligne traversera 27,000,000 de pieds de fondrières et 24,000,000 de pieds de taillis.

En terminant ce rapport sur l'étude du canal de la Baie Verte, je dois reconnaître les précieux services que m'ont rendus MM. T. Guérin, A. Monro et R. Steckel.

Si vous aviez besoin de nouveaux renseignements durant mon absence d'Ottawa, veuillez vous adresser à M. Steckel qui m'a accompagné durant toute mon exploration et a préparé une carte générale et des coupes de toute la construction.

J'ai, etc.,

G. F. BAILLARGÉ,
Ing.-adjoint, T. P.

A. M. John Page,
Ingénieur-en chef, T. P.

COMPARAISON des diverses lignes sous le rapport de leur longueur, de la quantité d'excavation et de la longueur des quais aux termini.

Désignation des lignes.	Long. de chaque ligne. — Milles.	Quantité d'excavation à faire. Draguages. — Verg. cub.	Vase. — Verg. cub.	Terre. — Verg. cub.	Roc. — Verg. cub.	Excavation totale. — Verg. cub.	Longueur des piliers aux termini. — Pieds.	Longueur totale des piliers aux termini. — Pieds.
Ligne de Sharp's Creek, accessible seul. à mi-marée au term. de la B. de Fundy, p. les nav. tir. 15 pds. d'eau							Ouest.	
D'une rive à l'autre	18·07						6,000·00	
Do do eau basse ordinaire, Baie de Fundy	0·60						Est.	
Do do 16 pds. au niv. min. de l'eau, B. Verte	1·74						18,400·00	
	20·41	1,572,222·12	308,967·51	16,156,463·87	3,686,529·02	21,724,182·52	24,400·00	24,400·00
Ligne La Planche, accessible seulement à mi-marée, au term. de la B. de Fundy, p. les nav. tir. 15 pds. d'eau							Ouest.	
D'une rive à l'autre	17·19						7,200·00	
Do do eau basse ordinaire, Baie de Fundy	0·70						Est.	
Do do 16 pds. au niv. min. de l'eau, B. Verte	1·74						18,400·00	
	19·63	1,811,657·31	342,963·80	15,542,697·02	3,686,529·02	21,383,847·15	25,600·00	25,600·00
Ligne Missisguash, acces. au niv. min. de l'eau dans la B. de Fundy et la B. Verte, p. les nav. tir. 15 pds. d'eau							Ouest.	
D'une rive à l'autre	18·86						4,000·00	
Do do 16 pds. au niv. min. de l'eau, B. de Fundy	0·70						Est.	
Do do ,, ,, ,, Baie Verte	1·74						18,400·00	
	21·45	2,255,677·73	493,198·14	18,684,358·89	1,207,508·47	22,640,743·23	22,400·00	22,400·00
Ligne Au Lac viâ Tidnish, accessible au niveau minimum de l'eau dans la Baie de Fundy et la Baie Verte, pour les navires tirant 15 pieds d'eau							Ouest.	
D'une rive à l'autre	18·84						4,000·00	
Do do 16 pds. au niv. min. de l'eau, B. de Fundy	0·85						Est.	
Do do ,, ,, ,, Baie Verte.	1·74						18,400·00	
	21·43	2,255,677·73	357,505·90	16,972,395·29	2,472,054·22	22,057,633·14	22,400·00	22,400·00

COMPARAISON des diverses lignes sous le rapport de leur longueur, de la quantité d'excavation et de la longueur des quais aux termini.—*Suite.*

Désignation des lignes.	Long. de chaque ligne. — Milles.	Quantité d'excavation à faire. Draguages. — Verg. cub.	Vase. — Verg. cub.	Terre. — Verg. cub.	Roc. — Verg. cub.	Excavation totale. — Verg. cub.	Longueur des piliers aux termini. — Pieds.	Longueur totale des piliers aux termini. — Pieds.
Ligne Au Lac viâ Village de la Baie Verte, accessible au niveau minimum de l'eau dans la Baie de Fundy et la Baie Verte, pour les navires tirant 15 pds. d'eau.							Ouest.	
D'une rive à l'autre	17·04						4,000·00	
Do do 16 pds. au niv. min. de l'eau, B. de Fundy	0·85						Est.	
Do do ,, ,, ,, Baie-Verte	3·60						38,000·00	
	21·49	3,787,785·15	698,927·79	12,812,249·26	4,878,815·81	22,177,778·11	42,000·00	42,000·00
Ligne Tintamarre viâ Tidnish, accessible au niveau minimum de l'eau dans la Baie de Fundy et la Baie Verte pour les navires tirant 15 pds. d'eau							Ouest.	
D'une rive à l'autre	18·46						500·00	
Do do 16 pds. au niv. min. de l'eau, B. de Fundy	1·36						Est.	
Do do ,, ,, ,, Baie Verte	1·74						18,400·00	
	21·56	2,250,000·00	357,505·90	16,760,662·01	2,472,054·22	21,840,222·13	18,900·00	18,900·00

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 22 mai 1872; demandant copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil, rapports, estimations, plans, spécifications et autres papiers relatifs au creusement du ravin de Shippegan.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, le 5 juin 1872.

Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, le document ci-dessus n'est pas imprimé.]

RÉPONSE

Au sujet des dépenses occasionnées par le transport des émigrants sur la route de la Rivière-Rouge pendant l'été de 1871.

[*Conformément à l'ordre de la Chambre des Communes du* 22 *avril* 1872.]

OTTAWA, 21 mai 1872.

Mémoire.

Ci-joint se trouve un tableau indiquant le nombre des émigrants transportés sur la route de la Rivière-Rouge, entre le lac Supérieur et le Fort Garry, pendant l'été de 1871.

Il n'y avait l'année dernière, au débarcadère de Prince Arthur, ni voitures ni conducteurs exclusivement affectés au transport des émigrants. Sur le chemin de la Baie du Tonnerre le nombre des voitures variait de 15 à 30, et elles étaient réservées au transport des matériaux destinés aux travaux, ainsi qu'à celui des troupes et pour l'usage des émigrants. La moyenne du prix de chaque voiture avec son conducteur, y compris le passage depuis Collingwood et toutes les dépenses, était de $4.00 par jour.

Sur les sections navigables, entre le terminus occidental du chemin de la Baie du Tonnerre et l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois (310 milles), il y avait un certain nombre de canots et de chaloupes pour le transport des émigrants, des matériaux de construction et des troupes, mais il n'y avait point d'organisation spéciale pour les émigrants. A mesures qu'ils arrivaient, ils étaient conduits en avant par les ouvriers.

Quant au chemin du Lac des Bois, c'est-à-dire la route qui s'étend depuis l'angle Nord-Ouest jusqu'au Fort Garry, le transport y était effectué par des charrettes tirées par des chevaux ou des bœufs. Le prix d'un homme et de deux charrettes était en moyenne de 8 chelins sterling par jour. L'homme était fourni de rations, mais il était obligé de nourrir ses bêtes. Si les charrettes avaient à attendre à l'angle Nord-Ouest, ce qui arrivait fréquemment quand les émigrants étaient attendus, alors il n'était donné que 5 chelins sterling par jour, c'est-à-dire pour un homme, deux charrettes et deux chevaux ou bœufs.

Le nombre des émigrants ayant été très-petit l'année dernière, on n'a pu se former une juste idée de ce qu'il en coûterait par tête pour un plus grand nombre; mais dans l'état où se trouve à présent le chemin, s'il se présentait un millier d'émigrants, ils pourraient être transportés à raison de $25.00 par tête; deux mille coûteraient à peu près $15.00 par tête, et quatre mille pourraient être transportés à raison de $10.00 par tête, c'est-à-dire depuis le débarcadère de Prince Arthur jusqu'au Fort Garry.

Au commencement du printemps de l'année dernière la route, à l'exception des chemins de la Baie du Tonnerre, et du Fort Garry, était dans une condition très-primitive; durant l'été dernier les portages furent ouverts et des digues construites pour améliorer la navigation. Au 1er août prochain il y aura 9 chaloupes à vapeur et deux gros steamers sur les sections navigables. On prépare des barges pour le transport des chevaux et des effets pesants, et l'on a acheté des wagons ainsi que des attelages pour le chemin du Fort Garry.

Quand les moyens de transport que l'on prépare actuellement seront en opération, les cultivateurs pourront faire transporter leurs chevaux et leurs instruments aratoires par la route, sans difficulté ni délai. Durant l'hiver dernier de bonnes constructions pour abriter les émigrants ont été faites à Shebandowan, Kashabonne, Haute Terre et le Fort Francis. Le matériel est tout prêt pour des hangars et maisons qui seront bientôt construits à l'Angle Nord-Ouest, et entre cet endroit et le Fort Garry, il y a des maisons et hangars à intervales commodes.

Respectueusement soumis,

S. J. DAWSON.

F. Braun, Ecr., Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa.

CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE.—

TABLEAU indiquant le nombre des émigrants qui sont passés par cette route, depuis

No. de personnes.	Date.	Nom.	Pays.	Dernière place de résidence.	Dénomination religieuse.
	1871				
1	21 Juin	George McCrea	Canada	Co. Bruce	Presbytérien
2	"	Joseph Glann	"	Co. Grey	"
3	22 Juin	Alfred Andrews	Angleterre	Bradfort	Eglise d'Angleterre
4	"	P. A. Robertson	Canada	Co. Northfold	Presbytérien
5	"	E. Armstrong	Irlande	"	Eglise d'Angleterre
6	"	M. McFaden	Canada	Stratfort	"
7	"	Geo. McPhillips	Irlande	Seaforth	Catholique Romain
8	"	Dan Forbes	Nouvelle-Ecosse	Co. Bruce	Presbytérien
9	"	D. H. Coulter	Canada	Co. Perth	Méthodiste
10	"	S. G. Dorand	"	"	Quaker
11	"	Geo. Edwards	"	"	Méthodiste
12	"	Andrew Laing	"	Owen Sound	Presbytérien
13	"	Henry. Marshall	"	"	"
14	"	G. McLaughlan	Ecosse	Co. Welland	"
15	"	Ben. Jones	Canada	Owen Sound	Méthodiste
16	"	Barbara Jones	"	"	Presbéytrien
17	"	Margaret Wilson	Ecosse	"	"
18	"	Christiana McKay	"	"	"
19	"	B. J. Jerolamy	Canada	"	"
20	"	Adam Beathy	"	Co. Leeds	"
21	"	J. Smith	Angleterre	"	Eglise d'Angleterre
22	"	D. Baxter	Irlande	Muskoka	Presbytérien
23	"	John Kickwood	Canada	Toronto	"
24	"	Walter Denand	"	Co. Leeds	Eglise d'Angleterre
25	"	Anderson	Angleterre	Toronto	"
26	"	John Dailing	Canada	Co. Leeds	Presbytérien
27	"	Wm. C. Calklin	Nouvelle-Ecosse	Halifax	Méthodiste
28	"	John W. Geddie	"	"	Presbytérien
29	"	Philip Thomas	Angleterre.	Co. Perth	Eglise d'Angleterre
30	"	Elizabeth Thomas	"	"	"
31	"	Wm. Thomas	Canada	"	"
32	"	Geo. Thomas	"	"	"
33	"	Isabella Thomas	"	"	"
34	"	Priscilla Thomas	"	"	"
35	"	Philip Thomas	"	"	"
36	"	Richard Thomas	"	"	"
37	"	Emma Thomas	"	"	"
38	"	Margaret Thomas	"	"	"
39	"	Frank McPhillips	"	Windsor	Eglise catholique romaine
40	"	Magnus Begg	"	Ottawa	Presbytérien
41	"	John D. Parr	Angleterre	Stratfort	Eglise d'Angleterre
42	"	Wm. Crawfort	Irlande	"	"
43	"	Charles Smith	Angleterre	Montréal	"
44	"	Wm. Gooderidge	"	Co. Northumbe nd	"
45	"	W. A. Piers	"	Halifax	"
46	"	Chas. Goodridge	"	Co. Northumberland	"
47	"	D. H. McKenzie	Nouvelle-Ecosse	Nouvelle-Ecosse	Presbytérien
48	"	John McKenzie	"	"	"
49	"	W. Acheson	Angleterre	Isle Man	Eglise d'Angleterre
50	"	Sydney S. Scouten	Canada	Co. Frontenac	Méthodiste
51	"	A. C. Kemp	Angleterre	Middlesex	"
52	"	N. Hutchison	"	Devon	Déiste
53	"	John Matheson	Canada	Welland	Méthodiste
54	"	George King	Angleterre	York	Eglise d'Angleterre
55	"	Robert Greisly	"	Northfold	"
56	"	Wm. Lanigan	Irlande	Cavan	"
57	"	Wm. McDonald	"	"	"
58	"	Wm. Sawnders	Allemagne	Prov. Rhénanes	Eglise catholique romaine
59	7 Juin	Richard Pelly	Angleterre		Episcopalien

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

le Fort William jusqu'au Fort Garry, pendant l'année expirée le 31 décembre 1871.

Age.	Seul.	Marié.	Enfants.	Commerce ou occupation.	No. de billets.	Distribution des billets.	OBSERVATIONS.
30	S			Cultivateur	1	Au dép. du G. à la Baie T.	Argent $25 00
32	S			"	1	"	" 25 00
21	S			"	1	"	" 25 00
23	S			"	1	"	" 25 00
45	S			Cordonnier	1	"	" 25 00
42		M		Arpenteur	1	"	Sur l'ordre du col. Dennis—Manitoba, 30 lbs. ex-bagage payé 40 c. ; arpentage.
59		M		"	1	"	Sur l'ordre du colonel Dennis
21	S			Cultivateur	1	Par le steamer Chicora	
24	S			"	1	"	
54		M		Menuisier	1	"	
22	S			Cultivateur	1	"	
24	S			Charpentier	1	"	23 lbs. ex-bagage, payé 35 c. au dépôt de la Baie du T.
21		M		"	1	"	260 lbs. ex-bagage, payé $3.90
28	S			"	1	"	au dépôt de la Baie du T.
48		M		Ministre			
36		M					
18	S				4½	"	2850 lbs ex-bagage, payé $42.25
27	S						au dépôt de la Baie du T.
11	S						
27	S			Assistant arpenteur	1	Cie. du ch. f. du Nord Tor.	
27	S			Dessinateur	1	"	
26	S			Cultivateur	1	"	
18	S			Gentilhomme	1	"	
21	S			Meunier	1	"	
21	S			Gentilhomme	1	"	
20	S			Marchand	1	"	
22	S			Chimiste et droguiste	1	"	50 lbs. ex-bagage, payé 75 c.
19	S			Commis	1	"	
40		M		Cultivateur			
36		M					
14							
11							
9			8		5	"	160 lbs. ex-bagage, payé $2.40
7							
5							
4							
2							
1							
24	S			Arpenteur	1	"	
21	S			Assist. do	1	"	
21	S			" do	1	"	
21	S			" do	1	"	
20	S			Dessinateur	1	"	303 lbs. ex-bagage, payé $4.54
22	S			Cultivateur	1	"	
19	S			Commis	1	"	25 lbs. ex-bagage, payé 37 c.
20	S			Cultivateur	1	"	
36	S			Arpenteur	1	"	
27	S			"	1	"	
23	S			Boulanger	1	"	Chargé au dép. milice et déf.
23	S			Commis d'arpenteur	1	Dép. du Gouv. Baie du T.	" "
23		M		"	1	"	" "
21	S			Manœuvre	1	"	" "
27	S			Charpentier	1	"	" "
25	S			"	1	"	" "
26	S			Fileur en soie	1	"	" "
27	S			Manœuvre	1	"	" "
30	S			Boulanger	1	"	" "
31	S			Fileur en soie	1	"	
22	S			Arpenteur	1	"	A la charge de l'arp. de Manit.

CHEMIN DE LA RIVIÈRE

No. de personnes.	Date.	Nom.	Pays.	Dernière place de résidence.	Dénomination religieuses.
	1871				
60	Juin 7	Hamnet Pinhey	Canada		Catholique romain
61	"	Peter King	"		Presbytérien
62	"	G. A. Doucette	"	Cacouna	Catholique romain
63	"	J. A. Beaudry	"	Montréal	"
64	"	C. C. Smith	"	"	Episcopalien
65	"	A. Piché	"	"	Catholique romain
66	Juin 8	And. White	Ecosse	Halton	Presbytérien
67	"	Philip McKay	"	"	"
68	"	James Irvine	Canada	Glengarry	"
69	"	Wm. Mellon	Angleterre	York	Episcopalien
70	"	Sarah Mellon	"	"	
71	"	Philip Mellon	Canada	"	
72	"	Wm. Mellon	"	"	
73	"	Wm. McCarthy	"	Richmond	Presbytérien
74	"	Joseph Hall	"	Simcoe	"
75	"	Ed. Brook	"	Perth	"
76	"	Sarah Brook	"	"	"
77	"	John J. Brook	"	"	"
78	"	Ed. Brook	"	"	"
79	"	Letitia Brook	"	"	"
80	"	Mary A. H. Brook	"	"	"
81	"	F. J. Brook	"	"	"
82	"	W. H. Brook	"	"	"
83	"	Wm. Gorden	Nouvelle-Ecosse	Bradfort	"
84	Juin 24	Fred. Measen	Angleterre	Ottawa	Episcopalien
85	"	David Ferneri	Canada	Madoc	"
86	"	Daniel Low	"	Comté de Bruce	"
87	"	Sarah Low	Irlande	"	"
88	"	Jos. Low	Canada	"	"
89	"	Jas. Humphreys	Angleterre	Toronto	"
90	"	Geo. Berridge	"	"	"
91	"	W. Wagner	Allemagne	"	Luthérien
92	Août —	E. Brokoviski	"	"	"
93	"	F. Fener	"	"	"
94	"	R. Woods	"	"	Presbytérien
95	"	H. McRae	Canada	Glencoe	"
96	"	W. Nordheimer	"	Toronto	Episcopalien
97	"	W. Brabascon	"	"	"
98	"	W. Barbascon, Jr.	"	"	"
99	"	Moses Frost	Allemagne	Pointe de Sable	
100	"	L. Frost	"	"	
101	Août 28	John Smith	Ecosse	Owen Sound	Presbytérien
102	"	R. W. Rossiter	Canada	"	"
103	Sept. 6	Henry Daniels	Angleterre	Toronto	"
104	"	Timothy O'Brien	"	"	Catholique romain
105	"	John Conway	"	"	Presbytérien
106	"	James McIlroy	Ecosse	Comté de Perth	"
107	"	Mrs. Mulvey	Irlande	Comté d'Haldimand	"
108	"	W. Mulvey	Canada	"	"
109	"	Barbara Mulvey	"	"	"
110	"	John Mulvey	"	"	"
111	"	Stewart Mulvey	"	"	"
112	"	Thos. Mulvey	"	"	"
113	Sept. 11	W. R. Dick	"	Fénelon, Co. Vict.	Baptiste
114	"	Francis Willock	"	" "	Presbytérien
115	"	Thos Ellis	"	" "	"
116	"	John Wrixon	Irlande	Peterboro'	Episcopalien
117	"	Ellen Wrixon	Angleterre	"	"
118	"	Hannah Wrixon	"	"	"
119	"	Chas. Wrixon	Irlande	"	"
120	"	Joseph Lodge	Angleterre	Toronto	"
121	Sept. 17	Geo. Wright	"	Charlotteville	"
122	"	John Provan	Ecosse	"	Presbytérien
123	Sept. 19	Saml, Jas, Corbett	Canada	Comté Victoria	Episcopalien

ROUGE.—*Suite.*

Age.	Seul.	Marié.	Enfants.	Commerce ou occupation.	No. de billets.	Distribution des billets.	Observations.
23	S			Asst.-arpenteur	1	Par la Cie. ch. de f. du N.	
24	S			Fendeur de bois	1	Dépôt du gouv. B. du T.	A la ch. de l'arp. de Manitoba.
32	S			Arpenteur	1	"	" "
28		M		"	1	"	" "
21	S			" Asst	1	Cie. du ch. de f. du Nord	
27	S			" "	1	Dépôt du gouv. B. du T.	" "
24	S			Tailleur de pierre	1	Cie. du ch. de f. du Nord	
27	S			Carrier	1	"	
24	S			Cultivateur	1	"	
33		M		"	1	"	
22					1	"	
2					½	"	
1							
44		M		Garde-magasin	1	"	
47	S			Cultivateur	1	Vap. Chicora	
48		M		Charpentier	1	Cie. du ch. de f. du Nord	900 lbs. ex-bagage, p. $13.50
35					1	"	
11					1	"	
9							
6					1	"	
6							
3					½	"	
1							
38	S			Instituteur	1	"	543 lbs. ex-bagage, p. $8.14
16	S			Aucun	1	"	
21	S			Arpenteur	1	Dépôt du gouv. B. du T.	
40		M		Cultivateur	1	Vap. Chicora	926 lbs. ex-bagage, p. $13.89
36		M			1	"	
19					1	"	
28		M		Commis	1	Cie. du ch. de f. du Nord	
24	S			Matelot	1	"	490 lbs. ex-bagage, p. $7.35
53		M		Arpenteur	1	"	
28	S			"	1	"	
45	S			Asst.-arpenteur	1	"	
32	S			"	1	"	
30	S			"	1	"	
21	S			Gentilhomme	1	"	
50		M		Arpenteur	1	"	
19	S			Asst.-arpenteur	1	"	
39		M		Marchand de bois	1	Baie du Tonnerre	Payé $25
28	S			"	1	"	" 25
32		M		Charpentier	1	"	1180 lbs. ex-bagage, p. $17.71. " 25
33		M		"	1	"	" 25
16	S			Asst. boucher	1	Cie. du ch. de f. du Nord	
16	S			Corroyeur	1	"	
16	S			Pas de métier	1	"	
52		M		Charpentier	1	Vap. Algoma	
34		M			1	"	
12	S				1	"	
10	S						
8	S						
6	S				1	"	
3	S						
50		M		Cultivateur	1	Baie du Tonnerre	Payé $25
36		M		"	1	"	" 25
20	S			"	1	"	" 25
39		M		"	1	Cie. du ch. de f. du Nord	80 lbs. ex-bagage, p. $1.20
28		M		"	1	"	
24		M			1	"	
2	S				½	"	
25		M		Machiniste	1	"	110 lbs. ex-bagage, p. $1.65
52		M		Boucher	1	"	
224		M		Mécanicien	1	"	
7		M		Cultivateur	1	Vap. Chicora	225 lbs. ex-bagage, p. $3.37½

CHEMIN DE LA RIVIÈRE

No. de personnes.	Date.	Nom.	Pays.	Dernière place de résidence.	Dénomination religieuse.
	1871				
124	Sept. 17	Samuel Corbett	Canada	Co. Victoria	Episcopalien
125	Sept. 11	John Ham	Angleterre	"	Méthodiste
126	"	Rebecca Corbet	Canada	"	Episcopalien
127	"	Margaret Corbet	Irlande	"	"
128	"	Mary Mathilda Corbet	Canada	"	"
129	"	Margt. Angeline Corbet	"	"	"
130	"	Laura Ann Corbett	"	"	"
131	"	R. S. Corbet	"	"	"
132	"	Wm. H. Corbet	"	"	"
133	"	John Spratt	"	Co. Russell	Méthodiste
134	"	Elizabeth Spratt	"	"	"
135	"	John McLean	Ecosse	Co. Peterboro'	Presbytérien
136	"	Alfred Dalton	Angleterre	Montréal	Episcopalien

OTTAWA, 31 décembre 1871.

ROUGE.—*Suite.*

Age.	Seul.	Marié.	Enfants.	Commerce ou occupation.	No. de billets.	Distribution des billets.	OBSERVATIONS.
26	S	....	....	Cultivateur	1	Vap. Chicora	225 lbs. ex-bagage, p. $3.37½
22	S	....	....	"	1	"	
20	....	M	....		1	"	
50	....	M	....		1	"	
18	S	....	...	Instituteur	1	"	
14	S	....	....		1	"	
11	S	....	....		} 1	"	
8	S	....	....			"	
12 m	S	....	....			"	
38	....	M	....	Cultivateur	1	Cie., du ch. de f. du Nord.	
37	....	M	....		1	"	
66	....	M	....	"	1	Dép. du g. à la Baie T.	Payé $25
33	S	....	....	"	1	"	" 25
				Ajoutez	3½	Par ch. de fer du Nord	Noms pas pris.
					123½	Billets.	

Certifié correct,

D. A. GRANT,
Comptable et Paie Maître.

RIVIÈRE-ROUGE.—TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

TABLEAU indiquant le nombre de passagers envoyés par la route du Fort Garry et des stations intermédiaires à la Baie du Tonnerre, Lac Supérieur, jusqu'au 31 décembre 1871.

No.	Date.	Nom.	De	A.	Montant reçu des Passagers.	OBSERVATIONS.
	1871				$ cts.	
1	11 Sept.	W. Paden	Fort Garry	Baie du Tonnerre	10 00	Ces hommes ont payé par leur travail une partie de la route depuis le F. Garry jusq. la Baie du T. et on leur a accordé une réduction.
2	"	D. McKenzie	do	do	10 00	
3	"	Andrew White	do	do	5 00	
4	25 Sept.	W. E. Jones	do	do	25 00	
5	30 Sept.	W. H. Head	Angle N.-O.	do	15 00	
6	"	James Lillies	do	do	15 00	
7	"	Henry Gerttridge	do	do	15 00	
8	"	W. Allan	do	do	15 00	
9	"	H. M. Allan	do	do	15 00	
10	6 Oct.	R. J. Wettenhall	Fort Francis	do	12 50	
11	"	Robert Dillworth	do	do	7 50	
12	"	John Kelly	do	do	12 50	
13	"	Thos. Savage	do	do	12 50	
14	"	J. Collins	do	do	12 50	
15	"	R. Boulton	do	do	12 50	
16	"	M. O'Rourke	do	do	12 50	
17	"	J. Pickfort	do	do	12 50	
17	"		do	do	12 50	
12	10 Juillet	Officiers 2e Bat. Carab. de Québec.	Fort Garry	do	25 chaq	Porté au comp. du dép. de la M. et défense.
103	"	Sous Officiers do				
17	"	Officiers 1er Bat. Carab. d'Ontario.	do	do	25 "	do do
83	"	Sous officiers et soldats do				
12	15 Juillet	Soldats licenciés	do	do	25 "	do do
244						

Certifié correct.

D. A. GRANT,
Comptable et Paie-Maître.

OTTAWA, 31 décembre 1871.

RÉPONSE

A une Adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 1er mai 1872; demandant copie de toute correspondance relative aux honoraires exigés par des officiers américains sur des denrées et produits passant par les Etats-Unis en entrepôt.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 10 mai 1872.

CONSULAT GÉNÉRAL DES ÉTAT-UNIS POUR LES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

MONTRÉAL, 25 février 1858.

MONSIEUR,—Afin d'éviter des retards aux ports de la frontière, vous avez instruction de donner avis aux expéditeurs des règlements suivants du département de la trésorerie des Etats-Unis :—

Les factures devront être certifiées par les officiers consulaires dans les cas suivants :—

1o.—Sur les marchandises soumises à l'impôt, lorsque le propriétaire ne demeure pas dans les Etats-Unis. *Règlements de la Trésorerie de* 1857, Articles 203, 204, 206, 207, 209, 281, 287, 706 et 707.

2o.—Lorsque le manufacturier est propriétaire d'une partie, bien que le propriétaire d'une autre partie habite les Etats-Unis, la facture des marchandises devra être accompagnée d'un certificat consulaire.—*Règlements de la Trésorerie de* 1857, Art. 710.

3o.—Les articles provenant des Etats-Unis exportés aux provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et ramenés dans le même état que lorsqu'ils ont été exportés, pour lesquels on réclame une entrée en franchise, devront être accompagnés d'un certificat du percepteur du port antérieur d'où la ré-importation est faite, relatif à l'identité des effets et à leur condition comme n'ayant pas été alterée, lequel certificat devra être authentiqué par un officier consulaire.—*Règlements de la Trésorerie de* 1857, Articles 242, 246, 286, 293, 930 et 936.

4o.—Lorsqu'on réclame l'admission en franchise, en vertu du traité de réciprocité, d'une marchandise ayant une valeur de cent piastres et plus, l'affidavit du propriétaire de la facture, établissant le lieu de provenance ou du crû des articles et de leur valeur, vérifié par un certificat d'un officier consulaire est requis.

S'il n'y a pas d'officier consulaire au lieu d'exportation, le serment pour le certifica peut être donné devant un magistrat local, et l'officier consulaire qui convient le plus à l'expéditeur est autorité à authentiquer le certificat.—*Règlements de la Trésorerie de* 1857, Articles 922, 923 et 924, *et circulaire de la Trésorerie du* 12 *février* 1858, *publiée ci-jointe.*

Les officiers consulaires sont autorisés à certifier les factures sans exiger le serment du propriétaire, s'ils croient que le lieu du crû et la valeur ont été correctement établis. *Circulaire de la Trésorerie du* 12 *février* 1858.

Les effets et marchandises exportés du Canada aux Etats-Unis en franchise, en vertu de l'acte de réciprocité, et ceux qui subissent quelque changement par la fabrication, ne peuvent être ré-importés en franchise dans les Etats-Unis, mais sont soumis à des droits.

Les agents consulaires certifieront, dans tous ces cas, le fait pour la décision des percepteurs.—*Règlements de la Trésorerie de* 1857, Art. 930.

Les formules prescrites par le département sont publiées pour l'information des officiers consulaires, ainsi qu'une circulaire du secrétaire de la trésorerie, modifiant les dispositions de l'article 922, section 3me, chap. 10 des règlements établis par les lois du revenu pour 1857, et les mettant en force tels que modifiés.

WYMAN B. S. MOOR,
Consul Général des E.-U.
Pour les provinces de l'A. B. du N.

A——————

Agent consulaire.

INSTRUCTIONS AUX PERCEPTEURS ET AUTRES OFFICIERS DE DOUANES.

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, 12 février 1858.

Les percepteurs et autres officiers de douane des ports de la frontière ont instruction, lorsqu'on demande l'entrée en franchise de toutes importations des provinces anglo-américaines du nord, en vertu des stipulations du traité de réciprocité, d'exiger la preuve prescrite dans la section 3, article 922, relative à la provenance ou au crû de la marchandise dans tous les cas où la valeur réelle de la marchandise dépassera la somme de cent piastres, et lorsqu'il n'y aura pas d'officier consulaire à ou près du port d'exportation, le serment prescrit dans les formules Nos. 278 et 279 pourra être reçu devant un magistrat local, duement autorisé par les lois du pays à administrer les serments, lequel serment ainsi donné, sera accompagné d'un certificat consulaire dans la forme suivante :

Je certifie que——————, la personne signant le susdit certificat comme magistrat, est duement autorisée à administrer les serments selon les lois de cette province, et que je crois l'exposé de faits contenu dans le susdit certificat conforme à la vérité.

(Date) ——————,
Consul E. U.

Les serments prescrits dans les formules Nos. 280 et 281 ne sont plus requis.

Dans les cas où les paquets de marchandises n'auraient pas une valeur de plus de cent piastres, leur entrée pourra se faire sans la susdite preuve, pourvu que le percepteur soit convaincu qu'ils sont de la provenance ou du crû des dites provinces.

Les percepteurs pourront recevoir aussi un certificat consulaire concernant le crû de la machandise, dans la forme suivante, comme étant une preuve de provenance suffisante pour donner droit à la marchandise d'être admise en vertu de l'acte de réciprocité :—

Je certifie que les effets ou marchandises désignées dans cette facture sont du crû ou produit de la province de——————, et de la valeur qui y est établie.

——————,
Consul E. U.

HOWELL COBB,
Secrétaire de la Trésorerie.

No.

Je, A. B., déclare solennellement et véritablement sur serment que les articles, effets ou marchandises désignés dans la facture maintenant produite et annexée aux présentes, ont été réellement achetés pour mon compte, ou pour mon propre compte et celui de personnes associées dans le dit achat; et que la dite facture contient un état vrai et fidèle de leur coût et de tous les frais sur ces marchandises; et que la dite facture ne contient ni escomptes, primes ou retenues, autres que ceux qui sont réellement accordés sur ces marchandises qui sont du crû ou produit de la province de————

(Signé), A. B.

Attesté sur serment et signé devant moi, à———, le——jour de———, A. D. 18— et de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique le——; et je certifie de plus que je suis convaincu que ————qui a signé le susdit serment est la personne qu'il prétend être; qu'il est digne de foi et que les faits qu'il a exposés sous serment (ou par affirmation, selon le cas) sont fondés.

Consul E. U.

No.

Je,————, déclare solennellement et véritablement sur serment, que la facture maintenant produite et annexée aux présentes, contient un état vrai et fidèle des marchandises qui y sont désignées, leur valeur marchande à————à l'époque où elles ont été achetées ou fabriquées, de tous les frais sur ces marchandises; et que la dite facture ne contient ni escomptes, primes ou retenues, autres que ceux qui ont été réellement accordés; et que les dites marchandises sont du crû ou produit de la province de————

Attesté sur serment et signé devant moi, à——le——jour de——A. D. 18—, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le——; et je certifie de plus que je suis convaincu que————, qui signe le serment ci-haut, est la même personne qu'il prétend être; que la personne est digne de foi; et que les faits qu'elle a avancés sont vrais.

Consul E. U.

No.

Je————, déclare solennellement et véritablement sur serment que la facture maintenant produite et annexée aux présentes, contient un état vrai et fidèle des marchandises qui y sont désignées, de leur valeur marchande à————à l'époque où elles ont été achetées et de tous les frais sur ces marchandises; et que les dites marchandises sont du crû ou produit de la province de————

Attesté sur serment et signé devant moi, à———le———jour de——A. D. 18—

Juge de Paix.

CONSULAT GÉNÉRAL DES ETAT-UNIS.

Provinces de l'A. B. du N.

Je certifie que———, la personne qui a signé le susdit certificat comme magistrat est duement autorisée à administrer les serments selon les lois de cette province, et je crois que l'exposé des faits contenu dans le dit certificat est vrai.

Agent consulaire E. U.

No.

CONSULAT GÉNÉRAL E. U.
Province de l'A. B. du N.

Je certifie que les effets ou marchandises désignés dans cette facture, sont du crû et produit de la province de———, et de la valeur qui y est établie.

Agent consulaire E. U.

Rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 11 *mars* 1858.

Sur la requête de la compagnie des steamers océaniques de Montréal, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de la compagnie du chemin de fer Montréal et Champlain et autres, intéressées dans le commerce entre le Canada et les Etats-Unis, représentant que, en vertu des règlements consulaires émis par Wyman B. S. Moor, Ecr., consul général des Etats-Unis pour les provinces de l'A. B. du N., en date de Montréal, le 25 février dernier, un honoraire de $2.00 sera payable pour les certificat et sceau consulaires sur chaque chargement ou envoi de marchandises passant à travers les Etats-Unis en allant ou revenant du Canada ; qu'en conséquence une charge onéreuse se trouve imposée sur le commerce entre le Canada et les Etats-Unis, laquelle sera un sérieux embarras, non-seulement pour la mise à effet du traité de réciprocité, mais aussi pour le système actuel relatif au passage des marchandises en entrepôt à travers les Etats-Unis.

Le comité du conseil recommande respectueusement qu'une représentation des faits soit faite au département de la trésorerie des Etats-Unis, par l'intermédiaire du ministre anglais à Washington, et que celui ci soit prié de prendre au plus tôt des mesures pour obtenir l'abrogation de ces règlements, ou une modification telle qu'elle fera disparaître l'impôt qui pèse aujourd'hui sur le commerce et qui est pour la première fois prélevé.

(Certifié,)
WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

Bureau du Conseil Privé,
4 mai 1872.

LÉGATION DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE,
WASHINGTON, 20 mars 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence, en date du 15 courant, renfermant un rapport d'un comité du conseil exécutif relativement aux droits prélevés par le consul général des Etats-Unis.

Je me suis empressé de soumettre cette question à la considération du secrétaire d'Etat, dont la réponse sera transmise à Votre Excellence.

Je suis, etc.,
NAPIER.

Son Excellence,
Sir Edmund Head, Bart,
etc., etc., etc.

Lord Napier à Sir Edmund Head.

WASHINGTON, 3 juin 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, ci-inclue, copie d'une lettre adressée par le secrétaire de la trésorerie au secrétaire d'Etat, relativement aux honoraires demandés par le consul général des Etats-Unis en Canada, pour la signature des certificats et autres documents officiels.

La réponse du secrétaire de la trésorerie ne fait pas beaucoup croire à une réduction des droits en question, mais si Votre Excellence veut m'informer plus particulièrement de vos vues, et m'expliquer de quelle manière les droits pourraient être réduits, pour le plus grand avantage du commerce des provinces, je m'adresserai de nouveau au général Cass à ce sujet.

Je suis, etc.

NAPIER.

Son Excellence
Sir Edmund Head.

M. Howell Cobb à l'Hon. Lewis Cass.

MINISTÈRE DE LA TRÉSORERIE, 28 mai 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication, en date du 25 mars dernier, renfermant copie d'une lettre à votre adresse de Lord Napier, en date du 24 de ce mois, ainsi qu'une copie d'une communication qui lui a été adressée par le Gouverneur-Général du Canada et d'un rapport du conseil exécutif ayant trait aux honoraires demandés par les officiers consulaires des Etats-Unis, dans l'exercice de leurs fonctions relativement au commerce entre les Etats-Unis et les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et exprimant la crainte que ces droits nuiront sérieusement à la mise en opération du traité de réciprocité et au commerce de transit à travers les Etats-Unis.

Je vous informe, en réponse, que les officiers consulaires des Etats-Unis sont maintenant établis, conformément à la loi, dans les provinces, aux points les plus convenables pour le commerce qui s'écoule sur les marchés des Etats-Unis. La loi générale qui règle les importations dans les Etats-Unis, aussi bien qu'une exécution fidèle du traité de réciprocité, requiert de la part de ces officiers certains devoirs que ce ministère est obligé de mettre en force, et pour lesquels la loi a accordé une compensation spécifique.

Ces honoraires, dont on se plaint, sont payés pour les certificats consulaires dans le cas où les marchandises entrent en franchise dans les Etats-Unis, en vertu du traité de réciprocité en date du 5 juin 1854, et pour les certificats authentiquant les serments des propriétaires non-résidents concernant l'exactitude de leurs factures requises par la loi de perception supplémentaire, en date du 1er mars 1823.

Le traité de réciprocité du 5 juin 1854, décrit d'une manière spécifique les articles ayant droit d'entrer en franchise dans les Etats-Unis, s'ils sont "du crû et produit des provinces." On doit exiger comme de raison quelque preuve de provenance.

Les rapports commerciaux sont tellement immédiats et fréquents entre les Etats-Unis et les provinces, sur une longue frontière qui nécessite beaucoup de dépenses et n'est que faiblement protégée par les officiers du revenu, et la difficulté de distinguer les produits provinciaux ayant droit d'entrer en franchise des articles des autres pays que l'on peut importer à travers les provinces dans les Etats-Unis, est telle, que la prevenance provinciale de la marchandise que l'on veut faire entrer en marchandise devrait être établie d'une manière aussi concluante que les circonstances le permettront.

Le département a exigé que cette preuve fût fournie d'une manière aussi peu onéreuse que possible pour le commerce, tout en étant compatible avec la protection voulue pour le revenu public, savoir: le certificat ayant trait à la provenance de la marchandise par quelque personne ayant connaissance du fait, devant un magistrat local et authentiqué par un certificat consulaire, comme un certificat du consul seulement: et ces certificats

sont exigés seulement pour les importations ayant une valeur de plus de cent piastres. Le trafic de la frontière pour les articles d'une faible valeur n'est pas sujet à la dépense des certificats consulaires, les percepteurs aux divers ports d'entrée ayant l'autorisation d'admettre en franchise, après une preuve satisfaisante, toutes importations ayant une valeur de cent piastres et moins.

Ce département ne saurait comme de raison se dispenser des autres services consulaires pour lesquels des honoraires sont alloués par la loi, l'authenticité des serments des propriétaires non résidents requise par loi des perception supplémentaire du 1er mars 1823. Mais afin d'obvier à la dépense de deux certificats, l'un d'authenticité et l'autre de provenance, les deux ont été combinés en un seul, sujets seulement à l'honoraire d'un seul certificat consulaire.

Telles sont en substance les règles adoptées par le département conformément à la loi. Si elles eussent été moins sévères, elles auraient été incompatibles avec la protection voulue pour le revenu public et l'exécution fidèle du traité. Vous verrez que j'ai fait tous les efforts, dans la mesure de mon pouvoir officiel, pour faire disparaître toutes charges inutiles sur le commerce, et j'ai pleine confiance qu'une stricte exécution des nouveaux règlements favorisera les intérêts légitimes du commerce entre les deux pays.

J'ai, etc.,

HOWELL COBB,
Secrétaire de la Trésorerie.

L'Honorable Lewis Cass.
etc., etc., etc.

Sir Edmund Head à Lord Napier.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Toronto, 1er décembre 1858.

MILORD,—J'ai cru qu'il était désirable, relativement à une communication antérieure, d'obtenir du commissaire des douanes du Canada des réponses aux questions suivantes :

1. Où prélèvera-t-on les honoraires sur les certificats consulaires ?
2. Par qui sont-ils prélevés et à qui l'argent est-il destiné ?
3. Quel est le montant de l'honoraire exigé sur chaque certificat ?
4. Les honoraires que l'on prélève maintenant sont-ils les mêmes qu'auparavant, ou quelque augmentation a-t-elle eu lieu et par qui ont-ils été imposés ?
5. Comment pourrait-on simplifier ou consolider les certificats, de sorte qu'un acte puisse s'appliquer à plusieurs articles ?
6. Les honoraires prélevés par les consuls anglais sur les certificats sont-ils moins élevés que ceux qu'imposent les consuls américains, et dans quelle mesure ?
7. Pourrait-on adopter, pour la réduction des honoraires américains, quelque expédient qui satisferait le peuple canadien ?

Les réponses annexées à cette dépêche sont telles qu'elles pourront mettre votre seigneurie en mesure de convaincre le gouvernement des Etats-Unis du fait que la conduite que l'on suit maintenant, tend directement à mettre en doute auprès du peuple canadien les avantages du Traité de Réciprocité, et à lui faire examiner s'il est de bonne politique d'ouvrir nos canaux et nos pêcheries aux citoyens des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

EDMUND HEAD.

Son Excellence Lord Napier,
etc., etc., etc.
Washington.

Rapport ayant trait à une lettre du ministre de Sa Majesté à Washington, en date du 16 novembre 1858, concernant les honoraires prélevés par les agents consulaires des Etats-Unis.

Le soussigné a l'honneur, conformément à un ordre de renvoi, de soumettre les réponses suivantes aux diverses questions référées au département :

1. Je présume que les honoraires consulaires sont reçus aux bureaux consulaires dans les principales cités canadiennes et à certains points sur la frontière où les rapports avec les Etats-Unis sont le plus fréquents.

2. Les agents consulaires sont les receveurs immédiats des honoraires, mais le soussigné ne sait nullement comment l'on dispose des honoraires que l'on a prélevés.

3. Le montant de l'honoraire sur de tels certificats est de $2, mais il semble que la préparation des documents nécessite le paiement d'une somme additionnelle de $1, laquelle est probablement payée à quelque courtier ou agent qui a obtenu le certificat consulaire.

4. On n'exigeait aucun certificat, et on ne demandait aucun honoraire consulaire pour les exportations du Canada, lors du Traité de Réciprocité, jusqu'à l'époque de l'émission de l'ordre de la trésorerie américaine, en date du 12 février dernier.

5. La plupart des articles mentionnés dans la cédule du Traité de Réciprocité sont volumineux, et comme il arrive quelquefois qu'on ne peut faire que des envois partiels, soit par eau ou par chemin de fer, l'expéditeur est tenu de se munir d'un certificat pour chaque envoi partiel qui lui coûte chaque fois l'honoraire consulaire ordinaire de $2.

6. Le soussigné ne peut dire quels sont les honoraires que prélèveront les agents consulaires anglais aux ports américains dans de pareils cas.

7. En réponse à la dernière question qui m'a été posée, je déclare respectueusement que la conduite adoptée par le gouvernement canadien relativement à l'admission des produits américains, lors du Traité de Réciprocité, est selon moi suffisante pour empêcher les fraudes. L'importateur d'un article des Etats-Unis, en vertu du Traité de Réciprocité, est tenu de faire sur le dos de la facture, à la maison de douanes, une déclaration qui équivaut à un serment par ses conséquences légales, comportant que les articles pour lesquels il réclame l'exemption, sont *bona fide* de la provenance et de la production des Etats-Unis. De fait, la nature même des articles suffit dans la plupart des cas pour établir le cas, et je crois que bien peu de fraudes, s'il y en a aucune, ont résulté des facilités qui ont été ainsi offertes à l'entrée de marchandises du Canada en franchise lors du Traité de Réciprocité.

Le tout respectueusement soumis.

R. S. M. Bouchette,
Commissaire des Douanes.

29 novembre 1858.

(No. 66.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 29 avril 1872; demandant un état indiquant le nombre de charrues à double soc entrées au port de Guelph, la valeur de ces charrues, le nombre de celles qui ont payé un droit, le montant de ce droit, le nombre (s'il en est) qui n'ont point payé de droit, et les raisons pour lesquelles il a été fait une remise de droit sur ces dernières.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMEMT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, le 2 mai 1872.

(No. 67.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872; demandant copie de la correspondance et des rapports concernant la construction d'une digue à la décharge du lac dit *Mud Lake*, dans le township de Bedford, dans le comté d'Addington, Ontario, en l'année 1871.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 11 juin 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.*]

(No. 68.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872; demandant copie de toute correspondance depuis le 1er juillet 1869, entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne ou tout gouvernement étranger, ou échangée avec des chambres de commerce, des particuliers, ou des préposés à l'engagement des matelots, au sujet de l'engagement ou de la désertion des matelots, ou de ce qui est connu sous le nom d'embauchage.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 7 juin 1872.

(No. 69.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 mai 1872; demandant un état donnant le tarif des honoraires, en vertu de l'acte chap. 46 des statuts refondus du Canada, qui sont maintenant exigés des fabricants de bois pour la confection des spécifications, et payés ux inspecteurs de bois, pour mesurage, etc., respectivement.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, le 7 juin 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.*]

(No. 70.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872; demandant copie des soumissions reçues pour construire l'appareil de chauffage dans le bureau de poste de Québec, ainsi que le rapport de l'architecte-en-chef du département des travaux publics à ce sujet; avec tous les arrêtés en conseil et tous les documents y relatifs.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 10 juin 1872.

(No. 71.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872; demandant copie de toutes soumissions reçues par le département des travaux publics pour l'excavation dans le sol et dans le roc à l'effet de creuser et améliorer le havre de Port Colborne sur le lac Erié, l'année dernière.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 10 juin 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.*]

(No. 72.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 19 avril 1872 ; demandant un état indiquant toutes les causes qui ont été décidées par le bureau des arbitres du Canada, depuis la confédération, les sentences rendues, et tous les montants payés aux dits arbitres comme salaires et frais de voyage, ou pour tout autre objet.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 10 juin 1872.

(No. 73.)

RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mai 1872; demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'arrangement proposé pour obtenir une partie de l'arsenal du port de Sa Majesté à Halifax, pour en faire un terminus du chemin de fer Intercolonial.

Par ordre,

J. C. AIKINS.
Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 10 juin 1872.

[*Conformément à la recommandation du Comité Collectif des impressions, les documents ci-dessus ne sont pas imprimés.*]